This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,028,812

Digitized by Google

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE
GÉNÉRALE
DES ÉCRIVAINS
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT,
PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT.

Digitized by Google

Dom Jean FRANÇOIS († 1790)
Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne

Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de Saint Benoît

Bouillon, 1777-1778

Reproduction anastatique
accompagnée d'une note liminaire
sur les bibliographies bénédictines

LOUVAIN-HÉVERLÉ
Bibliothèque S. J.
220 Waversebaan
1961

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE
GÉNÉRALE
DES ÉCRIVAINS
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT,
PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT:

Contenant une notice exacte des Ouvrages de tout genre, composés par les Religieux des diverses branches, filiations, réformes & congrégations de cet Ordre, sous quelque dénomination qu'elles soient connues; avec les dates du temps où ces Ouvrages ont paru, & les éclaircissements nécessaires pour en faire connoître les Auteurs:

PAR UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE ST. VANNES,
MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES.

TOME TROISIEME.

A BOUILLON,
AUX DÉPENS DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXVIII.

Digitized by Google

Z
7840
.B3
F83
1777 a
v.3

BIBLIOTHEQUE

Digitized by Google

c17.236912

BIBLIOTHEQUE
GÉNÉRALE
DES ECRIVAINS
DE
L'ORDRE DE SAINT BENOIT

SABBATHIER, (*Dom Pierre*). D. Sabbathier, originaire de Languedoc, nâquit à Poitiers, l'an 1682. Ses parents l'ayant envoyé à Paris dès ſes plus tendres années, il fit ſes études au college des Quatre-Nations, où, ſous des profeſſeurs ſavants & vertueux, il prit le goût des belles-lettres, & avança d'un pas égal dans les ſciences & dans la piété. Ses études finies, il chercha un aſyle pour ſe mettre à l'abri de la corruption du monde. A peine avoit-il l'âge requis, lorſqu'il ſe conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels qu'il prononça le 30 Juin de l'an 1700, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. Environ deux ans après ſa

Digitized by Google

profeſſion, il fut envoyé à Saint-Germain-des-Prés, où il fit ſes cours de philoſophie & de théologie. A l'exemple des ſaints & ſavants religieux qui étoient dans cette abbaye, il ſut allier la pratique des vertus chrétiennes & religieuſes avec l'application à l'étude.

Immédiatement après ſa théologie, Dom Ruinart l'aſſocia à ſes travaux littéraires. Ils étoient occupés l'un & l'autre à mettre la derniere main au V. tom. des annales Bénédictines, lorſque la mort enleva Dom Ruinart. Dom Sabbathier perdit en lui un ami & un maître habile, ſous lequel il ſe formoit. Les ſupérieurs le donnerent pour compagnon d'études au ſavant pere Maſſuet, qu'ils avoient chargé de la continuation des annales ; mais la différence d'humeur & de caractere des deux aſſociés les obligea bientôt de ſe ſéparer.

Alors Dom Sabbathier étant libre entreprit de mettre au jour l'ancienne verſion de l'Ecriture ſainte, que St. Auguſtin appelle la verſion italique. Il ſe livra tout entier à ce grand ouvrage, & ſut ſi bien ménager ſon temps, que l'emploi de bibliothécaire, dont il étoit chargé, ne l'empêcha pas de l'avancer. Il l'avoit annoncé au public dès 1724. Il avoit lieu de ſe promettre de l'achever à Paris, lorſque par le malheur des temps il fut relégué dans l'abbaye de Saint-Nicaiſe de Reims. Il y continua ſon travail, & le mit en état d'être imprimé; mais il fut obligé de le laiſſer repoſer, à cauſe des obſtacles qui en empêchoient l'impreſſion.

Il employa ſon loiſir à donner un nouvel arrangement à la bibliotheque de Saint-Nicaiſe. Par ſes ſoins & le travail de Dom Loyau, elle devint une des plus curieuſes de la ville. Ce qu'on y eſtime le plus, c'eſt le catalogue fait dans un ordre nouveau, & dont on attribue l'invention à Dom Sabbathier. Cet ample catalogue alphabétique renferme ſans aucune confuſion : 1°. les noms des auteurs & une liſte chronologique de leurs ouvrages ; 2°. le dépouillement général de toutes les matieres qu'ils ont traitées. De ſorte que ſi l'on veut ſavoir ſi un tel livre eſt dans la bibliotheque, on n'a qu'à chercher le nom de l'auteur, & l'on trouve le livre avec une ſuite de ſes autres ouvrages : ſi l'on veut travailler ſur quelque matiere, dont la lettre initiale réponde à ce que l'on vient de chercher, on trouve dans le plus grand détail les choſes qu'on deſire, avec la page & les numéros de tous les livres qui en parlent. Dom Sabbathier eut d'abord le deſſein de mettre à la tête de chaque livre le jugement qu'il en portoit; mais par modeſtie, il ſe contenta de recueillir ceux de tous les ſavants.

Telle étoit ſon occupation depuis long-temps, lorſque la providence lui fournit les moyens de donner au public toutes les verſions latines des livres ſacrés. M. l'abbé Sallier, garde de la bibliotheque du roi, & ami particulier de Dom Sabbathier, parla avantageuſement de cet ouvrage & de ſon auteur à M. le duc d'Orléans, retiré à Sainte-Genevieve, & lui demanda ſa protection pour l'un & pour l'autre. Ce grand prince, à qui une piété éclairée faiſoit enviſager comme précieux tout ce qui peut contribuer à l'intelligence des ſaintes Ecritures, voyant bien que le retour de Dom Sabbathier à Paris étoit comme impoſſible, à cauſe des circonſtances du temps, fit à Floren-

Digitized by Google

tin, libraire de Reims, une gratification qui le mit en état de faire les avances néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe.

L'impreſſion s'avançoit, & le ſecond volume étoit preſque achevé, lorſque Dom Sabbathier fut attaqué d'une maladie mortelle. Elle étoit une ſuite de ſes veilles, & de la ſévérité avec laquelle il traitoit ſon corps. Après avoir ſouffert pendant 15 jours les douleurs les plus aiguës avec une patience vraiment chrétienne, il mourut dans l'abbaye de Saint-Nicaiſe de Reims, le 24 Mars 1742. C'étoit un religieux humble & ſavant : la priere & l'étude avoient toujours fait ſes délices. Il étoit ſi pénitent, qu'il ne voulut jamais uſer des ſoulagements que ſes longs travaux, l'âge & les infirmités lui auroient permis de prendre ſans ſcrupule. Son commerce avec les perſonnes du dehors, étoit accompagné d'un air de modeſtie & de vertu qui le faiſoit généralement eſtimer.

Le ſoin de l'impreſſion de ſa bible fut laiſſé à Dom (a) Charles François Ballard d'Inville, & à Dom Vincent de la Rue, qui s'en occupoient depuis long-temps. L'ouvrage parut enfin ſous ce titre : *Bibliorum ſacrorum latinæ verſiones antiquæ ſeu vetus Italica, & cæteræ quæcumque in codicibus Mſſ. & antiquorum libris reperiri potuerunt : quæ cùm vulgata latina, & cùm textu græco comparantur. Accedunt præfationes, obſervationes ac notæ, indexque novus ad vulgatam è regione editam, idemque locupletiſſimus. Operâ & ſtudio Domni Petri Sabbathier, ordinis ſancti Benedicti, è congregatione ſancti Mauri, Remis, apud Reginaldum Florentin*, 1743, in-folio, 3 volumes. Cette bible comprend toutes les verſions latines des livres ſacrés, raſſemblées & réunies ſous un ſeul point de vue. Dom Sabbathier y a travaillé conſtamment pendant plus de 20 ans. Les plus anciens manuſcrits d'Italie, de France, d'Angleterre, & les écrits des peres des premiers ſiecles de l'égliſe, ſont les ſources où il a puiſé. Les deux premiers volumes contiennent l'ancien Teſtament, & le troiſieme eſt pour le nouveau. Tout l'ouvrage eſt dédié à S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, & l'épître dédicatoire, eſtimée des connoiſſeurs, eſt de la compoſition de Dom Charles Clémencet.

Il eſt auſſi auteur de la préface générale, dont le pere Sabbathier n'avoit fait que quatre pages, en indiquant néanmoins les ſujets qu'il ſe propoſoit d'y traiter. Cette préface faite ſous ſon nom, eſt diviſée en trois parties. Dans la prémiere, il releve l'utilité des anciennes verſions, de façon néanmoins qu'il conſerve toujours la préférence au texte original. Il examine enſuite s'il y a eu pluſieurs verſions dans les premiers temps de l'égliſe, ou s'il n'y en a eu qu'une primitive ſur laquelle il s'en eſt fait un nombre de copies par des écrivains qui ſe ſont donné la liberté de retrancher à leur gré, de changer & de corriger : ce qui le conduit à la célebre verſion que St. Auguſtin appelle la verſion italique, que d'autres nomment la commune, ou lui donnent

(a) Ce religieux, né à Beſançon, a fait profeſſion à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 15 Juin 1729.

Digitized by Google

différents noms. Il en examine l'âge, l'origine, les véritables caracteres, & en aſſure la certitude.

Dans la ſeconde partie il indique les manuſcrits, les auteurs eccléſiaſtiques, les miſſels & les autres anciens monuments, dans leſquels on a trouvé des fragments de l'ancienne verſion. Il s'étend peu ſur les manuſcrits, parce qu'il en eſt parlé dans les avertiſſements qui ſont à la tête de chaque livre. C'eſt là qu'on fait connoître leur antiquité & leur mérite. Il n'en eſt pas de même des peres, il s'étend beaucoup ſur ceux dont on s'eſt ſervi pour recouvrer l'ancienne verſion, & marque quels ſont ceux qui en ont employé d'autres.

Enfin, dans la troiſieme partie de la préface l'auteur ſe fait un devoir de faire connoître les ſavants, qui, avant Dom Sabbathier, ſont entrés dans la même carriere. Il en rapporte les travaux, & leur rend tout l'honneur qu'ils méritent. De là il paſſe à ceux de Dom Sabbathier, au nom duquel il parle toujours, & marque la voie qu'il a tenue pour recouvrer cette ancienne verſion; ce qu'il en a recouvré; comment il a compoſé un corps de bible de tant de différents verſets ou fragments; quel eſt l'ordre & la méthode qu'il a ſuivie. Il termine cette longue préface par des témoignages de reconnoiſſance pour les ſervices ſignalés que MM. Sallier & Pouilli ont rendu au P. Sabbathier, relativement à ſon ouvrage. Son confrere Dom Charles Ballard, dont il avoit reçu de grands ſecours pendant le cours de l'impreſſion, n'eſt pas oublié.

La préface qui eſt à la tête du troiſieme volume contenant le nouveau Teſtament, eſt encore de Dom Clémencet, qui l'a diviſée en deux parties. Dans la premiere, il marque ce qu'on a omis dans les deux premiers volumes, les différentes leçons du célebre Pſeautier de Saint-Germain, & de celui de Vérone, dont le pere Bianchini s'eſt ſervi, & répond à pluſieurs difficultés de ce docte Italien. La ſeconde partie eſt employée à défendre l'ancienne verſion italique contre MM. Bentley & Caſley, qui en ont attaqué le nom & nié l'exiſtence. Après avoir réfuté ſolidement ces deux ſavants critiques Anglois, l'auteur conclut la préface par ce paſſage de St. Auguſtin : *In ipſis autem interpretationibus Itala cæteris præferatur : nam eſt verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ.*

On a mis à la ſuite de cette préface un bel éloge hiſtorique de Dom Pierre Sabbathier. Je n'en rapporterai ici que ces paroles de la fin : *Omnes in eo virtutes effulgebant, flagrans in Deum amor, quem unum in ſtudiis finem habuit; egregia in proximum caritas; ſumma paupertas; tanta animi ſubmiſſio, tantus parendi amor, ut in omnibus à nutu præpoſiti penderet, nec quidquam agendum ſuſciperet, niſi quod ille aut juſſiſſet aut permiſiſſet.* On voit ici le portrait d'un parfait religieux. *Hiſt. litt. de la Cong. de St. Maur.*

SABBATHIER, (*Dom Jean*). Dom Jean Sabbathier, né à Montpellier, fit profeſſion le 17 du mois de Décembre 1691, dans le monaſtere de la Daurade à Toulouſe, étant âgé de 22 ans. Il avoit de grands principes de religion, comme il paroît par la conduite qu'il tint dans le temps que la peſte ravageoit la Provence. Il alla avec Dom Raymond de la Gorrée offrir ſes ſervices à M. de Vintimille, archevêque d'Aix, pour prendre ſoin des peſtiférés. Le

Digitized by Google

prélat les ayant fait entrer dans les infirmeries, l'un & l'autre ſe livrerent avec ce zele qu'inſpire une grande foi à toutes les œuvres de religion & de charité. On les voyoit de jour & de nuit voler par-tout où le beſoin des malades les appelloit. La peſte enleva bientôt Dom de la Gorrée & deux autres confreres qui ſacrifierent leurs vies à cette œuvre de charité. Au milieu des périls, Dom Sabbathier fit voir un zele infatigable tant dans l'adminiſtration des ſacrements que dans la ſépulture des peſtiférés.

S'étant apperçu que, malgré la préſence continuelle de la mort, il ſe commettoit des déſordres horribles dans les hôpitaux, il en avertit M. l'archevêque, qui lui en donna la direction & l'adminiſtration tant au ſpirituel qu'au temporel. Il s'acquitta parfaitement bien de ſa commiſſion, & par ſes ſoins les malades furent plus ſoulagés, & les dépenſes beaucoup moindres.

Dom Sabbathier ſe diſpoſoit à retourner à ſon monaſtere après avoir paſſé quelques jours chez M. l'archevêque, lorſqu'il reçut ordre de ſes ſupérieurs de venir à Paris. Mme. d'Orléans, abbeſſe de Chelles, voulut le voir, & ſur le recit qu'il lui fit de tout ce qu'il avoit remarqué d'intéreſſant pour la religion dans le ſéjour qu'il avoit fait au milieu des horreurs de la mort, cette pieuſe princeſſe exigea de lui qu'il le mît ſur le papier; il obéit, & donna une relation exacte de tout ce qui s'étoit paſſé durant la contagion. Ses ſupérieurs l'ayant nommé prieur du monaſtere de Saint-Bauzil à Nimes, il y mourut le 9 Janvier 1734. Il avoit fait imprimer ſa relation de ce qui s'eſt paſſé à Aix en Provence, pendant le temps de la peſte. A Aix, 1721, in-12. Elle fut réimprimée à Paris chez J. B. Samſon en 1723. On lit un fait ſingulier: le 21 Mars, jour de la fête de St. Benoit, il ne mourut aucun peſtiféré dans toutes les infirmeries, & l'on n'y en apporta point non plus de la ville. Dom Sabbathier ne donne point ce fait comme un miracle, mais il aſſure que tout le monde y fit attention, parce que c'eſt le ſeul jour de relâche qu'il y ait eu depuis le commencement de la peſte juſqu'au mois de Juin. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

SACCO, *abbé de Diſetis* (*a*). L'abbaye de Diſetis, au dioceſe de Coire, a été gouvernée dans le dernier ſiecle, par Dom Joſeph de Sacco, qui a mis au jour quelques ouvrages.

SAGREDO, *de la congrégation de Valladolid.* L'homme d'eſprit & de mérite s'éleve au deſſus du commun dans tout état lorſqu'il a du courage. Alphonſe Sagredo n'étoit que frere-convers du Mont-Serrat, congrégation de Valladolid en Eſpagne. Cela ne l'a pas empêché de tirer ſon nom de l'oubli par un ouvrage intitulé: *Floreſta eſpiritual*, que l'on conſerve en la bibliotheque d'Olivarez. C'eſt ce que nous en dit Nicolas Antonio dans ſa bibliotheque d'Eſpagne.

SAILER, *abbé de Fiſchingenn.* Le révérendiſſime Dom Joachim Sailer, prélat du plus rare mérite, de l'abbaye de Fiſchingenn en Suiſſe, a laiſſé, 1°. un grand nombre d'ouvrages aſcétiques; 2°. un livre de liturgie, imprimé à

(*a*) Peze, *Litteræ apologet.*

Digitized by Google

Augsbourg, in-16., en 1727 ; 3°. une hiſtoire importante des ſaints perſonnages qui ont pris naiſſance, ou vécu dans le Turgaw.

SAINFRAY, *Céleſtin.* Né à Paris, il entra au monaſtere des céleſtins de cette ville, à l'âge de 19 ans, y prononça ſes vœux le 21 Septembre 1654, & en devint prieur en 1683, après l'avoir été des maiſons de Sens & d'Amiens. Il étoit éloquent prédicateur, & ſe fit admirer dans les villes où il demeura, comme dans les chapitres provinciaux de ſa congrégation. L'on voit par ſes harangues, qu'il ne s'énonçoit pas moins bien en latin qu'en françois. Il fut vicaire-général des céleſtins de France, & vivoit encore en 1719. Outre un grand nombre de ſermons, de harangues & d'autres pieces d'éloquence, il a écrit un fort beau commentaire ſur la regle de St. Benoit.

SAINT-CALAIS, *ou* CARILEF, *fondateur de l'abbaye Bénédictine de ce nom, dans le Maine.* Ce grand & pieux perſonnage étoit originaire d'Auvergne, & floriſſoit ſous le regne de Childebert, mort en 650. Ses parents le firent élever dans la piété au monaſtere de Menat dans la même province, ſur la petite riviere de la Sioule. C'étoit une école célebre en ce ſiecle-là. Calais y embraſſa la vie monaſtique, & y lia une étroite amitié avec St. Avit, qui y étoit alors religieux. Le deſir de mener une vie plus parfaite leur fit prendre la réſolution de ſe retirer ailleurs. Ils allerent d'abord à Mici, monaſtere gouverné par St. Meſmin, qui les fit ordonner prêtres par l'évêque d'Orléans. Se trouvant encore trop expoſés à la vue des hommes à Mici, ils ſe retirerent dans les forêts du Perche. Ce fut là qu'ils ſe ſéparerent : St. Avit, différent de celui qui a été abbé de Mici, fonda un monaſtere dans le Dunois. St. Calais s'avança dans le Maine, & s'arrêta dans un lieu abandonné, ſur la riviere d'Anisle. Il y bâtit un monaſtere qui a pris ſon nom. C'eſt par erreur que MM. de Sainte-Marthe ont dit que ce lieu a été ainſi nommé à cauſe de St. Chaletric, évêque de Chartres. St. Calais s'y aſſocia pluſieurs moines, & cette abbaye devint fameuſe en peu de temps. Le roi Childebert voulut les en chaſſer ; mais ce prince, touché de regret, fit des excuſes à l'homme de Dieu, qui prit de là occaſion de lui faire connoître ſes devoirs : » Souvenez-» vous, Sire, lui dit-il, que vous êtes » homme ; n'oubliez jamais que vous » commandez à des hommes & à des » chrétiens comme vous, & que tout » roi que vous êtes ſur la terre, vous » avez un maître & un juge au ciel «. Le ſaint perſonnage mourut le 1 Juillet. Nous ignorons l'année. L'on voit, dans la vie de St. Adalric du Mans, qu'au 9. ſiecle on produiſit, au procès contre les moines d'Anisle, un acte ſous le nom de St. Calais, qui fut reconnu pour authentique. Par cet acte, St. Calais, en reconnoiſſance de ce que St. Innocent, évêque du Mans, avoit conſenti qu'il demeurât dans les terres de ſon égliſe, ſoumet ſon monaſtere & ſes biens, à perpétuité, à la diſpoſition de l'évêque.

On produiſit encore un ſecond acte par lequel il aſtreint ſon monaſtere à payer certaines redevances à l'évêque & à l'égliſe du Mans ; entre autres, deux bouteilles de bon vin aux chanoines. Ces deux actes, de l'authenticité deſquels on a ſans doute été peu

Digitized by Google

perſuadé, n'ont pas empêché, dans la ſuite, l'égliſe du Mans de perdre ſon procès quand elle a voulu les faire valoir. Voyez l'hiſtoire de l'égliſe gallicane par le pere Longueval, & les analectes de Dom Mabillon, tom. III, pag. 76 & ſuiv., de l'édition in-8. On y trouve toute la vie de St. Calais, les deux actes dont on vient de parler, & un troiſieme du roi Childebert, pour confirmer les demandes du ſaint abbé.

SAINT, (*Dom Jean le*) né à Trédarzec dans le dioceſe de Tréguier, fit profeſſion à l'âge de 24 ans dans l'abbaye de Bourgueil, le 29 Mai 1729. Après avoir fait de bonnes études, il entreprit de continuer les mémoires de M. de Tillemont pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique. Il avoit un volume in-4. prêt à imprimer, il y a plus de 16 ans. Il le fit voir à pluſieurs ſavants de Paris, qui en furent très-ſatisfaits. Il continua ſon travail; mais l'éloignement de la capitale & ſa mauvaiſe ſanté ne lui ont pas permi de l'achever. Il a terminé ſa vie édifiante dans l'abbaye de Marmoûtier, le 12 Mars 1766.

SAINTE-MARTHE, (*Dom Denys de*) naquit à Paris le 24 Mai 1650 de François de Sainte-Marthe, ſeigneur de Chant-d'Oiſeau, de l'illuſtre famille de ce nom, & de Marie Camus, auſſi recommandable par ſa piété que par ſa naiſſance. Denys de Sainte-Marthe étoit le plus jeune de leurs enfants, & ils l'éleverent dans le Poitou, d'où la famille étoit originaire, & où ils s'étoient retirés. Son pere ne crut pas devoir abſolument s'en repoſer ſur les précepteurs qu'il avoit donnés à ſon fils. I apporta lui-même une attention particuliere à cultiver les talents qu'il remarquoit en lui, & il voyoit, avec un plaiſir ſenſible, les progrès qu'il faiſoit dans les belles-lettres. Il le garda ainſi dans la maiſon paternelle juſqu'à l'âge de 15 ans. Lorſqu'il crut la piété de ſon fils aſſez ſolidement établie pour n'avoir rien à craindre des impreſſions du mauvais exemple, il choiſit le college de Pontlevoi, qui étoit le mieux réglé qui lui fut connu, & il confia ſon éducation aux religieux de la congrégation de Saint-Maur.

Le jeune penſionnaire s'attira bientôt l'eſtime & l'amitié de ſes régents, le cœur & le reſpect de ſes condiſciples. Sa douceur, ſa politeſſe, ſa piété, ſon ardeur pour l'étude furent un modele pour tout le college. Après ſa rhétorique, il demanda à entrer dans la congrégation, en prit l'habit dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, & y fit profeſſion le 12 Août 1668. Comme il avoit été l'exemple du college de Pontlevoi, il le fut auſſi du noviciat de Saint-Melaine, & on le regardoit déjà comme un religieux accompli. Ce fut la raiſon pour laquelle les ſupérieurs le laiſſerent dans la maiſon du noviciat après ſa profeſſion, ne doutant point que ſon exemple ne fît beaucoup d'impreſſion ſur les novices.

Après ſes études, où il ſe diſtingua, il fut choiſi par les ſupérieurs pour enſeigner la philoſophie & enſuite la théologie dans les abbayes de Saint-Remi de Reims, de Saint-Germain-des-Prés, & de Saint-Denys en France. Il forma d'excellents écoliers, dont pluſieurs enſeignerent dans la ſuite avec ſuccès, & furent ſupérieurs dans la congrégation. Se trouvant à Saint-Germain-des-Prés avec Dom Ambroiſe Janvier, qui poſſédoit parfaitement la langue hébraïque, il profita de l'occaſion, & l'ap-

Digitized by Google

prit ſous cet habile maître. L'emploi de profeſſeur ne ſuffiſoit pas pour remplir tous ſes moments. Saintement avare de ſon temps, dont il ne perdit jamais la moindre partie, il compoſa pluſieurs ouvrages qui lui firent beaucoup d'honneur par la délicateſſe & la ſolidité avec leſquelles les matieres y ſont traitées. On convient dès-lors qu'il ſoutenoit avantageuſement la réputation de ſa famille, dans laquelle la probité, l'amour des lettres, & l'érudition ont été comme héréditaires.

Dom Denys de Sainte-Marthe auroit bien ſouhaité de continuer à étudier ſans diſtraction; mais le chapitre général de 1690 le nomma prieur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Il y gagna bientôt le cœur de ſes religieux, & s'acquit l'eſtime univerſelle de ce qu'il y avoit de perſonnes conſidérables dans la ville. Jamais ſupérieur ne fut plus exact à toutes les pratiques régulieres & aux devoirs de la place qu'il occupoit. En ce temps-là les écrits de M. de Rancé, abbé de la Trappe, contre les études monaſtiques, faiſoient grand bruit. Dom Mabillon, ſans l'attaquer, avoit compoſé un traité plein de modération & de ſageſſe, pour montrer la néceſſité & la maniere d'étudier dans les cloîtres. L'abbé n'en fut pas content, & compoſa un ouvrage contre celui du P. Mabillon. Le P. de Sainte-Marthe naturellement vif, ſans rien prendre ſur les exercices de la régularité, fit quatre lettres pleines de ſel & de feu, dans leſquelles il n'épargna pas M. l'abbé de la Trappe, auquel il les adreſſa. Elles furent diverſement reçues du public. Les uns les eſtimerent comme un ouvrage de beaucoup d'eſprit, & en louerent D. de Sainte-Marthe, qui s'en avoua l'auteur; d'autres les regarderent comme un libelle diffamatoire, ou du moins ſatirique, qui déchiroit un des plus ſaints perſonnages qui fût alors: mais ceux qui fulminerent le plus contre les quatre lettres furent Madame de Guiſe, ducheſſe d'Alençon, dirigée par l'abbé de la Trappe, & M. Boſſuet, évêque de Meaux, ſon ami.

D. de Sainte-Marthe n'en demeura pas là: il écrivit quatre nouvelles lettres intitulées: *Recueil de quelques pieces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe.* On achevoit de les imprimer lorſque le P. Boiſtard, ſupérieur-général, arriva à Marmoûtier pour le chapitre. Etant averti de ce nouvel ouvrage, il fit comparoître l'auteur devant le définitoire, lui demanda qui lui avoit donné la permiſſion d'imprimer, lui ordonna d'apporter trois exemplaires de ſon ouvrage pour être examinés, & après l'examen on ſupprima toute l'édition. Pour punir le P. de Sainte-Marthe, on le dépoſa de la ſupériorité. Il vint à Paris, où on lui donna le ſoin d'adminiſtrer les ſacrements dans la paroiſſe de Saint-Germain-des-Près. Ce fut lui qui y établit une meſſe paroiſſiale, & un prône tous les dimanches. On le chargea en même temps du ſoin de la bibliotheque, qui étoit déja conſidérable, ſurtout par le grand nombre de manuſcrits qui s'y ſont conſervés. Il profita de ce loiſir pour donner la vie du grand Caſſiodore, chancelier de Théodoric, & enſuite abbé de Vivieri en Italie. Elle fut reçue avec le même applaudiſſement que les autres ouvrages qu'il avoit publiés juſqu'alors.

On avoit voulu punir le P. de Sainte-Marthe en le dépoſant de la ſupériorité; mais

Digitized by Google

mais on ne vouloit pas priver la congrégation des ſervices qu'il pouvoit lui rendre dans le gouvernement. A peine un an étoit-il écoulé, qu'on le nomma prieur de Bonne-nouvelle de Rouen. Il rendit des ſervices ſignalés à ce monaſtere. M. de Montholon, dont il avoit l'honneur d'être parent, ayant été nommé par le roi premier-préſident du parlement de Rouen, connut bientôt le mérite du prieur de Bonne-nouvelle. Ce magiſtrat ſi éclairé & ſi reſpectable, l'eſtima & lui donna ſa confiance. Les perſonnes les plus conſidérables de la ville joignirent leurs ſuffrages à celui de M. le premier-préſident, & dès-lors le P. de Sainte-Marthe fut regardé comme un des grands hommes de la congrégation. Il s'acquit un nouveau degré d'eſtime par la victoire qu'il remporta ſur les ennemis de la nouvelle édition de St. Auguſtin, ſur-tout dans la conférence qu'il eut avec les Jéſuites conduits à Bonne-nouvelle par M. le premier-préſident. Il ne gouverna ce monaſtere que pendant cinq années, à la fin deſquelles il fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Ouen. En cette place importante, il ſoutint la même réputation qu'il s'étoit déja acquiſe; &, pendant les ſix ans qu'il gouverna ce monaſtere, on vit en lui les traits d'une ame élevée, d'un ſaint religieux & d'un parfait ſupérieur.

Il méditoit depuis long-temps une nouvelle édition de St. Grégoire le grand, panégyriſte de St. Benoit, & un de ſes plus illuſtres diſciples. Il s'y appliqua avec ardeur, ramaſſa tout ce qu'il put de manuſcrits, & les fit collationner par ſes religieux. Il étoit à leur tête, ſans rien perdre de ſes exercices réguliers, ni des fonctions de ſupérieur. Il y donnoit tout ſon temps: jamais il ne ſe couchoit avant dix heures du ſoir, &, après les matines, auxquelles il aſſiſtoit très-régulièrement, il travailloit juſqu'à cinq heures & demie du matin, temps de la méditation, à laquelle il ne manquoit jamais. Pendant plus de trente ans, il n'a dormi que quatre ou cinq heures chaque nuit; & le temps qu'il déroboit à ſon ſommeil, il le donnoit à ſon travail. Il eſt ſurprenant que, diſtrait comme il étoit par les devoirs de ſa charge & par le grand nombre de viſites que lui attiroient ſon mérite & ſa réputation, il ait pu en ſi peu d'années donner ſon St. Grégoire.

Il crut devoir interrompre ce travail pour prendre la défenſe de ſes confreres, indignement traités dans des libelles publiés contre la nouvelle édition de St. Auguſtin. Il eut la conſolation de les voir mépriſés du public, & condamnés par le S. Siege même.

Pour finir plutôt l'édition de St. Grégoire, le P. de Sainte-Marthe partagea une partie de ſon travail avec Dom Guillaume Beſſin, ancien maître de théologie; & comme l'ouvrage s'imprimoit au Louvre, Dom Barthelemi de la Croix, bibliothécaire de Saint-Germain-des Prés, liſoit les épreuves. Le P. de Sainte-Marthe crut que le pape Clément XI voudroit bien permettre que cet ouvrage lui fut dédié; d'autant plus que le pape Innocent XII, ſon prédéceſſeur, lui avoit fait écrire par le cardinal Spada, que la vie de St. Grégoire qu'il avoit donnée, avoit été très-agréable au ſaint pere. Il en compoſa l'épître dédicatoire au nom des religieux de la congrégation, & ne ſouffrit pas même que ſon nom parut à la tête du livre. Mais il écrivit en parti-

Digitized by Google

culier au ſouverain pontife une lettre pleine des ſentiments les plus reſpectueux, & dans laquelle il conjuroit ſa ſainteté de vouloir bien employer ſon autorité auprès des ſupérieurs, pour les engager à le décharger de la ſupériorité, & lui donner par-là plus de temps pour s'occuper à ſes études avec plus de liberté & moins de diſſipation. Le ſaint pere lui fit faire réponſe qu'il étoit édifié de ſa modeſtie & de ſon humilité; mais qu'il l'exhortoit à ſe laiſſer conduire par les ſupérieurs.

Au chapitre général de 1705, il fut nommé prieur des Blancs-manteaux, afin qu'étant dans Paris il eût plus de commodités pour travailler. Son mérite étoit déjà connu dans cette capitale, & les ſavants s'empreſſerent de lier amitié avec lui. Le cardinal de Noailles, qui l'honoroit de ſa bienveillance, le propoſa aux évêques de France pour un travail qui intéreſſoit toute l'égliſe Gallicane, ouvrage ébauché par des ſavants de ſon nom & de ſa famille, ſous le titre de *Gallia Chriſtiana*. Les prélats inſtruits d'ailleurs de ſon érudition & de ſes talents, le prierent d'entreprendre cet ouvrage ſi digne de lui. Le pere de Sainte-Marthe s'en chargea avec plaiſir. Il amaſſa des matériaux avec le ſecours de pluſieurs religieux, qui n'épargnerent rien pour les tirer de l'obſcurité des archives & des bibliotheques du royaume, & des états voiſins.

Dom de Sainte-Marthe, après trois ans de ſupériorité aux Blancs-manteaux, dont il acquitta les dettes par ſa prudence & ſa ſage économie, fut jugé digne d'entrer dans le régime de la congrégation, & on crut qu'il y ſeroit d'un grand ſecours par ſon crédit & par ſes lumieres. Il fut, en effet, nommé aſſiſtant du général, en 1708. Sa nouvelle ſituation ne lui fit plaiſir que parce qu'elle lui procura plus de temps pour travailler à l'ouvrage qu'il avoit commencé. Il n'en fut pas ainſi des neuf années ſuivantes, pendant leſquelles il fut prieur de Saint-Denys, & enſuite de Saint-Germain-des-Prés, & une ſeconde fois de Saint-Denys. L'eſtime qu'on avoit pour lui augmenta dans ces places de diſtinction, il s'y fit beaucoup d'amis, & combien n'en fit-il pas à ſa congrégation? Il ne ſe renferma pas dans les exercices de la régularité & dans ſes études; il étendit ſes ſoins à l'amélioration des biens des monaſteres. Ce fut lui qui fit conſtruire les maiſons qui font aujourd'hui l'ornement de la cour de l'abbaye de Saint-Germain.

Le pere de Sainte-Marthe finiſſoit ſon ſecond triennal à Saint-Denys, lorſque Madame d'Orléans, abbeſſe de Chelles, & ſa communauté lui donnerent une preuve éclatante de leur eſtime, en le choiſiſſant pour leur viſiteur. L'abbeſſe de Montmartre & ſes religieuſes lui déférerent le même honneur, auquel il répondit par une attention extrême à remplir les devoirs de ſa charge, & à conſerver le bon ordre dans ces deux illuſtres abbayes.

Cependant on jettoit depuis longtemps les yeux ſur lui, & les provinces Bénédictines le ſouhaitoient pour chef de la congrégation. Elles ne furent néanmoins ſatisfaites qu'au chapitre général de 1720. Il y fut d'abord élu préſident de l'aſſemblée, comme il l'avoit été ſix ans auparavant, & enſuite ſupérieur-général de la congrégation. Il occupa cette place dans des temps fâcheux, & il eut des affaires très-épineu-

Digitized by Google

ſes à ſoutenir. Cependant on ne le vit jamais ſortir de la tranquillité & de la douceur, qui lui étoient devenues comme naturelles. Son affabilité faiſoit qu'on l'abordoit toujours avec joie. Sa tendreſſe pour ſoulager les malades, & conſoler les affligés, n'avoit point de bornes. Sa modeſtie, ſon humilité étoient marquées dans toutes les actions de ſa vie. Il ne pouvoit ſouffrir aucune marque de diſtinction. On auroit eu de la peine à trouver un religieux particulier plus auſtere, plus pauvre, & plus détaché que lui.

Mais rien de plus noble & de plus grand que ſon amour & ſa charité pour les pauvres. Ce fut toujours ſa vertu favorite en quelque ſituation qu'il ſe trouvât. Peu content de ce qu'il leur faiſoit donner par les officiers des monaſteres dont il étoit ſupérieur, (ce qu'il faiſoit toujours avec abondance) il leur faiſoit ſouvent part de ce qui lui étoit le plus néceſſaire. On l'a vu ſe dépouiller de ſes propres habits, pour les donner aux pauvres, vendre les petits préſents qu'on lui faiſoit, pour leur en diſtribuer l'argent. Dans une occaſion, n'ayant rien qu'il put donner à un pauvre, qui par le détail qu'il lui fit de ſes beſoins, excita ſa compaſſion, il lui donna une médaille d'or, qui lui étoit très-précieuſe par le préſent que le ſouverain pontife lui en avoit fait. Etant ſupérieur-général de la congrégation, il crut devoir multiplier ſes œuvres de charité, & le détail en ſeroit infini.

Il fut attaqué vers le milieu de Janvier 1725, d'un gros rhume, qu'il traita d'abord de bagatelle. Il fallut que les peres aſſiſtants, ſur l'avis du médecin, lui fiſſent violence pour l'engager à ſe mettre à la vie commune pendant quelques ſemaines. Il la quitta même avant le carême, & commença cette pénible carriere avec le zele des plus fervents religieux. Son rhume augmenta toujours juſqu'au 8 de Mars qu'il fut attaqué d'une fievre très-violente, qui le conduiſit au tombeau. Dès le 13 du même mois, il reçut les derniers ſacrements avec les ſentiments de la piété la plus tendre & la plus ſolide, en préſence d'une nombreuſe communauté qui fondoit en larmes.

Auſſi-tôt que la nouvelle de la maladie du pere de Sainte-Marthe eut été répandue dans le public, un très-grand nombre de perſonnes du premier rang en parurent allarmés, & témoignerent la part qu'ils y prenoient en s'informant avec aſſiduité de l'état de la ſanté du malade. Les prélats du conſeil eccléſiaſtique en parlerent devant le roi, & firent l'éloge du général de la congrégation.

Le danger cependant augmentoit toujours dans les redoublements de la fievre. La tête ſe trouvoit embarraſſée; mais il ſuffiſoit de lui parler de Dieu, pour le rappeller à lui-même; & alors par des diſcours ſuivis, il faiſoit connoître combien il en étoit intérieurement rempli. Les endroits les plus touchants des pſeaumes lui revenoient à l'eſprit, & il les prononçoit avec une onction qui attendriſſoit tous ceux qui en étoient témoins. Il ſe faiſoit ſouvent lire des livres de piété conformes à ſon état préſent. Telles furent ſes diſpoſitions juſqu'au 29 du même mois. Sur le ſoir, les médecins le trouverent très-mal. Son ſecrétaire lui dit « : Mon » révérend pere, vous nous avez dit » pluſieurs fois depuis huit jours que le » Seigneur vous auroit fait une grande

Digitized by Google

» grace, s'il vous avoit appellé à lui le » jour de la fête de notre bienheureux » pere ſaint Benoit. Ne regarderiez-vous » pas comme une marque de prédilec- » tion, ſi Dieu vous retiroit du monde » le jour que ſon fils adorable a expiré » ſur la croix pour expier les péchés du » monde ? » Alors il reprit ſes ſens, & avec un viſage, & d'un ton qui faiſoit ſentir ſes diſpoſitions intérieures : » Que » vous me faites plaiſir, mon cher, lui » répondit-il, vous m'annoncez une heu- » reuſe nouvelle ». Enſuite levant les yeux au ciel, il ajouta : *Lætatus ſum in his quæ dicta ſunt mihi, in domum Domini ibimus.* Le pere prieur de Saint-Germain-des-Prés qui étoit préſent l'ayant exhorté à mettre ſa confiance en Dieu, il répondit par ce verſet du pſeaume, *In te Domine ſperavi, non confundar in æternum.* On le fit ſouvenir qu'il n'avoit pas fait ſes pâques, & on lui demanda ſi ce ne ſeroit pas une conſolation pour lui de recevoir l'agneau ſans tache : Elle ſeroit très-grande, répondit-il, & marqua un fort grand empreſſement de participer à cette faveur. Pendant qu'on ſe diſpoſoit à lui apporter le gage de ſon ſalut, il demanda qu'on l'aidât à ſe lever & à ſe revêtir, afin qu'il pût recevoir le ſaint ſacrement avec plus de décence ; mais comme on le trouva trop foible, on ne put lui accorder ce qu'il ſouhaitoit. Il pria qu'au moins on le mît dans ſon fauteuil.

Lorſqu'il y fut aſſis, il parla ainſi « : » J'ai gouverné avec douceur, parce » que j'ai cru que c'étoit la voie la plus » sûre pour conduire les ames à Dieu. » Si j'avois cru mieux réuſſir en prenant » la voie oppoſée, je l'aurois fait de » tout mon cœur, n'ayant rien cherché » que le bien de la congrégation, & le » ſalut des religieux qui la compoſent «. Après un moment de ſilence, il ajouta: » J'exhorte nos confreres à continuer » de bien étudier, & à ne pas ſe ſervir » du prétexte de leurs études pour vivre » dans la diſſipation ; qu'ils penſent » qu'ils doivent être ſaints avant que » d'être ſavants «. Il reçut le ſaint ſacrement avec une préſence d'eſprit & une piété merveilleuſe. Ses forces diminuerent peu-à-peu, & le vendredi ſaint 30 Mars 1725, vers les ſept heures & demie du matin, lorſqu'on prêchoit la paſſion du Sauveur dans l'égliſe de l'abbaye, il pouſſa un ſoupir, qui fut le dernier de ſa vie, & il rendit ſon ame à Dieu.

Aux obſeques qui ſe firent le lendemain ſe trouverent en grand nombre des perſonnes du premier rang. Sa famille & ſes amis y parurent véritablement pénétrés. On y vit la conſternation répandue ſur tous les viſages, & quelque auguſte que fut la cérémonie, on n'en pouvoit cependant pas voir de plus triſte. Il ſe trouva encore un plus grand nombre de perſonnes de diſtinction au ſervice qui ſe fit le mercredi ſuivant. Pluſieurs communautés très-reſpectables crurent ne pouvoir mieux témoigner leur douleur ſur la mort du pere de Sainte-Marthe, qu'en faiſant dans leurs égliſes des ſervices ſolemnels pour le repos de ſon ame. « Ceux (*a*) qui ont » connu le pere de Sainte-Marthe, » ont toujours admiré ſa douceur, ſa » modeſtie, ſon affabilité, & ſes ta-

(*a*) Mém. pour ſervir à l'hiſt. des hommes illuſtres, tom. V, pag. 100.

Digitized by Google

» lents pour gouverner ſagement «.

Ses Ouvrages.

1. Traité de la confeſſion auriculaire contre les erreurs des calviniſtes, où la doctrine de l'égliſe ſur ce point eſt expliquée par l'Ecriture ſainte, par la tradition & par pluſieurs faits très-remarquables, &c. Par Dom Denys de Sainte-Marthe, de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Lambert Roulland, 1685, in-8. Cet ouvrage eſt dédié au grand Boſſuet, évêque de Meaux. L'auteur fait voir la néceſſité de la confeſſion pour obtenir la rémiſſion de tous les péchés mortels, même ſecrets, fondée ſur la puiſſance de lier & de délier que J. C. a donnée à ſon égliſe. Il établit enſuite l'uſage de la confeſſion par une tradition de tous les ſiecles, tirée de la doctrine des peres & des faits hiſtoriques. Il en produit un très-grand nombre qui n'avoient jamais été employés. Et comme Daillé eſt celui de tous les proteſtants qui paſſe pour avoir écrit avec plus de force contre le dogme de la confeſſion, le pere de Sainte-Marthe emploie toute la ſeconde partie de ſon traité à refuter ce miniſtre.

2. Réponſe aux plaintes des proteſtants touchant la prétendue perſécution de France, où l'on expoſe le ſentiment de Calvin, & de tous les plus célebres miniſtres, ſur les peines dues aux hérétiques. A Paris, chez Arnould Seneuſe, 1688, in-12. Ce livre eſt dédié à M. de Harlay, archevêque de Paris. Le pere de Sainte-Marthe y fait voir l'injuſtice des plaintes des proteſtants; 1°., parce que ce qu'ils diſent de l'excès de la prétendue perſécution faite contre eux en France, eſt faux; 2°., parce que Calvin, Farel, Jurieu, leurs principaux chefs, ont été perſuadés que l'on pouvoit uſer du glaive contre les hérétiques; 3°., parce qu'on peut ſe ſervir de quelque rigueur pour faire revenir les hérétiques à l'égliſe, pourvu qu'elles ſoient tempérées par la prudence & par la charité. Le P. de Sainte-Marthe donne à la fin l'abrégé d'un gros ouvrage de Guillaume Pryn, presbytérien Anglois, intitulé: *L'appui & la défenſe du glaive des rois*, où l'on prouve par des paſſages tirés de l'ancien & du nouveau Teſtament, & le conſentement des plus grands docteurs de l'égliſe, qu'il eſt permis aux magiſtrats de punir les hérétiques ſelon la grandeur de leurs crimes.

3. Entretiens touchant l'entrepriſe du prince d'Orange ſur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux proteſtants les caracteres de l'anti-chriſtianiſme, que M. Jurieu a reproché à l'égliſe romaine. A Paris, chez Arnould Seneuſe, 1689, in-12. Ce livre eſt dédié au roi d'Angleterre. Le but de l'auteur eſt de prouver que toute la réforme prétendue des proteſtants eſt contraire à l'eſprit du chriſtianiſme, puiſqu'elle a tendu, dès ſon commencement, à ſecouer le joug de l'autorité légitime des rois, à revolter leurs ſujets, & à troubler leurs états.

4. Suite des entretiens touchant l'entrepriſe du prince d'Orange ſur la grande-Bretagne. A Paris, chez Arnould Seneuſe, 1691, in-12. C'eſt une réponſe à un libelle intitulé: *Religion des Jéſuites*, où M. Jurieu accuſoit le P. de Sainte-Marthe de mauvaiſe foi touchant un fait qu'il rapporte de Pierre Charpentier. La vérité de ce fait eſt invinciblement établie par le ſavant Bénédictin.

Digitized by Google

5. Lettres de M. Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, où l'on examine ſa réponſe au traité des études monaſtiques, & quelques endroits de ſon commentaire ſur la regle de Saint Benoit. A Tours, 1692. Ces lettres, qui ſont au nombre de quatre, ſont écrites avec beaucoup d'eſprit, mais trop vives, pour ne pas dire trop ſatiriques. Il y en eut une cinquieme qui parut en 1693, & fut réimprimée la même année dans l'ouvrage ſuivant.

6. Recueil de queiques pieces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe. A Cologne, (Tours) 1693, in-12.

7. Oraiſon funebre de Madame de Bethune, abbeſſe de Beaumont-lès-Tours, prononcée dans l'égliſe de ce nom, par le P. de Sainte-Marthe, lorſqu'il étoit prieur de Saint-Julien de Tours.

8. La vie de Caſſiodore, chancelier & premier miniſtre de Théodoric le grand, & de pluſieurs autres rois d'Italie, enſuite abbé de Vivieri; avec un abrégé de l'hiſtoire des princes qu'il a ſervi, & des remarques ſur ſes ouvrages. A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard, 1694, in-12. Le P. de Sainte-Marthe dédia cette vie à M. le chancelier. Elle eſt diviſée en quatre livres, dont le premier repréſente la naiſſance de Caſſiodore, ſon éducation, & ſes emplois juſqu'à la mort de Théodoric, roi des Goths: le ſecond contient les événements des regnes ſuivants, & les dignités & les emplois de Caſſiodore juſqu'à ſa retraite du monde: le troiſieme fait voir ce grand homme, lorſqu'après avoir ſervi fidélement les rois d'Italie, il conſacra le reſte de ſes jours à celui dont le regne n'aura pas de fin. Il avoit environ 70 ans, lorſqu'il ſe retira dans le monaſtere de Vivieri, qu'il fit bâtir dans ſa maiſon, & y vécut encore plus de 23 ans. Des deux bibliotheques qu'il avoit poſſédées dans le ſiecle, l'une à Rome, & l'autre à Ravenne, il forma celle de Vivieri, qu'il augmenta toujours depuis, afin que ſes religieux ne manquaſſent d'aucun moyen d'acquérir les connoiſſances qui leur étoient néceſſaires: le quatrieme livre eſt une judicieuſe critique des ouvrages de Caſſiodore, dont le P. de Sainte-Marthe a extrait juſqu'à cent-trente maximes morales, politiques & chrétiennes, pour en faire mieux connoître l'excellence, & pour donner une juſte idée de l'eſprit, de la vertu & de la ſcience de celui dont il a compoſé la vie. Elle eſt très-bien & très-exactement écrite, ſelon M. l'abbé Lenglet.

9. Hiſtoire de St. Grégoire le grand, pape & docteur de l'égliſe, tirée principalement de ſes ouvrages. Par Dom Denys de Sainte-Marthe, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Rouen, chez la veuve de Louis Behourt & Guillaume Behourt, 1697, in-4. Dom Denys de Sainte-Marthe a diviſé cette hiſtoire en quatre livres: le premier apprend la naiſſance, l'éducation & les premieres dignités de St. Grégoire. Dès ſa jeuneſſe, il poſſéda la charge de préfet de Rome, & employa ſes grands biens à nourrir les pauvres, & à fonder des monaſteres. Il ſe retira dans celui de Saint-André, dont il fut abbé, & en obſerva toutes les regles avec la même exactitude que les autres moines. Le pape l'ordonna, & le fit l'un des ſept diacres que l'on appelloit cardinaux, ou régionnaires. Pélage II l'envoya à

Digitized by Google

Conſtantinople pour engager l'empereur Tibere à délivrer l'Italie de l'oppreſſion des Lombards. A ſon retour, il ſervit de ſecrétaire au pape, &, après ſa mort, il fut choiſi, malgré toute ſa réſiſtance, pour gouverner l'égliſe. Le ſecond livre contient l'hiſtoire des quatre premieres années de ſon pontificat. Les moines qui vivoient avec lui le prierent d'écrire les miracles que Dieu avoit opérés en Italie par des perſonnes d'une éminente piété, depuis environ un ſiecle. C'eſt ce qu'il exécuta dans ſes dialogues, ſur les mémoires de Maximilien, évêque de Syracuſe.

Quelques ſavants trop délicats ont cru que ces dialogues n'étoient pas dignes de St. Grégoire le grand; mais le P. de Sainte-Marthe fait voir que le ſaint les a reconnus en pluſieurs endroits de ſes autres écrits; qu'il rapporte dans ſes homélies les mêmes choſes qu'on lit dans ſes dialogues, & que le ſtyle eſt le même que celui des autres ouvrages.

Le troiſieme livre contient l'hiſtoire de St. Grégoire, depuis le mois de Septembre 594, juſqu'au même mois de l'année 598. Le P. de Sainte-Marthe y rapporte fort au long le différend qu'eut notre ſaint pape avec Jean le Jeuneur, patriarche de Conſtantinople, qui prenoit le titre d'écuménique, ou univerſel; ce qui ſembloit ne ſe pouvoir faire qu'à l'excluſion des autres évêques, & à la diminution de leur autorité : le quatrieme livre de l'hiſtoire de St. Grégoire comprend tout ce qu'il a fait depuis l'époque de 598, juſqu'à ſa mort, qui arriva le 13 Mars 604. La révolution dans l'empire Romain, cauſée par la cruelle ambition de Phocas, eſt le plus fameux événement qui paroiſſe dans ce dernier livre.

Le P. de Sainte-Marthe, en compoſant l'hiſtoire de St. Grégoire, remarqua une fort grande différence entre les ouvrages imprimés de ce ſaint pape & les manuſcrits; & c'eſt ce qui lui fit concevoir le deſſein d'en entreprendre une nouvelle édition, qui fut interrompue par les ouvrages ſuivants.

10. Réflexions ſur la lettre d'un abbé d'Allemagne aux révérends peres Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, ſur leur dernier tome de l'édition de St. Auguſtin, 1699, in-12. Cet ouvrage eſt adreſſé à un évêque.

11. Lettre à un docteur de Sorbonne touchant le mémoire d'un docteur en théologie, adreſſé à MM. les prélats de France, contre les Bénédictins, 1699, in-12. Ces deux petits ouvrages du pere de Sainte-Marthe ont pour but de défendre la nouvelle édition de St. Auguſtin contre les libelles des jéſuites.

12. *Sancti Gregorii papæ I. cognomento magni opera omnia, ad manuſcriptos codices Romanos, Gallicanos, Anglicanos emendata, aucta, & illuſtrata notis; ſtudio & labore monachorum ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Quatuor tomis in-folio. Pariſiis, ſumptibus Claudii Rigaud*, 1705. Pluſieurs religieux, entre autres, Dom Barthelemi de la Croix & Dom Guillaume Beſſin ont eu part à cette belle édition; mais c'eſt le pere de Sainte-Marthe qui l'a dirigée, & qui a été à la tête de tout l'ouvrage. Il eſt dédié à Clément XI, & l'épître dédicatoire contient l'éloge de ce pape, ami des lettres. La préface générale qui ſuit, inſtruit d'abord des différentes éditions qui ont été faites des œuvres de St. Grégoire, & met ſous les yeux des lecteurs les fautes groſſieres qui y ont été

Digitized by Google

laiſſées, même dans la derniere, qui a été donnée par M. de Gouſſainville. Enſuite le pere de Sainte-Marthe fait la diſtribution de tous les ouvrages de St. Grégoire en quatre volumes. Il traite de quelques livres qui ont été attribués à ce grand pape, quoiqu'ils ne ſoient pas de lui. Il fait voir la pureté de ſa doctrine, non-ſeulement quant à la morale; mais auſſi en ce qui regarde les dogmes. Il prouve que St. Grégoire a réfuté tous les anciens hérétiques, & même tous les nouveaux, juſqu'aux Quiétiſtes. On trouve dans ſes ouvrages la doctrine de l'égliſe touchant le ſaint ſacrifice de l'autel, la préſence réelle du corps & du ſang de notre Seigneur dans l'euchariſtie, la néceſſité de la confeſſion des péchés & l'abſolution du prêtre, &c.

Le premier volume de cette édition contient tout ce que St. Grégoire a fait ſur l'Ecriture ſainte, ſavoir les morales ſur Job, les homélies ſur Ezéchiel, & les homélies ſur les évangiles. On trouve, dans le ſecond, le paſtoral, les dialogues en latin & en grec, & les épîtres. Auſſi-tôt que le paſtoral parut, St. Anaſtaſe, patriarche d'Antioche, le traduiſit en grec, à la priere de l'empereur Maurice. En Angleterre, Alfrede, roi des Saxons occidentaux, en fit auſſi une traduction en langue Saxone, pour l'inſtruction de ſes ſujets eccléſiaſtiques. Les égliſes d'Eſpagne le rechercherent avec empreſſement dès qu'il vit le jour. Mais aucune égliſe ne l'a eſtimé davantage que celle de France, qui a ordonné aux évêques en pluſieurs conciles de prendre le paſtoral de St. Grégoire pour regle de leur conduite.

Quant aux dialogues de ce pape, les miracles qui y ſont rapportés ne doivent pas les rendre ſuſpects. Le fils de Dieu a promis à ſon égliſe le don des miracles. S'il y a eu un temps auquel ils aient été néceſſaires, c'eſt particuliérement celui que Dieu a choiſi pour y faire éclater les merveilles rapportées par St. Grégoire. L'Occident étoit en proie à des barbares encore idolâtres ou ariens, & enſevelis dans les ténebres de diverſes héréſies : ceux même qui étoient dans le ſein de l'égliſe catholique, n'étoient pas exempts d'erreurs fort groſſieres. Pluſieurs, par exemple, doutoient de l'immortalité de l'ame & de la réſurrection. N'étoit-il donc pas de l'ordre de la providence que, pour délivrer l'égliſe de ces épaiſſes ténebres, Dieu ſuſcitât des hommes d'une éminente vertu & puiſſants en œuvres ?

Le troiſieme volume eſt diviſé en deux parties, dont la premiere contient le ſacramentaire avec les notes du P. Menard, & tout ce qui a rapport à la liturgie, & la ſeconde les commentaires ſur le premier livre des rois; ſur le cantique des cantiques; ſur les ſept pſeaumes de la pénitence; & une concorde des paſſages de l'Ecriture ſainte, qui ſemblent ſe contredire.

Le quatrieme & dernier volume eſt auſſi diviſé en deux parties. Dans la premiere, on trouve trois vies de St. Grégoire. La plus ancienne & la plus courte a été écrite par Paul, diacre de l'égliſe d'Aquilée, qui, après avoir été chancelier de Didier, roi des Lombards, embraſſa la vie monaſtique au Mont-Caſſin. La ſeconde vie a été compoſée par Jean, diacre de l'égliſe Romaine, auſſi moine du Mont-Caſſin, qui vivoit vers la fin du 9. ſiecle. On a joint à ces deux vies les éloges que pluſieurs anciens

Digitized by Google

ciens auteurs ont fait de St. Grégoire. Sa troiſieme vie a été compoſée par le pere de Sainte-Marthe. Elle eſt preſque la même que celle qu'il donna en françois l'an 1698. Enfin, la ſeconde partie du quatrieme volume contient les expoſitions de Peterius, ſecrétaire de St. Grégoire, & d'Alulfe, moine de Saint Martin de Tournay, ſur l'ancien & le nouveau Teſtament.

Au mois d'Août 1706, Dom Guillaume de la Parc, procureur-général de la congrégation en cour de Rome, préſenta au pape cette nouvelle édition de St. Grégoire. Le ſaint pere la reçut avec toutes les marques de bonté poſſibles. Il fit de grands éloges de la congrégation, & ajouta qu'il vouloit lui donner une marque publique de ſon affection & de ſa reconnoiſſance par un bref qu'il adreſſeroit au pere-général, pour l'exhorter à faire continuer les études. Sa ſainteté executa ce qu'elle avoit promis par le bref ſuivant:

» Bref (*a*) de notre ſaint pere le pape » Clément XI, au très-cher fils le ſupé- » rieur-général de la congrégation de » Saint Maur, ordre de St. Benoit.

CLÉMENT XI, PAPE.

» Notre cher fils, ſalut & bénédic- » tion apoſtolique: Nous ne ſaurions » être plus long-temps ſans vous témoi- » gner combien nous agréons & ap- » prouvons le travail auquel votre » congrégation s'applique, de revoir » les ouvrages des peres de l'égliſe, & » d'en donner au public de nouvelles » éditions plus claires & plus cor- » rectes que les précédentes. Nous eſti- » mons ce travail très-digne de votre » profeſſion & de votre vertu, & nous

(*a*) *BREVE ſanctiſſimi Patris ac Domini noſtri, Domini Clementis Papæ XI. Dilecto filio ſuperiori generali congregationis Sti Mauri, ordinis Sancti Benedicti.*

CLEMENS PAPA XI.

Dilecte fili, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Diutiùs præterire ſilentio non poſſumus, quantopere nobis acceptum probatumque ſit ſtudium quod congregatio tua ſanctorum eccleſiæ patrum operibus recenſendis atque nitidioris quam antea cultus publicam in lucem proferendis impendit. Quod quidem & profeſſioni virtutiſque veſtræ maximè dignum ducimus, & non vobis duntaxat glorioſum, verùm etiam rei chriſtianæ ac orthodoxæ imprimis religioni ſaluberrimum fore confidimus. Quamobrem te monachoſque tuos in Domino hortamur, ut in egregio ſuo inſtituto ſtrenuè diligenterque pergatis, pro certo habentes, quidquid in honorem commodumque veſtrum à pontificia dignitate poterit proficiſci, id vobis nullo unquam tempore defuturum. Interea verò mitti ad te juſſimus parva quædam munuſcula iis potiſſimùm eruditis viris arbitratu tuo diſtribuenda, qui ejuſmodi editionibus adornandis incumbunt, ut ipſis argumento ſint paternæ, quâ eos eorumque ſtudia complectimur, charitatis. Tibi verò, dilecte fili, præcipuæ noſtræ benevolentiæ pignus apoſtolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, ſub annulo Piſcatoris, die decimâ nonâ Aprilis anni milleſimi ſeptingenteſimi ſexti, pontificalis noſtri anno ſexto.

ULYSSES JOS.
ARCHIEPISCOPUS THEODOSIENSIS.

Digitized by Google

» eſpérons qu'il ne vous ſera pas ſeule-
» ment glorieux ; mais qu'il ſera encore
» très-ſalutaire à toute la chrétienté,
» & particuliérement à la religion ca-
» tholique. C'eſt pourquoi nous vous
» exhortons au nom du Seigneur, vous,
» vos moines, de continuer cette no-
» ble entrepriſe avec tout le courage
» & l'exactitude dont vous êtes capa-
» bles ; vous aſſurant que toutes les
» graces & les faveurs qui regardent
» votre honneur ou votre avantage, &
» qui dépendront de la libéralité du
» ſaint-ſiege, vous ſeront accordées en
» tout temps. En attendant nous avons
» donné ordre de vous envoyer quel-
» ques petits préſents de dévotion, que
» nous deſirons, être diſtribués, ſelon vo-
» tre volonté à ces hommes ſavants,
» qui ſe diſtinguent par leur applica-
» tion à travailler aux éditions, étant
» bien aiſe de leur donner par-là des
» marques de notre affection paternelle,
» & de l'eſtime que nous faiſons du
» fruit de leurs études. Pour vous, no-
» tre cher fils, nous vous donnons,
» avec toute la tendreſſe poſſible, no-
» tre bénédiction apoſtolique, comme
» un gage de notre bienveillance ſin-
» guliere. Donné à Rome dans le pa-
» lais de Saint Pierre, ſous l'anneau du
» pêcheur, le 19 d'Avril 1706, l'an-
» née ſixieme de notre pontificat. Si-
» gné, Ulyſſe-Joſeph, archevêque de
» Théodoſie «.

Ce bref ſi glorieux pour la congrégation fut expédié de la maniere la plus honorable. Le pape voulut qu'il fût fait non par le ſecrétaire du commun, mais par celui qui dreſſe les brefs qui ſont adreſſés aux princes & aux perſonnes de la premiere qualité. De plus, ſa ſainteté fit écrire une lettre en réponſe à celle que le pere de Sainte-Marthe avoit écrite pour lui être préſentée avec St. Grégoire.

En même temps le pape fit remettre entre les mains du pere procureur-général à Rome, une boëte dans laquelle il y avoit vingt-quatre médailles d'or, dont deux plus grandes & plus conſidérables, avec le portrait du pape, étoient deſtinées pour le pere-général & pour le pere de Sainte-Marthe. Il y en avoit auſſi deux d'argent de la même grandeur & de la même empreinte que les précédentes, dont l'une étoit pour Dom Mabillon & l'autre pour le pere de Montfaucon. Les vingt-deux autres médailles d'or furent diſtribuées au R. P. général, à ſes deux aſſiſtants, à D. Thomas Blampin, à Dom Denys de Sainte-Marthe, à Dom Jean Mabillon, à Dom Edmond Martene, à Dom Jean Martianay, à Dom Bernard de Montfaucon, à Dom Thierri Ruinart, à D. Nicolas le Nourri, à Dom François Lami, à Dom Antoine Beaugendre, à Dom Jean Liron, à Dom Guillaume Rouſſel, à Dom Michel Félibien, à D. René Maſſuet, à Dom Pierre Couſtant, à Dom Julien Garnier, à Dom François Faverolles, qui, depuis pluſieurs années, travailloient à collationner des manuſcrits grecs de St. Chryſoſtome, à Dom Barthelemi de la Croix & à Dom Guillaume Beſſin, qui avoient eu part à l'édition de St. Grégoire.

13. Lettre à ſon alteſſe royale Mme. l'abbeſſe de Chelles, in-4. Le pere de Sainte-Marthe écrivit cette lettre pour ſatisfaire la curioſité de Mme. d'Orléans, abbeſſe de Chelles, qui vouloit ſavoir l'origine, les progrès, & l'état de la

Digitized by Google

congrégation de Saint Maur. L'auteur en fait l'hiſtoire en abrégé, & obſerve que ce corps entiérement renfermé dans les états du roi, a refuſé des établiſſements à Rome, à Florence, en Savoie, en Portugal, de peur de donner lieu à la moindre défiance. Il répond ſolidement aux raiſons ſpécieuſes qu'on allégua en 1672, pour arrêter le progrès de la réforme qu'on demandoit de tous côtes. Les Bénédictins, dit-on, envahiſſent tous les prieurés, & c'eſt à ce ſujet que le roi a donné l'édit du mois de Novembre 1719. A quoi le P. de Sainte-Marthe répond ainſi : » Il n'y a » rien, Madame, de plus injuſte que cette » accuſation. Il y a en France au moins » douze mille prieurés de l'ordre de » St. Benoit. Les réformés de St. Maur » ſont en France plus de la moitié des » religieux Bénédictins. Il n'y auroit » donc pas lieu de ſe plaindre s'ils poſ- » ſédoient la moitié des prieurés, c'eſt- » à-dire, au moins ſix mille; mais ils » ſont bien éloignés d'en avoir ce nom- » bre, puiſqu'ils ſont prêts de prouver » qu'ils n'en ont tout au plus que huit » cent, dont il y en a la moitié preſ- » que de nulle valeur. Voilà ce qu'on » appelle envahir tous les prieurés «.

Dom de Sainte-Marthe termine ainſi ſa lettre : » Après la mort de Louis-le- » grand, pluſieurs évêques, abbés & » communautés ſe flatterent d'obtenir » la réforme. Je ne parlerai que de l'an- » cien évêque de Condom, abbé de » Saint Victor de Marſeille. Ce prélat, » d'un zele merveilleux pour l'établiſ- » ſement du bien & du bon ordre, n'a » rien oublié pour obtenir l'introduc- » tion des réformés dans cette abbaye. » La plus grande partie des religieux » la ſouhaitoient, & M. le Bret, inten- » dant & premier préſident en Pro- » vence, favoriſoit ce deſſein; mais » les ennemis ſecrets de la congréga- » tion de Saint Maur le firent échouer » par l'oppoſition d'une partie des » bourgeois de cette ville & de la no- » bleſſe de la Provence. Savez-vous, » Madame, comment les ſupérieurs de » la congrégation de Saint Maur ſe ſont » vengés? Touchés de compaſſion pour » Marſeille, affligée de la contagion, ils » ſe preſſerent d'y envoyer ce qu'ils pu- » rent amaſſer d'argent, & j'apprends » par une lettre circulaire du ſupérieur- » général adreſſée à tous ſes monaſte- » res, qu'il compte de fournir à Aix & » à toute la Provence de nouveaux ſe- » cours plus conſidérables. Afin de ti- » rer une vengeance complete, plu- » ſieurs religieux de cette congrégation » ſe ſont préſentés par l'ordre des ſupé- » rieurs à M. l'évêque de Marſeille, » pour ſecourir les malades. Il n'a pas » tenu à eux qu'ils n'aient ſacrifié leur » vie à leur ſervice, & préſentement ils » exercent leur charité à Aix. Je ne » doute point, Madame, que cette » vengeance ſi chrétienne ne ſoit ap- » prouvée de votre alteſſe royale, & » ne redouble ſon eſtime pour cette » congrégation «.

14. *Gallia chriſtiana, in provincias eccleſiaſticas diſtributa; quâ ſeries & hiſtoria archiepiſcoporum, epiſcoporum & abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine eccleſiarum ad noſtra tempora deducitur, & probatur ex authenticis inſtrumentis ad calcem appoſitis. Opera & ſtudio Domni Dionyſii Sammarthani presbyteri & monachi ordinis ſancti Benedicti, è congregatione ſancti Mauri. Tomus I. Lutetiæ-Pariſiorum, excudebat Joannes-Baptiſta Coignard*, 1715, in-

Digitized by Google

folio. Cet ouvrage eſt dédié à M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Le P. de Sainte-Marthe eut l'honneur de lui offrir ce premier volume, ayant été préſenté à ſon alteſſe royale par M. le cardinal de Noailles; le prince le reçut avec ces démonſtrations ordinaires de conſidération & de bonté pour la perſonne de l'auteur & pour la congrégation.

L'ouvrage renferme la ſuite & l'hiſtoire des archevêques, évêques, abbés & abbeſſes de France & pays voiſins, depuis le commencement de l'égliſe juſqu'à préſent. Le pere de Sainte-Marthe y a gardé une méthode différente de celle que MM. ſes oncles avoient obſervée. Ils avoient mis les archevêchés dans le premier volume, les évêchés dans les deux ſuivants, & dans le dernier les abbayes. Il a diſtribué ſon ouvrage par métropoles, ſous chacune deſquelles ſont les évêchés ſuffragants, & chaque abbaye, tant celles qui exiſtent que celles qui ne ſubſiſtent plus, chacune dans ſon dioceſe.

Ce premier volume contient les métropoles d'Alby, d'Aix, d'Arles, d'Avignon & d'Auch. A la tête de l'hiſtoire de chaque métropole ou province eccléſiaſtique, le pere de Sainte-Marthe a mis des cartes géographiques, par le moyen deſquelles on connoît la ſituation de la ville métropolitaine, des égliſes ſuffragantes & des abbayes. Au plan de cet ouvrage il a joint dans la préface de ce premier volume des réflexions judicieuſes ſur l'établiſſement de la religion chrétienne dans les Gaules. Il prétend qu'elle a été prêchée du temps des apôtres, ou au moins du temps des hommes apoſtoliques. Les inſtruments qui doivent ſervir de preuves à l'hiſtoire, ſont à la fin de chaque volume. Un grand nombre de pieces ont été fournies par Dom Claude Eſtiennot, Dom Etienne du Laura, Dom Edmond Martene, Dom Urſin Durand, Dom Jacques Roger, & pluſieurs autres religieux de la congrégation, qui avoient parcouru preſque toutes les égliſes du royaume, pour en recueillir les actes. Afin qu'on puiſſe ranger les événements dans un ordre chronologique, & connoître les papes & les princes ſous leſquels les faits ſont arrivés, le pere de Sainte-Marthe a fait imprimer à la fin du premier volume une table des années de Jeſus-Chriſt, des indictions, & des pâques; un catalogue chronologique des papes; des empereurs Romains, François & Allemands; des rois de France & de Germanie, de Bourgogne & d'Eſpagne.

Les jéſuites, dans leur journal de Trévoux du mois d'Août 1716, attaquerent l'ouvrage du pere de Sainte-Marthe. On leur répondit par une lettre imprimée à la fin du journal des ſavants de la même année, & par une autre lettre fort vive rapportée dans le VI tome du ſupplément au journal de Leipſic de l'an 1716.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus ſecundus. Pariſiis, ex typographia regia, 1720. Ce volume ne contient que les métropoles de Bourges & de Bordeaux. Dans l'avertiſſement qui eſt à la tête, le pere de Sainte-Marthe annonce au public que c'eſt par les ordres de M. le duc d'Orléans, régent du royaume, que l'ouvrage s'imprime au Louvre, & qu'il a eu communication des remarques & des obſervations de M. Baluze ſur le *Gallia chriſtiana* de MM. de Sainte-

Digitized by Google

Marthe. L'auteur avertit encore que depuis trois ans, il s'eſt aſſocié Dom Jean Thiroux & Dom Joſeph Duclou, qui travailloient avec lui à la continuation & à la perfection de l'ouvrage. Dom Claude Bohier & Dom Barthelemi Petis de la Croix ont eu auſſi part à ces deux premiers tomes. Après l'avertiſſement du ſecond, on trouve un grand nombre de remarques, & quelques corrections ſur le premier.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus tertius. Pariſiis, ex typographia regia, 1725. Ce III tome renferme trois métropoles fort éloignées les unes des autres; ſavoir, celles de Cambray, de Cologne & d'Ebrun. Avant le corps de l'ouvrage, on trouve, 1°. une liſte des archevêchés, évêchés & abbayes qu'il contient; 2°. les changements arrivés dans les égliſes depuis l'impreſſion de ce volume & des deux précédents; 3°. des corrections & des ſupplément pour le troiſieme; 4°. des extraits tirés des obſervations de M. Baluze, des porte-feuilles de M. de Gaignieres & d'autres ſavants, qui répandent beaucoup de lumiere ſur les deux premiers tomes. Tous ſont accompagnés d'un gloſſaire des mots barbares & étrangers, & de tables générales & particulieres.

Le pere de Sainte-Marthe n'eut pas plutôt achevé ce troiſieme volume, que la mort l'enleva à l'âge de 75 ans, & dans la cinquieme année de ſon généralat. Ses fideles aſſociés n'ont pas manqué de donner un abrégé de la vie de ce ſavant religieux à la tête du quatrieme volume du *Gallia chriſtiana*. D. Joſeph Caſtel, ſon ſecrétaire, a fait ſon éloge hiſtorique & le détail de ſes ouvrages dans la lettre circulaire, dont il eſt parlé dans le journal des ſavants de l'année 1725, pag 398 & ſuivantes. On trouve encore l'éloge de Dom Denys de Sainte-Marthe dans le premier tome de l'hiſtoire littéraire de l'Europe. Il n'y a eu que les jéſuites dans leurs mémoires de Trévoux, & l'auteur du miſérable Roman allégorique, intitulé : *Les aventures de Pomponius, chevalier Romain, ou l'hiſtoire de notre temps*, qui aient oſé déprimer le mérite & les ouvrages du pere de Sainte-Marthe. On attribue, au moins en parties, les aventures de Pomponius, où ce pere eſt ſi maltraité, à frere Labadie, qui mourut repentant dans l'abbaye de Samer, après avoir demandé qu'on jettât tous ſes écrits au feu.

La ſuite du nouveau *Gallia chriſtiana* ne nous paroît pas devoir être ſéparée des III premiers tomes donnés par D. Denys de Sainte-Marthe.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Operâ & ſtudio monachorum congregationis ſancti Mauri, ordinis ſancti Benedicti. Tomus quartus. Pariſiis, ex typographia regia, 1728. On voit le portrait & la vie du pere de Sainte-Marthe, à la tête de ce volume, qui ne contient que la métropole de Lyon. Le public en eſt redevable à D. Jean Thiroux, aidé des PP. Félix Hodin & Joſeph Duclou, qui avoient déjà travaillé aux volumes précédents ſous la direction du pere de Sainte-Marthe. Ils ſuivent exactement la même méthode en faiſant l'hiſtoire des évêchés & des abbayes. On trouve dans ce volume des recherches curieuſes ſur les évêques de Lyon, & en particulier ſur le martyre de St. Irénée.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus quintus, ubi

Digitized by Google

de provinciis Mechlinienſi & Moguntinenſi agitur. Pariſiis, ex typographia regia, 1731. Les mêmes continuateurs ont donné ce V tome, où ſe trouvent les métropoles de Malines & de Mayence. Il y eſt parlé de 137 abbayes ou monaſteres unis à d'autres égliſes, ou qui ne ſubſiſtent plus, & de 150 qui exiſtent encore aujourd'hui dans l'étendue de ces deux archevêchés.

Les ennemis de la congrégation s'étant ſervis de la bulle *Unigenitus* pour faire ſortir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un nombre de pieux & ſavants religieux occupés à des ouvrages utiles, les continuateurs du *Gallia chriſtiana* furent de ce nombre. On ne vit plus rien paroître de cet ouvrage pendant huit ans. Mais Dom Félix Hodin & Dom Etienne Brice ayant acheté leur retour à Paris au prix de leur ſoumiſſion, reprirent le *Gallia chriſtiana*, & donnerent le volume ſuivant :

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus ſextus, ubi de provinciâ Narbonenſi. Pariſiis, ex typographia regia, 1739. Ce volume ne renferme que la métropole de Narbonne, avec les treize ou plutôt les onze évêchés qui la compoſent. Les deux nouveaux continuateurs avertiſſent qu'ils ne donnent point les corrections du préſent tome, ni du précédent, non plus que les changements arrivés dans les égliſes, & qu'ils réſervent ces choſes pour la fin de tout l'ouvrage. Ils s'abſtiennent auſſi d'ajouter à la fin du volume un gloſſaire des mots de la baſſe latinité ; parce que la nouvelle édition de celui de M. Ducange le rend inutile.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus ſeptimus, in quo de archiepiſcopatu Pariſienſi. Pariſiis, ex typographia regia, 1744. C'eſt encore au travail de Dom Etienne Brice, & de Dom Félix Hodin, qu'on doit le VII & VIII tomes, qui renferment la métropole de Paris. D. Touſſaint Chrétien du Pleſſis, qui leur fut aſſocié, a fait le dioceſe de Meaux, & rien plus. Le ſeptieme n'eſt que pour le ſeul dioceſe de Paris.

Nos auteurs commencent par expoſer les différents ſentiments ſur l'origine de cette égliſe, & ſur le St. Denys, qui en fut le premier évêque. Après le catalogue hiſtorique des évêques de ce ſiege, qui fut érigé en archevêché l'an 1622, par le pape Grégoire XV, à la ſollicitation du roi Louis XIII, on trouve pluſieurs autres catalogues qui rendent ce volume très-curieux : ce ſont ceux des doyens de la cathédrale, des grands aumôniers de France, des tréſoriers de la Sainte-Chapelle du palais, & de Vincennes, des ſupérieurs-généraux des congrégations ſéculieres & régulieres, qui réſident à Paris, de celles qui ſont pareillement à la tête des congrégations de filles. On trouve dans ce volume l'hiſtoire des congrégations mêmes, & en particulier de celle de Saint-Maur, l'érection des ſéminaires, tant de ceux qui ſont inſtitués pour former les clercs du dioceſe, que de ceux qu'on a établis pour l'utilité de toute l'égliſe de France, ou pour les miſſions étrangeres, les grands-maîtres de l'ordre de St. Lazare, & les grands prieurs du Temple.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus octavus, in quo de quatuor eccleſiis Pariſiacæ ſuffraganeis. Pariſiis, ex typographia regia,

Digitized by Google

1744. Ce VIII tome renferme les évêchés d'Orléans, de Chartres, de Meaux, & de Blois, ſuffragants de Paris. Blois fut érigé en 1697, par le pape Innocent XII, à la ſollicitation du roi Louis XIV. Les trois autres furent détachés de la métropole de Sens, dont ils dépendoient auparavant, pour former le nouvel archevêché. Entre les abbayes & prieurés conventuels d'hommes & de filles, qui ſont dans la métropole de Paris, & dont il eſt parlé dans ces deux volumes, on y trouve encore un grand nombre de maiſons religieuſes aujourd'hui ſécularisées, ou qui ne ſubſiſtent plus, ſans parler de celles qui ont été détruites par des réunions depuis l'impreſſion de ces deux volumes du *Gallia chriſtiana.*

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus nonus : de provincia Remenſi, ejuſque metropoli ac ſuffraganeis Sueſſionenſi, Laudunenſi, Bellovacenſi, Catalaunenſi ac Noviomenſi eccleſiis. Pariſiis, ex typographia regia, 1751. Dom Brice & ſes collegues ont partagé la province de Reims en II tomes. Le premier renferme l'égliſe métropolitaine, les dioceſes de Soiſſons, de Laon, de Beauvais, de Châlons & de Noyon. Dans l'hiſtoire de nos égliſes, nos auteurs ſe ſont conformés à l'ordre des ſéances que les évêques de cette métropole obſervent entre eux dans leurs aſſemblées. Peut-être auroient-ils mieux fait de continuer à placer les dioceſes ſuivants les notices de l'empire poſtérieures à l'empereur Honorius. Ils en conviennent dans le petit avertiſſement qui eſt à la tête de ce volume.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus decimus : de provincia Remenſi, ejuſque ſuffraganeis Ambianenſi, Silvanectenſi, & Bolonienſi eccleſiis, ubi inſtrumenta omnium ad calcem colliguntur. Pariſiis, ex typographia regia, 1751. On voit par ce titre que les auteurs ont réuni à la fin de ce volume les inſtruments ou pieces juſtificatives concernant les égliſes de toute la métropole de Reims, avec les tables, tant générales que particulieres.

La mort ayant enlevé en 1755, D. Félix Hodin & Dom Etienne Brice, & le pere Dupleſſis ayant abandonné le *Gallia chriſtiana*, après avoir travaillé ſur le dioceſe de Rouen, les ſupérieurs confierent la continuation de ce grand ouvrage à Dom Pierre Henri (*a*), ancien profeſſeur, qui, aidé par Dom Jacques Taſchereau, a mis au jour le volume ſuivant, qui eſt encore de la compoſition de Dom Brice.

Gallia chriſtiana in provincias eccleſiaſticas diſtributa. Tomus undecimus : de provincia Rotomagenſi, ejuſque metropoli ac ſuffraganeis Bajocenſi, Abrincenſi, Ebroicenſi, Sagienſi, Lexovienſi ac Conſtanſi eccleſiis. Pariſiis, ex typographia regia, 1759. Ce tome XI eſt le dernier qui ait été donné au public. Le XII qui contient les métropoles de Sens & de Toulouſe, eſt à l'imprimerie royale depuis plus de huit années. Il doit enfin paroître inceſſamment par les ſoins de

(*a*) Ce religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, natif du village de Sarmier au dioceſe de Reims, a fait profeſſion à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi, le 7 Mars 1725.

Digitized by Google

Dom Pierre Henri. Le XIII ſuivra de près, ſi l'on n'en recule pas l'impreſſion, comme celle du précédent.

Le premier auteur qui ait entrepris de faire connoître les archevêques & évêques qui ont gouverné les égliſes de France depuis leur origine, a été Jean Chenu de Bourges, avocat au parlement de Paris. Son ouvrage parut en 1621, in-4., mais il ne contient que de ſimples noms. Claude Robert, grand archidiacre de Châlons-ſur-Saône, pouſſa ce deſſein plus loin dans un ouvrage latin publié à Paris, en 1626, in-folio. Mais ſentant que les forces lui avoient manqué pour l'exécuter dans ſa perfection, il engagea les deux célebres freres jumeaux Scevole, & Louis de Sainte-Marthe de ſe charger d'un travail, ſous le poids duquel il reconnoiſſoit qu'il avoit ſuccombé. Perſonne n'étoit plus capable qu'eux de réuſſir dans une entrepriſe ſi difficile. Ils formerent d'abord un projet, qu'ils expoſerent à l'aſſemblée du clergé en 1645. On l'agréa, & on les invita à en preſſer l'exécution; mais pendant qu'ils s'y appliquoient, & dans le cours de l'impreſſion, la mort enleva d'abord Scevole en 1652, & enſuite Louis en 1656, celui-là dans ſa 79e. année, & celui-ci dans ſa 83e. Les deux freres avoient fait part de leur travail à Pierre Scevole, Abel & Nicolas de Sainte-Marthe, fils de Scevole, ils le leur laiſſerent à achever avec l'honneur de le préſenter à l'aſſemblée du clergé de 1656; car il parut cette année en quatre volumes in-folio.

Quelque applaudi qu'ait été cet ouvrage dans ſon temps, il s'eſt trouvé dans la ſuite défectueux. C'eſt ce qui engagea l'aſſemblée du clergé de 1710, de charger le pere de Sainte-Marthe de le revoir, ou plutôt de le refondre, comme un ouvrage qui appartenoit à ſa famille. Telle eſt l'origine du *Gallia chriſtiana*, rapportée par le pere Niceron dans le V tome des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres dans la république des lettres. Quelques doctes Allemands ont loué le *Gallia chriſtiana* des Bénédictins, & témoigné au public le deſir qu'ils avoient que l'Allemagne eût (*a*) un ſemblable ouvrage pour en éclaircir l'hiſtoire. Le célebre Muratori (*b*) ſouhaitoit pareillement qu'on refondît l'*Italia ſacra* d'Ughelli ſur le plan de notre *Gallia chriſtiana. Hiſt. litt. de la Cong. de St. Maur.*

SAINTE-GEMME, *Feuillant.* Dom de Sainte-Gemme, connu dans la congrégation des Feuillants, ſous le nom de Gabriel de Saint-Malachie, étoit de Tours, & avoit fait profeſſion en l'abbaye du Feuillant, en 1612. Il a traduit en françois divers ouvrages de St. Bernard; ſavoir, ſes lettres; ſes traités de la converſion; des mœurs; de la vie ſolitaire; du précepte & de la diſpenſe; de même que la vie de ce

(*a*) Ziegelbauer, *Hiſt. litt. O. S. B.*, tom. III, pag. 455. (*b*) *Abbiam di grandi obligazioni all' Ughelli, ma ſarebbe da deſiderare, che la ſua Italia ſacra foſſe interamente riſatta da capo à piedi, come in Francia ſi ſa della Gallia ſacra de' Sanmartani, eſſendo ben da lodare la riſtampa e correzione fattane dal ſignor Coleti, ma non baſtando queſta al biſogno. Annali d'Italia, tome quinto, pag. 261.*

Digitized by Google

ſaint. Les lettres furent confiées à la preſſe, in-8., à Paris, où D. de Ste. Gemme mourut en 1657.

SAINTES, *Feuillant.* Dom Pierre de Saintes, autre religieux, dit de Sainte-Magdelaine, étoit natif d'Abbeville. Il s'eſt fait connoître par un traité des horloges, imprimé à Paris, in-8., en 1609. Il fut fait prieur, & décéda à Paris en 1648. C'eſt ce qu'on en lit dans le *Ciſtercium reſloreſcens*, pag. 95.

SAINT HOMME, *Céleſtin.* Le pere Antoine Saint-Homme, né à Amiens, & profès de la maiſon des céleſtins de de cette ville, du 23 Juin 1562, gouverna celles d'Avignon & de Paris, en qualité de prieur, & deux fois ſa congrégation, comme provincial. Il l'étoit lorſque la mort l'enleva à Marcouſſis, le 2 Février 1604. Il eſt auteur de l'épître dédicatoire à Clément VIII, qui ſe lit en tête de la ſomme du pere Crépet, imprimée in-folio, à Lyon. Il a, de plus, laiſſé un volume in-4., conſervé en la bibliotheque des céleſtins de Paris, qui renferme des ſermons de morale; des panégyriques, & des diſcours latins pour la viſite des monaſteres.

SAINT-PAUL, (*Dom Euſtache de*) autrement, ASSELINE, (*D.*) *religieux Feuillant.* C'eſt l'uſage de cette congrégation feuillantine de prendre, en y entrant, un nom différent de celui de famille. Aſſeline ſe nomma *de Saint-Paul.* Il étoit de Paris, d'une famille honnête. Il vit le jour l'an 1573, embraſſa de bonne heure l'état eccléſiaſtique, prit des degrés en Sorbonne, même celui de docteur. S'étant fait Feuillant l'an 1605, il y acquit bientôt la réputation de littérateur poli & de ſavant profond. Sa capacité le fit admettre dans le conſeil des cardinaux de la Rocheſoucault & de Retz. Etant à Rome, où il gouvernoit une maiſon de ſon inſtitut, le pape Paul V ne dédaigna pas de le conſulter pluſieurs fois ſur diverſes matieres importantes. Il eſt auteur de quelques ouvrages; entre autres, d'un abrégé de philoſophie ſous le titre de *Summa philoſophiæ quadripartitæ*, dont on aſſure qu'il y a eu plus de trente éditions. Il termina ſa carriere à Paris, le 26 Décembre 1640, âgé de 68 ans. Nicolas le Febvre, ſieur de Lezeau, qui, depuis 30 ans, avoit D. Euſtache de Saint-Paul pour directeur, lui fit, par reconnoiſſance, poſer une tombe de marbre noir, avec une épitaphe qu'il compoſa lui-même. Dom Antoine de Saint-Pierre ſon confrere, compoſa ſa vie, imprimée en 1646, & le pere de Saint-Romuald rapporte des vers françois & latins, faits à l'honneur de ſon confrere, dans ſon tréſor hiſtorique & chronologique, tome III, pag. 945 & 946.

SAINT-JOSEPH, (*Pierre de*) *Feuillant.* Né en 1594, dans le dioceſe d'Auch, décédé en 1662, a publié pluſieurs ouvrages de théologie; mais il eſt plus fameux par la quantité des volumes que par leur ſolidité & leur préciſion.

SAINTE-MARIE, (*Dom Jérôme de*) autrement GEOFFRIN, (*Dom Claude*) *religieux Feuillant* (*a*). Ce ſavant, connu en religion, ſous le nom de D. Jérôme de Ste. Marie, avoit du feu, du génie, de la lecture & du talent. Il ſe ſignala parti-

(*a*) Mémoires du temps.

Digitized by Google

culiérement par le zele & l'éloquence de la chaire. C'eſt lui rendre juſtice de dire qu'il a été l'un d'un plus célebres prédicateurs des 17. & 18. ſiecle. Il étoit de Paris, où il vint au monde dans le mois de Janvier 1639. L'amour de la retraite & de la pénitence le porta, dès ſa premiere jeuneſſe, à ſe conſacrer à l'une & à l'autre chez les religieux pénitents du tiers-ordre de St. François. Il y demeura pluſieurs années avec édification, après leſquelles il paſſa dans l'ordre des Feuillants, avec la permiſſion du pape, & y fit ſes vœux le 31 Juin 1673, âgé de 33 ans. Il a prêché pendant près de 60 ans dans Paris, avec un applaudiſſement univerſel, & il a été ſouvent recherché à la cour pour y exercer auſſi le même miniſtere. Aux graces extérieures & à une éloquence naturelle qu'il avoit cultivée avec ſoin, il joignit une grande connoiſſance du cœur de l'homme, & une étude profonde de l'Ecriture ſainte, & des peres de l'égliſe, principalement par rapport à la morale chrétienne. Sa vie étoit, d'ailleurs, très-édifiante, & ſes mœurs étoient auſſi pures. Il a eu pour amis les plus célebres théologiens de ſon temps, dont il prenoit ſouvent les avis, & il eut grand ſoin de ne point débiter ſes propres opinions, mais de ne parler que le langage de l'Ecriture & de la tradition. Il renonça de bonne heure aux fleurs trop recherchées du diſcours, pour ne traiter ſes ſujets qu'avec la gravité & la ſolidité que demandent la majeſté de l'évangile, & la néceſſité où eſt un miniſtre de Jeſus-Chriſt de parler plus au cœur qu'à l'eſprit. Il a rempli pluſieurs charges dans ſon ordre avec diſtinction; entre autres, celles d'aſſiſtant & de viſiteur-général, & a été prieur de Sainte-Marie de Pignerol; en 1717, il fut enveloppé dans les troubles qui agitoient l'égliſe, & envoyé à Poitiers. Il étoit alors âgé d'environ 78 ans. Deux ans avant ſa mort, il s'impoſa un ſilence volontaire, pour ne plus s'occuper que de ſon propre ſalut, & il acheva ainſi ſa courſe dans l'attente d'une heureuſe éternité. Il mourut à Paris, le 17 de Mars, dans ſa 82e. année, la 49e. depuis qu'il s'étoit engagé dans la congrégation des Feuillants. Les ſermons de ce célebre prédicateur ont été imprimés ſans nom d'auteur; en 1737, à Liege, (Paris) en cinq volumes in-12; le premier contient les ſermons de l'avent juſqu'au dimanche de la quinquagéſime, avec un ſermon pour le jour de St. Maur, abbé; le ſecond, le troiſieme & le quatrieme comprennent les ſermons du carême, de l'octave, de la fête-dieu, &c juſqu'au dix-huitieme dimanche d'après la pentecôte; dans le cinquieme ſont des ſermons détachés, une retraite de huit jours, &c. Les nouveaux ſermons pour un carême, imprimés en même temps, & de la même maniere, ſont d'un autre prédicateur encore vivant. Dans le chapitre des Feuillants de Paris, on voit le tombeau de Dom Jérôme, avec l'épitaphe ſuivante, que l'on trouve auſſi dans le tome II, pag. 385, de la deſcription de Paris, de M. Piganiol de la Force :

Digitized by Google

CONTICESCIT
Et hic noviſſimæ tubæ clangorem expectat
Rever. D. HYERONIMUS
A SANCTA MARIA,
In ſæculo, CLAUDIUS GEOFFRIN;
Qui & ipſe quaſi tuba
Vocem, piis amicam, impiis
Et peccatoribus terribilem, exaltavit
In domo Domini, Pariſiis.
Facili ad ſcientias ingenio natus,
Supereminentem aliis Chriſti doctrinam
Et verbo & opere amplexus eſt.
Sincerx vir pietatis; cui vera fides
Et caſtus religionis amor,
Quando ullum inveniret parem!
Veritatis amans,
Impetum irruentis in illam procellæ
Exul ſuſtinuit.
Eloquentiâ percelebris
Per quinquaginta & amplius annos
Populum, proceres, regem ipſum
De religione allocutus,
Nulli non placuit, nullum dimiſit
Sine novo ipſum rurſus audiendi deſiderio:
Eccleſiæ veluti dulciſſimæ matri addictus
Ejus principibus, paſtoribuſque
Vixit cariſſimus.
Viſitator ſemel, aſſiſtens iterum,
Dignitate ſuis præfuit, profuit exemplo.
Tandem octogenario major
VI. Kal. April. anno Domini, M. DCC. XXI.
Prior Pignerolenſi obiit;
Jamque verbo Dei paſcitur æterno
Cujus ad ultimum uſque ſpiritum
Et præco fuit, & teſtis.

SAINT-MÉDARD, (*le moine de*) *ancien poëte François.* Le vrai nom de ce poëte, duquel Fauchet n'a pas parlé, étoient Gauthier de Coigny. Il nâquit vers l'an 1177. S'étant fait moine en l'abbaye de Saint-Médard de Soiſſons, ordre de St. Benoit, en 1193, on le fit prieur de Vic-ſur-Aine, en 1214. Le corps de Ste. Leocade, qui étoit conſervé, dans ſon prieuré ayant été volé, Gauthier fit à cette occaſion une complainte: cette piece eſt de l'an 1219. Il fut fait prieur de Saint-Médard de Soiſſons, en 1233, & 3 ans après, il mourut. On a de lui un grand nombre de poéſies Françoiſes, & de chanſons en

Digitized by Google

langage plus ancien que Thibaud, comte de Champagne. La collection de ces poéſies eſt conſervée dans l'abbaye de Notre-Dame de Soiſſons : il y en a auſſi à Saint Corneille de Compiegne ; il y en avoit autrefois un exemplaire dans la bibliotheque de Charles V, & de Charles VI, rois de France. Les chanſons de Gauthier ſont, dit-on, un des beaux morceaux qu'on puiſſe vanter pour les poéſies de cette eſpece du regne de Philippe-Auguſte, & de Louis VIII. Il eſt connu en quelques bibliotheques de Paris ſous le nom de Danz Gauthier. » Voyez la chronique de St. » Médard au tome II du ſpicilege de » Dom Luc d'Achéri, édition in-folio, » & le ſecond volume des diſſertations » de M. l'abbé le Beuf, ſur l'hiſtoire » eccléſiaſtique & civile de Paris, pag. » 121 & 122 de ſa diſſertation ſur l'é- » tat des ſciences en France, depuis » le roi Robert, juſqu'à Philippe-le-bel «.

SAINT-SIGISMOND, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Cyrien de Saint-Sigiſmond, iſſu de la noble famille de ce nom à Sienne, embraſſa la vie Bénédictine à l'abbaye de Saint-Eugene dans ſa ville natale, le 25 Juillet 1620. Après avoir fait ſes études à Pérouſe, il fut nommé profeſſeur, & enſeigna la théologie avec diſtinction. Il poſſédoit non-ſeulement les langues grecque & hébraïque, mais même preſque toutes les autres anciennes & étrangeres. Il avoit étudié les mathématiques, & s'étoit rendu fort habile dans l'intelligence des livres ſaints, qu'il expliqua durant 40 ans, en qualité de profeſſeur public, en l'univerſité de Piſe. Il fut très-eſtimé du grand-duc Ferdinand II, & mourut fort âgé en 1679, au monaſtere de Saint-Eugene, dont il avoit été fait abbé. Il a laiſſé un grand nombre d'écrits ; VI tomes de leçons ſur l'Ecriture ſainte ; un cours de philoſophie, in-4. ; une théologie morale, en trois volumes ; un volume in-folio d'obſervations ſur le livre de Dom Grégoire Sayrus, intitulé : *Clavis regia* ; pluſieurs lettres pleines d'élégance & d'érudition. Enfin, divers traités ſur différents ſujets. On les conſerve tous en la bibliotheque de Saint-Eugene de Sienne ; c'eſt ce qu'en dit Armellini.

SAIVEDRA, *abbé du Mont-Caſſin.* Dom Bernardin Saivedra s'eſt diſtingué dans la congrégation du Mont-Caſſin, où il devint abbé. On a de lui deux diſſertations écrites en Italien, que l'on conſerve au Mont-Caſſin, dans l'une deſquelles il prétend que jamais le corps de St. Benoit ne fut transféré en France. Il vivoit avant Lauretus, qui a écrit ſur cette matiere, & Gottola penſe que ce dernier a fait uſage de la diſſertation de Saivedra.

SALAINI, *de la congrégation de Vallombreuſe.* Une grande inclination pour l'hiſtoire & l'antiquité ont fait le caractere de Valérien Salaini. Il étoit de Florence, & avoit été admis parmi les religieux de la congrégation de Vallombreuſe. Il a écrit conjointement avec Scipion Ammirati l'hiſtoire de la république de Florence, & a de plus dreſſé le catalogue des cardinaux, archevêques, & évêques de la même ville. Il vivoit dans le dernier ſiecle.

SALAZAR, (*André de*) *de la congrégation de Valladolid.* André de Salazar, Bénédictin Eſpagnol, profés de Saint-Milan de la Coule, congrégation de Valladolid, vivoit dans le 17. ſiecle. On a de lui des notes ſur la regle de St. Benoit, qui furent miſes ſous preſſe en

Digitized by Google

1614; la vie & les miracles de St. Grégoire de la Cazada, en 1 volume in-4., en 1624, & un traité ſur la perpétuité des abbayes. Sa mort arriva vers l'an 1634.

SALAZAR, (*Jean de*) *de la même congrégation de Valladolid.* Jean de Salazar, de la même congrégation que le précédent, étoit profès de l'abbaye de Nagere. On a de lui un volume in-4., imprimé à Rome, en 1608, ſous le titre d'*Art de bien mourir*; & un autre de même format, publié à Pamplune en 1619, qui a pour titre: *Politique Eſpagnole.*

SALAZAR, (*Ambroiſe-Gomez de*) *autre moine Eſpagnol.* Ce troiſieme fut célebre prédicateur, & devint abbé de Saint-Emilien. Il occupoit ce poſte lorſqu'il fit imprimer à Madrid, en 1657, un volume in-4. de panégyriques.

SALAZAR, *général de la congrégation de Valladolid.* Dom Maur de Salazar, né en Eſpagne, embraſſa l'état monaſtique en l'abbaye de Saint-Benoit de Valladolid. Comme on reconnut en lui de grandes diſpoſitions pour les ſciences, il fut envoyé au fameux college de Saint-Vincent de Salamanque, pour y faire ſes études. Après y avoir reçu le bonnet de docteur en théologie, il enſeigna en diverſes maiſons de ſa congrégation, puis fut fait abbé, & enfin général. Il termina ſes jours à Salamanque, en 1607. Dom Antoine d'Yepez, qui vivoit de ſon temps, & qui étoit de la même congrégation de Valladolid, dit dans ſes chroniques de l'ordre de St. Benoit, que Dom Maur de Salazar paſſoit pour un des plus grands perſonnages de ſon ſiecle en tout genre de ſciences. Il a compoſé pluſieurs traités théologiques, eſtimés des ſavants; entr'autres, ſur la premiere partie de la ſomme de St. Thomas.

SALAZAR, *commandeur de l'ordre de Calatrava.* Louis de Salazar de Caſtro, Eſpagnol, iſſu d'une illuſtre famille, fut reçu dans l'ordre des chevaliers de Calatrava, qui eſt une branche de l'ordre de Cîteaux, où il ſe diſtingua; il devint commandeur de Zurita, fiſcal de ſon ordre, & hiſtoriographe du roi d'Eſpagne. Il vivoit dans le 17. ſiecle, & a compoſé en langue eſpagnole l'hiſtoire généalogique de la maiſon de Lara, en 4 volumes in-folio, imprimés à Madrid en 1697.

SALAZAR, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Alexis Salazar, compagnon d'études de Dom Plancher dans la compoſition de l'hiſtoire de la province de Bourgogne, en avoit fini le 3e. & le dernier tome, lorſque la mort l'enleva le 12 Octobre 1766. Quoique cet écrivain fut exact & laborieux, on a jugé que ſon ouvrage avoit beſoin d'être revu, corrigé & conſidérablement augmenté. C'eſt ce qui a engagé les ſupérieurs à en retarder l'impreſſion, juſqu'à ce qu'on l'eut mis en état de ſoutenir les regards du public. D. Salazar, né à Bourg-en-Breſſe, fit profeſſion, à l'âge de 19 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 22 Mai 1723. Il eſt mort dans celle de Saint-Benigne, & a été regretté pour ſa vertu.

SALI, *de la congrégation de Vallombreuſe* (a). Innocent Sali, religieux de Vallombreuſe, fut poëte & aſtronome. En 1640, il publia à Arezzo une in-

(a) Mémoires envoyés de Rome.

Digitized by Google

troduction à l'aſtrologie judiciaire. Il a d'ailleurs laiſſé des tables aſtronomiques, & en 1644, il publia en vers un éloge de St. Benoit, évêque & martyr.

SALIANIS, (*Philippe de*) *abbé de Melun* (*a*). Il fut précepteur du roi François I, ſurnommé le reſtaurateur des lettres, & poſſeda quelque temps l'abbaye de Saint-Pierre de Melun en qualité de commendataire ſéculier; mais il ne tarda pas à y embraſſer la regle Bénédictine par des vœux ſolemnels. Quoiqu'il ſoit certain qu'il a compoſé & écrit, on ne détaille pas les productions de ſa plume.

SALICET, *abbé de Bongard.* Nicolas Salicet vivoit dans le 15. ſiecle, étoit religieux Bernardin, & fut nommé abbé de Bongard en Allemagne. On nous le repréſente comme un homme ſavant & docteur en théologie. Il s'eſt fait connoître à la poſtérité par un ouvrage intitulé: *Antidotum animæ*, imprimé à Veniſe, en 1517, remis ſous preſſe à Paris, en 1552, & publié de nouveau ailleurs depuis ce temps.

SALINAS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Ce fut le 21 Août de l'année 1720, que Dom Janvier Salinas, de Naples, prononça ſes vœux en l'abbaye de Saint-Séverin de cette ville, en 1732. Il publia à Milan avec des notes & des obſervations les douze livres de l'hiſtoire de l'empire d'Occident, de Charles Sigonius. Dans cet ouvrage il a fait de grandes recherches pour diſcerner les conciles orthodoxes de ceux qui ne le ſont pas (*b*).

SALINI, *de la congrégation de Vallombreuſe.* Coſme Salini qui vivoit dans le dernier ſiecle, étoit orateur. En 1648, il fit imprimer à Florence une rhétorique fort eſtimée, ſous le titre d'*Eraphis oratoria.* Il étoit né en Toſcane.

SALODIUS, *Olivetain.* Hyppolite Salodius vivoit dans le dernier ſiecle, & avoit enſeigné la théologie & les mathématiques chez les Olivetains, parmi leſquels il avoit voué la pratique de la regle de St. Benoit en 1622. Il fit imprimer un ouvrage qui a pour titre: *Tables gnomoniques* (*c*).

SALOMON, *évêque de Cornouailles.* Si nous nous en rapportons à Arnould Wion, qui eſt appuyé de l'autorité de de Balacus, écrivain Anglois, Salomon avoit reçu l'habit de St. Benoit en l'abbaye de Saint-Auguſtin de Cantorbery, & fut evêque de Cornouailles. Il vivoit dans le 10. ſiecle. En 960, il a commenté les cinq livres de Moyſe.

SALOMON, *évêque de Conſtance.* Iſſu d'une famille Allemande, également diſtingué par ſa nobleſſe & par ſes grands biens, Salomon fut confié par ſes parents aux Bénédictins de Saint-Gal, pour l'élever dans les ſciences & dans la piété. Il y eut pour maître le fameux Iſon, ſous lequel il fit de grands progrès dans les belles-lettres. Il n'eut d'abord aucune envie d'embraſſer l'état monaſtique, & obtint, malgré cela, le titre d'abbé de Saint-Gal; mais s'appercevant que les moines avec leſquels il avoit étudié ne le voyoient qu'avec peine à leur tête, ſans être des leurs, il ſe

(*a*) Lègipont., tom. I, pag. 325. (*b*) Mémoires communiqués, par D. Athanaſe Pericciani, bibliothécaire de Sainte-Juſtine. Journaux de Trévoux, Juillet 1733. (*c*) Lancelot. *Hiſtoria chriſtiana.*

Digitized by Google

fit moine par la profeſſion ſolemnelle. Peu de temps après, il fut nommé à l'évêché de Conſtance, où il décéda en 920, ayant tenu ce ſiege environ 30 ans. L'onction de ſes diſcours le fit eſtimer, ſa vigilance paſtorale lui attira le reſpect, & ſes libéralités lui mériterent des regrets. On a de lui divers ouvrages, ſavoir : un recueil de poéſies que Canifius a donné dans ſes anciennes leçons ; un traité ſur les ſept arts libéraux ; pluſieurs ſermons ; un recueil de lettres ; enfin, Tritheme lui en attribue pluſieurs autres. On peut voir là-deſſus l'hiſtoire littéraire de France, par Dom Rivet, tome VI. page 156.

SALVATOR, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Ce fut le 25 Mars 1550, que Salvator de Crême prononça ſes vœux en l'abbaye Bénédictine de Saint-Jean de Parme. Il a compoſé un ouvrage ſur la philoſophie, auquel il a donné ce titre : *Totius philoſophiæ humanæ in rationalem, naturalem & moralem digeſtio, & earumdem partium luculentiſſima elucidatio.* Il le dédia au cardinal Odoard-Farneſe, & le confia à la preſſe en trois volumes in-4., en 1602, à Régio.

SALVATOR, *de Crémone.* Celui-ci, différent du précédent, fut un des premiers religieux de la congrégation de Sainte-Juſtine de Padoue, comme un des plus diſtingués en ſcience & en vertus. On peut voir ce qui le concerne & ſes ouvrages, dans la bibliotheque du Mont-Caſſin, partie 2, page 168.

SALVATOR, *de Palerme.* Salvator-Maria Blaſi, moine de Saint-Martin de Palerme, de la congrégation du Mont-Caſſin, a, entr'autres écrits, publié en 1749, une ſavante diſſertation ſur un vaſe antique-grec.

SALVI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Conſtantin Salvi, né à Breſce, fit profeſſion en l'abbaye de Saint-Fauſtin de cette ville, le 28 8bre 1598. Il paſſa pour exceller dans la philoſophie, qu'il enſeigna avec réputation à Saint-Georges de Veniſe. Il a laiſſé trois ouvrages ; le 1er, qui eſt in-4, a pour titre : *Novus ad benè philoſophandum aditus ;* le 2e. eſt in-folio, & a pour titre : *De rerum naturâ ;* le 3e. traite de l'ame ; il eſt in-4. On les conſerve dans les abbayes de Parme.

SALVIATI, *chevalier de Saint-Etienne.* Léonard Salviati, noble Florentin, chevalier de l'ordre de St. Etienne, s'eſt fait un grand nom dans les lettres, ſur la fin du 16. ſiecle. Il paſſoit pour excellent poëte comme pour habile orateur, & écrivoit également bien en Latin & en Italien. On a, de ſa façon, un recueil de harangues prononcées en diverſes occaſions ; un autre recueil de comédies, & un traité de l'amitié, qui a été confié à la preſſe.

SALVIUS, (*St.*) *d'Alvelden* (a). Ce ſaint & ſavant perſonnage, décédé en 962, fut abbé d'Alvelden aux confins de la Navarre & de la vieille-Caſtille. Il compoſa des hymnes, des oraiſons, des verſets, & des meſſes. Dom Mabillon penſe que ces précieux monuments de l'antiquité ſont perdus ; d'autres croient le contraire, d'après ce qui eſt dit dans la collection des conciles d'Eſpagne, par Garſias Loayſa, page 774. Quoi qu'il en ſoit, tous ces ouvrages étoient

(a) Annales, tom. III, pag. 562.

Digitized by Google

remplis de la ſainte onction qu'inſpire l'eſprit de Dieu.

SALVONÉ, *moine de Saint-Médard de Soiſſons.* Alexandre Salvoné vivoit dans le 16. ſiecle, & étoit religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Médard de Soiſſons. Dom Mabillon parle de lui dans la premiere partie de ſon 4. ſiecle Bénédictin, & dit qu'il a compoſé un ouvrage concernant ſon monaſtere de Saint-Médard.

SALZBURGA, *prieur de Tegernſeen.* Chriſtian de Salzburga, bachelier en l'univerſité de Vienne, prieur de Tegernſeen, & abbé d'Oberaltaiche, a compoſé une expoſition ſur la regle de St. Benoit.

SALZEDO, *de la congrégation de Valladolid.* Nous liſons dans la bibliotheque d'Eſpagne que D. Joſeph Salzedo a écrit en quatre livres l'hiſtoire du comte Fernand Gonzalez, & la généalogie de la reine Marguerite d'Autriche. Cet écrivain étoit profès de l'abbaye de Saint-Pierre d'Arlauce, de la congrégation de Valladolid.

SAMPIRE, *évêque d'Aſtorga.* Il étoit Eſpagnol de naiſſance, & ſe fit Bénédictin au monaſtere de Sahagun en Eſpagne. Son mérite l'ayant fait connoître, il fut tiré du cloître de Sahagun, d'abord pour être abbé dans la province de Bierce, puis pour gouverner l'évêché d'Aſtorga. Il floriſſoit vers l'an 1056, & compoſa l'hiſtoire des rois de Léon. Dom Prudence de Sandoval, évêque de Pampelune, l'a publiée en 1615.

SAMSON, *abbé de Saint-Zoyle de Carrion.* Le monaſtere de Saint-Zoyle de Carrion, ſitué dans un fauxbourg de Cordoue en Eſpagne, eut Samſon pour abbé, en 863. Moralez, auteur Eſpagnol, nous le dépeint comme un perſonnage ſavant, qui avoit beaucoup de pénétration & de vivacité d'eſprit, & une grande connoiſſance de la philoſophie, jointe à une profonde intelligence des livres ſaints. Ayant été accuſé d'héréſie par Heſtigeſius, évêque de Malaca, dans un concile aſſemblé à Cordoue, il compoſa, pour ſe juſtifier, une apologie magnifique, diviſée en trois livres. Cet ouvrage ſe conſerve en la bibliotheque de la métropole de Tolede. Dom Mabillon paroît fort ſurpris de ce que les Bénédictins Eſpagnols ne l'ont pas encore publié Dans le même ouvrage, l'abbé Samſon fait l'apologie des martyrs de Cordoue, ſous le regne des mahométans. Il mourut en 890. Cyprien, prêtre d'Eſpagne, compoſa ſon épitaphe, conçue en ces termes :

Quis quantuſque fuit SAMSON, *ſanctiſſimus abbas:*
Cujus in urnâ manent hâc ſacra membra ſub aulâ,
Perſonat Heſperia, illius ſemine fata.
Flecte Deum precibus lector, nunc flecte perorn,
Æterea ut culpis valeat conſcendere terſis.
Diſceſſit longè notus; plenùſque dierum,
Octilis nempe menſis primo & viceſimo ſole (a).

(a) Voyez Annales de l'ordre, tom. III, pag. 107 & 278.

SAMSON

SAMSON, *moine de Cantorbery.* Au rapport de Pitſeus, Samſon vivoit en 1170, étoit Bénédictin de la cathédrale de Cantorbery, & a laiſſé un volume d'homélies.

SAMUEL, *Camaldule.* Arnould Wion, auquel nous ſommes redevables de la connoiſſance de cet écrivain, nous dit, dans ſon ouvrage intitulé : *Le bois de vie*, qu'il étoit Bénédictin de la congrégation de Camaldoli, & qu'il eſt auteur d'un écrit auquel il a donné le titre de *Microcoſmus.* Wion nous laiſſe ignorer le temps auquel vivoit Samuel.

SAMUEL, *de Fulde.* Celui-ci, diſciple de Raban-Maur, & moine de Fulde, fut fait évêque de Worms en 840. Il fit pour ſon dioceſe de ſages réglements, écrivit diverſes lettres, &c.

SANCHEZ, *de l'ordre de Cîteaux.* Parmi les ſavants qu'a produits la congrégation du Mont-Sion, branche de l'ordre de Cîteaux en Eſpagne, ſe trouve Didace Sanchez Maldano. Il étoit profès de Carracet, & fut abbé de Rioſicco. On a de lui un livre imprimé in-folio, à Burgos, en 1603, ſous le titre d'*Agriculture ſpirituelle*, qui eſt écrit en langue Caſtillane.

SANCHEZ, *de la congrégation de Valladolid* François Sanchez, Bénédictin, qu'il ne faut pas confondre non plus que le précédent, avec le trop fameux Sanchez, jéſuite, étoit Eſpagnol de naiſſance, & religieux de la congrégation de Saint-Benoit de Valladolid. Il avoit appris la langue hébraique, & enſeigna long-temps la morale en l'abbaye du Mont Serrat en Catalogne, où il décéda en 1620. On a de lui des commentaires ſur Job ; ſur les pſeaumes : ſur le cantique des cantiques, & ſur l'eccléſiaſte, outre un dictionnaire hébreu, & un traite *de divinis nominibus.* De tous ces ouvrages, il n'y a que ſon commentaire ſur l'eccléſiaſte qui ait vu le grand jour par la preſſe, in-4., à Barcelone, en 1619. Les autres ſe conſervent manuſcrits en la bibliotheque du monaſtere de Notre-Dame de Mont-Serrat.

SANCTIS, (De) *moine de Sienne.* D. Cyrin de Sanctis, Italien de naiſſance, & moine de Sienne, congrégation du Mont-Caſſin, fut profeſſeur d'écritures ſaintes en l'univerſité de Piſe, plus de 40 ans. On a de lui deux ouvrages importants ; le premier eſt en VI tomes, & a pour titre : *Prælectiones in ſacra Biblia ;* le ſecond eſt intitulé : *Repertorium biblicum*, où il donne par ordre alphabétique les principales explications de ce qui eſt renfermé dans la bible. Il finit ſa carriere en 1679. Ses ouvrages ſont manuſcrits dans la bibliotheque de Saint-Eugene de Sienne.

SANDERADUS, *abbé de Morbac.* Sanderadus Breunig, religieux, puis abbé d'Amorbac, depuis 1713, juſqu'en 1725, s'eſt diſtingué dans les belles-lettres, ſur-tout dans la poéſie. Il a donné en ce dernier genre des pieces qui lui ont mérité de la diſtinction & des éloges.

SANDHOLZER, *moine d'Outtembourg.* Gal Sandholzer avoit fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Pierre d'Outtembourg, & vivoit au dernier ſiecle. On a quelques ouvrages de ſa façon, qui lui ont mérité rang parmi nos écrivains dans les lettres apologétiques de Dom Peze.

SANDIUS, *de Sainte-Juſtine.* Joſeph-Marie Sandius, bibliothécaire de Sainte-Juſtine, étoit ami particulier du célebre cardinal Querini. Onne détaille

Digitized by Google

pas ſes ouvrages. Nous ſavons ſeulement qu'il a envoyé d'Italie en Allemagne à Dom Peze le manuſcrit de Louis Bardi, ſur l'origine & le progrès de la congrégation de Sainte-Juſtine : ouvrage que ce ſavant a mis ſous la preſſe.

SANDOVAL, *évêque de Pampelune.* Dom Prudent de Sandoval fut un des plus laborieux écrivains d'Eſpagne, & l'un des principaux ornements de la congrégation de Saint-Benoit de Valladolid, où il avoit fait profeſſion dans le 16. ſiecle, en l'abbaye de Nagera. S'étant diſtingué par ſes vertus comme par des connoiſſances vaſtes & variées, il mérita l'eſtime de ſon corps, qui le nomma abbé de Saint-Iſidore de Guegna. Il le gouvernoit, lorſque Philippe III, roi d'Eſpagne, le nomma à l'évêché de Tuy en Galice, & le choiſit pour ſon prédicateur & ſon hiſtoriographe. On le transféra depuis ſur le ſiege de Pampelune, qu'il gouverna juſqu en 1621, l'époque de ſon décès. Ceux de ſes ouvrages qui ſont venus à notre connoiſſance ſont : » l'hiſtoire des monaſteres de l'ordre de Saint-Benoit en Caſtille, deux volumes in-folio, imprimés à Madrid en 1601, & à Augsbourg, en 1619 ; le commencement de l'ordre de St. Benoit ; l'hiſtoire généalogique des comtes d'Oſorez ; celles des rois de Caſtille & de Léon, in-folio, 1615, 1634 ; celle des évêques de Pampelune, in-folio, en cette ville, 1614 ; chronique, ou hiſtoire d'Alphonſe VII, roi d'Eſpagne, à Madrid, 1600 ; vie & hiſtoire de l'empereur Charles V, en deux gros volumes in-folio. Elle eſt écrite en langue eſpagnole, & fut confiée à la preſſe, à Pampelune, en 1614 ; un recueil des anciennes hiſtoires d'Eſpagne, compoſées par cinq évêques, qui ſont, Didace, Iſidore, Sébaſtien, Sampire, & Pélage. A Pampelune, 1614, & 1634, in-folio ; hiſtoire de la captivité de François I, roi de France, écrite en eſpagnol. Elle a été traduite en langue latine, par Ebert, & miſe ſous la preſſe in-8., à Madrid, en 1715 ; les antiquités tant de la ville que de la cathédrale de Tuy, à Rague, in-4., 1610 ; un recueil des épitaphes, & la deſcription des tombeaux des rois & des reines inhumés dans l'égliſe de Saint-Iſidore de Léon ; hiſtoire généalogique des principales familles d'Eſpagne ; celle de tous les rois de ce royaume, à Madrid, 1600. Enfin, celles de l'égliſe métropolitaine & primatiale de Tolede ; de l'abbaye de Sahagan, & de Notre-Dame de Nagera. On lui attribue encore pluſieurs autres ouvrages.

SANFTEL, *religieux de Nider-Altaiche.* Nider-Altaiche eſt une abbaye Bénédictine, dédiée à St. Maurice, ſituée dans le dioceſe de Paſſaw, en Baviere. Dom Boniface Sanftel s'y eſt diſtingué de nos jours par beaucoup de capacité & de connoiſſances. Après avoir été envoyé en l'univerſité de Saltzbourg, en 1715, pour y faire ſes études, il y enſeigna, depuis, la philoſophie & les controverſes ; en 1729, il fit imprimer un volume in-8., ſous ce titre : *Utile philoſophicum, ſeu de quatuor cauſis ;* l'année précédente, il en avoit publié un autre in-4., intitulé : *Natura tam in ſe, quam cùm arte æmulâ ſuâ, & in auctore ſuo, item in variis mirabilibus, &c, conſiderata.*

SANSARIC, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Jean-Bernard Sanſaric, mort le 10 Avril 1756, à Saint-

Digitized by Google

Germain-des-Prés à Paris, étoit né à Réole, ville du dioceſe de Baſas, & avoit fait profeſſion, à l'âge de 16 ans, dans le monaſtere de la Daurade, le 2 Janvier 1725. Appellé à Paris par ſes ſupérieurs, il y parut dans les premieres chaires avec diſtinction. Il eut même l'honneur de prêcher à Verſailles devant le roi pendant le carême de l'année 1753 : 1°. on lui donne un ouvrage poſthume intitulé : *L'art de peindre à l'eſprit*, à Paris, chez Lottin, 1758, in-8., trois volumes. Cet ouvrage eſt dédié à Mgr. le duc de Bourgogne. C'eſt un traité de rhétorique, dans lequel les préceptes ſont confirmés par les exemples tirés des meilleurs orateurs & poëtes françois; 2°. Dom Sanſaric a fait imprimer les oraiſons funebres de M. l'abbé Prévôt, chanoine de Chartres, à la tête deſquelles il a mis une préface.

SANTFLIET, *de Saint-Jacques de Liege.* Corneil Santfliet, religieux de Saint-Jacques de Liege (Dom Légipont dit de St. Jean), a compoſé une immenſe chronique depuis le commencement du monde, juſqu'en 1461, ſe voit dans la préface du V tome de la grande collection de D. Martene.

SANTO, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Jean Santo, Napolitain de naiſſance, & profès de Saint-Laurent d'Averſe, du 14 Mars 1597, a placé ſon nom au temple du mémoire, par un ouvrage intitulé : *Le prélat religieux.* C'eſt un in-4. qu'il mit ſous preſſe à Naples, en 1645.

SANUIS, *moine de Saint-Lambert.* En 1707, Maximilien de Sanuis publia à Vienne en Autriche un commentaire ſur la ſeconde de St. Thomas; il étoit profès de Saint-Lambert en Styrie.

SARMIENTO, *de l'ordre de Cîteaux.* La famille dont ſortoit Raphaël Sarmiento étoit une des plus illuſtres d'Eſpagne, alliée à celle des Stuarts. Il joignit à l'éclat de cette naiſſance celui d'une obſervance exacte de la regle, ce qui le fit choiſir général de la congrégation du Mont-Sion. Il étoit profès du célebre monaſtere d'Huerta, & en fut abbé. Il mourut en 1608, après avoir rempli l'Eſpagne entiere de ſon nom par la beauté de ſes diſcours. On a de lui des ſermons pour toute l'année, tirés principalement des ouvrages de St. Bernard. Ils furent imprimés en 1604, à Madrid, en deux tomes in-4.

SARMIENTO, *de l'ordre de Calatrave.* Antoine Sarmiento de Mendoza a fleuri dans le 17. ſiecle, dans l'ordre de Calatrave. Il fut commandeur à Cuença & à Cordoue. On a, de ſa façon, une traduction, publiée in-8., à Madrid, en 1649, qui a pour titre : *La Hieruſalem del Taſſo traducta in octava rima.*

SARMIENTO, *de Madrid.* Martin de Sarmiento, religieux & profeſſeur en théologie, de l'abbaye de Saint-Martin de Madrid, paſſe pour un des beaux génies de notre ſiecle. Auſſi a-t-il déjà enrichi la république des lettres de différentes productions de ſa plume. Il en a publié, entre autres, pour la défenſe du théatre critique univerſel, de Dom Jérôme Feyjoo, autre ſavant écrivain Eſpagnol.

SARNICULUS, *moine de Cave.* Gilles Sarniculus fit profeſſion en l'abbaye de Cave dans la Pouille, en 1545. Ses belles qualités du cœur comme de l'eſprit le firent choiſir abbé du Mont-Caſſin en 1587. Durant ſon régime, il célébra

Digitized by Google

un concile, dans lequel il fit pour le diocese de sa dépendance des statuts pleins de sagesse & de science, que l'on conserve manuscrits au Mont-Cassin, & à Saint-Sixte de Rome.

SARRASIN, *Bénédictin Espagnol.* Cet écrivain, Bénédictin en Espagne, est connu pour avoir fait un recueil de cent & une décrétales, & des actes de soixante & un conciles, imprimés dans le 16. siecle.

SARRAZIN, *abbé de Verceil.* Jean Sarrazin qui fait le sujet de cet article, vivoit dans le 13. siecle, & étoit religieux de Saint-Denys en France. Il entreprit le voyage du levant, pour y aller chercher les originaux des ouvrages attribués mal-à-propos, (comme tout le monde en convient aujourd'hui), à Saint-Denys l'aréopagite. Il les rapporta, les traduisit de Grec en Latin, & dédia sa traduction à Odon, son abbé. Dom Mabillon la trouva en 1685, à Sublac. Dom Jean Sarrazin fut fait abbé de Verceil à son retour du levant

SARRASIN, *archevêque de Cambray.* Celui-ci, nommé aussi Jean Sarrazin, fut religieux, puis abbé de Saint-Wast d'Arras, & enfin nommé archevêque de Cambray par le roi d'Espagne, en 1496. Il mourut le 3 Mars 1598. On le représente comme un phénix de son siecle, un homme à grands talents, d'un génie propre au maniement des plus importantes affaires, libéral, magnifique, & d'un patriotisme à toute épreuve. Il avoit fait ses études à Douay, & y professa, après avoir reçu le bonnet de docteur en cette université. Les auteurs de la Gaule chétienne font de lui un bel éloge, & lui attribuent un grand nombre de fermons imprimés, avec de réglements & statuts pour son église de Cambray. L'épitaphe dont on orna son mausolé à Saint-Wast, est digne de lui.

SARRAZIN, (*Dom Jean-Baptiste*). Dom Sarrazin, frere de M. Sarrazin, chanoine de N. D. de Paris, nâquit à Marcigny au diocese d'Autun, prononça ses vœux, à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 28 8bre 1699. Il gouverna plusieurs monasteres, & même la province de Bourgogne en qualité de visiteur. Obligé par son grand âge à quitter la supériorité, il se retira dans l'abbaye de Saint-Denys en France, où il a fini ses jours, le 23 9bre 1763. Il a laissé un ouvrage latin de sa composition, intitulé: *Tractatus historico-dogmaticus de miraculis sanctissimæ Eucharistiæ; sive annus Eucharisticus, in duodecim classes distributus, in quo veritas corporis Christi in Eucharistia tot miraculis stabilitus & elucidatus quot sunt dies in anno juxtà methodum à Christo institutam & observatam*, 2 vol. in-4. Dans les observations que Dom Prudent Maran a faites sur cet ouvrage, il en porta le jugement suivant: » Un recueil des » miracles opérés par l'Eucharistie dans » les commencements de l'église jusqu'à » nos jours, sera également propre à » confondre les incrédules & à fortifier » les fideles. L'exécution de ce dessein » me paroît digne de l'approbation de » toutes les personnes bien intention- » nées, tant à cause des doctes recher- » ches que l'auteur a été obligé de faire, » que par la distribution judicieuse de » tous ces faits en plusieurs classes, qui » rendra les choses plus agréables à lire » & plus aisées à retenir «.

Il y a beaucoup à retrancher & à augmenter dans cet ouvrage de D. Sarrazin pour le rendre parfait; 1°., les miracles eucharistiques, qui sont certains, étant

Digitized by Google

en très-grand nombre ; il eſt très-dangereux d'y joindre, comme a fait l'auteur, ceux qui ſont fabuleux, abſurdes & incertains ; 2°., le pere Sarrazin eſt blâmable d'avoir omis des miracles célebres & inconteſtables, tels que ceux qui ont été opérés à Port-royal, en 1628, 1656, 1657 & celui de 1725, à la proceſſion de ſainte Marguerite. En dernier lieu, Dom Maran obſerve que la préface eſt prolixe & obſcure, & qu'au lieu du titre, il vaudroit mieux mettre celui-ci : *Collectio miraculorum, quæ à primis ſæculis hactenùs per Euchariſtiam patrata ſunt.* Dom Sarrazin écrivoit bien en Latin, mais il manquoit de critique. Son ouvrage peut beaucoup ſervir à celui qui entreprendra l'hiſtoire des miracles opérés par cet auguſte & adorable ſacrement depuis le 1er ſiecle juſqu'au 18. incluſivement.

SARTI, *Camaldule* (*a*). Maur Sarti de Bologne, religieux Camaldule, a profeſſé la théologie dans ſon ordre, & a écrit l'hiſtoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Fontavellana.

SARTORIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* De nos jours on a vu s'élever un religieux de l'ordre de Cîteaux, nommé Auguſtin Sartorius, qui a donné de grandes preuves de dévouement à ſon état, de zele pour la gloire de ſon ordre, & d'application à une étude ſérieuſe. Il avoit prononcé ſes vœux en l'abbaye d'Oſſec en Bohême, où il a enſeigné la philoſophie, la théologie morale, & les controverſes. Dans la ſuite, il fut nommé ſous-prieur ſecrétaire du vicaire-général de ſon ordre en Bohême, & notaire apoſtolique. Aux qualités de philoſophe & de théologien, il joignoit celles d'hiſtorien, d'orateur & de poëte. On connoît trois de ſes ouvrages ; le 1er. publié à Prague, en 1700, gros volume in-folio, a pour titre : *Ciſtercium biſtertium ſeu hiſtoria elogialis in qua facerrimi ordinis anno Domini* 1698, *à ſui origine ſexies biſter ſæculariis primordia, incrementa, præclara geſta, merita in eccleſiam orbemque chriſtianum prærogativæ cælitus humanitusquè conceſſa connexiones cum religioſis ordinibus, cœnobiorum ſeries per terras Auſtriacas, atque etiam perſonæ ſanctimoniæ martyrio, laboribus apoſtolicis, dogmatibus eccleſiaſtices proſapiâ, gloriâ militari, doctrinâ ac laureis illuſtres intermixtis ubiquè elogiis novâ methodo recenſur.* Le ſecond, publié au même endroit, en un volume in-4., & écrit en Allemand, conſiſte en une hiſtoire du même ordre ; le 3e. eſt un abrégé latin des annales eccléſiaſtiques du cardinal Baronius, en 22 volumes in-8., qui parut au même endroit que les précédentes, en 1721.

SARVÉ, *Feuillant.* Nicolas Sarvé s'eſt fait connoître, par un volume in-8. de morale chrétienne, imprimé à Paris, 1619 & 1620. Il étoit né en Normandie, & s'étoit fixé par les vœux, chez les Feuillants de Paris, en 1601, il mourut au monaſtere de Pleſſis, le 18 Avril 1637.

SARZANA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Antoine Sarzana, mort en odeur de ſainteté, abbé de Notre-Dame de Camporea près de Florence, en 1590, étoit né à Corlioni en Sicile, &

(*a*) Mémoires manuſcrits envoyés de Veniſe.

Digitized by Google

avoit fait profeſſion à Saint-Martin de Palerme, abbaye de la congrégation du Mont-Caſſin, le 19 7bre 1563. Il eſt auteur d'une hiſtoire ou chronologie depuis le commencement du monde juſqu'à Charles-quint, intitulé : *Arbre de la création.* Il a, en outre, écrit l'hiſtoire de ſon temps, & un traité des hommes illuſtres.

SAVINI, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Euſebe Savini, Savin, ou Sarrin, étoit Italien de naiſſance, & Ciſtercien de profeſſion. Il a laiſſé un ouvrage intitulé : *Biblia maxima : ſeu polyanthea in ſacram ſcripturam.* C'eſt ce qu'en dit Dom Charles de Wiſch en la bibliotheque des écrivains de l'ordre de Cîteaux, de même que le pere le Long dans ſa bibliotheque ſacrée. Salvini termina ſes jours en 1652.

SAUR, *abbé de Bénifaſan.* Par un rare exemple de détachement, Jérôme Saur, abbé perpétuel de Bénifaſan, au dioceſe de Tortone, donna la démiſſion de ſa dignité, & conſentit à ce qu'elle ne fut plus que triennale ; à deſſein de favoriſer la réforme qu'on vouloit introduire dans ſon monaſtere. On a de lui une traduction de la regle de St. Benoit, en langue caſtillane, la vie de Jean II, roi d'Arragon, & la généalogie des ſouverains du même pays. Le monaſtere dont il étoit abbé, eſt de l'ordre de Cîteaux, dans le royaume de Valence.

SAULT (*Dom Jean Paul du*). Le P. du Sault naquit à Saint-Sever-cap de Gaſcogne, au dioceſe d'Aire, l'an 1650. Son pere, élevé au grade de capitaine, lui procura une bonne éducation. Le jeune du Sault, dès ſes plus tendres années, ſe porta à la piété, & l'on admiroit en lui une ſageſſe prématurée. Il fut élevé dans le monaſtere de Saint-Sever, & montra une grande facilité à apprendre les belles-lettres ; mais encore plus de diſpoſition à retenir les ſaintes inſtructions qu'on lui donnoit. Dès-lors il ſuivoit avec zele les exercices de la communauté, ſe levant la nuit pour aller à matines, & pratiquant les autres auſtérités qui ſont en uſage dans la congrégation. A l'âge de ſeize ans, il entra au noviciat de Notre-Dame de la Daurade. On n'eut pas de peine à reconnoître en lui un ſujet que la grace de J. C. avoit préparé. Il fit profeſſion le 21 de Novembre 1667.

Il ne ſe relâcha jamais de la ferveur qu'on lui avoit inſpirée. Ses études, qui n'avoient que Dieu pour principe & pour fin, ne deſſécherent point ſon cœur en éclairant ſon eſprit. Il s'y diſtingua tellement, qu'on ne tarda pas à le faire enſeigner les autres. Son plus grand ſoin fut d'apprendre à ſes écoliers, par ſes exemples, ce qu'ils devoient faire. Quelque attention qu'il eût à ſe cacher, ſa vertu perçoit les voiles de ſon humilité, & le faiſoit reſpecter de tout le monde. Pendant qu'il enſeignoit la théologie dans l'abbaye de Saint-André d'Avignon, en 1688, il fit ſon teſtament ſpirituel, par lequel il ſe donna entiérement à Dieu, déclara ſes deſirs & ſes dernieres volontés, le ſigna de ſon ſang, & après l'avoir terminé le jour de l'épiphanie, auquel, dans la congrégation de St. Maur, chacun renouvelle ſes vœux, il le porta ſur l'autel. Cet acte eſt ſi plein de piété & d'onction qu'on ne peut le lire ſans en être touché & ſans concevoir de lui l'idée d'un homme tout pénétré de Dieu. Il renouvelloit

Digitized by Google

de temps en temps les proteſtations contenues dans cet acte. Il s'en ſervit juſqu'à la fin de ſa vie pour s'animer à la piété.

Après avoir enſeigné pluſieurs années, il fut nommé prieur de Saint-Chinian, &, deux ans après, transféré à Sorèze, où il remplit dignement tous les devoirs d'un ſupérieur accompli. Il en fut tiré en 1693, & envoyé à Toulouſe en qualité de ſous-prieur & peremaître des novices: emploi important qu'il exerça pendant neuf ans, & où il s'acquit une ſi grande réputation, qu'il étoit conſulté de toutes les perſonnes pieuſes de la ville; mais ſurtout des communautés religieuſes, qui trouvoient en lui de très-grands ſecours pour leur conduite. Il fut enſuite ſix ans prieur du même monaſtere de Toulouſe. On étoit ſurpris qu'un petit corps comme le ſien pût ſoutenir les pénitences auſteres qu'il s'impoſoit lui-même, & les abſtinences qu'il faiſoit continuellement. Il aimoit les livres, & il étoit perſuadé que rien n'eſt plus capable de maintenir les religieux dans leur devoir que l'étude & la lecture des bons ouvrages. C'eſt à lui qu'on eſt redevable de la bibliotheque qui eſt à la Daurade.

De prieur à Toulouſe, le P. du Sault fut élu ſucceſſivement pour remplir pluſieurs poſtes importants de la province Bénédictine de Gaſcogne, dont il fut enfin viſiteur. Ce fut alors que tous les monaſteres de ſon département furent témoins de ſon application à Dieu, de ſon zele pour la régularité, & de ſon ardeur pour ſuivre les exercices la nuit & le jour. Après matines, il reſtoit un temps conſidérable à l'égliſe, ſans que les affaires, ni les occupations, ſoit aux dietes, ſoit au chapitre-général, puſſent lui faire omettre ſes temps ordinaires d'oraiſon. Ses trois ans de viſiteur étant expirés, il fut élu de nouveau prieur de la Daurade, & enſuite de Saint-André d'Avignon, où il fut auſſi ſupérieur des Bénédictines d'Ancelles, qui ſont à Aix en Provence, & obſervent les conſtitutions du Val-de-Grace.

Y étant allé faire la viſite, il en revint extrêmement épuiſé. On le mit à l'infirmerie, où il ſe rendit par complaiſance pour ceux qui l'en prierent. Il ne paroiſſoit pas de danger pour ſa vie: cependant la ſurveille de ſa mort il alla voir quelques-uns de ſes amis comme pour leur dire adieu; mais il ne s'ouvrit qu'au prieur des Chartreux, auquel il dit que c'étoit pour la derniere fois. Le lendemain, après complies, il ſe trouva ſi mal, qu'on fut obligé de lui adminiſtrer les ſacrements. Après matines, il fit appeller la communauté pour réciter les prieres des agoniſans. Auſſi-tôt qu'elles furent achevées, il rendit ſon ame à Dieu, le 16 Janvier 1724. Il mourut dans l'obéiſſance, qui ſeule l'avoit retenu dans la ſupériorité pendant 40 ans. Il étoit toujours debout ou à genoux dans ſa chambre. Il buvoit très-peu de vin, & ne mangeoit que rarement du poiſſon, dont il s'abſtenoit entiérement pendant le carême & l'avent.

Ses Écrits.

1. Entretiens avec J. C. dans le très-ſaint Sacrement de l'autel. A Toulouſe, chez Vialar, 1701 & 1703, 5 volumes in-12. Cet ouvrage a été ſi bien reçu du public, qu'il s'en eſt fait au moins

Digitized by Google

ſix éditions : la ſeconde parut dans la même ville, chez J. Paul Douladoure, l'an 1706, en 4 volumes in-12 ; & le cinquieme tome, en 1712, chez Cazanove : la troiſieme édition eſt de 1717 : la quatrieme, de 1722, & la cinquieme, de 1728, chez Guillemot. Cette même année on réimprima à Toulouſe le premier volume : la ſixieme édition eſt de 1746. Ce livre eſt très-eſtimé pour ſa ſolidité, & l'onction qui y eſt répandue. On l'attribua fauſſement à D. Morel ; & comme la doctrine de ce livre eſt fort oppoſée à celle des Jéſuites, ces peres voulurent engager quelques évêques de leurs amis à le condamner, du vivant du cardinal de Fleuri ; mais ce projet de condamnation fut arrêté par la fermeté de Dom du Sault, neveu de l'auteur, réſolu d'en prendre la défenſe pour venger la mémoire de ſon oncle. Cependant le P. d'Authun, Jéſuite, recteur du college de Beſançon, cenſura de ſon chef huit propoſitions de ce livre, oſa faire imprimer ſa cenſure, en 1730, & ſes confreres, ainſi que M. l'évêque de Nantes, mirent ce bon ouvrage au nombre des mauvais livres.

2. Abrégé des entretiens avec J. C. dans le très-ſaint Sacrement. A Toulouſe, 1706, 1 vol. in-12.

3. Avis & réflexions ſur les devoirs de l'état religieux, pour animer ceux qui l'ont embraſſé. A Toulouſe, chez J. P. Douladoure, 1708, 2 vol. in-12. Dom du Sault revit & perfectionna ce livre dans une nouvelle édition, publiée en 1711, à Avignon, chez de Lorme, en deux volumes in-8. Il fut réimprimé de nouveau, à Paris, en 1714, aux frais de Godar, libraire de Reims, en trois volumes in-12. Cette édition fut retranchée par Dom Guillaume Rouſſel. La quatrieme parut à Avignon, chez de Lorme, l'an 1717, en trois volumes in-12. Cet ouvrage a été fort recherché par les perſonnes qui ont du goût pour la perfection chrétienne. On diſoit à la Trappe que le P. du Sault avoit porté encore plus loin les devoirs monaſtiques que n'avoit fait M. de Rancé.

4. Le religieux mourant, ou de la préparation à la mort pour les perſonnes qui ont embraſſé l'état religieux. A Avignon, chez Charles Giroud, 1718, 2 vol. in-8.

5. Abrégé du traité de la préparation à la mort. A Toulouſe, 1725, in-12. Pluſieurs ſavants Prélats ont fait l'éloge de ce livre. *Hiſt. litt. de la C. de St. Maur.*

SAUVAGE, (*Michel*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* On a vu dans notre ſiecle peu de muſiciens auſſi accomplis que Dom Michel Sauvage ; à la délicateſſe de l'oreille, à la juſteſſe des principes de ce bel art, & à la fécondité de la compoſition ; il réuniſſoit ſupérieurement dans l'exécution tout le charme des accords & de l'harmonie ; jamais on ne s'ennuya de l'entendre toucher de l'orgue & du clavecin, lorſqu'il vouloit complaire à l'auditoire ; & il a compoſé plus de deux mille pieces en ce genre. Au reſte, il joignoit à la muſique les autres connoiſſances analogues à ſon état. Il étoit né à Verdun d'une des premieres familles de cette ville, y avoit fait profeſſion le 3 Juillet 1712, en l'abbaye de Saint-Vannes, & eſt mort à Saint-Clément de Metz, il y a quelques années.

SAUVAGE, *Céleſtin.* Le pere Pierre Sauvage, natif d'Amiens, ſe fit religieux Céleſtin au monaſtere de cette ville, en

1573

Digitized by Google

1573. Il étoit homme tranquille, de bonnes mœurs, & aimant le travail. Il mourut prieur de la maiſon que ſa congrégation a à Sens, en 1603. On conſerve dans la bibliotheque de ce monaſtere un volume in-4. des ſermons de ce pere, avec un commentaire de ſa façon, ſur la regle de St. Benoit.

SAXON, (*le chronographe*). Le célebre Monſieur Leibnitz penſe que cet écrivain fut moine de l'abbaye de Saint-Jean à Magdebourg. Sa chronographie ou hiſtoire Saxone qui a été publiée par Leibnitz, commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & va juſqu'en 1188.

SAXOVALDUS, *moine de Saint-Riquier.* L'abbaye de Saint-Riquier, autrement de Centule, en Picardie, dioceſe d'Amiens, fut fondée en 625, par Saint-Riquier, dont elle a dans la ſuite pris le nom. Saxovaldus qui en étoit moine dans le 11. ſiecle, avant 1095, a compoſé une chronique de ce monaſtere. Elle fut achevée par Hariulphe, en 1095, & a été publiée par Dom Luc d'Acheri dans ſon ſpicilege.

SAYRUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Il y a des génies comme des arbres précoces. Du nombre des premiers fut Grégoire Sayrus. Né en Angleterre, il paſſa en Italie, où il embraſſa l'inſtitut Bénédictin en l'abbaye du Mont-Caſſin, le 28 Décembre 1589. Là, aidé des ſecours littéraires qui ſe trouvent dans de pareilles maiſons, l'on vit bientôt les fruits de ſon travail, de ſa pénétration & de ſes autres talents. Ils ſont en très-grand nombre, quoique la mort l'ait cueilli à la fleur de ſon âge, ayant à peine 32 ans, à Veniſe, en 1602. Ses ouvrages ſont: 1°. un traité des ſacrements en général, dans lequel il réfute toutes les héréſies, & réſout tous les cas de conſcience. Ce traité fut mis ſous preſſe, in-4., à Veniſe, en 1599, & à Douay, en 1621: 2°. *Theſaurus theologiæ moralis.* A Veniſe, 1601. L'ouvrage eſt diviſé en ſix livres, dont le premier traite de l'excommunication, & le dernier, de l'irrégularité encourue par le crime: 3°. *Clavis regia ſacerdotum caſuum conſcientiæ, ſive theologiæ moralis theſauri locos omnes aperiens, in quâ præcipuæ canoniſtarum, & ſummiſtarum difficultates ad communem praxim pertinentes doctiſſimè deciduntur & copioſè explicantur*, deux volumes in-folio, à Veniſe, 1607, & depuis, ailleurs, pluſieurs fois: 4°. *Summa ſacramenti pœnitentiæ ex eruditiſſimis commentariis*, &c, &c; à Veniſe, in-8., 1601, enſuite in-folio: 5°. *Flores deciſionum, ſive caſuum conſcientiæ*, &c, in-4., à Veniſe, 1601, & au même endroit in-folio, 1627; 6°. méditations ſur le pſeaume *Miſerere*, *Mſſ.* 7°. méditations ſur l'oraiſon dominicale, manuſcrit. On les conſerve au Mont-Caſſin. C'eſt ce que nous apprend Dom Armellini en ſa bibliotheque du Mont-Caſſin, tome I, pag. 190.

SCHALZ, *religieux d'Elclingenn.* Meinrac Schalz, religieux d'Elclingenn, notre contemporain, a compoſé un recueil de queſtions théologiques, qui eſt fort eſtimé, & a été confié à la preſſe.

SCHALHAMERS, *moine de Tegerſernn.* Nous trouvons deux ſavants de ce nom, en la même abbaye, dans le dernier ſiecle. Le premier eſt Bernard; le ſecond Paul. Dom Peze leur attribue des écrits, & les a, en conſéquence, placés parmi les auteurs de l'ordre.

SCHAPPERGER, *religieux de Séon.* D. Didier Schapperger, mort le 2 Avril

Digitized by Google

1698, étoit profès du monaſtere Bénédictin de Séon, au dioceſe de Saltzbourg. Il enſeigna d'abord les humanités en l'univerſité de cette ville, enſuite la morale, la ſcholaſtique, & y reçut le bonnet de docteur en 1659. Il eſt loué pour la clarté ſinguliere qui regnoit dans ſes écrits. On rapporte de la maniere ſuivante les titres de ſes ouvrages ; *Faſciculus ſpinarum, ſelectis ſententiarum floribus intermixtus*, in-12, 1658 ; *Diſputatio de dignâ ſumptione ſanctæ communionis*, in-12, 1661 ; *Speculum theologicum circa varia præceptorum genera ſelectis & perutilibus quæſtionibus illuſtratum*, in-12, 1663 ; *Amara dulcis, hoc eſt pœnitentia theologicis illuſtrata controverſiis*, in-8., 1672 ; *Florilegium ex univerſa theologiâ*, in-4., 1673.

SCHAUMBURGER, *prieur de Saint-Lambert* (*a*). L'abbaye de Saint-Lambert eſt en Styrie, au dioceſe de Saltzbourg. Emilien Schaumburger, qui en étoit profès, s'y eſt diſtingué au commencement de notre ſiecle, & en a été prieur. Il eſt auteur de deux ouvrages ; l'un eſt intitulé : *Sacra virtutum theologicarum trias*, & a été miſe ſous preſſe in-4. ; l'autre conſiſte en un livre ſur le droit, & a vu le jour à Saltzbourg, in-8., en 1718.

SCHECKERMANN, *moine de Saint-Maximin de Treves.* Dom Jean Scheckermann, profès de Saint-Maximin de Treves, au 16. ſiecle, eſt auteur d'une traduction imprimée in-4., en 1517. C'eſt celle qu'il fit en latin de l'hiſtoire abrégée de la ville de Treves, compoſée en langue allemande par Dom Jean Enen, ſuffragant de cette ville.

SCHELL, *religieux de l'abbaye d'Atila.* Dom Romain Schell, décédé en 1696, fut un homme d'une prodigieuſe mémoire, d'un goût décidé pour les belles-lettres comme pour tous les arts, & d'un immenſe travail. Il a laiſſé cinq volumes in-folio, ſous ce titre : *Selectarum ex omnium generum & artium libris, rerum ſcientiarum, elegantibus emblematibus & picturis illuſtrata collectio.* Il étoit moine d'Atila, au dioceſe de Friſingue.

SCHENCK, *religieux de Saint-Gal.* Dom Hermand Schenck, ami particulier de Dom Mabillon, & en relation avec ce Bénédictin François, étoit religieux & bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gal en Suiſſe. Il a traduit deux ouvrages de ſon ami Mabillon ; le premier eſt le recueil des difficultés qui ſe trouvent dans l'hiſtoire des ſix premiers ſiecles de l'égliſe, qui ſe liſent à la fin du traité des études monaſtiques. Cette traduction latine fut imprimée à Einſidlen, en 1700 ; la ſeconde traduction, qu'il publia à Conſtance, en un vol. in-4., 1706, contient deux écrits de D. Mabillon, touchant la préſéance des Bénédictins ſur les chanoines-réguliers de St. Auguſtin. Dom Mabillon nous apprend, de ſon côté, que D. Schenck, ſon ami, travailloit à une hiſtoire des monaſteres de Suiſſe.

SCHILEPACHER, *moine de Molck.* Jean Schilepacher vivoit au commencement du 15. ſiecle, & étoit Bénédictin de l'abbaye de Molck en Autriche. Dom Calmet lui attribue un commentaire ſur la regle de St. Benoit, intitu-

(*a*) Mémoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

lé : *Manuale viaticum ſuprà regulam S. Benedicti.* Cet ouvrage ſe conſerve au monaſtere de Saint-Martin de Weingraten en Souabe.

SCHEPSEVED, *moine de Croyland.* Guillaume Schepſeved, né en Angleterre, y embraſſa la vie monaſtique, au 14. ſiecle, dans l'ancienne & fameuſe abbaye de Croyland, ordre de St. Benoit. Il a compoſé des annales d'Angleterre, qui commencent en 1066, & qui vont juſqu'en 1374. On conſerve cet ouvrage dans la bibliotheque du chevalier Cotton.

SCHLAGER, *religieux d'Andech.* Anſelme Schlager étoit de Saltzbourg, & avoit prononcé ſes vœux le premier de Janvier 1642, en l'abbaye de Saint-Mont, autrement d'Andech, de l'ordre de St. Benoit, dioceſe d'Augsbourg dans la Baviere. Après le cours ordinaire des études, il fut chargé du ſoin d'une paroiſſe, puis il enſeigna les humanités & la philoſophie à Saltzbourg. Son ardeur pour l'étude étoit grande, mais ſon zele pour le ſalut du prochain la ſurpaſſa. Il reprit ſa premiere occupation, & conſacra le reſte de ſes ans à prêcher la controverſe dans le Palatinat. Prédicateur autant honnête qu'érudit & intégre dans ſes mœurs, il ſe fit eſtimer de nos freres ſéparés, lors même qu'il combattoit leurs erreurs avec le plus de force. Dieu le retira de ce monde, le 24 Janvier 1678. On a deux traités ſortis de ſa plume ; l'un de la premiere & de la ſeconde opération de l'eſprit, imprimé in-8., en 1654 ; l'autre, de la génération, publié in-8., en 1655.

SCHLEYER, *religieux d'Elchin.* Elchin eſt une abbaye impériale de la congrégation du Saint-Eſprit, ordre de St. Benoit, au dioceſe d'Augsbourg. Dom Magne Schleyer lui a fait honneur au commencement de ce ſiecle, par ſes belles connoiſſances, ſur-tout par ſon habileté dans les langues. Il enſeigna la poéſie à Saltzbourg, en 1713, puis ſe mit à la compoſition. Il s'eſt fait connoître par une traduction latine de l'art épiſtolaire du comte Emmanuel Teſauro, compoſé en langue italienne : traduction qu'il a enrichie de notes, & fait imprimer in-8., à Conſtance, en 1709. Il a auſſi traduit du françois en latin les ſermons de M. Fléchier, évêque de Niſmes, avec un livre de la maniere de bien prêcher. *Item*, il a mis en langue allemande la relation du voyage de M. Balthazar Schmidt en la Terre-ſainte. D. Schleyer a, d'ailleurs, compoſé les annales de ſon monaſtere. Elles étoient prêtes à paroître en 1728, de même que d'autres écrits de ſa façon.

SCHLIBNIGG, *religieux de Saint-Paul en Carinthie.* L'abbaye de Saint-Paul en Carinthie, eſt de la congrégation & du dioceſe de Saltzbourg. Bruno Schlibnigg y fit profeſſion de la regle de St. Benoit, en 1670. Né avec des talents qu'il cultiva, il enſeigna deux cours de philoſophie en l'univerſité de Saltzbourg, puis la théologie à ſes jeunes confreres, tant à St. Paul que dans le prieuré de Collegen, qui appartient à cette abbaye. Il décéda, étant ſupérieur de Notre-Dame en l'Erme, autre maiſon dépendante de St. Paul, en 1705. On a de lui trois ouvrages ; le premier eſt un traité de l'ame, publié in-4., 1686 ; le ſecond, un recueil des difficultés de la philoſophie, in-8., en la même année ; le troiſieme, un livre ſur les météores, in-4., 1688.

Digitized by Google

SCHLIPPAGER, *moine de Molck.* Jean Schippager floriſſoit à l'abbaye de Molck en Autriche, dans le 15. ſiecle. Il a laiſſé un commentaire ſur la regle de St. Benoit, que l'on conſerve manuſcrit au monaſtere de Tegerſern en Baviere. Il eſt intitulé : *Commentarius ſuper regulam ſancti Benedicti.*

SCHLOSGO, *religieux de Saint-Paul.* Né à Marburg, dans la Styrie inférieure, en 1663, Schloſgo prit le parti du cloître, & fit profeſſion en l'abbaye de Saint Paul en Carinthie, l'an 1682. Il profeſſa la philoſophie à Saltzbourg, puis la théologie dans ſon monaſtere, où il finit ſa carriere en 1702. Il eſt auteur de trois ouvrages; le premier eſt un in-12, intitulé : *Ariſtoteles philoſophus theorico-politicus*, imprimé en 1697; le ſecond, publié la même année, eſt in-folio, & a pour titre : *Navigatio philoſophica in tres claſſes diſtributa*; le troiſieme, qui eſt reſté manuſcrit, eſt *Horologium monaſtico-ſan-Paulenſe.*

SCHMELTZER, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Michel Schmeltzer, allemand de naiſſance, vivoit dans le 16. ſiecle, & étoit moine de l'ordre de Cîteaux. Il a tranſmis ſon nom à la poſtérité par un traité des hommes illuſtres de ſon ordre, qui fut imprimé vers l'an 1512.

SCHMIER, *religieux d'Outtembourg, recteur magnifique de l'univerſité de Saltzbourg.* Dom François Schmier, mort le 22 Novembre 1728, a fait honneur à l'univerſité de Saltzbourg, de même qu'à l'abbaye de Saint-Alexandre & de St. Théodore d'Outtembourg, où il avoit prononcé ſes vœux le 8 Décembre 1696

Décoré du bonnet de docteur en droit en 1706, il fut, la même année, deſtiné à l'enſeigner à l'univerſité de Saltzbourg, ce qu'il fit avec la plus brillante réputation, juſqu'en 1716. Dans cette intervalle, c'eſt-à-dire, en 1713, il fut choiſi recteur-magnifique de cette univerſité, & conſeilier ſecret de l'archevêque. Voici le catalogue de ſes ouvrages : en 1707, il donna un traité *de preſcriptionibus*, in-4.; en 1700; un ſecond, *de jure legali*, in 4; en 1708, un troiſieme, *de modis acquirendi & amittendi prælaturas eccleſiaſticas*, in-4.; en 1710, un quatrieme, *de proceſſu judiciario*, in-4. La même année, un cinquieme, *de judiciis ad librum ſecundum decretalium; Item*, un ſixieme, *de perſonis & rebus eccleſiaſticis*, in-4., en 1711; un ſeptieme, *de ſucceſſione hæredum*, in-4, en 1712; un huitieme, *de jure proprietatis*, in-4., en 1716. On réunit ces huit traités avec d'autres qu'on ne ſpécifie pas, & ils furent réimprimés à Saltzbourg, en trois volumes in-folio, ſous ce titre *de Juriſprudentia canonico-civilis*; en 1722, il publia en un volume in-folio : *Juriſprudentia publica univerſalis, ex jure tùm naturali, tùm divino poſitivo, necnon ex jure gentium*; en 1724, il confia à la preſſe, in-4., *Conſultationes canonicæ de coadjutoribus perpetuis.* Enfin, depuis ſon décès, on en publia encore pluſieurs de ſa compoſition; ſavoir, *Scholaſticum perſonæ eccleſiaſticæ pro foro poli & ſoli breviarium, exhibens univerſam theologiam moralem, controverſiis fidei & juris canonici permixtam.* A Augsbourg, in-4., 1733 : *Juriſprudentia publica imperii Romano Germanici*, trois volumes in-folio : *Juriſprudentia practico-conſiliaria.* A Augsbourg, un volume in-folio, 1737. Ce religieux étoit né à Gronembach, & avoit reçu de la na-

Digitized by Google

ture les dons précieux d'un eſprit ouvert, facile & pénétrant. L'on convient qu'il excella dans le droit, & que tous les ouvrages dont nous venons de donner la liſte, ſont marqués aux coins du beau & de l'utile. Voyez l'hiſtoire de l'univerſité de Saltzbourg, Dom Peze, &c.

SCHMIER, *autre religieux d'Outtembourg.* Outtembourg eſt une abbaye de l'ordre de St. Benoît, congrégation du Saint-Eſprit, au dioceſe d'Augsbourg. Dom Benoît Schmier, frere du précédent, y avoit comme lui embraſſé l'état monaſtique, & s'y diſtingua dans les lettres. Il étoit né en 1672, vivoit encore en 1740, & étoit ſupérieur de Notre-Dame d'Elderen, maiſon qui dépend d'Outtembourg. Après avoir fait ſon doctorat à Saltzbourg, & y avoir profeſſé la philoſophie, le droit, la morale & la théologie, il s'eſt fait connoître par les ouvrages qui ſuivent: en 1713, il fit imprimer en l'abbaye de Kempten: *Primatus finis ultimi*, in-4.: en 1715, *Phyſica controverſa*, in-4.: *Metaphyſica controverſa*, in-4.: *Dialectica controverſa*, in-4.: en 1716, on joignit ces 4 volumes, & on les remit ſous la preſſe avec le titre de *Philoſophia quadripartita*; la même année, il donna: *Fundamenta & vertex univerſi juris canonici*, in-4.: en 1717, un traité *de ſacro-ſanctis eccleſiis*, in-4.: en 1718, un, *de ſacro ordine epiſcoporum*, in-4.: en 1719: *Liber primus decretalium*, in-4.: en 1720; *Liber ſecundus decretalium* in-4.: en 1721, *Liber tertius decretalium*, in-4.: en 1722, *Liber quartus*, in-4.: en 1723, *Liber quintus*, in-4.: en 1726, un traité *de poteſtate clavium in diſtribuendis ex theſauro eccleſiæ indulgentiis*, in-4.: en 1727, *Liturgia ſacrificii, & ſacramenti euchariſtici*, in-4.: en 1737, *Theologia ſcholaſtico-polemico-practica*, en trois volumes in-fol.

SCHMIR, *abbé de Zuifalten* (*a*). Ce ſavant abbé Wolfgang Schmir a fleuri ſur la fin du dernier ſiecle & au commencement du nôtre. En 1689, il publia, en un volume in-12, un traité *de modis ſciendi*, & un autre *de defectibus*. En 1716, il fit paroître un in-8. en langue allemande. Il en a produit pluſieurs autres dans cet idiome.

SCHMITZ, *Bénédictin Allemand.* D. Thomas Schmitz, Bénédictin Allemand, a compoſé, de nos jours, une théologie ſelon les principes de St. Thomas, qu'il a fait imprimer, en 1734, à Cologne, en ſix volumes in-8. C'eſt ce que porte le catalogue des livres de Bouguet, libraire à Geneve.

SCHANABEL, *abbé de Sainte-Croix en Autriche.* Michel Schanabel, profès de Sainte-Croix, ordre de Cîteaux, près de Vienne en Autriche, fut un perſonnage diſtingué du 17. ſiecle. Non-ſeulement il fut docteur en théologie, & abbé de l'ordre; mais encore vicaire-général dans l'Autriche, la Styrie & la Carinthie. Il a écrit l'hiſtoire de ſon monaſtere, & celle des autres abbayes d'Autriche. L'abrégé en a été imprimé dans la notice de Jonzelin, en 1640.

SCHNELL, *religieux de Weingraten.* C'eſt encore de nos jours que Dom Anſelme Schnell a fleuri dans l'abbaye de Weingraten au dioceſe de Conſtance. En 1737, il publia ſon cours abrégé de

(*a*) Mémoires envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

philoſophie en un volume in-8., à Altorff. La même année & au même lieu il mit au jour une théologie ſcholaſtique ſelon les principes de St. Thomas, en 8 volumes in-8. En 1740, il fit imprimer une théologie morale en quatre tomes, in-8. En 1743, il confia à la preſſe un cours de théologie polémique, en trois autres, in-8.

SCHOPFF, *moine d'Admont.* Meinrade Schopff, religieux d'Admont en Styrie, a place dans les lettres apologétiques de Dom Peze. Il a travaillé ſur la muſique, & a vécu dans le dernier ſiecle.

SCHOTT, *religieux de Notre-Dame des Hermites.* Marien Schott, profès de Notre-Dame des Hermites, autrement, d'Einſidlen, a fleuri ſur la fin du dernier ſiecle. Il eſt auteur d'un nombre conſidérable d'ouvrages aſcétiques, pieux & capables d'inſpirer l'amour de la perfection.

SCHOUTEN, *moine de Glaſcow.* D. Edmond Schouten étoit Anglois de naiſſance, & religieux Bénédictin de la fameuſe & ancienne abbaye de Glaſcow en Angleterre. Poſſevin & Dom Calmet le font auteur d'un traité ſur la regle de St. Benoit.

SCHRAM, *moine de Molck.* Anſelme Schram, religieux de Molck en Autriche, mort au commencement de notre ſiecle, a été un perſonnage de beaucoup de ſcience & de mérite. Il étoit poëte & hiſtorien. Nous en avons des preuves dans les productions de ſa plume, confiées à la preſſe à Vienne, ſa patrie. La premiere, qui parut en 1707, eſt un volume in-12. des pſeaumes, en vers élégiaques, ſous le titre de *Pia deſideria Davidica, ſive pſalterium Davidicum metro expreſſum;* la ſeconde qui vit le jour en 1711, eſt la chronique de Molck, in-folio, que Dom Mabillon dit être bien faite.

SCHREGER, *religieux Allemand.* On ne nous apprend de Placide Schreger que deux choſes : la premiere, qu'il étoit Bénédictin Allemand ; la ſeconde, qu'il a enrichi & orné de notes ſavantes les élégies de Gaſpard Barlée. Cet ouvrage a été confié à la preſſe à Augsbourg, en un volume in-8.

SCHREIGER, *Bénédictin de la congrégation des Saints-Anges* (*a*). Dom Odilon Schreiger, ou plutôt Schroger, a fleuri de notre temps parmi la congrégation des Saints-Anges en Baviere. Nous avons de lui deux ouvrages ; le 1er eſt un recueil des plus belles ſentences de la bible, ſous ce titre : *Kalendarium aſcetico-biblicum, id eſt, ſententiæ ex bibliis ſelectæ.* A Augsbourg, in-8., 1730 ; l'autre, imprimé dans le même format, à Saltzbourg, eſt intitulé : *Diurnale aſceticum religioſorum.*

SCHREITER, *religieux de Saint-Blaiſe.* Anaſtaſe Schreiter, né de parents Luthériens & Saxons, le 11 Mars 1606, rentra dans le ſein de l'égliſe catholique, puis embraſſa la regle de St. Benoit en l'abbaye de Saint-Blaiſe, au dioceſe de Conſtance, le 11 Mai 1626. Non-ſeulement il fut un grand religieux, mais encore un ſavant diſtingué dans les hautes ſciences, & un perſonnage habile dans les langues grecque & hébraïque. Il profeſſa la philoſophie dans les abbayes de Steirgarſten en Autriche, de Pfers en Suiſſe, & à Saltzbourg, où il enſeigna

(*a*) Memoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

auſſi les mathématiques. Sa mort arriva le 2 Mai 1650, dans la prévôté de Klingenau, & il fut inhumé au monaſtere de Sion de l'ordre des Guillelmites, réuni à Saint-Blaiſe en 1725, avec trois autres maiſons du même ordre, qui étoit une branche de celui de Saint-Benoit. Dom Schreiter a rang parmi nos auteurs, pour avoir donné en 1634, un traité in-4. des principes du corps naturel, & un autre, de ſes propriétés. Il publia, de plus, à Lucerne en 1640, in-4., un recueil de queſtions ſur la philoſophie; enfin, il a encore laiſſé d'autres ouvrages ſur les mathématiques, de même que des commentaires ſur le chapitre premier de la Geneſe; ſur les premiere & ſeconde épître de St. Paul aux Corinthiens; ſur l'évangile de St. Jean, in-8., & un abrégé de la théologie morale.

SCHRENCK, *abbé de Saint-Pierre de Saltzbourg.* Le révérendiſſime Charles Schrenck a mérité, à tous égards, les éloges de la poſtérité. Iſſu de la noble famille de Schrenck, barons de Nozing, il prit le froc en l'abbaye de Saint-Pierre de Saltzbourg, ſur la fin du 17. ſiecle. Le grand homme ſait ſe diſtinguer dans tout état. Celui-ci le fit dans le ſien par les ſciences. Il reçut le bonnet de docteur en théologie, & enſeigna cette partie ſucceſſivement avec la philoſophie & les controverſes durant 12 années. Ses mœurs honnêtes, jointes à ſon ſavoir, lui procurerent la dignité abbatiale de ſa maiſon en 1702; mais il n'en jouit que peu; la mort l'enleva, âgé ſeulement de 45 ans, le 20 Juillet 1704. L'hiſtorien de l'univerſité de Saltzbourg rapporte ainſi la liſte des monuments littéraires qu'il a laiſſés.

Quæſtiones principales de habitu in communi, in-8, 1690; *Proprietates corporis naturalis*, in-8, 1690.; *Tractatus de Deo uno*, in-4., 1696; *Tractatus de creaturâ angelicâ*, in-4., 1697; *Tractatus de Deo trino*, in-4., 1697; *Tractatus de vitiis & peccatis*, in-4., 1700; *Tractatus de actibus humanis*, in-4., 1700; *Tractatus de jure & juſtitiâ*, in-4., 1701; *Tractatus de gratiâ, juſtificatione & merito*, in-4., 1701; *Tractatus de legibus*; in-4., 1702; *Tractatus de arcano incarnationis myſterio*, in-4., 1702; *Tractatus de fide, ſpe & charitate*, in-4., 1702.

SCHROGER, *Bénédictin de la congrégation des Saints-Anges*; voyez SCHREIGER; c'eſt le même.

SCHULTAIS, *moine d'Outtembourg.* Nous ignorons quels ſont les ouvrages de Charles Schultais, nous n'en ſavons autre choſe ſinon qu'il a écrit, & qu'il vivoit dans le dernier ſiecle. C'eſt tout ce que nous en dit Dom Peze.

SCHUMIG, *moine d'Admont.* Nous ne ſommes pas plus ſavants ſur l'article de Fréderic Schumig que ſur celui du précédent; il nous ſeroit inconnu ſi on ne le trouvoit rangé au nombre de nos écrivains du dernier ſiecle, dans les lettres apologétiques de Dom Bernard Peze.

SCHUVAL, *moine d'Einſidlen.* Bede Schuval vivoit dans le dernier ſiecle, & avoit fait profeſſion en l'abbaye d'Einſidlen; il a mis au jour quelques compoſitions de ſa façon.

SCHUVAL, *religieux de Schyr.* Marien Schuval, né à Landſperg, en Baviere, embraſſa l'état monaſtique dans l'abbaye de Notre-Dame de Schyr, au commencement du 17. ſiecle; il fit des progrès dans les ſciences, de maniere que dès 1635, il fut nommé profeſſeur de philoſophie en l'univerſité de Saltz-

Digitized by Google

bourg ; il fut depuis promu au doctorat, y enſeigna les cas de conſcience, la théologie, & y expliqua l'Ecriture ſainte. On place ſon décès à l'onzieme de Juillet 1664. Ses écrits ſont : *Theoremata ſelecta ex univerſâ philoſophiâ naturali*, in-4., 1638 : *Theoremata ex octo phyſicorum libris*, in-4. 1644 : *Theoremata antiquo-novâ ex philoſophiâ Peripatetică*, in-4. 1644 : *Fragmenta theologica ex convivio euchariſtico ſelecta*, in-4., 1650. Enfin, il publia, en 1653, *Quæſtiones theologicæ ex ſummâ Sti. Thomæ.*

SCHUVEIN, *abbé de Schonau.* Schonau eſt une abbaye de la congrégation de Bursfeld, au dioceſe de Treves. Schuvein en fut religieux, puis abbé, au commencement du 16. ſiecle. Bucelin, qui place ſa mort au 14 Décembre, 1510, nous apprend qu'il a compoſé quelques ouvrages dont il ne fait pas le détail.

SCHUZ, *religieux d'Outtembourg.* Ce religieux étoit de Wangenn, ville impériale, où il prit naiſſance, le 18 Avril 1656, & prononça ſes vœux le 7 Septembre 1673, en l'abbaye de Saint-Alexandre & de Saint-Théodore d'Outtembourg. Après avoir enſeigné, avec ſuccès, la rhétorique à Rottevill, on lui confia, en 1689, une chaire de philoſophie à Saltzbourg. Nous avons de lui trois ouvrages, le premier a pour titre : *Ars expedita quacumque in materia dialectice & rhetoricæ diſcurrendi*, 3 vol. in-8., 1691 : le ſecond eſt une philoſophie ſelon les principes de St. Thomas ; in-8., 1686 ; le troiſieme eſt intitulé : *Politia Helvetiæ triumphalis*, in-fol. 1703.

SCHYZ, *religieux Allemand.* Dom Pontien Schyz, Bénédictin en Allemagne, ne nous eſt connu que par le catalogue des livres d'Emmanuel Thurneyſen, libraire à Bâle. Il porte que ce ſavant a fait part au public de deux écrits, imprimés à Nuremberg, en 1712 : le premier eſt un traité de l'amour de Dieu, le ſecond, de l'immortalité de l'ame.

SCIPION, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Marc Scipion, natif de Plaiſance, & profès de l'abbaye de Saint-Sixte, en la même ville, du 7 Mars 1606, paſſe pour l'un des plus diſtingués écrivains que la congrégation du Mont-Caſſin a produits ; il fut, dit-on, d'une imagination belle & féconde, d'une merveilleuſe facilité à s'énoncer, & d'une éloquence qui charmoit & attiroit l'admiration. Outre quantité d'ouvrages manuſcrits que l'on conſerve à Saint-Sixte, les écrits imprimés de ce ſavant ſont : *Elogia omnium abbatum Caſſinenſium, & virorum illuſtrium ejuſdem abbatiæ à Sancto Placido uſque ad Conſtantinum Afrum & Olibanum Comitem*, à Naples, in-fol. 1630 : *Elogia in centum heroas è divi benedicti religioſâ familiâ clariſſimos*, à Plaiſance, 1636, à Naples, in-4. 1643 : regles de police, tirées des exemples des monaſteres, à Plaiſance, 1650 : éloge du comte Antoine Marie Terzi, à Parme, 1639.

SCUPINA, *moine de St. Lambert, en Styrie.* Il a vécu dans le dernier ſiecle, & a, ſelon Dom Peze, laiſſé des monuments de ſon ſavoir, qui lui méritent une petite place dans ſa bibliotheque, en attendant que ſes confreres nous détaillent les productions de ſa plume.

SCUTELLARI, *religieuſe de la congrégation du Mont-Caſſin.* Maria-Stella Scutellari, morte le 15 Septembre 1702, avoit reçu le voile, & fait profeſſion en l'abbaye des dames Bénédictines de Saint-Alexandre, à Parme. Le bibliothécaire

Digitized by Google

thécaire du Mont-Caſſin, Dom Armellini, lui donne rang parmi nos auteurs pour avoir compoſé en italien un traité de l'amour divin, avec des méditations tirées des Soliloques de St. Auguſtin, & des œuvres tant de St. Anſelme que de St. Bernard, un vol. in-8, 1694.

SCZYGLIESCKI, *Bénédictin Polonois.* Dom Staniſlas Sczyglieſcki étoit Polonois de naiſſance, & Bénédictin de profeſſion, dans un monaſtere de ce royaume : ſon mérite lui procura la prévôté de Tyneck qui en dépend. Il donna, en 1713, un ouvrage in-8. ſous le titre de *Catéchiſme monaſtique*, ou *Analyſe de la regle de St. Benoit : Synopſis analytica regulæ Sancti Benedicti.* Dom Peze, qui lui donne rang parmi nos écrivains modernes, dans ſes lettres apologétiques, nomme Tuchoueck le monaſtere dont il fut prévôt, ou prieur; cependant on n'en connoît pas de ce nom en Pologne; ce qui fait croire que c'eſt Tyneck de l'ordre de Cluny.

SECURIS, *de l'ordre de Cîteaux.* François Securis ayant embraſſé l'état religieux en l'abbaye d'Alcobace, de l'ordre de Cîteaux, en Portugal, paſſa en France, où il étudia à Paris, & fut promu au doctorat; de retour dans ſa patrie, il dédia au cardinal Henri, infant de Portugal, un ouvrage qui fut publié à Coïmbre, en 1567, in-4, & qui a pour titre : *Repertoire de la vérité contre les Juifs.*

SEDELIN, *moine d'Ochenhauſen.* Tout ce que nous ſavons d'Herman Sedelin, c'eſt qu'il vivoit dans le dernier ſiecle, & que quelques productions de ſa plume l'ont fait connoître, & lui ont mérité rang parmi nos écrivains; on met au nombre de ſes ouvrages une traduction des ſermons du pere Texier, Jéſuite, qu'il mit en latin, & publia in-4. à Augsbourg & à Dilinguenn.

SEDELMAYR, *religieux de Saint-Blaiſe.* Né à Mamendorff, le 3 Février 1677, Dom Romain Sedelmayr prononça ſes vœux, le 30 Septembre 1696, en l'abbaye de Saint-Blaiſe, dans la Forêt-noire. Ayant donné des preuves non-équivoques de ſon ſavoir & de ſon application aux études, on le chargea de l'enſeignement des jeunes religieux de ſa maiſon, puis il fut envoyé en l'univerſité de Saltzbourg, où, en 1708, il remplit une chaire de philoſophie, & y enſeigna de ſuite la phyſique & l'hiſtoire. En 1714, il fut nommé ſecrétaire de cette univerſité, & conçut dès-lors le deſſein d'en compoſer l'hiſtoire. Pour y travailler avec moins de diſtraction, il regagna les foyers de Saint-Blaiſe, mais il mourut, avant d'avoir pu confier ſon ouvrage à la preſſe, le 27 Janvier 1722; il l'avoit écrit avec beaucoup d'étendue, & diviſé en cinq livres. Un religieux de St. Blaiſe, qui avoit été ſon écolier, a abrégé cette hiſtoire, & l'a publiée en un vol. in-4, l'an 1728. Dès 1711, Dom Sedelmayr avoit donné un in-folio, intitulé : *Philoſophus Porphyrius quinque numerans univerſalia, ubi etiam gentis Harrachianæ origines.* Il a d'ailleurs fait un office complet de St. Blaiſe, qui eſt imprimé, & a laiſſé en manuſcrits grand nombre de ſermons, avec une réfutation de M. Belerini.

SEEAVER, *Bénédictin Allemand.* Nous avons deux ouvrages de Bede Seeaver; le premier, publié en 1743, conſiſte en des exercices de piété pour les fêtes de la Ste. Vierge; le ſecond, en 1744, ſont des penſées ſur la Ste. Euchariſtie;

Digitized by Google

le premier eſt écrit en Latin, & le ſecond en Allemand ; l'un & l'autre ont été imprimés à Augsbourg ; je ne puis dire en quel monaſtere cet écrivain a fait profeſſion.

SEGHERS, *moine de l'ordre de Cîteaux.* Jacques Seghers, religieux du monaſtere de Saint-Sauveur, à Anvers, ordre de Cîteaux, mort en 1658, a laiſſé trois vol. in-4. imprimés à Louvain, en 1645, qui ont pour titre : *Conceptus caniſonatorii morales ſuper dominicas totius anni.* Il étoit né à Anvers, & il publia en cette ville un autre ouvrage, intitulé : *Militia ſæcularis & ſpiritualis.*

SEGUIN, *autre religieux de l'ordre de Cîteaux.* Philippe Seguin, profès de Châalis, au dioceſe de Senlis, filiation de Pontigni, floriſſoit en 1599 ; on a de lui une bibliotheque des écrivains de l'ordre de Cîteaux, & divers traités des ſouverains pontifes, des cardinaux & évêques qui en ont été tirés, des ſaints & ſaintes qui y ont vécu.

SEGURA, *de la congrégation de Valladolid.* La congrégation de Valladolid a eu un excellent prédicateur, & un bon poëte, en la perſonne de Barthelemy de Segura, qui fut profeſſeur en théologie ; on a de lui les vies de Ste. Thereſe & de St. Julien, évêque de Cuença, l'une & l'autre ſont écrites en vers ; la premiere fut imprimée à Madrid, in-8. en 1619, la ſeconde le fut in-4. dès l'an 1599.

SEHLER, *religieux de Schiren.* L'abbaye de Notre-Dame de Schiren eſt ſituée en Baviere, & eſt de la congrégation des Saints-Anges. Dom Bruno Sehler, qui en fut profès, a compoſé l'hiſtoire des ducs de Baviere, ſous ce titre : *Glorioſiſſimæ, ſereniſſimæ & & antiquiſſimæ domus Bojaoricæ origo, ſtirps & propago, cum variis annotationibus, cùm juxta ſeriem temporum ac majorum omnium, & ſingulorum maſculinâ eâdemque rectâ lineâ deſcendentium ordinem, à duodecim & amplius ſæculis, intervenit fundatio Schirenſis monaſterii, ordinis Sancti Benedicti, agitur deindè de ſanctâ cruce ibidem aſſervatâ, ac deniquè aſſignatur ordo ſucceſſionis abbatum prædicti monaſterii, cum indice univerſali totius operis.*

SEIFRIDUS, *abbé de Luvthel.* Luvthel eſt une abbaye de l'ordre de Cîteaux, en Autriche. Dom Jean Seifridus d'Uvratiſlau en fut religieux, puis abbé, au commencement du 17. ſiecle. Lambecius nous apprend que cet abbé a compoſé un livre qu'il nomme *ſavant*, ſur la généalogie des comtes d'Hapsburg, tige de la maiſon d'Autriche ; il la prétend être la même que celle des Aniciens, de laquelle St. Benoit deſcendoit ; Dom Mabillon en fait mention à la fin du premier tome des annales de l'ordre ; cet ouvrage a été imprimé à Vienne, in-fol., en 1613.

SEILER, *abbé de Fiſchingen.* Dom Joachim Seiler, dont la mémoire eſt en vénération dans la congrégation de St. Gal, étoit profès du monaſtere de Notre-Dame de Fiſchingen, au dioceſe de Conſtance, dont il fut choiſi abbé, en 1642. Il a compoſé, 1°. les vies des Saints du *Tongau*, contrée de Suiſſe, imprimées in-4 : 2°. un livre fort dévôt, qui a pour titre : *L'eſprit de Jeſus-Chriſt*, ou *Réflexions pour engager l'ame fidelle à vivre ſelon l'eſprit de Jeſus-Chriſt*, publié en un vol. in-12. 1682 : 3°. des méditations ſur la vie du Sauveur, de ſa ſainte mere & de St. Joſeph, qu'il écrivit à la ſollicitation des abbés de la congrégation de Saint-Gal, pour l'uſage

Digitized by Google

des religieux qui la compoſent ; elles parurent à Einſidlen, en 1672 : 4°. des obſervations latines ſur la regle de Saint-Benoit, outre divers autres ouvrages qu'on ne ſpécifie pas. Ce pieux abbé mourut le 4 Février, 1688. Voici l'épitaphe qu'il compoſa lui-même, pour être miſe ſur ſon tombeau :

Hic ſitum eſt corpus Joachimi abbatis,
Electi anno 1672, die nonâ Septembris
Vivere & peccare deſiit
Anno 1688,
Die quartâ Februarii.
Vivant in æternum Jeſus, Maria, Joſeph;
Recordentur infimi mancipii ſui
Sub hoc lapide reſurrectionem expectantis.
Viator!
In hoc ſepulchro latet ſepulchrum dealbatum,
Plenum oſſibus mortuorum,
Et omni ſpurcitiâ : Matthæi 24.
Miſerere & ora ut
In ſanguine agni
Verè dealbetur.

SEIZ, *religieux d'Admont.* Dom Michel Seiz, né à Ehingue, dans la Souabe, en 1638, prononça ſes vœux dans l'abbaye d'Admont en Styrie, le 8 Novembre 1655, & y décéda le 21 Décembre 1714. Il avoit enſeigné la philoſophie à l'univerſité de Saltzbourg. Il a laiſſé deux ouvrages publiés in-4., en 1668 ; le premier a pour titre : *Botri vindemiæ de corpore & animâ* ; le ſecond eſt intitulé : *Diſputes du temps, du lieu, & de la matiere.*

SELLORI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Maur Sellori, Romain de naiſſance, fit profeſſion de la regle de St. Benoit à Saint-Paul de Rome, en 1684, & mourut à Saint-Laurent d'Averſe, en 1718. Il avoit enſeigné la philoſophie & la théologie d'abord à Palerme, puis à Arezzo. Il eſt auteur de deux écrits ; le premier publié à Rome, en 1701, eſt la relation des cérémonies obſervées à l'ouverture de la porte de St. Paul, pour le jubilé de 1700 ; le ſecond, imprimé en 1702, eſt la traduction d'une comédie de Plaute, avec une explication des inſcriptions qui ſe voient à Sublac.

SÉNAREGA, *évêque de Converſano.* Dom Jean-Etienne Sénarega, d'une famille ſénatoriale de Gênes, ſe fixa par les vœux en l'abbaye de Saint-Benigne de cette ville, le 8 Mars 1659. Il enſeigna la théologie au monaſtere de Sainte-Catherine, puis fut nommé, en 1611, évêque de Converſano, par Clément X, & mourut à Naples, en 1679. Il a compoſé des éloges & des poëmes ſur ſa patrie.

SENGMILLER, *de Benedictobourg.* Edme Sengmiller vivoit dans le dernier ſiecle, & avoit reçu l'habit de St. Benoit en l'abbaye de Benedictobourg dans la Baviere. Il a travaillé ſur la muſique.

Digitized by Google

SENOCQ, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Barthelemy Senocq, dont la mémoire eſt en vénération parmi les religieux de ſa congrégation, étoit né à Verdun d'une des premieres maiſons de cette ville, & y avoit profeſſé l'inſtitut Bénédictin le 26 Août 1660, en l'abbaye de Saint-Vannes, où il mourut le 6 Décembre de l'an 1701. Il gouverna long-temps cette abbaye en qualité de prieur, & ce fut ce qui donna lieu au célebre M. de Béthune, évêque de Verdun, & abbé de Saint-Vannes, de connoître le mérite de D. Senocq, mérite fondé ſur la ſcience, la ſageſſe, l'habileté dans le maniement des affaires, qui porta le prélat à lui donner ſa confiance, au point de le conſulter en tout ce qui concernoit le gouvernement du dioceſe. Il lui confia en particulier le ſoin de former les nouveaux bréviaires & rituel de Verdun. La connoiſſance de ſes autres ouvrages ne nous eſt point parvenue.

SEPP, *moine de Marie-Mont.* Ce fut en l'abbaye de Marie-Mont dans le Tirol, qu'Alphonſe Sepp s'engagea à la pratique de la regle de St. Benoît, dans le dernier ſiecle. Il a mérité rang parmi nos écrivains par quelques ouvrages dont il a fait part au public.

SÉQUEIRA, *évêque de la Guardia.* Loup de Séqueira Pereira ayant été admis parmi les chevaliers de l'ordre d'Avis, y fut élu grand-prieur, puis évêque de Portalegre. Il fut transféré de cette égliſe à celle de la Guardia. Il a compoſé un traité intitulé : *Leſcolas inſignes de la orden d'Avis.*

SÉRAPHIN, *de la congrégation du Mont-Couronne.* Séraphin de Trente, profès de l'abbaye de Saint-Bernard de Breſce, congrégation du Mont-Couronne, s'y eſt diſtingué de nos jours. Entre autres ouvrages qu'on a de lui, il fit imprimer à Breſce, en 1744, la traduction italienne d'un livre françois intitulé : *La voie large qui conduit les gens du monde à la perdition.*

SEREGNO, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Le nouveau bibliothécaire du Mont-Caſſin ne nous apprend autre choſe de Dom Maxime Seregno, ſinon qu'il étoit profès de ſa congrégation, & qu'en 1630, il publia à Veniſe une vie de St. Colomban, qu'il avoit traduite du latin en italien.

SERENO, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Zacharie Sereno, natif de Rome, fut admis dans la congrégation du Mont-Caſſin dans le 16. ſiecle, vers 1600. Il publia les vies des ſaints du Mont-Caſſin, en langue italienne, & traduiſit en cette langue la chronique de la même abbaye par Léon d'Oſtie.

SERLON, *moine de Cantorbery.* L'abbaye de Saint-Auguſtin de Cantorbery a fourni Serlon à l'ordre de St. Benoît. Quelques-uns le font évêque de Schiburne. Il a rang parmi nos écrivains pour avoir compoſé cinq livres de commentaires ſur le Pentateuque ; un traité contre les vices des moines ; un, *de differentiis* ; un volume de proverbes & un d'homélies.

SERLON, *de l'ordre de Cîteaux*, ſurnommé *le grammairien.* Serlon, qui fait le ſujet de cet article, fut moine de l'ordre de Cîteaux à l'abbaye des Fontaines, dioceſe d'Yorck. Entre diverſes productions de ſa plume qui ont tranſmis ſon nom à la poſtérité, ſe trouve l'hiſtoire de la fondation de ſon monaſtere : ouvrage autant précieux par la beauté du ſtyle que par les choſes édifiantes qu'il renferme.

Digitized by Google

Selon cet écrivain, le monaſtere des Fontaines fut fondé en 1132, par Richard, prieur de l'abbaye Bénédictine de Notre-Dame d'Yorck, & par douze autres de ſes confreres de la même maiſon, qui, voyant que le relâchement s'introduiſoit à Notre-Dame, obtinrent de Turſtin, leur archevêque, un lieu fort ſolitaire, qu'ils nommerent les Fontaines, où ils pratiquerent la regle de St. Benoit à la lettre. La réforme de Cîteaux s'étant faite, nos zélés Fontainiſtes s'y aggrégerent, & furent reçus par St. Bernard dans la filiation de Clairvaux.

Ce fut après cette époque que Serlon ſe fit moine dans l'abbaye des Fontaines. Son hiſtoire ſe trouve imprimée au premier tome du *Monaſticon Anglicanum*, & Dom Mabillon en donne un fragment dans le 7. volume des annales de l'ordre de St. Benoit. En voici quelques termes, qui font voir la beauté du ſtyle de l'auteur : *Illa mater noſtra Fontanenſis eccleſia*, dit-il, *quantâ, ex humiliate fundationis ſuæ habuit originem; nulla ibi ligna dolata, nulla ſaxa complanata, ſed inops tugurium, & paſtorum quaſi tabernaculum humili deſuper ſoſpite contextum. Res profecto digna memoriæ, videre Chriſti milites tirocinii ſui tempore tam fiducialiter ſe habentes : hiemem agentes ſub pellibus, omnes unâ ſub ulmo diſcumbunt, pauper conventus, ſed potens in domino*, &c. Dom Serlon a, en outre, au rapport de Pitſeus, écrit la relation d'une guerre entre le roi d'Ecoſſe, & les barons d'Angleterre ; celle de la mort du roi Samerlodus ; une explication de l'oraiſon dominicale ; des traités *de differentiis verborum* ; *de dictionibus diſſillabis* ; *de actionibus equivocis*, *ac de actionibus univocis*, que l'on conſerve dans les colleges de St. Paul & de St. Benoit de Cambridge. Serlon étoit ſavant dans les belles-lettres. Son mérite le fit choiſir abbé de la maiſon dans laquelle il avoit embraſſé de l'inſtitut de Cîteaux, il vivoit en 1160, & fut ſurnommé *le grammairien*, parce qu'il avoit enſeigné long-temps les humanités.

Autres écrivains Anglois du nom de SERLON

Nous en trouvons deux autres de ce nom ; le premier vivoit vers 960, & fut fait évêque de Cornouailles, au rapport de Pitſeus, qui ne nomme pas le monaſtere d'où il fut tiré ; le ſecond eſt Serlon, abbé de Gloceſter, dont parle Lelandus, chapitre 121, pag. 159.

SERLON, *abbé de Savigni*. Celui-ci avoit embraſſé la regle de St. Benoit en l'abbaye de Ceriſy, au dioceſe de Bayeux, d'où il fut tiré l'an 1146, pour gouverner celle de Savigny. De cette derniere dépendoit une congrégation de 30 monaſteres Bénédictins, qu'il ſoumit tous à la réforme de Cîteaux, & les mit ſous la juriſdiction de Clairvaux, où il ſe retira lui-même ſur la fin de ſes jours, & où il mourut ſaintement le 10 du mois de Décembre 1157, ſelon Dom Mabillon, & 1158, ſelon Dupin. Notre pieux abbé a laiſſé des ſermons, publiés au VI tome de la bibliotheque de Cîteaux, & un traité de l'oraiſon dominicale, qui ſe voit manuſcrit dans la bibliotheque Colbertine.

SERNA, *général de la congrégation de Valladolid*. Dom Benoit de la Serna, étoit de Séville, où il mourut après le milieu du 17. ſiecle. Il fut très-conſidéré dans la congrégation de Valladolid, dont il étoit religieux, & de laquelle il devint général, après avoir reçu le

Digitized by Google

doctorat, & enſeigné en l'univerſité de Salamanque. On a de lui pluſieurs ouvrages, entre autres, un de l'immaculée conception de la mere de Dieu : *Triumpho de Maria ſanctiſſima.* A Séville, in-folio, 1655 ; l'autre eſt un volume d'œuvres mêlées.

SEROUX, (*Dom Louis*) né à Compiegne, s'engagea dans la congrégation par ſes vœux qu'il prononça dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 13 d'Octobre de l'an 1648, étant âgé de 20 ans. Après avoir été ſupérieur en divers monaſteres pendant 27 années, il mourut dans l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, le 22 Avril 1702. Il a fait imprimer la paſſion de Jeſus-Chriſt en vers françois. A Paris, chez Simon Langronne, 1687, in-12. Il a encore publié pluſieurs autres poéſies que le temps a fait oublier.

SERRA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* C'eſt quelque choſe de plus précieux que l'on ne penſe d'ordinaire que d'avoir un archiviſte intelligent dans une abbaye; D. Romuald Serra le fut de l'abbaye de Céſene. Il y avoit fait profeſſion le 30 Mai 1704, & il en a compoſé le catalogue des abbés, en a recueilli tous les privileges depuis l'an 1059 juſqu'en 1500, & a prouvé par les chartes que ſon monaſtere a été fondé en 939, par St. Maur, moine Bénédictin, devenu évêque de Céſene.

SERRATI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Jean Serrati, décédé en 1647, étoit profès de l'abbaye de Sainte-Flore d'Arezzo, du 4 Juin 1593. Il eſt auteur de la chronique de cette maiſon. Il étoit né à Caſtiglione en Toſcane.

SERSALLI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Zacharie Serſalli, qui s'eſt fait un nom par ſon talent pour la poéſie, & dont les poëmes furent imprimés à Naples & à Veniſe en 1670, étoit profès de Saint-Laurent d'Averſe, où il s'étoit fixé par les vœux ſolemnels, le 18 Juillet 1658. Il ſortoit d'une noble famille de Sorrento, & fut aggrégé à l'académie de Ravenne.

SETTALA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Benoit Settala, iſſu d'une ancienne & noble famille de Milan, ſe revêtit pour toujours du froc monaſtique en l'abbaye de Saint-Simplicien, le 7 Mars 1693. Il a laiſſé, 1°., un traité de la contemplation; 2°., un excellent commentaire ſur les pſeaumes, en un volume in-fol.; 3°., une relation de ce qui eſt arrivé de plus conſidérable de ſon temps ; 4°., un dialogue de la vie purgative, & un traité de la miſéricorde de Dieu, & des miſeres de l'homme. On les conſerve à Saint-Simplicien.

SEVIN, *Céleſtin.* Pierre Sevin, natif d'Orléans, paſſa de l'état eccléſiaſtique ſéculier dans la congrégation des Céleſtins de France, parmi leſquels il s'engagea à Paris, le 24 Août 1507, & finit ſes jours au monaſtere de Metz, qui eſt aujourd'hui éteint. Nous avons de lui, en un volume imprimé in-8., la légende des onze mille vierges, avec celles de pluſieurs autres ſaints & ſaintes.

SEYSTRE, *autre Céleſtin.* Le pere Etienne Seyſtre étoit Suiſſe de nation, & profès de Colombier. Il enſeigna la théologie, gouverna avec honnêteté pluſieurs maiſons de ſon corps en qualité de prieur, & termina ſa carriere en 1704. Il eſt auteur d'une vie de St. Bénezet, fort révéré à Avignon. Elle fut confiée à la preſſe en un volume in-12., en 1675.

Digitized by Google

SEZIGLIESKI, *Bénédictin Polonois.* Dom Nicolas Seglieski, Bénédictin de la congrégation de Pologne, s'eſt fait connoître par un ouvrage fort important, auquel il a donné pour titre : *Aquila Polono-Benedictina.* Il y traite des monaſteres de l'ordre de St. Benoît, ſitués dans ſa patrie, & des grands hommes qui s'y ſont diſtingués. Le P. Héliot Tiercelin en fait mention dans ſon hiſtoire des ordres religieux.

SFONDRATE, *Cardinal.* Céleſtin Sfondrate nâquit à Milan en 1654 de l'ancienne & illuſtre famille des comtes Sfondrati, & eut pour pere Valerian Sfondrate, comte de la Riviere. Ayant été envoyé à Roſac en Suiſſe pour y être élevé par les Bénédictins de Saint-Gal, qui venoient d'y établir une école célebre; il prit lui-même parti parmi ces religieux. Dès qu'il eut prononcé ſes vœux, il joignit au deſir de la perfection clauſtrale la plus grande ardeur pour l'étude, & ſes progrès furent rapides. Il avoit l'eſprit fin, vif, ſublime, pénétrant, le goût exquis, délicat, le jugement ſolide, la mémoire heureuſe, l'imagination fertile. Bientôt on le vit bon poëte, excellent orateur, ſubtil philoſophe, théologien renommé, & grand canoniſte. A peine avoit-il atteint l'âge de 22 ans qu'il fut deſtiné à enſeigner la théologie en l'abbaye noble de Kempten, ordre de St. Benoit. De retour à Saint-Gal, il y profeſſa ſucceſſivement la philoſophie, la théologie & le droit canon; enfin, l'univerſité de Saltzbourg deſira l'avoir pour occuper la chaire de cette derniere ſcience. Son abbé y ayant conſenti, Dom Sfondrate commença par ſe faire recevoir docteur dans les facultés de théologie, & de l'un & l'autre droit, en 1679, puis il donna des leçons de droit canonique avec tant de préciſion & de clarté, que de toutes parts, on accouroit pour l'entendre & l'admirer. Il jouiſſoit de cette réputation parmi les Allemands, lorſqu'il fut chargé par ſon univerſité d'un ouvrage qui la diminua chez les François. Ce fut d'examiner & réfuter les quatre fameuſes propoſitions de l'aſſemblée du clergé de France, de 1682 : ce qu'il fit d'abord dans un livre intitulé : *Regale ſacerdotium*, enſuite dans un autre auquel il donna pour titre : *Gallia vindicata*, &c. Quoi qu'il en ſoit de ces ouvrages, ils mériterent la reconnoiſſance d'Innocent XI, qui, pour la lui témoigner avec éclat, le pourvut de l'évêché de Novarre, dont il avoit occupé le ſiege avant ſa promotion au ſouverain pontificat. Sfondrate tarda, le plus qu'il lui fut poſſible, à prendre poſſeſſion de ſa nouvelle dignité, & dans l'intervalle, décéda l'abbé-prince de Saint-Gal. Les religieux le choiſirent pour lui ſuccéder, le 16 Avril 1687. Ayant conſulté le pape ſur ce qu'il avoit à faire, celui-ci lui laiſſa la liberté d'opter entre l'évêché & l'abbaye, & il prit le dernier parti. Il la gouverna avec une extrême ſageſſe juſqu'au 12 Décembre 1695, qu'Innocent XII le promut au cardinalat ſous le titre de Sainte-Cécile; mais il n'en jouit pas long-temps. Il mourut à Rome, le 4 Septembre de l'année ſuivante 1699, âgé de 52 ans. Son corps fut inhumé dans l'égliſe des dames Bénédictines de Sainte-Cécile, où ſon parent le cardinal Paul Emile Sfondrati avoit ſa ſépulture. Voici l'épitaphe que l'on mit ſur ſon tombeau, & qui fut compoſée par lui-même en partie :

Digitized by Google

Cæleſtinus titulo ſanctæ Cæciliæ, S. R. E.
Presbyter cardinalis Sfrondatus
Miſerrimus peccator,
Atque ejuſdem virginis humilis ſervus,
Ad cujus pedes hic humiliter quieſcit.
Vixit annos LII. obiit
Pridie nonas Septembris
Anno M. D. CXCVI.
Orate Deum pro eo.

Son cœur fut rapporté à Saint-Gal, & placé à l'entrée du chœur, à droite, avec cette autre inſcription, que Dom Léger Burgiſſer, ſon ſucceſſeur dans le ſiege abbatial de ce célebre monaſtere, compoſa à l'honneur du défunt cardinal :

Hic requieſcit
Cor
Eminentiſſimi S. R. E. cardinalis
Quondam illuſtriſſimi,
Sacri Romani imperii principis
Sancti Galli abbatis,
Cæleſtini Sfondrati.
Cui pro Deo, eccleſiâ, patriâ, maximis curis,
Laboribus, meritis defuncto, æternâ apud poſteros
Memoriâ, virtute & gloriâ victuro, anno M. D. CCVII.
Hoc gratitudinis
Monumentum ſibi mœſtiſque filiis
In ſolatium,
Succeſſor erexit.
Benè ſperate.
Ego dormio, ſed cor meum vigilat.
Vigilate.

Le catalogue des ouvrages de Sfondrate renferme, 1°., celui qui a pour titre : *Diſputatio de lege in præſumptione fundata*, qui parut in-fol. en 1681 ; 2°., ſon fameux *Regale ſacerdotium Romano pontifici aſſertum*, qui fut imprimé ſous le nom d'Eugene Lombard, in-4., 1684. Il eſt, comme nous l'avons obſervé, contre la déclaration du clergé françois, aſſemblé en 1682. On en compte juſqu'à trois éditions. La troiſieme, faite à Saint-Gal en 1693, eſt augmentée conſidérablement ; ſon *Gallia vindicata in qua teſtimoniis exemplisque Gallicanæ præſertim eccleſiæ quæ pro regalia & quatuor Pariſienſibus propoſitionibus à Ludovico Maimburgio, aliiſque producta ſunt, refutantur.* Outre la premiere édition particuliere de ce livre, on en trouve une ſeconde dans le volumineux

Digitized by Google

lumineux Rocaberti, qui lui donna place en ſa bibliotheque pontificale, & une troiſieme s'en fit avec des augmentations conſidérables ; à Saint-Gal, en 1702 ; 4°, *Legatio Marchionis Lavardini, ejuſque cum Romano pontifice diſſidium, ubi agitur de jure, origine, progreſſu & abuſu quartoriarum franchiſiarum, ſeu azyli, & refutantur rationes à Lavardini advocato productæ.* Cet ouvrage a vu la preſſe différentes fois. Obſervez, en paſſant, que celui que D. Sfondrate réfute, ou prétend réfuter, eſt M. Talon, avocat-général du parlement de Paris, mort préſident à mortier ; 5°, *Nepotiſſimus theologicè expenſus*, dans lequel il fait voir que les pontifes Romains ne doivent élever aux dignités eccléſiaſtiques, ni leurs neveux, ni leurs autres parents par affection humaine ; il fut publié en 1692 ; 6°, *Innocentia vindicata, in quâ oſtenditur ſanctum Thomam pro immaculatâ conceptione ſcripſiſſe.* Ce livre fut imprimé *in-fol. minori*, avec des planches ; à Saint-Gal, en 1695 ; 7°, un cours entier de philoſophie, à l'uſage des étudiants de Saint-Gal, en trois tomes in-4. Depuis ſa mort, on publia à Rome, puis à Veniſe, en 1698, celui de tous les ouvrages de Sfondrate qui a fait le plus de bruit, c'eſt ſon *Nodus prædeſtinationis diſſolutus*, dont nous aurons occaſion de parler ci-après.

Il a de plus laiſſé manuſcrits : un traité latin, in-4, du baptême des enfants ; un de la probabilité, contre les opinions relâchées de quelques nouveaux caſuiſtes, où l'on y voit ſon amour pour la ſaine morale ; un de diſſertations, contre un livre très-dangereux d'un nommé Heidegger, miniſtre luthérien, à Zurich ; des ſtatuts pour les prêtres qui dépendent de l'abbaye de Saint-Gal ; *item*, un commentaire ſur le droit : *Commentaria in jus canonicum*, en trois volumes.

Clément XI fit tirer cet ouvrage de la bibliotheque du Vatican, & le renvoya à Saint-Gal, en 1720, avec une hiſtoire latine de l'athéiſme qui n'eſt pas achevée.

Il faut avouer que le cardinal Sfondrate étoit un perſonnage d'une éminente piété. Voici ce que le cardinal d'Aguirre, Bénédictin comme lui, en écrivoit à Dom Mabillon, peu après ſa mort » : Doleo, *dit-il*, defectum tempo» ris ut ſcriberem poſtquam piiſſimus » cardinalis Sfondratus diem obiit com» muni deſiderio ſui relicto, immo & » invidiâ tam felicis obitûs totâ urbe » deplorante & dolente gemmam abſciſ» ſam & luminare magnum ſacri colle» gii extinctum ; & nobis licet tranſla» tum in cœlum defecit corona ordinis » noſtri, quam non ſatis merebamur, » & quâ, auſim dicere, dignus non erat » mundus «.

Mais quoique Dom Mabillon fut ami du défunt abbé de Saint-Gal, & qu'il honorât beaucoup ſon mérite, ſa tendre piété, ſa vie laborieuſe & auſtere, l'innocence de ſes mœurs, & les autres belles qualités qui le rendirent cher à tous ceux qui eurent des relations avec lui, ce ſavant Bénédictin François n'approuvoit pas les ſentiments de ſon confrere, ſoit ſur la prédeſtination, ſoit ſur la béatitude naturelle qu'il accorde dans ſon *Nodus prædeſtinationis diſſolutus*, aux enfants morts ſans baptême. Dom Mabillon s'en explique en ces termes dans une lettre du 10 8bre 1699, à un de ſes ſavants amis d'Allemagne » : Non du» bito, *écrit-il*, quin eminentiſſimus Do-

Digitized by Google

» minus cardinalis Sfondratis, bonæ » memoriæ, ſuos habiturus ſit defenſo» res, ſed utinam iis non indigeret! » utinam pro ſe habeat ſcripturam, vel » traditionem ad dogmata ſua compro» banda, vel etiam utrumque, ſine quo» rum altero quidquid in rebus theolo» gicis aſſeritur, meritò ſuſpectum ce» ſeri debet. Quale verò eſt illud quod » naturalis cujuſdam beatitudinis & per» ſonalis innocentiæ compotentes dicun» tur infantes, quos filios iræ naſci, & » ſi ſine baptiſmo decedant, in æternum » permanere conſtat? nec unquam ac» curatis theologicis placere poterit fa» cilè, ille modus diſſolvendi nodum » prædeſtinationis, quem apoſtolo teſte, » inſolubilem eſſe, & non niſi ad inſ» crutabilia Dei judicia pertinere cer» tum eſt. Hæc dixerim, *continue Dom* » *Jean Mabillon*, non animo inſultandi » mortuo leoni, quem viventem colui, » cujus mortui memoriam veneror, ſed » ut amico ingenuè mentem meam pan» dis aperiam; cui nihil magis eſt in vo» to, quam ut ſarta tecta ſit eminentiſ» ſimi viri doctrina, & memoria coram » Deo & hominibus ».

Cinq fameux prélats de France penſerent de même ſur la doctrine de notre cardinal, & déférerent au ſaint Siege ſon livre ſur la prédeſtination.

Ces évêques étoient MM. Charles Maurice le Tellier, archevêque de Reims; Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris; le célebre Jacques Bénigne Boſſuet, évêque de Meaux; Guy de Seve, évêque d'Arras; & Henri Feydau de Brou, évêque d'Amiens.

Innocent XII, auquel ils s'adreſſerent, loua, dans un bref qu'il leur adreſſa, le zele qui les animoit pour la ſaine doctrine, & s'engagea à faire examiner le livre de Sfondrate, par des théologiens; mais il n'y a eu aucun jugement prononcé ſur cet ouvrage. La lettre des prélats François au pape, eſt du 23 Février 1697, & celle du pontife en réponſe, du 6 Mai ſuivant.

SIGÉARD, *moine de Saint-Alban de Mayence*; voyez SIGÉHARD, *moine de Saint-Alban*; c'eſt le même, que M. Dupin fait mal-à-propos religieux de Saint-Albans en Angleterre.

SIGÉARD, *religieux de Saint-Maximin de Trèves*; voyez SIGÉHARD, *moine de ce monaſtere*; ce n'eſt qu'une *h* qui trompe.

SIGEBERT, *moine de la nouvelle-Corbie*. La nouvelle-Corbie, connue auſſi ſous le nom de Corveg, eſt un monaſtere dédié à St. Vite, ſitué dans la Saxe au dioceſe de Paderborn. Sigebert qui fait le ſujet de cet article, y vivoit au 10. ſiecle. Tritheme qui nous l'apprend, ajoute qu'en 915, il fut deſtiné à accompagner à Hambourg Wimon, religieux de ſon abbaye, qui venoit d'en être élu archevêque. Après l'avoir aidé dans les fonctions du miniſtere juſqu'à la mort du ſaint prélat, arrivée en 936, Sigebert retourna au monaſtere de Corveg, & y compoſa partie en vers, partie en proſe la vie de St. Wimon, avec la relation de ſes travaux apoſtoliques & de ſes miracles. Tritheme lui attribue encore d'autres écrits, dont il ne donne pas le détail.

SIGEBERT, *moine de Gembloux* (*a*). Sigebert, ſurnommé de *Gembloux*, par-

(*a*) *Hiſt. de Metz*, tom. II, pag. 142, & ſuiv.

ce qu'il avoit fait profeſſion de la vie monaſtique dans l'abbaye de ce nom, floriſſoit dès le milieu de l'onzieme ſiecle, & illuſtra la ville de Metz par ſa ſcience & par ſes vertus. Il avoit été reçu & élevé à Gemblours par l'abbé Olbert, qui gouverna ce monaſtere juſqu'en 1048; & que l'on compara à Ptolomée Philadelphe, pour y avoir amaſſé une centaine de volumes d'auteurs eccléſiaſtiques, & une cinquantaine d'écrivains profanes, tant les livres étoient alors rares, & tant il en coûtoit pour ſe les procurer! Sigebert, quoique fort jeune, s'étoit déjà fait ſous Maſcelin, ſucceſſeur d'Olbert, une ſi grande réputation de ſavoir, que Folcuin, abbé de Saint-Vincent de Metz, & les religieux de ſa communauté, le demanderent pour préſider à l'école de cette abbaye. Il y fut, pour nous ſervir des expreſſions du continuateur de la chronique de Gemblours, l'un de ſes écoliers, une fontaine de ſageſſe, non-ſeulement pour les moines, mais auſſi pour les clercs qui accouroient à Metz de tous côtés pour prendre de ſes leçons. Il s'y attira l'amitié de tout le monde. Les juifs même avoient confiance en lui, parce que, poſſédant la langue hébraique, il étoit en état de montrer les différences qui ſe rencontrent entre le texte hébreu & les verſions, & que, préférant le texte à ces verſions, il travailloit quelquefois avec eux à corriger celles-ci ſur l'original. En un mot, ſa réputation étoit ſi étendue, que Baudry, auteur de la chronique de Cambray, ayant envoyé ſon ouvrage à Renaud du Bellay, archevêque de Reims, pour en avoir ſon jugement, ce prélat voulut auparavant conſulter Sigebert, & emprunta ſes termes dans l'approbation qu'il lui donna.

Après un long ſéjour dans la ville de Metz, Sigebert obtint, quoi qu'avec peine, de retourner à Gemblours, & fut comblé de louanges & de préſents de la part de ceux qu'il avoit enſeignés, & dont il avoit ſu gagner la confiance par toutes les qualités qui rendent un maître aimable. Quoique grave, il n'étoit point ſévere, & ſavoit ſe proportionner à toutes les perſonnes avec leſquelles il étoit obligé de vivre. Son occupation ordinaire étoit la lecture & la méditation des divines écritures. Jamais il ne perdit rien de l'égalité de ſon humeur, ni de l'uniformité de ſa conduite, pas même dans la maladie qui termina ſes jours. Il mourut le 5 Octobre 1112. Il reſte de lui quantité d'ouvrages, dont il donne lui-même le catalogue dans ſon traité des hommes illuſtres. Nous ne nous arrêterons qu'aux principaux: de ce nombre eſt la vie de Thierri I, évêque de Metz, écrite à la priere de deux moines de l'abbaye de Saint-Vincent, & dédiée à l'abbé Folcuin, dont il fait l'éloge dans l'épître dédicatoire. Pour rendre cette vie plus complette, il eut recours à tous les monuments qui pouvoient la rendre intéreſſante, aux diplomes des empereurs, aux bulles des papes, aux inſcriptions, aux épitaphes & à la relation qu'on avoit faite des reliques dont cet évêque avoit enrichi ſon égliſe. L'épitre dédicatoire eſt précédée de vingt vers héroïques, dans leſquels il nomme les deux moines qui l'avoient engagé à écrire; il s'y nomme lui-même, & ne ſe donne que la qualité de diacre, quoiqu'il fut prêtre. A la ſuite de l'épitre & de la préface eſt un autre morceau de ſeize vers de même me-

Digitized by Google

ſure, où l'auteur montre qu'il ſavoit le grec. Il parle dans le 16e. chapitre de ſon ardeur à recueillir des reliques de ſaints, & donne le catalogue de celles qu'il avoit miſes dans l'abbaye de Saint-Vincent. Suivent un poëme auſſi en vers héroïques en l'honneur de la ville de Metz, l'épitaphe de Thierri, en douze vers par où il termine ſa vie, & enfin une deſcription de la dédicace de l'égliſe de Saint-Vincent, faite par Thierri II, le 14 Mai 1030.

Entre les reliques que Thierri I avoit procurées à l'abbaye de Saint-Vincent, étoit le corps de Ste. Lucie, qu'il avoit eu par l'entremiſe du duc de Spolette. Sigebert compoſa trois écrits à l'occaſion de cette ſainte; le premier, en vers alcaïques, contenoit les actes de ſon martyre; le ſecond étoit une réponſe à ceux qui faiſoient paſſer pour fauſſe la prédiction de cette ſainte ſur la paix de l'égliſe, après la mort de Maximien & la démiſſion de Dioclétien; & le troiſieme, un diſcours à la louange de la même ſainte. Il compoſa auſſi pendant ſon ſéjour à Metz, la vie de St. Sigebert, roi d'Auſtraſie, fondateur de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz. On croit qu'il y travailla à l'occaſion de la premiere tranſlation des reliques de ce pieux prince en 1063.

On conſerve dans les abbayes de Metz quelques opuſcules manuſcrits de Sigebert; entre autres, à celle de St. Vincent, une hiſtoire du martyre de Ste. Urſule & de ſes compagnes, & une petite chronique qui paſſe pour être de lui. Elle commence à la premiere année de l'incarnation, & contient, à la marge ſeulement, très-peu d'événements. Souvent l'on n'y voit que le commencement d'un roi, d'un pape, d'un évêque de Metz ou d'un abbé de Saint-Vincent, au lieu que dans la chronique imprimée du même auteur, on trouve des événements preſque ſous chaque année. Elle differe auſſi du *Chronicum S. Vincentii*, imprimé dans la bibliotheque du pere Labbe, lequel eſt beaucoup plus ample.

SIGÉHARD, *moine de Saint-Alban.* M. Dupin ſe trompe lorſqu'il dit que Sigehard étoit religieux de l'abbaye de Saint-Albans en Angleterre. C'étoit dans celle de Saint-Alban de Mayence qu'il avoit fait profeſſion de la regle de St. Benoit; comme on le voit par le grand détail de tout ce qui concerne cette derniere maiſon: détails qu'il a fait dans la vie de St. Alban, martyr, que Caniſius a publiée au V tome de ſes antiquités. Il vivoit ſur la fin du 13. ſiecle.

SIGÉHARD, *moine de Saint-Maximin de Treves.* L'Aquitaine fournit, dans le 10. ſiecle, Sigéhard à la célebre abbaye de Saint-Maximin de Treves. Une preuve de ſa capacité fut le choix que ſon abbé Wicker, ou Wigar en fit pour écrire la relation des miracles de St. Maximin. On remarque de la ſincérité & du bon ſens dans cette relation, que les Bollandiſtes ont publiée au 29 Mai. Sigéhard vivoit en 962.

SIGELAUD, *abbé de Saint-Martin de Tours.* Dom Calmet lui donne place dans ſa bibliotheque Lorraine, comme ayant été abbé de Saint-Martin-lès-Metz; c'eſt une faute; il l'étoit de Saint-Martin de Tours. C'eſt lui qui fit écrire le livre des évangiles, qui fait partie de la fameuſe bible dont l'empereur Charles-le-chauve fit préſent à la cathédrale de Metz. On peut voir le tome premier de l'hiſtoire générale de cette ville, pag. 620.

Digitized by Google

SIGISMOND, *abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg.* Le monaſtere de Saint Ulric d'Augsbourg, dans la Souabe, a, dans tous les temps, aſſez bien mérité de la république des lettres, comme on a pu l'obſerver. L'abbé Sigiſmond qui le gouverna dans le 15. ſiecle, en a compoſé la chronique. Dom Mabillon en parle au II tome du 4. ſiecle Bénédictin, pag. 553.

SIGISMOND, *abbé de Séon.* Séon eſt une abbaye Bénédictine en Baviere, qui a eu, dans le dernier ſiecle, Sigiſmond pour abbé. Ce fut un prélat non-ſeulement de piété & de génie, mais encore de beaucoup de ſavoir, comme le montrent les ouvrages qu'il a donnés au public. Ce ſont les paroles de D. Légipont.

SIGMARE, *de Crémifann.* Celui-ci, cellerier de Crémifann, vers l'an 1300, a compoſé la chronique de ſa maiſon, autrement, le catalogue des abbés, avec la relation des principaux traits arrivés ſous leur gouvernement.

SIGUVOLFUS, *Bénédictin Anglois.* Cet écrivain floriſſoit dans le 8. ſiecle, & étoit Bénédictin Anglois, au rapport de Pitſeus dans ſon traité des écrivains de la nation Britannique. Il ne nomme pas l'abbaye dont il étoit moine, & ſe contente de dire qu'il avoit une grande connoiſſance des livres divins, & qu'il compoſa ſur la geneſe un traité dans lequel il propoſe & réſout un grand nombre de queſtions, qui annoncent un perſonnage d'eſprit & d'érudition.

SILVA, *de l'ordre de Cîteaux.* Bernardin Silva s'engagea à l'obſervance de la regle de St. Benoit, en l'abbaye d'Alcobace, chef d'une congrégation de ce nom, de l'ordre de Cîteaux en Portugal. Il eſt connu pour avoir publié en II tomes in-4., la défenſe de l'hiſtoire de ce royaume, compoſée par ſon confrere Bernard Brito. Le premier volume de cette défenſe parut à Coimbre, en 1600; le ſecond, à Lisbonne, en 1627.

SILVA, *religieuſe de l'ordre de Cîteaux.* On ne dit point en quel temps vivoit Hélene Silva; mais il y a de l'apparence que c'étoit dans le 16. ſiecle. Elle avoit reçu le voile de religion en l'abbaye de Celles, ordre de Cîteaux, qui a été transférée à Coimbre. Elle a mis en bons vers caſtillans la paſſion du Sauveur.

SILVA, *du même ordre de Cîteaux.* Gonſalve de Silva, né en Portugal, embraſſa la vie religieuſe en l'abbaye d'Alcobace, où il fut prieur, & où il vivoit en 1541. Il eſt auteur d'une vie de St. Bernard, qu'il écrivit à la priere des religieuſes de ſon ordre, & que la reine Catherine fit imprimer.

SILVA, *évêque de Guadix.* Dom Didace de Silva-Pacheco, religieux de la congrégation de Valladolid, fut un homme diſtingué en Eſpagne dans le 17. ſiecle. Joignant à beaucoup d'eſprit une application conſtante & variée, il devint profond théologien, éloquent prédicateur, & habile commentateur des écritures. Philippe IV, roi d'Eſpagne, le nomma d'abord ſon prédicateur & ſon théologien, puis lui donna l'évêché de Guadix, ſous la métropole de Séville, en 1668. On a de ſa plume quatre volumes in-folio, ſur la premiere de St. Thomas, & un cinquieme ſur la premiere de la ſeconde, tous imprimés à Madrid, de même que ſon commentaire ſur la geneſe, auſſi in-folio. Il eſt encore auteur de l'hiſ-

Digitized by Google

toire de l'abbaye de Valvanere. Quelque gros que ſoient ces ouvrages de théologie, le cardinal d'Aguirre en parle dans ſa préface.

SILVESTRE II, *pape*. Silveſtre II, nommé auparavant Gerbert, que les uns diſent de baſſe, les autres, de haute naiſſance, (ce qui importe peu à notre objet) étoit François, & moine d'Aurillac, abbaye Bénédictine en Auvergne. Il avoit une grande connoiſſance des mathématiques & des ſciences les plus abſtraites. Choiſi par le roi Hugues-Capet pour être précepteur de Robert, ſon fils & ſon ſucceſſeur, le moine Gerbert s'acquitta parfaitement de cet emploi. Le roi Hugues lui procura l'archevêché de Reims en 992; mais cette dignité avoit déjà été donnée à Arnould, fils naturel du roi Lothaire. Gerbert, obligé de lui céder, ſe retira en Allemagne, près de l'empereur Othon III, qui lui donna l'archevêché de Ravenne, en 997. Le pape Grégoire V étant mort quelque temps après, l'empereur fit mettre Gerbert en ſa place, l'an 999. Il finit ſa carriere le 12 Mai 1003, comme porte ſon épitaphe compoſée par Sergius IV, l'un de ſes ſucceſſeurs ſur le ſiege de St. Pierre. Nous avons divers ouvrages de ce pontife; entre autres, 149 épîtres; la vie de St. Adalbert, évêque de Prague; un traité *de informatione epiſcoporum;* un autre, imprimé à Rome, en 1544, intitulé: *Diſputes des chrétiens & des juifs;* un, *de Abbaco* ou du trictrac; un, du corps & du ſang de J. C.; un, de dialectique, qui a pour titre: *de rationali & ratione*, dédié à l'empereur Othon III, & publié par Dom Peze, au premier tome de ſon tréſor des anecdotes; enfin, un grand nombre d'autres écrits ſur la géométrie, la rhétorique, les mathématiques, l'aſtrolabe, &c. C'eſt à lui qu'on attribue l'invention des horloges. Il en fit une à Magdebourg, qu'il régla ſur l'étoile polaire. Ces connoiſſances paſſoient pour des prodiges dans le 10. ſiecle, qui étoit un ſiecle d'ignorance. Auſſi Silveſtre II fut-il accuſé d'être magicien. On ne réfute pas aujourd'hui ces imputations groſſieres; on ſe contente d'en gémir, ou d'en rire. On ſait que le ſavant Tritheme éprouva les mêmes calomnies, c'eſt le ſort des plus grands hommes. Pour revenir à Gerbert, les bons hiſtoriens du temps où il a vécu lui donnent des éloges pompeux, & il les méritoit. On ne peut diſconvenir qu'il n'eût un très-beau génie.

SILVIUS, *moine de Marchiennes*. Dom André Silvius, religieux de la celebre abbaye de Marchiennes, en Flandre, s'y diſtingua dans le 12. ſiecle, non ſeulement par ſa piété, qu'il l'en fit choiſir prieur, mais encore par ſes écrits, au rapport d'Oudin; il a, entre autres ouvrages, laiſſé trois livres *de geſtis Francorum*.

SIMÉON, *moine de Durham*. Cet écrivain, né en Angleterre dans le 12. ſiecle, y embraſſa l'inſtitut bénédictin dans la célebre abbaye de Durham, où il ſe fit honneur par ſes talents qu'il cultiva avec ſoin juſqu'à ſon décès, arrivé en 1160. Il étoit docteur d'Oxford, & verſé dans les belles-lettres & dans les mathématiques. Le P. Labbe, jéſuite, a publié au premier tome de ſa bibliotheque des manuſcrits, trois ouvrages de Dom Siméon, ſavoir: l'hiſtoire des rois d'Angleterre & de Danemarc, depuis l'an 731, juſqu'à 1130: une lettre à Hugues, doyen d'Yorck, ſur

Digitized by Google

les archevêques de cette ville, & une relation du ſiege de Durham. L'on a de plus, imprimé à Londres parmi les hiſtoriens anglois, en 1652, la continuation de l'hiſtoire de Durham, depuis 1096, juſqu'en 1154, & on la lui avoit attribuée toute entiere; mais les quatre premiers livres ſont l'ouvrage de Turgow, moine de ce monaſtere.

SIMII, *évêque de Salamine.* De nos jours la congrégation de Vallombreuſe a eu un nouvel ornement dans la perſonne de Venance Simii; il étoit de Begianzano, au dioceſe d'Albano. Son mérite le fit choiſir général de ſa congrégation, & Clément XI le nomma évêque de Sabine. Il termina ſes jours à Rome, le 3 Mai 1712. En 1693, il avoit publié à Rome le catalogue des ſaints & des hommes illuſtres de la congrégation, où il compte Grégoire VII & Paſcal II, ſept cardinaux, trente quatre archevêques & évêques; il eſt certain qu'il faut en retrancher les deux papes, dont la profeſſion, dans l'ordre de St. noit, eſt indubitable, parmi ſes hommes illuſtres. *Mémoires envoyés de Rome, par Dom Innocent, abbé de Sainte-Praxede.*

SIMON, *abbé de Saint-Bertin.* Simon, qu'on auroit dû ſurnommer *le begue*, parce qu'il avoit de la peine à s'énoncer, étoit né à Gand, & avoit fait profeſſion à l'abbaye de Saint-Bertin, dans le 12. ſiecle. Après avoir gouverné pendant quatre ans le monaſtere d'Anchi-les-moines, il fut élu abbé de Saint-Bertin; mais Innocent II caſſa ſon élection, comme faite ſans ſon agrément. Cette mortification, peu ſenſible pour l'ordinaire à un homme de lettres, tel qu'étoit Simon, ne l'a pas empêché de tranſmettre ſon nom à la poſtérité par ſes ouvrages. Le principal eſt la continuation de la chronique de St. Bertin, depuis 961, où avoit fini Folcuin, juſqu'en 1148; on la conſerve dans les bibliotheques du roi, de St. Bertin, & de St. Germain-des-Prés. Il a auſſi compoſé la vie de St. Bertin, Bénédictin, imprimée au 5. ſiecle.

SIMON, *moine d'Affligheim.* Simon, dit d'Affligheim, du nom de cette abbaye de l'ordre de St. Benoit, dans le Brabant, y floriſſoit vers l'an 1243. C'étoit un homme très-inſtruit des lettres divines & humaines; auſſi a-t-il laiſſé nombre d'écrits, ſavoir; ſelon Tritheme & Dupin, un vol. de ſermons ſur le cantique des cantiques: un commentaire ſur la regle de Saint-Benoit: la relation d'une fameuſe viſion arrivée à un frere-convers du monaſtere de Poſtelle, de l'ordre de Prémontré: un abrégé des morales de St. Grégoire le grand: ſur Job: pluſieurs exhortations faites à des moines, avec des extraits des conférences des peres, & de l'opuſcule de Richard de St. Victor, ſur les douze patriarches.

SIMON, *de Gand*; voyez ci-deſſus *Simon, abbé de Saint-Bertin*; c'eſt le même.

SIMON, *de l'ordre de Cluny.* Simon, ordinairement nommé *Pierre Simon*, moine de Cluny, a colligé le bullaire de ſon ordre, imprimé in-folio, à Lyon, en 1680.

Autres écrivins du nom de SIMON.

Outre ceux dont nous parlons ſous leurs noms de famille, j'en trouve trois, ſavoir: Simon de Campidonne, moine de Molck, qui floriſſoit en 1248. Simon, abbé de Lune-lac, dans la haute Autriche, qui a publié la vie de St. Volfgang, en 1655. Simon de Anſpach, reli-

Digitized by Google

gieux de Molck, qui écrivoit en 1493.

SIMONETA, *abbé de Saint-Etienne de Cornu* (*a*). Dom Boniface Simonet, ou Simoneta, Milanois de naiſſance, religieux, puis abbé de Saint-Etienne de Cormi, monaſtere de l'ordre de Cîteaux, qu'il gouvernoit en 1490, étoit ſavant, & a écrit divers ouvrages. Celui qui lui a acquis le plus de réputation eſt ſon *Hiſtoria chriſtianarum perſecutionum & pontificum*. Le deſſein en eſt aſſez ſingulier, car il ne rapporte point les choſes ſelon le fil d'une narration continue, mais dans des lettres dont la premiere eſt adreſſée au roi Charles VIII; il eſt diviſé en ſix livres, & renferme en 279 lettres tout ce qui s'eſt paſſé dans l'égliſe, depuis St. Pierre juſque à Innocent VIII, qui ſuccéda à Sixte IV, en 1484. Ceci montre que ceux qui ont attribué cet écrit à Boniface VIII, ſe ſont trompés fortement. Il fut imprimé à Milan, en 1499; à Bâle, en 1509, & ailleurs. Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, le traduiſit en françois vers le même temps.

SIMPERT, (*St.*) *évêque d'Augsbourg*. L'abbaye de Morbac, dioceſe de Bâle, en Alſace, ſécuriſée de nos jours, de même que celle de Lure qui lui étoit unie, fut gouvernée dans le 9. ſiecle, par St. Simpert, iſſu d'une famille illuſtre; il y avoit voué la regle de St. Benoit dès ſes plus tendres années. Son mérite le fit encore élire évêque d'Augsbourg, mais il retint en même temps le titre d'abbé de Morbac, en faveur duquel il obtint de grands privileges de Charlemagne, dont on le dit parent. Il adminiſtra ſaintement ſon dioceſe l'eſpace de trente années, & paſſa à l'éternité le 19 Octobre 809. On l'inhuma dans l'égliſe de Saint-Afre d'Augsbourg, connue aujourd'hui ſous le nom de Saint-Ulric, égliſe que St. Simpert avoit rétablie. Dom Bernard Peze, au ſecond tome du tréſor de ſes anecdotes, nous a donné les ſtatuts que ce ſaint avoit dreſſés pour ſon abbaye. Ils ſont au nombre de vingt-ſept, & ſont précédés d'un diſcours, dans lequel il explique ces ſtatuts ou réglements, & fait ſur chacun de courtes, mais judicieuſes reflexions. Dom Mabillon a auſſi publié une petite lettre circulaire du ſaint Prélat, adreſſée à une abbeſſe, à l'occaſion du décès d'un de ſes religieux, pour le repos duquel il lui demande le ſecours de ſes prieres. Il eſt à obſerver que quelques écrivains l'appellent *Sindbertus*, & qu'il ne faut pas en ce cas le confondre avec un autre de même nom, qui vivoit vers ces temps-là, & qui fut évêque de Ratisbonne (*b*).

SIMPLICIUS (*St.*), *abbé du Mont-Caſſin*. Elevé au Mont-Caſſin, il en fut élu abbé, depuis St. Benoit, en 1560, à la mort de Conſtantin, qui étoit le premier; il eſt, dit Paul Diacre, l'un de ceux dont St. Grégoire le grand apprit les circonſtances de la vie de St. Benoit, que ce pape a rendues à ſa façon, dans ſes fameux dialogues. Quoi qu'il en ſoit, l'abbé Simplicius gouverna le Mont-Caſſin durant dix ans, & mourut en 570. On lui donne rang parmi les écrivains de l'ordre pour avoir compoſé quelques vers à la louange de la regle de

(*a*) Moreri, édition de 1718. (*b*) Voyez les Annales de l'ordre, tom. II, pag. 226; Hiſtoire littéraire de France, tom. IV, &c.

Saint

Digitized by Google

Saint Benoit, ils ſe voient imprimés dans les diſquiſitions monaſtiques de D. Hæftenn, & dans le code des regles de St. Benoit d'Aniane.

SIMPLICIUS, *moine de Saint-Sulpice de Bourges.* Il étoit religieux de la congrégation de Chezal-Benoit, maintenant unie à celle de Saint-Maur, & avoit fait profeſſion à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même par le titre d'un ouvrage in-12. qu'il confia à la preſſe, à Grenoble, en 1627 : *Simplicii monachi Sancti Sulpicii Bituricenſis, de ſenio & inclinatione ordinis Sancti Benedicti in Gallia, & ipſius ſperandâ in integrum reſtitutione dialogorum libri tres, ad univerſos Galliarum Benedictinos.*

SINCERUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* D. Romain Sincerus *de Politio*, mort à l'abbaye de Saint-Laurent d'Averſe, en 1590, étoit profès de celle de Saint-Martin de Palerme, dont il fut abbé ; il eſt auteur de l'hiſtoire de cette maiſon, & de celle de Saint-Nicolas de Catane, & du célebre monaſtere de Mont-Réal. On les conſerve précieuſement dans ces abbayes, comme des ſources de l'hiſtoire civile & eccléſiaſtique du pays.

SINESIUS, *abbé de Saint-Martin de Palerme.* Ange Sineſius, ou Sinicius, étoit de Catane, en Sicile, & embraſſa l'état monaſtique à l'abbaye de Saint-Nicolas de cette ville, dans le 12. ſiecle. C'étoit un homme d'un eſprit ſolide, d'un cœur tendre & pieux, aimant le bien, & en état de l'exécuter par les talents dont la nature l'avoit doué. Il fut d'abord abbé de Mariaco, maiſon opulente, qu'il quitta pour prendre celle de Saint-Martin *de Scalis*, près de Palerme, ancien monaſtere fondé par St. Grégoire, pour lors en ruine, & ſans communauté ; il la rétablit, & lui procura, au moins en partie, l'état floriſſant où on la voit de nos jours ; il en fut abbé trente-quatre ans, durant leſquels il donna l'habit à près de cinq cent novices, & y mourut le 27 Novembre 1386. Il a compoſé un commentaire ſur les pſeaumes : un traité de la maniere de faire l'oraiſon : une explication de la regle de Saint-Benoit : enfin, l'hiſtoire de ſon monaſtere, qui malheureuſement eſt éclipſée.

SINSARD, *abbé de Munſter, de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Benoit Sinſard naquit à Sedan en 1696, & fit profeſſion dans la congrégation de Saint-Vannes en l'abbaye de Senones, le 7 Septembre 1716 ; il avoit ſuivi la profeſſion des armes pendant quelques années, avant que de ſe conſacrer à Dieu ; il a compoſé un traité intitulé : *Les vrais ſentiments de St. Auguſtin, ſur la grace, & ſon accord avec la liberté*, in-8. à Rouen, 1739. Il y montre que Janſenius évêque d'Ypres a enſeigné l'extinction du libre arbitre, par rapport aux actions méritoires, & aux mouvements de la grace efficace. D. Sinſard a été coadjuteur de l'abbaye de Munſter, en Alſace, en l'an 1743 ; il a enſeigné la philoſophie & la théologie ; il ſait les mathématiques & la muſique, & a beaucoup de goût pour la belle littérature, la peinture, l'architecture, le deſſin, &c. Il eſt aujourd'hui abbé de Munſter, depuis l'an 1745. Il vient de faire imprimer la vérité de la religion catholique, démontrée contre les proteſtants, & miſe à la portée de tout le monde, avec une réfutation de la réponſe de M. Pfaff, à la ſeconde lettre du pere Scheffmacher, à un gentilhomme pro-

Digitized by Google

teſtant, & des remarques ſur un ſermon de M. Ibbas, docteur anglois, imprimé à Strasbourg, chez J. F. le Roux, 1746, en un vol. in-12. Il a d'ailleurs travaillé à un nouveau rituel pour le dioceſe de Bâle, a fait imprimer à Strasbourg, in-8. en 1748, un ouvrage intitulé : *Défenſe du dogme catholique ſur l'éternité des peines.* Enfin, on le croit auteur d'un ouvrage ſur la préſence réelle de J. Chriſt dans l'euchariſtie, imprimé en 1748. in-8. ſous ce titre : *Eſſai ſur l'accord de la foi & de la raiſon, touchant l'euchariſtie*, à Cologne, 1748, in-8. de 132 pages, & d'un petit ouvrage ſur l'utilité des moines. Il eſt mort le 23 Juin 1776.

SINTPERT, *moine de Saint-Gal.* Tout ce que nous ſavons de ce religieux, c'eſt qu'il vivoit vers l'an 912, ſous l'empereur Conrad, & qu'il a compoſé deux chroniques.

SIRAUDUS, *ou* SIRAUDUS, *abbé de Saint-Simphorien de Metz.* Celui-ci, dont nous avons parlé dans l'hiſtoire de Metz, floriſſoit en 1005; il a, comme nous l'avons dit, écrit la vie d'Adalberon II, évêque de cette ville, & reſtaurateur de l'abbaye de Saint-Simphorien.

SIRI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Vittorino Siri étoit de Parme, & avoit fait profeſſion à l'abbaye de St. Jean, ſituée dans ſa ville natale, le 8 Décembre 1625. Louis XIV attiroit, comme on le ſait, autant de ſavants en France qu'il le pouvoit. Siri fut du nombre, & le roi lui donna l'abbaye de Vallemagne. Il eſt principalement connu par ſon Mercure hiſtorique & politique, ouvrage très-eſtimé. Nous avons de lui dix vol. dont le premier fut imprimé à Geneve, in-4. en 1646; il a de plus donné au public un ouvrage intitulé : *Mémorie recondite*, en 8 vol. les trois premiers parurent à Paris, en 1677; les cinq autres à Lyon, en 1677 & 1679. On a encore de ſa plume des diſcours politiques ſur le ſiege de Cazal, & d'autres ouvrages. Il mourut en 1685, âgé de 78 ans.

SISGAU, (*Chriſtophe d'Authier de*) Bénédictin, de Saint-Victor de Marſeille, évêque de Bethléem, & fondateur des prêtres miſſionnaires de la congrégation du Saint-Sacrement, appellés dans leur origine, *les miſſionnaires du clergé* (*a*). Dom Chriſtophe d'Authier étoit fils d'Antoine d'Authier de Siſgau, ſeigneur de Saint-André & de Claire Séguier, d'Aix en Provence. Il nâquit à Marſeille, le 6 Avril 1609, & donna, dès ſes plus tendres années, des marques d'une piété peu commune, ſur-tout envers le Saint-Sacrement des autels. Ayant fini ſes humanités au college d'Avignon, il ſe diſpoſoit à entrer chez les peres Jéſuites; mais la providence en diſpoſa autrement. Un ami de la famille lui réſigna un bénéfice clauſtral; ſavoir, celui de Capiſcol, ou grand-chantre dans la célebre & ancienne abbaye Bénédictine de Saint-Victor de Marſeille : bénéfice riche, d'où dépendoient juſqu'à quatre eſpeces de prieurés. Des circonſtances l'obligerent à l'accepter. En conſéquence, il reçut la tonſure cléricale, le jour de l'aſſomption, de l'an 1626, puis ſe rendit à Saint-Victor pour prendre poſſeſſion de ſon office,

(*a*) Hiſt. des ordres relig., tom. VIII, pag. 87 & ſuiv.

Digitized by Google

& commencer ſon noviciat. Ce noviciat eut été aiſé, ſelon le monde, ſi le jeune d'Authier eut voulu. Les moines vivoient dans cette abbaye en leur particulier, & n'étoient diſtingués des prêtres ſéculiers que par un petit ſcapulaire fort étroit qu'ils portoient ſous leur ſoutane, pour marquer qu'ils étoient Bénédictins; & ils appelloient *noviciat* l'année qui précédoit la profeſſion, ſans autre obligation d'ailleurs pour le novice que de vivre comme il le jugeoit à propos.

Frere d'Authier, loin d'abuſer de cette liberté, garda durant cette année une exacte retraite, & uſa du revenu de ſon bénéfice de la maniere la plus ſage, diſtribuant aux pauvres tout l'excédent de ſa dépenſe, qui étoit très-modique & conforme à celle que permet la regle qu'il alloit embraſſer, ſe contentant du ſeul néceſſaire.

Un de ſes oncles, Camérier de la même abbaye, lui ayant laiſſé ſes meubles en mourant, il les vendit, les trouvant trop riches, & plus propres à parer la maiſon d'un prince que la cellule d'un moine, & en diſtribua également le prix aux indigents.

Enfin, après avoir paſſé l'année de ſon noviciat dans l'exercice de la piété & de la mortification, il fut agrégé au chapitre de ce fameux monaſtere, par la profeſſion ſolemnelle qu'il y fit entre les mains du prieur claustral, le 11 d'Octobre de l'an 1627. Notre jeune profès, perſuadé que la piété ſans ſcience rend un homme inutile, comme la ſcience ſans piété ne fait qu'un ſuperbe, retourna à Avignon pour y faire ſes études de philoſophie & de théologie. Il ſe conduiſit durant ſes cours, de même que dans ſon noviciat; il ne vécut qu'en Dieu, & ne s'occupa que des moyens d'étendre ſon culte & ſa gloire. A cet effet, il conçut le deſſein d'établir la congrégation des miſſionnaires du clergé, & en jetta les premiers fondements en 1632, n'étant encore âgé que de 24 ans. Il célébra ſa premiere meſſe le 10 Juin 1633, & reçut le bonnet de docteur le 8 Juillet de la même année.

La congrégation dont il eſt fondateur, fut approuvée par une bulle du pape Innocent X, donnée le 20 Novembre 1647, où ce pontife, après avoir fait examiner les ſtatuts de cette congrégation par pluſieurs cardinaux, la confirme ſous le titre de *Congrégation du St. Sacrement pour la direction des miſſions & des ſéminaires*, au lieu du premier qu'elle avoit de miſſion du clergé.

La profeſſion qu'il avoit faite dans l'ordre de St. Benoit, l'empêcha d'abord d'être à la tête de cette congrégation eccléſiaſtique; mais ayant été ſacré évêque de Bethléem (*a*), en 1651. Cette dignité le mit à même de prendre la direction de ſon nouvel inſtitut, ce qu'il continua avec ſuccès juſqu'à ſa

(*a*) Le ſiege de cet évêque, qui n'a ni dioceſe, ni territoire, eſt une chapelle, dite *de Pantenor*, appellée *Notre-Dame de Bethléem*; elle lui ſert comme de cathédrale. Gui, comte de Nevers, l'unit à l'évêché de Bethléem de Paleſtine, l'an 1621, en faveur de Renaud, qui, en étant évêque, l'avoit ſuivi lorſque les chrétiens furent chaſſés de la Terre-Sainte. Cette chapelle eſt ſituée dans un fauxbourg de Clamecy, au duché de Nevers. C'étoit autrefois un hôpital.

Digitized by Google

mort, qui arriva dans le ſéminaire de Valence en Dauphiné, le 17 Septembre 1667. Sa vie a été écrite par N. Borelli, l'un de ſes miſſionnaires. Outre grand nombre de lettres, de mémoires, de diſcours & ſermons en tout genre, prononcés dans le cours de ſes miſſions, il a laiſſé la regle, ou ſtatuts & réglements de ſa congrégation, ſous le titre : d'*Exercitia & inſtituta congregationis ſanctiſſimi Sacramenti.* Selon la bulle d'Innocent X, conforme aux ſtatuts dreſſés par Dom d'Autier, cette congrégation eſt chargée de la direction des ſéminaires, ſoit pour ceux qui ſe diſpoſent à embraſſer l'état eccléſiaſtique & à recevoir les ordres ſacrés, ſoit pour les prêtres qui deſirent s'y retirer, ou qui y ſont envoyés par les évêques pour ſe perfectionner dans leur miniſtere. La même bulle l'oblige d'envoyer des miſſionnaires aux pays des infideles & des hérétiques, ſelon la diſpoſition & la volonté du ſouverain pontife & de la congrégation de la propagation de la foi qui leur confient la conduite des ames dans l'adminiſtration des paroiſſes qui leur ſont commiſes. Il doit y avoir dans cette congrégation un conſeil ſuprême compoſé d'un, ou de pluſieurs miſſionnaires députés par chaque direction, lequel conſeil doit réſider dans une maiſon de ſolitude, & ne dépendre d'aucun directeur. Il a le pouvoir de changer les miſſionnaires, de chaſſer les incorrigibles, de terminer certaines affaires, & de convoquer une aſſemblée générale quand le cas l'exige. C'eſt dans cette aſſemblée que l'on confirme les décrets faits par le conſeil ſuprême que l'on choiſit & que l'on dépoſe les officiers. Perſonne n'eſt admis dans cette congrégation qu'après quatre ans de probation, & pour lors ceux qui ſont admis font ſerment de ſtabilité dans la congrégation. Les prêtres ne ſont point diſtingués des autres laïcs par l'habillement. Ils reçoivent des laïcs, qui, conſervant leur habit ſéculier, ſont deſtinés à vaquer aux affaires de la même congrégation.

SITTAVIA, *abbé d'Aula-Regia.* Pierre Sittavia, profès de l'abbaye d'Aula-Regia, en Boheme, en fut choiſi abbé dans le 14. ſiecle. Il a compoſé l'hiſtoire de ce monaſtere, où il s'étend beaucoup ſur ce qui s'eſt paſſé de ſon temps dans le royaume, juſqu'en 1330. Cet ouvrage a été publié, en 1618, parmi les hiſtoriens de Boheme ; il a encore fait un recueil des prodiges opérés par l'interceſſion de la Ste. Vierge, à Aula-Regia.

SIVIARD, (*St.*) *abbé de Saint-Calais.* Saint-Calais eſt un monaſtere bénédictin, du dioceſe du Mans, qui eut, au commencement du 8. ſiecle, Siviard pour abbé. Il s'eſt fait connoître parmi les ſavants myſtiques, par une vie de St. Calais, fondateur de ſon abbaye, mort en 540. Dom Mabillon a fait imprimer cette vie dans l'appendice du premier tome des actes des Saints de l'ordre de St. Benoit. Les Bollandiſtes l'ont auſſi publiée au 1 de Juillet. St. Siviard mourut en 681 : il étoit du Mans, & avoit eu pour pere St. Sigiran.

SLADIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* Tout ce que nous ſavons de ce perſonnage, c'eſt qu'il fut moine Bénédictin de la réforme de Cîteaux ; qu'il étoit homme de lettres, & qu'il a laiſſé des monuments de ſon ſavoir.

SMARAGDE, *moine de Saint-Maximin de Treves.* Cet écrivain nous eſt

Digitized by Google

connu par le premier tome de la grande collection des anciens monuments de Dom Martene. L'on y trouve la préface d'un commentaire ſur les pſeaumes, tirée d'un manuſcrit ancien de 800 ans, de l'abbaye de Saint-Maximin de Treves, compoſée par le prêtre Smaragde, moine de ce monaſtere. Tritheme parle de ce religieux. Il ne faut pas le confondre avec le ſuivant.

SMARAGDE, *abbé de Saint-Mihiel.* Smaragde dont le nom eſt très-connu, étoit abbé de Saint-Mihiel, au diocefe de Verdun, dès l'an 805. Il fut eſtimé de Charlemagne, qui le chargea en cette année d'une commiſſion pour l'abbaye de Moyen-Moûtier dans les Voſges. Le même monarque ſe ſervit de ſa plume pour écrire au pape Léon III, touchant l'addition du *filioque* au ſymbole, voulut qu'il fut du nombre des députés qu'il envoya à ce ſujet à Rome, & lui confia le ſoin de mettre par écrit tout ce qui s'étoit dit & fait dans leurs conférences avec le ſouverain pontife. A ſon retour, Smaragde aſſiſta en 817, au concile d'Aix-la-Chapelle, & eut beaucoup de part aux ſages réglements qu'on y dreſſa pour les monaſteres. Il fit fleurir les belles-lettres dans le ſien, y ouvrit une école célebre, lui obtint de grands privileges de Louis le débonnaire, & le transféra du lieu incommode de ſa premiere ſituation en celui où il eſt aujourd'hui. Les monuments qu'il a laiſſés de ſon ſavoir, ſont: 1., un commentaire ſur Donat, autrement une grammaire qu'il compoſa pour les écoliers de ſon abbaye. Elle eſt diviſée en cinq livres, dans un manuſcrit de l'abbaye de Corbie. Le cinquieme donne les regles de l'orthographe; 2., un livre d'inſtructions, qu'il a intitulé: *Via regia*, la voie royale: ouvrage très-eſtimé, que Dom d'Achery a publié dans ſon ſpicilege; 3., un autre qui a pour titre: *Diadema monachorum*, imprimé différentes fois, notamment à Paris, 1532; 4., la lettre, ou petit traité qu'il écrivit à Léon III, au nom de Charlemagne ſur la proceſſion du St. Eſprit, qu'il prouve procéder du fils comme du pere, contre les Grecs; 5., les actes des conférences des envoyés de cet empereur ſur le même ſujet, avec ce pape; 6., une explication des épîtres & des évangiles qu'on lit à la meſſe durant l'année. Elle a été miſe ſous preſſe, in-folio, à Strasbourg, en 1536; 7., ſon commentaire ſur la regle de St. Benoit, mis au jour à Cologne, 1575. Il eſt précédé d'un poëme de 74 vers; ce qui prouve que l'auteur avoit du goût pour la poéſie. Outre ces écrits, on lui en attribue encore pluſieurs autres, tels qu'un commentaire ſur les pſeaumes; des ſermons; une hiſtoire de Saint-Mihiel; mais celle-ci ne ſe trouve plus, & les précédents lui ſont diſputés. Tritheme dit que Smaragde avoit été tiré de Saint-Maximin de Treves, pour être abbé de Saint-Mihiel. Il mourut le 29 8bre. de l'an 819, & on orna ſon tombeau de l'épitaphe ſuivante:

Digitized by Google

Cum pius imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus viguit iſtius abba loci,
Qui, rebus humanis quod erat minùs uſibus aptus,
Haud procul hinc ſedem tranſtulit ille ſuam.
Cum tamen ad regnum meruit cœleſte venire,
Reddidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jam Phœbum duodenâ parte premebat,
Sydera Theologo cùm paruêre viro.

C'eſt à l'établiſſement de ſon nouveau monaſtere que la ville de Saint-Mihiel doit le ſien. L'un & l'autre ſont encore de nos jours très-conſidérables. Ce qui fait honneur à cet abbé, ſont moins les écrits qu'il a laiſſés que le ſoin qu'il eut de faire fleurir les lettres dans ſon abbaye. Ce que peut faire par ſoi-même un homme du plus vaſte génie, eſt ordinairement peu de choſe ; la vie eſt trop courte ; mais il fait un bien ineſtimable & permanent, en inſpirant à la jeuneſſe l'amour de l'ordre. Smaragde le fit par l'établiſſement de l'école célebre dont nous avons parlé.

Poſſevin, le Myre & quelques autres écrivains le confondent avec Smaragde Ardon, qui vivoit dans le même ſiecle, mort le 7 Mars 843, & auteur de la vie de St. Benoit d'Aniane ; voyez l'article ſuivant.

SMARAGDE, *d'Aniane* (*St*). Ce ſaint, qui ſe trouve auſſi nommé *St. Ardon*, moine d'Aniane, & diſciple de St. Benoit de ce nom, eſt auteur de la vie de ce ſaint, & d'un fragment des geſtes de Louis le débonnaire, imprimé par Dom Hugues Ménard, qui l'a extrait de cette vie ; voyez ARDON, (*St*).

SMETIUS, *abbé de Capella-Thoſana.* Guillaume Smetius de Baſſwelds a vécu dans le 14. ſiecle. Admis dans l'ordre de Cîteaux, il fut reçu docteur en théologie, & élu abbé de Capella-Thoſana, au dioceſe de Bruges, où il finit ſes jours vers l'an 1386. On a de lui une ſomme de théologie en 3 tomes. C'eſt ce qu'en dit Sartorius.

SOCCOT, *abbé de Bonne-Combe.* Dom Soccot, profès de Clairvaux, devint abbé de Bonne-Combe ; ce qui ne le détourna pas de cultiver les lettres, & de ſuivre ſon goût pour l'éloquence de la chaire. Ses ſermons ſur les évangiles de l'année en ſont une preuve. Ils furent imprimés en un volume in-4., à Strasbourg, en 1484.

SOIS, *de la congrégation de Valladolid.* Une hiſtoire de l'abbaye de Mont-Serrat a fait connoître Dom Gonzalez de Sois, religieux profès de ce célebre monaſtere, qui eſt de la congrégation de Valladolid. Cette hiſtoire fut publiée à Barcelone, in-8., en 1568, & 1587.

SOLDANO, *de la congrégation de Vallombreuſe* (*a*). Dom Fidele Soldano, religieux de la congrégation de Vallombreuſe, a publié à Luques, en 1741, dans un volume in-folio dédié au prince de Craon, l'hiſtoire de l'abbaye de Paſ-

(*a*) Mémoires envoyés de Rome.

Digitized by Google

ſiniano, l'une des plus conſidérables de ſon corps, qui, comme nous l'avons déjà obſervé, eſt une branche de l'ordre de St. Benoit. Ses autres ouvrages ſont : la vie du vénérable Pierre Miglirotti, abbé de la congrégation de Vallombreuſe ; l'abrégé de celle de la bienheureuſe Berthe de Bardis, abbeſſe de Capriglia, de la même congrégation ; la vie de St. Thorel, avec une diſſertation ſur ſa profeſſion ; la défenſe des actes de St. Romuald, évêque de Fieſoli ; une diſſertation ſur St. Zenon, évêque de Florence ; trois volumes de queſtions, ſur ce qui concerne la congrégation de Vallombreuſe, contre le pere Grandi ; la généalogie de la noble famille des comtes Gheradeſchi ; les vies du vénérable Migliorotti, & de la bienheureuſe Berthe, ont été imprimées à Florence ; celle de St. Thorel, à Luques. Dom Soldano eſt né à Pavie.

SOLIERES, *de l'ordre de Cîteaux.* Pierre de Solieres, moine Bernardin, vivoit en 1383. Il eſt connu pour avoir compoſé une hiſtoire des trouverres & des jougleurs, qui étoient, comme on le ſait, des poëtes provençaux. Dom Solieres étoit poëte, philoſophe, peintre & ſculpteur.

SOLSONA, *de la congrégation de Valladolid.* Michel Solſona, eſpagnol de naiſſance, étoit religieux de la congrégation de Valladolid, dans l'abbaye de Mont-Serrat, où il décéda en 1618. Il a laiſſé de bons mémoires tant pour l'hiſtoire de ce fameux monaſtere, que pour celle de la principauté de Catalogne.

SOMBECH, (*Louis*) *abbé de Gembloux.* Il vivoit vers le milieu du 16. ſiecle, & étoit né à Gembloux, petite ville ainſi nommée du nom de l'abbaye qui ſe trouve en ce lieu, dans le Brabant, ſur la riviere d'Orne, à 3 lieues de Namur en allant à Bruxelles (*a*). S'y

(*a*) L'abbaye de Gembloux, célebre par les hommes illuſtres qu'elle a fourni autrefois à l'égliſe, aux lettres & à l'état, n'a en rien dégénéré de ſon antique ſplendeur. Le révérendiſſime D. Jacques Legrain, qui en eſt actuellement abbé, vient de la rebâtir à neuf en entier, même l'égliſe, d'une maniere digne de ſervir de modele aux plus fameux monaſteres de l'Europe. Le plan comprend toutes les aiſances & les commodités poſſibles : l'exécution eſt ſimple, d'un beau noble & majeſtueux, quoique exempt de l'inutile excès de ſomptuoſité.

La vie des religieux y eſt réguliere & honnête ; les études y ſont en crédit & en honneur ; la bibliotheque belle, quant au vaiſſeau ; riche & de goût, quant aux livres ; dont l'abbé ne ceſſe de faire acquiſition, juſques-là qu'il vient de tirer de Rome le fameux menologe grec, imprimé avec figures aux frais de Benoit XIII ; de même que les œuvres de St. Jacques de Niſibe, imprimées à Rome, en 1756, en latin, grec & arménien.

Malgré les guerres dont la Flandre a été ſi long-temps infeſtée, la bibliotheque de Gembloux renferme encore d'anciens monuments precieux : par exemple, parmi les poëtes, ſe voient le *Stace ;* ſa *Thébaïde* & ſon *Achilléide ;* en manuſcrit in-4 : *Lucain ;* ſa *Pharſale* avec des ſcholies ; autre manuſcrit in-4 : *Remedes tirées des plantes*, en vers ; manuſcrit in-4, ſur velin, &c, &c.

Parmi les imprimés ſe trouvent : 1°, un bel in-4, de 262 feuilles, de la plus ancienne impreſſion, qui connent tous les ouvrages de Thomas à-Kempis. On me demandera peut-être ſi l'imitation de J. C. s'y trouve ? Elle ne s'y trouve pas, & n'y fut jamais : certes c'eſt une preuve bien convaincante que cet ouvrage eſt du célebre abbé Bénédictin, Jean Gerſen ;

Digitized by Google

étant rendu religieux, non-seulement il se distingua par une rare piété, mais il donna l'exemple du travail littéraire convenable à son état; en 1566, il composa & écrivit de sa main un épistolaire in-folio, qui se conserve manuscrit en la bibliotheque de ce monastere. L'abbé étant mort sur la fin de l'an 1582. Dom Louis fut choisi pour lui succéder au mois de Janvier de l'année suivante, confirmé par le pape Grégoire XIII; en 1584, & béni à Namur au mois de Mai 1585. Sa nouvelle dignité, loin de diminuer sa ferveur, ne fit qu'augmenter la tendresse de sa piété, principalament envers les mysteres de la passion du Sauveur, sur lesquels il écrivit un livre, autant pieux que solide. Il est intitulé: *Funiculus triplex*, & vit le jour par la presse du vivant de l'auteur. Il a, en outre, laissé plusieurs autres ouvrages manuscrits sur le même sujet, & à la louange de la mere de Dieu. Il décéda en odeur de sainteté, le 11 Septembre 1609, âgé de 76 ans, comme nous l'apprenons de l'épitaphe suivante, dont on orna son tombeau:

R. D. Ludovicus SOMBECH, *oriundus ex Gemblaco, migravit ex sæculo, anno* 1609, *ætatis* 76, *prælaturæ* 27, *sacerdotii* 52, *professionis* 56.

Post hæc pulvis ait præsul SOMBECHUS *& omni*
Fastu deposito mente superna petit.
Despicit hæc mundi deliramenta, simulque
Despicit, æternas post habiturus opes.
Post hæc pulvis ait sanctorum semita mors
Doctrinæ jubar, & religionis honos.

Obiit 11 *Septembris, anno* 1609, *ætatis* 76, *prælaturæ* 27.

SOMERIUS, *abbé de Saint-Jean près de Thérouane.* Guillaume Somerius étoit né en Flandre, & fut abbé du monastere du Mont-Saint-Jean près de l'ancienne ville de Thérouane, qui a été transféré à Ypres. Il cultiva la poésie; & a composé en vers des explications du cantique du deutéronome; du livre de Ruth; de celui de Tobie; des proverbes; de l'ecclésiaste; du cantique des cantiques; & de l'épître de St. Paul. On ne sait ni en quel temps

---

2°, un petit in-16, contenant les quatre livres de l'Imitation de Jesus-Christ, imprimé sous le nom de Jean Gerſen, en 1518; en voici le titre:

Incipit liber primus Joannis Gerſen, cancellarii Pariſienſis, de imitatione Chriſti, & de contemptu omnium vanitatum mundi; capitulum I.

Qui ſequitur me non ambulat in tenebris, &c.

Il finit de la sorte: *Explicitum eſt opuſculum, exaratumque Antuerpiæ circa portam Camera, per me Henricum Eckert de Homberch. Anno Domini M. CCCCC. XVIII., menſis verò 8 Maii.*

3°, Un grand in-folio de 300 feuillets, intitulé: *Regiſtrum... Libri chronicarum cum figuris & imaginibus ab initio mundi;* imprimé à Nuremberg, par Antoine Koberger, 1493.

Digitized by Google

il écrivoit, ni ce que ſes livres ſont devenus ?

SOMMERSET, *moine de Malmesbury.* Guillaume de Sommerſet, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance en Angleterre, ſe fit Bénédictin au monaſtere de Malmesbury, ordre de Saint Benoit, dans lequel il fleurit au douzieme ſiecle. On l'a auſſi ſurnommé le *bibliothécaire*, parce qu'en effet il fut chargé du ſoin de la bibliotheque de ſon abbaye : emploi dont il profita de maniere à écrire l'hiſtoire de ſa nation, avec un ſuccès qui lui a mérité le titre du plus exact & du plus fidelle de tous les hiſtoriens d'Angleterre. C'eſt ce qu'en dit Henri Savil, qui fit imprimer ſes ouvrages à Londres, en 1596. Il ne borna pas là ſes recherches. Les ouvrages qui reſtent de lui ſur l'Ecriture ſainte, ſont des monuments de ſon application à les lire, & à les approfondir autant qu'il eſt permis à l'eſprit humain. On place ſon décès à l'an 1143, c'eſt la véritable époque de la perte qu'en firent les républiques civile, eccléſiaſtique & littéraire. Ses ouvrages ſont donc, 1°. une hiſtoire d'Angleterre, diviſée en cinq livres, dans leſquels il fait connoître ce qui eſt arrivé de plus conſidérable depuis la deſcente des Saxons en cette iſle, juſqu'à la 26e. année du regne de Henri I, c'eſt-à-dire, depuis 449, juſqu'en 1127. Il y ajouta depuis, deux livres qui comprennent l'hiſtoire même de Henri I, depuis 1126, juſqu'en 1143. Il donna à ce ſecond ouvrage le titre d'*Hiſtoria novella*. Le premier fut achevé en 1120, & dédié à Robert, comte de Gloceſter, fils naturel du roi Henri. Outre l'édition de Londres par Savil, en 1596, il s'en fit une ſeconde à Francfort, en 1601 ; 2°. quatre livres d'hiſtoire des évêques d'Angleterre depuis St. Auguſtin, apôtre de la nation, juſqu'à ſon temps ; 3°. un livre de l'ancienneté de l'abbaye de Glaſcow, dans le comté de Sommerſet, qui, tout digne qu'il ſoit de la preſſe, eſt reſté manuſcrit ; 4°. les vies de St. Dunſtan, évêque de Cantorbery ; de St. Patrice, apôtre d'Irlande ; de St. Indracte ſon diſciple ; de St. Benigne & de St. Adhelme ; 5°. quatre livres des miracles de la mere de Dieu, & un de ceux de St. André ; 6°. l'itinéraire de l'abbé Jean ; 7°. un traité des vertus des ſaints ; un autre ſur la province de Galles ; un ſur les antiquités de Malmesbury ; 8°. une explication des lamentations de Jérémie, en quatre livres ; un volume de ſermons ; une hiſtoire évangelique, intitulée : *Series evangeliſtarum*, diviſée en 15 livres, & un livre des empereurs. Voilà bien des ouvrages ; mais ce qui vaut mieux, c'eſt qu'ils ſont tous bons, & que le ſujet en eſt beau. On le loue, ſur-tout, de ſa fidélité & de ſes recherches hiſtoriques. Nicolſon, dans ſes jugements ſur les hiſtoriens anglois, lui rend un témoignage auſſi avantageux que celui de Savil.

SOMMERSET, *abbé de Fontain.* Maurice de Sommerſet, ainſi nommé, comme le précédent, du lieu de ſa naiſſance, étoit moine de l'ordre de Cîteaux, & perſonnage diſtingué par ſes talents, ce qui lui mérita le titre d'abbé de Fontain, au dioceſe d'Yorck. Outre des épigrammes, & pluſieurs ouvrages en vers, il eſt auteur d'un traité *de Schemate pontificali*. Il floriſſoit vers l'an 1193.

SORIS, *de l'ordre de Fontevraud.* Il eſt naturel à un homme bien né d'aimer l'état où il ſe plaît, d'en épouſer

Digitized by Google

les intérêts, l'honneur, & de les défendre ſelon les regles de la bienſéance & de la juſtice. C'eſt ce qu'a fait, avec ſuccès, Dom Mathurin Soris, religieux de Fontevraud, dans ſa belle apologie du bienheureux Robert d'Arbriſſel, qu'il publia in-12, à Amiens en 1701. Dans cet ouvrage, il juſtifie ſon fondateur, & fait voir que les bruits répandus contre lui ne ſont que des calomnies. Il releve ſa vie apoſtolique, la réputation de ſainteté dont il jouit, ſes mœurs irréprochables, &c : ce que Dom Soris fait valoir avec tout l'art poſſible. Il y égaie la matiere par quantité de jeux d'eſprit, & de citations d'auteurs profanes. Il y traite même quelques points de critique & d'hiſtoire dans des notes. Cette apologie, qui eſt belle & amuſante, eſt écrite en forme de lettre. On trouve à la fin un éclairciſſement ſur l'eſprit de l'ordre de Fontevraud, pour juſtifier l'autorité que les religieuſes y ont ſur les prêtres, en ce que ceux-ci font vœux d'obéiſſance à l'abbeſſe générale.

SORIUS, *prieur de Brogne* ; voyez SOURIS ; c'eſt le même.

SORLET, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Alberic Sorlet, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Verdun, profès de l'abbaye de Saint-Mihiel en Lorraine, le 19 Décembre 1630, mort à l'abbaye de Beaulieu, le 3 Mai 1678, a compoſé l'hiſtoire de l'abbaye de Nêle-la-reporte, ou la cachée, la ſolitaire. Il prétend qu'elle eſt la plus ancienne, ou une des plus anciennes abbayes du royaume de France, ayant été fondée par le grand Clovis, premier roi chrétien, à la ſollicitation de Ste. Clotilde ſon épouſe. Ce monaſtere ayant été brûlé pluſieurs fois, il n'en reſte à préſent que quelques ruines, & les religieux réduits à un très-petit nombre, réſident aujourd'hui dans la ville de Villenoxe, qui n'eſt pas loin de Nêle.

SORTAL, *de l'ordre de Cîteaux.* Tout ce que nous ſavons de celui-ci, c'eſt qu'il étoit de l'ordre de Cîteaux, homme d'eſprit, & qu'il a compoſé quelques ouvrages.

SORTRAY, *de Saint-Albans.* Simon Sortray, ou Sotray, qui floriſſoit en 1382, au rapport de Balæus, fut moine de l'abbaye de Saint-Albans en Angleterre, docteur de l'univerſité d'Oxford, & l'un des plus terribles adverſaires de Wiclef. Outre divers traités du ſacrement de l'euchariſtie, &c, contre ce novateur, il en a laiſſé un de l'autorité de l'égliſe, qui eſt eſtimé.

SOUCHIER, *Bernardin & Cardinal.* Les rares qualités de Jérôme Souchier ont fait plus d'honneur à ſon ordre que la dignité à laquelle il a été élevé. Né d'une noble famille d'Auvergne, il prit parti dans l'ordre de Cîteaux, & choiſit, à cet effet, l'abbaye de Mont-Peroux. Après ſes études faites en l'univerſité de Paris, il fut promu au doctorat, & élu abbé de Clairvaux. Il gouvernoit ce monaſtere avec beaucoup de ſageſſe, lorſqu'il fut invité au concile de Trente, par Pie IV. De retour en France, l'eſtime que l'on avoit conçue de ſes lumieres & de ſes talents pour le gouvernement, porta la communauté de Cîteaux à le nommer général de cet ordre, & peu de temps après, ſavoir, en 1568, Pie V l'aggrégea, à ſon inſu, au ſacré college. Il mourut à Rome le 10 Novembre 1571. On lui attribue un livre de controverſes con-

Digitized by Google

tre les hérétiques de ſon temps, un volume de lettres, & un traité de la réforme de ſon ordre.

SOURIS, *prieur de Saint-Gérard de Brogne.* Le monaſtere de Brogne, ordre de St. Benoit, eſt ſitué au dioceſe de Namur, & ſa manſe abbatiale réunie à cet évêché. Gérard Souris, qui en fut grand-prieur, au commencement du 17. ſiecle, s'eſt fait connoître par une traduction françoiſe de la vie de St. Gérard, fondateur de cette abbaye, compoſée par un moine anonyme du même lieu. Son ouvrage a été imprimé in-8., à Namur, en 1618. Il a auſſi dreſſé le catalogue des abbés de ſon monaſtere, avec un abrégé de leurs vies, juſqu'en 1518. On le conſerve dans la bibliotheque de Brogne.

SOUTHEOTT, *abbé de Saint-André d'Avignon.* Dom Thomas Southeott, anglois de nation, prit le froc parmi ſes compatriotes, Bénédictins en France, & en fut élu général en 1725. On le nomma depuis, en 1728, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. Il a traduit en anglois l'imitation de J. C. & la petite perpétuité de la foi; il a de plus, mis en vers anglois, l'office de la Vierge, les hymnes du bréviaire romain, les lamentations de Jérémie, & divers autres livres de l'Ecriture.

SOYAU, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Jacques Soyau, natif de Paris, prononça ſes vœux à Notre-Dame de la Daurade de Toulouſe, en 1715. Il a travaillé à un catalogue général des livres qui ſe trouvent dans toutes les bibliotheques de Paris.

SPACILLUS, *moine de Breznauve.* Dom Placide Spacillus floriſſoit au dernier ſiecle, dans l'abbaye de Breznauve, en Boheme. Dom Peze lui donne rang parmi les écrivains de l'ordre, mais ſans détailler ſes ouvrages.

SPAGNOL, *grand-prieur de Saint-Remi de Reims.* On appelle grand-prieur, dans l'ordre de St. Benoit, le prieur d'une abbaye d'où dépendent pluſieurs prieurés particuliers, ſoit obédientiels ou amovibles, ſoit titulaires ou perpétuels. Jean Spagnol, profès de Saint-Remi de Reims, en fut grand-prieur avant que la congrégation de Saint-Maur occupât cette maiſon. Il étoit docteur en théologie, & fit imprimer, au commencement du 17. ſiecle, la vie de Sainte Valbruge, abbeſſe bénédictine en Allemagne.

SPECKLIN, *abbé d'Ebermiſter.* Nicolas Specklin, décédé le 22 Juillet 1657, fut religieux, puis abbé d'Ebreminſter, nommé par les François l'abbaye des Trois-Clochers, proche Scheleſtadt, en Alſace. Les auteurs de la gaule chrétienne le qualifient: *Vir pius & eruditus Strenuus diſciplinæ reſtaurator*, & Gabriel Bucelin dit de lui, dans ſon Allemagne ſacrée, qu'il a laiſſé divers monuments de ſon ſavoir; mais il n'en donne pas le détail.

SPETH, *de l'ordre de Citeaux.* Eugene Speth, religieux Bernardin, on ne dit pas en quelle abbaye, vivoit dans le 17. ſiecle. Il eſt auteur de la critique d'un livre qui traite du pouvoir que les eccléſiaſtiques prétendent avoir de teſter. Cette critique fut imprimée à Altorf, in-8, en 1695.

SPIESS, *religieux d'Ochenhauſen.* Dom Placide Spieſſ étoit un bon religieux de St. Georges d'Ochenhauſen, congrégation de Saint-Joſeph, qui vivoit dans le 17. ſiecle. Nous avons de lui, entre différents ouvrages aſcétiques, 1°. un gros vol. in-12. de méditations pour

Digitized by Google

tous les jours de l'année, qui vit la preſſe en 1663, ſous le titre de *Sacrarum meditationum alvear* : 2°. un catéchiſme en langue Allemande, dont l'utilité a fait multiplier les éditions.

SPINELLI, *Céleſtin.* Vincent Spinelli, Napolitain de naiſſance, & moine céleſtin de profeſſion, paſſa dans le 17. ſiecle pour philoſophe, théologien, & fameux prédicateur. Devenu procureur ſyndic-général de ſa congrégation, à Rome, il publia, en 1664, la vie de Pierre de Mouron, pape, ſous le nom de Céleſtin V, leur fondateur, en un vol. in-4.

SPINA, *Camaldule.* Archange Spina, né à Naple comme le précédent, avoit embraſſé l'inſtitut des hermites camaldules. On a de ſa façon un vol. in-4, publié dans ſa ville natale, ſous le titre de *Rithme ſpirituel*, en langue Italienne.

SPOTT, *moine de Saint-Auguſtin de Cantorbery.* Cet écrivain, nommé Spott, ou Sprott, vivoit vers l'an 1274, étoit Anglois, & moine de St. Auguſtin de Cantorbery. Il a tiré ſon nom de l'oubli, en faiſant paſſer à la poſtérité les vies des abbés de ſon monaſtere. Pitſeus lui attribue en outre une hiſtoire de l'égliſe de Cantorbery, depuis l'arrivée de St. Auguſtin dans cette iſle, juſqu'en 1272.

SQUALDO, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Vincent Squaldo, né à Plaiſance, ſe fit religieux à l'abbaye de Saint-Sixte de cette ville, le 1 Novembre 1593, & devint un homme important dans ſa congrégation; il y enſeigna la philoſophie, fut abbé de divers monaſteres, où il fit fleurir les ſciences, & obtint le titre d'académicien de Veniſe. Il publia dans cette ville, l'an 1634, un vol. in-4, intitulé : *Ariſtocratia conſervata*, ouvrage qui fut tellement goûté du Sénat, qu'il fit auſſitôt inſcrire l'auteur au nombre des citoyens. Il donna dans un autre in-4, en 1634, la *republica di Lesbo*, réimprimée en 1643 & 1646. On a encore de ſa façon la vie de Marc Coton, miſe ſous la preſſe en 1645, outre une explication du ſecond livre des Machabées, laiſſée manuſcrite, avec pluſieurs vies de Saints & de Saintes.

SQUARTIA-LUPI *de la congrégation du Mont-Caſſin.* D. Ignace Squarcia-Lupi, d'une noble famille de Florence, embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye de Notre-Dame, du même lieu, qui eſt une des premieres maiſons de la congrégation du Mont-Caſſin; quant à la réforme, ce fut du temps de Dom Ignace que celle du Mont-Caſſin embraſſa cette réforme : & s'unit à la congrégation, à laquelle, par reſpect, on a donné ſon nom. Ce fut même lui qui, en qualité de procureur-général, en prit poſſeſſion, en 1505, à la tête de cent religieux réformés. Il fit à cette occaſion un diſcours magnifique, dans lequel il réſerve les avantages du rétabliſſement de la diſcipline & du bon ordre dans les cloîtres. Il en prononça un autre également beau, l'année ſuivante 1506, lorſque les abbayes de Sicile s'aggrégerent à la même congrégation, dont il fut trois fois ſupérieur-général. Il étoit parent de Léon X, & de Clément VII, de qui il eut pu obtenir des dignités eccléſiaſtiques; mais il leur préféra ſon état de moine, & mourut regretté & admiré de ſes confreres, en 1526, âgé de 78 ans. Outre les deux diſcours dont nous venons de parler, il a compoſé, 1°. l'hiſtoire de Notre-Dame de Florence, qui n'eſt pas achevée : 2°. un livre ſur une viſion du

Digitized by Google

prince Ferdinand Gonſalve : 3°. pluſieurs hymnes en l'honneur de la Trinité, & de divers ſaints : 4°. grand nombre de harangues & de diſcours : 5°. un ouvrage intitulé : *Mont de la priere*, qu'il publia à Florence, en 1534, avec le traité de St. Auguſtin, *de ſcala cœli*.

STADELMANN, *religieux d'Einſidlen*. Ignace Stadelmann, profès de l'abbaye d'Einſidlen, autrement de Notre-Dame des Hermites, vivoit dans le 17. ſiecle. Il a continué la relation des merveilles que le droit de Dieu opere dans ſon monaſtere.

STADELMAYR, *abbé de Weingarten*. Dom Alphonſe Stadelmayr, né à Inſpruck dans le Tirol, en 1610, fit ſes vœux de religion à Weingarten, le 29 8bre. 1628, & en fut élu abbé en 1673. Il avoit enſeigné la théologie & les controverſes en l'univerſité de Saltzbourg, à laquelle il rendit d'ailleurs d'autres ſervices importants, & qui, de ſon côté, l'honora du titre de recteur magnifique. Il finit ſa carriere le 19 Juillet 1683, à Weingarten, après un gouvernement de dix années. Il a donné au public une philoſophie en 2 tomes, grand in-8, à Conſtance, en 1646 ; un traité de la viſion béatifique, in-8, en 1655 ; un des loix, & un autre de Dieu & de ſes attributs, en 1660.

STADEN, *moine de Munſter*. Guillaume Staden, religieux de l'abbaye de Munſter à Luxembourg, prieuré dépendant autrefois de Saint-Vannes de Verdun, a fait imprimer en 1630, un ouvrage conſidérable ſous le titre de *Trophea Verdugiana*.

STADLER, *religieux d'Einſidlen*. Ce religieux, dont le nom de baptême & de religion étoit Jean Chryſoſtome, vivoit au commencement de notre ſiecle, à l'abbaye de Notre-Dame des hermites, autrement d'Einſidlen en Suiſſe, congrégation de Saint-Gal. Il s'eſt mêlé des affaires du temps, & a publié en 1718, in-12, un ouvrage latin contre le pere Quenel, de l'oratoire (*a*).

STANFORDUS, *religieux Bernardin*. Il étoit Anglois, moine Bernardin, & floriſſoit en Angleterre environ l'an 1310. Son nom de baptême étoit Nicolas. Il a tiré ſon nom de l'oubli par deux ouvrages. Le premier eſt ſur la Geneſe ; le ſecond eſt un volume de ſermons.

STEGER, *abbé de Rott*. L'abbaye de Rott eſt en Baviere. Dom Romain Steger, Tirolien de naiſſance, y embraſſa la regle de St. Benoit, en fut choiſi abbé, & y décéda en 1669. Il avoit fait ſes études à Ingolſtadt, & profeſſé la philoſophie à Saltzbourg en 1637.

On rapporte de lui, qu'ayant été fait priſonnier par les Suédois, ils lui propoſerent de racheter ſa liberté en embraſſant le luthéraniſme. A cette propoſition, il les regarda d'un air ferme, & leur dit dit : *Allez, Meſſieurs, la crainte de perdre mille vies ne ſeroit jamais capable de me faire abandonner ma religion ; elle eſt la vraie.* Sa fermeté plut fort au général, qui le relâcha ſur le champ. On a de Steger deux ouvrages in-4, ſavoir : un des principes & des cauſes des êtres naturels, & un de leurs ornements.

STEINBACHER, *profès de Malleſtrof*. Malleſtrof eſt auſſi une abbaye de Bénédictins en Baviere, où Dom Placide

(*a*) Memoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

Steinbacher vivoit dans le dernier ſiecle. Il étoit ſavant, & a publié divers ouvrages, au rapport de Dom Peze.

STEINEGGER, *religieux d'Einſidelen.* Ce religieux, nommé Meinrade Steinegger, a vécu à Einſidlen ſur la fin du 17. ſiecle. Dom Bernard Peze lui donne rang parmi nos auteurs, dans ſes lettres apologétiques. Nous lui connoiſſons un ouvrage in-4., qu'il confia à la preſſe en 1681, ſous ce titre : *Idea curioſa apud théologicam & æthicam.*

STEINHAUSER, *profès de Molck.* Matthieu Steinhauſer, religieux de la célebre abbaye de Molck, vivoit dans le dernier ſiecle. Dom Peze nous apprend qu'il a compoſé & fait imprimer quelques ouvrages.

STELLA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Lactance Stella, noble Breſſan, s'étant fait Bénédictin à l'abbaye de Saint-Fauſtin de Breſce, le 28 Février 1582, s'y diſtingua beaucoup, & la gouverna dans la ſuite en qualité d'abbé. La beauté de ſon eſprit le fit eſtimer des plus grands hommes de ſon temps, avec leſquels il étoit en relation ; & l'académie *degli Errante* de Breſce lui fut redevable de ſon établiſſement. On a de lui des rythmes italiens, imprimés en 1629, avec une paraphraſe ſur la croix de Breſce ; outre des odes, des épigrammes, des diſcours académiques & autres ouvrages qui ſe voient à Sainte-Euphémie

STELLA, *Feuillant.* Camille Stella, nommé dans ſon corps, *Benoit de Saint-Maur*, étoit de Caſtellane, avoit embraſſé la réforme des Feuillants d'Italie en 1627, & vivoit encore en 1690. Il fut grand prédicateur, & excella dans les mathématiques & l'aſtrologie. Ses ouvrages ſont : *Devotionis erga S. Nonnoſum abbatem origo & progreſſus :* à Rome, in-8. 1668 ; *Tractatus de tabacco, naturalis, medicus, moralis & curioſus, in quo de tabacci origine, hiſtoriâ, culturâ, præparatione, uſu, naturâ, qualitatibus & virtutibus eruditè diſſeritur :* à Rome, in-8. 1669 ; *Compendium Scalæ ſanctæ :* à Rome, in-12. 1675 ; Item, *Scala ſanctæ triplex aſcenſus, ſeu meditationes in myſteria paſſionis Chriſti ; Annus ſanctus, ſive tractatus de jubilæo anni ſancti, & de ratione conſequendi indulgentias ; Meſſanæ motus fideliſſimè deſcripti : Annus ſacer, complectens ſacros ſonnetos in totius anni dominicos & feſtivos dies :* un poëme moral ſous ce titre : *Philothæos, ſive adoleſcens æternæ ſuæ ſaluti conſulendi ſtudioſus :* autre poëme hiſtorique, où Dom Camille décrit la derniere éruption du Mont-Véſuve ; il a pour titre : *Neapolis paralytica : Seminarium rebelle :* poëme ſur une ſédition arrivée au college romain : *Manuductio ad cœlum*, du cardinal Bona, miſe en vers italiens : des ſermons pour trois carêmes : hiſtoire du janſéniſme, traduite du François en Italien : *Tractatus de artificiali ſphæra : Speculum aſtronomicum*, en deux tomes : *de compoſitione & uſu globorum cæleſtis & terreſtris in planum : Aſtrologia rationalis :* un traité des horloges, & un ſur la correction du calendrier : *Magni planiſphæri Ptolomici directorium :* in-folio : *Mathematicorum opuſculorum de arithmeticâ, trigonometriâ, geometriâ, radio recto, reflexo, refracto*, 2 tomes : *Chronologia ab orbe condito, ad annum*, 1687 : *Vita & hiſtoria ſanctorum pudentis, pudentianæ & praxedis cum catalogo & vitâ cardinalium qui titulo eorumdem eccleſiæ inſigniti ſunt :* enfin, un opuſcule dans lequel il fait voir que l'uſage où

Digitized by Google

ſont les Feuillants d'aller nuds pieds, eſt contraire à la regle & à l'eſprit de de St. Benoit.

STENGELIUS, *abbé d'Anhauſen.* Dom Charles Stengelius, profès de Saint-Ulric d'Augsbourg, fut un grand homme de bien, & un écrivain infatigable. Voici le catalogue de ſes ouvrages : 1°. *Vita ſancti Guillelmi, Septimaniæ ducis, tum monachi Gellonenſis*, à Augsbourg, in-4, 1611. Le fond de l'hiſtoire de ce ſaint, mort vers 812, eſt d'un ancien moine de Gellone, monaſtere connu de nos jours ſous le nom de *Saint-Guillaume du déſert*, au dioceſe de Lodeve : 2°. *Monaſterologia Germaniæ.* C'eſt la deſcription & l'hiſtoire abrégée d'un certain nombre d'abbayes d'Allemagne ; le premier tome, petit in-folio, parut à Augsbourg, en 1619, le ſecond, au même lieu, en 1638 : 3°. *Commentarius rerum geſtarum à Sancto Petro apoſtolo*, imprimé in-4, à Augsbourg, en 1620. C'eſt une eſpece de chronique eccléſiaſtique : 4°. *Sancti patris Benedicti vita ex ſecundo libro dialogorum Sti. Gregorii papæ, cum ejuſdem regulâ, & brevi in eam expoſitione*, in-8, à Augsbourg, 1621 : 5°. *Theatrum paſſionis Jeſu-Chriſti, ſeu hiſtoria paſſionis Domini noſtri Jeſu-Chriſti ex quatuor evangeliſtis, Stis. Patribus & probatis ſcriptoribus paraphraſtice enarrata & explicata*, in-4, à Augsbourg, 1622 : *Ideâ chriſtianæ pietatis*, in-8, à Augsbourg, 1622 : 1°. *Imagines ſanctorum ordinis Sti. Benedicti tabulis æneis expreſſæ, cum eorum vitis, & elogiis*, à Augsbourg, in-4, 1625 : 8°. *Tractatus de Stis. Angelis Michaele, Gabriele & Raphaele*, à Augsbourg, in-8, 1629 : 9°, *Hierologia locorum ſcripturæ cum lege naturæ*, in-4, à Ingolſtadt, 1633 & 1653 : 10°. *Theatrum vitæ Chriſti*, à Ingolſtadt, in-4, 1638 : 11°. *Gazophylacium ſacrarum cogitationum, ibid.* 1645 : 12°. *Præſentium calamitatum origo, cauſa & medicina : ibid.* in-12. 1645 : 13°. *Ars feliciter bellandi ac debellandi*, à Ingolſtadt, in-12. 1646 : 14°. un ouvrage intitulé : *Hortenſius*, 2 vol. in-12, à Ingolſtadt, 1647 : 15°. *Commentarius rerum Auguſtanarum, ſive hiſtoria urbis Auguſtæ Vindelicorum, ab urbe conditâ ad ſua tempora*, in-4, à Ingolſtad, 1647 : 16°. *Œconomia regulæ Sancti Patris, Benedicti*, à Augsbourg, 1648 : 17°. *Thaumaſia Benedictina, ſeu miracula à ſanctis viris ordinis Sti. Benedicti patrata*, à Augsbourg, in-4, 1650 : 18°. *Optica prælatorum*, in-4, publié au même lieu, la même année : 19°. *Hortorum, Florum & Arborum hiſtoria*, in-12, *ibid.*, en la même année : 20°. *Teſaurus biblicus ex ſanctis patribus celebrioribus quibuſque ſacræ ſcripturæ interpretibus, in novem priora capita geneſeos*, à Ingolſtadt, en 2 vol. in-4, 1651, 1652. On y trouve quatre diſſertations ; la premiere, ſur la création, intitulée : *Coſmopeia* ; la ſeconde, ſur la chûte du premier homme ; la troiſieme, ſur la propagation du genre-humain ; la quatrieme ſur le déluge. Il y en ajoute depuis, une cinquieme ſur les dix & onzieme chapitres de la geneſe, qui eſt demeurée manuſcrite, avec des commentaires ſur les livres de Joſué, des Juges, de Ruth, & un traité qui a pour titre : *Chriſtilogia*, où il s'agit de la généalogie du Sauveur, & des patriarches dont il y eſt fait mention. On les conſerve dans la bibliotheque de St. Ulric, d'Augsbourg : 21°. *Vita Sti. Joannis evangeliſtæ, ex diverſis autoribus collecta*, à Ingolſtadt, in-8, 1653 : 22°. *Diarium monaſticum, ibid.*, in-12, 1654 : 23°. *Effigies Jeſu-*

Digitized by Google

Chriſti, à Augsbourg, 1656 : 24°. *Emblemata Jeſophina*, au même lieu, 1658 : 25°. *Hodæpericum Mariano-Benedictinum*, *ibid.*, in-8, 1659. C'eſt la deſcription de toutes les images fameuſes de la ſainte Vierge, conſervées dans les divers monaſteres de l'ordre de St. Benoit : 26°. *Laudes Sti. Patris Benedicti*, à Augsbourg, in-4. Nous ignorons l'année de l'impreſſion de cet ouvrage, de même que celles de ceux qui ſuivent : 27°. *Mundus Theoreticus*, in-folio, 28°. *Opticum regularium* : 29°. *Epitome diſquiſitionum monaſticarum Heſteni*, à Augsbourg : 30°. traductions latines des méditations ſur la regle de St. Benoit, par Dom Philippe François, abbé de Saint-Airy de Verdun : 31°. Chronique de l'abbaye de Saint Lambert de Séon, au dioceſe de Saltzbourg, un vol. in-fol. 32°. le chronicon de celle d'Admont, en Styrie, même dioceſe : 33°. celui de Molck en Autriche, dioceſe de Paſſaw : 34°. enfin la chronique de l'abbaye d'Anhauſen en Souabe, dioceſe d'Augsbourg, dont il fut abbé, mais peu de temps.

En effet, l'empereur Ferdinand II ayant fait rendre ce monaſtere à l'ordre Bénédictin, par les luthériens de Wirtemberg, qui s'en étoient emparés vers le milieu du 16. ſiecle, Stengelius en fut nommé abbé en 1630. Après y être reſté quelque temps, les guerres qui déſoloient l'Allemagne l'obligerent d'en ſortir. Il y revint au bout de trois années d'abſence, le remit en bon état, & y retablit la communauté ; mais le malheur des temps ne lui permit pas de s'y ſoutenir, & il retourna à Saint-Ulric, où il s'occupa aux ouvrages dont nous venons de parler, & où il termina ſes jours en 1663.

Quoiqu'on ne puiſſe dire que tant de productions littéraires ſoient toutes excellentes, la plupart ſont au moins bonnes, & il en eſt pluſieurs qui le ſont ſupérieurement. L'enſemble annonce une prodigieuſe étendue de connoiſſances, & une ſurprenante multiplicité de talents.

STEZEL, *religieux de Villinguen*. Villinguen eſt une abbaye Bénédictine, dédiée à Saint Georges, ſituée dans le dioceſe de Conſtance, & de la congrégation de Saint-Joſeph. Dom Georges Stenzel s'eſt fait connoître au commencement de ce ſiecle par l'hiſtoire de ce monaſtere, dont il étoit religieux. Il la confia à la preſſe in-4., à Rotteville, en 1715.

STÉPHANIDES, *profès de Cantorbery*. Guillaume Stéphanides, né à Loudoc d'une famille noble, qui tiroit ſon origine de Normandie, vivoit en 1190, & étoit moine de la métropole de Cantorbery. Ses ouvrages ſont : la vie & la relation du maſſacre de St. Thomas de Cantorbery ; un recueil des miracles de ce ſaint ; un traité des viſions, & les geſtes du roi Henri II.

STÉPHELIN, *moine de Saint-Tron* (a). Stéphelin, ou plutôt Stéplin, comme il eſt nommé dans l'hiſtoire générale de Metz, floriſſoit à Saint-Tron, dans la Hasbaye, ſous le célebre Adelard II, qui en fut fait abbé en 1055. Il eſt auteur de deux livres. Le premier

(a) Tom. II, pag. 154.

contient

contient la vie de St. Tron, ou Trudon ; le ſecond décrit les miracles du même ſaint.

STERON, *moine d'Altaiche.* Il exiſte deux abbayes du nom d'Altaiche dans l'ordre de St. Benoit : Altaiche le haut, au dioceſe de Ratisbonne, & Altaiche le bas, dans celui de Paſſaw. Nous ignorons en laquelle a vécu Dom Henri Steron ; mais nous ſavons qu'il a vécu dans le 14. ſiecle, & qu'il a ſu s'occuper. On a de lui des annales qui commencent à l'empire de Fréderic Barberouſſe, c'eſt-à-dire, à l'an 1152 de J. C., & qui vont juſqu'en 1273. Caniſius les a publiées, non dans le I. tome de ſes anciennes leçons, comme le dit Dupin, mais dans le IV.

Steron a de plus compoſé l'hiſtoire des empereurs Rodolphe de Hapsbourg, tige de la Maiſon d'Autriche ; d'Adolphe de Naſſau, & d'Albert d'Autriche. Elle a été imprimée par Freherus dans ſon recueil des hiſtoriens d'Allemagne. Cette hiſtoire qui a été continuée par deux Bénédictins Allemands, comprend ce qui s'eſt paſſé dans l'empire depuis 1273, juſqu'en 1305.

STOCKAMMER, *profès de Schiren.* Quirin Stockammer a trouvé place parmi les écrivains de l'ordre chez Dom Peze ; mais celui-ci ſe contente de nous dire qu'il étoit religieux de Schiren en Baviere ; qu'il vivoit dans le 17. ſiecle, & qu'il a publié des ouvrages.

STOCKER, *religieux de Saint-Paul en Carinthie.* Paul Stocker, né dans la Carinthie en 1674, & profès de l'abbaye de Saint-Paul de cette province, y vivoit encore, & en étoit cellerier, l'an 1728. Il eſt connu dans la république des lettres par un ouvrage qu'il mit ſous la preſſe à Saltzbourg, en 1717, en un volume in-folio, ſous ce titre : *Sapientia politica & ſymbolica, ſeu ſapientia & virtutes Cæſarum Auſtriacorum theſibus philoſophicis & politicis explicata.*

STOGER, *moine de Rott.* Romain Stoger, Bénédictin de l'abbaye de Rott en Baviere, eſt encore un écrivain du dernier ſiecle, duquel Dom Peze ſe contente de nous apprendre le nom dans ſes lettres apologétiques.

STOKLIN, *abbé de Pfefers.* Dom Auguſtin Stoklin ayant embraſſé l'inſtitut monaſtique à l'abbaye de Mouri de la congrégation de Saint-Gal, y fut quelque temps doyen, puis on l'en tira pour être abbé de Pfefers dans la Rhétie, de la même congrégation, au dioceſe de Coire. Dom Mabillon, dans ſon voyage d'Allemagne, dit de ce prélat qu'il a compoſé pluſieurs ouvrages exacts & bien écrits. Il loue en particulier celui qui a pour titre : *Antiquités de l'abbaye de Pfefers*, qu'il dit être rempli de mille traits curieux. Stoklin l'écrivit en 1628.

STOSSEN, *abbé de Bozau.* Pierre de Stoſſen, religieux, puis abbé de Bozau, de la congrégation de Bursfeld en Allemagne, floriſſoit en 1434. Il a laiſſé entre diverſes productions de ſa plume, 1°, un livre intitulé *Ephémerides*, où il donne les moyens de trouver ſans peine les fêtes mobiles ; 2°. un traité de muſique ; 3°. une pédagogie ſur l'arithmétique.

STOURTON, *moine de Glaſcow.* D. Edme Stourton, Anglois, Bénédictin de Glaſcow, a écrit un traité des louanges de la mere de Dieu ; un autre ſur les noms de Marie & de Jean, & un commentaire ſur la regle de St. Benoit. Il vivoit dans 12. ſiecle.

STRACHAN (*Boniface*), *moine de Wirtzbourg.* Celui-ci, religieux à Saint-

Digitized by Google

Jacques des Ecoſſois, à Wirtzbourg, dans le 17. ſiecle, a compoſé un ouvrage ſous ce titre : *Germania chriſtiana, &c, per ſanctos & monachos Scoticæ nationis.*

STRADELEY, *abbé de Hereford.* Cet auteur, dont le nom de baptême étoit Richard, avoit pris naiſſance en Angleterre, fut Bernardin, abbé d'Hereford, qui eſt une maiſon de cet ordre, dans ſa patrie, & vivoit en 1336. Il a tranſmis ſon nom à la poſtérité, par des commentaires ſur les évangiles ; par un traité de l'oraiſon dominicale, & par un volume d'homélies.

STRADIVERTUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* On ne nous dit de Félicien Stradivertus, moine de la congrégation du Mont-Caſſin, ni en quel temps, ni en quel monaſtere il a vécu. Le bibliothécaire du Mont-Caſſin ſe contente de nous apprendre qu'il s'eſt fait connoître par des traités ſur l'Euchariſtie ; la ſalutation angélique ; l'oraiſon mentale, &c.

STRARVIGT, *religieux d'Andech.* L'abbaye d'Andech, de la congrégation des Saints-Anges, eſt ſituée en Baviere. D. Ulric Straudigt, ou Strarvigt, ſelon Dom Peze, y a fleuri au commencement de ce ſiecle. Il a traduit en beau latin le traité des études monaſtiques de Dom Mabillon. Cette verſion fut imprimée à Kempten, ou Campidone, en 1702.

STRÉAX, *moine de Saint-Jacques de Liege.* Il faut avouer qu'on donne ſouvent, à bon marché, rang parmi nos écrivains ; mais comme nous l'avons obſervé ci-devant, nous ne devons ôter ce rang à perſonne, dès qu'il l'occupe. Euſtache Stréax ne l'a obtenu que pour avoir fait un traité des douze degrés d'humilité, détaillés dans la régle de Saint-Benoit. On le conſerve manuſcrit à Saint-Jacques.

STROHOL, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Pierre Strohol, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Eſſey en Voivre, fit profeſſion à l'abbaye de Saint-Mihiel, le 23 Octobre 1714. Il étoit bon théologien, & aimoit le travail. Il a compoſé, entre autres écrits, un long & ſavant traité ſur la pénitence.

STROCK, *ou* STROCH, *profès de Saint-Paul.* Auguſtin Strock étoit religieux de Saint-Paul en Carinthie, dans le dernier ſiecle. Dom Peze faiſoit cas de ſon ſavoir & de ſes écrits, & lui a donné rang dans ſes lettres apologétiques.

STROMPIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* Henri Strompius, ou Trompacus, religieux, puis prieur de l'abbaye de Saint-Bernard ſur l'Eſcaut, vivoit dans le ſeizieme ſiecle. On lui eſt redevable de la chronique de ce monaſtere, qu'il a amenée juſqu'en 1552, & dans laquelle il a ſu placer quantité de choſes qui donnent un grand jour à l'hiſtoire du Brabant, & dont ſe ſont ſervi avantageuſement ceux qui ont écrit ſur cette province.

STROZ, *profès d'Admont.* Roch Stroz, profès de l'abbaye Bénédictine d'Admont en Styrie, eſt encore un de ces ſavants écrivains du dernier ſiecle, duquel Dom Peze ſe contente de donner le nom.

STROZ, *abbé de Saint-Lambert en Styrie.* Dom Antoine Stroz, né à Gratz, capitale de Styrie, le 6 Décembre 1656, étudia en l'abbaye de Saint-Lambert s'y fit religieux le 8 Décembre 1677, en fut élu abbé en 1707, & y termina

Digitized by Google

ſes jours en 1725. C'étoit un homme de beaucoup de ſcience & de mérite. Il enſeigna la théologie au monaſtere des Écoſſois à Vienne en Autriche, puis la philoſophie en l'univerſité de de Saltzbourg.

On a de ſa façon; un recueil ſur la logique & la métaphyſique, publié in-4. en 1695 : un abrégé de toute la phyſique, confié à la preſſe in-4., la même année : des diſſertations ſur les mérites de Jeſus-Chriſt, les ſuffrages des Saints, & les indulgences.

STUART, *abbé de Saint-Jacques de Ratisbonne.* Ce religieux, Écoſſois de naiſſance, & nommé Maur Stuart, s'eſt diſtingué dans l'ordre Bénédictin, comme dans la république littéraire. Sorti de ſa patrie, il ſe fit moine à Saint-Jacques de Ratisbonne, où il fit de bonnes études, puis fut renvoyé en Écoſſe en qualité de miſſionnaire. Rappellé en Allemagne, il profeſſa les hautes ſciences dans l'univerſité d'Erford en Thuringe, fut nommé prieur du monaſtere de cette ville, & enſuite élu abbé de Saint-Jacques de Ratisbonne, occupé par des Bénédictins de ſa nation.

Il s'eſt fait connoître par deux ouvrages, qui conſiſtent en des diſſertations philoſophiques, fort eſtimées. Le premier vit la preſſe, in-4., à Erford, en 1698. Le ſecond parut dans la même ville in-8., l'année ſuivante 1699.

STUCKEY, *Bénédictin Anglois.* Nous connoiſſons cet écrivain d'après le pere le Long, qui lui donne place dans ſa bibliotheque ſacrée. Il y dit que Jean Stuckey, Bénédictin anglois, a écrit des commentaires ſur l'Ecriture ſainte, rien de plus.

STURME, (*St.*) *premier abbé de Fulde.* Sturme, Sturmius, ou Sturmio, né en Baviere d'une famille illuſtre, reçut de St. Boniface, archevêque de Mayence, les germes précieux d'une éducation ſainte & digne de ſa naiſſance. Saint Wigbert, abbé de Frizlar, lui donna auſſi ſes ſoins, & eut la conſolation d'être témoin des progrès que le jeune Sturmius fit dans la vertu & dans les ſciences. Les deux inſtituteurs reçurent de leur éleve une ſatisfaction complete, lorſqu'ils le virent renoncer à l'éclat & aux grands biens de ſa maiſon, pour les imiter dans le zele dont ils étoient animés pour la converſion de la nation germanique. Il embraſſa l'état clérical & monaſtique, & dès qu'il eut reçu l'ordre du ſacerdoce, il ſe dévoua au miniſtere apoſtolique, & travailla ſans relâche dans la vigne du Seigneur. Saint Boniface ayant fondé le célebre monaſtere de Fulde en 744, il en nomma Sturme, premier abbé, & l'envoya viſiter les plus fameuſes abbayes d'Italie, pour en examiner l'obſervance, & en recueillir les uſages propres à faire fleurir la diſcipline dans ſa nouvelle maiſon. A cet effet, dès qu'il fut de retour, il y ouvrit une école, qui éclaira toute l'Allemagne. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut expoſé à la calomnie : quelques méchants, dévorés de jalouſie & d'envie, porterent contre lui des accuſations injuſtes au roi Pepin, qui le condamna à l'exil; mais Charles, qui lui ſuccéda

(*a*) Mémoires envoyés de Ratisbonne.

Digitized by Google

dans le gouvernement du royaume, lui fut autant favorable qu'il le méritoit. Pour donner au ſavant & vertueux abbé des preuves éclatantes de ſon eſtime & de ſa confiance, il le nomma en 768, ſon ambaſſadeur vers Taſſillon II, duc de Baviere, & le chargea de prêcher l'évangile aux Saxons, qui étoient juſques-là demeurés enſevelis dans les ténebres du paganiſme. Sturme accepta la commiſſion avec joie, & s'en acquitta avec zele & ſuccès juſqu'au 17 Décembre 776, qu'il termina ſa carriere dans cette charitable occupation. Nous avons ſa vie écrite par St. Eigil, ſon diſciple, qui fut auſſi abbé de Fulde. Saint Sturme eſt auteur d'un recueil d'uſages & de coutumes, qu'il fit dans ſon voyage d'Italie. Il eſt diviſé en deux parties : l'une contient ce qui regarde l'office divin ; l'autre renferme divers points de diſcipline. D. Mabillon qui ne lui en avoit pas fait honneur d'abord, a reconnu ſon erreur.

SU, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Ce religieux n'eſt connu parmi les écrivains de l'ordre que pour avoir compoſé en langue italienne une vie de l'abbeſſe Ste. Gertrude ; il ſe nommoit Iſidore de Su, étoit né à Parme, avoit fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Jean de cette ville, & vivoit encore en 1730.

SUAREZ, *abbé d'Oliva, ordre de Cîteaux.* François Suarez, né en Eſpagne, ſe fit Bernardin dans la congrégation du Mont-Sion, fameuſe dans ce royaume. Non-ſeulement il ſe diſtingua dans ſon corps, juſqu'à en devenir général, mais il le fit encore tellement au dehors par l'onction & l'éloquence de la chaire, qu'il fut choiſi par le roi d'Eſpagne prédicateur & abbé d'Oliva. Il a fait des commentaires ſur le maître des ſentences ; des ſermons moraux ; des panégyriques, & publia à Valladolid, en 1596, un abrégé des privileges de ſon ordre. Il étoit profes de Val-Paradiſo.

SUAREZ, *de l'ordre de Chriſt.* Joſeph Suarez de Silva avoit été admis parmi les chevaliers de l'ordre du Chriſt, & étoit membre de l'académie royale de Lisbonne. Il eſt mort en cette ville, âgé de 67 ans, & a été fort regretté des gens de lettres. On a de lui divers poëmes, & quatre vol. pour ſervir à l'hiſtoire de Jean, roi de Portugal.

SUDBERIUS, *moine de Weſtminſter.* L'hiſtoire ne nous apprend rien autre choſe de Guillaume Sudberius ſinon, qu'il étoit Bénédictin en l'abbaye royale de Weſtminſter près de Londres, & qu'il a compoſé un traité des propriétés des ſaints.

SUEDIAVER, *profès de Steirgarſten.* Michel Suediaver vivoit dans le dernier ſiecle, & avoit reçu l'habit de St. Benoit à l'abbaye de Steirgarſten en Autriche, il a fait imprimer quelques ouvrages.

SUEUR, (*Dom François le*) nâquit à Rouen, l'an 1606. Le 21 d'Octobre 1625, il fit profeſſion de la regle de St. Benoit, ſelon la réforme de St. Maur, à l'âge de 19 ans, dans l'abbaye de Jumieges. Il s'occupa utilement à tirer des manuſcrits pluſieurs vies de ſaints Bénédictins, & les accompagna de notes & d'obſervations, dont le pere Mabillon a ſu profiter, lorſqu'il a mis au jour les actes des ſaints de l'ordre de St. Benoit. Dom le Sueur étoit vraiment ſavant : c'eſt ainſi qu'en parle le même Dom Mabillon dans la préface du pre-

Digitized by Google

mier ſiecle Bénédictin. Il y a dans la bibliotheque de Saint-Vandrille une vie manuſcrite du bienheureux Alcuin, en latin, de la compoſition de Dom François le Sueur. Il mourut dans cette abbaye, le 27 d'Avril 1667. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

SUEUR, (*Guillaume le*), *de la même congrégation de Saint-Maur.* Dom Guillaume le Sueur s'aſſocia pour travailler à D. Thuillier. Ils ſe retirerent à Berny, chez M. le cardinal de Biſſy, où ils ſe dévouerent entiérement à mettre en œuvre tous les matériaux qu'ils avoient amaſſés. L'hiſtoire de la conſtitution *Unigenitus*, étant achevée, ils l'apporterent à Fontainebleau, pour la lire, aux cardinaux de Fleury, de Rohan & de Biſſy. De là, ils allerent à Straſbourg pour la faire reviſer par le cardinal de Rohan. Quoi qu'il ſoit, cette hiſtoire dont on a tant parlé, n'a jamais vu le jour.

SUGER, *abbé de Saint-Denys en France, & miniſtre d'état.* Suger, dont la vie fut plus illuſtre que la naiſſance, étoit, à ce que penſe Dom Mabillon, natif de la ville même de Saint-Denys. Quoi qu'il en ſoit de cette opinion, qui n'eſt pas certaine, ce perſonnage, l'un des plus grands qu'ait produit la France, vint au monde en 1081, fut reçu dès l'âge de 10 ans, par l'abbé Yves, au monaſtere de Saint-Denys, où il fut élevé avec Louis, fils de France, depuis Louis-le-gros.

Après l'étude des belles-lettres dont on eut ſoin de l'inſtruire dans l'école de ce monaſtere, on l'envoya en Poitou, pour y recevoir dans les hautes ſciences les leçons de Geoffroy de Loroux, qui les y enſeignoit avec réputation.

De retour à Saint-Denys, Dom Suger s'y fit eſtimer encore plus par ſa prudence que par ſes talents & ſa capacité. Son abbé le nomma prieur de Toury. Quoique fort jeune, il montra dans ce poſte beaucoup de fermeté, & travailla avec ſuccès à la conſervation des biens & des droits de ce monaſtere, contre les ſeigneurs du Puiſet. L'abbé Adam étant décédé en 1122, l'on choiſit Suger pour lui ſuccéder, & ce fut pour lors que parut en plein la ſupériorité de ſon génie.

Le roi Louis-le-gros avoit en lui une telle confiance, qu'il l'employa dans les affaires les plus importantes de l'état. Il aſſiſta à l'élection de l'empereur Lothaire II, fut député pour aller recevoir le pape Gelaſe II, à Cluny, ſe trouva à divers conciles de la part de ce prince, & s'acquitta de toutes ces commiſſions d'une maniere digne d'un homme qui étoit conſidéré comme l'oracle de la France. Il ne parut néanmoins jamais avec tant d'éclat que durant le temps qu'il eut l'adminiſtration du royaume en qualité de régent: qualité que lui donna Louis VII, à la perſuaſion des grands de l'état, lorſqu'il partit de la croiſade. Dom Suger n'abuſa pas de ce poſte. Devenu l'arbitre des différends, il pacifia les troubles; réprima ſans effuſion de ſang les uſurpateurs; maintint les grands dans le devoir, & les peuples dans la dépendance; envoya de grandes ſommes au roi ſans vexer les ſujets, & ſe fit aimer de toute la nation. Son miniſtere devint ſi reſpectable, que, loin de lui porter envie, les perſonnes du premier rang s'empreſſoient de lui marquer ſincérement leur eſtime. L'on vit juſqu'à des ſeigneurs étrangers venir en France ex-

Digitized by Google

près pour être témoins de ce que la renommée publioit de ſon mérite.

A ſon retour du voyage d'Outremer, le roi lui donna le beau titre de pere de la patrie. En effet, il ne travailloit ni pour ſoi, ni pour les ſiens, ni pour ſon ordre, ni pour ſa maiſon. La piété & la vertu conſacrerent toutes ſes vues & toutes ſes actions. Il étoit fort ſobre, dormoit peu, avoit des attentions pour tout le monde, & ne montra jamais que des manieres aiſées, douces & affables. Il ne connoiſſoit de magnificence ni pour ſa perſonne ni pour ſes appartements. Quoi qu'abbé de Saint-Denys, il logeoit dans une cellule près de l'égliſe, qui avoit à peine 10 pieds de large ſur 15 de longueur. Là il couchoit ſur un dur grabat; ne ſe ſervoit que de draps de ſerge; ſe levoit régulièrement pour aſſiſter aux offices de nuit; ſe trouvoit à la pointe du jour, aux pieds des autels de ſon égliſe; puis célébroit la meſſe avec une dévotion attendriſſante. Il rétablit la diſcipline réguliere à Saint-Denys, & dreſſa lui-même à cet effet des réglements ſi ſages & ſi modérés, que le reſpect, l'amour, l'eſtime de tous ſes religieux pour lui alloient juſqu'à la vénération. Les pauvres, les malades, les hôpitaux, les égliſes ſe reſſentirent long-temps de ſes bienfaits. C'eſt lui qui a fait conſtruire la Baſilique de Saint-Denys, telle qu'on la voit encore de nos jours.

Ce grand homme finit ſa carriere le 13 Janvier 1151, âgé de près de 70 ans. Ses obſeques furent honorées de la préſence du roi, & de celle d'un grand nombre d'évêques & des principaux ſeigneurs de la cour.

Guillaume, religieux de Saint-Denys, fit d'abord l'éloge hiſtorique de ſon abbé dans une lettre circulaire, puis il en compoſa la vie en trois livres. Dom Gervaiſe, abbé de la Trappe, en a récrit une de nos jours.

Les qualités de l'eſprit de Suger répondoient à celles de ſon cœur. Il étoit ferme dans ſes réſolutions, fidele à ſa parole, & avoit des lumieres ſi étendues, qu'on le croyoit capable de gouverner l'univers entier. Il avoit l'eſprit vif & pénetrant, manioit bien la parole, écrivoit facilement, & jouiſſoit d'une mémoire ſi heureuſe, que jamais rien de ce qu'il avoit une fois lu ou entendu, ne lui échappoit. Ses ouvrages ſont: 1°. la vie de Louis-le-gros, roi de France. Elle ſe trouve publiée dans le recueil des onze premiers hiſtoriens de France, par M. Pithou, in-folio, à Francfort, en 1596, & dans le IV tome de la collection de Duchesne: 2°. grand nombre de lettres, parmi leſquelles il y en a qui ſont adreſſées à St. Bernard, ſon ami particulier. Mais la plus remarquable eſt celle qu'il écrivit étant au lit de la mort, à Louis le jeune, dans laquelle il lui donne des avis ſages & importants. Elle ſe trouve imprimée au ſixieme volume des annales de l'ordre de St. Benoit: 3°. des mémoires de ſon adminiſtration dans l'abbaye de Saint Denys. Quelques-uns prétendent qu'ils ſont du moine Guillaume, auteur de ſa vie; mais c'eſt mal-à-propos: 4°. relation de la dédicace de l'égliſe de Saint-Denys: 5°. celle de la tranſlation des corps de ce ſaint & de ſes compagnons, faite en 1140: 6°. ajoutez à cela les réglements qu'il dreſſa tant pour le rétabliſſement que pour le maintien de la diſcipline réguliere dans ſon monaſ-

Digitized by Google

tere, & ſon teſtament, &c. Ces différentes pieces ont été imprimées dans le corps des hiſtoriens de France, par Ducheſne, tome IV, comme ci-deſſus (*a*).

SVINESIUS, *abbé de Glaſcow* Henri Svineſius, profès, puis abbé de Glaſcow, ordre de Saint-Benoit, en Ecoſſe, vivoit environ l'an 1190. Il avoit fait des progrès conſidérables dans les belles-lettres, & écrivoit avec élégance. Il a laiſſé un volume de poëmes ſur différents ſujets.

SULTGARD, *moine de Weſtminſter.* Cet autre moine Anglois, dont on place le décès ſous l'an 1070, étoit de la célébre abbaye de Weſtminſter, au dioceſe de Londres. Pitſeus le fait auteur d'une chronique; d'un volume de ſermons; d'un tome de lettres & divers autres écrits.

Dom Mabillon parle d'une relation hiſtorique de la fondation du monaſtere de Weſtminſter, qu'il adreſſa à Vital, ſon abbé. On en a donné quelques fragments dans le *Monaſticon Anglicanum.*

SULGER, *religieux de Zvinfalten.* Dom Arſene Sulger prononça ſes vœux à l'abbaye de Notre-Dame de Zvinfalten, puis fut envoyé en 1661, par ſon abbé, en l'univerſité de Saltzbourg, pour y étudier: ce qu'il fit avec ſuccès. Il enſeigna depuis la rhétorique dans le college de Rottville, & décrivit en 1673, la priſe de poſſeſſion de ce college par les Bénédictins. Il a en outre compoſé une vie de St. Benoit, & les annales de ſon monaſtere, en 2 vol. in-4, imprimés à Augsbourg, 1698. Il avoit beaucoup de littérature, & mourut le 17 Novembre 1991.

SULVIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* On ne dit pas en quel temps floriſſoit François Sulvius; mais de Wich nous apprend qu'il étoit religieux de Los, ordre de Cîteaux, & né à Courtray en Flandre. Il a mis la vie de St. Bernard en vers hexamétres. L'on voit ſon ouvrage manuſcrit à l'abbaye de Los.

SUMMURAVER, *religieux d'Oſſiac.* Grégoire Summuraver, profès de Notre-Dame d'Oſſiac, dioceſe & congrégation de Saltzbourg, étoit profeſſeur de philoſophie en l'univerſité de cette ville, en 1701. Il a employé le reſte de ſes jours à la compoſition, & a laiſſé manuſcrit un traité des cas de conſcience. Il eſt mort en 1713.

SUNDER, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg.* Nous apprenons de Dom Bernard Peze, dans la relation de ſon voyage littéraire, qui eſt en tête de ſon tréſor des anecdotes, que Clément Sunder, ou Sender, a compoſé une chronique qui commence à la création du monde, & va juſqu'en 1540. On croit qu'il vivoit en ce temps. Cette chronique eſt en 11 vol. in-folio.

SWARTZ, *Bénédictin Allemand.* Tout ce que nous ſavons de celui-ci, c'eſt qu'il a écrit, & tranſmis par là ſon nom juſqu'à nous. Le reſte nous eſt caché.

SWAIGER, *de Tegernſenn.* Il étoit littérateur. On a de lui, entre autres ouvrages, une tragédie donnée en 1635,

(*a*) Voyez les Annales Bénédictines, tom. V & VI; les lettres de St. Bernard; la Gaule chrétienne; l'hiſtoire des miniſtres d'état, par Dupleix; l'hiſtoire de St. Denys, par Dom Félibien; celle de ſa vie, par Dom Guillaume, &c.

Digitized by Google

ſous ce titre : *Abſalon, regis filius, regni æmulus, fortunæ ludus.*

SYBENIUS, *abbé de Gladbach.* L'abbaye de Saint-Laurent de Gladbach eſt de la célebre congrégation de Burſfeld, & a été gouvernée dans le dernier ſiecle par le révérendiſſime Dom Pierre Sybenius. Il en fut choiſi abbé en 1635, & y mourut en 1639, le 14 Octobre. Il a mis au jour quelques ouvrages qui lui ont mérité rang parmi nos écrivains.

SYLVA, *de l'ordre de Cîteaux.* Gonſalve de Sylva, Portugais de nation, & Bernardin de religion, vivoit en 1541. Il a mis en langue portugaiſe une vie de St. Bernard, compoſée en françois par un chanoine de Langres, nommé Guillaume Flameng, qui l'avoit publiée in-4, à Troyes en Champagne, 1520.

SYLVA (*Didace Pacheco de*). Voyez SILVA, *évêque de Guadix*; c'eſt le même.

SYRUS, *moine de Cluny.* Syrus vivoit encore en 1049, à Cluny, où il eut St. Mayeul pour premier maître dans l'éducation. Ce ſaint abbé étant paſſé à l'éternité, en 994, Syrus compoſa ſa vie en trois livres, qu'il dédia à l'abbé St. Odilon, ſon ſucceſſeur, par ordre duquel il l'avoit entrepriſe. Un autre moine de Cluny, nommé Alexandre, a augmenté cet ouvrage par des gloſſes, ou interprétations. Il eſt imprimé dans les Bollandiſtes, le 11 de Mai, & au tome VII des actes des ſaints de l'ordre de St. Benoît, par D. Mabillon.

Digitized by Google

TABERNA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Barthelemi Taberna, né à Paternione, près de Catane, ſe fit Bénédictin à Saint-Nicolas de cette ville, le 25 Décembre 1541, & y mourut prieur, âgé de 85 ans. Ce fut un perſonnage habile dans la théologie, dans l'hiſtoire & la poéſie. Il a compoſé des commentaires ſur l'apocalypſe, un vol. in-folio; les chroniques de Notre-Dame de Licodia & de Saint-Nicolas de Catane, depuis 1136, juſqu'en 1590; la vie de Ste. Agathe, & un poëme en ſon honneur. Cet ouvrage vit la preſſe à Veniſe: on conſerve les autres à Saint-Nicolas.

TACHERFAU, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Jacques Tachereau, auquel Dom Taſſin donne place dans l'hiſtoire littéraire de la congrégation de St. Maur, a aidé Dom Pierre Henri à donner au public le 11. vol. du nouveau *Gallia chriſtiana*, qui parut en 1759.

TACHON (*D. Chriſtophe*). D. Tachon né à Saint-Sever-cap, dioceſe d'Aire en Gaſcogne, prononça ſolemnellement ſes vœux dans le monaſtere de la Daurade à Toulouſe, le 27 Janvier 1649. Il mourut dans l'abbaye du Mas-Garnier, le 8 Octobre de l'an 1693. On ne ſait rien de ſa vie, ſi ce n'eſt qu'il fut un grand ſerviteur de Dieu, un homme d'oraiſon, & qu'il donna l'exemple de la régularité la plus exacte aux communautés de Saint-Guillem du déſert, & de la Mourguié de Narbonne, qu'il gouverna en qualité de prieur.

1. Il compoſa un petit ouvrage qui a pour titre: l'*Éloquence de la chaire*, où il donne d'excellents avis aux prédicateurs. Ce livre in-12, dédié aux miſſionnaires, fut d'abord imprimé à Toulouſe. Le P. Dom Claude Martin, bon connoiſſeur, le trouva ſi ſolide, qu'il le fit réimprimer ſous ce titre: *De la ſainteté & des devoirs d'un prédicateur évangélique; avec l'art de bien prêcher, & une courte méthode de catéchiſer.* A Paris, chez J. B. Coignard, 1685, in-8.

2. Le P. Tachon compoſa encore la vie édifiante de la vénérable ſœur Iſabelle la Caſe de Narbonne, imprimée à Toulouſe, en 1687; l'année ſuivante, il publia un petit ouvrage ſur la pénitence, qui n'eſt pas tombé entre nos mains.

TADIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Hilarion Tadius, mort en 1585, étoit né à Milan, & avoit embraſſé la regle de St. Benoit parmi les religieux de Cîteaux. Il a donné un eſſai de ſon goût pour la poéſie, en mettant les pſeaumes pénitenciaux en vers italiens. On conſerve ſon ouvrage à Rome, à Sainte-Croix de Jéruſalem.

TAILLANDIER, *de la congrégation de St. Maur.* La congrégation de St. Maur, féconde en hommes de lettres, en produit ſouvent de nouveaux. On compte parmi les plus récents D. Charles Taillandier, né à Arras, qui fut admis à la profeſſion à Jumieges, en 1727; il travaille avec Dom Joſeph Le Vacher & Dom Jean-Baptiſte Boſſonnet, à l'hiſtoire de Champagne. Le *proſpectus* qu'ils ont publié eſt des mieux écrits, & annonce un excellent ouvrage. Voyez

Digitized by Google

d'ailleurs l'article MORICE, il eſt parlé de ſes ouvrages.

TAILLIS, *de l'ordre de Cîteaux.* Louis de Tailliis fut religieux, puis prieur de l'abbaye de Clairmarais, de l'ordre de Cîteaux, au dioceſe de Saint-Omer. Foppens, qui le nomme *Talecias*, dit qu'il étoit directeur des dames de l'abbaye du Verger. Il s'eſt fait connoître par un traité de la néceſſité de la pénitence.

TAISSAND, *de l'ordre de Cîteaux.* Claude Taiſſand étoit profès de l'abbaye même de Cîteaux : M. Pierre Taiſſand, ſon pere, tréſorier de France, étant décédé en 1715, il en compoſa la vie, & la confia à la preſſe la même année, à Dijon, en un vol. in-4.

TALANGER, *moine de Wigorgne.* Jean Talanger, Anglois, prononça ſes vœux à l'abbaye de Wigorgne, de l'ordre de St. Benoit, & enſeigna la philoſophie & la théologie en l'univerſité d'Oxford, où il avoit reçu le bonnet de docteur. On a de lui un commentaire ſur le maître des ſentences. Il vivoit en 1448.

TALENTISSA, *de la congr. de Vallombreuſe.* Il ſuffit de dire que l'on a imprimé les ſermons de Chryſoſtome de Talentiſſa, à Rome, à Florence, à Bologne, à Bergame & en d'autres endroits, pour juger de leur bonté. Outre ceux de morale, on a encore de lui une paſſion, un diſcours ſur le roſaire, trois oraiſons funebres : il a fait d'autres ouvrages en proſe & en vers. Il avoit embraſſé la regle de St. Benoit parmi les religieux de la congr. de Vallombreuſe en Italie, & vivoit dans le dernier ſiecle.

TALLERS, *Bénédictin Allemand.* C'eſt encore ici un de nos ſavants confreres d'Allemagne, dont nous ne connoiſſons proprement que le nom.

TAMBURINI, *général de la congrégation de Vallombreuſe.* Aſcagne Tamburini, l'un des principaux ornements de la congrégation Bénédictine de Vallombreuſe dans le dernier ſiecle, étoit Italien de naiſſance. Il avoit une grande connoiſſance du droit canonique, fut abbé de Sainte-Praxede de Rome, & deux fois ſupérieur-général de ſa congrégation. Nous avons de lui un ſavant & utile ouvrage en 4 volumes in-folio, qui fut d'abord imprimé à Rome, puis à Lyon, en 1640, & à Augsbourg, en 1698. Cet ouvrage traite au long des droits des abbés, des abbeſſes, des prélats, des moines, &c. Dom Tamburini a encore compoſé l'arbre généalogique de ſa congrégation ; l'hiſtoire de tous les ordres militaires inſtitués par les princes de l'Europe, & le catalogue de tous les ſaints & bienheureux qui en ſont ſortis. Il étoit de Marradio, & avoit reçu le bonnet de docteur en théologie.

TANI, *évêque de Civita-Ducale.* Le pieux & ſavant Dom Philippe Tani, né à Albano, fut admis à la profeſſion religieuſe en l'abbaye de Saint-Paul de Rome, le 24 Juin 1649. S'étant diſtingué dans ſes études, il fut nommé profeſſeur, & enſeigna la philoſophie & la théologie durant 15 années. Il expliqua enſuite l'Ecriture ſainte, prêcha, & s'occupa à la compoſition de diſcours académiques. Devenu abbé titulaire, il fut choiſi théologien du cardinal Vincent-Marie Orſini, archevêque de Bénevent, & nommé par Innocent XI évêque de Civita-Ducale, dans le pays des Samnites, où il travailla pendant 17 ans, avec un zele & une charité dignes des plus beaux ſiecles de l'égliſe. Se voyant infirme en 1710, il donna

Digitized by Google

ſa démiſſion, & retourna vivre dans ſa maiſon de profeſſion, où il finit ſes jours, le 2 Janvier 1712. Il a laiſſé 2 volumes de ſermons; l'un imprimé à Foligni, en 1679; l'autre à Todi, en 1681. Un diſcours ſur la paſſion du Sauveur, publié à Rome, en 1673; une oraiſon funebre de Dominique Spinelli; pluſieurs poëmes à la louange de l'empereur Léopold, de Jean III, roi de Pologne, & de Charles V, duc de Lorraine, à l'occaſion de la victoire qu'ils remporterent ſur les Ottomans en 1683. Ces poëmes parurent la même année dans un recueil de ſemblables pieces; une lettre paſtorale adreſſée à ſes diocéſains, & miſe ſous la preſſe en 1686; enfin, pluſieurs ouvrages manuſcrits, parmi leſquels on trouve deux volumes d'éloges ſacrés; des poëmes Italiens; des panégyriques; des diſcours académiques; un carême, & 2 volumes de traités théologiques. Il écrivoit bien.

TANSI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Le nom de Séraphin Tanſi eſt très-reſpecté dans la congrégation du Mont-Caſſin, tant pour ſon ſavoir que pour les ſervices qu'il lui a rendus. Il étoit né à Materna, au royaume de Naples, & prononça ſes vœux en l'abbaye de Monte-Caverſo, le 15 Mars 1683. Il profeſſa dans la ſuite, avec réputation, la théologie & la philoſophie à Parme, à Padoue, à Veniſe, puis le droit canonique à Rome, où il eut de très-illuſtres diſciples.

Après avoir gouverné ſa maiſon de profeſſion en qualité d'abbé, il fut nommé procureur-général en cour de Rome: place qu'il occupoit encore en 1732. Outre des theſes ſur le droit canon, qu'il fit imprimer en 1705, il a compoſé la chronique de St. Michel de Monte-Caverſo, depuis l'an 1065, juſqu'en 1484: ouvrage digne de la preſſe, au jugement de Dom Peze.

TANSON, *abbé d'Amerbac.* Tanſon, ou Tatton, vivoit en 820, & fut le ſecond abbé du monaſtere d'Amerbac, fondé en 796 dans la Saxe orientale, par Suitbert, pour des moines Ecoſſois. Il a, au rapport de Dampterus, commenté les quatre évangiles.

TANTUCCIUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Rien ne ſeroit ſi beau & ſi avantageux dans un corps que de ſe communiquer de congrégations en congrégations non-ſeulement les lumieres, mais même les ſujets pour l'enſeignement & tout autre talent. C'eſt ce qui s'eſt fait dans la perſonne de D. Maur Tantuccius, né à Buſcine dans la Toſcane, & profès de Notre-Dame de Florence, congrégation du Mont-Caſſin, du 15 Janvier 1626. Après avoir reçu le bonnet de docteur en philoſophie dans l'univerſité de Padoue, il fut demandé & envoyé à Saltzbourg, où il enſeigna la morale & les ſaints canons. De retour à Florence, le cardinal Charles de Médicis, le nomma ſon théologien, & viſiteur du dioceſe de Fieſoli. Il étoit prieur de St. Benoit près de Mantoue, lorſqu'il paya ſes droits à la nature en 1656. Outre des ſermons, il a laiſſé une théologie morale en VI tomes, dont il n'y a que la moitié du premier qui ſoit imprimée, la mort de l'auteur ayant interrompu le reſte. C'eſt tout ce que lui connoît le bibliothécaire du Mont-Caſſin; mais l'auteur de l'hiſtoire de l'univerſité de Saltzbourg y ajoute, *Philoſophus rationalis, ſive Ariſtoteles logicus*, in-4., 1640: *Trinitas natura-*

Digitized by Google

lis, ab Ariſtotele denunciata; in-4., 1641 : *Templum deorum & hominum ab Ariſtotele conſtructum*, in-4., 1641 : *Triumphus Ariſtotelis*, in-4., 1641.

TARISSE, (*Dom Jean Grégoire*). Le détail des actions & des vertus de ce grand homme rempliroit un volume d'une juſte étendue. Bornons-nous aux principaux traits de ſa vie.

Pierre Tariſſe, ſon pere, & Marguerite Pellier, ſa mere, tous deux de la ville de Ceſſenon dans le bas-Languedoc, étoient de condition médiocre, quoiqu'aſſez bien alliés ; mais ils étoient riches en probité & en vertus chrétiennes. Dans le pays on ne cherchoit point d'autre arbitre que Pierre Tariſſe, pour vuider les différends. Les troubles de la ligue ayant obligé le mari & la femme de quitter Ceſſenon, ils ſe retirerent à une lieue de là, dans un lieu appellé Pierre-rue, où le capitaine Bacon, leur parent, étoit gouverneur du château. Ce fut là qu'en 1575, ils mirent au monde notre Jean Tariſſe. Ils eurent grand ſoin de lui donner une bonne éducation, & de cultiver en lui les dons de la nature & de la grace.

A l'âge de 7 ans, ſon pere lui donna un maître pour apprendre à lire & à écrire, avec les premiers élements de la grammaire. Mais parce que le tumulte de la guerre interrompoit ſouvent l'école de Ceſſenon, il prit la réſolution de le mener à Alby, pour continuer ſes études. Le jeune Tariſſe y fut l'exemple & le modele de tous les écoliers, par ſa modeſtie, ſa piété & ſon goût pour la retraite, qui le ſéparoit des divertiſſements ordinaires à la jeuneſſe. Outre le temps de l'étude, il trouvoit des heures pour vaquer à la lecture des bons livres. Il y prenoit beaucoup de plaiſir, & s'en ſervoit pour régler ſes mœurs & nourrir ſa piété. Son pere ſe trouva obligé de le retirer d'Alby, après deux ans & demi d'étude, & de lui faire apprendre la pratique & le ſtyle du palais. Il ſervit quelque temps de clerc au lieutenant de Ceſſenon.

De là il fut mis à Beziers ſous un procureur, où il paſſa quelques années. Il y éprouva tant de dégoût, qu'il prit le parti des armes, & ſe trouva au ſiege de Caſtanet. Cette nouvelle profeſſion, ſi dangereuſe à l'innocence des mœurs, ne diminua rien de ſes pratiques de dévotion, qu'il n'oublia jamais. Les vices qui regnent parmi les ſoldats ne lui cauſerent que de l'indignation. Il donna des marques de bravoure dans une occaſion, & s'attira de tous les officiers les louanges dues à ſon courage & à ſa fidélité. Si-tôt que le ſiege fut fini, il revint à Ceſſenon, où il reprit ſes premieres occupations, & travailla avec tant d'aſſiduité & de jugement, qu'il devint le conſeil de beaucoup de perſonnes.

Le gouverneur de Ceſſenon charmé de ſon mérite & de ſes talents, le pria de prendre ſa maiſon pour demeure, & de ſe charger du ſoin de ſes affaires, qui étoient en aſſez mauvais ordre. Sous ce nouveau Joſeph, la maiſon du gouverneur changea entiérement de face. Il vit de jour en jour ſon revenu augmenter, par les ſoins & l'induſtrie de ſon intendant. Ce fidele économe mit en ordre les titres & les papiers de la maiſon, fit des mémoires exacts de tout ce qui étoit à faire pour la conſervation du domaine & des droits de la ſeigneurie. Comme il avoit été bon

Digitized by Google

ſoldat, il fit voir qu'il n'étoit pas moins propre aux exercices de la nobleſſe. Il apprit avec les enfants du gouverneur les mêmes exercices qu'eux, & prouva que ſon cœur & ſes inclinations étoient au deſſus de ſa naiſſance.

Au milieu de ſes occupations, il ſe retiroit pour prier Dieu en ſecret, pour faire de ſaintes lectures, & châtier ſon corps par diverſes macérations. S'il prenoit quelque amuſement, c'étoit à lire les vies des grands hommes & des poëtes françois. Il compoſoit lui-même aſſez bien des vers, & les faiſoit déclamer par les enfants. Il étoit temps qu'il choisît une vacation permanente, dans laquelle il pût ſecourir ſon pere, dont la vieilleſſe demandoit ſa préſence. Il en demanda la permiſſion au gouverneur, qui jugea la demande raiſonnable, & lui promit, par reconnoiſſance, de contribuer à l'achat de quelque office qui pût lui convenir.

Tariſſe, âgé d'environ 23 ans, acheta une charge de notaire royal. En même temps le lieutenant de Ceſſenon l'obligea de prendre l'office de greffier. Il remplit ces deux emplois avec honneur & avec un parfait déſintéreſſement. Quoiqu'il ne fût pas riche, ce qu'il avoit n'étoit plus à lui, lorſqu'il s'agiſſoit de ſoulager les pauvres. On le vit pluſieurs fois ſe dépouiller pour revêtir ces membres de Jeſus-Chriſt. Jamais il ne les refuſa, lorſqu'il put leur faire du bien. Mais ce n'étoit là que les prémices de ce qu'il devoit faire un jour.

Après la mort de ſon pere, il gouverna ſagement la maiſon paternelle, & penſa à prendre un établiſſement. Il jetta les yeux ſur une perſonne en qui il avoit remarqué beaucoup de ſageſſe. Mais Dieu lui fit connoître par un événement ſingulier, qu'il avoit ſur lui d'autres deſſeins. Ce qui l'arrêta encore, fut le diſcours de ſa mere, lorſqu'il lui demanda ſon conſentement. Elle le pria de ne point prendre de parti, qu'après lui avoir fermé les yeux, & de bien examiner ſa conſcience à loiſir, pour mieux connoître ſi Dieu l'appelloit à l'état du mariage. Cet avertiſſement fut un ordre pour lui. Il ne penſa plus qu'à vivre dans les exercices de piété. Ses lectures devinrent plus fréquentes, ſes prieres plus aſſidues, ſes mortifications plus grandes, & dès-lors on fut perſuadé que ſous un habit ſéculier, il menoit une vie religieuſe.

Un coup de la providence changea peu après ſes occupations, & le fit entrer dans la carriere, où il devoit un jour ſe ſignaler. Un jeune homme de Laval dans le Maine, nommé Chabert, revenant d'Eſpagne, paſſa par Ceſſenon. Tariſſe ayant converſé avec lui pendant quelques jours, reconnut en lui des talents pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & après l'avoir fait voir à des perſonnes capables d'en juger, il le pria de s'arrêter à Ceſſenon, lui promit de le loger, de le nourrir & de le meubler. M. Tariſſe & Chabert contracterent une amitié très-intime. Chabert, à force de fréquenter ſon ami, remarqua en lui un grand fonds d'eſprit, & ſe perſuada qu'il ne lui manquoit que du latin pour rendre un jour de grands ſervices à l'égliſe. Il lui en ouvrit ſa penſée, & enfin lui fit prendre la réſolution d'aller au college de Rhodez. La veille de ſon départ, il fit planter deux croix de bois ſur les deux grands chemins de Ceſſenon, dont l'un va à Beziers, & l'autre à Caſtres, afin d'ex-

Digitized by Google

citer les paſſants, par la vue de ces croix, à honorer les ſouffrances du Sauveur. La divine providence l'adreſſa dans une maiſon de Rhodez, où demeuroit Jean Dartis, qui fut depuis très-célebre dans l'univerſité de Paris, dont il devint le premier profeſſeur en droit canon. Ils ſe lierent tous deux d'une amitié qui ne finit qu'avec la vie.

Tariſſe, alors âgé d'environ 30 ans, s'étant préſenté au college, ne fut jugé capable que de la derniere claſſe. Le peu qu'il avoit appris de latin dans ſa plus tendre jeuneſſe à Alby, ne lui laiſſoit qu'une légere teinture des premiers éléments de cette langue. Mais il fit des progrès ſi rapides, que dans l'eſpace de deux ans il ſe trouva en état d'étudier en philoſophie. Alors il revint à Ceſſenon avec ſon ami Dartis, qui, ſans doute, avoit beaucoup contribué à ſon avancement. Après y avoir demeuré quelque temps, ils allerent voir le prieur de Roquebrune leur ami, qui les reçut chez lui, & en prit occaſion de faire avec eux une académie de droit canon; ſcience dans laquelle Dartis étoit déjà très-verſé, & dont il donna des leçons aux deux autres. Ce fut par ce moyen que Tariſſe ſe rendit habile dans les matieres de droit, & que dans la ſuite il ſe fit une grande réputation. Après une année paſſée de la ſorte, il prit la réſolution de continuer ſes études, & ſe rendit à Toulouſe. Il y fit ſon cours de philoſophie avec ſuccès. Ses belles qualités le firent aimer, ſa ſageſſe lui attira l'eſtime des perſonnes de diſtinction, & dès-lors on jugea qu'il ſeroit un jour utile à l'égliſe. Il commença à ſe conſacrer au Seigneur d'une maniere plus particuliere par la tonſure cléricale.

Dans ce temps-là le prieuré-cure de Ceſſenon, d'un revenu conſidérable, dépendant de l'égliſe de St. Pons de Tomieres, vint à vaquer. Pluſieurs perſonnes de qualité le pourſuivoient; mais leur droit étoit ſi douteux, qu'on ne pouvoit diſcerner à qui ce bénéfice devoit appartenir. Quelques amis de M. Tariſſe connoiſſant ſes talents, & le fruit qu'il ſeroit capable de faire dans un grand troupeau, qui avoit été négligé par un paſteur mercenaire, jetterent les yeux ſur notre philoſophe-clerc, & lui conſeillerent de requérir ce bénéfice. Il allégua beaucoup de raiſons toutes plus fortes les unes que les autres, pour s'en diſpenſer. Ses amis, loin de ſe rebuter, firent de nouvelles inſtances, & obtinrent ſon conſentement. » Meſſieurs, leur dit-il, je ne ſau» rois aſſez reconnoître les bontés que » vous avez pour moi. Votre zele ani» me mon courage, & votre charité » augmente la confiance que j'ai en » Dieu. Votre conſeil me ſervira de » guide dans une affaire ſi épineuſe, » que j'embraſſe avec d'autant plus de » réſolution, qu'en cela je n'agis que » par votre avis. Ce n'eſt ni l'ambi» tion, ni le deſir de paroître avec » éclat dans le monde qui m'y por» tent; mais le ſeul bon plaiſir de Dieu, » qui m'eſt notifié par vos ſollicita» tions «.

M. Chanard, ancien religieux de St. Tibery, lui donna la premiere entrée dans cette affaire, en lui réſignant ſes prétentions ſur le bénéfice de Ceſſenon. On fut ſurpris de voir alors paroître un nouvel impétrant, qui préſenta requête à la cour, pour que la poſſeſſion du bénéfice lui fût adjugée. Le feu de la conteſtation ſe ralluma

Digitized by Google

plus qu'auparavant, & ſes adverſaires voyant combien ſa vertu étoit reſpectée dans la ville de Toulouſe, & la réputation qu'il s'y étoit acquiſe, évoquerent l'affaire au grand-conſeil, perſuadés qu'il ne pourroit réſiſter à leur crédit & à la longueur des procédures. Il fit plus d'une fois le voyage de Toulouſe à Paris à pied : il eut à ſouffrir des affronts & des menaces, auxquels il n'oppoſa qu'une grande tranquillité d'eſprit, beaucoup de courage, & une extrême attention à n'offenſer perſonne. Il expoſoit ſon droit aux juges avec tant de graces, de droiture & de ſolidité, qu'après l'avoir entendu, ils étoient perſuadés de la bonté de ſa cauſe. Il obtint pluſieurs arrêts ; mais à peine étoient-ils rendus, que ſes adverſaires, perſonnes puiſſantes, formoient de nouveaux incidents. Mais Dieu lui envoya un ſecours auquel il ne s'attendoit pas.

Profitant de ſon ſéjour à Paris, il réſolut d'étudier en théologie. Il fit connoiſſance avec des gens de bien, qui demeuroient au college de Narbonne, où ils lui procurerent une bourſe. Il ne manquoit aucun jour d'aller en Sorbonne prendre des leçons. Pendant qu'il s'y diſtinguoit, ſa vertu ſe faiſoit connoître dans ſon college. La charité qu'il exerça envers l'official de Rieux, ne contribua pas peu à lui attribuer l'eſtime de tout le monde. Cet eccléſiaſtique, qui demeuroit dans le même college, étant tombé dans une longue & dangereuſe maladie, le charitable bourſier ménagea ſi bien ſes heures & ſon temps, que, malgré ſon aſſiduité en Sorbonne, il en trouva aſſez pour rendre au malade, pendant quatre mois, tous les ſervices dont il avoit beſoin. L'évêque de Rieux, qui venoit de temps en temps voir ſon official, admiroit le zele & la charité de M. Tariſſe. Sachant qu'il avoit un procès, il ſe chargea de ſolliciter lui-même les juges, qui rendirent enfin un arrêt contradictoire, par lequel il fut déclaré légitime prieur-curé de Ceſſenon, & ſes adverſaires condamnés aux dépens.

Alors le nouveau prieur-curé revint à Ceſſenon pour prendre poſſeſſion du bénefice. Il croit n'avoir plus d'obſtacle à vaincre ; mais lorſqu'il ſe préſente, il trouve un nouveau dévolutaire. Heureuſement ce dernier ſe déſiſta au moyen d'une cure que M. Dartis, ami de M. Tariſſe, lui réſigna. Celui qui avoit ſuſcité cette derniere affaire, & qui avoit été une des parties dans le procès, ne trouvant point d'autre moyen de ſortir de l'embarras où il ſe trouvoit par la condamnation aux dépens, eut recours à la généroſité de M. Tariſſe. Il vint ſe jetter à ſes pieds, le pria d'oublier le paſſé, & d'avoir égard aux frais immenſes faits & à ceux auxquels il étoit condamné par l'arrêt. Le prieur lui pardonna tout, lui remit tous les frais & dépens, avec tous les arrérages des fruits du prieuré dont il avoit joui durant cinq ou ſix ans de conteſtation. Ainſi d'un ennemi, il s'en fit un ami très-ſincere.

M. Tariſſe avoit 40 ans lorſqu'il prit poſſeſſion de ſon prieuré. Il ſe préſenta enſuite à ſon évêque pour recevoir, par l'impoſition de ſes mains & l'onction ſacrée, l'ordre de la prêtriſe. Comme ſon bénéfice étoit régulier, il prit l'habit de l'ordre de St. Benoit des mains de Dom Tabourier ſon ami, capiſcol de Saint-Chinian, & provincial des

Digitized by Google

Bénédictins de la congrégation des exempts.

La regle de St. Benoit étoit alors preſque inconnue dans la plupart des monaſteres de France. On n'y voyoit preſqu'aucun veſtige des auſtérités & des pratiques qu'elle preſcrit. Dieu, qui avoit ſuſcité Dom Tariſſe pour étendre & ſoutenir la réforme de St. Maur, lui inſpira un deſir ardent de pratiquer tout ce que la regle ordonne. Il commença par s'abſtenir de viande: rarement uſoit-il de poiſſon: des légumes, des fruits de ſon jardin & du pain des pauvres, faiſoient ſa nourriture ordinaire: il obſervoit exactement tous les jeûnes preſcrits par la regle: les jours mêmes qu'il ne jeûnoit point, il étoit ſouvent deux heures après midi, lorſqu'il prenoit ſon repas: il ne portoit point de linge, & ſous ſes habits il étoit ordinairement revêtu d'un cilice: ſon lit étoit compoſé de trois petites planches ſur leſquelles étoit une paillaſſe piquée en forme de matelas: il paſſoit quelquefois les nuits entieres en prieres & en lectures, & mortifioit ſon corps par toutes ſortes de macération. Quand il étoit malade, il lui falloit un commandement de Dom Tabourier ſon directeur, pour qu'il changeât quelque choſe à ſon genre de vie, s'eſtimant trop heureux de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt. Ses habits étoient d'une étoffe vile & groſſiere, mais propre, ne pouvant ſouffrir rien d'indécent. Il avoit ménagé au bout de ſa chambre un petit cabinet, où il avoit ſon oratoire. C'étoit pour lui un lieu de délices.

Il ne pouvoit voir ſans douleur l'état déplorable où étoit ſon égliſe. Les hérétiques, qui l'avoient pillée, n'avoient rien épargné. De quelque côté qu'il jettât les yeux, il voyoit des ruines & des marques de leur fureur. La voûte du chœur étoit rompue, le clocher ſur le point de tomber, quelques arcades de la nef briſées, la charpente & la couverture manquoient en pluſieurs endroits: il y avoit des chapelles enſevelies ſous leurs ruines. Les égliſes dépendantes de celle de Ceſſenon étoient encore plus déſolées par la négligence des vicaires & des marguilliers. Pour remédier à tous ces maux, il partagea en trois portions tout le revenu de ſon bénéfice, une pour les pauvres, l'autre pour les réparations de ſon égliſe, & la troiſieme, qui étoit la plus petite pour ſon entretien. Il fit revoûter le chœur, réparer les arcades de la nef & les chapelles, recouvrir & blanchir l'égliſe. Il y fit mettre des vitraux, exhauſſer & paver le ſanctuaire, rebâtir le clocher & fondre des cloches, relever le parvis de devant le portail, & clore le cimetiere.

Au bout de quelques années ſon égliſe changea entiérement de face, de même que celles qui en dépendoient. La providence lui donna deux habiles ſculpteurs, qui ſe conſacrerent au ſervice de ſon égliſe, & qui, pour tout ſalaire, ſe contenterent de prendre chez lui leur nourriture. Il découvrit une carriere de marbre à une lieue de Ceſſenon dans la paroiſſe de Roquebrune, d'où il tira des pierres d'une grande beauté, qu'il employa à la décoration de la maiſon de Dieu. Après l'avoir rétablie, ſon premier ſoin fut la ſtructure du grand autel, pour lequel il n'épargna rien. Auſſi paſſoit-il pour le plus beau qui fût dans le Languedoc. Il l'accompagna de deux magnifiques candelabres dans le

Digitized by Google

le ſanctuaire & de ſix grands chandeliers de cuivre. Les chaiſes du chœur, les confeſſionnaux, la chaire pour annoncer la parole de Dieu à ſon peuple, furent refaits à neuf d'un très-beau travail. Le vaſe pour contenir l'eau bénite & les fonts baptiſmaux étoient de marbre : tout enfin, les ornements, les calices, les aubes, & autres meubles concernant le culte divin, furent le fruit de ſes ſoins & de ſa piété. Il augmenta ſon clergé d'un prêtre ſurnuméraire, d'un clerc & de ſix enfants de chœur, qu'il fit inſtruire dans le chant & les cérémonies. Le bel ordre qu'il faiſoit obſerver dans la célébration des ſaints myſteres, & le grand nombre d'officiers que l'on y voyoit aux grandes ſolemnités, joint à la modeſtie que l'on y remarquoit, faiſoient dire aux étrangers que l'on faiſoit l'office à Ceſſenon, avec autant de majeſté que dans une égliſe cathédrale.

Pour exciter le zele & la dévotion de ſes paroiſſiens, il inſtitua pluſieurs confrairies, & renouvella celles qui avoient été abolies ou négligées. Telle fut celle du ſaint ſacrement, à laquelle furent conſacrés les troiſiemes dimanches de chaque mois, & tous les jeudis de l'année. Lorſqu'on portoit le ſaint viatique aux malades, les confreres étant avertis devoient l'accompagner; & lorſqu'on le portoit en proceſſion, quatre des plus honorables, après avoir communié le même jour, portoient le dais.

L'inſtruction & le ſalut de ſes ouailles ne furent pas moins l'objet de ſon zele. Il faiſoit aſſidument aux perſonnes inſtruites des prédications ſolides, & aux ſimples & aux enfants, des catéchiſmes. Il avoit des jours & des temps deſtinés pour l'un & pour l'autre ; & afin que perſonne n'y manquât, il envoyoit des enfants avertir un chacun, au ſon d'une clochette, de s'y rendre. Perſonne n'oſoit s'arrêter dans les rues pendant ce temps-là. Le parlement de Toulouſe rendit, à ſa ſollicitation, un arrêt par lequel il étoit défendu aux habitants de Ceſſenon d'être, ni aux jeux, ni aux cabarets, ni même dans les rues durant le ſervice divin, aux jours de dimanches & de fêtes.

Outre les inſtructions publiques, il en faiſoit de particulieres, donnant à chacun des avis ſecrets & des conſeils charitables, & faiſoit éclater tout ſon zele contre les libertins qui n'en vouloient pas profiter. On vit alors la ville de Ceſſenon changée : les vices groſſiers ceſſerent, & la fréquentation des ſacrements devint plus commune.

Sa charité rendoit ſa maiſon un hoſpice pour les étrangers, un hôpital pour les malades, & un lieu d'aumônes pour les pauvres. Les religieux mendiants, ſur-tout, étoient reçus chez lui avec reſpect, comme des perſonnes conſacrées à Dieu, & des miniſtres de ſa parole. Il leur donnoit des proviſions, & ne ſe bornoit pas à les ſecourir pendant leurs travaux évangéliques; mais il envoyoit encore à leurs couvents de quoi ſoulager leur diſette. Pluſieurs fois des pauvres malades étrangers venant ſe préſenter chez lui, y furent reçus & traités juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de continuer leur route, & jamais il ne les renvoya ſans leur donner quelque aumône conſidérable.

Une occaſion éclatante fit voir l'étendue de ſa charité. Le roi Louis XIII

Digitized by Google

ayant paſſé à Beziers en 1622, après le ſiege de Montauban, le comte de Burin fut logé avec tout ſon régiment dans la ville de Ceſſenon, où il ſéjourna quelque temps ; mais en ſortant, il laiſſa un grand nombre de ſoldats malades, avec ordre aux conſuls de la ville de veiller à leur traitement. Le comte partit, & ſes ordres furent très-mal exécutés. Les ſoldats négligés gémiſſoient, accablés de maux & des bleſſures qu'ils avoient reçus au ſiege. Le mauvais air ſe répandit parmi eux, & ſe communiqua bientôt aux habitants. Le charitable paſteur, après avoir fait des reproches en public aux conſuls ſur leur négligence, fit de ſa maiſon priorale un hôpital, où il rangea des lits, loua des logis & des hommes à ſes frais, pour ſervir & ſoulager les ſoldats & les autres infirmes. Il ſacrifia tout ce qu'il avoit, ſes commodités, ſes biens, ſon propre corps & ſa vie, qu'il expoſa mille fois en ſe mêlant parmi ces malades, les viſitant aſſidument les uns après les autres, les ſervant lui-même, les conſolant & les encourageant à ſouffrir avec patience. Sa maiſon n'étoit pas ſeulement ouverte aux hôtes & aux malades : elle étoit l'aſyle de tous les indigents. Chaque ſemaine il faiſoit quatre ou cinq fois une aumône générale, & tous les jours les pauvres paſſants & les plus incommodés de la ville trouvoient une reſſource dans ſa charité.

Il faiſoit à Ceſſenon deux perſonnages à la fois, celui de religieux & celui de curé. Il ſe montra parfait dans l'un & l'autre de ces deux états. Il eſt ſurprenant qu'un homme qui n'avoit point paſſé par les épreuves du noviciat, ait aimé la retraite, gardé le ſilence, obſervé les jeûnes, l'abſtinence, les veilles, les mortifications & tout ce que preſcrit la regle de St. Benoit, avec la derniere exactitude, au milieu des embarras du monde. Plus il liſoit cette ſainte regle, plus il l'admiroit, plus il ſentoit en lui le deſir de l'obſerver, & de la voir obſervée dans ſa perfection. Mais pendant qu'il en admiroit la beauté, il gémiſſoit de la voir négligée au point qu'elle l'étoit dans les monaſteres. Pour exciter ſes confreres à la lire, il en acheta un très-grand nombre d'exemplaires, qu'il fit relier avec toute la propreté poſſible ; & lorſque ces religieux alloient le voir, ou qu'il leur rendoit viſite, il leur en faiſoit préſent. » Voilà, leur diſoit-il, le teſtament de notre pere : voilà ce que nous avons promis d'accomplir «. Il leur en liſoit quelquefois les chapitres les plus importants qu'il leur expliquoit. Il eut la conſolation d'en voir pluſieurs changer de vie, & devenir zélés obſervateurs d'une regle qu'à peine connoiſſoient-ils auparavant. En un mot, il tenta tous les moyens poſſibles de rétablir l'obſervance dans les monaſteres voiſins.

Aſſuré d'un nombre d'anciens dévoués à la réforme, il fit un voyage à Paris, pour voir & conſulter les religieux les plus zélés pour l'exacte obſervance de la regle. Il trouva au college de Cluny Dom Laurent Bénard, qui, animé du même eſprit que lui, formoit de jeunes religieux dans la pratique de la regle, & tâchoit de les mettre en état de rendre un jour à l'ordre ſon ancienne ſplendeur. Ils s'encouragerent l'un & l'autre à travailler au rétabliſſement de l'obſervance.

Dom Tariſſe étant revenu en Lan-

Digitized by Google

guedoc, visita les autres monasteres de la province, & même de la Gascogne, faisant par-tout des prosélytes. Il alla aussi à Toulouse, pour s'assurer des plus considérables du parlement & de la ville. M. le premier président, qui l'estimoit beaucoup, ayant appris son dessein, & regardant cette entreprise comme l'œuvre de Dieu, lui promit toute l'assistance qu'il pourroit lui procurer. Le parlement députa Dom Tarisse & Dom Tabourier pour aller à Cruas, au diocese de Viviers, faire des réglements & réformer les religieux de cette abbaye. Ils rencontrerent à Avignon le P. Dupont, célestin, qui leur dit, qu'avec la permission de son général, il alloit changer son habit en celui de la réforme nouvellement érigée sous le nom de congrégation de Saint-Maur. D. Tarisse fit connoître au pere Dupont qu'il aspiroit au même but; qu'il avoit amassé en son particulier des sujets pour cette conquête; que le Languedoc en fourniroit qui n'auroient pas moins de courage que les autres.

Depuis cette rencontre, Dom Tarisse sentit en son cœur un si grand desir d'étendre la congrégation de Saint-Maur dans le Languedoc, qu'il ne se donna plus aucun repos. Le temps marqué pour l'arrivée des premiers peres réformés à Toulouse étant venu, ils y furent reçus par l'archevêque, le premier président, le clergé & le parlement, comme des envoyés de Dieu. Dom Tarisse s'y rendit avec empressement, & après les avoir embrassés, il les supplia de le recevoir dans la congrégation, & de lui faire la grace d'être un des novices qui jeteroient les fondements du séminaire de St. Louis. On lui promit de recevoir en sa compagnie ceux qu'il jugeroit propres à embrasser la réforme.

Avant que de partir de son prieuré, il assembla ses prêtres & les principaux de sa paroisse, leur déclara sa résolution, & après leur avoir demandé pardon des fautes qu'il avoit pu commettre dans les fonctions de son ministere, il les exhorta à la paix & à la pratique de ce qu'il leur avoit enseigné. Ils ne répondirent à cet adieu que par leurs larmes. Mais il eut à soutenir un autre assaut bien plus de conséquence de la part de son évêque, auquel il alla demander sa bénédiction. Ce prélat le prit par des raisons de conscience, par l'intérêt de son église, à laquelle il avoit été appellé par la voix de Dieu; & enfin voyant qu'il ne pouvoit rien sur son esprit, il le quitta sans lui dire adieu.

Dom Tarisse prit donc l'habit de la réforme, sur la fin du mois de Juin 1623, avec trois autres de ses confreres qu'il avoit gagnés à Dieu, & son nom fut changé en celui de Grégoire. Pendant son noviciat, il donna de grands exemples d'humilité & de mortification. Il prononça ses vœux avec une ferveur admirable, le 29 de Juin 1624, âgé de 49 ans. M. Dartis, son ancien ami, assista à la cérémonie avec beaucoup de personnes, qui ne purent voir ce spectacle sans en être touchés. Le bruit s'en étant répandu dans les monasteres voisins, plusieurs anciens religieux vinrent demander l'habit de la réforme.

On n'attendoit que la profession de Dom Tarisse pour lui donner des emplois conformes aux talents dont Dieu l'avoit favorisé. Il fut presque aussi-tôt chargé de l'instruction des novices du

Digitized by Google

ſéminaire de St. Louis. En même temps on lui donna le ſoin de faire ſubſiſter la communauté, qui étoit ſans revenus, & d'introduire la réforme à la Daurade, dont il fut élu prieur en 1627. Il gouverna cette maiſon avec toute la prudence d'un homme conſommé dans la conduite des ames, & s'attira l'amour & le reſpect des religieux, par ſa douceur, & l'eſtime des ſupérieurs majeurs, par ſon obéiſſance.

Au bout de dix-huit mois, le chapitre général tenu à Vendôme, le nomma prieur de Noaillé, moins pour le gouvernement de ce monaſtere, que parce qu'on s'étoit engagé de commettre au prieur de Noaillé la conduite ſpirituelle des religieuſes de la Trinité de Poitiers, qui étoient environ quatre-vingt, & pour leſquelles il falloit un directeur ſage, expérimenté, d'un grand diſcernement, un homme d'oraiſon, & dégagé de toutes paſſions. On ne pouvoit mieux le choiſir que dans la perſonne de Dom Grégoire Tariſſe. Les religieuſes avouerent depuis que jamais elles n'avoient connu de perſonne plus éclairée & plus remplie de Dieu. Mme. de Bourbon, abbeſſe de la Trinité, ayant fait ſes exercices ſpirituels ſous ſa direction, déclara qu'elle avoit eu une ſatisfaction non commune des bons avis qu'il lui avoit donnés.

Pendant les deux années qu'il fut prieur de Noaillé, le R. P. Dom Maur Dupont, ſupérieur de la congrégation, aſſembla deux dietes dans ce monaſtere. Dom Tariſſe y fit connoître l'étendue & la ſolidité de ſon eſprit, & les grands talents que Dieu lui avoit donnés pour le gouvernement. C'eſt pourquoi au chapitre général tenu à Vendôme, le 22 d'Avril 1630, il fut d'abord élu définiteur, & enſuite, d'une voix unanime, ſupérieur-général de la congrégation. Quoique Dom Maur Dupont eût pris quelquefois ce titre avant lui, & que d'autres euſſent gouverné cette ſociété naiſſante en qualité de préſident, Dom Tariſſe paſſe pour en avoir été le premier général, parce que c'eſt lui qui l'a étendue, & qui lui a donné ſa conſiſtance.

Il commenca par viſiter tous les monaſteres, afin de connoître tous les religieux, d'éprouver leur capacité, de ſonder leurs inclinations, & de voir avec quelle ferveur ils ſe portoient à l'obſervance des regles. Il ſe comporta ſi ſaintement dans cette viſite, & donna des marques ſi éclatantes de vertu, qu'il ſe fit aimer & admirer de tous les religieux. Malgré ſes occupations, il regardoit comme ſon premier devoir d'aſſiſter à l'office divin de nuit & de jour, & à tous les exercices de régularité, dont il ne ſe diſpenſa jamais ſans une néceſſité abſolue. Il eut la conſolation de voir que la congrégation étoit dans la plus grande ferveur; que l'auſtérité, la retraite, l'oraiſon mentale, la célébration des divins myſteres, le ſilence, la douceur, la concorde, l'abſtinence, le jeûne, le travail & l'étude la rendoient recommandable; que les cours ſouveraines & les miniſtres d'état la protégeoient; que les abbés commendataires & les anciens religieux meſurant leur affection ſur la bonne odeur qu'elle répandoit, la demandoient en pluſieurs lieux avec inſtance.

Dans les affaires contentieuſes, qui ſont inévitables, il recherchoit toutes les voies d'accommodement, & n'avançoit jamais rien qui pût bleſſer les per-

Digitized by Google

ſonnes intéreſſées. Il vouloit ſur-tout qu'on évitât les procès, parce qu'il eſt très-difficile que les eſprits ne s'aigriſſent en plaidant, & que la charité étant altérée, Dieu ne ſoit offenſé. Il diſoit que l'ordre s'étoit enrichi en donnant & ſe relâchant de ſes droits, & s'étoit perdu & ruiné par le trop grand attachement aux biens temporels. Son goût pour les ſciences lui en donna un très-grand pour les bibliotheques. Il vouloit que les ſupérieurs euſſent ſoin de les remplir de bons livres, pour donner aux religieux le moyen de s'entretenir dans leur ſolitude.

Lorſque la congrégation de Saint-Maur fut introduite dans les monaſteres de France, la plupart avoient été entiérement ruinés, tant par les calviniſtes, que par la négligence des abbés; & les autres tomboient en décadence. Peu après que Dom Tariſſe fut élu général, il envoya dans tous les monaſteres de la congrégation un religieux, habile architecte, pour y dreſſer des plans & des modeles des bâtiments qu'il falloit faire. Il en fit conſtruire tout à neuf une vingtaine, & réparer plus de cinquante, pendant ſon généralat. En permettant de bâtir, il ne pouvoit ſouffrir qu'on empruntât, ni qu'on retranchât rien des dépenſes ordinaires pour l'entretien des religieux. Jamais il ne voulut que dans les nouveaux édifices il y eut rien qui reſſentît la pompe & l'éclat des grands du monde. Il exigeoit ſeulement qu'on y vît reluire la modeſtie & la ſimplicité religieuſe, & qu'on y recherchât plutôt la ſolidité que les ornements. Mais à l'égard des égliſes, il vouloit que tout y fut magnifique. Ce fut lui qui donna ordre de faire travailler à celle de Saint-Germain-des-Prés, qui d'obſcure qu'elle étoit, eſt devenue, par les réparations & les embelliſſements qu'on y a faits, une des plus propres de Paris.

Quant à la vertu de pauvreté, il la pratiqua juſqu'au dernier ſoupir. Bien loin de ſe réſerver le pouvoir d'avoir plus que les ſimples religieux, à raiſon de ſa charge; il ne vouloit pas même garder ce qu'il leur accordoit avec plaiſir. Il vouloit toujours que ſes inférieurs fuſſent mieux traités que lui pour la nourriture, pour les habits, & pour les ſoulagements que l'on donne aux malades. Jamais il ne ſouffrit qu'on fît pour lui quelque dépenſe extraordinaire. Il diſoit à ce ſujet que le bien du monaſtere ne devoit pas être employé en ſuperfluités; que le ſang des pauvres crioit vengeance devant Dieu, contre ceux qui font des dépenſes inutiles, & qu'il étoit honteux à des religieux, qui font profeſſion d'imiter la pauvreté volontaire du fils de Dieu, de ſe voir traités comme les perſonnes riches. Il étoit encore porté à cette vertu par un motif de compaſſion pour les pauvres. Il donna ordre qu'on eût par-tout un grand ſoin de les aſſiſter, même au deſſus des facultés des monaſteres, & qu'on donnât à cet égard plutôt dans l'excès & dans la profuſion que dans l'épargne, à l'exemple de nos prédéceſſeurs, qui, par une tradition conſtante dans l'ordre de St. Benoit, ont toujours eu les pauvres en recommandation. Pour lui, jamais il n'en refuſa aucun.

Son zele pour le bon ordre & l'obſervance réguliere lui faiſoit donner des avis particuliers à chaque ſupérieur, ſans oublier les inférieurs. Lorſqu'ils lui écrivoient, il ſe faiſoit une loi de ne jamais manquer à leur répondre,

Digitized by Google

quelque fatigue que cela lui causât. Il regardoit cette obligation comme une partie de la charge qu'il n'avoit acceptée que par obéissance. Il a écrit une quantité prodigieuse de lettres, toutes pleines de piété, d'onction & de sagesse: tout y étoit simple, mais pressant. Celles qu'il écrivoit aux séculiers étoient respectueuses, civiles, & gagnoient les cœurs par la sincérité & la candeur, dont elles étoient toujours accompagnées. Lorsqu'il avoit à traiter avec eux, c'étoit pour lors que sa sagesse paroissoit dans tout son éclat.

Dans tous les chapitres généraux, on admiroit son humilité & sa modestie. Il assuroit qu'on ne le connoissoit pas; qu'il étoit un très-grand pécheur, foible de corps & d'esprit, & incapable de gouverner la congrégation. Il se prosternoit aux pieds des définiteurs, & leur demandoit avec larmes d'être déchargé du pesant fardeau de la supériorité. Il ne l'acceptoit que par obéissance, & en vertu d'un commandement exprès. On ne finiroit pas s'il falloit parler en détail de ses vertus, de sa vie intérieure, de son application à la priere, de ses veilles, de ses jeûnes, de son excessive pénitence, de sa patience dans les douleurs les plus vives, de sa fermeté & de sa constance dans la mauvaise affaire que lui suscitèrent quelques religieux inquiets & mécontents, connus sous le nom de Faronites. Ces rebelles, comme les appelle (*a*) Dom Mabillon, l'outragerent dans des écrits publics, pleins de fausses imputations, que nous avons eu la douleur de voir reparoître dans plusieurs mémoires dictés par la passion. Mais Dom Claude-Maur Jourdain, assistant du P. général, les a solidement réfutés dans un écrit imprimé sous ce titre: *Défense du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur, contre les fausses imputations des Faronites renouvellées depuis peu dans quelques libelles.* A Paris, 1766, in-4., 55 pages. Dom Jourdain (*b*) a dressé cette défense; 1°. sur un recit manuscrit, de l'affaire des Faronites; 2°. sur l'histoire manuscrite de la congrégation de Saint-Maur, par D. Martene; 3°. sur les annales manuscrites de la même congrégation, par Dom Mege; 4°. sur quelques écrits pour & contre les Faronites; 5°. sur quelques lettres originales & sur les actes du procès intenté à Rome & en France.

Dom Tarisse fut attaqué de la pierre en 1646, & tomba dans un état d'infirmités. Il en profita pour se dispenser d'aller au chapitre général de 1648, & pour se délivrer de la supériorité. Les longues & vives douleurs qu'il souffrit depuis, donnèrent un nouvel éclat à sa vertu. Il termina enfin sa vie laborieuse par une mort très-sainte, le 24 7bre. de la même année. Après avoir gouverné pendant 18 ans la congrégation avec beaucoup de sagesse & de prudence, il la laissa dans un état très-florissant. Sa

(*a*) *De re diplom., tom. III, Cap. III*, pag. 229. (*b*) Dom Jourdain, malgré les distractions inévitables de la supériorité, a toujours cultivé les sciences & les beaux-arts. On a de lui l'*Oraison funebre de M. Bouhier, second évêque de Dijon*, imprimé en 1755, in-4. Il est encore auteur de la *Dissertation sur les voies romaines de la Franche-Comté, qui a remporté le prix proposé par l'académie de Besançon, en 1756.*

Digitized by Google

piété & les excellentes qualités de ſon eſprit lui avoient concilié l'eſtime des perſonnes les plus illuſtres & les plus ſaintes de ſon temps.

La reine régente, Anne d'Autriche, le regardoit comme un homme d'une vertu éminente. Sa majeſté étant en retraite au Val-de-Grace, il eut l'honneur de l'aller voir. La reine en témoigna ſon contentement à l'abbeſſe, & lui dit qu'elle venoit de voir un ſaint. M. de Château Neuf, garde des ſceaux, étoit ſi perſuadé de ſa probité & de la pureté de ſes intentions, qu'il ne pouvoit rien lui refuſer. M. Molé, premier préſident du parlement de Paris, avoit des ſentiments extraordinaires de ſa vertu; il l'aimoit tendrement, & s'intéreſſoit ſi vivement à ſa conſervation, qu'ayant appris qu'il étoit dangereuſement malade de la pierre à Saint-Denys, il s'y tranſporta en diligence, pour le voir & l'empêcher de s'expoſer à l'opération, qui lui auroit cauſé la mort. Le cardinal de Richelieu avoit conçu une ſi bonne opinion de ſa prudence & de ſa probité, qu'il l'avoit fait entrer dans ſon conſeil de conſcience. Le fameux pere Joſeph le conſultoit ſouvent ſur des matieres ſpirituelles. Le ſavant & pieux cardinal de la Rochefoucault diſoit que ſi Dom Tariſſe n'étoit pas ſaint, il n'en connoiſſoit aucun dans le monde. M. de Coſpéan, évêque de Liſieux, diſoit que ce religieux imitoit & honoroit, autant qu'il eſt permis à la foibleſſe humaine, l'eſprit de la vie cachée de J. C. M. Alain de Solminiac, évêque de Cahors, félicitoit la congrégation d'avoir un chef d'un mérite ſi diſtingué. L'évêque de Senlis admiroit juſqu'à quel dégré la vertu d'humilité régnoit dans ſon cœur. Le pere Gondrin, général de l'oratoire, voulut le prendre pour ſon directeur: le ſaint inſtituteur & ſupérieur des prêtres de la miſſion, M. Dartis (*a*), célebre profeſſeur en droit canon, & pluſieurs autres hommes diſtingués par leur ſcience & leur piété, avoient la plus haute idée de ſes lumieres & de ſon rare mérite.

A ces témoignages ajoutons celui du

(*a*) Ce ſavant homme, intime ami du P. Tariſſe, déclara lui avoir vu faire deux miracles, & des actions d'une éminente vertu. Ce fait eſt rapporté par Dom Martene, au premier tome de ſon hiſtoire de la congrégation. M. Dartis, né à Cahors, étudiant la philoſophie à Rhodez, ſe lia d'une étroite amitié avec Dom Tariſſe. Il ſe retira avec lui à Ceſſenon, où ils étudierent enſemble pendant trois ans. » Tariſſe ayant un procès au parlement de Toulouſe pour ſon » prieuré de Ceſſenon, fit venir Dartis à Toulouſe, où celui-ci continua ſes études de droit, » & y prit le bonnet de docteur en droit & en théologie. Il y fit connoiſſance avec le préſi- » dent de Verdun, qu'il ſuivit à Paris, quand il fut nommé premier-préſident du parlement » ſéant en cette capitale. Dartis ayant diſputé la chaire d'antéceſſeur, vacante par la démiſſion » de Nicolas Oudin, y fut reçu l'an 1618, & ſuccéda cinq ans après à Hugues Guion dans la » chaire royale de droit canon. Après la mort du préſident de Verdun, arrivée en 1627, » Dartis ſe donna tout entier à la compoſition, & publia preſque tous les ans quelque ou- » vrage..... Il mourut le 21 Avril 1651, & laiſſa Jean Doujat pour ſucceſſeur dans ces deux » chaires. Il légua par ſon teſtament vingt mille livres à la faculté de droit de Paris, fit quelques » autres legs à ſes amis, & laiſſa le reſte de ſes biens aux religieux de la congrégation de St. » Maur. Ils eurent auſſi ſes ecrits, qui ſont conſervés dans la bibliotheque de Saint-Germain-des- » Près ». Dupin, 17. ſiecle, tom. II, pag. 238.

Digitized by Google

ſavant qui a dreſſé le catalogue des premiers auteurs de la congrégation, trouvé parmi les manuſcrits du college de Clermont. Et voici comme il s'exprime : *Gregorium Tariſſe protulit urbs Ceſſeno Diœceſis Sancti Pontii Thomeriarum. Vir ad ſumma natus fuit ; in quo neque religionem, neque eruditionem, neque induſtriam deſideraſſes : cui acceſſere comitas, affabilitas, eloquentia, morborum patientia. Ornamentum nobile ac decus effulſit congregationis Sancti Mauri in Gallia : annos duo de viginti quibus munia ſuperioris generalis ſapientiſſimè prudentiſſimèque geſſit : ac demùm diem extremum clauſit in abbatia Sti. Germani à Pratis, die 24 Septembris an.* 1648, *tumulatuſque pro more in æde ſacra B. V. Mariæ.* Il étoit bien fait de corps, d'une taille au deſſus de la médiocre, l'abord affable & gracieux, mais vénérable, la phyſionomie avantageuſe, ſon naturel étoit le meilleur du monde ; bienfaiſant, généreux, compâtiſſant. Dom Jacques-Callixte Adam, (*a*) ſon ſecrétaire, a fait ſon éloge funebre dans une lettre circulaire de 22 pages in-4, imprimée au mois de Décembre 1648.

II. *Ecrits de* DOM TARISSE, *& ſon zele pour établir les études.*

Perſuadé que l'ignorance avoit fait de terribles ravages dans les monaſteres de l'ordre, il mit toute ſon application à faire fleurir les ſciences dans la congrégation. Il ne ſe contenta pas d'établir des cours de philoſophie & de théologie dans chaque province ; il fit faire une étude particuliere de l'Ecriture-ſainte & des langues orientales. Il députa des religieux pour viſiter les bibliotheques de l'ordre, y examiner les manuſcrits, & en tirer les vies des ſaints Bénédictins, dont les exemples pouvoient contribuer à la gloire de Dieu, à l'utilité de l'égliſe, & au progrès de la réforme. C'eſt ce que nous apprend Dom Mabillon, qui s'exprime ainſi : *Intellexit* (*b*) *hoc* MAGNUS *ille congregationis noſtræ quondam præpoſitus generalis Gregorius* TARISSIUS, *vir prudentiæ, doctrinæ pietatiſque ſingularis. Cum enim ultimis hiſce temporibus renaſcentem in Gallia Benedictinæ regulæ cultum fovere ac promovere modis omnibus cogitaret, id omnium maximè curavit, ut SS. Patrum noſtrorum vitæ perluſtratis quaqua verſùm bibliothecis colligerentur.* Dom Tariſſe appliquoit tous ſes religieux ſelon leur capacité ; & lorſqu'il en trouvoit qui avoient du goût pour la prédication, ils les y employoit, pourvu que leur vie fut exemplaire.

Lorſqu'il fut élu général, pour la premiere fois, la congrégation de Saint Maur étoit encore au berceau. Elle avoit beſoin d'être affermie par un gouvernement uniforme. Pour diſpoſer les ſupérieurs à cette uniformité, il crut devoir les prévenir par des conſeils utiles & néceſſaires pour la conduite de leurs religieux. Il fit imprimer pour cet effet ſon ouvrage intitulé : *Avis aux révérends Peres ſupérieurs de la congrégation de Saint-Maur* ; à Paris 1632, in-12.

(*a*) *Præfat. in ſæc.* 1, *Bened.* p. 2. (*b*) Ce religieux, né à Rouen, fit profeſſion à l'âge de 35 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 19 Octobre 1634, & mourut à Bonne-nouvelle de Rouen, le 29 Juin 1662.

Ces

Digitized by Google

Ces avis ont été très-eſtimés des perſonnes judicieuſes. Une des choſes que l'auteur recommande le plus aux ſupérieurs, c'eſt d'être bien perſuadés que leur principale obligation eſt de préférer le bien ſpirituel des ames à tous les avantages temporels : il exhorte à bien étudier le génie d'un chacun, & à employer les religieux ſelon leurs talents : il avertit les ſupérieurs de ſe conſerver dans une grande égalité d'humeur & d'eſprit, d'agir & de converſer également avec tous leurs confreres, de modérer les corrections dans un eſprit de charité & de compaſſion, d'uſer de condeſcendance à l'égard des perſonnes avec leſquelles on eſt obligé de traiter. Il prie les ſupérieurs d'inſpirer à leurs religieux l'amour de la retraite, de l'oraiſon & de la pénitence, & de les appliquer à des lectures ſaintes, & qui n'impriment dans leurs cœurs que la vraie piété & l'attachement inviolable à leur état. Il s'éleve avec beaucoup de force contre l'eſprit de chicane, qui fait entreprendre des procès, même pour de légers intérêts. Le fameux M. Thiers, après avoir rapporté ce que Dom Tariſſe a dit ſur ce ſujet, s'écrie : » Voilà comme ce grand homme, rem» pli de l'eſprit de Dieu, exhortoit » vos premiers ſupérieurs à éviter les » procès, comme une peſte capable de » ruiner toutes les vertus, qui convien» nent le plus à leur profeſſion «.

Comme Dom Tariſſe recommandoit beaucoup l'uſage d'une retraite de dix jours, ſur-tout aux ſupérieurs & aux officiers, & que cette ſainte pratique lui étoit familiere, il commença des méditations pour les exercices ſpirituels de ces dix jours. Mais ſes infirmités ne lui ayant point permis de les achever, il chargea Dom Joachim le Comtat de revoir ſon ouvrage, de le continuer, de l'orner de deux beaux paſſages, & d'y mettre la derniere main ; ce qu'il exécuta avec l'approbation générale de toutes les perſonnes pieuſes qui en ont fait uſage.

Après le chapitre de 1648, le nouveau ſupérieur-général, Dom Jean Harel, pria Dom Tariſſe d'aſſiſter à une aſſemblée, dans laquelle on propoſa le projet d'établir dans les monaſteres de la congrégation des conférences ſur l'Ecriture-ſainte. Dom Tariſſe parla ſur ce ſujet pendant une demi-heure avec tant de zele, que le général ſe crut obligé de lui demander ſi ce diſcours ne l'incommodoit point. « Je m'eſtimerois heureux, mon révérend pere, répondit-il, de mourir à la ſortie d'ici, ſi ce deſſein réuſſiſſoit «.

Les derniers mois de ſa vie il employa tous les jours trois ou quatre heures à dicter des matieres de ſpiritualité, des avis ſalutaires, & des mémoires de ce qui s'étoit paſſé d'important dans le progrès de la congrégation pendant ſon gouvernement. Il avoit commencé un excellent traité de la conduite que doit tenir le ſupérieur-général dans l'exercice de ſa charge, & du juſte tempérament de douceur & de ſévérité qu'il doit obſerver ; mais la mort ne lui laiſſa pas le temps de l'achever.

Pluſieurs écrivains mal inſtruits ont fait Dom Tariſſe ſeul auteur des conſtitutions de Saint-Maur, imprimées par ſon ordre, ſous ce titre : *Conſtitutiones pro directione regiminis congregationis Sti. Mauri, ordinis Sti. Benedicti. Juſſu & authoritate capituli generalis ejuſdem congregationis.* Dom Tariſſe ne publia ces conſtitutions qu'après avoir conſulté les

Digitized by Google

plus habiles docteurs en théologie & en droit canon, & les ſupérieurs des autres ordres les plus en réputation, qui tous, ſans exception, les approuverent. Elles furent très-eſtimées, tant en France que dans les pays étrangers. Le cardinal Bona, ſi recommandable par ſes ouvrages de piété & ſa profonde érudition, les trouvoit ſi belles & ſi pleines de l'eſprit de Dieu, qu'il vouloit les faire recevoir dans tous les monaſteres d'Italie. En 1682, trois faux freres qui vouloient perdre la congrégation, s'étant plaints en cour de ces mêmes conſtitutions, le roi Louis XIV ordonna à M. Cheron, official de Paris, de les examiner. Il le fit avec toute l'exactitude poſſible; & lorſqu'il en rendit compte à M. de Seignelay, miniſtre d'état, il lui dit: » Monſeigneur, les » conſtitutions de la congrégation de » Saint Maur ſont comme elles doivent » être, & ſi elles n'étoient pas telles, » il les faudroit faire comme elles ſont «.

Voici l'origine & le progrès de ce code bénédictin: les premiers peres de Saint Maur, tous François de nation, avoient été obligés d'aller en Lorraine, pour prendre le véritable eſprit de St. Benoit, dans le monaſtere de Saint-Vannes, d'où ils furent renvoyés en France, par leurs ſupérieurs, pour réformer les monaſteres de ce royaume. Ils en rapporterent les conſtitutions de Saint-Vannes & du Mont-Caſſin, pour leur ſervir de guides dans leur ſainte entrepriſe. Mais ils ne tarderent pas à s'appercevoir que ce régime, qui pouvoit être bon pour ceux qui l'avoient adopté, renfermoit de grands inconvénients & beaucoup de difficultés. D. Maur Dupont, élu préſident ou ſupérieur-général au chapitre de 1627, en fut ſi frappé, qu'il conçut le deſſein de faire de nouvelles conſtitutions. Il ſe retira pour cet effet, avec quelques autres ſupérieurs, à Noaillé, où ils y travaillerent, & envoyerent leur ouvrage dans les monaſteres, pour le faire lire & approuver par les religieux. Mais le chapitre de 1630, où Dom Tariſſe fut élu ſupérieur-général, nomma des commiſſaires pour y travailler de nouveau. On compoſa les conſtitutions ſur ce qui avoit été pratiqué dans la congrégation depuis plus de douze ans. Dom Athanaſe de Mongin, dont la ſainteté étoit reconnue, les revit & les retoucha par ordre du chapitre général de 1633. Celui de 1639 chargea des commiſſaires d'y faire des remarques, & nomma Dom Tariſſe avec trois autres pour les revoir & les corriger. Le chapitre de 1642 lui donna commiſſion de rédiger ces conſtitutions dans un meilleur ordre, & de les faire imprimer. Le décret approbatif de ce chapitre fut confirmé dans celui de 1645, tant par les définiteurs que par les députés. Dom Tariſſe n'a donc d'autre part à cet ouvrage que d'avoir pris ſoin de lui donner toute la perfection dont il étoit ſuſceptible.

Ce révérend pere a concouru de la même maniere à l'édition des déclarations de la congrégation de Saint-Maur, ſur la regle de Saint Benoit. Le chapitre général de 1645, les approuva de nouveau, & ordonna au pere général de les faire imprimer au plutôt, ſous le titre de *Declarationes in regulam S. P. N. Benedicti.* Il y en a eu au moins deux éditions depuis celle de 1645. Ces déclarations forment l'inſtitut des Bénédictins réformés de la congrégation de Saint Maur, dans laquelle ils ont

Digitized by Google

fait profeſſion de vivre & de mourir.

Dom Tariſſe fit les regles communes & particulieres pour la congrégation de Saint Maur. Les particulieres ſont celles du cérémoniaire, du ſacriſtain, des confeſſeurs, des prédicateurs, du bibliothécaire, du garde des chartes, du cellerier, du procureur, du vétu-rier, de l'infirmier & de tous les officiers du monaſtere. Rien de plus ſage, ni de mieux penſé que ces regles, auxquelles même des miniſtres d'état ont applaudi.

Ce fut auſſi Dom Tariſſe qui mit la derniere main au cérémonial Bénédictin, compoſé par M. Baudry, ancien religieux, très-intelligent dans ces matieres, qui avoit entrepris cet ouvrage par ſon conſeil & à ſa priere. *Hiſt. Lit. de la congrég. de Saint Maur.*

TASSIN, (*Dom René-Proſper.*) Quoique prêt à ſuccomber ſous le poids de la douleur qu'il reſſentoit de la mort de Dom Touſtain, avec lequel il avoit été lié d'une amitié tendre pendant près de 40 ans, il ſe vit ſeul chargé de continuer le grand ouvrage qu'ils avoient commencé enſemble. Il en acheva & publia le ſecond tome, & & travailla aux ſuivants. Comme ſon digne collegue lui avoit laiſſé beaucoup de matériaux & pluſieurs portions de de l'ouvrage preſque en état d'être imprimées, il crut devoir laiſſer au frontiſpice des quatre derniers vol. ces mots: *Par deux religieux Bénédictins, &c.* Il publia le troiſieme tome en 1757. Dans la préface, il répond aux obſervations inſérées dans le ſecond volume de la derniere édition de l'hiſtoire de France du P. Daniel. Comme le but de l'auteur de ces obſervations a été de décrier tous les diplômes émanés de nos rois de la premiere & de la ſeconde race, & même d'une partie de la troiſieme, il étoit néceſſaire de ſaper par les fondements ſes objections ſophiſtiques, &, par conſéquent, le ſcepticiſme des P. P. Hardouin & Germon. On s'eſt propoſé, dans ce troiſieme volume, de faciliter la lecture, & de montrer la vérité de toutes les anciennes écritures latines miſes en uſage dans les manuſcrits & les diplômes depuis le quatrieme ſiecle juſqu'au ſeizieme. Trente-huit planches d'écritures capitales, onciales, demi-onciales, mêlangées, minuſcules, curſives, diplomatiques, italogothiques, lombardes, mérovingiennes, wiſigothiques, ſaxones, carolines & capétiennes, arrangées ſyſtématiquement & fidelement repréſentées, font voir une gradation & un enchaînement de caracteres qui démontrent mieux que tous les raiſonnements du monde, la certitude des anciens monuments & la folie de l'hypotheſe de leur fabrication dans des temps poſtérieurs. On donne dans ce volume la notice des plus précieux & des plus célebres manuſcrits latins de l'Europe. On explique méthodiquement les conjonctions de lettres, les monogrammes, les chiffres, les ſigles, les abréviations & les notes de Tiron. On n'avoit point de traité des écritures auſſi étendu ni auſſi détaillé que celui qu'on donne dans ce volume & dans les deux précédents. Un antiquaire s'appercevra aiſément qu'ils n'appartiennent pas moins à la paléographie qu'à la diplomatique.

Le tome quatrieme, publié en 1759, comprend preſque tout ce qui conſtitue le fond & l'eſſence de la diplomatique. Il commence par la cinquieme

Digitized by Google

ſection de la ſeconde partie de tout l'ouvrage. Dans cette ſection partagée en dix chapitres, on a un traité complet ſur les ſceaux & les contre-ſcels, traité qui manquoit à notre littérature françoiſe. On y joint de nouvelles obſervations néceſſaires pour la vérification des manuſcrits & des anciennes chartes. Vient enſuite la troiſieme partie, où l'on donne une idée générale du ſtyle, de l'orthographe & des formules des diplômes & des autres actes: on fixe le temps auquel ils ont commencé à parler les langues vulgaires. On traite avec tout le ſoin poſſible la matiere des dates & des ſignatures de toutes eſpeces, qui ont été en uſage depuis les premiers ſiecles juſqu'au ſeizieme. Dans la préface de ce volume on détruit le ſentiment de M. Ihre, profeſſeur d'Upſal, qui dans ſon *Ulphilas illuſtratus*, ſoutient que le fameux livre des évangiles d'Ulphilas en caracteres d'argent, n'a pas été écrit avec la plume, le calamus ou le pinceau; mais imprimé de la maniere & avec les types de fer chaud, dont ſe ſervent nos relieurs pour imprimer ſur le dos des livres. On prouve enfin que tous, ou du moins la plupart de nos chiffres vulgaires, étoient en uſage dans les mathématiques dès la fin du dixieme ſiecle, & on corrige une erreur touchant le premier ſceau des abbés de Corbie.

Le tome cinquieme, publié en 1762, commence par les derniers chapitres de la troiſieme partie de l'ouvrage. Ils ſont ſuivis des parties 4, 5 & 6. Dans ce chapitres on prouve l'uſage conſtant de faire ſigner les actes par des perſonnes abſentes, ou qui n'étoient point encore nées: on traite des monogrammes, des ſentences tenant lieu de ſignatures, & des ſouſcriptions des perſonnes qui ſont intervenues à la conceſſion des diplômes: on préſente les caracteres diſtinctifs des chartes contreſignées; on traite des référendaires, des chanceliers de divers ſortes, des chapelains, archichapelains, ſecrétaires, notaires anciens & modernes, & l'on fait des recherches ſur leurs minutes. On paſſe à la quatrieme partie du nouveau traité de diplomatique. On y expoſe hiſtoriquement les caracteres généraux & particuliers des lettres & des bulles des papes, données en chaque ſiecle. C'eſt une hiſtoire critique du ſtyle, des formules & des uſages obſervés dans les reſcrits des ſouverains pontifes. La cinquieme partie qui ſuit, contient l'hiſtoire ou l'expoſition des formules & des uſages ſuivis dans les lettres & les actes donnés en chaque ſiecle par les évêques, les abbés, & les communautés eccléſiaſtiques ſéculieres & régulieres. On traite, à pluſieurs repriſes, de l'antiquité, de la certitude & de la légitimité des privileges d'exemption accordés aux monaſteres, & l'on prouve qu'on ne peut les regarder comme odieux, ſans blâmer les deux puiſſances. Dans la ſixieme partie on donne une juſte idée du ſtyle, des formules & des uſages diplomatiques obſervés de ſiecle en ſiecle par les empereurs, les rois, les princes, les ſeigneurs, les magiſtrats & les autres laïques. Dans la préface, après avoir expliqué la méthode qu'on a ſuivie dans la 4, 5 & 6 partie du nouveau traité de diplomatique, on diſcute un fait qui intéreſſe l'égliſe & l'état. On prouve, contre M. Blondel, que le Roi Louis VI a regné avec Phi-

Digitized by Google

lippe I. & contre M. Rymer, que le fils n'a point porté le titre de roi, en conſéquence de l'excommunication lancée contre ſon pere.

Le ſixieme & dernier tome a paru en 1765. Il renferme la continuation de la ſixieme partie, où l'on acheve l'expoſition des formules & des uſages obſervés dans les chartes & les actes des laïques, depuis le commencement du 13. ſiecle juſqu'à la fin du 16. A la ſuite vient la ſeptieme partie de la nouvelle diplomatique, où l'on démontre, par des faits certains & multipliés, qu'en chaque ſiecle, depuis les commencements de l'empire romain juſqu'à nos jours, les entrepriſes & les artifices des fauſſaires ont été découverts, & ſévérement réprimés par les deux puiſſances. Après avoir tiré les conſéquences qui réſultent néceſſairement des loix & des punitions décernées contre ces impoſteurs & leurs productions, on fait voir que le ſacerdoce & l'empire n'ont jamais ceſſé de rejetter avec horreur les injuſtes accuſations de faux intentées contre des actes ſinceres & des hommes innocents. De plus, on prouve par des exemples choiſis, que ſouvent les chartes & les perſonnes mêmes ont été décriées par des critiques de nom, ſur des prétextes ou des arguments dont l'illuſion eſt évidente. Dans la huitieme & derniere partie, on donne les regles générales & particulieres, au moyen deſquelles on peut facilement diſcerner les faux titres des véritables, & l'on venge celles du P. Mabillon, attaquées par le docteur George Hickes, doyen de Vorcheſter. Dans la préface de ce volume, Dom Taſſin rappele les principaux motifs qui ont engagé Dom Touſtain, & lui à ſe livrer à des recherches auſſi étendues que celles du nouveau traité de diplomatique. A la ſuite de cette préface, on trouve un catalogue alphabétique des auteurs & des livres qui traitent de cette ſcience. Enfin, ce volume eſt terminé par la table générale de tout l'ouvrage, plus ample de près de trois quarts que celui du P. Mabillon. Les deux premiers tomes du nouveau traité ont déjà été traduits en allemand. On peut voir les jugements que les journaux des ſavants de France, de Leipſick & d'Italie ont porté de la nouvelle diplomatique.

Dom Taſſin eſt redevable à Dom (a) Jean-Baptiſte Bauſſonnet ſon obligeant confrere, qui n'a point ceſſé de le

(a) Dom Bauſſonnet né à Reims, a fait profeſſion dans l'abbaye de Saint-Remi, le 8 Février 1722, à l'âge de 22 ans. Après ſon cours d'études, on l'envoya au college de Pontlevoy pour enſeigner les humanités. Enſuite il ſe propoſa de travailler avec Dom Charles Taillandier à l'hiſtoire générale de Champagne & de Brie. Ils en firent imprimer le plan à Reims, en 1738. Dom Bauſſonnet s'occupa, pendant pluſieurs années, à en ramaſſer les matériaux. Il eut communication de quelques écrits de M. de la Court, ſavant chanoine de Reims, qui avoit entrepris l'hiſtoire de cette ville.

La ſource où Dom Bauſſonnet puiſa plus de monuments, fut la collection des pieces ramaſſées de côté & d'autre, & ſur-tout à l'hôtel-de-ville de Reims, par M. Aluſe, curé du diocèſe, homme laborieux & amateur de l'hiſtoire.

M. le lieutenant-général de Troyes poſſédoit une collection de mémoires concernant cette ville:

Digitized by Google

ſecourir dans ſon pénible travail, depuis la mort de Dom Touſtain.

C'eſt ici le lieu d'indiquer les écrits particuliers de Dom Taſſin.

1. Il fit imprimer en 1733 la *Lettre d'un appellant aux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, qui ont donné des marques publiques de leur oppoſition à la bulle* Unigenitus, in-4. Cette lettre, ſans nom d'auteur, a pour objet d'engager ces religieux à maintenir la diſcipline réguliere, qui s'affoibliſſoit à la faveur des excluſions de toute ſupériorité, données à un très-grand nombre de bons ſujets. Cette piece eſt devenue aſſez rare : le catalogue de la bibliotheque du roi en fait mention.

2. *Réfutation de l'écrit d'un anonyme*, intitulé : » Défenſe d'un acte qui fait » foi qu'un moine de Saint-Médard » de Soiſſons, nommé Guernon, fa» briqua de faux privileges au nom » du ſaint ſiege, en faveur de pluſieurs » égliſes, vers le commencement du » 12. ſiecle, contre les remarques du » R. P. Couſtant, qui prétend que cet » acte eſt ſuppoſé «. A Rouen 1743, in-4. Cette réfutation eſt à la ſuite de la *Défenſe des titres & des droits de l'abbaye de Saint-Ouen*. L'anonyme que D. Taſſin réfute pied-à-pied, eſt M. Clerot, avocat à Rouen, dont l'ouvrage eſt imprimé dans les mémoires de Trévoux de l'an 1716, pag. 536. Pluſieurs points de critique ſur l'hiſtoire & les conciles de Normandie, auſſi-bien que ſur la chronologie des archevêques de Rouen, ſont éclaircis, tant dans la défenſe des titres de Saint-Ouen, que dans la réfutation de l'anonyme. On y trouve pluſieurs traits intéreſſants, dont les divers hiſtoriens n'avoient fait aucun uſage, qu'ils n'avoient pas même connus. L'ouvrage eſt terminé par un inventaire raiſonné des titres de l'abbaye de Saint-Ouen, qui conſtatent les droits & la ſupériorité de ce monaſtere ſur celui de Saint-Victor en Caux.

3. En 1746, M. l'abbé Saas, de l'académie des ſciences de Rouen, alors curé de Saint-Jacques, & depuis chanoine, ayant publié une notice des manuſcrits de l'égliſe métropolitaine de Rouen, Dom Taſſin en fit la cri-

---

Dom Bauſſonnet en fit l'acquiſition. Sans parler du dépouillement des livres imprimés, il tira beaucoup de pieces importantes de la bibliotheque de M. Joly de Fleury, ancien procureur-général, qui voulut bien lui communiquer ſes porte-feuilles.

Quoique dans la chambre des comptes de Blois, les titres & les actes ſoient entaſſés les uns ſur les autres dans des tonneaux, il en prit autant d'extraits que lui permit le temps qu'il paſſa ſur les lieux. En parcourant les villes de Meaux, de Provins, de Châlons, de Tonnere, de Sens, de Langres, il recueillit quantité de manuſcrits & de mémoires, qui, joints aux précédents, formerent une ample collection.

Son collegue ayant abandonné le projet de l'hiſtoire, D. Bauſſonnet ſe joignit à Dom Taſſin, de l'agrément de ſes ſupérieurs. Il remit par leur ordre ſa collection entre les mains de D. Claude Rouſſeau, qui ſe chargea, il y a environ quatorze ans, d'en compoſer avec ſes nouvelles recherches l'hiſtoire des porvinces de Champagne & de Brie. D. Rouſſeau, natif de Reims a fait profeſſion dans l'abbaye de Saint-Faron, le 7 Mars 1739, à l'âge de dix-ſept ans. Les écrits en proſe & en vers qu'il a compoſés pour la ville de Reims, ont mérité la reconnoiſſance de ſes compatriotes.

Digitized by Google

tique ; qu'il publia ſous ce titre : *La notice des manuſcrits de la bibliotheque de l'égliſe métropolitaine de Rouen, par M. l'abbé Saas*, revue & corrigée par un religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. A Rouen, chez J. N. Beſogne 1747, in-12.

4. *Lettre à M. Bonnamy, de l'académie royale des belles-lettres, & auteur du journal hiſtorique : touchant le* proſpectus *d'une hiſtoire ſynoptique du royaume & de la maiſon de France.* Cette lettre eſt imprimée dans le Journal de Verdun, Août 1751, pag. 100 & ſuiv.

5. Autre *Lettre à M. Bonnamy, directeur de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, & auteur du journal hiſtorique*, ſur le nouvel abrégé chronologique de l'hiſtoire de France, quatrieme édition, à Paris 1752, in-12. Cette lettre, ſans nom d'auteur, ſe trouve imprimée dans le même journal au mois de Décembre 1753, page 448 & ſuiv.

6. *Lettre d'un des auteurs du nouveau traité de diplomatique à MM. les auteurs du journal des ſavans.* Elle eſt datée du 1er. Décembre 1755, & elle ſe trouve dans le même journal des ſavants au mois de Mars 1756. Dans la premiere partie, l'auteur juſtifie le plan & l'exécution des deux premiers tomes de la nouvelle diplomatique, contre la critique d'un des journaliſtes. Dans la ſeconde, il répond à la lettre de l'abbé Carpentier, inſérée dans le journal des ſavants, du mois d'Octobre 1755. Dom Taſſin lui fait voir que ſon *Alphabet tironien* n'eſt point un véritable alphabet, & que ſa méthode d'expliquer les notes de Tiron, ne peut être regardée comme une *découverte heureuſe & ſinguliere.* Dom Carpentier devoit repliquer dans ſon ſupplément à la nouvelle édition du gloſſaire de Ducange. Mais dans une note de la préface, il s'eſt contenté de renvoyer ſon lecteur au mercure de France, où ſon *alphabet tironien* eſt exalté, & à ſa lettre de 1755, réfutée par D. Taſſin. On en agit de la ſorte, quand on n'a rien de ſolide à repliquer.

7. *Lettre à un magiſtrat ſur les dîmes, en réponſe au mémoire pour les curés à portion congrue*, par M. Leclerc, avocat au bailliage de Caen. A Paris, chez Guillaume Deſprez & P. A. le Prieur 1766, in-4. 51 pag. Cette lettre contient vingt-deux articles ou ſommaires. On prouve, dans la ſeconde, que nulles dîmes n'appartiennent, de droit divin, aux miniſtres de l'évangile. Dans le troiſieme, on fait voir que le droit commun des curés ſur les dîmes n'exclut pas celui des communautés eccléſiaſtiques ſéculieres & régulieres. Dans le quatrieme, on diſtingue diverſes ſortes de dîmes, & on en découvre l'origine. Dans le cinquieme, on donne des preuves que la dîme a été donnée aux monaſteres dès les premiers temps. Les autres articles roulent ſur des points curieux & intéreſſants.

8. *Hiſtoire littéraire de la congrégation de Saint Maur, ordre de Saint-Benoit, où l'on trouve la vie & les travaux des auteurs qu'elle a produits depuis ſon origine, &c.* Dom Taſſin, écrivant cette hiſtoire, a voulu laiſſer un monument de ſon tendre & ſincere attachement pour la congrégation, dont il a l'honneur d'être membre. Il eſt né le 17 Novembre 1697, à Lonlay, bourg du dioceſe du Mans, & de la généralité d'Alençon. Après avoir fait ſes humanités au college de Saint-Germer, il

Digitized by Google

alla au noviciat de l'abbaye de Jumieges, où il fit profeſſion le 3 Août 1718. Il demeure aux Blancs-Manteaux depuis le mois de Juin 1747. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TASTE, (*Dom Louis-Bernard la*). Dom la Taſte, né à Bordeaux, fit paroître dès ſa jeuneſſe des diſpoſitions pour l'étude. Il avoit fait des progrès dans les belles-lettres & la philoſophie, lorſqu'il entra au noviciat de Notre-Dame de la Daurade à Toulouſe. Il y fit profeſſion, âgé de vingt-quatre ans, le 31 Juillet 1708. Les cours d'études, qu'on fait réguliérement dans la congrégation, étant finis, il fut chargé d'enſeigner aux autres, & s'attacha à la doctrine de St. Auguſtin. Il quitta ſa province, où il étoit conſidéré, pour venir profeſſer la théologie dans l'abbaye de Saint-Denys en France, & enſuite dans celle de Saint-Germain-des-Près. Ce fut là qu'il changea de ſentiments. En 1728 il fut nommé prieur du monaſtere des Blancs-Manteaux, qu'il gouverna juſqu'au chapitre de 1736, où il fut élu ſecond aſſiſtant du révérend pere général.

1. Ce fut aux Blancs-Manteaux qu'il commença à devenir célebre par les fameuſes lettres théologiques qu'il publia ſucceſſivement. Elles forment deux vol. in-4, & ſont intitulées : *Lettres théologiques aux écrivains défenſeurs des convulſions & autres miracles du temps.* La premiere eſt datée du 15 Avril 1733. La plupart furent réfutées par divers ſavants, entr'autres, par MM. Bourſier, d'Etemare, des Eſſarts, Delan, Molinier, &c. M. l'abbé Thieri, profeſſeur de théologie en Sorbonne, attaqua dans ſes leçons publiques & dans ſa theſe de reſompte les principes de Dom la Taſte ſur les miracles.

Dans la ſixieme & ſeptieme lettre notre Bénédictin combat avec avantage le ſyſtême monſtrueux de l'abbé Débonnaire, qui, dans l'*eſprit en convulſion*, nioit tout pouvoir dans les démons, écartant ſur ce point l'écriture & la tradition, pour tout ſoumettre à la doctrine de la raiſon humaine. Les appellants applaudirent au zele, à l'exactitude & au triomphe de Dom la Taſte en cette partie.

Dans ſa neuvieme lettre, il promit de donner les regles de diſcernement des miracles, & de ſatisfaire aux difficultés propoſées contre ſa doctrine; mais il n'en a rien fait.

Dans les lettres ſuivantes il s'attacha au perſonnel, & mit les appellants aux armes les uns contre les autres. Dans la quatorzieme il refuta ſolidement l'auteur du *Naturaliſme*. Dans la quinzieme il fit un fréquent uſage de l'ouvrage imparfait ſur St. Matthieu, dont l'auteur eſt très-ſuſpect & plein de paſſages en faveur de l'arianiſme.

A peine le livre de M. de Montgeron parut-il, que M. le cardinal-miniſtre, envoya au pere la Taſte l'exemplaire même que l'auteur avoit offert au roi, pour y répondre, & c'eſt le ſujet de la dix-neuvieme lettre théologique. Mais, au lieu d'entrer dans la diſcuſſion des faits miraculeux, dont le magiſtrat rapporte des preuves, Dom la Taſte tâcha de faire voir qu'ils appartenoient tous au Diable.

Cette lettre fut dénoncée au parlement & caractériſée par le miniſtere public, comme renfermant des invectives perſonnelles, comme tendante à mettre

Digitized by Google

mettre le comble aux maux de l'état, &c. Cependant elle fut ſimplement ſupprimée par arrêt, à cauſe de la protection accordée par le cardinal de Fleury, à l'ouvrage & à l'auteur. Celui-ci termina, en 1740, ſes lettres par la vingt-unieme, diviſée en trois parties, qui furent publiées ſucceſſivement. Ce n'eſt proprement qu'une répétition & un précis des précédentes. Les amis même de l'auteur ont été fâchés de n'y trouver ni modération, ni aménité.

La flétriſſure de la dix-neuvieme n'empêcha pas que Dom la Taſte ne fut nommé, en 1738, à l'évêché de Bethléem, & pourvu de l'abbaye de Moiremont. Cette promotion vint fort à propos pour le ſouſtraire aux pourſuites de ſes confreres indignés des excès de ſes lettres. Deux cent d'entr'eux s'étoient engagés à demander juſtice contre lui au chapitre général.

2. Dom la Taſte, évêque de Bethléem, fut choiſi pour ſupérieur des Carmélites de Saint-Denys en France. En cette qualité il écrivit, en 1745, à la ſœur Marie-Charlotte du Saint-Eſprit. Sa lettre fut répandue avec affectation dans le public, & conſignée dans le fameux ſupplément des Jéſuites.

En 1747, le prélat fut nommé viſiteur général des Carmélites. La conduite qu'il tint dans l'exercice de cette commiſſion, eſt décrite avec beaucoup d'agrément dans les lettres apologétiques de l'abbé Gautier.

3. Dom la Taſte reprit la plume à l'occaſion des lettres pacifiques, ſi bien reçues du public. Il entreprit de les réfuter; mais le pacificateur également ſavant, doux & poli, renverſa dans d'autres lettres le ſyſtême du réfutateur.

4. L'édition du tome ſecond des lettres de ſainte Théreſe fit honneur à Dom la Taſte. L'ouvrage eſt intitulé: *Lettres de ſainte Théreſe, traduites de l'Eſpagnol en François, par feu la révérende mere Marie-Marguerite de Meaupeou*, dite *Théreſe de St. Joſeph, religieuſe & prieure du couvent des Carmélites de Saint-Denys en France, & enſuite prieure des Carmélites de Pont-Eau-de-Mer. Avec des remarques & notes théologiques, hiſtoriques & critiques*; tome ſecond, à Paris chez la veuve Mazieres & J. B. Garnier 1748, in-4. Dom la Taſte a mis à la tête de ce vol. une préface de 28 pages, aſſez intéreſſante. On y trouve l'éloge hiſtorique de la mere de Meaupeou, traductrice des lettres de ſainte Théreſe. L'éditeur avertit que les notes nombreuſes qu'il y a ajoutées, ſont toutes deſtinées ou à juſtifier & éclaircir la doctrine de la ſainte, ou à fixer la date des lettres, ou à faire connoître les principales perſonnes à qui elle écrit, & dont elle parle, ou enfin à expliquer les faits qu'elle n'indique qu'obſcurément. D. la Taſte releve le mérite & l'utilité de cent huit lettres de ſainte Théreſe, qu'il publie. » Enfin, dit-il, on appren» dra dans ces lettres, par l'exemple » de notre ſainte, à ſpiritualiſer le » commerce du monde, & à humaniſer » la plus ſublime ſpiritualité «. Le premier tome des lettres de ſainte Théreſe publié, en 1660, par M. d'Andilly, fut très-bien reçu du public.

5. On a attribué à Dom la Taſte l'écrit intitulé: *Obſervations ſur le refus que fait le Châtelet de reconnoître la chambre royale.* Le prélat, dit-on, n'ayant pas eu le temps de mettre la derniere main à ce libelle, il fut achevé par le pere Patouillet, Jéſuite. Cet écrit anonyme fut ſolidement réfuté dans des mémoires

Digitized by Google

imprimés, & livré aux flammes par les arrêts de pluſieurs parlements.

M. l'évêque de Bethléem, après s'être ſignalé dans la guerre théologique, qui a trop long-temps affligé l'égliſe de France, alla chercher ſon tombeau chez les Carmélites de Saint-Denys. Il y fut attaqué d'un violent mal de gorge, qui lui ôta l'uſage de la parole, & dont il mourut le 22 Avril 1754. Les Carmélites ont conſacré à ſa mémoire une épitaphe des plus pompeuſes de la façon du pere Patouillet. Que peut-on ajouter aux louanges qui ſont prodiguées au prélat dans la lettre circulaire qui annonce ſa mort aux communautés des Carmélites ? De ſon vivant il avoit été qualifié par Dom du Pleſſis, de défenſeur de la foi catholique : *Neotericos doctiſſimis ſcriptis infectatus eſt pſeudothaumaturgos, fidei catholicæ vindex non ſatis unquam prædicandus* (*a*). Abandonnons au public éclairé le jugement de pareils éloges.

TATWIN, *archevêque de Cantorbery.* Cet archevêque avoit été Bénédictin au monaſtere de Brindave, dans la province des Merciens en Angleterre. Ayant ſuccédé à Berthwalde ſur le ſiege métropolitain de Cantorbery, il le tint environ cinq ans, & termina ſes jours en 735, peu après le vénérable Bede, ſous le regne d'Egbert. Il a beaucoup écrit, au rapport de Pitſeus ; mais il ne nous reſte de lui que deux livres de vers & d'énigmes.

TAVAGNY, *abbé régulier de Saint-Evre-lès-Toul.* Jacques Tavagny, iſſu d'une ancienne famille de Bourgogne, fit profeſſion en l'abbaye de Saint-Evre, dans laquelle, ſuivant les anciens ſtatuts, on ne recevoit que des nobles. Il étoit tréſorier de l'abbaye, lorſqu'il en fut élu abbé, le 15 Mars 1559. Il mourut le 4 Mars 1596.

Il appartient à notre ſujet en ce qu'il dreſſa pour le bon gouvernement de ſon monaſtere des réglements remarquables ; de ce nombre ſont en particulier ceux qu'il fit le 17 Mai 1567.

Il y témoigne qu'il étoit d'uſage dans l'abbaye de Saint-Evre, que les abbés, de quinze en quinze ans, dreſſaſſent par écrit des ſtatuts, pour l'augmentation & l'entretien du ſervice divin, pour le maintien des droits, franchiſes & liberté de leur monaſtere, & enfin pour tout ce qui pouvoit regarder les affaires, néceſſités, offices & bénéfices de ſon égliſe. Au bout de quinze ans, ils pouvoient les renouveller, en ajoutant, ou diminuant, ou même en faire de nouveaux, ſelon le beſoin. Il y remarque que, ſuivant les anciens réglements du monaſtere de Saint-Evre, on pourroit nommer & préſenter des enfants pour prendre l'habit & faire profeſſion dans l'abbaye, & y être apprébendés ; que l'abbé avoit droit d'y nommer autant de fois qu'il lui plairoit, pendant 5 ans, deux enfants qui y ſeront acceptés & prébendés ſelon les ſtatuts ; que ces enfants ſeront nobles, & ne ſeront point reçus à faire profeſſion avant l'âge de dix-ſept ans, & qu'ils ne ſeront point contraints à le faire, s'ils n'y conſentent.

TAVERNIER, *Céleſtin.* Le pere Gilbert Tavernier étoit de Nevers, & s'étoit engagé parmi les Céleſtins, à Paris

(*a*) *Gallia chriſtiana*, tom. IX, col. 936.

Digitized by Google

en 1532. Il prêcha à Metz la controverſe contre le fameux miniſtre Farel, & mourut à Mante, en 1559, après avoir gouverné le monaſtere d'Herveſée, en qualité de prieur, avec beaucoup d'eſprit, de prudence, de douceur & d'honnêteté. Ses écrits ſont: divers ſermons de morale: pluſieurs panégyriques: cinquante-quatre exhortations ſur la regle de Saint Benoit: un petit traité de la vocation des nations la vie de Pierre de Mouron, en vers, &c, que l'on conſerve réunis, in-fol., en la bibliotheque céleſtine, à Paris.

TAXTON, *moine de Bury.* Jean Taxton, moine de Bury en Angleterre, vers l'an 1268, a écrit une chronique depuis le commencement du monde, juſqu'à Edouard I, roi d'Angleterre. Thomas Smith rend un témoignage avantageux de cet ouvrage dans le catalogue de la bibliotheque du chevalier Coton, pag. 1, *julius A.*

TEDESCHI, *évêque de Lipari.* Il eſt des écrivains qui prétendent que Dom Nicolas-Marie de' Tedeſchi étoit de la même famille que le célebre cardinal Nicolas Tedeſchi, né à Catane, entra d'abord dans l'ordre de Malte, puis dans celui de St. Benoit. Après ſa profeſſion, faite le 8 Octobre 1686, en l'abbaye de Saint-Nicolas de Catane, ſa ville natale. Dom Tedeſchi reçut le bonnet de docteur en théologie dans l'univerſité du même lieu, & y profeſſa la philoſophie. Appellé à Rome au college de Saint-Anſelme, il y enſeigna la théologie, puis fut nommé prieur du fameux monaſtere de Saint-Paul. Il occupoit ce poſte en 1710, lorſqu'il fut fait évêque de Lipari. Rappelé enſuite à Rome, le pape Clément XI, qui en faiſoit beaucoup de cas, le chargea des emplois de ſecrétaire de la congrégation des rites, de celle de l'examen des évêques, & de conſulteur de l'inquiſition. Ce pape vouloit le revêtir de la pourpre romaine, mais la mort l'en empêcha. Innocent XIII le conſidéra auſſi, & le nomma archevêque d'Apamée. Il aſſiſta ſous ce titre, au concile de Latran, ſous Benoit XIII, & vivoit encore en 1730. Il a donné 1°. *Scholæ divi Anſelmi doctrina ad logicam, phyſicam, metaphyſicam, ethicam, theologiam ſcholaſticam & dogmaticam accommodata mille & octoginta theſibus ad mentem divi Anſelmi abbatis Beccenſis, ordinis Sti. Benedicti, archiepiſcopi Cantuarienſis*, à Rome in-4, 1705: 2°. *Sacræ theologiæ ſynopſis, in quâ univerſa theologia tam ſcholaſtica quam dogmatica, ad ſcripturæ authoritatem, pontificum ſanctiones, decreta conciliorum, præcipue vero divi Anſelmi collimata, proponitur, & ex hiſtoriâ eccleſiaſtica ſelectæ controverſiæ ad illam ſpectantes, juxta veterum ſcriptorum fidem, chronologiæ rationem & criticæ ſcientiæ leges excitantur & dirimuntur*, à Rome, in-4, 1708: 3°. Défenſe de la vérité & de la liberté de l'égliſe, à Rome, in-4, 1710: 4°. Défenſe de la monarchie de Sicile, depuis Urbain II, juſqu'à Clément XI. Il avoit d'abord écrit cet ouvrage en latin; mais à la perſuaſion de Clément XI, il le mit en langue Italienne, & le confia à la preſſe, en un vol. in-fol., à Rome, en 1715.

TEHZ, *Bénédictin Allemand.* Dom Pierre Tehz, né dans le Briſgaw en 1665, & décédé le 8 Juin 1721, a été ſavant. Nous ignorons ſa maiſon de profeſſion. Il a laiſſé, entr'autres ouvrages, un traité du ſacrement de pénitence, qu'on dit très-eſtimable.

Digitized by Google

TEISSIER, *ou* THISSIER, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Bertrand Teiſſier, religieux Bernardin, & prieur de l'abbaye de Bonne-Font en Tiérache, vivoit vers le milieu du 17. ſiecle. Il eſt connu dans la république des lettres par une bibliotheque de Cîteaux, où il donne un recueil d'anciens ouvrages compoſés par des écrivans de cet ordre. Cette bibliotheque comprend pluſieurs volumes in-folio, dont le cinquieme eſt dédié à Dom Gérard de Baer, abbé des Dunes à Bruges. On ajoute que Dom Teiſſier a auſſi travaillé ſur les matieres du temps; qu'il fit imprimer en 1651 un livre relatif à ces matieres, & qu'il étoit docteur de Pont-à-Mouſſon.

TEINTRUX, *moine de Moyen-moûtier.* Philippe Teintrux, religieux de Moyen-moûtier en Voſges, avant l'établiſſement de la congrégation de Saint Vannes, a écrit une vie de St. Hydulphe, avec une relation des miracles de ce ſaint patron de ſon monaſtere. Elle ne ſe trouve plus.

TÉLERA, *général des Céleſtins.* Céleſtin Télera, né à Manfredonia dans le royaume de Naples, embraſſa dans le 17. ſiecle l'inſtitut des Céleſtins, deſquels il devint général. On lui eſt redevable de deux ouvrages; le premier eſt l'édition des œuvres de Pierre de Mouron, pape, fondateur de ſa congrégation, qu'il donna à Naples, in-4., en 1640; le 2e. eſt l'hiſtoire des ſaints & des hommes illuſtres de ſon corps. Celui-ci eſt de ſa compoſition, & il le publia en un volume in-4., à Boulogne, en 1648.

TELLÈS, *de l'ordre de Chriſt.* Emmanuel Teliès de Sylva, né à Lisbonne, après avoir été reçu parmi les chevaliers d'Avis & de Chriſt, fut chargé de diverſes commiſſions honorables, & nommé commandeur de ces ordres. Il mourut en ſa ville natale, le 13 7bre. 1707, âgé de 69 ans. On lui eſt redevable d'une hiſtoire de Jean II, roi de Portugal, écrite en latin, imprimée pour la premiere fois à Lisbonne, en 1689, & pour la ſeconde à la Haye, en 1712.

TELLIER, (Le) *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Robert François le Tellier naquit à Andely, petite ville du dioceſe de Rouen, en Janvier 1669, & fit profeſſion à Lyre, le 12 7bre. 1688. Il mourut à Saint-Etienne de Caen, le 4 Janvier 1744. Ses ouvrages ſont: une diſſertation de l'égliſe; pluſieurs autres diſſertations ſur le culte des ſaints révérés à Saint-Vandrille; un recit ſur les commmendes; un autre ſur ce principe de théologie morale: *Qui veut la cauſe, veut l'effet;* enfin, une diſſertation ſur les prêts trop uſités dans le commerce, & une autre ſur l'infaillibilité de l'égliſe.

TELLIER, (Le) *de l'ordre de Cluny.* Dom François le Tellier de Bellefond, religieux de l'ordre ou congrégation de Cluny, & docteur en théologie, s'eſt fait remarquer au commencement de ce ſiecle, par ſon éloquence pour la chaire. Il a publié des ſermons ſur tous les myſteres du Sauveur & de la ſainte Vierge; une octave du ſaint ſacrement; une de l'aſſomption, & une des morts, dédiée à Mme. de Chaulnes, abbeſſe de Saint-Pierre de Lyon, ordre de St. Benoit; un avent, un carême, & des panégyriques.

TENNE, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Jean-Baptiſte Tenne, né à Toulouſe, & profès de la Daurade, congrégation de Saint Maur, du 7 Juin 1714, a ſecondé Dom Rivet pendant

Digitized by Google

quelque temps dans le grand ouvrage de l'hiſtoire littéraire de France, ſpécialement dans le Ve. tome.

TENREIRO, *de l'ordre de Chriſt.* Antoine Tenreiro, né à Coïmbre, fut admis dans l'ordre de Chriſt, en 1523. Deſtiné, à voyager, il alla en Perſe, à l'isle de Chypre, & à Jéruſalem. De retour dans ſa patrie, il publia une relation de ſes voyages, qui fut imprimée à Coïmbre en 1560.

TERMES, *abbé de Pontigny.* L'abbaye de Pontigny a été gouvernée daus le 14. ſiecle par Jacques de Termes, profès de l'ordre de Cîteaux. Il ſe fit d'abord connoître dans le monde littéraire par un ouvrage qu'il écrivit contre Gilles de Rome, archevêque de Bourges, qui attaquoit les privileges & les exemptions des réguliers. Dom Bernard Teiſſier a publié cet ouvrage dans le IV. tome de ſa bibliotheque de Cîteaux. Il a, au rapport de Dom de Viſch, encore écrit un traité contre les faux prophetes, & a fait un recueil de différentes queſtions théologiques. Il ſe trouva en 1312, au concile de Vienne en Dauphiné, où il préſenta au pape Clément V. ſon ouvrage pour la défenſe des privileges des monaſteres. Il mourut en 1321, & fut inhumé à Pontigny, où l'on mit ſur ſa ſépulture une épitaphe qui commence par ce vers :

Quem tenet hic fundus, doctor fuit iſte profundus, &c.

TERRARUBRA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* D. Vitalis Terrarubra iſſu d'une famille de Parme, embraſſa l'état monaſtique à l'abbaye de Saint-Jean de cette ville, le 5 Octobre 1639. Le choix que firent de lui le cardinal d'Eſt pour précepteur de ſon neveu, fils du duc de Modene, & le cardinal Barberin pour ſon théologien, font connoître le cas que l'on faiſoit de ſa perſonne, de ſon habileté & de ſes talents.

Après avoir reçu le bonnet de docteur, il enſeigna durant 25 ans en divers monaſteres la philoſophie & la théologie ; puis, pendant 18 autres années, il profeſſa les mêmes ſciences dans l'univerſité de Bologne en qualité de profeſſeur public. Il fut depuis abbé de ſa maiſon de profeſſion, & termina ſes jours en 1692, à Sainte-Juſtine de Padoue, âgé de 71 ans. Il a fait imprimer 1°., à Padoue, en 1675, une harangue prononcée au chapitre général de la congrégation du Mont-Caſſin, aſſemblé à Saint-George de Veniſe, en 1670 ; 2°., un éloge funebre du pere Joſeph, fondateur des écoles de piété ; 3°., des réflexions géographiques ſur les terres inconnues, à Padoue, 1686 ; les productions de ſa plume, demeurées en manuſcrit, ſont : un livre qui a pour titre : *Clavis aurea Ariſtotelis, ſive prodromus omnium philoſophorum ;* une logique ; différents cours de phyſique, & une métaphyſique ; des méditations ſur la théologie myſtique ; neuf traités ſur la morale ; deux cours de théologie ſcholaſtique ; l'abrégé des quatre volumes in-folio d'Aſcagne Tamburini, ſur les droits des abbés, &c ; celui de la théologie magique de Balthaſar de Sainte-Catherine, carme déchauſſé ; le directoire des ames adonnées à la contemplation ; un traité de la géographie naturelle & politique ; la vie intérieure de St. Benoit, apôtre du Mont-Caſſin ; des éloges du même, & de St. Thomas d'Aquin ; un dictionnaire de rhétorique & de verſification, outre pluſieurs au-

Digitized by Google

tres qui ſe voyent à Parme & à Padoue.

TERRASSOM, *religieux de Jouy-Dieu.* L'abbaye de Jouy-Dieu eſt ſituée dans le dioceſe de Lyon. Dom Hubert Terraſſon qui en étoit religieux ſur la fin du 17. ſiecle, s'y eſt fort diſtingué. Il s'appliqua ſpécialement à l'étude des belles-lettres, & fut membre de l'académie de Ville-Franche dans le Beaujolois. Nous avons de lui une oraiſon funebre de M. Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, maréchal de France, décédé en 1686. Elle fut imprimée à Lyon, la même année.

TERRICUS, *profeſſeur de Cambridge.* Il fut un des premiers inſtituteurs de l'univerſité de cette ville, où il enſeigna la logique. Il étoit habile ſophiſte, c'eſt-à-dire, philoſophe, & commenta la logique d'Ariſtote d'une maniere propre à être dictée à ſes écoliers, qui accouroient à lui de toute part.

TERZI, *de la congrégation du Mont Caſſin.* Né à Burgouelle, au duché de Plaiſance, Bernard Terzi entra dans la congrégation du Mont-Caſſin, autrement, de Sainte-Juſtine de Padoue, le 24 Août 1438, à l'abbaye de Saint-George de Veniſe. Il fit un grand perſonnage dans ce corps, en fut élu ſix différentes fois préſident, en gouverna pluſieurs maiſons en qualité d'abbé amovible, & mourut en 1486, laiſſant après lui de l'eſtime, & emportant des regrets.

On imprima à Crémone, en 1511, un recueil des ſes opuſcules, où ſe trouvent différents poëmes.

Il a, d'ailleurs, laiſſé manuſcrits un grand nombre de ſemblables ouvrages qui ſe conſervent à Saint-Georges de Veniſe.

TEULFE, *abbé de Saint-Crépin de Soiſſons.* Teulfe, auſſi nommé Theodule & Theoldus, vivoit dans le 11. ſiecle, & étoit moine de la Sainte-Trinité de Maurigny, au dioceſe de Sens, où il travailla avec ſoin à corriger les livres de la bibliotheque, & dont il fut choiſi abbé.

Quoiqu'il ne manquât ni de ſcience, ni de capacité pour le gouvernement, ſon élection fut traverſée, & il céda à ſon avide compétiteur plutôt que de plaider.

Odon, abbé de Saint-Crépin de Soiſſons, qui avoit été tiré de Maurigny, fit venir Teulfe chez lui. Comme il y jouiſſoit de la tranquilité que mérite un galant homme, il en fut élu abbé en la place d'Odon, transféré à Saint-Remi de Reims.

Teulfe fut un bon abbé; on ne dit pas en quelle année il mourut. Il a compoſé avec beaucoup de ſoin, de dextérité & d'exactitude le premier livre de la chronique de Maurigny. On en trouve, ſelon Dom Mabillon, des fragments au IV. tome du recueil des hiſtoriens de France, par Ducheſne.

TEUSON, *moine de Notre-Dame de Florence.* Cet écrivain vivoit en 1063, & avoit fait profeſſion dans l'abbaye de Notre-Dame de Florence, ordre de St. Benoit. Ayant voulu en ſortir pour vivre en reclus, ſon abbé s'y oppoſa. St. Pierre Damien, cardinal & évêque d'Oſtie, alors en grand crédit dans l'égliſe, déſapprouva le religieux, & lui adreſſa ſon traité de la vie érémitique.

Teuſon a compoſé un commentaire ſur la regle de St. Benoit, avec quelques autres opuſcules. C'étoit un homme ſavant; mais trop attaché à ſon ſens & à ſes ſentiments. Au reſte, c'eſt à tort que Dom Calmet le fait diſciple

Digitized by Google

de St. Jean Gualbert, & abbé de Saint-Paul de Reſſolo. L'on conſerve deux manuſcrits de ſon commentaire : l'un dans l'abbaye de Notre-Dame de Florence, ſelon Dom Mabillon ; l'autre dans la bibliotheque du grand-duc, au rapport de Dom Calmet.

TEXIER, (*Dom François le*). Dom le Texier nâquit à Meleſſe, bourg du dioceſe de Rennes, le 22 Décembre 1683. Il fit ſes études avec diſtinction au college des jéſuites, & ſe conſacra particulierement à Dieu, à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Saint-Melaine, où il prononça ſes vœux, le 16 Mars 1701. Après les deux années de ſéminaire qu'on fait faire aux nouveaux profés, il fit ſa philoſophie & ſa théologie dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, avec une ſupériorité qui attira à ſes exercices publics ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans cette ville.

Revêtu du ſacerdoce, il alla en exercer les premieres fonctions à Rennes au noviciat de St. Melaine, en qualité de zélateur, emploi deſtiné à apprendre aux novices les vérités de la religion, le chant & les cérémonies de l'égliſe. En 1709, on l'envoya profeſſer la philoſophie dans l'abbaye de Marmoûtier. Deux ans après, il conduiſit ſes diſciples au Mans, pour leur enſeigner la théologie. Il eut là pour collegue le célebre Dom Michel Piette, ſon ancien profeſſeur & ſon ami. Il continua cet exercice quatre ans de ſuite, avec beaucoup de ſuffiſance, ſans rien relâcher des devoirs de ſon état & d'une retraite profonde, dans laquelle il s'étoit comme enſeveli avec ſes livres. Il étudioit juſqu'à douze & quatorze heures par jour, & ſes diſciples le trouvoient toujours prêt à développer leurs difficultés : par-là il gagnoit leur confiance, au point de leur faire goûter & recevoir les avis qu'il leur donnoit, ſoit ſur leurs études, ſoit ſur leurs mœurs.

La réputation de ce profeſſeur ſi laborieux & ſi ſage engagea Dom René Maſſuet à le demander aux ſupérieurs majeurs pour aſſocié à la continuation du grand ouvrage des annales de l'ordre. Mais Dom Maſſuet étant mort le 19 Janvier 1716 dérangea ce projet. L'année ſuivante, Dom le Texier fut chargé de la cure de Saint-Symphorien dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il en exerça les fonctions en paſteur auſſi zélé qu'éclairé, faiſant encore plus de fruit dans les converſations & les directions particulieres, que par ſes inſtructions publiques, pour leſquelles il avoit une timidité inſurmontable. Elle ne l'empêcha pas néanmoins d'accepter des conférences avec ſept ou huit miniſtres calviniſtes, qu'il mit en déroute, & le malade qui les avoit occaſionnées, reconnut publiquement le foible des objections des hérétiques, ſe rendit à la ſolidité des preuves de D. le Texier, & rentra dans le ſein de l'égliſe catholique. Le pere curé attentif aux beſoins ſpirituels & corporels de ſes paroiſſiens, les viſitoit, les conſoloit & leur diſtribuoit avec diſcernement d'abondantes aumônes, qu'il tiroit en bonne partie du cardinal de Biſſy, abbé de Saint-Germain, dont, malgré la différence des ſentiments, il auroit ſu s'attirer la bienveillance.

Le pere Mabillon avoit preſque achevé une troiſieme édition des œuvres de St. Bernard, & il étoit prêt de la publier, lorſqu'il mourut. Dom Maſſuet y avoit fait des additions ; mais ſa mort prématurée l'avoit empêché de la don-

Digitized by Google

ner au public. Dom le Texier la revit, la dirigea, l'orna d'une préface de ſa compoſition, & la publia en deux vol. in-folio, à Paris, chez Claude Robuſtel, 1719. On a dans cette derniere édition de St. Bernard trois lettres de plus, la 418 & la 419, & la 3e. qui avoit déjà été publiée par M. Baluze; deux chartes pour l'abbaye de Luxeu, & la troiſieme partie de la lettre *ad fratres de Monte Dei*, précédée d'une préface du pere Maſſuet, où il a prétendu faire voir que Guigues le Chartreux eſt l'auteur de cet ouvrage, de même que du traité *de contemplando Deo*. D. Maſſuet auroit mieux fait de s'en tenir au ſentiment du pere Mabillon, qui attribue à Guillaume de Saint-Thierri la lettre aux Chartreux du Mont-Dieu. Il eſt démontré dans l'hiſtoire littéraire de la France qu'elle ne peut être de Guigues le Chartreux. Le ſecond volume de la troiſieme édition dont il eſt ici queſtion, eſt terminé par une autre lettre non encore imprimée du moine Frotmond, touchant la canoniſation de St. Bernard.

On a cru que Dom le Tellier n'avoit travaillé qu'aux annales de l'ordre; mais on ſait de lui-même qu'il s'étoit appliqué à l'édition des actes des ſaints Bénédictins, qui ont vécu dans le 12. ſiecle & les ſuivants. Il avoit fait l'article de Pierre le vénérable, & l'avoit communiqué à M. l'abbé de Canillac, mort auditeur de Rote.

Quoique Dom le Texier eût de grands talents pour la littérature, les ſupérieurs crurent qu'il ſeroit plus utile dans le gouvernement. Ils le nommérent, en 1721, prieur de l'abbaye de la Couture du Mans, où il fut honoré de l'eſtime & de l'amitié de M. l'évêque. Au chapitre-général de 1723, il fut élu abbé de Saint-Vincent de la même ville. Trois ans après il fut député au chapitre-général. Il reçut le même honneur au chapitre de 1729, & de plus, la qualité très-diſtinguée de définiteur. Un des premiers actes qu'il en fit, fut de combattre la fameuſe lettre de Dom Vincent Thuillier, dénoncée à l'aſſemblée. Dom le Texier en fit le rapport, & en développa les erreurs dans un diſcours d'une demi-heure, plein de force & d'éloquence. La cenſure en étoit inévitable, ſans la réclamation d'un des neuf définiteurs, qui ſoutient qu'il falloit donner au P. Thuillier le temps de ſe défendre & de s'expliquer. Cet avis prévalut.

Dans ce chapitre D. Texier n'évita le généralat qu'en déclarant publiquement que ſi ſon élection avoit lieu, il diſparoîtroit dans le moment; & qu'une ſolitude, inconnue à tout le monde, lui ſerviroit de tombeau le reſte de ſes jours. Il fut ſeulement élu viſiteur de Bourgogne. Une lettre de cachet lui défendit d'en faire les fonctions, & l'exila à Saint-Robert de Cornillon, à 2 lieues de Grenoble. Il ne fut remis ſous l'obéiſſance de ſes ſupérieurs qu'en 1732.

Après la mort de M. de Caylus, évêque d'Auxerre, le pere général reçut un ordre de M. l'évêque de Mirepoix, de vuider l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où D. le Texier demeuroit. On eut l'attention de lui mander de choiſir pour ſa retraite celle de toutes les maiſons de ſa congrégation qu'il jugeroit la plus convenable. On

(a) Tom. XI, pag. 654.

prévint

Digitized by Google

prévint même ſon inclination en le fixant à Saint-Vincent du Mans. Il y arriva au mois de Septembre 1754, & tout le monde s'empreſſa de lui faire l'accueil le plus flatteur. Il ſe livra aux devoirs ordinaires de ſon état, à la priere, à l'étude, à la lecture des livres ſaints. La force de ſon tempérament, une vie frugale & uniforme, un caractere aimable, uni, ſans humeur, donnoient à ſes amis l'eſpérance d'une longue carriere, lorſqu'il fut attaqué d'une fauſſe apoplexie qui porta à la tête, & qui détermina à lui propoſer les derniers ſacrements de l'égliſe. Il s'y prépara pendant deux jours avec un renouvellement de ferveur, & le reçut avec de vifs ſentiments de piété, après avoir fait une profeſſion de foi, qu'il termina par ces paroles de Vincent de Lérins : *Quod ubique, quod ſemper, quod ab omnibus, &c.* Il mourut le neuvieme jour d'Avril de l'année 1758. Tout ce qu'il y a au Mans de plus diſtingué dans le clergé, dans la magiſtrature & dans les autres états, honorerent ſes funérailles de leur préſence & de leurs regrets.

Dom le Texier avoit beaucoup écrit pendant ſa vie, & s'étoit fait un riche fonds d'excellentes collections; mais ſon unique but étant de favoriſer les gens de lettres, il a diſtribué ſon travail, &, pour ainſi dire, ſon tréſor à ceux qu'il a cru pouvoir en faire uſage. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TEXTOR, *religieux d'Outtembourg.* L'abbaye d'Outtembourg, dédiée à St. Théodore & à S. Alexandre, eſt ſituée au dioceſe d'Augsbourg, & eſt de la congrégation du Saint-Eſprit. Dom Sébaſtien Textor lui a fait honneur au commencement de notre ſiecle par ſes travaux littéraires. C'étoit un homme d'une lecture immenſe, d'une fécondité ſinguliere d'imagination, d'un rare talent pour la chaire, & d'une grande facilité pour la compoſition. Il enſeigna à Saltzbourg les controverſes, y interpréta les livres ſaints, y fut vice-chancelier de l'univerſité, & directeur de Jean Erneſt, archevêque de cette ville. Il dirigeoit les dames Bénédictines de Fravenalb, dans le margraviat de Bade, lorſque la mort l'enleva le premier Septembre 1722, en l'abbaye de Gengenbach, où il étoit pour rétablir ſa ſanté. Il étoit né en 1657, & avoit fait profeſſion en 1674. Nous avons de lui trois volumes in-folio de ſermons ſur toutes les matieres. Le premier, imprimé à Augsbourg, en 1701, a pour titre : *Trias panegyrico-moralis ;* le ſecond, publié au même lieu, en 1713, eſt intitulé : *Concinnator extraordinarius ;* le troiſieme, qui parut en 1724, eſt : *Concinnator ordinarius.*

TEXTORIUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Jérôme Textorius, mort en 1710, fut l'un des grands hommes qu'ait eu la congrégation du Mont-Caſſin. Il étoit né à Nice d'une famille noble, en 1639, & fut élevé à la cour de Turin, où il eut pour maître le chevalier Emmanuel Theſauro. S'étant dégoûté du tumulte que cauſe le grand monde, il ſe retira à l'abbaye de Saint-Pierre de Savigliano en Piémont, & y fit profeſſion le 20 Janvier 1656.

Ayant fait de bonnes études, il fut deſtiné au porte-feuille, c'eſt-à-dire, à enſeigner; ce qu'il fit avec ſuccès pendant 20 ans, à Ferrare, à Padoue, à Veniſe. La chaire d'interprete de l'Écriture ſainte étant venue à vaquer en l'univerſité de Padoue par le décès de

Digitized by Google

Dom Léon Matina, le ſénat de Veniſe la lui confera. Il ſe fit ſinguliérement eſtimer dans ce poſte, tant par la netteté de ſon ſtyle, que par la profondeur de ſon ſavoir & la vivacité de ſon eſprit. L'un de ſes principaux admirateurs fut le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, qui lui offrit divers évêchés de la part du pape; mais il les refuſa conſtamment, leur préférant la tranquillité néceſſaire à un homme d'étude. Il accepta néanmoins la qualité d'abbé de Savigliano ſa maiſon de profeſſion, dont le gouverment ne l'empêcha pas de continuer ſes leçons ſur l'écriture. Il mourut âgé de 70 ans, dans une dépendance de Saint-Nicolas de Veniſe, où il étoit allé ſe délaſſer de ſes travaux littéraires. Il a laiſſé grand nombre de diſſertations latines ſur les livres ſaints; une oraiſon funebre de François Maurocini, prononcée en plein ſénat à Veniſe; différentes harangues, & deux volumes ſur la géographie.

THADÉE, *abbé Ecoſſois à Ratisbonne.* Il floriſſoit en cette ville vers l'an 1457, & a recueilli les chroniques d'Ecoſſe, avec pluſieurs vies de ſaints. Il ne faut pas le confondre avec un autre Thadée, Romain, qui vivoit dans le même temps.

THANET, *moine de la cathédrale de Cantorbery.* Jean de Thanet, ainſi nommé de l'iſle où il étoit né en Angleterre, fut moine de la cathédrale de Cantorbery, où il mourut en 1330. Il étoit inſtruit dans les mathématiques & la muſique. Il compoſa un livre des offices de ſa cathédrale, & pluſieurs vies de ſaints.

THÉAUBALDUS, *moine de Béſue.* Théaubaldus, ou Thibauld, vivoit dans le 12. ſiecle en l'abbaye de Béſue, préſentement du diocèſe de Dijon. Il a compoſé en quatre livres l'hiſtoire de la tranſlation & des miracles de St. Prudent, martyr, dont les reliques ſont conſervées à Béſue. Le pere Labbe a publié cette hiſtoire dans ſa bibliotheque des manuſcrits.

THÉODEMAR, *abbé du Mont-Caſſin.* Il vivoit du temps de Charlemagne. On conſerve de lui une lettre en parchemin, de plus de 800 ans d'antiquité, qu'il adreſſa à ce prince. Le pere le Cointe, de l'oratoire, a attaqué avec un peu trop de précipitation cet ancien monument comme ſuppoſé. D. Mabillon en a démontré la vérité dans la premiere préface du 4. ſiecle Bénédictin.

THÉODEMIR, *abbé de Plaſmodi.* L'on a vu, il eſt vrai, & l'on voit encore malheureuſement bien des abbayes de l'inſtitut Bénédictin, où tout ſemble languir. Malgré cela, il eſt notoire que l'ordre de St. Benoit a produit dans tous les ſiecles, non-ſeulement des ſavants; mais même de ces perſonnages précieux à l'égliſe, qui, pleins de zele pour la conſervation du ſacré dépôt de la foi, ſe ſont roidi comme des murs d'airain contre les héréſies qui ſe ſont élevées de leur temps. Théodemir, abbé de Plaſmodi en Languedoc, eſt de ce nombre pour avoir le premier pris la plume contre Claude, évêque de Turin, qui rejetoit le culte des images & la vénération des ſaintes reliques. Comme il étoit uni d'amitié avec ce prélat, il l'avertit d'abord verbalement & avec charité. L'évêque novateur ayant négligé ces remontrances, Théodemir lui écrivit une lettre également ſavante & pathétique pour le ramener à la croyance apoſtolique. Celui-ci,

Digitized by Google

loin de ſe rendre, eſſaya de répondre à l'abbé par un écrit intitulé : *Apologétique & reſcrit de l'évêque Claude, contre l'abbé Théodemir.* Alors ce dernier le réfuta dans un traité polémique où, le ſuivant pas à pas, il lui montre ſes écarts & combat ſes erreurs d'une maniere victorieuſe. Des deux ouvrages de Théodemir l'on n'a plus que la derniere partie du ſecond, inſérée par Jonas d'Orléans, dans ſon troiſieme livre contre le même évêque. On place la mort de cet illuſtre abbé vers l'an 816.

THÉODIN, *moine du Mont-Caſſin.* On a de ce religieux du Mont-Caſſin de fort beaux ſermons à l'honneur de St. Placide, l'un des premiers éleves de St. Benoit. Arnould Wion croit que c'eſt le même qui fut promu au cardinalat par Alexandre II, après l'an 1061.

THÉODORE, *archevêque de Cantorbery.* Théodore de Cantorbery, l'une des plus brillantes lumieres de l'égliſe d'Angleterre dans ſes plus beaux jours, étoit né à Tarſe, & y avoit embraſſé la vie monaſtique. De Rome, où il s'étoit rendu par dévotion, il fut envoyé en Angleterre par le pape Vitalien, & élu archevêque de Cantorbery. Comme tous ſes prédéceſſeurs avoient profeſſé la regle de St. Benoit, il en fit de même. Toute ſa vie ne fut que zele, que travail apoſtolique pour le maintien & le rétabliſſement de la foi & de la diſcipline tant eccléſiaſtique que monaſtique. Après avoir gouverné de la ſorte ſon égliſe l'eſpace de 22 ans, il mourut en 690, âgé de 88 ans, & fut inhumé dans le monaſtere de Saint-Pierre de Cantorbery, lieu de la ſépulture des prélats de cette métropole. On y trouva, dans l'onzieme ſiecle, ſon corps revêtu du froc & du *pall.um.* Il eſt le premier d'entre les Latins qui ait fait un livre pénitenciel. Il ne nous en reſte que des fragments donnés par Dom d'Achery & par M. Petit.

THÉODORE, *moine de Saint-Gal.* Cet écrivain étoit religieux de la célebre abbaye de Saint-Gal en Suiſſe, où il vivoit vers l'an 680. Il écrivit la vie de St. Magne ſon maître, publiée par Caniſius au tome V de ſes anciennes leçons.

THÉODORE BROCQ, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Théodore fut un de ces hommes ſimples en apparence, dont les petits génies font peu de cas, qui, ſans s'inquiéter, marchent d'un pas égal dans la carriere qu'ils ſe ſont fixée, & qui finiſſent par mériter place au temple de Mémoire. Il s'appliqua d'abord à la prédication, y réuſſit au deſſus de ce que les diſcours en attendoient, & cultiva ce talent juſqu'à ce qu'il en fut empêché par une ſurdité qui lui ſurvint.

Alors il travailla à une hiſtoire de Metz, & en forma deux volumes in-4., manuſcrits. On leur a rendu juſtice dans la préface de l'hiſtoire générale de cette ville, en diſant que ces mémoires ſont préférables à tous ceux qui avoient été recueillis juſques-là. Dans le deſir de faire rouler la preſſe, il avoit abrégé & rédigé de ſon mieux ſes recueils en forme d'hiſtoire, avoit même obtenu le privilege & la permiſſion d'imprimer ; mais quelqu'un y mit obſtacle. Ce religieux, auquel D. Calmet donne rang dans ſa bibliotheque de Lorraine, étoit né à Châlons-ſur-Marne, d'une famille diſtinguée, & avoit fait profeſſion en l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Vincent de Metz, le 4 Juin 1704. Il a fini ſes jours en celle de Saint-Arnould de la même ville, le 9 Avril 1762.

THÉODORIC, *ou* THIERRY I, *moine de Saint-Matthias de Treves.* Théodoric, ou Thierry, célebre écolâtre de Saint-Matthias de Treves, y étoit religieux & y floriſſoit dans le 10. ſiecle. Ce fut un perſonnage recommandable par une piété ſolide & par une connoiſſance vaſte des ſciences ſacrées & profanes. On le chargea du ſoin des écoles de cet illuſtre monaſtere en 980, & durant 24 ans, qu'il exerça cette noble & utile fonction, il rendit d'importants ſervices à l'égliſe & à l'état, en formant pour l'une & pour l'autre des ſujets capables de les ſervir.

Ce ſavant termina ſa carriere en 1012, emportant les regrets de ſes confreres qui, pour lui laiſſer un monument de ſon eſtime, ornerent ſa ſépulture de ces vers Léonins :

Theodori monachi pauſant hic membra ſepulti,
Qui pietate vigens, ſimplicitate cluens,
Præsbyter officio quod complens ordine certo,
Fervebat ſummi, laudibus in Domini.
Prudens & doctus, nulli pietate ſecundus,
Totum quod didicit, mox aliis retulit,
Ut ſibi commiſſum benè collocando talentum,
Centuplici juſtus atque pius Dominus;
Fructu cum remuneraret.
Tranſiit in nonis felici fine Decembris,
Pro quo poſce Deum, qui legis hunc titulum.

Les ouvrages dont on le croit auteur ſont, 1°. un beau commentaire diviſé en quatre livres, ſur le prophete Iſaie : 2°. un traité ſur l'incarnation de Jeſus-Chriſt : 3°. un écrit ſur la réſurrection des morts : 4°. un livre ſur la charité chrétienne : 5°. des additions à l'hiſtoire de Treves, connue ſous le titre de *Geſta Trevirorum* : 6°. un commentaire ſur l'apocalypſe : 7°. grand nombre de ſermons & d'homélies. Trithême lui attribue encore une relation de l'invention des reliques de St. Celſe, & un livre des miracles du même; mais il s'eſt trompé. Voyez l'article ſuivant.

THÉODORIC, *ou* THIERRY II, *autre religieux de Saint-Mathias.* Celui-ci fut reçu à Saint-Matthias en 1006, par l'abbé Richard. Il a laiſſé deux ouvrages; le premier eſt un livre de l'hiſtoire de la tranſlation de St. Celſe, martyr, faite en 979; le ſecond eſt l'hiſtoire des miracles du même ſaint martyr, qu'il dédia à Richard ſon abbé.

THÉODULE, *ou* THÉOLDUS, *abbé de Saint-Crépin de Soiſſons;* voyez Theulfe; c'eſt le même.

THÉOFROI, (*Saint*) *abbé de Carmelli.* Saint Théofroi, autrement St. Chafre, nâquit à Orange ſur la fin du 7. ſiecle, d'une famille noble & opulente dont il reſtoit ſeul héritier. Rien de tout ce faſte ne put le retenir dans

Digitized by Google

le ſiecle. Il ſe retira près de St. Eudes, abbé de Carmelli, dioceſe du Puy-en-Velay, y embraſſa l'état monaſtique, en devint abbé, y eut pour religieux St. Menelé, depuis abbé de Menat en Auvergne, & obtint lui-même la gloire du martyre par le glaive des Sarraſins en 732.

Le monaſtere de Carmelli n'eſt plus connu de nos jour parmi le peuple, que ſous le nom de St. Théofroi, ou St. Chafre. C'eſt une abbaye très-conſidérable, qui s'eſt unie à l'ordre de Cluny dans le dernier ſiecle, avec pluſieurs prieurés conventuels qui en dépendent.

L'auteur de la vie de St. Théofroi, écrite au 10. ſiecle, lui attribue un traité ſur le cours du ſixieme âge du monde, intitulé : *Micrologus de lapſu mundi ſenario.* Dom Rivet penſe qu'on pourroit auſſi lui faire honneur de deux homélies imprimées dans la bibliotheque des peres : l'une ſur le reſpect dû aux reliques des ſaints ; l'autre ſur la vénération qu'on doit aux ſaints mêmes ; mais elles ſont plutôt, ce ſemble, de Théofroi, abbé d'Epternac.

THÉOFROI, *abbé d'Epternac.* Théofroi, ou Théofride, abbé d'Epternac au duché de Luxembourg, dioceſe de Treves, étoit religieux de ce monaſtere dès 1031. En ayant été élu abbé, ſon élection fut traverſée par un compétiteur ; Grégoire VII jugea le procès en ſa faveur. Il fut eſtimé pour ſa ſcience & pour ſes autres qualités ſociales & perſonnelles. Brunon II, archevêque de Treves, en fit en particulier beaucoup de cas, & le choiſit pour ſon directeur. Il gouverna Epternac durant 28 ans, & mourut vers 1106. Il avoit fait de bonnes études, ſavoit les langues grecque & hébraïque, & a tranmis ſon nom à la poſterité par différents écrits. 1. Il a compoſé la vie de St. Willebrord, premier évêque d'Utrecht, fondateur d'Epternac. 2. Celle de St. Liutvin, archevêque de Treves, qui avoit été religieux de St. Benoit en l'abbaye de Metloc. 3. Quatre livres intitulés : *Flores epitaphii ſanctorum,* où il y rapporte les merveilles que l'être ſuprême a daigné opérer en faveur de ceux qui honorent les précieux reſtes des ſaints, & de ceux qui ont recours à leur interceſſion.

Il entreprit cet ouvrage à la priere de Regimbert, ſon prédéceſſeur, & le dédia à l'archevêque Brunon II. Il a été publié à Luxembourg en 1619, par le pere Jean Roberti, jéſuite. Dom Mabillon dit qu'on y remarque une érudition peu commune dans le ſiecle de l'auteur, & que parmi la rudeſſe du ſtyle l'on apperçoit l'éclat du ſentiment & de la vertu.

Comme il eſt avantageux de connoître l'origine des pratiques monaſtiques, j'obſerverai ici qu'il nous apprend dans ſon quatrieme livre des fleurs des ſaints, que Regimbert, ſon abbé, ordonna en 1059, du conſentement de ſes religieux, que chaque année l'on célébreroit à Epternac, le 13 des calendes de Décembre, une fête particuliere à l'honneur des ſaints dont on y voit des reliques. C'eſt de là, ce ſemble, qu'eſt venue la fête des reliques dans tout l'ordre.

THEOGER, *ou* THÉOTGER, (*St.*) *évêque de Metz* (*a*). Cet écrivain, qui

(*a*) *Hiſt. de Metz*, tom. II, pag. 222, & ſuiv.

Digitized by Google

fut le cinquante-quatrieme évêque de Metz, en 1117, & dont on a donné la vie dans ſa juſte étendue dans l'hiſtoire de cette ville, étoit frere de Folmar, comte de Metz. Il reçut ſa premiere éducation au monaſtere de Saint-Cyriaque près de Mayence, & ſe fit moine à Hirſauge, ſous l'abbé Guillaume. Celui-ci le nomma d'abord prieur de Reichembach, puis abbé de Saint-Georges dans la Forêt-noire. Il gouvernoit ce monaſtere lorſqu'il fut élu évêque de Metz, dignité qu'il n'accepta que malgré lui & avec raiſon, car les Meſſins ne voulurent pas le recevoir, quoiqu'il eut été ſacré, & que ſon élection eût été ſolemnellement confirmée au concile de Reims, tenu en l'année 1119, par Calixte II. Il accompagna ce pape juſqu'à Cluny, où il demeura quatre mois, au bout deſquels il mourut le 29 Avril de l'an 1120, & y fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Pierre. Quelques-uns lui donnent le titre de Saint, d'autres le qualifient ſeulement de bienheureux.

Etant encore ſimple religieux, il corrigea pluſieurs fautes qui s'étoient gliſſées dans quelques exemplaires de la bible. Devenu abbé, il compoſa un grand nombre de ſermons & d'homélies, qu'il prêcha à ſes moines. Il écrivit, en outre, un commentaire court, mais très-beau ſur les pſeaumes; un traité ſur la muſique, dans laquelle il excelloit, & quantité de lettres.

THÉOPHANE, *moine du-Mont-Caſſin.* Selon Arnould Wion, Théophane moine & diacre du Mont-Caſſin, a compoſé divers poëmes à l'honneur de la mere de Dieu; ſur l'arrivée de St. Benoit à la montagne de Caſſin; ſur ſes miracles; & ſur la fondation de Plombariole & de Saint-Sauveur, qui ſont des dépendances du monaſtere du Mont-Caſſin. Il ne dit pas en quel temps il a vécu.

THÉOPHILE, *de Padoue, moine du Mont-Caſſin.* Nous le nommons de Padoue, parce qu'il étoit né en cette ville, & qu'il fit profeſſion à Sainte-Juſtine, le 16 Avril de l'an 1500. Il a laiſſé des traités de l'art de mourir chrétiennement, & des indulgences accordées par Innocent VIII, à la congrégation de Sainte-Juſtine; une méthode pour entendre les confeſſions des religieux & des ſéculiers; une ſomme morale en un volume in-folio; & un recueil ſur différentes matieres.

THÉOPHILE MARTIUS, *religieux du Mont-Caſſin.* Celui-ci floriſſoit ſous le pape Grégoire XIII, qui mourut en 1585. Sur la réputation de Dom Théophile, ce pape le manda à Rome pour travailler à la réformation du calendrier: ce qu'il fit avec tant d'application & de juſteſſe, qu'on lui donnoit, en quelque ſorte, le ſuccès de cette importante entrepriſe.

THEVART, (*Dom*) né à Paris l'an 1618, fit profeſſion dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, étant âgé de 19 ans, le 26 Avril de l'an 1637. Il finit ſes jours dans l'abbaye de Saint-Denys-en France, le 18 Janvier de l'an 1685.

Il a traduit de l'eſpagnol en françois les exercices ſpirituels du vénérable P. Dom Garcie de Ciſneros, abbé de Mont-Ferrat. Cette traduction a été imprimée à Paris, chez Simon Piget, en 1655. C'eſt un in-12 de 700 pages, dédié à Mme. Louiſe Béon de Luxembourg, comteſſe de Brienne & de Montbron. On trouve à la fin du volume la vie de Dom Garcie de Ciſneros, com-

Digitized by Google

poſée par notre Bénédictin. Ce Dom Garcie nâquit à Tolede en 1459. Il étoit neveu du cardinal Ximenès, archevêque de cette ville, & miniſtre d'état en Eſpagne ſous les rois Ferdinand, Philippe & Charles, & ſous les reines Jeanne & Iſabelle. L'abbé de Mont-Ferrat eſt auteur d'un livre qui a pour titre : *Le directoire ou adreſſe des heures du divin ſervice.*

Une lettre du R. P. Antoine Laſpinaſſe, prieur de la Graſſe, à Dom Luc d'Achery, écrite le 7 de Novembre 1669, nous apprend que le Pere Thevard, après avoir traduit les exercices de Dom Garcie de Ciſneros, de l'eſpagnol en françois, avoit commencé la traduction des œuvres ſpirituelles du pere Alvarade, Eſpagnol très-eſtimé, & que ſa verſion étoit fort avancée. Nos mémoires ne nous apprennent point qu'elle ait été achevée ou imprimée. *Hiſt. litt. de la Congrégation de Saint-Maur.*

THEUDUS, *abbé de Radiolo.* Cet abbé de Saint-Paul de Radiolo, mort en 1095, a écrit une vie de St. Benoit, & un commentaire ſur la regle de ce ſaint.

THIBAULD, *moine de Béſue ;* voyez THÉBALDUS ; c'eſt le même.

THIBAULT, (*Dom Benigne*). Dom Benigne Thibault nâquit à Dijon, & fit profeſſion à Saint-Remi de Reims, le 21 Septembre 1649, âgé de 19 ans. Après ſes études, ſa vertu & ſa capacité le firent choiſir pour enſeigner la rhétorique au college de Tiron. Après l'avoir profeſſé pendant 15 ans, il alla demeurer dans l'abbaye du Bec, où il exerça l'office de ſacriſtain avec beaucoup d'humilité & un grand zele pour la beauté de la maiſon de Dieu. Il entreprit d'écrire en latin les annales de cette célebre abbaye, & les conduiſit juſqu'au 3. ſiecle depuis ſa fondation par le bienheureux Herluin. Ces annales ſont écrites d'un ſtyle pur & avec beaucoup de netteté. Les plus habiles gens qui les ont lues, y ont admiré la ſolidité du jugement de l'auteur, & ont jugé cet ouvrage, tout imparfait qu'il eſt, digne d'être donné au public. On en conſerve le manuſcrit original dans la bibliotheque du Bec. Dom Bénigne Thibault a encore laiſſé des mémoires pour le continuer, & d'autres monuments de ſon génie en vers & en proſe. Ce religieux aimé de tout le monde, & reſpecté par ſon ſavoir & ſa piété, mourut au Bec, le 7 de Juin 1684. *Hiſt. litt. de la Congreg. de St. Maur.*

THIÉBAUD, (*Benoit*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Benoit Thiébaut, mort à Saint-Vincent de Beſançon, le 5 Février 1766, avoit fait profeſſion en la même abbaye, le 11 Juillet 1700. Il fut un homme inſtruit & laborieux. L'on conſerve à Saint-Vincent de Beſançon, en 7 volumes in-4., manuſcrits, un ouvrage important ſorti de ſa plume, qui a pour titre : *Bibliotheque générale & particuliere des auteurs de tous les ordres & congregations, dans leſquelles on pratique la regle de St. Benoit, avec l'hiſtoire de leur vie, le catalogue, la chronologie, & les différentes éditions de leurs ouvrages ; & à la fin, l'état préſent de l'ordre de St. Benoit, où l'on trouve l'hiſtoire de tous les ordres, congrégations & monaſteres de l'un & l'autre ſexe qui le compoſent.* Je n'ai pas eu l'avantage de voir ces ſept volumes, dont le plan eſt plus ample que celui que j'exécute ici ; mais j'ai eu celui d'avoir & de profiter d'un autre

Digitized by Google

exemplaire de cet ouvrage, apparemment le premier brouillon; en trois volumes in-4., de corps d'hiſtoire ſuivie, & en un in-4., de ſupplément qui appartiennent à la bibliotheque de Saint-Matthias de Treves.

THIMIO, *de Nidéraltaiche.* Né de la noble maiſon des comtes de Medlingenn, il embraſſa la regle de St. Benoit en l'abbaye de Nidéraltaiche dans la haute Baviere, d'où il fut tiré pour être fait archevêque de Saltzbourg, & mourut dans les croiſades en 1111. Il fut ſavant & pieux. Il excella principalement dans la ſculpture & la gravure; & l'on montre encore de ſes ouvrages en ce genre au monaſtere de Saint-Pierre de Saltzbourg.

THIER, *de Werden.* Dom Théodore Thier, moine de Werden, ou Ferden (*Werdinenſis*) dans la baſſe Saxe, a vécu & fleuri de nos jours. Il a fait imprimer à Cologne, en 1716, un ouvrage in-8., de la connoiſſance & de l'amour du Sauveur. On lui attribue diverſes autres compoſitions ſur différents ſujets tant philoſophiques qu'hiſtoriques & moraux, qu'on ne détaille pas.

THIERRI, *moine de Saint-Alban de Mayence.* Cet auteur, religieux de Saint-Alban de Mayence, s'y diſtingua dans le 10. ſiecle par une érudition & une variété de connoiſſances peu communes de ſon temps. Les lettres divines & humaines lui étoient familieres. Il paſſoit même pour philoſophe profond & ſubtil. Les productions ſorties de ſa plume & parvenues à notre connoiſſance, ſont: un commentaire ſur le cantique des cantiques; un autre ſur l'évangile de St. Jean, compoſé avec élégance, & une continuation de l'hiſtoire des archevêques de Mayence juſqu'en 985: temps auquel il vivoit.

Nous trouvons un ſecond Thierri, moine de Saint-Alban, qui écrivoit en 1040, au rapport de Tritheme.

THIERRI, *abbé de Saint-Aubin.* Il fut tiré en 1056 de Marmoûtier, où il avoit prononcé ſes vœux, pour gouverner le monaſtere de Saint-Aubin d'Angers. Il mourut en 1060, & laiſſa une vie de St. Aubin, qui ne ſe trouve plus.

THIERRI, *religieux de Tholey.* Il vivoit vers 1066, & écrivit les miracles de Conrad, archevêque de Treves, maſſacré en 1069, dont le corps fut transféré à Tholey. Ce religieux dédia ſon ouvrage à Thierry, évêque de Verdun, auquel il donne de grandes louanges.

THIERRI, *abbé de Saint-Martin de Treves.* On ne dit point en quelle maiſon il avoit fait profeſſion; mais on ſait qu'il étoit d'un monaſtere de Treves, où il enſeigna avec diſtinction; ce qui lui mérita le ſurnom de ſcholaſtique. Il prit le parti de l'empereur Frederic & d'Egbert, archeveque de Treves, contre le pape Grégoire VII, & écrivit deux livres contre lui. L'antipape Clément le nomma abbé de Saint-Martin de Treves. On ne dit pas en quelle année il mourut.

THIERRI, *moine de Saint-Ouen de Rouen.* Ce Thierri, profès de Saint-Ouen de Rouen, floriſſoit ſur la fin du 11. ſiecle. Il étoit érudit, & ſe mêloit même de poéſie. Il a mis en vers la vie de St. Ouen, qu'il dédia à Nicolas, ſon abbé, mort en 1092.

THIERRI, *abbé de Saint-Tron* (a). On

(a) *Annales. O. S. B.*, tom. I, tom. V.

place

place ſon décès à l'an 1107. Ce fut, malgré les calamités & la barbarie de ſon temps, un perſonnage vraiment grand à tous égards. Non-ſeulement il étoit ſavant, bien inſtruit dans ce qui concerne la belle littérature, & la poéſie en particulier; mais il avoit en partage cet eſprit philoſophique, qui, comme le flexible roſeau, ſe baiſſe & céde aux coups de vent de la tempête, puis ſe releve ſain & ſauf lorſqu'elle eſt paſſée. De ſon temps, Lanzon & Luitprandt ſe diſputerent la dignité abbatiale de Saint-Tron, & y cauſerent les plus grands troubles. Notre ſavant, pour n'être pas le triſte ſpectateur de ces déſordres, ſe retira à Saint-Pierre de Gand, où il vécut en ſage. Après la mort de l'un & de l'autre compétiteurs, il revint en ſon monaſtere, en fut élu abbé par des religieux mieux intentionnés, & ſon élection fut approuvée par l'évêque de Liege, qui l'ordonna prêtre, & le bénit.

La maiſon ſe trouvoit dans l'état le plus pitoyable; bientôt l'on s'apperçut qu'elle avoit un homme de mérite à ſa tête. Tout y fut rétabli, réparé, comme en un clin-d'œil, tant pour le temporel que pour le ſpirituel, & il y fit recevoir les uſages de Cluny. Quoiqu'il n'ait gouverné cette célebre abbaye que l'eſpace de neuf ans & trois mois, les ſervices qu'il lui a rendus y perpétueront à jamais ſa mémoire. Quant à ſes productions littéraires, elles ſont: la vie de St. Bavon, confeſſeur & hermite, mort en 631; celle de Ste. Laudrade, premiere abbeſſe de Munſter-Bilſen, au pays de Liege; celle de St. Tron, patron de ſon monaſtere, & celle de St. Rumold. Tritheme qui dit de cet abbé qu'il écrivoit également bien en proſe & en vers, lui attribue en outre des ſermons & des lettres.

THIERRI, *moine du Mont-Caſſin.* Pierre Diacre, moine du Mont-Caſſin, qui vivoit dans le 12. ſiecle, différent du bibliothécaire, parle de cet auteur, ainſi il a exiſté avant le 13. ſiecle. Il n'eſt connu dans la république des lettres que pour avoir compoſé une vie de St. Ferme, ou Firmin, abbé de Saint-Savin, près de Fermo dans la Marche d'Ancone, & dont St. Pierre Damien fait l'éloge dans un de ſes opuſcules. Paul Diacre parle avec éloge d'un autre Thierri, religieux du Mont-Caſſin, qui écrivoit en 1012.

THIERRI, *le Norwegien.* Thierri le Norwegien eſt ainſi ſurnommé parce qu'il eſt auteur d'une courte hiſtoire eccléſiaſtique du royaume de Norwege. Il étoit Bénédictin, & écrivoit l'an 1180. Son ouvrage a été imprimé à Amſterdam, en 1684, par les ſoins de Gaſpard Kirkmann.

THIERRI, *abbé de Saint-Diſibode.* L'abbaye de Saint-Diſibode au comté de Spanheim, dioceſe de Mayence, occupée juſqu'au 13. ſiecle par des Bénédictins, puis cédée aux Bernardins, fut gouvernée ſur la fin du 11. ſiecle par un ſavant & pieux abbé nommé Thierri. Il a tranſmis ſon nom à la poſtérité par une vie de Ste. Hildégarde, célebre abbeſſe de Bingen, au dioceſe de Mayence, morte en 1180. Cet écrit eſt partagé en quatre livres, & a été publié dans le recueil de Surius au 6 de 7bre. Thierri étoit contemporain de la ſainte; il vivoit encore en 1200.

THIERRI, *moine de Fleury.* Si l'on ajoute foi à ce que dit Tritheme, Thierri s'étoit fait un nom par ſon ſavoir dans le 10. ſiecle. Il avoit été reçu à pro-

Digitized by Google

feſſion en l'abbaye de Fleury. Entre autres ouvrages, il en compoſa un en 2 livres, où il décrivoit les coutumes & les uſages de ce monaſtere. Il le dédia à Bernward, qui de religieux d'Hirſauge fut nommé, en 998, évêque de Wirtzbourg. Par conſéquent, il floriſſoit ſur la fin du 10. ſiecle. On ne dit point ce qu'eſt devenu ſon ouvrage (*a*).

THIERRI, *abbé de Saint-Pantaleon de Cologne.* L'abbaye de Saint-Pantaleon de Cologne, qui a été illuſtrée de nos jours par le ſavant Dom Légipont, eut pour abbé, en 1330, un religieux nommé Thierri, qui s'eſt fait connoître parmi les légendaires par une relation de ce qui étoit arrivé dans ce monaſtere, lorſque le corps de St. Abbin, martyr, fut levé de terre, &c. Il mourut en 1337.

Autres écrivains du nom de THIERRI.

Nous trouvons les ſuivants:

THIERRI, *abbé de Saint-Hubert en Ardennes*, perſonnage illuſtre, mort en 1086, dont l'hiſtoire ſe trouve au long dans l'ouvrage intitulé : *Cantorium S. Huberti*, imprimé au IV tome de la très-ample collection de Dom Martene, pag. 999. Il avoit enſeigné les ſaintes lettres à Stavelot, à Verdun, & en d'autres monaſteres de l'ordre, & laiſſa pluſieurs diſciples célebres par leur doctrine.

THIERRI, *moine de Durham en Angleterre.* Il a écrit la vie de Ste. Marguerite, reine d'Ecoſſe, dont il étoit confeſſeur.

THIERRI, *de Weiſſembourg, abbé de la congrégation de Cluny.* Il floriſſoit vers l'an 1210, & a compoſé la vie de Ste. Hildegarde.

THIERRI, *autre moine de Cluny*, qui ſe diſtinguoit en 1040.

THIERRI, *d'Epternac*, qui a écrit en 1194, comme on le voit par la collection de D. Martene, tom. IV, pag. 453.

THIERRI, *de Fulde*, diſciple de Tritheme, qui nous le fait connoître dans ſes lettres familieres.

THIERRI, *d'Hersfeld*, en 1030. Il eſt connu par les annales de l'ordre, tom. III, pag. 215.

THIERRI, *d'Hirſauge*, dont parle Tritheme au livre II, chap. 27 des hommes illuſtres de l'ordre de St. Benoit.

THIMO, *ou* THIEMO, *de Bamberg.* Il fut moine du monaſtere Bénédictin de Saint-Michel de Bamberg, en 1146. Il étoit ſavant, pieux & littérateur. On a de lui, entre autres ouvrages, un dialogue ſur la vie de St. Otton, évêque de Bamberg.

THIMOTHÉE, *religieux Camaldule* (*b*). Arnould Wion nous apprend que Thimothée, religieux de Camaldoli, a traduit de l'Eſpagnol en Italien un recueil de vies de ſaints, qui a été imprimé à Veniſe, & ailleurs, non-ſeulement in-4, mais même in-folio. Wion ne dit pas en quel temps vivoit ce Thimothée.

THIROUX, (*Dom Jean-Évangéliſte*). Dom Thiroux, né à Autun, en 1663, d'une des meilleures familles de la ville, entra dans la congrégation de St. Maur en 1680, & fit profeſſion le 29 Avril de l'année ſuivante, dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme. Après

(*a*) Hiſt. litt., tom. VI, pag. 550. (*b*) *Lignum vitæ*, pag. 853.

Digitized by Google

de bonnes études, il profeſſa la philoſophie & la théologie pendant pluſieurs années avec beaucoup de ſuccès. Enſuite il fut nommé ſucceſſivement prieur de Nogent-ſous-Couci, & de Saint-Nicaiſe de Meulan.

Le 25 Octobre 1703, un exempt, qui, peu de jours auparavant, avoit arrêté, par ordre du roi, D. Thierri de Viaine, de la congrégation de St. Vannes, vint à Meulan, où il arrêta de même Dom Jean Thiroux, & le conduiſit à la Baſtille. Les ſupérieurs de la congrégation de St. Maur firent leur poſſible pour découvrir le ſujet de ſa détention. Ils virent le cardinal de Noailles & le pere de la Chaiſe, qui témoignerent l'un & l'autre être ſurpris que Dom Thiroux fut de la congrégation de St. Maur, & aſſurerent qu'on l'avoit cru de la congrégation de St. Vannes; mais ſans vouloir rien dire ſur la cauſe de ſa captivité. Quinze jours après qu'il fut arrêté, on apprit qu'il avoit été interrogé par M. d'Argenſon, lieutenant de police, & que ce religieux, qui juſqu'alors avoit mangé à la table du gouverneur, en avoit été retranché & transféré ailleurs. On voulut ſonder M. d'Argenſon ſur le ſujet de l'empriſonnement de D. Thiroux; mais il ne voulut rien déclarer. On ſut ſeulement, quelques jours après, qu'à Mont-Louis, maiſon de campagne du P. de la Chaiſe, des théologiens jéſuites examinoient les cahiers de philoſophie & de théologie que D. Thiroux avoit dictés à ſes écoliers, étant profeſſeur. Les ſupérieurs firent encore quelques tentatives pour délivrer leur religieux, & furent même d'avis de le demander au roi, pour en faire eux-mêmes telle juſtice qu'il plairoit à ſa majeſté; mais des amis leur repréſenterent l'inutilité de cette démarche, & leur conſeillerent d'attendre un temps plus favorable.

Dom Thiroux demeura à la Baſtille, depuis le mois d'Octobre 1703, juſqu'au 15 Février 1710, qu'il fut délivré & amené à Saint-Germain-des-Prés. Trois jours après, ſon ami Dom Thierri de Viaine, qui avoit été enfermé au donjon du château de Vincennes, ſortit auſſi de priſon, & fut conduit ſur le champ, accompagné d'un exempt des gardes, & d'un religieux de la congrégation, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, par lettre de cachet. Dom Thiroux fut traité plus favorablement, quoiqu'il fût auſſi relégué à l'abbaye de Bonneval, au dioceſe de Chartres. L'exempt, qui le conduiſit d'abord à Saint-Germain-des-Prés, avertit qu'après avoir reſpiré ſi long-temps l'air renfermé de ſa priſon, il étoit à propos de le mettre dans une chambre de l'infirmerie pendant trois ſemaines ou un mois, avant de lui faire prendre le grand air.

On apprit alors de D. Thiroux pluſieurs choſes qu'on ignoroit au ſujet de ſa détention. Il avoit enſeigné la théologie à Saint-Remi de Reims, en même temps que D. Thierri de Viaine l'enſeignoit dans l'abbaye d'Hautvilliers, où ils avoient contracté enſemble une amitié très-étroite. M. le Tellier, archevêque de Reims, les conſidéroit tous deux par leur ſcience & leur mérite perſonnel. Dans une theſe publique chez les jéſuites, Dom Thiroux, qui en fit l'ouverture, argumenta ſur le fait des cinq fameuſes propoſitions, & pouſſa ſi vivement le ſoutenant & le préſident, qu'il les embarraſſa. Après la diſpute,

Digitized by Google

Dom Jean Thiroux ayant mis par écrit ſon argument avec les réponſes qu'on lui avoit données, l'envoya à Dom Thierri de Viaine, qui auſſi-tôt en fit courir des copies dans Reims, avec des notes de ſa façon. Une préface aſſez vive que Dom Thierri compoſa, quelque temps après, pour être miſe à la tête de l'addition de quelques ouvrages de Lemos, acheva de mettre le comble à ſa diſgrace. Ces deux amis ayant fait enſuite un voyage dans les Pays-bas, virent en paſſant par Bruxelles le P. Queſnel, qui y faiſoit pour lors ſa réſidence. Dom Thierri entretint depuis un commerce avec lui. Dom Thiroux, de ſon côté, ayant été nommé prieur de Nogent-ſous-Couci, & enſuite à Meulan, entretint un pareil commerce avec Dom Thierri. Le P. Queſnel ayant été arrêté à Bruxelles, & tous ſes papiers ſaiſis, on y trouva des lettres de Dom Thierri; mais on n'en trouva point de Dom Thiroux, qui ne lui avoit jamais écrit.

Il y eut un ordre d'arrêter D. Thierri dans Paris, & on envoya en même-temps à Hautvilliers, pour ſe ſaiſir de ſes papiers, parmi leſquels on trouva des lettres de D. Thiroux, qui, peu de jours après, fut conduit à la Baſtille, où il fut d'abord aſſez bien. Trois ſemaines après, il fut interrogé par M. d'Argenſon: tout l'interrogatoire roula ſur la viſite qu'il avoit rendue au P. Queſnel, & ſur ce qu'on diſoit qu'il avoit bu à la ſanté de M. Arnauld. Après cet interrogatoire Dom Thiroux fut fort reſſerré, & demeura ſeul pendant dix-huit mois. Il ſoutint cette triſte ſituation avec conſtance; & pour s'occuper, & ne pas oublier ce qu'il ſavoit, il faiſoit tous les jours deux leçons de théologie, l'une le matin, & l'autre le ſoir, comme s'il eût un cours de théologie. Lorſqu'on lui eut donné compagnie, & qu'on lui eut accordé des livres, de l'encre & du papier, il compoſa un abrégé de toutes les parties de cette ſcience. S'étant trouvé dans la ſuite avec deux eccléſiaſtiques qui lui parurent gens de bien, il apprit avec eux l'hébreu & l'anglois.

En même temps que la lettre de cachet fut expédiée pour l'élargiſſement de Dom Thiroux, M. de Pontchartrain écrivit au P. général que le roi avoit accordé la liberté à ce religieux, à condition qu'il ſe retireroit inceſſamment dans l'abbaye de Bonneval au dioceſe de Chartres, d'où il ne pourroit ſortir ſans les ordres de ſa majeſté; qu'il n'y exerceroit aucun office ſans permiſſion du roi; que le P. général auroit une attention particuliere ſur ſa doctrine & ſes mœurs, dont le déréglement a paru dans ſes propres lettres. Cette horrible accuſation n'étoit fondée que ſur quelques expreſſions très-innocentes, auxquelles les ennemis du P. Thiroux avoient donné un mauvais ſens pour calomnier un prétendu janſéniſte, dont les mœurs avoient toujours été irréprochables. » A l'égard » de ſes écrits, ajoute le miniſtre, ils ne » lui ſeront pas rendus, & M. d'Argenſon » a ordre de les retenir «. La lettre eſt écrite de Verſailles, le 12 Fév. 1710.

Après la mort du roi, arrivée le 1 Septembre 1715, Dom Thiroux fut envoyé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, & de-là dans celle de Saint-Denys, où il fut d'un grand ſecours au P. de Sainte-Marthe, pour le nouveau *Gallia chriſtiana*, auquel il travailla juſqu'en 1727. Cette année D.

Digitized by Google

Thibault, ſupérieur-général, par complaiſance pour le cardinal de Biſſy, fit ſortir de Saint-Germain-des-Près pluſieurs ſavants religieux oppoſés à l'acceptation de la bulle, & Dom Thiroux fut de ce nombre. M. l'abbé Pucelle le demanda pour ſon abbaye de Corbigni, & on n'eut pas de peine à le lui accorder. Le P. Thiroux y demeura quelque temps, & enſuite à Molême. Enfin, on fixa ſa demeure dans l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, où il mourut le 14 Septembre 1731.

Ses Écrits.

1. M. le duc d'Orléans, frere unique du roi Louis XIV, étant mort le 9 Juin 1701, Dom Thiroux compoſa, & fit imprimer ſon oraiſon funebre, qu'il prononça dans l'égliſe de Saint-Corneille à Compiegne.

2. D. Jean Thiroux étant priſonnier à la Baſtille, compoſa un abrégé de toute la théologie, qu'il intitula *Theologia pauperum ſacerdotum*, à l'uſage des curés & des eccléſiaſtiques de la campagne. Cet ouvrage peut faire trois ou quatre volumes in-4. Nos mémoires n'indiquent point le lieu où l'on pourroit trouver ce manuſcrit.

3. D. Thiroux, D. Félix Hodin & Dom Joſeph Duclou avoient travaillé ſous le P. de Sainte-Marthe aux trois premiers volumes du nouveau *Gallia chriſtiana*. On lit dans la bibliotheque des auteurs de Bourgogne (*a*), que D. Thiroux rangea & dreſſa des mémoires pour des métropoles entieres, & qu'il y joignit les remarques & les obſervations néceſſaires. Après la mort du P. de Sainte-Marthe, ſes trois compagnons continuerent ſon entrepriſe. Le quatrieme tome, qui contient la métropole de Lyon, paſſe pour l'ouvrage de D. Thiroux. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

Thiuredus, *moine de Douvres.* Né à Douvres, ſur la Manche, Thiuredus embraſſa l'inſtitut Bénédictin, dans une abbaye de ſon lieu natal. Il aima la muſique, ſuivit ſon goût, & réuſſit de maniere qu'il paſſa pour le plus habile muſicien de ſon temps. Il vivoit ſous le regne d'Edouard III, & finit ſa carriere en 1371. Il a laiſſé, ſelon Pitſeus, un livre intitulé : *Pantechordarum & tetrachordarum tractatus*, avec un autre qui preſcrit les regles de la muſique.

Thomasi, *religieuſe Bénédictine*; voyez Marie *crucifiée*; c'eſt la même.

Thomas, *moine d'Ellis.* Le monaſtere d'Ellis étoit de l'ordre de St. Benoit, & fameux en Angleterre. Thomas, qui en a pris le nom, y floriſſoit par ſon ſavoir, ſur la fin du 11. ſiecle & au commencement du 12. Il a compoſé deux ouvrages eſtimés : le premier eſt l'hiſtoire de ſon abbaye, depuis ſa fondation juſqu'à l'an 1107. Il eſt diviſé en deux parties : la premiere ſe trouve publiée par Dom Mabillon, dans le ſecond ſiecle Bénédictin, & la ſeconde, avec la préface, dans le premier tome de l'Angleterre ſacrée; le ſecond eſt la vie de Ste. Ethildride, abbeſſe Bénédictine, que D. Mabillon a cru digne de la preſſe; tome II des actes des ſaints.

(*a*) Tom. II, pag. 318.

Digitized by Google

THOMAS, *religieux de l'ordre de Cluny*, autrement *de Monmouth*. Selon Arnould Wion, il floriſſoit en 1160, & a compoſé une vie de St. Guillaume, martyr. L'ouvrage eſt en ſept livres; auxquels il en ajouta depuis un huitieme, ſur les miracles du même ſaint. Il ſe nommoit Thomas de Monmouth, du nom de cette ville d'Angleterre où il étoit né.

THOMAS, *prieur de Lenton*, autrement *d'Elmham*. Celui-ci, religieux du même ordre de Cluny, en Angleterre, & ſurnommé d'Elmham, du nom de ſon lieu natal, fut nommé prieur de Lenton, en 1416. Il a compoſé la vie de Henri V, roi d'Angleterre; une hiſtoire en vers des cinq premieres années du regne de ce prince, & des annales des rois Bretons, Saxons & Anglois, depuis Brito juſqu'à Henri IV. M. Hearne a publié la vie de Henri V, en un vol. in-8, en 1717.

THOMAS, *moine de Berg-Saint-Vinox*. L'abbaye de Berg-Saint-Vinox, en Flandre, a, comme tant d'autres, eſſuyé des revers & des déſaſtres conſidérables. Thomas, qui en étoit religieux, a compoſé l'hiſtoire de la ruine & du rétabliſſement de ce ſanctuaire.

THOMAS, *moine de Cîteaux*. Cet écrivain, moine Bénédictin de la réforme de Cîteaux en l'abbaye de Vauxcelles en Flandre, vivoit ſur la fin du 12. ſiecle. Il a compoſé un fameux commentaire ſur le cantique des cantiques, qui eſt conſervé dans la bibliotheque de Saint-Victor de Paris. Il eſt diviſé en douze livres, & fut imprimé à Paris en 1521; à Lyon, 1571, dans la bibliotheque de Cîteaux, & à Rome, in-folio, 1666. On aime les anecdotes, quelque folles qu'elles ſoient; en voici une: certains écrivains avoient, mal-à-propos, attribué cet ouvrage au cordelier Jean Scot. Que fait le procureur général de Cîteaux à Rome? Il obtint en 1655 une ſentence du maître du ſacré palais, qui défend de le publier ſous le nom de Scot.

THOMAS, *de la congrégation du Mont-Caſſin*. Thomas d'Evoli, (c'eſt le ſurnom de ce religieux) entra au Mont-Caſſin le 15 Août 1566. Il y fut, dans la ſuite, nommé vicaire-général du dioceſe qui en dépend. Outre cinquante ſermons, il a laiſſé un recueil des ſynodes aſſemblés en cette abbaye, & un formulaire de l'examen des confeſſeurs, & de ceux qui doivent être promus aux ordres.

THOMAS, *de la congrégation du Mont-Caſſin*. Thomas de Naples étoit profès, non du Mont-Caſſin, comme le précédent, mais de l'abbaye de Saint-Ange de Gaïette. Il vivoit en 1650, & a compoſé en latin le manuel des prélats; & en italien, le manuel des religieux.

THOMAS, *religieux d'Elchin* (*a*). L'abbaye d'Elchin, congrégation du St. Eſprit, eſt ſituée au dioceſe d'Augsbourg. Dom Corbinien Thomas en a été religieux, & lui a fait honneur de nos jours. Outre qu'il a enſeigné avec réputation les mathématiques en l'univerſité de Saltzbourg, il publia en 1724, un livre ſur la célébration de la pâque, en 1728, il en donna un ſecond, in-4., à Saltzbourg, ſous le titre de *Prodromus Mercurii philoſophici*,

(*a*) Memoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

& un troiſieme du même format; en 1737, qui a pour titre: *Le droit naturel examiné ſelon les regles de la théologie.* Ce ſavant nâquit à Augsbourg en 1694, & fit profeſſion en 1715.

THOMAS, *de Perſeigne.* Ce religieux, profès de l'abbaye de Perſeigne, ordre de Cîteaux, vivoit en 1211. On a de lui un ouvrage dédié à Robert, archevêque de Rouen, diviſé en dix livres, & intitulé: *Préparation du cœur.* On lui attribue encore un commentaire ſur le cantique des cantiques.

THOMAS, *ami de Saint-Thomas de Cantorbery.* On diſpute ſur la maiſon dont étoit ce religieux. Nous ſavons, & c'eſt aſſez, qu'il étoit moine de Cîteaux; ami inſéparable de St. Thomas, archevêque de Cantorbery, & qu'il vivoit en 1170. Il avoit une ſœur nommé Marguerite, qui vécut ſaintement dans l'ordre de Cîteaux. Il en a écrit la vie en vers & en proſe, & y a joint un traité du mépris du monde.

THOMAS, *abbé de Dondrainaud.* Dondrainaud eſt une abbaye de Bernardins en Ecoſſe. Thomas, dont il eſt ici queſtion, la gouvernoit en 1439. Il aſſiſta au concile de Conſtance, & fit à cette occaſion deux traités: l'un ſur la néceſſité d'éteindre le ſchiſme; l'autre, ſur celle de choiſir un pape. Il recueillit, d'ailleurs, les actes du concile.

THOMAS, *abbé de Saint-Albans en Angleterre.* Il floriſſoit dans le 16. ſiecle, & publia en 1531 des conſtitutions nouvelles dans le chapitre général de cette année.

THOMAS, *abbé d'Erfurd.* L'abbaye d'Erfurd en Thuringe a eu dans le 15. ſiecle un abbé reſpectable à tous égards en la perſonne de Thomas dont nous parlons. Non-ſeulement il anima les études dans le ſein de ſon monaſtere, mais pour concourir au bien général de l'ordre entier, il adreſſa aux abbés & religieux de la congrégation de Bursfeld un diſcours auſſi ſolide qu'éloquent, où il démontre que les moines doivent, entre autres études, cultiver celle de l'hiſtoire en particulier.

THOMASSIN; *voyez* TOMASSIN.

THOMELLUS, *moine d'Haſnon;* voyez TOMELLUS; c'eſt le même.

THORALD, *abbé des Fontaines.* Thorald, ou Thorat, profès du monaſtere de Rieval, puis abbé des Fontaines, même ordre de Cîteaux en Angleterre, vers l'an 1216, mérita l'eſtime de ſes compatriotes par ſa vertu, & s'en fit admirer tant par la ſupériorité de ſon génie dans le maniement des affaires, que par un grand nombre d'écrits qu'on regrette avec raiſon. C'eſt ce qu'avouent les écrivains de ſa nation.

THORNEY, *moine de Saint-Auguſtin de Cantorbery.* Dom Guillaume Torney, moine de l'abbaye de Saint-Auguſtin de Cantorbery, dans le 14. ſiecle, fut un perſonnage très-reſpecté en Angleterre. Nous avons de lui la continuation de l'hiſtoire des abbés de ſon monaſtere, depuis 1272, où finit celle de ſon confrere Thomas Spott, juſqu'en 1397. Cette hiſtoire, qui eſt écrite avec beaucoup de fidélité & d'exactitude, a été publiée à Londres en 1652, par les ſoins de Tuviſden, dans ſon recueil des hiſtoriens d'Angleterre. On attribue encore à Dom Torney une hiſtoire des rois de Kent dans le temps de l'heptarchie, des vies de ſaints, & des chroniques des comtés, des évêchés & des abbayes de ſa nation.

THOTO, *de la congrégation du Mont-*

Digitized by Google

Caſſin. Dom Honoré Thoto prononça ſes vœux en l'abbaye de Cave, congrégation du Mont-Caſſin, le 10 Juillet 1609. Il étoit dès-lors habile philoſophe & bon médecin. En conſéquence, il fut de ſuite envoyé à Rome, où il ſe diſtingua par ſes écrits comme par ſes paroles & ſes actions. Il finit ſes jours vers 1668. On a de lui trois volumes in-4. de commentaires ſur Ariſtote, publiés à Naples en 1636, & dédiés à Philippe IV, roi d'Eſpagne. Ils ſont intitulés : *Ariſtotelis ſenſus reconditi paraphraſis, explanatio, coordinatio, ſummique ejus artificii delectio.* Dans le premier, il prouve qu'Ariſtote a enſeigné l'exiſtence de Dieu & l'immortalité de l'ame. Outre cet ouvrage, il a laiſſé un cours de philoſophie; un traité de la primauté de St. Pierre; un carême entier; un abrégé de la chronique de Cave; des commentaires ſur les proverbes de Salomon & ſur l'eccléſiaſte, dédiés à Grégoire XV : le tout reſté manuſcrit, eſt conſervé au monaſtere de Cave; enfin, il a confié à la preſſe les actes d'un ſynode aſſemblé au Mont-Caſſin par l'abbé D. Simplicien Caffarelli, dont il étoit ſecrétaire, chancelier, examinateur & juge ſynodal.

THUILLIER, (*Dom Antoine-Vincent*). Dom Vincent Thuillier, né en 1685, à Couci, au dioceſe de Laon, fit profeſſion dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 28 Août de l'an 1703, âgé de 19 ans. On conçut de lui de grandes eſpérances tant pour la piété que pour les ſciences. Il fut émule de Dom Charles de la Rue aux études de philoſophie & de théologie, & au cours des langues qu'il étudia avec ſuccès. Il enſeigna enſuite durant longtemps la philoſophie & la théologie dans l'abbaye de Saint-Germain-des Prés, dont il fut ſous-prieur les dernieres années de ſa vie (*a*) ». Il écrivoit » bien en latin & en françois, & l'on » voit par ſes ouvrages qu'il avoit cul» tivé les belles-lettres avec ſoin. C'é» toit un homme d'une imagination » vive, & il a fait voir par diverſes » pieces, qu'il montroit volontiers à ſes » amis, qu'il pouvoit réuſſir dans le » genre ſatirique «. Dom Denys de Sainte-Marthe, ſupérieur-général, voulut l'appliquer à une étude digne d'un religieux & utile à l'égliſe. Il lui donna tous les papiers & les portes-feuilles des PP. Mabillon & Ruinart, afin qu'il travaillât à la continuation des annales de l'ordre. Mais il remit à un autre temps ou abandonna entiérement l'exécution de ce deſſein pour compoſer les ouvrages dont voici la notice:

1. Il annonça dans le journal des ſavants de 1731, l'hiſtoire de Polybe nouvellement traduite du grec, avec le commentaire du chevalier Folard, en trois volumes in-folio. Cet ouvrage ne commença à paroître qu'en 1727, en ſix volumes in-4. A l'occaſion de ce proſpectus, Dom le Cerf a exercé ſa critique contre le pere Thuillier » (*b*). » Nos ſages réformateurs, dit-il, ne » pouvoient prévoir qu'un jour un reli» gieux de notre congrégation, dont » on a conçu de ſi heureux augures pour

(*a*) Moréri, derniere édition. (*b*) Bibliotheque hiſtorique des auteurs de la Congrégation, pag. 174.

» la

Digitized by Google

» la piété & la ſcience, traduiroit un » livre qui inſpire de l'amour pour la » profeſſion militaire, ſi dangereuſe » pour des chrétiens qui doivent ſe » ſanctifier par les exercices d'une ſalu- » taire pénitence «.

2. Ouvrages poſthumes de D. Jean Mabillon & de Dom Thierri Ruinart, Bénédictins de la congrégation de St. Maur. Par Dom Vincent Thuillier, Bénédictin de la même congrégation. A Paris, chez François Babuty, Jean-François Joſſe & Jombert le jeune, 1724, trois volumes in-4. Le pere le Cerf ſoutient que ce titre doit être réformé, puiſqu'il y a dans ce recueil plus d'ouvrages de Dom Mabillon imprimés de ſon vivant, qu'il n'y en a qui paroiſſent au jour pour la premiere fois. En effet, on y voit ſes deux écrits contre les prétentions des chanoines-réguliers, ſon traité ſur les mots de meſſe & de communion, ſes diſſertations ſur le pain azyme, & ſur l'imitation de Jeſus-Chriſt; ſes lettres ſur le culte des ſaints inconnus, ſur l'inſtitut de Remiremont & ſur la mort de Mme. de Blemur; tous écrits qui étoient déjà imprimés depuis long-temps.

Dans la préface du premier volume Dom Thuillier donne une idée exacte des pieces qui compoſent tout le recueil. Il y a joint une (*a*) hiſtoire détaillée de la conteſtation des Bénédictins & des chanoines-réguliers ſur l'auteur du livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt. Il y donne auſſi l'hiſtoire de la diſpute entre M. l'abbé de la Trappe & le pere Mabillon, au ſujet des études monaſtiques.

Ce que Dom Thuillier dit dans cette hiſtoire & dans la préface du premier volume contre la premiere diſſertation de Dom Gervaiſe inſérée dans la vie de Sugger, lui attirent de la part de ce Ciſtercien une réponſe très-vive, qui parut ſur la fin de 1724, in-12, à Paris, ſous ce titre: *Défenſe de l'hiſtoire de Suger, & apologie de M. de Rancé, abbé de la Trappe, contre les calomnies & les invectives de Dom Vincent Thuillier, répandues dans ſon hiſtoire des conteſtations ſur les études monaſtiques.* Dom Thuillier ne parut pas diſpoſé à répondre à l'apologie; mais il fit une réponſe à la défenſe de l'hiſtoire de Suger: il la lut à ſes amis, & ne jugea pas à propos de la faire imprimer.

Le ſecond volume renferme, 1°, *J. Mabillonii itinerarium Burgundicum an.*

(*a*) Cette hiſtoire eſt fort curieuſe. On trouve à la ſuite une liſte de 43 écrits ſur le livre de l'imitation, avec les noms des auteurs & la date de l'impreſſion de chacun de ces ouvrages. Cette diſpute a été agitée depuis en Allemagne. Dom Thomas Erhard, Bénédictin, ayant fait imprimer les quatre livres de l'imitation, ſous le nom de Jean Gerſen de Canabœo, de l'ordre de St. Benoit, abbé de Vercelli en Italie, le P. Euſebe Amort, chanoine-régulier, bibliothécaire & profeſſeur en théologie à Poilingen en Baviere, a publié par ordre de ſes ſupérieurs un vol. in-8 ſur ce ſujet. Il y fait d'abord l'hiſtoire de cette conteſtation; enſuite il tâche de prouver que ce Gerſen eſt un être de raiſon, & qu'on ne connoit nul lieu du nom de de *Canabaum*. Voyez *Biblioth. Germanique*, tom. XI, pag. 219. Dom Touſſaint Dupleſſis a auſſi donné une lettre ſur cette matiere. Enfin, M. Vallard, profeſſeur à l'école militaire, a fait imprimer une diſſertation où il ſemble démontrer que Thomas A-Kempis ne peut être l'auteur de l'imitation. Un chanoine-régulier a tâché d'y répondre par des raiſons cent fois rebattues.

Digitized by Google

1682 : 2°. *De quibuſdam factis D. Vincentii Marſolli congreg. S. Mauri ſuperioris generalis ;* 3°. diſcours ſur les anciennes ſépultures des rois ; 4°. *Votum J. Mabillonii de quibuſdam Iſaaci Voſſii opuſculis ;* 5°. des dots des religieuſes ; 6°. avis pour ceux qui travaillent aux hiſtoires des monaſteres ; 7°. réflexions ſur les priſons des ordres religieux ; 8°. remarques ſur les antiquités de l'abbaye de Saint-Denys ; 9°. *Diſſertatio hiſtorica de pallio archiepiſcopali, auctore D. Theodorico Ruinart.* Cette diſſertation, où la matiere eſt approfondie, a 22 chapitres.

Le troiſieme volume tout en latin contient la vie du pape Urbain II, les preuves, & le voyage d'Alſace & de Lorraine, en 1696, par Dom Thierri Ruinart. La préface de ce III tome eſt en latin, au lieu que celles qui précédent le premier & le ſecond, ſont en françois.

3. Lettre à M. Folard, chanoine de l'égliſe cathédrale de Nîmes, au ſujet du Polybe, &c. Dans le mercure de France, Juin 1724, pag. 1089.

4. Il eſt certain que Dom Vincent Thuillier a eu part au livre intitulé : *Vetus diſciplina monaſtica, ſeu collectio auctorum ordinis ſancti Benedicti maximam partem ineditorum, qui antè* 600 *ferè annos per Italiam, Galliam atque Germaniam de monaſticâ diſciplina tractarunt. Prodit nunc primùm operâ & ſtudio* **** (*Marquardi Hergott*), *presbyteri & monachi Benedictini è congregatione S. Blaſii in Silva nigra. Pariſiis apud Carolum Oſmont*, 1726, in-4. La préface de 67 pages, qui eſt à la tête de ce recueil, excita de grandes plaintes de la part des religieux de Saint-Germain-des-Prés, attachés à la regle, qu'on y contredit ſur l'abſtinence & ſur pluſieurs autres points. Dom Vincent Thuillier paſſa pour en être auteur. Il proteſta qu'il n'avoit eu d'autre part à cet ouvrage que de réformer la latinité de Dom Hergott, ſavant moine Allemand, qu'il dirigeoit, & dont il avoit toute la confiance (*a*).

Cependant il parut, en 1726, dans le journal de Trévoux deux lettres ſous le nom d'un religieux de la Trappe au R. P. Dom Vincent Thuillier. On s'y plaint que dans cette préface il regne une morale relâchée & ſcandaleuſe. Elle tend, en effet, à établir qu'il eſt permis aux moines de faire bonne chere en mangeant de toutes ſortes d'oiſeaux, même les plus exquis, d'abréger l'office divin, & de ſe diſpenſer des ſaintes auſtérités de la réforme. L'auteur de ces deux lettres, compoſées ſur les mémoires de Dom Martene, adreſſe la parole au pere Thuillier, le preſſe vivement, & répond aux autorités employées par D. Hergott.

5. Dom Vincent Thuillier eſt auteur de la traduction latine des huit livres d'Origene contre Celſe. Dom Charles de la Rue a employé cette verſion dans ſa nouvelle édition d'Origene donnée en 1733.

6. Hiſtoire de la nouvelle édition de St. Auguſtin donnée par les PP. Bénédictins de la congrégation de St. Maur. En France (Paris) 1736, in-4., trente-quatre pages, ſans l'avertiſſement qui en a ſix. Dom Vincent Thuillier avoit

(*a*) Août, pag. 1441. Septembre, pag. 1706.

Digitized by Google

compoſé cette hiſtoire ſur des mémoires (a) fideles dans le temps qu'il étoit attaché à l'appel de la bulle *Unigenitus*. Il communiqua alors ſon manuſcrit au pere Deſmolets, de l'oratoire, & comme l'abbé Goujet étoit préſent, il l'engagea d'en prendre une copie, & de faire imprimer cet écrit. Sa volonté ne fut pas ſuivie alors. Depuis ayant changé de ſentiment & de conduite, il oublia qu'on avoit des copies de ſon hiſtoire, la retoucha, l'altéra, y tint un autre langage, & l'envoya dans cette forme à Dom Bernard Peze, Bénédictin Allemand, qui commença à donner une partie de cet ouvrage ainſi tronqué & altéré dans le XXXIII tome de la bibliotheque Germanique. M. Goujet ayant lu ce morceau, crut devoir donner l'original même de D. Thuillier. L'éditeur fit l'avertiſſement qui eſt dans l'imprimé, y joignit des notes, & traduiſit en françois quelques actes & autres pieces qu'on y voit, & que Dom Thuillier s'étoit contenté de laiſſer en latin. L'auteur de la bibliotheque Germanique donna dans la ſuite l'hiſtoire de la nouvelle édition de St. Auguſtin ſur l'imprimé de M. l'abbé Goujet.

7. Hiſtoire de Polybe, traduite du Grec en François; par Dom Vincent Thuillier, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur, avec un commentaire; ou un corps de ſcience militaire; par M. Folard, meſtre de camp d'infanterie & chevalier de St. Louis, &c. A Paris, chez Gandoin, 1727, 6 vol. in-4, avec figures. Polybe avoit été préſenté aux ſavants de Paris, qui paſſoient pour mieux poſſéder la langue grecque, ſans qu'aucun eût oſé entreprendre la traduction. Celle de Dom Thuillier eſt élégante, & paſſe pour exacte. Elle eſt accompagnée de remarques & de notes critiques, politiques, hiſtoriques & militaires. A la tête du premier volume on trouve la vie de Polybe, compoſée par le traducteur, & tirée en partie des écrits de cet ancien auteur, & en partie d'autres anciens hiſtoriens de la Grece. Le dernier volume n'a paru qu'en 1730.

8. Lettre d'un ancien profeſſeur en théologie, de la congrégation de St. Maur, qui a révoqué ſon appel à un autre profeſſeur de la même congrégation, qui perſiſte dans le ſien. A Paris, chez Giffart, 1727, in-12.

Le profeſſeur à qui Dom Thuillier adreſſa cette lettre, étoit Dom Jean Gomaut, qui avoit étudié ſous lui. Le diſciple entreprit de réfuter ſon maître par un écrit intitulé: *Réponſe d'un profeſſeur de théologie de la congrégation de St. Maur, qui perſiſte dans ſon appel, à la lettre d'un ancien profeſſeur de théologie de la même congrégation, qui a révoqué le ſien*; in-4, 38 pages. D. Gomaut, homme de mérite, né à Seurre au dioceſe de Beſançon, fit profeſſion

(a) Dom Thuillier a tiré cette hiſtoire: 1°, des mémoires manuſcrits de D. Claude Gueſné, qui écrivoit les faits à meſure qu'ils ſe paſſoient ſous ſes yeux, & dont la probité a été connue de tout Paris: 2°, d'un journal du ſavant & judicieux D. Ruinart, qui étoit exactement informé de toutes les circonſtances: 3°, des lettres mêmes, & autres pieces originales qui furent produites dans cette conteſtation.

Digitized by Google

à l'âge de 24 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 28 Octobre 1711. Il mourut le 16 Mai 1749, étant prieur de Saint-Benoit-ſur-Loire. M. l'abbé Papillon (*a*) lui donne l'ouvrage intitulé : *Lettres des Bénédictins de la province de Bourgogne, congrégation de Saint Maur, au R. P. D. Pierre Thibaut, ſupérieur-général, & à quelques autres ſupérieurs majeurs, qui ſollicitent les religieux qui leur ſont ſoumis, à recevoir & accepter purement & ſimplement la conſtitution* Unigenitus, imprimée in-4, en 1727, 16 pages.

9. Seconde lettre de Dom Vincent Thuillier, Bénédictin de la congrégation de St. Maur, ſervant de replique à la réponſe que lui a faite un de ſes confreres, qui perſiſte dans ſon appel, avec approbation de MM. Raguet & Tournely, & permiſſion de Dom Thibaut, général. A Paris, chez Giffart, 1727. Cette ſeconde lettre fut ſuivie d'un imprimé de 14 pages in-4, intitulé : *Dénonciation des lettres de Dom Vincent Thuillier, contre l'appel de la bulle* Unigenitus.

10. En 1728, ce même D. Thuillier donna une troiſieme édition de ſa lettre, augmentée d'une préface, dans laquelle il fait l'hiſtoire de cette piece, & s'applaudit d'être reſté ſans réponſe. Non-ſeulement ſes trois lettres furent dénoncées au chapitre général de 1729; Dom Edme Perreau lui oppoſa encore un écrit théologique, intitulé : *Très-humbles remontrances de pluſieurs religieux Bénédictins de la congrégation de St. Maur, à ſon éminence M. le cardinal de Biſſy, &c.*

11. Hiſtoire de la conſtitution *Unigenitus*. Dom Thuillier fut chargé de faire cet ouvrage, par les cardinaux de Fleury, de Rohan & de Biſſy, qui créerent une penſion de 1500 livres pour lui & pour D. Sueur, ſon compagnon. Ils ſe retirerent à Berny, chez M. de Biſſy, où ils ſe dévouerent entiérement à mettre en œuvre tous les matériaux qu'ils avoient amaſſés. L'hiſtoire étant achevée, ils la porterent à Fontainebleau pour la lire aux cardinaux. De là ils allerent à Strasbourg, pour la faire réviſer par le cardinal de Rohan. Enfin, cette hiſtoire, dont on a tant parlé, n'a jamais vu le jour. Dom Thuillier fut attaqué d'une pleuréſie à Saint-Germain, ſans en ſentir le danger. Il reçut néanmoins les derniers ſacrements, & mourut ſubitement le troiſieme jour de ſa maladie, qui étoit le 12 Janvier 1736. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

THUILLIER, (*D. Antoine-Claude*) né à Couci, entra d'abord chez les PP. de l'oratoire, & enſeigna dans leur college de Nantes; enſuite il ſe retira dans la congrégation de St. Maur, & fit profeſſion dans le monaſtere de Saint-Faron de Meaux, le 21 Septembre 1707. C'étoit un eſprit judicieux, ſolide, conſtant, & ſincérement vertueux. Il avoit fait d'excellentes humanités, & ſon principal talent étoit de bien écrire en latin. Il entreprit de traduire en cette langue l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. l'abbé Fleury, & de l'enrichir de notes & de remarques critiques. Il en avoit quatre volumes prêts à imprimer, qui mériterent l'appro-

(*a*) Bibliotheque des auteurs de Bourgogne, tom. I, pag. 260.

Digitized by Google

bation de cet illuſtre auteur, quoique ſes mépriſes fuſſent relevées. Cet ouvrage eſt demeuré manuſcrit. Dom Claude Thuillier mourut dans l'abbaye de Saint-Nicaiſe de Reims, le 5 de Février 1739, & fut fort regretté, ſurtout à cauſe de ſa piété & de ſon aimable caractere. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

THURET, *religieux d'Homblieres.* Dom Antoine Thuret, Bénédictin de l'abbaye d'Homblieres, près de Saint-Quentin en Picardie, a fait une table chronologique & généalogique des rois de France. Il la préſenta lui-même à Louis XIV. Elle fut imprimée en quatre feuilles in-folio, à Paris, 1687, & réimprimée en 1706. En 1705, il publia à Paris en 9 grandes feuilles celle des rois d'Eſpagne, depuis le commencement de cette monarchie, juſqu'à ſon temps. Il étoit ſavant en ce qui concerne les généalogies, & mourut prieur de Notre-Dame d'Homblieres.

TINMOUTH, *moine de Saint-Albans en Angleterre.* Jean Tinmouth, Anglois & religieux du monaſtere de Saint-Albans, fut un hiſtoriographe diſtingué dans le 14. ſiecle. C'eſt ce qu'en dit Oudin

TIRAGUEAU, *de l'ordre de Cîteaux ;* voyez TYRAGUEAU.

TISSIER, *de l'ordre de Cîteaux ;* voyez TEISSIER.

TITMAR, *abbé d'Helmwarden* (*a*). Nous apprenons des Bollandiſtes que cet abbé a écrit avec aſſez d'élégance l'hiſtoire de la tranſlation des Saints Modoald, Auctor, Abrunculus & Bonoſe, archevêques de Treves.

TIUFURGUS, *moine de Saint-Gal.* Cet autre religieux Allemand a fleuri en l'abbaye de Saint-Gal en Suiſſe, vers l'an 1272. Goldaſt lui donne rang parmi les écrivains d'Allemagne.

TIXIER, (*Dom François*). Dom François Tixier né à Autun, ſe conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels qu'il prononça dans l'abbaye de Jumieges, le 8 Mai 1662, étant âgé de 21 ans. Il finit ſes jours dans le monaſtere de Bonne-nouvelle à Rouen, le 28 Janvier 1716. Il eſt auteur de la vie de St. Valentin, honoré d'un culte particulier à Jumieges. Ce petit livre eſt moins la vie du ſaint qu'un recueil de miracles obtenus par ſon interceſſion.

TOBIE, *évêque de Rocheſter en Angleterre.* Né d'une famille illuſtre du pays de Kent en Angleterre, au rapport de Pitſeus, ſes parents le confierent à Théodore, archevêque de Cantorbery, pour le former dans les lettres & dans la piété. Il apprit les langues grecque, latine & ſlavone, & ſe fit Bénédictin. Sa vertu répondant à ſa ſcience, il fut nommé évêque de Rocheſter, où il termina ſaintement ſes jours en 722. On a de lui deux volumes : l'un d'homélies, l'autre de lettres.

TOLLIER, *abbé de Loc-Dieu.* Iſembard Tollier, moine de Cîteaux, natif de Rouen, & abbé de Loc-Dieu, vivoit en 1590. Il fut docteur de Sorbonne, & enſeigna au college de Saint-Bernard à Paris. Il a écrit ſur les cinq premiers chapitres de la Geneſe, & a laiſſé des ſermons de morale, avec des panégyriques.

TOMASSIN, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Gabriel Tomaſſin

(*a*) Tom. III, Mai, pag. 50.

Digitized by Google

ou Thomaſſin, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Courouvre en Barrois, a fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Evre, le 30 9bre. 1674, & eſt mort dans l'abbaye de Saint-Mihiel en 1741. Il a compoſé 1°. une grammaire françoiſe-allemande, & une autre allemande-françoiſe, qui ont mérité l'eſtime des connoiſſeurs; 2°. un dictionnaire Allemand; le tout manuſcrit. Il a auſſi compoſé & notté les offices de St. Grégoire le grand, qu'on récite & qu'on chante en l'abbaye de Munſter au Val, & l'office de St. Anatole. Il ſavoit la muſique, & fut excellent organiſte; il ſe fit aimer de tout le monde, par ſa douceur, par l'innocence de ſa vie, & la pureté de ſes mœurs.

TOMELLUS, *moine d'Haſnon.* Tomellus fit profeſſion de la regle de St. Benoit à l'abbaye d'Haſnon en Flandre. Il floriſſoit en 1070, & fut ſecrétaire du comte Baudouin. Il a compoſé l'hiſtoire de ſon monaſtere, publiée au tome III du tréſor des anecdotes de Dom Martene.

TONSI, *de la congrégation du Mont Caſſin.* Odoard de Tonſi, né à Vicence, & profès de la congrégation du Mont-Caſſin en l'abbaye de Saint-Fortunat de ſon lieu natal, du 6 Janvier 1626, fut ſavant dans les mathématiques. Non-ſeulement il les enſeigna avec ſuccès; mais il a laiſſé, entr'autres monuments de ſon ſavoir, un volume in-4. ſur l'aſtronomie; un ſecond ſur l'arithmétique, & un troiſieme ſur la géométrie.

TORANI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Auguſtin Torani avoit prononcé ſes vœux à Saint-Martin près de Palerme, le 5 Octobre 1629, & mourut en l'abbaye de Notre-Dame de Canges, âge ſeulement de 25 ans, en 1638. Il excelloit dans la poéſie latine, & italienne, & on le regretta comme un homme qui eut fait la plus grande figure parmi les gens de lettres, ſi la mort ne l'eut cueilli dans un âge où l'on commence à peine à former des deſſeins. On a de ſa façon, 1°. quelques pieces en vers, imprimées à Palerme ſa patrie, en 1647, dans les muſes italiennes; 2°. un volume de poëmes, & un autre de pieces rimées: l'un & l'autre dignes de la preſſe. On les conſerve à Saint-George le grand de Veniſe.

TORECHIO, *de l'ordre des Humiliés.* Jérôme Torechio ou Torrechio, profès de l'ordre des Humiliés, qui eſt une branche de celui de St. Benoit, en compoſa la chronique en 1419. Il étoit alors prévôt du monaſtere de la Porte-Neuve de Milan. Cet ouvrage eſt écrit en Latin, & l'on en conſerve le manuſcrit à la bibliotheque Ambroſienne à Milan.

TORNAMIRA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Pierre Antoine Tornamira nâquit à Alcano en Sicile, le 7 Février 1618 de la noble famille de Tornamira Gotho. Déjà il occupoit des places diſtinguées, & avoit reçu les honneurs du doctorat dans l'un & l'autre droit, lorſque dégoûté du monde, il ſe retira en l'abbaye de Saint-Martin proche Palerme, où il ſe fixa par les vœux ſolemnels, le 17 Décembre 1641. Ce fut un homme grave & prudent, auquel on confia ſucceſſivement les emplois de cellérier, de maître des novices, & de prieur. Jacques de Palafox, archevêque de Palerme, le nomma cenſeur, & examinateur ſynodal, & le clergé de la même ville lui témoigna ſa confiance en le députant vers le ſénat dans une affaire importante. Grand amateur de livres, il forma une

Digitized by Google

nombreuſe bibliotheque dans ſon monaſtere. Curieux, habile & avide déchifreur d'anciens monuments, il s'en occupa beaucoup; mais il y perdit la vue. Il ſupporta cette affliction avec une patience héroïque, & décéda le 4 Août 1681, en l'hoſpice du Saint-Eſprit de Palerme, qui eſt une dépendance de l'abbaye de Saint-Martin. Voici le catalogue de ſes ouvrages: 1°. les imprimés ſont: l'arbre de la royale & impériale généalogie de Ste. Roſalie, à Palerme, in-folio, 1652, & deux fois in-4., au même lieu; l'hiſtoire de l'origine & des progrès des oblats de l'ordre de St. Benoit, à Palerme, in-4., 1664; des conjectures ſur la vie de Ste. Roſalie, Vierge. A Palerme, in-4., 1668; une réponſe aux objections à lui faites contre ce qu'il avoit avancé dans l'ouvrage précédent. A Palerme, in-4., 1670; l'hiſtoire de la ceſſation de la peſte à Palerme, par les mérites de Ste. Roſalie, au même lieu, in-4., 1671; un cérémonial monaſtique, avec des diſcours pour les priſes d'habit tant des des religieux que des oblates, in-4. A Palerme, 1671; le patriarchat de St. Benoit, légiſlateur des moines d'Occident, autrement, hiſtoire monaſtique, in-folio. A Palerme, 1673; la vie du vénérable pere Dom Jérôme Arminio de Naples, religieux de Saint-Martin, in-4. A Palerme, 1674; des exercices ſpirituels, des conſtitutions & la regle des oblates de l'ordre de St. Benoit, in-12. A Palerme, 1675; la vie & heureuſe mort de ſœur Eliſabeth Tripedi, oblate de l'ordre de St. Benoit, in-4. A Palerme, 1674; in-12, 1675; l'hiſtoire de l'origine & des progrès de la congrégation du Mont-Caſſin, in-4. A Palerme, 1675; les conſtitutions du monaſtere des religieuſes Bénédictines de Ste. Roſalie, approuvées par Urbain VIII, en 1634. A Palerme, in-4., 1677; les qualités d'un prélat régulier, pour bien gouverner, in-4. A Palerme, 1677; la bibliotheque des auteurs Bénédictins qui ont écrit à la louange de la mere de Dieu. A Palerme, 1679; une vie de St. Eloy ou Aloy, évêque de Palerme, in-12, en cette ville, 1682; 2°. les ouvrages de Tornamira, reſtés manuſcrits, ſont: les vies de St. Benoit & de Ste. Roſalie; l'hiſtoire du monaſtere de cette ſainte, *O. S. B.* A Palerme; les annales du St. Roſaire en l'ordre de St. Benoit en Sicile; & la chronique de l'abbaye de Saint-Martin de Scalis, fondée par St. Grégoire le grand, près de Palerme. Il faudroit, dit-on, à tous ces écrits plus de critique qu'il n'y en a.

TORNARMIRA, *Feuillant.* Dom Martin Tornarmira, né à Sarragoſſe en Eſpagne, paſſa en Italie, & ſe fit Feuillant en 1619, dans l'abbaye de Sainte-Pudentiane à Rome. Il s'eſt fait connoître par trois traductions. La 1re. eſt un éloge de la Trinité, compoſé en Italien, & confié à la preſſe in-4. A Naples, 1644, qu'il mit en vers & en langue Eſpagnole; la 2e. eſt celle de la vie & du purgatoire de St. Patrice, ouvrage écrit en langue eſpagnole, qu'il mit en italien, & le publia in-12. A Naples & à Genes, en 1653; la 3e. eſt celle d'un livre intitulé: *Le gouverneur chrétien*, tiré des vies de Moyſe & de Joſué, par Jean Marquet, religieux Auguſtin, qui le publia à Naples, en 1676.

TORRES, *archevêque de Saint-Domingue.* Dom Facond de Torres, l'un des plus ſavants perſonnages qu'ait eu la

Digitized by Google

congrégation de Valladolid, étoit natif de Sahagun, & devint abbé de la célebre abbaye de Saint-Benoit, ſituée en ce lieu. Il fut docteur en théologie, & Philippe IV, roi d'Eſpagne, dont il étoit prédicateur, le nomma archevêque de Saint-Domingue dans les Indes occidentales. Il paya le tribut dû à la nature, en 1640, laiſſant après lui une grande réputation de ſainteté. On a de lui une philoſophie morale pour les eccléſiaſtiques, imprimée à Barcelone in-folio, en 1621. Il a laiſſé d'autres écrits; mais on n'en fait pas le détail.

TORRING, *religieux de Gottwic.* L'abbaye de Notre-Dame de Gottwic ou Koutvein, eſt en Autriche. Chriſtophore Torring en étoit religieux, & y mourut le 10 Novembre 1643. Il fut habile canoniſte, avoit reçu le bonnet de docteur à Bologne, & enſeigna avec réputation en l'univerſité de Saltzbourg. Il a donné au public trois volumes in-4. Le premier en 1640; il eſt intitulé: *de foro competente;* le ſecond en 1641; il a pour titre: *de cauſâ poſſeſſoriâ;* le troiſieme en 1642; il y traite du droit des reſcrits.

TOSSI, *de la congrégation de Vallombreuſe* (*a*). Le dernier ſiecle n'a pas produit de plus célebres naturaliſtes que Dom Bruno Toſſi. Né à Florence en 1658, il avoit embraſſé la vie religieuſe dans la congrégation de Vallombreuſe en 1676. A l'aide des heureuſes diſpoſitions dont la nature l'avoit doué, il acquit bientôt les plus vaſtes connoiſſances. Après avoir enſeigné ſes jeunes confreres, & avoir rempli les fonctions de ſecrétaire de ſon général, & de ſon vicaire, il fut nommé ſucceſſivement abbé, viſiteur & procureur-général en cour de Rome. On voulut l'élever au généralat; mais on ne put l'y faire conſentir. Les académies de Florence & de Londres ſe l'aſſocierent, & ſa réputation lui attira de toute part des lettres des ſavants & des curieux qui ſe faiſoient un plaiſir d'être en relation avec lui, & qui n'en parloient dans leurs écrits qu'avec éloge. Dans le deſſein de faire de nouvelles découvertes, il entreprit quantité de voyages, & le fruit de ſes recherches fut un cabinet des plus rares & des plus curieux que l'on voit à Vallombreuſe. Ce fut en cette maiſon qu'il choiſit une retraite pour y vaquer plus librement à l'étude & à la réviſion des ſes ouvrages. Il y mourut le 29 Juin 1743. La ſociété botanique de Florence a publié ſon éloge. Il a laiſſé trois volumes in-folio ſur l'hiſtoire naturelle: des oiſeaux, des végétaux, & des inſectes, outre des obſervations ſavantes ſur les plantes de différentes eſpeces, dont il a fait une ample collection, & qu'il a deſſiné avec autant de légéreté & d'exactitude, que de peine, de ſoin, & de travail.

TOULOUSE, *Feuillant.* Dom Pierre Toulouſe étoit religieux Feuillant du monaſtere de Saint-Bernard de Paris. Il excella dans l'art épiſtolaire, & on lui donne rang parmi les auteurs de l'ordre pour avoir écrit pluſieurs lettres marquées au coin du bon goût; une, entr'autres, eſt très-eſtimée; c'eſt celle ſur les dangers du ſiecle, qui parut in-8. en 1558.

TOUR, *de la congrégation du Mont-*

(*a*) Mémoires envoyés de Rome.

Caſſin,

Digitized by Google

Caſſin. Né à Genes, Dom Pierre Louis de la Tour prononça ſes vœux le 26 Juin 1706, en l'abbaye de Notre-Dame de Florence, & y étudia ſous les célebres profeſſeurs Dom Ange-Marie Querini, & Dom Virginio Valſecchi. Sous de tels maîtres, bientôt il le devint lui-même, & il enſeigna dans les monaſteres de Ceſene, de Parme, de Mantoue, puis le droit canon au college de Saint-Anſelme à Rome. Il aſſiſta, en 1725, au concile de Latran en qualité de théologien, & fut nommé prieur de Saint-Paul de Rome en 1728. Il publia à Modene, en 1711, in-12, la vie de St. Colomban, abbé de Luxeu & de Bobio, écrite en langue italienne. Cette vie fut réimprimée à Milan en 1728.

TOURNOIS, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Pierre Gurarmin qui avoit entrepris la nouvelle grammaire hébraïque, étant mort avant l'impreſſion du troiſieme & du quatrieme volume, qui devoit renfermer le dictionnaire hébreu, Dom Nicolas Tournois fut chargé d'achever cet ouvrage, qui a paru en 1746, & qu'il a beaucoup augmenté. Ce religieux étoit du Havre-de-Grace en Normandie, & avoit fait profeſſion en l'abbaye de Notre-Dame de Lyre, en 1701. Il avoit enſeigné les langues orientales.

TOUSSAINT, *de Saint Maur.* Dom Touſſaint Dupleſſis de la congrégation de Saint Maur, a, entr'autres ouvrages, publié l'hiſtoire de l'égliſe de Meaux, en un volume in-4., à Paris, en 1730.

TOUSSAINT, *de la même congrégation.* Dom Touſſaint du Carroy, ſous prieur de Saint-Pierre-le-vif, a fleuri vers 1691, a enrichi & orné la vie de Ste. Théodechilde de recherches & de nouveaux mémoires.

TOUSSAINT, (*Dom Georges*) *de la congrégation de Saint Vannes.* Ce religieux, de la congrégation de Saint-Vannes, province de Lorraine, eſt notre contemporain. Il a donné au public, en 1743, en un volume in-12, imprimé à Saint-Diez en Voſges, un abrégé de la doctrine & de la diſcipline de l'égliſe touchant le ſacrement de mariage.

TOUSTAIN, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Nicolas Touſtain étoit d'une ancienne famille, du Repas, dans le dioceſe de Séez. Il embraſſa l'état monaſtique dans l'abbaye de Jumieges, où il fit profeſſion à l'âge de 21 ans, le 6 Décembre 1707. Il mourut à Lagny, dans de grands ſentiments de religion, le 16 Octobre 1741. Il fut engagé par ſes ſupérieurs à travailler conjointement avec Dom Louis le Pelletier à la collection des lettres des papes. Il en donna le proſpectus en 1721; mais il fut déchargé de cet ouvrage par Dom Thibaut.

TOUSTAIN, (*Dom Charles-François*). L'éloge de Dom Charles Touſtain ſe trouve à la tête du ſecond tome du nouveau traité de diplomatique. Il ſuffit ici de l'abréger, & de faire connoître plus particuliérement ſes écrits.

Dom Touſtain, iſſu d'une famille autrefois diſtinguée, nâquit au Repas, dans le dioceſe de Séez, le 13 Octobre de l'an 1700. Il apprit avec beaucoup de facilité les premiers éléments du latin dans la maiſon paternelle. Pour achever ſes humanités, on l'envoya au college de l'abbaye de Saint-Germain, où il fut le modele des penſionnaires par ſon application à l'étude, ſa ſageſſe & la pureté de ſes mœurs. Après avoir achevé ſa rhétorique ſous Dom Gabriel Guérin, habile profeſſeur, il ne

Digitized by Google

penſa plus qu'à ſe conſacrer à Dieu d'une maniere particuliere. Il alla au noviciat de l'abbaye de Jumieges, où il fit profeſſion le 20 Juillet 1718. Jamais ſa ferveur ne ſe rallentit : l'eſprit de pénitence & de recueillement, la lecture aſſidue de l'Ecriture ſainte & des meilleurs livres de piété, l'amour de la pauvreté & de la ſimplicité religieuſe, de l'étude & de la vérité, & ſurtout une grande délicateſſe de conſcience, furent les vertus de tous les temps de ſa vie.

Après avoir fait avec diſtinction ſon cours de philoſophie & de théologie dans l'abbaye de Fécamp, ſes ſupérieurs l'envoyerent avec pluſieurs de ſes confreres au monaſtere de Bonne-nouvelle de Rouen, pour y étudier les langues grecque & hébraïque. Dom Touſtain ne ſe borna pas là : il voulut acquérir des notions de toutes les autres langues orientales. Il étudia même aſſez l'italien, l'allemand, l'anglois & le hollandois, pour ſe mettre en état d'entendre les auteurs de ces différents pays. De Bonne-nouvelle il alla demeurer au Bec, où il partagea ſon temps entre la priere & l'étude. Pendant 5 ans qu'il demeura dans cette ſolitude, il compoſa un grand nombre d'écrits ſur des queſtions de philoſophie, de théologie & de morale. Il étudia la géométrie, l'algebre, l'arithmétique. Il apprit la botanique dans ſes heures de récréation, & inſpira le goût de cette ſcience à pluſieurs de ſes confreres & à quelques laïques.

Ses lumieres & ſon humilité le retinrent cinq à ſix ans dans le degré du diaconat. Ce ne fut que ſur un ordre exprès du chapitre général de l'an 1729, qu'il alla recevoir la prêtriſe des mains de M. le Blanc, évêque d'Avranches. Jamais Dom Touſtain ne dit la meſſe qu'avec tremblement & de longues préparations. Pénétré de la grandeur des ſaints myſteres, il les célébroit toujours diſtinctement ſans précipitation, avec une ferveur & une piété qui touchoient les aſſiſtants. Ses actions de graces après la meſſe étoient ſouvent accompagnées d'une grande abondance de larmes, qu'il répandoit ſecrétement devant Dieu. Il n'en devenoit que plus humble, plus recueilli & plus mortifié. Outre les jeûnes & les autres rigueurs de notre ſainte regle, il pratiquoit des auſtérités particulieres, capables de ruiner ſon tempérament foible & délicat.

Cependant les ſupérieurs majeurs le chargerent lui & Dom René-Proſper Taſſin ſon ami inſéparable, de travailler à une édition des œuvres de Saint-Théodore Studite, dont près des deux tiers n'ont pas encore vu le jour. Une entrepriſe de cette importance demandoit des ſecours qu'on ne trouve point dans une ſolitude. En 1730, Dom Touſtain alla avec Dom Taſſin demeurer dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, où ils travaillerent de concert à l'édition dont ils étoient chargés. Dom Touſtain ne s'en occupa point tellement qu'il n'entreprît de temps en temps d'autres ouvrages, qu'il compoſa ſans le ſecours de ſon collegue. En voici la liſte :

1. Remontrances adreſſées aux révérends peres ſupérieurs de la congrégation de Saint-Maur, aſſemblés pour la tenue du chapitre général de 1733. A Paris, in-4.

Cette piece eſt très-bien frappée ; & lorſqu'elle parut, on l'attribua à

Digitized by Google

une des meilleures plumes de Paris.

2. La vérité perſécutée par l'erreur, ou recueil de divers ouvrages des ſaints peres ſur les grandes perſécutions des huit premiers ſiecles de l'égliſe, pour prémunir les fideles contre la ſéduction & la violence des novateurs. A la Haye, chez Chriſtian Van-Lom, 1733, deux volumes in-12. La préface de 144 pages, qui eſt à la tête du premier tome, préſente des réflexions intéreſſantes pour les perſonnes ſenſibles aux maux de l'égliſe. Les extraits tirés des ſaints peres & traduits en françois, qui rempliſſent les deux volumes, ſont propres à conſoler & à ſoutenir ceux qui ſont expoſés à ſouffrir pour la juſtice & la vérité. Les lettres de St. Théodore Studite, qui occupent la moitié du ſecond volume, ſont précédées d'un diſcours où l'on expoſe les erreurs qu'il a eues à combattre, & les moyens qu'il a employés pour y réuſſir.

3. De l'autorité des miracles dans l'égliſe, où l'on diſcute quel a été le ſentiment de St. Auguſtin ſur ce ſujet. Cet ouvrage fut remis entre les mains d'un docteur de Sorbonne, qui le retoucha & le publia. A Paris, in-4., ſans nom d'auteur.

4. *Diſſertatio hiſtorica de Simoniacis apud Græcos ſæculo octavo, & de turbis quæ, eorum occaſione, concitatæ ſunt.*

5. *Diſſertatio quâ demonſtratur viginti duos canones, qui vulgò tribuuntur ſeptimæ ſynodo generali, non fuiſſe ab eo conditos, neque editos.*

6. *Diſquiſitio de Paulicianorum origine, nomine, hiſtoriâ, progreſſu uſque ad S. Theodori Studitæ tempora, deque variorum hæreticorum diſcrimine.* Ces trois diſſertations n'ont point été imprimées. Dom Touſtain les compoſa pour éclaircir quantité de points de la vie & de la doctrine de St. Théodore Studite.

7. Recherches ſur la maniere de prononcer les paroles de la liturgie chez les Grecs & les Orientaux, où l'on réfute la diſſertation du pere le Brun ſur le même ſujet, & l'on éclaircit la ſignification de l'ancienne rubrique ſecrete, & des autres termes, qui ſemblent annoncer le ſilence & le ſecret des ſaints myſteres. Cet écrit a pour épigraphe ces paroles d'un grand pape : *Nolite nimium clamare, nimium feſtinare; ſed pronuntiate diſtinctè ad intelligendum... præſertim in ſacrificio, in quo mortis Chriſti memoria celebratur. Innocentius III. Serm. ad patres concil. Lateran. IV.*

L'ouvrage eſt diviſé en 23 chapitres. Dom Touſtain y fait voir l'antiquité de l'uſage de prononcer à haute voix la liturgie, & la nouveauté des prétendues ſignes de prononciation ſecrete au canon de la meſſe. Il démontre le concert & l'uniformité de toutes les liturgies grecques & orientales à faire prononcer tout haut les paroles les plus ſacrées du canon. Il prouve que μυεῖσθαι & μυϑικῶς ne ſignifient point une prononciation inintelligible, & que le pere le Brun a donné un contre-ſens à deux textes de St. Chryſoſtôme, pour faire croire qu'au 4. ſiecle on obſervoit le ſecret & le ſilence dans la célébration des ſaints myſteres. Après avoir expoſé le ſyſtême du ſavant oratorien ſur les prétendus changements faits dans la liturgie par Juſtinien, notre auteur montre évidemment que la loi de cet empereur n'a pour but que de maintenir l'ancien uſage de prononcer intelligi-

Digitized by Google

blement la liturgie. Cet ouvrage eſt encore manuſcrit, malgré le deſir que pluſieurs ſavants ont témoigné de le voir imprimé.

8. Dom Touſtain a encore compoſé en ſon particulier un écrit ſur le livre de Ratramne & quelques autres, qui ne ſont pas indignes de voir le jour.

Dom Taſſin a concouru aux ouvrages ſuivants :

9. Défenſe des titres & des droits de l'abbaye de Saint-Ouen, contre le mémoire de M. Terriſſe, abbé commendataire de Saint-Victor en Caux, &c, avec la réfutation de l'écrit d'un anonyme, &c. A Rouen, 1743, un volume in-4. Cet ouvrage eſt diviſé en deux parties; l'une & l'autre, à l'exception des notes, ſont de Dom Touſtain. Il y combat d'abord quelques principes dangereux ſur les monuments antiques, & renverſe tous les moyens de faux intentés contre les titres primitifs de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; enſuite il prouve évidemment par ces titres les droits de cette abbaye célebre ſur celle da Saint-Victor.

10. Hiſtoire de l'abbaye de Saint-Vandrille depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur. Dom Touſtain & Dom Taſſin paſſerent trois mois dans ce monaſtere pour travailler à cet ouvrage. On y trouve des faits intéreſſants, tant pour l'hiſtoire eccléſiaſtique moderne du dioceſe de Rouen, que pour celle de la congrégation de Saint-Maur. Dom Martene, qui travailloit à celle-ci, avoit engagé le pere général à charger Dom Touſtain & ſon collegue de faire des recherches relatives à ſon objet; & c'eſt à cette occaſion que l'hiſtoire moderne de l'abbaye de Saint-Vandrille fut compoſée, & que Dom Taſſin entreprit un ſemblable travail pour le monaſtere de Saint-Ouen de Rouen. Ces ouvrages ou mémoires manuſcrits furent envoyés à Saint-Germain-des-Prés.

11. *Angelo-Mariæ Querino, epiſcopo Brixienſi, S. R. E. cardinali eminentiſſimo, Bibliothecario apoſtolico, Carolus-Franciſcus Tuſtinus, & Renatus-Proſper Taſſinus e S. Audoeno Rotomagenſi presbyteri & monachi* ΕΥΠΡΑΤΤΕΙΝ. Cette lettre de 54 pages in-4., imprimée à Paris chez Oſmont, étoit datée de Rouen du 19 Avril 1744, & non pas 1754, comme on lit dans l'imprimé. En voici l'occaſion & le ſujet :

Les éditeurs de St. Théodore Studite avoient prié M. le cardinal Querini de leur communiquer les deux ouvrages qu'il avoit publiés ſur les divins offices des Grecs, où l'on trouve quantité d'hymnes & de cantiques compoſés par le ſaint abbé de Stude. Son éminence envoya les deux ouvrages, & les accompagna d'une lettre latine de 52 pages in-folio, imprimée à Breſce en 1743, & adreſſée à Dom Laneau, ſupérieur-général de notre congrégation. C'eſt une ſavante diſſertation dans laquelle le cardinal traite des hymnes de l'office du carême chez les Grecs, & fait connoître leurs hymnographes, à la tête deſquels il met St. Théodore Studite, qui a compoſé un grand nombre de tropaires, de cantiques & d'odes.

Dans ces différentes parties de l'office des Grecs, l'éminentiſſime auteur ne reconnoît point de verſification. Dans la lettre que lui adreſſerent les deux éditeurs de St. Théodore Studite, on prouve qu'il y a eu une véritable poéſie imitée des anciens poëtes dramati-

Digitized by Google

ques dans les tropaires & autres cantiques qui portent le nom du ſaint abbé. On propoſe de ſolides difficultés au docte cardinal Bénédictin ſur quelques points de ſa diſſertation. On rend compte à ſon éminence de l'édition de St. Théodore Studite, & on caractériſe ſes ouvrages, qui ont été confondus avec d'autres que l'on a perdus.

12. Quoique l'édition des œuvres de St. Théodore Studite, à laquelle Dom Touſtain & Dom Taſſin ont travaillé pendant plus de 20 ans, ne ſoit pas achevée, on croit devoir ici en donner une idée exacte d'après le pere Ceillier, à qui l'on avoit donné de bons mémoires. Les éditeurs ont recueilli ſur les manuſcrits & les imprimés une quantité prodigieuſe de variantes : les bibliotheques du roi, de Saint-Germain-des-Prés & de Leipſick leur ont fourni beaucoup d'ouvrages qu'ils ont tranſcrits. Leur collection eſt des deux tiers plus ample que celle du pere Sirmond. Ils ont trouvé 200 lettres qui n'ont point encore été imprimées; de quoi remplir une vingtaine de lacunes qui défigurent autant de lettres dans la collection du pere de la Baune, jéſuite; grand nombre d'hymnes, de tropaires, de ſticheres, de cantiques & d'odes différentes qu'on chantoit dans l'égliſe grecque chaque jour, depuis le commencement juſqu'à la fin du carême. Dans le manuſcrit, ces pieces ſont écrites tout de ſuite comme de la proſe. Les éditeurs les ont rétablies dans leur forme primitive, & en ont diſtingué la verſification.

Les cathecheſes ou inſtructions de St. Théodore Studite n'ont été publiées qu'en latin & d'une traduction fort mauvaiſe. Les éditeurs ſe ſont propoſé de les donner en grec & en latin, & de les traduire de nouveau. Il y en ajoutent 170 qui n'ont jamais paru. De ce nombre il y en a 50 qu'ils ont tirées du beau manuſcrit qui leur avoit été envoyé par ordre de Fréderic-Auguſte III, duc de Saxe & roi de Pologne. En général, ces catécheſes ſont très-intéreſſantes. Dans la 107 qui ſe trouve dans Livineius, Saint Théodore parle clairement du dogme de la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & des fruits que retirent de la fréquente communion ceux qui en approchent dignement. Il avoue dans la 119e. que les hérétiques mêmes peuvent faire des miracles, ſans doute lorſqu'il s'agit des vérités qui leur ſont communes avec les catholiques. Dans la 99e., ſelon le manuſcrit de Leipſick, il combat le ſentiment des Origéniſtes & des autres hérétiques, qui croient que les peines des damnés ne dureront pas toujours.

Les éditeurs ont découvert un nombre de panégyriques & des diſcours de St. Théodore qui étoient demeurés cachés dans les bibliotheques; le traité de la pénitence commune, dans lequel le ſaint abbé impoſe des peines à chaque religieux de ſa communauté qui aura fait des fautes, ſoit à l'office divin, ſoit en tranſcrivant des livres, ſoit en exerçant quelque métier ou quelque emploi dans le monaſtere; les conſtitutions de cette maiſon; le diſcours ſur la vie, & à la louange de St. Arſene, & pluſieurs autres pieces qui concernent l'office divin, comme l'hirmologe, quelques idiomeles, & beaucoup de canons ou hymnes, enſorte que de tous les écrits de St. Théo-

Digitized by Google

dore Studite, dont le pere de la Baune n'a donné que les titres, il n'en manquera que très-peu dans la nouvelle édition qui eſt accompagnée de diſſertations ſur pluſieurs points importants. On en peut voir le précis dans la lettre que les éditeurs ont adreſſée au cardinal Querini. Parmi les écrits de St. Théodore qu'on vient d'indiquer, il y en a un bon nombre dont la traduction eſt à faire.

13. Dom Touſtain & Dom Taſſin s'y appliquoient, lorſque parut la juſtification du mémoire ſur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor en Caux, contre la défenſe des titres & des droits de l'abbaye de Saint-Ouen. Par M. l'abbé Terriſſe. A Rouen 1743, in-4. Auſſi-tôt Dom Touſtain & Dom Taſſin réſolurent non-ſeulement de répondre pied à pied à ce nouvel écrit, mais encore de venger les anciennes archives des accuſations injuſtes portées contre elles, en diſcutant des faits, & en éclairciſſant pluſieurs difficultés que le pere Mabillon n'avoit pu prévoir. Et afin de déſarmer une bonne fois la critique téméraire, en fixant les formules & les uſages de chaque ſiecle; ils entreprirent l'hiſtoire diplomatique des bulles des papes, des actes eccléſiaſtiques, des diplomes des rois & des princes, des chartes des ſeigneurs & des perſonnes privées, depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt juſqu'à notre ſiecle. Ils travaillerent ſur ce plan juſqu'à pâque de l'an 1747. Alors le pere Laneau, général, les fit venir à Saint-Germain-des-Prés, & de là aux Blancs-manteaux pour faire imprimer leur nouvel ouvrage, ſous le ſimple titre d'éclairciſſement ſur la diplomatique.

14. Mais pluſieurs ſavants de Paris, à qui le manuſcrit fut communiqué, conſeillerent aux auteurs de n'en point faire à deux fois, & de travailler à un nouveau traité de diplomatique en notre langue, qui ſuppléât au grand ouvrage latin de Dom Mabillon. Les deux religieux ſuivirent cet avis, & publierent, dès 1748, un programme, où ils donnerent le plan de leur nouvelle diplomatique. Elle commença à paroître deux ans après ſous ce titre: *Nouveau traité de diplomatique, où l'on examine les fondements de cet art, on établit des regles ſur le diſcernement des titres, & l'on expoſe hiſtoriquement les caracteres des bulles pontificales & des diplomes donnés en chaque ſiecle: avec des éclairciſſements ſur un nombre conſidérable de points d'hiſtoire, de chronologie, de littérature, de critique & de diſcipline, & la réfutation de diverſes accuſations intentées contre beaucoup d'archives célebres, & ſur-tout contre celles des anciennes égliſes.* Par deux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Guillaume Deſprez, &c, 1750 1765, ſix volumes in-4.

Le premier tome eſt précédé d'une grande préface, où l'on montre les avantages que les autres ſciences tirent de la diplomatique, ſa néceſſité, ſon excellence, ſa ſolidité & ſa certitude: on traite du pyrrhoniſme hiſtorique, de l'excès de la critique, & des moyens frivoles dont elle fait ſouvent uſage: on fait voir la néceſſité du diſcernement dans les faits, les monuments antiques & la critique même: on prouve qu'il n'eſt point de charte originale, dont la vérité ou la ſuppoſition ne puiſſe être reconnue, & l'on examine quel doit être le génie, le caractere & l'état de ceux qui tra-

Digitized by Google

vaillent ſur la diplomatique : on parle des auteurs qui ont écrit ſur cette ſcience, des compilateurs de chartes, & des guerres diplomatiques qui ont fait naître un nombre prodigieux d'écrits en France, en Allemagne & en Italie.

La nouvelle diplomatique eſt compoſée de huit parties, & chaque partie eſt diviſée en pluſieurs ſections, qui ſont ſubdiviſées en chapitres & en articles. Dans la premiere ſection de ce premier volume, on poſe les fondements de la ſcience ou de l'art de la diplomatique : on y défend les principes de Dom Mabillon, contre les auteurs qui l'ont attaqué : on y prouve que l'autorité des diplomes eſt communément ſupérieure à celle de l'hiſtoire : on y traite de l'origine & de la conſervation des anciennes archives : on fait voir que celles des anciennes égliſes, & ſur-tout des monaſteres, étoient en ſi grande vénération, qu'elles ne cédoient en rien aux dépôts publics : on examine l'âge & les diverſes eſpeces de cartulaires, & l'on traite diverſes queſtions importantes. La ſeconde ſection contient des recherches critiques fort étendues ſur la nomenclature, les caracteres, les eſpeces & l'uſage des divers actes appartenants à la diplomatique.

Dans la premiere ſection de la ſeconde partie, on traite des matieres, des liqueurs & des inſtruments employés pour écrire les diplômes, manuſcrits, & autres monuments de l'antiquité. La ſeconde ſection qui termine ce volume, eſt compoſée de dix-huit chapitres. Les ſujets qu'on y traite ſont l'écriture & ſon origine ; les lettres & les caracteres, leur multiplicité & leurs transformations, leurs différentes eſpeces & leurs divers uſages : avec les alphabets étrangers des Européens & des peuples qui ont été en relation avec eux. Cette ſection peut paſſer pour une inſtruction fort commode pour l'intelligence de preſque toutes les langues. Les planches répandues dans ce volume ſont au nombre de ſeize.

Le tome ſecond parut en 1755. Dans la préface qui eſt à la tête, on releve les erreurs de l'abbé Lenglet, auteur de l'article *Diplomatique*, inſéré au quatrieme tome de l'Encyclopédie. Enſuite on fait un éloge hiſtorique de Dom Charles-François Touſtain, principal auteur de ce nouveau traité de diplomatique. La troiſieme ſection de la ſeconde partie remplit ſeule ce deuxieme tome. On voit dans le chapitre I. l'origine immédiate des lettres latines : les additions anciennes & nouvelles à l'alphabet primitif : les lettres tranſportées de Grece en Italie : le ſyſtême de M. le préſident Bouhier, ſur leur nombre & ſur l'ancien état de l'alphabet : les lettres de l'empereur Claude, & du roi Chilpéric I, avec de nouveaux eclairciſſements ſur la figure, l'uſage & la valeur de ces caracteres. Dans le chapitre II, on paſſe en revue les lettres nationales, lapidaires, métalliques, en relief, en creux, à claire-voie : les lettres dorées, argentées, bronzées, étamées, rouges, vertes & d'autres couleurs : les lettres initiales, griſes ou hiſtoriées, repréſentant toutes ſortes de figures, d'hommes, de quadrupedes, d'oiſeaux, de poiſſons, de ſerpents, de monſtres, de fleurs, de fleurons, de feuillages, de groteſques ; les lettres brodées, entrelaſſées, ponctuées, blaſonnées, enchaînées, &c.

Digitized by Google

treillis, en pilaſtres, en marqueterie, en gerbe, en chevelure. On détermine le ſiecle & le pays, où chacune de ces eſpeces eurent cours. Dans le chapitre III, on obſerve l'uſage des alphabets, dans quelques cérémonies eccléſiaſtiques: on fait connoître les compilateurs d'alphabets étrangers, latins, modernes, & d'écritures des derniers ſiecles: on donne la notice des collections d'alphabets & de modeles, tirés des anciens marbres, bronzes, manuſcrits, diplomes, dreſſés avant & depuis 1700. Le chapitre IV préſente un alphabet raiſonné, & des recherches curieuſes ſur la deſcendance, la figure, la fortune & les tranſmutations de chacune des vingt-quatre lettres de l'alphabet, dans les inſcriptions, les manuſcrits & les diplômes: avec l'art d'en fixer l'âge, par la variété des formes, des contours & des traits qu'elles contractent de ſiecle en ſiecle. On fait voir que les notes de Tyron ſont preſque toutes autant de vraies lettres de l'alphabet. Le chapitre V contient des obſervations ſur quatre planches alphabétiques des lettres latines, tirées des médailles, des marbres, des ſceaux, des manuſcrits, des diplômes.

Du traité des lettres & des alphabets, on paſſe à celui des écritures latines, antiques. On montre dans le chapitre VI qu'on peut en acquérir la ſcience, & diſtinguer les ſiecles par la forme du caractere; que les Barbares devenus maitre de l'empire romain en Occident, en adopterent l'écriture, & que les diplomes Mérovingiens & Lombardiques n'ont pu être fabriqués par des impoſteurs. On renverſe par les fondements le ſyſtême pyrrhonien des PP. Hardouin & Germon. Dans le chapitre ſuivant on parle des travaux entrepris par les modernes, pour étendre la connoiſſance des anciennes écritures, & on donne des indices & des regles pour fixer le ſiecle des manuſcrits & des diplomes. On prouve dans le 8 chapitre combien il fut difficile en tout temps, & ſur-tout dans les bas ſiecles, de lire les plus anciennes écritures. Cette difficulté conſtatée depuis le 8. ſiecle prouve l'antiquité de leur exiſtence. Inconvénients nés de la peine qu'on avoit à déchiffrer ces vieux monuments. Art d'écrire en certains temps peu cultivé, ignoré du commun des laïques, des grands mêmes, & quelquefois des gens d'égliſe. Le chapitre 9 roule ſur la vérification des écritures. On y donne les marques auxquelles on reconnoît leur vérité ou leur fauſſeté. On fait voir l'incertitude de la preuve par comparaiſon, ſon inſuffiſance, ſur-tout en matiere criminelle. On démontre la néceſſité de recourir aux antiquaires, par rapport aux anciennes chartes. Le 10 chapitre eſt diviſé en trois articles: dans le premier on ſpécifie les diviſions, les notions générales & caractériſtiques, & la deſcendance des écritures latines: dans le ſecond on donne des notions diſtinctives des diverſes ſortes d'écritures majuſcules, leur nomenclature & leurs deſcriptions; on fixe leur état & leur uſage dans les inſcriptions; les manuſcrits & les autres monuments: dans le troiſieme, on repréſente l'état de l'écriture majuſcule conſidérée dans ſes principaux genres, depuis les premiers temps juſqu'à la renaiſſance des belles-lettres au 15. ſiecle. On met ſous les yeux les révolutions de toutes les écritures latines. Le

chapitre

Digitized by Google

chapitre 11 diviſé en trois articles, & ſubdiviſé en paragraphes, contient l'explication d'un grand nombre de planches, où ſont figurées les écritures empreintes, gravées, peintes ou tracées ſur les métaux, les marbres, les pierres, l'ivoire, les vaſes de terre ou de verre, les briques, la cire, &c. On ne pouvoit négliger les inſcriptions ſans s'écarter du plan d'une diplomatique générale, où l'on s'eſt propoſé d'éclaircir tout ce qui concerne les actes publics ou particuliers, dont les marbres, les pierres & les métaux ont ſouvent été & ſont encore les plus ſûrs dépoſitaires.

Ce tome ſecond n'étoit qu'à moitié imprimé, & les deux derniers chapitres n'étoient pas compoſés, lorſqu'une mort prématurée enleva à la république des lettres & à la congrégation D. Charles Touſtain. Le travail exceſſif auquel il s'étoit livré pour donner au public cette nouvelle diplomatique françoiſe, avoit conſidérablement altéré ſa ſanté. Sur l'avis du médecin & les inſtances de ſes amis, il alla à Saint-Denys prendre le lait. Ce remede fut pour lui un poiſon qui lui cauſa un flux hépatique, que rien ne put arrêter. Pendant quarante jours que dura une ſi cruelle maladie, on admira ſa patience, ſa conſtance, ſa tranquillité & ſa parfaite réſignation à la volonté de Dieu. Jamais on ne vit plus de grandeur d'ame & de préſence d'eſprit.

Dès le commencement de ſa maladie, il fit une confeſſion générale, & témoigna un grand deſir de recevoir les derniers ſacrements. Il les reçut quelque temps avec l'humilité la plus profonde, la foi la plus vive & la piété la plus tendre. Le deſir ardent qu'il avoit de s'unir de plus en plus à Jeſus-Chriſt ne lui permettant pas d'être longtemps ſans participer à la ſainte Euchariſtie, il communia encore trois fois pendant ſa maladie. On eut de la peine à lui faire abandonner la récitation de ſon bréviaire & la lecture de ſon nouveau teſtament grec, qu'il portoit toujours ſur lui avec quelques reliques de St. Benoit, de St. Charles, & de quelques autres bienheureux. Il conſerva toute ſa ferveur & ſon bon ſens juſqu'au dernier ſoupir, qu'il rendit le premier Juillet 1754, ſans agonie & ſans effort, en baiſant l'image de ſon Sauveur expirant ſur la croix, à laquelle il étoit lui-même attaché par la diſpoſition de ſon cœur. Il n'étoit âgé que d'environ 55 ans. Il étoit religieux des Blancs-manteaux depuis le mois de Juin 1747.

Un amour ardent pour Jeſus-Chriſt & pour ſon égliſe, une ferme confiance dans la ſeule miſéricorde de Dieu, un attachement inviolable à tous les devoirs de ſon état, une modeſtie aimable, une noble & religieuſe ſimplicité, une ſincérité vraiment chrétienne & à l'épreuve de tout, une prudence conſommée avec beaucoup de fermeté, une retenue admirable dans les converſations, une piété tendre & éclairée, une humilité profonde, une étude preſque continuelle avec beaucoup de pénétration, une vie ſérieuſe & occupée de la lecture & de la priere, une grande douceur de mœurs & beaucoup de politeſſe & de patience, malgré un fond de vivacité naturelle; toutes ces grandes parties forment le portrait de Dom Charles Touſtain. Sa mort a excité les regrets de pluſieurs magiſtrats & ſavants diſtingués, & ſur-tout de M. le cardinal Paſſionei, avec lequel

Digitized by Google

il avoit l'honneur d'être en grande relation. Dom Michel Hautement (*a*) a conſacré à la mémoire de Dom Touſtain une belle épitaphe latine, où il le peint avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles. Cette piece, qui mérite d'être lue, ſe trouve à la fin de la préface du ſecond tome du nouveau traité de diplomatique. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TOUTTÉE, (*Dom Antoine-Auguſtin*). Dom Touttée, diſtingué par ſa vertu & par ſon érudition, étoit né à Riom en Auvergne, le 13 Décembre 1677, d'un pere avocat eſtimé dans le bareau, tant par ſon éloquence & ſes lumieres, que par ſa probité. Le jeune Touttée, après avoir fait avec diſtinction toutes ſes études, & même ſa théologie chez les peres de l'oratoire, entra dans notre congrégation, & fit profeſſion le 29 Octobre 1698 dans l'abbaye de Vendôme. Il étudia de nouveau la théologie, & fut ordonné prêtre au mois de Décembre 1702. Il dédia à St. Benoit, par une belle proſe carrée, la philoſophie qu'il enſeigna avec beaucoup d'honneur pendant deux ans. Enſuite il profeſſa la théologie pendant quatre ans à Saint-Benoit-ſur-Loire, & continua de l'enſeigner pendant autant de temps dans l'abbaye de Saint-Denys en France, où il vint demeurer en 1708. Sans s'arrêter aux queſtions frivoles des ſcholaſtiques, il s'attachoit uniquement aux ſentiments des ſaints peres, dont il liſoit jour & nuit les ouvrages, pour en tirer la matiere de ſes leçons. La connoiſſance du Grec qu'il poſſédoit dans un dégré ſupérieur, lui fut d'un grand ſecours, & le mit en état d'exécuter les ordres des ſupérieurs, qui le chargerent de donner au public une nouvelle édition des œuvres de St. Cyrille de Jéruſalem. Il commença ce travail dans l'abbaye de Saint-Denys, & l'acheva dans celle de Saint-Germain-des-Prés, où il vint demeurer en 1712.

On avoit lieu d'eſpérer qu'étant d'une forte ſanté, dans la fleur de l'âge, & plein d'érudition, il laiſſeroit à la poſtérité beaucoup de monuments de ſon eſprit. Mais ſi l'on a pas recueilli de ſes grandes lectures & de ſes méditations tous les fruits qu'on en attendoit, du moins ont-elles contribué à le faire vivre & mourir très-ſaintement. Le travail de ſes études le rappeloit ſans ceſſe à la contemplation de J. C. attaché à la croix. Appliqué tout entier à la lecture des ſaints peres, il y voyoit non-ſeulement ſur le dogme des ſentiments ca-

(*a*) Ce religieux, plus recommandable encore par ſa tendre piété que par les talents de l'eſprit, eſt né à Rouen. Il ſe retira du monde de bonne heure pour s'enſevelir dans la ſolitude de l'abbaye de Saint-Vandrille, où il fit profeſſion le 22 Juin 1732. Il a donné pluſieurs écrits, tant en proſe qu'en vers: 1°, Lettre d'un eccléſiaſtique au ſujet du mandement de M. l'évêque de Nantes, du 5 Avril 1753; 2°, un poëme aſſez conſidérable à la louange de M. de Montgeron; 3°, lettre d'un ami à un ami, à qui il propoſe ſes penſées ſur *VÆ*, ou malheur, décrit par St. Jean, au chapitre IX de l'apocalypſe, relativement à l'incrédulité de notre ſiecle, 1762, in-12, 131 pages. Ces ouvrages ſont imprimés: 4°, Traduction en vers françois des hymnes du bréviaire; 5°, commentaire ſur le prophete Habacuc; 6°, quelques traités de piété. Ces écrits ſont manuſcrits entre les mains de l'auteur. Ses infirmités l'ont empêché d'achever la traduction françoiſe des belles préfaces du P. Mabillon.

Digitized by Google

tholiques que nous profeſſons ; mais il remarquoit encore un zele pour la religion, qui confond la lâcheté de ces derniers temps. Il ne ſe contentoit pas de recueillir les belles ſentences des peres, il y puiſoit encore cette foi & cette charité qui vivent encore dans leurs ouvrages. De-là, cet amour pour la vérité, qu'il embraſſa généreuſement en toute occaſſion, toujours prêt à corriger les erreurs qui lui auroient échappé, toujours hautement déclaré pour la doctrine du grand St. Auguſtin ſon patron. Les grands ſentiments qu'il avoit de l'inſtitut monaſtique, des préceptes & de la doctrine de l'égliſe, & ſon tendre amour pour elle, étoient encore le fruit de ſes études. Perſonne n'étoit plus affligé que lui des maux de l'égliſe, ni plus réjoui de ce qui pouvoit conſoler cette mere commune des fideles.

Quoique ſes études fuſſent réglées de telle ſorte qu'elles ne prenoient rien ni ſur les exercices réguliers, ni ſur le ſoin indiſpenſable de ſon corps ; cependant le travail continuel joint à une vie fort auſtere, ruinerent ſa ſanté trois ans avant ſa mort. Il fut attaqué d'une toux violente, qui n'ayant pas été bien ſoignée, l'agitoit de temps en temps. Mais ſur la fin de l'an 1716, elle ſe jetta ſur ſa poitrine, lui cauſa des vomiſſements de ſang, & devint incurable. La maladie qui pendant long-temps lui laiſſa la liberté de lire & écrire, ne l'empêcha jamais de vaquer à la priere juſqu'au dernier ſoupir. Voyant ſes forces diminuer de jour en jour, & craignant d'être ſurpris, il demanda ſes derniers ſacrements la veille de la conception de la Ste. Vierge, témoigna ſon amour pour la vérité en préſence de notre Seigneur, & déclara qu'il mouroit dans la foi & la communion de la ſainte égliſe catholique, apoſtolique & romaine. Après avoir reçu les ſacrements avec de grands ſentiments de piété, il dit que ſon corps étoit ſoulagé de ſes douleurs, & ſon ame affermie dans l'eſpérance de la vie éternelle. Il paſſa les dix-neuf jours qui lui reſtoient de vie, à s'occuper uniquement de Dieu, dans la méditation des choſes céleſtes, ſes yeux & ſon eſprit appliqués ſans relâche ſur l'image de ſon Dieu attaché à la croix. Quel ſpectacle ! d'un côté la vue d'un corps accablé & ſans force, imprimoit la triſteſſe ; de l'autre, on admiroit la conſtance & la tranquillité, que la vérité & une ſainte vie procuroit au malade. Cette force d'ame ne l'abandonna point aux approches de la mort : il diſoit à ſes amis qu'il prieroit pour eux quand il ſeroit avec J. C., & ſe faiſoit lire les endroits de l'Ecriture ſainte qu'il avoit marqués pour ſon paſſage à l'éternité. Le jour que l'égliſe célebre la naiſſance du Sauveur, Dom Touttée regardant comme une faveur ſignalée de mourir dans un ſi ſaint jour, demanda, deux heures avant ſa mort, qu'on lui fît les prieres des agoniſans, & qu'on lui donnât la derniere abſolution, lorſqu'il ſeroit prêt d'expirer. C'eſt ainſi qu'il s'endormit dans le Seigneur, le 25 Décembre 1718. Il allioit une grande ſimplicité dans les mœurs à un génie au deſſus du commun, beaucoup de piété à une érudition diſtinguée, une morale ſévere à des manieres aiſées avec ſes confreres. C'eſt le jugement que Dom Prudent Maran, qui demeuroit avec lui, en porte dans l'éloge qu'il a mis à la fin de la préface de la nouvelle édition de St. Cyrille de Jéruſalem.

Digitized by Google

Ses Écrits.

1. Programme dans lequel Dom Antoine-Auguſtin Touttée annonce une nouvelle édition des œuvres de St. Cyrille de Jéruſalem. A Paris, 1715. L'auteur y rend compte de ſes vues & de ſon travail : il commence par un éloge des catécheſes du ſaint : il porte enſuite ſon jugement ſur les éditions & les traductions de cet ouvrage : il annonce une verſion nouvelle plus conforme au texte, des notes & des diſſertations pour faire connoître l'hiſtoire & la doctrine du ſaint évêque de Jéruſalem.

2. ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ ΚΥΡΙΛΛΟΥ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΩΝ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΟΥ ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ. *Sancti Cyrilli archiepiſcopi Hyeroſolimitani opera quæ extant omnia & ejus nomine circumferentur ad manuſcriptos codices, necnon ad ſuperiores editiones caſtigata, diſſertationibus & notis illuſtrata, cum nova interpretatione & copioſis indicibus : curâ & ſtudio Domni Antonii Auguſtini Touttée, &c. Pariſiis, typis Jacobi Vincent*, 1720. Dom Touttée avoit fait imprimer le texte de St. Cyrille, & avoit achevé la préface & les diſſertations lorſqu'il mourut. Cette belle édition parut par les ſoins de Dom Prudent Maran. Il eſt aiſé de juger du beſoin que l'on en avoit, tant par l'excellence de l'ouvrage, que par la défectuoſité des éditions précédentes. Nous n'avons aucun pere qui ait traité les myſteres de notre foi avec autant de netteté, ni qui embarraſſe plus les hérétiques des derniers temps, que St. Cyrille de Jéruſalem dans ſes catécheſes. Son témoignage eſt d'autant plus important, qu'il eſt un des plus anciens peres de l'égliſe, ayant vécu au milieu du 4. ſiecle.

Toutes les éditions qui avoient paru juſqu'à nos jours étoient ſi défectueuſes, que tous les ſavants ſouhaitoient avec paſſion qu'il ſe trouvât quelqu'un qui voulût bien ſe charger d'en donner une parfaite. Les unes avoient été faites ſur un manuſcrit mutilé, qui ne contenoit qu'un petit nombre de catécheſes pleines de fautes : les autres avoient, à la vérité, donné toutes les catécheſes, mais en Latin ſeulement. Cinquante ans après, M. Prévôt corrigea cette édition avec le ſecours de quelques manuſcrits du Vatican ; mais ſoit par la négligence des imprimeurs, ſoit par la faute des copiſtes, il laiſſa pluſieurs lacunes à remplir, & bien des endroits dans le texte à corriger.

Enfin, le docteur Thomas Mill, Anglois, entreprit une édition qui éclipſa toutes les autres, & le pere Touttée avoue que ce ſavant n'a rien négligé pour ſatisfaire le public ; qu'il rapporte une infinité de variantes leçons tirées des manuſcrits & des anciennes éditions ; qu'il a corrigé le texte Grec & la verſion en pluſieurs endroits, & qu'il a fait beaucoup de notes pleines d'érudition ; mais avec tout cela D. Touttée remarque qu'il manque beaucoup de choſes à cette édition ; que le texte a beſoin d'être corrigé en bien des endroits ; que l'éditeur voulant le corriger, l'a ſouvent corrompu, & que pour rendre St. Cyrille de ſa communion, il l'a rempli de notes hérétiques.

Dom Touttée voyant la néceſſité de donner une nouvelle édition de ce pere, a rendu ce ſervice à l'égliſe en homme vraiment ſavant. Il fait l'éloge des ouvrages de St. Cyrille, montre par divers

Digitized by Google

témoignages l'eſtime qu'en ont fait les anciens, entre dans le détail des éditions qui en ont été données, des critiques & des apologies qui en ont été faites, & rend raiſon de ſon travail. Après avoir collationné ſon auteur ſur tous les manuſcrits dont il a donné la notice, il a fait l'application des meilleures leçons qu'il y avoit trouvées, a corrigé par ce moyen le texte, qui étoit corrompu, a rempli les lacunes que les éditions précédentes avoient laiſſées, il a enrichi ſon édition de notes qui ſont des preuves de ſon érudition, & a réfuté ſolidement les hérétiques de ces derniers temps.

Les ouvrages de St. Cyrille ſont précédés de trois diſſertations fort amples. La premiere, diviſée en ſeize chapitres, traite de la vie & des actions de St. Cyrille de Jéruſalem, né en 315, mort en 386, & éclaircit pluſieurs points obſcurs de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Dans la ſeconde, qui n'a que ſix chapitres, Dom Touttée parle de tous les écrits de St. Cyrille, défend ſes catéchèſes, explique la maniere dont ce ſaint expoſoit les dogmes, & réfute les chicanes & les calomnies de Rivet & d'Aubertin fameux calviniſtes. Dans la troiſieme, partagée en 13 chapitres, il traite de pluſieurs points de la doctrine de St. Cyrille ſur les myſteres de la ſainte Trinité & de l'Euchariſtie, ſur le ſacrifice, le péché originel, la néceſſité & l'efficacité de la grace, ſur le baptême & la confirmation, &c. Il explique les différents paſſages de St. Cyrille qui peuvent ſouffrir quelque difficulté. Appuyé de l'autorité de ce pere, il ſoutient le ſentiment des Grecs & des Orientaux, qui croient que la conſécration de l'euchariſtie ne ſe fait pas ſeulement par les paroles évangéliques, mais qui la font encore dépendre des prieres (*a*) de l'invocation.

Ces trois diſſertations, où chaque matiere eſt traitée à fond, ſont ſuivies de tous les témoignages des anciens, concernant St. Cyrille & ſes ouvrages. Ses écrits ſont: 1°. vingt-trois catéchèſes avec un diſcours préliminaire du même ſaint, ſervant d'introduction à ces inſtructions ſi lumineuſes, qu'il fit publiquement à Jéruſalem, pour apprendre à ceux qui ſe préparent au baptême les vérités qu'ils doivent ſavoir, & ce qu'ils doivent pratiquer. Toute la religion y eſt compriſe, & traitée avec une grande ſolidité; 2°. *Homilia in paralyticum juxtà piſcinam jacentem græcè & latinè.* Dom Touttée dans ſon avertiſſement ſur cette homélie en donne l'analyſe, prouve qu'elle eſt de St. Cyrille, parle des manuſcrits qu'il a conſultés, & de l'édition que Thomas Mill en avoit déjà donné en 1703, avec les autres œuvres du ſaint docteur imprimées à Oxford, & fait voir que le même ſaint a prononcé ce diſcours étant prêtre, ſous l'évêque Maxime, vers l'an 345.

Enfin les ouvrages ſuppoſés à St. Cyrille, les épîtres dédicatoires des éditions de Grodec 1504, & de Jean le Prévôt 1608, les notes les plus curieu-

(*a*) Le P. Orſi, Dominicain de Florence, a publié une diſſertation dans laquelle il s'eſt attaché à combattre les raiſons de D. Auguſtin Touttée. Il inſinue même que le ſentiment qu'il réfute ſent l'héréſie. Le Bénédictin n'auroit pas eu de peine à lui prouver le contraire.

Digitized by Google

ſes, & la préface de M. Mill, la deſcription & l'hiſtoire de la Baſilique de la réſurrection à Jéruſalem, avec le plan gravé, & deux tables terminent ce volume. Cette édition a paru aux ſavants une des plus belles & des plus accomplies qu'on pût ſouhaiter. Cependant les Jéſuites en ont vivement attaqué pluſieurs endroits dans leurs mémoires de Trévoux de 1721. Mais Dom Prudent Maran en a pris la défenſe, & a juſtifié en particulier le pere Touttée ſur l'accuſation d'avoir copié M. de Tillemont, ſans témoigner ſa reconnoiſſance à ce ſavant hiſtorien.

3. On a pendant long-temps attribué à Dom Touttée trois lettres d'un théologien à un évêque ſur la queſtion : *Si l'on peut permettre aux jéſuites de confeſſer & d'abſoudre.* Mais ces lettres, qui parurent en 1716, in-12, ſont de l'abbé Couet, comme on l'a ſu d'une maniere certaine depuis ſa mort.

TOWNSON, *de Lambſpringenn.* Jean Townſon, Anglois, & Bénédictin de profeſſion, écrivoit au commencement de ce ſiecle. On a de lui, entre autres ouvrages, une courte expoſition de la meſſe, imprimé in-12. A Hildesheim, en 1703.

TRABLAINE, (*Dom André*). Dom Trablaine étoit né à Saint-Etienne en Forez. A l'âge de 18 ans, il s'engagea dans la congrégation de Saint-Maur par les vœux ſolemnels qu'il prononça le 8 Avril 1714, dans l'abbaye de Saint-Auguſtin de Limoges. Il brilla dans ſes études de philoſophie & de théologie, &, en conſéquence, les ſupérieurs le firent venir à Saint-Germain-des-Prés pour travailler avec Dom le Nourri. Après la mort de ce ſavant, il enſeigna la théologie à Saint-Denys en France. Il fut enſuite prieur de Saint Angel & de Saint-Germain d'Auxerre. Mais ſa paſſion pour le ſéjour de Paris lui fit trouver le moyen d'y revenir. Il y exerça l'office de procureur général, & depuis celui de dépoſitaire de la congrégation. Il mourut dans cet emploi, le 16 Juillet 1762. C'étoit un homme à ſyſtêmes ; mais ſes idées n'étoient pas toujours fort juſtes. Il eſt auteur des écrits ſuivants :

1. QUESTION IMPORTANTE : *Eſt-il plus avantageux à l'état & à la religion de protéger les communautés religieuſes que de les anéantir ?* Sans nom d'imprimeur, in-4. On pourroit y joindre l'écrit intitulé : *Queſtion politique, où l'on examine ſi les religieux rentés ſont utiles ou nuiſibles à l'état.* Par Dom B. G. 1762, in-12. Dom André-Joſeph Anſart, religieux de l'abbaye de Saint-Denys en France (*a*), a publié ſur le même ſujet l'écrit intitulé : *Dialogue ſur l'utilité des moines rentés.* A Paris, chez Deſventes de Ladoué, 1769, in-12. Ces trois écrivains ont prouvé l'utilité des moines, relativement au bien de l'état. On pourroit compoſer un beau traité des avantages qu'ils ont procuré, & qu'ils procurent encore à la religion.

2. La véritable idée que l'on doit

(*a*) D. Anſart, du dioceſe d'Arras, a fait profeſſion à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 5 Avril 1741. Il fait imprimer un petit ouvrage intitulé : *Expoſitio in canticum canticorum, auctore Domno Anſart.* Il eſt prêt de donner au public la vie de St. Maur, avec l'hiſtoire de l'abbaye des Foſſés, connue ſous le nom du même ſaint abbé.

Digitized by Google

avoir de la conſtitution *Unigenitus*, pour parvenir à la paix de l'égliſe. Cet ouvrage en trois volumes in-8. n'a point été imprimé, mais ſeulement communiqué à des prélats & à des magiſtrats de grand nom.

3. Dom Trablaine a publié une petite brochure au ſujet d'un mandement de M. l'évêque de Saint-Pons. Elle fut fort goûtée dans le temps; mais elle n'eſt plus de ſaiſon. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TRAIMUNDUS, *de l'ordre de Cîteaux.* Traimundus, moine de Clairvaux, vivoit en 1137. Il a laiſſé des lettres hiſtoriques, qui ſe trouvent publiées au IVe. tome du recueil des anciens hiſtoriens de France, par Ducheſne. Il les écrivit au nom de Louis VII, roi de France, & de Pierre & Henri, abbés de Clairvaux.

TRAMONTANA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Jacques Tramontana naquit à Meſſine d'une famille illuſtre. Il en mépriſa l'éclat pour ſe faire moine en l'abbaye de Saint-Placide près de ſa ville natale, & s'y fixa par les vœux, le 2 Mai 1574. Il fut un homme important, même pour l'état, de maniere que le ſénat de Meſſine le députa en 1605, à Philippe III, roi d'Eſpagne, auquel il fit une harangue qui eſt paſſée juſqu'à nous. Il mourut la même année 1605, fort eſtimé, après avoir été prieur au Mont-Caſſin & à Mont-Réal. Voici quelles ſont les productions de ſa plume: 1. *Feralis pompa ſereniſſimæ Marguaritæ Auſtriacæ, Caroli-quinti imperatoris filiæ, Parmæ & Placentiæ ducissæ, per monachos Caſſinenſes in monaſterio Sancti Sixti Placentiæ commorantes, anno* 1586, *deſcripta*, in-4. A Plaiſance, la même année; 2. *In redditione Placentinæ arcis ad illuſtriſſimum & excellentiſſimum Octavium Farneſium Placentiæ & Parmæ ducem, carmen encomiaſticon*, in-4. A Plaiſance, 1585; 3. l'éloge de la famille des Farneſes; ſa harangue à Philippe III, & la relation de ſa députation en Eſpagne.

TRAUNER, *abbé de Saint-Emmeramn, de Ratisbonne.* L'abbaye de Saint-Emmeramn de Ratisbonne, congrégation des Saints-Anges en Baviere, & l'une des plus célebres qui ſoient en Europe de nos jours, par la culture des lettres & des ſciences, avoit ſur la fin du 17. ſiecle un abbé qui lui a fait honneur par ſes écrits, en la perſonne de Dom Ignace Trauner. En 1677, il publia in-4. des ſermons ſur la mort du Sauveur; en 1682, il fit paroître un autre volume de pareil format, à Ratisbonne, ſur la pénitence de St. Pierre; en 1690, il confia à la preſſe, à Dilingenn un 3e. volume in-4. de ſermons pour tous les Dimanches & fêtes de l'année; en 1698 il donna au même lieu deux volumes in-4. de fragments ſacrés; en 1709, il fit imprimer à Lanshult, un volume in-8., ſous le titre d'*Hexalogia*, ou *ſcience univerſelle des habitudes.*

TREFLERUS, *moine de Bénédicburen.* L'abbaye de Saint-Benoit de Bénédicburen eſt en Baviere, dioceſe d'Augsbourg. Dom Floran Treflerus qui en étoit religieux vers le 15. ſiecle, s'eſt fait connoître par un nombre de ſermons, dont un eſt à l'honneur de St. Benoit. Voyez les diſquiſitions monaſtiques de Dom Heſten.

TREFLER, *Bénédictin de Mayence.* Wolfgang Trefler, profès de Saint-Jacques de Mayence, floriſſoit en 1521. On a de lui une lettre importante ſur la bibliotheque de Spanheim, & un

Digitized by Google

catalogue de celle de ſon monaſtere de Saint-Jacques, qui s'y conſerve encore de nos jours.

TRENBEKIUS, *abbé de Lunelac.* Jean Trenbekius, abbé de Lunelac, vivoit au temps du concile de Conſtance. Il y aſſiſta comme envoyé d'Albert, roi des Romains, & de Henri, duc de Baviere, & en a écrit l'hiſtoire qui ſe voit manuſcrite à Sublac.

TRÉVISANI, *évêque de Crémone.* La famille de Jérôme Tréviſani étoit des plus illuſtres. Après ſon entrée en l'ordre de Cîteaux, il fut élu abbé de Saint-Thomas de Torcello, puis chargé du gouvernement de l'égliſe de Crémone, en qualité d'évêque. On dit qu'il étoit habile dans le droit, & dans la philoſophie, & qu'il laiſſé divers ouvrages ſur cette derniere ſcience.

TRICKINGHAM, *moine du Bourg-Saint-Pierre.* Elie Trickingham, Bénédictin de l'abbaye du Bourg-Saint-Pierre en Angleterre, qui floriſſoit dans le 13. ſiecle, fut docteur d'Oxford, & un perſonnage ſavant dans les belles-lettres, au rapport de Balæus, Pitſeus, autre écrivain Anglois, dit qu'il a compoſé des annales qui commencent à l'an 626, & finiſſent en 1270 : temps auquel vivoit notre auteur.

TRIGAULT, *Bénédictine de Notre-Dame de la Paix.* Mere Marguerite Trigault, religieuſe Bénédictine de l'abbaye de Notre-Dame de la Paix à Douay, a vécu dans le 17. ſiecle, & a écrit la vie de la vénérable Florence de Vuerguigneul, fondatrice de ce monaſtere, & réformatrice des Bénédictines de Flandre, morte en 1630. La mere Trigault l'avoit accompagnée lorſqu'elle fut à Douay y faire cette fondation, & a d'ailleurs toujours vécu avec cette dame. Dom Martene a publié cette vie au ſecond tome de ſon voyage littéraire.

TRITHEME, *abbé de Spanheim.* Le célebre Jean Tritheme, né au village de Trittenheim, dioceſe de Treves, le 10 Février 1462, embraſſa l'état monaſtique à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Spanheim, congrégation de Bursfeld, dioceſe de Mayence, le premier Février 1482. La providence forme de ſiecle en ſiecle quelques hommes extraordinaires qui conſolent l'eſpece de ſa miſere. Tritheme fut tellement de ce nombre, qu'en conſéquence de ſon mérite perſonnel, & de la multiplicité des talents que lui avoit prodigués la nature, il fut élu abbé de Spanheim, dès l'année qui ſuivit celle de ſa profeſſion. Il gouverna ce monaſtere durant plus de 23 ans, avec un grand zele pour l'obſervance, avec beaucoup d'économie, vu la médiocrité de ſes revenus; mais ſur-tout avec une ardeur indicible à enrichir ſa bibliotheque de bons livres. Il envoya, à cet effet, Paul Langius, l'un de ſes religieux & de ſes éleves par toute l'Allemagne, pour y chercher & découvrir des manuſcrits, de maniere qu'il amaſſa, (prodige dans ce ſiecle) juſqu'à ſix mille volumes. Il ne ceſſoit d'exhorter ſes confreres à l'étude, perſuadé que rarement le mérite de la bonne vie ſe trouve dans les cloîtres où les ſciences ſont ſans vigueur : *Duo ſi quidem*, diſoit-il, *ordinem noſtrum quondam inſignem reddiderunt : vitæ ſcilicet meritum, & eruditio ſcripturarum, quorum à monachis dum alterum negligitur, ad alterum raro pervenitur.* Auſſi donnoit-il l'exemple de l'étude. Il en faiſoit ſes délices, & diſoit qu'il eût mieux

mieux aimé mille fois renoncer à ſa dignité abbatiale qu'aux précieux attraits & avantages des bonnes lectures : *Si alterum è duobus oporteat, abbatiam malo dimittere, quam ſancto ſcripturarum ſtudio renunciare.*

Quand les affaires temporelles de ſon monaſtere lui avoient dérobé trop de temps durant le jour, il le recupéroit par le travail de la nuit, qu'il conſacroit d'ordinaire à la compoſition. Pour ſe faciliter l'intelligence des livres tant ſacrés que profanes, il ajouta à la connoiſſance du latin celle des langues grecque & hébraïque. Enfin, il ſe rendit habile dans la philoſophie, les mathématiques, la poéſie, l'hiſtoire, la théologie, la morale & l'éloquence de la chaire.

Ayant en 1506, à l'occaſion de quelques chagrins domeſtiques, donné ſa démiſſion de l'abbaye de Spanheim, il fut, la même année, choiſi abbé de Saint-Jacques de Wirtzbourg, où il avoit été appellé par Laurent de Biber, évêque de cette ville. Il y mourut en 1519, après avoir gouverné ce monaſtere 12 ans. Outre une belle lettre à Maximilien, roi des Romains, que Tritheme a inſérée toute entiere dans ſon hiſtoire d'Hirſauge, on a de lui 1. un traité de la maniere de faire la viſite des monaſteres : 2. un de la maniere d'aſſembler les chapitres provinciaux de l'ordre, & de s'y conduire : 3. un commentaire ſur la regle de St. Benoit (a) : 4. deux volumes d'exhortations à ſes religieux : 5. deux livres des tentations des religieux : 6. un de l'inſtitution de la vie ſacerdotale : 7. un ſur la propriété des moines : 8. un de la miſere & de la briéveté de la vie préſente : 9. un ſur la décadence de l'ordre de St. Benoit, adreſſé à Blaiſe, abbé d'Hirſauge : 10. quatre des hommes illuſtres du même ordre : 11. un éloge en deux livres, de l'ordre des carmes : 12. un traité adreſſé à Gerlac, abbé de Duys près de Cologne, à la louange de ceux qui écrivent à la main, c'eſt-à-dire, de ceux qui tranſcrivent en beaux caracteres des livres & des manuſcrits : 13. un des écrivains eccléſiaſtiques, dédié à Jean d'Alburguis, évêque de Worms : 14. un livre des louanges de Ste. Anne, mere de la Ste. Vierge : 15. un de différentes queſtions qu'il réſout, & qu'il adreſſe à un nommé Rutger : 16. la chronique du monaſtere de Saint-Martin de Spanheim : 17. celle des ducs de Baviere, dédiée à Philippe, comte Palatin : 18. la vie de Ste. Irmine, ou Ermine, fille du roi Dagobert, & premiere abbeſſe d'Horreo à Treves, dont on conſerve le chef à Spanheim : 19. deux livres où il fait connoître ce qu'ont à ſouffrir les ſupérieurs qui veulent ſincérement remplir leurs devoirs ; & combien leur condition eſt à plaindre, loin d'être à ambitionner : 20. l'éloge de l'apôtre St. André : 21. celui de St. Joſeph, époux de la Ste. Vierge : 22. celui de St. Benoit : 23. celui de la vie religieuſe : 24. celui de la vertu de la patience : 25. *Monologium hominis devoti ad animam ſuam* : 26. un traité des avantages de la lecture en général, & de l'étude des livres ſaints en particulier : 27. un livres de miracles de Ste.

(a) Tritheme.

Digitized by Google

Anne : 28. un de différentes queſtions ſur l'évangile de St. Jean, adreſſées à Nicolas Kridwis, chanoine de Cologne : 29. un autre de différentes queſtions ſur les pſeaumes, adreſſées au même : 30. un traité qui a pour titre : *de triplici regione clauſtralium* : 31. un des exercices des moines : 32. l'abrégé du précédent traité : 33. la ſteganographie, ou traité de l'art d'écrire en chiffres, diviſé en deux livres, qu'il adreſſa à Joachim, margrave & électeur de Brandebourg : ouvrage qui ſervit d'occaſion de nuire à la réputation de l'auteur, comme nous l'obſervons ci-après : 34. la polygraphie, dans laquelle il explique en ſix livres les différentes manieres d'écrire. Il dédia cet ouvrage à Maximilien, roi des Romains : 35. la clef de la polygraphie, ou maniere de s'en ſervir, adreſſée au même prince : 36. une chronologie myſtique des intelligences qui meuvent les cieux : *de domino ſeptem intelligentiarum* : 37. la ſolution des huit queſtions propoſées par Maximilien, roi des Romains. Il l'intitula : *Curioſité royale* : 38. un traité contre les ſortileges & l'uſage de la magie. Il eſt diviſé en cinq livres, & adreſſé à Joachim, margrave de Brandebourg : 39. trois livres des cauſes des maléfices & de l'épilepſie, avec les remedes contre ces maux : 40. vingt réſolutions de problêmes ou queſtions ſur les choſes naturelles : 41. l'hiſtoire de ſa vie, à laquelle il a donné le titre de voyage & d'itinéraire : 42. un livre contre le vice de propriété des religieux, adreſſé à Burchard d'Hernebech : 43. la chronique de l'abbaye de Saint-Aurele d'Hirſauge, en deux volumes in-folio : 44. dix volumes de lettres : 45. une relation des miracles opérés par l'interceſſion de la Ste. Vierge, en l'égliſe d'Ittelbach, au dioceſe de Wirtzbourg : 46. deux autres de ceux que la mere de Dieu a opérés en une égliſe ſous ſon invocation, près d'Heilbronn : 47. un livre des hommes illuſtres & des écrivains d'Allemagne : 48. un volume de diſcours prononcés dans les chapitres tant provinciaux que particuliers de l'ordre : 49. un recueil de différentes prieres adreſſées à Dieu & aux ſaints : 50. un nombre preſque infini de proſes, d'offices, de meſſes, de litanies, d'hymnes, de collectes, &c, à l'honneur de divers ſaints & ſaintes : 51. des réflexions ſur la vie & la paſſion du Sauveur, en forme d'oraiſons & d'actions de graces : 52. une apologie en deux livres, contre les calomnies dont l'avoit chargé Charles Bovillus, en l'accuſant de magie & de nécromancie, comme nous le dirons ci-après.

Tritheme dreſſa ce catalogue en 1513, n'étant âgé que de 51 ans, & comme il a pouſſé ſa carriere juſqu'en 1519, on lui attribue, avec raiſon, pluſieurs autres. De ce nombre ſont : une vie du bienheureux Raban-Maur, abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence, imprimée dans les Bollandiſtes, au quatre Février. L'abrégé du premier volume des chroniques, ou annales des François & rois de France, qu'il acheva en 1514 (*a*) ; un traité

(*a*) Ces annales commencent à l'an 440, de l'ere chrétienne, & finiſſent à Pepin, l'an de Jeſus-Chriſt 752. Elles ont été publiées in-folio, à Paris, 1539.

Digitized by Google

de l'origine des François, publié à Bâle en 1547, & à Francfort en 1601. La chronique de Saint-Jacques de Wirtzbourg; la vie de Saint-Maximin, évêque de Treves; l'hiſtoire de la guerre de Baviere en 1504; un traité de la Providence, confié à la preſſe, à Altorf, en 1611; enfin, un de chymie, qui parut à Strasbourg en 1611 & 1613.

Quant à l'édition des ouvrages compris dans ſa liſte, les aſcétiques ou ſpirituels furent, pour la plupart, mis au jour à Florence en 1577, & les hiſtoriques à Francfort en 1601, par les ſoins de Freherus. Son catalogue des écrivains eccléſiaſtiques vit la preſſe à Mayence, en 1494; à Paris, en 1512; à Cologne, en 1531, & 1546; à Bâle, en 1594; Il y parle de 870 auteurs. La chronique des ducs de Baviere & des comtes Palatins fut imprimée à Francfort en 1544, 1549, & celle de l'abbaye d'Hirſauge l'a été deux fois: la premiere à Francfort, en 1601; la ſeconde à Saint-Gal, en 1690, en deux volumes in-folio.

On donna au public deux livres de ſes lettres: en 1601 ſon traité des hommes illuſtres de l'ordre de St. Benoit parut à Cologne en 1575; la vie de St. Maximin, archevêque de Treves, a été donnée par Surius; ſes exhortations aux moines furent publiées à Strasbourg, 1486, (ſelon Dupin); à Anvers, 1574, & à Florence, 1574; ſon commentaire ſur le prologue de la regle de St. Benoit & les ſept premiers chapitres, le fut à Valenciennes, in-8, 1608; ſes livres des miracles de Notre-Dame de Dittelbach l'ont été à Wirtzbourg, 1504; ſon traité, ou éloge des Carmes l'a été in-folio, à Florence, 1593; à Lyon, 1639; ſes proſes, offices, meſſes, &c, ont vu le jour en différents lieux, ſpécialement ceux de Ste. Anne & de St. Joachim, à Mayence, 1603, & à Cologne 1624.

La chronologie myſtique fut confiée à la preſſe à Cologne, 1567; la ſolution des queſtions propoſées par le roi Maximilien, à Oppenheim, 1515; à Francfort, 1550; à Mayence, 1605; à Douay, 1621. La polygraphie, en 1518, & à Cologne, 1571. Enfin, la fameuſe ſténanographie a été imprimée à Francfort en 1606. Tels ſont les ouvrages de ce grand homme, qui avoit un ſi tendre amour pour les livres, ſource infaillibe des plaiſirs purs dans la proſpérité, & reſſource aſſurée de conſolation dans l'adverſité.

Outre les chagrins domeſtiques qu'il eſſuya à Spanheim, & qui le porterent à en quitter le ſiege abbatial, il eut le déſagrément de ſe voir chargé de la noire & atroce calomnie d'être magicien, & d'avoir commerce avec les démons. Ce qui y donna occaſion fut ce qui ſuit: un nommé Bovillus, François de nation, attiré par la réputation de Tritheme, l'alla trouver dans ſon abbaye, où il fut bien reçu. Comme cet étranger étoit homme de lettres, il ſouhaita de voir à quoi travailloit l'abbé. Celui-ci, complaiſant comme ſont les gens de bien, qui mal-à-propos ne ſe défient de perſonne lui montra ſa ſténanographie, ou art d'écrire en chiffres de diverſes manieres. Bovillus parcourut l'ouvrage, & s'apperçut qu'il y étoit parlé d'eſprits de jour & d'eſprits de nuit: *ſpiritus diurni*, *ſpiritus nocturni*: expreſſions qui marquent obſcurément les lettres qui ne ſignifient rien, ou qui ſignifient quelque

Digitized by Google

choſe dans ces chiffres. Il n'eut pas la prudence d'en demander l'explication ; il crut que Tritheme vouloit parler des démons ; &, de retour en France, il publia par-tout que le ſavant Bénédictin Allemand étoit magicien.

Tritheme ſe plaignit dans le temps de ce miſérable, & ſe juſtifia par une apologie. Pluſieurs grands hommes l'ont également juſtifié. Aujourd'hui, on ſe moqueroit d'un homme qui voudroit réfuter Bovillus.

TROGER, *religieux de Saint-Blaiſe.* Cet écrivain nommé Meinrad Troger, nâquit à Reinfeld en 1696, & ſe fit moine à Saint-Blaiſe, en 1716. Après avoir enſeigné la philoſophie en l'univerſité de Saltzbourg, il enſeigna la théologie dans l'abbaye de Gengenbach. En 1727, il a fait part au public d'un in-4., intitulé : *L'homme philoſophe.*

TROMBETTA, *Feuillant.* Les Feuillants, branche de Cîteaux, mais reformés par un Franciſcain, ont l'uſage de porter en religion le nom particulier de quelque ſaint. L'auteur dont nous parlons, nommé Laurent Trombetta, s'appelloit, dans ſon corps, le pere de Saint-Céſaire. Il eſt connu pour avoir fait imprimer à Turin, 1672, en un volume in-12, la vie du vénérable Trombetta, ſon oncle, prêtre ſéculier d'une piété éminente.

TROTOT *ou* TROPTOT, *de la congrégation de St. Vannes.* Dom Placide Trotot, Bénédictin de la congrégation de St. Vannes, natif de Toul, a fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Manſui, le 10 Août 1658. Il eſt mort à Saint-Arnould de Metz, le 15 Octobre 1716. Il avoit beaucoup étudié les rits & les cérémonies eccléſiaſtiques. Il a fait imprimer le cérémonial, dont ſe ſert la congrégation ; à Toul, en 1695, in-8, avec figures. Il compoſa auſſi, par ordre du chapitre-général, tenu en 1680, les leçons propres qu'on doit lire à matines, aux fêtes des ſaints particuliers, dont on célébroit les fêtes dans nos monaſteres. Dom Placide les envoya au chapitre-général pour les y faire approuver ; mais comme les peres Bénédictins de la Franche-Comté faiſoient difficulté de recevoir ce nouveau calendrier, on conſulta Dom Jean Mabillon, Dom Anſelme d'Urban, de la congrégation de St. Maur, & Dom Gabriel Flambert, réſidant alors à Rome, qui répondirent que les décrets de la congrégation des rites, à l'égard des nouveaux ſaints, dont ils preſcrivent la fête, ne ſont pas loi, même dans Rome, ni dans l'état eccléſiaſtique ; qu'il a toujours été permis à toute égliſe particuliere de célébrer ces fêtes, ou de ne les pas célébrer, &c. Ces raiſons, & pluſieurs autres, firent recevoir & applaudir ce pieux ouvrage.

TROICI, *abbé de Sagittario.* Dom Placide Troici, religieux Bernardin de la congrégation de Notre-Dame de Calabre, s'eſt diſtingué, de nos jours, tant par ſa vertu que par ſes talents. Sa vertu lui a mérité le titre d'abbé de Notre-Dame de Sagittario, au dioceſe d'Angela, dans le royaume de Naples, & ſes talents l'ont fait connoître dans la république des lettres. Il a publié en 1738, à Naples, en ſix volumes in-folio, une théologie poſitive, polémique, ſcholaſtique & hiſtorique, &c, dédiée au cardinal Firrao.

TRUMHERUS, *Bénédictin Anglois.* Nous connoiſſons cet ancien moine & écrivain d'Angleterre par l'hiſtoire de l'égliſe de ce royaume, du vénérable

Digitized by Google

Bede ; il nous y apprend que, de moine, Frumherus vint abbé ; & d'abbé, évêque des Merciens.

TRUXILLO, *de la congrégation de Valladolid.* Eſpagnol de naiſſance, Alphonſe de Truxillo entra dans la congrégation de Valladolid, où il ſe diſtingua de maniere qu'elle le nomma ſon procureur-général à Rome. Il a écrit la vie & le martyre de St. Zoïle, en un poëme de 1600 vers.

TSHUDI, *abbé de Mouri.* Né à Glaris, d'une très-noble famille, Dominique Tshudi ſe fit Bénédictin en 1612, dans l'abbaye de Saint-Martin de Mouri, congrégation de Saint-Gal en Suiſſe. On l'envoya faire ſon cours d'études à Dilingenn & à Ingolſtadt, & y fit ſa licence en droit canonique. De retour en ſon monaſtere, il fut choiſi abbé en 1644, & y termina ſes jours le 6 Juin 1654. On a de lui : *Conſtitutiones congregationis Helveto-Benedictinæ in ordinem redactæ ; acta ejuſdem congregationis de anno ad annum, ſub uno volumine compilata ; origines monaſterii Murenſis ; opuſculum de virtutibus theologicis ; tractatus de eſſentialibus religionis votis ; diſſertatio in quâ inquiritur utrum monaſteria jure belli ſacro ordini ablata, aliiſque impoſterum religioſis tradita, ordini Benedictino ſint reſtituenda?*

Item, pluſieurs vie de ſaints qui ont fleuri en Suiſſe. Dom Mabillon parle avec éloge de Dom de Tshudi, dans la relation de ſon voyage d'Allemagne. Nos confreres de St. Maur en font de même au tom. V du *Gallia Chriſtiana*, pag. 1043.

TSOGGAERT, *de l'ordre de Citeaux.* Gilles Tſoggaert, Flamand, avoit prononcé ſes vœux en l'abbaye de Cambron, de l'ordre de Citeaux, & fut directeur des religieuſes de la Cambre. En 1624, il fit imprimer à Bruxelles ſoixante-ſix diſcours Flamands ſur la paſſion, & l'*Horloge ſpirituel de la paſſion*, voilà le titre.

TUDESCHI, *cardinal, archevêque de Palerme.* Nicolas Tudeſchi, connu auſſi ſous le nom de Panorme (*a*), parce qu'il fut abbé en cette ville de Sicile, étoit né à Catane dans le même royaume, & eut pour maîtres les cardinaux Zarabella & Butrio. Etant entré dans l'ordre de St. Benoit, il continua de cultiver les ſciences, ſur-tout celle du droit canon. La parfaite connoiſſance qu'il acquit de celle-ci, l'a fait appeler par honneur, *Lucerna juris*, le flambeau du droit ; & conſidérer comme le plus habile & le plus profond juriſconſulte de ſon temps.

Son mérite perſonnel lui mérita d'abord le titre d'abbé de Notre-Dame de Manica à Palerme, enſuite, ſucceſſivement, ceux d'archevêque de la même ville, & de cardinal.

Il aſſiſta au concile de Bâle, & y prit, au commencement, le parti d'Eugene IV. Il ſe réunit enſuite aux peres du concile ; mais Alphonſe, roi d'Arragon & de Sicile, ayant fait ſa paix avec Eugene, qu'il reconnut ſeul ſouverain pontife, rappella Tudeſchi de Bâle. Il y laiſſa toutes les marques du cardinalat, qu'il avoit reçu de Félix, & retourna dans ſon dioceſe de Paler-

(*a*) *Panormitanus*, de Palerme.

Digitized by Google

me, où il mourut de la peſte, en 1445. Il fut inhumé dans ſon égliſe cathédrale, & l'on orna ſon tombeau de cette courte, mais énergique épitaphe :

Morte tuâ canon, leges & jura Quiritum
Occubuêre ; jacent hoc tumulata loco.

Il a compoſé un grand commentaire ſur les cinq livres des décrétales ; un, ſur les clémentines ; cent-dix-huit conſeils & ſept queſtions réſolues, ſur les gloſes ; un tréſor du droit canonique, & un traité du concile de Bâle.

Ce traité, dit Dupin, eſt le plus curieux des ouvrages de Tudeschi. Il y fait l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans ce concile juſqu'à la ſuſpenſion d'Eugene IV, & y montre, 1°. que ce concile eſt écuménique : 2°. que le concile écuménique eſt au deſſus du pape ; 3°. que celui de Bâle n'a rien fait que de juſte. Dupin ajoute que Tudeſchi décide la queſtion de la ſupériorité du concile au deſſus du pape, d'une maniere tout-à-fait ſolide ; qu'il répond aux objections ſuivant les principes mêmes des canoniſtes, & qu'il n'oublie & n'omet rien dans la queſtion, ſoit du fait, ſoit du droit, de ce qui peut ſervir à fortifier la cauſe qu'il défend.

M. Gervaiſe, docteur de Sorbonne, a traduit ce traité en françois, & l'a fait imprimer à Paris. Dupin dit que cette verſion ſe fait lire avec autant de plaiſir que d'utilité. Quoi qu'il en ſoit, toutes les productions de la plume de notre écrivain, cardinal-archevêque de Palerme, ont été recueillies en un corps d'ouvrage, & confiées à la preſſe, à Lyon, en 1547, & à Veniſe, en 1592, & 1617. Cette derniere édition eſt en 9 volumes in-folio (*a*).

TUIFBURGUS, *moine de Saint-Gal.* Il floriſſoit en 1272, & eſt auteur d'un manuſcrit de cette date, qui a pour titre : *Liber ephemeridum monaſterii ſancti Galli.*

TULIER, *de l'ordre de Cîteaux.* On nous repréſente Magdelaine Tulier comme un religieux qui excelloit dans la compoſition des anagrammes & des épigrammes. Il étoit profès de l'abbaye de Belle-branche de l'ordre de Cîteaux. Il floriſſoit en 1646, où il publia un recueil de poëmes & d'épigrammes qu'il dédia à ſon général.

TUMBELIUS, *moine de Croyland.* Lelandus parle de Dom Robert Tumbelius comme d'un homme extrêmement attentif à bien employer ſon temps, & dit qu'il étoit toujours appliqué à la lecture ou à la compoſition. Il ajoute que ſa piété n'étoit pas moins grande que les belles diſpoſitions de ſon eſprit. Il fit profeſſion en l'abbaye de Croyland en Angleterre. Il a compoſé un commentaire ſur le cantique des cantiques. On ne dit point en quel temps il vivoit.

TURBEIT, *abbé de Schyre en Baviere.*

(*a*) *Voyez* la Bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques de Dupin, tom. XII, pag. 98.

Digitized by Google

Jean Turbeit, profès de la célebre abbaye de Schyre, en fut élu abbé en 1505, & la gouverna juſqu'en 1535, avec la plus grande ſageſſe. Amateur des ſciences qu'il avoit cultivées dès ſa jeuneſſe, il n'omit rien de ce qui étoit propre à les animer & les faire fleurir dans ſa maiſon. Outre diverſes productions particulieres de ſa plume, on lui doit en quelque ſorte, les annales de Schyre, par Jean Avantin, en ce que Dom Turbeit lui en fournit les principaux matériaux.

TURGOT, *évêque de Saint-André.* Lorſque Guillaume le conquérant eut ſubjugué la Grande Bretagne, Turgot fut un de ceux qui lui furent livrés pour ôtages; mais il ſut s'eſquiver, & ſe ſauva en Norwege. Là, il ſe fit connoître du roi Olaüs, qui, charmé de ſon eſprit & de ſon mérite, le chargea de lui interprêter les pſeaumes. Après un ſéjour de quelques années dans ce pays, Turgot ſe mit en marche pour ſa patrie, avec beaucoup d'argent qu'il avoit amaſſé. Déjà il voyoit les Dunes & les Albions, lorſque tout-à-coup le vaiſſeau qui le portoit fut pris & pillé. Notre voyageur perdit tout, & cette infortune le dégoûta tellement du monde, qu'il ſe fit moine à Wirmouth, en 1074. Il ſe conduiſit en ſage dans ſon nouvel état, & devint prieur de l'égliſe cathédrale de Durham, deſſervie par des Bénédictins. S'étant fait connoître dans ce poſte, il fut élu évêque de Saint-André en Ecoſſe, l'an 1108, gouverna cette égliſe l'eſpace de 7 années, & mourut en 1115. Il a compoſé en quatre livres l'hiſtoire de l'égliſe de Durham, imprimée à Londres en 1652, parmi les hiſtoriens d'Angleterre. Il a encore écrit celle de la tranſlation de St. Cutbert, évêque de Lindisfarne, & les vies de Malcomir, roi d'Ecoſſe, & de la reine Marguerite ſon épouſe. On lui attribue, de plus, des annales & une hiſtoire des rois d'Ecoſſe.

TURNER, *moine d'Altenbourg.* Albert Turner vivoit dans le dernier ſiecle, & s'étoit engagé à la pratique de la regle de St. Benoît en l'abbaye d'Altenbourg dans l'Autriche. Il a compoſé ſur la muſique.

TURPIN, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Claude Antoine Turpin, natif de Paris, & profès de Saint-Faron de Meaux, du 13 Novembre 1749, travaille à l'hiſtoire du Berry.

TUTELON, *ou* TUTILON, *religieux de Saint-Gal.* Ce religieux étoit ſorti d'une famille noble & puiſſante ſelon le ſiecle. Il travailla à la peinture à Metz & à Saint-Alban de Mayence. Il accompagnoit d'ordinaire ſes tableaux ou ſes ciſelures de quelques épigrammes ou de quelques diſtiques de ſa façon; & lorſque ſes ouvrages lui attiroient trop d'éloges & d'applaudiſſements, il ſe retiroit ſecrétement, & ſe cachoit dans la ſolitude. Il mourut en odeur de ſainteté le 28 de Mars, vers l'an 898. Il eſt honoré comme ſaint à Saint-Gal.

TYNMONT, *moine de Durham.* Dom Jean de Tynmont, Anglois de naiſſance, étoit moine Bénédictin de la cathédrale de Durham, & floriſſoit en 1366. Il a laiſſé des commentaires allégoriques, moraux, littéraires & tropologiques ſur le pentateuque, le livre de Joſué, celui des juges, ceux des rois, & l'apocalypſe.

TYRAGUEAU, *évêque ſuffragant de Metz.* Dans le dernier ſiecle on a vu Edme Tyragueau revêtu de différentes

Digitized by Google

dignités. Ayant embraſſé la vie religieuſe en l'ordre de Cîteaux, après avoir été chargé des affaires de l'ordre en qualité de procureur-général à Rome, il fut, premiérement, pourvu de l'abbaye de Pontifroid de Metz, enſuite de celle de Villerbenac. Il gouvernoit cette derniere maiſon lorſque l'évêque de Metz le nomma ſon ſuffragant; on lui eſt redevable d'une édition des œuvres de St. Bernard. Il vivoit encore en 1640.

Digitized by Google

VAI VAI

VAILLANT, (*François*) *de la congrégation de Lorraine*, autrement *de Saint Vannes & de Saint Hydulphe.* D. François Vaillant, profès de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz le 24 Mai 1699, mort en celle de Saint-Arnould de la même ville, le 25 Mars 1754, étoit né à Verdun d'une famille honnête, qui a fourni de grands magiſtrats. D. Vaillant a, de ſon côté, mérité une éternelle reconnoiſſance de la part de la congrégation, tant par ſon goût & ſon habileté dans l'architecture, que par ſa ſage & prudente économie dans le maniement du temporel. C'eſt lui qui a bâti en entier l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, la plus belle, la plus commode, la plus complette, la mieux vue, & la mieux exécutée qui ſe voie parmi nous. La maiſon de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons-ſur-Marne, ſe trouvant extrêmement endettée pour avoir fait une ſorte de palais incommode, au lieu d'imiter les plans du beau ſimple de Dom Vaillant; on l'en fit prieur, & en moins de ſix années, il rembourſa tout ce qui étoit dû.

L'homme d'un vrai mérite ne s'applique pas aux choſes extérieures, de maniere à négliger les eſſentielles: la gravité des mœurs, le miniſtere de la parole, la ſcience des ſaintes lettres; telle fut la marche de Dom Vaillant. Il eut des mœurs irréprochables; devenu en ſa qualité de prieur de Saint-Pierre confeſſeur extraordinaire des dames Bénédictines de Saint-Joſeph à Châlons, il leur faiſoit aux principales fêtes des diſcours pathétiques qu'il a mis par écrit, & dont j'ai en main une partie, au nombre d'environ quarante. Enfin, il a laiſſé manuſcrit un commentaire ſur les verſets les plus difficiles des pſeaumes, que j'ai également entre les mains, & qui mérite des éloges.

VAILLANT, (*Dom Guillaume-Hugues*). Dom Hugues Vaillant naquit à Orléans, l'an 1619. Il ſe conſacra à Dieu par des vœux ſolemnels dans l'abbaye de Vendôme, le 18 Septembre 1638. Son mérite & ſes talents lui acquirent une grande réputation. Il profeſſa long-temps la rhétorique au college de Pontlevoy, & il mourut dans cet exercice le 13 Mai 1678, âgé de 59 ans. C'étoit un très-habile rhétoricien & un très-bon poëte Latin. Voici ſes ouvrages:

1. Pendant le chapitre général tenu en l'abbaye de Saint-Benoit ſur Loire, en 1663, on fit la tranſlation des reliques de ce grand ſaint dans une nouvelle châſſe, faite aux dépens de toute la congrégation. Dom Vaillant publia à cette occaſion les poéſies intitulées: *In novæ tranſlatione corporis Sancti Benedicti apud Floriacum in capſam argenteam epinicium euchariſticum, odæ tres; nec non de ejuſdem tranſlatione ex Monte-Caſſino ad Floriacenſe cœnobium carmen heroicum. Pariſiis*, 1663, in-4.

2. La réputation de Dom Vaillant

Digitized by Google

engagea M. de Sainte-Beuve, en 1694, à le prier de compoſer des hymnes nouvelles en l'honneur de St. Exupere, premier martyr de Bayeux.

3. La reine d'Autriche, mere de Louis XIV, étant morte le 20 Janvier 1666, Dom Vaillant fit imprimer à la louange de cette pieuſe princeſſe le poëme intitulé: *In obitu chriſtianiſſimæ Francorum reginæ Annæ Auſtriacæ planctus Galliæ*: Item, *Hiſpaniæ ad Galliam reſponſio. Pariſiis*, 1666, in-4.

4. Quelques lettres de Dom Vaillant nous apprennent qu'il avoit compoſé, la même année, un office de St. François de Sales, que l'évêque d'Auxerre avoit adopté pour ſon dioceſe, de même que l'archevêque de Narbonne pour les onze évêchés de ſa province.

5. Il paroît par les mêmes lettres que le pere Vaillant étoit occupé à compoſer des offices & des hymnes pour Saint-Ouen, pour l'abbaye de la croix Saint-Leufroy, & pour les chanoines de la cathédrale de Saintes.

6. *Hymni totumque ſancti Mauri ac beatorum Eutropii & Euſtellæ officium.* Les hymnes & l'office de Saint Maur ſont plus eſtimés que l'office & les hymnes de Ste. Gertrude, dont on va parler.

7. Dom Bernard Audebert, ſupérieur-général, ayant établi en 1673 la fête de Ste. Gertrude, dont le culte devenoit très-celebre à Rome, en Eſpagne & aux Indes; Dom Vaillant compoſa l'office de cette ſainte abbeſſe Bénédictine, & l'on commença cette année à le chanter dans les monaſteres de la congrégation. L'auteur ſe ſert des expreſſions les plus tendres & les plus vives du cantique des cantiques: langage qui ne convient qu'à un très-petit nombre de ſaintes ames élevées au deſſus des ſens.

8. *Faſti ſacri, ſive epigrammata, quibus ſanctorum elogia per totius anni dies canuntur. Pariſiis, apud Deſprez*, 1674, in-12, 2 vol.

9. Enfin, Dom Vaillant eſt auteur, avec Dom Jacques du Friche, de la traduction latine de la vie de St. Auguſtin, imprimée dans le XIe. tome de la nouvelle édition des œuvres de ce ſaint docteur. *Hiſt. litt. de la Congrégation de Saint Maur.*

VAILLANT, *de la congrégation de Saint Vannes.* Dom Nicolas Vaillant, Bénédictin de la congrégation de Saint Vannes, natif de Sedan, fit ſes vœux à l'abbaye de Mouzon, le 9 Novembre 1708. Après avoir profeſſé avec honneur les cours de philoſophie & de théologie, a paſſé par toutes les charges de ſa congrégation, a compoſé & écrit de ſa main 16 volumes in-folio, qui contiennent une analyſe exacte & judicieuſe de tous les auteurs de la bibliotheque de Beaulieu en Argonne. Il a fait à peu près la même choſe, quant à la bibliotheque de l'abbaye de Mouzon.

VAILLANT, *religieuſe de l'ordre de Fontevraud.* Mere Fare de Vaillant, religieuſe de l'ordre de Fontevraud au monaſtere de Jarzai, s'eſt fait connoître dans le 17 ſiecle par une vie de Ste. Fare ſa patrone, premiere abbeſſe & fondatrice de Faremoutier, au dioceſe de Meaux. Cette vie a été imprimée à Paris, in-8.

VAIR, *moine de Sainte-Sophie de Bénévent.* Léonard Vair vivoit dans le 16. ſiecle, étoit docteur en théologie, & grand prédicateur. On imprima en 1579 in-4., cinq ſermons qu'il avoit pronon-

Digitized by Google

cés dans la chapelle du pape. Il publia de plus, en 1589, in-8., trois livres où il traite des remedes contre les enchantements & les sortileges.

VAILLY, (*Dom Charles*). D. Vailly, né à Paris, fit profession à l'âge de 22 ans dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 4 Novembre 1668. Après les cours d'études ordinaires, il se livra par goût & pour éviter l'oisiveté, à l'étude des mathématiques. On ignore les connoissances qu'il y avoit acquises, parce qu'il condamna au feu tout ce qu'il avoit écrit, & n'épargna que des compas, des équeres, & d'autres instruments qui étoient à son usage. Ce religieux peut être regardé comme le restaurateur de la clepsydre ou horloge qui mesure le temps par la chûte d'une certaine quantité d'eau renfermée dans un vaisseau cylindrique. Ces horloges ont été en usage chez les anciens. On en fait remonter l'invention au temps que les Ptolémées régnoient en Egypte. Dom Vailly qui s'étoit particuliérement appliqué aux mathématiques pratiques, remarqua les défauts de ces horloges, & travailla sérieusement à les perfectionner. A force d'expériences, il parvint enfin à leur donner le point de perfection, où elles sont à présent. Dans le temps de leur renouvellement, elles furent très en vogue, du moins en France. Parvenu à un âge avancé, D. Vailly fut envoyé à l'abbaye de Fécamp, où il mourut dans des dispositions tout-à-fait édifiantes, le 29 Mai 1726, âgé de plus de 80 ans. Cet article est tiré des mémoires du R. P. Dom Boudier. *Hist. lit. de la Cong. de S. Maur.*

VAISSETTE, (*Dom Joseph*). Dom Vaissette, un des plus savants & des plus habiles de notre temps pour l'histoire de France, naquit à Gaillac, ville du diocese d'Alby, en 1685. Il exerça pendant quelque temps la charge de procureur du roi du pays d'Albigeois. Il embrassa la regle de St. Benoit dans la congrégation de Saint Maur, & fit profession le 11 Juillet 1711, dans le monastere de la Daurade à Toulouse, étant âgé de 26 ans. Son goût pour l'etude, & sur-tout pour les recherches historiques, le fit appeller dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, en 1713, pour travailler à l'histoire générale de la province de Languedoc.

1. Il publia d'abord une dissertation sur l'origine des François, où l'on examine s'ils descendent des Tectosages, ou anciens Gaulois établis dans la Germanie. A Paris, chez J. Vincent, 1722, in-12. Dom Vaissette s'est proposé dans cet écrit de faire voir, contre le pere Tournemine, Jésuite, qu'on n'a point de preuve que les François soient descendus des anciens Gaulois établis dans la Germanie.

2. Histoire générale de Languedoc, avec des notes & des pieces justificatives, composée sur les auteurs & les titres originaux, enrichie de divers monuments. Par deux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint Maur. A Paris, chez Jacques Vincent, 5 vol. in-folio. L'ouvrage est dédié à Nosseigneurs des états de Languedoc. C'est autant l'histoire de toute la France méridionale que celle d'une province particuliere. Dom Claude de Vic, & D. Joseph Vaissette, qui en sont les auteurs, avoient été précédés dans ce travail par Dom Gabriel Marcland & Dom Pierre

Digitized by Google

Auzieres, deux (a) ſupérieurs de mérite & très-capables de cette entrepriſe. L'un & l'autre travaillerent ſéparément dans la province pendant pluſieurs années, & après avoir tiré de différentes bibliotheques tout ce qu'ils crurent utile à leur deſſein, ils dreſſerent des mémoires aſſez conſidérables; mais leur âge déjà avancé ou leurs emplois ne leur permirent pas de continuer leur travail, de ſe charger de celui des archives, qui étoit le plus eſſentiel.

Le premier volume parut en 1730. Il contient ce qui s'eſt paſſé depuis le 2. ſiecle de la république romaine, juſqu'à la mort de Charles-le-chauve: ce qui comprend les différentes expéditions des Tectoſages, les révolutions arrivées pendant que le pays étoit ſoumis aux Romains, l'établiſſement des Viſigoths, la maniere dont ils perdirent d'abord une partie & enſuite la totalité des états qu'ils s'étoient formés dans le pays, l'érection faite par Charlemagne du royaume d'Aquitaine, dont Toulouſe fut la capitale, & dont la Septimanie fit partie pendant pluſieurs années, ce qui ſe paſſa dans ce pays-là ſous les regnes de Louis-le-débonnaire, & comment le royaume d'Aquitaine s'éteignit après la mort de Charles-le-chauve.

Dans ce volume & les quatre ſuivants, après le corps de l'hiſtoire, on trouve de nombreuſes & ſavantes notes, dont la plupart peuvent paſſer pour des diſſertations. Il n'y en a preſque point qui ne ſervent, ſoit à examiner certains points de l'hiſtoire, ſoit à fixer les époques, ſoit à développer les circonſtances de pluſieurs événements, ſoit enfin à éclaircir la généalogie des grandes maiſons. Ces notes ſont ſuivies des inſcriptions antiques, des diplômes, des chartes & autres monuments qui ſervent de preuves à l'hiſtoire renfermée dans chaque volume. Tous ſont terminés par une table générale des noms & des matieres.

Le ſecond volume, publié en 1733, comprend l'hiſtoire d'environ trois ſiecles, depuis le commencement du regne de Louis le begue, en 877, juſqu'au commencement des troubles que l'héréſie des Albigeois cauſa dans la province; c'eſt-à-dire, juſqu'au temps du concile tenu à Lombers dans le dioceſe d'Alby, en 1165, où ces hérétiques furent condamnés. On y trouve non-ſeulement l'hiſtoire des comtes de Toulouſe; mais encore un détail très-curieux de l'origine, de la ſucceſſion, de la généalogie, & des actions des comtes, des vicomtes, & des autres

(a) Dom Antoine-Gabriel Marcland, natif de la Chaiſe-Dieu au dioceſe de Clermont, prononça ſes vœux à Saint-Auguſtin de Limoges, le 2 Octobre 1659, n'étant âgé que de 17 ans. Il ſoutint toute ſa vie l'honneur de ſa pieuſe famille par la bonne odeur de ſes vertus & par la beauté de ſon eſprit. Il profeſſa avec beaucoup de ſuccès la philoſophie & la théologie dans la province de Toulouſe, & y gouverna, en qualité de prieur, les monaſteres les plus conſidérables. S'étant retiré à Saint-Denys, il y mourut ſaintement, comme il avoit vécu, le 3 Novembre 1727, âgé de 85 ans.

Dom Pierre Auzieres, né à Montpellier, fit profeſſion à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 13 Juin 1670. Son mérite l'éleva aux dignités du cloître. Il mourut à Saint-Sauveur d'Aniane, le 13 Janvier 1734.

Digitized by Google

grands vaſſaux de la province, ſurtout de ceux qui ont joui des droits régaliens; ce qui ſert à faire connoître l'origine des grandes terres & celle des grandes maiſons de Languedoc. Les guerres que ces grands ſeigneurs ſe faiſoient les uns aux autres, ſont un des objets principaux des expéditions militaires dont il eſt parlé dans ce volume. La part que Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouſe, eut à la premiere croiſade, dont il étoit un des principaux chefs, & où il fut ſuivi par la nobleſſe du pays, a engagé nos deux auteurs à recueillir ce qu'ils ont trouvé dans les anciens hiſtoriens, & dans les vieux titres ſur cette fameuſe expédition, par rapport au comte de Toulouſe & aux ſeigneurs qui étoient à ſa ſuite. On voit encore dans cette ſeconde partie de l'hiſtoire de Languedoc l'origine & l'établiſſement de pluſieurs villes, la fondation d'un grand nombre de monaſteres célebres, entre leſquels il y en a quelques-uns qui ont été depuis érigés en ſieges épiſcopaux.

Le troiſieme tome a été donné au public en 1736. D. Vaiſſette a mis à la tête un avertiſſement, où il rend compte des auteurs qu'il a conſultés ſur l'hiſtoire des Albigeois; il cite, entre autres, un anonyme qu'il croit être du 14. ſiecle, & qui a écrit en langage du pays, à peu près ſemblable à celui qu'on y parle encore aujourd'hui. Après quelques obſervations ſur différents ſujets qui ont rapport à cette hiſtoire, il fait l'éloge de Dom Claude de Vic, ſon collegue, qui étoit mort après la publication du ſecond volume de cet ouvrage. Ce troiſieme ne comprend que les événements arrivés depuis le milieu du 12. ſiecle, juſques vers la fin du ſuivant; c'eſt-à-dire, depuis la condamnation des hérétiques Henriciens au concile de Lombers en 1165, juſqu'à la réunion du comté de Toulouſe à la couronne en 1271. Entre ces événements, les plus importants ſont l'héréſie & la guerre des Albigeois. Dom Vaiſſette écrit leur hiſtoire d'une maniere intéreſſante: en garde contre la prévention, il n'avance rien que ſur l'autorité des écrivains du temps ou des actes authentiques. Après avoir expoſé les faits avec ſincérité, & développé avec exactitude les diverſes révolutions arrivées dans le Languedoc pendant ce temps-là, il fait une eſpece de récapitulation de ce qui eſt répandu dans ſon ouvrage; il décrit les mœurs & les coutumes du pays, telles qu'elles étoient au 12. ſiecle. Il commence par la religion & le clergé; delà il paſſe à la diſtinction des états, qui partageoit tous les habitants de la province en libres & en ſerfs: les premiers comprenoient les nobles & les citoyens ou bourgeois des villes murées. Il parle enſuite de l'état, du commerce & de la littérature, dans le Languedoc, au 12. ſiecle; des vêtements, des noces, des funérailles, & des notaires publics.

Le tome quatrieme, publié en 1742, commence par un avertiſſement, où Dom Vaiſſette répond à l'auteur de la nouvelle vie de Saint Dominique, qui avoit attaqué quelques endroits de ſon troiſieme volume. Il réfute avec autant de force que de politeſſe les journaliſtes de Trevoux, qui avoient blâmé & mis en parallele ce qu'il a dit de l'affaire des Albigeois, avec ce qu'a publié ſur le même ſujet le pere Fontenay, jéſuite. Il expoſe la maniere de dater les actes, qui avoit lieu dans

Digitized by Google

ces temps-là. Ce quatrieme volume comprend les événements arrivés dans la province pendant 172 ans. Il commence à la réunion du comté de Toulouſe à la couronne, après la mort d'Alfonſe, comte de Poitiers, frere du roi St. Louis, & de Jeanne, comteſſe de Toulouſe ſon épouſe. Il finit à l'an 1443, par la derniere érection du parlement de Languedoc, qui a toujours ſubſiſté depuis ſans interruption. Dans les trois premiers livres de ce volume, Dom Vaiſſette entre dans un grand détail au ſujet des procédures faites par les inquiſiteurs contre les Albigeois, les Vaudois, les Beguins & les Beguards. Le corps de l'hiſtoire renfermée dans ce volume, eſt terminé par des obſervations ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'adminiſtration de la juſtice & des finances; ſur les aſſemblées des états de la province; ſur le gouvernement, & les mœurs des peuples du Languedoc, depuis la fin du 13. ſiecle, juſqu'au milieu du 15; ſur la langue du pays, la proximité de la cour de Rome, pendant que les papes ſiegeoient à Avignon; ſur les deux univerſités de Toulouſe & de Montpellier, le commerce du Languedoc, les habillements & les funérailles.

Le cinquieme tome a paru en 1745. Il contient le récit des événements arrivés en Languedoc pendant deux ſiecles, depuis le dernier rétabliſſement du parlement de Toulouſe, en 1443, juſqu'à la mort de Louis XIII, en 1643. Les troubles & les guerres que les religionnaires exciterent dans la province, pendant près d'un ſiecle; guerres qui y firent couler plus de ſang que dans le reſte du royaume, ſont le principal ſujet de ce volume. D. Vaiſſette rend compte, dans un avertiſſement préliminaire fort court, des ſources où il a puiſé: outre les auteurs du temps, dont les livres ſont imprimés, il a fait uſage de pluſieurs autres ouvrages manuſcrits, compoſés, pour la plupart, dans la province. Il repouſſe très-modeſtement un trait ſatirique lancé contre les Bénédictins, par l'auteur des *Jugements ſur quelques ouvrages nouveaux*. Après les notes qui ſont à la ſuite de l'hiſtoire, Dom Vaiſſette a mis dans ce dernier volume des additions & des corrections relatives à divers endroits des volumes précédents, ſoit pour développer quelques faits qui n'étoient pas aſſez éclaircis, ſoit pour acquieſcer à certaines critiques qu'il a trouvé juſtes, ſoit pour répondre à d'autres objections qui lui ont paru mal fondées. Il donne enſuite un recueil en huit planches, des ſceaux de l'ancienne nobleſſe, & des eccléſiaſtiques de la province. Cet ouvrage a été reçu avec applaudiſſement par les ſavants.

D. Vaiſſette avoit deſſein d'y ajouter un ſixieme volume, dont il a donné le plan vers la fin de ſon avertiſſement ſur le cinquieme. Les états de Languedoc ont confié l'exécution de ce projet à Dom Nicolas-François Bourotte, religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il a déja fait imprimer un mémoire touchant la deſcription géographique & hiſtorique de la province de Languedoc. Il eſt auteur de l'examen des nouveaux écrits de la Provence, ſur la propriété du Rhône. A Paris, chez Vincent, 1768, in-4. Dom Bourotte, natif de Paris, a fait profeſſion à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 13 Août 1727.

Digitized by Google

3. Abrégé de l'hiſtoire-générale du Languedoc. A Paris, chez Vincent, 1749, ſix volume in-12. Dans cet abrégé, Dom Vaiſſette a mis ſous les yeux du lecteur les principaux événements arrivés dans le Languedoc: ſon récit y eſt dégagé des preuves, & de toutes les difficultés & diſcuſſions critiques.

4. Géographie hiſtorique, eccléſiaſtique & civile, ou deſcription de toutes les parties du globe terreſtre, enrichie de cartes géographiques. A Paris, chez Deſaint & Saillant, 1755, quatre volumes in-4. Dom Vaiſſette avoit conçu depuis long-temps le deſſein d'un pareil ouvrage. Il expoſe dans ſa préface ce qui lui a donné l'occa- l'occaſion de l'exécuter, & le plan qu'il a ſuivi.

Après ces travaux littéraires la ſanté de Dom Vaiſette ſe dérangea, & il ne fit plus que languir. Dans le cours de ſa longue maladie, ſa piété, ſa charité pour ſes confreres, ſa réſignation parfaite à la volonté de Dieu, ſa confiance dans les ſeuls mérites de J. C., parurent avec un nouvel éclat juſqu'au dernier ſoupir, qu'il rendit tranquillement le 10 Avril 1756. La ſimplicité & la candeur, jointes à beaucoup d'eſprit & d'érudition, formoient ſon caractere.

Le même jour mourut Dom Jean-Bernard Sanſaric, & fut inhumé avec Dom Vaiſſette dans la grande chapelle de la ſainte Vierge, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce religieux, né à la Réole, ville du dioceſe de Bazas, avoit fait profeſſion à l'âge de 16 ans, dans le monaſtere de la Daurade, le 2 Janvier 1725. Appellé à Paris par ſes ſupérieurs, il y parut dans les premieres chaires avec diſtinction: il eut même l'honneur de prêcher à Verſailles devant le roi, pendant le carême de l'année 1753.

1. On lui donne un ouvrage poſthume, intitulé: l'*Art de peindre à l'eſprit*. A Paris, chez Lottin, 1758, in-8, trois volumes. Cet ouvrage eſt dédié à Monſeigneur le duc de Bourgogne. C'eſt un traité de rhétorique, dans lequel les préceptes ſont confirmés par les exemples tirés des meilleurs orateurs & poëtes françois.

2. Dom Sanſaric a fait imprimer les oraiſons funebres de M. l'abbé Prévôt, chanoine de Chartres, à la tête deſquelles il a mis une préface. *Hiſt. litt. de la Congreg. de St. Maur.*

VAINES (*Dom de*), *religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur.* La diplomatique de D. Mabillon eſt connue, de même que celle de D. Taſſin en françois. Dom de Vaines vient de completer ce que la république des lettres avoit à deſirer en ce genre, par deux volumes in-8, mis ſous preſſe à Paris, en 1774; en voici le titre:

» Dictionnaire raiſonné de diploma-» tique, contenant les regles principa-» les & eſſentielles pour ſervir à déchif-» frer les anciens titres, diplômes & » monuments, ainſi qu'à juſtifier de leur » date & de leur authenticité. On y a » joint des planches, rédigées auſſi par » ordre alphabétique, & revues avec » le plus grand ſoin, avec des explica-» tions à chacune, pour aider égale-» ment à connoître les caracteres & écri-» tures des différents âges & des diffé-» rentes nations «. A Paris, chez Lacombe, rue Chriſtine.

VALFRID STRABON, *abbé de Richenou*. Valafride Strabon, ainſi ſur-

Digitized by Google

nommé parce qu'il étoit louche, fut un des plus diſtingués perſonnages du 12. ſiecle, par ſa vertu comme par ſa ſcience. Né en Allemagne, il fut mis tout jeune en l'abbaye de Richenou pour y être élevé. S'y étant dans la ſuite fixé par les vœux, on l'envoya à Fulde pour y prendre les leçons du célébre Raban-Maur. De retour en ſon monaſtere, qui eſt au dioceſe de Conſtance, il fut chargé du ſoin des écoles, puis choiſi abbé en 842. Il ſe gouvernoit en cette qualité, lorſque Louis, roi de Germanie, le députa vers le roi de France, Charles le chauve.

Valfrid mourut dans le cours de ſon ambaſſade le 17 Juillet 849. Son corps fut rapporté à Richenou, & ſon tombeau orné d'un épitaphe que Raban-Maur, ſon maître, compoſa à ſon honneur. Il n'avoit pas encore atteint l'âge de 43 ans, lorſqu'il termina ſa carriere. Il étoit poëte, & écrivoit bien en proſe. Les écrits qu'il a laiſſés ſont en grand nombre.

Le premier & le plus célebre eſt ſa gloſe, ou interprétation de l'écriture. Il conſiſte en de courtes notes ſur le texte de la bible, qu'il tira tant des anciens peres de l'égliſe que des commentaires de Raban-Maur ſur les livres ſaints. Cet ouvrage, qui fut augmenté dans la ſuite par différents auteurs, tels qu'Anſelme de Laon & Nicolas de Lyra, a été mis ſous preſſe juſqu'à dix-neuf fois; la premiere en 1472; la derniere en 1634.

Le ſecond eſt une explication allégorique & morale de 76 pſeaumes diviſés en deux parties. Dom Peze en a publié des lambeaux dans le quatrieme tome de ſon tréſor des anecdotes.

Le troiſieme eſt un traité de l'origine & du progrès des choſes eccléſiaſtiques. Il eſt diviſé en trente & un chapitres, & adreſſé à un nommé Regimbert. Valfrid Strabon y défend le culte des images contre Claude, évêque de Turin, & y donne des preuves convaincantes de la croyance de la préſence réelle dans l'euchariſtie, au 17. chapitre. Cet ouvrage vit la preſſe à Mayence, 1549; à Cologne, 1568; à Rome, 1591; dans le quinzieme volume de la bibliotheque des peres, &c.

Le quatrieme eſt la vie de St. Galles, en deux livres. Elle eſt bien écrite, du moins quant au ſtyle, & a été miſe au jour par Surius dans ſon recueil des vies des ſaints, & par Dom Mabillon dans les actes des ſaints de l'ordre Bénédictin.

Le cinquieme eſt celle de St. Othmar, abbé de Saint-Gal, mort en 759. Surius l'a confié à la preſſe, au 16 Novembre, & Dom Mabillon au 4e. volume de ſes actes des ſaints.

Le ſixieme comprend les actes en vers héroïques de St. Mammès, martyr, de Ceſarée en Capadoce. Ce poëme qui eſt de plus de ſix cent-cinquante vers, eſt très-beau, & accompagné d'un hymne à l'honneur du ſaint.

Le ſeptieme, la relation du martyre de St. Blaitmaie, Irlandois de naiſſance, & iſſu de famille royale. Elle contient deux cent vers hexametres, que Bollandus a mis ſous preſſe au 19 Janvier, & Dom Mabillon dans le 4e. volume de ſes actes des ſaints.

Le huitieme, celle de la fameuſe viſion de Wettin, moine de Richenou dont parle l'abbé Fleury dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique. Cette viſion avoit été écrite en proſe par Hetton, évêque de Bâle. Valfrid l'a mit en deux cent

Digitized by Google

cent vers héroïques, qui furent extrêmement eſtimés de tous les connoiſſeurs. Dom Mabillon les a publiés au Ve. tome des actes des ſaints de l'ordre de St. Benoit.

Le neuvieme eſt un enſemble d'hymnes ſur la naiſſance du Sauveur, ſur chacun des douze apôtres, & les ſaints martyrs d'Agone. Notre écrivain a, de plus, fait un abrégé du commentaire de de St. Aban, ſur le lévitique. *Item*, un poëme en plus de trois cent vers hexametres, intitulé : *Hortulus*, qui eſt conſidéré comme le plus beau & le plus agréable de tous ſes ouvrages, tant pour la verſification, que pour la variété des ſujets qu'il y traite. Il le dédia à Grimoald, abbé de Saint-Gal. C'eſt là où il nous apprend, que pour ſe récréer & éviter l'oiſiveté, il cultivoit un petit jardin orné de fleurs, & enrichi de ſimples. Par la deſcription qu'il en fait & l'utilité qu'il aſſigne à chacune contre les maladies, l'on voit qu'il en connoiſſoit les propriétés. Cet ouvrage a vu le jour à Fribourg, 1530; à Stasbourg & à Paris, 1533, & dans les anciennes leçons de Caniſius, tome V, 1604.

Meſſieurs Cave & Voſſius attribuent encore à notre écrivain une vie de St. Léger, évêque d'Autun; elle eſt écrite en vers, & diviſée en deux livres. Le premier détaille les circonſtances de ſa vie; le ſecond fait le récit des miracles opérés par ſon interceſſion. Dom Mabillon l'a trouvé dans la vie de St. Gal. Je paſſe ſous ſilence divers petits ouvrages, & me contente d'obſerver qu'outre ceux que j'ai rapportés, on a encore de lui deux fameuſes homélies, l'une publiée dans les anciennes leçons de Caniſius, & ſur le dix-neuvieme chapitre de St. Luc. Il y décrit comment la prédiction du Sauveur de la deſtruction de Jéruſalem s'eſt accomplie. La ſeconde eſt ſur le commencement de l'évangile de St. Mathieu, qu'il explique d'une maniere myſtique & figurée. Il y fait voir que tous les noms des ancêtres de J. C. avoient des ſignifications myſtérieuſes. Enfin, les éditeurs de la nouvelle édition des œuvres de St. Auguſtin lui attribuent le ſermon deux cent dix-neuvieme parmi ceux qui ſe trouvent dans l'appendix. C'eſt le même qui ſe lit dans les bréviaires romains, au jour de la fête de tous les ſaints, & qui eſt attribué au vénérable Bede.

Valafrid étoit, comme l'on voit, parfaitement inſtruit des ſciences divines & humaines, & a, de l'aveu de tout le monde, ſurpaſſé la plupart des auteurs de ſon ſiecle par la beauté & la politeſſe de ſon ſtyle. C'eſt à tort que Dupin le fait moine de Fulde (*a*).

VALCANDUS, *moine de Moyen-Moûtier.* Juſqu'à nos jours Valcandus a été inconnu. On a néanmoins aujourd'hui de bonnes preuves qu'il a compoſé la vie de St. Hydulphe, archevêque de Treves, & fondateur de l'abbaye de Moyen-Moûtier dans les Voſges. Il étoit moine de ce monaſtere, où il vivoit encore en 1014. Outre la vie de St. Hydulphe, on a de ſa façon un ſermon à l'honneur de ce ſaint,

(*a*) Annales de l'ordre, tom. II; Dupin, Bibl. des écrivains eccléſiaſtiques, tom. VII; Hiſt. litt. de France, tom. V; Bibl. ſacrée tom. II.

Digitized by Google

& une petite hiſtoire de ſes ſucceſſeurs. Dom Rivet penſe qu'on peut encore lui attribuer la vie de St. Die, évêque de Névers, & fondateur du monaſtere de Valgalelée, qui porte aujourd'hui ſon nom. Dom Humbert, & Belhomme, abbé de Moyen-Moûtier, les Bollandiſtes & Dom Calmet ont publiés la premiere; M. Riguet & les Bollandiſtes ont donné la ſeconde.

VALENTIA, *de l'ordre de Calatrave.* Antoine de Valentia ayant été reçu dans l'ordre de Calatrave, y fut élevé à la prêtriſe & à la dignité de ſacriſtain. Il fit imprimer un volume in-folio; en 1609 les définitions & les reglements faits dans les chapitres généraux de cet ordre, qui eſt une branche de celui de Cîteaux en Eſpagne.

VALENTIN, *Bénédictin Allemand* (*a*). Né en Alſace, Baſile Valentin ſe fit Bénédictin en l'abbaye de Saint-Pierre d'Erphord, vers 1413. Il eſt auteur d'un ouvrage intitulé: *Révélation des myſteres des teintures eſſentielles des ſept métaux, & de leurs vertus médicinales.* Cet important ouvrage, écrit en langue allemande, a été traduit en Latin par le ſieur Iſraël, médecin Allemand, qui le mit ſous preſſe. Il a été imprimé pour la ſeconde fois en 1658.

VALENTINI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* La famille de Valentini eſt diſtinguée à Modene. Euſebe Valentini qui en étoit iſſu, prit le parti du cloître dans l'abbaye Bénédictine de Saint-Jean de Parme, le 11 Novembre 1515. Il fut un homme de lettres & excella dans la poéſie. Il a laiſſé des poëmes héroïques ſur l'avénement du Sauveur, ſa naiſſance, ſa paſſion, ſa réſurrection; ſur la Ste. Vierge, St. Jean le bien-aimé, les innocents, &c, avec des hymnes dont quelques-uns ſont imprimés.

VALERE, (*Saint*) *abbé en Eſpagne.* Les hiſtoriens Eſpagnols mettent au nombre des écrivains de l'ordre St. Valere, qui vivoit ſur la fin du 7. ſiecle, & étoit abbé du monaſtere de Saint-Pierre-des-Monts, au dioceſe d'Aſtorga. Au rapport de Dom Mabillon, St. Benoit d'Aniane cite un ouvrage de Valere, ſous le titre de *Dicta Sancti Valerii de genere monachorum.* Le même Dom Mabillon en a inſéré un fragment dans les annales de l'ordre. Il ajoute que St. Valere eſt auteur de la vie de St. Fructueux, archevêque de Bragne, publiée au ſecond volume des actes des ſaints de l'ordre, & de celles de Ste. Euchérie, vierge; de St. Dadon, abbé, & des Saints Maxime & Honeſtus, moines. Les écrivains Eſpagnols lui font encore honneur d'un traité de la vraie ſageſſe. Il mourut le 5 des calendes de Mars 695.

VALGRAVE, *de la congrégation des miſſions d'Angleterre.* Dom François Valgrave, né Anglois, ſe fit moine Bénédictin au monaſtere de Dieulouart, proche Pont-à-Mouſſon, en 1608. Il fut prieur clauſtral de Sainte-Foy de Longueville en Normandie, puis nommé prieur titulaire de Saint-Pancrace de Leuves en Angleterre, & enfin pourvu du prieuré de la Celle en Brie, qu'il céda au monaſtere de ſa nation, à Paris. On a de lui deux diſſertations bien écrites; mais, comme je l'ai déjà obſervé, ſur un ſujet pour lequel des religieux

(*a*) Journal des Savants.

Digitized by Google

n'auroient pas dû prendre tant de chaleur. Il a pour but dans ces dissertations de prouver que Jean Gerſen, abbé de l'ordre de St. Benoit, eſt auteur des quatre livres de l'imitation de J. C., dont on a voulu faire honneur à Thomas A-Kempis, chanoine-régulier.

La premiere fut imprimée à Paris ſous le titre d'*Animadverſiones apologeticæ ad titulum & textum quatuor librorum de imitatione Jeſu-Chriſti.*

La ſeconde vit le jour en 1650, ſous cette intitulation : *Argumentum chronologicum contra Campenſem, quo Thomam A Kempis non fuiſſe, nec eſſe potuiſſe autorem librorum de imitatione Chriſti, adverſus Joannis Frontonis, canonici-regularis, vindicatum demonſtratur.* Un troiſieme ouvrage de Dom Valgrave eſt une apologie de l'auteur des chroniques de l'ordre. Il y prouve, 1°. qu'il n'y a jamais eu de congrégation Giribienne en Angleterre ; 2°. que la premiere & unique congrégation dans ce royaume a été celle de Cluny. Cette apologie ſe trouve au ſecond tome de la traduction de nos chroniques, par Dom Matthieu Oüivier.

VALAGNI, *Céleſtin.* Le pere Jean Valigni auquel le pere Becquet donne rang parmi les hommes illuſtres des Céleſtins de la congrégation de France, a compoſé un traité Latin de l'oraiſon. On le conſerve aux Céleſtins de Paris, où il mourut ſur la fin du 16. ſiecle.

VALLADIER, *abbé de Saint-Arnould de Metz ;* voyez ci-devant ANDRÉ VALLADIER.

VALLE, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Jean de Valle, Eſpagnol de naiſſance, & religieux de l'ordre de Cîteaux, s'eſt fait connoître par un traité des hommes illuſtres de ſon ordre. On ne nous dit pas en quel temps il vivoit.

VALLE, *prieur de Novaleſe.* L'abbaye de Novaleſe eſt dans le Piémont, & occupée par des Bernardins Feuillants. Dom Henri Valle qui en fut prieur, a publié à Turin, 1624, un livre qui a pour titre : *Les fleurs des cas de conſcience pour les curés, les confeſſeurs, & ceux qui doivent ſe préſenter aux ordres.*

VALLE, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Marc-Valle, Vénitien, le fit moine à Saint-George-le-grand de Veniſe, en 1649, & mourut curé de Pyro, paroiſſe dépendante de cette abbaye, le 17 Février 1697. Il a tranſmis ſon nom à la poſtérité par deux ouvrages pieux, l'un & l'autre in-4. ; le premier, confié à la preſſe en 1675, à Veniſe, contient des réflexions morales ſur les peintures de la bibliotheque de ſon monaſtere ; le ſecond, imprimé à Milan, 1677, a pour titre : *Stuoia du ſalut.*

VALLÉE, (De la) *religieux de l'abbaye de Beaulieu en Argonne.* Nicolas de la Vallée, iſſu d'une très-noble famille de Lorraine, & profès de l'abbaye de Beaulieu, en étoit aumônier en 1615. Divers écrivains lui attribuent l'hiſtoire de cette maiſon, compoſée, ajoutent-ils, vers l'an 1640. C'eſt un honneur qu'il ne mérite pas. Il eſt dû à Dom Bening Henriet, qui en étoit prieur en 1645, & qui a laiſſé des mémoires pour ſervir à cette hiſtoire.

VALLISNIERI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Ce religieux, Italien, étoit né à Rheggio d'une famille noble, & avoit profeſſé la regle de St. Benoit dans la congrégation du Mont-Caſſin, le 3 Juin 1515. Son nom étoit Proſper. Il fut abbé de divers monaſteres,

Digitized by Google

& a écrit deux volumes in-4.; qui ſe conſervent à Rhegio; le premier traite de l'immortalité de l'ame; l'autre de la juſtification.

VALLNEN, *moine Bénédictin.* Pierre Vallnen étoit Bénédictin, & a compoſé un commentaire ſur la regle de St. Benoit. C'eſt tout ce que nous en dit le pieux Hæſten dans ſes diſquiſitions monaſtiques.

VALLON CAPELLA, *prieur de Berg-Saint-Vinox.* Pierre Vallon-Capella, né à Saint-Omer, ſe fit Bénédictin en l'abbaye de Berg-Saint-Vinox, dont il devint prieur. Il vivoit encore en 1595. On ne marque pas l'année de ſon décès. Il eſt auteur de divers ouvrages, qui ſont, trois livres d'inſtitutions monaſtiques ſelon le concile de Trente, imprimés à Cologne, in-8., 1583; un traité de l'hoſpitalité des moines, publié in-8., 1572; un ſur les cas réſervés aux ſupérieurs des maiſons religieuſes, qui parut à Cologne la même année & même format: un qui a pour titre: *Cauſe des maux auxquels eſt expoſée la Flandre, & les remedes à ces maux.* Enfin, un ſavant commentaire ſur la regle de St. Benoit, qui ſe voit manuſcrit à Saint-Bertin & à Saint-Pierre de Gand.

VALSECHI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Virginio Valſechi nâquit à Breſce, & embraſſa l'état Bénédictin à l'abbaye de Notre-Dame de Florence, le 7 Mai 1698. Après ſon cours d'études, il fut chargé d'enſeigner la philoſophie & la théologie conjointement avec Dom Ange Quirini, depuis cardinal, & ils formerent un grand nombre de diſciples qui leur ont fait honneur. La réputation de Valſechi allant en augmentant, tant pour ſon habileté dans les belles-lettres que pour la parfaite connoiſſance qu'il avoit de la langue grecque, Coſme III, grand duc de Toſcane, le nomma interprete de l'écriture en l'univerſité de Piſe. Sa congrégation le nomma depuis, abbé de Notre-Dame, ſa maiſon de profeſſion. Il la gouverna en ſage, mais ſans interrompre ſes explications de l'Ecriture ſainte. Les productions de ſa plume & de ſon génie ſont: *Theologico-canonica de ſponſalium ad inſtantiam parentum à filio-familias contra eorum voluntatem cùm imparis conditionis puellâ initorum ſolubilitate reſolutio.* A Florence, 1710, 50 pages in-folio: *De Marci Aurelii Antonii Eliogabali, tribunitiâ poteſtate diſſertatio hiſtorico-chronologica.* A Florence, in-4., 1711: *De initio imperii Severi Alexandri Auguſti diſſertatio.* A Florence, 1715. Diſſertation dédiée à ſon confrere le cardinal Conti, dans laquelle il prétend prouver contre un traducteur moderne de l'imitation de Jeſus-Chriſt, que l'abbé Bénédictin, Jean Gerſen, en eſt le véritable auteur. A Florence, in-8., 1724: *De veteribus Piſanæ civitatis conſtitutis diſſertatio.* A Florence, in-4., 1727. Il en a fait d'autres depuis que nous ignorons.

VANDENBROOCH (*Dom Franco*), profeſſeur de théologie en l'abbaye d'Afflighenn, ordre de St. Benoit, congrégation de St. Placide, dioceſe de Malines, eſt natif de Bruxelles, en 1743. Ayant embraſſé l'inſtitut monaſtique de ce monaſtere en 1763, il ne tarda pas à donner les plus grandes eſpérances de réuſſite dans les études. Après des ſuccès dans les cours uſités dans ſa maiſon, il a été envoyé à l'univerſité de Louvain, où il a pris les degrés de ba-

Digitized by Google

chelier formé. Il continue de travailler, & c'eſt à lui que nous devons une partie des articles qui concernent les abbayes de Flandre. Il ſe diſpoſe d'ailleurs à enrichir la république des lettres de recherches & d'ouvrages de ſa façon.

VANDENZIPPE, *abbé de Saint André de Bruges.* Dom Henri Vandenzippe étoit profès de Saint-Jean d'Ypres, d'où il fut tiré d'abord pour être prévôt de Notre-Dame d'Affligenn, puis abbé de Saint-André de Bruges. Il fut bachelier en théologie, joignit à une grande piété & à des mœurs douces une érudition peu commune, & termina ſes jours le 14 Mars 1659. On orna ſa ſépulture de l'épitaphe ſuivante :

D. O. M.

Hoc conditur ſub marmore reverendus admodum Dominus Henricus Vandenzippe, abbas hujus loci XXXIII, mitra redimitus primus, verbo ſimul & opere clarus, magnificentiâ in pauperes eximius. Suæque virginum, ſtæ Godolenæ abbatiis multum pontificuus qui ex lapide iconis in affligenio ſalutaricis Sancti Bernardi, formatam beatiſſimæ Virginis imaginem. Hîc locavit, anno ætatis LXXXIII, prælaturæ XLIII, pridie idus Martii, anno MDCLIX. Defuncto, lector, bene precare.

En 1611, Vandenzippe fit imprimer à Ypres une diſſertation latine, où il prouve que Saint Grégoire-le-grand a fait profeſſion dans l'ordre de St. Benoit; en 1631, il en publia une autre à Bruges, ſur la vie & l'état monaſtique de Ste. Scholaſtique, ſœur de St. Benoit. A celle-ci il joignit un diſcours où il examine ſi l'état religieux eſt plus ſalutaire que la vie même régulière des gens du monde.

Cet ouvrage fut ſupprimé, & notre abbé en fit l'apologie, qui parut en la même année in-4. Comme il avoit ſouſtrait le monaſtere de Sainte-Godelene à la congrégation de Burſfeld, ſous le prétexte de réforme, il juſtifia ſa conduite par un écrit qu'il mit au jour en 1640. On lui attribue encore des traités de la cloture des religieuſes, & de la liberté qu'on doit leur laiſſer de ſe choiſir un confeſſeur.

VANDERBANT, *de l'ordre de Cîteaux.* On prétend que Léandre Vanderbant eût été l'un des grands perſonnages de ſon ſiecle, ſi la mort ne l'eut moiſſonné à la fleur de ſon âge. Il étoit profès de l'abbaye des Dunes, ordre de Cîteaux en Flandre. Il a traduit en latin, puis publié à Louvain en 1642, le livre que Caramuel ſon confrere avoit écrit pour prouver que le duc de Bragame n'avoit pas droit à la couronne de Portugal. Il a, en outre, compoſé un traité du ſacrement de pénitence, & pluſieurs ſur la politique. Il mourut à Gand en 1644, & fut inhumé en l'abbaye d'Oſterch, occupée par des religieuſes de ſon ordre.

VANDERDOOT, *Céleſtin.* Le pere Pierre Vanderdoot, mort le 22 Octobre 1705, étoit natif de Louvain, & s'étoit engagé parmi les religieux céleſtins au monaſtere d'Ervelée, le 25 Juillet 1675. Il profeſſa avec diſtinction la philoſophie & la théologie à Paris & à Marcouſſi, puis fut ſupérieur de Maiſons : emplois qu'il remplit ſi parfaitement, qu'au rapport du pere Becquet, ſon ordre n'en eut pas de pareil de ſon temps. Il a laiſſé une philoſophie avec des traités des lieux de la

Digitized by Google

théologie, de Dieu, de la Trinité & des ſacrements.

VANERP, *abbeſſe de Wanencloſter.* Le monaſtere des Bénédictines de Wanencloſter dans un fauxbourg d'Utrecht, a été gouverné depuis 1503 juſqu'en 1528, par Henriette Vanerp, qui s'appliquoit à la lecture & la compoſition. Antoine Matthieu, docteur en l'un & l'autre droit, fit imprimer en 1583, les annales d'Utrecht qu'elle avoit compoſées.

VANESSEN, *de l'ordre de Cîteaux.* D. Pierre Vaneſſen, profès de l'abbaye de Saint-Bernard ſur l'Eſcaut, a rang parmi les écrivains de l'ordre de Cîteaux pour avoir continué la chronique de ce monaſtere, commencée par Henri Strompius, depuis l'an 1552, juſqu'en 1628. Cet ouvrage a été imprimé dans la notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux, compoſée par Jongelin, à Cologne en 1640. Vaneſſen vivoit encore en 1649.

VANHERTBOS, *de l'ordre de Cîteaux.* L'abbaye des Dunes, ordre de Cîteaux, fut la maiſon d'Antoine Vanhertbos, natif de Bruxelles, qui vivoit dans le 17. ſiecle. Il a traduit les vies de la bienheureuſe Julienne de Corneliane, de la B. Ide de Louvain, & de la B. Béatrice, prieure de Nazareth. Il mit ſous preſſe divers poëmes en 1647, entre autres, un qui a pour titre: *Protheus anagrammaticus*, & promettoit divers autres ouvrages en 1648.

VANMACHELEN, *du même ordre de Cîteaux.* On conſidéroit dans le dernier ſiecle Guillaume Vanmachelen comme un excellent poëte, & il étoit prêt à publier différentes pieces en ce genre, en 1642 lorſque la mort l'enleva. Il avoit fait profeſſion en l'abbaye de Bodloo, ordre de Cîteaux en Flandre.

VAQUERO, *de la congrégation de Valladolid.* François Vaquero, Eſpagnol & Bénédictin de la congrégation de Saint-Benoit de Valladolid, a fleuri dans le 17. ſiecle. Il a compoſé quelques ouvrages; entre autres, une apologie de ſon ordre, qui fut imprimé in-4.; à Sarragoſe, 1616.

VARIN, *abbé de Saint-Arnould de Metz; voyez* WARIN, c'eſt la maniere ordinaire d'écrire le nom de cet abbé.

VARINI, *abbé de Septimo.* Il faut ſuppoſer que Severus de Varini étoit fort habile dans la théologie, puiſque Léon X le nomma ſon théologien. Charles-quint lui vouloit du bien, & l'eſtimoit. Il fit un commentaire ſur le ſonge de Scipion, qu'il dédia à ce prince. Il étoit entré dans l'ordre de Cîteaux, dans lequel il fut nommé abbé de Septimo. Il eſt mort vers l'an 1532.

VARNIER, *de l'ordre de Cîteaux.* D. Julien Varnier, religieux Bernardin, vivoit au 17. ſiecle. Outre un commentaire ſur la regle de St. Benoit, cité par Dom Julien Pâris dans ſon *Monaſticon Ciſtercienſe*, il fit imprimer à Paris, 1645, un livre qui a pour titre: *L'ancienne & véritable pratique de la regle de St. Benoit.*

VASCONCELLOS, *de l'ordre de Chriſt.* Paul de Vaſconcellos né en Portugal, ayant été reçu dans l'ordre de Chriſt, y fut nommé prieur. Il eſt auteur d'un livre qui a pour titre: l'*Art ſpirituel.*

VASQUEZ, *de l'ordre de Cîteaux.* Les emplois dont fut honoré Marcel Vaſquez ſont une preuve de l'eſtime qu'on faiſoit de lui. Né à Tolede, il paſſa en Italie, & reçut l'habit de Cîteaux à l'abbaye des Trois-Fontaines près de

Digitized by Google

Rome, en 1579, puis prononça les vœux ſolemnels au monaſtere de Ciſtello à Florence. Il devint profeſſeur de philoſophie & de théologie dans ſon ordre; l'archevêque de Florence le nomma ſon théologien, & le grand duc, Ferdinand I, conſulteur du ſaint-office. Il étoit abbé de Ciſtello lorſque la mort l'enleva en 1611. On a de lui huit livres de commentaires ſur la philoſophie d'Ariſtote, avec d'autres ſur les livres de morale; un traité *de Auxiliis*, qu'il dédia à Clément VIII, & des ſommes ſur St. Thomas.

VASQUEZ, *de l'ordre de Cîteaux*. Bernard Vaſquez, Eſpagnol de nation, étoit profès de l'abbaye de Nogalès, dont il fut dans la ſuite abbé. On a un monument de ſon application à l'étude dans un livre qu'il a intitulé: *Senectus juventutis*. Le bibliothécaire d'Eſpagne, Nicolas Antonio, ne dit pas s'il a été imprimé ou non.

VASSAN, *Feuillant*. Dom Jean de Vaſſan, dit de St. Paul parmi les Feuillants, étoit né aux environs de Geneve de parents calviniſtes. Il étudia, & devint miniſtre. Homme de bonne foi & ne cherchant que la vérité, il céda à l'évidence des raiſons que le pere Goulu lui donna en faveur du catholiciſme, rentra dans le ſein de l'égliſe, & ſe fit religieux Feuillant à Paris, en 1615. Il a fait l'éloge du pere Goulu, imprimé à Paris en 1629, à la fin de la traduction des œuvres de St. Denys.

VASSIMONT, *prieur titulaire de Flavigny*. Dom Charles de Vaſſimont, né à Bar-le-Duc, d'une famille des plus honnêtes, entra dans la congrégation de Saint-Vannes, & y prononça ſes vœux en l'abbaye de Saint-Mihiel, le 10 Mars 1677. Ce fut un perſonnage d'un rare mérite, & dont la mémoire eſt en grande conſidération parmi nous. Promu aux premiers emplois du corps, on ne vit en lui qu'un véritable religieux qui ne ſe recherchoit en rien. Pourvu du prieuré titulaire & conventuel de Flavigny, il n'en fut que l'économe & le pere durant ſa vie, & ſentant ſa fin approcher, il ſe donna le célebre Dom Remi Cellier pour coadjuteur en 1724. Il ne mourut néanmoins que le 26 Mai 1733. Dom Vaſſimont a compoſé, 1°. la liſte ou catalogue des abbés de Saint-Manſuy de Toul, de ceux de Saint-Martin de Glandieres ou Longeville, & des prieurs de Flavigny: 2°. l'hiſtoire de Bar-le-Duc: 3°. une généalogie des ducs de Lorraine: 4°. un traité où il s'efforce de prouver la nullité de la mouvance des Barrois. Ils ſont reſtés manuſcrits à Flavigny.

VAUCEMENT, *moine de Saint-Germain d'Auxerre*. Odon de Vaucement, moine, puis prieur de la célebre abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, vivoit dans le 14. ſiecle. Il eſt auteur d'une vie de St. Gaucher, abbé de ce monaſtere, que le pere Labbe a publiée au premier tome de ſa nouvelle bibliotheque des manuſcrits.

VAULLEGEARD, (*Dom Pierre*) D. Vaullegeard naquit à Neuville, paroiſſe du dioceſe de Bayeux, proche Vire. Il fit ſes humanités dans l'univerſité de Caen, avec un ſuccès qui commença à donner de lui les plus grandes eſpérances. Parvenu à la rhétorique, il y prit tant de goût, qu'il l'étudia pendant 4 ans, au bout deſquels ſon profeſſeur étant mort, cette célebre univerſité jetta les yeux ſur lui pour le remplacer. La chaire de rhétorique au college

Digitized by Google

des arts lui fut donc offerte; mais ſon humilité lui dérobant, pour ainſi dire, à lui-même des talents que tout le monde voyoit, lui fit prendre le parti de les cacher dans l'obſcurité du cloître; & tandis qu'on ſe préparoit à l'inſtaller avec applaudiſſement dans cette chaire, il partit ſecrétement de Caen pour l'abbaye de Lyre, au dioceſe d'Evreux, où étoit alors le noviciat. On lui donna l'habit religieux, & l'année expirée, il y prononça ſes vœux le 7 du mois d'Aout 1670, âgé de 22 ans.

Il penſoit, en profeſſant la vie religieuſe, ſe ſouſtraire à une étude auſſi pénible que celle d'inſtruire & d'enſeigner la jeuneſſe. Déjà il s'étoit formé un plan d'études particulieres, qui, ſubordonnées aux obſervances de ſon état, devoient faire le bonheur de ſa vie; mais en vain. On apperçut bientôt dans la congrégation les mêmes talents que l'univerſité de Caen avoit reconnus en lui. Ses cours de philoſophie & de théologie étant finis, il lui fallut faire, par obéiſſance, ce qu'il avoit refuſé par humilité. A peine eut-il été promu au ſacerdoce, qu'on l'envoya au college de Tiron, où, par les mêmes ſentiments d'humilité, il demanda à commencer ſa longue carriere par enſeigner la ſixieme; ce qui lui fut accordé. Mais après avoir conduit ſes écoliers de claſſe en claſſe ſucceſſivement juſqu'en rhétorique, il ne lui fut plus permis de rétrograder.

C'eſt de cette chaire qu'il a remplie pendant 43 ans, qu'il a formé pluſieurs grands hommes, qui ont brillé, & dans l'égliſe & dans le barreau. Le célebre M. Cochin, ce Cicéron de notre ſiecle, ſe faiſoit honneur d'avoir été ſon diſciple: il ne faiſoit pas même difficulté de dire que s'il avoit quelque éloquence, il la tenoit des préceptes de ce grand maître, qu'il n'a ceſſé de reſpecter juſqu'à la mort. La réputation du pere Vaullegeard devenoit de jour en jour plus célébre: elle attiroit au college de Tiron des écoliers des principales villes & provinces du royaume, de Paris, de Lyon, de Rouen, de Flandre, de Picardie, & de Londres même. On a entendu dire plus d'une fois au fameux pere Jouvency, jéſuite, qu'il ne connoiſſoit que trois perſonnes en France qui poſſédaſſent parfaitement la langue latine, le pere de la Rue, D. Vaullegeard & lui-même.

Notre profeſſeur Bénédictin avoit compoſé d'excellents ouvrages; une grande rhétorique faite avec beaucoup de ſoin; l'hiſtoire de France en vers héxametres, que quelqu'un s'aviſa de faire imprimer à ſon inſu, mais qu'il déſavoua; & comme il en fut informé de bonne heure, il réuſſit à en retirer tous les exemplaires. On a également admiré pluſieurs tragédies de ſa compoſition, qu'on prétend que les Corneilles & les Racine auroient trouvées dignes de leur approbation. Les ſujets en étoient preſque tous tirés de l'Ecriture ſainte. Pendant long-temps on s'étoit flatté que Dom Vaullegeard céderoit aux inſtances de ſes amis qui l'avoient ſouvent prié de mettre au jour ce qu'il avoit compoſé; mais par une humilité dommageable à la république des lettres, il le jetta lui-même au feu quelque temps avant ſa mort. Les pieces fugitives que quelques-uns de ſes écoliers ont conſervées de mémoire, font regretter la perte des ouvrages entiers.

Dom

Digitized by Google

Dom Vaullegeard étoit auſſi parfait religieux qu'il étoit habile profeſſeur d'éloquence. Jamais on ne le vit s'écarter des devoirs que preſcrit une piété ſolide & éclairée : tout ſon temps étoit conſacré à l'étude & à la priere, ſanctifiant ainſi l'une par l'autre. Chaque jour il offroit le ſaint ſacrifice de la meſſe : il ne ceſſa de ſatisfaire à cette dévotion, que lorſque ſur les dernieres années de ſa vie il ſe vit attaqué d'un tremblement de mains, qui ne lui permettoit plus de porter le calice à la bouche, ſans s'expoſer au malheur d'en répandre une partie : incommodité ſi grande, qu'elle lui avoit même totalement ôté la faculté d'écrire. Mais pendant tout cet intervalle il n'a jamais manqué de communier tous les jours à une meſſe qui ſe dit à ſix heures dans les monaſteres de la congrégation.

La mort de Dom Vaullegeard ne fut pas moins édifiante que l'avoit été ſa vie. Dans ces derniers moments ce reſpectable maître s'humilia devant ſes diſciples : il demanda qu'on les lui fît venir, & les voyant aſſemblés autour de ſon lit, après leur avoir demandé pardon des impatiences qu'il avoit fait paroître à leur égard, il les pria d'oublier généralement tous les ſujets de peines qu'il craignoit de leur avoir cauſés, les exhortant, dans les termes les plus capables de les toucher, à mener toujours une vie très-chrétienne. C'eſt ainſi que mourut Dom Pierre Vaullegeard dans l'abbaye de Tyron, le 18 Mai 1719.

Cet article eſt tiré des mémoires du R. P. Dom Pierre François Boudier, abbé de Saint-Martin de Séez, & préſentement général de la congr. de St. Maur. On les trouve imprimés parmi les additions à la fin du X tome du grand dictionnaire hiſtorique de Moreri. Dom Boudier eſt encore auteur de l'hiſtoire manuſcrite du monaſtere de Saint-Vigor de Bayeux, & de quelques autres écrits. Il eſt né à Valogne au dioceſe de Coutance de parents nobles. Après avoir fait ſes humanités dans l'univerſité de Caen, il alla au noviciat de l'abbaye de Jumieges, où il fit profeſſion à l'âge de 18 ans, le 29 Juillet 1722. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

VAUX, (*Jean de*) *de l'ordre de Cîteaux.* Nous ne connoiſſons Jean de Vaux que par ce qu'en dit Aubert le Mire, dans ſon *Chronicon Ciſtercienſe.* Selon lui, cet écrivain ſe fit Bernardin à Villers en Flandre, en fut fait prieur, & y mourut en 1590. Il a compoſé un traité des vœux & de la diſcipline monaſtique.

VAUX, (*Jacques de*) *de l'ordre de Cîteaux.* Ce fut en l'abbaye d'Orval dans les Ardennes, que Jacques de Vaux prit le froc de Cîteaux. Il en fut tiré pour être directeur des religieuſes Bernardines de Claire-Fontaine, au duché de Luxembourg, où il vivoit en 1630. Il a écrit l'hiſtoire de Claire-Fontaine, & la vie de la bienheureuſe Jeanne, abbeſſe de ce monaſtere, & fille de Henri, marquis de Luxembourg. On conſerve cette vie à Orval.

VECCHIA, *évêque de Melfe.* Dom Pierre Vecchia, natif de Padoue d'une famille noble, ſe fit religieux à l'abbaye du Mont-Caſſin le 30 Novembre 1646. Comme Udleſtonus, ſon confrere, dont nous avons parlé ci-deſſus, il eut beaucoup de zele pour le ſalut de ſes freres, & s'appliqua à la prédication. Mais quelle différence dans la

Digitized by Google

deſtinée temporelle des hommes ! le premier eſt condamné à mort à Londres, & on l'y fait mourir en priſon; le ſecond eſt applaudi dans toutes les villes d'Italie; ſa congrégation l'éleve à la dignité d'abbé; Innocent XI le nomme évêque de Cittanova dans l'Iſtrie; Alexandre VIII le transfere à Andria dans la Pouille en 1690, & Innocent XII à Melfe en 1691. Il finit ſes jours à Naples le 7 Juin 1695. On rapporte ainſi les titres de ſes productions littéraires : » Méthode pour compoſer & bien parler. A Veniſe, 1662: idée de l'éloquence. A Veniſe, 1663 : explication de l'épître aux Romains. A Veniſe, 1664 : diſcours d'un ſupérieur à ſes religieux. A Padoue, en deux tomes, 1664 : panégyrique de St. Maur. A Veniſe, in-4., 1668 : traité de la divine providence. A Padoue, 1670 : temple de la paix. A Breſce, 1670, 1678 : l'homme de compagnie, autrement la maniere de vivre en bon politique & en bon chrétien. A Breſce, 1670 : traité de l'égliſe militante & triomphante. A Bologne, 1680. A Rome, 1683 : manuel des prélats ou directoire des paſteurs. A Veniſe, in-4., 1684 : un volume in-4. de panégyriques. A Veniſe, 1682 : traité de la doctrine chrétienne. A Bologne, 1683 : exhortation à l'étude des ſciences divines, avec un remerciement au pape Innocent XI de l'érection du college de Saint Anſelme. A Rimini, 1687 : regles de bien vivre, traduites en italien du latin de St. Bernard. A Bergame, 1674 : modele de l'édifice intérieur du même St. Bernard. A Breſce, 1673 «. Il a, de plus, traduit & publié à Breſce un ouvrage de St. Jean Chryſoſtome, 1677. Enfin, Dom Vecchia a laiſſé manuſcrits pluſieurs autres ouvrages en tout genre, dont il eſt fait mention dans la bibliotheque du Mont-Caſſin.

VECCHIO, *Camaldule.* Germain Vecchio étoit Bénédictin de la congrégation des camaldules, & s'eſt fait connoître par deux ouvrages au rapport d'Arnould Wion. Le premier eſt un commentaire ſur les pſeaumes, intitulé : *Lachrymæ pœnitentiales*, qui a été imprimé; le ſecond eſt l'hiſtoire du Frioul, que la mort l'empêcha de faire paroître.

VEGA, *de l'ordre de Cîteaux.* Ce fut à Valdonne, abbaye célebre de la congrégation du Mont Sion, que Malachie de la Vega ſe fit religieux. Il vivoit en 1620. Son talent pour l'hiſtoire lui mérita le titre d'hiſtoriographe de Caſtille, & ſon mérite, celui d'abbé de Sacramoenia. On a de lui, en deux tomes, la chronique ou hiſtoire de Jean de Caſtille.

VEISUS, *Bénédictin Anglois.* Robert Veiſus, né en Angleterre dans un village près de Norwich, ſe diſtingua parmi les Bénédictins de ſa patrie. Pitſeus ne dit pas en quel temps. Il cultiva les belles-lettres, & compoſa un dictionnaire intitulé : *Catholicon parvum*, qui s'eſt vu long-temps au college de la reine à Cambridge.

VENDEMINI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Modeſte Vendemini, mort en 1698, étoit natif de Céſene, ſortoit d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe, & avoit embraſſé l'inſtitut de St. Benoit à l'abbaye de Notre-Dame, ſituée près de ſon lieu natal, dont il fut abbé. Il a travaillé ſur les matieres théologiques.

VENDOUERA, *moine de Cluny.* Rogerus de Vendouera, que Wion nom-

Digitized by Google

me Weindelesher, ou Windelesher, floriſſoit dans le 13. ſiecle, & étoit moine de la congrégation de Cluny, à l'abbaye de Saint-Albans en Angleterre. Homme de mérite, il fut tiré de ſon monaſtere pour gouverner celui de la Celle de Beauvoir dans le territoire de Lincoln en qualité de prieur. Il y mourut en 1237. On a de lui une chronique angloiſe, eccléſiaſtique & civile, qui commence à la naiſſance du Sauveur, & finit à l'an 1234. Elle eſt écrite en latin, & conſervée dans la bibliotheque du chevalier Cotton.

VENERI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Auguſtin Veneri étoit Napolitain & profès de l'abbaye de Cave, du 12 Septembre 1595. Ce fut un perſonnage très-verſé dans l'étude de l'antiquité. Il mourut en 1638, regretté des gens de bien; quant à ſes ouvrages, 1°. il a recueilli les privileges de Cave, en 5 volumes in-folio: 2°. il a écrit trois volumes de mémoires ſur pluſieurs familles du royaume de Naples.: 3°. l'hiſtoire des villes & provinces d'Italie, de ſes peuples & de ſes rois: 4°. un petit livre des donations faites à l'abbaye de Cave par les princes de Salerne, & du droit de patronage qu'elle a ſur pluſieurs égliſes, avec l'hiſtoire de leurs fondations. Ces écrits ſont en latin.

VENIER, *de la congrégation de Chézal-Benoit.* Benoit Venier, ou Vernere, ſelon quelques-uns, vivoit dans le 16. ſiecle en l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, congrégation de Chézal-Benoit. Il publia, en 1554, un ouvrage in-12, qu'il intitula: *Le grand & univerſel concile des peres ſur l'Euchariſtie.* On le croit auſſi auteur d'une vie de St. Jacques, hermite & martyr dans le Berry, imprimée au VI tome des actes des ſaints de l'ordre.

VENNA, *moine de la Chaiſe-Dieu.* Gérard de Venna, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance en Auvergne, fut diſciple, religieux & chapelain de St. Robert, fondateur & premier abbé du monaſtere de la Chaiſe-dieu. Ce ſaint étant mort en 1067, Gérard en écrivit la vie, à laquelle il ajouta enſuite la relation des prodiges opérés à ſon tombeau. Marbodus, évêque de Rennes, revit cette vie & la remit en meilleur ſtyle. Les Bollandiſtes lui ont donné place dans leur immenſe recueil au 24e. jour d'Avril, & Dom Mabillon au IX tome des actes des ſaints de l'ordre.

VENTURI, *Olivetain.* Sienne en Toſcane fut la patrie de Venturi, ou Venture, né d'une famille ſénatoriale de cette ville. Dégoûté du monde, il y renonça, & ſe fit religieux Bénédictin dans la congrégation du Mont-Olivet. Là il s'occupa des ſciences comme de la vertu. Il a fait imprimer un poëme ſur l'incarnation; un traité de l'autorité du pape; une petite théologie, & une réfutation des dernieres héréſies. Venturi vivoit encore en 1623, comme le dit Lancelot dans ſon hiſtoire du Mont-Olivet, pag. 117.

VERNATIA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Julien Vernatia, né à Genes, embraſſa l'état monaſtique à Saint-Nicolas de Boſquet proche cette ville, le 10 Juin 1439. Il a compoſé la vie du bienheureux Nicolas de Pruſſe, ſon directeur, que Dom Peze a fait imprimer à Augsbourg en 1721, dans le ſecond tome du tréſor de ſes anecdotes.

VERARD, *religieux de Clairvaux.* On

Digitized by Google

a donné rang dans la bibliotheque de Cîteaux à Claude Verard, moine de Clairvaux, pour avoir traduit en françois le traité de St. Bernard, *de diligendo Deo*, & l'avoir publié à Paris, en 1542. C'eſt tout ce qu'en dit Dom de Viſch.

VERGNE, (La) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Vincent la Vergne, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, natif de Metz, fit profeſſion en l'abbaye de Saint-Vincent de cette ville, le 6 Août 1651, & eſt mort en celle de Saint Arnould du même lieu, le 23 Novembre 1704. Il a compoſé l'hiſtoire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus, dont il fut le premier prieur depuis la réforme; & celle de l'abbaye de Moûtier-Armez, (*monaſterii Aremarenſis*). Celle-ci eſt un in-4. de 300 pages, écrit avec beaucoup d'ordre, de méthode & d'exactitude. Il y rapporte les titres principaux & les événements les plus notables qui concernent ce monaſtere.

VERGNE, (*Dom Louis la*) natif de Paris, fit profeſſion à l'âge de 18 ans dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 13 Septembre 1713. Il eſt mort dans le même monaſtere le 18 Juillet 1762. Il fit imprimer à Blois, chez Philibert Maſſon, une excellente méthode pour apprendre le latin, à l'uſage du college de Pontlevoy, où il enſeignoit les humanités. *Hiſt. litt. de la Congrég. de Saint Maur.*

VERNER, *moine de Sibourg.* L'abbaye de Sibourg eſt ſituée au dioceſe de Cologne. Dom Verner, ou Varner qui en étoit religieux, s'eſt fait connoître par un commentaire ſur la regle de St. Benoit. Dom Calmet, Molanus, & Hæften en font mention.

VERNINAC, (*Dom*) naquit à Souillac au dioceſe de Cahors, le premier Mars 1690, & prononça ſes vœux de religion dans l'abbaye de Saint-Allire de Clermont, le 20 Décembre 1708. Après le cours d'études qu'on fait dans la congrégation, il fut appellé aux Blancs-manteaux pour une entrepriſe littéraire que les affaires du temps firent échouer, parce que lui & ſes compagnons furent obligés de ſortir de Paris. Il alla au college de Saint-Germer, & enſuite dans l'abbaye d'Ivry pour enſeigner la jeuneſſe. Ses ſupérieurs l'envoyerent en 1726 à Orléans pour remplir la place de bibliothécaire dans le monaſtere de Bonne-nouvelle de cette ville. Dom Verninac s'eſt acquitté de cet emploi important, pendant 22 ans, à la ſatisfaction du public. Ses connoiſſances multipliées, ſur-tout dans la partie de l'hiſtoire, lui attirerent l'eſtime des ſavants; & ſa tendre piété, & ſes manieres polies & vraiment religieuſes le firent reſpecter & aimer de tous ceux qui le connurent.

Les auteurs du nouveau *Gallia chriſtiana*, qui travailloient ſur la métropole de Paris, prierent Dom Verninac de leur fournir des mémoires. Il accepta volontiers cette commiſſion, & pour entrer dans leurs vues, il employoit le temps des vacances de ſa bibliotheque à viſiter les archives des cathédrales de Chartres, de Blois & d'Orléans, & des abbayes ſituées dans ces dioceſes. Rien ne lui échappoit dans ſes recherches. Il prenoit des notices exactes de tout, & les mettoit en ordre pour les envoyer aux auteurs du *Gallia chriſtiana.* On conſerve encore dans la bibliotheque d'Orléans ces extraits de titres avec des réflexions. Les

Digitized by Google

uns & les autres prouvent la ſagacité & le travail de D. Verninac.

Quoiqu'il n'eût d'autre but en déchiffrant & copiant ces titres que de contribuer à la perfection du *Gallia chriſtiana*, un homme d'eſprit ſait mettre tout à profit. Il s'apperçut que quelques-uns de ces titres pouvoient être utiles à des familles nobles pour éclaircir leurs généalogies; il leur en fit part, & la maniere dont il leur rendit compte, leur fit connoître combien il étoit propre pour ces ſortes de ſciences. Celui qui s'en apperçut le premier fut M. d'Orléans de Villechauve. Il le pria de mettre en ordre les titres de ſa famille. L'amitié qui les lioit fit qu'il ſe prêta volontiers à ce travail. Il s'y appliqua avec tant de ſoin, qu'il mit la généalogie en état d'être imprimée dans le troiſieme regiſtre de l'armorial général.

Comme ce genre d'étude étoit conforme à ſon goût, & que, d'ailleurs, il pouvoit ſe rendre utile, ce qu'il deſiroit ſur-tout; il s'y livra preſque tout entier. Il examina les titres de pluſieurs familles, il les mit en ordre, & fixa l'antiquité de pluſieurs maiſons nobles, qu'elles ne connoiſſoient auparavant que par tradition.

Il eſt rare que ce qu'on entreprend avec les meilleures vues puiſſe être approuvé de tout le monde. C'eſt ce qui eſt arrivé à Dom Verninac. Bien des perſonnes l'ont blâmé de s'être ſi fort appliqué aux généalogies. Mais peut-on être blâmé de rendre un ſervice au public, ſur-tout lorſque ce ſervice peut ſe concilier avec les obligations eſſentielles de ſon état? Tel étoit le cas de Dom Verninac. Les exercices religieux n'ont jamais ſouffert de ſon travail généalogique; jamais ſa piété ne s'eſt affoiblie.

Quand dans la congrégation on eut formé le projet de travailler à l'hiſtoire particuliere des provinces, Dom Verninac fut chargé de celle du Berry. Il ſe ſoumit à ſes ſupérieurs; & comme il connoiſſoit l'étendue de l'entrepriſe, & qu'il étoit déjà avancé en âge, il ſe fit aſſocier Dom Guillaume Gerou. Dom Verninac fit pluſieurs voyages dans le Berry pour recueillir les matériaux néceſſaires. Celui qu'il fit à Bourges, en 1746, lui fut funeſte: il y fut attaqué d'une fievre maligne qui le conduiſit preſque juſqu'au tombeau. Il revint en ſanté; mais elle fut toujours depuis chancelante juſqu'au 29 Février 1748, qui fut le jour de ſa mort. Il avoit reçu la veille les derniers ſacrements avec beaucoup de piété.

Dom Verninac avoit toutes les qualités propres à ſe faire eſtimer. Il étoit vrai, ſincere, bon ami, ſimple dans ſes manieres. Sa forte application à l'étude & aux exercices de piété le rendoit fort abſtrait. Il avoit beaucoup de pénétration & de juſteſſe d'eſprit. Il étoit doué, ſur-tout, d'une excellente mémoire, qui le ſervoit beaucoup dans ſes études, & principalement dans celle des généalogies. Il étoit en relation avec pluſieurs ſavants. M. de Foncemagne, des académies françoiſes & des inſcriptions & belles-lettres, l'honoroit de ſon eſtime & de ſon amitié. C'eſt à lui qu'il a adreſſé une diſſertation pour prouver que la ſeconde & la troiſieme race de nos rois deſcendent de la premiere. Cette diſſertation manuſcrite eſt conſervée à Bonne-nouvelle d'Orléans. On y conſerve encore de lui une autre diſſertation manuſcrite, pour

Digitized by Google

montrer que le *Genabum* de Céſar eſt Orléans. Elle eſt adreſſée à M. Lebeuf, qui ſoutenoit que ce *Genabum* étoit la ville de Gien.

Dom Verninac, quelque temps avant ſa mort, fit imprimer le ſupplément au catalogue de la bibliotheque publique d'Orléans. *Hiſt. litt. de la Cong. de Saint-Maur.*

VERSAILLES, *moine de Saint-Denys.* Entre les moines qui ont fait honneur à la célebre abbaye de Saint-Denys en France dans le 15. ſiecle, eſt Pierre de Verſailles, qui fut interprete de l'Ecriture ſainte à Paris. On a de lui dans le tréſor des anecdotes de Dom Martene & de Dom Durand, une lettre de huit pages in-folio, qu'il écrivit à Jean Juvenal, conſeiller du roi, ſur la corruption des mœurs, qui avoit lieu de ſon temps, & ſur les remedes qu'il convenoit d'y apporter.

VERSTOCKT, *de l'ordre de Citeaux.* Ce que nous ſavons de ce religieux Bernardin, c'eſt qu'il a tranſmis ſon nom à la poſtérité par ſon application à l'étude & par quelques écrits ſortis de ſa plume.

VERT, (De) *de l'ordre de Cluny.* Dom Claude de Vert, religieux célebre de la congrégation de Cluny, étoit né à Paris le 4 Octobre 1645. Il prit l'habit de ſon ordre au prieuré de Lihou ou Santerres, dioceſe d'Amiens, le 21 Juin 1661, & prononça ſes vœux le 16 Octobre de l'année ſuivante. L'an 1676, il fut nommé tréſorier de l'abbaye de Cluny; en 1678 on le fit viſiteur de l'ordre, puis vicaire-général en 1694. Enfin, il fut pourvu du prieuré d'Abbeville, l'an 1695, & y mourut le premier Mai 1708. L'étude de l'Ecriture ſainte, de la regle de St. Benoit & des cérémonies de l'égliſe eut pour lui des attraits auxquels il ſe livra toute ſa vie. Outre le bréviaire de Cluny qu'il acheva en 1678, & fit imprimer en 1686, conjointement avec Dom Rabuſſon, on eſt redevable à Dom de Vert de pluſieurs compoſitions. On place, en premier lieu, des notes ſavantes avec une préface ſur une traduction de la regle de St. Benoit, faite par D. Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe. En 1690, il donna au public ſes éclairciſſements ſur la réformation du bréviaire de Cluny qu'on avoit attaqué. La même année, il donna au public une lettre contre le miniſtre Jurieu, pour venger les cérémonies de l'égliſe; en 1693, il fit paroître ſous le nom de frere Colomban, l'explication de 48 chapitres de la regle de St. Benoit, pour ſervir d'éclairciſſement à la fameuſe queſtion des études monaſtiques entre Dom Mabillon, duquel il prit le parti, & l'abbé de la Trappe; en 1694, il mit au jour à Paris, in 12, ſon explication des mots de meſſe & de communion dont il eſt parlé dans la regle de St. Benoit. Il dédia cet ouvrage à Dom Boitard, ſupérieur général de Saint-Maur. Dom de Vert y prétend prouver contre Dom Mabillon, que le terme de communion employé dans cette regle ſe doit entendre d'une communion de charité, & non de la participation à la ſainte table; en 1697, il confia à la preſſe le premier tome de ſon explication ſimple, littérale & hiſtorique des cérémonies de l'égliſe. Ce premier volume qui eſt in-8., fut ſuivi d'un ſecond en 1698, puis de deux autres qui ne virent le jour qu'en 1713, après la mort de l'auteur. On a inſéré dans le qua-

Digitized by Google

trieme une explication des cérémonies de la bénédiction d'une abbeſſe : ouvrage qui avoit déjà été imprimé ſéparément à Amiens, & qui ſe trouve preſque en entier dans les journaux de Trévoux, mois de Septembre 1709. Dom de Vert avoit fait cet écrit à l'occaſion de la bénédiction de l'abbeſſe de Villencourt, par l'évêque d'Amiens, à Abbeville. Il fit encore une réponſe aux obſervations de M. Thiers ſur le bréviaire de Cluny, mais ce fameux critique étant mort avant que l'ouvrage eut reçu la derniere main, il ne l'a pas publié. C'eſt avec raiſon que Dupin dit que l'explication des cérémonies de l'égliſe par notre écrivain, eſt remplie d'une variété infinie d'obſervations curieuſes.

VERUS, *évêque de Séville en Eſpagne.* Certains auteurs prétendent que ce prélat étoit Bénédictin. Je ne les crois pas bien fondés. Quoi qu'il en ſoit, il floriſſoit vers l'an 760, & étoit ſavant dans les belles-lettres & dans les livres ſaints. Il a écrit divers ouvrages, entre autres, la vie d'un évêque nommé Eutrope.

VESPRIA, *de l'ordre de Cîteaux.* Au 16. ſiecle vivoit à Clairvaux un prieur nommé Jean de Veſpria, profès de Chatillon, qui ſe diſtingua par de bonnes études & un grand fond de ſciences. En 1519, il publia à Paris un livre, in-8, de proverbes françois, diſpoſés par ordre alphabétique. Cet ouvrage fut ſi goûté, que Gilles, évêque de Nocera, le mit en vers latins. Jean de Burrio parle fort avantageuſement de Veſpria dans une lettre par laquelle il lui adreſſe le traité de Maphevegius, de la perſévérance de la religion. Dom de Veſpria fut 19 ans prieur de Clairvaux, depuis l'an 1580, juſqu'en 1599, qui fut apparemment celui de ſon décès.

VIALART, *évêque d'Avranches.* Dom Charles Vialart, né à Paris de parents illuſtres, prit parti chez les Feuillants. Il en devint général, puis fut nommé évêque d'Avranches en Normandie, qu'il gouverna juſqu'à ſa mort arrivée en 1644. Il s'eſt fait connoître dans la république des lettres, 1°. par une géographie eccléſiaſtique, publiée à Paris in-folio, en 1641, & à Amſterdam, en 1704; 2°. par une philoſophie en 2 volumes in-8. A Geneve, à Paris, à Cologne; 3°. par un ouvrage intitulé : *Tréſor de l'éloquence françoiſe;* 4°. par les mémoires du miniſtere du cardinal de Richelieu, avec des réflexions politiques. Ils parurent in-folio, à Paris, en 1649. Ces mémoires comprennent ce qui s'eſt paſſé depuis 1624, que le cardinal entra dans le miniſtere, juſqu'en 1633. Ils ſont intitulés dans quelques manuſcrits : *Hiſtoire politique du regne de Louis XIII, par l'évêque d'Avranches.* Dom Charles Moroſio, en ſon *Ciſtercium reſloreſcens*, attribue encore à Dom Vialart une rhétorique, miſe ſous preſſe à Paris, in-8.; un écrit qui a pour titre : *Tabula Magdalenæ*, in-8. A Paris. Enfin, un autre intitulé : *Temple de la félicité*, où il fait voir que le contentement & la paix de l'ame dépendent de la crainte du Seigneur & de la pratique de la vertu, non des plaiſirs paſſagers, vains & frivoles du ſiecle, mis au jour à Paris, in-folio, en 1630.

VIBIUS, *abbé de Saint-Pierre de Pérouſe.* Philippe Vibius qui gouverna l'abbaye de Saint-Pierre de Pérouſe dans le 14. ſiecle, fut grand philoſophe &

Digitized by Google

mathématicien habile. Il a laiſſé divers traités ſur ces ſciences. Il décéda en 1382.

VIC, (*Dom Claude de*) né à Soreze, petite ville du dioceſe de Lavaur, fit profeſſion à l'âge de 17 ans, le 23 Octobre 1687, dans le monaſtere de la Daurade à Toulouſe. Il fit de bonnes études dans la congrégation. Il enſeignoit la rhétorique dans l'abbaye de Saint-Séver en Gaſcogne, où l'on avoit établi depuis peu un college pour l'éducation de la jeuneſſe de la ville, lorſque ſes ſupérieurs l'envoyerent à Rome en 1701, pour ſervir de compagnon à Dom la Pare, procureur-général de la congrégation en cette cour.

Les talents du pere de Vic, ſa modeſtie, ſes qualités de cœur & d'eſprit, ſa droiture, ſa piété & ſes manieres obligeantes, lui firent un grand nombre d'amis en Italie. Le pape Clément XI & la reine de Pologne, Marie-Caſimire, l'honorerent en particulier de leur bienveillance. Il exerça avec ſuccès les fonctions de vice-procureur-général durant l'abſence du pere de la Pare, que le pape chargea alors de reconduire en France les ſix religieuſes Françoiſes du ſaint Sacrement, que la reine de Pologne avoit appellées à Rome, pour y fonder un monaſtere de leur inſtitut. Une des principales occupations de D. Claude de Vic dans cette ville fut de favoriſer les études de ſes confreres de Saint-Germain-des-Prés. Il leur fournit différents mémoires; il collationna pluſieurs manuſcrits du Vatican; il parcourut la plupart des autres bibliotheques de Rome, & cultiva auſſi pour lui-même l'inclination qu'il avoit eue pour les lettres dès ſa premiere jeuneſſe.

Il fut rappellé en France en 1715, dans le temps que M. de la Berchere, archevêque de Narbonne, demandoit des ouvriers au pere général pour l'hiſtoire de Languedoc. Il fut aſſocié à ce travail avec Dom Joſeph Vaiſſette, & ils ont travaillé de concert à ce grand ouvrage. Dom de Vic fut chargé auſſi à Paris, par M. le cardinal de Noailles, de la ſupériorité de pluſieurs communautés religieuſes. Comme il avoit toujours conſervé des relations à Rome, & que ſes liaiſons particulieres avec le pape Clément XII firent juger qu'il pouvoit être fort utile en Italie à ſa congrégation, il fut nommé pour aller à Rome en qualité de procureur-général, & il ſe diſpoſoit à faire ce voyage, lorſque la mort l'enleva le 23 Janvier 1734, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, âgé de 64 ans accomplis.

1. Pendant qu'il demeuroit à Rome, il traduiſit en Latin la vie du pere Mabillon, que Dom Thierri Ruinart avoit publiée à Paris en 1709. Cette traduction fut imprimée à Padoue en 1714, ſous ce titre : *Vita Joannis Mabillonii presbyteri & monachi ordinis Sancti Benedicti, congregationis Sancti Mauri, à Theodorico Ruinarto ejus ſocio olim Gallicè ſcripta, nunc vero ab alio ejuſdem congregationis monacho in latinum ſermonem tranſlata, rerumque nova acceſſione aucta. Patavii*, 1714, *ex typographia ſeminarii, apud Joannem Manfré*, in-8. Dom de Vic a dédié cette traduction à Alexandre Albani, neveu du pape Clément XI, & depuis cardinal. On trouve à la fin du volume un catalogue exact de tous les ouvrages du pere Mabillon, & une table des matieres fort utile.

2. Hiſtoire générale de Languedoc, avec des notes & les pieces juſtificatives

Digitized by Google

tives, &c. Dom de Vic a été d'un grand ſecours à Dom Vaiſſette pour la compoſition des deux premiers volumes de cet ouvrage. Ces deux ſavants en avoient partagé entre eux les recherches. Dom Vaiſſette a fait l'éloge de ſon eſtimable aſſocié dans le mercure de France du mois de Mars de l'an 1734. On trouve encore l'éloge du même D. Claude de Vic dans le tom. XIX de la bibliotheque françoiſe de M. de Sauzet. *Hiſt. litt. de la Congrégation de St. Maur.*

VICTOR III, *pape.* Victor III, connu ſous le nom de *Didier*, étoit d'une illuſtre famille de Bénévent (*a*). Il eut, dès ſon enfance, un goût décidé pour l'état monaſtique. Il en reçut l'habit d'un ſolitaire, nommé Sanctuarius, à l'inſçu de ſa mere, qui, en étant avertie, ordonna de l'en dépouiller de force, & le fit garder ſoigneuſement durant une année; mais Didier trouva moyen de s'échapper, reçut une ſeconde fois le froc des mains d'un religieux de l'abbaye de Sainte-Sophie de Bénévent, puis alla ſe cacher en celle de Cave. Alors la famille le voyant inébranlable dans ſa réſolution, conſentit à ce qu'il demeurât dans l'ordre, à condition qu'on le renverroit à Sainte-Sophie : ce qui ſe fit malgré lui, & pour peu de temps. Il arracha de ſon abbé la permiſſion d'aller demeurer au monaſtere de Trémite, ſitué dans une île de la mer Adriatique.

Là il vivoit iſolé & content, lorſque l'abbé de Trémite, admirateur de la douceur, de la politeſſe, des talents, de la vertu de ſon nouveau religieux, en troubla la belle ame, en voulant le faire ſon coadjuteur, & ſe repoſer ſur lui du gouvernement de cette maiſon. Didier s'enfuit, & alla demeurer avec les hermites du Mont-Maellio.

Il en ſortit trois mois après, par ordre du Pape, & revint à Sainte-Sophie de Bénévent, ſa maiſon de profeſſion, d'où il paſſa au Mont-Caſſin. Ce fut en ce célebre monaſtere que D. Didier fit éclater ſa vertu, ſur-tout ſa modeſtie, compagne ordinaire des grands talents. Il en fut choiſi abbé, malgré lui, en 1057, en préſence d'Etienne IX. La même année il fut envoyé légat à Conſtantinople; l'année ſuivante, Nicolas II lui donna la bénédiction abbatiale, & le nomma cardinal, du titre de *Sainte-Cecile au delà du Tibre*, avec la qualité de ſon vicaire dans la Campanie, la Marche d'Ancône, la Calabre & la Pouille.

Il maintint parfaitement le bon ordre & l'obſervance dans ſon abbaye, y fit conſtruire une magnifique égliſe, & en renouvella tous les édifices réguliers. Grégoire VII étant mort en 1085, l'abbé Didier fut élu pour lui ſuccéder; mais on ne put le faire conſentir à ſon élection, de maniere que le ſaint ſiege demeura vacant pendant près d'une année. Ayant été prié par les cardinaux & les évêques qui l'avoient élu, & ſe trouvoient à Rome vers les fêtes de pâques 1086, de s'y rendre pour délibérer ſur les beſoins preſſants de l'égliſe, ſon élection y fut confirmée, & on le traina dans la Baſilique de Sainte-Lucie pour y être proclamé; mais ſa réſiſtance fut ſi grande, qu'on

(*a*) Pluſieurs diſent, des Princes de cette ville.

Digitized by Google

ne put le revêtir que de la chappe.

A peine quatre jours furent-ils écoulés depuis cette cérémonie, que Didier ſortit de Rome, alla à Terracine, où il quitta les habits pontificaux, & ſe retira en ſon abbaye du Mont-Caſſin. Cependant s'étant, l'année ſuivante, trouvé à un concile aſſemblé à Capoue, le duc Roger, le prince de Capoue, les cardinaux, les évêques lui firent tant d'inſtances, qu'enfin il accepta la thiare, & fut ſacré à Rome, le 9 Mai 1087, par les évêque d'Oſtie, de Porto & d'Albano.

Obligé de ſortir de Rome par les ſectateurs de l'antipape Guibert, il retourna au Mont Caſſin, d'où il indiqua un concile à Bénévent.

De retour à ſon abbaye, après ce concile, il y mourut le 16 Septembre 1087, & fut inhumé dans le chapitre, comme il avoit ſouhaité.

Victor III avoit gouverné le monaſtere du Mont-Caſſin vingt-neuf ans quatre mois & ſeize jours; il n'y avoit que quatre mois qu'il étoit ſacré pape lorſque la mort l'enleva.

On a de lui une relation des miracles de St. Benoit, diviſée en quatre livres, écrite en forme de dialogues. Les trois premiers ont été publiés par Dom Mabillon, dans le premier volume du 4. ſiecle Bénédictin. Le quatrieme ne ſe trouve plus.

L'abbé Didier a auſſi laiſſé quelques lettres. Dom Mabillon en rapporte une dans l'appendice du tome V de nos annales. Selon l'inſcription, elle eſt adreſſée à une impératrice; mais ce ſavant penſe qu'elle fut envoyée à Alexis, empereur de Conſtantinople (*a*).

VICTOR, *de la congrégation de Valladolid.* Victor de Nagera vivoit dans 16. ſiecle, étoit Eſpagnol de naiſſance, & Bénédictin de la congrégation de Valladolid, dans laquelle il fut très-eſtimé. Après y avoir enſeigné avec diſtinction, il en gouverna pluſieurs monaſteres en qualité d'abbé, ſpécialement celui de Saint-Vincent de Salamanque, où il mourut peu avancé en âge. Il ſavoit les langues, & étoit prêt de faire part au public de divers ouvrages lors de ſon décès.

VICTOR, *moine de Saint Gal.* Celui-ci floriſſoit dans le 10. ſiecle en l'abbaye de Saint Gal. Archambaud, évêque de Strasbou , ſon parent, lui confia la direction s écoles de ſon égliſe. Il les rendit fameuſes, & laiſſa dans ſes diſciples, comme dans ſes écrits, de précieux monuments de ſes talents & de ſon travail.

VICTORIEN, *de Meſſine, de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Victorien, de Meſſine, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, étoit prieur de Mont-Réal, en 1610. Le bibliothécaire du Mont-Caſſin, Armellini, lui donne rang parmi les écrivains de ſa congrégation, pour avoir écrit une relation des miracles du frere Antonin, commis de Mont-Réal. On conſerve cet ouvrage dans la bibliotheque de la Sapience à Rome.

VICTORIEN, *de Parme, de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Victorien, de Parme, étoit religieux de la

(*a*) *Voyez* Annales de l'ordre, tom. IV, tom. V; Dupin, Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques tom. VIII, &c.

Digitized by Google

même congrégation, en 1633. Il publia à Bologne, in-4, un livre intitulé : *Problêmes & démonſtrations géométriques & méchaniques.*

VICTORIO SIRI, *hiſtoriographe de Louis XIV.* Né en Italie, & Bénédictin de cette nation, Louis XIV l'attira dans ſes états, & le fit ſon hiſtoriographe. Il remplit cet emploi avec tant de prudence & de ſageſſe, qu'il eſt peu d'ouvrages dont les politiques faſſent autant de cas que des ſiens.

VIDAL (*Dom Claude*), natif de Gliſe-neuve, au dioceſe de Clermont, fit profeſſion âgé de 21 ans, dans l'abbaye de Saint-Auguſtin de Limoges, le 15 Septembre 1658, & mourut dans celle de Saint-Jean d'Angely, le 9 Octobre 1724. Nous ne ſavons rien de lui, ſinon qu'il eſt auteur d'un livre ſpirituel intitulé : *La journée chrétienne*, imprimé à Limoges, en 1678, in-12. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

VIDAL (*Dom Pierre*), né à Joigny, au dioceſe de Sens, de parents diſtingués dans le pays, fit profeſſion à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 28 Octobre 1716. Après avoir fait ſes cours de philoſophie & de théologie avec diſtinction, il fut chargé d'enſeigner l'une & l'autre à ſes jeunes confreres. Il demeura long-temps dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, en qualité de ſous-prieur, & fut honoré particuliérement de la bienveillance & même de la confiance de M. de Caylus ſon évêque.

Dans le temps que M. l'abbé Lebeuf, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, publioit des écrits, & ſe donnoit de grands mouvements pour perſuader au public que les oſſements découverts dans un cofre fort de la bibliotheque de Saint-Marien, étoient les véritables reliques du grand Saint-Germain, évêque d'Auxerre; D. Vidal publia ſept lettres pleines de ſel, dans leſquelles il combat fortement cette prétention. Elles formerent un volume in-8, de 475 pages, intitulé : *Lettres critiques, dans leſquelles on fait voir le peu de ſolidité des preuves apportées par ceux qui pourſuivent la vérification des prétendues reliques de Saint Germain, évêque d'Auxerre : ADHUC SUB JUDICE LIS EST*, 1752. On répondit à cet ouvrage par trois lettres imprimées à Auxerre, chez Fournier, en 1753. Dom Vidal repliqua, & eut, parmi les gens de lettres, des partiſans & des adverſaires. Après la mort de M. de Caylus, il fut obligé de quitter la ville d'Auxerre. Il fut envoyé dans l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, pour en adminiſtrer le temporel. Il revint dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où il finit ſes jours le 10 Septembre 1760. Il avoit eu part à quelques écrits polémiques ſur les affaires du temps. *Hiſt. litt. de Congr. de St. Maur.*

VIDERIC, *abbé de Saint-Evre.* L'abbaye de Saint-Evre-lès-Toul, aujourd'hui de la congrégation de St. Vannes, eſt encore conſidérable, nonobſtant qu'elle ſoit en commende; elle a eu l'avantage d'avoir de grands hommes pour abbés : de ce nombre fut Videric, ou Vidric, dans les 10 & 11. ſiecles. Il a écrit la vie de St. Gérard, évêque de Toul, à la priere de Léon IX, qui étoit évêque de cette égliſe, avant d'être promu au ſouverain pontificat.

Outre cette vie, il a dédié à Udon, évêque de Toul, l'hiſtoire de la canoniſation & de la tranſlation de St. Ge-

Digitized by Google

rard, faite par le pape St. Léon, en 1050, ou 1051, dont l'abbé Videric a été témoin, comme il le dit lui-même. Videric a auſſi mis en vers la vie de St. Gérard : ſon ſtyle eſt ſimple & ſa poéſie n'eſt pas relevée ; mais il paroît homme pieux, ſincere & ſage. Il vivoit encore en 1065, puiſqu'on trouve ſon nom à la fin d'un titre de l'évêque Odon, pour l'égliſe de Saint-Gengoul de Toul. On voyoit autrefois au chapitre de l'abbaye de Saint-Evre l'épitaphe de l'abbé Videric, en ces termes :

Hac tegitur tumbâ monachorum lucida gemma,
Exemplum vitæ, maximæ lux patriæ,
Abbas officio Videricus, germine claro,
Eximius mundo, egregius Domino,
Dum revehit curſus, per ſenas Martius idus,
Tale decus terris, livida mors rapuit,
Nos petimus vidui, miſera ſub ſorte relicti,
Sit dignus regno vivere, Chriſte, tuo.

VIEILLE (*La*), *moine de Jumieges.* L'abbaye de Saint-Pierre de Jumieges eſt ſituée en Normandie, dioceſe de Rouen. Guillaume la Vieille, qui en fut religieux, a compoſé divers ouvrages hiſtoriques concernant ce monaſtere. Il eſt ſouvent cité dans l'année Bénédictine.

VIEILLE, *de l'ordre de Citeaux.* Jean Vieille, ou Viel, natif du Mans, étant entré chez les Bernardins, demeura d'abord en l'abbaye de Fontaine-Daniel. De là il paſſa en Italie, & fut prieur de Caſe-neuve, où il vivoit en 1590. Il a mis au jour divers petits ouvrages, entre autres, la traduction françoiſe des abus & diſſertations qui ſe commettent à Rome durant le carnaval.

VIENNE, (*Dom Charles-Jean-Baptiſte de*) né à Paris, a fait profeſſion à l'âge de 17 ans dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez, le 30 Mai 1745. Il eſt auteur de douze lettres contre les nouveaux philoſophes qui nient la révélation. Elles ont été imprimées à Avignon, in-12. Il ſe diſpoſe à faire imprimer l'hiſtoire de la ville de Bordeaux, en deux volumes in-4. Il a donné depuis peu au public un plan d'éducation. *Hiſt. litt. de la Cong. de Saint Maur.*

VIENNE, (De) *de la congrégation de Saint Vannes.* Dom Thierry Fagnier de Vienne, ou plutôt de Viaixnes, qui eſt ſon véritable nom, né à Châlons-ſur-Marne d'une famille diſtinguée, fit profeſſion en l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville, le 13 Juin 1677. Il eſt auteur de la belle & ſavante préface qui ſe voit en tête de l'hiſtoire des fameuſes congrégations *de Auxiliis.* Il compoſa divers autres ouvrages qui lui attirerent des diſgraces. Il mourut à Rheinsvic le 31 Octobre 1735.

VIERHOLT, *religieux d'Admont* (*a*).

(*a*) Memoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

Carloman Vierholt, auquel Dom Bernard Peze donne rang dans ſes lettres apologétiques, étoit religieux de l'abbaye de Saint-Blaiſe d'Admont en Styrie, congrégation Bénédictine de Saltzbourg : 1. il a compoſé des méditations latines pour tous les jours de l'année, miſes ſous preſſe in-8., à Vienne en Autriche, 1734 : 2. des ſermons pour les dimanches & fêtes, publés in-4., à Ratisbonne, 1721 : 3. il a traduit en allemand l'année Bénédictine par Dom Gilles Rambeck, moine de Schyr en Baviere : traduction confiée à la preſſe en quatre volumes in-4., à Augsbourg, 1710. Cette année Bénédictine comprend les vies des ſaints & ſaintes de l'ordre pour tous les jours de l'année.

VIEZZE, *Céleſtin.* Chriſtophe Viezze, qui avoit fait profeſſion au monaſtere d'Eſclimont, ordre des céleſtins, en fut fait prieur en 1570, & décéda en 1572. Il eſt auteur d'un ouvrage intitulé : *Hæreſobrachologia*, dans lequel il fait le détail de toutes les héréſies, & les réfute.

VIGEL, *abbé d'Augie.* Dom Placide Vigel, quoique né de parents proteſtants, ſe fit religieux au monaſtere d'Augie dont il devint prieur, puis abbé en 1616 ; ce fut un des ornements de ſon ſiecle. Sa ſcience & ſa piété le rendirent reſpectable ; ſa douceur & ſa modeſtie lui gagnerent les cœurs ; la prudence & la diſcrétion qui furent l'ame de ſon gouvernement, ont laiſſé ſa mémoire en bénédiction à Augie. Il y finit ſa vertueuſe carriere le 4 Février 1651. Ses confreres graverent ſur ſa ſépulture l'épitaphe ſuivante : monument de leurs regrets & de leur reconnoiſſance :

Optime viator,
Non obſtupeſcis, non miraris ?
Heu ! jacet hic, & tacet
Antiſtes placidus ;
Sui ævi, in pietate & doctrina,
Miraculum ;
Breve virtutum omnium compendium.
Tranſi ; &, ſi potes, veſtigia ejus ſequere.

Rien n'eſt bouffi dans cette inſcription, d'autant plus belle qu'elle eſt courte & vraie ; cet abbé paſſoit pour auſſi ſavant que vertueux, & ce qu'en diſent ſes confreres eſt effuſion de cœur. Il a compoſé & fait imprimer à Molſheim en Alſace, en 1623, la vie & la relation du martyre de Fidel de Sigmaringa, capucin, ſon ami particulier, qui fut tué dans le pays des Grifons, & a été mis au rang des bienheureux par Benoit XIII, & en celui des ſaints par Benoit XIV. Vigel a, en outre, écrit un volume in-8., du ſacrement de mariage. *Item*, des commentaires ſur la regle de St. Benoît, & un livre qui a pour titre : *Exercices journaliers d'un religieux.* C'eſt un in-4., manuſcrit, que l'on conſerve à Augie.

VIGILA, *d'Alvelden.* L'abbaye d'Alvelden, ſituée dans le royaume de Navarre, fut illuſtrée par Vigila ſur la

Digitized by Google

fin du 10. ſiecle. Il colligea en un volume magnifique, orné de vignettes, les conciles, les decrétales & divers opuſcules relatifs au même ſujet. Les conciles ſont au nombre de 71, & les decrétales juſqu'à 100, depuis le pape Damaſe, juſqu'à Grégoire I. Ce volume a beaucoup ſervi à Garcias Loaiſa pour former la collection des conciles d'Eſpagne, comme il l'avoue dans ſa préface. Du temps de Vigila, le monaſtere d'Alvelden étoit compoſé de 200 moines.

VIGNALI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Nicolas Vignali, né à Bologne, prononça ſes vœux au monaſtere de Saint-Paul de cette ville, le premier Novembre 1640, & y finit ſes jours âgé ſeulement de 49 ans, le 25 Juillet 1667. Il a, ſelon Dom Armellini, compoſé en langue italienne l'hiſtoire de ſa maiſon & de toutes les autres de Bologne, en deux volumes in-folio. Son deſſein étoit d'en ajouter un troiſieme.

VIGNE, (La) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Romain la Vigne, perſonnage à talents, avoit fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, congrégation de Saint-Vannes, le 21 Juillet 1678, & y mourut prieur le 29 Août 1725. Il a laiſſé divers monuments de ſon ſavoir, qu'on peut voir dans la bibliotheque de Lorraine, par le célebre Dom Calmet.

VIGNOLA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Attilius Vignola s'eſt fait connoître par une traduction des avis & réflexions de Dom Jean-Paul du Sault, moine de Saint-Maur: traduction publiée en deux volumes in-12, à Veniſe, en 1730. Vignola étoit de Padoue, & profès de l'abbaye de Sainte-Juſtine de cette ville, du 24 Juin 1690.

VILBEL, *de Fulde.* Apollon de Vilbel, profès & doyen du fameux monaſtere de Fulde vers 1513, fut un perſonnage reſpectable. Il fit un recueil des choſes qu'il crut dignes d'être tranſmiſes à la poſtérité: recueil qui a été d'un grand ſecours à Browerus, dans la compoſition des antiquités de Fulde.

VILIANUS, *moine d'Ely en Angleterre.* Ce religieux Anglois, ſurnommé le *Rhéteur*, floriſſoit dans le 12. ſiecle au monaſtere d'Ely, alors le ſéjour des grands hommes de la nation britanique. Il étoit habile dans toutes les ſciences, comme dans tous les beaux arts, & enſeigna les uns & les autres, d'abord au delà de la mer, en France, puis à Londres, ſa ville natale. C'eſt ce que nous en apprend Thomas d'Ely, religieux du même lieu, hiſtorien grave & diſcret. Il ajoute que Vilianus mourut à la fleur de ſon âge, & qu'il avoit compoſé un livre de la vie & des éloges de la reine Sainte Ethelreda. Il paſſe ſes autres écrits ſous ſilence.

VILLA, *de la congrégation de Valladolid; natif de Burgos en Eſpagne.* Etienne de Villa, d'une famille diſtinguée, ſe fit religieux Bénédictin en l'abbaye de Saint-Jean, de Burgos; étant directeur, tant de l'hôpital que de la pharmacie, qui dépendent de ce monaſtere, il a publié divers ouvrages très-utiles à l'humanité. Le premier eſt intitulé: *Faſciculus plantarum*, & fut imprimé in-4, à Burgos, en 1637; le ſecond eſt: *Examen pharmacopolarum*, mis ſous preſſe en la même ville, in-8, en 1632; le troiſieme, donné au même lieu, in-4, en 1634, a pour titre: *Simplicia incognita in arte medicâ*; le qua-

Digitized by Google

trieme, qui eſt in-8, publié auſſi à Burgos, en 1647, eſt intitulé : *Vitæ duodecim præcipuorum authorum medicinæ, & de primâ ipſius origine.*

VILLA-ALBA, *abbé de Fitero.* Fitero eſt une abbaye de l'ordre de Cîteaux, congrégation de Mont-Sion, dans le royaume de Navarre, dioceſe de Pampelune. Villa-Alba, qui en étoit abbé, y mourut en odeur de ſainteté, en 1590. Il a laiſſé dix livres de commentaires ſur le prophete Iſaïe; *Item*, en 1584, il publia à Salamanque un recueil de définitions des chapitres généraux de ſa congrégation; &, en 1588, il écrivit une fameuſe lettre de conſolation à Philippe II, roi d'Eſpagne, au ſujet du naufrage de la flotte formidable que ce prince avoit envoyée en Angleterre. Cet abbé avoit été général de ſa congrégation. Divers écrivains ont fait ſon éloge : de ce nombre eſt Bucelin, dans ſon ménologe de l'ordre de Saint Benoit.

VILLAGUT, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Alfonſe Villagut, Napolitain de naiſſance, embraſſa l'inſtitut Bénédictin à Saint-Séverin de cette ville, le 9 Juillet 1566. Né avec de grands talents, il les cultiva, apprit les langues grecque & hébraïque, perça dans toutes les ſciences, ſur-tout dans celle du droit canon, dont il fut docteur.

Devenu abbé de Saint-Séverin, il y bâtit avec goût, & en enrichit la bibliotheque de quantité de livres précieux, tant imprimés que manuſcrits. Quelque deſir qu'il eut de ne s'occuper que de l'étude, il fut obligé de paſſer par les principales charges de ſa congrégation : fardeau dont il ſe déchargea enfin, pour ne s'occuper qu'à la lecture & à la compoſition. La mort l'enleva en 1623, n'étant âgé que de 57 ans. On rapporte ainſi les titres de ſes ouvrages :

1. *Practica canonica criminalis, &c, &c.* A Bergame, 1585, & à Francfort, in-4, 1588; 2. *de uſuris, &c, tractatus diviſus in quæſtiones* 35. A Veniſe, in-folio, 1589; 3. *Conſultationes deciſivæ ad varios caſus tam in pontificio quam in Cæſareo jure in praxi tractatos, &c.* A Tréviſe, in-folio, 1601; 4. *Speculum viſitatorum, ſeu commiſſariorum, ſeu methodus procedendi, proceſſuſque formandi in cauſis criminalibus contra clericos per ſæculares.* A Veniſe, in-4, 1601. 5. *de extentione legum, tam in genere, quam in ſpecie tractatus ampliſſimus, &c.* in-4, 1602; 6. *allegationes in jure, tractatus de rebus eccleſiæ malè alienatis reſtituendis, &c.* A Naples, in-4, 1603; à Bologne, 1606; à Cologne, 1609: 7. un traité aſcétique, en langue italienne, diviſé en trois tomes in-12, dont le premier parut à Veniſe, 1587, les autres, 1589; 8. *Propugnaculum inexpugnabile eccleſiarum pro ſibi reintegrandis bonis ſtabilibus, &c;* 9. *Propugnaculum impenetrabile totius libertatis & immunitatis eccleſiæ ſanctæ;* 10. *Propugnaculum exemptionis monachorum Caſſinenſium;* 11. *Theſaurus actuum criminalium;* defenſe des dogmes de la religion chrétienne contre les Juifs : 13. diſcours ſur les myſteres du Sauveur. Ces ſix derniers écrits ſe voient, manuſcrits, à Saint-Séverin de Naples.

VILLALOBOS, *général de la congrégation de Portugal.* Dom Placide de Villalobos fut un perſonnage diſtingué, tant par ſa ſcience que par ſes talents & ſes vertus; mais il a peu écrit. On ne lui donne rang parmi nos écrivains que pour avoir traduit en

Digitized by Google

Portugais la regle de St. Benoît : cette traduction parut in-4, à Lisbonne, 1586.

VILLAPANDO, *de l'ordre de Cîteaux.* Bernard de Villapando, Eſpagnol, & profès de l'abbaye de Nogales, congrégation de Mont-Sion, fut un religieux plein de goût pour l'hiſtoire, & de zele pour la gloire de ſon ordre. Il fut envoyé en France pour y viſiter les plus célebres maiſons de Cîteaux, & recueillir des mémoires pour en compoſer l'hiſtoire. Il a écrit la relation de ſon voyage à Cîteaux; un livre intitulé : *Lignum vitæ*, où il traite des grands hommes de cet ordre, & l'hiſtoire du monaſtere de Sobrado. Il vivoit en 1626 (*a*).

VILLAROEL, *de la congrégation de Valladolid.* Emmanuel de Villaroel, né en Eſpagne, comme le précédent; mais Bénédictin de la congrégation de Valladolid, célebre dans le même royaume, a fleuri au commencement de ce ſiecle. Il poſſédoit, dit-on, une grande diverſité de talents, & paſſa pour le plus habile prédicateur de ſa nation. En 1702, il fit imprimer un volume in-4 de panégyriques, où ſe trouve l'oraiſon funebre du cardinal d'Aguire, ſon confrere. Il a de plus confié à la preſſe ſept volumes, in-folio, de commentaires ſur l'Ecriture ſainte, dont le premier parut à Madrid, en 1705; les autres les années ſuivantes.

Cet ouvrage a été très-accueilli du public; il eſt plein d'érudition, & peut beaucoup ſervir aux prédicateurs. C'eſt le jugement qu'en portent les journaliſtes de Trévoux, mois d'Août 1707. Voyez les mêmes, Octobre, 1702, ſur le premier ouvrage. On peut également conſulter la bibliotheque ſacrée du P. le Long, tome II, page 1004.

VILLE, *de la congrégation de Valladolid.* Dom Benoit de Ville, autre Valladoliſte, a tiré ſon nom de l'obſcurité par deux paraphraſes ſur les pſeaumes, qui virent le jour en un volumes in-folio, dans le 16. ſiecle; temps auquel vivoit cet écrivain. Il étoit Eſpagnol de naiſſance, & avoit prononcé ſes vœux en l'abbaye de Mont-Serrat en Catalogne.

VILLETTE, *abbé de Saint-Denys en France.* Philippe de Villette, profès de Saint-Denys en France, en fut choiſi abbé en 1394, & y décéda, plein de mérites, en 1410. Il étoit docteur en théologie, homme d'eſprit & occupé. Son monaſtere lui eſt redevable d'un beau cartulaire en deux vol. in-folio, où ſe trouve le détail des biens, poſſeſſions, bénéfices, droits & prérogatives dont il jouit. On lui fait encore honneur d'un traité latin de l'autorité des conciles.

VILLIERS, *de l'ordre de Cluny.* Dom Pierre de Villiers, mort à Paris, le 14 Octobre 1728, étoit né à Cognac ſur la Charante, en 1650, & entra dans l'ordre de Cluny, en 1689, après avoir été jéſuite.

Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages. Ceux qui ont été imprimés, ſont: 1. un recueil de poéſies ſur des matieres intéreſſantes, mis ſous preſſe en 1718, & 1728. On y voit, en particulier, un poëme de l'art de prêcher, qui a été imprimé, ſéparément, plus de 30

(*a*) *Voyez* les Chroniques de l'ordre de St. Benoit, tom. V, pag. 176.

fois

Digitized by Google

ſois ; 2. les égarements de l'homme dans les voies du ſalut, deux volumes in-12, dont nous connoiſſons deux éditions ; 3. réflexions ſur les défauts des hommes, dont trois éditions ; 4. un traité de la ſatire, où il condamne celle qui déſigne les gens par des traits perſonnels ; 5. deux lettres ſur l'égarement des Quiétiſtes ; 6. un entretien ſur les tragédies ; 7. les conſeils du ſalut, en un petit volume ; 8. les vérités ſatiriques, un volume in-12 ; 9. des heures, contenant des inſtructions chrétiennes ſur les évangiles des dimanches, avec des prieres, & une traduction des pſeaumes de l'office du jour ; 10. une priere en vers françois, ſur l'eſpérance qu'on doit avoir en Jeſus-Chriſt, avec des réflexions ſur les principales vérités chrétiennes, un vol. in-12, 1724.

Dom de Villiers a laiſſé pluſieurs autres productions de ſa plume, en manuſcrits, de ce nombre ſont : des ſermons, des lettres, &c.

Il écrivoit nettement, fuyoit l'affectation & le Phébus, & préféroit à tout la juſteſſe des penſées : *Curam verborum, rerum ſollicitudinem*, ſelon le précepte de Quintilien.

VILLIERS (*De*) *de la congrégation de St. Vannes.* Placide de Villiers, Bénédictin de la congrégation de St. Vannes, natif de Veſoul, profès de Luxeu, du 5 Août 1635, fut habile archiviſte. Il a, entre autres ouvrages, compoſé une hiſtoire latine de l'abbaye de Luxeu, ſous ce titre : *Eductum è tenebris Luxovium, ſeu chronicon Luxovienſe, ex vetuſtis illius monumentis tanquam ex pulvere exerutum, anno Domini* 1684. L'on voit en tête de ce manuſcrit l'éloge de Dom de Villiers, compoſé par Dom Léandre Vincent. Il eſt mort le 11 Mars 1689.

VINCEANS, (*Dom Joſeph-Benoit*) l'un des plus zélés obſervateurs de la regle & des conſtitutions de la congrégation, naquit à Aix en Provence. Après les études ordinaires, & l'éducation la plus cultivée, ſon pere, conſeiller au parlement, l'engagea à exercer l'emploi d'avocat, dans la vue de lui réſigner ſa charge ; mais le fils, après avoir commencé à briller au barreau, renonça au monde, & alla ſe renfermer dans le monaſtere de la Daurade de Toulouſe. Il y prononça ſes vœux à l'âge de 26 ans, le 3 Juillet 1725. Ses ſupérieurs le chargerent d'enſeigner ſucceſſivement la philoſophie, le Grec & l'Hébreu à ſes jeunes confreres ; enſuite après avoir refuſé la ſupériorité du monaſtere de la Daurade, il s'adonna à la prédication, pour laquelle il avoit un talent décidé. Il vint en Normandie, où après avoir exercé avec ſuccès le miniſtere de la parole, il s'enſevelit dans la ſolitude de Jumieges. Il a vécu pendant bien des années dans un ſilence abſolu, & dans la pratique la plus exacte de tout ce que la regle preſcrit de plus auſtere. Son attachement inviolable à toutes les obſervances régulieres de la réforme de St. Maur, parut avec éclat au grand chapitre tenu à Saint-Denys, auquel il avoit été député par la diete de Normandie, en 1764. Sa profonde ſolitude n'a point été oiſive ; il a employé le temps qui lui reſtoit après les exercices de la régularité, à compoſer des ouvrages, où les obligations de la vie religieuſe ſont expoſées avec beaucoup de force, d'onction & de ſolidité. C'eſt en expoſant

Digitized by Google

& en pratiquant ces devoirs qu'il a terminé ſa vie très-pénitente, le 3 Septembre 1768.

Ses Écrits.

1. Conférences monaſtiques, par un religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Orléans, chez Jean Rouzeau-Montaut, 1760, in-12. Ce premier volume contient des conférences pour les dimanches de l'avent & du carême. Elles ſont précédées d'une préface, où l'auteur établit l'antiquité, l'utilité & la néceſſité de ces exhortations dans les monaſteres. On trouve à la ſuite de cette préface une lettre de Dom Malachie, abbé de la Trappe, où il fait l'éloge de l'ouvrage & de l'auteur. Les ſujets des conférences de ce volume ſont: le jugement dernier, le vœu de ſtabilité, la ſolitude, l'obſervance du carême, la contemplation, la chaſteté, la pauvreté religieuſe & l'obéiſſance.

Le tome ſecond, imprimé à Orléans, chez le même, en 1762, contient des conférences monaſtiques pour le dimanche dans l'octave de Noël, les dimanches après l'Épiphanie, & le dimanche de la ſeptuagéſime. Dans l'avertiſſement qui eſt à la tête de ce volume, l'auteur s'exprime ainſi: » C'eſt » l'obéiſſance qui m'a fait entreprendre » cet ouvrage: c'eſt l'obéiſſance qui me » le fait continuer. Je me ſoumets avec » d'autant plus de confiance, qu'en re» cevant l'ordre de pourſuivre mon tra» vail, j'ai reçu en même temps des » témoignages d'approbation de la part » de nos ſupérieurs les plus diſtingués » & les plus zélés pour la diſcipline ré» guliere, & du deſir qu'ils ont de voir » cet ouvrage porté à ſa perfection par » des conférences ſur tous les diman» ches de l'année. Bien des religieux par» ticuliers de la congrégation de Saint » Maur, des religieux d'un ordre dif» férent, des ſéculiers mêmes, ſoit de » vive voix ou par écrit, ont égale» ment honoré mon travail de leur ap» probation, & m'ont témoigné un ſem» blable deſir; mais ce qui me touche » infiniment davantage, c'eſt la béné» diction que le Seigneur a daigné ré» pandre ſur ces conférences «.

Le tome troiſieme, imprimé à Rouen chez Laurent Dumeſnil, & à Orléans chez J. Rouzeau-Montaut, en 1767, renferme cinq conférences pour les dimanches de la ſexagéſime, de la quinquagéſime, & les premiers, ſecond, troiſieme dimanches après Pâques. Les ſujets en ſont importants. L'auteur y traite des ſaintes lectures, des ſouffrances & de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, des principaux devoirs du religieux par rapport au chriſtianiſme, & de la privation des graces ſenſibles.

Le quatrieme tome a été publié en 1769, à Rouen & à Orléans, chez les mêmes imprimeurs. Il contient des conférences pour les quatrieme, cinquieme dimanches après Pâques, le dimanche dans l'octave de l'Aſcenſion, & les dimanches de la Pentecôte & de la Trinité. Dom Vincéans y traite du ſilence, de la priere publique, de l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt, de la deſcente du Saint-Eſprit, & du ſigne de la croix. Cette derniere conférence eſt ſuivie d'un recueil de paſſages qui y ont rapport.

Dans ces quatre volumes, l'auteur ne dit rien de lui-même. Les textes de l'Ecriture, des Peres, des conciles & des auteurs dont il s'eſt ſervi, y ſont

Digitized by Google

rapportés au bas des pages. Tout l'ouvrage eſt plein d'érudition, & le fruit d'une étude profonde ; mais le ton de déclamation lui fait tort, & il ſeroit d'une utilité plus étendue, ſi le pieux ſolitaire eut plus inſiſté ſur le fond, l'eſprit & les obligations indiſpenſables du chriſtianiſme, que ſur les obſervances du cloître, quoique reſpectables en elles-mêmes. L'expérience de tous les temps prouve qu'on peut être régulier ſans être véritablement chrétien.

Dom Vinceans a laiſſé un cinquieme volume de conférences monaſtiques, preſque achevé. Le très-révérend pere Général ſe propoſe de le faire imprimer, & de mettre à la tête la vie édifiante de l'auteur, écrite par D. Denys d'Olive, né à Toulouſe, & religieux de Saint-Germain-des-Prés.

2. Enfin, Dom Vinceans brûlant de zele pour l'obſervation de la regle de St. Benoit, fit paroître en 1765, in-8, un diſcours adreſſé aux religieux de la congrégation de St. Maur, où il s'éleve contre les relâchements qu'on s'efforçoit d'y introduire. On a blâmé dans cette piece des expreſſions trop vives & des ſorties trop véhémentes contre ceux qu'il combattoit ; mais dans les écrits des ſaints mêmes, ſouvent on prend pour aigreur & pour animoſité ce qui eſt un zele vif & animé de la vérité, du bon ordre, de la juſtice & de la gloire de Dieu. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

VINCENT, *de la congrégation du Mont-Olivet.* Toppius dans ſa bibliotheque d'Eſpagne, fait un bel éloge de ce religieux. Il nous le repréſente comme un perſonnage que l'habileté dans l'éloquence de la chaire, la poéſie, les mathematiques firent conſidérer. Il ajoute que ſon héros eſt auteur de divers ouvrages ; mais il n'en donne pas la liſte. Dom Vincent-Marie étoit de Naples, docteur en théologie, commendataire d'une abbaye, chanoine de la cathédrale de Mazéra, & grand-vicaire de ce dioceſe, lorſqu'il ſe fit moine Benédictin du Mont-Olivet.

VINCENT, *religieux Feuillant.* Celui-ci, dont le nom de baptême étoit Jacques, & celui de religion, frere de Saint-Martial, naquit à Limoges, & mourut Feuillant en 1648. Il figure parmi les hommes illuſtres par trois ouvrages. Le premier eſt un corps d'annales ſacrées, depuis la création juſqu'en 1634 de l'ere chrétienne. A Paris, in-folio, 1634. Le ſecond comprend des commentaires ſur l'épître aux Hébreux. A Paris, 1644. Le troiſieme eſt une explication familiere de celle à Philemon, qui parut en 1647.

VINCENT, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Vincent de Milan, ainſi ſurnommé du lieu de ſa naiſſance, s'étoit engagé à la vie monaſtique en l'abbaye de Saint-Sauveur de Pavie, le 11 Septembre 1524. L'on voit dans ce monaſtere trois volumes en langue italienne, de la compoſition de cet écrivain, auquel Dom Armellini donne place en ſa bibliotheque du Mont-Caſſin. Le premier comprend des traités ſur la pénitence. Le ſecond traite des péchés de la langue & de l'eſprit. Le troiſieme parle de la foi.

VINCENT, (*Dom Jacques-Claude*). D. Vincent, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, eſt auteur de deux lettres adreſſées à Meſſieurs les auteurs du journal des ſavants. La premiere inſérée dans ce journal au mois de Juillet 1768, concerne une notice

Digitized by Google

des provinces des Gaules, tirée d'un manuſcrit d'environ ſept cent ans. Dom Vincent la compare avec les autres notices, & en fixe l'âge. La deuxieme lettre rapportée dans le premier volume de Décembre de la même année, contient l'expoſé & l'examen d'une notice des régions qui compoſoient l'empire Romain. Elle ſe trouve dans le même manuſcrit de St. Remi. Ces deux lettres ou diſſertations ſont pleines de recherches ſur l'ancienne géographie. Dom Vincent, natif de Paris, a fait profeſſion à Saint-Faron de Meaux, le 30 Novembre 1746.

VINCQ, (*Dom Gaſpar*). D. Vincq, abbé de Grandmont, puis de Saint-Denys près de Mons, établit la réforme de St. Vannes dans l'une & l'autre de ces abbayes. Ayant été envoyé en celle de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand par l'archiducheſſe, pour y mettre la même réforme, les religieux la refuſerent; & comme il continuoit à les importuner, ils l'enfermerent dans l'appartement abbatial, d'où il ne demanda pas mieux que de ſortir. Il retourna à Saint-Denys, en bâtit l'égliſe, dans laquelle on voit ſa tombe avec cette inſcription:

Gaſpar Vincq, abbas 44.
Quid feceris? Dionyſium,
Quid paſſus? Sitzblandinium roga.
Obiit anno 1659, *ætatis* 85,
Religionis 62, *ſacerdotii* 60.

C'étoit un homme dont la ſcience des ſaintes lettres égaloit le zele & la piété. Outre des réglements concernants la réforme, il a compoſé un commentaire ſur les évangiles & les épîtres de St. Paul.

VINOT, (*Dom Antoine*). Dom Vinot, dont le pere le Cerf a fait un bel éloge, naquit à Luxeu, & fit profeſſion à Saint-Remi de Reims le 15 Décembre 1640. Il fut en relation avec les plus ſavants hommes, non-ſeulement de France, mais encore de toute l'Europe. Il n'a laiſſé que des notes ou obſervations ſur les premiers conciles. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, le 17 Septembre 1679.

VIOLE, (*Dom Daniel-George*). D. Viole a fait honneur à la congrégation par ſon érudition, & encore plus par ſa piété. Il naquit à Soulairs dans le dioceſe de Chartres, l'an 1598. Il étoit frere du préſident Viole, & ſa famille comptoit parmi ſes ancêtres des évêques, des abbés & des abbeſſes. Il mépriſa tous les avantages que lui donnoit ſa naiſſance; &, pour ſe mettre à l'abri de la corruption du ſiecle, il entra dans la réforme de St. Maur, & fit profeſſion à l'âge de 25 ans, dans le monaſtere des Blancs-manteaux à Paris, le 19 Décembre de l'an 1623.

Pendant ſes études qu'il fit dans l'abbaye de Corbie, ſous Dom Athanaſe de Mongin, il apprit à joindre la ſcience à la piété, & ſe rendit capable des premieres charges. Son humilité l'engagea, autant qu'il lui fut poſſible, à fuir les honneurs; mais, malgré lui, les dignités le rechercherent. Trois ans après ſa profeſſion, c'eſt-à-dire en 1627, il fut nommé premier prieur de la réforme

Digitized by Google

de St. Maur dans l'abbaye de Saint-Lomer à Blois. Il fut enſuite ſucceſſivement prieur de Saint-Benoit ſur Loire, de Saint-Germain d'Auxerre, de Corbie & de Saint-Fiacre. Il obtint enſuite ſa décharge de la ſupériorité, qu'il avoit ſoutenue avec honnneur & exercé avec fruit, & ſe donna tout entier aux exercices de piété & à l'étude dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Quelques mois avant ſa mort, il remit entre les mains de ſon prieur ſes écrits, qui faiſoient toutes ſes richeſſes, afin de mourir dans un parfait dépouillement de toutes choſes. Il ſe traîna encore à l'égliſe le jour des rameaux de 1669, pour ſe purifier par le ſacrement de pénitence, & s'unir à J. C. ſon ſauveur, par la réception de la ſainte euchariſtie. Mais le jeudi-ſaint il ne put communier que dans la chapelle de l'infirmerie. Deux jours après il reçut le ſaint viatique & l'extrême-onction, dans les ſentiments de la foi la plus vive. Le lendemain, jour de pâques, 21 du mois d'Avril, il rendit ſon ame à Dieu, après avoir mené la vie d'un prédeſtiné.

Ses Écrits.

Dom Viole a compoſé pluſieurs ouvrages, dont les uns ſont imprimés, les autres ſont demeurés manuſcrits Tous regardent la province de Bourgogne.

1. Il a donné au public la vie de Ste. Reine, vierge & martyre, avec ſon office & un catalogue des reliques de l'abbaye de Flavigny. On compte cinq éditions de ce livre. Il y joignit l'apologie de Ste. Reine, dont il y a eu auſſi cinq éditions. L'un & l'autre furent imprimés à Paris, en 1649, in-8., chez Huot; & à Autun, chez Blaiſe Simonot, en 1657. L'épître dédicatoire eſt à M. d'Attichi, évêque d'Autun. Dans l'apologie de Ste. Reine, l'auteur prouve que l'abbaye de Flavigny de l'ordre de St. Benoit, eſt en poſſeſſion du corps de cette ſainte. Il fait voir qu'il y fut apporté en l'an 864, & que la tranſlation qu'on prétend en avoir été faite dans l'égliſe cathédrale d'Oſnabruck, ſous l'empire de Charlemagne, eſt une pure fiction. Il finit cette diſſertation par un ſommaire des titres, & par les autres preuves qu'ont les moines de Flavigny pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de cette ſainte relique.

2. En 1656 Dom Viole publia à Paris, chez Billaine, in-4., la vie & les miracles de St. Germain, évêque d'Auxerre, avec un catalogue des hommes illuſtres de la ville & du dioceſe.

3. Il eſt encore auteur du catalogue des abbés de Saint-Germain d'Auxerre, imprimé par Meſſieurs de Sainte Marthe, au IVe. tome de leur *Gallia chriſtiana*.

4. On conſerve à Flavigny & dans la bibliotheque de M. de la Mare, conſeiller au parlement de Dijon, l'hiſtoire de l'abbaye de Flavigny, par Dom George Viole, Bénédictin de la congrégation de Saint Maur.

5. Il compoſa en François la généalogie de l'illuſtre & ancienne famille de Viole, & de ceux qui lui ont été alliés. Elle ſe conſerve dans la bibliotheque de Saint-Germain-des-Prés, in-4.

6. Il avoit auſſi préparé l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, de l'abbaye de Saint-Germain de cette ville, & du monaſtere de Seleby en Angleterre. Il avoit copié ces ouvrages ſur les manuſcrits de ſon monaſtere, & les avoit éclaircis par de ſavantes notes. Mais

Digitized by Google

dans le même temps il fut prévénu par le pere Labbe, jéſuite, qui fit imprimer ces mêmes ouvrages dans ſa nouvelle bibliotheque. D. Viole fut très-mortifié de voir ſon travail inutile par l'édition du pere Labbe. Mais il s'en conſola, comme l'on voit par une lettre qu'il écrivit à D. Luc d'Achery, dans laquelle il nous apprend qu'il avoit tiré des autres égliſes & monaſteres du dioceſe pluſieurs pieces curieuſes pour accompagner ces hiſtoires, ſans leſquelles, dit-il, la choſe ſera aſſez imparfaite; puis il ajoute » : Si on » le jugeoit à propos, je les donnerois » volontiers au pere Labbe, pour en » faire un troiſieme volume : car il y » en a aſſez pour le fournir; puiſqu'en » cela nous devons particuliérement » chercher le bien du public, qui ſans » doute profiteroit beaucoup de tant » de recherches ſur un ſeul évêché «.

7. Dom Viole a laiſſé ſept volumes in-folio de l'hiſtoire de la ville & du dioceſe d'Auxerre.

8. On conſerve encore dans la bibliotheque de Saint-Germain de cette ville le manuſcrit intitulé : *Hiſtoria abbatum monaſterii Sancti Germani Autiſſiodorenſis : additis quæ ſub eorum regimine in eodem monaſterio præclarè contigerunt, ab anno Chriſti* 560 *ad annum* 1650. *Auctore Georgio Viole, Benedictino congregationis Sancti Mauri; quinque voluminibus* in-folio. M. Bargedé, aſſeſſeur au préſidial d'Auxerre, fit en 1682 l'abrégé de l'hiſtoire de la même abbaye, ſur les mémoires des peres Viole & Cotron, deux volumes in-folio. Tous ces manuſcrits ont été, pendant pluſieurs années, entre les mains de M. Lebeuf, & lui ont été d'un très-grand ſecours pour compoſer ſon hiſtoire eccléſiaſtique & civile de la ville & du dioceſe d'Auxerre. On prétend même que l'hiſtoire de la priſe d'Auxerre par les huguenots, ſous Charles IX, donnée en François par cet abbé en 1723, in-12, n'eſt qu'une traduction de l'ouvrage latin, manuſcrit, de D. Viole.

9. *Hiſtoria monaſterii Pontiniacenſis per chartas & inſtrumenta ejuſdem cœnobii.* A la vérité, c'eſt Dom George Viole qui en eſt auteur, comme nous l'apprend Dom Edmond Martene, qui l'a donnée au public dans le quatrieme tome de ſon tréſor d'anecdotes, fol. 1222; mais c'eſt moins une hiſtoire qu'un recueil informe de chartes & d'autres actes que Dom Viole avoit ramaſſés pour en former enſuite une hiſtoire réguliere.

Dom Mabillon, dans ſon ſupplément à la diplomatique, fait honneur à ce ſavant contrere du ſentiment qui établit que Robert le Fort, d'où deſcendent nos rois de la troiſieme race, étoit fils de Conrad, comte d'Altorf & d'Auxerre, beau-frere par ſa ſœur, de l'empereur Louis le débonnaire, & petit-fils du duc Welphe de Baviere. Mais la vérité nous oblige d'avouer que d'autres que Dom Viole ont droit de partager avec lui l'honneur de ce ſyſtême généalogique que Dom Mabillon juge le plus vraiſemblable. Dom Viole eſt un des écrivains qui l'a le mieux appuyé.

VIREY, *abbé de Clairvaux.* Pierre de Virey, natif du village de ce nom près de Châlons-ſur-Saone, entra dans l'ordre de Cîteaux en l'abbaye de Maizieres, afin de profiter des moyens que cet ordre offre à ceux de ſes membres qui veuillent cultiver les ſciences, il demanda à faire ſes études au college de Saint-Bernard à Paris, où il reçut le bonnet de docteur; il fut enſuite fait

Digitized by Google

abbé de Charlieu, en 1458, puis de Clairvaux, en 1471. Il eſt auteur de divers ouvrages ; entre autres, de la vie de S.. Guillaume, qui, d'abbé de Châalis, fut créé archevêque de Bourges.

VIRUEZ, *évêque des Canaries.* Alphonſe Ruyz de Viruez étoit d'Olmedo en Eſpagne. S'étant engagé à la vie monaſtique à Saint-Jean de Burgos, congrégation de Valladolid, il en devint un des principaux ornements dans le 16. ſiecle. Outre les langues grecque & hébraïque, il poſſéda l'éloquence de la chaire dans un degré éminent, remplit l'Eſpagne du bruit de ſes prédications, fut nommé prédicateur royal par Charles-quint, puis abbé de Saint-Zoile de Carrion, & enfin évêque des Canaries. Ce monarque l'emmena avec ſoi en Allemagne, pour jouir de l'agrément de ſa converſation. Il a laiſſé divers ouvrages, dont le plus connu eſt un livre de controverſes, intitulé : *Le Philippines, contre Mélanction.*

VISCH, (De) *de l'ordre de Cîteaux.* Le nom de Charles de Viſch eſt fameux dans l'ordre de Citeaux, à la gloire duquel il a travaillé de tout ſon poſſible. Il étoit né à Furnes, & avoit prononcé ſes vœux en l'abbaye des Dunes. Il fut reçu bachelier en l'univerſité de Douay, enſeigna la théologie au monaſtere d'Eberbach dans le dioceſe de Mayence, puis devint prieur de ſa maiſon des Dunes, où il termina ſes jours à l'âge de 69 ans, le 11 Avril 1666. Ses ouvrages ſont : divers traités de théologie ; l'hiſtoire de l'abbaye d'Eberbach ; celle de l'abbaye de Thoſan ; celle du prieuré de Wuaerſchoſt. A Gand ; celles des abbayes du Miroir-Notre-Dame, & du Val-du-ciel, occupées par des filles de l'ordre de Citeaux ; trente ſermons ſur la perfection monaſtique ; les vies des bienheureux Liger & Fulcon, premiers abbés des Dunes ; celles des bienheureux Ebérard de Commeda, & Richard de Friſe, de l'ordre de Cîteaux ; l'édition des œuvres d'Aluin de l'Iſle, ſurnommé le docteur univerſel ; la bibliotheque des écrivains de l'ordre de Cîteaux ; l'abrégé chronologique de l'abbaye des Dunes ; la vie d'Adrien Canceiller, abbé du même monaſtere. Tous ces ouvrages ont vu le jour en différents temps & en différents lieux. Quant à la bibliotheque de Cîteaux en particulier, il y en a eu deux éditions : la premiere fut in-4. A Douay, en 1649 ; la ſeconde qui eſt conſidérablement augmentée, parut à Cologne, en 1653. Son ſtyle n'eſt pas beau, & il faut lire les choſes avec diſcernement & precaution.

VISCHER, *religieux de Saint Udalric d'Augsbourg.* Dom Sympert Viſcher, profès de Saint-Udalric, ou Ulric d'Augsbourg, y a fleuri dans le 17. ſiecle. Il enſeigna les mathématiques, la phyſique, & l'hiſtoire en l'univerſité de Saltzbourg, & mourut le 6 Juillet 1656, prieur ou prévôt de Lieizheim dans le palatinat. Voici les titres de ſes écrits : *Triſmegiſtus philoſophiæ moralis*, in-4., 1646 ; *judicium logicum de enunciatione & ſyllogiſmo*, in-4., 1646 ; *bilanx philoſophicæ artis & mortis librata*, in-folio 1647 ; *orbita philoſophiæ naturalis, peripateticè verſata*, in-4., 1647 ; *panoplia philoſophiæ peripateticæ, autoritate & ratione inſtructa*, in-12, 1641. Il a, d'ailleurs, dreſſé le catalogue de la bibliotheque de Saint-Ulric, &c.

VISCHER, *religieux de Viblingenn.* Dominique Viſcher, natif d'Altorf, ſe fi

Digitized by Google

Bénédictin à l'abbaye de Viblingenn, en 1611. Il s'y distingua par sa prudence, & on le fit passer par les offices les plus difficiles de son monastere, tels que ceux de curé, de cellerier, de procureur. Quelque soin qu'il prit pour s'en bien acquitter, il ne ne cessa de satisfaire le desir qu'il avoit de tirer de la poussiere des vieilles archives les noms & les écrits des personnages illustres qui l'avoient précédé. Aussi a-t-il laissé un grand nombre de recueils précieux, dont le principal a pour titre : *Bibliotheca vetus manuscripta.* Il y donne les vies des auteurs, & marque l'année en laquelle chaque livre a été écrit, &c; l'on y trouve ce qui concerne l'histoire dans des fragments particuliers; enfin, il y explique la poésie des anciens. Outre cet ouvrage, Vischer a laissé une lettre & un panégyrique de St. Benoit, en Grec. Il décéda en 1632.

VISCHL, *religieux de Crembsmunster.* Gothard Vischl nâquit en 1672, à Viechtach, au diocese de Ratisbonne, se fit moine en l'abbaye de Crembsmunster dans l'Autriche, en 1695, & alla faire ses études à Saltzbourg. S'étant distingué dans cette université, il y occupa une chaire de philosophie, & rappellé en son monastere, on lui confia l'enseignement de la théologie à ses jeunes confreres. On a de lui une logique, publiée in-4; & un cours entier de philosophie qui parut en 1706, en trois vol. in-4.

VISELIUS, *moine de Malmedy.* Dom Laurent Viselius étoit religieux de Malmedy dans le dernier siecle. Il est connu dans les fastes de l'ordre par un petit ouvrage qui montre du zele. C'est une traduction latine des méditations françoises de Dom Philippe François, abbé de Saint-Airy de Verdun, sur la regle de St. Benoit. Cette traduction a été mise au jour par Dom Charles Stengelius, abbé d'Ansasen.

VISSELBECCIUS, *moine d'Eresburgenn.* Pierre Visselbeccius, mort en 1395, fut un des plus grands personnages de son temps, comme de son monastere d'Eresburgenn en Saxe. Non-seulement il étoit habile philosophe & profond théologien; mais il savoit les langues, sur-tout le grec, & cultivoit l'histoire de l'antiquité. On a de lui la chronique de son abbaye.

VITAL, *moine Normand.* Orderic Vital, Anglois de nation, & religieux Bénédictin en Normandie, vivoit dans le 12. siecle. Il a composé une excellente histoire ecclésiastique, qui commence à la naissance du Sauveur, & va jusqu'en 1142; elle est en treize livres, & a été publiée en 1619, à Paris, par Ducheſne, parmi les historiens de Normandie.

VITAL, *Feuillant.* Alexandre Vital, né à Mont-Réal, religieux Feuillant de l'an 1615, & décédé en 1630, fut un homme d'une charité digne des premiers siecles de l'église. Il a laissé un ouvrage ascétique, intitulé : *Exercice continuel de la vertu.*

VITUS, *d'Eberspergenn en Baviere.* Il florissoit dans le 15. siecle, & a écrit le *Chronicon* des ducs de Baviere, divisé en cinq livres. Le manuscrit s'en conserve à Vienne dans la bibliotheque impériale. Cette chronique est différente de celle de Baviere, composée par Vitus Arnpekhius, prêtre séculier.

VITUS, *abbé du haut Chesne en Baviere.* Au 17. siecle, l'abbaye du haut Chesne (*Superioris Quercus*) dans la basse-Baviere, a été gouvernée par l'abbé

Digitized by Google

l'abbé Vitus. Il étoit homme de lettres, occupé & pieux. Il a, entre autres ouvrages, fait imprimer en 1627 un livre in-8. ſur la Notre Dame de Pogenbergenn.

VITUS, *de Amico.* Celui-ci, religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Nicolas des Arênes, a été, de nos jours, un des curieux & ſavants antiquaires de l'Europe. Il vivoit encore en 1732.

VITUS, *moine de Saint-Jacques de Mayence.* Ce dernier, ſurnommé *Seidel*, vivoit auſſi de nos jours vers 1730. Après s'être occupé des hautes ſciences, il tourna ſes vues vers les belles-lettres, & devint grand orateur. Il a laiſſé diverſes pieces en ce genre, qui ſont des monuments de ſon ſavoir.

VIVARIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* D. François Vivarius a, entre autres écrits, compoſé la vie de Ste. Julienne, Vierge, prieure de Corneliane près de Liege, morte en 1258, & l'hiſtoire du monaſtere des religieuſes de Notre-Dame de la Conception. Cet écrivain étoit Eſpagnol de naiſſance, & profès de la congrégation du Mont-Sion.

VOGEL, *abbé d'Augie-la-grande.* D. Antoine Vogel, mort le 6 des calendes de Janvier 1711, en la célebre & ancienne abbaye d'Augie-la-grande près de Brégent, en fut d'abord prieur, puis choiſi abbé par ſes confreres en 1681. Ils eurent lieu de ſe réjouir de leur choix, tant il leur montra conſtamment d'affabilité, de ſincérité de cœur & de bienfaiſance. Plein d'indulgence pour les autres, il menoit une vie auſtere, pénitente & laborieuſe. Il paſſoit les jours & les nuits à lire & à compoſer. Auſſi a-t-il laiſſé divers traités, qu'on dit être excellents, mais que je ne trouve détaillés nulle part.

VOGEL, *moine de Viblingenn.* Dom Peze compte parmi les écrivains Bénédictins du dernier ſiecle, Georges Vogel, religieux de Viblingenn, mais ſans ſpécifier ſes ouvrages. Il nous ſuffit de ſavoir qu'il en a compoſés & publiés, pour lui donner place ici.

VOGEL, *de Crémifann.* Berthold Vogel, profès de la célebre abbaye de Crémifann, s'eſt diſtingué de nos jours dans le cloître comme dans la république des lettres. Après avoir exercé la noble fonction de profeſſeur de théologie en l'univerſité de Saltzbourg, il fut choiſi recteur de cette univerſité, il occupoit cette dignité en 1754. On a de lui, entre autres ouvrages, un ſavant traité de l'égliſe, imprimé in-4., à Saltzbourg, en 1744.

VOGT, *d'Ottonburg.* André Vogt, religieux d'Ottonburg, non content des hautes ſciences de ſon état, ſut faire ſon amuſement de la poéſie. Il a compoſé une piece comique, imprimée en 1621, ſous ce titre : *Applauſus comicus ſancto Ruperto Wormatiâ per injuriam depulſo, &c.*

VOLKERUS, *moine de Wingartenn.* Tout ce que nous ſavons de Matthieu Volkerus d'après Dom Peze, c'eſt qu'il avoit promis l'obſervance de la regle de St. Benoit en l'abbaye de Wingratenn; qu'il vivoit dans le 17. ſiecle, & qu'il a publié quelques écrits.

VOLMAR, *abbé de Furſtenfeld, de l'ordre de Cîteaux.* L'abbaye de Furſtenfeld, réforme de Cîteaux, eſt en Baviere. Dom Volmar qui y avoit prononcé ſes vœux, en fut choiſi abbé dans le 14. ſiecle. Il fut conſidéré des princes qui prenoient ſes conſeils dans les affaires importantes & épineuſes.

Digitized by Google

Il a écrit l'hiſtoire de la Baviere depuis ſon commencement juſqu'en 1314.

VOLTIUS, *abbé d'Honcourt.* L'abbaye d'Honcourt, dédiée à St. Michel, qui ne ſubſiſte plus, étoit de la congrégation de Bursfeld, & ſituée au dioceſe de Strasbourg. Paul Voltius en fut abbé dans le 16. ſiecle. Il a compoſé un ouvrage qui comprend l'hiſtoire de la fondation de pluſieurs monaſteres. Guillemann en fait mention dans ſon hiſtoire des évêques de Strasbourg.

VONDERLEU, *de Saint-Pierre en la Forêt-noire.* Victor Vonderleu, profès de l'abbaye de Saint-Pierre dans la Forêt-noire, le 26 Décembre 1741, eſt auteur de deux ouvrages; l'un a pour titre : *Medulla theologiæ moralis, &c;* l'autre, eſt un commentaire ſur la regle de St. Benoit.

VRANCX, *abbé de Saint-Pierre de Gand.* Corneil-Colomban Vrancx, abbé de Saint-Pierre du Mont-Blandin à Gand, publia dans cette ville, en 1602, un livre intitulé : *Colloquia de variis miraculis B. Mariæ, deque vita & laudibus ejuſdem.*

VRAYET, (*Dom Ildefonſe*). Vrayet vint au monde à Corbie au dioceſe d'Amiens. A l'âge de 19 ans il ſe conſacra au ſeigneur dans la congrégation de Saint-Maur. Il prononça ſes vœux le 27 Février 1623, dans l'abbaye de Corbie. Il eſt auteur du catalogue des abbés de Saint-Médard de Soiſſons, imprimé dans le quatrieme volume du *Gallia chriſtiana* de Meſſieurs de Sainte-Marthe. Il a laiſſé pluſieurs volumes manuſcrits pour ſervir à l'hiſtoire de la même abbaye de Saint-Médard. Il a été d'un grand ſecours non-ſeulement aux Bénédictins qui ont publié les actes des ſaints de leur ordre, mais auſſi aux Bollandiſtes qui ont fait l'éloge de ſes recherches, & lui ont donné des témoignages de leur reconnoiſſance dans le ſecond tome des actes des ſaints du mois de Juin, pag. 72, numéro 15. *Hiſt. litt. de la Congreg. de Saint Maur.*

Digitized by Google

UBERO, *abbé de Fitere*; voyez HIBERO; c'eſt le même.

UDALRIC, (*St.*) *moine de l'ordre de Cluny*. Ce grand perſonnage, nommé tantôt Udalric, tantôt Ulric, naquit à Ratisbonne de parents alliés à l'ancienne & auguſte maiſon de Baviere. Il reçut une éducation digne de ſa naiſſance, puis fut introduit à la cour de l'empereur Henri III. Après y avoir édifié les courtiſans par une conduite ſage & uniforme, il paſſa dans le clergé de Nizon, évêque de Friſingen, qui lui conféra l'ordre du diaconat, & le nomma prévôt de ſa cathédrale. Il occupoit ce poſte, lorſqu'il entreprit le voyage de la Terre-ſainte. A ſon retour, il diſtribua tous ſes biens aux pauvres, paſſa en France, & ſe fit moine à Cluny, où il fut reçu par l'abbé Hugues, qui le fit promouvoir au ſacerdoce. Devenu prêtre, on le chargea d'entendre les confeſſions de ſes confreres, puis il fut nommé directeur des religieuſes de Marſigni au dioceſe d'Autun, & enfin prieur de Gruvingen, monaſtere fondé en 1072, dans le Briſgaw, qu'il transféra en un lieu nommé la Celle, près de Bâle. Il y mourut en odeur de ſainteté en 1093. Il a écrit trois livres des anciennes coutumes de Cluny : ouvrage qu'il entreprit à la priere de Guillaume, abbé d'Hirſauge. Dom Luc d'Acheri les a publiés dans ſon ſpicilege. Ils ſe trouvent au tome IVe. de la premiere édition, & au premier volume in-folio de la nouvelle. Le nom de St. Udalric eſt marqué dans les martyrologes Bénédictins, & dans celui de Ferrarius. L'ordre de Cluny célébre ſa fête le 10 de Juillet.

UDALRIC, *évêque de Conſtance*. Celui-ci étoit évêque de Conſtance, avant de ſe faire moine. Il quitta cet évêché à l'occaſion des maux qu'il eut à ſouffrir de la part de Rodolphe, comte de Brégent, & ſe retira en l'abbaye de Saint-Blaiſe, où il reçut l'habit monaſtique vers l'an 1129, & y mourut en 1140. Dupin le fait auteur de deux vies de ſaints (*a*). La premiere eſt celle de St. Conrad, évêque de Conſtance, diviſée en deux livres, & dédiée à Calixte II. Elle a été publiée par Caniſius dans ſes anciennes leçons. La ſeconde eſt celle de St. Gébéhard, moine Bénédictin & évêque de Conſtance, qu'il dit avoir auſſi été miſe au jour par Caniſius.

Autres écrivains de l'ordre, du nom D'UDALRIC.

J'en trouve quatre qui méritent qu'on ſe ſouvienne de leurs noms, ſavoir :

UDALRIC, *moine du Mont-Saint-Michel à Bamberg*, qui écrivoit en 1125.

(*a*) Bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques, tom. IX.

Digitized by Google

UDALRIC STAUDIGEL, *religieux d'Adec*, qui a mis en Latin le traité des études monaſtiques, par D. Mabillon.

UDALRIC, *abbé de Tegernſen*, en 1041, dont parle Schottgenius dans la bibliotheque de la moyenne latinité, livre 20, page 802.

UDALRIC, *de l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg*, qui eſt loué par Poſſevin, au tome IIIe. de ſon apparat ſacré.

UDALSCALC, *abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg*. On croit que cet abbé étoit profès de Saint-Ulric même. Il vivoit au 12. ſiecle, & a écrit les différends arrivés entre Hermand, évêque d'Augsbourg, & Eginon, abbé de la même ville. Il a de plus compoſé un poëme ſur la mort & un voyage de l'abbé Eginon, que Caniſius a confié à la preſſe dans la premiere partie du IIIe. tome de ſes anciennes leçons. On lui attribue encore les vies de Ste. Marie-Magdelaine, de St. Ulric, évêque d'Augsbourg, & de St. Afre, martyr au même lieu.

Baſnage dit que notre écrivain étoit poëte & muſicien; qu'il vivoit en 1124, & qu'il fut abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg. Si ce dernier trait eſt véritable, il ne peut l'être que de l'an 1130 environ; puiſque ce ne fut pas Udalſcalc qui ſuccéda immédiatement à Eginon, mort en 1122; mais Hézilon, des mains duquel Conrad, évêque d'Augsbourg, reçut l'habit monaſtique.

UDLESTONUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin*. Thomas Udleſtonus étoit Anglois, & iſſu d'une très-noble famille. Il paſſa en Italie, & ſe fixa par les vœux au Mont-Caſſin, le 16 Juin 1592. Perſuadé qu'il n'y a de vraie religion que l'ancienne, la catholique romaine, il demanda d'aller le dire à ſes compatriotes. Ceux-ci le prirent, & le condamnerent à mort. Pour lui dérober la gloire du dernier ſupplice qu'il déſiroit, ils le mirent en priſon perpétuelle, où il périt confeſſeur à Londres, en 1647. Il a laiſſé des traités ſur toute la théologie, qui ſe voient au Mont-Caſſin.

UFFIN, *ou* UFFON, *moine de Vuerthin*. L'abbaye de Vuerthin eſt au dioceſe de Cologne. Uffin, Uffinge, ou Uffon, y embraſſa la vie monaſtique dans le 10. ſiecle, & y vivoit vers l'an 1000. Il étoit Friſon de naiſſance, & homme de lettres. On a de lui pluſieurs vies de ſaints, ſavoir: celle de St. Ludger, premier évêque de Munſter, & fondateur de Vuerthin, avec un poëme à ſon honneur, imprimés à Cologne, au 16. ſiecle; de Ste. Ide, publiée dans Surius, au 4 Septembre, & de St. Luce, roi d'Angleterre.

UGHELLI, *de l'ordre de Cîteaux*. Ferdinand Ughelli, né à Florence, ſe fit Bénédictin en l'abbaye de Cîteaux, ſituée dans la même ville, & dépendante de la congrégation de Lombardie & de Toſcane. Ses cours d'études finis, il ne tarda pas à faire connoître ſon goût pour l'antiquité & l'hiſtoire. Dom de Viſch l'appelle l'ornement de l'Italie, la gloire de ſon ordre, & un aſtre brillant de l'égliſe. Après avoir été choiſi préſident de ſa congrégation, il en remit le gouvernement à un autre, afin d'être à même de ſervir plus librement la république des lettres. Il floriſſoit dans le 17. ſiecle. Ses ouvrages ſont: l'Italie ſacrée, en dix volumes in-folio, dont le premier vit la preſſe en 1644; des obſervations & additions aux vies des papes, par Ciaconus. Les additions d'Ughelli furent publiées à Rome in-fol.,

Digitized by Google

en 1630; les éloges & les vies des ſouverains pontifes & des cardinaux ſortis de l'ordre de Cîteaux, imprimés à Florence, in-folio, en 1624; vingt livres des hommes illuſtres de Cîteaux; des notes ſur le martyrologe des Grecs; un traité des écrivains de ſon ordre; douze livres des vies des ſaints du même ordre, & un traité des faveurs accordées au même par l'interceſſion de la mere de Dieu.

UGON, *religieux d'Altaiche-inférieure.* George Ugon, moine du monaſtere d'Altaiche-inférieure, ſe diſtingua dans le 15. ſiecle, tant par ſes connoiſſances philoſophiques, que par ſa dextérité dans le maniement des affaires. En 1479 il écrivit un ouvrage ſous ce titre: *Geſta illuſtrium ducum Wavariæ ad generoſiſſimum principem Georgium altæ & baſſæ Bavariæ ducem meritiſſimum.* L'ouvrage ſe trouve manuſcrit en la bibiotheque impériale à Vienne, dans la claſſe des hiſtoriens, numero 708, in-4.

UGONIUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Alexis Ugonius, né à Breſce, fit profeſſion à Sainte-Euphémie de cette ville, le 25 Juillet 1526. Comme il ſut joindre à la nobleſſe de ſon extraction beaucoup de ſcience & de mérite, il fut nommé abbé en divers monaſteres. Il gouvernoit en cette qualité celui de Saint-Pierre de Savilian dans le Piémont, lorſque la mort trancha le fil de ſes jours. Il s'eſt d'ailleurs fait honneur par ſes compoſitions. En 1545, il fit imprimer à Veniſe, in-4., un dialogue des avantages de la ſolitude. En 1559, il en publia un autre ſur les calamités qui affligeoient l'Italie de ſon temps, & il en compoſa depuis un troiſieme ſur la grandeur de la congrégation du Mont-Caſſin, & un quatrieme ſur l'union qui doit régner dans les villes, adreſſé aux citoyens de Breſce, ſes compatriotes.

ULIERDENUS, *de la congrégation de Chézal-Benoit* (*a*). Chriſtophe Ulierdenus eſt, ſelon Dom Mabillon, auteur de l'hiſtoire de l'archevêché de Bourges, ſous le titre de *Patriarcham Bituricenſe*, que le pere Labbe a publié dans la nouvelle bibliotheque des manuſcrits. Dom Chriſtophe étoit religieux de Saint-Sulpice de Bourges, congrégation de Chézal-Benoit.

ULITPACHER, *moine de Molke.* La célebre abbaye de Molck en Autriche ayant été réformée en 1420, pluſieurs religieux s'y diſtinguerent par leur application. De ce nombre fut Jean Ulitpacher, qui nous a laiſſé un commentaire ſur la regle de St. Benoit On le conſerve à l'abbaye de Weingarten (*b*).

ULTMARD, *moine de Saint-Vaſt d'Arras.* Cet écrivain étoit religieux de la célebre abbaye de Saint-Waſt d'Arras, dans le 9. ſiecle. Nous le connoiſſons pour avoir écrit, vers 877, l'hiſtoire de l'exhumation du corps de St. Vaſt, faite en 852. Les Bollandiſtes lui ont donné place dans leur immenſe recueil, au 6 de Février. Le ſtyle en eſt aiſé & naturel: choſe rare dans ce ſiecle; mais l'on y trouve, ce ſemble, trop de crédulité, ſuivant la manie de ces temps-là.

ULMUS, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Fortunat Ulmus qui s'eſt rendu célebre par ſes connoiſſances

(*a*) *Annales. O. S. B.*, tom. V, pag. 254. (*b*) Martene, préface à la tête d'un commentaire ſur la regle de St. Benoit

Digitized by Google

dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, étoit né à Veniſe, & avoit fait profeſſion à l'abbaye de Saint-George-le-grand de cette ville, le 21 Mars 1596. En 1612, il mit ſous preſſe à Veniſe la relation du martyre de St. Paul de Conſtantinople, dont on a le corps à Saint-George, avec l'hiſtoire de ſa tranſlation, & la vie de St. Coſme, hermite. En 1626, il publia l'hiſtoire de la tranſlation des corps de St. Nicolas, évêque de Myre; d'un autre ſaint du même nom, & de St. Théodore, martyr, dont on conſerve auſſi les précieux reſtes à Saint-George. En 1629, parut la relation du voyage d'Alexandre III, à Veniſe, avec celle de la victoire remportée ſur Otton, fils de l'empereur Fréderic, par le doge Sébaſtien Ziani. Outre ces livres confiés à la preſſe, il a laiſſé en manuſcrit l'hiſtoire des familles d'Erizzo, de Sagredo, de Borromeo, la chronique des patriarches d'Aquilée, in-folio, l'hiſtoire de Veniſe, &c.

ULRIC, *Bénédictin Allemand.* On ne ſait de quel monaſtere étoit ce religieux, mais il a laiſſé un chronicon, (précieux pour l'hiſtoire d'Allemagne) du monaſtere d'Ernſdorff. C'eſt un volume in-4., en parchemin, qui ſe voit dans la bibliotheque électorale de Munich. L'on y trouve en outre les annales abrégées d'un grand nombre d'abbayes Bénédictines, telles que celles de Saint-Emmeramn de Ratisbonne, de Tegernſenn, de Schyre, d'Oberaltaiche, d'Etale, &c. Nous avons encore deux autres écrivains du nom d'Ulric. Le premier eſt Ulric de Burſfeld, ſurnommé Mantwin, qui écrivoit en 1404. Le ſecond eſt Umbert, abbé de Sublac, qui floriſſoit dans le 11. ſiecle.

UMBHOTTER, *moine de Viblingenn.* Gaſpar Umbhotter, religieux de l'abbaye de Viblingenn en Souabe, vivoit dans le 17. ſiecle, & étoit conſidéré par ſa profonde érudition. Il en a laiſſé quelques monuments dans ſes écrits, ce qui a porté Dom Peze à lui donner rang parmi les auteurs de l'ordre.

UMNON, *religieux de Saint-Arnould de Metz.* Il vivoit du temps de Charles-le-chauve, au 9. ſiecle, & compoſa, pour flatter les rois de la ſeconde race, une vie peu ſincere de leur aïeul St. Arnould. La premiere vie de ce ſaint a été écrite par un auteur contemporain, & elle eſt vraie. Celle d'Umnon n'eſt pas marquée au même coin; voyez là-deſſus l'*hiſtoire de Metz*.

URBAIN II, *pape.* Urbain II, appellé Odon ou Eudes, François, natif de Châtillon-ſur-Marne, religieux de Cluny, fut créé cardinal & évêque d'Oſtie, par Grégoire VII, & dans la ſuite, le 12 Mars 1088, il fut élevé ſur le ſiege de St. Pierre, après la mort de Victor III. L'égliſe étoit alors affligée par le ſchiſme de l'antipape Guibert. Urbain gouverna avec une prudence extraordinaire. S'étant vu contraint de ſortir de Rome, où les ſchiſmatiques étoient les plus forts, il ſe retira dans la Pouille, puis paſſa en France, (aſyle ordinaire des papes perſécutés) il y aſſembla divers conciles, ſavoir: à Toulouſe, à Niſmes, & à Clermont en Auvergne. Ce fut dans ce dernier qu'il publia la croiſade pour l'Orient. On remarqua toujours en lui beaucoup de zele pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique. Après avoir tenu le ſouverain pontificat durant 11 ans quatre mois & dix-huit jours, la mort l'enleva à Rome, le 18 Juillet

Digitized by Google

1099 ; dans le temps même que les croisés se rendirent maîtres de Jérusalem.

Quoique l'église ne solemnise point sa fête, son nom se trouve dans plusieurs martyrologes. C'est lui qui a institué le petit office de la Ste. Vierge, de même que celui du samedi. Le régistre de ses lettres est perdu, & on n'en a de lui que 35, dans lesquelles il décide plusieurs matieres ecclésiastiques. Dupin en a fait l'analyse. L'on a aussi de lui les divers réglements qu'il fit dans les conciles de Rome, de Melphe, de Troyes dans la Pouille, de Plaisance, de Clermont, de Limoges, de Tours, de Nismes, & d'un second qu'il tint à Rome, l'année de sa mort, 1099.

Dom Thierri Ruinart donne une très-grande idée de ce pape dans la vie qu'il en a composé en un volume in-4 (*a*).

URBAIN V, *pape*. Urbain V, François de nation, né au diocese de Mende dans le Gevaudan, nommé auparavant Guillaume de Grisac, étoit fils de Guillaume de Grimoard, baron de Grisac, &c. S'étant fait Bénédictin à Saint-Victor de Marseille, il s'y distingua dans les sciences, prit le bonnet de docteur tant en droit canon qu'en théologie, & enseigna avec célébrité dans les universités de Montpellier & d'Avignon. Il fut ensuite pourvu successivement des abbayes de Saint-Germain d'Auxerre, & de Saint-Victor de Marseille, l'une & l'autre de l'ordre de St. Benoit. Il gouvernoit ce dernier monastere lorsqu'il fut élu pape, pour succéder à Innocent VI, le 28 Octobre de l'an 1362. Quoiqu'absent & sans être du sacré college par les cardinaux siégéants à Avignon, il fut couronné en cette ville le 6 Novembre suivant. Il rendit la paix à l'Italie, la purgea des tyrans, se fit aimer des Romains, retrancha les abus, réforma sa cour, & favorisa les savants. Les empereurs grecs Charles & Jean Paleologne vinrent le voir à Rome, & ce dernier quitta le schisme sous son pontificat. Il termina sa carriere âgé de 61 ans, à Avignon, le 19 Décembre de l'année 1370, après avoir tenu le saint siege 8 ans, un mois & 23 jours. Son corps fut porté à Saint-Victor de Marseille, où est son tombeau. Le nom de ce pape a place dans les martyrologes de France & de l'ordre de St. Benoit. L'on a de lui diverses constitutions, l'une, entre autres, contre la pluralité des bénéfices. Cave & Warthon lui attribuent un commentaire sur l'apocalypse. Moreri ajoute qu'il composa divers traités, même durant son pontificat. Nous avons dit qu'il s'étoit fait Bénédictin de Saint-Victor de Marseille, & c'est vrai; il avoit prononcé ses vœux au prieuré de Chiriac, dépendant de ce monastere.

URBAIN, *de la congrégation du Mont-Cassin* (*b*). Le bibliothécaire du Mont-Cassin nomme cet auteur Urbain de Milan. Il ajoute qu'il étoit abbé de Saint-Sixte de Plaisance environ l'an 1500, & qu'il a écrit un ouvrage pour prouver que les Bénédictins ont droit de préséance sur les chanoines-réguliers.

(*a*) *Voyez* Annales de l'ordre de St. Benoit, tom. V; Dupin, Bibl. des auteurs ecclésiastiques, tom. VI, pag. 71, &c. (*b*) Tom. III, pag. 34.

Digitized by Google

URBAIN, *moine de Farfe.* Grégoire Urbain, Italien, né à Rome, ſe fit religieux à l'abbaye de Farfe en 1611, & devint abbé titulaire du monaſtere de Saint Matthieu, de la congrégation du Mont-Caſſin. Il fit ſes délices de l'étude de l'Ecriture ſainte, & a laiſſé de courts commentaires ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, qu'il dictoit & expliquoit à ſes diſciples. On a de lui, d'ailleurs, une méthode générale pour ſe bien confeſſer.

URBANI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* C'eſt le même que le précédent; on les différencie mal à-propos. Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, il a compoſé la chronique de Farfe, en un volume in-folio; un traité de la venue & de la divinité du Meſſie; un autre qui a pour titre: *Rempart de la foi contre les juifs, & une tragédie ſacrée de Ste. Cecile.* Ces pieces ſe conſervent à Rome.

URENA, *de l'ordre de Cîteaux.* Nicolas Antonio, dans ſa bibliotheque d'Eſpagne, nous repréſente Pierre d'Urena comme un prodige. Selon cet écrivain, Pierre, quoique né aveugle, fut admis à la profeſſion en l'abbaye de l'Epine, ordre de Cîteaux en Eſpagne, &, malgré ſon aveuglement de naiſſance, non-ſeulement il inventa une nouvelle méthode pour apprendre la muſique; mais il compoſa encore des traités d'aſtrologie & d'aſtronomie. J'ai cité mon garant.

UROSA, *du même ordre de Cîteaux.* On donne à Froilan d'Uroſa le titre de ſaint homme. Il étoit religieux de l'abbaye d'Horta, dont il devint abbé, & y céda en 1628. On a de lui trois ouvrages; le premier eſt un traité de la maniere d'élever les novices dans l'ordre de Cîteaux, imprimé in-8., à Alcala, en 1636; le ſecond conſiſte en des méditations pour tous les jours de l'année, qui furent publiées à Valence, en 1642; le troiſieme eſt un gros volume d'avis moraux, reſté manuſcrit.

URSIN, *moine de Ligugé en Poitou.* Urſin vivoit dans le 7. ſiecle au prieuré de Ligugé, ordre de St. Benoit dans le Poitou. Il s'eſt fait connoître par une vie de St. Ligier, évêque d'Autun, qu'il adreſſa à Antoalde, auſſi évêque d'Autun.

URSINI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Pierre Urſini, qui vivoit encore en 1732, étoit de Naples, & avoit fait profeſſion au Mont-Caſſin, le 5 Octobre 1698. Avant l'émiſſion de ſes vœux, il avoit publié in-8., à Naples, des mémoires ſur la famille des Urſins. Devenu moine, il en compoſa la généalogie. Il a auſſi écrit l'hiſtoire des villes & royaumes de Naples, & la chronique de l'abbaye de Cave.

URSION, *abbé d'Haut-Mont.* Selon M. Dupin, cet abbé, mort en 1079, a écrit une vie de St. Marcel, pape & martyr; ſelon Foppens, il n'eſt auteur que de l'hiſtoire de l'invention des reliques de ce ſaint, & de la tranſlation qui en fut faite en ſon monaſtere d'Haut-Mont en Hainaut. Quoi qu'il en ſoit, cette relation ſe trouve publiée par Bollandus, au mois de Janvier, & a ſuffi pour tirer le nom d'Urſion de l'oubli.

URTLAUS, *religieux de Theris.* L'abbaye de Theris dans la Franconie fut la maiſon de profeſſion de Placide Urtlaus, qui, de nos jours, s'eſt acquis de la réputation par ſon talent pour la chaire. Nous avons de lui trois volumes in-folio de ſermons, imprimés à Nuremberg

Digitized by Google

Nuremberg en 1706, & trois autres in-4., publiés en 1707. Parmi ces ſermons, on en compte juſqu'à 50 ſur la conception de la Ste. Vierge (a).

URVENNA, *moine de Valladolid.* D. Pierre de Urvenna, religieux du monaſtere de l'Epine à Valladolid, a vécu au commencement du 17. ſiecle, & a paſſé pour un génie ſi ſupérieur, qu'on n'oſeroit le dire, ajoute-t-on, ſi ſes ouvrages mathématiques n'en faiſoient foi.

USODIMARE, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Paul-Baptiſte de Uſodimare ſortoit de la noble famille de ce nom, à Genes; il prononça ſes vœux en l'abbaye de Sainte-Catherine de la même ville, le 3 Mai 1636. S'étant rendu habile dans l'éloquence de la chaire comme dans les matieres théologiques, il fut nommé théologal de la cathédrale. Il a traduit du françois en italien les traités ſpirituels & les ſermons de St. François de Sales: traduction imprimée à Genes, en 1662, & à Veniſe, en 1701. Il étoit prêt de publier la traduction des lettres du même ſaint prélat, lorſque la mort trancha le fil de ſes jours.

USUARD, *moine de Saint-Germain-des-Prés.* On diſpute beaucoup ſur la patrie comme ſur le monaſtere & le temps où a vécu cet écrivain. Voici ce qui en eſt: ſa patrie fut la France, Saint-Germain-des-Prés à Paris fut le monaſtere où il vécut, & ſa mort arriva le 13 Janvier de l'an 874 ou 75. Il compoſa le fameux martyrologe, qui lui a donné de la célébrité, par ordre du roi Charles-le-chauve. En tête de l'ouvrage ſe voit un petit diſcours ſur le culte & la maniere d'honorer les Saints. Ce martyrologe fut reçu avec tant d'accueil, que toutes les égliſes de l'Europe, même celle de Rome l'adopterent, & s'en ſervirent. On en a donné deux nouvelles éditions dans notre ſiecle. La premiere à Anvers, in-folio, 1714; la ſeconde, ſur l'original même, à Paris, in-4., 1718.

UTONUS, *religieux de Cantorbery.* On ne ſait autre choſe de Jean Utonus ſinon qu'il étoit moine Bénédictin à Cantorbery, & qu'il a laiſſé par écrit ce qui eſt arrivé de plus conſidérable dans cette métropole. C'eſt ce qu'en dit Pitſeus, *de illuſtribus Angliæ ſcriptoribus*, pag. 883.

UTRENUS BOLTONIUS, *moine de Durham.* Utrenus, ou Utredus Boltonius, qui floriſſoit en Angleterre vers l'an 1380, étoit moine de Durham, & avoit fait ſes cours d'études en l'univerſité d'Oxford. Il fut un des habiles controverſiſtes de ſon temps, & convainquit Vicleff en diſpute réglée. Edouard III l'envoya en ambaſſade vers Grégoire XI: emploi important dont il s'acquitta à la ſatisfaction du prince. Il a compoſé un grand nombre d'ouvrages, entre autres, un traité de la dignité royale de Jeſus-Chriſt; & un autre, du miniſtre royal & ſacerdotal.

UTZ, *religieux de Molck.* Philbert Utz, né à Bamberg, ville impériale dans la Franconie, embraſſa l'inſtitut Bénédictin à Molck en Autriche, l'an 1644. Envoyé à Saltzbourg pour y faire ſes cours, il ſe diſtingua tellement dans cette univerſité, qu'il en devint

(a) *Epiſtolæ apologeticæ Bernardi Pezæ. Egger idea pietatis Benedictinæ in Mariani.*

Digitized by Google

professeur de mathématiques & de philosophie. On place son décès au onze d'Octobre 1680. Il est auteur de deux ouvrages, savoir, d'une logique, imprimée in-4. en 1656, & d'un autre, intitulé : *Basis structuræ physicæ de principiis corporis naturalis*, in-4. 1697.

UVA, *de la congrégation du Mont-Cassin* (a). Dom Benoit de Uva, issu d'une ancienne & illustre maison de Capoue, fit ses vœux au Mont-Cassin, le 10 Février 1563. Personnage vertueux, respectable, né poëte; talent qu'il cultiva avec succès, il jouit de beaucoup de considération, & fut, en particulier, très-estimé d'Antoine Colonne, vice-roi de Naples, qui le nomma son confesseur. Les productions de sa plume & du génie de Dom Uva sont, 1. le martyre des saintes Agnès, Agathe, Lucie, Justine & Catherine, en vers italiens, à Florence, in-4, en 1582, 1583, à Reggio, en 1608 : 2. un poëme sur l'instruction & l'éducation de la jeunesse, in-4., *ibid.* 1582 : 3. la pensée de la mort, à Venise, en 1599; à Florence, en 1682 : 4. le triomphe du martyre, à Reggio : 5. une tragédie de Jephté, à Reggio, en 1587 : 6. un recueil de rithmes spirituels, in-4., à Florence, en 1584 : 7. le triomphe des vierges, des confesseurs & des bienheureux : 8. un commentaire sur le poëte Dante Alighieri, & un volume de lettres que l'on conserve au Mont-Cassin.

(a) *Bibliotheca Cassinensis*, tom. I, pag. 101.

Digitized by Google

WADUS, *moine de Cantorbery*. Laurent Wadus avoit embraſſé la vie monaſtique dans la métropole de Cantorbery, où il ſe fit un nom par ſa piété & par ſon ſavoir. Il a compoſé, ou du moins traduit une vie de Thomas Becket, archevêque de Cantorbery.

WAGNER, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg*. Léonard Wagner, ou Wagnler, vivoit dans le 17. ſiecle en l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg. Dom Peze qui nous apprend que ce religieux a compoſé différents ouvrages, n'en fait point le détail. Il ajoute ſeulement qu'il avoit une ſurprenante habileté dans l'art de lire & déchiffrer les anciennes écritures.

WAGNER, (*Pierre*) *religieux de Saint-Ulric*. Dom Pierre Wagner, contemporain du précédent, & profès du même monaſtere, s'eſt également diſtingué par ſon ſavoir. Il a laiſſé des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres.

WAHING, *prieur de Tegerſen*. L'abbaye de Tegerſen eſt en Baviere. Dom Bernard de Waching, qui en étoit prieur en 1450, s'eſt fait connoître par quatre ouvrages, qui ſont des monuments non équivoques de ſa ſcience & de ſa piété; le premier eſt un traité, en forme épiſtolaire, des procédures à faire dans les excommunications; le ſecond, adreſſé à Jean, évêque d'Echeſtait, eſt intitulé : *Conſolateur des affligés;* le troiſieme a pour titre : *Remedes contre les ſcrupules*. Il le dédia à un chanoine qui étoit docteur en droit; le quatrieme eſt un traité de la matiere du ſacrifice de l'Euchariſtie. Dom Martene en parle dans la préface du tréſor de ſes anecdotes, & en donne un fragment. On conſerve ce traité à Tegernſen.

WAITHE, *abbé de Cambron*. Dom Antoine le Waithe, profes de l'abbaye de Cambron, ordre de Cîteaux en Flandre, ſe diſtingua dans le 17. ſiecle. Après avoir pris les grades de bachelier en théologie, il fut, premiérement, abbé de Molinen au dioceſe de Namur, enſuite de Cambron même, en 1662. Il gouverna cette abbaye 37 ans, & en compoſa l'hiſtoire qu'il mit ſous preſſe à Paris, en 1673. On lui attribue encore quelques autres écrits.

WALBROT, *Bénédictin Allemand*. Dom Jean Adolphe de Walbrot, Bénédictin Allemand (on ne dit pas de quelle abbaye) vivoit dans le dernier ſiecle. Il a publié à Cologne un volume in-4., intitulé : *Miroir chrétien, politique & moral*. Il a rang dans les lettres apologétiques de Dom Peze.

WALDEN, *moine de Saint-Germain-des-Prés* (a). Walden, Ecoſſois de naiſſance, paſſa en France au 14. ſiecle, & ſe fit moine à Saint-Germain-des-

(a) Le Long, Bibl. ſacrée, tom. II, pag. 1222.

Digitized by Google

Prés. Là il cultiva les ſciences, & fut docteur en théologie de la faculté de Sorbonne. Il vivoit en 1398, & a écrit douze livres de commentaires ſur les petits prophetes.

WALDRAN, *évêque de Strasbourg.* Waldran, religieux de l'abbaye de Saint-Gal dans la Suiſſe, en fut tiré au 9. ſiecle pour être évêque de Straſbourg. Il aſſiſta en cette qualité au concile de Trivoli, tenu l'an 895. Outre qu'il fut un grand prélat par ſon talent pour la prédication, il excella pour ſon temps dans la poéſie. On a de lui des hymnes & des épigrammes, que Caniſius a publié au tome ſecond de la troiſieme partie de ſes anciennes leçons. Il traduiſit auſſi le pſeautier en langue tudeſque, ou allemande ancienne. Baſnage en parle.

WALDNER, *prieur d'Oſſiac* (*a*). Dom Joſeph Waldner, décédé le 28 Mai 1703, étoit profès, puis prieur de l'abbaye de Notre-Dame d'Oſſiac, des congrégations & dioceſe de Saltzbourg. Non-ſeulement il fut rhéteur, de maniere qu'il enſeigna trois fois le bel art de dire, la rhétorique, mais encore hiſtorien & poëte. On lui eſt redevable de l'hiſtoire de ſon monaſtere, qu'il publia in-4., à Laubac, en 1689. Le titre eſt : *Annus milleſimus antiquiſſimi monaſterii Oſſiacenſis.* Il eſt encore auteur d'une tragédie de Boleſlas, roi de Pologne, qui parut auſſi en 1689.

WALLENUS, *abbé de Mailros* (*b*). Wallenus, mort Ciſtercien & abbé de Mailros en 1163, a laiſſé un commentaire ſur la Geneſe. Il étoit Ecoſſois de naiſſance, & fut chanoine-régulier ſous la regle de St. Auguſtin, avant d'embraſſer celle de St. Benoit parmi les Bernardins.

WALLINFORT, *de Saint-Albans ;* voyez RICHARD ; *abbé de Saint-Albans ;* c'eſt le même.

WALSINGHAM, *moine de Saint-Albans.* Thomas de Walſingham, né dans la province de Nortfolck en Angleterre, & religieux de la célebre abbaye de Saint-Albans, floriſſoit en 1417. Il fut hiſtoriographe des rois d'Angleterre : office attaché à ſon monaſtere, & a compoſé : 1. la continuation de la Polychronique de Raoul d'Higden : 2. une hiſtoire abrégée d'Angleterre, depuis Edouard I, juſqu'à Henri V. Elle a été publiée à Francfort en 1602, par Cambden : 3. une hiſtoire plus étendue du même royaume, qui commence à la conquête de l'Angleterre par les Normands en 1066, & va juſqu'à la ſixieme année de Henri V, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1418. Celle-ci a été imprimée in-folio, à Londres, par Parker, en 1574. Pitſeus lui attribue encore l'hiſtoire de Henri VI.

WALTHERUS, *moine de Sechingenn.* Waltherus eſt auteur d'une vie de St. Fridolin, imprimée par les Bollandiſtes au 6e. jour de Mars. Notre écrivain vivoit vers l'an 940, & étoit moine de Séchingenn, ou plutôt de Dechinghenn dans la Souabe, dioceſe d'Augsbourg.

WAL-RAVENS, (*Dom Willibrord*) religieux de l'abbaye d'Affinghen en Brabant, ordre de St. Benoit, réforme de Saint-Vannes, congrégation de Saint-Placide. Né à Bruxelles, l'an 1725, il

(*a*) Mémoires manuſcrits envoyés d'Allemagne. (*b*) De Wiſch, Bibl. de Cîteaux.

Digitized by Google

embraſſa l'inſtitut de ce monaſtere, & y prononça ſes vœux ſolemnels en 1745. Doué de talents, de goût, d'ardeur pour l'étude, non-ſeulement il travailla dans les cours uſités en ſa maiſon, l'une des plus anciennes comme des plus célebres du Brabant, mais il redoubla de zele & d'application, dès que, ſorti de la pouſſiere de l'école & des entraves claſſiques, il put ſe livrer à ſon propre génie. L'étude de la langue hébraïque qu'il apprit lui ſeul, celles des peres de l'égliſe & de la théologie qu'il enſeigna 11 ans avec ſuccès, firent ſes premieres délices. Il leur fit ſuccéder la recherche de l'antiquité, ſpécialement celle des monuments de la bibliotheque d'Afflinghen, qu'il mit en ordre. Dom Willibrord s'occupa enſuite à traduire & à compoſer : 1°. il a traduit de françois en latin, le miroir Bénédictin, ou dialogue ſur la regle de St. Benoit, compoſé par Robert Eſtrick, jadis prévôt d'Afflinghen, auteur dont nous avons parlé en ſon lieu ; mais ſans ſavoir qu'il eut été moine & prévôt de cette abbaye : 2°. il travailla à un ouvrage intitulé : *Annus Benedictinus, ſive acta ſanctorum ac beatorum ſacri ordinis ſanctiſſimi patris noſtri Benedicti :* ouvrage qu'il n'a guere fait que commencer, au moins n'en avons nous vu que peu de cahiers ; il l'a interrompu, parce qu'il a été nommé à la cure réguliere de la ville & franchiſe de Wavre dans le Brabant Wallon, à 5 lieues de Bruxelles. Il ſeroit à ſouhaiter que quelque ſavant Bénédictin remplit ce plan mieux que n'ont fait Bucelin & Catherine de Blemur ; c'eſt-à-dire, ſans fables & ſans trop de prolixité. Les actes des ſaints de l'ordre de St. Benoit publiés par Dom Jean Mabillon ſont une des plus précieuſes ſources où l'on peut puiſer.

Comme chacun abonde en ſon ſens, celui qui voudra entreprendre l'exécution de ce projet, ſe formera, s'il veut, une marche qui lui ſoit propre. Quant à celle de Dom Willibrord, il commençoit en Janvier de cette ſorte, ſuivant l'ordre des martyrologes :

Kalendis Januarii.
Vita
Sancti Odilonis, abbatis Cluniacenſis.

Eodem die.
Vita
Sancti Clari, abbatis Sancti-Marcelli, &c, &c.

En tête de l'ouvrage ſe trouve l'éloge de St. Benoit que nous donnons ici, parce que l'on y voit les motifs qui ont porté l'auteur à l'entreprendre, & les raiſons propres à exciter quelque autre à le finir, ou le faire à neuf :

» *Elogium prælimínare ſanctiſſimi monachorum in Occidente patriarchæ Almiſtici patris noſtri Benedicti.*

» Juſtum eſt, maximeque rationi conſentaneum, ut dum anni hujus Be-

» *Elogium*

Digitized by Google

nedictini curſum auſpicamur, diem hunc ſanctiſſimo piiſſimoque parenti noſtro conſecremus; ei que priùs in liminis hujus ingreſſu debitum clientelæ ipſius ſacramentum renovemus, quam, quos in Chriſto Jeſu per almificam ſuam regulam genuit, filiis ſuis humillima noſtra obſequia exhibeamus.

» Non ergo quaſi inſalutato patre, admiranda filiorum elogia aggredi fas eſt; qui, quod eximiâ olim ſanctitatis gratiâ, mirificoque variarum virtutum ſplendore orbi illuxerint univerſo; hoc ab ipſo, poſt Deum; copioſiſſime acceperunt; ab eoque veluti minora ſydera lumen ſuum à fulgidiſſimo ſolis ſinu mutuati fuerunt.

» Quam felici itaque auſpicio Benedictinum hunc annum ingrediamur, jam præſentimus, maximè dum in natali Smi. Patris noſtri id nobis innuere eccleſia videtur, canens illud Siracidis: *quaſi ſol refulgens, ſic ille effulſit in templo Dei.* Certè non errantia vel infauſta, prout aſtronomi de ſphærâ cœleſti diſſerunt, ſydera circulum myſtici hujus anni conficient, ſeficia verò eaque fixa. Cuilibet diei affulgebunt, non alium evibrantia fulgorem, quam illum, quo benigniſſimus ſol ille Benedictus glorioſiſſime coruſcat, eiſque ſupereminenter effulget.

» Quo fit, ut dum quilibet anni dies novo fauſtoque ſuo ſydere illuſtratus nobis per ſuas continuò ſibi ſuccedentes vices illuceſcet, novos etiam, eoſque mutuatos à ſole Benedictino radios ſimus aſpecturi, omnigenarumque virtutum fulgoribus mire variegatos diſtinctè contemplaturi, quò magis almifici Patris noſtri gloria nobis, cunctiſque hæc inſpecturis pateſcat; & dum ſingulos in ſingulis ſanctis ejus ſtupentes admiramur, ac venerabundi ſuſpicimus, quantus in ſanctiſſimo Patre noſtro Benedicto ſanctitatis fulgor extiterit, quantâque in cœlis gloriâ effulgeat, pro modulo noſtro intelligamus, eo, ut confido, eventu, ut qui inter myſtica illa ſydera, inter cœleſtes hos candidatos adſcribi, eorumque in ſupernâ beatitudinis noſtræ aulâ feliciſſimo perfrui conſortio deſideramus, hìc priùs in terris eximium virtutum ſplendorem ſanctorum vitas imitando mutuemur, piâque æmulatione noſtrum faciamus.

» Itaque non eſt; quam metuere debemus, inopia, ibi tantus virtutum omnigenarum nos apparatus exſpectat, ac ibi nullus futurus eſt dies, quin aliqui virtutum radii è glorioſâ ſydereâque hac ſanctorum corona emicantes, pulcherrimo ſuo decore ad earumdem participationem nos ſint invitaturi, cùm enim magni noſtri Gregorii judicio Ss. Patriarcha & dux noſter Benedictus omnium juſtorum ſpiritu fuerit plenus, nullum nos dubium pulſare poteſt, quin ſancti illi, qui ſacro ac ſuavi illius diſciplinæ jugo olim colla ſubdiderunt, de eodem pleniſſimè acceperint, nam quidquid in hâc Benedicta plebe, ſydereoque illo cœtu poteſt eſſe virtutis & gratiæ, de ſanctiſſimo Patre noſtro Benedicto quaſi quodam fonte lucidiſſimo omnium in eos rivulorum puritas emanavit; ita tamen, ut quemadmodum ſol ille materialis ſyderibus lumen ſuum mutuando nihil de fulgore ſuo deperdit; haut ſecùs nihil de ſanctitatis ac virtutum ſuarum fulgore ſanctus ſol ille Benedictus diminutum habeat.

» Si enim in hoc ſacro ſydereoque Benedictinorum choro apoſtolicus ardeſcat zelus; fervet in Benedicto: ſi

Digitized by Google

illic animadvertas laudabilem prophetarum numerum; mirare hic ſacrum enthuſiaſtem Benedictum. Si in hoc martyrum candidato exercitu ferveſcebat charitas, flammeſcit in Benedicto. Si in hoc religioſiſſimo confeſſorum conſeſſu mirabilis ſit pœnitentiæ rigor; & mirabilior eſt in Benedicto. Si arctam in hoc devotorum anachoritarum cœtu mireris ſolitudinem; & arctiorem in Benedicto mirare. Si niveum in hoc liliato virginum collegio ſuſpicias caſtimoniæ fulgorem; & hunc ad ſtuporem in Benedicto ſuſpice & meritò; oportebat enim, ut qui dux cæterorum ac parens à Deo fuerat electus ac conſtitutus ſuper montem ſanctum ejus nempè religionis, tam opulentâ diſtinctaque virtutum congerie eniteret, quò abundantius ſingulos pro uniuſcujuſque ſtatu per participationem locupletaret; bonum enim ſui diffuſivum eſſe, nemo ignorat.

» Sed ne rem ipſam veluti puerili quadam exaggeratione aut certè paraſitorum more extollere videamur qualiter ſanctum Patrem noſtrum præconizet eccleſia, audiamus; canit enim de eo in ejus officio:

Quidquid antiqui cecinêre vates (a),
Quidquid æternæ monimenta legis,
Continet nobis celebranda ſummi
Vita monarchæ.

Extulit Moſen pietas benignum,
Inclytum proles Abraham decorat,
Iſaac ſponſa decus, & ſeveri
Juſſa parentis.

Ipſe virtutum cumulis onuſtus,
Celſior noſtri patriarcha cœtus,
Iſaac, Moſen, Abraham ſub uno
Pectore clauſit.

Inter æternas ſuperum coronas (b),
Quas ſacro partas retinent agone,
Emicas celſis meritis coruſcans
O Benedicte.

» Sanctiſſimum itaque Patrem tot tantiſque meritis effulgentem hodie compendioſum veluti pietatis noſtræ atque devotionis objectum venerabundi ſuſpicimus; aſpicimus eum in omni ſua, quâ Deus largitor bonorum omnium ornavit illum, perfectione conſiſtentem, non merita aut heroicos illius virtutum actus dinumerando, quibus *mirificavit dominus ſanctum ſuum*, eoſque ſingulatim prædicando; ſed ſingulos & ſingula ſub unâ perfectionis

(a) *Ad Matutinum.* (b) *Ad Laudes.*

Digitized by Google

forma collectos honorando; confitentes Domino, quia in ſanctiſſimo Patre noſtro *multam gloriam fecit magnificentiâ ſuâ à ſæculo.* Et ut filii Benedicti ſacrum hujus anni circulum perſeveranter deambulemus, neque ſacri illi dies fruſtra nobis illuceſcant, humillime rogitemus eum, ut det nobis conſtanter imitari, quod celebrare delectat, & ut in tantis cum paterna ejus benedictione ambulantes fulgoribus eamus *de virtute in virtutum*, donec *ut filii lucis*, ut filii Benedicti ſydereo ſanctorum cætui in cœlis adſcripti, ſimul cum ipſis beati Deo æternaliter perfrui mereamur, *Amen.*

» Semper quidem operæ pretium fuit illuſtres ſanctorum deſcribere vitas, ut ſint in ſpeculum & exemplum, ad quoddam veluti condimentum vitæ hominum ſuper terram, per hoc enim quodammodo apud nos etiam poſt mortem vivunt, multoſque ex his qui mortui ſunt, ad veram provocant & revocant vitam. Verum nunc maximè id requirit caritas ſanctitatis, & noſtra plane ætas inops virorum.

S. Bernardus in prologo in vitam S. Malachiæ.

Dom Willibrord Walravens ne s'étoit pas borné à l'année Bénédictine des perſonnages illuſtres par la ſainteté; il avoit entrepris à peu près le même ſujet que nous venons d'exécuter: une bibliotheque Bénédictine. Il en étoit à la lettre B, à l'article de Bede le vénérable, lorſque, nommé curé de Wayre, il fut contraint d'abandonner cette louable entrepriſe de même que la précédente. Comme cet ouvrage étoit deſtiné à la preſſe en ſon entier, nous croyons ne pouvoir moins faire que de donner place dans le nôtre, à ſa préface, à ſon titre & à ſes préliminaires.

Præfatio Domni Wallibrordi Walravens, Lectori benevolo.

» Inter cætera, duo præcipuè eſſe ſolent, quæ reipublicæ chriſtianæ non parum decoris atque ſplendoris adferunt, ſanctitas nempe & doctrina. Has in religioſo ſtatu maximè excoli & exerceri cunctis eſt in propatulo: unde hic merito à B. Cypriano prædicatur flos eccleſiaſtici germinis, ornamentum gratiæ ſpiritalis, laudis & honoris opus integrum atque incorruptum, Dei imago reſpondens ad ſanctimoniam Domini; gaudet in illo atque per illum largiter floret eccleſiæ matris glorioſa fœcunditas; in illo cernimus quid imitemur utiliter, ab eo docemur quid fugiamus ſalubriter: quod certe in ſacro ſancti Patris Benedicti ordine ſole clarius intueri licet, qui teſte Paulo V. in eccleſiâ Dei ſingulari quodam ſplendore refulget.

» Et quis ſingularis illius eſt ſplendor? Splendor ejus eſt cultus ille divinus, qui ex præcepto regulæ diu noctuque ad imitationem angelorum coram Dei throno à monachis in choro frequentatur riteque perſolvitur; ſplendor ejus eſt religioſa illa gravitas, & gravis illa modeſtia; ſplendor ejus eſt quotidiana ſenſuum mortificatio, & ædificans converſatio; ſplendor ejus eſt diuturna virtutum exercitatio, earumque felix acquiſitio; ſplendor ejus eſt ſingularis in Deum charitas nihil ipſi anteponendo, ac quotidiana in proximum dilectio, benignam, ut regula præcipit

Digitized by Google

præcipit, erga myſtica Chriſti membra hoſpitalitatem exhibendo; verbo: ſplendor ejus eſt Martha in labore, & Maria in contemplatione.

» Ne quis tamen putet, me hic quoddam velle ordinis noſtri elogium pertexere, & quaſi proprias merces, ut vulgo dicitur velle propalare aut præconizare, vino etenim vendibili non eſt opus ſuſpenſa hædera: ſufficit me ea à longè tetigiſſe, iis immorari, aut ea pertractare non meus eſt ſcopus; hunc plene ac fructuoſe ſibi conſecutus eſt non ſine præclara laude reverandus in Chriſto P. Gabriel Bucelinus in ampliſſimo menologio ſuo Benedictino, qui inter cæteros noſtros hagiographos maximum illud punctum in ædificationem fidelium orbi Chriſtiano patefecit, juxta quod ſcriptum eſt: *Luceat lux veſtra coram hominibus, ut videant opera veſtra bona, & glorificent patrum veſtrum, qui in cœlis eſt.* Cui & merito ex apoſtolo hæc addenda etiam eſt ratio: ut ſcilicet, *is qui ex adverſo eſt, vereatur*, imo & ſalubriter confundatur, *nihil habens malum dicere de nobis*, prout, proh dolor! criticis hiſce temporibus factitari videmus, non ſine religioſorum ac proborum virorum injuriâ.

Hujus ergo viri, de ordine monaſtico optime meriti, rationi inſiſtens, non menologium glorioſis ſanctorum ordinis meritis exornatum pervolvendum expono; non hic ſplendidiſſimis ſanctimoniæ illorum radiis animum, mentiſque oculos ſuffundere intendo; ſanctitatem, inquam, illorum eximiam, quâ ſacrum Benedictinum ordinem decorârunt, admirationi veſtræ proponere ex profeſſo mihi non eſt animus; hunc enim laboris fœtum ipſi Bucelino adſcribo, ſed aliud hic punctum attingo, eorum nempe doctrinam, quâ ipſi tam in ſacro noſtro ordine quam in eccleſia Chriſti, jam ferè per duodecim ſæcula refulſerunt; verbo: *Bibliothecam Benedictinam* cunctis aperio, referens ex probatiſſimis ſcriptoribus variarum ac omnigenarum materiarum titulos, quos ad unumquemque ex noſtris ſcriptorum ut genuinos pertinere oſtendo, in quibus quilibet eorum tum antiquitus, tum noviter, eſt verſatus. Et ne quidquam bibliothecæ hujus amplitudini atque ſplendori deeſſe contingat, dilatabunt illam præclara ſcriptorum ordinum ac congregationum ſub regula ſancti Patris noſtri militantium nomina, qui quamvis alio quam Benedictino nomine vulgo vocitari ſolent, primitus tamen à ſancto Patre noſtro Benedicto veluti rivuli à fonte, ut ſirculi à trunco, vel ut ſegetes à ſolo fertiliſſimo, etiam à ſacris illius inſtitutis ortum ſuum duxerunt, adeoque à regulâ eos exiſtimare ad latum quidem unguem abſceſſiſſe, ipſis injurioſum eſt; omnes etenim ſe vere Benedictinos eſſe proclamant, prout in ſynopſi chronologica patebit.

» Quare bibliothecam hanc amplificabunt Cluniacenſes, Camaldulenſes, ac Vallis-umbroſæ ſcriptores; dilatabunt humiliati, Guilliel mitæ & Sylveſtrini; complebunt Cœleſtini, ac Olivetani; ac præ cæteris ornabunt ac coronabunt puri nominis Benedictini; quos inter irradiabit Gregorius Magnus, enitebit venerabilis Beda, fulgebunt Ildephonſus ac Iſidorus, coruſcabunt Lanfrancus & Anſelmus, in capite vero ſancti patriarcha noſter Benedictus ſanctâ ſuâ reguiâ diſcretione præcipua, ſermone luculenta eminebit; quorum lucubrationibus biblio-

thecas ſuas exornari ac locupletari magni ducunt extranei: adeoque invenientur hic ſcriptores regulæ Benedictinæ profeſſores quaſi ex omni gente cogniti, Angli, Germani, Galli & Itali, Hiſpani & Belgæ, quorum omnium nomina, eorumque lucubrationum titulos ex fide dignis, tum noſtris, tum etiam extraneis hiſtoriographis illuc referre non me pigebit.

» Interim ne quemquam hoc offendat, ſi ſcriptorum Ciſtercienſium hic mentionem non fecerim; cum id longe ante me præſtiterit R. D. Carolus de Viſch, præclaramque ordinis ſui ſcriptorum Bibliothecam ediderit; bis *idem* repetendum non judicavi, ne alioquin elucubratio ejus noſtræ inſerta abrogaretur, aut à egentium manibus abſtracta, oblivioni traderetur. Hoc tamen præſtare conabor, nempe, ſi quos ſcriptores hujus ordinis editioni præfatæ bibliothecæ poſteriores invenero, in hanc noſtram bibliothecam referre.

» Verum ne multitudo ordinum eo nomine recenſitorum forte hanc noſtram percurrenti bibliothecam confuſionem ingerere queat, ſcriptores propoſitos non ſub nomines ordinis, ſed congregationis V. G. Cluniacenſis, Camaldulenſis & citabimus, ne alias ab inſtituto ſancti patris noſtri, cui olim ſuâ ſe profeſſione ſubdiderunt, diſtincti ac alieni exiſtimentur.

» Et ut bibliotheca hæc facilius percurratur, ordo alphabeticus diſcriminabit ſcriptorum nomina, tædium alleviabit chrono hiſtoria iis ſcriptoribus propria, eiſque breviter adaptata; & cum doctrina ſanctitate magis fulgeſcat; non impediam, ubi res ipſa petierit, illorum elucubrationum titulos propriis virorum illorum ſanctimoniæ radiare fulgoribus, ac ibi quemquam ſanctum aut beatum nominavero, id intellectum velim juxta tenorem bullæ Urbani VIII.

» Cæterum hanc bibliothecam non aperio, ut cum quibus criticis ferram contentioſe traham, aut fulgorem doctrinalem aliorum ordinum obfuſcare adnitar; quot enim quantique ex illis viri prodierint, ſatis eſt manifeſtum; quamque eximii illi fuerint è lucubrationibus eorum colligere licet, velut ex ungue leonem. Alia itaque mens mea eſt, avitam ſcilicet Benedictinis alumnis inſtillare indolem, talemque in ipſis deſiderare & videre perfectum quantum ad doctrinam, qualem laudato ſuo menologio quæſivit noſter Bucelinus quantum ad ſanctimoniam; cum enim majorum exemplis conſtet animos ad ulterioram profectum quamplurimum excitari, hanc eis ideo bibliothecam aperio, quatenus majorum ſuorum cum acta tum ſcripta attenti cognocentes, non intelligant ſolummodo, qualiter ipſi ordini & eccleſiæ Dei profuerint, ſed eorum etiam veſtigia ſequentes ad propoſitum ſibi doctrinæ ſcopum pertingere ſatagant, in omnibus quærentes, ut dum ordini aut eccleſiæ Dei, vel aliquibus ex ejus membris proſunt, glorificetur Deus, qui eſt benedictus in ſæcula.

» Huic accedit non minoris utilitatis momentum; quandoquidem hæc noſtra bibliotheca, ſit pariter chronologica, ex illâ brevis ac compendioſa rerum benedictinarum idea noſtris ac extraneis non inutilis exhibebitur, ac denique hæc hodierno tempore in viros religioſos inquirentibus, eisque obgannientibus tacitæ velut apologia inſerviet. En lector benevole, motiva, quæ

Digitized by Google

me ad hujus bibliothecæ collectionem impellunt, & in quam lubens incumbo, exiguo tametsi conatui boni consule, ac omnipotentiam pro me exorato divinam. *Vale.*

Bibliotheca scriptorum sacri ordinis sanctissimi Monachorum in Occidente patriarchæ Benedicti.

Synopsis chronologica de vita Smi. Patris nostri Benedicti, ejusque regula, ac congregationum & ordinum cæterorum, sub ea militantium, origine.

1.

» Sanctissimus monachorum in Occidente patriarcha Benedictus, vir egregius & post apostolos singularis, augustissimo urbis & orbis Aniciorum genere oriundus, patrem habuit Eutropium nomine, matrem vero Abundantiam ex illustri Riguardatorum familiâ: Nursiæ namque in ducatu Spoletano anno Christi 480, una cum Scholasticâ sorore suâ desideratissimo partu editus, instar stellæ matutinæ orbi opportune illucescere cœpit: hoc enim tempore, quo Simplicius papa totius christianissimi clavum gubernabat, miserabilis erat universæ Europæ facies; Italiâ nempe sub Odoacre Herulo, Hispania & Aquitania sub Alarico Visigotho, Gallæciâ sub Suevis Arianis oppressis; Gallis sub Childerico idolatra ingemiscentibus; Germania & Anglia internalis paganismi tenebris haud minime involutis.

» Hic puberes vix annos attingens, jam aridum mundum cum flore despiciens anno Christi 494. Roma ibi causâ studiorum degebat, te furtim subduxit, ac in Sublaci specum sese recepit eo fere tempore, quo Clhodovæus Francorum rex cum suâ gente idola ejuravit; ibique mundo incognitus, excepto Romano monacho à quo sanctæ conversationis habitum acceperat, ejusque pio fovebatur adjutorio, per triennium inter frequentissimos tentationum tumultus infractus, perfectionis apicem, quoad in hâc vitâ licet, est consecutus, ut pote, teste Gregorio magno, *omnium justorum spiritu plenus.*

» Constructis itaque apud Sublacum monasteriis duodecim, quibus jam per annos plurimos miraculis effulgens, sancte præfuerat, cum Sanctis Mauro & Placido, quorum primum Euthycius (seu, ut vult Wionus,) æquitius, & alterum Tertullus patricius, eorum respective parentes jam ante anno videlicet 522, aut 523. Sanctissimo patriarchæ nostro in disciplinâ monasticâ instituendos tradiderant, Cassinum petiisse creditur anno Christi 528. Ibique detestandum illud Apollinis idolum evertit, lucos succidit, & commorantem circumquaque multitudinem predicatione continuâ ad fidem perduxit, ac eo in loco celeberrimum illud archimonasterium ædificavit; unde veluti *de Sion exivit lex nostra*, nempe regula sancta monachorum, quam sanctus pater Benedictus sermone luculentam, discretione præcipuam exaravit, ut inde per universam Europam ordinem suum diffunderet, quasi funestissima illa ætate comparatum fuisset hoc vivendi institutum, tutissimum adversus humanas miserias refugium; & quidem universa pene Europa Benedicti sæculo monachis adlaborantibus veram religionem suscepit; hunc enim prophetico spiritu sublimatum, ac miraculorum gratiâ præclarum fama ubique divulgaverat. Unde inter alia contigit, ut Totila Go-

Digitized by Google

thorum rex eo rumore permotus octavo Gothici belli anno pene exacto, cui respondet annus 542. Cum jam per annum integrum Italiæ principatum obtinuisset, an res ita esset per spatharium suum, qui se comitatu trabeâque ornatus, regem simularet, exploraverit: sed, fallaciæ divinitus detecta, rex ipse Totila Casinum venit, ac supplex Benedicti sanctitatem veneratus ac testatus est, à quo plura sibi futura, necemque post decursum novem annorum sibi certo obventuram intellexit; & qui ut lupus monasterium intrare statuerat, nunc, veluti agnus mansuetior factus, ex eo recessit.

» Denique Sanctus patriarcha Benedictus, cum per annos fere quadraginta sex monasticam disciplinam in Occidente pene collapsam pristino suo splendori restituisset, stans & orans inter discipulorum suorum manus beatissimam efflavit animam, meritisque gloriosus in cœlum conscendit anno Christi 543, ætatis vero suæ 63. Duodecimo calendas Aprilis, in quem diem incidebat, non ut aliqui putant sabbatum sanctum, sed, ut bene reflectit noster Mabillonus, sabbatum ante Dominicam passionis; congruisque honoribus sepultus est in oratorio Sti. Joannis-Baptistæ, in quo sororem suam sanctam Scholasticam, jam pridem sepelierat, ibi hodiedum, inquit milletius testis oculatus, summum est altare, sub quo spatiosa est crypta, habens fenestras orientem versus in quam descenditur per duas portas, & unum & triginta gradus, qui sunt hinc indè in extremitatibus suppedanei majoris altaris. Dexteræ autem portæ incisum est hoc distichon:

Quisquis es ingredere, & Benedicti corpus honora,
Corde humili, flexo poplite, mente pia.

Sinistra vero istud.

Æde sub hac celebri Scholastica virgo quiescit.
Quam tibi fanxerum sollicitato prece.

» Tria in hac crypta, refert citatus auctor, sunt altaria: medium autem directe est sub sepulchro sanctorum Benedicti & sororis ejus Scholasticæ: in ipso autem choro, qui retro est summum altare, situm est Sancti Benedicti sepulchrum juxtà posteriorem sive adversam altaris partem; essque instar parvi cujusdam altaris binis marmoreis columnis sustentatum, sub quo duæ continuo lucent lampades: in pavimento ante hoc sepulchrum marmoreæ tabulæ insculpta sunt hæc verba:

Divi patris Benedicti, ejusque sororis
Sacræ virginis Scholasticæ sepulchrum:
Quorum mens ut semper in Deo una fuit,
Ita eorum corpora nec sepultura separavit.

Digitized by Google

» Antiquitus tamen ſancti patris noſtri ſepulchrum hoc ſequenti epitaphio honoratum fuiſſe, licet chronicon Caſſinenſe hujus non meminerit, refert Sylveſter Maurolicus ex manuſcripto codice bibliothecæ regiæ in Eicuriali, eſtque tale:

Nurſia me genuit, ſpecus obſtulit alta, Caſini
Me rapuit vertex, aula beata tenet.

Ita ille lib. I, hiſtoriæ ſacræ omnium religionum.

» Sepulchro ſancti patris noſtri glorioſo parum inhæſimus cum id rei dignitas exigere videbatur, verum ſpecialiora ejuſdem merita jam inſpiciamus. Quandoquidem ſanctus patriarcha Benedictus cum meritis & miraculis, tum ſacri ordinis ſui inſtitutione quaſi ſol refulgens ſic effulſit in templo Dei; hoc certe longe ampliſſimo ipſe refulget merito, quod ei adſcribitur à noſtris ſcriptoribus, nempe: propagatio pſalterii Mariani diſtincti ab eo vulgo *roſario*, quod à Sancto Dominico ordinis prædicatorum fundatore ad debellandum Albigenſium hæreſim ſæculo 12. inſtitutum ac promulgatum fuit. Præterea hoc merito ſpecialiter fulget, quandoquidem præter promotum toto orbe frequentiſſimum ſalutationis angelicæ uſum, primus fuerit, qui orationem vocalem ad ſeptem horas canonicas complete reduxerit, de quâ harum rerum ſolertiſſimus indagator Robertus cardinalis Bellarminus: & nomen & tempus completorii, inquit: *Primum invenio in regulâ Sancti Benedicti.* Idem ſanctus pater orationem dominicam in matituno pariterque in veſperis clarâ voce dici voluit; ac è Sanctis Ambroſio & Auguſtino hymnum *Te Deum laudamus* primus matutinis adjecit. Idem Sancti Damaſi in celebrandâ gloriâ ſanctæ Trinitatis, reverentiam tantopere ſuſpexit, ut ad ſingula *Gloria patri & filio* &c, ſuos conſurgere voluerit: qui uſus ab eâ in univerſam eccleſiam emanavit. Quid plura? meruit patriarcha feliciſſimus, quod ſanctorum uni vix contigit, tres omnino Chriſti vicarios, eoſque rarâ vitæ ſanctitate conſpicuos, vitæ atque à ſe glorioſe geſtorum ſcriptores digniſſimos, ſanctum magnumque eccleſiæ doctorem Gregorium, ac Sanctam Zachariam, qui græco ſermone hanc orienti communicavit, & Sanctum Victorem III, qui Baronio ac Petro Diacono teſtibus, mira illius geſta libris omnino quatuor complexus eſt; hæc pro compendioſi noſtri inſtituti ratione: jam aliquid de regulâ ſancti patris noſtri dicamus.

II.

» Regulam monachorum à ſancto patre noſtro Benedicto Sublaci conſcribi inceptam; ſed Caſſini ab eo auctam, omnibusque numeris abſolutam, jam in Italia ipſo vivente promulgatam ac diſſeminatam fuiſſe, nullus in dubium revocare debet, quandoquidem conſtet apud noſtros hiſtoriographos Siciliam, Galliam & Hiſpaniam deinde primas fuiſſe regiones, quæ ante annum 543, quo ſanctus noſter legiſlator ad cœlos migravit, ſancta ejuſdem inſtituta ſuſceperunt.

» Verum quibus elogiis hanc pro

Digitized by Google

dignitate ſuâ extollemus ? cum nulli author diſpliceat, opus approbari neceſſe eſt ; nam ut ait Gregorius magnus: *Sanctus vir nullo modo potuit aliter docere quam vixit.* Unde ſicuti approbato opere, approbatur & author ; haud ſecus hic approbato authore, approbatur & ejuſdem opus. Regulam quippe inſpicito, & Benedictum ibi delineatum videbis. Hinc noſtra, certe exigua, non adjiciamus ei præconia, dum illuſtriora imo & apoſtolica eam præconizant oracula. Præterquam enim, teſte Goffrido Vindocinenſi, *in hâc* eximiâ ſancti patris Benedicti *regulâ inveniatur omnis perfectio*, & ut ait Sanctus Rupertus Tuitienſis, ejuſdem *dictatorem ſpiritum ſanctum* fuiſſe non dubitemus ; *ſcalam* hanc eſſe aſſerit melliſluus Sanctus Bernardus, *cujus ſummitas cœlos tangit. Scalam* hanc celeſtem cuilibet ſcandere licet, nullus excluditur niſi volens, quandoquidem, teſte B. Petro Damiani, *regula ampla eſt, ad omnia genera hominum capienda*, atque, ut Ludovicus pius fatetur *ſequentes ſe ducit ad Deum.* Hinc illud, etiam regium Hugonis effatum: *Specialiter tibi inculco, nullo pacto ducem omnium, patrem dico Benedictum, à te patiaris divelli.* Ecce quot præcones, tot teſtes, & eo omni exceptione majores quo illuſtriores, qui ſancti patris Benedicti regulam præconizant, dum loquuntur.

» Liceat & nunc ad ampliorem ſancti patris Benedicti regulæ ſplendorem & gloriam in medium huc adferre duorum ſanctorum pontificum, nempe: Gregorii magni, & Zachariæ oracula, qui hanc auctoritate apoſtolicâ approbarunt & confirmarunt. Duas huc ſcripturas rem illam concernentes ex noſtro Yepeſio adſero, quarum eſt:

(I.)

Sancti Gregorii magni regulam approbantis & confirmantis.

Ego Gregorius ſanctæ Romanæ eccleſiæ præſul, ſcripſi vitam B. Benedicti, & legi regulam quam ipſe ſanctus manu ſuâ propriâ ſcripſit. Laudavi, & confirmavi in generali ſynodo, & per diverſas partes Italiæ, ut illic, & ubicumque Latinæ litteræ legerentur, præcepi ut diligenter obſervarent, quicumque ad converſionis gratiam acceſſuri eſſent, uſque ad finem mundi ; & confirmo duodecim monaſteria quæ ſanctus ipſe conſtruxit, & in unoquoque duodenos monachos poſuit.

Scriptum per manus Benedicti ſcrinarii ſacræ Romanæ eccleſiæ, menſe Julio, indict. 13 pontificatus Domini Gregorii in ſanctiſſimâ ſede B. Petri anno ſexto.

» Hæc approbatio à Gregorio magno miſſa fuit D. Honorato monaſterii Sublacenſis abbati eodem anno quo ſupra cui reſpondet annus à Chriſto nato 596. Huic præterea Gregoriano decreto accedit ſcriptura hæc.

(II.)

Quæ eſt S. Zachariæ papæ, cujus compendium ab yepes ex Leone Oſtienſi deſumptum eſt tale ut ſequitur:

Zacharias epiſcopus, ſervus ſervorum Dei, omnibus Chriſti ſanguine redemptis, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Omnipotenti Deo, cujus melior eſt miſericordia ſuper vitas, gratias agimus, qui glorioſus in ſanctis ſuis atque

Digitized by Google

mirabilis eſt, ac virtutes & dona ineffabili largitate diſperſit! Ipſe quippe B. Benedictum patrem omnium inſtituit monachorum. Ipſe illius meritis Caſſinenſe monaſterium in ſolo Tertulli Patritii fundatum, omnibus per totum orbem cœnobiis Clementi benignitate præfecit, ubi ipſe ſanctus monachorum regulam ſcripſit, quam ſanctæ memoriæ Gregorius prædeceſſor noſter in libris dialogorum ſatis approbat & laudat, & nos approbamus & laudamus, & ſanctam inſtituimus & ordinamus in dedicatione ejuſdem eccleſiæ, dum ibidem cum archiepiſcopis tredecim, & epiſcopis ſexaginta octo adeſſemus. Scriptum per manum Leonis notarii & regionarii, atque ſcrinarii catholicæ romanæ eccleſiæ in menſe Januario per indictionem ſupra dictam primam. Datum duodecimo calendas Martii, Aquini, per manum Benedicti epiſcopi ſanctæ Sylvæ Candidæ, bibliothecarii ſedis apoſtolicæ anno Domini noſtri Zachariæ ſummi pontificis & univerſalis papæ ſeptimo in menſe Martio, indict. ſupra dicta prima.

» Hic obſervandum ſimiliter, pro ut ſupra fecimus, anno ſeptimo pontificatus Zachariæ correſpondere annum Chriſti 748, quandoquidem, ut utrumque calculum probemus, ex noſtro Cherubino tom. I. Bullarii Romani conſtet, Gregorium magnum anno 590, Zachariam vero anno Chriſti 741, ad ſummum pontificatum evectos fuiſſe.

» Cum igitur ſancta hæc regula tam illuſtres, imo etiam apoſtolicos habeat præcones, mirum eſt, eam quocumque terrarum deſideratam ac expetitam fuiſſe, quod certe probant plura ejuſdem millena exemplaria diverſis temporibus locis & linguis excuſa, quæ univerſam Europam implere videntur. Quæ certe non ſolum quantum ad verba, ſed etiam probabilius quantum ad capitum diſtinctionem, ac titulorum inſcriptionem originali ſuo correſpondent; ſi quidem in concilio Duziacenſi II. anno Chriſti celebrato nempe 874, citatur regula Sancti Benedicti valde frequenter cum expreſſione numeri, ſeu quoto capite verba allegata habeantur, idque conformiter ad exemplaria moderna. At ubi tam pretioſus theſaurus ſacris B. patris noſtri manibus confectus tandem remanſit?

» Duo reperio exemplaria à B. patre noſtro Benedicto originaliter conſcripta fuiſſe, quorum unum Sanctus Maurus anno Domini 543, in Gallias proficiſcens ſecum detulit; & apud majus monaſterium Turonenſe poſtea pro reliquiis aſſervatum fuit. Alterum vero etiam propriâ manu ejus exaratum anno Chriſti 586, dum Longobardi monaſterium Caſſinenſe vaſtabant, fugientes monachi Romam aſportaverunt. Deinde poſt annos centum & amplius, inſtaurato à Sancto Petronace monaſterio Caſſinenſi, eadem regula à Sancto Zachariâ papâ illuc relata eſt, pro ut ipſemet his verbis teſtatur, ait enim: Hæc autem eo die, quo ſancti patris eccleſiam dedicavimus, parvitas noſtra obtulit: libros ſcilicet ſanctæ ſcripturæ, & librum regulæ quam piiſſimus pater manu propriâ ſcripſerat. Pondus etiam libræ panis, & menſuram vini, necnon diverſa ad eccleſiaſticum miniſterium ornamenta, & poſſeſſiones apoſtolicâ liberalitate conceſſimus. Hæc ille; ſed proh dolor! Quod aliis rebus, etiam ſanctiſſimis, evenit, in cineres & favillas abiit; dum teſte cardinali Oſtienſi

Digitized by Google

lib. 1 chronici Caſſinenſis cap. 51, ſeptimo Ragemprandi abbatis anno (Chriſti vero 896). Monaſterium Teanenſe, cujus erat abbas II. Caſſinenſis vero XXI, occulto Dei judicio cum omnibus operibus ſuis igne abſumptum eſt, ibi etiam regula, quam B. Benedictus manu ſuâ conſcripſerat, & ſacci in quibus divino juſſu cœlitus eidem patri Benedicto eſcæ delatæ ſunt, & plura inſuper cœnobii iſtius monumenta incendio conflagrarunt. Sed ne omnia voracibus flammis periiſſe putemus, quidquid à fratribus potuit quomodolibet eripi, hoc ait Oſtienſis, in epiſcopio ejuſdem civitatis fuiſſe repoſitum: inter quæ omnia particulam quamdam regulæ, quæ etiamnum in ſacrario Caſſinenſi inter reliquias aſſervatur, repertam fuiſſe putamus: ſcribit namque Milletius ſe anno Domini 1605. In ſacriſtiâ Montis Caſſini vidiſſe *ultimum caput regulæ Sancti Benedicti propriâ ipſius manu in cortice arboris deſcriptum*, eratque argento pellucidoque cryſtallo incluſum, hæc verba cælaturæ inſculpta gerens: *Hæc eſt ſcriptura propriæ manus Sancti Benedicti abbatis.*

» Unde colligi poteſt, regulam ſancti patris noſtri olim in cortice arboris ab ipſomet deſcriptam fuiſſe: neque in dubium id quiſquam revocet, quandoquidem tempore ſancti patris noſtri uſus ille adhuc perſeveraret; anno quippe 569. Uſus iſte necdum totaliter erat abolitus, ut patet ex inſtrumento originali immunitatis, quod Sanctus Germanus monaſterio Sanctæ Crucis & Sancti Vincentii eodem anno largitus fuit, eratque ſcriptum in Philyrâ. Similiter fecit rex Dagobertus, Clotharii II. filius: nam Dionyſianis monachis privilegium munificentiſſimum in cortice ſcriptum conceſſit. Unde ſicut id eos feciſſe merito exiſtimandum eſt, ut ſeneſcentem ac intereuntem ætatem revocarent, vel etiam hoc modo temporis edacitati iis in rebus obſiſterent; (hæc namque materia teredinem non ſentit, ait Plinius lib. 16, cap. 4). Ita B. Benedictum pro conſcribendâ ſuâ regulâ, ut pote ad poſteros tranſiturâ, factitaſſe eſt judicandum.

» Hæc de S. regulâ B. patris noſtri. Alia præterea ſcripſiſſe fertur, quæ quidam ei attribuunt, alii è contra denegant: interim ne quid falſo aut erroneè ei denegemus aut attribuamus, cum præter regulam, alia quædam à ſe ſcripta aut præclare dicta denegare mens ſana denegare fundate non queat; huic, loco mantiſſæ, certa à ſe ſcripta & dicta adnectimus; ſcilicet ea quæ concernunt miſſionem Sancti Placidi in Siciliam, ac profectum Sancti Mauri in Galliam. In primis ex hiſtoriâ Sancti Placidi ordinis noſtri proto-martyris, auctore Gordiano monacho Caſſinenſi, & comite individuo itineris ejus, conſtat ſanctum patrem Benedictum hanc habuiſſe oratiunculam coram omni congregatione ad ipſum Sanctum Placidum jam in Siciliam profecturum, quæ incipit:

Ad ſuſcipiendum militiæ laborem dilectiſſime, &c.

» Item adſcribendam ei eſſe hanc orationem gratulatoriam, quam ad congregationem Caſſinenſem habuit de morte Sancti Placidi, ſi non quoad aliqua verba, certe quoad ſubſtantiam, quæ incipit: *Sicut patris eſt gaudere in ſuorum profectibus filiorum, &c.*

» Item ex hiſtoria Sancti Mauri auctore fauſto monacho, ejuſque comite etiam

Digitized by Google

etiam individuo, constat sanctum patrem nostrum ad omnem congregationem hanc consolatoriam orationem habuisse, quum Maurus cum sociis suis in Galliam ordinem propagaturus proficiscebatur, quæ incipit : *Si tristandum dilectissimi fratres, &c.*

» Item & epistolam istam ei adscribendam esse, quam ipse Sancto Mauro per honoratum & felicissimum Aquini pernoctanti destinavit, quæ incipit : *Accipe, dilectissime, extrema institutoris tui dona*, cujus epistolæ originale instrumentum ipse Sanctus Maurus secum sepeliri voluit.

» Alia quædam opuscula scilicet : *De ordine vitæ*, Item & *epistola* ad Sanctum Remigium Remorum episcopum sancto patri nostro à quibusdam attribuuntur, sed quâ ratione seu fundamento non patet.

» Hæc pro instituti nostrâ brevitate de scriptis, ac potissimum de sanctâ B. Patris nostri Benedicti regulâ, pro tenuitate nostrâ dixerimus : hunc demum paragraphum coronet sequens compendium summa ejusdem regulæ capita distichis comprehensa exhibens.

SUMMA CAPITUM REGULÆ.

(a) *Est schola servitii Benedicti regula sancti*
1. (b) *Erudiens monachum cœnobiale genus.*
2. *Rectorem sacri qualem decet esse Lyæi,*
3. *Consilia huic fratrum quando petenda, docet.*
4. *Instrumenta piæ mox plurima parrigit artis,*
5. *Et partre cito, & 6. rite tacère jubens.*
7. *Erigit inde gradus humilis quos scandat, 8. opusque*
(c) *Per capita exponit mox duodena Dei.*
Orari 20. vult mente Deum, 21. statuitque decanos,
Atque 22 modum, somnus quo capiendus erit.
Culparum pœnas 23. capita octo sequentia narrant,
(d) *Cellari quæ sint 31. munia deinde notat.*
Ferros servari 32. mandat 33. proprimque repelli,
Omniaque 34. ut fuerit cuique necesse, dari.
35. Vultque culinare ut faciant opus hebdomadarius.
36. Infirmis, 37. senibus, consulit & pueris.
38. Ad mensam lector, 39. victus mensura, 40. mœque,
41. Et qua sumendi ponitur hora dapes.
42. Completis precibus nocturna silentia servent.
43. Pro culpis quæ sit pœna lucenda docet.

(a) Prolog. (b) Cap. 1. (c) A capite 8, usque ad caput 19, inclusive. (d) A capite 23, usque ad 30, inclusive.

Digitized by Google

(a) *Sedulus officii 47. frater denuntiat horas,*
Cuique labor manuum 48. quotidianus erit.
Quadragenorum ſervetur 49. forma dierum.
50. In campis, ſacra, pſallat, ab æde procul.
51. Nil guſtato foris, 52. domus oratoria ſit quod
Dicitur, 53. hoſpitibus magnus habendus honos.
54. Munera non capiat monachus, 55. ſit veſtis honeſta.
56. Ad menſam abbatis pauper & hoſpes edant.
57. Inſtruit artifices, 58. tirones, ſuſcipiendus
59. Qui ſit ab illuſtri, aut paupere ſtirpe ſatus.
60. Præsbyter, aut 61. monachus peregrinus in ordine fratrum
Admitti, ſcribit, qua ratione queat.
62. Quidve ſacerdotes deceat, 63. quis fratribus ordo.
64. Abbas quo fiat, 65. præpoſituſque modo.
66. Tradit & ad portas quid agat portarius, 67. & qui
Se geret emiſſus cum ratione foras.
68. Parendum, quamvis faciendi parva facultas.
69. Nec fratrem frater, qui tueatur erit.
70. Nemo alium cedat, 71. fratri quoque frater obedi.
72. Zelus & hinc monachis debet ineſſe bonus.
73. Ut, tamen hæc faciens quæ regula præcipit, hunc te
Juſtitiæ culmen mox adiiſſe putes.

III.

Monſtravimus huc uſque regulæ noſtræ originem, quantique hac olim, prout etiam hiſce temporibus noſtris, æſtimata fuerit; quod & inſuper ſatis probant commentaria in eam à doctiſſimis viris conſcripta quæ numero tanta ſunt, ut teſte doctiſſimo noſtro Calmetio, poſt ſacram ſcripturam nullus ſit liber, in quem tot eruditiſſimi, quam in noſtram regulam commentati ſunt. Verùm quomodo hæc fuerit ad noſtra uſque tempora propagata, facile manifeſtant variæ & multiplices congregationes diverſis temporibus exortæ, quæ illam venerabundæ amplexæ, inſtituta ſua ab illa veluti à proprio ſuo fonte derivarunt, & quaſi à ſuo centro dependere voluerunt; quarum aliqua hodiedum ordines nuncupantur, aliquæ ſimplici congregationis nomine noſcuntur. Quorum omnium originem accuratè lectoris oculis proponere, rem illi ingratam me facturum non arbitror. Quantùm ad ordines monaſticos attinet, Benedictinam regulam profitentes, duodecim omninò numerantur, quorum temporis antiquitate ac prioreitate inter cæteros effulſit.

1. Ordo Cluniacenſis, qui quidem cùm novi ejuſdem monaſterii initio anno ſcilicet 910, ſub S. Bernone, primo abbate aliqualiter initium ſuum pariter accepiſſe videtur; ſed S. Odone ſecundo hujus monaſterii abbate, anno

(a) Uſque ad caput 46, incluſive.

Digitized by Google

926, plurimum adlaborante ità excultus & auctus, ut merito primus ejuſdem ordinis inſtitutor prædicari queat. Floruit itaquè hic ordo, temporumque ſucceſſu in tantum crevit, ut etiam ultrà mare dilatatus in terra ſancta radices ſuas fixerit, atquè, ſicuti eccleſiæ Cluniacenſis libri teſtantur, abbatias, præpoſituras ac prioratus tam mediatè quam immediatè 2000 & ampliùs ſibi ſubjectas habuerit. Habitus hujus ordinis formâ & colore coincidit cùm habitu congregationis Caſſinenſis cœnobium Cluniacenſe ſub protectione S. Petri ſuſcepit primò Agapitus papa, anno 910.

» 2. Secundus eſt ordo Camaldulenſis, inſtitutus ſub Candido amictu à S. Romualdo, anno Chriſti 1012 hoc ſuo in inſtituto ſuoſque gubernavit annis 97 ordinem hunc confirmavit Alexander II papa, anno 1062, ex quo ordine prodiit circà annum Domini 1520, congregatio eremitica Montis-Coronæ vulgò Grotana, cujus auctor fuit D. Paulus Juſtinianus patritius quondam Venetus, monachus Camaldulenſis; quæ congregatio eumdem Camaldulenſem habitum retinet, excepto cucullo, cujus loco pallio utitur.

3. » Hunc ſequitur ordo Vallis-umbroſæ, inſtitutore S. Joanne Gualberto, Florentino, monacho cœnobii S. Miniatis Florentiæ ordinis S. Benedicti, deinde S. Romualdi abbatis diſcipulo & eremita. Hic ordinem ſuum à cæteris diſtinxit habitu veneti coloris, qui à nonnullis *Griſeus* vocatur, circà annum Domini 1040 hunc approbavit Urbanus II, anno 1090; *item* & Innocentius VIII, anno Chriſti 1484.

4. » Quartus eſt ordo Grandimontenſis, qui in diœceſi Lemovicenſi anno Chriſti 1056 exordium ſuum habuit à S. Stephano in Monte-Muretio. Sed ipſo defuncto, monachi indè migrantes ſancti ſui inſtitutoris corpus ſecum detulerunt circà annum Domini 1076, in eum locum dictum Grandimontenſem, dignoque honore ibidem ſepelierunt. A quo loco hic ordo nomen ſuum mutuavit. Ordo porrò hic Benedictinæ potiùs, quam Auguſtinianæ regulæ addictus eſſe probatur à Renato Choppino ſacræ politiæ, lib. 1 & 2, & monaſticon, lib. 2, tit. 1.

5. » Quintus eſt ordo Ciſtercienſis, à ſancto Roberto abbate Moliſmenſi plantatus anno Domini 1098, à Calixto II, approbatus anno 1099, ſimiliter & à Paſchali II., anno 1100, & à melliſluco Bernardo irrigatus, iterumque anno 1152, ab Eugenio III confirmatus à decoratus. Habitus hujus ordinis eſt toga & cuculla candida, cum ſcapulari nigro, partim ut puto in honorem Deiparæ Virginis, cui hic ordo ab incunabulis eſt addictiſſimus; partim in honorem S. Benedicti, cujus ſacra ſequitur inſtituta. Ex quo ordine prodiit anno 1615, congregatio dicta reformata S. Bernardi, auctore D. Dionyſio Argenterio abbate Claravallenſi.

6. » Sequitur ordo Fontis-Ebraldi in Gallia à Roberto Bleſælio Pariſienſi, & archidiacono Grimenſi inſtitutus, anno Chriſti 1100 & à Paſchali II, anno 1106 approbatus: in quo etiam viri abbatiſſæ obediunt exemplo S. Joannis evangeliſtæ Deiparam ſub cruce in matrem accipientis: quem quidem ordinem authenticis bullis multi etiam pontifices poſtmodùm approbarunt, docentes eum ab illis Chriſti verbis: *Ecce filius tuus, ecce mater tua*, inſtitutionis ſuæ originem traxiſſe. Deindè tractu temporum facta eſt ordinis iſtius

Digitized by Google

reformatio juxtà regulam S. Benedicti, & ſtatuta Roberti Bleſælii inſtitutoris auctoritate Sixti IV pontificis maximi.

7. » Sequitur jam ſeptimo loco ordo Humiliatorum; circà annum Domini 1058, in Inſubria ſeu Longobardia authore S. Joanne medâ oriri incepit, fuitque ab Innocentio III, anno 1200 ſub Humiliatorum nomine apoſtolicâ auctoritate confirmatus, multisque privilegiis donatus. Habitus hujus ordinis erat tunica talaris præcincta cum ſcapulari & caputio anguſto albi coloris; pallioque utebatur ad terram uſque protenso, in utroque latere aperto, cum pileo rotundo. Perſeveravit hic ordo uſque annum 1570, quo tunc à Pio V fuit extinctus ob nefarium ſcelus, quod quidam ejus ordinis monachi in S. Carolum Borromœum machinati erant; annoſque ejuſdem proventus, qui 30000 aureorum ſummam officiebant, in alios uſus deſtinavit. Atquè ità, inquit Azorius tom. 1, inſtit. lib. 12, cap. 21 deletus eſt optimus olim monachorum ordo, & tale edidit Pius exemplum neglectæ diſciplinæ vindicandæ, ut cæteri diſcant ſibi diligentius cavêre, & ſuſceptæ ac voto prò miſſæ vitæ regulam ſtudioſiùs tenêre.

Interim, ut criticum quemquàm id non offendat, monemus; quando quidem culpam alienam innocuis affricare, ſit manifeſtè iniquum. Si enim Deus in angelis ſuis pravitatem invenit ipſique ordinem ſuum non tenuerunt; ſi n tam ſancto apoſtolorum collegio, ;ui Chriſtus Dominus præerat, filius)erditionis fuit inventus, an ergo cæeri in pravitatis ſuſpicionem ad minus rant veniendi ? Sic judicat mundus iodiedum; ſed (velit, nolit) temerè ic perperam.

8. » Sequitur octavo ordo Montis-Virginis à S. Guilielmo Vercellenſi inſtitutus, anno Chriſti 1120 ad Virgiliani montis radices in Apulia. Hunc montem Virgilius Maro quondam inhabitaſſe fertur; unde hic mons nomen ſuum ſortitus eſt. Primus monachorum hujus ordinis habitus eſt candidus humiliatorum omninò perſimilis: mutatus deindè formâ, non colore; ſimul cum regula ejuſdem patris, in regulam S. Benedicti ſuæque religionis habitum (formâ tantum) Caſſinenſem, approbatus fuit ab Alexandro III, ſub Roberto S. Guilielmi immediato ſucceſſore, anno 1142, iterumque anno Chriſti 1197, à Cæleſtino III approbatus & confirmatus.

9. » Nonus eſt ordo Eremitarum S. Guilielmi, ſive, ut vocant, Guilielmitarum, initium ſuum habens à S. Guilielmo Aquitaniæ duce ac Pictonum comite, qui, in *ſtabulo* Rhodis ab hominum conſortio pœnitentiæ cauſâ ſeſe ſubducens, eremiticum hoc inſtitutum inchoavit; quem poſteà beatus Albertus ejus diſcipulus & Reinaldus ex medico monachus, aliiquè mirificè propagarunt. Militaſſe hunc ordinem à multis retrò ſæculis ſub regula ſancti patris Benedicti ex variorum pontificum, ut Innocentii IV, Alexandri IV, Urbani IV & aliorum diplomatibus probat Sampſon Haius, Guilielmita Pariſienſis, lib. de veritate vitæ & ordinis S. Guilielmi, editio Pariſiis, anno 1588, quod etiamnùm patet in Guilielmitis modernis Aloſtenſibus & Brugenſibus, cæteriſque in Flandria & Brabantia degentibus, habitus eorum eſt toga ſive tunica candida cum ſcapulari breviori & cuculla nigris.

10. » Hunc ſequitur ordo Sylveſtri-

Digitized by Google

norum exordium ſuum habens à beato Sylveſtro monacho Vallis-umbroſæ anno 1231 apud Montem-Faunum propè Fabrianam civitatem, eſtque ordinis Vallis-umbroſæ reformatio, olim eidem ordini ſubjecta; at plures poſt annos ſeparata, ordinis titulo decorata proprium ſuum præpoſitum generalem habet. Confirmavit hunc ordinem Innocentius IV, anno 1247 uti ex Bull. Rom. patet.

11. » Undecimus fulget ordo Cæleſtinorum, à S. Petro de Morone, qui poſteà fuit pontifex maximus nomine Cœleſtinus V, inſtitutus anno Chriſti 1274 ab eoque approbatus anno 1294, quo ipſe ſtupendo humiliatis exemplo abdicavit ſe à pontificatu ſexto coronationis ſuæ menſe evoluto; habitus hujus ordinis eſt toga candida cum ſcapulari & cuculla nigris.

12. » Duodecimus & ultimus hanc ſeriem claudit ordo Montis-Oliveti, à beato Bernardo Senenſi, cognomento Ptolomæo, originem ſuam ducens anno 1319, ſub candido habitu & regulâ S. Benedicti. Hunc approbavit Joannes XXII, anno 1324, ac per plures Italiæ civitates propagatus floret.

Hic tamen adverte, lector benevole, hos omnes ordines nomine & habitu quantumvis diſtinctos, non eſſe diverſos; ſed ſicuti cæteræ congregationis, de quibus infrà, reverà conflare unum Benedictinum ordinem: nam, ut rectè advertit noſter Yepeſius in capite ſui chronici, ordinum diverſitas atquè diſtinctio potiſſimum in eo conſiſtit, quod inſtitutores diverſas ferantur in metas, ſive diverſos ſibi conſtituant fines, in quibus hujus & hujus ordinis religio eſſentialiter conſiſtit. Res patet ad oculum in ordine S. Dominici, ac in ordine ſanctiſſimæ Trinitatis regulæ S. Auguſtini additis: finis hujus ordinis, imò in quo hic ordo fundatur, eſt liberatio Chriſti fidelium à duriſſimo Maurorum jugo; finis verò iſtius, eſt prædicatio verbi Dei per totum orbem. Nullus itaquè illorum inſtitutorum eò præcipuè collimavit, ut acu regulam S. Auguſtini tangerent ſui, ſic ut è ſemitâ ab eo deſignatâ pedem non efferrent; neque ullus illorum ad primævam S. Auguſtini obſervantiam ſuum ordinem reducere voluit; ſed aliò quiſque tendebat, ſingulareſque inibat vitæ rationes, quibus ut pontifices conſulerent, in regulam S. Auguſtini concedere juſſerunt, cum quod ad metam, in quam inſtitutores illi tenderent, rectiùs duceret, tum quod à conciliorum decretis (Lateranenſis IV præcipuè quo ſtatuitur novos ordines deinceps non inſtituendos, ſed ad unam è regulis approbatis adingendos eſſe) deſciſcere nollent; nos tamen Romanæ curiæ, etiamquè doctorum uſus obtinuit, hos ordines diſtinguere, idquè, ideò propter ſpeciale & diſtinctum à regula inſtitutum, huic in particulari religioni ſeu ordini proprium & ſubſtentiale, prout jam ſtatim vidimus.

Undè hic aliter philoſophandum videtur de ſuprà laudatis ordinibus; nempe hos omnes militantes ſub regula S. Benedicti, non eſſe diſtinctos ab ipſo Benedictino inſtituto, nec conſequenter ab ipſo ordine, quandoquidem illorum inſtitutores non novam & diſtinctam à regula vivendi normam condiderint, quin unò eamdem profiteantur; ſed potiùs antiqua ſanctiſſimi patris noſtri veſtigia majoribus trita repetierint, ut patet in ſtatutis Cluniacenſium, chartâ charitatis Ciſtercien-

Digitized by Google

ſium, &c. ac etiam in decretis ſummorum pontificum, qui, licet illas congregationes honorifico ac ampliſſimo *ordinis* nomine decorent, tamen apertè innuunt ſanctam regulam beati Benedicti earum eſſe rationem ac vivendi normam. Exemplum hujus videre eſt in ordine ſancti Franciſci, ſub quo plures congregationes militare in confeſſo eſt, verbi gratia conventualium, capucinorum, begardorum, quæ licet formâ habitûs inter ſe diſtinguantur, aliaque etiam inter ſe diſtincta habeant ſtatuta, non tamen diverſos conſtituunt ordines, ſed omnes ſeſe profitentur eſſe ordinis S. Franciſci; adeoque quemadmodùm verbi gratiâ ſeſe dicunt religioſos capucinos minoritas ordinis ſancti Franciſci; ſimiliter ſupradictorum ordinum religioſi dicere poſſunt ſe eſſe religioſos verbi gratiâ Cluniacenſis, ſeu congregationis Cluniacenſis ordinis ſancti Benedicti; quandoquidem eadem, quam dedimus ſuprà, ratio tam pro ipſis quam pro noſtris æqualiter militet. Qui plura hac de re pernoſcere cupit ad noſtrum citatum Yepeſium remittimus. Interim ſi quis hac in re fortè offendi contingat, cùm ſeſe regulæ ſancti Benedicti profeſſum negare nequeat, hunc titulum admittit verbi gratiâ ſe eſſe religioſum ordinis Benedictino-Cluniacenſis, Benedictino-Camaldulenſis, Benedictino-Ciſtercienſis, &c.

Hæc de ordinibus ſanctiſſimi patris Benedicti regulæ profeſſione addictiſſimis; qui certè tum monaſteriorum ac partheniorum multitudine in tantum accreverunt, ut de ſanctiſſimo patre noſtro dici queat illud pſalmiſtæ: *Impletâ eſt terra poſſeſſione tua!* etenim *extendit palmites ſuos uſque ad mare, & uſque ad flumen propagines ejus.* Et certè ſi præter jam recenſitos ſuprà ordines, cæteras congregationes, quæ tum ante, tum inter, tum poſt ſupradictos ordines ſub ſacra B. Benedicti regulâ diverſis in locis exortæ ſunt, quis enumerare velit, non in Italia ſolum, Sicilia, Gallia & Hiſpania ſacram hanc Benedictinam vineam dilatatam fuiſſe reperiret, verùm & in Angliam, Belgiam, Germaniam, Hungariam & Paleſtinam uſque glorioſos ſuos palmites extendiſſe fatebitur. Quod ut ad oculum pateat brevem hic chronotaxim dabimus incipiendo ab anno natalis Sancti noſtri legiſlatoris, perducendo hanc ferme ad noſtra tempora, quæ ut infrà ſequitur eſt talis, qualem hanc veſtræ exſpectationi ſubjicimus.

Anno Chriſti. *Anno S. B.*

Chronotaxis brevis originum Congregationum militantium ſub regula B. monachorum patriarchæ Benedicti.

480 » Sanctiſſimus in Occidente patriarcha monachorum Benedictus unà cum ſacrâ virgine ſorore ſuâ Scholaſticâ, inſtar ſtella matutina orbi opportunè exoritur ex auguſtiſſimâ aniciorum proſapiâ. 1

» Aliquot poſt annos Romam mittitur cum nutrice ſuâ Cyrillâ ſtudiorum causâ.

Digitized by Google

Anno Christi. *Anno S. B.*

494 » Roma nutriceque relictis, furtim in Sublaci ſpecum ſeſe recipit, ibique per triennium mundo incognitus ſoli Deo vacans, à Sancto Romano fovetur. 14

497 » Incipit ſanctitatis fama clareſcere. 17

» Undè plurimi ad eum converſionis causâ confluunt, quare cum anno Chriſti 510, numerus monachorum plurimum excreviſſet, monaſteria ædificare cœpit, quæ uſquè ad annum circiter 528, apud Sublacum ad duodecim uſquè aucta fuerunt.

520 » Circa hunc annum incipit congregatio Specuenſis. 40

522 » Euthycius Sanctum Maurum, & Tertullus patritius Sanctum Placidum ſub inſtituto Sancti Benedicti Deo offerunt. 42

528 » Sanctus Benedictus, cum SS. Mauro & Placido Caſſinum petit, ibique deſtructis Apollinis idolo ac lucis, circa annum 530. Creditur ædificaſſe monaſterium Caſſinenſe. 48

536 » Sanctus Placidus mittitur in Siciliam. Unde incipit congregatio Sicula. 56

540 » Aliquos diſcipulos mittit Sanctus Benedictus in Hiſpaniam; à Sancto Petro Caragdinenſi una cum ſancti patris noſtri inſtituto recipiuntur, incoluntque monaſterium à ſanctiâ Severiani matre ædificatum. Unde congregatio Benedictino-Hiſpanica. 60

542 » Divinitus Totilæ Gothorum regis fraude detectâ; rex ipſe eo permotus, Caſſinum venit, ac ſancti patris noſtri ſanctitatem, divinumque prophetiæ ſpiritum in eo eſſe venerabundus teſtatur; à quo ipſe graviter reprehenſus plura ſibi obventura intelligit. 62

543 » Sanctus Maurus mittitur in Galliam. Unde congregatio Mauriana ſive Glanofoliana. 63

» Hoc anno videt ſanctus pater Benedictus 10. Februarii ſanctæ ſororis ſuæ Scholaſticæ animam in columbæ ſpecie cœli ſecreta penetrare, quam ipſe meritis & miraculis clarus 21. Martii ejuſdem anni horâ tertiâ matutinâ illuſtri ad cœlos viâ eſt ſecutus.

586 » A Longobardis devaſtatur monaſterium Caſſinenſe, unde regula à fugientibus monachis Romam adſportatur. 106

596 » Sanctus Gregorius I, papa, approbat regulam Sancti patris Benedicti. 116

748 » Inſtaurato à Sancto Petronace monaſterio Caſſinenſi, Sanctus Zacharias papa in dedicatione ejuſdem eccleſiæ huc regulam refert, ſanctamque declarat. 232

896 » Perit voracibus flammis monaſterium Teanenſe, itemque 316

Digitized by Google

cum cæteris monumentis regula propriâ manu Sancti patris Benedicti conscripta, ita tamen, ut ultimum ejusdem caput à flammis vindicatum in sacrario Cassinensi adhuc religiosè asservetur.

» Huc usque egimus de vitâ Sancti patris Benedicti, ejusque sacræ regulæ, ac ordinis ejus primordiis; nunc ergo, ut ea quæ de ulteriori ejusdem ordinis propagatione supra diximus, confirmemus, chronotaxim hanc repetemus ab anno 570, quando à Sancto Cosmogello instituta est in Hibernià congregatio *Benchor*, quæ sæculo 7. post adventum Sancti Augustini Anglorum apostoli, Benedictinum institutum suscepisse videtur. Cujus congregationis Sanctus Columbanus religiosus circa annum 600. Ad Burgundicas Galliæ partes ascendens Luxovienſe monasterium constituxit, unde congregatio *Luxovienſis* exorta est, quæ solam Sancti Benedicti regulam anno 655, sibi adoptasse videtur. His itaque congregationibus inter Benedictinas constitutis, hanc chronotaxim prosequimur, incipiendo ab anno circiter 620, quando exorta est.

620 » In Hispaniâ congregatio Sirbitana seu Valclarensis, agentibus duobus SS. viris, Donato Sirbitani, & Joanne Gotho Vallis claræ monasteriorum fundatoribus. 140

651 » Apud Aurelios in Galliâ surrexit congregatio Floriacensis, floro comite ejusdem cœnobii fundatore. Postquam secuta est. 171

700 » In Angliâ congregatio Giribenna sive Ingiruiensis procurante Sancto Biscopio abbate. 220

750 » Prodiit in Germaniâ congregatio Fuldensis, cujus institutor fuit Sanctus Bonifacius archiepiscopus Moguntinus, qui in Frisiâ martyr occubuit. 270

910 » Initium suum habet ordo Cluniacensis, de quo supra. 430

1012 » *Item* & ordo Camaldulensis, de quo vide ibidem. 532

1040 » Paulo ante vel post, sub D. Meginhero abbate prodiit congregatio Hiersfeldensis. 560

» Eodem fere tempore, exordium suum ordo Vallis-umbrosæ, de quo supra.

1050 » Circiter, exorta est congregatio Cavensis, alferio primo cœnobii Cavæ fundatore & abbate. 570

1056 » Deinde exsurgit ordo Grandimontensis, de quo supra. 576

1058 » Quem subsecutus est ordo Humiliatorum, de quo supra. 578

1060 » Circa illud tempus instituit Ludulphus abbas Sancti Andreæ de Avellanâ congregationum Columbæ. 580

» *Item*

Digitized by Google

Anno Christi. Anno S. B.

» *Item* & Sanctus Mainardus congregationum de Saſſoviro in Umbriâ.

» Quo fere eodem tempore ſurrexit in monaſterio Vivarienſi congregatio Caſtellenſis.

1077 » Orta eſt congregatio Sylvæ majoris, auctore Gerardo Colbeinſi, ac nominis hujus monaſterii in Gallia fundatore. Deinde. 597

1080 » Exſurgit congregatio Hirſaugienſis in monaſterio Sancti Aurelii, auctore D. Guilielmo duodecimo ejuſdem loci abbate. 600

1098 » Sanctus Robertus abbas plantat ordinem Ciſtercienſem, de quo ſupra. 618

1100 » Sequitur ordo Fontis-Ebraldi, de quo itidem ſupra. 620

1102 » Oderiſius I. abbas Caſſinenſis 38, ordinem Sancti patris Benedicti in Paleſtina dilatavit: hic inquit Petrus Diaconus: *Hiſpaniæ iterum, Conſtantinopoli, Hieroſolymæ, Illyricæ ordinem mittit.* 622

1112 » Orta eſt congregatio Savigniacenſis in Normannia auctore Vitali de Mortain. 632

1117 » Prodiit deinde congregatio Sulpiciana, in qua viri etiam, ſicuti monachi Fontis-Ebraldi, ſubſunt abbatiſſæ. 637

1120 » Hoc anno Sanctus Guilielmus inſtituit ordinem Montis Virginis, de quo ſupra. 640

1122 » Poſtea hoc anno edificatum eſt monaſterium Mellicenſe, cujus primus abbas fuit Sigeboldus; unde prodiit congregatio Mellicenſis. 642

1126 » Circa hunc annum à D. Joanne de Martera initium ſuum habet congregatio de Pulſano. 645

1156 » Incipit ordo Guilielmitarum, auctore altero Sancto Guilielmo, duce Aquitaniæ, de quo pag. 13. 676

1189 » Sanctus Joannes Joachimus ædificat monaſterium Florenſe in Calabria, ac ejuſdem nominis congregationem inſtituit. Erat hic ante Coractii abbas. 709

1193 » Fundatur monaſterium Vallis-Caulium à quodam Viardo converſo Cartuſienſi, unde hujus nominis congregatio orta eſt. 713

1231 » Initium ſuum habet ordo Sylveſtrinorum, de quo ſupra. 752

1274 » Exſurgit ordo Celeſtinorum, de quo ſupra. 794

1300 » *Item*, & hoc anno Catanæ in Siciliâ, congregatio Sancti Nicolai de Arenis, fuitque unita anno 1506, congregationi Caſſinenſi, de qua infra. 820

1319 » *Item*, & hoc anno ordo Montis-Oliveti, de quo vide etiam ſupra. 839

Digitized by Google

Anno Christi. Anno S. E.

1328 » D. Andreas de Paulâ Aſſiſienſi inſtituit congregationem Sancti corporis Chriſti, fuitque hæc unita ordini Montis-Oliveti, anno 1583. 849

1409 » Inſtituta eſt in Italia congregatio Sanctæ Juſtinæ de Paduâ promovente D. Ludovico de Barbo, Veneto, antea canonico regulari Sancti Georgii de Alega; hic, conſentiente Gregorio XII, Benedictinum inſtitutum ſub hujus congregationis reformatæ diſciplinâ prius profeſſus, factus eſt abbas Sanctæ Juſtinæ, ac poſtea ejuſdem congregationis præſidens. 929

» Hoc ſæculo extitiſſe videntur congregatio Sancti Hieronymi de Salvaria, & congregatio Sagienſis, quæ poſtea præfatæ congregationi fuerunt unitæ. Cui tandem anno 1504. aggregatum eſt celeberrimum monaſterium Caſſinenſe, ob cujus reverentiam Julius II. Hoc deſuper emanata bulla hanc congregationem deinceps Caſſinenſem aliàs Sanctæ Juſtinæ de Paduâ nuncupari voluit.

1433 » Perficitur à D. Joanne Mindenſi, Cluſenſi abbate congregatio Cluſenſis in monaſterio Bursfeldenſi, ac ab ultimo hoc monaſterio nomen ſuum, priori relicto, derivat. Undè reluti ſirculi à trunco ſuo prodiêre hæ congregationes Benedictino Germanicæ; nempe: angeli cuſtodis in Bavaria, congregatio Alſatica, & congregatio Auguſto-Vindelica. 953

» Eodem anno Sancta Franciſca vidua Romana fundavit congregationem oblatarum ſub ordine Montis-Oliveti, quarum unicum cœnobium ab ipſa ædificatum extat Romæ.

1516 » Exurgit in Galliâ congregatio Caſaliſ-Benedicti quam Leo X approbavit. 1036

1520 » Circiter ſecuta eſt in Hiſpania congregatio Valliſoletana, agente D. Garcia à Ciſneros, abbate Stæ. Mariæ à Monte-Serrato. 1040

» Item circa eumdem annum congregatio Montis-Coronæ, ſive Grotana de quâ ſupra.

1549 » Coimbriæ in Luſitania prodiit congregatio Ulyſipona, cujus author fertur fuiſſe D. Jacobus de Murtia, abbas Sancti Nicolai in Luſitania commendatarius, habitâ ad hoc licentiâ à Paulo III. 1069

1559 » D. Chryſoſtomus monachus congregationis Caſſinenſis ac poſtmodum archiepiſcopus Raguſinus, inſtituit in Dalmatia congregationem Melidæ inſula. 1079

15... » Circa hunc annum viget congregatio Bloſiana, cujus venerabilis P. Ludovicus Bloſius abbas Lætienſis fuit author, hanc meditatus fuerat ab anno 1537. Sed eo tempore bellici 10...

Digitized by Google

Anno Christi Anno S. B.

tumultus executionem pii hujus instituti plurimum impedierunt.

1564 » Prodit in Belgio congregatio nomine Benedictinorum exemptorum. 1084

1600 ». Hoc sæculum æditur congregatio Lotharingica Sanctorum Vitoni & Hydulphi, & anno 1604. Completa, authore R. D. de la Cour, quæ in tantum accrevit, ut non tantum se per Lotharingiam, sed etiam in Galliam & Burgundiam usque dilatârit. 1120

1602 » Subsecuta est deinde congregatio Benedictino-Helvetica. 1122

1603 » Cum ab Henrico VIII, in Anglia ordo Sancti Benedicti fuisset suppressus de anno 1536, hic tamen refloruit hoc anno, quo agente divino auxilio Sigeberto Bucleo, qui solus è turri Londinensi evadens cum quibusdam scholaribus, exorta est congregatio Benedictino-Anglicana missionariorum, quorum finis est schismaticos Anglos, Scotos atque Hibernos ad gremium ecclesiæ reducere, ac fratres suos oppressos in fide christiana corroborare. Hinc & hodiedum virginum parthenia congregationis Anglicæ, Duaci, Parisiis & Bruxellis existunt. 1123

1618 » Ex Lotharingica congregatione prodiit congregatio Sancti Mauri in Gallia, cui anno 1636, unita fuit congregatio Casalis-Benedicti. Hæc congregatio celeberrima est glorioſa scriptorum fertilitate. 1138

1618 » Ex Lotharingica congregatione prodiit congregatio Belgica Sancti Placidi, incepitque in monasterio Sancti Huberti in Arduennis. 1138

1618 » Circiter, congregatio monialium D. Virginis Montis Calvariæ incepit agente R. P. Josepho, cappucino Pictavii, quam sub regula S. P. Benedicti, confirmavit Gregorius XV, anno 1622. Incedunt hæ moniales nudis pedibus à calendis Maii, usque ad idus Septembris inclusive. 1138

1628 » Ex Lotharingica congregatione prodiit, & alia in Belgio congregatio sub invocatione beatæ Mariæ Virginis, dein Sti. Placidi, quam reformationem D. Benedictus Hæstenus, propositus Affligheniensis, in ejusdem nominis monasterium non frustra introducere conatus fuit, quam ipse, cæteros exemplo præiens, expleto unius anni novitatu, cum allis undecim in manibus illustrissimi D. archiepiscopi Mechlinienſis Jacobi Boonem, abbatis ejusdem monasterii professus est. Quod ut magnificentius celebraretur, Cornelius Jansenius S. T. D. in aca- 1148

Digitized by Google

Anno Christi. Anno S. B.

demia Lovanienſi, doctiſſimum de interiori hominis reformatione orationem habuit.

1653 » Exſurgit congregatio Benedictina monialium perpetuæ adorationis ſancti ſacramenti, quam inſtituit venerabilis mater Mechthildis. Hæc congregatio viget in Lotharingia & Gallia. 1173

173.. » Hoc tandem agmen Benedictinarum congregationum claudit congregatio Brixienſis in Italia, quam inſtituiſſe fertur eminentiſſimus D. cardinalis Quirinus monachus congregationis Caſſinenſis, & civitatis Brixienſis epiſcopus. 125..

» Hæ ſunt propagines, quæ ex florentiſſima illa Benedicti vinea prodierunt, ac veluti pretioſiſſimæ gemmæ ex palmitibus ejus eruperunt, & per duodecim fere ſæculorum decurſum eccleſiam Dei non parum decoraverunt, & etiamnum decorant: hi ſunt myſtici illi circuli, qui ex ſacra B. patris noſtri regula veluti ex trunco ſuo exorientes in arbores excreverunt, & cum pſalmiſta regio ſi dici liceat, *operuit montes umbra earum, & arbuſta earum cedros Dei* (a); non tamen ſine profectu; ſpiritali namque ſucco vegetantes, tam ſanctitatis quam ſapientiæ fructus abundantiſſimos protulerunt. Certe ſi fructus illarum propaginum conſideremus, ſancti ſunt, ſpiritualem vitam fovent & conſervant; per illas ſpiritum regulæ ad hæc noſtra tempora derivatum novimus & tenemus. Quid mirum? *Non poteſt arbor bona malos fructus facere; radix* enim illius *ſancta eſt* (b). Si *ſanctitatem perquiras; ecce Odor* eorum *ſicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus*, ſpiritali ſuâ flagrantiâ eccleſiam Dei adimplevit: ſi doctrinam deſideres, ſapor illorum non fallit, cordis palato non mentitur; iſti ſunt fructus, pro quibus *vir offert mille argenteos* (c), quos ſcilicet Deus cœleſtis ille agricola ſummo habet in pretio; nam ut in decurſu hujus bibliothecæ videbimus, vel præbent rerum cœleſtium ſaporem, vel ad hunc animos diſponunt, vel mirabilia Dei opera in variarum rerum viciſſitudinibus geſtarum conſideranda proponunt.

» Cæterum ſicut in arboribus certa frondentium palmitum multitudo fructus, ipſasque propagines, ab injuria aeris defendit; haud ſecus in Benedictina hac vinea proeminent non ommino deſtituti ſpiritali virore palmites, qui non ſolum Benedictinas propagines, ſed ipſam dominicam quoque vitem ab irruptione ſæcularium prædonum etiam hæreticorum vindicant & tuentur. Hi ſunt, ut rem ipſam clarius demonſtremus, ordines militares equitum militantium ſub regula ſancti P. noſtri Benedicti; qui, dum cæteri in clauſtris legendo, ſcribendo, orando, pſallendo, & concionando, aliiſque ſpiritualibus armis viriliter contra ſpiritales nequitias demicant proſpereque devincunt; ut murum pro

(a) *Pſalm.* 79. (b) *Geneſ.* 27. (c) *Cant.* 8.

Digitized by Google

populo Dei contra viſibiles eccleſiæ hoſtes audacter ſeſe opponunt, acriterque defendunt, ejusque hoſtes in ore gladii vel fugant, aut proſternunt, totique orbi Chriſtiano utilitatem incredibilem, religioni monaſticæ immortalem gloriam, ſibi ipſis famam non interituram acquirunt. Hujuſcemodi itaque ordinis præcipui ſunt ſequentes.

» 1. Primus eſt ordo militaris de avis, fundatore Alphonſo I. Luſitaniæ rege anno Chriſti 1147, fuitque ordini Ciſterſienſi ſubjectus. Utuntur hujus ordinis milites habitu albo, rubra cruce inſignito.

» 2. Huic proxime ſuccedit ordo militaris Calatrava, fundatoribus S. Raymundo abbate Fiterii, ac Sanctio, Caſtillæ rege 1157. Sub regula S. Benedicti, & habitu Ciſtercienſi, quem Alexander III, papa 1164, confirmavit. Huic poſteriori unitus fuit prior ordo de avis.

» 3. Tertius eſt ordo militaris de Alcantara, quem Gometius Fernandus nobiliſſimus miles in regno Legionenſi inſtituit ſub Ferdinando II. Caſtillæ & legionis rege anno 1170, ordinem approbavit Alexander III, papa anno 1177. Comprobavit *item* Lucius III, anno 1183, & ad diœceſanis exemit, addita S. P. Benedicti regula, quam ſequerentur. Cucullum & rubeam faſciam, qua ante diſtingui conſueverant, cruce viridi florida in candido ſcapulari mutarunt.

» 4. Hunc ſequitur ordo militaris S. Mariæ de mercede & redemptionis captivorum, qui inſtitutus dicitur à Jacobo I. Rege Aragoniæ, poſt quem Petrus Nolaſcus, homo Gallus, ducem ſequentibus ſe præbuit, optimiſque legibus & inſtitutis ad S. P. Benedicti normam naſcentem familiam temperavit; quam inſtitutam vivendi rationem Gregorius IX, ſuo diplomate approbavit. Alium ejuſdem nominis ordinem ſub Sancti Auguſtini regula militantem agnoſcimus, quem cum hoc multi confundunt, ſed prorſus diſtinguendos cum noſtro Wionio putamus.

5. Quintus eſt ordo militaris de Monteſiâ, qui, licet ordini Calatravæ ſubjectus, proprio gaudet magiſtro, utitur que veſte candidâ, cruce rubrâ & planâ inſignitâ. Hujus inſtitutor eſt Guilielmus Erilius, anno 1717. Approbavit Joannes XXII.

» 6. Deinde anno 1320, in Luſitania inſtitutus eſt ordo militaris de Perioca à Dionyſio rege Luſitaniæ, ab eodem pontifice approbatus. Utitur nigrâ veſte, & cruce partim rubeâ partim candidâ. Sunt enim quatuor ejus brachia per medium diſceſſa, & lineâ candidâ interſecante diſtincta: ſicut in ſingulis brachiis binæ cruces appareant, rubrâ & candidâ.

» Hunc ſequitur ordo militatis Sancti Stephani papæ, à Coſmo Mediceo magno Hetruriæ duce initiatus anno 1561 approbante Pio IV, ab eodem multis privilegiis auctus.

» 8. Octavus eſt ordo militaris Sancti Mauritii, qui apud Sabaudos & Pedemontanos floret, quem Gregorius XIII poſtliminio reſtituit, & contra hæreticos militare juſſit. Geſtant equites iſti crucem viridem limbo candido concluſam, in cujus medio altera crux, quæ Sancti Mauritii eſt, cernitur.

» 9. Nonus eſt ordo Templariorum, quibus Sanctus Bernardus vivendi modum præſcripſit; hunc videſis apud Henriquez in calce menologii Ciſtercienſis.

Digitized by Google

Sed, quod omnino delectus ſit, ſilentio præterimus.

» 10. Huic addo ordinem Melitenſem qui, licet hodiedum ſub auſpicii Sancti Auguſtini dirigitur, tamen ſub regulâ Sancti Benedicti olim inſtitutus fuit à Sancto Petro Salernitano abbate III. Cavenſi. Ita D. Victorinus ab averſa abbas Cavenſis, poſtea abbas Sancti Severini Neapoli, in catalogo Sanctorum ſui monaſterii.

» 11. Undecimum ordinem recenſet Miræus, *equitum alæ* nominatum, in Luſitaniâ inſtitutum anno 1167. Lib. 5. Orig. monaſt. Cap. 10.

» 12. Ab eodem & alium ordinem accipe, cognomento Sancti Bernardi qui olim in Hiſpania notiſſimus fuit. De quo Mariana lib. 7. cap. 11. & Montalinus tom. 1. chron. Ciſtercienſis, lib. 2. art. 21. Alii autem ſi qui ſint militaris ordines ſub Sancti Benedicti inſtituto militantes, ad ſupra enumeratos fere pertinent. Ordo enim Sancti Georgii de Alfamâ in regno Valentiæ, Monteſianis acceſſit. Ita Martinus viciana in chron. Valentiæ parte 3. Ordo Montis Gaudii in Caſtilla, & ordo militum de Truxillo in Extramadura, ordini Alcantaræ, ut ex Andrada & Montalto, Miræus loco ſupra citato ſcripſit.

» Hæc de origine ordinum & congregationum ſub regula Sancti monachorum patriarchæ Benedicti militantium breviter, quam potuimus, exponere conati ſuimus; verum quos quantosque doctrinæ fructus ab illis non fruſtra expectare poſſumus, adeoque quibus quantiſque doctrina ac ſcientia inſignibus viris ordo Benedictinus clarificatus fuerit, jam in ſequentibus hæc noſtra bibliotheca monſtrabit. Hæc, domnus Willibrordus Walravens.

WANDALBERT, *moine de Prum.* Wandalbert, ou Wandelbert, moine de Prum, au dioceſe de Treves, ſcholaſtique de cette abbaye, & décédé vers l'an 870, fut un perſonnage célebre dans ſon ſiecle. Outre qu'il poſſédoit les ſciences divines & humaines, il avoit du goût pour les belles-lettres & les arts, ſpécialement pour la poéſie. Il a écrit divers ouvrages; 1. la vie de St. Goar, hermite, imprimée à Mayence, dans une légende, en 1489. Il a joint à cette vie l'hiſtoire abrégée de l'abbaye de Prum; 2. un martyrologe en vers héroiques, au nombre de près de 2000, qu'il dédia à l'empereur Lothaire, fils de Louis-le-pieux. Il y annonce à chaque jour de l'année un ou pluſieurs ſaints, avec un court éloge & quelques traits principaux de l'hiſtoire de leurs vies. Il a été publié premierement en 1563, & a, depuis, revu la preſſe dans le ſpicilege de Dom Martene; 3. un poëme ſur la création du monde, ſuivant l'ordre des ſix premiers jours rapporté dans les livres ſaints. Il y donne une explication du ſens myſtique de la formation de l'homme; cet ouvrage n'a pas encore été confié à la preſſe; 4. différents autres poëmes ſur des ſujets profanes; mais qui ne ſe trouvent plus. On remarque que ſes poéſies ont quelques beautés; mais quoiqu'il aimât la verſification, il écrivoit mieux en proſe qu'en vers.

WANDERNOODT, *de l'ordre de Cîteaux.* Philippe Wandernoodt prononça ſes vœux en l'abbaye de Bodeloo de l'ordre de Cîteaux, environ l'an 1636. Il a publié à Gand l'abrégé

Digitized by Google

du ménologe de Cîteaux, qu'il avoit traduit du latin en langue flamande.

WANNER, *religieux de Zuifalten.* Conrad Wanner, à qui Dom Pezo donne rang dans le catalogue des auteurs Bénédictins, publié dans ſes lettres apologétiques, vivoit dans le 17. ſiecle en l'abbaye de Zwifalten. Il publia en 1695, un volume in-12 de méditations, ſous le titre d'*Apiculæ ſolitudinis.* L'abbaye de Zwifalten eſt de la congrégation de St. Joſeph, au dioceſe de Conſtance.

WANTHAN, *Bénédictin Anglois.* Wanthan, Bénédictin de l'abbaye de Cormelic en Angleterre ſa patrie, eſt connu par un ouvrage qu'il dédia à un ſeigneur nommé Sinwel. C'eſt un dictionnaire étymologique des principaux mots anglois, dont Humbred, duc de Gloceſter, a fait préſent à la bibliotheque d'Oxford, où on le conſerve manuſcrit.

WARING, *moine de Saint-Gal.* Waring, ou Waringiſus, moine de Saint-Gal, fut notaire dans le 8. ſiecle, & écrivit un grand nombre de chartres, en 761 & 767. Il eſt le premier qui ait pris le nom de chancelier.

WARIN, *abbé de Saint-Arnould de Metz.* Warin, abbé de Saint-Arnould de Metz, eut de forts démêlés avec Jean, abbé de Fécamp en Normandie, à l'occaſion d'un religieux nommé Benoit, qui, de Fécamp, étoit venu à Saint-Arnould vers l'an 1040. L'abbé de Fécamp l'ayant revendiqué, & celui de Saint-Arnould refuſant de le rendre, ils s'écrivirent de part & d'autre des lettres qui ſe trouvent manuſcrites à Saint-Arnould de Metz, & qui ont été imprimées dans les anciens analectes de Dom Mabillon, tome I, pag. 229. Les lettres de l'abbé Jean ſont pleines de véhémence & d'aigreur; celles de Warin ſont plus modérées, & toutefois pleines de vigueur & de force. Il en eſt parlé plus au long dans *l'Hiſtoire de Metz.*

WARMANUS, *évêque de Conſtance.* Warmanus, mort en 1034, eſt auteur de la vie de St. Firmin, célebre évêque régionnaire, dont il eſt parlé au long dans le premier tome de l'*hiſtoire de Metz*: il dédia cette vie à Lindolphe, archevêque de Treves. Dom Mabillon l'a fait imprimer au 3. ſiecle Bénédictin. Quant à la perſonne de Warmanus, il étoit né comte de Dilinghen, & s'étoit fait moine à Richenou, d'où on le tira pour être évêque de Conſtance.

WARNER, *moine de Weſtminſter.* Warner, ſurnommé l'*Homiliaire*, parce qu'il poſſédoit un merveilleux talent pour la prédication, & qu'on a de lui des homélies & un grand nombre de ſermons, étoit moine de Weſtminſter en Angleterre, vers l'an 1090. Outre les ſermons & homélies dont nous venons de parler, il a compoſé un livre intitulé : *Faſciculus temporum*, & un recueil des plus belles ſentences des peres, imprimé à Bâle en 1494.

WASSELIN, *abbé de Saint-Laurent de Liege.* Waſſelin, ou Wazelin, religieux, puis abbé de Saint-Laurent de Liege, dont on place la mort à l'an 1149, fut un perſonnage recommandable par ſes vertus & par ſes connoiſſances. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut noirci de calomnies; mais Wilbalde, abbé célebre de Stavelot, le juſtifia dans une lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à Eugene III. Il a fait une concordance des évangiles avec un commentaire; mais prévenu de la mort, il ne put mettre la derniere main à ce

Digitized by Google

ſecond ouvrage, qui eſt reſté manuſcrit dans la bibliotheque de Saint Laurent. On a, d'ailleurs, différentes lettres de la plume de Waſſelin. D. Martene en a publié une au premier tome du tréſor de ſes anecdotes. Elle eſt adreſſée à Raimbault, chanoine-régulier ſon ami, qui lui en avoit écrit pluſieurs, & qui avoit coutume de lui envoyer ſes ouvrages pour qu'il les corrigeât. Dom Mabillon en a fait imprimer un autre ſous le nom de Waſſelin, au premier tome de ſes analectes, ſous ce titre: *de continentiâ conjugatorum.* C'eſt un excellent traité; mais on doute ſi c'eſt à l'abbé dont il s'agit dans cet article, ou à ſon prédéceſſeur qui portoit le même nom qu'elle appartient réellement.

WAST, (*St.*) *religieux d'Arras.* On ſait combien eſt fameux l'ouvrage qui a pour titre: l'*Encyclopédie.* C'eſt proprement aux religieux de l'abbaye de Saint-Waſt qu'en eſt due l'origine. Vincent le Bourguignon, évêque de Beauvais, ayant compoſé ſon *Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, morale, hiſtoriale.* Les Bénédictins de Saint-Waſt tenant le college de cette abbaye à Douay, revirent cet ouvrage, le mirent en ordre, & le rendirent digne de voir le grand jour en 1624: année en laquelle il parut à Douay, en quatre gros volumes in-folio, ſous ce ſecond titre: *Bibliotheca mundi, Vincentii Burgendi,* &c. *Omnia nunc accurate recognita, diſtincte ordinata, ſuis unicuique authori redditis exacte ſententiis; ſummariis præterea & obſervationibus, quibus antea carebat illuſtrata. Opera & ſtudio theologorum Benedictinorum collegii Vedaſtini in alma academia Duacenſi.*

WATER-TONUS, *moine de Saint-Edmond de Buri.* Galfred, ou Galfrid Water-Tonus, profès du monaſtere Bénédictin de Saint Edmont de Buri en Angleterre, floriſſoit vers l'an 1350. Il eut la réputation de philoſophe habile, comme de profond théologien, & joignit la pratique à la théorie des vertus; on ne le vit jamais qu'occupé de la lecture, de contemplation ou de l'office divin. Il a laiſſé des réflexions morales ſur les pſeaumes; un traité ſur la ſalutation angélique; des homélies ſur les évangiles des dimanches; des conférences monaſtiques, outre divers opuſcules.

WATERNELLE, *de Saint-Vannes; voyez* WOITRINELLE.

WAULDE, *moine de Lobes.* Au commencement du 17. ſiecle floriſſoit en la célebre abbaye de Lobes Dom Gilles Waulde, qui avoit fait profeſſion de la regle de St. Benoit. Il en compoſa l'hiſtoire, qu'il fit imprimer en 1628.

WAUSTRI, *de l'ordre de Cîteaux.* Bonaventure Wauſtri, profès de l'abbaye d'Alne, ordre de Cîteaux, dans les Pays Bas, vivoit comme le précédent, au commencement du 17. ſiecle. Il fit, en 1633, imprimer à Louvain en un volume in-8., la vie de la B. Humbeline, ſœur de St. Bernard, & religieuſe de l'ordre de Cîteaux. Il y joignit les conſtitutions obſervées dans les monaſteres réformés d'Eſpagne.

WEENTIUS, *abbé d'Egmont.* L'abbaye d'Egmont, ordre de St. Benoit en Hollande, fut gouvernée dans le 15. ſiecle par Jean Weentius, qui en étoit le 24e. abbé. Il a écrit les vies de ſes prédéceſſeurs. Il ſe démit en

Digitized by Google

1404, & mourut peu de temps après. On mit ſur ſon tombeau ces vers Léonins :

Infortunatus jacet hic Joannes, abba vocatus,
Cui Went cognomen à ploratu dedit omen
Nomine ſtipatus, ni ſalvatore juvatus,
Quem ſancto culi rex aſſociet Michaëli.

Foppens rapporte cette épitaphe dans ſa bibliotheque Belgique.

WEGETIN, *abbé de Weingrarten.* L'abbaye de Weingrarten célébrera à jamais la mémoire de ſon abbé Georges Wegetin, pour tous les bons exemple & les loix ſages & édifiantes qu'il lui a données. Il termina ſa vie pleine de mérites en 1627. Il joignoit la ſcience à la ſolide piété, & a mérité rang parmi nos écrivains par quelques ouvrages que Dom Peze ne détaille pas.

WEIBEL, *religieux d'Einſidlen.* Dom Weibel, décédé le 19 Avril 1699, étoit de Conſtance, & avoit prononcé ſes vœux à Einſidlen, autrement Notre-Dame des Hermites, le 6 Janvier 1638. Il fut d'abord profeſſeur dans ſon abbaye, puis procureur-général de la congrégation de Saint-Gal en cour de Rome, & enfin, envoyé à Saltzbourg, où il enſeigna la théologie, & interpréta l'Ecriture ſainte. On a de lui quatre ouvrages ; le premier a pour titre : *Selectæ difficultates de jure & juſtitia*, in-8., 1660 : le ſecond, *Tractatus de ſacratiſſimo miſſæ ſacrificio*, in-8, 1662 : le troiſieme, *de natura theologiæ, & de exiſtentia & eſſentia Dei*, in-12, 1664 : le quatrieme, *Diſputatio de juriſdictione pœnitentiali*, in-8., 1669.

WEINBERGER, *de l'ordre de Cîteaux.* Le monaſtere de Lilienfeld, au dioceſe de Paſſaw, fut la maiſon où Georges Weinberger ſe revêtit du froc de Cîteaux. Il a écrit un excellent livre ſur les regles du droit canon, dans lequel il réſout tous les cas qui peuvent faire difficulté. On ajoute qu'il fut prieur de ſon monaſtere, mais on ne dit pas en quel temps il vivoit.

WEINCHELIN, *moine de Lambac.* Romain Weinchelin, profès de l'abbaye de Lambac en Allemagne, floriſſoit dans le dernier ſiecle. Il excelloit dans les beaux-arts, ſur-tout dans la muſique, ſur laquelle il a écrit.

WEINCKENS, *prieur de Selingenſtadt* (*a*). Dom Jean Weinckens, religieux de l'abbaye de Selingenſtadt ſur le Mein, congrégation de Burſfeld, dioceſe de Mayence, s'eſt diſtingué dans la poéſie ſur la fin du dernier ſiecle & au commencement de celui que nous courons. Auſſi l'empereur Léopold le nomma-t-il *Poëte impérial.* Voici les titres des productions de ſa plume : 1. *Examen apum* ; in-folio, à Hanovre, 1698 : 2. *Adorea Anſelmiana* ; in-folio. *ibidem*, même année : 3. *Magnæ Triadi* ; in-folio, 1703 : 4 *Gemina archymandritæ eclypa* ; in-folio, à Hanovre, 1703 : 5. *Currus Eliæ triumphalis* ; in-folio, 1703 : 6. *Principis chriſtiani imago* ; in-folio, 1708 : 7. *Embolon euchariſticon cœleſtis Sion, ſeu anagrammata de ſacra-*

(*a*) Memoires manuſcrits reçus d'Allemagne.

mento euchariſtiæ; in-8. 1709 : 8. *Nauvarchia Seligeſtadienſis, ſeu fondatio antiquiſſimæ & regalis abbatiæ Seligeſtadienſis*; à Francfort, in-folio, 1744. C'eſt l'hiſtoire de cette abbaye, avec celle de ſes abbés juſqu'à nos jours, l'ouvrage eſt diviſé en cinq parties, & eſt bien écrit en vers. Ses deſcriptions ſont vives, & l'auteur a ſu égayer le lecteur par des traits & des licences fort naturelles.

WEINDELESHER, *moine Anglois*; voyez VENDOVERA, *moine de Cluny*; c'eſt le même.

WEISCHAUT, *religieux de Notre-Dame-des-Hermites.* Wolfang Weiſchaut dont il eſt ici queſtion, fut religieux d'Einſidlen en Suiſſe dans le 17. ſiecle. Il publia de l'imprimerie de ſon monaſtere, en 1680, un volume in-8. d'exercices ſpirituels pour dix jours, ſous le titre d'*Angela ſolitaria*; il a encore compoſé des éloges de la Ste. Vierge.

WEISS, *religieux de Neresheim.* Dom Thomas Weiſſ, profès de l'abbaye de Neresheim, ordre de St. Benoit, congrégation du St. Eſprit, au dioceſe d'Augsbourg, fut un des hommes célebres du dernier ſiecle. Il ſavoit les langues anciennes & modernes, poſſédoit les belles-lettres & étoit verſé dans les mathématiques, l'hiſtoire lui étoit familiere; il réuſſiſſoit dans la tragédie, & excelloit dans le comique. L'univerſité de Saltzbourg lui décerna la chaire de rhétorique en 1626, & celle de mathématiques en 1639. La mort trancha le fil de ſes jours à Lilienfeld, maiſon de Cîteaux, le 27 Août 1651. Ses ouvrages ſont, la deſcription latine de la dédicace de l'égliſe métropolitaine de Saltzbourg, qu'il publia en 1628; l'hiſtoire de Notre-Dame de Celle-Fort, qui parut en 1637; la traduction de l'Eſpagnol en Latin du cérémonial de la congrégation de Valladolid, qu'il fit imprimer en 1640; enfin, celle de deux tomes in-folio des chroniques de l'ordre de St. Benoit qu'il donna au public en 1648.

WEISS, *religieux d'Andech.* Andech, autrement le Saint-Mont, eſt une abbaye fameuſe de l'ordre de St. Benoit en Baviere. Dom Matthieu Weiſſ s'y fixa par les vœux en 1607, & en fit l'ornement juſqu'au 7 Novembre 1638, qu'il mourut à Saltzbourg, & fut inhumé dans l'égliſe abbatiale de Saint-Pierre de cette ville. Voici l'épitaphe dont ſa ſépulture ſe trouve honorée :

Ne lapidem, viator;
Sub hoc lapide lapillus jacet,
Sed pretioſus,
Matthæus Weiſs, Andecenſis monachus
Salisburgenſis XIX annis
Doctor & rector,
Utrinque incomparabilis.
Nam pari oraculo & miraculo
Dixit, ſcripſit, vixit.
Candidior vitæ quam nominis
Urna & umbra
Albo ſignata lapillo.

Digitized by Google

P. P.
Optimo patri lugentes filii
P. P. academici.
Anno M. DC. XXXVIII.

Cette épitaphe ne dit rien de trop quant au mérite de Dom Matthieu, né avec de grands talents pour les ſciences, il les fit fructifier. Il joignit aux ſciences des mœurs douces, honnêtes & uniformes, qui lui gagnerent tous les cœurs. Dès 1626 il fut choiſi recteur magnifique de l'univerſité de Saltzbourg, dignité qu'il poſſéda 19 ans; il y avoit auparavant enſeigné la philoſophie, la théologie & l'Ecriture ſainte. Ses ouvrages lui ont mérité un rang diſtingué parmi les écrivains de l'ordre. En 1621, il donna une logique; en 1622, un traité des ſubſtances céleſtes, & un de l'ame; en 1624, un du ciel, & un de la génération, & un de la nature; en 1626, un de l'incarnation; en 1627, des commentaires ſur quelques livres d'Ariſtote; en 1629, des exercices ſpirituels; en 1630, une hiſtoire des plus fameux profeſſeurs de l'ordre de St. Benoit, qu'il a intitulé *Lycœum Benedictinum*; en 1632, un recueil des plus difficiles queſtions de la phyſique; en 1635, un traité de l'euchariſtie; en 1637, une dialectique, & un livre qui a pour titre: *Coelum commentationibus Peripateticis illuſtratum*: la plupart de ces ouvrages ont paru en autant de volumes in-4, (*a*).

WEISS, *Bénédictin d'Urſinenn.* Udalric Weiſſ, profès de l'abbaye d'Urſinenn en Souabe, a été de nos jours l'un des plus grands philoſophes d'Allemagne. On a de lui deux ouvrages qui en ſont la preuve; le premier confié à la preſſe in-4, en 1747, eſt intitulé: *de emendatione intellectus humani*: il eſt diviſé en deux parties, & l'auteur y remplit parfaitement l'objet qu'il s'eſt propoſé. Le deuxieme eſt un autre in-4, imprimé à Breſce en 1750, ſous le titre de *Lettre apologétique au cardinal Querini*, contre les calomnies du pere Fortunat de Breſce.

WEIXERUS, *religieux de Pruning.* L'abbaye de Pruning, au dioceſe de Ratisbonne en Baviere, a produit dans le 17. ſiecle Dom Melchior Weixerus. Entre divers ouvrages ſortis de ſa plume ſe trouvent les annales de ſon monaſtere, qu'il confia à la preſſe, en 1726, 1 volume in-folio, ſous le titre de *Fontilegium.*

WELDEN, *de la congrégation d'Angleterre.* Celui-ci, Anglois de naiſſance, quitta ſa patrie & embraſſa l'inſtitut Bénédictin parmi ſes compatriotes transmigrés pour la religion. Il a laiſſé des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de ſa congrégation.

WELLER, *religieux de Bantz.* Dom Peze donne rang parmi les écrivains de l'ordre, du dernier ſiecle, à Dom Balthaſar Weller, ou Wellar, profès de Saint-Denis de Bantz, au dioceſe de Bamberg, congrégation de Burſfeld. Il a, en effet, mis en vers la vie

(*a*) *Hiſtoria univerſitatis Salisburgenſis*, pag. 388.

Digitized by Google

de St. Benoit, compoſée par St. Grégoire-le-grand, au rapport de Dom Hæſten.

WELLINGS, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg.* Nous comprenons dans cet article Conrad Welling & Ulric Welling ſon frere, tous deux religieux de Saint-Ulric ou Udalric d'Augsbourg, qui vivoient dans le 14. ſiecle. Non contents d'être unis de l'agréable amitié fraternelle, quant à la ſociété, ils joignirent leurs talents pour ſervir la république des lettres. Ils ont continué la chronique ou annales de Henri Stéron, moine de Nider-Altaiche en Baviere, depuis 1305 juſqu'en 1335. Cet ouvrage a été publié par Freherus.

WELLIS, *Bénédictin Anglois.* Jean Wellis, Anglois de naiſſance, & Bénédictin de l'abbaye de Ramſey, dans le même royaume, y floriſſoit vers 1382. Il étoit non-ſeulement docteur en l'univerſité d'Oxford, mais véritablement docte tant en philoſophie qu'en théologie; il fut un des douze théologiens que cette univerſité nomma pour examiner la doctrine de Wiclef.

Les ouvrages que lui attribue Pitſeus, écrivain Anglois, ſont, entr'autres, un traité de l'euchariſtie, un ſecond, des prérogatives du clergé, & un troiſieme *de religione privatâ.*

WELMING, *abbé de Molck.* Jean de Welming, religieux, puis abbé de Molck en Autriche, floriſſoit dans le 15. ſiecle. Il publia, en 1459 des lettres également ſavantes & pieuſes ſur la néceſſité d'une réforme générale dans l'ordre de S. Benoit.

WELSONIUS, *de la congrégation des SS. Anges* (*a*). Cette congrégation Bénédictine des SS. Anges, eſt en Baviere, & ſe diſtingue par la culture des ſciences, comme par le bel ordre d'une diſcipline bien vue & bien combinée. D. Phalerius Welſonius qui a eu le bonheur d'y vivre dans notre ſiecle, eſt auteur d'un corps de méditations ſur différents ſujets. Il les publia à Ratisbonne, in-8., ſous le titre de *Viridarium ſacrarum meditationum.*

WENGER, *moine de Steirgarſten.* Maur Wenger, profès du monaſtere de Steirgarſten en Autriche, s'y eſt diſtingué dans le 17. ſiecle, non-ſeulement par ſa piété & ſon érudition, mais auſſi par ſes écrits, au rapport de Dom Peze.

WENZEL, *abbé de Tegernſen.* Dom Bernard Wenzel, dont le nom eſt en vénération dans la congrégation de Baviere, fit profeſſion à Tegernſen, & fut envoyé étudier à Saltzbourg. S'y étant fait remarquer par la beauté de ſon eſprit & ſes progrès dans les ſciences, on lui décerna la chaire de philoſophie en cette univerſité. Il exerçoit ce noble emploi, lorſqu'en 1673 il fut élu abbé de Tegernſen, ſa maiſon. Supérieur à la dignité dont on l'honora, il ſut n'en profiter que pour elle-même. Il renouvella les édifices du monaſtere, éleva une nouvelle baſilique magnifique, en conduiſit les affaires avec dextérité & prudence, y rétablit le bel ordre de l'honnêteté & de l'obſervance, rendit ſes confreres heureux & ſages, mérita également l'eſtime publique, de maniere que les états de la province lui confierent ſouvent leurs affaires les plus importantes; enfin, au bout de 27

(*a*) Mémoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

ans de gouvernement, & pour n'être plus qu'à Dieu, à ſoi & aux lettres, il ſe démit de ſon abbaye en 1700. Il ne paſſa à l'autre vie qu'en 1714, le 27 Février. Ce fut dans cet état de particulier volontaire qu'on vit en lui l'homme véritablement grand & vertueux. Sa vie, dit-on, étoit plus angélique qu'humaine. Ses ouvrages ſont, 1°. des diſſertations ſur les cauſes des êtres naturels; du mouvement en général & en particulier & de l'ame, publiées en 4 volumes in-4., 1667, 1669: 2°. les vies des abbés de Tegernſen, imprimés à Saltzbourg, 1669.

WENZESLAUS, *abbé de Nider-Altaiche*, L'abbaye de Saint-Maurice de Nider-Altaiche, autrement d'Altaiche-le-bas, eſt au dioceſe de Paſſaw en Baviere. Dom Wenceslaus qui en étoit abbé dans le 11. ſiecle, a tranſmis ſon nom à la poſtérité par les annales de Baviere qu'il a compoſées.

WENZEL, *religieux de Mallerstorphe* (a). D. Alphonſe Wenzel, religieux de Mallerstorphe, monaſtere Bénédictin de la congrégation des SS. Anges en Baviere, dioceſe de Ratisbonne, a fleuri de nos jours. Outre qu'il a enſeigné la philoſophie & la théologie durant plus de vingt années avec beaucoup de réputation, on a de lui une théologie entiere en 4 volumes in-folio, qu'il mit ſous preſſe à Ratisbonne, 1723; une philoſophie complette en un tome in-folio, à Augsbourg, 1739; des méditations en quatre volumes in-8., à Ratisbonne, 1744; enfin, divers autres écrits, parmi leſquels il y en a un à l'honneur de la mere de Dieu, ſous ce titre: *Mulier amicta ſole.*

WERDE, *moine de Monſée.* Ce religieux, Allemand, vivoit dans le 15. ſiecle en l'abbaye de Monſée, dioceſe de Saltzbourg. Il mourut en 1475. D. Peze, qui en parle dans la relation de ſon voyage littéraire, nous apprend qu'il a compoſé un traité *de univerſis dubiis quæ in regula ſancti Benedicti poſſunt occurrere.*

WEREMBERT, *moine de Saint-Gal.* Werembert ou Werimbert, religieux de Saint-Gal en Suiſſe, dans le 9. ſiecle, étudia ſous Raban Maur, à Fulde. De retour en ſon monaſtere, il mit en uſage les leçons de ce célebre maître, & devint philoſophe, poëte, hiſtoriographe, théologien, muſicien, ſculpteur & helléniſte, c'eſt-à-dire, qu'il apprit la langue grecque. On lui confia le ſoin des écoles de ce monaſtere: emplois dont il s'acquitta avec ſuccès, & mourut le 24 Mai 884. Les ouvrages qu'il a laiſſés ſont, un traité de muſique; un de l'art poétique des commentaires ſur Tobie; les proverbes de Salomon; les lamentations de Jérémie & les quatre évangiles; une hiſtoire de l'abbaye de Saint-Gal; un volume de ſermons; un autre de lettres à diverſes perſonnes; un recueil d'épigrammes & de verſifications de toutes meſures; enfin, des hymnes, des ſéquences, &c; mais c'eſt ſans fondement que Poſſevin & Voſſius lui attribuent un commentaire ſur l'apocalypſe.

WÉRENBALD, *moine d'Hirſauge.* Vérenbald, religieux d'Hirſauge, décédé

(a) Mémoires manuſcrits envoyés d'Allemagne.

Digitized by Google

le 10 Novembre 975, fut un des principaux ornements de ſon ſiecle, par ſa ſcience & par ſa vertu. Ottger, évêque de Spire, étant mort en 970, les chanoines de cette égliſe l'élurent pour lui ſuccéder. Il refuſa cette dignité, & comme on le preſſoit d'accepter, il répondit que s'il eut voulu ſervir le monde, il ne ſe ſeroit point retiré dans la ſolitude: (*Si mundo ſervire voluiſſem, in hanc ſolitudinem non veniſſem*). Il a, ſelon Tritheme, compoſé 1°. un très-beau traité à la louange des martyrs; 2°. un ſecond ſur les maux qui affligeoient le monde de ſon temps. Il l'intitula *Lamentationes de Werenbald;* parce qu'il étoit à l'inſtar des lamentations de Jérémie; 3°. un aſſez grand nombre d'autres ouvrages que la négligence de ceux qui ſont venus après lui, ont laiſſé perdre. Ce ſont les paroles de Tritheme.

WERLIN, *religieux de Séon.* Séon eſt une abbaye de moines noirs, des congrégation & dioceſe de Saltzbourg. D. Jean Werlin, ou Wernilin, y vivoit dans le 17. ſiecle. Il a, entre autres écrits, publié vers 1646, cinq volumes in-folio, *de rhytmorum varietate, typis exemplis & modulationibus.*

WERNHARD, *abbé d'Altaiche.* L'abbaye d'Altaiche en Bavière a été gouvernée dans le 14. ſiecle par le ſavant & pieux Wernhard. Il mourut en 1317, laiſſant pluſieurs monuments de ſon ſavoir.

WERNHER, *abbé de Saint-Blaiſe dans la Forêt-Noire.* Wernher, iſſu de la famille des barons de Kuffenberg, ſe fit moine à Saint-Blaiſe, dont il devint abbé, & y mourut en 1174, regretté tant pour ſon érudition que pour ſon mérite perſonnel. Tritheme dans ſa chronique d'Hirſauge lui attribue un recueil de ſermons, imprimé à Bâle, en 1549, & un extrait des ſaints peres ſur les évangiles de toute l'année. Il ajoute que Wernher a immortaliſé ſon nom par d'autres écrits; mais il ne les ſpécifie pas dans ſa chronique.

WERNIER, *de l'ordre de Cîteaux.* On ne dit point en quel monaſtere Julien Wernier ou Vernier avoit embraſſé l'état Bernardin. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au 17. ſiecle il étoit prieur de Saint-Lazare, au fauxbourg de la Ferté-Milon, dioceſe de Soiſſons, qui eſt de l'étroite obſervance. On a de lui une introduction à la regle de St. Benoit, en forme de dialogue; un ouvrage qui a pour titre: *L'ancienne rigueur de la regle de St. Benoit*, & la traduction Françoiſe de l'échelle des cloîtres de St. Bernard. Il a de plus mis en vers François un ſermon de ce ſaint. Il vivoit encore en 1645, & travailloit à d'autres ouvrages.

Autres du nom de WERNIER.

Nous trouvons deux autres écrivains de l'ordre, de ce nom. Le premier eſt Wernier, moine d'Admont en Styrie, qui vivoit dans le 12. ſiecle. Il eſt connu par la vie de St. Gébehard, archevêque de Saltzbourg, publiée par Caniſius, au VIe. tome de ſes anciennes leçons, page 1244.

Le ſecond eſt Wernier, abbé d'Einſidlen, autrement de Notre-Dame des Hermites, perſonnage diſtingué par ſa ſcience, comme par ſa prudence & ſa vertu. Il floriſſoit en 1210, & a laiſſé un code de loix ſomptuaires pour les religieux de ſa maiſon.

Digitized by Google

WERNLEIN, *abbé de Saint-Lambert en Styrie* (*a*). Kilian Wernlein, profès, puis abbé de Saint-Lambert en Styrie, dioceſe de Saltzbourg, eſt notre contemporain. Il s'eſt fait connoître au loin par trois volumes in-8., dans leſquels il a recueilli les prodiges opérés par l'interceſſion de la Ste. Vierge, en l'égliſe de la prévôté, ou prieuré de Marienzell, dépendance de Saint-Lambert. Le premier volume fut imprimé en 1713; le ſecond en 1719, & le troiſieme en 1737. Il y décrit les miracles arrivés depuis 1700, juſqu'en 1729.

WESTMAYR, *religieux de Marie-Celle.* Nous ne ſavons de ce religieux que le nom & la maiſon de profeſſion, ſinon qu'on nous aſſure qu'il s'eſt illuſtré par ſa ſcience & par ſes écrits.

WÉTIN, *ou* WETTIN, *moine de Richenou* (*b*). Wétin, célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique par la fameuſe viſion qu'il eut quelques jours avant ſa mort, arrivée le 3 Novembre 824, ſortoit d'une très-noble famille, & fut d'abord chanoine. S'étant fait moine à Richenou, dioceſe de Conſtance, il y enſeigna les belles-lettres, & y eut Valafride Strabon entre ſes diſciples. Il eſt auteur d'une vie de St. Gal, publiée par Dom Mabillon.

WEYBECKH, *abbé de Nider-Altaiche.* Kilian Weybeckh gouvernoit cette abbaye au commencement du 16. ſiecle. Il compoſa, en 1529, un commentaire Allemand ſur la regle de St. Benoit, qui fut tranſcrit par St. Utilon, religieux de ce monaſtere, & dédié en 1590, à George-Jérôme Gulden, abbé de Monſé.

WEYLE, *de l'ordre de Cîteaux.* Les auteurs ſont partagés ſur l'ordre dont étoit Robert Weyle; les uns le font Bénédictin, les autres Ciſtercien. De Viſch aſſure qu'il avoit fait profeſſion à Hulmen ſur les bords de la mer en Angleterre, & ajoute que ce monaſtere appartenoit certainement à l'ordre de Cîteaux. Il lui attribue un dictionnaire, qu'il intitula *Catholicon*, & que l'on conſerve à Cambridge.

WEX, *religieux de Saint-Blaiſe.* Il vivoit dans le dernier ſiecle, & a compoſé quelques ouvrages. Dom Peze le place en conſéquence parmi nos auteurs; mais ſans donner le détail des écrits qui ſont ſortis de ſa plume.

WEZEL, *abbé de Mariemont.* Dom Ferdinand Wezel, né à Vuangen, puis religieux de Mariemont dans le Tirol, fut profeſſeur de rhétorique & de mathématiques à Saltzbourg. Son mérite lui mérita la dignité d'abbé de Mariemont en 1653, & il y décéda en 1663. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits; entre autres, un traité de l'état des religieux.

WHETAMSTEDE, *ou* WOHECHAMSTEDE, *abbé de Saint-Albans.* Whetamſtede, autrement Vohechamſtede, nommé Jean au baptême, Boſtoc de ſon nom de famille, & depuis ſurnommé Frumentarius, ayant fait profeſſion à Saint-Albans, en devint ſucceſſivement prieur & abbé. Le clergé d'Angleterre le nomma ſon orateur au concile de Piſe, où il ſe fit honneur. Il pouſſa ſa

(*a*) Mémoires manuſcrits reçus d'Allemagne. (*b*) *Voyez* l'abbé Fleury.

Digitized by Google

carriere juſqu'en 1464, qu'il décéda âgé de près de 100 ans. Ses ouvrages ſont : une chronique, dans laquelle il s'étend beaucoup ſur ce qui concerne ſon abbaye ; des commentaires ſur différents livres de l'écriture, & divers opuſcules.

WHYTE, *abbé du Bourg-Saint-Pierre.* Hugues Whyte, connu auſſi ſous le nom de Hugues le Blanc, floriſſoit en 1217, au monaſtere du Bourg-Saint-Pierre en Angleterre, dont il étoit religieux & abbé. Il a écrit une ſavante hiſtoire de ſon monaſtere, & une autre de l'égliſe des Merciens.

WIALART, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Claude Wialart, religieux de la congrégation de Saint Maur, a, au rapport du pere le Long, compoſé l'hiſtoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, que l'on y conſerve in-folio. Dom Taſſin n'en parle pas.

WIBALD, *abbé de Stavelot.* Le nom de Wibald n'eſt pas autant connu que ſes actions ſembleroient l'exiger. En effet, il prit tant de part à toutes les affaires de l'égliſe & de l'état, qu'il eſt ſurprenant qu'on l'ait en quelque ſorte laiſſé dans l'obſcurité, juſqu'au temps de Dom Martene, qui a fait imprimer ſa vie au IIe. tome de ſa grande collection. Il a auſſi publié dans le même volume les lettres de cet abbé, au nombre de 441, la plupart adreſſées à des papes, à des empereurs, à des ſouverains, des cardinaux, des prélats, &c. Elles ſont fort bien écrites, & ſervent infiniment à l'intelligence de l'hiſtoire de ſon temps, qui eſt le 12. ſiecle. Wibald, né dans le dioceſe de Liege, fut élevé à l'abbaye de Stavelot, ſous Reinard, qui en étoit écolâtre, ou préfet des écoles. De Stavelot, où il avoit puiſé les ſentiments de cette modeſtie & de cette honnêteté qui décorent la belle jeuneſſe, il paſſa à Liege, où il étudia la dialectique, l'arithmétique, la géométrie & l'aſtronomie. En s'appliquant à ces ſciences abſtraites, il n'oublia point l'objet eſſentiel du ſalut, que D. Reinard lui avoit inſpiré. Il quitta le monde en 1117, & alla ſe concentrer dans la vaſte ſolitude de Waſler, abbaye aujourd'huy détruite, à une lieue environ, de Chimay. Il en fut nommé écolâtre, & s'y diſtingua tellement, que les religieux de Stavelot, qui le conſidéroient comme un éleve de leur maiſon, le demanderent & l'obtinrent, en 1130, pour leur abbé. Ce fut alors que, ſans négliger les ſoins qu'il devoit à ſon monaſtere, il commença à figurer dans le monde. L'empereur Lothaire lui donna toute ſa confiance, & ayant pris le parti d'Innocent II, il fut envoyé en Italie, à la tête d'une armée, pour ſoutenir ce pape. Dans cette circonſtance, on l'élut abbé du Mont-Caſſin : ce qu'il refuſa ; l'empereur Lothaire étant mort, il travailla à faire choiſir Conrad, duc de Souabe, & reuſſit ; les religieux de la nouvelle-Corbie lui décernerent le titre abbatial de leur monaſtere en 1145 ; & Eugene III confirma cette élection, à condition que Wibald ſe croiſeroit, & marcheroit avec l'armée des princes chrétiens contre les infideles de l'Eſclavonie ; en 1148, il aſſiſta aux conciles de Reims & de Treves, au nom du roi Henri le jeune. Fréderic, ſucceſſeur de Conrad dans l'empire, conſidéra également Wibald, & le fit ſon ambaſſadeur ordinaire. Il aſſiſta, en 1154, au couronnement de ce prince, à Rome, par Adrien IV. Il avoit beaucoup travaillé

Digitized by Google

à le faire élire empereur dans la diete de 1153. Enfin, l'an 1157, Wibald fut envoyé pour la ſeconde fois en ambaſſade à Conſtantinople, vers l'empereur des Grecs, & mourut, à ſon retour, à Butelle dans la Paphlagonie, le 18 Juillet 1158. L'année ſuivante, ſes oſſements furent rapportés à Stavelot par les ſoins d'Erlebode, ſon frere, qui lui ſuccéda dans le gouvernement de cette abbaye. Ils furent placés au milieu du chœur. Henri, évêque de Liege, fit ſes funérailles, & on orna ſon tombeau de l'épitaphe ſuivante:

Wibaldus Deo & eccleſiæ
Qui vixit, dum vixit inter mortales omnium abbatum
Feliciſſimus,
Summo pontifici, imperatori & principibus
Chariſſimus,
Exuvias corporis ſui hic depoſuit,
Univerſæ poſteritati ob pietatem,
Diligentiam & ſingularem zelum
Maximè & perpetuo commendandus.
Tu qui poſt ipſum ſedebis,
Fac idem & vives.

WIBERT, *abbé de Briſtol en Angleterre.* Sur le témoignage de Lelandus, Pitſeus, autre hiſtorien Anglois, a donné rang parmi les écrivains de l'ordre à Wibert, ou Guibert, ſurnommé de Briſtol, parce qu'il étoit né en ce lieu, au comté de Sommerſet. Il entra chez les Bénédictins du monaſtere de Saint-Auguſtin du même lieu, & en fut abbé, on ne dit pas en quel temps. Il a laiſſé un volume de ſermons & une hiſtoire d'Angleterre.

WIBBERTS, *religieux de Saltzbourg.* L'univerſité de Saltzbourg eſt, comme on le ſait, confiée aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville. Dom Staniſlas Wibberts, religieux de ce monaſtere, a donné au public, en 1728, l'hiſt. de cette univerſité, en un vol. in-4.

WIBMPERGER, *de Crembs-Munſter.* Dom Grégoire Wibmperger, profès de Crembs-Munſter en 1658, enſeigna toutes les ſciences avec ſuccès dans l'univerſité de Saltzbourg, puis en fut choiſi recteur-magnifique. Il occupa cette place vraiment honorable, depuis l'an 1681 juſqu'en 1705. Ce fut en cette qualité qu'il eut l'avantage de recevoir, à Saltzbourg, le docte & modeſte Dom Mabillon, avec tout l'accueil qu'inſpirent le reſpect & l'amitié. Il termina ſa carriere le 20 Juillet 1705. Quant à ſes ouvrages, il donna, en 1671, *Controverſiæ philoſophicæ de corporali, in communi & particulari*; la même année, il publia, *Philoſophus naturalis, rationalis & tranſnaturalis*, 1 volume in-12.; en 1675, un traité, in-8., *De divina gratia, juſtificatione & merito*; en 1676, un autre de même format, *De fide, ſpe & charitate*; en 1678, un troiſieme, in-8., *De incarnatione verbi divini*; en la même année, un quatrieme, auſſi in 8., *De Sacramento*

Digitized by Google

eucharistiæ in sacrificio altaris, necnon de sacramento ordinis, &, en 1681, encore in-8., *De Sacramento pœnitentiæ, ritè ministrando & suspiciendo.*

WICBERT, (*Saint*). Il ne faut pas omettre ici le célebre & savant St. Wicbert, abbé de Wirmuth en Angleterre, mort en 730, & dont on peut voir l'éloge dans Pitseus.

WICBOLD ou WICPOLT, *abbé de Corbie.* Il a vécu & fleuri dans le 11. siecle. Instruit de la langue Grecque, &, d'ailleurs, personnage plein de science, de sagesse & de prudence, il fut envoyé deux fois en ambassade dans la Grece, par l'empereur Fréderic I. Il montra beaucoup de zele pour le maintien de la discipline réguliere, mais il en eut, sur tout, pour le rétablissement des études dans les monasteres. L'on conserve des lettres & des discours qu'il composa à cette fin.

WIDBERT, *abbé de Saint-Pierre de Chartres.* Widbert, abbé de Saint-Pierre de Chartres, mort vers l'an 986, est auteur de la relation du martyre de St. Eman & de ses compagnons Maurille & Almarus. Dom Mabillon dit avoir vu cette relation en manuscrit, dans la bibliotheque Colbertine, & les Bollandistes l'ont publiée au 16 de Mai.

WIDEL, *religieux de St. Emmeramn de Ratisbonne.* Dom Benoit Widel, religieux de St. Emmeramn, a vécu sur la fin du 17. siecle. Il se mêla de poésie, de philosophie & de théologie. On a de lui deux ouvrages in-8., qu'il publia en 1684. Le premier a pour titre, *Caducæum disceptantium philosophorum*; le second est intitulé: *Janus philosophicus, bifrons-Aristotelico-Thomisticus.*

WIDMAYR, *religieux d'Einsidlen.* Jérome Widmayr florissoit dans le 17. siecle parmi les savants & célebres hermites d'Einsidlen. Non content d'être instruit pour soi-même, il a voulu enseigner les autres par divers écrits, dont nous ignorons les titres.

WIDRAD, *abbé de Flavigni.* Celui-ci florissoit en 748. Il a aussi rang parmi nos écrivains dans l'index des auteurs, par du Fresne.

WIDRIC, *abbé de Saint-Evre*; voyez RIC; c'est le même.

WIDUS, *religieux Bénédictin.* On ne dit pas de quel monastere il étoit; mais on sait qu'il fut homme de lettres. Il y a de lui une lettre adressée à Héribert, archevêque de Cologne, écrite vers l'an 1000. Baluze l'a fait imprimer au tome I de ses mêlanges, ou *miscellanes*, pag. 412.

WIGO, *moine de Feuchtwangen.* Le monastere de Feuchtwangen, éteint depuis long-temps, étoit situé en Souabe, & Wigo y florissoit en 983. D. Peze a publié ses lettres au tome IV de son trésor des anecdotes.

WIGRIC, *ou* WIGERIC, *évêque de Metz.* Robert, qui de religieux de Saint-Gal avoit été nommé évêque de Metz, étant mort en 917, eut pour successeur un autre religieux du même ordre, qui avoit fait profession à Hirsauge, & qui depuis avoit gouverné, en qualité d'abbé, le monastere de Saint-George dans la Forêt-noire: il se nommoit Wigeric, ou, comme d'autres veulent, Wilderic. On place sa mort en 927. Après 10 ans & 30 jours d'épiscopat, il fut inhumé en l'abbaye de Cluny, comme il l'avoit souhaité. Trithême lui a donné rang parmi les hommes illustres, pour avoir composé un

Digitized by Google

traité de muſique, dans lequel il en explique les regles (*a*).

WILFRID, (*St.*) *archevêque d'Yorck en Angleterre.* Après avoir pris l'habit religieux dans le monaſtere de Saint-Hilde, Wilfrid alla à Rome, où il ſe perfectionna dans l'intelligence de l'Ecriture ſainte & dans la connoiſſance des cérémonies de l'égliſe. Il retourna enſuite en Ecoſſe, où il réfuta fortement, dans le concile qui s'y tint, l'an 664, ſous le roi Oſwin, les erreurs de Colmanus, évêque d'Edimbourg. Il fut depuis précepteur du ſavant roi Alfred, & enſuite élevé à l'archevêché d'Yorck.

Il fit écrire en lettres d'or les quatre évangiles. Bede, & pluſieurs autres, parlent avantageuſement de ce ſaint, qui mourut l'an 710, âgé de 75 ans, & qui laiſſa quelques ouvrages, entre autres, *de regulis monachorum*, *&c.*

WILLAUME, *abbé de Saint-Arnould.* Willaume, ou Guillaume, ou Walon, abbé de Saint-Arnould de Metz (*b*), dont on ignore le lieu & le temps de ſa naiſſance, ſe fit religieux à Saint-Arnould, & en fut choiſi abbé en 1050. La douceur & la ſageſſe de ſon gouvernement le rendirent célebre dans le monde. L'étude faiſoit une de ſes principales occupations. Il ſe plaiſoit, ſurtout, à la lecture de St. Jérôme, dont il fit tranſcrire les commentaires ſur les petits prophetes, par un de ſes religieux, nommé Ambroiſe. Il avoit auſſi une vénération ſinguliere pour St. Auguſtin, & étoit grend partiſan de ſa doctrine. Il fut choiſi abbé de Saint-Remi de Reims en 1074; mais il abdiqua l'année ſuivante.

Les écrits de Walon conſiſtent en huit opuſcules, publiées par Dom Mabillon dans ſes analectes, d'après un manuſcrit de St. Arnould, qui lui a paru du temps même de l'auteur. Ils méritent d'être lus. Comme on a donné au long ce qui les concerne, de même que la vie de cet abbé, dans l'*Hiſtoire de Metz*, nous ne les copierons pas ici.

WILLAUME, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Paul Willaume, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, natif de Verdun, fit profeſſion en l'abbaye de Saint-Mihiel, le 20 Octobre 1625, & mourut à Hautvillers en Champagne, le 7 Juillet 1673. Il étoit canoniſte, & a compoſé & fait imprimer des mémoires pour prouver ſon droit ſur les prieurés de Saint-Valentin de Rufach, & de Saint-Jacques de Volsbach, & le droit de Dom Benoit Schuvaller, ſur le prieuré de Saint-Morand, &c, contre les recteurs des trois colleges de jéſuites de Schleſtadt, d'Enſisheim, & de Fribourg en Briſgaw. Je n'entre pas dans le détail de cette affaire. Elle ſe trouve aſſez au long dans le premier tome de la morale pratique des jéſuites, imprimée en 1689, pag. 127 & ſuivantes.

WILLEBROD, (*St.*) *évêque d'Utrecht.* Selon Balæus, Saint Willebrod avoit embraſſé l'état monaſtique en Angleterre. Il paſſa de là en Friſe, où il prêcha l'évangile, puis fut fait évêque d'Utrecht, & fonda la célebre abbaye d'Epternac, au dioceſe de Treves, où il finit ſes jours en 739. On lui attribue une relation de ſes voyages; un recueil de

(*a*) Hiſt. litt., tom. VI, pag. 198. (*b*) *Hiſt. de Metz*, tom. II, pag. 147, & ſuiv.

Digitized by Google

ſermons eccleſiaſtiques, & pluſieurs homélies.

WILLELME, (*le B.*) *abbé d'Hirſauge.* On le tira de l'abbaye de Saint-Emmeramn de Ratisbonne dont il étoit prieur, pour gouverner celle d'Hirſauge dans le 12. ſiecle. Il fut l'un des plus ſavants comme des plus ſaints abbés de ſon temps. Il réforma l'ordre de St. Benoît en Allemagne, y ouvrit des écoles où il enſeignoit lui-même. Du nombre de ſes diſciples quatre furent évêques, & 58 devinrent abbés en différents monaſteres. Il excelloit en tous les genres des ſciences & d'arts libéraux : philoſophie, muſique, aſtronomie, mathématiques, arithmétique, &c. Ses ouvrages, deſquels Tritheme donne le catalogue, en ſont des preuves. On a, d'ailleurs, du B. Willelme, ou Wilhelme, un manuſcrit intitulé : *Liber conſuetudinum*, dont on conſerve des manuſcrits en diverſes abbayes d'Allemagne. Dom Mabillon en a publié la préface dans ſon IV tome des analectes.

WILLELME, *de Malmesbury.* Willelme de Malmesbury, autrement de Sommerſet, fut un hiſtorien diſtingué vers l'an 1130. Henri Warthon dit de lui, dans la préface qui ſe voit en tête du ſecond tome de l'Angleterre ſacrée, qu'il s'eſt acquis une réputation brillante par pluſieurs monuments de ſon génie. Ces monuments ſont cinq livres des geſtes des Anglois, depuis l'an 449, juſqu'en 1110. *Item*, deux livres d'hiſtoire moderne, depuis 1120, juſqu'en 1143 ; enfin, quatre livres des geſtes des pontifes Anglois. Le tout imprimé à Londres, en 1596.

WILLELME CALCULUS, *moine de Jumieges.* Il a écrit huit livres de l'hiſtoire des Normands. André Ducheſne les a publiés dans la collection des écrivains de cette nation, pag. 215.

WILLELME, *moine d'Egmont.* L'homme d'étude & laborieux trouve toujours aſſez de temps pour ſatisfaire ſon inclination. Dom Willelme en eſt une exemple ; quoique procureur-religieux d'Egmond en Hollande, il compoſa une chronique auſſi curieuſe qu'importante. Elle ſe trouve imprimée dans les analectes de Matthieu Antoine, qui rend juſtice à l'auteur dans ſon épître dédicatoire.

WILLELME, WILHELME, *ou* WILLEME, *moine de Saint-Martin de Tournay.* On croit qu'il vivoit dans le 13. ſiecle. Ne ſe trouvant pas fort occupé, (ce ſont ces termes), il ſe mit à lire ſérieuſement & de ſuite les œuvres de St. Bernard, abbé de Clairvaux, fit l'extrait des plus belles penſées, les diſpoſa par claſſes & en forma un ouvrage eſtimé, ſous le titre de *Bernardium.* On le trouve imprimé ſous celui de *Flores ſanctorum.*

Autres écrivains de l'ordre du nom de WILLELME.

Voici ceux dont il eſt parlé dans l'hiſtoire :

WILLELME, (*St.*) *abbé de Rochilden en Danemarck*, duquel Oudin fait mention, tome II, pag. 1460.

WILLELME, *de Cluſe, dans le Piémont*, qui vivoit en 1091, & dont il eſt parlé au tome III & V des annales Bénédictines.

WILLELME, *de Tuy*, vers 1638, qui a donné au public des oraiſons vocales & mentales, ſous l'épigraphe de *Cythera ſpiritualis.*

Digitized by Google

WILLELME, *du Mont d'Or à Reims.* Il floriſſoit dans le 12. ſiecle.

WILLELME, *de Saint Denys de Paris*, dont parle Tritheme.

WILLELME, *de Saint-Victor de Marſeille.* Celui ci écrivoit en 1343.

WILLELME, *de Mérule.* Dom Mabillon le fait connoître au tome III de ſes annales, pag. 642.

WILLERAM, *abbé de Mersbourg.* Willeram, ou Walram, perſonnage célebre dans l'onzieme ſiecle, enſeigna d'abord la philoſophie à Paris, puis alla enſeigner la grammaire & la rhétorique à Bamberg, en qualité d'écolâtre de la cathédrale de cette ville. Ayant quitté cet emploi pour ſe faire Bénédictin à Fulde, il en fut tiré pour être abbé de Mersbourg. Il vivoit encore en 1080, & eſt auteur d'un épithalame des noces de Jeſus-Chriſt avec l'égliſe, qui a été publié en 1598, à Leyde; & à Amſterdam, en 1655. Dom Martene en a donné la préface au premier tome de ſa grande collection. Cet ouvrage eſt divisé en trois livres, écrits partie en proſe, partie en vers tudeſques ou allemands.

WILLIBALDE, (*St.*) *évêque d'Eichſtat.* St. Willibalde, né de parents nobles en Angleterre, paſſa en France, & de la France à Jéruſalem. A ſon retour d'Orient, il s'arrêta au Mont-Cassin, d'où, après un ſéjour de 10 ans, il fut tiré par Grégoire III, pour aller ſeconder dans ſes miſſions St. Boniface, archevêque de Mayence. Il étoit parent de ce ſaint, qui lui conféra l'ordre de la prêtriſe en 739, & l'ordonna, l'année ſuivante, évêque d'Eichſtat, égliſe nouvellement fondée, qu'il gouverna juſqu'en 786. Son nom a été inſéré dans les faſtes des ſaints, & ſa vie compoſée par une dame religieuſe Bénédictine d'Heidenheim. On lui attribue une vie de St. Boniface ſon parent. Quelques écrivains la lui conteſtent. Quoi qu'il en ſoit, elle ſe trouve publiée par Caniſius dans le IVe. tome de ſes anciennes leçons; par Serrarius, avec les lettres de St. Boniface, in 4., à Mayence, en 1605, 1629; par Dom Mabillon, au tome IV des actes des ſaints de l'ordre, & par les Bollandiſtes au 15e. de Juin. Les centuriateurs de Magdebourg attribuent encore à St. Willibalde la vie de Ste. Walbruge, ſa ſœur, abbeſſe d'Heidenheim. Dom Rivet doute que cet ouvrage ſoit de ce ſaint. La diſpute n'eſt pas intéreſſante.

WILTON, *Bénédictin Anglois.* Jean Wilton, ſurnommé *le jeune*, pour le diſtinguer d'un chanoine-régulier du même nom, un peu plus ancien, étoit Anglois, moine Bénédictin, & vivoit en 1360, au monaſtere de Weſtminſter. Il paſſa pour habile dans la philoſophie & la théologie. Il eſt auteur d'un livre eſtimé, qui a pour titre: *Stimulus compaſſionis*; d'un ſecond, intitulé: *Clepsydra ſapientiæ*, en ſept livres; d'un traité des bienfaits divins, & d'un volume d'homélies. Pitſeus en parle comme d'un ſecond Saint Bernard.

WIMESIUS, *abbé du Jardinet.* L'an 1450 ou environ, Wimeſius gouvernoit l'abbaye du Jardinet, ordre de Cîteaux, dans le comté de Namur. Il eſt auteur de la vie du bienheureux Jean Euſtache, premier abbé du Jardinet. Cette vie a été publiée par Jean d'Aignies, & par Henriquez, dans ſon *Faſciculus Ciſtercienſis.*

WIMO, *moine de Corbie.* Il floriſſoit

Digitized by Google

dans ce monaſtere au 9. ſiecle, y fut établi directeur des écoles, & fut dans une grande conſidération par rapport à ſa ſcience & à ſes écrits.

WINCHECUMBUS, *moine d'Eveſham.* On donne rang parmi les écrivains d'Angleterre à Thomas Winchecumbus, pour avoir compoſé l'hiſtoire de l'abbaye d'Evesham, dont il étoit profès. Il avoit fait ſes études en l'univerſité d'Oxford, & y avoit enſeigné.

WINDRIC, *ou* WIDRIC; voyez VIDRIC, abbé de Saint-Evre.

WINDESORUS, *moine de Saint-Albans.* Dom Roger Windeſorus, autrement de Windſor, né en Angleterre, religieux de Saint-Albans près de Londres, & hiſtoriographe du roi Henri III, en 1335, fut un perſonnage illuſtre par ſon amour pour les lettres, comme par ſa piété. C'eſt le témoignage qu'en rend Pitſeus, auteur Anglois. Il a compoſé une chronique d'Angleterre, qui commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & qui va juſqu'en 1235.

WINEBRAND, *moine de Saint-Allire de Clermont.* Cet écrivain, moine Bénédictin de Saint-Allire de Clermont en Auvergne, vivoit vers 920. Il eſt connu pour avoir écrit la vie du patron de ſon monaſtere. Les Bollandiſtes l'ont publiée au mois de Juin.

WINGHIUS, *abbé de Læti.* Ce monaſtere eſt ſitué dans la Flandre. Le fameux Louis Bloſius, dont nous avons parlé en ſon lieu, en étoit abbé. La vie de ce grand homme fut compoſée d'abord par un Bénédictin, docteur en théologie; mais Winghius, abbé de Læti, en a compoſé une ſeconde, qui a été publiée en 1632.

WINIBROD, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Jean Winibrod, religieux Bernardin de Clairmarais, diocèſe de Saint-Omer, a vécu au commencement du dernier ſiecle. Il publia en 1606, & 1615, un ouvrage aſcétique ſous le titre de *Préſent ſpirituel*, pour les religieuſes de Weſtine.

WINFRID, *de Mayence*; voyez BONIFACE, archevêque de Mayence.

WINTOLPHE, *abbé de Bigau.* Wintolphe étoit moine de la nouvelle-Corbie en Saxe, d'ou il fut tiré en 1100, pour être fait abbé de Bigau en Allemagne. Dom Mabillon nous apprend au tome V des annales de l'ordre, pag. 426, qu'on attribue une chronique à cet abbé.

WINZETUS, *abbé de Saint-Jacques aux Ecoſſois de Ratisbonne.* Cet abbé, dont le nom de baptême eſt Nenian, & le ſurnom Renfroo, a publié en un volume in-4, à Ingolſtadt, en 1582, un ouvrage auſſi intéreſſant que ſolide, ſous ce titre: *Flagellum ſectariorum, qui religionis pretextu, ſeditiones jam in Cæſarem, aut in alios orthodoxos principes excitare ſtudent.* Il a écrit divers autres ouvrages qui ſont connus.

WION, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Arnould Wion nâquit à Douay en 1554, & y eut pour pere le procureur fiſcal de cette ville. Il embraſſa la regle de St. Benoit en l'abbaye de Saint-Pierre d'Oldenbourg, où il jouiſſoit de la tranquillité de ſon état, lorſque les troubles de religion émurent toute la Flandre. Alors il quitta ſa patrie, & ſe retira au monaſtere de Saint-Benoit près de Mantoue, dans lequel il fut admis le premier Février 1577. On ne marque pas l'année de ſa mort. Il a beaucoup écrit; mais ſans aſſez d'exactitude, de critique & de diſcer-

Digitized by Google

nement. On a de lui une vie de St. Gerard Sagredo, abbé de Saint-Géorge-le-grand de Veniſe, de l'ordre de St. Benoit, puis évêque & martyr en Hongrie, & un ouvrage qui a pour titre : *Lignum vitæ ornamentum & decus eccleſiæ*, dans lequel on trouve les éloges des principaux perſonnages de l'ordre de St. Benoit, & les catalogues des papes, cardinaux, évêques, ſaints, apôtres & auteurs qui en ſont ſortis. Il y a, de plus, inféré un écrit dans lequel il prétend que St. Benoit étoit de la famille des Antiens, & que cette famille eſt la même que celle d'Autriche. Cet ouvrage fut pour la premiere fois imprimé à Veniſe en un volume in-4., en 1595, dans la ſeconde édition qui fut faite à Reggio, en 1629, in-folio. L'auteur y a ajouté quantité de planches dont il a donné l'explication dans un volume in-8., qui fut publié à Veniſe, de même que la vie de St. Gerard.

Outre ces trois ouvrages, Arnould Wion a laiſſé trois volumes dans leſquels il prétend corriger les fautes de divers auteurs, par rapport à la chronologie & aux familles, la chronologie des ſeptante ; il y interprete une chronique depuis la création du monde juſqu'à ſon temps, & quantité de mémoires pour un martyrologe Bénédictin.

WIREKER, *Bénédictin à Cantorbery.* Ce fut en la métropole de Cantorbery que Nigel Wireker ſe fit moine Bénédictin. Il étoit du pays, & floriſſoit au commencement du 13. ſiecle. Les écrivains Anglois aſſurent qu'il réunit en lui les qualités du vrai philoſophe, du théologien profond, de l'éloquent orateur, & du poëte ingénieux. Les compoſitions qui nous ſont parvenues de ſa part, ſont un ouvrage intitulé : *Speculum hiſtoriarum*, & un traité *de abuſu rerum eccleſiæ.*

WIRSTULIN ; voyez HAMASCARGUS, *ou* HAMAXURGUS ; c'eſt le même.

WISER, *abbé de Saint-Vitus de Rote.* L'abbaye de Saint-Vitus de Rote eſt de la congrégation de Saltzbourg. Dom Marien Wiſer qui en étoit protès, en fut élu abbé en 1695. Il avoit fait ſes cours d'études à Saltzbourg, & a été profeſſeur en ſon monaſtere avant ſa promotion. On en parle comme d'un homme de bien & de ſcience. Après avoir rétabli en partie les édifices de ſon monaſtere, incendiés en 1708, il ſe démit de ſa dignité, pour ne penſer qu'au paſſage de l'éternité, & mourut le 12 de Février de l'année 1723. Ses ouvrages ſont, un livre intitulé : *Manipulus quæſtionum philoſophicarum*, confié à la preſſe, in-4., à Saltzbourg, en 1687. ; des inſtructions pour le noviciat qui ſont reſtés manuſcrites. *Item*, des theſes qu'il faiſoit ſoutenir chaque mois à ſes écoliers étant profeſſeur. Elles ont été publiées in-8.

WISER, *religieux de Saint-Lambert.* Rudolphe Wiſer, né dans la Styrie, ſe fit moine en l'abbaye de Saint-Lambert, ſituée dans ſa patrie, l'an 1641. Il enſeigna la philoſophie à Saltzbourg, & termina ſa carriere en 1667. Il a compoſé quatre traités, qui virent le jour en autant de volumes in-4. en 1651 : le premier eſt, *de auditu phyſico* : le ſecond, du ciel : le troiſieme, de la génération & de la corruption : le quatrieme, de l'ame.

WISPAVER, *moine Ecoſſois à Vienne en Autriche.* On en parle comme d'un

Digitized by Google

perſonnage auſſi pieux que ſavant, qui a vécu dans notre ſiecle; mais nous ne connoiſſons qu'un de ſes ouvrages. C'eſt un volume in-8., imprimé à Vienne, en 1726, dans lequel il rend compte des prodiges opérés en la chapelle d'une Notre-Dame qui ſe voit dans l'égliſe de ſon monaſtere.

WITICHIND, *moine de Corbie-la-neuve.* Witichind, Witikind, ou Witukind, religieux de Corbie en Saxe, ſur le Véſer, a fleuri dans le 10. ſiecle. On ne dit pas qu'elle fut l'année de ſon décès; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne vivoit plus en 1002. Cet écrivain figura de ſon temps par ſes progrès dans les ſciences divines & humaines, enſeigna les belles-lettres avec ſuccès durant plus de 40 ans, en qualité d'écolâtre de ſon monaſtere, & s'eſt rendu recommandable à la poſtérité par ſes écrits. On a de lui une hiſtoire des Saxons, diviſée en trois livres; celle des empereurs Henri I, & Othon I, qu'il dédia à Mathilde, abbeſſe de Quidlimbourg, fille de ce dernier; celle de Mathilde, épouſe de l'empereur Henri I, morte en 968; l'hiſtoire de la fondation de l'archevêché de Magdebourg; la relation en vers du martyre de Ste. Thécle; la vie également en vers de St. Paul, premier hermite; un traité des études des anciens moines; quelques poëmes iſolés, que Meibonius a fait imprimer, & un livre magnifique des évangiles, orné de dorure, de pierres précieuſes, & de lettres ſingulieres de ſa main. C'eſt Dom Mabillon qui nous apprend ceci d'après Lezzoro, qui a fait la découverte de ce beau manuſcrit. Son hiſtoire des Saxons a été publiée à Bâle, en 1532; à Francfort, en 1577, & parmi les hiſtoriens de l'Almagne, en 1580. Hoſetus, abbé de Corvey, ou de la nouvelle-Corbie, fit dreſſer un mauſolée à ce religieux en 1002: généroſité qui fait autant d'honneur à l'abbé qu'à Witichind.

WITLICHIUS, *religieux de Saint-Jacques de Mayence.* Profès de Saint-Jacques de Mayence, le 10 Juin 1618, il en devint prieur. Il a écrit le catalogue des abbés de cette maiſon, qui ſe trouve imprimé au ſecond tome de l'hiſtoire de Mayence.

WITMONDE, *religieux du Mont de la Sainte-Trinité.* L'abbaye du Mont de la Sainte-Trinité près de Rouen, comptoit Witmond au nombre de ſes religieux, vers l'an 1063. Il excella dans la grammaire, la poéſie & la muſique, & compoſa en notes un grand nombre d'offices eccléſiaſtiques.

WIZENBERGER, *religieux de Nereſheim.* Zacharie Wizenberger, mort en 1662, étoit profès de Nereshim au dioceſe d'Augsbourg, enſeigna les humanités à Saltzbourg, & devint prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Steittenſtetten en Autriche. Il ſavoit les anciennes langues, & poſſédoit ſur-tout l'hébraïque, en laquelle il a écrit pluſieurs ouvrages, mais qui n'ont pas été imprimés. On n'a de lui que le pſeautier de la Ste. Vierge, livre très-dévot, mis ſous preſſe en 1638. Il comprend l'office de la mere de Dieu, tiré des livres ſaints pour toute la ſemaine avec des oraiſons & des litanies pour chaque jour.

WOESTINE, *prieur de Saint-Martin de Tournay.* Dom Ambroiſe Woeſtine, natif de Bruges dans les Pays-Bas, embraſſa l'état Bénédictin en l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, dont il mourut prieur le 7 Septembre de l'an 1514, &

Digitized by Google

& fut inhumé dans le cloître, où on lui grava une épitaphe. Il avoit fait ſes études à Paris, & y avoit reçu, en 1497, les degrés de docteur en droit. Il a laiſſé quelques ouvrages en particulier ſur le droit.

WOITH, *prieur de Liesborne.* Lieſborne, abbaye de la congrégation de Bursfeld, ſituée au dioceſe de Munſter, eut Dom Bernard Woith pour prieur dans le 16. ſiecle. Il a écrit une excellente hiſtoire des troubles excités en Allemagne à l'occaſion du luthéraniſme. C'eſt-là où ont puiſé tous ceux qui ont travaillé depuis ſur cette matiere.

WOITRINELLE, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Placide Woitrinelle, Bénédictin de la congrégation de St. Vannes, profès de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, le 26 Juin 1722, autrefois curé au même lieu de Beaulieu, a compoſé un ouvrage conſidérable, intitulé : *Accord littéral de pluſieurs contradictions apparentes qui ſe trouvent entre les paſſages de l'Ecriture ſainte.* Cet ouvrage eſt la fin d'une longue & ſérieuſe étude que l'auteur a faite des textes ſacrés de la ſainte Bible, des interpretes & commentateurs, & ſurtout des auteurs tant anciens que modernes, qui ont traité exprès des contradictions de cette eſpece. Il a ramaſſé plus de 1500 contradictions, compoſées chacune de deux paſſages au moins, & quelquefois de 4, 5, ou 6, dans leur ordre, ſelon les livres, chapitres & verſets de l'écriture, toutes en françois, s'objectant des difficultés, & y répondant lui-même.

WOLBERON, *abbé de Saint-Pantaléon de Cologne.* Ce religieux fut fait abbé de Saint-Pantaléon en 1148. Il gouverna ce monaſtere avec ſageſſe durant 18 ans, & décéda en 1167. On a de ſa façon un commentaire ſur le cantique des cantiques, imprimé in-4., à Cologne, en 1630, 1650, & un autre ſur l'eccléſiaſte. Il aſſiſta au concile tenu à Reims en 1158. C'étoit un perſonnage grave, plein de prudence & ſavant.

WOLBODON, (*St.*) *évêque de Liege.* Cet évêque, auſſi recommandable par ſa ſcience & ſes écrits, que par la ſainteté de ſa vie, & ſon zele dans les fonctions du ſaint miniſtere, avoit, dit-on, été tiré du corps Bénédictin, pour être placé ſur le ſiege pontifical de Liege. Voyez là-deſſus les hiſtoriens de cette égliſe.

WOLCKMAR, *abbé de Fuſtentel.* L'abbaye de Fuſtentel eſt en Baviere, & de l'ordre de Cîteaux. Elle a eu dans le 14. ſiecle un abbé de mérite en la perſonne de Wolckmar, qui s'eſt fait connoître dans la république littéraire par les annales de Baviere, depuis 508, juſqu'en 1313. Il mourut en 1318.

WOLFF, *moine d'Ottonbourg.* Ambroiſe Wolff, religieux de l'abbaye d'Ottonbourg, a donné au public un ouvrage in-8. ſous ce titre : *Pædagogus Ottoburgenſis, docens ac ducens ad exactiorem methodum diſcendi & docendi regulas grammaticæ.* Etger, de qui nous tenons l'anecdote, ne dit point en quelle année ce livre fut imprimé.

WOLFGANG, *moine de la Baſſe-Alteiche.* Il floriſſoit au 14. ſiecle, & a laiſſé un recueil précieux de lettres, parmi leſquelles il s'en trouve un grand nombre écrites par des archevêques, des ducs d'Autriche & de Baviere, & d'autres perſonnages illuſtres.

WOLFGANG, *religieux de Rote.* L'ab-

Digitized by Google

baye de Rote, dédiée à Saint-Marin, & à Saint-Anien, eſt ſituée au dioceſe de Friſingen en Baviere. Wolfgang qui y vivoit au commencement de notre ſiecle, a fait des corrections à la chronique de ce monaſtere, compoſée par ſon ancien confrere Daniel Molitor. C'eſt ce qu'en dit Dom Peze.

WOLFGANG, *religieux de Séon.* Celui-ci étoit religieux & bibliothécaire de l'abbaye de Séon en 1717. Outre qu'il s'eſt acquitté de cet emploi avec la diſtinction qu'il mérite, il a compoſé un ouvrage où il traite des hommes illuſtres de l'ordre de St. Benoit.

WOLFGANG, *de Styra.* Wolfgang de Styra étoit prieur de Saint-Pierre de Saltzbourg, vers la fin du 15. ſiecle. Il avoit fait profeſſion à Molch, d'où il fut tiré pour être prieur à Saltzbourg. On a de lui un itinéraire, ou, pour mieux dire, une chronique, ou hiſtoire de ſon temps, qui commence à l'an 1414, & va juſqu'en 1484.

WOLFGANG, (*St.*) *d'Einſidlen.* St. Wolfgang, né en Souabe de l'illuſtre maiſon des comtes d'Anhalt, ſe fit moine à Einſidlen, d'où il fut transféré ſur le ſiege épiſcopal de Ratisbonne. Il eſt auteur d'une paraphraſe extrêmement pieuſe, en forme d'oraiſon; du pſeaume cinquantieme.

WOLFHARD, *moine d'Haſeren.* Wolfhard, prêtre & moine d'Haſeren en Baviere, a compoſé la vie de Ste. Valbruge, de l'ordre de St. Benoit, abbeſſe d'Aiſchſtet. Il l'écrivit cent ans après la mort de cette ſainte. C'eſt ce qu'en dit Baillet.

WOLFRAND, *moine de Wincheſtre.* Il étoit moine & grand-chantre de l'égliſe de Wincheſtre, vers l'an 984. Quelques-uns le nomment Wolſtannus. Il a, entre autres ouvrages, compoſé la vie de St. Ethelwolde.

WOLPHÉME, (*St.*) *abbé de Brunvillers.* Né au dioceſe de Cologne d'une famille illuſtre, Wolpheme fut élevé parmi les clercs de l'égliſe de Saint-Pierre, ſous les yeux de l'archevêque Héribert. Quelque réguliere que fut la vie de ce clergé, Wolphéme voulut encore enchérir, & ſe fit moine à Saint-Maximin de Treves, où l'obſervance étoit en grande vigueur.

Au bout de quelques temps, on lui confia le gouvernement du monaſtere de Glatbach, puis il fut élu abbé de celui de Bruvillers, où il finit ſaintement ſes jours en 1098. Sa vie a été compoſée par Conrad, ſon religieux & ſon diſciple, qui le dédia à Everhard, ſucceſſeur du ſaint, & à Hérimand, abbé de Saint-Pantaléon de Cologne. Il eſt auteur d'une lettre, ou petit traité de l'euchariſtie, contre les erreurs de Bérenger; de pluſieurs ſermons & homélies prêchés devant ſes religieux; de poëmes à l'honneur de pluſieurs ſaints, & d'un nombre de lettres adreſſées à différentes perſonnes. Tritheme parlant de ſa lettre ſur l'euchariſtie, dit: *Parvum quidem, ſed inſtructum volumen contra Berengarium.*

WOLSTAN, *moine de Wincheſtre.* Wolſtan, moine de la cathédrale de Wincheſtre en Angleterre, vivoit l'an 1000. Plein de reconnoiſſance envers St. Ethelvold, archevêque de cette égliſe, mort en 984, ſous lequel il

(*a*) Légipont, tom. IV, pag. 37 & 277.

Digitized by Google

avoit été élevé ; il travailla à faire lever ſon corps de terre, douze ans après ſon décès, & en écrivit la vie. Elle a été publiée au 5. ſiecle Bénédictin, par Dom Mabillon. Il a auſſi compoſé celles du roi Ethelvold, & de St. Suvithin. Cette derniere eſt en vers, bons pour le temps, & ſe trouve auſſi dans le 5. ſiecle Bénédictin. Il eſt encore auteur d'un traité de l'harmonie.

WOLSTAN, (*St.*) *évêque de Vigorgne.* Wolſtan, célebre par ſa ſainteté, & né en Angleterre, a fleuri dans le 11. ſiecle. Il fut d'abord moine dans le monaſtere du Bourg, dont on le fit prieur. Bientôt après on l'en tira pour le faire abbé de celui de Glavorne ; enfin, l'égliſe de Vigorne voulut l'avoir pour évêque. Là il fit admirer en lui toutes les vertus qui font les ſaints. Il paſſa de cette vie à l'immortalité en 1095, âgé de 87 ans. Il a laiſſé un volume d'homélies & un livre d'avis ſpirituels.

WOREL, *de l'ordre de Cîteaux.* Eugene Worel, profès de l'abbaye d'Oſſec, ordre de Cîteaux en Boheme, a vécu dans notre ſiecle, & a été profeſſeur de théologie & de droit canonique en l'univerſité de Prague, où les Bernardins ont un fameux college. Worel s'eſt fait connoître, d'ailleurs, par un commentaire ſur les quatre premiers chapitres des décrétales de Grégoire IX, imprimé in-4, en 1729.

WORGESIUS, *abbé de Glaſcow.* Il gouvernoit ce célebre monaſtere en 630, au rapport de du Freſne dans ſon indication des auteurs.

WORMONAC, *moine de Landevena.* Landevena, monaſtere ſitué dans le dioceſe de Quimpercorentin en Bretagne, a eu, dans le 9. ſiecle, Wormonac entre les religieux qui en compoſoient la communauté. Il s'eſt fait connoître par une vie de St. Paul, évêque de Léon, qu'il écrivit en 889. Elle eſt diviſée en deux livres : Dom Mabillon en a publié la préface, & l'abrégé a vu le jour dans la bibliotheque de Fleury, & dans les Bollandiſtes, le 12 Mars (*a*).

WRANK, *abbé de Saint-Pierre de Gand.* Corneille-Colomban Wrank, natif de Ternmonde, étoit déja licencié en théologie, chanoine & pénitencier de la cathédrale de Gand, lorſqu'il ſe fit religieux au monaſtere de Saint-Pierre de la même ville. Il s'y conduiſit avec tant de ſageſſe, de ſcience & de piété, qu'il en fut choiſi abbé en 1597. Il n'occupa ce poſte que pour faire des heureux, être le pere des pauvres, & le protecteur des lettres. Sa mort arriva le 15 Août 1615, à l'âge de 84 ans, & ſon tombeau fut orné d'une épitaphe.

Il a compoſé un commentaire ſur la regle de St. Benoit, auquel il a donné le titre de *Jubilum monachorum ;* une vie de la Ste. Vierge, & un recueil de ſes miracles.

WRDISTENUS, *abbé de Landevenec.* Ce pieux & ſavant abbé vivoit vers l'an 870. Il en eſt fait mention au tome III des annales Bénédictines, pag. 249.

WLKIN, *abbé de Sichem.* D. de Wiſch donne rang à Wilkin, abbé de Sichem, parmi les écrivains de Cîteaux, pour avoir laiſſé des ſermons, & avoir com-

(*a*) *Voyez* l'Hiſtoire littéraire de France, tom. V, pag. 626.

Digitized by Google

posé des commentaires ſur les quatre évangiles. Cet abbé étoit recommandable par ſes vertus : ſon nom ſe trouve inſéré dans le ménologe de Cîteaux.

WUNIBALD, *religieux de Priſligen ;* voyez REINCHANBERGER ; *ou* REINCHENBERGER, c'eſt le même.

WUNIBALD, (*St.*) Ce grand homme fut apôtre de la Thuringe, y planta la foi chrétienne, bannit de la Baviere les reſtes du paganiſme, & mourut plein de bonnes œuvres, en 761.

WUYARD, (*Dom Robert*) natif d'Etape au dioceſe de Boulogne, fit profeſſion à l'âge de 20 ans dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 16 Septembre 1658. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Valeri, le 23 Mai 1714. On ne peut lui refuſer la louange d'avoir utilement employé ſon temps, puiſqu'il a compoſé les hiſtoires des abbayes de Breteuil, de Samer & de Saint-Joſſe.

Digitized by Google

XIMENEZ, *moine de Valladolid.* François Ximenez, Eſpagnol de naiſſance, & Bénédictin de la congrégation de Valladolid, floriſſoit en 1607. On ſait qu'il a laiſſé divers écrits. La liſte ne nous en eſt pas parvenue.

XIMENEZ, BARRANÇON Michel Ximenez, ſurnommé *Barrançon*, autre Bénédictin Eſpagnol, eſt connu dans la république des lettres par trois volumes in-8., qu'il a compoſés pour faire voir que Pierre Berchorius, ſon confrere, eſt le véritable auteur du commentaire ſur les pſeaumes. Ces trois volumes ſont imprimés à Madrid : le premier, en 1720 ; le ſecond, en 1722 ; le troiſieme, en 1728.

Digitized by Google

YANÉS, *de l'ordre de Cîteaux.* Le choix que Philippe V, roi d'Eſpagne, fit, en 1721, de Dom Paul Yanés, de l'ordre de Cîteaux, pour ſon hiſtoriographe, prouve ſon habileté dans l'hiſtoire. Nous n'en ſavons pas plus ni ſur ce qui concerne ſa perſonne, ni ſur les écrits qu'il a laiſſés.

YEHLIN, *religieux de Zuifalten.* Antoine Yehlin, mort en 1714, ſenieur de ce fameux monaſtere, a été un perſonnage ſtudieux & de beaucoup de lecture. Auſſi a-t-il laiſſé un grand nombre de manuſcrits eſtimés.

YÉPEZ, *général de la congrégation de Valladolid.* Dom Antoine d'Yépez eſt très-connu dans l'ordre de St. Benoit, pour en avoir entrepris le premier les chroniques générales. Il étoit né en Eſpagne, & s'étoit fait Bénédictin de la congrégation de Valladolid, qui eſt fameuſe dans ce royaume. Après en avoir gouverné pluſieurs maiſons en qualité d'abbé amovible, ſelon le prudent uſage de ces pays-là, il en fut choiſi général, & mourut en 1621. Dom Mabillon rend témoignage à l'érudition & au ſavoir de cet auteur. Quoique ſes chroniques n'allaſſent que juſqu'au 12. ſiecle, & qu'elles fuſſent écrites en langue eſpagnole, elles attirerent beaucoup d'attention, & l'on s'empreſſa de les lire. Dom Thomas Weiſs les traduiſit en latin, & les publia en deux volumes in-folio, à Cologne, en 1652, 1653. Dom Matthieu Olivier, & Dom François Valgrave en entreprirent la traduction françoiſe; mais il ne purent l'achever. Elle étoit réſervée à Dom Rhetélois, qui l'a miſe au jour en ſept volumes in-folio, comme nous l'avons dit dans ſon article. Enfin, Dom Gabriel Bucelin en a donné l'abrégé. D. d'Yépez a encore laiſſé la relation d'un voyage littéraire, & le catalogue de ceux qui ont écrit en faveur de l'immaculée conception de Marie. Ses premiers & ſeconds volumes des chroniques parurent à Grache, en 1609; le troiſieme, en 1610, à Pampelune; le quatrieme, à Valladolid, en 1613; les cinquieme & ſixieme en 1615; le ſeptieme ne fut imprimé qu'après ſa mort par les ſoins de Jérôme Marthon, abbé de St. Benoit de Valladolid.

YSCHE, *de l'ordre de Cîteaux.* Pierre d'Yſche ayant été admis à profeſſion en l'abbaye de St. Bernard ſur l'Eſcaut, fut nommé directeur d'une abbaye de religieuſes de ſon ordre, où il demeura 40 ans. Il a traduit pluſieurs vies de ſaints du latin en flamand. Le martyrologe de ſon ordre, la lettre célebre adreſſée aux religieux du Mont-Dieu, & divers traités aſcétiques de St. Bernard. On conſerve ſes ouvrages en cinq volumes, à Louvain. Il vivoit encore en 1648, & étoit fort âgé.

YSO, *moine de Saint-Gal.* Il floriſſoit dans ce fameux monaſtere; & y étoit ſcholaſtique, ou directeur des éco-

Digitized by Google

les en 860. De celles de Saint-Gal il paſſa en l'abbaye de Grand-val, à la priere du duc de Bourgogne, pour y exercer la même fonction, & y finit ſa carriere en 878. On nous le repréſente comme un prodige de génie & de ſciences, au fait des arts libéraux, des mathematiques, de la philoſophie, de la théologie, &c. Il a écrit deux livres des miracles de St. Othmar, des gloſes ſur Prudence, & un lexicon latin recueilli de divers gloſſaires, qu'on dit être encore dans la bibliotheque de Saint-Gal.

YSO II, *religieux de Saint-Gal.* Yſo, ſurnommé *Plaw*, a fleuri à l'abbaye de Saint-Gal dans le dernier ſiecle, & a écrit ſur les privileges tant de ſon propre monaſtere, que de la congrégation qui en porte le nom.

YSO III, *religieux de Saint-Gal.* Celui-ci, dont le ſurnom eſt *Walſer*, eſt notre contemporain. Il a publié en 1750, un volume in-12, d'eſſais ſur la phyſique, qui ont été fort goûtés.

YSO, *abbé de Cluny.* Nous trouvons un Yſo, abbé de Cluny, en 1276. Il en eſt parlé dans la bibliotheque de Cluny & dans Baluze, tome VI, de ſes mêlanges.

YVANNES, *de la congrégation de Valladolid.* Dom François Yvannes, ou Ybannes, ſelon Nicolas Antonio, étoit Eſpagnol de naiſſance, & floriſſoit en 1570, au monaſtere du Mont-Serrat, qui eſt de la congrégation de Valladolid, il a fait un abrégé des exercices ſpirituels du fameux abbé Garcias de Ciſneros, & directeur du même abbé. Il a joint à cet ouvrage un catalogue des hommes illuſtres de l'ordre de St. Benoit. Enfin, il a mis en latin les dialogues de Pierre Bugianus.

Digitized by Google

ZALVEIN, *religieux de Veſs-Fontaine.* Grégoire Zalvein, ou Zallwein, ſe diſtingue de nos jours. Il étoit profeſſeur & docteur en l'un & l'autre droit, en même temps doyen de la faculté de droit de l'univerſité de Saltzbourg; en 1752. Il publia en cette année une ſavante diſſertation ſur le droit canonique en général, imprimée in-4., à Saltzbourg.

ZAMORA, *de l'ordre de Cîteaux.* D. Laurent de Zamora, Eſpagnol, né au dioceſe de Tolede, fut Bernardin de la congrégation du Mont-Sion, ſur la fin du 16. ſiecle. Il s'eſt fait connoître par un commentaire ſur le cantique des cantiques, & par ſept volumes de ſermons, auxquels il a donné le titre de *Monarchia myſtica.*

ZAMORA, *autre moine de Cîteaux.* Dom Nicolas Zamora, autre religieux de la réforme de Cîteaux en Eſpagne, s'eſt diſtingué au commencement du dernier ſiecle, tant par ſon mérite perſonnel, que par ſa ſcience & ſes compoſitions.

ZANCAROLLUS, *abbé Italien.* Baſile Zancarollus, abbé de la congrégation du Mont-Caſſin, écrivoit dans le 17. ſiecle, au rapport d'Armellini.

ZANNETTI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Sigiſmond Zannetti, iſſu d'une maiſon noble de Breſce, ſe fit Bénédictin en la même ville, dans l'abbaye de Sainte-Euphémie, le 13 Décembre 1540, & mourut en 1580. Il eſt auteur d'un poëme à l'honneur de la Ste. Vierge, & d'une traduction des pſeaumes en langue italienne.

ZANTFLIET, *moine de Saint-Jacques de Liege.* Dom Corneille Zantfliet, religieux de Saint-Jacques de Liege, en fut tiré pour remplir la place de prieur à Stavelot, dans le 15. ſiecle. On a de lui une longue chronique depuis la création juſqu'en 1461. Les auteurs de l'ample collection des anciens monuments louent l'exactitude de cet ouvrage, & lui ont donné place dans leur Ve. tome; mais ſeulement depuis l'an 1230, où finit celle de Rainerus, autre moine de Saint-Jacques.

ZAPATA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Maurice Zapata, mort le 7 Septembre de l'an 1709, étoit Parméſan de naiſſance, & profès de l'abbaye de Saint-Jean de cette ville. Il enſeigna la philoſophie, eut l'avantage d'avoir pour écolier le célebre Dom Bachini, & a laiſſé quelques écrits. Ils ſont, un recueil en deux volumes ſur la ville de Parme, ſon égliſe, ſes évêques; l'abbaye de Saint-Jean; & un tome in-4. ſur le plain-chant dont il donne les regles, imprimé à Parme, en 1682.

ZAPLER, *religieux de Molck.* Dom Bernard Zapler, auquel D. Peze donne rang parmi les écrivains de l'ordre du dernier ſiecle, étoit profès de la célebre abbaye de Molck en Autriche. On ne détaille pas ſes ouvrages.

ZAZUS, *de l'ordre de Cîteaux.* La vie de Dom Jean Zazus, religieux, puis abbé

Digitized by Google

abbé de Valparaiſo, de la congrégation du Mont-Sion en Eſpagne, fut ſi ſainte au rapport de Henriquez, qu'elle paſſoit pour une ſorte de miracle continuel. Quant à ſes ouvrages, il fit imprimer en 1603, les vies de tous les ſaints & ſaintes dont on ſolemniſe la fête dans la congrégation du Mont-Sion. Il a, en outre, publié à Salamanque, divers autres écrits à l'uſage des maiſons religieuſes. La mort l'enleva fort âgé & plein de mérites, en 1623.

ZDISLAUS LADISLAS, *abbé de Saint-Nicolas à Prague.* Iſſu de l'illuſtre famille des comtes de Berga, il ſe fit d'abord jéſuite. Etant ſorti de cette ſociété, il embraſſa la regle de St. Benoit, & ſe conduiſit de maniere à mériter d'être élu abbé de Saint-Nicolas-l'ancien, à Prague, dans le dernier ſiecle. Il a compoſé pluſieurs ouvrages dont il eſt fait mention parmi les anciens monuments littéraires de l'abbaye de Beunove.

ZEIBIUS, *abbé d'Outtenbourg.* L'abbaye d'Outtenbourg eſt ſituée en Baviere, & de la congrégation du Saint-Eſprit au dioceſe d'Augsbourg. Dom Grégoire Zeibius, qui étoit profès de ce célebre monaſtere, en fut élu abbé dans le 17. ſiecle. Dom Bernard Peze lui donne rang dans ſes lettres apologétiques. Il a fait un ouvrage pour prouver que Jean Gerſen, abbé Bénédictin, eſt auteur des quatre livres de l'imitation de Jeſus-Chriſt, ouvrage qu'il intitula : *Centum-virat*; parce qu'il prouvoit par cent manuſcrits ce qu'il avançoit au ſujet de Gerſen.

ZIEGELBAVER, *religieux de Zuifalten.* Dom Magne Ziegelbaver, profès de la célebre abbaye de Zuifalten, a fleuri de nos jours, non-ſeulement comme un particulier de beaucoup d'eſprit, d'une imagination belle & féconde, d'un travail conſtant & d'une lecture immenſe, mais encore en qualité d'écrivain. Ses ouvrages ſont, 1. un volume in-folio ſur l'immaculée conception de la Ste. Vierge, publiée à Vienne en Autriche, ſous le titre de *Opus parthenicum de cultu immaculatæ conceptionis beatæ Mariæ* : 2. *Novus rei litterariæ ordinis ſancti Benedicti conſpectus*, dont il publia le premier volume in-folio, à Ratisbonne, en 1740. C'eſt cet ouvrage que Dom Olivier Légipont a donné au public au IVe. tome in-folio, ſous le titre d'*Hiſtoria rei litterariæ Benedictinæ*, &c : (a) 3. *Fides Benedictina de ſanctiſſimo ſacramento, hoc eſt, patres, autores & ſcriptores ordinis ſancti Benedicti de ſanctiſſimo altaris ſacramento, à ſæculo nono uſque ad duodecimum incluſive, quorum ſcripta & opera in unum corpus, ſeu bibliothecam collecta, ac notis & obſervationibus illuſtrata exhibentur* : 4. un VIIe. tome des ouvrages de Raban-Maur, qui n'ont pas encore paru, ou qui n'ont vu le jour que ſéparément, avec la vie de ce célebre perſonnage, écrite en latin : les traités que comprend ce volume, ſont au nombre de 16 ou 17 : 5. l'hiſtoire de l'abbaye de Sainte-Marguerite de Breſnauw en Boheme, un volume in-folio, à Cologne, en 1740 : 6. *Sacra ſponſalia virginis Mariæ*, in-8., à Bamberg, en 1740. C'eſt ce que nous ap-

(a) Lettre de l'auteur de D. Calmet.

Digitized by Google

prenons de mémoires fidelles envoyés d'Allemagne.

ZIÉGLER, *religieux de Crémifann.* Né à Chréminſter dans l'Autriche en 1684, Dom Sébaſtien Ziégler y fit ſes humanités, alla étudier la philoſophie à Saltzbourg, puis embraſſa l'état Bénédictin en l'abbaye de Crémifann, ſituée dans le lieu de ſa naiſſance. Renvoyé à Saltzbourg, après ſa profeſſion, pour y prendre des leçons de théologie, il y reçut le bonnet de docteur en 1714, & y enſeigna la philoſophie, la morale, & la ſpéculative. Il vivoit encore en 1754. Il a compoſé des traités de l'ame végétative, ſenſitive & raiſonnable, in-4., à Saltzbourg, en 1714; des contracts en général & en particulier, in-4., à Saltzbourg, en 1719; de l'incarnation, à Saltzbourg, in-4., en 1720; des ſacrements en général, du baptême & de la confirmation en particulier, in-4., à Saltzbourg, en 1721; de Dieu & de la Trinité, mis ſous preſſe au même lieu en 1723. Enfin, un traité des anges, publié en l'année 1725, à Saltzbourg.

ZIGL, *de l'ordre de Cîteaux.* Tobie Zigl, religieux Bernardin, on ne dit pas de quelle maiſon, s'eſt fait connoître par un ouvrage ſur le droit canonique. Il le confia à la preſſe, in-12, à Bâle, en 1671, ſous ce titre : *Medulla Cedri Libani, ſeu diſſertationes juridico-canonicæ in præcipuos titulos quinque librorum decretalium.*

ZIMBERN, *Bénédictin Allemand* (*a*). Conrad, baron de Zimbern, qui vivoit vers 1426, quitta le monde & ſes biens, pour ſe retirer dans une abbaye Bénédictine d'Allemagne. Sa vie y fut édifiante & diſtinguée par la ſcience comme par la ſolide piété. Entre divers ouvrages qu'il a écrit, on en ſpécifie un à l'honneur de la Ste. Vierge.

ZINSUERGER, *abbé de Tegerſenn.* D. Wolfgang Zinſuerger, abbé régulier de Tegerſenn, de la congrégation des Saints Anges en Baviere, s'eſt diſtingué au commencement de notre ſiecle par ſon goût pour la poéſie. Il en a laiſſé des preuves en trois volumes in-8., de tragédies & poëmes ſacrés, qu'il mis ſous preſſe en 1729.

ZINXILANES, *archevêque de Tolede.* Cet écrivain vivoit en 766. Il fut d'abord moine, puis abbé d'Agali, d'où on le tira pour gouverner l'égliſe de Tolede. Il a compoſé la vie de St. Ildephonſe, l'un de ſes prédéceſſeurs dans ce ſiege, décédé en 1667.

ZITELLI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Jean Benoit Zitelli, né à Cave, ſe fit Bénédictin au monaſtere de la même ville dans le royaume de Naples, le 26 Octobre 1602, & y mourut en odeur de ſainteté en 1648, âgé de 65 ans. Il a fait imprimer à Naples, en 1642, un manuel de prieres, accompagnées d'une courte exhortation à la perfection & à la fréquentation des ſacrements, & de ſept méditations pour chaque jour de la ſemaine.

ZIZEL, *religieux de Wiblingenn.* Benoit Zizel vivoit dans le dernier ſiecle, étoit ſavant, & a écrit; mais on ne détaille pas ſes ouvrages.

ZODE, *ou* ZODEL, *de Benedicto Bur.* Grégoire Zode, religieux de l'abbaye du Bourg-Saint-Benoit, & profeſſeur

(*a*) *Egger, idea piet.* pag. 494.

Digitized by Google

de poéſie en l'univerſité de Friſingue, ſe diſtinguoit par ſes poëmes au commencement de ce ſiecle. Il en publia un, entre autres, à Friſingue, en 1709, qui lui mérita les plus grands éloges : il a pour titre : *Occultum Friſingæ præſidium, tandem poſt aliquot ſæcula manifeſtatum*, &

ZOETIUS, *moine de Cîteaux.* Hermand Zoetius, religieux de la réforme de Cîteaux en Weſtphalie, floriſſoit dans le 15. ſiecle, au temps du concile de Conſtance. Sartorius dit qu'il étoit profès de l'abbaye de Viel-Champ; qu'il fut parfait orateur, & qu'il ne cédoit à perſonne dans la ſcience de la théologie & du droit canon. On dit qu'il a vécu juſqu'en 1470. C'eſt à tort que Dupin le compte parmi les auteurs dont les ouvrages ſont perdus. Muſius en a fait imprimer trois en 1700: ſavoir (*a*), l'un où il traite de la puiſſance du pape & du concile, du ſchiſme & de la neutralité; un ſecond, où il parle des voix définitives dans les conciles; & un troiſieme, qui eſt un calendrier de la bible hébraique.

ZOLNER, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg.* En l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg, a vécu de notre temps Dom Joſeph Zolner, qui, à l'exemple de ſes confreres, a ſu employer ſes loiſirs. On a de lui un ouvrage ſur l'immaculée conception de la Vierge. Ce traité a été imprimé in-folio, à Augsbourg, en 1712: le titre eſt : *Conceptus gronographicus de immaculatâ Virgine Mariâ.*

ZUCCOLI, *religieux Camaldule.* Vital Zuccoli eſt né à Padoue dans les états de Veniſe. Ayant embraſſé la regle de St. Benoit parmi les Camaldules, il s'y diſtingua, fut docteur en théologie, & gouverna divers monaſteres en qualité d'abbé. On place ſon décès en 1630. Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages; en 1688, il publia à Veniſe, in-8., un traité latin des banques. Il y fait connoître celles qui ſont permiſes; en 1606, il fit imprimer à Veniſe un volume in-4. d'homélies ſur l'évangile de St. Marc; en 1619, il en donna un pareil ſur St. Luc. Il a, d'ailleurs, fait des commentaires ſur les pſeaumes; des ſermons ſur le cantique des cantiques & les épîtres aux Romains & aux Galates; enfin, des dialogues ſur les météores, & un commentaire ſur Platon.

ZUNCK, *religieux de St. Ulric d'Augsbourg.* Burchard Zunck vivoit dans le 16 ſiecle. Il a compoſé en langue du pays la chronique de la ville d'Augsbourg, depuis ſa fondation juſqu'en 1538 : un anonyme l'a continué juſqu'en 1632.

ZURCHER, *religieux de Saint Gal.* Gérald Zurcher, profeſſeur de theologie & religieux à Saint-Gal, a fait imprimer en 1752, un volume in 8°, où il donne l'hiſtoire de la pénitence publique, enrichie de notes & d'obſervations ſavantes. L'on voit dans cet ouvrage deux diſſertations du même mérite : l'une au commencement, adreſſée aux jeunes theologiens, qu'il exhorte à l'etude; l'autre à la fin, où il traite de la ſatisfaction.

ZURLAUBEN, *abbé de Saint-Martin de Mouri.* L'abbaye de Saint-Martin de Mouri, en Suiſſe, de la congrégation

(*a*) Journaux de Trevoux. (*b*) Mémoires manuſcrits reçus d'Allemagne.

Digitized by Google

de Saint-Gal, a été érigée en principauté en 1702, par l'empereur Léopold I, à la conſidération de Dom Placide de Zurlauben, qui en étoit alors abbé. Né le 14 Mars 1646, de l'illuſtre famille de Zug, en Suiſſe, ſon pere Jacques de Zurlauben, baron de Tarn & de Geſtelenburg, & ſa mere, Barbe de Reding de Biberg, envoyerent le jeune Placide à Mouri pour y être élevé dans la piété & dans les lettres. L'état de ce monaſtere lui plut, & il l'embraſſa le 17 Juin 1663. Il remplit parfaitement tous les devoirs de ſon engagement, auſſi fut-il ſucceſſivement nommé profeſſeur de philoſophie & de théologie, maître de novitiat, & abbé: il remplit cette dignité à la ſatisfaction de tout le monde, & mourut en 1723. Aprés avoir rebâti entiérement ſon monaſtere, avec magnificence, de même que ſon égliſe qu'il orna d'une maniere digne de la maiſon du Seigneur. Il avoit un grand talent pour la prédication, ſavoit manier les affaires, & rendit d'importants ſervices à la congrégation de Saint-Gal dont il fut ſecrétaire. Nous avons de cet abbé deux ouvrages: le premier eſt un volume in-4° de ſermons, de morale & de panégyriques, confiés à la preſſe en 1692.

Le ſecond, qui vit le jour en 1693, conſiſte en des exhortations faites en chapitre à ſes religieux.

ZYLLESIUS, *écrivain de Treves.* Quelqu'uns prétendent que cet écrivain étoit religieux de Saint-Maximin de Treves, dont il a, en effet, défendu les droits; mais c'eſt à tort qu'on le fait moine, il étoit ſéculier.

ZYPŒUS, *abbé de Saint-André de Bruges.* Henri Zypœus, profés, puis abbé du monaſteré de Saint-André de Bruges, a fleuri tant en piété qu'en ſcience, vers l'an 1577. Foppens rapporte ſon épitaphe, & fait mention de ſes ouvrages au tome premier de ſa bibliotheque Belgique, pag. 469.

Digitized by Google

REGLE DE SAINT BENOIT.

PROLOGUE.

MON fils, écoutez les préceptes de votre maître, rendez l'oreille de votre cœur attentive à ſes paroles, recevez d'une franche volonté les avertiſſements de votre bon pere, & accompliſſez-les efficacement, afin que par l'exercice de l'obéiſſance, vous puiſſiez retourner à celui dont vous vous étiez éloigné, par la lâcheté de la déſobéiſſance. Je parle donc maintenant à vous, qui que vous ſoyiez, qui, renonçant à votre propre volonté pour combattre ſous les enſeignes du vrai roi Jeſus-Chriſt notre Seigneur, prenez les belles & fortes armes de l'obéiſſance.

Le premier avis que je vous donne, eſt de lui demander par des prieres ardentes & redoublées, qu'il lui plaiſe d'accomplir tout le bien que vous entreprenez; de peur qu'après avoir daigné nous compter au nombre de ſes enfants, il ne reſſente par après quelque triſteſſe de nos dérégléments, car nous devons avoir un tel ſoin de lui obéir en tout temps, & d'employer à ſon ſervice les biens de ſa grace, qu'il a mis en nous, que non-ſeulement il n'ait pas ſujet comme un pere offenſé de l'ingratitude de ſes enfants, de nous priver de la ſucceſſion bienheureuſe, mais auſſi qu'il ne ſe porte pas comme un juge redoutable, irrité contre nous

REGULA STI. P. BENEDICTI.

PROLOGUS.

AUSCULTA, ô fili, præcepta magiſtri; & inclina aurem cordis tui: & admonitionem pii patris libenter excipe, & efficaciter comple: ut ad eum per obedientiæ laborem redeas, à quo per inobedientiæ deſidiam receſſeras. Ad te ergo nunc meus ſermo dirigitur, quiſquis abrenuntians propriis voluntatibus, Domino Chriſto, vero regi, militaturus, obedientiæ fortiſſima atque præclara arma aſſumis.

Imprimis, ut quidquid agendum inchoas bonum, ab eo perfici inſtantiſſimâ oratione depoſcas: ut qui nos jam in filiorum dignatus eſt numero computare, non debeat aliquando de malis actibus noſtris contriſtari. Ita enim ei omni tempore de bonis ſuis in nobis parendum eſt: ut non ſolùm ut iratus pater, non aliquando filios ſuos exhæredet; ſed nec ut metuendus Dominus, irritatus malis noſtris, ut nequiſſimos ſervos perpetuam

Digitized by Google

tradat ad pœnam, qui eum ſequi noluerint ad gloriam.

Exurgamus ergo tandem aliquando, excitante nos ſcripturâ hac dicente : hora eſt jam nos de ſomno ſurgere (a). *Et apertis oculis noſtris ad deificum lumen, attonitis auribus audiamus, divina quotidie clamans quid nos admoneat vox, dicens : hodie ſi vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda veſtra* (b) ; *& iterum : qui habet aures audiendi, audiat quid Spiritus dicat eccleſiis* (c). *Et quid dicit ? Venite filii, audite me, timorem Domini docebo vos* (d). *Currite dum lumen vitæ habetis, ne tenebræ mortis vos comprehendant* (e).

Et quærens Dominus in multitudine populi, cui hæc clamat, operarium ſuum, iterùm dicit : quis eſt homo qui vult vitam, & cupit videre dies bonos (f) ? *Quod ſi tu audiens, reſpondeas, ego : dicit tibi Deus : ſi vis habere veram & perpetuam vitam, prohibe linguam tuam à malo, & labia tua ne loquantur dolum* (g). *Diverte à malo, & fac bonum : inquire pacem, & ſequere eam. Et cum hæc feceritis, oculi mei ſuper vos, &*

par nos offenſes (comme contre des ſerviteurs infidelles) à condamner aux ſuplices éternels ceux qui n'ont pas voulu le ſuivre à ſa gloire.

Levons-nous donc enfin au bruit de cette voix de l'écriture, qui nous réveille, & qui dit que l'heure eſt déjà venue de nous réveiller de notre aſſoupiſſement. Et ouvrant nos yeux aux rayons de la céleſte lumiere, écoutons avec une attention mêlée de révérence & de crainte, ce que l'oracle du ciel fait retentir tous les jours à nos oreilles, par ces paroles : Si vous entendez aujourd'hui ſa voix, n'endurciſſez point vos cœurs ; & ailleurs : Que celui qui a des oreilles entende ce que l'eſprit dit aux égliſes. Et que dit-il ? Venez mes enfants, écoutez moi, je vous enſeignerai la crainte du Seigneur. Courez pendant que vous avez la lumiere de la vie qui vous éclaire, de peur que les tenebres de la mort ne vous ſurprennent.

Et le même Seigneur cherchant parmi une infinie multitude de peuple, à qui il adreſſe ſes paroles, un ſerviteur qui travaille ſous ſes ordres ; il dit encore qui eſt celui qui veut la vie, & qui deſire de voir les beaux jours de l'éternité ? Que ſi, après l'avoir oui, vous lui repondez ; c'eſt moi qui le déſire, Dieu vous répart, ſi vous deſirez de parvenir à cette véritable & éternelle vie, gardez votre langue d'être médiſante, & vos paroles d'être trompeuſes : détournez vous du mal, & faites le bien, cherchez la paix, & pourſuivez la ; & lorſque vous agirez de la ſorte, je tiendrai mes yeux arrêtés ſur

(a) *Rom.* 13. (b) *Pſal.* 94. (c) *Apoc.* 2. (d) *Pſal.* 33. (e) *Joan.* 12. (f) *Pſal.* 33. (g) *Ibid.*

Digitized by Google

vous, & mes oreilles ouvertes à vos prieres, & avant même que vous m'appelliez à votre ſecours, je vous dirai, me voici prêt de vous ſecourir. Y a-t-il rien de plus doux, mes très-chersfreres, que cette voix du Seigneur qui nous convie de venir à lui ? Vous voyez que lui-même par ſa bonté nous montre le chemin qui mene à la vie.

Préparons-nous donc pour y entrer, & tenant nos reins ſerrés par la foi, & par la pratique des bonnes œuvres, & nos affections qui ſont les pieds de notre ame, étant diſpoſées à marcher vers lui, ſuivons pour guide ſon évangile, & avançons-nous donc dans ſes voies, afin que nous méritions de voir un jour celui qui nous a appellé pour régner avec lui dans ſon royaume; car ſi nous deſirons d'y arriver, nous devons être perſuadez qu'à moins que d'y courir par les bonnes œuvres, nous n'y arriverons jamais. Mais interrogeons le Seigneur, en lui diſant avec le prophete : Seigneur qui eſt celui qui habitera dans votre tabernacle, & qui ſe repoſera ſur votre montagne ſainte ? &, après cette demande, écoutons, mes freres, le Seigneur qui nous répond, & nous montre le chemin qui conduit à ſon tabernacle, en diſant : Celui dont la vie eſt pure, & dont les actions ſont juſtes; qui n'exprime par ſes paroles, que les véritables ſentiments de ſon cœur, & qui ne ſe ſert point de ſa langue pour tromper; qui ne fait mal à perſonne, & qui n'avance point de paroles injurieuſes à l'honneur du prochain : qui a fermé la porte de ſon cœur à l'eſprit malin, qui a diſſipé ſes

res meæ ad preces veſtras. Et antequam invocetis me, dicam : ecce adſum (a). *Quid dulcius nobis hâc voce Domini invitantis nos, fratres chariſſimi? Ecce pietate ſuâ demonſtrat nobis Dominus viam vitæ.*

Succinctis ergo fide vel obſervantiâ bonorum actuum lumbis noſtris, & calceatis pedibus per ducatum evangelii pergamus itinera ejus (b); *ut mereamur eum, qui vos vocavit, in regno ſuo videre. In cujus regni tabernaculo ſi volumus habitare, niſi illuc bonis actibus currendo minime pervenitur. Sed interrogemus cum propheta Dominum, dicentes ei : Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requieſcet in monte ſancto tuo* (c)? *Poſt hanc interrogationem, fratres, audiamus Dominum reſpondentem, & oſtendentem nobis viam ipſius tabernaculi, ac dicentem : qui ingreditur ſine macula, & operatur juſtitiam* (d) : *qui non égit dolum in lingua ſua : qui non fecit proximo ſuo malum, & opprobrium non accepit adversùs proximum ſuum. Qui malignum diabolum aliqua ſuadentem ſibi, cum ipſa ſuaſione ſua à conſpec-*

(a) *Iſa.* 65. (b) *Epheſ.* 6. (c) *Pſal.* 14. (d) *Ibid.*

tibus cordis ſui reſpuens, deduxit ad nihilum, & parvulos cogitatus ejus tenuit, & alliſit ad Chriſtum.

Qui timentes Dominum, de bona obſervantia ſua non ſe reddunt elatos: ſed ipſa in ſe bona, non à ſe poſſe, ſed à Domino fieri exiſtimantes, operantem in ſe Dominum magnificant, illud cum propheta dicentes: non nobis, Domine, non nobis (a): *ſed nomini tuo da gloriam. Sicut nec Paulus apoſtolus de prædicatione ſua ſibi aliquid imputavit, dicens: gratiâ Dei ſum id quod ſum* (b); *& iterum ipſe dicit: qui gloriatur, in Domino glorietur* (c). *Unde & Dominus in evangelio ait: qui audit verba mea hæc, & facit ea, ſimilabo eum viro ſapienti, qui ædificavit domum ſuam ſupra petram* (d). *Et deſcendit pluvia & venerunt flumina & flaverunt venti & irruerunt in domum illam, & non cecidit; fundata enim erat ſuper petram. Hæc complens Dominus, expectat nos quotidie, his ſuis ſanctis monitis, factis nos reſpondere debere. Ideo nobis propter emendationem malorum, hujus dies vitæ ad inducias relaxantur, dicente apoſtolo: an neſcis quia patientia Dei ad pœnitentiam te adducit* (e)? *Nam pius Dominus dicit: nolo mortem peccatoris, ſed ut convertatur & vivat* (f).

perſuaſions & ſes conſeils, en arrêtant les premiers mouvements qu'il lui inſpire, & les briſant comme des enfants encore petits contre la pierre qui eſt J. C.

Qui craignant Dieu, ne s'élevent point de vanité, à cauſe de leur bonne vie, mais qui reconnoiſſant que tout ce qu'ils ont de bien ne pût procéder d'eux-mêmes, mais qu'il procéde de la grace du Seigneur, glorifient Dieu qui produit en eux ces actions, & lui diſent avec le prophete ne nous donnez point de gloire, Seigneur, ne nous en donnez point; mais donnez la ſeulement à votre nom; imitant auſſi l'apôtre St. Paul, qui ne s'attribuant rien de ſa prédication, dit: c'eſt par la grace de Dieu que je ſuis ce que je ſuis. Et encore, que celui qui ſe glorifie, ſe glorifie au Seigneur. Auſſi Jeſus-Chriſt dit dans ſon évangile: celui qui écoute mes paroles & les accomplit, ſera ſemblable à l'homme ſage, qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre, les fleuves ſont venus, & les vents ont ſoufflé avec impétuoſité contre elle, ſans qu'ils l'aient abbatue, parce qu'elle étoit fondée ſur la pierre. Pour accomplir cela, Dieu attend de jour en jour que nos actions ſoient conformes à ſes ſaints avertiſſements, & c'eſt pour nous donner lieu de nous purifier de nos péchés, qu'il nous accorde comme par force de trêve les jours de cette vie paſſagere, ſelon l'apôtre qui dit: Ne ſavez-vous pas que la patience de Dieu vous convie à la pénitence; car ce Seigneur ſi bon, dit: Je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il ſe convertiſſe, & qu'il vive.

(a) *Pſal.* 113. (b) 1 *Cor.* 15. (c) 2 *Cor.* 10. (d) *Matth.* 7. (e) *Rom.* 2. (f) *Ezech.* 18.

Puis

Digitized by Google

Puis donc, mes freres, qu'ayant demandé à notre Seigneur, quelles qualités doit avoir celui qui habitera dans ſon tabernacle, nous avons entendu de ſa bouche, quelles conditions ſont néceſſaires pour y demeurer, & que nous ſerons héritiers du royaume des cieux, ſi nous accompliſſons ces devoirs; il faut préparer nos cœurs & nos corps pour combattre ſous l'obéiſſance de ſes commandements, & que nous prions Dieu qu'il veuille nous accorder le ſecours de ſa grace, pour nous faire faire ce que la nature ne peut faire en nous; car, ſi tâchant d'éviter les peines d'enfer, nous deſirons de parvenir à la vie éternelle, nous devons employer pour Dieu le temps qui nous reſte, & pendant que le cours de cette vie nous donne moyen de ſatisfaire à ces obligations nous ne ſaurions trop nous hâter de faire préſentement ce qui nous ſervira pour toute l'éternité.

Sur ces fondements nous deſirons de dreſſer comme une école, où l'on apprenne à ſervir ce Seigneur, & nous eſpérons de l'établir de telle ſorte, que nous n'y ordonnerons rien, qui ſoit trop rude & trop difficile. Mais encore qu'il s'y rencontrât quelque point un peu auſtere, (la raiſon & la juſtice le voulant ainſi) pour purifier l'ame de ſes vices, & pour conſerver la charité, il ne faudroit pas qu'auſſi-tôt en prenant l'épouvante, vous quittaſſiez la voie du ſalut; car il eſt indubitable que l'on trouve toujours l'entrée de cette voie étroite, lorſque l'on commence d'y marcher; mais à meſure que l'on fait

Cùm ergo interrogaſſemus Dominum, fratres, de habitatore tabernaculi ejus, audivimus habitandi præceptum: ſed ſi compleamus habitatoris officium, erimus hæredes regni cœlorum. Ergo præparanda ſunt corda & corpora noſtra ſanctæ præceptorum obedientiæ militatura: & quod minus habet in nobis natura poſſibile, rogemus Dominum, ut gratiæ ſuæ jubeat nobis adjutorium miniſtrari. Et ſi fugientes gehennæ pœnas ad vitam perpetuam volumus pervenire dum adhuc vacat, & in hoc corpore ſumus, & hæc omnia per hanc lucis uſuram vacat implere, currendum & agendum eſt modo quod in perpetuum nobis expediat.

Conſtituenda eſt ergo à nobis Dominici ſchola ſervitii: in qua inſtitutione nihil aſperum, nihilque grave nos conſtituros ſperamus. Sed & ſi quid paululùm reſtrictius, dictante æquitatis ratione, propter emendationem vitiorum, vel conſervationem charitatis proceſſerit, non illico pavore perterritus refugias viam ſalutis, quæ non eſt niſi anguſto initio incipienda (a). *Proceſſu vero converſationis & fidei, dilatato corde, ine-*

(a) *Matth. 7.*

narrabili dilectionis dulcedine, curritur via mandatorum Dei : ut ab ipsius nunquam magisterio discedentes, in ejus doctrina usque ad mortem in monasterio perseverantes, passionibus Christi, per patientiam participemus, ut & regni ejus mereamur esse consortes (a).

du progrès en l'observance réguliere, & en la foi, le cœur venant à s'ouvrir, & à s'étendre par la douceur ineffable de l'amour; on court avec joie dans le chemin des commandements de Dieu; & si nous continuons à nous rendre disciples de ce divin maître, & persévérons jusqu'à la mort à pratiquer sa doctrine dans le monastere, nous participerons par la patience aux souffrances de Jesus-Christ, & nous mériterons enfin d'avoir part à son royaume.

(a) 2. Cor. 1.

Digitized by Google

REGLE DE SAINT BENOIT.

CHAPITRE I.

Des diverſes ſortes de Moines.

C'EST une choſe connue de tout le monde, qu'il y a quatre ſortes de moines. La premiere eſt des Cénobites, c'eſt-à-dire, des Conventuels, qui vivent en commun ſous une ſeule regle & un abbé; la ſeconde, des Anachoretes, c'eſt-à-dire, des hermites, qui n'étant pas emportés par une nouvelle ferveur de converſion & un zele de novice, mais ayant paſſé par une longue épreuve dans un monaſtere, après y avoir appris à faire la guerre au diable, & l'avoir combattu avec leurs forces, comme en un corps d'armée, ſe trouvent aſſez forts par le ſecours de la grace, & aſſez intrépides pour ſe retirer dans un deſert, où ils entreprennent ſans aſſiſtance, ni conſolation de perſonne, un combat de main à main, & comme un duel ſpirituel contre les vices de la chair, & les aſſauts des imaginations & des penſées.

La troiſieme, & qui eſt très-pernicieuſe, eſt des Sarabaïtes, qui n'ayant pas été éprouvés par la pratique d'une regle, & n'ayant point eu l'expérience pour maîtreſſe dans la diſcipline monaſtique, au lieu d'être fermes & purs comme l'or, qui auroit paſſé par le feu de la fournaiſe, ſont mous & flexibles comme le plomb. Et témoignant par

REGULA STI. P. BENEDICTI

CAPUT I.

De generibus Monachorum.

MONACHORUM quatuor eſſe genera manifeſtum eſt. Primum Cœnobitarum: hoc eſt monaſteriale, militans ſub regula vel abbate. Deinde, ſecundum genus eſt anachoretarum, id eſt, eremitarum; horum qui non converſionis fervore novitio, ſed monaſterii probatione diuturnâ, didicerunt contra diabolum multorum ſolatio jam docti pugnare: & bene inſtructi fraterna ex acie ad ſingularem pugnam eremi, ſecuti jam ſine conſolatione alterius ſolâ manu vel brachio, contra vitia carnis vel cogitationum, Deo auxiliante, ſufficiunt pugnare.

Tertium vero monachorum teterrimum genus eſt Sarabaïtarum, qui nullâ regulâ approbati, experientiâ magiſtrâ ſicut aurum fornacis, ſed in plumbi natura molliti, adhuc operibus ſervantes ſæculo fidem, mentiri Deo per tonſuram noſcuntur. Qui bi-

Digitized by Google

ni aut terni, aut certe ſinguli ſine paſtore, non Dominicis, ſed ſuis incluſi ovilibus, pro lege eis eſt deſideriorum voluptas : cùm quicquid putaverint vel elegerint, hoc dicunt ſanctum, & quod noluerint, putant non licere.

leur tonſure qu'ils ſe ſont conſacrés à Dieu, ils font voir par leurs actions qu'ils lui ſont auſſi infideles, qu'ils ſont encore fideles au monde. Ils demeurent chacun à part, ou ſont deux ou trois enſemble, n'ayant point de paſteur qui les gouverne, étant ainſi enfermés dans leur propre bergerie, & non dans celle de Dieu, ils n'ont pour regle que la ſatisfaction de leurs deſirs, & tiennent pour ſaint tout ce qu'ils approuvent & tout ce qu'ils font, & pour mauvais & illégitime, tout ce qu'ils ne veulent pas faire.

Quartum verò genus eſt monachorum, quod nominatur gyrovagum, qui totâ vitâ ſuâ, per diverſas provincias, ternis aut quaternis diebus, per diverſorum cellas hoſpitantur, ſemper vagi, & nunquam ſtabiles, & propriis voluptatibus & gulæ illecebris ſervientes, & per omnia deteriores Sarabaïtis : de quorum omnium miſerrima converſatione, melius eſt ſilere quam loqui. His ergo omiſſis, ad Cœnobitarum fortiſſimum genus diſponendum adjuvante Domino, veniamus.

La quatrieme ſorte eſt des vagabonds, qui courant toute leur vie d'une province à une autre, ne demeurent point plus de trois ou quatre jours de ſuite en un monaſtere, ne font que paſſer, ſans s'arrêter jamais en un lieu, étant ſujets à leur propre volonté, aux plaiſirs de leur bouche, & en toutes façons pires que les Sarabaïtes. Mais il faut mieux couvrir du ſilence la miſérable vie de ces faux moines, que d'en parler davantage. Commençons donc, avec la grace de Dieu, à dreſſer une forme de vie pour les Cénobites, qui ſont dans un état plur ſûr & plus fort que les autres.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Quel doit être l'Abbé.

L'ABBÉ qui mérite de gouverner un monaſtere doit toujours ſe ſouvenir de ſa qualité, & faire que ſes actions répondent au nom de ſupérieur qui le releve au deſſus des autres. Car il paſſe dans le monaſtere pour le lieutenant de Jeſus-Chriſt, & il en porte le titre ſelon l'apôtre qui dit : Vous avez reçu l'eſprit d'enfants adoptifs, par lequel nous prions *Abba pere.* C'eſt pourquoi l'abbé doit ſe garder de rien enſeigner, établir ou commander, (ce qu'à Dieu ne plaiſe) qui ſoit contre les préceptes du Seigneur ; mais il doit tâcher de faire en ſorte que ſes ordonnances & ſes inſtructions ſoient comme un levain de la juſtice divine, qui répande ſa force & ſa vertu dans les cœurs de ſes diſciples.

Qu'il ſe remette toujours devant les yeux, qu'au jour du jugement épouvantable de Dieu il ſe fera un examen également rigoureux de ſa doctrine, & de l'obéiſſance de ſes diſciples ; & qu'il ſache que le paſteur ſera reſponſable du peu de profit que le pere de famille trouvera dans ſes brebis ; & qu'il ne ſera exempt de tout blâme, qu'au cas qu'il ait apporté toute la diligence poſſible à gouverner un troupeau inquiet & déſobéiſſant, & tout le ſoin néceſſaire à guérir ſes maladies : car alors

CAPUT II.

Qualis debeat eſſe Abbas.

ABBAS, qui præeſſe dignus eſt monaſterio, ſemper meminiſſe debet, quod dicitur, & nomen majoris factis implere. Chriſti enim agere vices in monaſterio creditur, quando ipſius vocatur prænomine, dicente apoſtolo. accepiſtis ſpiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus, abba, Pater (a). *Ideoque abbas nihil extra præceptum Domini (quod abſit) debet aut docere, aut conſtituere, vel jubere : ſed juſſio ejus vel doctrina, fermentum divinæ juſtitiæ in diſcipulorum mentibus conſpergatur.*

Memor ſit ſemper abbas, quia doctrinæ ſuæ vel diſcipulorum obedientiæ, utrarumque rerum in tremendo judicio Dei facienda erit diſcuſſio. Sciatque abbas culpæ paſtoris incumbere, quicquid in ovibus paterfamilias utilitatis minus potuerit invenire. Tantùm iterum liber erit, ſi inquieto vel inobedienti gregi, paſtoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbi-

(a) *Rom.* 8.

Digitized by Google

dis earum actibus universa fuerit cura exhibita : pastor earum in judicio Domini absolutus, dicat cum propheta Domino : Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam & salutare tuum dixi (a) *: ipsi autem contemnentes spreverunt me* (b). *Et tunc demum inobedientibus curæ suæ ovibus pœna sit eis prævalens ipsa mors.*

Ergo cùm aliquis suscipit nomen abbatis, duplici debet doctrinâ suis præesse discipulis, id est, omnia bona & sancta, factis amplius quàm verbis ostendere : ut capacibus discipulis mandata Domini verbis proponat : duris verò corde & simpliciori-bus, factis suis divina præcepta demonstret. Omnia verò quæ discipulis docuerit esse contraria, in suis factis indicet non agenda : ne aliis prædicans ipse reprobus inveniatur (c), *nequando dicat illi Deus peccanti : quare tu enarras justitias meas, & assumis testamentum meum per os tuum* (d)*? Tu verò odisti disciplinam, & projecisti sermones meos post te. Et qui in fratris tui oculo festucam videbas, in tuo trabem non vidisti* (e).

il sera justifié devant Dieu, & pourra dire avec le prophete : Seigneur, je n'ai point caché dans mon cœur votre justice ; j'ai publié votre vérité & le salut que vous avez envoyé aux hommes ; mais eux n'en faisant point de compte, m'ont mépriſé. Après cela, ces brebis qui n'ont pas voulu se soumettre à sa conduite, recevront pour châtiment d'être exposées en proie à la mort même.

Lors donc que quelqu'un reçoit le nom d'abbé, il doit enseigner deux sortes de doctrine à ses disciples ; c'est-à-dire, qu'il doit leur enseigner toutes les choses bonnes & saintes, encore plus par ses actions que par ses paroles, afin qu'il explique de vive voix aux plus intelligents les préceptes de l'évangile, & qu'il les représente par ses œuvres à ceux qui sont plus simples & plus grossiers. C'est pourquoi il doit prendre garde de n'autoriser jamais par son exemple le mal qu'il aura condamné par ses discours, comme pernicieux & contraire au bien de ses freres, de peur que prêchant les autres, il ne se trouve lui-même du nombre des réprouvés, & que péchant contre sa propre lumiere, Dieu ne lui dise un jour : Pourquoi racontez-vous aux autres les ordonnances de ma justice ? & pourquoi parlez-vous des maximes de mon alliance, puisqu'en ce qui vous touche, vous haïssez l'ordre & la discipline, & que vous rejettez ma parole ? Et qu'enfin, vous voyez la moindre paille dans l'œil de votre frere, & vous ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans le vôtre ?

(a) *Psal.* 39. (b) *Isa.* 1. (c) 1 *Cor.* 9. (d) *Psal.* 49. (e) *Matth.* 7.

Digitized by Google

Qu'il ne faſſe point d'acception de perſonne dans le monaſtere : qu'il n'aime point l'un plus que l'autre, excepté celui qu'il trouvera plus vertueux, & plus ſignalé par ſes bonnes œuvres, & par ſon obéiſſance ; qu'il ne préfere point le noble à celui qui a été de condition ſervile, s'il n'y en a quelque cauſe raiſonnable, ce que l'abbé pourra faire ſi la juſtice le deſire ainſi, & de même de l'ordre & du rang de chaque frere ; mais hors ce diſcernement particulier de l'abbé, que chacun ſe tienne en ſon rang, car quels que nous ſoyions, eſclaves ou libres, nous ſommes tous un en Jeſus-Chriſt, & nous ſommes enrôlés tous également pour combattre ſous les enſeignes du même Seigneur ; car il n'y a point en Dieu d'acception de perſonnes, & devant lui nous ne ſommes diſtingués d'avec les autres, qu'en ce qu'il nous trouve meilleurs qu'eux, plus riches en bonnes œuvres, & plus humbles.

Non ab eo perſona in monaſterio diſcernatur. Non unus plus ametur quàm alius : niſi quem in bonis actibus aut obedientia invenerit meliorem. Non præponatur ingenuus ex ſervitio convertenti, niſi alia rationabilis cauſa exiſtat. Quòd ſi ita juſtitiâ dictante abbati viſum fuerit, & de conjuslibet ordine id faciat. Sin aliàs, propria teneant loca : quia ſive ſervus, ſive liber (a), *omnes in Chriſto unum ſumus* (b) : *& ſub uno Domino, æqualem ſervitutis militiam bajulamus* (c) ; *quia non eſt perſonarum acceptio apud Deum* (d). *Solummodo in hac parte apud ipſum diſcernimur, ſi meliores aliis in operibus bonis & humiles inveniamur* (e).

Qu'il ait donc pour tous une égale affection, & qu'il les tienne tous ſous une même diſcipline, ſelon leur mérite ; car l'abbé doit toujours ſuivre dans ſes enſeignements cette regle marquée par l'apôtre, lorſqu'il dit : Reprenez, ſuppliez, menacez ; c'eſt-à-dire, qu'en mêlant la douceur avec les menaces, ſelon la diverſité des temps & des occaſions, il faſſe paroître les mouvements d'un maître ſévere, & la charité d'un pere indulgent, en faiſant de rudes réprimandes à ceux qui ſont volages, &

Ergo æqualis ſit ab eo omnibus charitas : una præbeatur in omnibus, ſecundùm merita, diſciplina. In doctrina namque ſua abbas apoſtolicam debet illam ſemper formam ſervare ; in qua dicit : argue, obſecra, increpa (f), *id eſt, miſcens temporibus tempora, terroribus blandimenta : durum magiſtri, pium patris oſtendat affectum, id eſt, indiſciplinatos & in-*

(a) 1 *Cor.* 12. (b) *Rom.* 2. (c) *Galat.* 2. (d) *Epheſ.* 6. (e) *Act.* 10. (f) 2 *Tim.* 4.

Digitized by Google

quietos debet duriùs arguere : obedientes autem, & mites, & patientes, ut in melius proficiant, obsecrare : negligentes autem & contemnentes, ut increpet & corripiat, admonemus.

Neque dissimulet peccata delinquentium : sed mox ut cœperint oriri, raditiùs ea, ut prævalet, amputet : memor periculi Heli sacerdotis de Silo (a). *Et honestiores quidem atque intelligibiles animos, primâ vel secundâ admonitione corripiat ; improbos autem, & duros corde, ac superbos, vel inobedientes, verborum vel corporis castigatione in ipso initio peccati coerceat : sciens scriptum : stultus verbis non corrigitur* (b). *Et iterum : percute filium tuum virgâ, & liberabis animam ejus à morte* (c).

Meminisse debet semper abbas quod dicitur : & scire, quia cui plus committitur, plus ab eo exigitur. Sciatque quam difficilem & arduam rem suscepit, regere animas, & multorum servire moribus ; & alium quidem blandimentis, alium verò increpationibus, alium suasionibus : & secundùm uniuscujusque qualitatem vel

en conjurant par des paroles ardentes & amoureuses ceux qui sont obéissants, doux & patients, de s'avancer de plus en plus à la perfection. Quant à ceux qui manqueront à leur devoir par négligence, ou par mépris, nous l'avertissons de les reprendre & de les corriger.

Qu'il ne dissimule point les fautes de ceux qui pèchent, mais qu'il s'efforce de tout son pouvoir de les couper sur la racine, aussi-tôt qu'elles commenceront de paroître, se souvenant du péril & de la chûte du grand prêtre Heli, qui demeuroit en Silo ; néanmoins, il doit seulement reprendre de parole pour la premiere & pour la seconde fois ceux qui ont les inclinations plus nobles, & l'esprit plus docile ; mais qu'il châtie de verges, ou de quelque autre punition corporelle les méchants, les opiniâtres, les superbes, & les désobéissants, aussi-tôt qu'ils commenceront à faire mal, sachant qu'il est écrit que le fol ne se corrige point de simples paroles ; & encore : châtiez votre enfant avec des verges, & vous le délivrerez de la mort.

L'abbé doit toujours se souvenir de ce qu'il est, & du titre qu'il porte, & considérer que l'on demande davantage à celui à qui on a donné davantage ; il doit savoir combien c'est une entreprise difficile & laborieuse de conduire les ames, & de s'accommoder aux façons de faire de plusieurs personnes ; il faut qu'il gagne l'un par des caresses, l'autre par des réprimandes, l'autre par des exhortations, & qu'il se proportionne tellement aux humeurs, & à la

(a) *Reg.* 2. (b) *Prov.* 18. (c) *Prov.* 23.

portee

portée de chacun des freres, qu'il n'évite pas seulement la perte, ou le déchet de son troupeau, mais qu'il ait même sujet de se réjouir de son accroissement.

intelligentiam, ita se omnibus conformet & aptet, ut non solùm detrimentum gregis sibi commissi non patur, verùm etiam in augmentatione boni gregis gaudeat.

Sur-tout qu'il prenne bien garde de ne pas négliger le salut des ames qui lui sont commises, & d'en avoir moins de soin que des choses passageres, terrestres & périssables; mais qu'il se remette toujours en l'esprit qu'il s'est chargé de la conduite des ames, & qu'un jour il en rendra compte, & qu'il n'allegue point pour excuse, que le monastere est pauvre, se souvenant qu'il est écrit: cherchez premiérement le royaume & la justice de Dieu, & toutes ces choses vous seront données comme par surcroît, & encore, rien ne manque à ceux qui le craignent.

Ante omnia, ne dissimulans, aut parvi pendens salutem animarum sibi commissarum, non plus gerat sollicitudinem de rebus tranſitoriis & terrenis atque caducis, sed semper cogitet, quia animas suscepit regendas; de quibus & rationem redditurus est. Et ne causetur de minori forte substantia, meminerit scriptum: primùm quærite regnum Dei, & justitiam ejus (a): *& hæc omnia adjicientur vobis. Et iterùm: nihil deest timentibus eum* (b).

Qu'il sache qu'il s'est chargé du gouvernement des ames, & qu'il se prépare à en rendre compte, & qu'il tienne pour une chose assurée, qu'outre celui qu'il rendra de la sienne propre au jour du jugement, il répondra encore de toutes celles de ses freres en particulier; & ainsi craignant toujours l'avénement du pasteur, qui examinera l'état du troupeau, qui a été confié à sa conduite, que comme il est exact à bien dresser les comptes d'autrui, il travaille pour

Sciatque, quia suscepit animas regendas, & præparet se ad rationem reddendam. Et quantum sub cura sua fratrum se habere scierit numerum, agnoscat pro certo, quia in die judicii ipsarum omnium animarum redditurus est Domino rationem; sine dubio addita & suæ animæ. Et ita semper timens futuram discussionem pas-

(a) *Matth.* 6. (b) *Psal.* 33.

toris de creditis ovibus, cùm de alienis ratiociniis cavet, redditur de ſuis ſollicitus. Et cùm de admonitionibus ſuis emendationem aliis ſubminiſtrat, ipſe efficiatur à vitiis emendatus.

les ſiens propres; & à meſure qu'il porte les autres par ſes remontrances à ſe corriger de leurs fautes, lui-même ſe corrige de ſes propres défauts.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

De la maniere d'appeller les Freres au Conſeil.

LORSQUE dans le monaſtere il ſe preſentera des affaires de grande importance, l'abbé doit aſſembler toute la communauté, & propoſer lui-même le ſujet dont il s'agit. Et après que les freres lui auront dit leurs avis, il le conſidérera mûrement en ſoi-même, & fera enſuite ce qu'il jugera plus à propos. Or, la raiſon qui nous porte à ordonner que tous les freres ſoient appellés à cette délibération eſt, parce que Dieu révele ſouvent au jeune ce qui eſt de mieux; mais que les freres donnent leur avis avec une telle ſoumiſſion & une telle humilité, qu'ils ne prennent point la hardieſſe de défendre leur ſentiment avec chaleur, mais qu'ils laiſſent le tout à la diſcrétion & au jugement de l'abbé, en telle ſorte que ce qu'il aura jugé plus expédient, ſoit tenu pour tel, & ſuivi de toute la communauté; mais qu'il prenne garde auſſi de ſa part que comme il eſt du devoir des diſciples d'obéir au maître, il eſt auſſi de ſon ſoin & de ſon office, de régler tout avec prudence & avec équité.

C'eſt pourquoi que tous ſuivent en toutes choſes la regle comme la maîtreſſe, & qu'aucun ne s'en départe témérairement. Que nul dans le monaſtere ne ſuive les mouvements de ſon

CAPUT III.

De abhibendis ad Conſilium Fratribus.

QUOTIES aliqua præcipua agenda ſunt in monaſterio, convocet abbas omnem congregationem, & dicat ipſe unde agitur. Et audiens conſilium fratrum, tractet apud ſe, & quod utilius judicaverit, faciat. Ideo autem omnes ad conſilium vocari diximus: quia ſæpe juniori Dominus revelat quod melius eſt (a). *Sic autem dent fratres conſilium cum omni humilitatis ſubjectione, ut non præſumant procaciter defendere quod eis viſum fuerit, ſed magis in abbatis pendeat arbitrio, ut quod ſalubrius judicaverit eſſe, ei cuncti obediant. Sed ſicut diſcipulis convenit obedire magiſtro: ita & ipſum providè & juſtè condecet cuncta diſponere.*

In omnibus igitur omnes magiſtram ſequantur regulam: nec ab ea temerè devietur à quoquam. Nullus in monaſterio proprii ſequatur cordis

(a) *Matth.* 21.

Digitized by Google

voluntatem : neque præſumat quiſquam cum abbate ſuo protervè intus vel foris monaſterium contendere. Quod ſi præſumpſerit, regulari diſciplinæ ſubjaceat. Ipſe tamen abbas cum timore Dei & obſervatione regulæ omnia faciat, ſciens ſe procul dubio de omnibus judiciis ſuis æquiſſimo judici Deo rationem redditurum. Si qua verò minora agenda ſunt in monaſterii utilitatibus, ſeniorum tantum utatur conſilio, ſicut ſcriptum eſt : omnia fac cum conſilio, & poſt factum non pœnitebit (a).

propre cœur : & que perſonne au dedans ni au dehors ne prenne la hardieſſe de conteſter opiniâtrément contre ſon abbé : que s'il s'en trouve quelqu'un qui entreprenne de le faire, qu'il ſoit ſoumis à la diſcipline réguliere. L'abbé néanmoins ſe doit conduire en tout ſelon la crainte de Dieu, & ſelon l'obéiſſance de la regle, ſachant ſans doute qu'il doit rendre compte de tous ſes jugements devant Dieu, qui eſt un juge très-équitable. Quant aux affaires de moindre importance, qui regardent l'utilité du monaſtere, il ſuffira qu'il ſe ſerve ſeulement du conſeil des anciens, ſelon ce qui eſt écrit : faites toutes choſes avec conſeil, & vous ne vous en repentirez point.

(a) *Eccli.* 32.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

En quoi consistent les bonnes œuvres.

LE premier devoir, avant toutes choses, est d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces.

2 Ensuite, le prochain comme soi-même.

3 Ne tuer personne.

4 Ne commettre aucune fornication.

5 Ne point dérober.

6 Ne point convoiter.

7 Ne point porter faux témoignage.

8 Respecter tous ses semblables.

9 Ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.

10 Renoncer à soi-même, pour suivre Jesus-Christ.

11 Traiter rudement son corps.

12 Fuir les délices.

13 Aimer le jeûne.

14 Assister les pauvres.

15 Vêtir les nuds.

16 Visiter les malades.

CAPUT IV.

Quæ sint instrumenta bonorum operum.

PRIMUM instrumentum, in primis, Dominum Deum tuum diligere ex toto corde, tota anima, tota virtute (a).

2 *Deinde, proximum tanquam seipsum* (b).

3 *Deinde, non occidere* (c).

4 *Non adulterari* (d).

5 *Non facere furtum* (e).

6 *Non concupiscere* (f).

7 *Non falsum testimonium dicere* (g).

8 *Honorare omnes homines* (h).

9 *Et quod sibi quis fieri non vult, alii non faciat* (i).

10 *Abnegare semetipsum sibi, ut sequatur Christum* (k).

11 *Corpus castigare* (l).

12 *Delicias non amplecti* (m).

13 *Jejunium amare* (n).

14 *Pauperes recreare* (o).

15 *Nudum vestire* (p).

16 *Infirmum visitare* (q).

(a) *Deut.* 6. (b) *Luc* 10. (c) *Deut.* 5. (d) *Ibid.* (e) *Ibid.* (f) *Ibid.* (g) *Ibid.* (h) 1 *Pet.* 2. (i) *Tob.* 4. (k) *Matth.* 16, (l) 1 *Cor.* 9. (m) 2 *Pet.* 2. (n) *Dan.* 9. (o) *Tob.* 4. (p) *Isa.* 58. (q) *Matth.* 25.

Digitized by Google

17 *Mortuum ſepelire* (a).
18 *In tribulatione ſubvenire* (b).
19 *Dolentem conſolari* (c).
20 *A ſæculi actibus ſe facere alienum* (d).
21 *Nihil amori Chriſti præponere* (e).
22 *Iram non perficere* (f).
23 *Iracundiæ tempus non reſervare* (g).
24 *Dolum in corde non tenere* (h).
25 *Pacem falſam non dare* (i).
26 *Charitatem non derelinquere* (k).
27 *Non jurare, ne forte præjuret* (l).
28 *Veritatem ex corde & ore proferre* (m).
29 *Malum pro malo non reddere* (n).
30 *Injuriam non facere; ſed & factam patienter ſufferre* (o).
31 *Inimicos diligere* (p).
32 *Maledicentes ſe non remaledicere, ſed magis benedicere* (q).
33 *Perſecutiones pro juſtitia ſuſtinere* (r).
34 *Non eſſe ſuperbum* (s).
35 *Non vinolentum* (t).

17 Enſevelir les morts.
18 Soulager ceux qui ſouffrent.
19 Conſoler les affligés.
20 S'éloigner de la conduite, & des actions du monde.
21 Ne rien préférer à l'amour de Jeſus-Chriſt.
22 Ne point exécuter les mouvements de la colere.
23 Ne rechercher point le temps de ſe venger.
24 Ne point nourir de fraude en ſon cœur.
25 Ne point donner une fauſſe paix.
26 Ne ſe départir point de la charité.
27 Ne jurer en aucune ſorte, de peur qu'on ne ſe parjure.
28 Dire la vérité de cœur & de bouche.
29 Ne rendre point le mal pour le mal.
30 Ne faire injure à perſonne, mais ſouffrir avec patience celle qui nous eſt faite.
31 Aimer ſes ennemis.
32 Ne maudire point ceux qui nous maudiſſent, mais plutôt les benir.
33 Souffrir les perſécutions pour la juſtice.
34 N'être point ſuperbe.
35 Ni adonné au vin.

(a) *Tob* 1. (b) *Eccl.* 7. (c) *Eccli.* 7. (d) *Rom.* 12. (e) *Matth.* 10. (f) *Ibid* 5. (g) *Epheſ.* 4. (h) *Prov.* 12. (i) *Pſal.* 27. (k) 1 *Pet.* 27. (l) *Matth.* 5. (m) *Pſal.* 14. (n) *Rom.* 12. (o) 1 *Cor.* 6. (p) *Matth.* 5. (q) 1 *Pet.* 3. (r) *Matth.* 5. (s) *Tob.* 4. (t) 1 *Tim.* 3.

Digitized by Google

36 Ni grand mangeur.
37 Ni endormi.
38 Ni pareſſeux.
39 Ni murmurateur.
40 Ni médiſant.
41 Mettre ſon eſpérance en Dieu.
42 Attribuer à Dieu, & non pas à ſoi-même, le bien qu'on voit en ſoi.
43. Mais reconnoître toujours qu'on eſt auteur du mal que l'on fait, & ſe l'imputer.
44 Craindre le jour du jugement.
45 Avoir apprehenſion de l'enfer.
46 Deſirer la vie éternelle de toute l'affection de ſon ame.
47 Avoir tous les jours la mort devant les yeux, comme prête de nous ſurprendre.
48 Veiller continuellement ſur les actions de ſa vie.
49 Croire avec une entiere certitude que Dieu nous regarde, en quelque endroit que nous ſoyions.
50 Rejetter toutes les mauvaiſes penſées qui nous viennent en l'eſprit, en les briſant contre la pierre, qui eſt Jeſus-Chriſt.
51 Et les découvrir à un ancien, qui ſoit ſpirituel.
52 Garder ſa langue de tout diſcours mauvais, & déſordonné.
53 N'aimer point à parler beaucoup.

36 *Non multum edacem* (a).
37 *Non ſomnolentum* (b).
38 *Non pigrum* (c).
39 *Non murmuroſum* (d).
40 *Non detractorem* (e).
41 *Spem ſuam Deo committere* (f).
42 *Bonum aliquod in ſe quum viderit, Deo applicet, non ſibi.* (g).
43 *Malum vero ſemper à ſe factum ſciat, & ſibi reputet* (h).
44 *Diem judicii timere.* (i).
45 *Gehennam expaveſcere* (k).
46 *Vitam æternam omni concupiſcentia ſpirituali deſiderare* (l).
47 *Mortem quotidie ante oculos ſuſpectam habere* (m).
48 *Actus vitæ ſuæ omni hora cuſtodire* (n).
49 *In omni loco Deum ſe reſpicere, pro certo ſcire* (o).
50 *Cogitationes malas cordi ſuo advenientes, mox ad Chriſtum allidere* (p).
51 *Et ſeniori ſpirituali pateſacere* (q).
52 *Os ſuum à malo vel pravo eloquio cuſtodire* (r).
53 *Multum loqui non amare* (s).

(a) *Eccli.* 31, 37. (b) *Prov.* 20. (c) *Prov.* 24, 26. (d) *Sap.* 1. (e) *Prov.* 4. (f) *Pſal.* 36. (g) *Jac.* 1. (h) *Jerem.* 2. (i) *Job* 31. (k) *Luc.* 12. (l) *Pſal.* 83. (m) *Matth.* 24. (n) *Deut.* 4. (o) *Prov.* 15. (p) *Pſal.* 136. (q) *Eccli.* 8. (r) *Pſal.* 13, 33, 38. (s) *Prov.* 19.

Digitized by Google

54 *Verba vana aut riſui apta non amare* (a).

54 Ne dire point de paroles vaines ; & qui ſoient propres à faire rire.

55 *Riſum multum aut excuſſum non loqui* (b).

55 N'aimer le ris démeſuré ou éclatant.

56 *Lectiones ſanctas libenter audire* (c).

56 Ecouter avec plaiſir la lecture des choſes ſaintes.

57 *Orationi frequenter incumbere* (d).

57 Vaquer ſouvent à l'oraiſon.

58 *Mala ſua præterita cum lacrymis vel gemitu quotidie in oratione Deo confiteri : & de ipſis malis, de cætero emendare* (e).

58 Confeſſer à Dieu tous les jours, dans la priere, avec larmes & gémiſſements, ſes péchez paſſés, & s'en corriger à l'avenir.

59 *Deſideria carnis non perficere :*

59 Ne point accomplir les deſirs de la chair.

60 *Voluntatem propriam odire* (f).

60 Haïr ſa propre volonté.

61 *Præceptis abbatis in omnibus obedire ; etiamſi ipſe aliter (quod abſit) agat ; memores illius Dominici præcepti : quæ dicunt, facite ; quæ autem faciunt, facere nolite* (g).

61 Obéir en toutes choſes aux préceptes de l'abbé, encore (ce qu'à Dieu ne plaiſe) qu'il agiſſe autrement qu'il ne commande, car il faut ſe ſouvenir de cette parole de notre Seigneur : Faites ce qu'ils diſent, & ne faites pas ce qu'ils font.

62 *Non velle dici ſanctum, antequam ſit : ſed prius eſſe, quo verius dicatur.* (h).

62 Ne vouloir point être eſtimé ſaint, avant qu'on le ſoit ; mais l'être auparavant, afin qu'on ſoit eſtimé tel, avec plus de vérité.

63 *Præcepta Dei factis quotidie adimplere* (i).

63 Accomplir tous les jours les commandements de Dieu, par ſes actions.

64 *Caſtitatem amare* (k).

64 Aimer la chaſteté.

65 *Nullum odire nec prodire* (*l*).

65 Ne haïr ni ne trahir perſonne.

(a) *Matth.* 12. (b) *Eccli.* 21. (c) *Luc.* 11. (d) *Luc.* 18. (e) *Pſal.* 6. (f) *Gal.* 5. (g) *Matth.* 23. (h) *Matth.* 6. (i) *Eccli.* 6. (k) 1 *Tim.* 5. (*l*) *Lev.* 19.

66.

Digitized by Google

66 N'être jaloux, ni envieux.

67 N'aimer point à conteſter.

68 Fuir la préſomption.

69 Honorer ceux qui ſont avancés en âge.

70 Aimer les jeunes pour l'amour que l'on porte à Jeſus-Chriſt.

71 Prier Dieu pour ſes ennemis.

72 Se réconcilier avant le ſoleil couché, avec ceux avec qui on auroit eu quelque différend.

73 Et ne déſeſpérer jamais de la miſéricorde de Dieu.

Voilà quelles ſont les leçons de la vie ſpirituelle. Que ſi nous nous en ſervons pour travailler jour & nuit à notre ſalut, ſans relâche, & ſi, au jour du jugement, nous les remettons entre les mains de Dieu, qui nous les a données, il nous en rendra la récompenſe qu'il a promiſe; & de laquelle il eſt écrit que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment. Or, le lieu le plus propre pour pratiquer ces exercices eſt la ſolitude du monaſtere, & la ſtabilité dans la congrégation.

66 *Zelum & invidiam non habere* (a).

67 *Contentionem non amare* (b).

68 *Elationem fugere* (c).

69 *Seniores venerari* (d).

70 *Juniores diligere* (e).

71 *In Chriſti amore pro inimicis orare* (f).

72 *Cum diſcordantibus ante ſolis occaſum in pacem redire* (g).

73 *Et de Dei miſericordia nunquam deſperare* (h).

Ecce hæc ſunt inſtrumenta artis ſpiritualis: quæ cum fuerint à nobis die noctuque inceſſabiliter adimpleta, & in die judicii reconſignata, illa merces nobis à Domino recompenſabitur, quam ipſe promiſit: quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis aſcendit, quæ præparavit Deus his qui diligunt eum. Officinæ verò, ubi hæc omnia diligenter operemur, clauſtra ſunt monaſterii, & ſtabilitas in congregatione.

(a) *Gal.* 5. (b) 2 *Tim.* 2. (c) *Pſal.* 130. (d) *Lev.* 19. (e) 1 *Tim.* 5. (f) *Matth.* 5. (g) *Epheſ.* 4. (h) *Ezech.* 18.

Digitized by Google

CAPUT V.

De Obedientia

PRIMUS humilitatis gradus eſt obedientia ſine mora. Hæc convenit his, qui nihil ſibi Chriſto carius aliquid exiſtimant, propter ſervitium ſanctum quod profeſſi ſunt, ſeu propter metum gehennæ, vel gloriam vitæ æternæ; mox ut aliquid à majore imperatum fuerit, ac ſi divinitus imperetur, moram pati neſciunt in faciendo. De quibus Dominus dicit: ab auditu auris obedivit mihi (a). *Et iterum dicit doctoribus: qui vos audit, me audit* (b).

Ergo hi tales relinquentes ſtatim quæ ſua ſunt, & voluntatem propriam deſerentes, mox exoccupatis manibus & quod agebant imperfectum relinquentes, vicino obedientiæ pede, jubentis vocem ſequuntur & veluti uno momento prædicta magiſtri juſſio & perfecta diſcipuli opera, in velocitate timoris Dei, ambæ res citiùs explicantur, quibus ad vitam

CHAPITRE V.

De l'Obéiſſance.

L'OBÉISSANCE ſans délai eſt le premier degré d'humilité. Elle convient à ceux qui n'eſtiment rien de ſi cher ni de ſi précieux que Jeſus-Chriſt, tant à cauſe du ſervice ſaint qu'ils lui ont voués, que par la crainte qu'ils ont du ſupplice, ou pour l'eſpérance qu'ils ont de la vie éternelle; auſſi-tôt que leur ſupérieur leur commande quelque choſe, ils ne différent non plus à l'exécuter que ſi Dieu même le leur commandoit. Le Seigneur dit de ces perſonnes là: auſſitôt qu'il a entendu ma voix, il m'a obéi. Et encore il dit aux docteurs: celui qui vous écoute m'écoute.

Ces perſonnes donc ſe dépouillant d'elles-mêmes, & renonçant à leur propre volonté, quittent ce qu'elles tiennent dans leurs mains, laiſſent imparfait ce qu'elles font; & exécutent avec une telle vîteſſe ce qu'on leur commande, qu'il n'y a point d'intervalle entre la voix de celui qui ordonne & l'action de celui qui obéit; & la ferveur que la crainte de Dieu leur inſpire les rend ſi vives & ſi promptes, qu'il ſemble qu'en un même moment ce qui eſt commandé par le maître, eſt exécuté par le diſciple. Et com-

(a) *Pſal.* 17. (b) *Luc.* 10.

Digitized by Google

me elles brûlent d'amour pour acquérir la vie éternelle, elles ſe hâtent, afin que le commandement qu'on leur fait, & l'obéiſſance qu'elles rendent, s'accompliſſent enſemble, & en même temps. Ainſi elles embraſſent courageuſement la voie étroite dont notre Seigneur dit: que le chemin qui mene à la vie eſt étroit. Et ſe voyant retirées dans un monaſtere, elles n'y veulent point vivre dans leur liberté, ni ſuivre leurs propres volontés & leurs deſirs, mais elles ſouhaitent d'être ſoumiſes au jugement, & à la volonté d'autrui, & de recevoir de leur abbé les regles de leur conduite. Ces perſonnes imitent ſans doute l'exemple de notre Seigneur, qui dit: Je ne ſuis pas venu pour faire ma volonté propre, mais la volonté de mon pere, qui m'a envoyé.

æternam gradiendi amor incumbit. Ideo anguſtam viam arripiunt, unde Dominus ait: anguſta via eſt (a), *quæ ducit ad vitam; ut non ſuo arbitrio viventes, vel deſideriis ſuis & voluptatibus obedientes, ſed ambulantes alieno judicio & imperio in cœnobiis degentes, abbatem ſibi præeſſe deſiderant. Sine dubio hi tales illam Domini imitantur ſententiam, quâ dicit: non veni facere voluntatem meam, ſed ejus qui miſit me* (b).

Au reſte, cette même obéiſſance ne ſera pas moins aimée de Dieu que chérie des hommes, ſi ce qui eſt commandé ne ſe fait pas lâchement, lentement, & froidement, ou avec des murmures, & des repliques qui n'ont rien que de forcé & d'involontaire. Car l'obéiſſance qui eſt rendue aux ſupérieurs eſt rendue à Dieu même, puiſqu'il dit: celui qui vous écoute, m'écoute; & il faut que les diſciples la rendent de bon cœur, parce qu'il n'aime que celui qui donne avec joie. Car s'ils obéiſſent à regret, & ſi le murmure ne ſort pas ſeulement de leur bouche, mais entre juſques au fond de leur cœur, encore qu'ils accompliſſent au dehors ce qu'on leur commande, néanmoins Dieu qui voit le murmure dans le cœur, ne

Sed hæc ipſa obedientia tunc acceptabilis erit Deo, & dulcis hominibus, ſi, quod jubetur, non trepidè, non tardè, non tepidè, aut cum murmure, vel cum reſponſione nolentis efficiatur. Quia obedientia quæ majoribus præbetur, Deo exhibetur. Ipſe enim dicit: Qui vos audit, me audit (c). *Et cum bono animo à diſcipulis præberi oportet, quia hilarem datorem diligit Deus* (d). *Nam cum malo animo ſi obediat diſcipulus* (e), *& non ſolùm ore, verùm etiam in corde ſi murmuraverit, etſi impleat*

(a) *Matth.* 7. (b) *Joan.* 5. (c) *Luc.* 10. (d) *Eccli.* 35. (e) 2 *Cor.* 9.

Digitized by Google

jussionem, tamen acceptum jam non erit Deo, qui cor respicit murmurantis. Et pro tali facto nullam consequitur gratiam, imo pœnam murmurantium incurrit, nisi cum satisfactione emendaverit.

reçoit pas leur action : & tant s'en faut qu'ils en obtiennent de lui quelque grace, qu'ils en doivent plutôt attendre la peine qui est due aux murmurateurs, s'ils ne s'en corrigent, & s'ils n'en font satisfaction.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Du Silence.

FAISONS ce que dit le prophete : J'ai réſolu de me tenir ſur mes gardes, afin que je ne péche point par ma langue : J'ai mis un frein en ma bouche, je me ſuis tû, & me ſuis humilié, & me ſuis abſtenu même de parler, lorſque je n'avois rien que de bon à dire. Le prophete montre par-là, que ſi l'on doit quelquefois retenir en ſoi-même de bons diſcours, par le ſeul reſpect qu'on porte au ſilence, on doit à plus forte raiſon s'abſtenir de toutes mauvaiſes paroles, pour éviter la peine due au péché. C'eſt pourquoi ayant égard à la gravité du ſilence, on donnera rarement permiſſion de parler aux diſciples, quoique parfaits, encore qu'il n'y dût y avoir rien que de bon, de ſaint, & d'édifiant dans leurs diſcours; parce que l'écriture nous enſeigne que le péché eſt inévitable, lorſque l'on parle beaucoup. Et ailleurs, que la vie & la mort ſont ſur la langue : outre que c'eſt l'office du maître de parler & d'inſtruire, comme c'eſt le devoir du diſciple de ſe taire & d'écouter. C'eſt pourquoi ſi l'on doit faire quelque demande au ſupérieur, qu'on la faſſe avec toute humilité, & dans une ſoumiſſion de reſpect & de révérence, prenant garde de ne point parler plus qu'il n'eſt beſoin. Quant

CAPUT VI.

De Taciturnitate.

FACIAMUS quod ait propheta : dixi, cuſtodiam vias meas, ut non delinquam in lingua mea (a) *: poſui ori meo cuſtodiam : obmutui, & humiliatus ſum, & ſilui à bonis. Hîc oſtendit propheta, ſi à bonis eloquiis interdum propter taciturnitatem debet taceri : quantò magis à malis verbis propter pœnam peccati debet ceſſari ? Ergo quamvis de bonis & ſanctis ad ædificationem eloquiis, perfectis diſcipulis propter taciturnitatis gravitatem, rara loquendi concedatur licentia ; quia ſcriptum eſt : in multiloquio non effugies peccatum* (b). *Et alibi : mors & vita in manibus linguæ* (c). *Nam loqui & docere, magiſtrum condecet : tacere & audire, diſcipulo convenit. Et ideo, ſi quæ requirenda ſunt à priore, cum omni humilitate & ſubjectione reverentiæ requirantur, ne videatur plus loqui quàm expedit. Scurrilitates*

(a) *Pſal.* 38. (b) *Prov.* 10. (c) *Prov.* 18.

Digitized by Google

verò vel verba otiosa & risum moventia, æternâ clausurâ in omnibus locis damnamus: & ad tale eloquium discipulum aperire os non permittimus.

aux plaisanteries, aux paroles oisives, & aux mots pour rire, nous les condamnons pour jamais en quelque lieu que ce soit, & nous défendons aux religieux d'ouvrir la bouche pour de semblables discours.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

De l'Humilité.

MES freres, l'écriture divine nous dit à haute voix : que celui qui s'éleve ſera abaiſſé, & que celui qui s'abaiſſe ſera élevé. Elle veut donc nous montrer par ces paroles que tout élévement eſt une eſpece d'orgueil, dont le prophete a pris peine de ſe garder, comme il enſeigne, quand il dit : Seigneur, mon cœur ne s'eſt point enflé, ni mes yeux ne ſe ſont point élevés. Je n'ai point marché à la grandeur, ni dans un train ſi magnifique, qu'il excédât ma portée. Et pourquoi ? Parce que ſi au lieu d'avoir un ſentiment bas de moi-même, je m'étois eſtimé plus que je ne dois, vous m'auriez traité comme une mere qui ſévre ſon enfant & le retire de la mamelle.

Si donc, mes freres, nous deſirons d'atteindre au ſommet de la ſouveraine humilité, & d'arriver bientôt au plus haut point de cette grandeur céleſte, où l'on ne monte que par l'abaiſſement de la vie préſente ; il faut qu'en élevant vers le ciel nos bonnes actions, nous dreſſions cette échelle qui apparut à Jacob durant ſon ſommeil, & ſur laquelle il vit les anges qui deſcendoient, & qui montoient ; ſans doute nous n'entendons rien autre choſe par cette montée & cette deſcente, ſinon que l'on

CAPUT VII.

De Humilitate.

CLAMAT nobis divina ſcriptura, fratres, dicens : omnis qui ſe exaltat, humiliabitur (a), *& qui ſe humiliat, exaltabitur. Cùm hæc ergo dicit, oſtendit nobis omnem exaltationem genus eſſe ſuperbiæ : quod ſe cavere propheta indicat, dicens : Domine, non eſt exaltatum cor meum, neque elati ſunt oculi mei* (b) : *neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus ſuper me. Sed quid ? Si non humiliter ſentiebam, ſed exaltavi animam meam ; ſicut ablactatus eſt ſuper matre ſua, ita retribues in animam meam.*

Unde, fratres, ſi ſummæ humilitatis volumus culmen attingere, & ad exaltationem illam cœleſtem, ad quam per præſentis vitæ humilitatem aſcenditur, volumus velociter pervenire : actibus noſtris aſcendentibus, ſcala illa erigenda eſt, quæ in ſomnio Jacobo apparuit, per quam ei deſcendentes & aſcendentes angeli monſtrabantur (c). *Non aliud ſine dubio*

(a) *Luc.* 14. (b) *Pſal.* 130. (c) *Gen.* 28.

Digitized by Google

deſcenſus ille & aſcenſus à nobis intelligitur ; niſi exaltatione deſcendere, & humilitate aſcendere. Scala verò ipſa erecta, noſtra eſt vita in ſæculo, quæ humiliato corde, à Domino erigitur ad cœlum. Latera enim hujus ſcalæ, didicimus noſtrum eſſe corpus & animam ; in quibus diverſos gradus humilitatis vel diſciplinæ vocatio divina aſcendendos inſeruit.

deſcend lorſqu'on s'éleve, & que l'on monte lorſqu'on s'abaiſſe. Et cette échelle ainſi dreſſée eſt encore une figure de la vie préſente, que Dieu dreſſe vers le ciel en ceux qui s'abaiſſent dans leur cœur ; car les deux côtés de cette échelle marquent notre corps & notre ame, au milieu deſquels Dieu a établi divers degrés d'obſervance & d'humilité, par où nous devons monter, pour ſuivre ſa divine vocation.

Primus itaque humilitatis gradus eſt, ſi timorem Dei ſibi ante oculos ſemper ponens, oblivionem omnino fugiat : & ſemper ſit memor omnium quæ præcepit Deus : & qualiter contemnentes Deum, in gehennam pro peccatis incidunt, & vitam æternam, quæ timentibus Deum præparata eſt, animo ſuo ſemper revolvat. Et cuſtodiens ſe omni horâ à peccatis & vitiis, id eſt, cogitationum, linguæ, oculorum, manuum, pedum, vel voluntatis propriæ, ſed deſideria carnis amputare feſtinet.

Le premier degré d'humilité eſt donc, que le religieux ſe mettant toujours la crainte de Dieu devant les yeux, n'oublie jamais ſes commandements, & ſe ſouvienne ſans ceſſe de toutes les choſes qu'il a ordonnées ; qu'il repaſſe continuellement dans ſon eſprit les tourments de l'enfer, où ceux qui mépriſent Dieu tombent à cauſe de leurs offenſes ; & la vie éternelle qui eſt préparée à ceux qui le craignent Et que, ſe gardant à toute heure des fautes & des péchés de la penſée, de la langue, des yeux, des mains, des pieds, & de la volonté propre, il ſe porte à retrancher promptement les deſirs de la chair.

Æſtimet ſe homo de cœlis ſemper à Deo reſpici omni horâ ; & facta ſua in omni loco ab aſpectu divinitatis videri, & ab angelis Deo omni horâ renuntiari. Demonſtrat nobis hoc propheta, cùm in cogitationibus noſtris ita Deum ſemper præſentem oſtendit,

Qu'il conſidere que Dieu le regarde ſans ceſſe du haut du ciel, & que ſes yeux divins voyent ſes actions à découvert en quelque lieu qu'il puiſſe être, & que les anges lui en font un rapport à toute heure. Le prophete nous enſeigne cette vérité lorſqu'il témoigne que nos plus ſecrétes penſées paroiſſent à nû devant Dieu ; en diſant : Dieu

Digitized by Google

Dieu pénetre dans le fond des cœurs; & encore, le Seigneur connoit la vanité des penſées des hommes; & ailleurs: Vous connoiſſez de loin mes penſées; & en un autre endroit: La penſée de l'homme ſe vient découvrir à vous. Afin donc que l'humble religieux repouſſe ſoigneuſement les mauvaiſes penſées qui lui ſurviennent, il faut qu'il ſe diſe toujours au fond du cœur: Je ſerai pur & net devant lui, quand je me ſerai gardé de mon iniquité.

dicens : ſcrutans corda & renes Deus (a) *; & iterum : Dominus novit cogitationes hominum, quoniam vanæ ſunt* (b) *; & item dicit : intellexiſti cogitationes meas à longè ; &, quia cogitatio hominis confitebitur tibi* (c). *Nam ut ſollicitus ſit circa cogitationes ſuas perverſas, dicat ſemper humilis frater in corde ſuo : Tunc ero immaculatus coram eo, ſi obſervavero me ab iniquitate mea* (d).

Quant à notre propre volonté, l'écriture nous défend de la ſuivre, lorſqu'elle nous dit : Renoncez à vos paſſions & à vos deſirs. Et c'eſt auſſi la priere que nous faiſons à Dieu, en lui demandant que ſa volonté s'accompliſſe en nous. C'eſt donc avec raiſon qu'on nous enſeigne de ne pas faire notre volonté propre, puiſque par ce moyen nous évitons le danger, dont l'écriture parle en ces termes : Il y a des chemins qui ſemblent droits aux yeux des hommes, & qui à la fin nous menent dans le fond de l'enfer ; & nous nous garderons auſſi de ce qu'elle dit des négligents : Ils ſont corrompus & devenus abominables en leurs voluptés. Pour ce qui eſt des deſirs de la chair, croyons que Dieu eſt toujours préſent en tout ce que nous penſons, comme faiſoit le prophete, lorſqu'il diſoit : Tous mes deſirs ſont à découvert devant vous ; il faut donc nous garder des mauvais deſirs,

Voluntatem verò propriam ita facere prohibemur, cùm dicit Scriptura nobis : & à voluntatibus tuis avertere (e) *; & iterum : rogamus Deum in oratione, ut fiat voluntas ejus in nobis* (f). *Docemur ergo meritò non facere noſtram voluntatem, cùm cavemus illud, quod dicit ſancta Scriptura : ſunt viæ quæ videntur hominibus rectæ* (g) *; quarum finis uſque ad profundum inferni demergit : & cùm item cavemus illud, quod de negligentibus dictum eſt : corrupti ſunt & abominabiles facti ſunt in voluntatibus ſuis* (h). *In deſideriis verò carnis ita nobis Deum credamus ſemper eſſe præſentem, cùm di-*

(a) *Pſal.* 93. (b) *Pſal.* 138. (c) 75. (d) *Pſal.* 17. (e) *Eccli.* 18. (f) *Matth.* 6. (g) *Prov.* 16. (h) *Pſal.* 52.

Digitized by Google

cit propheta Domino : ante te eſt omne deſiderium meum (a).

parce qu'on rencontre la mort, dès que l'on eſt entré dans le plaiſir. C'eſt pourquoi l'écriture ordonne & dit : Ne ſuivez pas vos paſſions, ni vos deſirs ſenſuels.

Cavendum ergo ideo malum deſiderium ; quia mors ſecus introitum delectationis poſita eſt. Unde Scriptura præcipit, dicens : poſt concupiſcentias tuas non eas (b). *Ergo ſi oculi Domini ſpeculantur bonos & malos* (c), *& Dominus de cœlo ſemper reſpicit ſuper filios hominum, ut videat ſi eſt intelligens aut requirens Deum* (d), *& ſi ab angelis nobis deputatis die noctuque Domino factori noſtro opera noſtra nunciantur ; cavendum eſt omni horâ, fratres, ne nos declinantes in malum, & inutiles factos aliquâ horâ aſpiciat Deus* (e), *& parcendo nobis in hoc tempore, (quia pius eſt, & nos expectat converti in melius) dicat nobis in futuro : hæc feciſti & tacui* (f).

Si donc les yeux de Dieu découvrent les bons & les méchants, & ſi le Seigneur jette ſes regards du haut du ciel en terre ſur les hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui connoiſſe, ou qui cherche Dieu : & ſi les anges qui ſont établis ſur nous, rapportent jour & nuit nos actions à notre créateur ; il faut avoir ſoin, mes freres, comme dit le prophete dans ſes pſeaumes, que Dieu ne nous voye à quelque heure tournés vers le mal, & devenus inutiles ; & qu'après nous avoir épargné durant le temps de cette vie par ſa bonté, qui attend que nous nous changions en mieux, il ne nous diſe un jour : Vous avez fait ces choſes, & je me ſuis tû.

Secundus humilitatis gradus eſt, ſi propriam quis non amans voluntatem, deſideria ſua non delectetur implere ; ſed vocem illam Domini factis imitetur, dicentis : non veni facere voluntatem meam, ſed ejus

Le ſecond degré d'humilité eſt, que le religieux n'aimant pas ſa volonté propre, ne ſe plaiſe point d'accomplir ſes deſirs, mais de mettre en effet cette parole de notre Seigneur, qui dit : Je ſuis venu, non pas pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé. Et il eſt écrit ailleurs, la

(a) *Pſal.* 37. (b) *Eccli.* 18. (c) *Prov.* 15. (d) *Pſal.* 13. (e) *Pſal.* 52. (f) *Pſal.* 49.

Digitized by Google

liberté de ſuivre ſes paſſions cauſe des peines & des miſeres, & la néceſſité d'obéir aux loix de Dieu produit des recompenſes & des couronnes.

Le troiſieme degré d'humilité eſt, que pour l'amour de Dieu on ſe ſoumette en toute obéiſſance au ſupérieur, imitant le fils de Dieu, dont l'apôtre dit qu'il a été obéiſſant juſqu'à la mort.

Le quatrieme degré d'humilité eſt, qu'on rende obéiſſance, lors même qu'on l'exige de nous en des choſes pénibles, & contraires les unes aux autres: même que l'on reçoive en ſilence & d'un eſprit paiſible toutes ſortes de mauvais traitements qu'on nous fait, & qu'on les ſouffre ſans jamais quitter cette épreuve, ou bien perdre courage, ſe ſouvenant de l'écriture qui dit que celui qui perſévérera juſqu'à la fin ſera ſauvé. Et en un autre endroit: Demeurez fermes, & attendez avec patience que Dieu vous ſecoure. Mais elle montre encore que le fidele & vrai chrétien doit tout ſupporter, même les choſes qui lui ſont contraires pour l'amour de notre Seigneur, lorſqu'elle dit en la perſonne de ceux qui ſouffrent: C'eſt pour l'amour de vous, Seigneur, que l'on nous égorge tous les jours, & que l'on ne nous conſidére plus, que comme des brebis deſtinées à la boucherie; & qu'elle marque enſuite, qu'étant fortifiés par l'eſpérance qu'ils ont des recompenſes divines, ils pourſuivent avec joie, & diſent: Mais en toutes ces ſortes de rencontres, nous demeurons victorieux par le ſecours de celui qui nous a aimé. Et ailleurs: O mon Dieu, vous nous avez éprouvé; vous nous avez éprouvé par le feu, comme on éprouve l'argent; vous nous avez fait tomber dans le piege; vous nous avez chargé d'afflictions & de maux.

qui miſit me (a). *Item dicit Scriptura: voluntas habet pœnam, & neceſſitas parit coronam.*

Tertius humilitatis gradus eſt, ut quis pro Dei amore, omni obedientiâ ſe ſubdat majori, imitans Dominum, de quo dicit apoſtolus: factus eſt obediens uſque ad mortem (b).

Quartus humilitatis gradus eſt, ſi in ipſa obedientia duris & contrariis rebus, vel etiam quibuſlibet irrogatis injuriis, taciturnitate conſcientiâ patientiam amplectatur: & ſuſtinens, non laſſeſcat vel diſcedat, dicente Scripturâ: (c) *qui perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit; item: confortetur cor tuum, & ſuſtine Dominum* (d). *Et oſtendens fidelem pro Domino univerſa etiam contraria ſuſtinere debere; dicit ex perſona etiam ſufferentium: propter te morte totâ die afficimur, æſtimati ſumus ut oves occiſionis* (e).

(a) *Joan.* 6. (b) *Philipp.* 2. (c) *Matth.* 10 & 24. (d) *Pſal.* 26. (e) *Pſal.* 43.

Digitized by Google

Et ſecuri de ſpe retributionis divinæ, ſubſequantur gaudentes, & dicentes : ſed in his omnibus ſuperamus, propter eum qui dilexit nos (a); *& item alio loco Scriptura : probaſti nos, inquit, Deus* (b) : *igne nos examinaſti, ſicut igne examinatur argentum : Induxiſti nos in laqueum, poſuiſti tribulationes in dorſo noſtro* (c). *Et ut oſtendat ſub priore debere nos eſſe, ſubſequitur, dicens : impoſuiſti homines ſuper capita noſtra* (d). *Sed & præceptum Domini in adverſis & in injuriis, per patientiam adimplentes, percuſſi in maxillam, præbent & aliam* (e) : *auferenti tunicam, dimittunt & pallium : angariati milliario, vadunt & duo* (f) : *cum Paulo apoſtolo falſos fratres ſuſtinent, & perſecutionem : & maledicentes ſe benedicunt* (g).

Et pour montrer que nous devons être ſoumis à un ſupérieur, elle ajoute : Vous avez établi des hommes ſur nous, pour nous conduire. Mais de plus les religieux accompliſſants le précepte de notre Seigneur, en ſouffrant avec patience les mauvais traitements & les injures ; ſi quelqu'un leur donne un ſoufflet ſur la joue, ils lui préſentent encore l'autre : ſi quelqu'un leur prend leur robe, ils lui laiſſent encore emporter leur manteau : ſi quelqu'un les contraint de faire une lieue, ils en font deux. Enfin, ils ſupportent les faux freres & les perſécutions, comme faiſoit l'apôtre St. Paul & beniſſent ceux qui les maudiſſent.

Quintus humilitatis gradus eſt, ſi omnes cogitationes malas cordi ſuo advenientes, vel mala à ſe abſconsè commiſſa, per humilem confeſſionem abbati non celaverit ſuo : hortatur nos de hac re Scriptura, dicens : revela Domino viam tuam, & ſpera in eo (h). *Et item dicit : Confitemini*

Le cinquieme degré d'humilité eſt, de ne point céler à ſon abbé aucune des mauvaiſes penſées qui ſurviennent à l'eſprit, & de lui découvrir par une humble confeſſion les maux qu'on a commis en ſecret, ſelon que nous y exhorte l'écriture en diſant : Expoſez devant le Seigneur vos actions & vos penſées, & eſpérez en lui. Et ailleurs : Confeſſez-vous au Seigneur, car il eſt bon, & ſa miſéricorde eſt éternelle. Et

(a) *Rom.* 8. (b) *Pſal.* 65. (c) *Ibid.* (d) *Ibid.* (e) *Matth.* 5. (f) *Luc.* 6. (g) 2 *Cor.* 11. (h) *Pſal.* 36.

Digitized by Google

le prophete dit encore : Je vous ai déclaré mes fautes, & ne vous ai point caché mes injuſtices ; j'ai dit : Je confeſſerai contre moi-même mes injuſtices au Seigneur, & vous m'avez remis l'offenſe de mon cœur.

Domino, quoniam bonus, quoniam in ſæculum miſericordia ejus (a). *Et item propheta : delictum meum cognitum tibi feci, & injuſtitias meas non operui* (b) : *dixi, pronuntiabo adversùm me injuſtitias meas Domino : & tu remiſiſti impietatem cordis mei.*

Le ſixieme degré d'humilité eſt qu'un religieux trouve ſon contentement dans tout ce qui eſt vil, bas, & le dernier ; & qu'il ſe juge indigne des ouvrages auxquels on l'emploie, ſe conſidérant comme un mauvais ouvrier, & diſant avec le prophete : Je ſuis réduit à rien ſans le connoître. Je ſuis devenu comme une bête devant vous, & ai toujours demeuré avec vous.

Sextus humilitatis gradus eſt, ſi omni vilitate vel extremitate contentus ſit monachus : & ad omnia quæ ſibi injunguntur, velut operarium malum & indignum ſe judicet, dicens cum propheta : ad nihilum redactus ſum, & neſcivi : ut jumentum factus ſum apud te, & ego ſemper tecum (c).

Le ſeptieme degré d'humilité eſt, qu'il ne ſe diſe pas ſeulement de la langue le plus vil, & le dernier de tous ; mais qu'il le croie auſſi du fond de ſon cœur, & que s'humiliant, il diſe avec le prophete : Je ſuis un ver de terre, & non pas un homme. Je ſuis l'opprobre des hommes, & le rebut du peuple ; d'élevé que j'étois, je ſuis devenu humilié & confus. Et encore, je me ſuis bien trouvé de ce que vous m'avez humilié, & cette humiliation m'a ſervi pour apprendre à garder vos commandements.

Septimus humilitatis gradus eſt, ſi omnibus ſe inferiorem & viliorem, non ſolum ſuâ linguâ pronuntiet, ſed etiam intimo cordis credat affectu, humilians ſe & dicens cum propheta : ego autem ſum vermis, & non homo (d) : *opprobrium hominum, & abjectio plebis* (e) : *exaltatus ſum, & humiliatus, & confuſus ; & item : bonum mihi, quòd humiliaſti me, ut diſcam mandata tua* (f).

Le huitieme degré d'humilité eſt, qu'un religieux ne faſſe rien que de conforme à la regle commune du mo-

Octavus humilitatis gradus eſt, ſi nihil agat monachus, niſi quod

(a) *Pſal.* 105. (b) *Pſal.* 31. (c) *Pſal.* 72. (d) *Pſal.* 21. (e) *Pſal.* 87. (f) *Pſal.* 118.

Digitized by Google

communis monaſterii regula, vel majorum cohortantur exempla.

Nonus humilitatis gradus eſt, ſi linguam ad loquendum prohibeat monachus: & taciturnitatem habens uſque ad interrogationem, non loquatur, monſtrante Scripturâ: quia in multiloquio non effugies peccatum (a); *&, quia vir linguoſus non dirigetur ſuper terram* (b).

Decimus humilitatis gradus eſt, ſi non ſit facilis ac promptus in riſu, quia ſcriptum eſt: ſtultus in riſu exaltat vocem ſuam (c).

Undecimus humilitatis gradus eſt, ſi cùm loquitur monachus, leniter & ſine riſu, humiliter cum gravitate, vel pauca verba & rationabilia loquatur: & non ſit clamoſus in voce, ſicut ſcriptum eſt: ſapiens verbis, innoteſcit paucis (d).

Duodecimus humilitatis gradus eſt, ſi non ſolùm corde monachus, ſed etiam corpore humilitatem videntibus ſe ſemper indicet, id eſt, in opere, in oratorio, in horto, in via, in agro: vel ubicumque ſedens, ambulans, vel ſtans, inclinato ſit ſemper capite, defixis in terram aſpectibus, reum ſe omni horâ de peccatis ſuis

naſtere, & aux exemples des grands hommes qui l'ont précédé.

Le neuvieme degré d'humilité eſt, qu'un religieux empêche ſa langue de parler, & qu'il garde le ſilence juſqu'à ce qu'on lui faſſe quelque demande: d'autant que l'écriture ſainte témoigne que le péché eſt inévitable, lorſqu'on parle beaucoup, & qu'un grand parleur ne marche point droit, & s'égare dans ſa conduite.

Le dixieme degré d'humilité eſt; qu'un religieux ne ſoit point facile & prompt à rire; car il eſt écrit que le ſou éleve ſa voix en riant.

Le onzieme degré d'humilité eſt, que lorſqu'un religieux parle, il le faſſe humblement & avec gravité, doucement & ſans rire; qu'il parle bas, en peu de mots, & avec bon ſens, conformément à ce qui eſt écrit: Qu'un homme ſage ſe fait connoître pour tel qu'il eſt, quoiqu'il ne diſe que peu de paroles.

Le douzieme degré d'humilité eſt, qu'un religieux ne ſoit pas ſeulement humble dans le cœur, mais qu'il faſſe encore toujours paroître ſon humilité au dehors à ceux qui le voyent; ce qu'il fera, ſi étant au travail, en l'oratoire, dans le monaſtere, dans le jardin, en chemin, à la campagne, ou en quelque autre lieu que ce ſoit, aſſis, marchant, ou débout, il a toujours la tête baiſſée, les yeux tournés vers la terre; & que ſe conſidérant toujours comme

(a) *Prov.* 10. (b) *Eccli.* 2. (c) *Eccli.* 21. (d) *Eccli.* 20.

Digitized by Google

criminel dans la vue des péchés qu'il a commis, il ſe regarde comme devant bientôt comparoître devant le tribunal redoutable de Dieu, diſant toujours en ſon cœur ces paroles, que le publicain de l'évangile diſoit ayant les yeux baiſſés vers la terre : Seigneur, je ne ſuis pas digne, pécheur miſérable que je ſuis, de lever mes yeux vers le ciel ; & avec le prophete : Je ſuis courbé & humilié de toute part.

Lors donc que le religieux ſera monté par tous ces degrés d'humilité, il parviendra bientôt à ce parfait amour de Dieu, qui bannit la crainte, & par lequel il l'obſervera ſans peine, & comme naturellement. (La longue habitude étant devenue en lui comme une ſeconde nature), ce qu'il n'avoit obſervé juſques alors, qu'avec des mouvements d'une ſecréte frayeur ; & il n'agira plus par l'appréhenſion des ſupplices de l'enfer, mais par l'amour de Jeſus-Chriſt, & par le plaiſir qu'il prendra dans cette ſainte coutume, & dans l'exercice des vertus, que notre Seigneur découvrira par le St. Eſprit à ſon ſerviteur, qui ſera déjà purifié de ſes fautes & péchés.

exiſtimans, jam ſe tremendo judicio Dei præſentari exiſtimet, dicens ſibi in corde ſemper illud, quod publicanus ille evangelicus, fixis in terram oculis dixit : Domine, non ſum dignus ego peccator levare oculos meos ad cœlum (a) ; *& iterum cum propheta : incurvatus & humiliatus ſum uſquequaque* (b).

Ergo his omnibus humilitatis gradibus aſcenſis, monachus mox ad charitatem Dei perveniet illam, quæ perfecta foras mittit timorem (c) : *per quam univerſa, quæ prius non ſine formidine obſervabat, abſque ullo labore velut naturaliter ex conſuetudine incipiat cuſtodire, non jam timore gehennæ, ſed amore Chriſti & conſuetudine ipsâ bonâ & delectatione virtutum, quæ Dominus jam in operario ſuo mundo à vitiis & peccatis, Spiritu ſancto dignabitur demonſtrare.*

(a) *Luc.* 18. (b) *Pſal.* 118. (c) *Joan.* 4.

Digitized by Google

CAPUT VIII.

De Officiis divinis in noctibus.

HYEMIS tempore, id eſt, à calendis Novembris uſque ad Paſcha, iuxta conſiderationem rationis, octavâ horâ noctis ſurgendum eſt, ut modicè amplius de media nocte pauſetur, & jam digeſti ſurgant. Quod verò reſtat poſt vigilias à fratribus, qui pſalterii vel lectionum aliquid indigent, meditationi inſerviatur. A Paſcha autem uſque ad ſupradictas calendas Novembris, ſic temperetur hora vigiliarum agenda, ut parviſſimo intervallo, quo fratres ad neceſſaria naturæ exeant, cuſtodito, mox matutini, qui incipiente luce agendi ſunt, ſubſequantur.

CHAPITRE VIII.

De l'Office divin durant la nuit.

DURANT l'hiver, c'eſt-à-dire, depuis le premier jour de Novembre, juſqu'à pâques, toutes choſes étant raiſonnablement conſidérées, on ſe levera à la huitieme heure de la nuit, afin qu'on dorme un peu plus que la moité de la nuit, & que la digeſtion ſoit faite avant qu'on ſe leve. Pour le temps qui reſte après les matines, les religieux qui auront beſoin d'apprendre quelques pſeaumes ou leçons, emploieront ce temps à les étudier; mais depuis pâques juſqu'au premier jour de Novembre, l'on diſpoſera l'heure des matines en telle ſorte, qu'après un bien petit eſpace de temps qui ſera donné aux religieux pour les néceſſités de la nature, on diſe laudes qui doivent être chantées au point du jour.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Combien il faut dire de Pſeaumes à Matines.

DURANT l'hiver on dira d'abord le verſet *Deus in adjutorium meum intende : Domine ad adjuvandum me feſtina.* Puis le verſet, *Domine labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam ;* lequel on dira trois fois, & ſera ſuivi du troiſieme pſeaume avec le *Gloria*, & du pſeaume quatre-vingt-quatorzieme, qu'on dira avec antienne, ou bien on le chantera. Enſuite on dira un hymne de St. Ambroiſe, & ſix pſeaumes, avec des antiennes. Cela fait & le verſet dit, l'abbé donnera la bénédiction. Puis tous étant aſſis en leurs ſieges, les religieux liront l'un après l'autre trois leçons, dans le livre ſur le pupitre, entre leſquelles on chantera trois repons, dont deux ſeront dits ſans *Gloria ;* mais après la troiſieme leçon, celui qui chante ajoutera le *Gloria*, & lorſque le chantre le commencera, ils ſe leveront tous promptement de leurs ſieges, pour rendre honneur & révérence à la ſainte Trinité.

Or, les livres qu'on lira à matines,

CAPUT IX.

Quot Pſalmi dicendi ſunt in nocturnis horis.

HYEMIS tempore, præmiſſo in primis verſu, Deus, in adjutorium meum intende ; Domine, ad adjuvandum me feſtina (a) : *in ſecundo ter dicendum eſt : Domine, labia mea aperies, & os meum anuntiabit laudem tuam* (b). *Cui ſubjungendus eſt tertius pſalmus, & Gloria. Poſt hunc, pſalmus nonageſimus - quartus cum antiphona, aut certè decantandus : inde ſequatur Ambroſianum, deinde ſex pſalmi cum antiphonis. Quibus dictis, dicto verſu, benedicat abbas : & ſedentibus omnibus in ſcamnis, legantur viciſſim à fratribus in codice ſuper analogium tres lectiones, inter quas & tria reſponſoria canantur ; duo reſponſoria ſine Gloria dicantur. Poſt tertiam verò lectionem, qui cantat, dicat gloria : quam dum incipit cantor dicere, mox omnes de ſedilibus ſuis ſurgant ob honorem & reverentiam ſanctæ Trinitatis.*

Codices autem legantur in vigiliis

(a) *Pſal.* 69. (b) *Pſal.* 50.

tam veteris teſtamenti, quàm novi divinæ authoritatis : ſed & expoſitiones earum, quæ à nominatiſſimis doctoribus orthodoxis & catholicis patribus factæ ſunt. Poſt has verò tres lectiones cum reſponſoriis ſuis, ſequantur reliqui ſex pſalmi cum alleluia canendi. Poſt hoc, lectio apoſtoli ſequatur ex corde recitanda, & verſus, & ſupplicatio litaniæ, id eſt, Kyrie eleiſon : & ſic finiantur vigiliæ nocturnæ.

ſeront les écritures ſaintes du vieil & du nouveau Teſtament, & les interprétations de ces écritures, qui ont été faites par les plus fameux docteurs de l'égliſe, & les peres orthodoxes & catholiques. Après ces trois leçons & leurs répons, on dira les autres ſix pſeaumes, qui doivent être chantés avec *Alleluia* : ſuivra le petit chapitre de l'apôtre, qui doit être dit par cœur, & le verſet, & les prieres des litanies, c'eſt-à-dire, *Kyrie eleiſon*, & ainſi finiront les matines.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Comme on doit dire Matines durant l'Été.

DEPUIS pâques juſqu'au premier jour de Novembre, on dira tout le même nombre de pſeaumes que l'on a marqué ci-deſſus : hormis qu'à cauſe que les nuits ſont courtes, on ne dira point les leçons dans le livre, mais, au lieu de ces trois leçons, on en dira une par cœur de l'ancien Teſtament, laquelle ſera ſuivie d'un répons bref. On gardera dans tout le reſte la forme marquée ci-devant, ſavoir qu'on ne dira jamais moins de douze pſeaumes à matines, outre le troiſieme, & le quatre-vingt quatorzieme.

CAPUT X.

Qualiter æſtatis tempore agatur nocturna laus.

A Paſcha autem uſque ad calendas Novembris, omnis (ut anteà dictum eſt) pſalmodiæ quantitas teneatur : excepto, quod lectiones in codice, propter brevitatem noctium, minimè legantur : ſed pro ipſis tribus lectionibus, una de veteri teſtamento memoriter dicatur, quam breve reſponſorium ſubſequatur, & reliqua omnia, ut dictum eſt, impleantur, id eſt, ut nunquam minùs à duodecim pſalmorum quantitate ad vigilias nocturnas dicatur, exceptis tertio & nonageſimo quarto pſalmo.

Digitized by Google

CAPUT XI.

Qualiter Dominicis diebus Vigiliæ agantur.

DOMINICO die temperiùs ſurgatur ad vigilias. In quibus vigiliis teneatur menſura, id eſt, modulatis, ut ſupra diſpoſuimus, ſex pſalmis & verſu, reſidentibus cunctis diſpoſitè, & per ordinem in ſubſelliis, legantur in codice, ut ſupra diximus, quatuor lectiones cum reſponſoriis ſuis. Ubi tantùm in quarto reſponſorio dicatur à cantante, Gloria, quam dum incipit, mox omnes cum reverentia ſurgant. Poſt quas lectiones, ſequantur ex ordine alii ſex pſalmi cum antiphonis, ſicut anteriores, & verſu. Poſt quos iterum legantur aliæ quatuor lectiones cum reſponſoriis ſuis ordine quo ſupra. Poſt quas iterum dicantur tria cantica de prophetis, quæ inſtituerit abbas : quæ cantica cum alleluia pſallantur. Dicto etiam verſu, & benedicente abbate, legantur aliæ quatuor lectiones de novo teſtamento, ordine quo ſupra.

Poſt quartum autem reſponſorium, incipiat abbas hymnum, Te Deum laudamus. Quo perdicto, legat abbas

CHAPITRE XI.

Comme il faut dire les Matines les jours de Dimanches.

LE dimanche on ſe levera plutôt que les autres jours pour dire les matines, auxquelles on gardera la même regle, c'eſt-à-dire, qu'ayant chanté ſix pſeaumes & le verſet, comme nous avons dit, & tous étant par ordre aſſis en leurs ſieges, on lira dans le livre quatre leçons avec leurs répons, ainſi qu'il a été dit, &, au quatrieme ſeulement, celui qui chantera, dira le *Gloria*, lequel venant à commencer, ils ſe leveront tous au même inſtant avec révérence. Après ces leçons, on dira par ordre ſix autres pſeaumes, comme auparavant, avec leurs antiennes, & le verſet ; puis encore on lira quatre autres leçons avec leurs répons, ſelon l'ordre ſpécifié ci-deſſus. On dira enſuite trois cantiques des prophetes, tels qu'il plaira à l'abbé de marquer, & on les chantera avec *Alleluia*. Puis le verſet étant dit, & l'abbé ayant donné la bénédiction, on lira quatre autres leçons du nouveau Teſtament, ſelon le même ordre que les précédentes.

Après le quatrieme répons l'abbé commencera l'hymne *Te Deum laudamus*, lequel étant achevé, il lira la leçon de l'évangile avec crainte &

Digitized by Google

révérence, tous les assistants étant debout : à la fin de laquelle tous les religieux répondront *Amen*. Et l'abbé poursuivant, dira incontinent l'hymne *Te decet laus* : puis la bénédiction étant donnée, l'on commencera les laudes. Cet ordre de dire les matines aux jours de dimanches sera gardé de même façon en tout temps, soit en hiver, soit en été : si ce n'est peut-être qu'on se leve trop tard (ce qu'à Dieu ne plaise), & qu'en ce cas, on soit obligé de retrancher quelque chose des leçons ou des répons. Mais on usera de toute sorte de précaution pour empêcher que cet accident n'arrive ; & s'il ne laisse point d'arriver, celui qui en aura été cause par sa négligence, en sera une juste satisfaction à Dieu dans l'oratoire.

lectionem de evangelio, cum honore & tremore stantibus omnibus. Quâ perlectâ respondeant omnes, Amen : & subsequatur mox abbas hymnum, Te decet laus ; & datâ benedictione, incipiant matutinos. Qui ordo vigilarium ; omni tempore, tam æstatis quàm hymnis, æqualiter in Dominico die teneatur : nisi fortè (quod absit) tardiùs surgant, & aliquid de lectionibus breviandum est aut responsoriis. Quod tamen omninò caveatur, ne proveniat : quod si contigerit : dignè inde satisfaciat Deo in oratorio, per cujus evenerit neglectum.

Digitized by Google

CAPUT XII.

Quomodo Matutinorum ſolemnitas agatur.

IN matutinis Dominico die in primis dicatur ſexageſimus ſextus pſalmus ſine antiphona in directum : poſt quem dicatur quinquageſimus cum Alleluia. Poſt quem dicatur centeſimus ſeptimus decimus, & ſexageſimus ſecundus. Inde benedictiones & laudes : lectio una de apocalypſi ex corde, & reſponſorium, & Ambroſianum : verſus, canticum de evangelio, litania ; & completum eſt.

CHAPITRE XII.

Comment il faut dire les Laudes.

AUX laudes du dimanche, on dira d'abord ſans antienne & tout droit le ſoixante ſixieme pſeaume ; après lequel on dira le cinquantieme avec *Alleluia*, puis ſuivra le cent dix-ſeptieme, & le ſoixante-deuxieme. Enſuite le cantique *Benedicite* & le pſeaume *Laudate*, une leçon de l'apocalypſe qu'on doit dire par cœur, le répons, un hymne de St. Ambroiſe, le verſet, le cantique *Benedictus*, la litanie, & on finira là.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Comment il faut dire les laudes aux jours de férie.

Aux jours de férie, on dira à l'office des laudes le pſeaume ſoixante-ſixieme ſans antienne, & on le dira un peu lentement de même qu'au dimanche, afin que tous ſoient au cinquantieme pſeaume qu'on dira avec une antienne. Après on dira les deux autres pſeaumes ſelon la coutume; ſavoir, au lundi, le cinquieme, & le trente-cinquieme. Au mardi, le quarante-deuxieme, & le cinquante-ſixieme. Au mercredi, le ſoixante-troiſieme, & le ſoixante-quatrieme. Au jeudi, le quatre-vingt-ſeptieme, & le quatre-vingt-neuvieme. Au vendredi, le ſoixante & quinzieme, & le quatre-vingt-onzieme. Au ſamedi, le cent quarante-deuxieme, & le cantique du deuteronome, qu'on diviſera en deux, y diſant deux fois *Gloria*. Aux autres jours, on dira un cantique à ſon jour, tiré des prophetes, ſelon l'uſage de l'égliſe Romaine. Après quoi ſuivra le pſeaume *Laudate*, une leçon de l'apôtre, qui ſe dira par cœur, le répons, ou hymne de St. Ambroiſe, le verſet, le cantique *Benedictus*, la litanie, & on finira là.

Au reſte, que celui qui préſidera, ne manque jamais de dire tout haut, à la fin des laudes & de vêpres, l'orai-

CAPUT XIII.

Qualiter privatis diebus Matutini agantur

Diebus autem privatis matutinorum ſolemnitas ita agatur, ut ſexageſimus ſextus pſalmus dicatur ſine antiphona, ſubtrahendo modicè ſicut in Dominica: ut omnes occurrant ad quinquageſimum, qui cum antiphona dicatur. Poſt quem alii duo pſalmi dicantur ſecundùm conſuetudinem, id eſt, ſecundâ feriâ quintus & triceſimus quintus. Tertiâ feriâ, quadrageſimus ſecundus & quinquageſimus ſextus. Quartâ feriâ, ſexageſimus tertius & ſexageſimus quartus. Quintâ feriâ, octageſimus ſeptimus & octagegeſimus nonus. Sextâ feriâ, ſeptuageſimus quintus & nonageſimus primus. Sabbato autem, centeſimus quadrageſimus ſecundus, & canticum Deuteronomii, quod dividatur in duos Gloria. Nam cæteris diebus canticum unumquodque die ſuo ex prophetis, ſicut pſallit eccleſia Romana, dicatur. Poſt hæc ſequantur laudes; deinde lectio una apoſtoli memoriter recitanda, reſponſorium, Ambroſianum, verſus, canticum de evangelio: litania, & completum eſt.

Planè agenda matutina vel veſperina non tranſeatt aliquandò, niſi inul-

time ordine, oratio dominica, omnibus audientibus, dicatur à priore propter ſcandalorum ſpinas, quæ oriri ſolent in monaſterio, ut conventi per ipſius orationis ſponſionem, quâ dicunt: Dimitte nobis debita noſtra, ſicut & nos dimittimus debitoribus noſtris, purgent ſe ab hujuſmodi vitio. Cæteris verò agendis, ultima pars ejus orationis dicatur: ut ab omnibus reſpondatur: Sed libera nos à malo (a).

ſon dominicale, en ſorte que tous l'entendent, à cauſe des piques & des ſcandales, qui ont accoutumé de s'élever dans le monaſtere. Afin qu'étant excités à pardonner les injures ſelon la promeſſe qu'ils en font, lorſqu'ils diſent dans cette priere : Pardonnez-nous nos offenſes comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offenſés, ils ſe purifient de ces fautes. Mais aux autres heures de l'office, il ſuffira de dire tout haut la derniere partie de cette oraiſon, afin que tous enſemble répondent : *Sed libera nos à malo.*

(a) *Matth.* 6.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

De quelle maniere on doit dire les Matines aux jours des fêtes des Saints.

Aux jours des fêtes des ſaints, ou autres jours ſolemnels, on ſuivra le même ordre que nous avons marqué pour les dimanches : excepté qu'on dira les pſeaumes, les antiennes & les leçons qui ſeront propres à ce jour ; pour le reſte, on ſe conformera à ce que nous en avons preſcrit ci-deſſus.

CAPUT XIV.

Qualiter in natalitiis Sanctorum agantur Vigiliæ.

In ſanctorum verò feſtivitatibus, vel omnibus ſolemnitatibus, ſicut diximus Dominico die agendum, ità agatur : excepto quòd pſalmi aut antiphonæ, vel lectiones, ad ipſum diem pertinentes, dicantur. Modus autem ſuprà ſcriptus teneatur.

Digitized by Google

CAPUT XV.

Quibus temporibus dicatur Alleluia.

A Sancto Paſcha uſque ad Pentecoſten ſine intermiſſione dicatur Alleluia, tam in pſalmis quàm in reſponſoriis. A Pentecoſte autem uſque ad caput Quadrageſimæ, omnibus noctibus cum ſex poſterioribus pſalmis tantùm ad nocturnos dicatur. Omni verò Dominica extrà Quadrageſimam, cantica, matutini, prima tertia, ſexta, nonaque cum Alleluia dicantur : veſpera verò cum antiphona : reſponſoria verò nunquàm dicantur cum Alleluia, niſi à Paſcha uſque ad Pentecoſten.

CHAPITRE XV.

En quels temps on doit dire Alleluia.

DEPUIS le ſaint jour de pâques juſqu'à la pentecôte, on dira ſans ceſſe *Alleluia*, tant aux pſeaumes, qu'aux répons. Mais depuis la pentecôte, juſqu'au commencement du carême, on le dira ſeulement toutes les nuits aux ſix pſeaumes du ſecond nocturne ; & tous les jours de dimanches, hors le carême, on le dira aux cantiques, à laudes, à prime, à tierce, à ſexte, & à none. Mais les vêpres ſeront dites avec antienne. Quant aux répons, on n'y dira jamais *Alleluia*, hormis depuis pâques juſqu'à la pentecôte.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Comment on doit célébrer le ſervice divin durant le jour.

JAI chanté vos louanges ſept fois le jour, ainſi que dit le prophete, & nous accomplirons ce ſacré nombre de ſept, ſi nous faiſons le ſervice divin au temps de laudes, de prime, de tierce, de ſexte, de none, de vêpres, & de complies. Car c'eſt de ces heures du jour que le prophete parle en cet endroit, où il dit : J'ai chanté vos louanges ſept fois le jour. Puiſqu'il parle de l'office de la nuit, quand il dit : Je me levois au milieu de la nuit pour vous louer. Louons donc notre créateur de ſes jugements & de ſa juſtice en ces heures là ; c'eſt à ſavoir, de laudes, de prime, de tierce, de ſexte, de none, de vêpres, & de complies, & levons-nous la nuit pour chanter ſes louanges.

CAPUT XVI

Qualiter divina opera per diem agantur.

UT ait propheta, Septies in die laudem dixi tibi (a). *Qui ſeptenarius ſacratus numerus à nobis ſic implebitur, ſi matutinæ, primæ, tertiæ, ſextæ, nonæ, veſperæ, completorii. que tempore, noſtræ ſervituris officia perſolvamus ; quia de his horis diurnis dixit propheta : Septies in die laudem dixi tibi* (b). *Nam de nocturnis vigiliis idem ipſe propheta ait : mediâ nocte ſurgebam ad confitendum tibi* (c). *Ergò his temporibus referamus laudes creatori noſtro ſuper judicia juſtitiæ ſuæ, id eſt, matutinis, primâ, tertiâ, ſextâ, nonâ, veſperâ, completorio, & nocte ſurgamus ad confitendum ei.*

(a) *Pſal.* 118. (b) (c) *Ibid.*

Digitized by Google

CAPUT XVII.

Quot Pſalmi per eaſdem horas canendi ſunt.

JAM de nocturnis, vel matutinis digeſſimus ordinem pſalmodiæ : nunc de ſequentibus horis videamus. Prima hora dicantur pſalmi tres, ſingulatim, & non ſub uno Gloria. Hymnus ejuſdem horæ, poſt verſum : Deus, in adjutorium meum intende, antequam pſalmi incipiantur (a). *Poſt expletionem verò trium pſalmorum recitetur lectio una, verſus, & kyrie eleiſon, & miſſæ ſunt. Tertia verò, ſexta & nona, eodem ordine celebrantur : oratio, id eſt, verſus, hymni earumdem horarum, terni pſalmi, lectio, verſus, kyrie eleiſon, & miſſæ ſint. Si major congregatio fuerit, cum antiphonis, ſi verò minor, in directum pſallantur.*

Veſpertina autem ſynaxis quatuor pſalmis cum antiphonis terminetur, poſt quos apoſtoli lectio recitanda eſt, inde reſponſorium, Ambroſianum, verſus, canticum de evangelio, lita-

CHAPITRE XVII.

Combien il faut chanter de Pſeaumes en ces heures là.

NOUS avons déjà réglé l'ordre de la pſalmodie des matines & des laudes, traitons maintenant des autres heures. A l'heure de prime, avant les pſeaumes, on commencera par le verſet *Deus in adjutorium meum intende.* Après, on dira l'hymne de cette même heure, & trois pſeaumes ſéparément, en diſant le *Gloria* à la fin de chacun des trois. Les trois pſeaumes étant finis, on dira une leçon, & le verſet, & *Kyrie eleiſon*; & on finira. On gardera le même ordre à tierce, ſexte, & à none, les commençant par la même priere; c'eſt-à-dire, par le même verſet, & diſant enſuite l'hymne propre à chacune de ces heures, trois pſeaumes, la leçon, le verſet, *Kyrie eleiſon*, & on finira. Si le nombre des religieux eſt aſſez grand, on les chantera avec antiennes; mais s'il ne l'eſt pas, on les chantera tout droit.

A vêpres, on dira quatre pſeaumes avec antiennes, après leſquels on dira la leçon de l'apôtre; puis un répons, un hymne de St. Ambroiſe, le verſet, le cantique *Magnificat*, la litanie, & l'oraiſon dominicale, & on finira. A complies, on ne dira que trois pſeau-

(a) *Pſal.* 69.

Digitized by Google

mes, lesquels seront dits tout droit, & sans antienne : après quoi suivra l'hymne de cette heure, une leçon, le verset, *Kyrie eleison*, la bénédiction, & on finira.

nia, & oratio dominica, & fiant missæ. Completorium autem, trium psalmorum dictione terminetur. Qui psalmi directaneè sine antiphona dicendi sunt. Post quos hymnus ejusdem horæ, lectio tua, versus, kyrie eleison benedictio; & post missæ fiant.

Digitized by Google

CAPUT XVIII.

Quo ordine Pſalmi dicendi ſunt.

IN primis ſemper diurnis horis dicatur verſus : Deus, in adjutorium meum intende (a)*; Domine, ad adjuvandum me feſtina; & Gloria. Inde hymnus uniuſcujuſque horæ. Deinde primâ horâ dominicâ, dicenda ſunt quatuor capitula pſalmi centeſimi octavi-decimi : reliquis verò horis, id eſt, tertiâ, ſextâ & nonâ, terna capitula ſupra ſcripti pſalmi centeſimi octavi-decimi dicantur. Ad primam autem ſecundæ feriæ dicantur tres pſalmi, id eſt, primus, ſecundus & ſextus. Et ità, per ſingulos dies ad primam, uſque ad dominicam dicantur per ordinem terni pſalmi, uſque ad nonum decimum pſalmum. Ità ſanè, ut nonus pſalmus, & ſeptimus decimus dividantur in binas glorias. Et ſic fiat, ut ad vigilias Dominicas ſemper à viceſimo incipiatur.*

Ad tertiam verò, ſextam & nonam ſecundæ feriæ novem capitula, quæ reſidua ſunt de centeſimo decimo-oc-

CHAPITRE XVIII.

En quel ordre il faut dire les Pſaumes.

AUX heures du jour on dira toujours au commencement le verſet, *Deus, in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me feſtina ;* & le *Gloria ;* puis l'hymne propre à chaque heure. Aux jours de Dimanches, on dira à prime quatre chapitres du pſeaumes cent dix-huitieme ; & aux heures ſuivantes, ſavoir à tierce, ſexte, & none, trois chapitres du même pſeaume cent dix-huitieme. Au lundi, à prime, on dira trois pſeaumes, le premier, le ſecond, & le ſixieme : & ainſi chaque jour juſqu'au dimanche on dira à prime trois pſeaumes, qu'on prendra toujours de ſuite, juſqu'au pſeaume dix-neuf, en telle ſorte néanmoins que le pſeaume neuf, & le dix-ſept ſoient diviſés en deux parties, dont chacune ſe terminera par le *Gloria*, afin que de cette ſorte on recommence toujours aux matines du dimanche par le pſeaume vingt. Et pour tierce, ſexte, & none du lundi, on prendra les neuf chapitres qui reſtent du pſeaume cent dix-huitieme, en diſant trois de ces chapitres à chacune de ces heures.

Le pſeaume cent dix-huitieme étant donc ainſi diſtribué pour deux jours, ſavoir pour le dimanche & pour le lundi, au mardi on dira à tierce,

(a) *Pſal. 69*

Digitized by Google

ſexte & none, trois autres pſeaumes qu'on prendra depuis le cent dix-neuvieme juſqu'au cent vingt-ſeptieme, c'eſt-à-dire, neuf pſeaumes, qu'on répétera de la même ſorte le reſte de la ſemaine juſqu'au dimanche, en gardant toujours le même ordre pour les hymnes, les leçons & les verſets. Par ce moyen l'on recommencera toujours au dimanche par le pſeaume cent dix-huitieme.

tavo pſalmo, ipſa terna per eaſdem horas dicantur. Expenſo igitur pſalmo centeſimo octavo-decimo ductus diebus, id eſt, dominicâ & ſecundâ ferâ, tertia feria jam ad tertiam, ſextam, vel nonam pſallantur terni pſalmi, à centeſimo nono-decimo uſque ad centeſimum viceſimum-ſeptimum, id eſt, pſalmi novem. Quique pſalmi ſemper uſque ad dominicam per eaſdem horas iidem repetantur; hymnorum nihilominus, lectionum vel verſuum diſpoſitione uniformi, cunctis diebus ſervata: & ità ſcilicet, ut ſemper dominica à centeſimo octavo-decimo incipiatur.

Quant aux vêpres, elles ſeront tous les jours chantées avec quatre pſeaumes qu'on prendra depuis le cent-neuvieme, juſqu'au cent quarante-ſeptieme : excepté ceux que nous avons déjà marqué pour d'autres heures, c'eſt-à-dire, depuis le cent dix-ſeptieme juſqu'au cent vingt-ſeptieme, excepté auſſi le cent trente-troiſieme, & le cent quarante-deuxieme ; hors ceux-là, tous les autres ſe diront à vêpres. Et d'autant qu'il s'en trouve trois moins qu'il ne faut pour accomplir le nombre, il faudra diviſer les plus longs en deux parties, ſavoir le cent trente-huitieme, le cent quarante-troiſieme, & le cent quarante-quatrieme. Et à cauſe que le cent-ſeizieme eſt trop court, on le joindra avec le cent-quinzieme.

Veſpera autem quotidiè quatuor pſalmorum modulatione canatur. Qui pſalmi incipiantur à centeſimo nono uſque ad centeſimum quadrageſimum-ſeptimum: exceptis his, qui in diverſis horis ex eis ſequeſtrantur, id eſt, à centeſimo ſeptimo-decimo uſque ad centeſimum viceſimum-ſeptimum, & centeſimo triceſimo-tertio, & centeſimo quadrageſimo-ſecundo. Reliqui omnes in veſpera dicendi ſunt: & quia minùs veniunt tres pſalmi, ideò dividendi ſunt qui in numero ſupra ſcripto fortiores inveniuntur, id eſt, centeſimus trigeſimus-octavus, & centeſimus quadrageſimus-tertius, & centeſimus quadrageſimus-quartus. Centeſimus verò ſextus-decimus, quia parvus eſt, cum centeſimo quinto-decimo conjungatur. Digeſto ergò ordine pſalmorum veſpertinorum, reliqua, id eſt, lectiones, reſponſoria, hymni, verſus, vel cantica, ſicut ſuprà taxa-

Digitized by Google

vimus impleantur. Ad completorium verò iidem pſalmi repetantur quotidiè, id eſt, quartus, nonageſimus, & centeſimus trigeſimus-tertius.

Diſpoſito ordine pſalmodiæ divinæ, reliqui omnes pſalmi, qui ſuperſunt, æqualiter dividantur in ſeptem noctium vigiliis, partiendo ſcilicet qui inter eos prolixiores ſunt pſalmi, & duodecim per unamquamque conſtituantur noctem.

Cet ordre des pſeaumes des vêpres étant réglé de cette ſorte, le reſte qui ſont les leçons, les répons, les hymnes, les verſets, & les cantiques, ſeront dits comme nous l'avons ordonné ci-deſſus. Quant aux complies, on dira tous les jours les mêmes pſeaumes, c'eſt, à ſavoir, le quatrieme, le quatre-vingt-dixieme, & le cent trente-troiſieme. Voilà pour ce qui regarde les pſeaumes qu'on dira aux heures du jour; tous ceux qui reſtent ſeront diſtribués également aux matines des ſept nuits de la ſemaine, en diviſant les plus longs en deux parties, afin qu'il s'en trouve douze pour chaque nuit.

Hoc præcipuè commonentes, ut ſi cui fortè hæc diſtributio pſalmorum diſplicuerit, ordinet, ſi meliùs aliter judicaverit, dum omnimodis id attendatur, ut omni hebdomada pſalterium ex integro numero centum quinquaginta pſalmorum pſallatur. Et Dominico die ſemper à capite repetatur ad vigilias: quia nimis iners devotionis ſuæ ſervitium oſtendunt monachi, qui minùs pſalterio cum canticis conſuetudinariis per ſeptimanæ circulum pſallunt: cùm legamus ſanctos patres noſtros uno die hoc ſtrenuè impleviſſe, quod nos tepidi utinam ſeptimana integra perſolvamus.

Mais nous avertiſſons, ſur-tout, que ſi cette diſtribution des pſeaumes ne plait pas à quelqu'un, il ſuive un autre ordre s'il le juge à propos, pourvu néanmoins qu'on faſſe enſorte que toutes les ſemaines on dife le pſeautier entier contenant cent cinquante pſeaumes, & que tous les dimanches on le recommence à Matines. Car les religieux ſe montrent trop lâches en ce qui eſt de leur office, lorſque durant le cours de chaque ſemaine, ils ne diſent pas tout le pſeautier avec les cantiques accoutumés. Puiſque nos ſaints peres l'ayant dit autrefois tout entier chaque jour, ſelon que nous l'apprenons de l'hiſtoire de leurs vies; c'eſt la moindre choſe que nous puiſſions faire, tout lâches & tout tiedes que nous ſommes, de le dire au moins en une ſemaine, & je prie Dieu qu'il nous en faſſe la grace.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

De la maniere de pſalmodier.

NOUS croyons que Dieu eſt préſent par-tout, & que les yeux du Seigneur conſiderent en tous lieux les bons & les méchants; mais s'il y a quelque temps où nous le devions croire encore avec plus d'aſſurance, c'eſt lorſque nous aſſiſtons à l'office divin. C'eſt pourquoi ayons toujours dans la mémoire cet avertiſſement du prophete: Servez le Seigneur avec crainte. Et cet autre: Pſalmodiez ſagement. Et encore: Je vous louerai en la préſence des anges. Conſidérons donc de quelle ſorte nous devons nous tenir en la préſence de Dieu & de ſes anges, & ayons ſoin lorſque nous chantons, que notre eſprit s'accorde à notre voix.

CAPUT XIX.

De diſciplina pſallendi.

UBIQUE credimus divinam eſſe præſentiam, & oculos Domini in omni loco ſpeculari bonos & malos, maximè tamen hoc ſine aliqua dubitatione credamus, cum ad opus divinum aſſiſtimus. Ideò ſemper memores ſimus quod ait propheta: Servite Domino in timore (a); *& iterum: pſallite ſapienter* (b); *& in conſpectu angelorum pſallam tibi* (c). *Ergo conſideremus, qualiter oporteat nos in conſpectu divinitatis & angelorum ejus eſſe; & ſic ſtemus ad pſallendum, ut mens noſtra concordet voci noſtræ.*

(a) *Pſal.* 2. (b) *Pſal.* 46. (c) *Pſal.* 137.

Digitized by Google

CAPUT XX.

De reverentia Orationis.

Si cùm hominibus potentibus volumus aliqua ſuggerere, non præſumimus niſi cum humilitate & reverentia: quantò magis Domino Deo univerſorum, cum omni humilitate & puritatis devotione ſupplicandum eſt? Et non in multiloquio, ſed in puritate cordis, & compunctione lacrymarum nos exaudiri ſciamus. Et deò brevis eſſe debet & pura oratio; niſi fortè ex affectu inſpirationis divinæ gratiæ protendatur. In conventu tamen, omninò brevietur oratio, & facto ſigno à priore, omnes pariter ſurgant.

CHAPITRE XX.

De la révérence qu'on doit garder à l'Oraiſon.

Si lorſque nous voulons parler de quelque choſe à des perſonnes de grande qualité, nous n'avons garde de le faire qu'avec humilité & révérence: combien plus devons-nous offrir nos prieres à Dieu, qui eſt le ſeigneur de l'univers, avec une profonde humilité, & une dévotion toute pure? ſachant que nous ne ſerons pas exaucés pour la quantité de nos paroles, mais pour la pureté de nos cœurs, & la componction de nos larmes. C'eſt pourquoi l'oraiſon doit être courte & pure: ſi ce n'eſt qu'il arrive qu'elle ſoit prolongée par les mouvements d'une inſpiration particuliere & de la grace divine. Mais en communauté on fera toujours l'oraiſon courte, & le ſupérieur ayant fait le ſigne, tous ſe leveront enſemble.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

Des Doyens du Monaſtere.

SI la communauté eſt grande, on choiſira quelques-uns d'entre les religieux qui ſoient de bonne réputation & de ſainte vie, & on les établira doyens pour avoir ſoin des perſonnes de leurs décanas, qu'ils gouverneront en toutes choſes ſelon les commandements de Dieu & les ordres de leur abbé; c'eſt pourquoi l'on prendra garde de les élire tels, que l'abbé puiſſe avec aſſurance ſe confier à eux d'une partie de ſa charge. Et on ne les choiſira pas ſelon le rang qu'ils tiennent, mais ſelon le mérite de leur vie, & ſelon leur ſcience & ſageſſe. Que ſi quelqu'un d'eux étant peut-être enflé de préſomption, eſt trouvé répréhenſible, après avoit été repris juſqu'à trois fois, s'il ne tient compte de ſe corriger, qu'il ſoit dépoſé; & qu'en ſa place on en éliſe un autre qui ſoit digne de cet office, & nous établiſſons la même regle pour le prieur.

CAPUT XXI.

De Decanis Monaſterii.

SI major fuerit congregatio, eligantur de ipſis fratres boni teſtimonii & ſanctæ converſationis, & conſtituantur decani: qui ſollicitudinem gerant ſuper decanias ſuas in omnibus, ſecundùm mandata Dei, & præcepta abbatis ſui. Qui decani, tales eligantur, quibus ſecurus abbas partiatur onera ſua. Et non eligantur per ordinem, ſed ſecundùm vitæ meritum, & ſapientiæ doctrinam. Quòd ſi quis ex eis aliquâ fortè inflatus ſuperbiâ repertus fuerit reprehenſibilis, correptus ſemel & iterum, & tertiò, ſi emendare noluerit, dejiciatur: & alter in loco ejus, qui dignus eſt, ſubrogetur. Et de præpoſito eadem conſtituimus.

Digitized by Google

CAPUT XXII.

Quomodo dormiant Monachi.

SINGULI per ſingulos lectos dormiant. Lectiſternia pro modo converſationis, ſecundùm diſpenſationem abbatis ſui ſinguli accipiant. Si poteſt fieri, omnes in uno loco dormiant: ſin autem multitudo non ſinit, deni, aut viceni cum ſenioribus ſuis; qui ſuper eos ſolliciti ſint, pauſent. Candela jugiter in eadem cella ardeat uſque mane.

Veſtiti dormiant, & cincti cingulis aut funibus, & cultellos ad latus non habeant dùm dormiunt, ne fortè per ſomnum vulnerentur dormientes; & ut parati ſint monachi ſemper, & facto ſigno abſque mora ſurgentes, feſtinent invicem ſe prævenire ad opus Dei, cum omni tamen gravitate & modeſtia. Adoleſcentiores fratres juxta ſe non habeant lectos, ſed permixti cum ſenioribus. Surgentes vero ad opus Dei, invicem ſe moderatè cohortentur, propter ſomnolentorum excuſationes.

CHAPITRE XXII.

De la maniere de dormir des Religieux.

CHACUN dormira dans un lit particulier, & chacun aura ſon lit garni ſelon l'état religieux, & ſelon l'ordre de l'abbé. Que tous les religieux couchent en un même lieu, s'il eſt poſſible. Mais ſi le grand nombre ne le permet pas, qu'ils ſoient diviſés par dixaines ou par vingtaines, & qu'ils repoſent ainſi avec leurs anciens qui veillent ſur eux. Il y aura toujours une chandelle allumée dans cette chambre juſqu'au matin.

Ils dormiront tout vêtus & ceints de cordes ou de ceintures: Et n'auront point leurs coûteaux ſur eux, de peur que venant à rêver, ils ne ſe bleſſent pendant le ſommeil. Qu'il dorment, dis-je, tout vêtus, afin qu'ils ſoient toujours prêts, & qu'auſſi-tôt que le ſigne ſera fait, ils ſe levent promptement, & ſe hâtent de ſe prévenir l'un l'autre au divin ſervice, ce qu'ils feront néanmoins avec toute la gravité & la modeſtie. Les jeunes religieux n'auront point leurs lits proche l'un de l'autre, mais ils ſeront mêlés avec les anciens; & ſe levant pour aller à l'office divin, ils s'éveilleront doucement l'un l'autre pour ôter tout ſujet d'excuſe aux pareſſeux.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

De l'Excommunication pour les fautes.

S'IL ſe trouve quelque religieux rebelle, ou déſobéiſſant, ou ſuperbe, ou murmurateur, ou qui viole en quelque point la ſainte regle, & mépriſe les remontrances de ſes anciens, il ſera averti par eux de ſon devoir une ou deux fois en ſecret, ſelon le précepte de notre Seigneur. Que s'il ne ſe corrige point, il ſera repris publiquement devant tous. Que ſi, après tout cela, il demeure incorrigible, qu'il ſoit excommunié, s'il ſait quelle peine eſt que l'excommunication. Mais s'il eſt endurci, qu'il ſoit puni de peines corporelles.

CAPUT XXIII.

De Excommunicatione culparum.

Si quis frater contumax, aut inobediens, aut ſuperbus, aut murmurans, vel in aliquo contrarius exiſtens ſanctæ regulæ & præceptis ſeniorum ſuorum, contemptor repertus fuerit, hic ſecundùm Domini noſtri præceptum admoneatur ſemel, & ſecundo ſecretè à ſenioribus ſuis. Si non emendaverit, objurgetur publicè coram omnibus. Si verò neque ſic correxerit, ſi intelligit qualis pœna ſit, excommunicationi ſubjaceat. Sin autem improbus eſt, vindictæ corporali ſubdatur.

Digitized by Google

CAPUT XXIV.

Qualis debeat esse modus Excommunicationis.

SECUNDUM modum culpæ, excommunicationis vel disciplinæ debet extendi mensura : qui culparum modus in abbatis pendeat arbitrio. Si quis tamen frater in levioribus culpis invenitur, tantùm à mensæ participatione privetur. Privati autem à mensæ consortio, ista erit ratio, ut in oratorio psalmum, aut antiphonam non imponat, neque lectionem recitet, usque ad satisfactionem. Refectionem autem cibi, post fratrum refectionem accipiat, mensurâ vel horâ quâ præviderit abbas ei competere : ut si, verbi gratiâ, fratres reficiunt sextâ horâ, ille frater, nona : si fratres nona, ille vespertinâ, usque dùm satisfactione congruâ veniam consequatur.

CHAPITRE XXIV.

Quelle doit être la maniere de l'Excommunication.

L'EXCOMMUNICATION ou la correction doit être petite ou grande, à proportion de la faute qui aura été commise, & ce jugement des fautes dépendra de la discrétion de l'abbé. Toutefois si un religieux ne commet que quelques fautes légeres, il sera seulement privé de la table commune. Or, celui qui sera ainsi privé de la table commune, ne commencera point de pseaume ni d'antienne dans l'oratoire, & ne récitera point de leçon jusqu'il ce qu'il ait satisfait. Il ne prendra son repas qu'après les religieux, à l'heure & en la quantité que l'abbé ordonnera. Comme, par exemple, si les religieux mangent à la sixieme heure, ce religieux ne mangera qu'à la neuvieme. Et si les religieux mangent à la neuvieme, il ne mangera qu'à l'heure de vêpres. Et il sera soumis à cette peine jusqu'à ce qu'il ait obtenu le pardon de sa faute par une satisfaction qui lui soit proportionnée.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV.

Des grandes fautes.

LE religieux qui ſera tombé en de grandes fautes, ſera privé tant de la table commune, que de l'office du chœur. Perſonne n'aura aucune communication ni aucun entretien avec lui. Il demeurera ſeul pour faire ce qui lui aura été ordonné, perſiſtant dans les larmes de la pénitence, & conſidérant en ſoi-même cette parole terrible de l'apôtre: qui dit : Que celui qui eſt coupable de ce crime, eſt livré au démon pour mortifier ſa chair, afin que ſon ame ſoit ſauvée au jour du Seigneur. Qu'il prenne ſeul ſon repas, en la quantité & à l'heure que l'abbé aura jugé à propos. Qu'il ne ſoit point beni de ceux qui paſſent, & qu'on ne beniſſe point auſſi la portion qu'on lui donne.

CAPUT XXV.

De gravioribus culpis.

Is frater qui gravioris culpæ noxâ tenetur, ſuſpendatur à menſâ ſimul & ab oratorio. Nullus ei fratrum in ullo jungatur conſortio, neque in colloquio. Solus ſit ad opus ſibi injunctum, perſiſtens in pœnitentiæ luctu, ſciens illam terribilem apoſtoli ſententiam dicentis, traditum hujuſmodi hominem ſatanæ in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus ſit in die Domini (a). *Cibi autem refectionem ſolus percipiat, menſurâ vel horâ quâ prævideriit abbas ei competere. Nec à quoquam benedicatur tranſeunte, nec cibus qui ei datur.*

(a) 1 *Cor.* 5.

Digitized by Google

CAPUT XXVI.

De iis qui ſine juſſione Abbatis junguntur excommunicationis.

SI quis frater præſumpſerit ſine juſſione abbatis, fratri excommunicato quolibet modo ſe jungere, aut loqui cum eo, vel mandatum ei dirigere, ſimilem ſortiatur excommunicationis vindictam.

CHAPITRE XXVI.

De ceux qui parlent avec les Excommuniés ſans le commandement de l'Abbé.

SI quelque religieux prend la hardieſſe de ſe joindre, en quelque maniere que ce ſoit, avec un religieux excommunié, ſans que l'abbé lui en ait donné permiſſion, ou de lui parler, ou de lui mander quelque choſe : qu'il ſoit puni de la même peine d'excommunication.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

Du ſoin que l'Abbé doit avoir des Excommuniés.

L'ABBÉ doit avoir tout le ſoin poſſible ſur les religieux qui faillent, parce que ce ne ſont pas les ſains, mais les malades qui ont beſoin de médecin. C'eſt pourquoi il ſe comportera envers eux comme un ſage médecin; il envoyera comme en cachette des ſages anciens pour conſoler comme en ſecret le religieux qui eſt en trouble, & pour l'exciter à une humble ſatisfaction. Et qu'ils adouciſſent ainſi ſes inquiétudes & ſes peines, de peur qu'il ne ſoit accablé par un excès de triſteſſe. Mais plutôt ſelon que dit l'apôtre : Qu'on lui donne des preuves effectives de charité, & que tous prient pour lui.

Car l'abbé doit avoir un grand ſoin des religieux qui faillent, & employer toute ſa diligence & toute ſon induſtrie, de crainte qu'il ne perde quelqu'une des brebis qui lui ont été commiſes, ſe remettant toujours devant les yeux, que l'autorité qu'il a reçue ne lui donne droit que d'avoir un ſoin charitable des perſonnes qui ſont malades & foibles, & non pas d'exercer un pouvoir tyrannique ſur celles qui ſont ſaines & fortes. Et qu'il craigne

CAPUT XXVII.

Qualiter debeat eſſe ſollicitus Abbas circa Excommunicatos.

OMNI ſollicitudine curam gerat abbas circa delinquentes fratres : quia non eſt opus ſanis medicus, ſed malè habentibus (a). *Et ideò uti debet omni modo, ut ſapiens medicus, immittere quaſi oculos conſolatores ſanipetas, id eſt, ſeniores ſapientes fratres, qui quaſi ſecretò conſolentur fratrem fluctuantem, & provocent eum ad humilitatis ſatisfactionem. Et conſolentur eum ne abundantiori triſtitiâ abſorbeatur* (b) : *ſed ſicut ait apoſtolus : Confirmetur in eo charitas, & oretur pro eo ab omnibus* (c).

Magnopere enim debet ſollicitudinem gerere abbas circa delinquentes fratres : & omni ſagacitate & induſtriâ curare, ne aliquam de ovibus ſibi creditis perdat. Noverit enim ſe infirmarum curam ſuſcepiſſe animarum, non ſuper ſanas tyrannidem, & metuat prophetæ comminationem, per quem dicit Deus : quod craſſum vide-

(a) *Matth.* 9. (b) 2 *Cor.* 2 (c) *Ibid.*

Digitized by Google

batis, assumebatis (a) : *& quod debile erat, projiciebatis. Et pastoris boni pium imitetur exemplum, qui relictis nonaginta - novem ovibus in montibus, abiit unam ovem, quæ erraverat, quærere* (b) ; *cujus infirmitati in tantum compassus est, ut eam in sacris humeris suis dignaretur imponere, & sic reportare ad gregem.*

cette menace du prophete, par la bouche duquel Dieu se plaignoit disant : Vous preniez les brebis que vous voyiez grasses, & vous ne teniez compte des maigres & des languissantes. Et qu'il imite l'exemple du bon pasteur : Qui, ayant laissé 99 brebis en la montagne, s'en alla après celle qui étoit perdue ; à la foiblesse de laquelle il compâtit de telle sorte, qu'il daigna bien la mettre sur ses épaules sacrées, & la rapporter ainsi au troupeau.

(a) *Ezech.* 34. (b) *Luc.* 15.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII.

De ceux, qui après avoir été ſouvent repris & chatiés, ne ſe corrigent point.

Si quelque religieux ayant été ſouvent repris pour quelque faute que ce ſoit, & ayant même été excommunié ne ſe corrige point, qu'on le puniſſe plus ſévérement en le châtiant avec des verges. Que ſi, après ce châtiment, il eſt encore incorrigible, ou peut-être qu'enflé d'orgueil (ce qu'à Dieu ne plaiſe) il veuille défendre & ſoutenir comme bonnes les mauvaiſes actions qu'il a commiſes. Alors l'abbé imitera la conduite d'un ſage médecin.

S'il a employé les huiles & les baumes des exhortations, les remedes des ſaintes écritures, enfin, le feu de l'excommunication, & les ſcarifications des verges, & qu'il voie que par tous ſes ſoins il n'avance rien; qu'il emploie pour lui ce qui eſt encore plus puiſſant que tout cela, ſavoir, la priere tant de lui que de la communauté. Afin qu'il plaiſe à Dieu qui peut tout, de guérir ce religieux malade.

Que s'il ne ſe guérit point encore par ce remede, alors l'abbé ſe ſervira du fer qui coupe, & qui retranche du corps le membre pourri ſelon que dit

CAPUT XXVIII.

De iis, qui ſæpiùs correcti non emendantur.

Si quis frater frequenter correptus pro qualibet culpa, ſi etiam excommunicatus non emendaverit, acrior ei accedat correctio, id eſt, ut verberum vindicta in eum procedat. Quòd ſi nec ità ſe correxerit, aut fortè (quod abſit) in ſuperbiam elatus etiam defendere voluerit opera ſua; tunc abbas faciat quod ſapiens medicus.

Si exhibuit fomenta, ſi unguenta adhortationum, ſi medicamina ſcripturarum divinarum, ſi ad ultimum uſtionem excommunicationis, vel plagas virgarum, & jam ſi viderit nihil ſuam prævalere induſtriam; adhibeat etiam (quod majus eſt) ſuam & omnium fratrum pro eo orationem; ut Dominus; qui omnia poteſt, operetur ſalutem circa infirmum fratrem.

Quòd ſi nec iſto modo ſanatus fuerit; tunc jam utatur abbas ferro abſciſſionis, ut ait apoſtolus; au-

Digitized by Google

ferte malum ex vobis (a) ; *& iterum : Infidelis ſi diſcedit, diſcedat* (b) : *ne una ovis morbida totum gregem contaminet.*

l'apôtre : Otez le mal d'entre vous. Et ailleurs : Si l'infidelle s'en va, qu'il s'en aille, de peur qu'une brebis galeuſe n'infecte tout le troupeau.

(a) 1 Cor. 5. (b) 1 Cor. 7.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX.

Si l'on doit recevoir de nouveau les Religieux qui ſont ſortis du Monaſtere.

SI quelque religieux ſort, ou eſt chaſſé du monaſtere par ſa faute, & s'il deſire y rentrer, il faut qu'avant qu'être reçu de nouveau, il promette de ne plus retomber du tout dans les mêmes fautes pour leſquelles il eſt ſorti. Et ayant été ainſi reçu, il ſera mis au dernier rang, afin qu'en cela ſon humilité ſoit éprouvée. Que, s'il ſort encore, qu'il ſoit reçu juſqu'à la troiſieme fois, mais après cela, il faut qu'il ſache que la porte ne lui ſera pas ouverte.

CAPUT XIX.

Si debeant iterum recipi Fratres exeuntes de Monaſterio.

FRATER, qui proprio vitio egreditur, aut projicitur de monaſterio, ſi reverti voluerit, ſpondeat priùs omnem emendationem vitii pro quo egreſſus eſt; & ſic in ultimo gradu recipiatur, ut ex hoc ejus humilitas comprobetur. Quòd ſi denuò exierit, uſque tertiò recipiatur. Jam verò poſtea ſciat omnem ſibi reverſionis aditum denegari.

Digitized by Google

CAPUT XXX.

De pueris minori ætate, qualiter corripiantur.

OMNIS ætas vel intellectus proprias debet habere menſuras. Ideòque quoties pueri vel adoleſcentiores ætate, aut qui minùs intelligere poſſunt quanta pœna ſit excommunicationis, hi tales dùm delinquunt, aut jejuniis nimiis affligantur, aut acribus verberibus coërceantur, ut ſanentur.

CHAPITRE XXX.

De quelle maniere on doit chatier les enfants.

ON doit proportionner la conduite à l'âge & à la portée de l'eſprit des perſonnes. C'eſt pourquoi lorſque les enfants, ou ceux qui n'ont pas aſſez de jugement, pour connoître quelle peine c'eſt que l'excommunication, viendront à faillir; ils ſeront punis ou par de longs jeûnes, ou par de rudes & piquantes verges, afin qu'ils ſe corrigent.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Du Célerier du Monaſtere, & des qualités qu'il doit avoir.

QUE l'on choiſiſſe pour célerier du monaſtere quelqu'un de la communauté qui ſoit ſage, d'un eſprit mûr & diſcret, ſobre & non grand mangeur, qui ne ſoit ni altier, ni turbulent, ni injurieux, ni lent, ni prodigue, mais craignant Dieu, & qui exerce envers toute la communauté le devoir & l'office de pere. Qu'il ait ſoin de tout, & qu'il ne faſſe rien ſans le commandement de l'abbé. Qu'il exécute les ordres qu'on lui aura donné, & n'attriſte point les freres.

Que ſi un religieux lui demande quelque choſe, laquelle il ne doit pas raiſonnablement lui donner, qu'il ne l'attriſte point en le rebutant avec mépris : mais qu'il la lui refuſe, en lui repréſentant avec humilité qu'il n'a pas raiſon de la demander. Qu'il veille à la garde de ſon ame, ſe ſouvenant toujours de cette parole de l'apôtre : Que le bon uſage que quelqu'un fait de ſon miniſtere, lui eſt un degré légitime pour monter plus haut. Qu'il ait tout le ſoin poſſible des malades, des hôtes, & des pauvres, étant aſſuré qu'il rendra compte de toutes ces choſes au jour du jugement.

Qu'il conſidere tous les meubles ; & tout le bien du monaſtere avec le mê-

CAPUT XXXI.

De Cellerario Monaſterii qualis ſit.

CELLERARIUS monaſterii eligatur de congregatione ſapiens, maturus moribus, ſobrius, non multùm edax, non elatus, non turbulentus, non injurioſus, non tardus, non prodigus, ſed timens Deum : qui omni congregationi ſit ſicut pater. Curam gerat de omnibus ; ſine juſſione abbatis nihil faciat. Quæ jubentur, cuſtodiat : fratres non contriſtet.

Si quis autem frater ab eo fortè aliquid irrationabiliter poſtulet, non ſpernendo eum conſtriſtet, ſed rationabiliter cum humilitate malè petenti deneget. Animam ſuam cuſtodiat, memor ſemper illius apoſtolici (a) *: quia qui benè miniſtraverit, gradum bonum ſibi acquirit. Infirmorum, infantium, hoſpitum, pauperumque cum omni ſollicitudine curam gerat, ſciens ſine dubio, quia pro his omnibus in die judicii rationem redditurus eſt.*

Omnia vaſa monaſterii cunctam-

(a) 1 *Tim.* 3.

que ſubſtantiam, ac ſi altaris vaſa ſacrata conſpiciat. Nihil ducat negligendum, neque avaritiæ ſtudeat, neque prodigus ſit, aut extirpator ſubſtantiæ monaſterii: ſed omnia menſuratè faciat, & ſecundùm juſſionem abbatis. Humilitatem ante omnia habeat; & cui ſubſtantia non eſt, quæ tribuatur, ſermo reſponſionis porrigatur bonus, ut ſcriptum eſt; ſermo bonus ſuper datum optimum (a). *Omnia quæ ei injunxerit abbas, ipſe habeat ſub cura ſua. Aquibus eum prohibuerit, non præſumat.*

me reſpect que l'on regarde les vaſes qui ſervent au ſaint autel. Qu'il ne néglige rien. Qu'il ne ſe laiſſe point aller à l'avarice, ni auſſi qu'il ne ſoit point prodigue ou diſſipateur des biens du monaſtere; mais qu'il faſſe tout avec diſcrétion & avec meſure ſelon l'ordre de l'abbé. Que le premier de ſes ſoins ſoit d'être fort humble, & s'il ne peut donner ce qu'on lui demande, qu'il donne au moins des paroles douces & agréables; puiſque ſelon l'écriture: Une douce parole plait davantage qu'un grand don. Qu'il ait ſoin de tout ce que l'abbé lui aura enjoint, & qu'il ne ſe mêle point de ce qu'il lui aura défendu.

Fratribus conſtitutam annonam ſine aliquo typo vel mora offerat, ut non ſcandalizentur, memor divini eloquii, quid mereatur qui ſcandalizaverit unum de puſillis (b). *Si congregatio major fuerit, ſolatia ei dentur, à quibus adjutus & ipſe æquo animo impleat officium ſibi commiſſum. Horis competentibus dentur quæ danda ſunt, & petantur quæ petenda ſunt: ut nemo perturbetur, neque contriſtetur in domo Dei.*

Qu'il donne aux religieux leur portion ordinaire, ſans froideur, ſans chagrin & ſans retardement, afin qu'il ne les ſcandaliſe point, ſe ſouvenant de la parole divine, qui nous apprend ce que mérite celui qui aura ſcandaliſé un des plus petits. Si la communauté eſt grande, qu'on lui donne des aides, afin qu'étant ſoulagé, il puiſſe accomplir avec moins de peine d'eſprit la charge qui lui eſt commiſe. Qu'aux heures réglées & convenables l'on donne ce qu'il faut donner, & que l'on demande ce qu'il faut demander, afin que perſonne n'ait aucun ſujet de trouble ni de triſteſſe dans la maiſon de Dieu.

(a) *Eccli.* 18. (b) *Matth.* 18.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

Des Outils & Meubles du Monaſtere.

QUE l'abbé commette à quelques-uns des religieux de la vie & des mœurs deſquels il ſoit bien aſſuré, les meubles du monaſtere, tant outils qu'habits, il autres choſes ſemblables; il leur mettra chaque choſe en main, comme & le jugera plus utile pour les ramaſſer & garder; l'abbé en retiendra un mémoire, afin qu'il ſache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit, lorſque les freres ſe ſuccéderont l'un à l'autre dans l'exercice de ces charges. Que ſi quelqu'un n'a pas tenu proprement les meubles du monaſtere, & qu'il n'en ait pas eu de ſoin, il en ſera repris; & s'il ne ſe corrige pas, il ſera ſoumis à la correction & à la diſcipline réguliere.

CAPUT XXXII.

De Ferramentis, vel rebus Monaſterii.

SUBSTANTIÆ monaſterii in ferramentis, vel veſtibus, ſeu quibuſlibet rebus, provideat abbas fratres de quorum vita & moribus ſecurus ſit: & eis ſingula, ut utile judicaverit, conſignet cuſtodienda, atque recolligenda. Ex quibus abbas breve teneat: ut, dum ſibi in ipſa aſſignata fratres viciſſim ſuccedunt, ſciat quid dat, aut quid recipit. Si quis autem ſordidè aut negligenter res monaſterii tractaverit, corripiatur: ſi non emendaverit, diſciplinæ regulari ſubjaceat.

Digitized by Google

CAPUT XXXIII.

Si quid debeant Monachi proprium habere.

PRÆCIPUÈ hoc vitium amputetur de monaſterio, ne quis præſumat aliquid dare aut accipere ſine juſſione abbatis, neque aliquid habere proprium, nullam omninò rem, neque codicem, neque tabulas, neque graphium, ſed nihil omninò: quippe quibus nec corpora ſua, nec voluntates licet habere in propria poteſtate.

Omnia verò neceſſaria à patre monaſterii ſperare; nec quicquam liceat habere, quod abbas non dederit, aut permiſerit. Omniaque omnibus ſint communia, ut ſcriptum eſt, nec quiſquam ſuum eſſe aliquid dicat aut præſumat (a). *Quòd ſi quiſquam hoc nequiſſimo vitio deprehenſus fuerit delectari, admoneatur ſemel & iterum: ſi non emendaverit, correptioni ſubjaceat.*

CHAPITRE XXXIII.

Si les Religieux doivent avoir quelque choſe de propre.

L'UN des principaux déſordres qu'il faut retrancher du monaſtere juſqu'aux plus petites racines: eſt qu'aucun religieux ne ſoit ſi hardi que de donner ou de recevoir quoi que ce ſoit ſans le commandement de l'abbé, & n'ait rien du tout en propre, ni livre, ni tablettes, ni plumes, à écrire; en un mot, rien du tout; puiſqu'il ne leur eſt pas permis d'avoir en leur propre puiſſance, ni leurs corps, ni leurs volontés.

Mais ils doivent eſpérer du ſupérieur du monaſtere tout ce qui leur eſt néceſſaire, ſans qu'il leur ſoit permis de rien avoir, que l'abbé ne leur ait pas donné, ou qu'il ne leur ait permis de recevoir. Que toutes choſes ſoient donc communes à tous, ainſi qu'il eſt écrit, & que perſonne ne diſe, ou ne s'imagine que quelque choſe lui appartient en propre. Que ſi l'on reconnoît que quelqu'un ſoit porté à ce déteſtable vice, qu'il en ſoit repris une ou deux fois; & s'il ne s'en corrige pas, qu'il ſoit châtié.

(a) *Act.* 4. 32.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV. CAPUT XXXIV.

Si tous les religieux doivent recevoir également ce qui leur eſt néceſſaire.

QU'ON faſſe ſelon qu'il eſt écrit : on diſtribuoit à tous ſelon que chacun en avoit beſoin. Nous n'entendons pas néanmoins qu'il y ait acception de perſonne (ce qu'à Dieu ne plaiſe), mais qu'on ait égard aux infirmités. Que s'il ſe trouve quelqu'un qui ait beſoin de moins que les autres, qu'il en rende grace à Dieu, & qu'il ne s'attriſte point. Mais que celui qui a beſoin de plus, qu'il s'humilie pour ſon infirmité, & qu'il ne s'éleve point à cauſe de la charité qu'on lui fait : Et par ce moyen, tous les membres ſeront en paix. Sur-tout qu'on ſe donne bien de garde que le vice de murmure n'éclate au dehors pour quelque raiſon que ce ſoit, par la moindre petite parole, ou autre ſigne quelconque. Que ſi quelqu'un eſt reconnu coupable de cette faute, qu'il ſoit châtié très-ſévérement.

Si omnes æqualiter debeant neceſſaria accipere.

SICUT ſcriptum eſt : dividebatur ſingulis, prout cuique opus erat : ubi non dicimus, ut perſonarum (quod abſit) acceptio ſit, ſed infirmitatum conſideratio. Ubi qui minùs indiget, agat Deo gratias, & non contriſtetur. Qui verò plus indiget, humilietur pro infirmitate, & non extollatur pro miſericordia : & ita omnia membra erunt in pace. Ante omnia, ne murmurationis malum pro qualicunque cauſa in aliquo qualicunque verbo vel ſignificatione appareat. Quòd ſi deprehenſus fuerit quis, diſtrictiori diſciplinæ ſubdatur.

Digitized by Google

CAPUT XXXV.

De Septimanariis Coquinæ.

FRATRES ſic ſibi invicem ſerviant, ut nullus excuſetur à coquinæ officio; niſi aut ægritudine, aut in cauſa gravis utilitatis quis occupatus fuerit: quia exinde major merces & charitas acquiritur. Imbecillibus autem procurentur ſolatia, ut non cum triſtitia hoc faciant; ſed habeant omnes ſolatia, ſecundùm modum congregationis, aut poſitionem loci. Si major congregatio fuerit, cellerarius excuſetur à coquina, vel ſi quis, ut diximus, majoribus utilitatibus occupantur. Cæteri verò, ſibi ſub charitate invicem ſerviant.

Egreſſurus de ſeptimana, Sabbato munditias faciat; lintea cum quibus fratres manus aut pedes tergunt, lavet. Pedes verò tàm ipſe qui egreditur, quàm ille qui intraturus eſt, omnibus lavent. Vaſa miniſterii ſui munda & ſana cellerario reconſignent. Qui cellerarius item intranti conſignet: ut ſciat quid dat, aut quid recipit. Septimanarii autem, ante unam horam refectionis, accipiant

CHAPITRE XXXV.

Des Semainiers de Cuiſine.

LES religieux ſe ſerviront mutuellement, enſorte qu'aucun ne ſoit diſpenſé de ſervir à la cuiſine, s'il n'en eſt empêché par maladie, ou par quelque occupation plus utile; parce que cette action eſt de plus de mérite & de plus de charité. Les foibles ſeront pourvus d'aides, de peur qu'ils ne ſervent avec triſteſſe, & même ils auront tous des aides, ſelon le nombre des religieux dont la communauté ſera compoſée, & ſelon la ſituation du lieu. Si la communauté eſt grande, le célerier ſera exempt du ſervice de la cuiſine, & ceux-là auſſi, qui, comme nous avons dit, ſeront occupés à des choſes plus utiles. Mais tous les autres ſe ſerviront mutuellement avec charité.

Celui qui doit ſortir de ſemaine, nettoyera toutes choſes le ſamedi, & lavera les linges dont les freres eſſuient leurs mains, ou leurs pieds, & prenant avec ſoi celui qui doit entrer en ſemaine, ils laveront eux deux les pieds à tous les religieux, & rapporteront au célerier les vaſes de leur office nets & entiers, que le même célerier mettra de nouveau entre les mains de celui qui entrera en ſemaine, afin qu'il ſache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit. Une heure avant le repas, les ſemainiers prendront chacun un coup à boire & du pain ſur leur portion ordinaire,

Digitized by Google

afin que, ſans murmure & ſans trop de peine, ils puiſſent ſervir les religieux pendant l'heure du repas ; mais aux jours ſolemnels qu'ils different de le faire juſqu'après la meſſe.

ſuper ſtatutam annonam, ſingulos biberes, & panem : ut horâ refectionis ſine murmuratione & gravi labore ſerviant fratribus ſuis. In diebus autem ſolemnibus uſque ad miſſas ſuſtineant.

Ceux qui entreront en ſemaine, & ceux qui en ſortiront, ſe mettront à genoux dans l'oratoire, devant tous, incontinent après les laudes du dimanche, & les ſupplieront de prier Dieu pour eux : Ceux qui ſortiront de ſemaine diront ce verſet, *Benedictus es Domine Deus : qui adjuvaſti me, & conſolatus es me.* Et ayant été dit par trois fois, celui qui ſortira recevra la bénédiction : & enſuite celui qui doit entrer en ſemaine dira le verſet : *Deus in adjutorium meum intende : Domine ad adjuvandum me feſtina*, que tous les religieux répéteront par trois fois ; & ayant reçu la bénédiction, il entrera en ſemaine.

Intrantes autem & exeuntes hebdomadarii, in oratorio mox matutinis finitis Dominicâ, omnium genibus provolvantur, poſtulantes pro ſe orari. Egredientes autem de ſeptimana dicant hunc verſum : Benedictus es, Domine Deus, qui adjuvaſti me, & conſolatus es me (a). *Quo dicto tertiò, recipiat benedictionem egrediens* (b). *Subſequatur ingrediens, & dicat : Deus, in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me feſtina* (c). *Et hoc idem tertiò repetatur ab omnibus. Et accepta benedictione, ingrediatur.*

(a) *Pſal.* 118. (b) *Pſal.* 85. (c) *Pſal.* 69.

Digitized by Google

CAPUT XXXVI.

De infirmis Fratribus.

INFIRMORUM cura ante omnia & ſuper omnia adhibenda eſt, ut ſicut reverâ Chriſto, ita eis ſerviatur; quia ipſe dixit: infirmus fui, & viſitaſtis me (a). *Et: quod feciſtis uni de his minimis meis, mihi feciſtis. Sed & ipſi infirmi conſiderent, in honorem Dei ſibi ſerviri; & non ſuperfluitate ſuâ contriſtent fratres ſuos ſervientes ſibi; qui tamen patienter portandi ſunt; quia de talibus copioſior merces acquiritur. Ergo cura maxima ſit abbati, ne aliquam negligentiam patiantur. Quibus fratribus infirmis ſit cella ſuper ſe deputata, & ſervitor timens Deum, & diligens ac ſollicitus.*

Balneorum uſus infirmis, quoties expedit, offeratur. Sanis autem, & maximè juventibus, tardiùs concedatur. At ubi meliorati fuerint, à carnibus more ſolito omnes abſtineant. Curam autem maximam habeat ab-

CHAPITRE XXXVI.

Des Religieux malades.

ON doit avoir ſoin des malades avant toutes choſes, & ſur toutes choſes, & on les ſervira comme ſi c'étoit véritablement la perſonne de Jeſus-Chriſt, même puiſqu'il a dit : j'ai été malade, & vous m'avez viſité : & les devoirs de charité que vous avez rendus aux miens ; c'eſt à moi même que vous les avez rendus. Mais que les malades conſiderent de leur part, que c'eſt pour l'honneur de Dieu qu'on leur rend ce ſervice, & qu'ils n'attriſtent point les freres qui les ſervent en leur demandant des choſes non néceſſaires, quoi qu'en cela même on les doive ſupporter avec patience, parce qu'il en revient plus de mérite. L'abbé donc aura un très-grand ſoin que les malades ne ſouffrent rien par négligence. Et qu'il y ait une chambre particuliere deſtinée pour les malades, & un religieux craignant Dieu, diligent & ſoigneux qui les ſerve.

On leur permettra l'uſage des bains autant de fois qu'ils en auront beſoin, mais rarement à ceux qui ſe portent bien, & principalement s'il ſont jeunes. On permettra encore aux malades, & à ceux qui ſeront fort foibles de manger de la chair, afin qu'ils puiſſent reprendre leur force ; mais lorſ-

(a) *Matth.* 25.

Digitized by Google

qu'ils ſeront en meilleur état, ils s'abſtiendront tous d'en manger ſelon la coutume générale. Que l'abbé ait très-grand ſoin que les céleriers ou ſerviteurs ne négligent point les malades : parce qu'il eſt reſponſable de toutes les fautes que commettent ſes inférieurs.

bas, ne à cellerariis aut ſervitoribus negligantur infirmi : quia ad ipſum reſpicit, quicquid à diſcipulis delinquitur.

Digitized by Google

CAPUT XXXVII.

De Senibus, vel Infantibus.

LICET ipſa natura humana trahat ad miſericordiam in his ætatibus, ſenum videlicet & infantum; tamen & regulæ authoritas eis proſpiciat. Conſideretur in eis ſemper imbecillitas, & nullatenus eis diſtrictio regulæ teneatur in alimentis : ſed ſit in eis pia conſideratio, & prævęniant horas canonicas.

CHAPITRE XXXVII.

Des Vieillards & des Enfants.

QUOIQUE la ſeule humanité naturelle nous donne de la tendreſſe & de la charité pour ces deux âges, ſavoir, des vieillards & des enfants; toutefois ils doivent être encore recommandés par l'autorité de la regle. Que l'on conſidere toujours en eux leur foibleſſe, & que l'on ne garde point du tout la rigueur de la regle envers eux, en ce qui touche la nourriture; mais qu'on les traite avec une tendre & charitable affection, les faiſant manger avant l'heure ordinaire du repas.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVIII.

Du Lecteur ſemainier.

LA lecture ne doit jamais manquer aux religieux pendant le repas, & il ne faut pas que, ſelon qu'il ſe rencontrera par haſard, le premier venu prenne le livre pour lire, mais que celui qui doit lire la ſemaine toute entiere, entre en ſemaine le dimanche : & qu'avant que d'entrer, la meſſe étant dite, & la communion faite, il ſupplie tous les religieux de prier Dieu pour lui, afin qu'il lui plaiſe de le préſerver de l'eſprit d'élévement & de vanité. Pour ce fait, le ſemainier dira le premier ce verſet dans l'oratoire : *Domine labia mea aperies : & os meum annunciabit laudem tuam ;* & tous le répéteront par trois fois, & ayant reçu la bénédiction en cette maniere, il entrera en ſemaine pour lire.

Etant à table, on gardera un profond ſilence, enſorte que l'on n'entende que la ſeule voix de celui qui lit, & non celle d'un autre, ni le moindre bruit qu'on puiſſe faire en parlant bas l'un à l'autre. Quant à ce qui ſera néceſſaire pour le boire & le manger, les religieux y pourvoiront avec un tel ſoin, qu'aucun n'ait beſoin de rien demander ; & au cas qu'il leur manque quelque choſe, ils la demanderont plutôt par le ſon de quelque ſigne, que de la voix. Que perſonne n'ait la har-

CAPUT XXXVIII.

De hebdomadario Lectore.

MENSIS fratrum edentium lectio deeſſe non debet : nec fortuito caſu, qui arripuerit codicem, legere audeat ibi ; ſed lecturus totâ hebdomadâ, Dominicâ ingrediatur. Qui ingrediens, poſt miſſas & communionem petat ab omnibus pro ſe orari, ut avertat ab eo Deus ſpiritum elationis. Et dicatur hic verſus in oratorio tertiò ab omnibus, ipſo tamen incipiente : Domine, labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam (a). *Et ſic acceptâ benedictione, ingrediatur ad legendum.*

Summumque fiat ſilentium ad menſam, ut nullius muſſitatio, vel vox, niſi ſolius legentis, ibi audiatur. Quæ verò neceſſaria ſunt comedentibus & bibentibus, ſic ſibi invicem miniſtrent fratres, ut nullus indigeat petere aliquid. Si quid tamen opus fuerit, ſonitu cujuſcumque ſigni potiùs petatur quàm voce. Nec præſumat ibi aliquis de ipſa lectione, aut aliunde quic-

(a) *Pſal.* 50.

Digitized by Google

quam requirere, ne detur occaſio maligno : niſi fortè prior voluerit pro ædificatione aliquid breviter dicere.

dieſſe de faire alors quelque demande ou de la lecture, ou de quelque autre ſujet, de peur qu'on ne doune quelque priſe à l'eſprit malin ; ſi ce n'eſt que peut-être le ſupérieur voulut dire en peu de mots quelque choſe pour l'édification.

Frater autem hebdomadarius accipiat mixtum priuſquam incipiat legere, propter communionem ſanctam, & ne fortè grave ſit ei jejunium ſuſtinere : poſtea autem cum coquinæ hebdomadariis & ſervitoribus reficiat. Fratres autem non per ordinem legant aut cantent, ſed ædificent audientes.

Le frere ſemainier prendra un coup à boire & un peu de pain avant que de lire pour le reſpect de la ſainte communion, de peur qu'il n'ait trop de peine de ſupporter le jeûne. La lecture finie, il prendra ſon repas avec les ſemainiers de cuiſine, & les ſerviteurs de table. Au reſte, que les religieux ne liſent point chacun à leur tour, mais ceux-là ſeulement qui peuvent édifier ceux qui les écoutent.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIX.

De la Meſure des Viandes.

Nous croyons que pour la nourriture ordinaire en tous les mois de l'année, tant aux repas que l'on prend à l'heure de ſexte, qu'à ceux que l'on prend à l'heure de none; il ſuffira d'avoir deux mets ou portions cuites, en conſidération de l'infirmité de pluſieurs; afin que ſi quelqu'un ne pût manger de l'une, il puiſſe manger de l'autre. Qu'ainſi les religieux ſe contentent de deux mets cuits, & s'il ſe trouve des fruits ou des herbes nouvelles, on y ajoutera un troiſieme. Le poids d'une livre de pain ſuffira pour chaque jour, ſoit qu'il n'y ait qu'un repas, ſoit que l'on dîne & que l'on ſoupe, & aux jours que l'on devra ſouper, le célerier réſervera la troiſieme partie de cette livre de pain pour la rendre au ſoupé.

Que ſi les religieux ont plus travaillé que d'ordinaire, il ſera au pouvoir & à la diſpoſition de l'abbé d'ajouter encore quelque choſe, s'il le juge à propos, pourvu qu'il ait ſoin ſur toute choſe qu'il ne ſe commette aucun excès qui cauſe des indigeſtions aux religieux; parce qu'il n'y a rien qui ſoit ſi contraire à tout chrétien, que la gourmandiſe, ſelon que dit notre Seigneur: Prenez garde que vos cœurs ne s'appeſantiſſent par l'excès des vian-

CAPUT XXXIX.

De Menſura Ciborum.

SUFFICERE credimus ad refectionem quotidianam tam ſextæ quam nonæ, omnibus menſis cocta duo pulmentaria, propter diverſorum infirmitates: ut fortè, qui ex uno non poterit edere, ex alio reficiatur. Ergò duo pulmentaria cocta fratribus ſufficiant, & ſi fuerint inde poma, aut naſcentia leguminum, addatur & tertium. Panis libra una propenſa ſufficiat in die, ſive una ſit refectio, ſive prandii & cœnæ. Quòd ſi cœnaturi ſunt, de eadem libra tertia, pars à Cellerario reſervetur, reddenda cœnaturis.

Quòd ſi labor fortè factus fuerit major, in arbitrio & poteſtate abbatis erit, ſi expediat aliquid augere, remota præ omnibus crapula, ut nunquam ſubrepat monacho indigeries: quia nihil ſic contrarium eſt omni Chriſtiano, quomodo crapula, ſicut ait Dominus noſter: videte ne graventur corda veſtra in crapula &

Digitized by Google

ebrietate (a). *Pueris verò minori ætate, non eadem ſervetur quantitas, ſed minor quàm majoribus, ſervata in omnibus parcitate. Carnium verò quadrupedum, omninò ab omnibus abſtineatur comeſtio, præter omninò debiles & ægrotos.*

des & du vin. Quant aux enfants, on ne leur donnera pas la même quantité de viandes qu'on donne aux perſonnes âgées ; mais une moindre, en gardant la ſobriété en toutes choſes. Pour la chair d'animaux à quatre pieds, nous voulons abſolument que tous s'en abſtiennent, hormis ceux qui ſont ou fort foibles ou malades.

(a) *Luc.* 21.

Digitized by Google

CHAPITRE XL.

De la Meſure du vin.

CHACUN a le don particulier qu'il a reçu de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre. C'eſt pourquoi nous avons quelque peine à régler le vivre des autres : toutefois ayant égard à la foibleſſe des infirmes, nous croyons qu'une hémine de vin par jour ſuffira à chacun ; que s'il s'en trouve à qui Dieu donne la force de s'en abſtenir entiérement, qu'ils s'aſſurent d'en recevoir une récompenſe particuliere.

Mais ſi la néceſſité du lieu, ou le travail, ou l'ardente chaleur de l'été demandent qu'on augmente cette meſure, le ſupérieur le pourra faire, s'il le trouve à propos, pourvu qu'il prenne bien garde qu'on n'en prenne point juſqu'à ſatisfaire entiérement la nature, & juſqu'à s'enivrer ; quoique nous liſions que le vin doit être abſolument interdit aux moines.

Mais à cauſe qu'on ne peut le perſuader à ceux de notre temps, au moins permettons d'en boire pourvu que ce ne ſoit pas juſqu'à ſe ſatisfaire entiérement ; mais bien moins que cela : puiſque le vin fait tomber les ſages même dans l'apoſtaſie. Que ſi la pauvreté du

CAPUT XL.

De Menſurâ potûs.

UNUSQUISQUE proprium habet donum ex Deo : alius ſic, alius verò ſic (a). *Et ideò cum aliqua ſcrupuloſitate à nobis menſura victus aliorum conſtituitur tamen infirmorum contuentes imbecillitatem, credimus heminam vini per ſingulos ſufficere per diem. Quibus autem donat Deus propriam ſe habituros mercedem ſciant.*

Quòd ſi, aut loci neceſſitas, vel labor, aut ardor æſtatis, ampliùs popoſcerit ; in arbitrio prioris conſiſtat, conſiderans in omnibus, ne ſubrepat ſatietas, aut ebrietas : licet tolerantiam abſtinentiæ, legamus vinum omninò monachorum non eſſe.

Sed quia noſtris temporibus id monachis perſuaderi non poteſt, ſaltem vel hoc conſentiamus, ut non uſque ad ſatietatem bibamus, ſed parciùs : quia vinum apoſtatare facit

(a) 1 *Cor.* 7.

Digitized by Google

etiam ſapientes (a). *Ubi autem loci neceſſitas expoſcit, ut nec ſuprascripta menſura inveniri poſſit, ſed nullò minùs, aut ex toto nihil; benedicant Deum qui ibi habitant, & non murmurent. Hoc ante omnia admonentes, ut abſque murmurationibus ſint.*

lieu eſt telle qu'on ne puiſſe avoir cette meſure; mais beaucoup moins, ou rien du tout; que ceux qui demeurent dans ces lieux là, en béniſſent Dieu & n'en murmurent pas: les exhortant ſur toutes choſes de vivre ſans murmure.

CAPUT XLI.

Quibus horis oporteat reficere Fratres.

A ſancto paſcha uſque ad pentecoſten, ad ſextam reficiant fratres, & ad ſeram cœnent. A pentecoſte autem tota æſtate, (ſi labores agrorum non habent monachi, aut nimietas æſtatis non perturbat) quarta & ſexta feria jejunent uſque ad nonam; reliquis verò diebus ad ſextam prandeant. Quæ prandii ſexta, ſi opera in agris habuerent, aut æſtatis fervor nimius fuerit, continuanda erit: & in abbatis ſit providentia. Et ſic omnia temperet atque diſponat, qualiter & animæ ſalventur, & quod faciunt fratres, abſque ulla murmuratione faciant.

CHAPITRE XLI.

A quelles heures les Religieux doivent prendre leur repas.

DEPUIS le ſaint jour de pâques juſqu'à la pentecôte, les religieux dîneront à l'heure de ſexte, & ſouperont au ſoir. Mais depuis la pentecôte durant tout l'été, ils jeûneront les mecredis & vendredis, juſqu'à l'heure de none, s'ils ne travaillent aux champs, ou ſi la chaleur exceſſive de l'été ne l'empêche. Aux autres jours ils dîneront à l'heure de ſexte, & on continuera de dîner à cette heure de ſexte lorſque l'on travaillera aux champs, ou que l'ardeur de l'été ſera trop grande, ce que nous remettons à la prévoyance de l'abbé, qui doit tellement régler & diſpoſer toutes choſes, que les ames ſe ſauvent, & que les religieux faſſent ſans murmure ce qu'ils ont à faire.

(a) *Eccli.* 19.

Digitized by Google

Mais depuis les ides de Septembre, juſqu'au commencement du carême, les religieux prendront toujours leur repas à l'heure de none, & durant le carême juſqu'à pâques, à l'heure de vêpres : Toutefois il faudra tellement régler cette heure de vêpres, qu'on n'ait point beſoin de lumiere durant le repas, & que tout ſe puiſſe faire à la clarté du jour ; & même en tout temps l'heure du dîné & du ſoupé ſera priſe en telle ſorte, que tout ſe faſſe à la clarté du jour.

Ab idibus autem Septembris uſque ad caput quadrageſimæ, ad nonam ſemper reficiant fratres. In quadrageſima verò uſque ad paſcha, ad veſperam reficiant. Ipſa tamen veſpera ſic agatur, ut lumine lucernæ non indigeant reficientes ; ſed luce adhuc diei omnia conſummentur. Sed & omni tempore, ſive cœnæ, ſive refectionis, hora ſic temperetur, ut cum luce fiant omnia.

CHAPITRE XLII.

Qu'il n'eſt permis à aucun de parler après Complies.

Les religieux doivent avoir ſoin de garder le ſilence en tout temps ; mais principalement la nuit. Et ainſi en tout temps, ſoit jour de jeûne ou non ; ſi c'eſt le temps où on ne jeûne pas, auſſi-tôt après le ſoupé, ils s'aſſeyeront tous en un même lieu, où l'un d'eux lira les conférences ou les vies des peres, ou quelque autre choſe qui puiſſe édifier les écoutants : Et non point les cinq livres de Moïſe, ceux de Joſué & des Juges ; & les livres des Rois, parce que cette lecture ne ſeroit pas utile aux eſprits foibles en cette heure là, on les lira néanmoins en autre temps.

Que s'il eſt jour de jeûne, quelque peu de temps après les vêpres dites, ils viendront promptement à la lecture,

CAPUT XLII.

Ut poſt Completorium nemo loquatur.

Omni tempore ſilentio debent ſtudere monachi, maximè tamen nocturnis horis. Et ideò omni tempore, ſive jejunii, ſive prandii : ſi tempus fuerit prandii, mox ut ſurrexerint à cœna, ſedeant omnes in unum, & legat unus collationes, vel vitas patrum, aut certè aliquid quod ædificet audientes ; non autem Heptateuchum, aut regum ; quia infirmis intellectibus non erit utile illa hora hanc ſcripturam audire : aliis verò horis, legantur.

Si autem jejunii dies fuerit, dicta veſpera, parvo intervallo mox

Digitized by Google

accedant ad lectionem, ut diximus, & lectis quatuor aut quinque foliis, vel quantum hora permittit, omnibus in unum concurrentibus, per hanc moram lectionis. Si quis fortè in assignato sibi commisso fuerit occupatus, occurrat.

Omnes ergò in unum positi compleant, & exeuntes à completorio, nulla sit licentia denuò cuiquam loqui aliquid. Quòd si inventus fuerit quisquam prævaricari hanc taciturnitatis regulam, graviori vindictæ subjaceat : excepto si necessitas hospitum supervenerit, aut fortè abbas alicui aliquid jusserit. Quod tamen & ipsum cum summa gravitate & moderatione honestissimè fiat.

ainſi que nous avons dit ; où l'on lira quatre ou cinq feuillets, ou autant que l'heure le pourra permettre ; afin que pendant le temps que durera cette lecture ils puiſſent tous s'aſſembler, & que celui qui ſeroit peut-être occupé en quelque exercice qu'on lui auroit ordonné, ait du temps pour s'y trouver.

Etant donc tous arrivés enſemble, ils diront complies, après lequel il ne ſera plus permis à perſonne de parler. Que s'il ſe trouve quelqu'un qui viole cette regle du ſilence, qu'il ſoit châtié rigoureuſement, ſi ce n'eſt qu'il y ait quelque néceſſité, comme pour les hôtes qui ſeroient ſurvenus, ou peut-être que l'abbé ait commandé quelque choſe à quelqu'un, ce qu'il faudra faire encore très-honnêtement, avec toute ſorte de retenue & de modeſtie.

CAPUT XLIII.

De iis qui ad opus Dei, vel ad menſam tardè occurrunt.

Ad horam divini officii, mox ut auditum fuerit ſignum, relictis omnibus quælibet fuerint in manibus, ſumma cum feſtinatione curratur ; cum gravitate tamen, ut non ſcurrilitas inveniat fomitem. Ergo nihil operi Dei præponatur. Quod ſi quis

CHAPITRE XLIII.

De ceux qui arrivent trop tard au divin ſervice, ou à la table.

Aussi-tôt qu'on entendra la cloche pour l'heure du divin ſervice, on quittera tout ce qu'on aura devant les mains, & on y courra avec une extrême diligence, avec gravité néanmoins, de peur de donner quelque occaſion à la légéreté d'eſprit. Que rien donc ne ſoit préféré au ſervice de Dieu. Et ſi quelqu'un n'arrive au chœur qu'après

Digitized by Google

près le *Gloria* du pſeaume quatrevingt-quatorzieme (lequel pour cette conſidération nous voulons être dit fort lentement) qu'il ne prenne point ſon rang au chœur; mais qu'il prenne la derniere place, ou qu'il ſe retire en tel autre lieu ſéparé que l'abbé aura deſtiné pour ces ſortes de négligents, afin que lui & tous les freres le voient, juſqu'à ce que l'office étant fini, il en faſſe une ſatisfaction publique.

Or, nous avons jugé à propos que ces négligents ſe tiennent au dernier rang ou à l'écart, afin qu'étant ainſi vus de tous, ils ſe corrigent au moins par un ſentiment de honte. Car s'ils reſtoient au dehors de l'oratoire, peut-être s'en pourroit-il trouver quelqu'un qui s'en iroit recoucher & rendormir, ou, enfin, qui ſe tiendroit aſſis dehors, & s'amuſeroit à badiner, ce qui donneroit quelque priſe à l'ennemi. C'eſt pourquoi nous voulons qu'il entre au chœur, afin qu'au moins il ne perde pas tout, & qu'il ſatisfaſſe du reſte. Quant aux heures du jour, celui qui arrivera à l'office divin après le verſet & le *Gloria* du premier pſeaume qu'on dit après le verſet, il ſe tiendra au dernier rang ſelon la regle que nous avons preſcrite. Et qu'il ne ſoit ſi hardi que de ſe joindre au chœur de ceux qui chantent juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait, ſi ce n'eſt peut-être que l'abbé lui permette, enſorte néanmoins qu'il en faſſe ſatisfaction comme coupable.

Pour ce qui eſt du réfectoire, celui qui ne ſera pas venu avant le verſet, pour le dire, & prier Dieu tous enſem-

ad nocturnas vigilias poſt gloriam pſalmi nonageſimi quarti (quem propter hoc omninò protrahendo & morosè volumus dici) occurrerit; non ſtet in ordine ſuo in choro, ſed ultimus omnium ſtet, aut in loco, quem talibus negligentibus ſeorsùm conſtituerit abbas, ut videatur ab ipſo, vel ab omnibus, uſque dùm completo opere Dei, publica ſatisfactione pœniteat.

Ideò autem eos in ultimo aut ſeorsùm judicavimus debere ſtare: ut viſi ab omnibus, vel pro ipſa verecundia ſua emendentur. Nam ſi foràs oratorium remaneant, erit fortè talis, qui ſe aut recolloceat & dormiat, aut certè ſedeat foris, vel fabulis vacet, & detur occaſio maligno: ſed ingrediatur intrò, ut nec totum perdat, & de reliquo emendetur. Diurnis autem horis, qui ad opus Dei poſt verſum & Gloria primi pſalmi, qui poſt verſum dicitur, occurrerit, lege quâ ſuprà diximus, in ultimo ſtet, nec præſumat ſociari choro pſallentium, uſque ad ſatisfactionem: niſi fortè abbas licentiam dederit permiſſione ſuâ; ita tamen, ut ſatisfaciat reus ex hoc.

Ad menſam autem qui ante verſum non occurrerit, ut ſimul omnes

Digitized by Google

dicant verſum, & orent, & ſub uno ſimul omnes accedant ad menſam: qui per negligentiam ſuam, aut vitium, non occurrerit, uſque ad ſecundam vicem pro hoc corripiatur; ſi denuò non emendaverit, non permittatur ad menſæ communis participationem; ſed ſequeſtratus à conſortio omnium, reficiat ſolus, ſublatâ ei portione ſuâ vini, uſque ad ſatisfactionem & emendationem. Similiter autem patiatur, qui ad illum verſum non fuerit præſens, qui poſt cibum dicitur. Nec quiſquam præſumat ante ſtatutam horam, vel poſteà quicquam cibi vel potûs percipere. Sed & ſi cui offertur aliquid à priore, & accipere renuerit, horâ quâ deſideraverit hoc quod priùs recuſavit, aut aliud omninò non percipiat, uſque ad emendationem congruam.

ble, & tout de ſuite s'aſſeoir à table, ſi cela eſt arrivé par ſa faute ou par ſa négligence, il en ſera repris juſqu'à deux fois, & s'il y manque encore un coup, on lui défendra de s'aſſeoir à la table commune, mais il prendra ſon repas ſeul, ſéparé de la compagnie des autres, & privé de ſa portion de vin, juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait, & s'en ſoit corrigé. On traitera de même celui qui ne ſe trouvera pas au verſet qu'on dit après le repas. Au reſte, que perſonne ne préſume de boire ou manger aucune choſe avant ou après l'heure ordonnée. Que s'il arrive que le ſupérieur préſente quelque choſe à quelqu'un, & qu'il la refuſe, lorſqu'il deſirera ce qu'il aura refuſé, on ne lui donnera pas, ni rien du tout, juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait autant que ſa faute le mérite.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIV.

Des Excommuniés, & de quelle maniere ils doivent ſatisfaire.

CELUI qui ſera excommunié de l'oratoire & de la table commune, pour quelque grande faute, ſe tiendra proſterné en terre devant la porte de l'oratoire, durant la célébration du divin ſervice, & ne dira mot ; mais ſe tenant ſeulement la tête contre terre, & étant étendu de ſon long, il ſe jettera aux pieds de tous ceux qui en ſortiront, ce qu'il continuera juſqu'à ce que l'abbé juge qu'il a ſatisfait.

Et quand l'abbé lui commandera de venir, il ſe jettera à ſes pieds, & pareillement à ceux de tous les freres, afin qu'ils prient Dieu pour lui. Et alors ſi l'abbé le commande, il ſera reçu dans le chœur, ou en la place que l'abbé lui aura ordonné; néanmoins il ne lui ſera permis d'entonner aucun pſeaume, ni de lire aucune leçon, ni autre choſe quelconque dans l'oratoire, ſi l'abbé ne le lui permet de nouveau.

Et qu'à la fin de toutes les heures du ſervice divin, il ſe proſterne en terre à la place où il eſt, & qu'il ſatisfaſſe de la ſorte, juſqu'à ce que l'abbé lui commande de ne plus continuer cette ſatisfaction. Quant à ceux qui ſont excommuniés ſeulement de la table commune, pour quelques fautes légeres ; qu'ils ſatisfaſſent en l'oratoire juſ-

CAPUT XLIV.

De iis qui excommunicantur, quomodo ſatisfaciant.

QUI pro graviori culpa ab oratorio & à menſa excommunicatur; horâ quâ opus Dei in oratorio celebratur, ante fores oratorii proſtratus jaceat, nihil dicens, niſi tantùm poſito in terram capite, & proſtratus, pronus omnium de oratorio exeuntium pedibus ſe projiciat. Et hoc tandiù faciat, uſque dùm abbas judicaverit ſatisfactum eſſe.

Qui dùm juſſus ab abbate venerit, provolvat ſe ipſius abbatis pedibus, deinde omnium veſtigiis fratrum, ut orent pro eo. Et tunc ſi juſſerit abbas, recipiatur in choro, vel in ordine quo abbas decreverit : ità ſanè, ut pſalmum aut lectionem, vel aliud quid non præſumat in oratorio imponere, niſi iterum abbas jubeat.

Et omnibus horis dùm completur opus Dei, projiciat ſe in terram in loco in quo ſtat; & ſic ſatisfaciat, uſque dùm ei jubeat abbas ut quieſcat jam ab hac ſatisfactione. Qui verò pro levibus culpis excommunicantur tantùm à menſa, in oratorio

Digitized by Google

ſatisfaciant, uſque ad juſſionem abbatis; & hoc ſemper faciant uſque dùm benedicat, & dicat : ſufficit.

qu'à ce que l'abbé les en décharge, & qu'ils continuent toujours de la ſorte juſqu'à ce qu'ils aient reçu ſa bénédiction, & qu'il leur ait dit que c'eſt aſſez.

CAPUT XLV.

De iis qui ſalluntur in Oratorio.

Si quis, dùm pronuntiat pſalmum, reſponſorium, aut antiphonam, vel lectionem; fallitur; niſi cum ſatisfactione ibi coram omnibus humiliatus fuerit, majori vindictæ ſubjaceat; quippe qui noluit humilitate corrigere, quod negligentiâ deliquit : infantes verò pro tali culpa vapulent.

CHAPITRE XLV.

De ceux qui faillent en l'Oratoire.

Lorsque quelqu'un manquera en diſant quelque pſeaume, répons ou antienne, ou leçon; s'il n'en fait ſatisfaction publique, en s'humiliant devant tous, qu'il en ſoit plus ſévérement puni, puiſqu'il n'a pas voulu corriger par humilité la faute qu'il a commiſe par négligence. Mais les enfants ſeront châtiés pour telles fautes.

CAPUT XLVI.

De iis qui in aliis quibuſlibet rebus delinquunt.

Si quis, dùm in labore quovis, in coquina, in cellerario, in miniſterio, in piſtrino, in horto, in arte aliqua dùm laborat, vel in quocumque loco aliquid deliquerit, aut fregerit quippiam, aut perdiderit, vel aliud quid exceſſerit ubi ubi; & non veniens continuò ante abbatem vel

CHAPITRE XLVI.

De ceux qui faillent en toutes autres choſes.

Si quelqu'un travaillant à quoi que ce ſoit dans la cuiſine, dans la dépenſe, dans quelque office, en la boulangerie, au jardin, ou qui travaille de quelque autre métier, ou en quelque autre lieu, vient à commettre quelque faute, à rompre, ou à perdre quelque choſe, enfin, à manquer à ſon devoir ou ce puiſſe être, & ne part au même moment pour ſe venir accuſer lui-même

Digitized by Google

de ſa faute devant l'abbé ou la communauté, & en faire ſatisfaction, lorſqu'elle ſera découverte par un autre que lui, il en ſera plus ſévérement châtié. Que ſi l'offenſe eſt intérieure & cachée, il la découvrira ſeulement à l'abbé, ou à quelques anciens ſpirituels qui ſachent appliquer le remede à leurs propres bleſſures, & couvrir du ſilence celles de leurs freres.

congregationem, ipſe ultrò ſatisfecerit, & prodiderit delictum ſuum, dùm per alium cognitum fuerit, majori ſubjaceat emendationi. Si animæ verò peccati cauſa latens fuerit; tantùm abbati, aut ſpiritualibus ſenioribus pateſaciat, qui ſciant curare ſua, & aliena vulnera non detegere, aut publicare.

CHAPITRE XLVII.

De la charge de ſonner l'Office divin.

L'ABBÉ doit avoir le ſoin de ſonner l'office divin, tant de jour que de nuit, ou de commettre cette charge à un religieux qui ſoit ſi exact que toute choſe ſe faſſe à ſon heure. Au reſte, ceux à qui l'abbé aura ordonné d'entonner des pſeaumes ou des antiennes, le feront après lui chacun en leur rang, & que perſonne ne prenne la hardieſſe de chanter ou de lire, que celui qui peut s'acquitter de cet office avec l'édification des aſſiſtants. Ce que celui-là ſera avec humilité, gravité & crainte de Dieu, auquel l'abbé l'aura commandé.

CAPUT XLVII.

De ſignificanda hora operis Dei.

NUNTIANDA hora operis Dei, die noctuque ſit cura abbatis, ut ipſe nuntiet: aut tali ſollicito fratri injungat hanc curam, ut omnia horis competentibus compleantur. Pſalmos autem, vel antiphonas poſt abbatem ordine ſuo, quibus juſſum fuerit, imponant. Cantare autem aut legere non præſumat, niſi qui poteſt officium implere, ut ædificentur audientes. Quod cum humilitate, & gravitate, & tremore faciat, & cui juſſerit abbas.

Digitized by Google

CAPUT XLVIII.

De opere manuum quotidiano.

OTIOSITAS inimica eſt animæ: & ideò certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum: certis iterum horis in lectione divina. Ideòque hâc diſpoſitione credimus utraque tempora ordinari, id eſt, ut à paſcha uſque ad calendas Octobris manè exeuntes, à prima uſque ad horam penè quartam laborent quod neceſſarium fuerit. Ab hora autem quarta, uſque ad horam quaſi ſextam, lectioni vacent. Poſt ſextam autem ſurgentes à menſa pauſent in lectis ſuis cum omni ſilentio: aut fortè qui voluerit legere, ſic ſibi legat, ut alium non inquietet. Et agatur nona temperiùs mediante octavâ horâ: & iterum quod faciendum eſt operentur uſque ad veſperum.

Si autem neceſſitas loci, aut paupertas exegerit, ut ad fruges colligendas per ſe occupentur, non contriſtentur; quia tunc verè monachi ſunt, ſi labore manuum ſuarum vivunt, ſicut & patres noſtri & apoſtoli.

CHAPITRE XLVIII.

Du travail des mains de tous les jours

L'OISIVETÉ eſt l'ennemie de l'ame. C'eſt pourquoi les religieux doivent s'occuper à certaines heures au travail des mains, & à certaines heures auſſi à la lecture des bons livres. Et, pour ce ſujet, nous croyons que l'un & l'autre temps doit être diſtribué de cette ſorte, qui eſt, que depuis pâques juſqu'aux calendes d'Octobre, ſortant le matin ils travaillent en ce qui ſera néceſſaire, depuis la premiere heure du jour juſqu'à la quatrieme, ou environ, & que depuis la quatrieme heure, juſqu'à peu près de la ſixieme ils s'occupent à la lecture. Mais, après ſexte, ſe levant de table, qu'ils répoſent ſur leurs lits dans un profond ſilence, ou peut-être ſi quelqu'un veut lire qu'il liſe en ſon particulier, de la ſorte qu'il n'incommode perſonne. Et on dira none plutôt que de coutume, à huit heures & demie, & puis ils travailleront juſqu'à vêpres à ce qu'il faudra faire.

Que ſi la néceſſité du lieu, ou la pauvreté les oblige à s'occuper eux-mêmes à cueillir des fruits, qu'ils ne s'en attriſtent point, parce qu'ils ſont véritablement religieux lorſqu'ils vivent du travail de leurs mains, comme ont fait nos peres & les apôtres.

Digitized by Google

Que tout ſe faſſe néanmoins avec meſure, à cauſe des foibles. Mais depuis les calendes d'Octobre juſqu'au commencement du carême, ils s'occuperont à la lecture juſqu'à la deuxieme heure complette, & alors on dira tierce, puis ils travailleront tous juſqu'à none en ce qui leur ſera enjoint. Au premier coup de none, chacun quittera ſon ouvrage pour ſe tenir prêt, lorſque le ſecond coup ſonnera. Après le repas, ils s'appliqueront à la lecture, ou à apprendre des pſeaumes.

Omnia tamen menſuratè fiant propter puſillanimes. A calendis autem Octobris uſque ad caput quadrageſimæ, uſque ad horam ſecundam plenam, lectioni vacent: horâ ſecundâ agatur tertia; & uſque ad nonam omnes in opus ſuum laborent quod eis injungitur. Facto autem primo ſigno horæ nonæ diſjungant ſe ab opere ſuo ſinguli, & ſint parati dùm ſecundum ſignum pulſaverit. Poſt refectionem autem, vacent lectionibus ſuis, aut pſalmis.

Durant le carême ils s'occuperont à la lecture depuis le matin juſqu'à la troiſieme heure complette, & après juſqu'à la ſixieme complette, ils travailleront à ce qui leur ſera commandé. Auquel temps de carême chacun prendra quelques livres de la bibliotheque, qu'il lira de ſuite, & d'un bout à l'autre, & on donnera ces livres au premier jour du carême. Et, ſur-tout, qu'on ait ſoin de choiſir un ou deux des anciens pour faire la revue du monaſtere aux heures où les freres font la lecture, & prendre garde ſi peut-être il ne ſe trouve point quelque lâche & pareſſeux qui ſoit oiſif, & s'amuſe à badiner, au lieu de s'appliquer à la lecture, & qui non-ſeulement perde le temps à ne rien faire; mais qui provoque encore les autres à en faire de même. Si l'on ſurprend quelque religieux en cette faute (ce qu'à Dieu ne plaiſe) qu'on le reprenne une ou deux fois: que s'il ne s'en corrige point, il ſera ſoumis à la correction réguliere, enſorte que les autres en ſoient touchés de crainte.

In quadrageſimæ verò diebus, à mane uſque ad tertiam plenam vacent lectionibus ſuis: & uſque ad decimam horam plenam operentur quod eis injungitur. In quibus diebus quadrageſimæ, accipiant omnes ſingulos codices de bibliotheca, quos per ordinem ex integro legant. Qui codices in capite quadrageſimæ dandi ſunt. Ante omnia ſanè deputentur unus aut duo ſeniores, qui circumeant monaſterium horis quibus vacant fratres lectioni: & videant ne fortè inveniatur frater acedioſus, qui vacat otio, aut fabulis, & non eſt intentus lectioni; & non ſolum ſibi inutilis eſt, ſed etiam alios extollit. Hic talis, ſi, quod abſit, repertus fue-

Digitized by Google

rit, corripiatur ſemel & ſecundò; ſi non emendaverit, correptioni regulari ſubjaceat taliter, ut cæteri metuum habeant.

Neque frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus. Dominico die lectioni vacent omnes: exceptis his, qui variis officiis deputati ſunt. Si quis verò ita negligens & deſidioſus fuerit, ut non velit aut non poſſit meditari, aut legere, injungatur ei opus quod faciat, ut non vacet. Fratribus infirmis vel delicatis, talis opera aut ars injungatur, ut nec otioſi ſint, nec violentiâ laboris opprimantur, ut effugentur: quorum imbecillitas ab abbate conſideranda eſt.

Les freres auſſi ne ſe joindront point enſemble aux heures indues. Le dimanche ils s'occuperont tous à la lecture, excepté ceux qui ſont employés à divers offices; que s'il s'en trouve quelqu'un ſi lâche & ſi négligent, qu'il ne veuille ou ne puiſſe pas méditer, ou lire, qu'on lui faſſe faire quelque ouvrage, afin qu'il ne demeure pas oiſif. Quant aux religieux foibles & délicats, on leur ordonnera un ouvrage ou un métier qui ſoit tellement proportionné à leurs forces, qu'ils ne ſoient ni oiſifs, ni ſi accablés par la violence du travail, qu'ils viennent à tout quitter, ainſi l'abbé aura beaucoup d'égard à leur foibleſſe.

CAPUT XLIX.

De Quadrageſimæ obſervatione.

LICET omni tempore vita monachi quadrageſimæ debeat obſervationem habere: tamen quia paucorum eſt iſta virtus, ideò ſuademus iſtis diebus quadrageſimæ, omni puritate vitam ſuam cuſtodire, omnes pariter negligentias aliorum temporum his diebus ſanctis diluere. Quod tunc dignè fit, ſi ab omnibus vitiis nos temperemus;

CHAPITRE XLIX.

De l'obſervance du Carême.

QUOIQUE la vie d'un religieux doive être un carême perpétuel; toutefois parce que cette perfection ne ſe trouve qu'en très-peu de perſonnes, nous exhortons les religieux qu'au moins pendant ce temps de carême, ils ſe maintiennent dans une exacte pureté de vie, & qu'ils expient auſſi en ces jours ſaints toutes les négligences des autres temps: Ce que nous ferons comme il faut, en nous abſtenant de tous vices, & en nous occupant à la lecture, à la compunction

Digitized by Google

ponction de cœur, à l'abſtinence & à l'oraiſon avec larmes.

Il faut donc qu'en ce temps nous ajoutions quelque choſe de ſurcroit à nos exercices ordinaires, comme des prieres particulieres, & quelque abſtinence pour le boire & pour le manger; enſorte que chacun de ſon propre mouvement & avec la joie du ſaint eſprit, offre à Dieu quelque choſe de ſa portion accoutumée, c'eſt-à-dire, qu'il refuſe à ſon corps quelque partie du boire, du manger, du ſommeil, de ſes entretiens, de ſes plaiſanteries, & qu'il attende le ſaint jour de pâques avec la joie d'un deſir ſpirituel.

Que chacun néanmoins déclare à ſon abbé ce qu'il ſe propoſe d'offrir à Dieu, afin que ſa mortification ſoit aidée de ſes prieres, & réglée par ſon ordonnance: car tout ce que l'on fait ſans la permiſſion du pere ſpirituel ſera imputé à préſomption & à vaine gloire, & non point à récompenſe. Que l'on faſſe donc toute choſe avec la volonté de l'abbé.

orationi cum fletibus, lectioni, & compunctioni cordis, atque abſtinentiæ operam demus.

Ergò his diebus augeamus nobis aliquid ad ſolitum penſum ſervitutis noſtræ, orationes peculiares, ciborum & potûs abſtinentiam: ut unuſquiſque ſuper menſuram ſibi indictam aliquid de propria voluntate, cum gaudio ſancti Spiritûs offerat Deo: id eſt, ſubtrahat corpori ſuo, de cibo, de potu, de ſomno, de loquacitate, de ſcurrilitate, & cum ſpiritualis deſiderii gaudio ſanctum paſcha expectet.

Hoc ipſum tamen quod unuſquiſque offert, abbati ſuo ſuggerat, & cum ejus fiat oratione, & voluntate; quia quod ſine permiſſione patris ſpiritualis fit, præſumptioni deputabitur, & vanæ gloriæ, non mercedi. Ergò cum voluntate abbatis omnia agenda ſunt.

Digitized by Google

CAPUT L.

De Fratribus qui longè ab Oratorio laborant; aut in via ſunt.

FRATRES qui omninò longè ſunt in labore, & non poſſunt occurrere horâ competenti ad oratorium, & abbas hoc perpendit quia ita eſt, agant ibidem opus Dei ubi operantur, cum tremore divino, flectentes genua. Similiter qui in itinere directi ſunt, non eos prætereant horæ conſtitutæ: ſed, ut poſſunt, agant ibi, & ſervitutis penſum non negligant reddere.

CHAPITRE L.

Des Religieux qui travaillent loin de l'Oratoire, ou qui ſont en voyage.

LES religieux qui ſont au travail fort loin de la maiſon, & ne peuvent revenir à l'oratoire à l'heure accoutumée, & que l'abbé juge que leur abſence eſt néceſſaire, ſe mettrons à genoux au même lieu où ils travaillent, & diront leur office avec crainte. Pareillement ceux qu'on envoie dehors, ne manqueront point à leur office aux heures qui ſont preſcrites; mais les diront en particulier comme ils pourront, & ne ſeront point négligents de rendre à Dieu le ſervice qui lui eſt dû.

CAPUT LI.

De Fratribus qui non ſatis longè proficiſcuntur.

FRATRES qui pro quovis reſponſo proficiſcuntur, & eâ die ſperant reverti ad monaſterium, non præſumant foris manducare, etiamſi à quovis rogentur: niſi fortè eis ab abbate ſuo præcipiatur. Quod ſi aliter fecerint, excommunicentur.

CHAPITRE LI.

Des Religieux qui ne vont pas trop loin.

QUE les religieux qui ſortent pour quelque affaire, & qui eſpérent de retourner le même jour au monaſtere, ne ſoient ſi hardis que de manger dehors, quelque priere qu'on leur en faſſe; ſi ce n'eſt peut-être que l'abbé leur ait permis; s'ils font autrement, qu'ils ſoient excommuniés.

Digitized by Google

CHAPITRE LII.

De l'Oratoire du Monaſtere.

QUE l'oratoire ſoit cela même que le nom porte, & que l'on n'y faſſe rien, & que l'on ni ſerre rien que ce qui peut ſervir au culte de Dieu. L'office divin étant fini, que tous en ſortent avec un profond ſilence, & faſſent la révérence à Dieu, afin que ſi quelque frere le veut prier en ſon particulier, il n'en ſoit pas empêché par l'importunité d'un autre. Que ſi quelque autre y veut prier avec plus de recueillement, qu'il y entre ſimplement, & qu'il prie, non à haute voix, mais avec larmes & pureté de cœur. Qu'il ne ſoit donc permis à aucun, qui ne voudra prier de cette ſorte, de demeurer dans l'oratoire après l'office, comme il a été dit, de peur que quelque autre n'en ſoit empêché.

CAPUT LII.

De Oratorio Monaſterii.

ORATORIUM hoc ſit, quod dicitur: nec ibi quicquam aliud geratur, aut condatur. Expleto opere Dei, omnes cum ſummo ſilentio exeant, & agatur reverentia Deo: ut frater qui fortè ſibi peculiariter vult orare, non impediatur alterius improbitate. Sed ſi alter vult ſibi fortè ſecretiùs orare, ſimpliciter intret & oret, non in clamoſa voce, ſed in lacrymis, & intentione cordis. Ergo qui ſimile opus non facit, non permittatur expleto opere Dei remorari in oratorio, ſicut dictum eſt, ne alius impedimentum patiatur.

Digitized by Google

CAPUT LIII.

De Hoſpitibus ſuſcipiendis.

OMNES ſupervenientes hoſpites tanquam Chriſtus ſuſcipiantur, quia ipſe dicturus eſt : Hoſpes fui, & ſuſcepiſtis me (a). Et omnibus congruus honor exhibeatur, maximè domeſticis fidei, & peregrinis. Ut ergò nuntiatus fuerit hoſpes, occurratur ei à priore, vel à fratribus, cum omni officio charitatis, & primitùs orent pariter, & ſic ſibi ſocientur in pace. Quod pacis oſculum non priùs offeratur, niſi oratione præmiſsâ, propter illuſiones diabolicas. In ipſa autem ſalutatione omnis exhibeatur humilitas.

Omnibus venientibus, ſive diſcedentibus hoſpitibus, inclinato capite, vel proſtrato omni corpore in terra, Chriſtus in eis adoretur, qui & ſuſcipitur (b). Suſcepti autem hoſpites ducantur ad orationem : & poſteà ſedeat cum eis prior, aut cui juſſerit ipſe. Legatur coram hoſpite lex di-

CHAPITRE LIII.

De la maniere de recevoir les Hôtes.

QUE tous les hôtes qui ſurviennent au monaſtere ſoient reçus comme J. C. même, puiſqu'il doit dire un jour : J'ai été hôte, & vous m'avez reçu ; & qu'on rende à chacun l'honneur qui lui eſt dû, & principalement aux pélerins, & à ceux qu'une même foi a rendus comme nous domeſtiques du Seigneur. Lors donc qu'on ſera averti de l'arrivée de quelque hôte, le prieur ou quelques religieux le viendront recevoir avec toute ſorte d'office de charité ; & avant toute choſe, ils prieront Dieu enſemble, & puis ils ſe pourront joindre à lui par le baiſer de paix, lequel ne ſera jamais offert qu'après l'oraiſon, afin de ſe garder des illuſions du diable ; & en lui rendant cette civilité, qu'on lui témoigne une humilité profonde.

Lorſque les hôtes entreront ou ſortiront, on adorera J. C. en eux, qui eſt reçu en leur perſonne, & on fera cette adoration en baiſſant la tête, ou en ſe proſternant de tout le corps. Ayant ainſi reçu les hôtes, on les menera à l'oraiſon : puis le prieur ou tel autre à qui il l'aura commandé, s'aſſéyera avec eux. On fera la lecture de l'écriture ſainte à l'hôte pour le bien édifier, & enſuite on lui rendra tous les de-

(a) *Matth.* 25. (b) *Ibid.* 18

Digitized by Google

voirs d'honnetêté que l'on pourra. Le supérieur rompra le jeûne en faveur des hôtes; si ce n'eſt un jeûne d'égliſe qui ne puiſſe être violé. Mais les religieux continueront de jeûner comme de coutume.

vina, ut ædificetur: & poſt hæc omnis ei exhibeatur humanitas. Jejunium à priore frangatur propter hoſpitem: niſi fortè præcipuus ſit dies jejunii, qui non poſſit violari. Fratres autem conſuetudines jejuniorum proſequantur.

L'abbé donnera à laver les mains aux hôtes, & tant lui que toute la communauté leur laveront les pieds. Ce qu'ayant fait, on dira ce verſet: *Suſcepimus Deus miſericordiam tuam in medio templi tui.* Mais ſur-tout qu'on ait un grand ſoin de bien recevoir les pauvres & les pélerins, parce que J. C. eſt plus particuliérement reçu en leur perſonne, qu'en celle des autres: car pour ce qui eſt des riches, la crainte qu'on a de leur déplaire, les fait aſſez reſpecter.

Aquam in manibus abbas hoſpititibus det; pedes autem hoſpitibus omnibus tàm abbas, quàm cuncta congregatio lavet. Quibus lotis, hunc verſum dicant: Suſcepimus, Deus, miſericordiam tuam, in medio templi tui (a). *Pauperum & peregrinorum maximè ſuſceptio omni curâ ſollicitè exhibeatur: quia in ipſis magis Chriſtus ſuſcipitur* (b). *Nam divitum terror ipſe ſibi exigit honorem.*

La cuiſine de l'abbé & des hôtes ſe fera à part, afin que les hôtes (dont on ne manque jamais au monaſtere), ſurvenant à diverſes heures, n'incommodent point la communauté. Tous les ans on donnera la charge de cette cuiſine à deux freres qui ſe puiſſent bien acquitter de cet office, & auxquels on donnera des aides ſelon le beſoin qu'ils en auront, afin de leur ôter toute occaſion de ſe plaindre. Mais auſſi quand ils ſeront peu occupés, ils iront ailleurs faire l'ouvrage qu'on leur enjoindra. On aura la même conſidération pour tous les officiers du monaſtere, auſſi-bien que pour eux; c'eſt-

Coquina abbatis & hoſpitum per ſe ſit, ut incertis horis ſupervenientes hoſpites, qui nunquam deſunt monaſterio, non inquietent fratres. In quam coquinam ad annum ingrediantur duo fratres, qui ipſum officium benè impleant: quibus, ut indigent, ſolatia miniſtrentur, ut abſque murmuratione ſerviant. Et iterum, quando occupationem minorem habent, exeant ubi eis imperatur, in opera. Et non ſolum in ipſis, ſed &

(a) *Pſal.* 47. (b) *Matth.* 18.

Digitized by Google

in omnibus officiis monaſterii iſta ſit conſideratio : ut quando indigent, ſolatia accomodentur eis ; & iterum quando vacant, obediant imperanti.

Item & cellam hoſpitum habeat aſſignatam frater, cujus animam timor Dei poſſideat, ubi ſint lecti ſtrati ſufficienter ; & domus Dei à ſapientibus ſapienter adminiſtretur. Hoſpitibus autem cui non præcipitur, nullatenus ſocietur, neque colloquatur : ſed ſi obviaverit aut viderit, ſalutatis humiliter, ut dictum eſt, & petitâ benedictione, pertranſeat, dicens non licere ſibi colloqui cum hoſpite.

à-dire, qu'on leur donne des aides ; quand ils en auront beſoin, & lorſqu'ils n'auront rien à faire, qu'ils obéiſſent à celui qui aura charge de les occuper.

On donnera le ſoin de la chambre des hôtes à quelque religieux dont l'ame ſoit poſſédée de la crainte de Dieu, où il y ait ſuffiſamment de lits honnêtement accommodés, & que la maiſon de Dieu ſoit ſagement gouvernée par des religieux ſages. Au reſte, qu'aucun religieux n'ait la hardieſſe d'aborder quelqu'un des hôtes, ni de l'entretenir, s'il ne lui eſt commandé. Mais s'il les rencontre, ou les voit par haſard, après les avoir humblement ſalués (comme il a été dit), & leur avoir demandé leur bénédiction, qu'il paſſe outre en leur diſant qu'il ne lui eſt pas permis de parler avec les hôtes.

CAPUT LIV.

Quod non debeat Monachus litteras, vel eulogia accipere, ſine juſſu Abbatis.

NULLATENUS liceat monacho nec à parentibus ſuis, nec à quoquam hominum, nec ſibi invicem litteras, aut eulogia, vel quælibet munuſcula accipere aut dare ſine præcepto abbatis ſui. Quòd ſi etiam à parentibus ſuis ei quicquam directum fuerit, non præſumat ſuſcipere illud, niſi priùs indicatum fuerit abbati. Quòd ſi juſſe-

CHAPITRE LIV.

Qu'il n'eſt permis à aucun Religieux de recevoir des lettres ou des préſents ſans la permiſſion de l'Abbé.

QU'IL ne ſoit permis à aucun religieux de donner ou de recevoir de ſes parents, ni d'autres perſonnes quelconques, non pas même de ſes confreres, aucunes lettres, honnêtetés, ni préſents, quelques petits qu'ils puiſſent être, ſans la permiſſion de ſon abbé : même ſi ſes parents lui envoyent quelque choſe, qu'il ne prenne pas la hardieſſe de la recevoir, s'il n'en a auparavant averti l'abbé, lequel ayant commandé de la recevoir, la pourra donner à

Digitized by Google

qui bon lui ſemblera, & que le religieux à qui elle étoit adreſſée, ne s'en attriſte pas, de peur qu'il ne donne quelque priſe au démon. Quiconque entreprendra de faire le contraire, qu'il ſoit ſoumis à la diſcipline réguliere.

rit ſuſcipi, in abbatis ſit poteſtate cui illud jubeat dari: & non contriſtetur frater cui fortè directum fuerat, ut non detur occaſio maligno. Qui autem aliter præſumpſerit, diſciplinæ regulari ſubjaceat.

CHAPITRE LV.

Des habits & des chauſſures des Freres.

ON donnera des habits aux freres ſelon la diverſe diſpoſition de l'air, & la qualité des lieux où ils ſeront. Car il leur en faut davantage aux régions froides, & moins aux pays chauds, ce que nous remettons au jugement de l'abbé. Nous croyons néanmoins qu'aux lieux tempérés, il ſuffira que chaque religieux ait un froc & une robe; que le froc ſoit de gros drap & velu pour l'hiver, & de drap ras ou uſé pour l'été, & un ſcapulaire pour le travail. Pour leur chauſſure ils auront des chauſſons & des ſouliers, & ne feront aucune plainte de la couleur ou de la groſſeur de toutes ces choſes; mais ils ſe contenteront de ce qu'on pourra trouver à la province où ils demeureront, ou qu'on pourra acheter à plus vil prix.

Quant à la meſure des habits, l'abbé aura ſoin qu'ils ne ſoient point trop courts pour ceux qui s'en doivent ſer-

CAPUT LV.

De veſtimentis & calceamentis Fratrum.

VESTIMENTA fratribus ſecundùm locorum qualitatem ubi habitant, ve aëris temperiem, dentur: quia in frigidis regionibus ampliùs indigetur, in calidis verò minùs. Hæc ergò conſideratio penès abbatem ſit. Nos tamen mediocribus locis ſufficere credimus monachis, per ſingulos, cucullam & tunicam: cucullam in hyeme villoſam, in æſtate puram, aut vetuſtam; & ſcapulare propter opera: indumenta pedum, pedules, & caligas. De quarum rerum omnium colore aut groſſitudine non cauſentur monachi: ſed quales inveniri poſſunt in provincia quâ degunt, aut quod vilius comparari poteſt.

Abbas autem de menſura provideat, ut non ſint curta ipſa veſtimenta

Digitized by Google

utentibus eis, ſed menſurata. Accipientes nova, vetera ſemper reddant in præſenti, reponenda in veſtiario propter pauperes. Sufficit enim monacho duas tunicas, & duas cucullas habere, propter noctes, & propter lavare ipſas res: jam quod ſuprà fuerit, ſuperfluum eſt, & amputari debet. Et pedules, & quodcumque eſt veſtutum, reddant, dùm accipiant novum. Femoralia hi qui in via diriguntur, de veſtiario accipiant: quæ revertentes lota ibi reſtituant.

Et cucullæ & tunicæ ſint aliquanto iis, quas habere ſoliti ſunt, meliores: quas, exeuntes in viam, accipiant de veſtiario, & revertentes, lotas ibi reſtituant. Stramenta autem lectorum ſufficiant, matta, ſagum, lena & capitale. Quæ tamen lecta frequenter ab abbate ſcrutanda ſunt propter opus peculiare, ne inveniatur. Et ſi cui inventum fuerit, quod ab abbate non acceperit, graviſſimæ diſciplinæ ſubjaceat.

Et, ut hoc vitium peculiare radicitùs amputetur, dentur ab abbate omnia quæ ſunt neceſſaria; id eſt cuculla, tunica, pedules, caligæ, bracile, cultellus, graphium, acus, mappula, tabulæ: ut omnis auferatur neceſſitatis occaſio. A quo tamen ab-

vir, mais d'une juſte longueur. Lorſqu'ils en recevront des neufs, ils rendront toujours les vieux à l'heure même, qu'on ſerrera au veſtiaire pour les pauvres; car il ſuffit à chaque religieux d'avoir deux robes, & deux frocs, tant pour la nuit que pour les laver; c'eſt pourquoi ce qui ſe trouvera de plus ſera ſuperflu, & ſera retranché. Ils rendront auſſi les chauſſons, & tout ce qui ſera vieux lorſqu'ils en recevront des neufs. Quand ils iront aux champs, ils prendront au veſtiaire des hauts-de-chauſſes, qu'ils remettront au même lieu étant de retour, après les avoir lavés.

Ils prendront auſſi au veſtiaire quand ils ſortiront, des frocs & des robes un peu meilleurs que ceux qu'ils ont d'ordinaire, leſquels ils remettront au même lieu, étant revenus, après les avoir lavés. Pour la garniture des lits, il ſuffira d'avoir une paillaſſe, un gros bureau, une couverture de laine, & un chevet. Ces lits ſeront viſités ſouvent par l'abbé, de peur qu'il ne s'y gliſſe quelque propriété. Et ſi l'on trouve que quelqu'un y ait autre choſe que ce qu'il aura reçu de l'abbé, qu'il en ſoit puni très-ſévérement.

Et pour couper juſques dans la racine ce vice de propriété, l'abbé donnera à chacun tout ce qui ſera néceſſaire, ſavoir: un froc, une robe, des chauſſons, des ſouliers, une ceinture, un coûteau, une aiguille, un mouchoir, du papier, des plumes & de l'encre, afin d'ôter tout prétexte de néceſſité; toutefois l'abbé doit conſidérer ce qui ſe lit dans

Digitized by Google

dans les actes des apôtres : que l'on donnoit à chacun selon qu'il en avoit besoin. Ainsi il aura égard à la foiblesse de ceux qui ont besoin de quelque chose de plus, & non pas à la mauvaise volonté de ceux qui leur portent envie. Néanmoins qu'en tous ses jugements il se souvienne que Dieu lui rendra selon qu'il aura fait.

bate semper consideretur illa sententia actuum apostolorum : quia dabatur singulis, prout cuique opus erat (a). *Ita ergò & abbas consideret infirmitates indigentium, non malam voluntatem invidentium. In omnibus tamen judiciis suis Dei retributionem recogitet.*

CHAPITRE LVI.

De la table de l'Abbé.

La table de l'abbé sera toujours avec les hôtes & les étrangers. Et quand il y aura peu d'hôtes, il y pourra appeller tels freres qu'il lui plaira, pourvu toutefois qu'il ait soin de laisser toujours à la communauté un ou deux des anciens, pour maintenir la discipline.

CAPUT LVI.

De mensa Abbatis.

Mensa abbatis cum hospitibus & peregrinis sit semper. Quoties tamen minùs sunt hospites, quos vult de fratribus vocare, in ipsius sit potestate. Seniorum autem unum, aut duos, semper cum fratribus dimittendos procuret, propter disciplinam.

(a) *Act.* 4.

Digitized by Google

CAPUT LVII.

De Artificibus Monaſterii.

ARTIFICES, ſi ſunt in monaſterio, cum omni humilitate & reverentia faciant ipſas artes : ſi tamen juſſerit abbas. Quòd ſi aliquis ex eis extollitur pro ſcientia artis ſuæ ; eo quòd videatur aliquid conferre monaſterio ; hic talis evellatur ab ipſa arte, & denuò per eam non tranſeat, niſi fortè humiliato ei iterum abbas jubeat.

Si quid verò ex operibus artificum venumdandum eſt, videant ipſi per quorum manus tranſigenda ſunt, ne aliquam fraudem præſumant inferre. Memorentur Ananiæ & Saphiræ (a)*: ne fortè mortem, quam illi in corpore pertulerunt, hanc iſti, vel omnes qui aliquam fraudem de rebus monaſterii fecerint, in anima patiantur. In ipſis autem pretiis non ſubrepat avaritiæ malum : ſed ſemper aliquantulùm vilius detur, quàm à ſæcularibus datur : ut in omnibus glorificetur Deus.*

CHAPITRE LVII.

Des Artiſans du Monaſtere.

S'IL y a des artiſans au monaſtere, ils feront avec toute humilité & reſpect ce qui dépend de leur art : néanmoins pourvu que l'abbé le commande. Que ſi quelqu'un d'eux s'éleve de vanité pour la ſcience qu'il prétend avoir dans ſon art, ſe voyant utile au monaſtere, qu'on lui interdiſe l'exercice de ſon métier, & qu'il ne lui ſoit permis de le reprendre, ſi l'abbé ne le lui ordonne de nouveau, ayant reconnu qu'il eſt plus humble qu'il n'étoit auparavant.

Que s'il faut vendre quelque choſe de l'ouvrage des artiſans, ceux qui ſeront chargés de ce ſoin, prendront bien garde de n'uſer d'aucune fraude. Qu'ils ſe ſouviennent d'Ananie & de Saphire : de peur qu'eux & tous ceux qui commettront quelque fraude dans la diſpoſition des biens du monaſtere, ne ſouffrent en leur ame la mort que ceux-là ſouffrirent en leurs corps. Et pour ce qui concerne le prix, qu'on prenne garde que l'avarice ne s'y gliſſe point, mais qu'on donne toujours les choſes un peu à meilleur marché que ne font les ſéculiers, afin que Dieu ſoit glorifié en tout.

(a) *Act.* 5.

Digitized by Google

CHAPITRE LVIII.

De la maniere de recevoir les Freres en religion.

QUE l'on ne ſoit pas facile à recevoir au monaſtere celui qui ſe préſentera pour la converſion; mais on pratiquera cet avertiſſement de l'apôtre, qui dit: Eprouvez ſi les eſprits ſont de Dieu. Que ſi le poſtulant perſévere avec inſtance pour être reçu, & qu'on voye, après quatre ou cinq jours, qu'il a ſupporté avec patience les injures qu'on lui a données, & la difficulté qu'on lui a faite de le recevoir, & qu'il perſiſte en ſa demande, on lui donnera l'entrée, & on le logera dans l'appartement des hôtes quelque peu de temps; & après on le mettra dans celui des novices, où il méditera, prendra ſon repas & ſon ſommeil.

On donnera la conduite de ce novice à quelque ancien, qui ſoit propre à gagner les ames, lequel conſidérera toutes ſes actions avec un très-grand ſoin, & tâchera de reconnoître s'il cherche Dieu, avec une ſincérité toute entiere, & s'il ſe porte avec zele à l'office divin, à l'obéiſſance, & aux mortifications humiliantes. On l'avertira de toutes les peines, & de toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans le chemin qui conduit à Dieu; & s'il promet de perſévérer dans ſa ſtabilité, deux mois étant paſſés, on lui lira cette

CAPUT LVIII.

De diſciplina ſuſcipiendorum Fratrum.

NOVITER veniens quis ad converſionem, non ei facilis tribuatur ingreſſus; ſed ſicut ait apoſtolus: Probate ſpiritus, ſi ex Deo ſunt (a). *Ergò ſi veniens perſeveraverit pulſans, & illatas ſibi injurias, & difficultatem ingreſsûs, poſt quatuor aut quinque dies viſus fuerit patienter portare, & perſiſtere petitioni ſuæ, annuatur ei ingreſſus; & ſit in cella hoſpitum paucis diebus. Poſteà autem ſit in cella novitiorum; ubi meditetur, manducet, & dormiat.*

Et ſenior ei talis deputetur, qui aptus ſit ad lucrandas animas; qui ſuper eum omninò curiosè intendat, & ſollicitus ſit, ſi verè Deum quærit, ſi ſollicitus eſt ad opus Dei, ad obedientiam, ad opprobria. Prædicentur ei omnia dura & aſpera, per quæ itur ad Deum. Et ſi promiſerit de ſtabilitate ſua perſeverantiam, poſt duorum menſium cir-

(a) 1 *Joan.* 4.

Digitized by Google

culum legatur ei hæc regula per ordinem, & dicatur ei : Ecce lex, ſub qua militare vis : ſi potes obſervare, ingredere ; ſi verò non potes, liber diſcede. Si adhuc ſteterit, tunc ducatur in ſupradictam cellam novitiorum ; & iterum probetur in omni patientia. Et poſt ſex menſium circulum, relegatur ei regula ; ut ſciat ad quid ingreditur.

regle par ordre & de ſuite, & on lui dira : Voici la loi ſous laquelle vous voulez combattre, ſi vous pouvez la garder, entrez ; que ſi vous ne le pouvez pas, retirez vous librement. Que s'il perſiſte encore, on le ramenera dans l'appartement des novices, & on l'éprouvera de nouveau dans toute ſorte de patience. Et après ſix mois écoulés, on lui lira encore cette regle, afin qu'il ſache ce qu'il vient faire en religion.

Et ſi adhuc ſtat, poſt quatuor menſes, iterum legatur ei hæc eadem regula. Et ſi habitâ ſecum deliberatione, promiſerit ſe omnia cuſtodire, & cuncta ſibi imperata ſervare : tunc ſuſcipiatur in congregatione, ſciens lege regulæ conſtitutum, quod ei ex illa die non liceat de monaſterio egredi, nec collum excutere de ſub jugo regulæ, quam ſub tam moroſa deliberatione licuit recuſare aut ſuſcipere. Suſcipiendus autem, in oratorio, coràm omnibus, promittat de ſtabilitate ſua, & converſione morum ſuorum, & obedientia, coràm Deo & ſanctis ejus ; ut ſi aliquandò aliter fecerit, ab eo ſe damnandum ſciat, quem irridet.

Que s'il perſiſte encore dans ſon deſſein, après que quatre mois ſe ſeront paſſés, on lui lira encore cette même regle. Et, ſi après avoir mûrement délibéré en ſoi-même, il promet de garder tout ce qu'elle ordonne, & d'obéir à tout ce qui lui ſera commandé : alors il ſera reçu en la congrégation, & ſaura que la regle porte que dès ce jour-là, il ne lui eſt plus permis de ſortir du monaſtere, ni de ſecouer le joug de la regle, auquel il s'eſt pu ſoumettre, ou qu'il a pu refuſer, durant un ſi long-temps qu'on lui a donné pour en délibérer. Or, celui qu'on devra recevoir, promettra publiquement en l'oratoire ſa ſtabilité, la converſion de ſes mœurs, & l'obéiſſance en la préſence de Dieu & de ſes ſaints, afin qu'il ſache que s'il viole jamais ſa promeſſe, il ſera condamné de celui dont il ſe moque.

De qua promiſſione ſua, faciat petitionem ad nomen ſanctorum quorum reliquiæ ibi ſunt, & abbatis præ-

Et il rédigera par écrit ſa promeſſe, qu'il fera au nom des ſaints dont il y aura des reliques, & de l'abbé préſent. Laquelle promeſſe il écrira de ſa main

Digitized by Google

propre, ou s'il ne ſait écrire, quelqu'un à ſa priere l'écrira pour lui ; & ce novice la ſignera, & la mettra lui-même ſur l'autel. Cela fait, il commencera auſſi-tôt à chanter ce verſet : *Suſcipe me Domine, ſecundum eloquium tuum, & vivam : & non confundas me ab expectatione mea.* Que tout le cœur répétera par trois fois après lui, ajoutant à la derniere fois *Gloria patri.* Puis ledit novice ira ſe proſterner aux pieds de chaque religieux, afin qu'ils prient Dieu pour lui & de ce jour-là il ſera tenu pour aſſocié à la congrégation.

S'il a quelques biens, ou il les diſtribuera aux pauvres avant que de faire profeſſion, ou il les donnera au monaſtere par une donation ſolemnelle, ſans ſe réſerver rien du tout, ſachant que depuis ce jour-là, il n'aura plus même ſon propre corps à ſa diſpoſition. C'eſt pourquoi dès l'heure même, il ſera dépouillé en l'oratoire de ſes propres habits, & ſera revêtu des habits du monaſtere ; cependant on ſerrera dans le veſtiaire les habits qu'on lui a ôtés, pour y être gardés ; afin que s'il arrivoit un jour que par la perſuaſion du démon il voulut ſortir du monaſtere, (ce qu'à Dieu ne plaiſe) ; alors on le dépouille des habits du monaſtere, & on le chaſſe. Néanmoins on ne lui rendra point ſa promeſſe écrite, & que l'abbé aura retirée de deſſus l'autel ; mais elle ſera gardée au monaſtere.

ſentis. Quam petitionem manu ſuâ ſcribat, aut certè ſi non ſcit litteras, alter rogatus ſcribat : & ille novitius ſignum faciat, & manu ſuâ eam ſuper altare ponat. Quam dùm poſuerit, incipiat ipſe miox hanc verſum : Suſcipe me, Domine, ſecundùm eloquium tuum, & vivam (a) *; & non confundas me ab expectatione mea. Quem verſum omnis congregatio teriò reſpondeat, adjungentes : Gloria patri. Tunc ipſe frater novitius proſternatur ſingulorum pedibus, ut orent pro eo : & jam ex illa die in congregatione reputetur.*

Res, ſi quas habet, aut eroget priùs pauperibus, aut factâ ſolemniter donatione, conferat monaſterio, nihil ſibi reſervans ex omnibus : quippe qui ex illo die nec proprii corporis poteſtatem ſe habiturum ſciat. Mox ergò in oratorio exuatur rebus propriis, quibus veſtitus eſt, & induatur rebus monaſterii. Illa autem veſtimenta quibus exutus eſt, reponantur in veſtiario conſervanda, ut ſi aliquandò, ſuadente diabolo, conſenſerit ut egrediatur de monaſterio, (quod abſit) tunc exutus

(a) *Pſal.* 118.

Digitized by Google

rebus monaſterii, projiciatur. Illam tamen petitionem ejus, quam deſuper altare abbas tulit, non recipiat, ſed in monaſterio reſervetur.

CAPUT LIX.

De filiis nobilium vel pauperum, qui offeruntur.

Si quis fortè de nobilibus offert filium ſuum Deo in monaſterio, ſi ipſe puer minori ætate eſt, parentes ejus faciant petitionem quam ſuprà. Et manuum involvant in palla altaris, & ſic eum offerant.

De rebus autem ſuis, aut in præſenti petitione promittant ſub jurejurando, quia nunquam per ſe, nunquam per ſuſpectam perſonam, nec quolibet modo, ei aliquandò aliquid dent, aut tribuant occaſionem habendi. Vel certè ſi hoc facere noluerint, & aliquid offerre voluerint in eleemoſynam monaſterio pro mercede ſua; faciant ex rebus quas dare volunt, monaſterio donationem, reſervato ſibi (ſi ita voluerint) uſufructario.

Atque ita omnia obſtruantur, ut nulla ſuſpicio remaneat puero, per quam deceptus perire poſſit, (quod abſit) quod experimento didicimus.

CHAPITRE LIX.

Des enfants de noble ou de baſſe maiſon, qu'on préſente au Monaſtere.

Si quelque perſonne noble offre ſon fils à Dieu dans le monaſtere, & que l'enfant ſoit fort petit, le pere & la mere feront, par écrit, la promeſſe dont il a été parlé ci-deſſus, & outre l'offrande, ils l'envelopperont avec la main de l'enfant dans la nappe de l'autel, & l'offriront de cette maniere.

Quant aux biens qui peuvent appartenir à cet enfant, ils promettront avec ſerment, dans cet écrit, qu'ils ne lui donneront jamais rien par eux-mêmes, ni par aucune perſonne interpoſée, ni en quelque maniere que ſe puiſſe être, non pas même les moyens de poſſéder quelque choſe. Ou s'ils ne veulent pas cela, & qu'ils deſirent de faire quelque aumône au monaſtere par forme de reconnoiſſance, qu'ils en faſſent une donation audit monaſtere, en ſe reſervant, s'ils veulent, l'uſufruit durant leur vie.

Et qu'on faſſe toute choſe avec tant de circonſpection, qu'il ne reſte à l'enfant aucun ſujet de doute ou de ſoupçon, qui lui puiſſe être un piege pour le perdre (ce qu'à Dieu ne plaiſe)

Digitized by Google

comme nous l'avons reconnu par expérience. Ceux qui ont peu de bien feront de même que les riches ; mais ceux qui n'ont rien du tout feront simplement leur promesse par écrit, & presenteront leur fils & leur offrande en présence de témoins.

Qui verò, ex toto nihil habent, simpliciter petitionem faciant, & cum oblatione offerant filium suum coràm testibus.

CHAPITRE LX.

Des Prêtres qui se présentent au Monastere pour être Religieux.

Si quelqu'un de l'ordre des prêtres demande d'être reçu au monastere, on ne lui accordera pas si-tôt sa demande ; mais pourtant, s'il y persiste absolument, on l'avertira qu'il sera étroitement obligé de garder toutes les observances de la regle, & qu'on ne lui en relâchera rien, afin qu'on lui puisse dire comme il est écrit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici. On lui donnera, néanmoins, la premiere place après l'abbé ; il fera les bénédictions, & célébrera la messe, si toutefois l'abbé le lui ordonne ; car il ne doit rien entreprendre sans son ordre, sachant qu'il est sujet à la discipline réguliere ; mais il doit donner plutôt à tous des exemples d'humilité.

Et quoiqu'il soit préféré aux autres religieux du monastere à cause de son caractere, ou pour quelque autre con-

CAPUT LX.

De Sacerdotibus, qui voluerint in Monasterio habitare.

Si quis de ordine sacerdotum in monasterio se suscipi rogaverit, non quidem ei citiùs assentiatur : tamen, si omninò perstiterit in hac petitione, sciat se omnem regulæ disciplinam servaturum, nec aliquid ei relaxabitur, ut sit, sicut scriptum est : Amice, ad quid venisti (a) *? Concedatur ei tamen post abbatem stare, & benedicere, aut missas canere : si tamen jusserit ei abbas ; sin aliàs, nullatenus aliqua præsumat, sciens se disciplinæ regulari magis subditum, & magis humilitatis exempla omnibus det.*

Si fortè ordinationis, aut alicujus rei causâ fuerit in monasterio,

(a) *Matth. 26.*

Digitized by Google

illum locum attendat, quandò ingreſſus eſt monaſterium, non illum, qui ei pro reverentia ſacerdotii conceſſus eſt. Clericorum autem ſi quis eodem deſiderio monaſterio ſociari voluerit, loco mediocri conlocetur. Et ipſe tamen ſi promittit de obſervatione regulæ, vel propria ſtabilitate.

ſidération, qu'il conſidere néanmoins plutôt le rang qu'il a eu quand il eſt entré au monaſtere que celui qui lui a été donné depuis pour la révérence du ſacerdoce. Quant aux autres eccléſiaſtiques inférieurs, ſi quelqu'un d'eux demande, avec le même empreſſement, d'être reçu au monaſtere, qu'on lui donne un rang médiocre; pourvu qu'il promette auſſi de garder la regle & la ſtabilité.

CAPUT LXI.

De Monachis peregrinis, qualiter ſuſcipiantur.

Si quis monachus peregrinus de longinquis provinciis ſupervenerit, ſi pro hoſpite voluerit habitare in monaſterio, & contentus fuerit conſuetudine loci, & non ſuperfluitate ſuâ perturbat monaſterium, ſed ſimpliciter contentus eſt quod invenerit, ſuſcipiatur quanto tempore cupit. Si qua tamen rationabiliter & cum humilitate charitatis reprehendit aut oſtendit, tractet abbas prudenter, ne fortè eum propter hoc ipſum Dominus direxerit. Si verò poſteà voluerit ſtabilitatem ſuam firmare, non renuatur talis voluntas; & maximè quia tempore hoſpitalitatis potuit ejus vita dignoſci.

CHAPITRE LXI.

De quelle ſorte les Religieux étrangers doivent être reçus.

Si quelque moine étranger, & d'une province fort éloignée vient au monaſtere, & s'il y veut faire quelque ſejour en qualité d'hôte; pourvu qu'il ſe contente de l'ordinaire qu'il y trouve, & de ce qui ſe pratique en ce lieu-là, & qu'il ne trouble point le monaſtere par ſes ſuperfluités, qu'on le reçoive pour autant de temps qu'il le ſouhaite. Que s'il reprend, ou remontre quelque choſe avec raiſon, avec amour, & avec humilité, l'abbé conſidérera mûrement ſa remontrance, & penſera que c'eſt peut-être pour lui donner cet avis que Dieu l'a fait venir en ce lieu. Que ſi aprés il deſire de s'y arrêter, & qu'il veuille promettre ſtabilité, on ne le refuſera point, puiſque durant le temps qu'il y a demeuré en qualité d'hôte, on a pu remarquer ſa maniere de vivre.

Mais

Digitized by Google

Mais ſi l'on a reconnu durant ce temps qu'il ait troublé le monaſtere par ſes ſuperfluités, ou qu'il ait été vicieux, non-ſeulement on ne doit pas l'aſſocier au corps du monaſtere, mais même on lui doit dire honnêtement qu'il ſe retire, de peur qu'il ne corrompe les autres par ſes déréglements. Que s'il n'eſt pas tel qu'il mérite d'être chaſſé, non-ſeulement on ne lui refuſera pas de l'admettre à la congrégation s'il le demande, mais même on lui conſeillera de demeurer, afin d'inſtruire les autres par ſon exemple; attendu que par-tout on ſert un même ſeigneur, & que l'on combat pour un même roi. Et ſi l'abbé reconnoit qu'il ſoit digne d'un rang un peu plus élevé, il le lui pourra donner.

Et non-ſeulement il aura ce pouvoir pour les religieux étrangers, mais encore pour les prêtres & pour les eccléſiaſtiques dont il a été parlé ci-deſſus, pourvu que leur vie ſoit telle, qu'elle mérite qu'on leur donne une autre place que celle de leur reception. Mais que l'abbé ſe garde bien d'admettre jamais dans ſon monaſtere aucun religieux d'un autre monaſtere connu, ſans le conſentement de ſon abbé, ou ſans lettres de recommandation, car il eſt écrit: Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Quòd ſi ſuperfluus, aut vitioſus inventus fuerit tempore hoſpitalitatis, non ſolùm non debet ſociari corpori monaſterii, verùm etiam dicatur ei ut honeſtè diſcedat; ne ejus miſeriâ etiam alii vitientur. Quòd ſi non fuerit talis qui mereatur projici, non ſolùm, ſi petierit, ſuſcipiatur congregationi ſociandus, verùm etiam ſuadeatur ut ſtet; ut ejus exemplo alii erudiantur: & quia in omni loco uni domino ſervitur, & uni regi militatur. Quem etiam ſi talem eſſe perſpexerit abbas, liceat eum in ſuperiore aliquantulùm conſtituere loco.

Non ſolùm autem monachum, ſed etiam de ſupradictis gradibus ſacerdotum vel clericorum ſtabilire poteſt abbas in majori quàm ingrediuntur loco, ſi eorum talem proſpexerit eſſe vitam. Caveat autem abbas, ne aliquandò de alio noto monaſterio monachum ad habitandum ſuſcipiat ſine conſenſu abbatis ejus, aut litteris commendatitiis (a); *quia ſcriptum eſt* (b): *quod tibi non vis fieri, alteri non feceris* (c).

(a) *Matth.* 7. (b) *Luc.* 6. (c) *Tob.* 4.

Digitized by Google

CAPUT LXII.

De Sacerdotibus Monaſterii.

Si quis abbas ſibi presbyterum, vel diaconum ordinare petierit, de ſuis eligat, qui dignus ſit ſacerdotio fungi. Ordinatus autem caveat elationem & ſuperbiam. Nec quicquam præſumat, niſi quod ei ab abbate præcipitur, ſciens ſe multò magis diſciplinæ regulari ſubditum. Nec occaſione ſacerdotii obliviſcatur regulæ obedientiam & diſciplinam, ſed magis ac magis in Domino proficiat.

Locum verò illum ſemper attendat, quo ingreſſus eſt monaſterium, præter officium altaris, & ſi fortè electio congregationis & voluntas abbatis pro vitæ merito eum promovere voluerit: qui tamen regulam à decanis, vel præpoſitis conſtitutam ſibi ſervandam ſciat: quòd ſi aliter præſumpſerit, non ut ſacerdos, ſed ut rebellis judicetur. Et ſæpè admonitus ſi non correxerit, etiam epiſcopus adhibeatur in teſtimonium. Quod ſi nec ſic emendaverit, clareſcentibus

CHAPITRE LXII

Des Prêtres du Monaſtere.

Si quelque abbé demande qu'on ordonne prêtre, ou diacre quelqu'un de ſes religieux pour ſon monaſtere, qu'il choiſiſſe celui qui pourra dignement exercer l'office du ſacerdoce. Et que celui qui aura été ordonné prenne garde de ne pas s'élever d'orgueil & de vanité, & de ne rien entreprendre que l'abbé ne le lui ait commandé, ſachant qu'il doit être beaucoup plus ſoumis à la diſcipline réguliere. Et que l'honneur du ſacerdoce qu'il a reçu ne lui faſſe point oublier l'obéiſſance & l'obſervance de la regle, mais plutôt qu'il s'en ſerve comme d'un motif pour s'avancer de plus en plus en Dieu.

Qu'il conſidere toujours le rang qu'il a eu lorſqu'il eſt entré au monaſtere avant qu'il fût dans le miniſtere de l'autel. Et s'il arrive qu'il ſoit choiſi par le jugement de la communauté, & par la volonté de l'abbé, & par la conſidération de ſes mérites pour être élevé à quelque charge; qu'il ſache néanmoins qu'il ſera obligé de garder les regles que les doyens & les autres ſupérieurs auront établies; que s'il eſt ſi hardi que de faire autrement, on le traitra non comme prêtre, mais comme rebelle. Et ſi, après avoir été ſouvent repris, il ne ſe corrige point, qu'on en avertiſſe l'évêque même. Que s'il demeure toujours incorrigible, & que ſes fautes deviennent publiques &

Digitized by Google

scandaleuses, qu'il soit chassé du monastere, si toutefois sa rebellion passe jusqu'à ne vouloir point s'assujettir & obéir à la regle.

culpis, projiciatur de monasterio: si tamen talis fuerit ejus contumacia, ut subdi aut obedire regulæ nolit.

CHAPITRE LXIII.

De l'ordre de la Congrégation.

CHACUN tiendra le rang dans le monastere que le temps de sa conversion & le mérite de sa vie lui donnera, ou selon l'ordre que l'abbé aura établi. Lequel abbé aura soin de ne point troubler le troupeau qui lui est commis, & de ne rien ordonner avec injustice, comme s'il avoit une puissance & une liberté absolue; mais il doit se remettre sans cesse devant les yeux, qu'il rendra compte à Dieu de toutes ses ordonnances & de toutes ses actions. Les religieux donc recevront le baiser de paix, communieront, entonneront des pseaumes, tiendront rang au chœur selon l'ordre que l'abbé aura établi, ou qui sera en usage parmi eux. Et, sur-tout, en quelque lieu que l'on soit, qu'on n'ait point d'égard à l'âge touchant la préséance, & qu'il ne porte préjudice à personne, puisque Samuel & Daniel, bien que jeunes enfants, ont jugé les prêtres.

Et ainsi, excepté ceux que l'abbé aura préféré aux autres, comme nous avons dit, par le discernement d'une

CAPUT LXIII.

De ordine Congregationis.

ORDINES suos in monasterio ita conservent, ut conversionis tempus & vitæ meritum discernantur, utque abbas constituerit. Qui abbas non conturbet gregem sibi commissum, nec quasi libera utens potestate, injustè disponat aliquid: sed cogitet semper quia de omnibus judiciis & operibus suis redditurus est Deo rationem. Ergò secundùm ordines quos constituerit, vel quos habuerint ipsi fratres, sic accedant ad pacem, ad communionem, ad psalmum imponendum, in choro standum. Et in omnibus omninò locis ætas non discernatur in ordine, nec præjudicet (a); *quia Samuel & Daniel pueri presbyteros judicaverunt* (b).

Ergò exceptis his, quos, ut diximus, altiori consilio abbas præule-

(a) 1 *Reg.* 3. (b) *Dan.* 13.

Digitized by Google

rit, vel degradaverit certis ex cauſis, reliqui omnes, ut convertantur, ita ſint : ut, verbi gratiâ, qui ſecundâ horâ diei venerit in monaſterium, juniorem ſe noverit illius eſſe, qui primâ horâ venit diei, cujuſlibet ætatis, aut dignitatis ſit. Pueris verò per omnia ab omnibus diſciplina teneatur. Juniores igitur priores ſuos honorent; priores, juniores ſuos diligant. In ipſa autem appellatione nominum, nulli liceat alium puro nomine appellare : ſed priores, juniores ſuos, fratres nominent; juniores autem, priores ſuos, nonnos vocent; quod intelligitur paterna reverentia.

Abbas autem, quia vices Chriſti agere creditur, Dominus & abbas vocetur : non ſuâ aſſumptione, ſed honore & amore Chriſti. Ipſe autem cogitet, & ſic ſe exhibeat, ut dignus ſit tali honore. Ubicumque autem ſibi obviant fratres, junior à priore benedictionem petat. Tranſeunte majore, minor ſurgat, & det ei locum ſedendi.

Nec præſumat junior conſedere, niſi ei præcipiat ſenior ſuus; ut fiat quod ſcriptum eſt : honore (a) *invi-*

ſageſſe plus élevée, ou qu'il aura dégradé pour des cauſes particulieres, tous les autres tiendront leur rang de converſion. Par exemple, celui qui ſera venu au monaſtere à la ſeconde heure du jour, ſe reconnoîtra plus jeune que celui qui ſera venu à la premiere, de quelque âge & de quelque qualité qu'il ſoit. Quant aux enfants, tous auront ſoin de les tenir en toutes choſes ſous la diſcipline ; les plus jeunes honoreront leurs anciens, & les anciens aimeront ceux qui ſont plus jeunes qu'eux. Pour ce qui eſt de la maniere dont ils s'appelleront, qu'il ne ſoit permis à aucun d'en appeller un autre de ſon ſeul nom, mais les anciens appelleront les jeunes leurs freres, & les jeunes appelleront les anciens leurs maîtres, ce qui marque une révérence paternelle.

Et parce que l'abbé eſt conſidéré comme celui qui tient la place de Jeſus-Chriſt, on l'appellera Dom & abbé ; non point qu'il uſurpe ce nom de lui-même, mais les autres le lui donneront pour l'amour & le reſpect de Jeſus-Chriſt : qu'il y penſe ſeulement, & qu'il ſe rende tel qu'il ſoit digne de cet honneur. Par-tout où les religieux ſe rencontreront, le plus jeune demandera la bénédiction au plus ancien; & quand un plus ancien arrivera, le plus jeune ſe levera, & lui cédera la place.

Que le plus jeune ne prenne non plus la hardieſſe de s'aſſeoir que ſon ancien ne lui ordonne, afin que ce qui eſt écrit ſe faſſe : prévenez-vous les

(a) *Rom.* 12.

Digitized by Google

uns les autres par des témoignages d'honneur & de déférence. Les petits enfants & ceux qui ſont un peu plus âgés ſe tiendront, ſelon leur rang, dans l'oratoire, & à la table avec ordre & diſcipline. Mais hors de là, quelque part qu'ils ſoient, ils ſeront ſous la garde & la conduite de celui qui aura ſoin d'eux, juſqu'à ce qu'ils ſoient venus à l'âge de diſcrétion.

cem prævenientes. Pueri, parvuli, vel adoleſcentes, in oratorio, vel ad menſas, cum diſciplina ordines ſuos conſequantur. Foris autem, vel ubi ubi, cuſtodiam habeant & diſciplinam uſque dùm ad intelligibilem ætatem perveniant.

CHAPITRE LXIV.

De l'élection de l'Abbé.

ON gardera toujours cette regle dans l'élection de l'abbé, que celui-là ſoit établi pour abbé, que toute la communauté, d'un commun accord, aura choiſi ſelon Dieu, ou qu'une partie de la communauté, quoique petite, aura élu avec plus de jugement & de diſcrétion. Or, on doit élire une perſonne qui ſoit éminente en mérite, en ſageſſe & en doctrine, quand elle ſeroit même la derniere du monaſtere ſelon l'ordre de réception. Que s'il arrive que la communauté ſe dérégle, & choiſiſſe, tout d'une voix, une perſonne qui diſſimule ſes vices & ſes déſordres (ce que je prie Dieu ne pas permettre) lorſque ces déſordres ſeront venus juſqu'à la connoiſſance de l'évêque du dioceſe où eſt ſitué ce monaſtere, ou que les abbés, ou les chrétiens plus proches voiſins en ſeront clairement informés, qu'ils empêchent que le commun accord de ces religieux corrompus n'ait ſon effet, & qu'ils pourvoient

CAPUT LXIV.

De ordinando Abbate.

IN abbatis ordinatione illa ſemper conſideretur ratio, ut hic conſtituatur, quem ſibi omnis concors congregatio ſecundùm timorem Dei, ſive etiam pars quamvis parva congregationis, ſaniori conſilio elegerit. Vitæ autem merito, & ſapientiæ doctrinâ eligatur, qui ordinandus eſt, etiamſi ultimus fuerit in ordine congregationis. Quòd ſi etiam omnis congregatio vitiis ſuis (quod quidem abſit) conſentientem perſonam pari concilio elegerit, & vitia ipſa aliquatenùs in notitiam epiſcopi, ad cujus diœceſim pertinet ille locus, vel abbatibus, aut vicinis chriſtianis claruerint; prohibeant pravorum prævalere conſenſum, & domui Dei

Digitized by Google

dignum conſtituant diſpenſatorem ; ſcientes pro hoc ſe recepturos mercedem bonam, ſi illud caſtè & zelo Dei faciant ; ſicut, è diverſo, peccatum ſi negligant.

Ordinatus autem abbas cogitet ſemper quale onus ſuſcepit, & cui redditurus eſt rationem villicationis ſuæ. Sciatque ſibi oportere prodeſſe magis, quàm præeſſe. Oportet ergò eum eſſe doctum lege divinâ, ut ſciat unde proferat nova & vetera ; caſtum, ſobrium, miſericordem, ſemper ſuperexaltantem miſericordiam judicio, ut idem ipſe conſequatur. Oderit vitia, diligat fratres. In ipſa autem correptione prudenter agat, & ne quid nimis : ne dùm nimis cupit eradere æruginem, frangatur vas : ſuamque fragilitatem ſemper ſuſpectus ſit, memineritque calamum quaſſatum non conterendum.

In quibus non dicimus, ut permittat nutriri vitia, ſed prudenter & cum charitate ea amputet, prout viderit cuique expedire, ſicut jam diximus, & ſtudeat plus amari quàm timeri : non ſit turbulentus & anxius, non ſit nimius & obſtinatus, non zelotypus & nimis ſuſpicioſus, quia nunquam requieſcet. In ipſis imperiis ſuis ſit

la maiſon de Dieu d'un digne & fidelle diſpenſateur, s'aſſurant qu'ils en ſeront bien récompenſés, s'ils y procédent avec une intention toute pure, & pour le zele de l'honneur de Dieu ; comme, au contraire, ils recevront la peine due au péché s'ils négligent de le faire.

Or, celui qui ſera ordonné abbé doit toujours penſer en lui-même combien la charge qu'il a priſe eſt peſante, & à qui il doit rendre compte de ſon adminiſtration, & ſavoir qu'il eſt plus obligé de profiter que de préſider ; c'eſt pourquoi il faut qu'il ſoit docte, & qu'il entende bien l'Ecriture ſainte, afin qu'il puiſſe tirer des enſeignements tant de la loi ancienne que de la nouvelle. Il faut qu'il ſoit chaſte, ſobre, miſéricordieux, & qu'il exerce toujours plus la miſéricorde que la juſtice, afin qu'il ſoit traité de la même maniere. Qu'il haiſſe les vices, & qu'il aime les freres, & quand il ſera obligé de les reprendre, qu'il le faſſe avec prudence & ſans excès, de peur qu'en voulant trop racler la rouillure, il ne rompe le vaſe. Qu'il apprehende toujours ſa fragilité, & ſe reſſouvienne qu'il ne faut pas briſer le roſeau qui eſt caſſé.

Nous n'entendons pas néanmoins qu'il permette, ou qu'il nourriſſe le vice par ſa moleſſe, mais qu'il le retranche avec prudence & avec charité, ſelon qu'il le jugera plus utile pour le bien de chaque particulier, ainſi que nous l'avons déjà dit. Qu'il travaille plus à ſe faire aimer qu'à ſe faire craindre. Qu'il ſe donne garde d'être turbulent & inquiet, d'être exceſſif & obſtiné en ſon ſens, d'être jaloux & trop ſoupçonneux, parce que autre-

Digitized by Google

ment il ne ſera jamais en repos. Qu'il ſoit fort retenu & fort circonſpect dans ſes commandements, ſoit pour les affaires du ſalut, ſoit pour les affaires qui regardent le monde; & dans les ouvrages qu'il diſtribue, qu'il uſe toujours d'un grand diſcernement, pour proportionner toutes choſes aux forces d'un chacun, conſidérant la diſcrétion qu'eut le patriarche Jacob lorſqu'il dit: ſi je laſſe mes troupeaux en les preſſant trop de marcher, ils mourront tous en un jour.

providus & conſideratus, ſive ſecundùm Deum, ſive ſecundùm ſæculum ſint. Opera quæ injungit, diſcernat & temperet, cogitans diſcretionem ſancti Jacob dicentis: ſi greges meos plus in ambulando fecero laborare, morientur cuncti unâ die (a).

Que cette autorité de l'Ecriture, & d'autres témoignages qui confirment cette vérité importante, que la diſcrétion eſt la mere des vertus le porte à modérer tellement les travaux, que les forts les puiſſent deſirer, & que les foibles n'aient pas ſujet de les fuir. Mais ſur-tout qu'il ait un ſoin particulier de faire garder exactement tout ce qui eſt ordonné dans cette regle, afin qu'après avoir fidellement exercé ſa charge, il entende de la bouche du Seigneur même ce qu'il dit du bon ſerviteur, qui avoit diſtribué le froment à ſes conſerviteurs en des temps propres & convenables: je vous dis en vérité qu'il l'établira ſur tous ſes biens.

Hæc ergò aliaque teſtimonia diſcretionis matris virtutum ſumens, ſic omnia temperet, ut ſit quod & fortes cupiant, & infirmi non refugiant. Et præcipuè, ut præſentem regulam in omnibus conſervet, ut dùm benè miniſtraverit, audiat à Domino, quod ſervus bonus, qui erogavit triticum conſervis ſuis in tempore ſuo: Amen dico vobis, ſuper omnia bona ſua conſtituet eum (b).

(a) *Gen.* 33. (b) *Matth.* 24.

Digitized by Google

CAPUT LXV.

De Præpoſito Monaſterii.

SÆPIUS quidem contingit, ut per ordinationem præpoſiti ſcandala gravia in monaſteriis oriantur; dùm ſint aliqui maligno ſpiritu ſuperbiæ inflati, qui æſtimantes ſe ſecundos abbates eſſe, aſſumentes ſibi tyrannidem, ſcandala nutriunt, & diſſenſiones in congregatione faciunt, & maximè in illis locis, ubi ab eodem ſacerdote, vel ab iiſdem abbatibus qui abbatem ordinant, ab ipſis etiam & præpoſitus ordinatur. Quod quàm ſit abſurdum, facilè advertitur: quia ab ipſo initio ordinationis, materia ei datur ſuperbiendi, dùm ei ſuggeritur à cogitationibus ſuis, exutum eum eſſe à poteſtate abbatis ſui; quia ab ipſis eſt ordinatus, à quibus & abbas.

Hinc ſuſcitantur invidiæ, rixæ, detractiones, æmulationes, diſſentiones, exordinationes. Et dùm contraria ſibi invicem abbas præpoſituſque ſentiunt, ipſorum neceſſe eſt ſub hac diſſentione animas periclitari. Et ii qui ſub ipſis ſunt, dùm adulantur

CHAPITRE LXV.

Du Prieur du Monaſtere.

IL arrive ſouvent que l'établiſſement d'un prieur eſt une ſource de grands ſcandales dans un monaſtere, parce qu'il y a des prieurs qui, étant enflés de l'eſprit d'orgueil, & s'eſtimant comme de ſeconds abbés, s'attribuent un empire tyrannique, entretiennent les déſordres, & cauſent des diſſenſions dans la communauté. Ce qui arrive principalement aux lieux où le prieur eſt ordonné par le même évêque, ou par les mêmes abbés qui ordonnent l'abbé même. En quoi il eſt aiſé de remarquer combien cette conduite eſt abſurde, puiſqu'il prend le ſujet de ſon orgueil du principe même d'où il tire toute ſon autorité, lorſqu'il vient à penſer en lui-même qu'il eſt exempt de la puiſſance de l'abbé, parce qu'il eſt ordonné par ceux-là même qui ordonnent l'abbé.

De là naiſſent les envies, les querelles, les médiſances, les jalouſies, les diſſenſions & les déſordres; & pendant que l'abbé & le prieur ſe choquent l'un & l'autre & ſe contrepointent, il ne ſe peut faire que pendant cette diſſenſion leurs ames ne ſoient en grand danger de ſe perdre, & que les religieux qui prennent part à leur querelle

Digitized by Google

querelle, & les flattent dans leurs paſſions, ne ſe perdent avec eux, dont tout le mal retombe principalement ſur ceux qui ſont les premiers auteurs de ces déſordres.

C'eſt pourquoi nous jugeons qu'il eſt très-utile, pour maintenir la paix & la charité, que l'abbé ait en ſon pouvoir la diſpoſition de ſon monaſtere, & que tout le temporel & le ménage ſoit gouverné, s'il ſe peut, par les doyens, ſelon les ordres de l'abbé, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus; afin que cette charge étant diſtribuée à pluſieurs, un ſeul n'ait pas ſujet de s'élever d'orgueil. Néanmoins, ſi la qualité du monaſtere veut qu'il y ait un prieur, & ſi la communauté en demande un avec raiſon & avec humilité, l'abbé le jugeant à propos, il pourra ordonner, pour prieur, celui qu'il aura choiſi avec le conſeil des religieux qui craignent Dieu. Or, le prieur aura ſoin de faire, avec reſpect, ce que ſon abbé lui enjoindra, ſans jamais contrevenir à ſa volonté & à ſes ordres, parce qu'il doit garder tous les points de la regle avec d'autant plus de ſoin qu'il eſt élevé en autorité au deſſus des autres.

Que ſi l'on reconnoit qu'il eſt vicieux, & qu'il ſe laiſſe ſéduire à l'eſprit d'élévement & d'orgueil, ou s'il eſt convaincu qu'il mépriſe la ſainte regle, qu'on l'avertiſſe de paroles juſqu'à quatre fois; que s'il ne ſe corrige pas, qu'il ſoit ſoumis à la diſcipline & à la correction réguliere. Que ſi, après cela, il ne ſe corrige point encore, qu'il ſoit

partibus, eunt in perditionem. Cujus periculi malum illos reſpicit in capite, qui talis inordinationis ſe fecerunt authores.

Ideòque nos prævidemus expedire propter pacis charitatiſque cuſtodiam, in abbatis pendere arbitrio ordinationem monaſterii ſui. Et ſi poteſt fieri, per decanos ordinetur, ut anteà diſpoſuimus, omnis utilitas monaſterii, prout abbas diſpoſuerit: ut dùm pluribus committitur, unus non ſuperbiat. Quòd ſi aut locus expetit, aut congregatio petierit rationabiliter cum humilitate, & abbas judicaverit expedire, quemcumque elegerit abbas, cum conſilio fratrum timentium Deum, ordinet ipſe ſibi præpoſitum. Qui tamen præpoſitus illa agat cum reverentia, quæ ab abbate ſuo ei injuncta fuerint, nihil contra abbatis voluntatem aut ordinationem faciens: quia quantò prælatus eſt cæteris, tantò eum oportet ſollicitiùs obſervare præcepta regulæ.

Qui præpoſitus, ſi repertus fuerit vitioſus, aut elatione deceptus ſuperbiæ, aut contemptor ſanctæ regulæ fuerit comprobatus, admoneatur verbis uſque quater: ſi non emendaverit, adhibeatur ei correctio diſciplinæ regularis. Quod ſi neque ſic

correxerit, tunc dejiciatur de ordine præpoſituræ, & alius qui dignus eſt, in loco ejus ſubrogetur. Quòd ſi & poſtea in congregatione quietus & obediens non fuerit, etiam de monaſterio expellatur. Cogitet tamen abbas ſe de omnibus judiciis ſuis Deo redditurum rationem: ne forte invidiæ aut zeli flamma urat animam ſuam.

dépoſé de la charge de prieur, & que quelque autre qui en ſoit digne, ſoit mis en ſa place. Que ſi, après ſa dépoſition, il ne peut demeurer en repos dans la communauté, & ne veut point obéir, qu'on le chaſſe du monaſtere. Néanmoins, que l'abbé ſe remette devant les yeux, qu'il doit un jour rendre compte à Dieu de tous ſes jugements, & qu'il prenne garde que le feu de l'envie & de la jalouſie ne vienne à brûler ſon ame.

CAPUT LXVI.

De Oſtiario Monaſterii.

Ad portam monaſterii ponatur ſenex ſapiens, qui ſciat accipere reſponſum & reddere: cujus maturitas non ſinat eum vagari. Qui portarius cellam debet habere juxta portam, ut venientes ſemper præſentem inveniant, à quo reſponſum accipiant. Et mox, ut aliquis pulſaverit, aut pauper clamaverit, Deo gratias *reſpondeat, aut benedicat; & cum omni manſuetudine timoris Dei, reddat reſponſum feſtinanter cum fervore charitatis. Qui portarius ſi indiget ſolatio, juniorem fratrem accipiat.*

Monaſterium autem, ſi poſſit fieri,

CHAPITRE LXVI.

Du Portier du Monaſtere.

L'on établira pour portier du monaſtere quelque ſage vieillard qui ſache porter une parole & rapporter la réponſe, & à qui la maturité de ſon âge & de ſon eſprit ne permette point de s'éloigner en allant çà & là dans le monaſtere. Il faut que ſa chambre ſoit tout proche de la porte, afin que ceux qui viendront le trouvent toujours préſent, pour tirer la réponſe de ce qu'ils demandent. Auſſi-tôt que quelqu'un heurtera, ou qu'il entendra crier quelque pauvre, il répondra: *Deo gratias*, ou, bénira Dieu, & leur rapportera promptement la réponſe avec ferveur & charité, & avec tous les témoignages de douceur qui procede de la crainte de Dieu. Que ſi le portier a beſoin d'aide, il prendra avec ſoi quelque jeune frere.

Au reſte, le monaſtere doit être,

Digitized by Google

s'il eſt poſſible, bâti de telle ſorte, qu'on y puiſſe avoir tout ce qui eſt néceſſaire; ſavoir, de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, & qu'on y puiſſe exercer pluſieurs métiers, afin que la néceſſité n'oblige point les religieux de ſortir dehors; car cela n'eſt nullement expédient pour le bien de leurs ames. Or, nous voulons que cette regle ſoit ſouvent lue à la communauté, afin que nul des freres ne s'excuſe ſur ce qu'il l'a ignorée.

ita debet conſtrui, ut omnia neceſſaria, id eſt, aqua, molendinum, hortus, piſtrinum, vel artes diverſæ, intra monaſterium exerceantur, ut non ſit neceſſitas monachis vagandi foràs; quia omninò non expedit animabus eorum. Hanc autem regulam ſæpiùs volumus in congregatione legi, ne quis fratrum de ignorantia ſe excuſet.

CHAPITRE LXVII.

Des Religieux qu'on envoie dehors.

Les religieux qu'on enverra dehors ſe recommanderont aux prieres de tous les freres & de l'abbé, & on aura ſoin de faire toujours commémoration des abſents, après la derniere oraiſon de l'office. Le même jour que les religieux ſeront retournés de leur voyage, ils ſe proſterneront en terre en l'oratoire ſur la fin de chaque heure de l'office, & demanderont à tous les freres qu'ils prient Dieu de leur vouloir pardonner les fautes qu'ils pourront avoir faites durant leur voyage, ou en regardant de mauvais objets, ou en écoutant de mauvaiſes paroles, ou en ſe répandant en des diſcours vains & ſuperflus.

Au reſte, qu'aucun ne ſoit ſi hardi que de redire aux autres ce qu'il aura vu, ou entendu hors le monaſtere, parce que ces rapports cauſent beau-

CAPUT LXVII.

De Fratribus in via directis.

Dirigendi fratres in via, omnium fratrum, vel abbatis orationi ſe commendent, & ſemper ad orationem ultimam operis Dei commemoratio omnium abſentium fiat. Revertentes autem de via fratres, ipſo die quo redeunt, per omnes canonicas horas, dùm expletur opus Dei, proſtrati ſolo oratorii, ab omnibus petant orationem propter excuſſus: ne quid fortè ſubripuerit in via viſûs aut auditûs malæ rei, aut otioſi ſermonis.

Nec præſumat quiſquam aliis referre quæcumque foris monaſterium viderit, aut audierit: quia plurima

Digitized by Google

deſtructio eſt. Quòd ſi quis præſumpſerit, vindictæ regulari ſubjaceat. Similiter eſt qui præſumpſerit clauſtra monaſterii egredi, vel quocumquè ire, vel quippiam, quamvis parvum, ſine juſſione abbatis facere.

coup de mal. Que ſi quelqu'un eſt ſi oſé que de le faire, qu'il ſoit ſoumis à la diſcipline réguliere; comme le ſera pareillement celui qui aura la hardieſſe de ſortir hors de l'enclos du monaſtere, ou d'aller en quelque lieu, ou de faire quelque choſe pour peu de conſéquence qu'elle ſoit, ſans la permiſſion de l'abbé.

CAPUT LXVIII.

Si Fratri impoſſibilia injunguntur.

Si cui fratri aliqua fortè gravia aut impoſſibilia injunguntur; ſuſcipiat quidem jubentis imperium; cum omni manſuetudine & modeſtia. Quòd ſi omninò virium ſuarum menſuram viderit pondus excedere: impoſſibilitatis ſuæ cauſas ei qui ſi ſibi præeſt, patienter & opportunè ſuggerat, non ſuperbiendo, aut reſiſtendo, vel contradicendo. Quòd ſi poſt ſuggeſtionem ſuam in ſua ſententia prioris imperium perduraverit, ſciat junior ita ſibi expedire, & ex charitate confidens de adjutorio Dei obediat.

CHAPITRE LXVIII.

Des choſes impoſſibles qu'on ordonne aux Religieux.

Si l'on commande quelques choſes facheuſes, ou mêmes impoſſibles à quelque religieux, il recevra bien avec toute ſorte de douceur & de ſoumiſſion le commandement qu'on lui fait; mais s'il voit que la charge qu'on lui impoſe ſurpaſſe entiérement la portée de ſes forces, il fera entendre à celui qui lui fait ce commandement les cauſes pour leſquelles il ne peut l'exécuter; ce qu'il doit faire à temps & avec patience, & non pas avec orgueil, en lui réſiſtant & en le contrediſant. Que ſi, après avoir dit toutes ſes raiſons, le ſupérieur perſiſte en ſon premier ſentiment; alors l'inférieur doit croire que Dieu le permet pour ſon bien, & obéir avec amour, eſpérant que Dieu l'aidera.

Digitized by Google

CHAPITRE LXIX.

Qu'il n'eſt point permis à aucun Religieux d'en défendre un autre dans le Monaſtere.

IL faut avoir un très-grand ſoin qu'aucun religieux ne prenne la hardieſſe de défendre, ou de prendre comme ſous ſa protection quelque autre religieux dans le monaſtere, quelque prétexte qu'il en ait, & quand bien même il ſeroit ſon proche parent. Cette préſomption doit être entiérement éloignée de l'eſprit monaſtique, pouvant être une ſource de grands ſcandales. Si quelqu'un contrevient à ceci, qu'il ſoit châtié rigoureuſement.

CAPUT LXIX.

Ut in Monaſterio non præſumat alter alterum defendere.

SUMMOPERÈ præcavendum eſt, ne quâvis occaſione præſumat alter alterum defendere monachum in monaſterio, aut quaſi tueri, etiam quâlibet conſanguinitatis propinquitate jungantur. Nec quolibet modo id à monachis præſumatur : quia exinde graviſſima occaſio ſcandalorum oriri poteſt. Quòd ſi quis hæc tranſgreſſus fuerit, acriùs coërceatur.

CHAPITRE LXX.

Qu'il n'eſt permis à aucun Religieux de châtier ou d'excommunier perſonne.

POUR ôter toute occaſion d'excès & de hardieſſe dans le monaſtere, nous ordonnons & commandons qu'il ne ſoit permis à aucun d'excommunier ou de châtier quelqu'un de ſes confreres, hormis à celui à qui l'abbé aura donné ce pouvoir. Mais ceux qui feront des fautes en ſeront repris devant tous, afin

CAPUT LXX.

Ut non præſumat quiſquam aliquem paſſim cædere aut excommunicare.

UT vitetur in monaſterio omnis præſumptionis occaſio, ordinamus atque conſtituimus, ut nulli liceat quemquam fratrum ſuorum excommunicare, aut cædere : niſi cui poteſtas ab abbate data fuerit (a). *Peccantes*

(a) 1 *Tim.* 5.

Digitized by Google

autem coram omnibus arguantur : ut cæteri metum habeant.

Infantibus verò uſque ad quintum decimum annum ætatis, diſciplinæ diligentia ſit, & cuſtodia adhibeatur ab omnibus. Sed & hoc cum omni menſura & ratione. Nam in fortiori ætate, quicumque præſumpſerit aliquatenùs ſine præcepto abbatis, vel in ipſis infantibus ſine diſcretione exarſerit, diſciplinæ regulari ſubjaceat, quia ſcriptum eſt : Quod tibi non vis fieri, alii ne feceris (a).

que les autres aient crainte de les faire.

Pour ce qui eſt des enfants, tous auront ſoin de prendre garde à eux, & de les tenir ſous une bonne diſcipline, juſqu'à l'âge de quinze ans ; mais que cela ſe faſſe par meſure & avec diſcrétion. Car au dela de cet âge quiconque prendra la hardieſſe de les châtier ſans le commandement de l'abbé, ou même de s'emporter de colere indiſcrétement contre eux, il ſera ſoumis à la diſcipline réguliere, parce qu'il eſt écrit : Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

CAPUT LXXI.

Ut obedientes ſint ſibi invicem Fratres.

OBEDIENTIÆ bonorum non ſolùm abbati exhibendum eſt ab omnibus : ſed etiam ſibi invicem ita obediant fratres, ſcientes ſe per hanc obedientiæ viam ituros ad Deum. Præmiſſo ergo abbatis, aut præopſitorum qui ab ipſo conſtituuntur, imperio (cui non permittimus pr vata imperia præponi) de cætero omnes juniores, prioribus ſuis omni chari-

CHAPITRE LXXI.

De l'obéiſſance réciproque des Religieux.

ON ne doit pas ſeulement rendre à l'abbé tous les devoirs d'une exacte obéiſſance ; mais il faut encore que les freres obéiſſent mutuellement l'un à l'autre, étant aſſurés que cette obéiſſance eſt la voie par laquelle ils iront à Dieu. Ainſi après le commandement de l'abbé & des officiers qu'il aura établis, (auquel nous ne permettons point de préférer jamais les commandements particuliers) pour le reſte, tous les jeunes obéiront à leurs anciens avec tout le ſoin & toute la charité poſſible ; & s'il

(a) *Tob.* 4.

Digitized by Google

se trouve quelqu'un qui y manque par un esprit contentieux, qu'il en soit repris.

Que si l'abbé ou quelqu'un des anciens reprend un religieux, de quelque maniere que ce soit, & pour quelque sujet, si petit qu'il puisse être, ou que ce religieux reconnoisse que l'esprit de quelqu'un de ses supérieurs est tant soit peu ému & irrité contre lui, pour peu que ce soit : il se jettera aussi-tôt à ses pieds, & se tiendra prosterné en terre, pour lui faire satisfaction, jusqu'à ce que ce premier mouvement étant appaisé, le supérieur lui donne sa bénédiction. Que si quelqu'un néglige de le faire, qu'il soit soumis à une punition corporelle, & s'il continue dans sa révolte, qu'il soit chassé du monastere.

tate & sollicitudine obediant. Quòd si quis contentiosus reperitur, corripiatur.

Si quis autem frater pro quavis minima causa, ab abbate, vel à quocunque priore suo corripiatur quolibet modo, vel si leviter senserit animum prioris cujuscunque contra se iratum, vel commotum, quamvis modicè; mox sine mora tandiù prostratus in terra, ante pedes ejus jaceat satisfaciens, usque dùm benedictione sanetur illa commotio. Quod si quis contempserit facere, aut corporali vindictæ subjaceat : aut si contumax fuerit, de monasterio expellatur.

CHAPITRE LXXII.

Du bon zele que les Religieux doivent avoir.

Comme il y a un mauvais zele plein d'aigreur & d'amertume qui sépare de Dieu, & qui conduit en enfer, il y a aussi un bon zele qui sépare des vices, & qui conduit à Dieu, & à la vie éternelle. C'est ce zele que les religieux doivent pratiquer avec une fervente charité, c'est-à-dire, qu'ils se préviennent les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déférence :

CAPUT LXXII.

De zelo bono quem debent habere Monachi.

Sicut est zelus amaritudinis malus, qui sperat à Deo, & ducit ad infernum : ita est zelus bonus, qui sperat à vitiis, & ducit ad Deum & ad vitam æternam. (a). *Hunc ergò zelum ardentissimo amore exerceant monachi; id est, ut honore se invicem præveniant. Infirmitates suas* (b),

(a) *Jac.* 3. (b) *Rom.* 12.

Digitized by Google

ſive corporum, ſive morum, patientiſſimè tolerent: obedientiam ſibi certatim impendant. Nullus quod ſibi utile judicat ſequatur, ſed quod magis alii (a). *Charitatem fraternitatis caſto impendant amore* (b). *Deum timeant: abbatem ſuum ſincerâ & humili charitate diligant: Chriſto omninò nihil præponant, qui nos pariter ad vitam æternam perducat.* Amen.

Qu'ils ſupportent très-patiemment leurs infirmités, tant du corps que de l'eſprit; qu'ils ſe rendent comme à l'envie une reſpectueuſe obéiſſance: Que perſonne ne s'attache à ce qu'il eſtime être utile à ſoi-même; mais à ce qui eſt avantageux à ſes freres. Que chacun rende aux autres avec un pur & chaſte amour les devoirs d'une affection & d'une tendreſſe vraiment fraternelle. Qu'ils craignent Dieu. Qu'ils aiment leur abbé d'une affection également ſincere & humble, & qu'ils ne préferent rien du tout à Jeſus-Chriſt, lequel nous veuille tous conduire à la vie éternelle. Ainſi ſoit-il.

(a) *Philipp.* 2: (b) *Rom.* 12.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE LXXIII.

Que cette Regle ne contient point tous les devoirs de la juſtice.

Nous avons dreſſé cette regle, afin que la pratiquant dans les monaſteres, nous témoignons qu'il y a parmi nous quelque honnêteté de vie, & quelque commencement de la vertu religieuſe. Pour le reſte, celui qui tend à la vie parfaite, peut conſulter les enſeignements des ſaints peres, dont la pratique conduit les hommes au comble de la perfection. Car, y a-t-il quelque page ou quelque chapitre de l'Ecriture ſainte, tant du vieux que du nouveau Teſtament, où l'on ne trouve une regle très-droite pour la conduite de notre vie? Et y a-t-il même quelque livre des ſaints peres catholiques & orthodoxes, où ils ne nous enſeignent le droit chemin, par lequel nous pouvons parvenir à la jouiſſance de notre créateur?

De plus, les conférences des peres du déſert, leurs inſtitutions, & leur maniere de vivre; mais encore la regle de notre pere St. Baſile, ſont-elles autres choſes que des exemples de moines qui menoient une vie ſainte, & qui pratiquoient une exacte obéiſſance; & des modeles de toutes les vertus religieuſes, qui nous doivent faire rougir de honte, lorſque nous comparons nos lâchetés, nos défauts, & nos négligences à leur ſainteté & à leur

CAPUT LXXIII.

De eo quòd non omnis obſervatio juſtitiæ in hac ſit regula conſtituta.

Regulam autem hanc deſcripſimus, ut eam obſervantes in monaſteriis, aliquatenùs vel honeſtatem morum, aut initium converſationis nos demonſtremus habere. Cæterum ad perfectionem qui tendit, ſunt doctrinæ ſanctorum Patrum; quarum obſervatio perducit hominem ad celſitudinem perfectionis. Quæ enim pagina, aut quis ſermo divinæ authoritatis veteri ac novi Teſtamenti, non eſt rectiſſima norma vitæ humanæ? aut quis liber ſanctorum catholicorum Patrum hon non reſonat, ut recto curſu perveniamus ad creatorem noſtrum?

Necnon & collationes Patrum, & inſtituta, & vita eorum; ſed & regula ſancti patris noſtri Baſilii, quid aliud ſunt, niſi benè viventium & obedientium monachorum exempla, & inſtrumenta virtutum? Nobis autem deſidioſis, & malè viventibus, atque negligentibus rubor confuſionis eſt. Quiſquis ergò ad patriam cœleſtem

ſeſtinas, hanc minimam inchoationis regulam deſcriptam, adjuvante Chriſto, perfice: & tunc demùm ad majora, quæ ſuprà commemoravivus, doctrinæ virtutumque culmina, Deo protegente pervenies.

ferveur? Qui que vous ſoyez donc, qui deſirez vous avancer vers la céleſte patrie, efforcez-vous d'accomplir avec le ſecours de la grace de Jeſus-Chriſt ce petit commencement de la vie réguliere que j'ai tracé dans cette regle: Et, après l'avoir exactement pratiqué, vous pourez, étant aſſiſté de Dieu, paſſer aux enſeignements plus ſublimes dont j'ai parlé, & vous élever au comble de toutes les vertus. Le royaume de Dieu ſera ouvert à ceux qui feront ces choſes. Ainſi ſoit-il.

Explicit REGULA *S. P.* BENEDICTI, *Abbatis.*

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

A LA BIBLIOTHEQUE GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS DE L'ORDRE DE ST. BENOIT ; OU ARTICLES RECOUVRÉS OU COMMUNIQUÉS, PENDANT LE COURS DE L'IMPRESSION DES DEUX PREMIERS VOLUMES.

NOTA. *Cette Bibliotheque ayant été annoncée par ſouſcription, & un grand nombre de maiſons religieuſes des diverſes filiations de l'ordre de Saint Benoit ayant reconnu de quelle utilité un tel Ouvrage pourroit être, ſe ſont empreſſés d'envoyer à l'Auteur les articles qui pouvoient être échappés à ſes recherches. Et comme pluſieurs de ces articles ne nous ſont parvenus qu'après la clôture de beaucoup de* LETTRINES, *nous avons cru devoir les inſérer, en forme de Supplément, dans cette premiere édition, pour faire voir à nos Souſcripteurs combien de ſoins & d'attention nous avons mis à rendre cette collection auſſi complette qu'il a été poſſible.*

ACH ACH

ACHERY (*Dom Jean Luc d'*). (*a*) Le P. d'Achery (*a*), diſtingué parmi les ſavants, naquit à Saint-Quentin en Picardie l'an 1609. Dans ſa jeuneſſe il fit profeſſion de la regle de St. Benoit dans l'abbaye d'Isle de la même ville. Il ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'on y étoit bien éloigné de la vie d'un vrai Bénédictin. Les ſérieuſes & fréquentes réflexions qu'il fit ſur les obligations de ſon état, le déterminerent à embraſſer la réforme de Saint Maur. Il en prit l'habit dans l'abbaye de Vendôme, où il ſe conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels, le 4 Octobre 1632, âgé de 32 ans.

Après ſa profeſſion & ſes études, il devint très-infirme. Le R. P. Tariſſe, ſupérieur-général, revenant du chapitre tenu à Cluny en 1636, paſſa par Saint-Benoit-ſur-Loire, où il le trouva malade à l'infirmerie depuis un an, de pluſieurs maladies fâcheuſes qui ne lui donnoient point de relâche. Malgré ſes

(*a*) Nous avons déjà parlé de cet homme illuſtre dans le premier tome, mais nous étions entrés dans ſi peu de détails que nous avons cru devoir revenir ſur ſon article, d'après D. Taiſſin.

Digitized by Google

ſouffrances, il ne laiſſoit pas de s'occuper à faire des bouquets de ſoie, & des couronnes pour mettre ſur le ſaint ſacrement, & à façonner des cierges. Le P. Général fut charmé de voir ce religieux, qui, nonobſtant tant d'infirmités, trouvoit le moyen d'éviter l'oiſiveté.

L'année ſuivante, D. Luc fut tranſporté à Paris pour ſubir l'opération de la taille; mais les médecins ne la jugeant pas néceſſaire, ſe contenterent de l'envoyer aux eaux de Forges, où il reçut du ſoulagement. Ses autres infirmités ſubſiſterent toujours, à l'exception d'un vomiſſement continuel, qui fut arrêté par l'uſage de la viande. On fut obligé de lui en continuer la permiſſion, parce qu'il ne pouvoit l'interrompre ſans retomber dans ſon incommodité. Depuis ce temps-là on le laiſſa toujours à Saint-Germain-des-Prés, où il trouva Dom Anſelme des Rouſſeaux qui prit ſoin de lui avec beaucoup de charité, & qui l'engagea à s'appliquer à des études utiles à l'égliſe, à la religion & à l'état.

Lorſqu'on lui eut donné la direction de la bibliotheque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il en rangea les livres en très-bon ordre; il en fit des catalogues exacts, & l'augmenta de pluſieurs livres excellents qu'il eut ſoin de ramaſſer. Mais ſa premiere application fut la lecture & la recherche des anciens manuſcrits. Ses études n'étoient interrompues que par les exercices de piété & la priere: » Pluſieurs (*a*) perſonnes diſtinguées par leur dévotion ſe mirent ſous ſa conduite, & » quantité de ſavants ſe firent un honneur de le fréquenter & de le conſulter. Il travailloit avec zele à la » ſanctification des premiers, & les » ſeconds tiroient de grands ſecours, » tant de ſes avis que des manuſcrits » qu'il leur prêtoit libéralement «. Les relations qu'il eut avec la plupart des abbayes de l'ordre lui procurerent beaucoup de pieces anciennes & nouvelles, dont il ſut tirer avantage pour le bien public. Il fut honoré de l'eſtime des papes Alexandre VII & Clément X, qui lui envoyerent des médailles.

Dom d'Achery évitoit les viſites & les converſations inutiles, & ne communiquoit guere qu'avec les ſavants, dont il étoit eſtimé & tendrement aimé. Il connoiſſoit le mérite de ceux de Port-Royal. Ces Meſſieurs étant accuſés de mépriſer les ouvrages qui ne ſortoient point de leur plume, il travailla à détromper ceux qui leur imputoient ce défaut. On en trouve la preuve dans les mémoires de M. Fontaine, où M. de Saci s'exprime en ces termes (*b*): » Vous avez vu Meſſieurs » de Valois: Je ne ne ſais comment ils » s'étoient mis dans l'eſprit qu'on n'eſtimoit pas leurs livres; & ſur cette » penſée, quoique fauſſe, ils ſe ſont » un peu emportés contre nous. Mais » le R. P. D. Luc d'Achery les a détrompés là-deſſus. Ils allerent lui » dire que ces Meſſieurs les mépriſoient, » parce qu'ils blâmoient indifféremment tout ce qui ne ſortoit pas de » leur plume, & qu'en particulier ils » avoient une dent contre eux. Ce Pere, avec ſa ſageſſe & ſon équité or-

(*a*) Dupin, 17. ſiecle, tom. III, pag. 434. (*b*) Tom. II, pag. 522, 523.

Digitized by Google

» dinaires, leur montra, par beaucoup » d'exemples, que l'on remarquoit cette » différence entre nous & ceux qui » ne nous aiment pas, que nous ap» prouvions tout ce qui étoit digne de » louanges, & que les autres, au con» traire, blâmoient ce qui étoit univer» sellement loué, seulement parce qu'il » ne sortoit pas de chez eux «.

Malgré les infirmités continuelles qui retinrent Dom Luc d'Achery à l'infirmerie pendant plus de 45 ans, il parvint jusqu'à l'âge de 76. Dans sa derniere maladie il reçut tous ses sacrements, avec une grande piété. Lorsqu'on lui donna le saint viatique, il fit une exhortation qui commençoit par ces paroles du saint homme Job : *Miseremini mei, miseremini mei saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.* Il mourut aussi saintement qu'il avoit vécu dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 29 Avril de l'an 1685. Dom Mabillon, qui étoit en Italie, le regretta comme son propre pere. On loua beaucoup sa vertu & son zele pour le salut des ames, & les savants firent l'éloge de ses travaux littéraires (*a*).

On doit le regarder après D. Tarisse, comme le pere des études dans la congrégation de Saint-Maur, & le restaurateur des lettres dans l'ordre de S'. Benoit, comme il paroît par une grande lettre écrite de sa main, & adressée au chapitre général tenu à Vendôme l'an 1648. Il y exhorte les supérieurs assemblés à faire ensorte que les religieux s'appliquent sérieusement à l'étude de l'Ecriture sainte, & qu'ils reprennent l'ancienne coutume de l'ordre d'enseigner la théologie, qui n'est autre, dit-il, que l'interprétation de quelques livres de la Bible. C'est, ajoute-t-il, un souverain moyen pour acquérir une solide piété. Il veut qu'on enseigne bien les humanités aux nouveaux profès, & qu'on ne leur donne que des livres écrits en bon style, en Latin, comme St. Jérôme; en Grec, comme St. Basile & St. Grégoire de Nazianze. Il pense que pour l'honneur de l'ordre & de la congrégation, il est à propos de faire travailler à l'histoire générale de l'un & de l'autre, & de donner les vies des saints Bénédictins : » Les séculiers, dit-il, même de grande » condition & érudition, nous encou» ragent à ce travail, dont ils espérent » apprendre l'histoire dans sa source «. Il desire qu'on fasse imprimer les anciens auteurs, sur-tout de l'ordre de St. Benoit, & indique les religieux capables de travailler à ces éditions : » Le temps qu'on pourroit leur don» ner, dit-il, est celui des étudiants, » ou pour le moins le temps du tra» vail, & autre que le supérieur ju» gera pouvoir donner «.

Ses Écrits.

1. En 1645, Dom Luc d'Achery fit imprimer la lettre de St. Barnabé sur le manuscrit du P. Hugues Ménard, qui, étant mort, cette lettre n'avoit point été donnée au public. L'avis au lecteur est de Dom Luc.

2. En 1648, il publia par ordre de Dom Grégoire Tarisse, supérieur-gé-

(*a*) Journal des savants du 26 Novembre 1685.

Digitized by Google

néral, un catalogue des ouvrages aſcétiques, ou traités ſpirituels des Peres & des auteurs modernes, dont la lecture eſt très-utile, ſur-tout aux perſonnes qui ont embraſſé la vie religieuſe, & à celles qui font une profeſſion particuliere de piété. Ce catalogue fut imprimé à Paris chez Louis Billaine, 1648, 1 vol. in-4.

3. Dom Jacques Remi (a) en publia une ſeconde édition plus ample, ſous ce titre : *Aſceticorum, vulgo ſpiritualium, opuſculorum, quæ inter patrum opera reperiuntur, indiculus chriſtianæ pietatis cultoribus, iis potiſſimùm, qui arctam & anguſtam viam, quæ ducit ad vitam, ſequuntur; nec non & concionatoribus, atque animarum curam gerentibus, longè utiliſſimus. Ab aſceta Benedictino congregationis ſancti Mauri digeſtus. Editio ſecunda ferè media parte auctior, auctoribus præſertim qui tùm de theologia myſtica, tùm de religioſis ac chriſtianis moribus ad noſtra uſque tempora tractaverunt. Pariſiis, apud Ludovicum Billaine*, 1671, 1 vol. in-4. L'auteur indique la bonté de chaque livre & l'utilité qu'on en peut retirer. Il a ſoin de marquer en marge les perſonnes à qui conviennent les différents ouvrages dont il propoſe la lecture. Parmi les livres des auteurs de ſon temps, il n'oublie pas les maximes chrétiennes, le cœur nouveau, les lettres & les autres traités de piété de M. l'abbé de Saint-Cyran, la tradition de l'égliſe ſur la pénitence & la communion, par M. Arnauld, l'office du très-ſaint ſacrement, qui a donné naiſſance au livre de la perpétuité de la foi, la ſolitude chrétienne, par M. l'abbé le Roy, l'année ſpirituelle du bienheureux Jean de Palafox, les traités de piété du cardinal Bona, les penſées de M. Paſcal, les traités de l'éducation d'un prince, de la civilité chrétienne, de la maniere d'étudier chrétiennement, &c. par M. Nicole. On trouve dans ce catalogue un nombre de livres myſtiques qu'on recherchoit au dernier ſiecle, mais qu'on ne lit preſque plus aujourd'hui.

4. Les œuvres du bienheureux Lanfranc, prieur du Bec, enſuite abbé de Caen & archevêque de Cantorbery, n'avoient jamais été imprimées. Dom Luc d'Achery les copia, les recueillit, & en donna une belle édition, dont voici le frontiſpice : *Beati Lanfranci Cantuarienſis archiepiſcopi & Angliæ primatis, ordinis S. Benedicti, opera omnia quæ reperiri potuerunt, evulgavit Domnus Lucas Dacherius Benedictinus congregationis S. Mauri in Gallia, vitam & epiſtolas notis & obſervationibus (antiquis monumentis abundè locupletatis) illuſtravit & appendicem adjecit, &c. Lutetiæ Pariſiorum, ſumptibus Joannis Billaine*, 1648, 1 vol. in-fol. L'ouvrage eſt dédié au prince de Conti, Armand de Bourbon. L'auteur, dans ſa préface, rend compte de tous les écrits du B. Lanfranc, publiés dans cette édition. Son commentaire ſur les épitres de St. Paul y paroît pour la premiere fois. L'éditeur l'a tiré d'un manuſcrit de

(a) Ce religieux, natif de Metz, fit profeſſion à l'âge de 22 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi, le 27 Avril 1648. Pendant qu'il fut ſupérieur, il fit obſerver les regles de la congrégation avec un zele inflexible. Il mourut à Fécamp, le 16 Janvier 1703.

Digitized by Google

l'abbayé de Saint-Melaine de Rennes. La vie du B. Lanfranc, imprimée ſur un ancien manuſcrit de l'abbaye du Bec, précede ſes ouvrages, qui ſont ſes commentaires ſur les épitres de St. Paul, un traité du corps & du ſang de notre Seigneur contre Berenger, des remarques ſur quelques-unes des conférences de Caſſien, les ſtatuts de Lanfranc pour l'ordre de St. Benoit, ſes lettres, l'abrégé du diſcours qu'il fit dans le concile tenu à Londres en 1072 ſur la primauté de l'égliſe de Cantorbery, & un traité ſur le ſecret de la confeſſion. Ces ouvrages, & ſur-tout la vie & les lettres du B. Lanfranc, ſont accompagnés de notes & d'obſervations fort amples.

Dom Luc d'Achery a enrichi cette édition d'un appendice qui contient pluſieurs pieces utiles & curieuſes; ſavoir, la chronique de l'abbaye du Bec, depuis ſa fondation en 1034, juſqu'en 1437; la vie de St. Herluin, fondateur & premier abbé de ce monaſtere célebre; les vies des quatre premiers abbés qui lui ſuccéderent; la vie de St. Auguſtin, apôtre d'Angleterre; & deux traités de l'euchariſtie; de Hugues, évêque de Langres, & de Durand, abbé de Troarn, contre l'héréſie de Berenger. Le tout eſt terminé par une bonne table générale des choſes & des mots contenus en ce volume.

5. Après l'édition des œuvres du B. Lanfranc, le P. d'Achery ne tarda pas de donner au public la vie & les ouvrages du vénérable Guibert, abbé de Nogent-ſous-Couci, avec de ſavantes notes & de judicieuſes obſervations, dans leſquelles il rapporte beaucoup d'anciens monuments, & fait l'hiſtoire de pluſieurs abbayes. Il ajoute quantité de vies de ſaints & d'autres pieces, qui, jointes aux œuvres de Guibert, forment un aſſez gros volume in-fol., dont voici le titre: *Venerabilis Guiberti abbatis B. Mariæ de Novigento operâ omnia prodeunt nunc primùm unà cum appendice ad librum tertium de vita ipſius, nimirùm Hermanni monachi libri tres de miraculis S. Mariæ, ſive de reparatione Laudunenſis eccleſiæ; de geſtis Bartholomæi epiſcopi, ac de origine & incremento Præmonſtratenſis ordinis. Item notæ & obſervationes (vetuſtis monumentis refertæ) ad quaſdam V. Guiberti libros. His accedunt additamenta in quibus vitæ S. Geremari, B. Simonis Creſpienſis & S. Salabergæ Abbatiſſæ; necnon Hugonis Rotomagenſis archiepiſcopi libri tres dogmatum fidei chriſtianæ contra hæreticos ſui temporis; & Roberti de Monte acceſſiones & appendix germana ad Sigibertum. Omnia ſtudio & operâ Domni Lucæ d'Achery monachi Bened. congregationis S. Mauri. Lutetiæ-Pariſiorum, ſumptibus Joannis Billaine*, 1651. Ce livre eſt dédié à M. Matthieu Molé, premier préſident, & grand protecteur de la congrégation de Saint-Maur. D. d'Achery a fait entrer dans ſes notes des diplômes & des chartes, dont quelques-unes ont des dates fautives, parce qu'elles n'ont point été copiées ſur les originaux. Telle eſt la charte de fondation du Tréport, datée de l'an 1036, au lieu de 1059. Le ſavant éditeur a terminé ce volume par une table générale fort étendue.

6. Il a auſſi donné au public la regle des Solitaires du ſaint prêtre Grimlaic: *Regula Solitariorum, ſive exercitia quibus ad pietatem & ad eccleſiaſtica munia inſtruebat candidatos ſæculo circiter nono Grimlaicus ſacerdos, nunc primùm edita,*

Digitized by Google

&c. Parisiis, apud Edmundum Martin, 1653, 1 vol. in-12. Dom d'Achery a enrichi cet ouvrage de notes & d'observations nécessaires pour l'intelligence de ce qu'il peut y avoir d'obscur dans cet ancien auteur.

7. La multitude d'ouvrages, d'actes & de canons des conciles, de chroniques, d'histoires, de vies des saints, de lettres, de poésies, de diplômes, de chartes & d'autres pieces que notre Bénédictin avoit découvertes, & qu'on découvroit tous les jours pour lui dans les monasteres, lui firent concevoir le dessein d'en faire un recueil & de le donner au public sous le titre modeste de *Spicilege*, ou *Glanes*, quoique dans le vrai ce soit la récolte d'une moisson abondante. Il a conduit ce recueil jusqu'au nombre de 13 volumes in-4., dont le premier parut en 1655, & le dernier en 1677. On lit au frontispice : *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maximè, Benedictinorum latuerant, Spicilegium, &c. Prodeunt nunc primum in lucem operâ & studio Domni Lucæ d'Acherii è congregatione S. Mauri monachi Benedictini. Parisiis, apud Carolum Savreux*, 1655. A la tête de chaque volume l'auteur marque les pieces qu'il contient, & fait sur chacune des préfaces & de petites notes bien écrites : » Elles sont » assez connoître, dit M. Baillet (*a*), » l'érudition de leur auteur, & son habileté dans la véritable critique, & » dans la connoissance de l'une & de » l'autre histoire, & des antiquités ec» clésiastiques «.

Le premier tome contient, 1°., trois livres de Jonas, évêque d'Orléans, pour l'instruction des laïques; 2°., la regle de Chrodegand, évêque de Metz, pour les chanoines; 3°., le livre d'Isidore, évêque de Séville : *de ordine creaturarum*. Ce traité est divisé en 15 chapitres, où le saint prélat explique la création du monde, celle de l'homme & sa chûte : ce qui lui donne lieu de parler, dans le huitieme chapitre, du diable & de la nature des démons; dans le neuvieme, de la nature des eaux & du cours de l'Océan; dans le dixieme, du paradis; dans le quatorzieme, du purgatoire; & dans le dernier, de la vie future. Braulion, à qui il adresse son livre, étoit évêque de Sarragosse. Les colonies Romaines avoient donné à cette ville le nom de Rome à cause de son importance; 4. lettres de St. Ildephonse, archevêque de Tolede, de Quirice & d'Idale, évêques de Barcelone; 5. un traité de Ratramn, moine de Corbie, sur la naissance de J. C. 6. une lettre fort longue d'Isaac (*b*), évêque de Langres, sur le canon de la messe; 7. l'ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, ordre de St. Benoit; 8. chronique de Beze, par Jean, moine du même ordre. Ce volume est dédié à M. Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris.

Le second tome, imprimé en 1657,

(*a*) Jugements des savants, tom. II, pag. 476, édit. de 1722. (*b*) Dom Luc, dans sa table générale des auteurs, qu'il a mise à la fin du dernier tome de son spécilege, déclare que cette lettre est d'Isaac, abbé de l'Étoille. En effet, elle se trouve sous son nom dans un fort beau manuscrit de Marmoûtier.

renferme

Digitized by Google

renferme, 1°., quatre livres de Ratramn, moine de Corbie, contre les Grecs. On voit à la tête une lettre de M. de Marca, écrite à Dom d'Achery, au ſujet de Ratramn; 2°., traités de Rathier, évêque de Verone; 3°., traité du ſchiſme ſurvenu après la mort d'Honorius II, contre Gerard, évêque d'Angoulême, par Arnould, archidiacre de Séez, & depuis évêque de Liſieux; 4°., mêlange de lettres, au nombre de 87, fort inſtructives, & de différentes perſonnes, toutes de diſtinction; 5°, divers conciles de France, depuis l'an 834 juſqu'en 1283; 6°., vie de Ste. Romaine, vierge & martyre, & fondation de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais; 7°., vie de Hildeburge, dame de Gallardon; 8°., vie de St. Pierre de Chavanon, chanoine-régulier de l'ordre de St. Auguſtin; 9°., ancienne chronique de St. Pierre le vif, par le moine Clarius; 10°., chronique de St. Médard de Soiſſons; 11°., chronique de St. Denys en France; 12°., fragment de la chronique de l'égliſe de Rouen; 13°., deux lettres prolixes, l'une de Hincmar, archevêque de Reims, & l'autre de Fulbert de Chartres. Ce ſecond tome fut encore plus eſtimé que le premier. Le P. d'Achery reçut pluſieurs lettres de perſonnes verſées dans l'antiquité, qui le féliciterent du bon choix qu'il avoit fait des pieces dont il enrichiſſoit la république des lettres.

Le troiſieme tome, imprimé en 1659, contient, 1., un traité de Nicet, évêque de Treves, ſur les veilles des ſerviteurs de Dieu: c'eſt le nom qu'on donnoit aux moines; 2., traité du même ſur les avantages de la pſalmodie. Ces deux traités ſont des monuments reſpectables par leur antiquité, & par le mérite de leur auteur; 3., diſcours de St. Théodore Studite ſur St. Barthelemi, apôtre, traduit du Grec en Latin par Anaſtaſe le bibliothécaire, & tiré d'un manuſcrit de l'abbaye de Saint-Thierry proche Reims; 4., traité aſcétique attribué à St. Anſelme; 5., traité de Pierre de Celles, évêque de Chartres, ſur la diſcipline du cloître: il le compoſa étant abbé de Saint-Remi de Reims; 6., mêlange de lettres au nombre de ſoixante; ces lettres d'auteurs remarquables fourniſſent beaucoup de lumieres pour éclaircir l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile, & la diſcipline de l'égliſe; 7., chronique de Fontenelle, ou St. Vandrille; 8., premier appendice; 9., ſecond appendice; 10., chronique de Senones, par Richer, Bénédictin; 11., hiſtoire, ou chronique du monaſtere de Vezelay, par Hugue Poitevin. Elle eſt diviſée en quatre livres, où l'on trouve les anciens privileges de cette illuſtre abbaye, aujourd'hui réduite en un chapitre de chanoines-ſéculiers.

Le quatrieme tome, publié en 1661, renferme, 1°., les anciens ſtatuts de l'abbaye de Corbie, dreſſés par St. Adalard qui en étoit abbé; 2°., les anciennes coutumes de Cluny, recueillies par St. Udalric, moine Bénédictin de cette abbaye, ſur la fin du 11. ſiecle. Elles renferment toute l'ancienne diſcipline de cet auguſte monaſtere. On y lit des choſes tout-à-fait ſingulieres. Ce que l'auteur rapporte, par exemple, de la maniere de faire les hoſties, qui doivent faire la matiere du ſaint ſacrifice, eſt digne d'admiration. On choiſiſſoit grain à grain le plus pur froment qui devoit y être employé. On

Digitized by Google

le mettoit dans un ſac deſtiné à ce ſeul uſage. Celui qui le portoit au moulin étoit revêtu d'une aube, & avoit le viſage couvert d'un amit, à l'exception des yeux. Il lavoit les meules, & rapportoit la farine dans le même ſac. Trois religieux dans les ordres, à jeûn & revêtus d'aubes, faiſoient cuire les hoſties en chantant des pſeaumes; 3°., les ſentences de Lanfranc, archevêque de Cantorbery; 4°., mêlange de lettres, de conciles, & de diplômes; 5°., chronique de l'égliſe de Centule, ou de Saint-Riquier, par Hariulphe; 6°., martyrologe très-ancien, qui porte le nom de St. Jérôme.

Le cinquieme tome, publié la même année, offre les pieces ſuivantes; 1., l'ouvrage compoſé par Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, ſous le titre de *Via regia*; 2., traité de l'inſtitution du roi, par Jonas, évêque d'Orléans; 3., le teſtament de Perpet, évêque de Tours; 4., conférence des évêques de la province de Lyon, en préſence du roi Gondebaud, contre les Ariens; 5., quelques ſermons de Théodulphe, évêque d'Orléans; 6., deux conciles de Sens, tirés des archives de cette égliſe par Dom Hugues Mathou, prieur de Saint-Pierre le vif; 7., hiſtoire de l'invention de pluſieurs corps ſaints découverts par Thierri, évêque de Metz; 8., vie de St. Eloy, évêque de Noyon, par St. Ouen, archevêque de Rouen, ſon ami, tirée d'un manuſcrit de Corbie, & collationnée ſur un très-beau manuſcrit de Conches; 9., fondation de l'abbaye de Mici, par le roi Clovis I; 10., martyrologe de (*a*) Wandalbert; 11., chronique de Caſaure, ou de Peſcara, par Jean Berard. Il paroît par cette chronique qu'anciennement, lorſque l'abbé officioit, au lieu de croſſe, il ſe ſervoit du ſceptre royal; 12., mêlange, ou recueil de diverſes lettres d'auteurs célebres. Les cinq premieres ſont de Sévere-Sulpice, & ont été communiquées par M. Bigot; 13., teſtament de la bienheureuſe Jeanne, fille de Louis XI, & ducheſſe de Berry; 14., teſtament de Marguerite, femme de René, duc d'Alençon.

Le ſixieme tome contient, 1., divers conciles; 2., la ſeconde ſeſſion du concile de Carthage de l'an 525, où il s'agit des exemptions des monaſteres; 3., lettres & actes concernant le ſchiſme qui précéda le concile de Piſe; 4., concile de Piſe; 5., concile de Piſtres; 6., anciens ſtatuts de l'univerſité de Paris; 7., recueil de lettres & de diplômes. Ce mêlange de lettres & de diplômes jette de grandes lumieres ſur l'hiſtoire & la diſcipline de l'égliſe. Il paroît par une lettre du P. Bona, général de ſa congrégation, & depuis cardinal, que le pape Alexandre VII faiſoit une eſtime ſinguliere du Spicilege, & ſur-tout de cette collection de lettres & de diplômes qu'il regardoit comme ce qu'il y a de plus certain

(*a*) C'eſt de M. Bigot qu'on a eu ce martyrologe en vers, compoſé par Wandalbert, moine de Prum. Ce ſavant homme, faiſant le voyage d'Hollande, le copia de ſa propre main ſur un manuſcrit du célebre Iſaac Voſſius. Dom Martene, dans ſes voyages, en a trouvé une autre copie écrite du temps même de l'auteur, avec d'autres poéſies, dont il a fourni les variantes pour la nouvelle édition du Spicilege.

Digitized by Google

dans l'hiſtoire; 8., teſtament des comtes de Sardagne; 9., érection de l'univerſité qe Caen; 10., chronique de Gemblou; 11., chronique de Lobbes, par l'abbé Folcuin; 12., chronique des évêques de Metz; 13., teſtament du pape Grégoire XI; 14., capitulaire d'Ahyton, évêque de Bâle, dont le P. Bona, depuis cardinal, envoya une copie à Dom Luc d'Achery.

Le ſeptieme tome contient, 1., livre d'Enée, évêque de Paris, contre les Grecs; 2., cinq ſermons de St. Pierre Damien, cardinal, ou plutôt de St. Pierre Chryſologue, ſur l'oraiſon dominicale; 3., livre de Nicolas Clemangis, docteur de Navarre, ſur l'étude de la théologie; 4., le mêlange de lettres de perſonnes illuſtres n'eſt pas le moindre morceau de ce volume. Il commence par quelques lettres d'Amalaire, qui, dans les manuſcrits, ſont le dernier chapitre de ſon troiſieme livre des offices divins. Le P. Sirmond avoit prétendu qu'Amalaire n'avoit été que diacre, fondé ſur la chronique d'Adhemar, qui vivoit environ trois ſiecles après Amalaire. Il avoit attiré dans ſon ſentiment le P. Bona & le P. Labbe. Mais Dom Luc d'Achery, dans ſa préface, démontre qu'Amalaire a été prêtre & évêque; 5., apologétique d'Ebbon, archevêque de Reims; 6., chronique des évêques d'Albi & des abbés de Caſtres; 7., hiſtoire des abbés de Saint-Tron, par l'abbé Rodulphe; 8., chronique de Vaſor au dioceſe de Liege; 9., généalogie de Baudouin d'Aveſnes; 10., chronique de Mouſon de l'ordre de St. Benoit.

Dans le huitieme tome on trouve, 1., le capitulaire d'Atton, évêque de Verceil; 2., ſon livre diviſé en trois parties ſur les maux de l'égliſe; ſavoir, les jugements des évêques, leurs ordinations, & les biens eccléſiaſtiques; 3., lettres du même prélat; 4., mêlange de lettres, de chartes & de diplômes; 5., vie de St. Médard, évêque de Noyon, par le prêtre Fortunat; 6., les actes du même ſaint, par un moine anonyme; 7., chronique de Nicolas Trevet, de l'ordre de St. Dominique, depuis l'an 1136 juſqu'en 1307.

Le neuvieme tome contient, 1., capitules tirés de l'ancienne collection de canons faite en Irlande avant le 8. ſiecle. Elle concerne les ordinations, les fonctions des miniſtres de l'égliſe, en particulier l'adminiſtration des ſacrements, & quantité de points de la diſcipline eccléſiaſtique. L'éditeur n'a donné qu'un choix de ces capitules, ou canons. Il faut y ajouter les augmentations publiées par D. Martene dans le *Theſaurus novus anecdotorum*, tom. II, pag. 1-30, ſous ce titre: *Canones Hibernenſes addendi editis Spicilegii tom. IX antiquæ editionis, & de remediis peccatorum capitula octo;* 2., autres capitules, ou canons de Théodore, archevêque de Cantorbery; 3., quelques ſtatuts de St. Boniface, archevêque de Mayence & martyr; 4., concile Romain, auquel préſida le pape Grégoire V, l'an 998. Ce concile étoit compoſé de 28 évêques, dont on a les ſouſcriptions, & fut tenu en préſence de l'empereur Otton III. On y fit huit canons, dont le premier porte que le roi Robert quittera la reine Berthe, ſa parente, qu'il avoit épouſée contre les loix, & qu'il fera ſept ans de pénitence, ſuivant les degrés preſcrits dans l'égliſe, le tout ſous peine d'anathême; 5., ſtatuts, ou conſtitutions de l'égliſe

Digitized by Google

de Lyon, écrites vers l'an 1251; 6., ordonnance des prélats de Normandie, au ſujet des clercs mariés & non mariés; 7., ſermons choiſis d'Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés; 8., mêlange de lettres & de diverſes chartes. On trouve à la tête la préface d'Alcuin ſur les pſeaumes pénitenciaux & graduels, & neuf lettres de St. Anſelme, communiquées à Dom Luc par le pere Chifflet, jéſuite; 9., chronique du monaſtere d'Aindres, dans le dioceſe de Térouene; 10., vie de St. Liethert, évêque de Cambrai, tirée du monaſtere du Saint-Sépulcre.

Le dixieme tome, imprimé en 1671, contient, 1., trois livres des conſultations, ou diſputes de Zachée, chrétien, & Apollonius, philoſophe. Le titre de cet excellent monument de l'antiquité eſt: *Conſultationum Zachæi chriſtiani & Apollonii philoſophi libri tres.* Le pere d'Achery étoit perſuadé que ce ſont des noms empruntés, & que l'auteur a ſupprimé le ſien. C'étoit auſſi le ſentiment de M. de Tillemont, de MM. du Cange & Cotelier, du P. Garnier, jéſuite, du P. Queſnel, & du P. Delfau, qu'il avoit conſultés. Il étoit auſſi perſuadé que l'auteur vivoit au moins dans le 5. ſiecle. M. de Tillemont croit Evragius, qui vivoit l'an 400 de J. C., auteur des conſultations de Zachée & d'Apollonius; 2., martyrologe du vénérable Bede en vers héroïques; 3., ancien calendrier tiré d'un manuſcrit de Corbie, écrit, à ce que prétend D. Luc, vers l'an 826; 4., recueil de diverſes lettres & diplômes. Il commence par une lettre de Dongale Reclus, ſur deux éclipſes de ſoleil qui arriverent de ſon temps, l'an 810; 5., vie de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, écrite par lui-même; 6., hiſtoire de l'égliſe de Fontaines, de l'ordre de Cîteaux, par l'abbé Peregrin; 7., hiſtoire des comtes d'Anjou, par le comte Foulques; 8., geſtes des comtes d'Anjou, par un moine de Marmoûtier; 9., livre de l'origine d'Amboiſe, & des geſtes des ſeigneurs de cette ville; 10., livre de l'hiſtoire du monaſtere d'Affligen en Brabant; 11., continuation de la même hiſtoire; 12., chronique des comtes de Barcelone; 13., addition au recueil de lettres & diplômes, fournie par le P. Chifflet, jéſuite, & par M. d'Herouval.

L'onzieme tome, publié en 1672, contient, 1., ancienne collection de canons pénitenciaux, partagée en trois livres. Elle a été écrite par un auteur anonyme qui vivoit avant le 9. ſiecle; 2., ſtatuts ſynodaux de Nicolas Gelant, & Guillaume le Maire, évêques d'Angers; 3., ſermon d'un auteur du 5. ſiecle, ſur la naiſſance de notre Seigneur, contre Neſtorius; 4., recueil de lettres & de diplômes; 5., chronique de Guillaume de Nangis, avec ſes deux continuations, par les moines de Saint-Denys en France. Dom Luc obſerve qu'anciennement les religieux étoient chargés d'écrire l'hiſtoire de nos rois.

Le douzieme tome, imprimé en 1675, contient, 1., traité de Paſcaſe Ratbert, abbé de Corbie, ſur l'enfantement de la Vierge; 2., traité d'Aimon, ou Haimon, évêque d'Halberſtat, touchant le corps & le ſang de notre Seigneur dans l'euchariſtie. Ce n'eſt qu'un fragment du milieu du 9. ſiecle, ou environ: il eſt mal intitulé. C'eſt un morceau d'un commentaire, ou d'une paraphraſe de la premiere

Digitized by Google

épitre de St. Paul aux Corinthiens. Quelques-uns ont douté ſi cet Aimon eſt le même que Haimon qui a été évêque d'Halberſtat ; 3., Adrevald, moine de Fleury, ſur l'euchariſtie, contre les inepties de Jean Scot ; 4., lettre de Rathier, évêque de Verone, touchant le ſacrement du corps & du ſang du Seigneur ; 5., réponſe d'un anonyme ſur le même ſujet, dans laquelle le dogme catholique eſt très-bien établi ; 6., réponſes du pape Nicolas I aux queſtions qui lui avoient été propoſées par Harduic, archevêque de Beſançon ; 7., collection de loix & de canons par Florus, diacre de l'égliſe de Lyon ; 8., ſtatuts de l'hôpital d'Amiens, faits par l'évêque Géofroi ; 9., hiſtoire des archevêques de Treves, tirée d'un ancien manuſcrit de St. Corneille de Compiegne. Elle finit en 1122. Il s'en eſt trouvé une bien plus ample à Saint-Maximin de Treves, & qui va juſqu'en 1455. Elle eſt imprimée dans la grande collection des peres Martene & Durand ; 10., hiſtoire des évêques de Verdun, par le prêtre Bercaire, vers l'an 887 ; 11., hiſtoire des évêques de la même ville, par Laurent de Liege ; 12., hiſtoire de la reſtauration de l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, en quatre livres, par l'abbé Heriman ; 13., hiſtoire de l'abbaye de Ciſoin ; 14., hiſtoire de l'abbaye de Vigogne ; 15., anciens ſtatuts du royaume d'Angleterre ; 16., ordonnances de Jean, roi d'Angleterre ; 17., hiſtoire de la fondation du monaſtere de Saint-Vit de Gladbach.

Le treizieme & dernier tome, imprimé en 1667, contient, 1., concile d'Arras, célébré l'an 1025 par Gérard, évêque de Cambrai & d'Arras, contre des hérétiques venus d'Italie, ſous la conduite d'un fameux héréſiarque nommé Gondulphe, qui ne reconnoiſſoit pour regle de ſa foi que l'Ecriture, rejettoit tous les ſacrements, & les regardoit comme des ſuperſtitions. Gérard réfuta ſolidement toutes ces erreurs, & le convertit. Dans ce concile, on établit la foi catholique ſur la préſence réelle de J. C. dans l'euchariſtie & ſur l'égliſe. On y examina auſſi ce qu'il faut penſer du culte extérieur, des autels, de l'encens, des ſaints ordres, de la ſépulture, de la pénitence, du mariage, des confeſſeurs, du chant des pſeaumes, de la vénération de la croix, de la fauſſe juſtice ; 2., vies des hérétiques, ou héréſies des Cathares : *Manifeſtatio hæreſis Catharorum, quam fecit Bonacurſus, qui quondam fuit magiſter illorum Mediolani.* Les erreurs abominables de ces hérétiques y ſont réfutées par l'Ecriture ſainte, & par les peres de l'égliſe ; 3., trois livres des dialogues d'Anſelme, évêque de Havelberg, ambaſſadeur de l'empereur Lothaire à Conſtantinople, contre les Grecs, dont il expoſe la doctrine & les difficultés qu'ils objectoient aux Latins ; 4., mêlanges de lettres, diplômes, actes, fondations & contrats, au nombre de trente-huit ; 5., martyrologe très-ancien de Gellone, ou de St. Guillem du déſert, dans le dioceſe de Lodeve, écrit ſous le regne de l'empereur Charlemagne ; 6., hiſtoire de l'abbaye de Condom, érigée en évêché ; 7., ſermon d'Arnould, évêque de Liſieux, ſur l'annonciation de la ſainte Vierge, avec cinq lettres du même prélat ; 8., quinze lettres de Hildebert, évêque du Mans, depuis archevêque de Tours.

Digitized by Google

Ce dernier volume contient trois tables générales de tout l'ouvrage ; l'une des traités, l'autre des matieres, & la troiſieme des pieces par ordre chronologique. Ces tables ſont d'un très-grand ſecours aux ſavants. D. Luc y ajouta les variantes leçons du chrétien Zachée, & d'Apollonius gentil, collationnées ſur un manuſcrit de St. Martial de Limoges ; celles de la chronique de Guillaume de Nangis, collationnées ſur un manuſcrit de Cîteaux, & celles des trois livres de Jonas, évêque d'Orléans. Il conclut enfin ce grand ouvrage par quelques ſuppléments aux autres tomes.

Lorſqu'il eut achevé ce treizieme, il prit la réſolution de ſe repoſer un peu pour ſe préparer à la mort. Mais quelques années s'étant écoulées, il s'ennuya de ne plus rendre ſervice au public. Il voulut travailler à une continuation du ſpicilège, dont il avoit encore de quoi donner ſix volumes, en changeant ſeulement le titre ; mais il étoit alors plus proche de ſa fin qu'il ne penſoit.

Son ſpicilege étant devenu rare, les libraires engagerent M. de la Barre à en donner une nouvelle édition. Elle parut, en 1723, en trois volumes in-folio. Pour corriger le texte, il a mis en uſage les variantes leçons que M. Baluze & D. Martene avoient recueillies. Il a donné un nouvel ordre aux pieces de cet important recueil. Il a placé au premier rang les traités dogmatiques & polémiques ; au ſecond, les traités & diſcours moraux ; au troiſieme, les ſtatuts eccléſiaſtiques & monaſtiques. Tel eſt l'ordre du premier volume. Le ſecond, qui eſt hiſtorique, contient d'abord ce qui concerne ceux qui ont édifié l'égliſe par leur ſainteté ; enſuite les hiſtoires ou vies des prélats ; en troiſieme lieu, les chroniques des monaſteres. Il a réuni dans le troiſieme volume une multitude de lettres, de diplômes, de chartes, d'actes, & d'autres petites pieces. A la tête du premier volume, il y a une table chronologique de tout ce que les trois renferment ; une ſeconde table de pieces, ſelon l'ordre de l'ancienne édition ; & une troiſieme alphabétique. L'éloge de Jérôme Vignier termine la préface du premier tome. Elle eſt ſuivie d'une courte diſſertation ſur l'épiſcopat d'Amalaire, & de l'épitre dédicatoire du P. d'Achery au célebre Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris.

7. Pour terminer l'article de D. Luc d'Achery, il faut ajouter qu'il avoit beaucoup travaillé à ramaſſer les actes des ſaints de l'ordre de St. Benoit. Le P. Mabillon les a donnés au public en neuf volumes in folio, ſous ce titre : *Acta ſanctorum ordinis S. Benedicti in ſæculorum claſſes diſtributa, &c. Collegit Domnus Lucas d'Achery, congregationis S. Mauri monachus, ac cum eo edidit D. Joannes Mabillon ejuſdem congregationis, qui & univerſum opus notis, obſervationibus, indicibuſque neceſſariis illuſtravit, &c.* Comme Dom Mabillon a eu la principale part à ce recueil, qu'il a enrichi de ſavantes préfaces, de notes & d'obſervations, voyez-en les détails à l'article de ce grand homme.

Bayle, en parlant de D. Luc d'Achery, eſt tombé en pluſieurs fautes. L'abbé le Clerc les a relevées dans ſes remarques critiques ſur le dictionnaire de Bayle, pag. 830.

ACHELNOT, *Bénédictin de la cathé-*

Digitized by Google

drale de Cantorbery (a). L'on ſait que les cathédrales d'Angleterre, ſpécialement celle de Cantorbery, étoient deſſervies par des enfants de St. Benoit. Achelnot

(a) Après que le moine St. Auſtin ou Auguſtin, l'apôtre des Anglois, envoyé par St. Grégoire le grand, eut reçu le caractere épiſcopal (*), il établit ſon ſiege à Cantorbery, à l'égliſe du Sauveur, qu'il bâtit en 602, & fit de ſa cathédrale un monaſtere, où, pour chanoines il mit des moines de l'ordre de St. Benoit, qui y ont toujours demeuré juſques ſous le regne de Henri VIII. Cet exemple fut imité par pluſieurs autres cathédrales qui furent fondées en Angleterre, telles que celles d'Yorck, de Rocheſter, de Vinceſter, de Durham, de Lindisfarn, d'Ely, de Coventry, de Dorcheſter, ou Dorceſtre, de Salisbury & de Wilton. Robert du Mont, qui a continué la chronique de Sigebert, aſſure que de ſon temps (c'étoit vers la fin du 12. ſiecle) de dix-ſept égliſes qu'il y avoit dans ce royaume, huit étoient encore poſſédées par les Bénédictins, huit par des chanoines-ſéculiers, & une par des chanoines-réguliers.

Autres Monaſteres de Bénédictins dans les Iſles Britanniques (**).

Outre celui de ſa cathédrale, St. Auguſtin fonda, dans la ville de Cantorbery, le monaſtere de Saint-Pierre & de Saint-Paul, qui fut appellé de ſon nom après ſa mort, arrivée l'an 607.

Ses diſciples en établirent un grand nombre d'autres, tant d'hommes que de filles: le plus célebre fut celui de Weſtminſter, fondé en 605. Les bâtiments en ſubſiſtent encore dans toute leur magnificence, avec l'égliſe qui ſert à l'exercice de la religion anglicane. C'eſt là que les rois d'Angleterre ſe faiſoient couronner, & où ils ont auſſi leurs ſépultures. C'eſt dans la même abbaye que ſe tiennent les aſſemblées du parlement.

Le monaſtere de Glaſtenbury, fondé en 725, par Ima, roi des Saxons occidentaux, a été auſſi un des plus célebres de l'ordre Bénédictin en ce pays. Entre autres privileges dont l'abbé & les religieux jouiſſoient, étoit celui de pouvoir délivrer les criminels que l'on conduiſoit au ſupplice, ſi l'un d'eux ſe trouvoit ſur le chemin par où paſſoient ces miſérables, en quelque lieu du royaume que ce fut. Le roi Edgar le leur accorda en 971.

St. Benoit Biſcop en bâtit deux dans le Nortombre, ſavoir: ceux de Wirmuth, en 674; & de Jarrow, quelque temps après. C'eſt en ce dernier que le vénérable Bede profeſſa la vie monaſtique.

L'an 790, Offa, roi des Merciens, fonda la fameuſe abbaye de Saint-Albans. Elle avoit onze monaſteres & deux hôpitaux ſous ſa dépendance, & l'abbé prenoit le titre de *premier abbé d'Angleterre.*

Alfred, roi de Weſtſex, établit trois monaſteres, l'un pour des hommes, dans l'iſle d'Atheney, qui lui avoit ſervi de refuge pendant la guerre des Danois; l'autre pour des filles, à Salisbury; & le troiſieme à Wilton, que l'on appella le nouveau Monaſtere, pour le diſtinguer de l'ancien, qui avoit été changé en cathédrale.

St. Dunſtan fonda juſqu'à cinq abbayes, de ſon propre patrimoine, en divers lieux, &c.

Lorſque le roi Henri VIII changea la religion dans ſes états, il y eut pluſieurs abbés & pluſieurs prieurs Bénédictins qui aimerent mieux ſouffrir la mort que de conſentir aux deſirs de ce prince. De ce nombre furent l'abbé de Glaſtembury, qui avoit cinquante mille livres tournois de revenu; l'abbé de Reading, qui jouiſſoit de trente mille, & celui de Gloceſtre. On ne s'attaqua aux abbayes de Weſtminſter, de Saint-Albans, de Saint-Edmond, de Sainte Marie d'Yorck, de Petersboroug, de Croyland, de Teukelsburg, de Taveſtock, & de quelques autres du même ordre qu'à la fin de la perſécution; ce qui n'empêcha pas qu'on ne les détruiſit.

La congrégation des Bénédictins, ou moines noirs Anglois, étoit alors compoſée de quarante abbayes, de quatorze prieurés & de ſept égliſes cathédrales, dont les prieurs aſſiſtoient aux cha-

(*) Hiſt. des Ordres monaſt., tom. V, pag. 67 & ſuiv. (**) *Ibid.*

Digitized by Google

qui vivoit dans le 11. ſiecle, entra dans le monaſtere de cette égliſe, & en devint l'un des principaux ornements, tant par la ſageſſe de ſes mœurs, que par l'étendue, la profondeur, & la variété de ſes connoiſſances; de maniere qu'après en avoir été doyen, il en fut élu archevêque. Il gouverna ſon troupeau avec une prudence & un zele dignes des plus beaux jours de l'égliſe. Il étoit très-bien auprès du roi Canut le grand, dont il poliça l'eſprit barbare & peu civiliſé. Il fit un voyage à Rome. On dit qu'à ſon retour il apporta de Pavie un bras de St. Auguſtin, dont il fit préſent à Léofric, comte de Coventry, & lui adreſſa même un ouvrage qu'il avoit fait ſur ce ſujet. Il laiſſa encore un volume d'épitres, & un autre à la louange de la Ste. Vierge, qu'il dédia à Fulbert, évêque de Chartres. Ce ſage prélat mourut en odeur de ſainteté, le 26 Novembre 1038 (*a*).

ADSON, *abbé de Luxeu* (*b*). Adſon,

---

pitres généraux: c'étoient celles de Cantorbery, de Durham, de Wilton, d'Ely, de Wincheſtre, de Coventry & de Rocheſter. Outre le prieur de Coventry, il y avoit vingt-quatre abbés qui étoient pairs du royaume, & avoient voix & ſéance au parlement.

On remarque que dans l'eſpace de deux cent ans, il y eut dans ce royaume trente, tant rois que reines, qui préférerent l'inſtitut Bénédictin à leurs couronnes, & qui, y ayant fondé de ſuperbes abbayes, y ont fini leurs jours dans la retraite & la ſolitude. L'on voit d'ailleurs dans le cours de cet ouvrage, combien de grands hommes ſont ſortis de ces monaſteres (*).

(*a*) Pitſeus, *de illuſtribus Angliæ ſcriptoribus.*

(*b*) L'Abbaye de Luxeu, Luxeul, ou Luxeuil, en latin *Luxovium*, aujourd'hui de la congrégation de St. Vannes, ſous un abbé commendataire, eſt, comme on le ſait, un monaſtere très-célebre dans le comté de Bourgogne, fondé par St. Colomban, ſur la fin du 6. ſiecle, qui y gouverna juſqu'à 600 moines.

Il n'y eut gueres de lieu au monde pour produire plus de grands perſonnages que celui-ci. Outre les gens de lettres dont il s'agit dans cet ouvrage, il fut une pépiniere de ſaints prélats qui porterent la lumiere & la piété par-tout où ils furent placés. St. Chagnoald, vulgairement *Cagnou*, évêque de Laon; St. Omer, évêque de Boulogne & de Terouanne; St. Aichaire, évêque de Noyon & de Tournay; St. Donat, évêque de Beſançon; Regnaire, ou Regnier, évêque d'Augt & de Bâle, non d'Autun, comme pluſieurs l'ont cru; St. Waldebert, évêque de Meaux; St. Théofrid, premier abbé de Corbie, puis évêque de Beauvais; les ſaints Hildevert, Faron, Hilderic, évêques de Meaux; St. Mommolin, évêque de Noyon; St. Léger, évêque d'Autun; St. Hermenfrid, évêque de Verdun; St. Nivard, archevêque de Reims; St. Aubert, évêque de Cambray; St Chillen, Ecoſſois, évêque d'Arras; St. Amalaire, évêque de Treves; St. Agilbert, évêque de Paris, ſortirent de cette ſainte école; ſans parler d'un grand nombre de ſaints abbés & de zélés miſſionnaires: car le monaſtere de Luxeu étoit auſſi comme un ſeminaire d'ouvriers évangéliques, où ſe formerent pluſieurs ſaints apôtres, leſquels, après s'être aguerris dans la ſolitude en combattant leurs paſſions, en ſortirent pour aller combattre l'erreur & le libertinage. Les abbés qui ont gouverné Luxeu, & que l'égliſe honore comme ſaints, ſont: les ſaints Colomban, premier abbé; Euſtaſe, deuxieme abbé; Walbert, troiſieme abbé; Ingofroid ou Ingofred, quatrieme abbé; Mellin, quatorzieme abbé & martyr; St. Anſigiſe, vingt-quatrieme abbé; St. Gilbert, vingt-ſeptieme abbé & martyr; St. Colombin, neveu de St. Colomban; St. Tetleme, qui fut martyr avec pluſieurs autres: ce ſaint n'étoit que moine de Luxeu, ſous l'abbé Gilbert. Les ſuivants ne furent auſſi que moines, ſavoir: les Saints Antoine de Froid-mont, Ar-

(*) *Monaſticon Anglicanum*, tom. I. Mabillon *Annal. Bened.* Bucel, *Annal. Bened. & Menolog. ejuſd. ord.* Clément Régner, apoſtolat. *Benedict. in Anglia, &c, &c.*

ſurnomme

ſurnommé Hermirie, embraſſa la regle de St. Benoit dans l'abbaye de Luxeu en Franche-Comté. Il fleuriſſoit vers la fin du 10. ſiecle, auquel vivoient pluſieurs autres abbés du même nom. Il avoit été élevé dès ſon enfance dans ce monaſtere, où, vers 984, il ſuccéda à Alonce dans la dignité d'abbé. Nous avons de lui un livre des miracles de St. Walbert, troiſieme abbé de la même maiſon. Adſon l'écrivit à la priere de ſes religieux: dans la préface il promet de donner auſſi la vie de St. Euſtaſe, autre abbé de Luxeu, mais on ne trouve nulle part qu'il ait tenu ſa parole (*a*).

ÆGIDIUS, (*Petrus*) *d'Athenes*, & ÆGIDIUS, *de France*, *Benédictins*. Ægidius, Bénédictin d'Athenes, dit un auteur moderne, floriſſoit dans le 8. ſiecle. Il écrivit ſur les venins, ſur les urines, & ſur la connoiſſance des pouls. On attribue à un autre Ægidius qu'on fait auſſi Bénédictin & médecin de Philippe Auguſte, roi de France, un livre en vers hexametres latins, ſur la vertu des médicaments, ſur les urines, ſur la connoiſſance des pouls, mais il eſt plus vraiſemblable que ce n'eſt qu'une traduction de l'ouvrage d'Ægidius, Bénédictin Grec. Quoi qu'il en ſoit, ce dernier livre eut tant de vogue, qu'on le liſoit dans les écoles, avec les écrits d'Hippocrate. On l'imprima à Bâle en 1529, avec des notes de Gentilis.

ALARD DE GENNILUL, *religieux de Signy*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le Rhetélois-Mazarin, à quatre lieues de Château-Porcien, vivoit au milieu du 11. ſiecle. Il a tiré ſon nom de l'oubli par une chronique reſtée manuſcrite, dont voici le titre: *Chronicon Macœrienſe* (de Mezieres), *ab Alardo de Gennilulo Signiacenſi, anno incarnati Domini M. C. L V.*

Chronicon hoc ſuſcipio, dit-il, *ut ordinatim incedam, Macœriarum originem, de*

---

nould, Autmar ou Autmaire, Emmon, Chuane, noble Bourguignon, ſous l'abbé Walbert. C'eſt la principale que les Bénédictins de la congrégation de St. Vannes poſſedent dans la Franche-Comté; mais il s'en faut bien qu'elle ait l'ancienne ſplendeur qui la faiſoit ſi fort admirer autrefois; il y a pourtant encore deux égliſes, & tous les lieux réguliers ſont aſſez bien bâtis; il reſte dans la bibliotheque quelques manuſcrits, dont les principaux ſont: l'ancien Lectionnaire de la liturgie Gallicane, écrit en lettres Mérovingiennes; un commentaire ſur les pſeaumes, d'environ ſept à huit cent ans, dont les premiers feuillets ſont déchirés, & que quelques perſonnes conjecturent avoir été compoſé par St. Colomban; les lettres de Clémengis, &c. On voit auſſi dans la ſacriſtie un très-beau texte des évangiles, écrit avec ſoin, dont les titres & les lettres initiales ſont d'or, & ſur lequel on lit ces deux vers Léonins:

Luxovii Paſtor Gerardus lucis amator,
Dando Petro librum lumen mihi paſcho ſuperum.

Il y a peu de reliques dans le tréſor. Les principales ſont: le chef & le corps de St. Walbert, abbé de Luxeu, les chefs de St. Euſtaſe, abbé, & de St. Taurin, & un bras de St. Colomban. Il faut que les guerres aient cauſé de terribles révolutions dans cette ſainte & illuſtre maiſon (*).

(*) *Voyez* les Voyages littéraires de Dom Martene & de Dom Durand, religieux Bénédictins de la congrégation de St. Maur, tom. I.

(*a*) D'Achery & Mabillon, Sec. III. *Bened.* 2 part. Mabillon, *Anal. Bened.*, tom. I V, *ad ann.* 914. (*b*) Nouveau Diction. hiſt. Paris, 1772.

Digitized by Google

hinc Herlebaldi Caſtrienſis comitis prognatos, conſanguinitates, bella ad deceſſum aperiam, & quid eventum ſit celebrius in Remenſi, Caſtrienſi, Stadunenſi, Dulcomenſi & Regiſtetenſi ac Porcenſi breviter ſtellabo pagis. Il commence ſa chronique à l'an 860, en cette ſorte : *Anno Domini D.CCC. LX., quo nix conſanguinea cecidit de cœlo, Garlaſcus miles uſurpavit vi comitatum Caſtrienſem, &c.* Il continue & dit ſous l'an 945 : qu'une femme accoucha d'un brochet vivant, qui avoit une couronne ſur la tête : *Anno D. CCC. XLV, mulier de Varco* (*a*), *peperit lucium viventem, & coronatum, &c.* C'eſt tout ce que nous ſavons de Dom Alard de Gennilul (*b*.)

ALBERT DE MALAVAL, *ſecond fondateur des Guillelmites.* Les Guillelmites forment une congrégation religieuſe, inſtituée par St. Guillaume de Malaval, dont la vie a été écrite par Albert, ſon diſciple, qui fut comme le ſecond fondateur de l'ordre. Quelques auteurs prennent mal-à-propos St. Guillaume de Malaval pour un des Guillaumes, ducs d'Aquitaine, duquel ils débitent mille fables. Le fondateur des Guillelmites, dont on ne ſait ni où il nâquit, ni quelle étoit ſa famille, au retour d'un pélérinage, s'arrêta vers l'an 1153 en Toſcane, & choiſit ſa demeure dans une petite iſle du territoire de Piſe, nommée Lupocavio, où il eut d'abord quelques diſciples, de qui il eut peu de ſatisfaction. Il les quitta, & alla demeurer ſur le Mont-Pruno, où il n'eut pas plus de ſujet d'être content de ceux qui ſe joignirent à lui. Enfin, il ſe retira en 1155 dans une vallée déſerte, que l'on appella Malavalle, dans le territoire de Sienne, au dioceſe de Greſſeto, & il y vécut juſqu'au 10 Février 1157, avec un ſeul diſciple nommé Albert, qui a écrit tout ce qu'on vient de rapporter. Ce diſciple bâtit peu après une petite chapelle ſur le tombeau du ſaint, avec le ſecours d'un médecin nommé Renard, qui l'étoit venu trouver dans le temps même de la mort de St. Guillaume; il en vint d'autres ſe joindre à eux, & ceux-ci, dès le 13. ſiecle, avoient fait des établiſſements en Italie, en France, en Allemagne, n'ayant pour toute regle que l'exemple de St. Guillaume, dont Albert avoit décrit les pratiques. Le pape Grégoire IX qui leur fit prendre la regle de St. Benoît, modéra en même temps leurs auſtérités, & leur permit de ſe chauſſer; car auparavant ils alloient nuds-pieds. En 1248, Innocent IV leur accorda beaucoup de privileges; mais dès l'an 1256, il arriva une choſe qui penſa ruiner leur congrégation. Alexandre IV, ſans faire attention à la bulle de Grégoire IX, avoit compris les Guillelmites entre les Hermites, qui n'ayant point de regle, devoient être unis aux Hermites de St. Auguſtin; auſſi-tôt qu'on lui eut fait remarquer la mépriſe, il voulut la corriger; mais les Auguſtins ſe prévalant de la premiere bulle de ce pape, uſurperent le plus qu'ils purent de monaſ-

(*a*) Mémoires envoyés de Mézieres, au mois de Juillet 1777, par M. l'Abbé d'Argy, doyen-curé de Mézieres.

(*b*) Warc, lieu proche Mézieres, où ſe voient encore des veſtiges de fortifications, étoit une ancienne ville exiſtente, dit-on, avant Jules-Céſar.

Digitized by Google

teres de Guillelmites, & on ne pût les arrêter qu'en 1266. Depuis, l'inſtitut des Guillelmites fut approuvé par le concile de Conſtance. Ils ne ſubſiſtent plus que dans la Lorraine-Allemande, où ils ont le monaſtere de Gravendal; & dans les Pays-Bas, où ils ont pluſieurs maiſons gouvernées par un ſupérieur-général (*a*). Ils s'étoient établis en 1256 au village de Montrouge, près de Paris, où le roi Philippe le bel les transféra en 1298. Leur ayant donné le monaſtere des Blancs-Manteaux, ils y reſterent juſqu'en 1618, que le prieur de ce monaſtere y introduiſit les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ſous prétexte de les réformer.

ALCUIN, *le bienheureux Flaccus Alcuinus.* Aux articles ALCUIN & FORSTER, nous avons annoncé que ce dernier étoit prêt à mettre ſous la preſſe une nouvelle édition de l'illuſtre précepteur de Charlemagne. Elle vient de voir le grand jour, dans une perfection qui la rend digne d'avoir place dans toutes les bibliotheques.

ALEXANDRE, (*Dom Nicolas*). Dom Nicolas Alexandre, né à Paris de parents diſtingués dans le monde, fut élevé dans la piété & les ſciences humaines. Sa famille le garda ſous ſes yeux juſqu'à l'âge de 23 ans, &, après une vocation bien éprouvée, elle conſentit à ſon entrée dans la congrégation de Saint Maur. Il fit profeſſion âgé de 24 ans, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 6 de Juillet 1678. Les progrès qu'il fit dans la vertu, & ſon extrême exactitude à tous les exercices réguliers, le firent reſpecter de tous ſes confreres, & regarder comme une regle vivante. La derniere place dans le monaſtere étoit toute ſon ambition. Sa modeſtie étoit alarmée, quand on lui parloit d'emplois qui auroient pu l'élever au deſſus de ſes confreres. Auſſi a-t-il paſſé toute ſa vie dans la ſimplicité de de ſon état de religieux particulier, & dans la pratique conſtante de tous ſes devoirs.

Pour ne laiſſer aucun temps de ſa vie oiſif, il s'occupa à la culture des ſimples, dont il acquit une connoiſſance très-étendue. Il en fit un ſaint uſage pour le ſoulagement de ſes freres, & ſur-tout des pauvres, qu'il aimoit comme les membres les plus chéris de Jeſus-Chriſt. Ce fut pour leur utilité qu'il étudia la médecine, & la pratiqua autant que la ſainteté de ſon état pouvoit le permettre. Il lui ſurvint un mal aux jambes, qui lui fit garder une retraite rigoureuſe à l'infirmerie, pendant ſix mois. Lorſqu'il ſe diſpoſoit à reprendre les grands exercices de la communauté de Saint-Denys, où il demeuroit, on le trouva mort dans la ruelle de ſon lit, le 10 Avril 1728. Sa mort excita les regrets de ceux qui le connoiſſoient, & les larmes des pauvres, pour leſquels il avoit employé une partie de ſa vie. Les ouvrages qu'il a publiés pour leur ſoulagement, contiennent les remedes les plus convenables, & qui exigent moins de dépenſe.

1. La médecine & la chirurgie des

(*a*) Le dernier, mort à Gravendal, étoit Dom Jérome Colloz, natif de Blanchoreil, près d'Acremont, paroiſſe de Jéhonville au duché de Bouillon. Parmi les lettres de Clément XIV il s'en trouve une très-honorable, adreſſée à ce religieux Ardennois.

Digitized by Google

pauvres, qui contiennent les remedes choiſis, faciles à préparer & ſans dépenſe, pour la plupart des maladies internes & externes qui attaquent le corps humain. A Paris, chez Laurent le Conte, 1714, in-12. Le deſſein que Dom Nicolas Alexandre s'eſt propoſé dans cet ouvrage, eſt tout de charité. Il n'a point eu d'autre but que de fournir aux pauvres, & ſur-tout à ceux de la campagne des moyens ſûrs & aiſés de ſe ſoulager dans les infirmités. L'ouvrage eſt diviſé en deux parties : la premiere renferme les remedes propres aux maladies internes, & la ſeconde, ceux qui ſont du reſſort de la chirurgie. Dans la premiere, l'auteur ſuit l'ordre des parties du corps humain ; dans la ſeconde, il commence par les fluxions qui attaquent les bras & les jambes, puis il vient aux tumeurs, aux ulceres, & finit par les maladies de la peau. Les remedes qu'il indique ſont tirés des meilleurs auteurs, tant anciens que modernes.

2. Dictionnaire botanique & pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux & des animaux d'uſage, avec les préparations de pharmacie internes & externes les plus uſitées en médecine & en chirurgie, le tout tiré des meilleurs auteurs, ſur-tout des modernes. A Paris, chez Laurent le Conte, 1716, in-8. Cet ouvrage, dont il y a eu pluſieurs éditions, & le livre de la médecine & de la chirurgie des pauvres, réimprimé en 1738, ſont pour les jeunes étudiants en médecine une petite bibliotheque portative, où l'on trouve en abrégé ce qu'il y a de meilleur dans les livres qui avoient paru ſur ces matieres depuis pluſieurs années. C'eſt le jugement qu'en a porté l'éditeur. On peut ajouter que ce petit dictionnaire eſt d'un grand uſage pour les curés de la campagne.

ALEXANDRE, (*Dom Jacques*) (*a*). Ce religieux naquit à Orléans, le 24 Janvier 1653, entra dans la congrégation de Saint Maur, & fit profeſſion dans l'abbaye de Vendôme, le 26 Août 1673, âgé de 21 ans. Après avoir fait ſes cours de philoſophie & de théologie, ſuivant l'uſage de la congrégation, il fut envoyé à Orléans, ſa patrie, dans le monaſtere de Bonne-nouvelle, où il a demeuré juſqu'à ſa mort.

Son premier objet fut de remplir les devoirs d'un Bénédictin réformé. Auſſi ne le vit-on jamais ſe diſpenſer des exercices les plus pénibles. Quoique d'un foible tempérament, ſon zele lui faiſoit trouver des forces ſuffiſantes pour en ſupporter la rigueur. Ce n'étoit que comme forcé par ſes ſupérieurs qu'il ſe permettoit quelque adouciſſement à la regle.

Le même eſprit d'obéiſſance, & le même amour de ſon état l'engagerent à ſe charger, pendant plus de 40 ans, de différents emplois temporels du monaſtere. Il les a toujours remplis à l'édification du public, & à l'avantage de la maiſon.

Ces occupations ne l'ont pas empêché de ſuivre le goût décidé qu'il avoit pour les mathématiques. Il leur donnoit tous les moments qu'il avoit libres. C'étoit un de ſes principes de ne perdre pas un inſtant dans la journée. Il ne prenoit d'autre délaſſement que celui qui ſe trouve dans le changement d'exercice. Avec une telle conduite, il

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

n'eſt pas ſurprénant qu'il ait pu autant écrire & compoſer qu'il a fait, ſans ſe ſouſtraire aux devoirs & aux exercices de ſon état.

Il paroît qu'il n'avoit pas deſſein de faire imprimer ſes ouvrages. A meſure qu'il les compoſoit, il les tranſcrivoit dans un gros volume in-folio, qu'on conſerve encore dans la bibliotheque de Bonne-nouvelle d'Orléans. Il n'a fait imprimer que long-tems après ſon traité du flux & reflux de la mer, & celui des horloges. L'un & l'autre étoient compoſés dés 1605. Ses autres ouvrages ſont reſtés manuſcrits.

Sa vie étoit des plus réglées; auſſi eſt-il parvenu à une grande vieilleſſe, ſans en avoir ſenti les incommodités. Quoiqu'on s'apperçut qu'il s'affoibliſſoit depuis quelques mois, il agiſſoit cependant, & rempliſſoit les fonctions de ſous-prieur de la communauté. Il mourut d'apoplexie le 23 Juin 1734, âgé de près de 82 ans. Si ſa mort fut ſubite, elle ne fut pas imprévue. Il avoit dit à pluſieurs perſonnes qu'il ſouhaitoit mourir ſubitement.

Dom Alexandre étoit d'une petite taille & d'une ſanté fort délicate. Ses mœurs étoient douces & unies. Le caractere de ſon eſprit étoit ſolide, & propre au genre d'étude, auquel il s'étoit adonné.

SES OUVRAGES IMPRIMÉS.

1. Traité du flux & du reflux de la mer, où l'on explique d'une maniere nouvelle & ſimple la nature, les cauſes & les particularités de ce phénomene, & qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Bordeaux, le 1er. Mai 1726. A Paris, chez Babuty, 1726, in-12, pag. 176, avec figures. Ce traité eſt adreſſé à M. Sarreau, ſecrétaire de l'académie. Dom Alexandre l'avoit déjà compoſé, lorſque cette académie propoſa pour le prix fondé par M. le duc de la Force l'explication des cauſes du flux & reflux de la mer. Il fit un extrait de ſon ouvrage ſous ce titre: *Diſſertation ſur les cauſes naturelles du flux & reflux de la mer*, qu'il adreſſa à l'académie. Le prix lui fut adjugé, & ſes conjectures furent imprimées à Bordeaux, en 1726, in-12, 36 pag.

L'auteur animé par l'accueil favorable que l'académie avoit fait à ſon ſyſtême, ſe détermina à faire imprimer ſon traité en entier. Il avertit dans la préface qu'il y avoit plus de 20 ans qu'il en avoit eu la premiere idée; mais qu'il s'y fortifia, & commença même à le regarder comme une vérité réelle, lorſqu'en 1723, il reconnut qu'on pouvoit s'aſſurer, par des obſervations aſtronomiques, du mouvement de la terre autour de la lune: ce qui eſt la baſe & le fondement de ſon ſyſtême. Pour en donner une notion ſuffiſante, tranſcrivons le dernier chapitre du traité. C'eſt une récapitulation de tout l'ouvrage.

Les corps qui ſont en mouvement libre, diſpoſent leur petit diametre ſuivant la ligne de direction de leur mouvement, & mettent leur grand diametre à angle droit ſur cette ligne.

Le tourbillon de la terre & de la lune font un tour autour du ſoleil en une année.

La lune eſt au centre du tourbillon.

La terre ſe meut autour de la lune en vingt-neuf jours, & décrit une ellipſe.

La terre eſt plus éloignée du ſoleil

Digitized by Google

dans les nouvelles lunes, & plus proche dans les pleines lunes.

De ces principes on tire les conſéquences ſuivantes :

La terre a trois mouvements. Le premier eſt le mouvement propre de la terre, par lequel elle tourne ſur ſon axe en vingt-quatre heures. Le ſecond eſt le mouvement lunaire de la terre, par lequel elle tourne autour de la lune en vingt-neuf jours & demi. Le troiſieme eſt le mouvement ſolaire de la terre, lequel s'accomplit en une année.

La terre tournant autour de la lune diſpoſe ſon petit diametre ſuivant la ligne de direction du mouvement, & le diametre eſt à angle droit ſur cette ligne, & le grand diametre eſt augmenté par l'élévation des eaux en deux parties oppoſées, & fait comme un anneau qui tend à la lune.

La terre tournant en vingt-quatre heures ſur ſon axe, fait ſentir deux fois par jour ces élévations des eaux qui font la marée.

La terre a auſſi deux élévations d'eaux, cauſées par ſon mouvement autour du ſoleil en un an.

Aux nouvelles & pleines lunes, l'élévation des eaux, par rapport au mouvement lunaire de la terre, & par rapport au mouvement ſolaire, ſe trouvent jointes enſemble, ce qui cauſe les grandes marées.

Au temps des quadratures, ces deux élévations ne concourent pas enſemble, ce qui eſt cauſe que les marées ſont petites.

La marée arrive tous les jours dans un même port, quand la lune eſt dans le même méridien, par rapport à ce port.

Cette idée fait connoître que ce n'eſt pas la lune qui cauſe le flux de la mer. Ce n'eſt que par l'arrangement des parties de l'univers que ſe fait le flux, & qu'il arrive toujours à la même heure lunaire. C'eſt donc mal à propos que l'on a inféré que la lune étoit la cauſe efficiente du flux, à cauſe qu'il ſuit le cours de la lune. C'eſt pourquoi on a travaillé en vain juſqu'à préſent, parce qu'on a cherché dans la lune la cauſe efficiente du flux de la mer. Tel eſt le précis que Dom Alexandre fait de ſon ouvrage.

Ce ſyſtême étoit trop contraire aux idées communes pour n'être point attaqué. Il le fut 1°. par le P. Aubert, jéſuite, dans le journal de Trévoux, du mois de Novembre 1727, ſous ce titre : *Réponſe au traité du flux & du reflux de la mer, du P. D. Jacques Alexandre, Bénédictin*, par le P. Aubert, de la compagnie de Jeſus ; 2°. par un anonyme dans le journal de Trévoux, Avril 1728, pag. 580, n°. 39, ſous ce titre : *Lettre d'un profeſſeur de philoſophie au R. P. Alexandre, Bénédictin, touchant ſon traité du flux & reflux de la mer, qui a remporté le prix de l'académie de Bordeaux en* 1726.

1. Dom Jacques Alexandre répondit à la critique du pere Aubert, dans le Mercure de France, Mars 1729, pag. 543, ſous ce titre : *Réponſe du P. D. Jacques Alexandre, aux objections du P. Aubert, jéſuite, contre le nouveau ſyſtême du flux & reflux de la mer.* On ignore ſi notre Bénédictin a répondu au profeſſeur de philoſophie. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans le manuſcrit in-folio ». La lettre du profeſſeur conte-» nant à peu près les mêmes objec-» tions que celles contenues dans la » critique du P. Aubert, j'ai cru que les

Digitized by Google

» réponſes que je lui ai données de» voient ſuffire. Néanmoins, j'ai jugé » à propos de mettre ici la lettre du » profeſſeur, & d'y joindre une répon» ſe «. On trouve l'écrit du profeſſeur tranſcrit dans le manuſcrit; mais la réponſe n'y eſt pas. Ce qui pourroit faire croire qu'il a changé d'avis.

A la page 59 du manuſcrit, il y a des additions au traité du flux & reflux de la mer. Ces additions contiennent pour la plus grande partie des extraits des journaux, ou autres livres relatifs au flux & reflux de la mer. Voici ce qui a paru digne de remarque.

Page 68 du manuſcrit, D. Alexandre rapporte d'après le Mercure de France, Mai 1724, qu'entre Breſt & Landevenec, il y a un puits qui éprouve le flux & reflux de la mer, avec cette différence que lorſque l'eau de la mer commence à monter, l'eau du puits qui eſt toujours douce, commence à deſcendre, & quand la mer eſt baſſe, l'eau du puits commence à monter.

Le pere Caſtel, jéſuite, dans le Mercure de France, Juillet 1724, & un avocat qui ne s'eſt fait connoître que par les lettres initiales G. D. M. dans le même Mercure, avoient tâché d'expliquer ce phénomene. D. Alexandre rapporte ces explications & les réfute. Il propoſe la ſienne qui paroît très-vraiſemblable. La voici:

Dom Alexandre ſuppoſe que la veine d'eau qui coule dans la terre, & qui fournit de l'eau au puits, ſe décharge dans la mer, dans un endroit où la mer eſt baſſe, quand elle eſt haute à Breſt, &, au contraire, la mer y eſt haute, quand elle eſt baſſe à Breſt. Lorſque cette mer s'éleve, le cours de la fontaine eſt arrêté, & par conſéquent les eaux du puits doivent s'élever ſans perdre leur douceur, parce que l'eau de la mer ne monte pas juſqu'au puits, mais retarde ſeulement l'écoulement des eaux. Lorſque cette mer s'abaiſſe, les eaux du puits doivent diminuer, tandis que la mer s'éleve proche Breſt. Le pere Alexandre conjecture que l'eau de ce puits doit s'écouler vers la mer de Caen qui eſt haute, lorſqu'elle eſt baſſe à Breſt, & qui eſt baſſe, quand elle eſt haute à Breſt.

Page 76 du manuſcrit, il eſt rapporté d'après le Mercure de France, Mai 1727, un extrait d'une diſſertation de M. de Mairan, dans laquelle il attaque le principe du pere Alexandre, ſavoir que la terre tourne autour de la lune. M. de Mairan ajoute que vers le milieu du 17. ſiecle, Baliani, noble Génois, avoit ſoutenu ce principe.

Dom Alexandre fait quelques réflexions pour ſervir de réponſe à la diſſertation de M. de Mairan. Au ſujet de Baliani, il aſſure qu'il n'a eu aucune connoiſſance de l'ouvrage de cet auteur, & qu'il ignore s'il employe le mouvement de la terre autour de la lune, pour expliquer le flux & reflux de la mer. Le pere Alexandre avoue qu'après avoir compoſé ſa diſſertation, il a appris par les nouvelles de la république des lettres, Juin 1688, pag. 407, que M. Vallis croyoit pouvoir expliquer par le moyen du mouvement de la terre autour de la lune, le flux & reflux de la mer. Mais il fait voir que cette explication de M. Vallis eſt bien différente de la ſienne.

3. Dom Alexandre a traduit en latin ſon traité du flux & reflux de la mer. Cette traduction ſe trouve dans le volume manuſcrit, pag. 95, avec ce titre:

Digitized by Google

Tractatus de reciproco maris æstu, ejusque causis naturalibus ex universi constitutione manantibus. Cette traduction n'a jamais été imprimée.

Le journal des savants, Avril 1727, pag. 209, parle du traité du flux & reflux de la mer, en fait l'éloge, & en donne un extrait.

4. Traité général des horloges. Par le pere Dom Jacques Alexandre, &c. Ouvrage enrichi de figures. A Paris, chez Guerin, 1734, in-8. Ce traité avoit été composé dès 1720, & la permission de l'imprimer avoit été obtenue en 1726; Dom Alexandre en a donné le plan dans une lettre rapportée dans le Mercure de 1734.

Dans ce traité, dont l'abbé Goujet a fait la préface, le pere Alexandre s'est proposé principalement de donner une histoire générale de l'horlogerie. Il a eu soin de faire voir l'origine & le progrès de cet art. Il marque le temps connu des inventeurs des cadrans, & des autres horloges, les noms de ceux qui les ont perfectionnées, & par quelle route ils sont arrivés à la perfection, que l'on admire dans leurs ouvrages. Il fait l'éloge de celui de M. de Sully, intitulé: *Regle artificielle du temps.* Depuis le neuvieme chapitre jusqu'à la fin, le pere Alexandre donne un catalogue des auteurs qui ont écrit sur les horloges, avec une analyse des principaux livres composés sur ce sujet, & une description des dix-sept horloges singulieres du cabinet de M. de Servieres.

Le journal des savants, Novembre 1734, rend un compte fort étendu du traité de Dom Alexandre sur les horloges. Il y a une lettre curieuse de M. de Bievre, sur leur invention, dans le Mercure de Juin 1741. On y parle de Dom Jacques Alexandre & de son ouvrage, avec honneur. Ce savant religieux en avoit préparé une nouvelle édition. On trouve les changements & les augmentations qu'il avoit dessein d'y faire, dans un exemplaire qu'on conserve dans la bibliotheque de Bonne-nouvelle d'Orléans. Mais prévenu par la mort, il n'a pu exécuter son dessein.

Ses Ouvrages manuscrits.

Outre les ouvrages manuscrits dont nous avons parlé, savoir, ses additions au traité du flux & reflux de la mer, & sa traduction de ce traité en latin, on trouve encore dans le gros volume déjà cité les écrits suivants:

1. Traité des opérations sur les grandeurs, marquées avec des chifres.
2. Traité des opérations sur les grandeurs, marquées avec des lettres.
3. Traité de la composition & résolution des puissances.
4. Traité des opérations sur les grandeurs, marquées avec des fractions.
5. Traité des combinaisons, permutations, & divisions des grandeurs.
6. Traité des proportions & de leur usage.
7. Traité des opérations sur les grandeurs incommensurables.
8. Traité de l'Algebre.
9. Traité de géographie & planisphere terrestre.
10. Calligraphie, ou de la proportion des caracteres que l'on employe dans l'imprimerie.
11. De la fonte des cloches: ce traité ne contient que cinq pages.
12. Dom Alexandre a ajouté une sixieme partie à l'ouvrage de M. Huygens, *de horlogio oscillatorio*, sous ce titre

Digitized by Google

titre : *Horologii oſcillatorii pars ſexta ; continet oſcillatorium veram ſolis horam ſemper indicans.*

13. Dom Alexandre avoit d'abord fait un projet ſous ce titre : *Projet pour faire des pendules qui ſuivent le mouvement apparent du ſoleil.* Il adreſſa ce projet à M. Varignon, qui en fit la lecture dans une aſſemblée de l'académie des ſciences, & il parut à la compagnie ingénieux & bien imaginé. M. de Fontenelle en donna un certificat le 13 Avril 1698, & l'académie en conſerve un exemplaire.

Ces deux ouvrages reliés à la ſuite du traité de M. Huygens, ſont conſervés dans la bibliotheque publique de Bonne-nouvelle à Orléans. Dans le catalogue imprimé de cette bibliotheque, pag. 141, on annonce le projet comme n'étant qu'une traduction du Latin ; mais quoiqu'ils aient le même objet, ils ſont cependant différents, le Latin étant beaucoup plus ample que le François. Au ſurplus, de la maniere dont l'auteur du catalogue s'exprime, on pourroit croire qu'ils ſont imprimés ; mais ils ne l'ont jamais été.

A la ſuite des deux traités dont on vient de parler, on trouve dans le même volume les écrits ſuivants : Horloges à roues, horloges ſolaires ; mais ils ont été fondus par D. Jacques Alexandre, dans ſon traité des horloges. Ils deviennent par-là inutiles.

ALEXANDRE, *abbé du monaſtere de Cîteaux.* (*a*). Il fut le dixieme abbé général de ce monaſtere, & de l'ordre de

(*a*) Ciſteaux ou Citeaux, monaſtere célebre, chef-d'ordre émané de celui de St. Benoit, dont il eſt une branche, a eu, comme on le ſait, St. Robert, abbé de Moleſme, pour inſtituteur en 1098. Cet endroit alors déſert, eſt ſitué a 5 lieues de Dijon, dioceſe de Châlons ſur Saone, & eſt arroſé d'une petite riviere dont la ſource eſt à une lieue de là : ſource dont on n'a jamais pu trouver le fond, & qui a cette propriété qu'elle déborde dans les temps de ſéchereſſe, & qu'elle diminue conſidérablement quand il pleut. Le St. abbé Robert ne jouit pas long-temps de cette ſolitude, on l'obligea de retourner à Moleſme, & St. Alberic lui ſuccéda à Citeaux. Celui-ci étant décédé en 1109, St. Etienne Harding en devint le troiſieme abbé, & ce fut ſous lui que St. Bernard, ayant conduit trente de ſes compagnons, l'an 1113, on vit tout à coup un ſi grand empreſſement à embraſſer le genre de vie de Citeaux, qu'il fallut penſer à bâtir de nouveaux monaſteres. Les quatre premiers furent La Ferté, Pontigny, Clairvaux & Morimond. On les nomma communément les quatre premieres filles de Citeaux, & leurs abbés, tous quatre enſemble, viſitent par autorité du chapitre-général l'abbé de Citeaux, quoique chef de tout l'ordre. La plus étendue de ces filiations eſt celle de Clairvaux, & comme St. Bernard en eſt le fondateur, on appelle Bernardins, en France, tous les religieux de l'ordre de Citeaux. Le but de ce nouvel inſtitut, ou, pour mieux dire, de cette congrégation, étoit de rétablir l'exacte obſervance de la regle de St. Benoit, qui étoit fort négligée alors dans tous les monaſteres de ſon ordre : c'étoit d'établir une réforme Bénédictine. St. Alberic fit des ſtatuts propres à cette fin, & St. Etienne en ajouta d'autres, tendants principalement à conſerver & maintenir l'uniformité dans tous les monaſteres.

Ces premiers ſtatuts ſont appellés la carte de charité & d'union : St. Etienne s'y réſerve la juriſdiction ſur toutes les maiſons de l'ordre. Elle fut confirmée par Calixte II en 1119.

L'eſprit des ſaints inſtituteurs ſe conſerva dans toute l'étendue de cette immenſe congrégation pendant près de deux ſiecles. En 1265, on ne ſongeoit pas encore à rien changer dans les obſervances : ce ne fut qu'en 1334, que le relâchement éclata. En vain le chapitre-général de 1350 fit faire cette nouvelle compilation des ordonnances des chapitres-généraux, qu'on appela les

Digitized by Google

on nom. On l'élut en 1167, & il décéda le 29 Juillet 1175. Perſonnage d'un vrai mérite, il ſut gagner le reſpect des peuples, & l'eſtime des grands. Hugues II, duc de Bourgogne, en fit un cas tout particulier, & il obtint de ce prince en 1170, le droit de franchiſe dans tous ſes états. Ses mœurs étoient irréprochables; ſa façon de conduire, quoique ferme, étoit honnête, diſcréte & uniforme. Peu de perſonnes de ſon temps le ſupaſſoient en ſciences; il écrivoit bien une lettre, & les diſcours qu'il faiſoit à la communanté ſeroient lus de même que ceux de St. Bernard, ſi on eut eu ſoin de nous les tranſmettre par la preſſe.

ALEXANDRE, *d'Auxerre, moine de Pontigny* (*a*). Ce ſavant Ciſtercien, ſurnommé d'Auxerre, parce qu'il étoit

---

nouvelles conſtitutions; mais ces prétendues digues n'arrêterent pas les abus juſqu'aux diverſes réformes établies depuis. Les principales ſont celles de la congrégation de Mont-Sion en Caſtille; de la congrégation de Toſcane & de Lombardie; de la congrégation d'Arragon; de la congrégation de Rome; de la congrégation de Calabre; de la congrégation des Feuillants; des abbayes de la Trappe, d'Orval, de Sept-Fons, &c.

Les religieux de Citeaux n'eurent des filles ſous leur conduite qu'en 1120. Les premiers monaſteres de ces religieuſes furent le Fart, en France, dioceſe de Langres, & las Helgas, de Burgos en Eſpagne. Elles tenoient entre elles, dans chacune de ces maiſons, des chapitres généraux de même que les moines. Le concile de Trente abolit cet uſage en ordonnant la clôture. Malgré que l'abbaye de Citeaux ait, de nos jours, à peine moitié autant d'étendue qu'autre fois, ſes édifices ſont encore conſidérables; l'égliſe, qui eſt dédiée à la Sainte Vierge comme toutes celles de l'ordre, a 282 pieds de longueur, ſur 60 de largeur dans œuvre. L'ancien dortoir a 168 pieds de long, ſur 50 de large. Le réfectoire a 135 pieds de longueur, ſur 58 de largeur. L'ancienne ſalle de l'infirmerie a 170 pieds de long & 60 de large dans œuvre. Ces deux pieces ſont eſtimées des curieux. La bibliotheque n'a que 72 pieds de long, ſur 24 de largeur; mais elle eſt riche en manuſcrits. Tous les édifices dont on vient de parler ſont voûtés.

Quant aux prérogatives de l'abbé de Citeaux, il a, comme ſupérieur-général de l'ordre, juriſdiction ſur toutes les maiſons qui le compoſent, ſur celles même des ordres militaires de cet inſtitut. Il convoque le chapitre-général dans ſa maiſon; il bénit les abbés & abbeſſes de ſon ordre; il ſiege aux états de Bourgogne immédiatement après les évêques, & dans le même rang. Il jouit du même privilege aux chapelles papales, & eſt le premier conſeiller-né au parlement de Dijon, &c.

De 61 ou 62 abbés qu'a eu le monaſtere de Citeaux, ſix ont été créés cardinaux, un ſeptieme a été archevêque de Narbonne, un huitieme, évêque d'Arras, & un neuvieme a occupé le ſiege de Luçon.

(*a*) L'Abbaye de Pontigny, troiſieme monaſtere, & ſeconde fille de la réforme Bénédictine de Citeaux, fut bâtie l'an 1114, dans une vaſte plaine ſur les bords de la riviere de Serain, dioceſe d'Auxerre. Elle a eu autrefois une nombreuſe filiation, tant en France qu'en Italie, en Pologne, & ſur-tout en Angleterre. Le changement de religion lui a enlevé les monaſteres des iſles Britanniques; les diverſes réformes en ont ſéparés les maiſons d'Italie & de Pologne; & il ne lui reſte plus que celles de France, au nombre de quarante environ.

L'Abbaye de Pontigny eſt belle & ſpacieuſe; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'eſt qu'elle a été l'aſyle de pluſieurs illuſtres & ſaints perſonnages; entre autres, de trois archevêques de Cantorbery, de St. Thomas, ou Thomas Becquet, en 1164; d'Etienne de Lanqueton, en 1207; de St. Edme, en 1239. On y conſerve encore aujourd'hui le corps entier du

Digitized by Google

de cette ville ou des environs, floriſſoit à Pontigny en 1239, lorſque St Edme, archevêque de Contorbery, s'y trouva. Ce ſaint, qui aimoit particuliérement l'abbaye de Saint-Edmont de Bury, dans la province de Suffolck en Angleterre, l'y envoya pour en enſeigner les jeunes religieux. On a conſervé longtemps en ce monaſtere des commentaires manuſcrits ſur le maître des ſentences, qui portent le nom d'Alexandre d'Auxerre : *Alexander Autiſſiodorenſis.* C'eſt ce que nous apprend le catalogue des manuſcrits d'Angleterre, imprimé en 1693 : *Cod.* 1096, & *Cod.* 2109, *ſuper* 1 *&* 2 *ſententiarum manuſcriptorum Cantabrigi.* Ils ſe conſervoient dans le cabinet de mylord Pembrock, en 1749.

ANCEAUME, (*D. François*) (*a*). D. Anceaume, religieux d'une vie très-pénitente, naquit à Dieppe en Normandie. Il entra d'abord au noviciat des peres capucins ; mais Dieu l'appelloit dans la congrégation de Saint Maur. Il y fut admis, & fit profeſſion dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 11 de Mai 1671, âgé de dix-neuf ans. Malgré ſon caractere vif & pétulant, il fut un des meilleurs & des plus ſages écoliers de ſon cours d'études. Il traitoit ſon corps très-durement, prenant ſur ſon repos de la nuit tout ce qu'il pouvoit. Lorſqu'après matines il vouloit prendre un peu de ſommeil, il ſe jettoit ſur ſon lit en habit de chœur, pour être, en s'éveillant, tout prêt à ſe rendre à l'égliſe. Il enſeigna la philoſophie & la théologie ſcholaſtique pendant pluſieurs années ; mais, par bonheur, ſon premier ſoin en les enſeignant, fut de former ſes diſciples à la vertu par ſon exemple.

Au chapitre de 1697, il fut nommé prieur de Saint-Eloi de Noyon ; mais ce ne fut pas ſans violence de ſa part qu'il accepta le joug de la ſupériorité. Il le ſupporta avec bien de la peine pendant trois ans. Mais au chapitre général ſuivant, il déclara que ſi on ne le déchargeoit de la ſupériorité, il ſe retireroit à la Trappe. On l'envoya enſeigner de nouveau la théologie à Saint-Denys en France, où il exerça en même temps les offices de ſous prieur & d'official. Ce fut dans cette derniere place qu'il ſe diſtingua, & fit connoître ſon mérite & ſes talents à l'archevêché, par les belles & ſavantes conférences qu'il faiſoit aux curés & aux eccléſiaſtiques de la ville. Elles lui attirerent l'eſtime des perſonnes du dedans & du dehors, & M. le cardinal de Noailles en fit tant de

---

dernier, & les ornements ſacerdotaux de tous les trois : ils ſont d'une étoffe à petits carreaux, aux armes d'Angleterre.

De 52 ou 53 abbés réguliers que Pontigny a eu juſqu'à nos jours, il y en eu trois que leur mérite a élevé au cardinalat : Mainard, en 1188 ; Gérard, en 1199 ; Robert, en 1194. D'autres ont été promus à de grands ſieges : comme Guichard, à l'archevêché de Lyon ; Guérin de Girard, à l'archevêché de Bourges ; Hugues de Garmond, à l'évêché d'Auxerre ; Pierre II, à l'évêché d'Arras ; &c. Elle a d'ailleurs fourni de grands hommes en piété & en ſcience, à l'ordre, à l'égliſe, à la république des lettres, & à tous les états de l'Europe (*).

(*) Voyez, ſur cette abbaye, les hiſtoriens de l'ordre de Cîteaux.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

cas, qu'il exhortoit le clergé à y aſſiſter.

Après quelques années, Dom Anceaume fut nommé prieur de Saint-Etienne de Caen. Il n'y eut pas moyen de reculer, il fallut obéir. Deux ans après, il fut élu prieur de Fécamp, & enſuite abbé de Saint-Sulpice de Bourges, où il ſe diſtingua par ſon érudition & la ſainteté de ſa vie. En 1714, il fut fait prieur de Saint-Remi, & enſuite viſiteur de la province de Chézal-Benoit. Tous ces honneurs lui étoient à charge, & il ſe trouvoit dans ces places étranger à lui-même. Enfin, au chapitre général de 1720, auquel il aſſiſtoit, il demanda vivement ſa décharge de toute ſupériorité; mais, au lieu d'être exaucé, il fut nommé prieur de Saint-Denys.

Cette nouvelle dignité ne fit qu'augmenter ſon zele. Il ne ſe pouvoit rien ajouter à ſon aſſiduité à tous les exercices; l'office divin ſur-tout lui étoit en recommandation. Dans la place qu'il occupoit, & où il faut recevoir des perſonnes de la premiere diſtinction, il trouvoit le moyen de s'échapper, pour ſatisfaire à ſes premieres obligations, & ſe trouver à l'office divin, à la tête de ſa communauté. Quoiqu'il employât une partie de la nuit à l'étude, il étoit toujours le premier à matines. Il fut député au chapitre général de 1723; il y préſida, & y fut élu aſſiſtant du pere général. Il édifia beaucoup à Saint-Germain-des-Prés, par ſon humilité & ſon aſſiduité à tous les exercices.

L'an 1727, la congrégation ſe trouvant menacée d'un furieux orage, il alla à pied dire la meſſe à Saint-Maur-des-Foſſés, pour implorer ſur elle la protection de ce ſaint patron. Il en revint de même, malgré ſon âge de 76 ans; mais ſi fatigué, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoutenir: il alla, en arrivant, ſouper au réfectoire, aſſiſta à l'office des complies, & le lendemain à celui de matines. Dom Nicolas Alexandre étant mort à Saint-Denys, il voulut aſſiſter aux obſeques de ce bon religieux, qu'il aimoit à cauſe de ſa vertu. Il ſe rendit à pied à Saint-Denys, mais à ſon retour, on lui trouva la cangrene aux deux pieds. Il en fut guéri par un remede ſpécifique. Sa ſanté dépériſſant de jour en jour, il fut déchargé de l'aſſiſtance en 1729, & alla finir ſes jours à Saint-Denys, où à peine fut-il arrivé, qu'il tomba la veille de St. Laurent dans des abſences d'eſprit, qui ne le quitterent point juſqu'à ſa mort, qui arriva le 21 d'Août 1729, dans la 87e. année de ſon âge. On a de lui des ſujets de conférences eccléſiaſtiques imprimées in-4.

ANDRADA, *de l'ordre de Calatrava.* François Radès Andrada, prêtre Eſpagnol, de l'ordre militaire de Calatrava en Eſpagne (*a*), qui vivoit ſur la fin du

(*a*) Cet ordre militaire fut inſtitué ſous Sanche III, roi de Caſtille, l'an 1158. Alfonſe le guerrier, pere de Sanche, ayant pris Calatrava, l'an 1147, la donna aux Templiers, qui, déſeſpérant de la conſerver, la rendirent huit ans après à Sanche, à qui Dom Didace Valaſquez, religieux de Notre-Dame de Fitero, ordre de Cîteaux, la fit demander par ſon abbé pour en entreprendre la défenſe contre les Maures. Les ſecours d'hommes & d'argent que ces religieux reçurent auſſi-tôt, les ayant rendus puiſſants, ils formerent le nouvel ordre militaire qui fut d'abord compoſé de freres-convers de Cîteaux, auxquels ils avoient fait prendre les armes: d'où vient qu'ils portoient un ſcapulaire blanc, & un capuce en forme de camail, juſqu'à l'an 1397, que l'antipape Benoit XIII leur permit de s'habiller comme les ſéculiers, &

Digitized by Google

16. ſiecle, compoſa divers ouvrages, &, entr'autres, une chronique des ordres de St. Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara. C'eſt un volume in-folio, imprimé à Tolede, l'an 1572. François Radès d'Andrada fut aumônier du roi Philippe II (*a*).

ANDRÉ DE BARCELONE, *religieux du Mont-Serrat* (*b*). Il a fleuri ſur la fin du 14. ſiecle. On ne ſait pas bien les par-

---

leur ordonna ſeulement de porter ſur leurs habits une croix fleurdeliſée de drap rouge. Raimond, abbé de Fitero, inſtituteur de l'ordre, étant mort l'an 1163, les chevaliers ne voulurent plus avoir de moines avec eux, & élurent pour premier grand-maître D. Garcias, l'un d'entre eux; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne demeuraſſent parfaitement ſoumis à l'ordre de Citeaux & à la viſite de l'abbé de Morimond en France. L'an 1213, l'ordre militaire d'Avis en Portugal, qui ſuivoit également la regle de Citeaux, ſe ſoumit à l'ordre de Calatrava, dont il reçut les conſtitutions, &, peu après, on transféra le couvent de l'ordre à la nouvelle ville de Calàtrava. Les chevaliers de St. Julien du Poirier, prenant en 1218 le nom d'Alcantara, ſe ſoumirent auſſi au grand-maître de Calatrava. Voilà les commencements de cet ordre ſi célebre. Le dernier de ces grands-maîtres mourut l'an 1486. Le pape Adrien VI annexa la grande maîtriſe à la couronne d'Eſpagne. Il y a auſſi des religieuſes du même ordre. Elles furent inſtituées en 1219.

(*a*) Ambroiſe Moralez, *lib. IX, Hiſpan., cap. VII.* Nicolas Antonio, *Biblioth. Hiſpan.*

(*b*) Ce célebre monaſtere de Notre-Dame de Mont-Serrat, congrégation de Valladolid, eſt ſitué dans la Catalogne, à 2 lieues de Manreſe, & à 9 de Barcelone: il eſt preſque tout au haut d'une montagne appellée *Mont-Serrat*, ſelon quelques-uns, à cauſe qu'il eſt entouré de pointes de rochers ſéparées les unes des autres, qui s'élevent en forme de dents de ſcie, que les Latins appellent *Serra*. Il y a ordinairement 70 religieux du chœur dans ce monaſtere; 90 freres oblats ou donnés, qui ont ſoin des métairies, & de recueillir les aumônes; 18 ou vingt ſolitaires qui demeurent dans des hermitages ſéparés les uns des autres ſur la montagne, & doivent venir à certains jours au monaſtere qui leur fournit tous leurs beſoins; & 30 ſéminariſtes, tous de familles nobles, qu'on nomme les pages de la Ste. Vierge. Les ſéminariſtes portent des robes noires & des ſurplis à l'égliſe, où ils ſervent les meſſes par ſemaines, & chantent la meſſe & les hymnes qui ſe diſent tous les jours en l'honneur de la Ste. Vierge.

Pour ce qui eſt des hermites, ils ſont de deux ſortes: les premiers ſont ceux, qui, dès le commencement, ont pris l'habit en intention d'être hermites, & ceux-ci ſont le même noviciat que les religieux de la communauté, & font auſſi profeſſion de ſtabilité, avec cette différence, qu'ils y promettent de ne jamais ſortir du circuit de la montagne pour quelques affaires qui leur puiſſent arriver, ni pour aller vivre en quelque autre monaſtere de la congrégation, & renoncent dans leur profeſſion au droit de voix active & paſſive.

Après leur profeſſion ils reſtent encore ſept ans dans le monaſtere, où ils ſont encore exercés dans l'obéiſſance, l'humilité & la mortification; & pendant tout ce temps-là ils vont au chœur nuit & jour; mais ils n'y chantent point. Après cette épreuve, l'abbé prend l'avis des anciens de la maiſon, pour ſavoir s'ils ſont propres pour la vie hérémitique, & s'il le juge à propos il les envoie dans un hermitage. Leur habit eſt de couleur brune, & ils portent la barbe longue s'ils ne ſont pas prêtres. Que ſi l'on éleve quelqu'un d'entre eux au ſacerdoce, ce qui ne ſe fait que très-rarement, ils prennent l'habit noir, ſe raſent la barbe, & portent la couronne comme les religieux de la communauté. L'autre eſpece d'hermites eſt de religieux, qui, après avoir fait profeſſion de la vie cœnobitique, & aſpirant enſuite à une plus grande perfection, demandent de paſſer leur vie dans quelques hermitages; ce qui ne leur eſt pas facilement accordé. On leur fait deſirer cette grace pendant pluſieurs années; & ſi l'on remarque que le retardement leur fait ſouhaiter ce bien avec ardeur, on les envoie en un hermitage, où ils paſſent ſept à huit mois pour s'éprouver; & ſi, après cette épreuve, ils perſiſtent dans leur deſir, on leur accorde leur demande, & ils renoncent auſſi à la voix active & paſſive. Ils ſont vêtus de noir, ſe raſent la barbe, & portent couronne comme les religieux de la communauté. Tous ces hermites ſont

Digitized by Google

ticularités de ſa vie ; mais on connoît dans ſa patrie les ſavantes & pieuſes productions de ſa plume. Il en a laiſſé d'hiſtoriques, de poétiques & d'aſcétiques. Les vérités de ce dernier genre que traite l'auteur, ſont rebattues ; mais il les repréſente dans un jour nouveau, & les met à la portée de tout le monde, d'une maniere ſi ingénieuſe & avec tant d'onction, qu'elles pénétrent les cœurs.

ANDRÉ, *religieux de l'ordre de Fontevrault.* Fontevrault, ordre ou congrégation religieuſe inſtituée par le bienheureux Robert d'Arbriſſel, vers l'an 1100, quelque temps après le concile de Vienne (*a*), eſt ſous la regle de St. Benoit. André qui fait le ſujet de cet article, fut un des premiers diſciples de ce fondateur, & il écrivit la relation de ſa mort vers 1120, environ quatre ans après qu'elle fut arrivée. Sa vie fut, comme nous l'avons dit ailleurs, compoſée par Bauldric ou Baldric, qui la dédia à l'abbeſſe Pétronille (*b*).

ANGE DE PONTE, *moine de Cave* (*c*).

ſujets à l'abbé du monaſtere. Ils lui obéiſſent comme à leur ſupérieur, & ils les change d'hermitage quand il le juge à propos. Il nomme un vicaire d'entre ſes religieux, qui les gouverne, leur fait des exhortations, & leur dit la meſſe tous les dimanches, les fêtes & les jeudis de l'annee dans l'égliſe de Ste. Anne. Il leur adminiſtre auſſi le ſacrement de pénitence & la communion. Aux fêtes ſolemnelles ils deſcendent à l'abbaye pour aſſiſter à la proceſſion & à la grand'meſſe, à laquelle ils communient. Ils font un carême perpétuel, & ils obſervent ſi rigoureuſement l'abſtinence de la viande, qu'il n'eſt pas permis aux religieux & aux ſéculiers d'en manger aux environs de la montagne où ſont ſitués les hermitages. On leur porte trois fois la ſemaine des vivres, & lorſqu'ils tombent malades on les porte à l'abbaye, & on les met à l'infirmerie. Ils y ſont ſervis comme les religieux de la communauté, &, après leur mort, ils ont la même ſépulture. Ils ſe levent à deux heures, & diſent leur office, vaquent à l'oraiſon juſqu'à environ cinq heures du matin, & ils emploient le reſte de la journée à des lectures ſpirituelles & au travail des mains. Il ne leur eſt permis de nourrir ni chiens, ni chats, ni oiſeaux.

(*a*) Le bienheureux Robert, qui fut archidiacre de Rennes en Bretagne, eut miſſion particuliere du pape Urbain II, pour prêcher aux peuples, & ſe voyant ſuivi d'une infinité de gens de l'un & l'autre ſexe, il leur bâtit des cellules dans les bois de Fontevrault, à trois lieues de Saumur, ſur les confins du Poitou. Il renferma enſuite les femmes à part, & en forma ce célebre monaſtere, chef-d'ordre dont l'abbeſſe eſt général, & commande aux religieux. Le pape Paſchal II l'approuva en 1106, & 1113. L'ordre eſt diviſé en quatre provinces, de France, d'Aquitaine, d'Auvergne & d'Eſpagne, & comprend en tout 57 prieurés. L'abbé Suger écrivant au pape Eugene III, environ 40 ans après la fondation de cet ordre, lui dit qu'il s'étoit déjà conſidérablement accrû, qu'on y comptoit cinq ou ſix mille religieuſes. Fontevrault, en Latin Fons-Ebraldi, eſt le nom d'un bourg bâti près de l'abbaye à une lieue de la Loire, & à trois de Saumur, ſur les frontieres de la Touraine.

(*b*) Voſſius, *de hiſt. Latin.*

(*c*) Cette abbaye ſituée au territoire de Salerne, dans le royaume de Naples, fut autrefois chef d'une célebre congrégation de l'ordre de St. Benoit. Elle eut pour fondateur St. Alfere ou Adelfere, né à Salerne, de la maiſon des Pappa-Carbons. Après ſes études, il fut placé à la cour de Guaimar III, prince de Salerne, qui l'envoya en ambaſſade auprès du roi de Germanie ; mais arrivé au monaſtere de Cluſe, il y tomba dangereuſement malade, & y prit la réſolution d'embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il demanda l'habit de St. Benoit à St. Odilon, qui étoit alors à Cluſe, & ce ſaint l'emmena avec lui à Cluny, & lui accorda ce qu'il avoit demandé avec empreſſement. La réputation de ſa ſainteté s'étant étendue juſques dans ſon

Digitized by Google

Ce ſavant, né à Salerne, en 1450, de parents nobles, qui lui procurerent une éducation convenable à ſa naiſſance, embraſſa la vie monaſtique en l'abbaye de Cave, à l'âge de dix-huit ans, & y mourut en 1495, laiſſant de ſoi un regret général. Il faiſoit les délices de ſes confreres par les agréments de ſon caractere, & celles du public, par les charmes de ſes vers & de ſa proſe. Il avoit l'eſprit aiſé & délicat, l'imagination vive & brillante, un jugement ſûr, avec beaucoup de goût, & ce qui eſt ſupérieur à tous les talents de l'eſprit, il étoit doué des qualités les plus eſtimables du cœur, & pénétré des ſentiments les plus ſenſibles de la religion. Il brûla, dit-on, avant ſon décès toutes ſes poéſies, de crainte qu'il ne lui fut échappé quelque trait capable de ſcandaliſer.

ANGILBERT, *ou* ENGILBERT, (*St.*) *abbé de Saint-Riquier en Ponthieu, ſi'entiaire & ſecrétaire d'état ſous Charlemagne* (*a*). Les ſilentiaires étoient ſous

---

pays, le prince de Salerne l'engagea d'y retourner, & lui confia le ſoin de faire obſerver la diſcipline monaſtique dans tous les monaſteres de la ville de Salerne. Mais ce ſaint homme accoutumé au repos & à la tranquillité, abandonna la ville, & ſe retira d'abord ſur un côteau qu'on appelloit alors la *Séatre*, & aujourd'hui Saint Elie. Il paſſa enſuite plus avant dans la montagne, & crut être bien caché en fixant ſa demeure au bas d'un rocher affreux, dans une caverne, ou cave, en forme de cellule. Pluſieurs perſonnes s'y préſenterent pour vivre ſous ſa conduite. Il n'en retint que douze. Lorſqu'il ſe vit près de mourir, il les avertit que leur nombre s'augmenteroit conſidérablement. Sa prophétie s'accomplit peu de temps après ſa mort. On fut obligé de bâtir grand nombre d'autres monaſteres. Pluſieurs plus anciens demanderent à être reçus dans la même congrégation; de ſorte que l'on comptât 330 égliſes de ſa dépendance, dont il y avoit ſix vingt monaſteres, ſavoir 29 abbayes, & 91 prieurés. Les autres égliſes n'étoient que des paroiſſes, la plupart deſſervies par des religieux de cette congrégation. Toutes n'étoient point dans le royaume de Naples, il y en avoit en Sicile, & en pluſieurs autres provinces. Le monaſtere de Saint-Laurent *in panis Sperna* à Rome, étoit autrefois membre de cette congrégation.

Abbaye du Mont-Réal.

Mais entre tous les monaſteres de ſa dépendance, il n'y en a point eu de plus conſidérable que celui du Mont-Réal en Sicile, fondé par le roi Guillaume II. L'an 1174, il y fit venir des religieux de Cave, & St. Benincaſa qui en étoit alors abbé, y en envoya cent. Le monaſtere de Mont-Réal fut érigé en archevêché par le pape Lucius III, l'an 1183, & Guillaume, deuxieme abbé, en fut le premier archevêque; mais les religieux Bénédictins y ſont toujours reſtés juſqu'à préſent, & ont tenu lieu de chanoines dans cette cathédrale. L'abbé même en étoit autrefois archevêque, mais la dignité d'archevêque & celle d'archidiacre ont été ſécuriſées. Le monaſtere de Mont-Réal eſt préſentement de la congrégation du Mont-Caſſin, de même que celui de Cave, duquel le titre abbatial eſt uni à l'évêché de la ville de Cave, à deux milles de cette abbaye, dont elle a auſſi pris le nom (*).

(*) Ughel, *Ital. ſacr.*, *tom. VII*, pag. 515. Arnould Wion, *lib. V*. Mabil. *Acta S. O. Bened.*, *ſac 6*, & *annales ejuſdem ord.*, *tom. IV*, *&c.*

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

les anciens empereurs des perſonnes ſavantes & diſcrétes, deſtinées pour les négociations ſecrétes & délicates; & les ſecrétaires d'état, ceux qui ſignoient & expédioient les ordonnances & dépêches pour les affaires générales de l'empire. Angilbert remplit l'une & l'autre de ces dignités, de ſorte que les anciennes archives contiennent quantité de monuments précieux, décorés de ſon nom. Ce grand perſonnage étoit fils d'un des ſeigneurs de la cour du roi Pépin. Il fut élevé dans le palais de Charlemagne, où, quoiqu'avancé en âge, il fut inſtruit dans les lettres par le célebre Alcuin, qui le nomma *Homere* dans leur chifre de littérature (*a*). Comme Angilbert étoit bien fait, ſage, plein d'eſprit, & réglé dans ſes mœurs, il eut beaucoup de part à la faveur & à la confiance de Charlemagne. Ce monarque le donna d'abord à Pépin, ſon fils, qu'il avoit fait roi d'Italie, & Angilbert fut quelque temps premier miniſtre de ce jeune prince. Lui ayant enſuite fait épouſer ſecrétement Berthe ſa fille, dont il eut Harnin & Nithard l'hiſtorien, il lui donna le gouvernement de la contrée maritime de France, qui eſt entre les rivieres de l'Eſcaut, la Seine, & l'Océan. Angilbert établit ſa réſidence au château de Centule en Ponthieu, où étoit l'abbaye de Saint Riquier, qui donnna depuis le nom à la ville. Etant tombé dangereuſement malade, il fit vœu de ſe faire religieux dans ce monaſtere, s'il revenoit en ſanté. Il accomplit ſa promeſſe du conſentement de ſa femme, qui voua une perpétuelle continence, & prit le voile de moniale. Angilbert embraſſa l'obſervance du cloître avec tant de zele & de ferveur, qu'après la mort de l'abbé Symphorien, il fut mis en ſa place, du conſentement de tous les moines. Son gouvernement fut très-avantageux à l'abbaye, tant au ſpirituel qu'au temporel; mais tandis qu'il ſe croyoit entiérement oublié du monde, Charlemagne non content de le faire ſilentiaire, ou ſecrétaire du cabinet, le fit en outre ſecrétaire d'état, & maître de ſa chapelle, puis l'envoya trois fois à Rome, en qualité d'ambaſſadeur. La premiere, pour y mener Félix d'Urgel, & lui faire abjurer ſon héréſie devant le pape Adrien I. La ſeconde, pour porter au même pontife les objections faites en France contre les images, avec les livres Carolins. La troiſieme, pour s'aſſurer de la fidélité du peuple Romain, ſous le pape Léon III, & y faire les préſents du prince à l'égliſe de Saint Pierre. Angilbert retourna une quatrieme fois à Rome, en 800, à la ſuite de Charlemagne, qui y fut couronné empereur. Il ſouſcrivit au teſtament de ce potentat, daté de l'an 811, & devoit en être un des exécuteurs; mais la mort l'enleva le 18 Janvier 814 (*b*).

ANTOINE DE LISBONNE, *réformateur des prêtres de l'ordre de Chriſt, ordre de Cîteaux en Portugal.* On ſait que l'ordre de Chriſt fut inſtitué ſelon la regle de St. Benoit, ſous la dépendance de celui de Cîteaux, & que les prêtres de cet ordre militaire faiſoient leur réſidence au monaſtere de Thomar en Portugal.

(*a*) Fleury, Hiſt eccl., tom. IX, pag. 590. (*b*) *Voyez* Hariulf, *Vita Angilb., tom. IV, ſpicilegii, & Anſch. Vita Angilb. in ſæculo 4 Benedict.*

Comme

Digitized by Google

Comme leur vie étoit fort relâchée au milieu du 16. ſiecle, Antoine, de Lisbone, religieux Hieronymitain, ayant été nommé commiſſaire apoſtolique pour faire la viſite de cette maiſon, y établit une réforme du conſentement du roi, & du nonce apoſtolique en ce royaume. Tous les clercs de l'ordre de Chriſt furent obligés de vivre en commun. Don Antoine fit bâtir un dortoir, un réfectoire, & autres lieux réguliers, & y reçut des novices, auxquels, après l'année de probation, il fit faire les trois vœux ſolemnels de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance, & porter un habit monacal avec la croix de l'ordre de Chriſt ſur la poitrine. Lui même fit les vœux, quitta l'ordre de St. Jérôme, & paſſa à celui de Chriſt, dreſſa des ſtatuts, forma de nouveaux réglements, & fut établi prieur de Tomaros, le tout avec la permiſſion du pape Jules III, qui approuva cette réforme à la priere de Jean III, roi de Portugal. Elle s'étendit à pluſieurs autres monaſteres, & Antoine de Lisbone en obtint la confirmation du pape Pie V, en 1567, par une bulle qui les exemptoit de la juriſdiction de l'abbé d'Alcobace, monaſtere célebre de l'ordre de Cîteaux en Portugal, & de toutes autres viſites, hors celle des viſiteurs élus dans les chapitres de cette congrégation, dont le monaſtere de Thomaros fut chef. En effet, ils ne dépendent que du roi, comme grand-maître de l'ordre de Chriſt, dont nous parlerons ci-après.

ARCHARD, (*Michel*) *religieux Bernardin.* Ce religieux de l'ordre de Cîteaux, a non-ſeulement vécu du temps de St. Bernard, mais étoit maître des novices à Clairvaux ſous ce ſaint abbé. Il eſt auteur de la vie de St. Geslin, hermite, donnée au public par Arnould Raiſius, & imprimée à Douay en 1626. Archard floriſſoit en 1240. C'eſt ce que nous en dit M. Dupin dans la bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques du 12. ſiecle.

ARNOLD (*a*), *premier abbé de Morimond.* Morimond (*b*) abbaye conſidérable de l'ordre de Cîteaux en Cham-

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

(*b*) Cette abbaye qui eſt la quatrieme fille de Cîteaux, a pour le moins cent monaſteres ſous ſa dépendance, outre les cinq ordres militaires d'Eſpagne (*); ſavoir, de Calatrava, d'Alcantara, de Chriſt, d'Avis, & de Monteſa, qui reconnoiſſent l'abbé de Morimond pour leur général. Comme nous avons eu occaſion de parler des trois premiers de ces ordres, nous obſerverons ici en paſſant ſur les deux derniers, 1°. que l'ordre d'Avis, aujourd'hui ſoumis à celui de Calatrava, fut établi en forme de religion militaire, l'an 1162, & eut pour premier grand-maître un prince François, nommé Pierre. Leur habit de religion conſiſtoit en un capuce & un petit ſcapulaire noirs, fait de maniere qu'ils ne puſſent les empêcher de combattre. La couleur & la forme des habillemens ordinaires étoient à leur choix; mais il ne devoit point y avoir de dorure dans leurs armes, [illegible]té à leurs épées & à leurs éperons. Ils dormoient avec leurs capuces, mangeoient en commun, & ſuivoient la regle de St. Benoit, ſelon l'inſtitut de Cîteaux. Cet ordre poſſede environ quarante commanderies en Portugal. L'habit de cérémonie de ces chevaliers eſt un grand manteau blanc, où il y a du côté gauche une croix verte

(*) Moreri, édit. de 1732.

Digitized by Google

pagne, dans le Baſſigny, au dioceſe de Langres, fut fondée en 1115, par Orri, ou Alderic d'Aigremont, & Adeline ſon épouſe, ſeigneurs de Choiſeul. Son premier abbé fut Arnold, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Arnold, auteur d'une vie de Ste. Gloſſinde, & abbé de Morimond, qui floriſſoit dans le 14. ſiecle. Celui dont s'agit en cet article, ſe ſignala, tant par ſes vertus que par ſa connoiſſance des livres ſaints de l'un & l'autre teſtament. On a conſervé longtemps à Morimond un commentaire de ſa façon ſur les épîtres de St. Paul.

ARNOULD, (*Joſeph*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Joſeph Arnould, décédé en l'abbaye de ce nom à Metz, le 4 Janvier de l'année 1772, à la fleur de ſon âge, n'ayant que 43 ans, étoit natif de Rheims, & avoit d'abord embraſſé la cléricature ſéculiere, dans laquelle il poſſédoit un bénéfice dépendant de la collégiale de Saint-Symphorien de la même ville. Il la quitta pour ſe faire Bénédictin, & prononça ſes vœux à Beaulieu en Argonne, le 14 Octobre 1749. Né avec de belles diſpoſitions pour les ſciences, il les cultiva dès ſa tendre jeuneſſe, & y fit des progrès très-rapides. Ceux qu'il continua de faire dans la congrégation mériterent qu'on lui confiât l'enſeignement d'un cours. Aux connoiſſances de la philoſophie, des mathématiques & de la théologie, il réuniſſoit la muſique, la la double éloquence de l'orateur & du rhéteur. Celle de l'orateur parut en divers ſermons qu'il prêcha avec ſuccès dans les principales égliſes de Metz; ſpécialement en l'oraiſon funébre de la reine de France, qu'il prononça en 1768 dans la paroiſſe de Saint-Martin, avec un applaudiſſement général. Enfin, les religieux de Saint-Symphorien de Metz s'étant chargés du college de cette ville, en 1769, Dom Arnould en fut choiſi le premier profeſſeur de rhétorique: chaire qu'il remplit avec diſtinction.

AUBERT, (*Dom François*). Dom Aubert étoit de Saint-Calais au dioceſe du Mans, & avoit fait profeſſion parmi les anciens moines de l'abbaye qui porte le nom de ce ſaint. Il y poſſédoit même un office clauſtral aſſez conſidérable, qu'il avoit eu de ſon oncle. Il embraſſa la réforme, & fit profeſſion à Vendôme le 16 de Juin 1644, étant alors âgé

---

fleurdeliſée, au pied de laquelle ſe voient deux oiſeaux. Ils ont pour armoiries une tour accompagnée auſſi de deux oiſeaux; 2°. quant à l'ordre militaire de Monteſa, ainſi nommé d'une ville d'Eſpagne de ce nom, il y fut fondé en 1316, après l'abolition de celui des Templiers (*). Les ſtatuts ſont preſque ſemblables à ceux de Calatrava, à la juriſdiction duquel il fut ſoumis ſous celle de l'ordre de Cîteaux, de qui dépendoit Calatrava. Le premier grand-maître de Monteſa fut Guillaume Erilli. Il y en eut quatorze de ſuite, juſqu'au regne de Philippe II, qui s'empara de la grande maîtriſe. On diſpenſa les chevaliers de porter l'habit de religieux, pourvu qu'ils portaſſent, comme ils font, une croix *de gueules plein* ſur un habit blanc. Ce ne fut qu'en 1572 que Paul III leur permit de ſe marier & de teſter.

J'oubliois de dire que l'ordre de St. George d'Alfama au dioceſe de Tortoſe, fondé en 1201, fut uni à celui de Monteſa en 1399.

(*) Moreri, édit. de 1732.

Digitized by Google

de 25 ans, & bachelier de Sorbonne. Il ne tarda pas à être employé : après avoir passé quelques années dans les moindres charges, il fut fait, en 1660, prieur de Saint-Faron de Meaux. De-là il fut envoyé prieur à Vendôme, ensuite abbé de Saint-Allire de Clermont, puis abbé de Saint-Augustin de Limoges.

En ces quatre maisons, il fut en même temps maître des novices. Dans cette importante charge, il fit voir un désintéressement parfait. Etant abbé de Limoges, il reçut avec la communauté un novice qui avoit exercé dans le monde des charges de judicature. Le novice, avant sa profession, pouvoit disposer d'une somme de douze mille écus. Il alla trouver son pere maître, & lui offrit cette somme. Dom Aubert lui répondit : » Mon frere, lorsque nous » vous avons reçu, ç'a été dans l'espé» rance que vous seriez un bon reli» gieux ; c'est tout ce que nous souhai» tons de vous : étant dans le siecle, » vous auriez été obligé par le devoir de » votre charge de faire du bien aux » malheureux ; donnez cet argent à leurs » veuves & aux pauvres «.

Dom Aubert fit une autre action mémorable. On lui dit que c'étoit la coutume d'inviter à dîner les principaux de la ville, aux fêtes de St. Benoit & de St. Augustin. Il demanda combien on invitoit de personnes : on lui répondit que cela pouvoit aller à vingt. Eh bien, dit-il, invitez vingt pauvres, qui ces jours-là viendront avec nous dîner au réfectoire. Cette action ayant été divulguée dans la ville, excita l'estime & l'admiration de ceux mêmes à qui l'on avoit préféré les pauvres.

D. Aubert ayant été nommé prieur de Bonne-nouvelle de Rouen, y acquit bientôt la réputation d'un saint. Au retour du chapitre général de 1681, où il avoit été député de la province de Normandie, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir être la derniere. Il fit à Dieu le sacrifice de sa vie, & avertit lui-même qu'on lui donnât les derniers sacrements. Il les reçut avec une piété admirable. Il avoit souhaité de mourir le jour de St. Jean-Baptiste, pere de tous les solitaires. Dieu exauça ses vœux, l'appellant à lui le 24 de Juin. Il fut regretté de tout le monde dans la ville de Rouen, & sur-tout des personnes de qualité, qui l'estimoient infiniment, & qui prenoient un singulier plaisir dans sa conversation. Il possédoit parfaitement les ouvrages de St. Augustin, dont il avoit fait une lecture assidue. Il avoit commencé un commentaire sur toute l'écriture sainte, tiré principalement des écrits de cet incomparable docteur de l'église.

AUDREN DE KERDREL, (*Dom Jean Maur*). Dom Maur Audren est un des supérieurs de la congrégation qui a eu le plus de zele pour le progrès des bonnes études. Il nâquit à Laudumez au diocese de Léon en Bretagne, d'une famille noble. A l'âge de dix-huit ans, il fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, le 17 Janvier de l'an 1669. Son mérite l'éleva bientôt à la supériorité. Dans tous les monasteres qu'il gouverna, un de ses premiers soins fut de fournir les bibliotheques de bons livres, lorsqu'il étoit prieur de Landevenec.

M. de Coetlogon, évêque de Quimper, lui proposa de s'appliquer à une nouvelle histoire de Bretagne ; mais ce ne fut qu'après les sollicitations réité-

Digitized by Google

rées du prélat, qu'il s'y détermina, quand il fut élu prieur de l'abbaye de Redon. Il y raſſembla quatre jeunes religieux (*a*) capables de travailler de concert, & avec leſquels il travailla lui-même. Il publia un plan préliminaire de l'ouvrage dans l'écrit intitulé : *Avis au public pour une nouvelle hiſtoire de Bretagne.* » On eſt aſſez heureux, dit » l'auteur, pour pouvoir s'aſſurer de » l'approbation & de l'agrément de ſa » Majeſté ; ce grand roi ayant eu la » bonté de dire à des perſonnes de diſ- » tinction qui lui en ont parlé, qu'il » étoit bien aiſe qu'on entreprît ce » deſſein «.

Le travail des recherches pour l'hiſtoire fini en Bretagne pendant les ſix ans du gouvernement de Dom Maur Audren à Redon, tous les mémoires & recueils furent transférés au Mans, quand il fut nommé abbé de Saint-Vincent. Il y continua les mêmes ſoins pour l'embelliſſement & l'enrichiſſement de l'hiſtoire de ſa province. Il envoya deux de ſes religieux dans les monaſteres d'Anjou, de Touraine & de Poitou, qui ont des dépendances en Bretagne, afin que l'on n'ignorât rien de ce qui regarde cette grande province. Il reſtoit encore de voir les archives de Dol & du Mont-Saint-Michel : il y envoya Dom Antoine le Gallois, qui étoit le principal de tous ceux qui s'étoient occupés des recherches. Ce ſavant religieux, qui étoit chargé de compoſer l'hiſtoire, & qui en avoit déjà fait les commencements, finit ſes jours au Mont-Saint-Michel. D. Alexis Lobineau lui fut ſubſtitué, & D. Maur Audren eut la ſatisfaction de voir paroître, en 1707, la nouvelle hiſtoire de Bretagne, à laquelle il avoit tant contribué.

Ce digne ſupérieur n'épargna rien pour enrichir la bibliotheque de Saint-Vincent du Mans. Il ne ſe contenta pas d'y faire entrer les livres rares imprimés en France, il en acheta une multitude publiés dans les pays étrangers. Ayant ſu que M. Daquin, évêque de Séez, avoit laiſſé une bibliotheque riche en manuſcrits importants, il obtint de M. Turgot, évêque ſucceſſeur, la permiſſion d'en faire copier un nombre. Etant devenu aſſiſtant du pere général en 1714, M. Dagueſſeau eut la bonté de lui laiſſer tirer de ſa belle bibliotheque des manuſcrits rares, pour les faire tranſcrire. Toutes ces copies doivent ſe trouver dans les bibliotheques de Saint-Vincent du Mans, & de Saint-Germain-des-Prés.

Dom Maur Audren, qui d'aſſiſtant du pere général avoit été nommé au chapitre de 1717 abbé de Saint-Vincent du Mans, propoſa dès cette année à M. Dagueſſeau le deſſein d'une nouvelle édition des hiſtoriens de France, autrefois donnés par Ducheſne. Ce magiſtrat, protecteur des lettres, goûta ce projet, & fit chez lui une aſſemblée de ſavants, auxquels il fit part du deſſein propoſé par Dom Maur Audren. Toute l'aſſemblée fut d'avis de recommencer & de continuer la collection de Ducheſne,

(*a*) Ces religieux étoient Dom Antoine le Gallois, Dom Alexis Lobineau, Dom Denys Briant & Dom Joſeph Rougié, qui pendant pluſieurs années firent les recherches dans les chartriers de la province.

Digitized by Google

ſuivant le plan qui en ſeroit dreſſé par Dom Martene. Enfin, au chapitre général de 1723, le pere Audren fut élu prieur de l'abbaye de Marmoûtier, où il mourut le 7 Avril 1725, après avoir rempli avec honneur pluſieurs des premieres places de la congrégation.

AUTON, (*Jean d'*) *prieur de l'Angle.* Angle, en Latin *Angla*, eſt un bourg de France dans le Poitou, ſitué ſur la riviere d'Anglin, à neuf lieues environ de Poitiers, au levant. Il y a une abbaye de l'ordre de St. Benoit, de laquelle Dom Jean d'Auton fut religieux, puis prieur dans les 15. & 16 ſiecle. S'étant attaché à la ſuite du roi Louis XII, en qualité d'hiſtoriographe de France, il écrivit en trois volumes in-folio une chronique des geſtes de ce prince, depuis l'an 1499, juſqu'en 1508. Cette chronique qui eſt écrite avec beaucoup d'exactitude & de fidélité, eſt conſervée dans la bibliotheque du roi à Paris, numero 9700, 9701 & 8421. Le premier tome contient ce qui s'eſt paſſé en 1499, 1500, & 1501. Le ſecond, ce qui eſt arrivé en 1502, juſqu'à la fin de 1505. Le troiſieme qui ne ſe trouve plus au rapport du pere le Long, comprenoit les événements de 1506, & de 1507. Théodore Godefroid a publié les quatre premieres années de cette chronique, ſous ce titre: *Hiſtoire de Louis XII, & des choſes mémorables advenues de ſon regne ès années 1499, 1500, 1501, 1502; tant en France qu'au recouvrement du duché de Milan, en la conquête de Naples & autres lieux*; chez Pacard, à Paris, in-4., 1620. Il avoit mis au jour, cinq ans auparavant, la fin de cet ouvrage, ſous le titre d'*Hiſtoire de Louis XII, & des choſes mémorables advenues de ſon regne dès l'an 1506, juſqu'en 1508*, in-4., à Paris, chez Pacard, 1515. Des quatre années que Godefroid n'a pas miſes en lumiere, l'hiſtoire de l'an 1503 eſt auſſi étendue & curieuſe que celle de 1502. Quant aux deux autres, elles ne ſont pas ſi longues, quoiqu'elles le ſoient autant que le peu de fécondité d'événements dignes de l'attention du lecteur a pu le permettre. L'on y voit des pieces de vers, qui prouvent que ce genre de littérature n'étoit pas étranger à cet écrivain. En général, il entre dans un grand détail, & comme il ſuivoit toujours le roi, il étoit bien informé de tout ce qui ſe paſſoit. On ne dit rien de la mort de Dom Jean d'Auton; mais il y a apparence qu'elle arriva en 1508, où finit ſa chronique. Outre les ouvrages dont nous venons de parler, nous avons: *Entrevue de Louis XII, roi de France, & de Ferdinand, roi d'Arragon*, à Savonne, l'an 1507, tirée de Jean d'Auton, donnée au public, avec d'autres pieces, par Théodore Godefroid, in-4., à Paris, 1613, chez Pacard (*a*).

(*a*) Le P. Jacques Le Long, Biblioth. hiſt. de France.

Digitized by Google

BADIER, (*D. Jean Etienne*) (*a*). Dom Badier, né à Dol en Bretagne au mois de Mai 1650, ſe conſacra à Dieu par la profeſſion religieuſe dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 12 Août de l'an 1668. Après avoir fait de bonnes études dans la congrégation, il enſeigna, avec ſuccès, pendant pluſieurs années la philoſophie & la théologie dans l'abbaye de Saint-Denys en France. En 1690, il fut nommé prieur de Lehon-ſur-Rance, près Dinan en Bretagne. Il gouverna ſucceſſivement divers autres monaſteres plus conſidérables, juſqu'en l'an 1719 qu'étant prieur de l'abbaye de Corbie, il y mourut le 6 Juillet de la même année.

L'abbé Gervaiſe, prévôt de Suevre dans l'égliſe collégiale de Saint-Martin de Tours, ayant publié, en François, une vie de ce grand ſaint, dans laquelle il avoit oſé avancer que St. Martin n'avoit jamais été moine, & que les moines n'ont deſſervi en aucun temps l'égliſe célebre de ce nom. Dom Badier, alors prieur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, entreprit de réfuter ces deux paradoxes hiſtoriques, & de faire taire un téméraire, qui, dans les compagnies les plus honorables, parloit de l'état monaſtique avec autant de mépris que d'ignorance. C'eſt ce que notre Bénédictin exécuta exactement dans l'ouvrage intitulé : *La ſainteté de l'état monaſtique, où l'on fait l'hiſtoire de l'abbaye de Marmoûtier & de l'égliſe royale de Saint-Martin de Tours, depuis leur fondation juſqu'à notre temps. Pour ſervir de réponſe à la vie de St. Martin, compoſée par M. l'abbé Gervaiſe, prévôt de l'égliſe de Saint-Martin. Par D. E. B. P. E. M. B. D. L. C. D. S. M.* (c'eſt-à-dire, *par Dom Etienne Badier, prêtre & moine Bénédictin de la congrégation de Saint Maur*). A Tours, chez Jean Barthe & H. Michel Duval, 1700, 1 vol. in-12.

Cet ouvrage, écrit avec plus de ſolidité que d'agrément, eſt diviſé en trois livres. Dans le premier, l'auteur fait voir que l'état monaſtique a été uni à la cléricature dès ſon origine, & que les moines, bien loin d'en être exclus, en ont poſſédé les dignités même les plus éminentes, tant dans l'Orient que dans l'Occident. Dans le ſecond livre il prouve, par les témoignages de Sulpice-Sévere & de Grégoire de Tours, que St. Martin & ſes diſciples ont été moines. Le P. Badier, dans le troiſieme livre, donne un abrégé de l'hiſtoire de l'abbaye de Marmoûtier & de l'égliſe de Saint-Martin de Tours, dont les moines furent en

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

poſſeſſion juſqu'au 7. ſiecle. Comme l'auteur inſiſte beaucoup ſur la perfection de la vie ſolitaire, il a cru pouvoir intituler ſon ouvrage : *La ſainteté de l'état monaſtique.* L'abbé Gervaiſe s'y vit ſi bien réfuté, que tout hardi qu'il étoit, il n'oſa pas y répondre.

BALON, (*Pierre*) *de la congrégation de Saint Vannes.* Dom Pierre Bâlon, frere de Dom Nicolas Bâlon, & né comme lui de parents honnêtes à Marville, s'engagea par les les vœux ſolemnels dans la congrégation de Saint Vannes & de Saint Hydulphe, en l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, le 28 Mai 1729. Après ſes cours d'études dans leſquels il brilla, on lui confia le porte-feuille, & il enſeigna la rhétorique, la philoſophie & la théologie. Il ſe mit enſuite à la compoſition, & finit ſa carriere au monaſtere de Saint-Urbain, proche Joinville, le 17 Janvier 1759. Outre un ouvrage ſur les ſaints Peres, dont le plan eſt différent de celui de Dom Remy Caillier, & de celui de Dom Bernard Marechal, il a compoſé une hiſtoire des héréſies en 7 ou 8 volumes in-4., qui ſe conſervent manuſcrits en la bibliotheque de Saint-Urbain. La mort l'a empêché de les publier. En voici le titre & le *Proſpectus* :

Hiſtoire dogmatique des héréſies, depuis l'origine de l'Egliſe juſqu'à celle des proteſtants ; où, après un fidelle expoſé de chaque héréſie, l'on fait voir, par une tradition conſtante & non interrompue, que l'Egliſe n'a jamais varié dans les points dogmatiques & de morale qui leur ſont oppoſés. Par un Religieux Bénédictin de la congrégation de St. Vannes.

Prévenir le public ſur l'importance de ce deſſein, ce ſeroit vouloir lui enlever ſon ſuffrage. Le ſeul titre en fait ſentir toute l'utilité. Il nous annonce un ouvrage également nouveau & intéreſſant. Pluſieurs célebres & ſavants auteurs ont déjà travaillé ſur les ſaints Peres (*a*). Ils nous ont donné des écrits ſolides & lumineux. Leurs recherches & leurs travaux ont été récompenſés par d'amples & d'heureux ſuccès. Mais n'étoit-il plus rien à deſirer ? Avoit-on démontré le ridicule des erreurs en y oppoſant les lumieres de la vérité ? Nous avons, il eſt vrai, une hiſtoire des héréſies, abrégée néanmoins & fort ſuperficielle (*b*). Elle expoſe l'erreur ; elle n'y apporte aucun remede. Il reſtoit donc encore à faire connoître, par une tradition ſuivie contre ces erreurs, que l'égliſe n'avoit jamais varié dans les points dogmatiques & de morale. Il falloit mettre ce deſſein dans ſon plein jour ; recueillir le tout de façon à ne rien laiſſer à ſouhaiter à un lecteur. C'eſt ce que nous croyons avoir

(*a*) M. Dupin, Bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques. Le P. Alexandre, Dominicain, Hiſtoire eccléſiaſtique. Dom le Nourry, Bénédictin de St. Maur, Apparat ſur la Bibliotheque des Peres. Dom Caillier, Bénédictin de St. Vannes, Hiſt. des auteurs ſacrés. Dom Maréchal, de la même congrégation, Concordances des Peres, auxquels on peut ajouter M. l'abbé Fleury & M. de Tillemont & quelques autres. (*b*) Par M. Hermant, Hiſtoire des héréſies, &c, en trois volumes, ſeconde édition ; à Rouen, 1718. Elles ſont rapportées par ordre alphabétique.

Digitized by Google

exécuté dans l'ouvrage que nous lui préſentons.

On le commence par l'expoſé de chaque héréſie. On comprend, ſous ce titre, toutes les héréſies qui n'ont entre elles rien d'eſſentiellement différent. Elles peuvent varier en la maniere qu'elles rapportent leur perverſe doctrine. Les unes l'expoſeront d'une façon plus conciſe; les autres deſcenderont dans un plus grand détail. Celles-ci y ajouteront quelques nouvelles fables; celles-là ſe feront remarquer par leurs fécondes inepties & leur ridicule achevé. Toutes ces diverſités ne ſont qu'apparentes. Elles ne changent point le fond. Les erreurs ſont toujours les mêmes. La morale également corrompue. Ainſi elles ne ſont proprement qu'une ſeule & même héréſie inventée par les premiers, adoptée par les ſeconds, renouvellée & rhabillée par les derniers. Il eſt donc juſte d'en commencer l'hiſtoire par celle de l'héréſiarque, ou de ſon premier auteur, d'y développer ſes opinions, de donner du jour aux réveries qui lui ſont propres. Viennent enſuite celles de ſes diſciples & de ſes ſectateurs. On remarque ce en quoi ils conviennent avec lui, ce en quoi ils en différent.

L'hiſtoire d'une héréſie ainſi conduite à ſon terme, on en récapitule les erreurs, ſoit contre le dogme, ſoit contre la morale. Ces erreurs ainſi dévoilées, on leur oppoſe la vérité. N'eſt-il pas agréable, n'eſt-il point conſolant, après avoir erré dans les ténebres, d'appercevoir & de jouir de la lumiere? Et que ſerviroit à un voyageur de connoître les ſentiers périlleux, s'il ignoroit ceux qu'il peut ſuivre ſans danger? On puiſe cette vérité dans les ſources pures & intariſſables de la tradition. Chaque ſiecle nous en fournit les monuments. Ils ſont en grand nombre; les ouvrages des ſaints Peres, les écrits des ſouverains pontifes, les conciles généraux & particuliers, & les autres auteurs eccléſiaſtiques: toutes ces reſpectables autorités ſont les armes dont nous nous ſervons pour combattre ces erreurs. Nous conduiſons cette chaîne de tradition juſqu'au ſaint concile de Trente. Autant de ſiecles, autant d'articles différents. C'eſt le moyen de ne point trop fatiguer un lecteur. Il faut lui donner le loiſir de ſe répoſer & de réfléchir. Cette différence d'articles n'eſt que dans le nombre. Ils concourent tous unanimement à démontrer l'uniformité de la doctrine de l'égliſe contre ces erreurs. Ils prouvent invinciblement qu'elle n'a jamais varié ni dans le dogme, ni dans la morale.

Cet ouvrage contient donc deux parties; l'hiſtoire & le dogme. C'eſt ce qui nous lui a fait donner le titre qu'il porte. On s'étudie à le remplir fidellement. On porte l'exactitude juſques au dernier ſcrupule. Nous ne nous en rapportons point là deſſus aux auteurs particuliers qui en ont parlé. Pour être entiérement certain, il faut voir & vérifier par ſoi-même. Agir de la ſorte, c'eſt fermer la bouche aux plus ſéveres critiques & aux hérétiques les plus difficiles. On leur ôte encore toute autre priſe, en ne ſe ſervant d'aucune autorité fauſſe ou douteuſe. Les paſſages que l'on rapporte ſont clairs & déciſifs. En eſt-il qui ſouffrent quelque difficultés? On en renvoit l'éclairciſſement dans les notes.

C'eſt dans ces mêmes notes que l'on donne les preuves des faits hiſtoriques controverſés

Digitized by Google

controverſés. On le fait néanmoins avec prudence & avec précaution. Les peres, de qui nous tirons l'hiſtoire des premieres héréſies, ne ſont-ils point d'accord ? Le poids ne penche-t-il pas d'un côté plus que de l'autre ? Alors on n'embraſſe point de ſentiment dans le corps de l'ouvrage. On ſe contente de rapporter dans les notes leurs penſées ſur ce ſujet. Reſte au lecteur à les peſer, à les examiner, à en faire choix.

Ces notes ſont au bas des pages. Trop éloignées, elles embarraſſent. Ce ſeroit ſe gêner que d'y recourir. Tout lecteur n'aime point cette eſpece de gêne. Trop fréquentes, elles dégoûtent. On eſt rebuté d'interrompre ſi ſouvent le fil du diſcours. Nous n'en faiſons, en conſéquence, que lorſqu'il n'eſt ni poſſible, ni raiſonnable de s'en diſpenſer. Il faut quelquefois éclaircir le texte, débrouiller des obſcurités qui font peine. D'autrefois on eſt obligé d'avertir qu'un auteur s'eſt trompé. Alors ces notes ſont courtes, claires néanmoins, & toujours dans les termes de l'honnêteté. On tâche de l'excuſer autant qu'il eſt poſſible. Une critique chagrine & hautaine peut-elle faire du bien ? Elle montre les fautes; elle ne les corrige point.

Nous mettons auſſi au bas des pages les citations. Elles ſont fréquentes & en grand nombre. En ce cas, les mettre à la marge, c'eût été la ſurcharger, la défigurer. Il eût fallu les abréger. Il eût donc fallu auſſi en donner la clef au lecteur. Nouvel embarras pour lui. Nous marquons les éditions d'où elles ſont tirées. Une fois marquées, elles continuent, à moins que l'on n'avertiſſe du contraire. Les citations ſont ſimples, ſans paſſage de l'auteur, lorſqu'il ne s'agit que de l'hiſtoire. On en rapporte les paroles quand il y a difficulté. Dans la réfutation des erreurs, on les cite pour l'ordinaire en Latin; & en Grec, quand le ſujet l'exige.

En rapportant ainſi ces paſſages, on ſoulage doublement le lecteur. On l'exempte de recourir aux ſources, lors ſur-tout qu'il eſt hors d'état de le faire; & on lui préſente, ſous un ſeul point de vue, une tradition ſuivie ſur le dogme & ſur la morale. Dans le corps de l'ouvrage on a donné, autant qu'il a été poſſible, une liaiſon naturelle à ces paſſages. Pour y mieux réuſſir, on n'a pas toujours ſuivi l'époque préciſe des auteurs. S'y aſſervir trop ſcrupuleuſement, c'eût été s'expoſer à rendre cette matiere déſagréable, elle eſt déjà aſſez ſeche de ſa nature; propre par conſéquent à laſſer l'attention. Quel fruit peut-on tirer d'un ouvrage qui va toujours du même pas; où il n'eſt aucune diverſité; où la même choſe eſt continuellement rebattue, quoiqu'en termes différents ? L'article de la tradition eſt trop intéreſſant; c'eſt l'eſſentiel de notre entrepriſe. Auſſi avons-nous quelque ſujet de croire l'avoir traité d'une maniere utile.

On y ſoutient l'attention par divers faits hiſtoriques qui y ont rapport. Ce ſont ces mêmes erreurs renouvellées; ce ſont des conciles aſſemblés pour les anathématiſer; ce ſont des conférences tenues; ce ſont des commiſſions données ſur le même ſujet par les ſouverains pontifes. Preſque chaque ſiecle fournit ces nouvelles matieres, & conſéquemment autant d'articles agréables par leur diverſité. Une autre raiſon ne les rend ni moins utiles, ni

Digitized by Google

moins curieux. Ce ſera un ou pluſieurs paſſages d'un Saint Pere, &c., qui formeront quelques difficultés. Ils paroîtront favoriſer l'erreur. Nouvelle diſcuſſion, nouveau ſujet d'attention. Alors, ou il y a réalité dans le fait, & on prouve dans les termes de la modération la plus reſpectueuſe que ces brillantes lumieres ont ſouffert quelque éclipſe (*a*); ou les paſſages ne doivent point être pris dans le ſens qu'on leur prête, & on le fait voir par pluſieurs endroits clairs & précis des ouvrages du même Pere, &c.

Dans ces ſortes de difficultés, les paroles d'un écrivain eccléſiaſtique ne diſent point toujours ce qu'elles ſemblent ſignifier. Il eſt des regles à obſerver dans cette matiere; le temps, l'occaſion, & les perſonnes contre leſquelles il écrit. Dans les premiers ſiecles de l'égliſe, on penſoit ſur la doctrine comme l'on a penſé & comme l'on penſe dans les derniers. La doctrine a toujours été la même; elle n'a jamais varié. La différence ne conſiſte que dans la diverſité des expreſſions. La philoſophie Platonicienne étoit alors la plus ſuivie. Eſt-il ſurprenant que des auteurs élevés dans cette méthode ſymbolique, dans cette maniere d'envelopper la vérité ſous des termes myſtérieux, le faſſent ſentir de temps en temps dans leurs écrits? On ne ſe défait point facilement des impreſſions reçues dans la jeuneſſe: il eſt rare que l'on n'en conſerve quelques reſtes. Pluſieurs erreurs ne s'étoient point encore manifeſtées; on n'étoit point obligé de les prévoir. On parloit, on écrivoit dans la primitive ſimplicité; on n'étoit pas ſur ſes gardes. Ainſi les expreſſions n'étoient ni auſſi correctes, ni auſſi exactes qu'elles le furent après la naiſſance de ces héréſies (*b*).

Dans un traité de morale, dans des inſtructions populaires, un Pere ne parlera ſouvent du dogme qu'en paſſant; il n'en parlera point auſſi clairement que dans un ouvrage dogmatique. De là la ſource des difficultés. Elles s'évanouiſſent bientôt quand on eſt de bonne foi. Faites diſtinction des traités; prenez le point de vue de votre auteur; conſidérez contre qui il écrit. L'ardeur de la diſpute le porte-t-elle dans un excès oppoſé? Lui échape-t-il alors quelques termes, quelques penſées qui vous paroiſſent peu châtiés, qui, à ce qu'il vous ſemble, donnent atteinte à un autre dogme? Imputez-le uniquement à ſon zele; ce n'eſt point ſon ſentiment; ce n'eſt point celui de l'égliſe. Ailleurs il vous le développera, il vous le fera connoître; ayez-y recours; toutes vos peines ſe diſſiperont.

Avec ces regles, la plupart des difficultés s'applaniſſent. Nous croyons les avoir obſervées. Quelle lumiere & quelle facilité ne nous ont-elles point

---

(*a*) *Hæc autem ſcandala ſic habenda mihi videntur, ſicut ipſorum quoque cœli luminarium defectus, quæ licet ſplendoris ſui detrimenta non nunquam ſuſtineant, non tamen amittunt luminaria eſſe quod ſunt.* Facundus d'Hermiane, liv. VI, chap. V. Biblioth. des Peres de Lyon, tom. X, pag. 52, col. 2. & pag. 53, col. 1.

(*b*) *Nec pro his quoque, quæ, necdum ex orto Neſtorio, ſecura ſimplicitas loquebatur, ejus (Euſtatii) eſt anathematizanda doctrina.* Facundus d'Hermiane, liv. XI & chap. I. *Ibid*, pag. 91, part. I.

Digitized by Google

apporté ? Mais ne nous en ſommes-nous point écartés ? Les avons-nous toujours ſuivi exactement ? Avons-nous enfin réuſſi & rempli notre deſſein ? S'en flatter, ce ſeroit témérité & préſomption. C'eſt au public à en juger. Nous recevrons avec plaiſir, & nous profiterons avec reconnoiſſance des avis & des lumieres que les ſavants voudront bien nous communiquer ſur cette importante matiere.

BARBATO, (*Dom*) *religieux du Mont-Vierge.* Le monaſtere du Mont-Vierge, au royaume de Naples, doit ſon établiſſement à St. Guillaume de Verceil en Piémont, qui en jetta les fondements l'an 1119, ſous le pontificat de Calixte, qui l'approuva. Ce monaſtere devint bientôt chef d'une congrégation conſidérable répandue dans le royaume de Naples & dans la Sicile, ſous la regle de St. Benoit, tant pour les hommes que pour les filles.

Cet ordre, devenu puiſſant en richeſſes, & brillant en immunités & en privileges, ſe ſoutint long-temps, mais s'étant enfin relâché, & la diſcorde s'étant emparée des eſprits, il fut à deux doigts de ſa perte, juſques vers l'an 1564, que Dom *Barbato Ferrato della Candida*, dont il s'agit en cet article, en fut fait vicaire-général. Ce religieux, perſuadé que pour rendre à ſon inſtitut ſon ancienne célébrité, il falloit commencer par y rétablir les ſciences, érigea un ſéminaire au Mont-Vierge, ordonna qu'on y ſuivît les cours, en dreſſa & preſcrivit les regles d'exécution, qui furent couronnés du ſuccès. De cette école ſortirent de très-habiles gens, qui ſe rendirent récommandables dans l'ordre par leur ſcience & leur piété. C'eſt ce qui a frayé la voie à la réforme générale qui a été introduite en 1611. Ces religieux n'ont plus d'établiſſements en Sicile. Ils ne s'étendent que dans le royaume de Naples & dans l'état eccléſiaſtique, où ils poſſédent une cinquantaine de monaſteres.

Le général de cet ordre eſt triennal & abbé du Mont-Vierge : il ſe qualifie ſeigneur ſpirituel & temporel de Mercugliano, Spedaletto, & de toutes les terres qui dépendent de ſon abbaye. Il ſe ſert d'ornements pontificaux, & donne les ordres mineurs, non-ſeulement à ſes religieux, mais encore aux clercs ſéculiers qui demeurent dans les terres de ſa dépendance. Le Mont-Vierge, anciennement nommé *le Mont-Virgilien*, parce, dit-on, que Virgile y a fait quelque ſéjour, eſt fort élevé, & couvert de neiges en tout temps. L'abbaye n'eſt pas bâtie au ſommet, mais au milieu de la montagne. Elle eſt très-magnifique & d'une immenſe étendue. Il y a toujours au moins cent religieux, habillés, à peu près, comme tous les autres Bénédictins, excepté la couleur qui eſt blanche. A quatre milles au deſſous du grand monaſtere, eſt celui de l'infirmerie, qui eſt auſſi très-beau, & dont la ſituation eſt agréable, & abonde en toutes les choſes néceſſaires à la vie. Un fait qu'on rapporte de cette montagne, qu'on ne croiroit pas ſi tous les hiſtoriens ne l'atteſtoient, c'eſt qu'on n'y peut porter, ſans inconvénients phyſiques, ni viande, ni œufs, ni fromage, pas de ſuif de chandelle, ni graiſſe quelconque. Il eſt d'expérience, atteſtée par acte même juridique, que ſi quelqu'un entreprend d'y en porter, ſoit par ignorance, ſoit par curioſité, l'on voit tout-à-coup l'air

Digitized by Google

s'obſcurcir; il s'éleve des tempêtes & de furieux orages, mêlés d'éclairs, de foudre, de tonnerre, qui menacent la tête du porteur (*a*).

BARDON, (*St.*) *moine de l'abbaye de Fulde* (*b*). L'abbaye de Fulde, plus célebre dans l'antiquité par les grands perſonnages qu'elle a produits, que par la ſplendeur temporelle dont elle jouit, compta, dans le 11. ſiecle, entre ſes enfants, St. Bardon, archevêque de Mayence. Il étoit noble, & ayant fait ſes études dans le monaſtere de Fulde, ſous l'abbé Archambaud, il il y embraſſa l'état monaſtique. Comme il liſoit continuellement le paſtoral de St. Grégoire, ſes confreres lui en demanderent la raiſon, & il répondit en riant: Peut être viendra-t-il quelque jour un roi, qui, ne trouvant perſonne qui veuille être évêque, ſera aſſez ſimple pour me donner un évêché. En effet, l'empereur Conrad, de l'épouſe duquel Bardon étoit parent, lui fit avoir le ſiege de Mayence, & il fut ſacré le 29 Juin 1031, étant âgé de 50 ans environ. L'empereur célébra cette année, la fête de Noël à Goslar; Bardon s'y trouva, & ſuivant la prérogative de ſa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile; & pluſieurs, mal ſatisfaits de ſon ſermon, murmuroient de ce qu'on avoit choiſi un moine pour remplir une ſi grande place. L'empereur même ſe repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain, jour de St. Etienne, Thiery, évêque de Metz, célébra la meſſe, & fit un ſermon qui fut loué de tout le monde. C'eſt là, diſoit-on, un évêque. Bardon officia de nouveau, le jour de la ſaint-Etienne, & fit un diſcours qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de ſa vie a eu ſoin de le conſerver. Quand il vint ſe mettre à table avec l'empereur, ſuivant la coutume, le monarque lui dit: C'eſt aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux ſont confondus, & il le fit laver le premier; mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour que du mépris du jour précédent.

(*a*) Sylveſtre Maurol. *Mare Oceanum, di tutte gle relig. lib. II.* Thomas à Coſto, *ſtoria del ſagratiſs, Luogo di*) *Monte-Vergine.* Giacomo Jordano, *Chronic. di Monte-Vergine.* Félix Renda, & Jacom. Jordano, *Vita Sti. Guillelini. Bullarium Romanum.* Baillet, Vies des Saints. Mémoires envoyés par les religieux de cet ordre de leur maiſon de Sainte-Agathe à Rome, &c.

(*b*) Dans l'empire d'Allemagne on diſtingue les abbayes les plus illuſtres, en ſingulieres & en collégiales. Les premieres ſont celles dont les abbés ſont princes ſouverains de l'empire. L'abbé de Fulde, qui eſt auſſi chancelier de l'impératrice, eſt le plus conſidérable, & comme le primat des abbés de la nation Germanique: de maniere que dans les dietes de l'empire, il a pluſieurs fois diſputé le rang à l'évêque d'Hildesheim, & même à l'archevêque de Cologne. Depuis, on a pris un expédient pour faire ceſſer ces ſortes de diſputes, en plaçant l'abbé de Fulde dans les dietes, au bas du trône de l'empereur. Ces abbayes ſingulieres d'Allemagne ſont au nombre d'onze, ſavoir: *Fulde, Kempten, Saint-Gal, Ellwangen, Bergrefgaden, Corvey*, ou *Corbie la Neuve, Pruym, Stavelot, Weiſſembourg ſécularisée en* 1545. *Luxembourg, Murbac ſécularisée de nos jours. Saint-Emmeramn de Ratisbonne.*

Abbayes collégiales.

On appelle collégiales celles dont les abbés ſont, ſans être princes, du college des prin-

Digitized by Google

Il retourna à ſon dioceſe, & le gouverna vingt ans avec tant d'édification & de ſoin, qu'il eſt honoré comme ſaint (*a*).

BARDUS, (*Jérôme*) *religieux Camaldule.* On nomme chroniques, *chronica*, *chronicorum* des recueils qui marquent avec ſimplicité le temps précis auquel les actions qu'elles rapportent ont été faites. Celles qui ſont exactes, ſans fables & ſans fourures, ſont des ſources précieuſes dont les hiſtoriens font grand cas. Dom Jérôme Bardus, de Florence, religieux Camaldule (*b*), qui vivoit

---

ces de l'empire, y ont droit de ſéance, y ſont admis en qualité de membres immédiats de l'empire, comme poſſédants des fiefs qui en relevent immédiatement, & jouiſſent du droit de voix délibérative & déciſive dans les dietes ou aſſemblées générales de la nation. Les abbayes de ce rang ſont: *Salmonſweyer*, *Schuſſenrieds*, *Peterhauſten*, *Zuyſalten*, *Marchtal*, *Saint-Peter*, *Uſperg*, *Quedlimbourg*, *Eſſen*, *Henvorden*, *Andelaw*.

Outre ces abbayes d'hommes qui ſont collégiales, il y en a quinze de femmes, qui jouiſſent du même droit, mais qui l'exercent par leurs députés dans les dietes. En voici les noms ſelon l'ordre où elles ſe trouvent dans Imhoff, en ſa notice des princes de l'empire, livre 3, chapitre 29: *Eſſenden*, *Buchanaw*, *Quedlimbourg*, *Andlaw*, *Lindaw*, *Herford*, *Gerenrod*, *Ratisbonne*, 2 *Abb. Bortſcheid*, *Gandersheim*, *Heggenbach*, *Gutenzel*, *Roten-Munſter*, *Baindt*.

L'abbaye de Lindaw & les quatre dernieres ſont du banc des prélats de Souabe, les dix autres ſont des cercles du Rhin. Nous avons omis dans ces liſtes les monaſteres, ſoit d'hommes ſoit de femmes, qui ont été ajoutés aux états de quelques princes, telle qu'Hirfeld, maiſon de Bénédictins, cédée avec le titre de principauté à la maiſon de Heſſe-Caſſel par le traité de Munſter (*).

(*) Otton Mencken, dans ſes notes ſur Hormius.

Les abbayes les plus diſtinguées d'Allemagne, après celles dont nous venons de parler, ſont les impériales, comme Saint-Maximin de Treves, qui ſont exemptes des juriſdictions d'évêques, ſont ſoumiſes immédiatement au ſaint ſiege & à l'empereur, & ne dépendent que du premier, quant au ſpirituel, & du ſecond, en ce qui regarde le temporel.

(*a*) *Voyez* ſa vie & ſon diſcours dans le 6. ſiecle Bénédictin.

(*b*) Camaldoli, ordre religieux, fut fondé par St. Romuald ſur la fin du 10. ſiecle. Ce ſaint donna à ſes moines la regle de St. Benoit avec quelques conſtitutions particulieres, & un habit blanc. Il étoit de Ravenne en Italie, & d'une maiſon illuſtre; mais il le devint bien davantage par ſa ſainteté. Ayant rencontré dans les Monts Appenins près d'Arrezzo une affreuſe ſolitude dite *Campo-Maldoli*, peut-être du nom de celui à qui la terre appartenoit. Il commença, vers l'an 1009, à y bâtir le célebre monaſtere qui a donné le nom à tout l'ordre. Ce monaſtere eſt dans la Romagne de l'état de Florence, au deça de l'Arne, & il y a un petit bourg qui porte ce nom à trente milles de Florence au levant, & à quinze de Sarſana. La congrégation des hermites de St. Romuald, ou du Mont de la Couronne (*), eſt une branche de celle de Camaldoli, avec laquelle elle fit une union en 1532. Paul Juſtinien de Veniſe commença ſon établiſſement en 1520. Le principal monaſtere de cette congrégation eſt dans l'Apennin, en un lieu nommé *le Mont de la Couronne*, à dix milles de Pérouſe, dont l'égliſe fut dédiée au Sauveur du monde l'an 1555. Il y a en France une congrégation de Camaldules, ſous le nom de Notre-Dame de conſolation, gouvernée par un majeur ou général de Camaldules. Elle a un monaſtere auprès de Gros-Bois, à quatre lieues ou environ de Paris. Un de leurs ſtatuts porte que leurs maiſons ſeront éloignées au moins de cinq lieues des grandes villes (**).

(*) Congrégation de Mont-Couronne. (**) Pierre de Damien, *in vita Sti Romuald.* Boronius, *in annal. 6. Mart.* Rainaldi, Spon, Baudran, *Dict. geogr.* Corneille, *Dict. geogr.* Baillet, Typographie des Saints.

Digitized by Google

ſur la fin du 16. ſiecle, en a écrit une de ce mérite. Elle finit en 1580, temps à peu près auquel l'auteur termina ſa carriere.

BARRIERE, (*Jean de la*) *inſtituteur des Feuillants*. Ce pieux & ſaint perſonnage eſt auteur des conſtitutions, réglements & ſtatuts qui conſtituent la réforme de l'ordre de Cîteaux, connue ſous le nom de Feuillant. Il nâquit à Saint-Seré en Querci, & fut nommé abbé commendataire de l'abbaye de Feuillant, ordre de Cîteaux, dans le haut-Languedoc, à ſix lieues de Toulouſe, au midi. Sa premiere penſée étant de faire revivre l'eſprit primitif de l'ordre en ſon monaſtere, il en prit l'habit, chercha des hommes qui vouluſſent le ſeconder, & forma la congrégation, qui a pris le nom de ſon abbaye (*a*). La ferveur de cette réforme croiſſoit chaque jour, & pratiquoit, dit-on, les auſtérités les plus ſingulieres, lorſque tout-à-coup Barriere eut la douleur de voir un grand nombre de ſes religieux infectés du poiſon de la ligue, & ſoulevés contre lui. Ces fanatiques obtinrent de Sixte V la permiſſion de convoquer un chapitre général à Rome. Le pape y députa le procureur-général des Freres-Prêcheurs. Cet homme, plus zélé que prudent, ſuſpendit Jean de la Barriere de l'adminiſtration de ſon abbaye, pour avoir fait ſon devoir, en ne ſe revoltant point contre ſon légitime ſouverain. On lui défendit de dire la meſſe, & on lui donna la ville de Rome pour priſon. Clément VIII, inſtruit de cette injuſtice par le cardinal Bellarmin, défendit au Jacobin, qui avoit été ſon juge, de jamais paroître en ſa préſence, & fit abſoudre Barriere. Ce ſage pontife voulut le retenir à Rome, où il mourut, l'an 1600, en odeur de ſainteté, entre les bras du cardinal d'Oſſat, ſon ami.

BASTIDE, (*Philippe*) (*b*). D. Baſtide étoit natif de Saint-Benoit du Sault au dioceſe de Bourges. Il fit profeſſion en l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 18 Mai 1643, en la vingt-troiſieme année de ſon âge. Il fut ſucceſſivement prieur de Saint-Nicaiſe de Reims, de Corbie, & d'autres monaſteres, où il fit obſerver, aimer & reſpecter la diſcipline réguliere, tant par ſon exemple que par ſes exhortations. Son attrait pour l'étude & pour l'état de ſimple religieux particulier, lui fi-

(*a*) L'inſtitut des Feuillants formé par Jean de la Barriere, fut approuvé par Sixte V en 1585. Clément VIII & Paul V lui accorderent des ſupérieurs particuliers. Le roi Henri III fonda à Paris au fauxbourg Saint-Honoré un couvent pour cette congrégation, qui eſt auſſi nommé de Saint-Bernard de la pénitence, & dont l'abbaye de Feuillants eſt chef-d'ordre en France. En 1630, Urbain VIII ſépara les maiſons d'Italie de celles de ce royaume, & ordonna que chaque corps ainſi ſéparé, ſeroit gouverné par un général particulier. Cependant les François ont retenu le couvent de Florence, & ont un hoſpice à Rome. Les Feuillants d'Italie ont obtenu la permiſſion de ſe chauſſer dès 1670. On les appelle *Réformés de St. Bernard*. Ceux de France n'ont que 24 monaſteres, avec quelques hoſpices, & il n'y a que deux maiſons de Feuillantines: une à Paris, l'autre à Toulouſe.

(*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

rent demander ſa décharge de la ſupériorité. Il l'obtint, & ne penſa plus qu'à l'éternité. Une longue & douloureuſe maladie qu'il ſouffrit avec beaucoup de patience, termina ſa carriere à l'âge de 71 ans. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Denys en France, le 23 Octobre de l'an 1690.

1. Le P. le Cointe, de l'oratoire, non content d'avoir voulu enlever à l'ordre de St. Benoit pluſieurs ſaints inconteſtables, avoit prétendu prouver dans le quatrieme tome de ſes annales que la regle de St. Benoit n'avoit point été obſervée dans les Gaules avant la fin du 8. ſiecle. Dom Baſtide réfuta le ſavant analiſte, par l'ouvrage intitulé: *De antiqua ordinis ſancti Benedicti intra Gallias propagatione diſſertatio. Auctore Domno Philippo Baſtide, congregationis S. Mauri monacho Benedictino. Pariſiis*, 1672, in-4. Cette diſſertation fut bien reçue des ſavants, comme l'atteſte D. Mabillon; elle fut tellement de ſon goût, qu'il la fit réimprimer toute entiere à la fin de la ſeconde partie du troiſieme ſiecle Bénédictin.

2. Le P. le Cointe répondit à cet écrit dans le cinquieme tome de ſes annales. C'eſt ce qui engagea Dom Baſtide à publier un nouveau livre intitulé: *De ordinis S. Benedicti Gallicana propagatione liber unus, in quo regulæ Benedictinæ per Gallias omnes progreſſus ſæculis ſeptimo, octavo & nono explicantur. Auctore Domno Philippo Baſtide. Autiſſidiori apud Franciſcum Garnier*, 1683, 1 vol. in-4. Ce livre eſt dédié à M. Colbert, évêque d'Auxerre. L'auteur prétend que la regle de St. Benoit fit du progrès dans l'Occident, du vivant même de ce ſaint patriarche des moines; que St. Grégoire le grand voulut que cette regle fut obſervée partout où l'on parloit la langue Latine; que cette regle éclipſa toutes les autres, & qu'elle fut appellée la regle ſainte par excellence, & la regle des moines par les papes St. Grégoire le grand & Boniface IV; que pluſieurs moines, même avant St. Maur, avoient établi en France des monaſteres de cet inſtitut, comme St. Léobard, qu'on croit avoir été diſciple de St. Benoit, St. Martin de Vertou au dioceſe de Nantes, & quelques autres; qu'après l'arrivée de St. Maur en France, les monaſteres s'y multiplierent, & qu'après ſa mort la regle que fit obſerver St. Colomban eſt la même que celle de St. Benoit; que par la regle des ſaints Peres on a toujours entendu les regles de ces deux ſaints inſtituteurs, & que ce terme étoit en uſage dans ce ſens à Fontenelle, aujourd'hui Saint-Vandrille, à Hautvilliers, & chez les religieuſes de Notre-Dame de Soiſſons.

3. Dom Baſtide a joint à cet ouvrage une diſſertation, où il prouve l'uſage conſtant de faire ſouſcrire poſtérieurement les privileges, les diplômes & les chartes par des évêques & d'autres perſonnes abſentes au temps de la date de ces actes. Il releve en même temps l'erreur du P. le Cointe, qui s'étoit imaginé que ces ſouſcriptions faites en différents temps rendoient ſuſpectes les pieces où elles ſe trouvoient. Le privilege de Corbie, de l'an 662, lui paroiſſoit douteux en ce que pluſieurs prélats, qui ne ſont pas nommés au commencement du privilege, ont néanmoins ſouſcrit à la fin; ce qu'ils firent l'année ſuivante, lorſqu'on fit la dédicace de l'égliſe de Corbie. Dom Baſtide réfute le P. le Cointe par divers

Digitized by Google

exemples qui ne laiſſent pas lieu à la replique. Auſſi cette diſpute finit-elle ſans que le P. le Cointe entreprît de répondre à ſon adverſaire.

Dans la préface de l'ouvrage dont nous venons de parler, Dom Philippe Baſtide donne lui-même le catalogue des écrits de ſa compoſition qui n'ont point été imprimés. Les voici : 1. *De decimis & earum origine apud Judæos, gentiles & chriſtianos.* 2. *De organis è monachorum oratoriis elimandis.* 3. *De laude perenni in monaſteriis.* 4. *De jure ac poteſtate monachorum in conferendis beneficiis cum abbatibus, vel iis extinctis, ſede abbatiali vacante.* 5. *De cauſa diſciplinæ regularis inclidationis apud Benedictinos.* 6. *De privilegiis laïcorum, monachorum & clericorum.* 7. *De advocatorum & defenſorum monaſteriorum origine.* 8. *De advocatorum & defenſorum in monachos odio, & de prædiorum occupatione.* 9. *De diſcrimine inter doctrinam S. Thomæ & recentiorum S. Auguſtini diſcipulorum.* 10. Défenſe de la congrégation de Saint-Maur.

Le P. Baſtide avoit de l'érudition ; mais ſon zele pour ſon ordre n'étoit pas toujours réglé. Il préſenta requête au chapitre général de 1677 contre D. Mabillon, qui, dans les actes des ſaints de l'ordre de St. Benoit, en avoit retranché pluſieurs qui n'avoient point été Bénédictins. Dom Baſtide qui penſoit le contraire, exigeoit que le pere Mabillon ſe retractât. Mais la vérité ne permit pas qu'on eût pour lui une pareille complaiſance.

BASTIDE, (*D. Marc*) (*a*) naquit à Saint-Benoit du Sault en Berry d'une des plus honorables familles de la ville & de la province. Il fit profeſſion à Saint-Auguſtin de Limoges, le 21 Avril 1626, à l'âge de 19 ans. Etant encore écolier en théologie ſous le R. P. D. Jean Harel, il fut jugé capable de la direction des nouveaux profès : emploi dont il s'acquitta ſi parfaitement, que le chapitre général de 1636 le lui continua en le nommant prieur de Brantôme. En 1639, il fut fait abbé de Saint-Auguſtin de Limoges, & maître des novices. Sous un ſi digne ſupérieur la communauté étoit une image du paradis, la régularité y étoit obſervée avec tant d'exactitude, & l'office divin célébré avec tant de majeſté, que M. de la Fayette, évêque de Limoges, ſe faiſoit un plaiſir d'y aſſiſter, & d'y inviter les perſonnes de qualité qui le venoient voir.

En 1645, Dom Baſtide fut viſiteur de la province de Chezal-Benoit, & en 1648 de Normandie. En 1651, il fut fait prieur de Fécamp, & ſix ans après viſiteur de France, & enſuite prieur de Saint Remi de Reims, où il fit admirer ſa vertu, comme il avoit fait par-tout. Après avoir dignement exercé tous ces différents emplois, il fut élu, en 1666, aſſiſtant du R. P. général, qui le chargea de la conduite des religieux étrangers qui venoient à Paris pour leurs affaires. Il leur faiſoit la conférence tous les dimanches, & tâchoit de les entretenir dans les ſentiments de piété & de ferveur. Allant de Paris à Saint-Denys à pied, dans le

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

temps

Digitized by Google

temps d'une chaleur extraordinaire, il fut ſaiſi d'une fievre violente, dont il mourut en baiſant ſon crucifix, le 7 Mai 1668.

Ses grandes occupations ne l'ont pas empêché de compoſer pluſieurs ouvrages ſpirituels, ſavoir:

1. Traité de la maniere d'élever les novices, & pluſieurs opuſcules à leur uſage.

2. Méditations ſur la regle de St. Benoit.

3. Méditations ſur la paſſion de notre Seigneur.

4. Méditations ſur les quatre évangiles en forme de concordance.

5. Méditations pour des exercices de dix jours.

6. Le carême Bénédictin, qui renferme les exercices de la vie purgative, illuminative & unitive, ſelon l'eſprit de St. Benoit.

7. Traité de l'eſprit de la congrégation de Saint-Maur.

BEAUCOUSIN, (*D. Jean*) (*a*) natif de Rouen, brilla dans ſes premieres études, qu'il fit au college des Jéſuites de cette ville. A l'âge de dix-neuf ans il ſe retira dans l'abbaye de Jumieges, où, après ſon noviciat, il fit profeſſion le 13 Septembre 1712. Lorſqu'il faiſoit ſes cours de philoſophie & de théologie à Caen, ſous Dom Guillaume de Launay, il compoſa deux pieces latines, qui remporterent, en 1716 & 1717, le prix établi dans l'académie pour l'*Immaculée conception*. La premiere eſt une ode de quarante-ſept vers iambiques, dont l'alluſion eſt priſe du paſſage d'Eſther: *Non morieris, non enim pro te lex inſtituta eſt.* La ſeconde eſt une épigramme de vingt-neuf vers hexamétres, dont l'idée a pour fondement l'heureuſe conſervation du feu roi Louis XV, ſeul de toute la race du grand dauphin, fils de Louis XIV, qui ait regné.

Lorſque Dom Beaucouſin demeuroit dans l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux, il publia cinq hymnes de ſa compoſition ſous titre: *Divo Taurino Ebrocenſium apoſtolo hymnos conſecrat Domnus Joannes Beaucouſin Presbyter & monachus Benedictinus regalis abbatiæ Sancti Taurini Ebroicenſis, è congregatione Sancti-Mauri. Ebroicis, apud Joannem Malaſſis*, 1720. M. le Normant, évêque d'Évreux, approuva ces hymnes, en loua l'élégance, permit de les imprimer & de les chanter dans ſon dioceſe. Mais la critique qu'on en fit, quelques années après, les fit tomber. Dom Beaucouſin eſt encore auteur des hymnes qu'on chante dans l'abbaye du Bec, en l'honneur de St. Anſelme. Les ſupérieurs envoyerent notre poëte latin à Tiron dans le Perche, pour enſeigner la rhétorique dans le college de cette abbaye. Il y mourut à la fleur de ſon âge, le 30 Juin 1723. Le fond de cet article a été obligeamment communiqué par M. Beaucouſin, avocat au parlement, qui ne tient à notre confrere que par la conformité de nom.

BEAUGENDRE, (*D. Antoine*) (*b*). Le P. Beaugendre, originaire de Caudebec

(*a*) (*b*) Additions aux articles du premier volume.

Digitized by Google

en Normandie, naquit à Paris au mois de Septembre 1628. Il embraſſa la réforme de Saint-Maur en 1646, & fit profeſſion en l'abbaye de Vendôme, le 12 Septembre de l'an 1647, à l'âge de 19 ans. Après avoir prêché avec applaudiſſement en pluſieurs lieux célebres, les ſupérieurs le nommerent, en 1669, premier prieur réformé de l'abbaye de Saint-Pierre ſur Dive. Il trouva dans ce monaſtere une pauvreté ſi extrême, qu'il n'y avoit, pour toute bibliotheque, qu'un Saint Bernard en lettres gothiques. Dom Beaugendre & ſes religieux, depuis le matin juſqu'au ſoir, s'occupoient à travailler ſoit au jardin, ſoit à rendre le monaſtere logeable. L'ignorance dans le pays, étoit ſi grande, qu'un maître d'école qui, par ſa profeſſion, devoit inſtruire les petits enfants, ne ſavoit pas lui-même les éléments de la religion. Pour diſſiper cette ignorance, le ſupérieur faiſoit lui-même le catéchiſme les fêtes & les Dimanches. Le culte divin avoit été tellement négligé, qu'on ne ſe ſouvenoit point dans le pays d'avoir jamais vu le ſaint-ſacrement expoſé. D. Beaugendre acheta un oſtenſoire, & pendant l'octave de la fête du ſaint-ſacrement, il l'expoſa avec la plus grande ſolemnité. Le peuple fut édifié de voir les anciens religieux comme les réformés, venir faire tous les jours une heure d'adoration & aſſiſter à tous les offices. Le pere Beaugendre gouverna encore ſucceſſivement les monaſteres de Coulombs, de Saint-Pere de Chartres, & de Saint-Taurin d'Évreux. En 1693, il fut déchargé de ſa ſupériorité, qu'il avoit rendue aimable par ſa douceur, & par ſes manieres honnêtes & prévenantes. Il ſe retira dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il fut doyen & ſous-bibliothécaire. Il y mourut le 16 Août 1708, d'une chûte pour laquelle il fallut lui faire des opérations très-douloureuſes, qu'il ſouffrit avec beaucoup de patience & de réſignation.

L'amour pour l'étude & les lettres, qu'il avoit eu dès ſes plus tendres années, ne l'abandonna pas dans ſa vieilleſſe. Il publia la vie de meſſire Benigne Joly, prêtre, chanoine & inſtituteur des religieuſes hoſpitalieres de Dijon. A Paris, chez Louis Guerin, 1770 in-8. Ce livre eſt dédié à M. le Goux de la Berchere, archevêque d'Alby. On voit à la fin un éloge funebre latin de M. Joly, en forme de proſe carée.

Il eſt étonnant que le P. Beaugendre ait pu, à l'âge de 80 ans, donner au public un ouvrage auſſi conſidérable que l'édition des œuvres d'Hildebert, archevêque de Tours, & de Marbode, évêque de Rennes : *Venerabilis Hildeberti primò Cenomanenſis epiſcopi, deindè Turonenſis archiepiſcopi opera, tam edita quam inedita. Acceſſerunt Marbodi Redonenſis epiſcopi, ipſius Hildeberti ſupparis opuſcula. Quæ hactenus edita, hæc autem auctiora & plura nondum edita prodeunt, omniaque ad manuſcriptos codices recenſita, notis paſſim illuſtrantur. Labore & ſtudio D. Antonii Beaugendre, &c. Pariſiis, apud Laurentium le Conte*, 1708, in-fol. Cet ouvrage eſt dédié à ſon éminence le cardinal d'Eſtrées, évêque d'Albano, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dom Beaugendre apprend dans ſa préface le ſuccès des recherches qu'il a faites pour découvrir les lettres & les autres écrits d'Hildebert : il nomme avec éloge tous ceux qui lui ont aidé à ſe procurer ces précieux mo-

Digitized by Google

numents : il rend un compte exact de la méthode qu'il a ſuivie. Il ſe déclare contre ce qu'on appelloit alors janſéniſme, & conclut de trois ou quatre paſſages d'Hildebert, (aſſez mal entendus) que Dieu ne refuſe à aucun homme, *nulli hominum*, les moyens ſuffiſants pour être ſauvés. Cette généralité de graces ſuffiſantes données même à ceux qui n'ont jamais entendu parler de J. C., plut beaucoup aux Jéſuites auteurs des mémoires de Trévoux. C'eſt pourquoi ils ont tant loué la perſonne & le travail de l'éditeur. Il eſt véritablement digne de louange pour l'avoir entrepris à ſon âge, & pour ſa candeur & ſon humilité qui éclatent dans ſa préface. A l'exemple d'Hildebert, qui ſoumettoit ſes ouvrages à la cenſure de ſes amis, il avoue que ſes notes ont été revues & retouchées par D. René Maſſuet. Cette préface eſt ſuivie de la vie d'Hildebert, tirée des écrits de ce prélat & d'autres monuments anciens. On trouve à la ſuite un long extrait des actes des évêques du Mans, donnés au public, en 1682, par Dom Mabillon.

Le pere Beaugendre ſépare les lettres d'Hildebert en trois livres. Le premier contient les lettres morales, le ſecond les lettres dogmatiques, le troiſieme les lettres de civilité. On trouve à la tête du premier livre les notes de M. Loyauté, ſavant avocat au parlement de Paris, ſur les dix-huit premieres lettres d'Hildebert. On voit par le poëme de ce prélat, ſur le ſacrement de l'autel & ſur la meſſe, combien il étoit éloigné des erreurs du fameux Berenger, ſon précepteur. Le pere Beaugendre ſe détermina, par les conſeils de M. l'abbé Bignon, à joindre les ouvrages de Marbode, évêque de Rennes, avec ceux d'Hildebert. L'édition de ces deux ſavants prélats du 12. ſiecle a été bien reçue du public, quoiqu'elle ſe ſente un peu des années de celui qui l'a entrepriſe ſi tard.

Il avoit traduit en françois les lettres d'Hildebert, & avoit fait eſpérer qu'il mettroit au jour ſa traduction ; mais ſa mort en a privé le public.

BEAUVILLIERS, (*Marie de*) (*a*) *abbeſſe & réformatrice de Montmartre.* Cette dame, plus reſpectable par ſa vertu que par la nobleſſe de ſon extraction, naquit l'an 1574 au château de la Ferté-Hubert en Sologne, & eut pour pere Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Agnan, & pour mere Marie Babou de la Bourdaiſiere. Son éducation ayant été confiée à des religieuſes dès l'âge de ſept ans, elle prit tellement le goût du cloître, qu'à peine eut-elle atteint ſa douzieme année, qu'elle en prit l'habit, & prononça ſes vœux en 1590, âgée de ſeize ans. On ne tarda pas à s'appercevoir que notre jeune religieuſe n'avoit rien eu d'enfantin dans ſa démarche ; qu'un eſprit principal & ſurnaturel l'avoit dirigée. Fidelle à ſa vocation, elle ne ceſſa de tendre à ſa propre perfection, tant qu'elle ne fut que particuliere ; puis elle travailla avec un zele infatigable à procurer celle de ſes ſœurs, dès qu'elle fut devenue abbeſſe de Montmartre proche Paris, ordre de St. Benoit, en 1598.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

Elle trouva cette maiſon dans une grande miſere temporelle ; quant au ſpirituel, les déſordres alloient à l'excès. Il n'y avoit ni cloture ni dépendance. Les galanteries en faiſoient les plus communes occupations. Point de réfectoire commun ; point de lecture ; point d'exercices réguliers. La nouvelle abbeſſe réforma tous ces abus, rétablit le bon ordre dans ſon monaſtere, fit des réglements propres à le ſoutenir, & rédigea un corps de conſtitutions pleines de ſageſſe, qu'elle a fait imprimer, & qui ont ſervi à un grand nombre d'abbayes Bénédictines en France. En effet, cette dame s'acquit une ſi grande eſtime, que les monaſteres de ſon ſexe qui deſiroient ſe remettre en régularité, voulurent ſe modéler ſur le ſien, de maniere que de ſon temps, il eſt ſorti de Montmartre plus de cinquante religieuſes pour aller réformer, établir, ou gouverner des maiſons de l'ordre. Celle de Notre-Dame de Graces de la ville l'Evêque à Paris, fut un de ceux à la fondation deſquels Mme. de Beauvilliers contribua en 1613. Enfin, cette pieuſe abbeſſe, après avoir gouverné ſon abbaye de Montmartre pendant près de 60 ans, & s'en être rendue en quelque ſorte une ſeconde fondatrice, paſſa à l'éternité le 21 Avril 1657, étant âgée de 83 ans. Le bon ordre s'eſt conſervé juſqu'à préſent dans ce monaſtere. Les dames y ſont habillées de noir, comme les autres Bénédictines régulieres (*a*).

BELLAIZE, (*D. Julien*) (*b*). D. Bellaize né à Saint-Symphorien au dioceſe d'Avranches, fit profeſſion à l'âge de 22 ans dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes le premier jour de Mai 1663, & mourut dans celle de Saint Ouen de Rouen le 23 Mars 1711. Il paſſa ſes jours dans la pratique des exercices réguliers & dans l'étude. Il fut aſſocié aux peres le Nourry, & Dom Jean Duchêne, pour revoir ſur les manuſcrits les œuvres de St. Ambroiſe, que ces deux religieux de l'abbaye de Saint-Ouen avoient entrepris de rétablir dans leur pureté ; mais Dom le Nourry ayant eu, quelque temps après, d'autres aſſociés, Dom Julien Bellaize quitta ce travail, lorſque les ſix livres de l'Exameron furent en état d'être imprimés. Il ſe livra à la recherche des anciens monuments, & ſur-tout des conciles de Normandie, pour en donner une nouvelle édition plus ample & plus exacte que celle de Dom Pommeraye. » Il » déterra ce qu'il put de manuſcrits, » recueillit les pieces déjà imprimées, » & ayant entre les mains les mémoi» res de M. Duchêne, bibliothécaire » de M. Colbert, archevêque de Rouen, » qui avoit auſſi entrepris une collec» tion des conciles de Normandie, il y » travailloit fortement, lorſque la mort » l'enleva «. Il avoit augmenté la premiere édition des trois quarts, & enrichi de notes la nouvelle, qu'il laiſſa à Dom Guillaume Beſſin. Ce ſavant la perfectionna, & la publia, en 1717, à Rouen, in-folio.

Dom Edmond Martene, dans la préface de ſon livre, intitulé *Veterum ſcriptorum nova collectio*, loue l'érudition de

(*a*) Hiſt. des ordres monaſt., tom. VI, pag. 315 & ſuiv. (*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

Dom Julien Bellaize, & ſon ſuccès dans la recherche des monuments de l'antiquité.

BELLES-MAINS, (*Jean de*) BELLISME, *ou* BELMEIS, *mort moine à Clairvaux.* Jean Belles-mains, nommé en Latin *Ad albas manus, & de bellis-manibus*, floriſſoit dans le 12. ſiecle. Quelques-uns ont cru qu'il étoit de la maiſon de Beleſme, & fils de Guillaume dit Talvas, comte d'Alençon; mais il eſt ſûr qu'il étoit Anglois, & qu'il fut archidiacre, ou, ſelon d'autres, tréſorier de l'égliſe d'Yorck, deſſervie par les Bénédictins. Il avoit fréquenté les plus célebres univerſités de l'Europe, & nous apprenons de Jean de Salisberi qu'il avoit de l'eſprit, de l'éloquence, du diſcernement, & qu'il poſſédoit même les langues. Il fut élu évêque de Poitiers, & nommé, vers 1178, pour aller prêcher aux Albigeois du Languedoc. L'année ſuivante, il ſe trouva au concile général de Latran, ſous Alexandre III, & fut enſuite choiſi pour être archevêque de Narbonne en 1180. Dans le même temps, l'égliſe de Lyon ayant perdu ſon archevêque Guichard, on élut Jean de Belles-mains pour remplir ſa place. Il étoit alors à Rome auprès du pape Lucius III. Ce pontife admirant le zele de ces deux égliſes, prononça en faveur de celle de Lyon, & nomma Belles-mains légat du St. Siege. Ce fut dans cette occaſion qu'Etienne de Tournai écrivit à ce prélat, pour lui témoigner la joie qu'il avoit de ſon élection à l'archevêché de Lyon, & de le voir primat des Gaules. Belles-mains fut très-zélé pour ſon égliſe, & contribua à l'établiſſement du chapitre de Fourviere, fondé en l'honneur de St. Thomas de Cantorbery, qui avoit été reçu & entretenu dans ſon exil par l'égliſe de Lyon. Jean de Salisberi dit que Belles-mains fut ſoupçonné d'avoir été empoiſonné; mais cette aſſertion eſt bien haſardée. Il fit un voyage en Angleterre vers l'an 1194, &, à ſon retour, il ſe retira dans l'abbaye de Clairvaux, s'y fit religieux, & y mourut en odeur de ſainteté. Nous ne ſavons pas en quelle année; il y a apparence que cela n'arriva qu'après l'an 1198; parce que le pape Innocent III qui fut élu au mois de Février de la même année, parle dans les décrétales de Jean de Belles-mains, qu'il nomme Jean, autrefois archevêque de Lyon. C'eſt celle qui commence par les mots: *Cum Martha.* Il avoit fait diverſes queſtions au pape ſur pluſieurs choſes qui regardoient la meſſe; & c'eſt le ſujet d'une des décrétales d'Innocent III, qui a pour titre: *De la célébration de la meſſe.* Nous apprenons de la vie de St. Hugues, évêque de Lincoln, que l'occupation ordinaire de ce prélat dans la ſolitude de Clairvaux étoit la lecture & la méditation des pſeaumes de David. On lui attribua quelques ouvrages qui ſont: un traité hiſtorique, trente-deux épitres, & quelques autres pieces qui ne ſont pas venues juſqu'à nous (*a*).

BELNON DE GOSLAR, (*Nicolas*),

(*a*) Roger de Hoveden, *annal. poſt. in Rob.* Robert du Mont, *anno* 1181, *ep.* 165 & 174. Jean de Salisberi, *epiſt.* 233, 270, 281 & 286. Etienne de Tournay, *epiſt.* 33, 86, 92. Pitſens, *de ſcript. Angl. Gall. chriſt.* Beſſi, des évêques de Poitiers, &c.

Digitized by Google

Benédictin Allemand. Il vint au monde l'an 1010, près de Goſlar, fut élevé à Hildesheim, dans la baſſe-Saxe, par les ſoins de Bernard, évêque de cette ville, & entra dans l'ordre de St. Benoit à l'âge de dix-huit ans. Son monaſtere fut pour lui une ſource de ſcience, de vertus & de zele à procurer le ſalut des ames. Il alla annoncer l'évangile dans l'Eſclavonie, fut fait évêque de Miſne, & termina ſa pieuſe carriere le 16 Juillet 1106. Il a écrit des catéchèſes, & grand nombre de lettres. Jérôme Emſer a compoſé ſa vie, & l'on fait ſa fête au 16 Juin.

BÉNARD, (*D. Laurent*) (*a*) *docteur de Sorbonne, prieur du college de Cluny, & religieux de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Bénard naquit à Névers, l'an 1573. Son pere Laurent Bénard, natif de Rouen, étoit négociant : ſa mere, Catherine Bouard, née à Névers, étoit d'une famille plus relevée, d'où ſont ſortis pluſieurs hommes célebres, tels que Léonard de Trappes, archevêque d'Auch, & M. le Roi, conſeiller au parlement, & fondateur des carmes-déchauſſés à Paris. Le jeune Bénard reçut de ſes parents une éducation fort chrétienne. Auſſi dès ſes jeunes années fit-il profeſſion de la regle de St. Benoit dans le monaſtere de Saint-Etienne de Nevers, prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny. Quelque temps après, il fut envoyé à Bourges, pour étudier la philoſophie. Il s'y diſtingua tellement, que lorſque les peres jéſuites ſortirent du royaume, ils le préſenterent aux magiſtrats de la ville, comme le plus grand ſujet du college. On lui offrit la chaire de rhétorique ; il la refuſa, dans la vue de venir à Paris, pour perfectionner ſes connoiſſances.

Il acheva ſes études dans cette capitale, & reçut le bonnet de docteur de Sorbonne avec un applaudiſſement univerſel : ce qui fit dire à M. le recteur de l'univerſité que Dom Bénard étoit le dernier pour l'ordre de la réception, mais le premier pour la capacité : *Ultimus ordine, ſed primus meritis.*

Notre Bénédictin annonçoit la parole de Dieu avec fruit dans les chaires de Paris, lorſque la place de prieur du college de Cluny étant venue à vaquer, il en fut pourvu par l'abbé général de l'ordre. Il trouva la maiſon dans un état déplorable ; il n'y avoit que quatre à cinq religieux ; les lieux réguliers étoient loués à des ſéculiers, qui étoient mêlés avec eux dans le dortoir. On paſſoit jour & nuit dans le cloître comme dans une rue. Dom Bénard commença par congédier les ſéculiers, ferma les portes & donna une nouvelle face au college.

Il y raſſembla tout ce qu'il put de jeunes Bénédictins, dans leſquels il remarqua de l'eſprit, & de bonnes mœurs, eſpérant dès-lors de ſe ſervir d'eux pour la réforme des monaſteres de France, dont il voyoit avec douleur le relâchement. La réputation d'homme ſavant & d'une grande probité qu'il s'étoit acquiſe, attira un nombre de jeunes éleves de diverſes abbayes du royaume, qui remplirent ſon college, ſe ſoumirent à ſa conduite, & apprirent ſous lui la vertu avec les ſciences.

(*a*) Addition au même article, indiqué ſeulement dans le premier volume.

Digitized by Google

Il ne recevoit pas ſeulement les écoliers, ſa charité s'étendoit ſur les autres religieux qui venoient à Paris pour leurs affaires. Il les aſſiſtoit de ſes facultés, & les aidoit de ſon crédit. Quand il s'appercevoit qu'ils s'écartoient de leurs devoirs, il les reprenoit charitablement, & les inſtruiſoit des obligations de leur état. Les religieux de ſon ordre ne furent pas les ſeuls à reſſentir les effets de ſa charité. Il retira pendant un an & demi dans ſon college les PP. carmes-déchauſſés, qui étoient venus s'établir à Paris, & les garda juſqu'à ce qu'ils puſſent habiter dans leur couvent.

L'heureux ſuccés que Dieu donnoit à ſes ſoins, & le grand nombre de jeunes religieux qu'il forma dans la piété, le firent penſer plus ſérieuſement à la reforme des monaſteres de France. Ce fut dans cette vue qu'il demanda & obtint des religieux de Saint-Vannes, pour enſeigner dans ſon college. Voyant le bien qu'ils y faiſoient, il s'attacha entiérement à eux, & refuſa d'autres établiſſements plus conſidérables que ſon college, qui lui furent offerts. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il accepta l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, qui lui avoit été réſignée par un ſeigneur, à qui le roi n'avoit pas fait difficulté de la donner. Dom Bénard n'eut pas plutôt appris que la reine-mere, régente, craignoit que l'abbaye étant entre ſes mains ne ceſſât d'être en commende, qu'il la rendît à celui qui la lui avoit réſignée. Il rejetta toutes les offres qu'on lui fit de bénéfices, pour lui faire céder ſon droit ſur cette abbaye. Il refuſa avec la même généroſité le grand prieuré de Cluny, qui lui fut préſenté par le cardinal de Guiſe.

Quoique Dom Bénard par des motifs de religion fût attaché à ſon college, il crut cependant pouvoir l'abandonner pour ſervir Dieu d'une maniere plus parfaite. Il fit pluſieurs voyages en Lorraine, dans le deſſein d'entrer au noviciat de Saint-Vannes. Mais Dieu qui avoit ſur lui d'autres deſſeins, ne permit pas que les ſupérieurs de cette congrégation lui accordaſſent ſa demande. » Vous ſerez, lui dirent-ils, » plus utile à l'ordre de St. Benoit, en » conſervant votre charge & votre » habit «. Il ne ſe rendit qu'après s'être engagé à remplir les obligations des religieux réformés. Il voulut même ſe conſacrer au ſervice de leur édifiante congrégation par un acte public en date du 5 Mai 1615.

De retour à ſon college, il ſe livra aux exercices de la pénitence, avec une grande ferveur. Il s'abſtint de vin pendant un temps conſidérable, & n'en reprit l'uſage que par l'ordre de Dom Athanaſe de Mongin, à qui il avoit confié le ſoin de ſa conſcience. Engagé dans la direction des religieuſes, il ſe comporta toujours avec une circonſpection utile pour lui, & avantageuſe pour celles dont il avoit la conduite. C'eſt à lui qu'on doit la réforme de la célebre abbaye de Mont-Martre.

Elu viſiteur de celle de Fontevrault, il fit éclater ſon zele, ſa droiture & ſa fermeté. Il ne fut pas plutôt arrivé dans cette abbaye, qu'il apprit que le comte de Soiſſons la demandoit au roi pour ſa fille, qui n'étoit encore qu'un enfant. Ne pouvant ſouffrir un abus ſi criant, il exhorta les religieuſes à s'y oppoſer. Le prince perſuadé qu'il n'oſeroit lui réſiſter, vint exprès à Fontevrault pour l'intimider; mais il le trouva

Digitized by Google

intrépide. Dom Bénard lui témoigna reſpectueuſement, que lorſqu'il s'agiſſoit de la gloire de Dieu & de ſon devoir, il ne craignoit rien. Le prince en porta ſes plaintes au roi, & fit entendre à Sa Majeſté que ce moine troubloit la maiſon. Dom Bénard reçut un ordre de revenir à Paris. Après avoir achevé ſa viſite, il vint ſe préſenter devant le roi, & lui rendit un compte ſi exact de ſa conduite, en préſence du comte de Soiſſons, que Sa Majeſté approuva ſes raiſons, & l'eſtima autant qu'il le méritoit. Le comte lui-même conçut pour lui une ſi grande vénération, que peu de temps après il lui fit tenir une de ſes filles ſur les fonts baptiſmaux.

Au commencement du mois de Mai 1618, la congrégation de Saint-Vannes tint ſon chapitre général à Saint-Manſuy lès-Toul, auquel Dom Bénard aſſiſta. Il y fut arrêté qu'on érigeroit en France une autre congrégation indépendante de celle de Lorraine. Le chapitre qui n'avoit devant les yeux que la gloire de Dieu & l'édification de l'égliſe, fit un décret le 6 Mai, par lequel il renonça au droit qu'il pouvoit avoir ſur les monaſteres de France, où la réforme de St. Vannes étoit déjà introduite: il permit aux religieux qui s'y trouvoient, de faire un nouveau corps de congrégation, & donna procuration à Dom Bénard pour exécuter ce grand projet.

Il revint à Paris pour y travailler de tout ſon pouvoir. Il fut ſecondé par les PP. Dom Anſelme Rolle, D. Colomban Regnier, D. Adrien Langlois, D. Maur Taſſin, D. Martin Taiſnieres, & D. Athanaſe de Mongin, tous religieux de Saint-Vannes, & d'un mérite diſtingué. Ils obtinrent au mois d'Août de la même année 1618, des lettres-patentes du roi Louis XIII, pour l'érection de la nouvelle congrégation, à laquelle ils donnerent depuis, dans leur premiere aſſemblée générale, le nom de Saint-Maur, diſciple de St. Benoit.

Les lettres-patentes du roi n'eurent pas plutôt été expédiées, que pluſieurs perſonnes du premier rang s'offrirent d'elles-mêmes à Dom Bénard, pour accélérer le ſuccès d'une entrepriſe qui devoit tourner au bien de l'égliſe & de l'état. Les principaux protecteurs de cette œuvre furent, les cardinaux de Retz & de Sourdis, les préſidents Nicolaï & Hennequin, & Mre. Matthieu Molé, alors procureur-général, & depuis premier préſident du parlement de Paris, & garde des ſceaux de France.

Le premier fruit de cette protection, fut l'introduction de la réforme dans le monaſtere des Blancs-Manteaux (a), d'où elle s'étendit par toutes les provinces du royaume. Cette introduction ſe fit ſolemnellement le 5 de Septembre 1618. Le 2 de Novembre ſuivant, on célébra, aux Blancs-Manteaux, le premier chapitre-général, où D. Laurent

(a) Il fut fondé par St. Louis pour des religieux Servites, qui portoient des manteaux blancs, d'où la maiſon & la rue ont tiré leur noms de Blancs-manteaux. Ce monaſtere paſſa des mains des Servites, (dont l'ordre fut ſupprimé au ſecond concile de Lyon), entre celles des Guillelmites établis à Mont-rouge. Ceux-ci, dont l'habit étoit noir, en jouirent juſqu'en 1618.

fut

Digitized by Google

fut un des neuf définiteurs. On y régla qu'il travailleroit inceſſamment à obtenir du Pape des bulles d'érection de la congrégation de Saint Maur. On procéda enſuite à l'élection des ſupérieurs. Dom Martin Teſnieres fut élu ſupérieur du régime ou préſident de la congrégation, & en même temps prieur des Blancs-Manteaux; & on lui donna pour coadjuteurs ou aſſiſtants, D. Laurent Bénard & D. Anſelme Rolle.

Pendant que Dieu répandoit ſes bénédictions ſur la congrégation naiſſante, & que tout ſembloit conſpirer à l'étendre, il lui enleva celui qui en étoit la plus forte colonne, le révérend P. Bénard. Ce fut dans ſon college & dans ſon ſein qu'elle fut conçue: ce fut par ſes ſoins & ſes travaux qu'elle vit le jour: ce fut lui qui en fut toujours le pere, le défenſeur & le modele. Il en pratiqua toutes les auſtérités malgré ſes grandes occupations & ſon peu de ſanté. Ce fut par ſon zele, par ſes ſoins & ſon induſtrie, que les abbayes de Saint-Auguſtin de Limoges, de Noaillé, de Saint-Faron de Meaux, de Jumieges, de Solignac, de Corbie, & la maiſon des Blancs-Manteaux, reçurent la réforme.

A l'âge de 47 ans il avoit achevé l'œuvre à laquelle Dieu l'avoit deſtiné. Sur la fin du carême de l'an 1620, épuiſé, tant par le jeûne que par ſes autres auſtérités, à la ſortie de la meſſe du Jeudi ſaint, où il avoit officié, quoique déjà très-foible, il fut ſaiſi d'une fievre peſtilentielle ſi violente, que le médecin jugea dès-lors qu'il n'en pouvoit pas revenir. Le malade raſſembla tout ce qu'il avoit de forces pour ſe préparer à ce dernier paſſage par la pratique de toutes ſortes de vertus. Dom Athanaſe de Mongin, qui en fut le témoin oculaire, les a laiſſées par écrit. » Dom Bénard, dit-il, fit éclater ſa pa» tience, rendant à Dieu de conti» nuelles actions de graces, de ce » qu'ayant eu toute ſa vie une frayeur » extrême des peines du purgatoire, les » ardeurs exceſſives de la fievre lui fai» ſoient eſpérer qu'il ſortiroit purgé de » ce monde. Auſſi n'entendit-on jamais » ſortir de ſa bouche aucune plainte des » douleurs très-aigues qu'il ſouffroit: » ſes paroles étoient les paroles d'un » pénitent, & des tranſports d'amour » de Dieu. Il avoit de la joie lorſqu'on » lui refuſoit ce qu'il demandoit & ce » qu'il ſouhaitoit le plus. On ne vit ja» mais en lui aucune impatience, ſon » courage étant plus grand que ſes dou» leurs. Il les offroit à Dieu en union » de celles que J. C. a ſouffertes pour » nous. Juſqu'à préſent, diſoit-il, j'ai » agi, j'ai combattu, il ne me reſte plus » qu'à ſouffrir «. Son unique peine étoit de ce que la violence de ſon mal ne lui permettoit pas de réciter ſon bréviaire, quoique ſon ſupérieur l'en eût diſpenſé. La plus grande conſolation qu'il eut durant le cours de ſa maladie, fut d'invoquer la protection de la ſainte Vierge, qu'il avoit fort honorée pendant ſa vie; car les plus grandes affaires ne l'empêcherent jamais de réciter tous les jours ſon petit office, ou d'autres prieres équivalentes.

La parfaite confiance qu'il avoit en la miſéricorde de Dieu lui faiſoit conſidérer la mort comme le plus grand bien qui pouvoit lui arriver. Il dit pluſieurs fois à Dom Athanaſe de Mongin, qui lui en avoit annoncé la proximité, que c'étoit le meilleur & le plus agréable ſervice qui lui eut rendu; que cette

Digitized by Google

nouvelle lui avoit causé une si grande joie, que son corps & son ame en étoient sensiblement soulagés. Il fit sa derniere confession à genoux, & reçut le saint viatique dans la même posture, quoiqu'il fut presque à l'extrêmité. La veille de sa mort il demanda avec instance qu'on allât aux Blancs-Manteaux prier le révérend P. Dom Martin Tesnieres, président ou supérieur de la congrégation, de venir assister à sa mort, afin qu'il eut le bonheur de mourir avec sa bénédiction. Après que Dom Martin fut arrivé, Dom Bénard renouvella ses vœux entre ses mains, & le pria de lui donner l'habit de la réforme, pour y mourir comme il avoit vécu. Il témoigna une grande joie de mourir le premier de tous les religieux de la congrégation de Saint-Maur. Enfin, il expira le 20 Avril, la troisieme fête de Pâques.

Il fut enterré secrétement au bas de l'église du college de Cluny, proche de la porte qui donne dans la rue. Le lendemain on célébra solemnellement ses obseques: il s'y trouva un très-grand concours de personnes de qualité & de mérite. La douleur de la perte qu'on venoit de faire étoit si grande, que le célébrant & toute l'assemblée fondoient en larmes. Dom Hugues Ménard, qui enseignoit alors la rhétorique au college, composa son épitaphe en latin, en grec & en hébreu: elle fut gravée sur un marbre, & mise dans l'église du côté de l'évangile, vis-à-vis la porte du cloître. Depuis ce temps-là on a transporté sa tombe au milieu du chœur. Les changements d'architecture arrivés dans le college sont cause que l'épitaphe ne se voit plus.

Parmi les manuscrits de la bibliotheque du college de Clermont, rue St. Jacques, dit de Louis le grand, on trouva, en 1753, les éloges des écrivains de la congr. de St. Maur. Celui de D. Bénard est conçu en ces termes: *Laurentius Benard Nivernensis, prior collegii Cluniacensis, doctor Parisiensis, non modò humaniorum, politicorumque, litterarum peritissimus, sed maximè in rebus ecclesiasticis monasticisque longè versatus. Vidit nascentem S. Mauri congregationem, quam officio & amore coluit, juvit operâ, ac seipsum totum illi obtulit consecravitque. Multa sui ingenii posteritati reliquit atque edidit publico bono monumenta.*

SES ÉCRITS.

1. Il publia d'abord un ouvrage intitulé: *De l'esprit des ordres religieux, en quoi il consiste, & des moyens pour l'acquérir: spécialement de l'esprit de l'ordre de St. Benoit; avec une apologie pour sa regle.* A Paris, chez Regnault Chaudiere, 1616, 1 vol. in-8. Ce livre est dédié au bienheureux & glorieux P. St. Benoit, législateur & patriarche des moines d'Occident. L'auteur commence l'apologie de sa regle par un avant-propos, dont le dessein est de prouver combien il importe à chaque religieux d'avoir un grand sentiment de son institut. Le premier chapitre est destiné à réfuter ceux qui ont prétendu que cette sainte regle est supposée. L'auteur fait voir que St. Benoit l'a écrite telle que nous l'avons aujourd'hui. Dans les chapitres suivants, il montre que ce saint patriarche l'a composée en philosophe chrétien & en théologien exact & éclairé, & il en expose l'ordre & la méthode. Dans le chapitre sixieme il examine en quoi consiste l'esprit particulier de la

Digitized by Google

regle, & donne les moyens d'acquérir cet eſprit. Enſuite il propoſe aux religieux des exercices d'oraiſon, en preſcrit la méthode, & indique des ſujets de méditations tirés de la regle. On trouve, pag. 210, un écrit intitulé : *Remontrances au très-chrétien roi de France & de Navarre, Henri IV, ſur la réformation néceſſaire, & jà ordonnée par Sa Majeſté, être faite en l'ordre de St. Benoit. Par frere Iſaïe Jaunay, général dudit ordre, établi en France ſuivant les ordonnances royaux.* Vient enſuite le texte de la regle de Saint-Benoit, avec le ſecond livre des dialogues de St. Grégoire le grand, le tout en françois. Il paroît que ce livre eſt, au moins en partie, le même que celui que Dom le Cerf annonce ſous le titre : *De l'eſprit de la regle de Saint-Benoit, en quoi il conſiſte, & des moyens de l'acquérir.*

2. En la même année 1616, Dom Bénard fit imprimer l'ouvrage intitulé : *Paræneſes chrétiennes*, ou *ſermons très-utiles à toutes perſonnes, tant laïques, eccléſiaſtiques, que régulieres.* A Paris, chez Pierre Chevallier, 1616, 2 vol. in-8. L'épitre dédicatoire eſt adreſſée au prince Louis de Lorraine, cardinal de Guiſe, archevêque-duc de Reims, premier pair eccléſiaſtique de France, & abbé de Cluny. Cette épitre eſt ſuivie d'un avant-propos, où adreſſant la parole aux Bénédictins & Bénédictines de France, il leur expoſe l'ordre des chapitres de la regle de Saint-Benoit ſur leſquels roule les vingt-huit Paræneſes renfermées dans ce volume. » Nos Paræneſes, dit l'auteur, ſont les exhortations qu'avons fait en chapitre à nos confreres religieux, en encourageant à relever notre ordre, ſelon que les prophetes exhortoient & animoient jadis les enfans d'Iſraël à rebâtir le temple «.

3. L'ouvrage le plus ample qui ſoit ſortit de la plume de D. Bénard, a pour titre : *Inſtructions monaſtiques ſur la regle de Saint-Benoit, touchant les trois vœux de religion, vêture, profeſſion, réception des novices & moines étrangers, l'humilité & ſes douze degrés, & tout autres actes, vertus & devoirs de l'état religieux.* A Paris, chez Denys Langlois, 1616, 1 vol. in-8. Ce livre eſt de 1256 pages, & contient vingt-neuf Paræneſes. C'eſt le même à qui l'on a donné le titre *Mémorial de la vie religieuſe.* L'épitre dédicatoire à la princeſſe madame Henriette-Catherine de Joyeuſe, eſt ſuivie de la table des Paræneſes, & d'une préface apologétique aux vrais Bénédictins & Bénédictines de France. A la page 638 l'auteur donne un écrit intitilé : *Avis à MM. les députés de France tenant les états à Paris l'an 1614, par nous préſentés pour le rétabliſſement de l'ordre Bénédictin en France.* L'écrit eſt à deux colonnes : la premiere contient les avis, & la ſeconde, les raiſons ſur leſquelles ils ſont fondés.

4. D. Bénard fit imprimer, en 1618, l'éloge Bénédictin in 8. Ce livre, dont il n'eſt fait nulle mention dans l'hiſtoire de la congrégation de Saint Maur par Dom Maretne, n'eſt pas tombé entre nos mains. Dom le Cerf en fait mention dans ſa bibliotheque hiſtorique & critique.

5. Le dernier ouvrage de D. Bénard porte le titre de *Police réguliere tirée de la regle de Saint-Benoit ; en laquelle eſt traité de la vocation d'un chacun, de l'étude de l'œuvre manuel, & de l'hoſpitalité des religieux : enſemble de leurs formes & façons de manger, coucher, habiller,*

Digitized by Google

excommunier, régir, châtier & gouverner. A Paris, chez René Giffard, 1619. Outre l'épitre dédicatoire au cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, l'auteur en adreſſe une aux vrais & dignes enfants de notre pere St. Benoit. Ce volume renferme vingt-quatre Paræneſes. La troiſieme n'eſt pas la moins importante. L'auteur y enſeigne comment & juſqu'à quel degré on doit étudier les humanités & les belles-lettres, pour paſſer aux hautes ſciences, & la maniere de faire des extraits, des renvois & des abrégés des auteurs qu'on lit. Il exige trois conditions pour étudier utilement & en vrai chrétien; ſavoir, la droiture d'intention, la pureté de cœur, & la priere. » La droiture d'intention, dit-il, re» quiert que la fin derniere & princi» pale de notre étude ſoit la gloire de » Dieu, le bien commun de ſon égliſe, » ſpécialement de notre ordre & pays, » & notre propre ſalut «. Vers la fin de cette Paræneſe, adreſſant la parole aux Bénédictins & Bénédictines, il leur dit: » Vous étiez ſeuls & ſeules avant l'in» vention de l'imprimerie, qui écriviez » le texte canonique de la ſainte Ecri» ture, les hiſtoires ſacrées & eccléſiaſtiques, les livres des ſaints, les » comments des peres, les gloſes ordi» naires. C'étoit en vos mains, à vos » plumes, & velins tous purs & virgi» naux, que l'égliſe de Dieu confioit » ſes ſecrets, les miſſives de ſon époux, » les oracles de Dieu avec ſes agio» graphes. Le ſeul monaſtere des Béné» dictins qui étoit bâti à Novalèſe, tout » tenant les Alpes, contenoit en ſa bi» bliotheque juſqu'à ſix mille ſept cent » volumes manuſcrits de notre impri» merie, qui furent tranſportés dans » la ville de Turin par les religieux, » ces laborieux imprimeurs, qui s'y re» fugierent fuyant les Sarazins. Quelles » bibliotheques, penſez-vous, ont jadis » donné à la chrétienté les cinquante» deux mille monaſteres qui ont eu nos » freres & nos ſœurs «?

On ne peut nier que les ouvrages de Dom Bénard ne contiennent beaucoup de vérités, dont la connoiſſance eſt utile & néceſſaire aux Bénédictins, tant ſupérieurs, qu'inférieurs. Mais le ſtyle ſuranné, ſingulier & rebutant, & l'érudition profane ſemée à chaque page, en ont banni l'onction qui devroit s'y trouver. C'eſt à peu près le jugement que D. Luc d'Achery (*a*) a porté des productions de notre auteur: *Paræneſes in regulam ſancti patris noſtri Benedicti multa continent quæ junioribus, immò & ſuperioribus prodeſſe poſſunt. Stylus eſt rudior, humanioribus litteris plus æquo ſcatens eſt opus. Gallicè ſcripſit, vir omni pietate & regulæ obſervantiâ major.*

BENOIT, *évêque de Nantes.* Il étoit moine & abbé de Sainte-Croix de Kimperlay, lorſqu'il ſuccéda à Quiriac, ſon frere, ſur le ſiege épiſcopal de Nantes: dignité qu'il occupa ſans quitter ſon abbaye. Il fut ſacré évêque l'an 1081; & ſe démit en 1111. Sous ſon pontificat, il y eut deux conciles à Nantes. Le premier dans l'égliſe de Saint-Laurent, en 1105; le ſecond l'an 1107, auquel Gérard d'Angoulême, légat du ſaint ſiege, préſida. Aucun des canons

(*a*) *Aſceticorum vulgò ſpiritualium opuſculorum indiculus, ab Aſceta Benedictino Congregationis Sti. Mauri digeſtus.* Edit. 2, pag. 73, 74.

Digitized by Google

qui y furent dreſſés n'eſt parvenu juſqu'à nous. On remarque ſeulement, que dans celui de 1105, Benoit, du conſentement du clergé, de la nobleſſe & du peuple, remit à ceux qui étant confeſſés, viſiteroient l'égliſe de Doulon au jour anniverſaire de ſa dédicace, ſeptieme partie des pénitences qui leur auroient été impoſées. Il obtint, du pape Urbain II, un privilege tant pour l'égliſe de Nantes, que pour l'abbaye de Kimperlay. On a de lui quantité de chartres de donations, qu'il prodiguoit, dit-on, aux monaſteres en toutes rencontres, & ſans ménagement. Il étoit actif, ſavant, laborieux, & aimoit le bien; mais on trouvoit alors fort mauvais qu'il fut à la fois évêque & abbé. Hildebert du Mans fit à cette occaſion les vers ſuivants:

Ars aſino ſubmiſit equam, mixturaque mulum
Laſcivam ſobolem prodigioſa dedit;
Sic tibi mixtus honor, ſic ex abbate, ſimulque
Præſule, neſcio quis dicitur eſſe gradus?

On eſt un peu plus ſcrupuleux à préſent (*a*).

BENOIT, dit *le jeune*, *abbé de Cluſe en Piémont.* L'abbaye de Cluſe, à l'entrée des Alpes dans le Piémont, fut fondée dans le 10. ſiecle par Hugues de Scouſut, Auvergnat de nation, ſeigneur de Montboiſſier, & eut pour quatrieme abbé Benoit, dit *le jeune*, pour le diſtinguer du ſecond abbé qui ſe nommoit auſſi Benoit. Comme le fondateur Hugues avoit mis nuement le monaſtere de Cluſe ſous la regle Bénédictine, ſans autres précautions propres à chaque lieu, il ſe trouva que dès l'élection de Benoit le jeune en 990, les religieux de Cluſe avoient déjà changé leur premiere maniere de vivre pour prendre les uſages & pratiques plus commodes de divers autres monaſteres. Pour couper cours à ces abus, le nouvel abbé compoſa des conſtitutions, des réglements & ſtatuts particuliers, capables de rétablir & perpétuer le bon ordre dans ſa maiſon. Dieu leur donna un tel ſuccès, que l'abbaye de Cluſe devint non-ſeulement célebre en elle-même, mais encore chef d'une congrégation de ſon nom, qui, après l'établiſſement de celle de Cluny, fut la premiere & la plus conſidérable tant par ſes droits & privileges temporels & ſpirituels, que par ſon étendue. Selon la bulle de confirmation que lui donna Innocent III en 1216, il y avoit plus de 140 égliſes qui dépendoient de Cluſe. De ce nombre étoient les abbayes de Pignerol; de Cavours; de Caramanie, de Saint-Chriſtophe dans le dioceſe d'Aſt en Piémont; & en France, celle de Saint-André, à Villeneuve-lez-Avignon; celle de Narbonne; de Saint-Hilaire de Carcaſſone, & de Saint-Pierre de la Cour, autrement Maſgrenier à Toulouſe; l'abbé Benoit le jeune étoit de cette ville, noble d'extraction. Il avoit été élevé dès ſa plus

(*a*) *Voyez* Quiriac, Hiſt. abrégée des évêques de Nantes, au tom. VII des Mém. de littérat. & d'hiſt., 2 part., pag. 358.

Digitized by Google

tendre jeuneſſe dans le monaſtere de Saint Hilaire de Carcaſſone, auquel il avoit été offert par ſon pere, nommé Bernard, d'où il étoit paſſé à l'abbaye de Cluſe, pour y vivre dans une plus grande obſervance. C'étoit un perſonnage autant ſavant que vertueux, qui, non obſtant ſa grande régularité, conſervoit beaucoup de douceur pour ſes freres. Il aſſiſta au concile de Limoges, qui ſe tint en 1031, & décéda le 1 Juin, veille de la Pentecôte de l'année 1091, en prononçant cette antienne de l'office de St. André : *Domine Jeſu, magiſter bone, ſuſcipe ſpiritum meum in pace* (*a*).

BERNARD, (*le bienheureux*) *fondateur de l'ordre de Notre-Dame du Mont Olivet en Italie* (*b*). Le B. Bernard Ptolomée, ou Tolomei, gentilhomme Sien-

(*a*) Voyez le livre intitulé : *Hiſtoria chronologica S. R. Eccleſiæ cardinalium, archiepiſcoporum, epiſcoporum & abbatum Pedemontanæ religionis.*

(*b*) Cette congrégation eut juſqu'à huit monaſteres de nouvelle fondation du vivant du B. Bernard, & elle s'étendit tellement depuis, que de nos jours elle poſſede encore, tant en Italie qu'en Sicile, quatre-vingt monaſteres, dans la plupart deſquels il y a grand nombre de religieux. Ils ſont diviſés en ſix provinces, dont trois ſont au delà, & trois en deçà des Monts Appenins, par rapport à la ville de Rome, & au monaſtere chef-d'ordre du Mont-Olivet, qui étoit autrefois du dioceſe d'Arezzo, & préſentement de celui de Faenza. Ce monaſtere eſt ſi vaſte & ſi ſpacieux, que l'empereur Charles V y logea avec plus de deux mille perſonnes de ſa ſuite. Les papes Pie II & Paul III y ont auſſi été reçus ayant avec eux pluſieurs cardinaux & prélats, & lorſque Pie II y alla, il défendit aux perſonnes de ſa ſuite d'y manger de la viande, quoique ce fut un Jeudi, par reſpect pour la ſainteté de ce lieu, & pour les obſervances des religieux qui n'en mangeoient point pour lors. Les abbés généraux de cet ordre y font leur réſidence, & on y tient ordinairement les chapitres généraux. Les religieux du Mont-Olivet ont été en ſi grande eſtime, qu'on les a ſouvent choiſi pour réformer des monaſteres. Le pape Grégoire XII voyant que l'obſervance réguliere avoit été entiérement bannie de celui de Sainte-Juſtine de Padoue, leur donna ce monaſtere l'an 1408, où ils ont demeuré juſqu'à ce que la république de Veniſe les obligea d'en ſortir pour les rendre à d'autres Bénédictins qui y ont jetté les fondements de la célebre réforme qui a pris le nom de ce monaſtere.

Les papes & les princes ont accordé beaucoup de privileges à cet ordre. L'empereur Charles V le mit ſous la protection de l'empire ; Jean XXII & Jules II le mirent ſous celle du ſaint ſiege ; Grégoire XI exempta ces religieux de la juriſdiction des évêques. Les mêmes Jules & Pie II permirent aux religieux des autres ordres, excepté aux Chartreux, de paſſer dans celui du Mont Olivet. Pie IV approuva le privilege qui leur avoit été accordé d'élire un cardinal protecteur. Pie II les fit encore participants de tous les privileges, exemptions & immunités dont jouiſſoient les religieux de la congrégation du Mont-Caſſin, & il y a peu de ſouverains pontifes dont ils n'aient reçus quelques graces & quelques privileges.

Les religieux de cet ordre font profeſſion de la regle de St. Benoit dans le commencement de leur établiſſement, & dans leur premiere ferveur ; outre les jeûnes ordonnés par l'égliſe & par la regle, ils en obſervoient encore beaucoup d'autres, ſe contentant ces jours-là de pain & d'eau. Ils ont été même pluſieurs années ſans boire de vin, & pour n'avoir pas occaſion d'en boire, ils arracherent leurs vignes, & oterent de leurs monaſteres les tonneaux & les vaſes deſtinés à mettre le vin. Mais cette grande rigueur leur ayant tellement épuiſé les forces, qu'ils tomberent tous malades ; ils pratiquerent le conſeil que l'apôtre St. Paul donnoit à ſon diſciple Timothée, qui étoit de prendre un peu de vin pour ſoulager ſon eſtomach : on leur en ſervit donc, mais ſi foible & ſi gâté, qu'il ne pouvoit pas beaucoup contribuer à leur ſanté. Ils ont néanmoins changé de ſentiment dans la ſuite ; car ils ont inſéré dans leurs conſtitutions

Digitized by Google

nois, ne fut pas ſeulement un ſaint perſonnage, mais encore l'un des plus ſavants hommes du 14. ſiecle. Avant de ſe dévouer ſans réſerve au ſervice de l'Etre ſuprême, à la contemplation & à la pénitence, il s'étoit attaché à l'étude de la philoſophie, l'avoit même enſeigné publiquement, & paſſoit pour un maître habile & ſubtil. Aux connoiſſances philoſophiques il joignoit celles du rhéteur, avec les graces & le pathétique de l'orateur. Un jour qu'il ſe préparoit à expliquer une queſtion difficile, au moment qu'il demandoit l'attention à ſes écoliers, tout à coup il devint aveugle. En cette extrêmité, il eut recours à l'interceſſion de la ſainte Vierge, recouvra la vue, fit vœu de ſervir Dieu ſous ſes auſpices, & de quitter le monde. Pour acquitter ſa promeſſe, la premiere fois qu'il remonta en ſa chaire de philoſophie, au lieu de parler de ſciences profanes & diſputatrices à ſes éleves & à l'auditoire nombreux qu'il avoit convoqué à deſſein, il ne les entretint que des choſes céleſtes, ſeules eſſentielles, permanentes, dignes de notre attention, & leur fit un diſcours ſi énergique, ſi plein du beau vrai conduit juſqu'au cœur, ſur le mépris des frêles exiſtences de ce bas monde, & ſur le bonheur de l'éternité, que pluſieurs de ſes auditeurs en furent vivement touchés, & réſolurent de changer de vie. De ce nombre furent Ambroiſe Picolomini, & Patricio-Patrici, tous deux ſénateurs de Sienne, avec leſquels il ſe retira, en

---

que l'on garderoit le meilleur vin, & que l'on vendroit le plus mauvais : que l'abbé n'auroit point de vin particulier ; qu'il y mettroit de l'eau auſſi-bien que ſes religieux, & que quand on ſeroit obligé d'acheter du vin, on acheteroit toujours le meilleur : *Meliora vina pro monachorum uſu ſerventur, pejora vendantur. Abbas uno eodemque vino bene aqua diluto utatur cum ſuis monachis, neque ei liceat ſeorſum aliquod vini dolium pro ſe tantum ſervare. Si vinum emendum erit, ematur illud quod melius erit.* Leur ſilence les faiſoit admirer de tout le monde ; ils ne couchoient que ſur des paillaſſes étendues ſur le plancher & ſans couverture ; leurs habits n'étoient que d'etoffes groſſieres, &, ſelon Morigia, ils portoient des ſandales de bois. Aujourd'hui ces pratiques auſteres ſont bien mitigées par leurs conſtitutions. Ils ſe levent la nuit pour dire matines ; ils jeûnent pendant l'automne, les Lundis, les Mercredis & les Vendredis, auſſi-bien que les Samedis pendant toute l'année, à cauſe que leur ordre eſt ſous la protection de la Ste. Vierge. Ils mangent de la viande trois fois la ſemaine, & ils ne reçoivent parmi eux que des perſonnes nobles.

L'ordre eſt gouverné par un général qui a pour aſſiſtant un vicaire général & ſix viſiteurs, pour répondre aux ſix provinces. Ils s'aſſemblent tous les ans, & forment le définitoire, où on délibere des affaires de la congrégation, & où on élit les ſupérieurs des maiſons, & les autres officiers. Les monaſteres ſont gouvernés par des ſupérieurs qui prennent le titre d'abbés, qu'ils conſervent toute leur vie, quoiqu'ils ne ſoient plus ſupérieurs. Etant ſupérieurs ils peuvent ſe ſervir d'ornements pontificaux, quoiqu'ils ne reçoivent pas la bénédiction abbatiale. Le général a toujours avec lui un chancelier & un ſecrétaire qui lui ſont donnés par le définitoire. Il doit faire ſa viſite dans tout l'ordre une fois pendant ſon triennal, & tous les ans par deux commiſſaires.

Cet ordre a produit pluſieurs perſonnes recommandables par la ſainteté de leur vie, par les grandes dignités auxquelles ils ont été élevés, & par leurs écrits en tout genre, comme on a pu voir dans le corps de l'ouvrage.

Digitized by Google

1313, à Acona, montagne déſerte, à quinze milles de cette ville, où il fonda, ſous la regle Bénédictine, le célebre monaſtere de Notre-Dame de Mont-Olivet, chef de la congrégation de ce nom. Il l'éclaira juſqu'en 1348, qu'il décéda le 20 Août, âgé de 76 ans, 35 de ſon éloignement du tumulte des hommes. L'égliſe ſolemniſe ſa fête le 21 Août. Un homme de ce mérite a-t-il écrit ? Oui ſans doute, ne fut-ce que des réglements ſages, que des diſcours qui ſont encore imprimés dans le cœur de ſes enfants. Nous paſſons ſous ſilence ſes ouvrages philoſophiques (*a*).

BERNON, *ou* BERNO, (*Nicolas*) *abbé de Cluny*. Ce grand perſonnage, fils, dit-on, d'un comte de Bourgogne, a vécu dans le 10. ſiecle. Il embraſſa l'inſtitut Bénédictin dans l'abbaye de la Baume, où il fut diſciple de St. Eutique, & fit de grands progrès dans les ſciences comme dans la ſolide piété. Il eut enſuite la conduite de ce monaſtere, puis de celui de Gignac, duquel la Baume devint une ſimple dépendance, & fut enfin premier abbé de Cluny en 910. Il mourut en odeur de ſainteté, le 1 Janvier 927. L'on voit le catalogue de ſes ouvrages dans la bibliotheque de Cluny.

BERTRAND, *abbé de Saint-Benoit de Caſtres*. Caſtres eſt une ancienne abbaye de l'ordre de St. Benoit, ſituée au dioceſe d'Alby, dépendante de Saint-Victor de Marſeille, à laquelle le corps de St. Vincent avoit été apporté en 955. Bertrand en étoit moine & abbé en 1317, lorſque le pape Jean XXII l'érigea en évêché par bulle du 9 Juin de cette année. Bertrand y forma oppoſition, & en donna ſes cauſes aux préſidents des parlements de Toulouſe & de Paris aſſemblés. Il y dit en ſubſtance : » Je ſuis allé me préſenter au pape ſuivant ſes ordres ; mais je n'ai oſé réſiſter à ſa volonté, & j'ai donné mon conſentement par écrit à l'érection de mon abbaye en évêché ; ce que j'ai fait par crainte dont un homme courageux eſt ſuſceptible ; car pluſieurs ſerviteurs du pape me diſoient tout bas que ſi je réſiſtois, je ſerois mis en priſon perpétuelle. Or, je ſoutiens que, ſelon l'uſage & les loix du royaume de France, une telle érection ne peut ſe faire ſans le conſentement du roi, autoriſé de ſes lettres patentes, & celui des ſeigneurs de fief du lieu où l'égliſe eſt bâtie. De plus, le pape n'a pas droit de donner à des villes de France le titre & le privilege de cités : le roi ſeul a ce privilege dans ſon royaume. Enfin, il paroît que le pape Jean, ſuivant les traces de ſes prédéceſſeurs, travaille à joindre par toute la terre la puiſſance temporelle à la ſpirituelle ; & , pour y réuſſir plus facilement, il veut multiplier les évêques afin d'avoir plus de complices de cette uſurpation «. Ainſi parloit l'abbé de Caſtres, & peut-être les autres abbés n'en auroient pas moins dit ſi le pape ne les eut pourvus eux-mêmes de nouveaux évêchés. Au réſte, Thodat I, évêque de Caſtres, termina ce différend par une tranſaction, portant que Bertrand garderoit le nom d'abbé, avec 1300 livres de revenu ſur les biens de

(*a*) Hiſtoire des ordres monaſtiques, tom. VI, pag. 192.

l'abbaye

Digitized by Google

l'abbaye de Caſtres. Le pape lui-même deſiroit, pour ces érections d'évêchés, le conſentement du roi, comme on voit par deux lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet à Philippe le-bel. La premiere ne regarde que Toulouſe, & le pape y rapporte les cauſes de la diviſion du dioceſe, les mêmes & en mêmes termes que dans la bulle d'érection, puis il ajoute : Nous avons auſſi conſidéré qu'il pourroit être dangereux pour vous & pour la tranquillité de votre royaume d'avoir en ces quartiers-là un prélat preſque ſemblable à un roi par ſa puiſſance & ſes richeſſes. Et enſuite : c'eſt pourquoi nous vous prions de ne pas écouter ceux qui voudroient tourner en mauvaiſe part ce que nous avons fait à ſi bonne intention, mais de rejetter vigoureuſement leurs mauvais conſeils. La lettre eſt du 7 Juillet 1317. La ſeconde, datée du 9 du même mois, eſt pour donner part au roi de l'érection des évêchés de Rieux, de Saint-Papoul, de Lombez, de Montauban, de Caſtres, & Saint-Flour, & le pape nomme ainſi les évêques qu'il y a mis ; à Rieux, Guillaume de la Broce, doyen de Bourges, & votre conſeiller, dont vous connoiſſez la naiſſance & le mérite ; à Saint-Papoul, l'abbé du lieu, homme d'une profonde ſcience & d'une fidélité éprouvée ; à Lombez, l'abbé du lieu, fils du comte de Comminges ; à Montauban, l'abbé du lieu, notre chapelain & auditeur des cauſes d'appel de notre palais ; à Caſtres, l'abbé de Lagni, docteur en théologie ; à Saint-Flour, l'abbé de Saint-Tiberi, docteur en décret & notre chapelain, tous originaires de votre royaume & zélés pour vos intérêts. L'on ſait que toutes ces abbayes étoient de l'ordre de St. Benoit.

BERTRAND, *premier abbé de la Ferté, ordre de Cîteaux.* Bertrand, dont il s'agit ici fut un des premiers perſonnages de la réforme de Cîteaux, non-ſeulement quant à l'ordre des temps, mais encore quant au mérite. Plein de zele & de ferveur, il étoit un modele de vertus à Cîteaux, lorſqu'en 1113 cette maiſon ſe trouvant trop peuplée de pieux cœnobites, il fallut penſer à bâtir de nouveaux monaſteres. Le premier de tous fut celui de la Ferté, premiere fille de Cîteaux (*a*), au dioceſe de Challons, ou Châlons ſur Saone. Les fondateurs furent Savari & Guillaume, ſon fils, ſeigneurs de Vergy & comtes de Challons, & le premier abbé, Bertrand, qui y fut envoyé avec douze moines par l'abbé Etienne. Le nouvel abbé joignit le don de la parole à celui d'être l'exemple de ſes freres. Ses diſcours étoient ſolides, pleins d'aménité & d'onction. Il en laiſſa un grand nombre qui ont été publiés ſous divers noms, ou perdus.

BERRIER, (*Louis*) *réformateur du monaſtere de Perreci en Bourgogne, ordre de St. Benoit.* Louis Berrier, d'abord chanoine de Notre-Dame de Paris, & pourvu de pluſieurs autres bénéfices,

(*a*) Quoique premiere fille de Cîteaux, l'abbaye de la Ferté n'a fondé que cinq monaſteres, d'où il en eſt ſorti dix autres, & ſa filiation ne s'étend qu'en France & en Italie, tandis que Pontigny a ſeize filiations en France, Clairvaux quatre-vingt-une dans toute la chrétienté, & Morimond vingt-ſix en différents royaumes.

Digitized by Google

puis prieur commendataire de Perreci, monaſtere de Bourgogne, autrefois dépendant de l'abbaye de Saint-Benoit ſur Loire, renonça à tout, excepté à ce prieuré, pour vivre dans la pénitence & la mortification. L'ayant choiſi pour le lieu de ſa retraite, il y établit une nouvelle réforme à peu près ſemblable à celle de la Trappe & de Sept-Fonts, donna à ſes religieux, pour habillement, une tunique noire aſſez ample, à laquelle eſt attaché un petit capuce pointu (*a*).

Berrier prit l'habit de ſa réforme le mardi de la pentecôte, de l'an 1698, & fit profeſſion l'année ſuivante. Voici les ſtatuts, réglements & exercices journaliers qu'il compoſa & établit dans ſa communauté qui eſt aſſez nombreuſe: ils varient ſelon les ſaiſons.

Emploi de la journée pendant l'Été.

A une heure & demie après minuit, on ſe leve pour aller dire matines au chœur; elles ſont ſuivies d'un quart d'heure d'oraiſon, enſuite laudes, après leſquelles l'on va ſous les cloîtres pour y faire la lecture des peres.

Depuis Pâques, juſqu'au troiſieme Mai, prime ſe dit à cinq heures, l'on va enſuite au chapitre, & après le chapitre, au travail qui dure juſqu'à huit heures & demie.

A neuf heures la préparation de la meſſe conventuelle qui conſiſte en un quart d'heure d'oraiſon. On dit tierce, enſuite la meſſe, après laquelle on va au cloître faire la lecture.

Sexte ſe dit à onze heures; on va enſuite au réfectoire, & du réfectoire aux cellules pour y faire la méridienne.

On retourne au chœur à une heure trois quarts pour dire none, & enſuite au travail juſqu'à quatre heures.

A quatre heures & un quart la préparation de vêpres, qui ſe fait par un quart-d'heure d'oraiſon, & après les vêpres on va au cloître, où il ſe fait une lecture à voix haute du nouveau Teſtament en françois, avec l'explication des peres.

A cinq heures & demie le ſouper: enſuite la lecture particuliere ſous les cloîtres.

A ſix heures trois quarts on retourne ſous les cloîtres, pour y faire la lecture de devant complies, pendant un-quart d'heure.

A ſept heures l'examen de conſcience, qui ſe fait à l'égliſe pendant un quart-d'heure; à ſept heures un quart complies; à huit heures la retraite. Les fêtes & les dimanches, matines ſe diſent à une heure, & les fêtes ſolemnelles à minuit; prime à cinq heures; la préparation de la meſſe à huit heures & demie, le reſte à l'ordinaire, & à une heure & demie none quand on ſort pour la conférence.

Depuis le troiſieme Mai juſqu'au quinze Août, prime ſe dit à quatre heures & demie les jours de travail.

Les jours de jeûne, la méridienne ſe fait après ſexte, elle finit à midi & demi: aux trois quarts l'on dit none, enſuite l'on va au réfectoire; le travail & les autres exercices ſe font à l'ordinaire.

(*a*) Il prétendoit que c'étoit là le véritable habillement de St. Benoit, ou du moins qu'on le portoit ainſi, il y a ſept ou huit cent ans, dans l'ordre, à cauſe que dans une abbaye de cet ordre, qui eſt à Chartres, St. Benoit eſt repréſenté habillé de la ſorte.

Digitized by Google

Depuis le quinze Août juſqu'au premier Octobre, les exercices ſe font comme depuis Pâques juſqu'au troiſieme Mai.

Pendant l'Hivet.

On ſe leve à deux heures & demie pour dire matines, depuis le premier Octobre juſqu'à Pâques, & on fait la lecture du pſeautier ſous les cloîtres. A cinq heures, laudes, enſuite l'oraiſon & prime, après quoi l'on va ſous les cloîtres pour faire, à voix haute, une lecture du commentaire ſur la regle. Depuis le premier Octobre juſqu'au premier Lundi de carême, la lecture particuliere ſe fait ſous les cloîtres juſqu'à la préparation de la meſſe.

A ſept heures un quart la préparation de la meſſe conventuelle, enſuite tierce, le chapitre & le travail juſqu'à dix heures trois quarts; ſexte à onze heures, & le travail juſqu'à une heure & demie; à une heure trois quarts none, enſuite le réfectoire & la lecture particuliere; à quatre heures la préparation pour vêpres; à quatre heures un quart vêpres, enſuite la lecture du nouveau teſtament; à ſix heures un quart la lecture de devant complies; à ſix heures & demie l'examen; à ſix heures trois quarts complies, & à ſept heures & demie la retraite.

Les fêtes & dimanches on ſe leve la nuit à une heure pour dire matines, enſuite l'oraiſon, & après l'oraiſon les laudes; mais aux grandes ſolemnités, on dit les matines & les laudes de ſuite; à ſix heures prime; à huit heures & demie la préparation pour la grand'meſſe. Les dimanches, ſexte à onze heures, puis le réfectoire. Les fêtes, ſexte à onze heures & demie; none à une heure trois quarts, puis le réfectoire. Les dimanches, la préparation de vêpres à trois heures trois quarts, les vêpres à quatre heures, le ſouper à cinq heures. Les jours de fêtes, la préparation à quatre heures, vêpres à quatre heures un quart. Aux mois de Décembre & de Janvier, les heures des petits offices changent auſſi.

Pendant le Carême.

Depuis prime juſqu'à huit heures un quart, on fait la lecture; à huit heures un quart l'oraiſon; & puis à huit heures & demie tierce, enſuite le chapitre & le travail juſqu'à onze heures, ſexte à onze heures un quart, & le travail juſqu'à une heure; à une heure un quart la préparation de la meſſe; à une heure & demie none, enſuite la meſſe conventuelle, & le travail juſqu'à trois heures & demie; à trois heures trois quarts vêpres, enſuite le refectoire, & le reſte à l'ordinaire.

Ces religieux s'attachent uniquement à la regle de Saint Benoit; ils gardent en tous temps le ſilence conformément à ce que dit cette regle: *Omni tempore, cum ſilentio ſtudeant monachi*; ils ne mangent jamais de poiſſon, non qu'ils croient que cela ſoit défendu par la regle; mais parce que le poiſſon eſt rare dans leurs quartiers, & qu'on n'en peut avoir qu'avec beaucoup de dépenſe, ce qu'ils croient être contre l'eſprit de pauvreté. En été ils font eux-mêmes les moiſſons & les vendanges, & en hiver ils défrichent des terres à la campagne.

Quant à ce qui concerne la fondation de cette maiſon, on peut conſulter les annales Bénédictines, tom. I, p. 197.

Digitized by Google

BESSIN. (*Dom Guillaume*) (*a*). Dom Beſſin naquit à Glos-la-Ferté, au dioceſe d'Évreux, le 27 de Mars 1654. Il prononça ſes vœux dans l'abbaye de Jumieges, le 27 Janvier 1674, étant âgé de vingt ans. Après le cours de ſes études, qu'il fit avec ſuccès, il enſeigna pendant pluſieurs années, la philoſophie & la théologie dans les abbayes du Bec, de Séez & de Fécamp, avec une fort grande réputation. Il exerça la charge d'official de Fécamp, & celle de ſyndic des monaſteres de la province de Normandie. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, le 18 Octobre 1726, & fut fort regretté de MM. du parlement & des autres perſonnes de conſidération. Sa converſation étoit aimable, & il joignoit à un grand ſavoir la facilité de s'exprimer éloquemment.

SES ÉCRITS.

1. Etant ſous-prieur de Bonne-nouvelle de Rouen, en 1694, il entreprit de réfuter le ſyſtême du P. Lami de l'oratoire, ſur la Pâque, & publia deux ans après ſa réfutation, ſous ce titre: *Réflexions ſur le nouveau ſyſtême du R. P. Lami, prêtre de l'oratoire*; par le R. P. Dom Guillaume Beſſin, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Rouen, 1697, in-12. Le but de notre auteur eſt de faire voir que les principes ſur leſquels le pere Lami ſe fonde pour dire que J. C. ne fit point la Pâque juive la veille de ſa mort, ne ſont ni certains, ni évidents. Un ſyſtême oppoſé à la croyance univerſelle de l'égliſe n'eſt pas recevable, s'il n'eſt appuyé que ſur des ſuppoſitions douteuſes. Or, toutes les preuves du P. Lami paroiſſent telles à Dom Beſſin. Il ne ſe contente pas d'en démontrer l'incertitude; il fait voir la fauſſeté des premiers principes du nouveau ſyſtême, & la foibleſſe des réponſes du P. Lami. L'auteur des notes ſur le troiſieme tome des lettres choiſies de M. Simon, a prétendu que cette réfutation du ſyſtême du P. Lami eſt la meilleure de toutes celles qui ont été publiées ſur cette fameuſe conteſtation.

2. Le P. Beſſin a eu part à la nouvelle édition de St. Grégoire le grand. Il a fait l'arrangement & la critique des lettres, avec les notes qui les accompagnent. On lui donne auſſi le diſcours où l'on juſtifie l'ordre chronologique dans lequel les lettres ſont rangées dans cette nouvelle édition. Mais ce diſcours fut revu & corrigé par le P. de Sainte-Marthe, qui étoit alors prieur de Saint-Ouen de Rouen.

3. Après la mort de Dom Julien Bellaiſe, qui avoit déterré & recueilli les pieces & les actes qui devoient entrer dans la collection des conciles de Normandie, à laquelle il travailloit fortement; Dom Guillaume Beſſin fut chargé de continuer cet ouvrage & de le perfectionner. Il le publia ſous ce titre: *Accedunt diœceſanæ ſynodi, pontificum epiſtolæ, regia pro Normanniæ clero diplomata, nec non alia eccleſiaſticæ diſciplinæ monumenta. Ex illis non pauca hactenùs inedita. Quæ priùs edita fuerant*

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

ad manuſcriptos codices recognita & emendata ſunt ; collata quædam cum autographis : diſpoſita omnia juxta chronologiæ ordinem , & obſervationibus , ubi convenit , illuſtrata. Prodeunt in lucem operâ & ſtudio Domni Guillelmi Beſſin, preſbyteri & monachi Benedictini è congregatione Sancti Mauri. Rotomagi , apud Franciſcum Vaultier , 1717 , in-folio. Dom Beſſin a mis à la tête de cet ouvrage une préface générale adreſſée au clergé de Normandie. Il diviſe ſa collection en deux parties; la premiere renferme les conciles provinciaux de Normandie , dont il y a des canons , ou des actes en entier ou en partie. Pour ceux dont les actes ſont perdus & dont il reſte quelque notice , il ne manque pas de les marquer dans la table ou ſynopſe chronologique placée avant les conciles. La deuxieme partie repréſente les ſynodes des dioceſes , les ſtatuts , les mandements , les lettres paſtorales , les ordonnances ou inſtructions des évêques , dont il marque les noms & les temps auquel ils ont vécu. Il n'oublie pas les lettres des papes , ou leurs reſcrits , envoyés en Normandie , les lettres-patentes des rois, les immunités accordées au clergé de cette province , les jugements de l'échiquier & les autres monuments qui concernent les affaires eccléſiaſtiques. Cette collection eſt terminée par deux appendices , un gloſſaire des mots barbares , & une excellente table générale des matieres , ſuivie d'une table particuliere des évêques de Normandie.

4. Le P. Beſſin revit & corrigea ſur les manuſcrits , les hiſtoriens de Normandie, publiés par Duchêne , dans le deſſein d'en donner une nouvelle édition. Mais les libraires , qui s'étoient engagés à les imprimer , ſe déſiſterent de l'entrepriſe.

5. Enfin , il ſe préparoit à donner au public une bonne édition de l'ouvrage important que Laurent Bochel ou Bouchel , célebre avocat au parlement de Paris , publia dans le ſiecle paſſé , ſous le titre de *Decreta eccleſiæ Gallicanæ.* Ce livre aſſez rare pourroit trouver place dans la collection des conciles des Gaules de la France , à laquelle on travaille aux Blancs-manteaux.

BILLOUET (*Dom Philippe*) n'a publié aucun ouvrage. Cependant le P. le Cerf en a fait un article particulier dans ſa bibliotheque des auteurs de la congrégation de Saint-Maur. Il a voulu apprendre au public que ſon compatriote s'étoit acquis par ſes talents une grande réputation parmi ſes confreres. Il étoit né à Rouen , & avoit fait profeſſion à Notre-Dame de Lire , le 7 Février 1703. En 1712 , n'étant âgé que de 28 ans, il enſeigna la langue hébraïque dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen , & la rhétorique l'année ſuivante. M. Prouſteau , profeſſeur en droit de l'univerſité d'Orléans, ayant légué , en 1714 , ſa bibliotheque par une donation entre vifs au monaſtere de Bonne-nouvelle d'Orléans , à condition de la rendre publique , Dom Billouet fut nommé bibliothécaire , & un de ſes premiers ſoins fut de travailler à dreſſer le catalogue des livres , lequel a été continué & publié par Dom Meri ſon ſucceſſeur.

Dom Billouet , après s'être rendu habile en tout genre de littérature , mourut dans le même monaſtere d'Orléans , le 2 Mars 1720, n'étant âgé que de trente-ſix ans.

Digitized by Google

BLAMPIN, (*D. Thomas*) (*a*). Dom Thomas Blampin nâquit à Noyon en Picardie l'an 1640. Ses parents lui donnerent une bonne éducation, & trouverent en lui d'heureuſes diſpoſitions pour en profiter. Ils l'envoyerent étudier à Compiegne, où il fit ſes humanités ſous les peres jéſuites. Les dangers qu'il apperçut dans le monde lui firent prendre la réſolution de n'avoir jamais de commerce avec lui. Il ſe retira dans la congrégation de Saint-Maur, & fit profeſſion dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, entre les mains de Dom Vincent Marſolle, le 19 de Décembre 1658, à l'âge de 18 ans. Formé d'une ſi bonne main, il marcha à pas de géant dans la voie de la perfection chrétienne & religieuſe. Il ſoutint de ſi beaux commencements durant le cours de ſes études, ou, pour mieux dire, il fit de nouveaux progrès dans la vertu. On ne vit jamais un religieux plus humble, plus modeſte & plus exact à tous ſes devoirs.

Il enſeigna enſuite la philoſophie & la théologie aux jeunes religieux; mais il eut plus grand ſoin de leur apprendre les devoirs & les vertus de leur état, que de les exercer dans les queſtions ſeches & ſtériles de l'école. Ses exhortations étoient ſoutenues par ſes exemples, & l'on voyoit ſes diſciples auſſi ardents à l'imiter qu'à l'écouter. Lorſqu'il enſeignoit dans l'abbaye du Mont Saint-Quentin, il faiſoit les dimanches & les fêtes le catéchiſme aux pauvres gens, depuis les vêpres juſqu'à complies, avec tant d'onction & de charité, qu'il pénétroit leurs cœurs, & quelque longues que fuſſent ſes inſtructions, ils l'écoutoient avec plaiſir.

Il étoit profeſſeur de théologie à Saint-Germain des Prés, lorſque le P. Delfau, qui avoit la conduite de la nouvelle édition de St. Auguſtin, fut exilé avec Dom Guerard par ordre du roi. Dom Vincent Marſolle, qui venoit d'être fait général pour la ſeconde fois, jetta les yeux ſur Dom Thomas Blampin pour préſider à cette édition. Ce choix fut applaudi de tous ceux qui connoiſſoient ſes talents, & ſur-tout du célebre M. Nicole. Cette édition, dit-il, aura un ſuccès heureux, parce qu'elle eſt entre les mains d'un » religieux des plus humbles de ſa congré» gation; & pour donner les ouvrages » du plus humble de tous les peres, il » falloit un homme de ce caractere «. Dom Thomas s'y appliqua tout entier, n'interrompant ſon travail que par la récitation de ſon bréviaire, la célébration des ſaints myſteres, ſes autres prieres, & le temps de ſes repas. Pour éviter les applaudiſſements, & attirer ſur lui la bénédiction & l'aſſiſtance de l'auteur de tout bien, il ſe retiroit dans un monaſtere champêtre, pour y faire ſes exercices des dix jours dans l'intervalle qu'il mettoit entre l'impreſſion de chaque volume.

Pendant le cours de l'édition, il fut obligé de faire un voyage dans les Pays-Bas, pour y conſulter quelques manuſcrits. Si l'on avoit ſuivi ſon inclination, il y auroit été ſeul, & ſe ſeroit traité avec beaucoup de rigueur; mais les

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

ſupérieurs lui donnerent pour compagnon frere René Paſquier, religieux convers d'une éminente piété. Ils commencerent leur voyage un jour de jeûne d'égliſe, & firent ce même jour dix lieues à pied. Son compagnon en fut tellement échauffé, qu'étant à Compiegne il ſe trouva très-mal ; il fit cependant un effort pour ſuivre Dom Blampin juſqu'à Noyon, où, deux jours après ſon arrivée, il alla faire le grand voyage de l'éternité par une mort précieuſe. Les ſupérieurs extrêmement affligés de la perte d'un religieux qui étoit eſtimé de tout le monde pour ſa vertu, & craignant pour le pere Blampin un pareil accident, ils lui ordonnerent de prendre un cheval & d'interrompre ſes jeûnes dans ſes voyages, qu'il n'entreprenoit que dans la plus urgente néceſſité, telle que celle de conſulter les manuſcrits dont il avoit beſoin.

Lorſqu'il imprima le Xe. tome de St. Auguſtin, qui contient les ouvrages ſur la grace, ſes amis le prierent d'imprimer ſéparément l'analyſe du livre de la correption & de la grace, faite par M. Arnauld, afin que ceux qui voudroient puſſent l'inſérer dans leur St. Auguſtin. L'imprimeur de ſon chef la mit dans pluſieurs exemplaires, & donna lieu aux plaintes qui furent portées à M. de Harlay, archevêque de Paris. Le prélat fit venir Dom Boiſtard alors ſupérieur-général, qui répondit que cela s'étoit fait ſans ſa participation ; qu'il n'en avoit eu aucune connoiſſance, & que de ce pas il alloit faire enlever & ſupprimer tous les exemplaires de l'analyſe. L'archevêque fut ſatisfait de cette réponſe ; mais faiſant tomber tout l'orage ſur Dom Blampin, il conſeilla aux ſupérieurs de le mettre en pénitence. En conſéquence, Dom Arnould de Loo, prieur de Saint-Germain des Prés, qui l'avoit nommé ſous-prieur huit jours auparavant, le dépoſa. Cette pénitence ne contenta pas les ennemis de la doctrine de St. Auguſtin. Le pere de la Chaiſe alla trouver M. de Harlay, & lui dit qu'il falloit que Dom Blampin ſortît de Paris. Mais quoiqu'il ſollicitât lui-même ſa ſortie, l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe dans cette capitale, & la confiance qu'avoient en lui beaucoup de perſonnes de qualité, empêcherent de lui accorder ſa demande.

Il reſta donc à Saint-Germain des Prés, mais ſans ſe répandre au dehors. Il ne put ſe refuſer aux perſonnes de diſtinction, qui le prirent pour directeur. En le dépoſant du ſous-priorat on l'avoit nommé cellerier. Dans cet emploi la gloire de Dieu fut toujours ſon principal objet. Pendant les vendanges, il faiſoit la priere aux ouvriers avant le travail, & les menoit lui-même à la vigne. Sa préſence les retenoit dans le reſpect, & l'on n'y entendoit point ces chanſons de diſſolution, qui ne ſont que trop ordinaires. Cependant il ſoupiroit toujours après la ſolitude de St. Nicolas-aux-Bois comme un lieu propre à ſe cacher & à s'exercer à toutes les pratiques de la pénitence. Au chapitre général de 1693 il renouvella avec tant d'inſtance la demande qu'il avoit déjà faite d'y aller demeurer, que pour le ſouſtraire à ſes ennemis, & pour lui accorder une partie de ce qu'il deſiroit, on réſolut de le faire ſortir de Paris, & on le fit prieur de l'abbaye de Saint-Nicaiſe de Reims.

Cette nouvelle attriſta beaucoup de perſonnes de conſidération ; mais nul

Digitized by Google

n'en fut ſi affligé que lui. Il ſouhaitoit s'éloigner de Paris ; mais la ſupériorité lui paroiſſoit un écueil encore plus dangereux. Il obéit cependant, réſolu d'en remplir de ſon mieux tous les devoirs. Perſuadé que ſa dignité ne lui donnoit rien au deſſus de ſes freres que l'obligation d'être plus humble, plus pauvre, plus pénitent; il porta ces trois vertus au plus haut degré. Ce fut alors qu'on vit ce ſavant homme, qui avoit preſque toujours été plongé dans l'étude, paſſer tous les jours pluſieurs heures au travail des mains à la tête de ſes confreres. Il fut très-eſtimé de M. le Tellier, archevêque de Reims, qui lui donna en pluſieurs occaſions des marques de ſon affection. Il gouverna ſix ans le monaſtere de Saint-Nicaiſe & autant celui de Saint-Remi, & fut trois fois député au chapitre général. De-là on l'envoya dans la même qualité de prieur à Saint-Ouen de Rouen, d'où il fut tiré au chapitre général de 1708, pour être viſiteur de la province de Bourgogne.

Dans ce nouveau poſte, il ſe ſoutint parfaitement dans toutes ſes pratiques de pénitence & d'humilité. Jamais ſes voyages ne lui ſervirent de prétexte pour contenter ſa curioſité. Jamais il ne ſe diſpenſoit de célébrer la ſainte meſſe, & ſouvent après une longue marche on le voyoit monter à l'autel, pour fortifier ſon ame à meſure que ſon corps ſe fatiguoit. Il fut quelquefois obligé de paroître devant les grands ; mais ſon humilité lui faiſoit garder le ſilence. Etant à Lyon à la table de M. le cardinal de Bouillon, il fut appellé par cette éminence, l'illuſtre compagnon & le parfait imitateur du pere Mabillon, dont on venoit de vanter l'érudition, la ſcience & la piété. Le pere viſiteur, qui n'avoit pas encore parlé, ne rompit ſon ſilence que pour dire avec modeſtie & en rougiſſant, qu'il n'étoit rien du tout. Un abbé de la premiere qualité, & qui étoit accompagné de pluſieurs perſonnes de diſtinction, l'ayant rencontré dans les rues de Lyon, s'arrêta en diſant hautement, vous voyez, Meſſieurs, ce révérend pere, c'eſt le plus ſavant homme de France. Cet éloge cauſa une ſi grande confuſion à Dom Blampin, qu'il s'enfuit promptement & précipita le pas pour ne pas être apperçu. Ce fut pour lui une mortification ſenſible.

Sa maniere de vivre étoit une ſévere & continuelle pénitence. Souvent il ne buvoit que de l'eau, ſur laquelle il répandoit quelques gouttes de vinaigre. Il ne ſe nourriſſoit que de légumes & de fruits, & ne mangeoit du poiſſon que très-rarement. Il paſſa le dernier carême & le dernier avent de ſa vie en ne faiſant par jour qu'un très-modique repas. Pendant l'hiver ſi rigoureux de 1709, qui fit mourir les arbres & les plantes, il ne s'approcha du feu que pour faire dégeler ſon encre. Toujours prêt à ſe ſacrifier pour l'obéiſſance, jamais les tonneres & les orages ne purent l'empêcher de continuer ſa route pour arriver au jour marqué de ſes viſites.

Après avoir répandu la bonne odeur de ſes vertus dans toute la province de Bourgogne ; après l'avoir gouvernée pendant dix-huit mois avec autant d'édification que de ſageſſe, il tomba malade dans l'abbaye de Saint-Benoit-ſur-Loire, le 10 de Février 1710, jour de Ste. Scholaſtique. Lorſqu'on le vit ſortir

Digitized by Google

tir pendant les vêpres, on jugea dès-lors qu'il falloit que le mal fût bien violent. Il y avoit pluſieurs jours qu'il étoit attaqué d'un gros rhume qui l'étouffoit & qui l'empêchoit de reſpirer, ſans qu'il eût voulu prendre aucun ſoulagement. On le tranſporta, malgré, lui de ſa cellule dans l'infirmerie, dont il ne ſortit plus que pour aller trois jours après paroître devant le Seigneur. Dès ſon entrée à l'infirmerie, il témoigna qu'il s'eſtimeroit heureux, s'il pouvoit être enterré auprès des reliques de St. Benoit. Dieu exauça ſes vœux. Il mourut par l'excès de ſes auſtérités le 13 Février 1710, après avoir reçu les derniers ſacrements avec de grands ſentiments de piété. Les dernieres paroles qu'il prononça furent celles de ſa profeſſion : *Suſcipe me, Domine, ſecundum eloquium tuum & vivam, &c.* Il fut enterré, comme il l'avoit ſouhaité, devant l'autel de St. Benoit. Il étoit âgé de 70 ans. On eût dit que la grace & la nature s'étoient unies enſemble pour en faire un homme accompli. Il étoit bien fait, il avoit un eſprit ſupérieur, & ſon extérieur & ſa converſation lui attiroient le reſpect de tout le monde.

Ses Ouvrages.

L'édition des œuvres de St. Auguſtin en onze volumes in-folio, immortaliſera la mémoire de Dom Thomas Blampin, qui, après l'éloignement du pere Delfau, fut chargé de cette grande entrepriſe littéraire, la plus utile à l'égliſe qu'on ait conçue dans ces derniers temps. Nous avons dit ailleurs ce qui y donna occaſion. » Dans l'exécution Dom Thomas Blampin a ſu » joindre à la pénétration d'eſprit un » jugement exquis ; à l'application au » travail une diligence & une exacti- » tude extraordinaires : & l'on trouve » dans toutes ſes préfaces & ſes notes un » air de cette modeſtie qui lui étoit na- » turelle, & qui étoit ſoutenue de beau- » coup d'érudition eccléſiaſtique « (*a*).

Outre les préfaces & les notes, il fit encore les corrections, les ſommaires & les avertiſſements. Il fut aſſiſté dans ſon travail par des religieux diſtingués par leur piété & leur ſavoir. Dom Pierre Couſtant fit la critique & les tables des ouvrages fauſſement attribués à St. Auguſtin. La vie de ce ſaint docteur eſt de Dom Hugues Vaillant & de Dom Jacques du Friſche, qui, à l'exception de quelques changemens, n'ont fait que traduire en latin celle que M. de Tillemont avoit faite en françois, mais qui n'étoit pas encore imprimée. Pour la table générale elle vient de Dom Claude Guenié. Elle eſt, de l'aveu de tout le monde, un chef-d'œuvre en ſon genre, ſoit pour le choix ; ſoit pour l'ordre & l'arrangement des matieres. Dom Nicolas Goyſot, natif de Paris, & mort en 1726, prit ſoin de l'impreſſion, & ſe donna la peine de corriger les épreuves avec beaucoup d'exactitude.

1. Le premier volume ne parut qu'en 1687, ſous ce titre : *Sancti Aurelii Auguſtini Hipponenſis epiſcopi opera, poſt Lovanienſium theologorum recenſionem caſtigata denuò ad manuſcriptos codices Gallicanos, Vaticanos, Anglicanos, Belgicos, &c. necnon ad editiones antiquio-*

(*a*) Baillet, Jug. des ſav., tom. II, pag. 491.

Digitized by Google

res & caſtigatiores. Operâ & ſtudio mònachorum ordinis S. Benedicti, è congregatione ſancti Mauri. Pariſiis excudebat Franciſcus Muguet, 1687, in-folio. L'épitre dédicatoire à Louis XIV, compoſée par Dom Mabillon, eſt de 1679. Chaque volume a ſa préface, où l'on rend compte des écrits qu'il contient.

Le premier tome renferme 1. *Retractationum libri II.* Ces deux livres ſont de l'an 426 ou 427 : 2. *Confeſſionum libri XIII.* Saint Auguſtin écrivit cet excellent ouvrage vers l'an 400 : 3. *Contrà academicos libri III*, vers la fin de l'an 386 : 4. *de beatâ vitâ liber unus*, vers la fin de l'an 386 : 5. *de ordine libri II*, vers la fin de la même année : 6. *Soliloquiorum libri II*, vers le commencement de l'an 387 : 7. *de immortalitate animæ liber unus*, de l'an 387 : 8. *Liber de quantitate animæ*, vers le commencement de l'an 388 : 9. *de muſica libri VI.* Cet ouvrage fut commencé en 387, & achevé vers l'an 389 : 10. *de magiſtro liber unus*, vers 389 : 11. *de libero arbitrio libri III*, commencés en 388, achevés en 395 : 12. *de Geneſi, contrà Manichæos libri II*, vers l'an 389 : 13. *de moribus eccleſiæ catholicæ & de moribus Manichæorum libri II*, vers l'an 388, & publiés l'année ſuivante : 14. *Liber de verâ religione*, vers l'an 390 : 15. *Regula ad ſervos Dei.*

L'appendice de ce tome premier contient les écrits ſuivants, qu'on avoit ci-devant attribués à St. Auguſtin, ſavoir : *de grammaticâ liber. Principia dialecticæ ; Categoricæ X. Principia rhetoricæ. Regulæ clericis traditæ fragmentum. Regula ſecunda. De vitâ eremiticâ, ad ſororem.*

Le ſecond tome eſt de 1688, & contient les lettres de St. Auguſtin, diviſées en quatre claſſes : *Epiſtolæ ſecundum ordinem temporum nunc primum diſpoſitæ, & quatuor in claſſes digeſtæ.* La premiere claſſe, depuis l'an 386, juſqu'à 395, contient trente lettres écrites avant que d'être évêque. La ſeconde claſſe, depuis 396 juſqu'à 411, depuis la lettre 31 juſqu'à la 123. St. Auguſtin les écrivit étant évêque, avant la conférence qu'il eut à Carthage avec les Donatiſtes, & avant que l'héréſie Pélagienne eût pénétré dans l'Afrique. La troiſieme claſſe, depuis l'an 411 juſqu'à 429, & depuis la lettre 124 juſqu'à la 231. La derniere claſſe, depuis l'an 429 juſques vers la fin de la vie du ſaint docteur, & depuis la lettre 232e. juſqu'à la 270e. Ce ſont celles auxquelles on ne peut aſſigner de dates fixes. On trouve dans toutes ces claſſes des lettres de St. Jérôme & de pluſieurs autres, écrites à St. Auguſtin. Dans toutes les éditions précédentes ſes lettres avoient été imprimées dans une ſi grande confuſion, que ſouvent la réponſe d'une lettre précédoit celle qui l'avoit occaſionnée, & que le défaut de chronologie ne laiſſoit dans l'eſprit des lecteurs que des idées confuſes. M. de Tillemont aida l'éditeur pour l'ordre de ces lettres. L'appendice de ce ſecond tome contient 16 lettres, *ad Bonifacium & contra*, fauſſement attribuées à St. Auguſtin. *Ad Demetriadem Pelagii epiſtola. Auguſtini ad Cyrillum & contrà, de laudibus Hieronymi. Altercatio Auguſtini cum Paſcentio.*

Le III tome eſt de 1689, & diviſé en deux parties contenant les ouvrages que St. Auguſtin a compoſés ſur l'ancien & le nouveau Teſtament. La premiere partie renferme : 1. *de doctrinâ chriſtianâ libri IV*, commencés vers

Digitized by Google

l'an 397, achevés vers l'an 426 : 2. *de Geneſi ad litteram imperfectus liber* ; il eſt d'environ l'an 395 : 4. *de Geneſi ad litteram libri XII*, commencés vers l'an 401, achevés vers l'an 415 : 4. *Locutionum de variis ſcripturæ libris, libri VII.* d'environ l'an 419 : 5. *Quæſtionum in heptateuchum libri VII*, vers la même année : 6. *Annotationum in Job liber*, vers l'an 400 : 7. *Speculum de variis ſcripturæ libris*, vers l'an 427. La ſeconde partie renferme, 1. *de conſenſu evangeliſtarum libri IV*, vers l'an 400 : 2. *de ſermone Domini in monte ſecundum Matthæum libri II*, vers l'an 393 : 3. *Quæſtionum evangeliorum, libri II*, vers l'an 400 : 4. *Quæſtionum ſeptemdecim in evangelium ſecundum Matthæum liber* : 5. *In Joannis evangelium tractatus* 124, vers l'an 416 : 6. *In epiſtolam Johannis ad Spartos tractatus X*, vers l'an 416 : 7. *Expoſitio quarumdam propoſitionum ex epiſtolâ ad Romanos liber unus*, vers l'an 394, St. Auguſtin n'étant point encore évêque : 8. *Epiſtolæ ad Romanos inchoata expoſitio*, vers le même temps : 9. *Epiſtolæ ad Galatas expoſitionis liber*, du même temps : 10. *Epiſtolæ ad maximum fragmentum.*

L'appendice de ce tome troiſieme contient, *de mirabilibus ſacræ ſcripturæ lib III* : *de benedictionibus patriarchæ Jacob. Quæſtiones veteris & novi teſtamenti. In apocalypſim Joannis expoſitio.* Ces ouvrages ne ſont point de St. Auguſtin.

Le tome quatrieme eſt de l'an 1681. Il eſt diviſé en deux parties, & contient les commentaires ſur les pſeaumes : *Enarrationes in pſalmos ;* &, à la fin, *Oratio quam S. Auguſtinus poſt ſingulos ſermones & tractatus dicere conſuevit.* Une partie de ces commentaires a été prêchée par ce grand évêque, les autres ont été ſeulement écrits pour l'inſtruction de ceux qui en feroient la lecture. Dom Blampin, dans la préface qu'il a miſe à la tête, obſerve que St. Auguſtin n'a pas compoſé, ni prononcé ces ſermons ſur les pſeaumes de ſuite, mais ſuivant que les matieres le demandoient ; que c'eſt à la priere de ſon peuple & de quelques évêques, qu'il a entrepris cet ouvrage.

Le cinquieme tome porte la date de 1683, & contient *Sermones ad populum*, en quatre claſſes : 1. *Sermones de ſcripturis veteris & novi teſtamenti* : 2. *Sermones de tempore* : 3. *Sermones de ſanctis* : 4. *Sermones de diverſis.* Il y a une cinquieme claſſe, qui contient les ſermons douteux, c'eſt-à-dire, ceux qu'il n'eſt pas certain qui ſoient de St. Auguſtin. L'appendice de ce cinquieme tome renferme les ſermons ſuppoſés au ſaint docteur. Ceux qui ſont véritablement de lui ne ſont pour la plupart que des diſcours familiers, mais qui, prononcés de l'abondance du cœur, pénétroient celui de ſes auditeurs. On accouroit de toutes parts à ſes prédications. Les hérétiques même prenoient plaiſir à l'entendre, & il y avoit des écrivains qui les mettoient ſur le papier, à meſure qu'il les prononçoit.

Le VI tome, de l'an 1685, contient les écrits dogmatiques & moraux, ſavoir, 1. *de diverſis quæſtionibus* 83. Cet ouvrage fut commencé vers la fin de l'an 388 : 2. *de diverſis quæſtionibus ad Simplicianum libri II*, vers l'an 397 : 3. *de octo dulcitii quæſtionibus*, en 422 ou 425 : 4. *de fide rerum quæ non videntur*, après l'an 399 : 5. *de fide & ſymbolo*, en 393 : 6. *de fide & operibus*, en 413 : 7. *Enchiridion ad Laurentium, ſive de fide, ſpe & charitate*, vers 421 : 8. *de*

Digitized by Google

agone Chriſtiano, vers 396 : 9. *de catechizandis rudibus*, vers l'an 400 : 10. *de continentiâ*, vers 395 : 11. *de bono conjugali*, vers 401 : 12. *de ſanctâ virginitate*, vers 401 : 13. *de bono viduitatis, liber ſeu epiſtola ad Julianam viduam*, vers l'an 414 : 14. *de conjugiis adulterinis ad pollentium libri II*, vers l'an 419 : 15. *de mendacio*, vers l'an 395 : 16. *Contra mendacium ad conſentium*, vers l'an 420 : 17. *de opere monachorum*, vers l'an 400 ; 18. *de divinatione dæmonum*, vers 406 ou 411 : 19. *de curâ gerenda pro mortuis ad Paulinum*, vers 421 : 20. *de patientiâ*, vers l'an 418 : 21. *de ſymbolo, ſermo ad catechumenos* : 22. *de diſciplinâ chriſtianâ*, & deux ou trois autres ſermons.

L'appendice de ce VI tome renferme les écrits ſuivants, ſuppoſés à St. Auguſtin : *Sententiarum ſive quæſtionum 21 libri. Quæſtionum 65. Dialogus ſub titulo Oroſii percontantis & Auguſtini reſpondentis. De fide ad Petrum, ſeu de regulâ veræ fidei : de ſpiritu & animâ : de amicitiâ.* Cet écrit eſt d'Alfred, abbé de Rieval en Angleterre : *de ſubſtantia dilectionis : de diligendo Deo. Soliloquia animæ ad Deum. Meditationum liber : de contritione cordis. Manuale.* Il eſt en partie de St. Auguſtin & en partie de St. Anſelme, & on l'a donné ſous le nom de Hugues de St. Victor. *Speculum. Speculum peccatoris : de triplici habitaculo. Scala Paradiſi.* On le croit de Guigues, chartreux : *de cognitione veræ vitæ.* On le croit d'Honoré d'Autun : *de vita chriſtiana.* On le donne à Faſtidius, Breton, évêque vers l'an 420 : *de ſalutaribus documentis, ad quemdam comitem.* Il paſſe pour être de Paulin, patriarche d'Aquilée : *de duodecim abuſionum gradibus : de ſeptem vitiis & ſeptem donis Spiritus ſancti : de conflictu vitiorum & virtutum.* On le croit d'Ambroiſe Autpert, abbé de Saint-Vincent près de Bénévent : *de verâ & falſâ pœnitentia ad Chriſti devotam : de antichriſto. Pſalterium. Cantici* Magnificat *expoſitio : de aſſumptione B. Mariæ Virginis : de viſitatione infirmorum libri II : de conſolatione mortuorum ſermones II : de rectitudine catholicæ converſationis.* Il ſe trouve dans la vie de St. Eloy par St. Ouen. *Sermones varii. Sermones ad fratres in eremo commorantes.* Il y a 76 ſermons ou fragments de ſermons.

Le tome VIIe. de l'an 1685, contient les 22 livres de la *Cité de Dieu.* Quant à l'appendice il renferme 1. *Epiſtola aviti ad palchonium de reliquiis ſancti Stephani & de Luciani epiſtolâ à ſe è Græco in Latinum verſâ.* Avit étoit un prêtre Eſpagnol ; Palchonius étoit évêque de Brague, ville de Portugal. 2. *Luciani epiſtola ad univerſam eccleſiam de revelatione corporis S. Stephani martyris.* Lucien étoit prêtre au territoire de Jéruſalem : 3. *Anaſtaſii ad Laudulcum epiſtola, quam è Græco in Latinum vertit.* C'eſt Anaſtaſe le bibliothécaire. Sa lettre regarde l'écrit ſuivant : 4. *Scriptura de tranſlatione S. Stephani de Jeruſalem in urbem Byzantium :* 5. *Epiſtola Severi ad omnem eccleſiam de virtutibus ad Judæorum converſionem, in Minoricenſi inſula factis in præſentia reliquiarum S. Stephani.* Sévere étoit évêque : 6. *de miraculis S. Stephani libri II.* On en ignore l'auteur.

Le VIIIe. tome, de l'an 1688, contient les ouvrages polémiques de St. Auguſtin contre les héréſies des Manichéens, des Priſcillianiſtes & des Ariens ; ſavoir, 1. *de hæreſibus ad Quodvult-*

Digitized by Google

deum, environ de l'an 428 : 2. *adverſus Judæos* : *de utilitate credendi*, *ad Honoratum*, vers l'an 391 : 4. *de duabus animabus*, vers l'an 391 : 5. *acta ſeu diſputatio contra fortunatum Manichæum*, de l'an 392 : 6. *Contrà Adimantum Manichæi diſcipulum*, vers 394 : 7. *Contrà epiſtolam Manichæi, quam vocant fundamenti*, vers 397 : 8. *Contrà Fauſtum Manichæum libri XXXIII.* vers l'an 400 : 9. *de actis cum Felice Manichæo libri II*, en 404 : 10. *de natura boni contra Manichæos*, après l'an 404 : 11. *Contrà ſecundinum Manich um*, vers 405 : 12. *Contrà adverſarium legis & prophetarum libri II*, en 420 : 13. *Ad Oroſium contrà Priſcillianiſtas & Origeniſtas*, en 415. Cet écrit eſt précédé de la conſultation ſur le même ſujet, fait à Saint Auguſtin, par Oroſe. 14, *Contrà ſermonem Arianorum*, (précédé de ce ſermon) en 418. 15, *Collatio cum Maximiano Arianorum epiſcopo*, en 427 ou 428. 16, *Contrà eundem maximinum*, *libri II*, vers l'an 428. 17, *de trinitate*, *libri XV*, commencés vers l'an 400, & achevés vers 416.

L'appendice de ce huitieme tome contient 1 : *Adverſus quinque hæreſes tractatus.* Ce traité, dont on ignore l'auteur, eſt contre les Païens, les Juifs, les Manichéens, les Sabelliens & les Ariens : 2. *Contra Judæos, Paganos & Arianos ſermo de ſymbolo* : 3. *de altercatione eccleſiæ & ſynagogæ dialogus.* On le croit d'un courtiſan, ou d'un juriſconſulte : 4. *de fide contra Manichæos*, *liber Evodio tributus* : 5. *Commonitorium vulgò S. Auguſtini epiſcopi eccleſiæ catholicæ, quomodo ſit agendum cum Manichæis qui convertuntur* : 6. *Contra Felicianum Arianum, de unitate Trinitatis liber Vigilio reſtitutus.* C'eſt Vigile, évêque de Tapſe : 7. *Quæſtiones de Trinitate & de Geneſi ex Alcuino deſcriptæ* : 8. *de incarnatione Verbi ad Januarium libri II. collecti ex Origenis opere Periarchon, juxta verſionem Rufini* : 9. *de Trinitate & unitate Dei* : 10. *de eſſentia divinitatis liber*, tiré en grande partie d'un livre d'Eucher, de Lyon, *de divinis nominibus* : 11. *Libellus, ſeu dialogus de unitate S. Trinitatis* : 12. *de eccleſiaſticis dogmatibus liber Gennadio tributus.* C'eſt Gennadius de Marſeille.

Le neuvieme tome de la même année 1688, contient les ouvrages polémiques contre les Donatiſtes. 1. *Pſalmus contra partem Donati*, vers la fin de l'an 393. 2. *Contra epiſtolam Parmeniani libri III*, vers l'an 400. 3. *De baptiſmo, contra Donatiſtas libri VII*, vers l'an 400. 4. *Contra litteras Petiliani Donatiſtæ Ciſtercenſis epiſcopi libri III.* 5. *Ad catholicos, epiſtola contra Donatiſtas, ſeu de unitate eccleſiæ*, vers l'an 402. 6. *Contra Creſconium grammaticum partis Donati libri IV*, vers l'an 406. 7. *De unico baptiſmo contra Petilianum ad Conſtantinum liber*, vers l'an 410. 8. *Breviculus collationis cum Donatiſtis*, ſur la fin de l'an 411. 9. *Ad Donatiſtas poſt collationem*, en 412. 10. *Sermo ad Cæſareenſis eccleſiæ plebem.* 11. *De geſtis cum emerito Cæſareenſi Donaſtitarum epiſcopo liber*, en 418. 12. *Contra gaudentium Donatiſtarum epiſcoporum libri II*, vers l'an 420. 13. *Sermo Auguſtino tributus de Ruſticano ſubdiacono à Donatiſtis rebaptiſato & in diaconum ordinato.*

Dans l'appendice de ce neuvieme tome ſont renfermés 1. *Contra Fulgentium Donatiſtam incerti auctoris liber.* 2. *Excerpta & ſcripta vetera ad Donatiſtarum hiſtoriam pertinentia.* Ce ſont des

Digitized by Google

lettres des empereurs, des décrets de conciles, &c.

Le dixieme tome de l'an 1690, contient les ouvrages polémiques contre les Pélagiens, précédés d'une préface, qui contient l'hiſtoire de Pélage & de ſon héréſie, & des combats de St. Auguſtin pour terraſſer l'un & l'autre. Les écrits ſont : *De peccatorum meritis & remiſſione, ad Marcellum libri III*, de l'an 412. 2. *De ſpiritu & litterâ*, au même, de l'an 412. 3. *De natura & gratia ad Timaſium & Jacobum, contra Pelagium*, de l'an 415. 4. *De perfectione hominis epiſtola ſeu liber ad epiſcopos Eutropium & Paulum*, vers la fin de 415. 5. *De geſtis Pelagii ad Aurelium epiſcopum*, an. 417. 6. *De gratia Chriſti, & de peccato originali contra Pelagium & Cœleſtium libri II*, en 418. 7. *De nuptiis & concupiſcentiis ad Valerium comitem libri II*, de l'an 419, précédés de la lettre d'envoi de St. Auguſtin au même. 8. *De anima & ejus origine libri IV*, vers la fin de 419. Ces livres ſont adreſſés *ad Renatum monachum*. 9. *Contra duas epiſtolas Pelagianorum, ad Bonifacium Romanæ eccleſiæ epiſcopum, libri IV*, vers l'an 420. 10. *Contra Julianum hæreſis Pelagianæ defenſorem, libri VI*, vers l'an 421, précédés d'une lettre de St. Auguſtin *ad Claudium epiſcopum*. 11. *De gratia & libero arbitrio ad Valentinum & cum illo ad monachos* (en 426 ou 427) avec quelques lettres préliminaires de Valentin même, & ainſi avant le traité ſuivant. 12. *De correptione & gratia ad eundem Valentinum & cum illo ad monachos Adrumetinos*, en 426 ou 427. 13. *De prædeſtinatione Sanctorum ad Proſperum & Hilarium*, en 428 ou 429, précédé des lettres des mêmes à St. Auguſtin. 14. *De Dono perſeverantiæ*, aux mêmes; c'eſt le ſecond livre du traité de la prédeſtination, 428 ou 429.

La ſeconde partie de ce dixieme volume contient 1. *Opus imperfectum contra ſecundam Juliani reſponſionem ſex libros complectens*, précédés d'une préface ſur Julien & ſes écrits. Cet ouvrage eſt des dernieres années de la vie de St. Auguſtin. 2. Un appendice où l'on trouve *Hypomneſticon ſeu libri vulgo Hypognoſticon*. Les uns le donnent à Sixte, prêtre Romain, qui ſuccéda au pape Céleſtin; les autres à Marius Mercator. Cet ouvrage eſt en ſix livres. *De prædeſtinatione & gratia ſuſpecti auctoris liber. De prædeſtinatione ignoti auctoris liber. Varia ſcripta & monumenta ad Pelagianorum hiſtoriam pertinentia. Proſperi Aquitani pro Auguſtino, contra iniquos illius de gratia & prædeſtinatione reprehenſores apologetica opuſcula : videlicet epiſtola ad Ruſinum de gratia & libero arbitrio. Liber contra collatorem, id-eſt, Caſſinum. Reſponſiones ad capitula Gallorum : ad objectiones Vincentianas : ad excerpta quæ de Genuenſi civitate ſunt miſſa. Liber ſententiarum ex Auguſtino.*

Ce volume finit par la vie de St. Auguſtin, écrite par Poſſidius : *Sancti Auguſtini Hypponenſis epiſcopi vita, auctore Poſſidio Calamenſi epiſcopo ipſius diſcipulo, qui cum eodem annos ferme quadraginta vixit.*

Outre les préfaces de chacun de ces dix volumes, chaque ouvrage a auſſi ſon avertiſſement.

Le onzieme volume eſt intitulé : *S. Aurelii Auguſtini Hipponenſis epiſcopi vita, ex ejus potiſſimum ſcriptis concinnata : necnon indices generales tum in opera ſancti doctoris, tum in alia quæ in appendices rejecta ſunt : index quoque*

Digitized by Google

alphabeticus operum S. Auguſtini : diſtributio novo eorumdemque operum comparata cum editione Lovanienſi : nonnulla denique addenda & corrigenda. Pariſiis, 1700. La vie de St. Auguſtin en huit livres, eſt précédée d'une préface générale dreſſée par le pere Mabillon, & d'une autre particuliere ſur les appendices de St. Auguſtin, placés à la fin de chaque volume. A la tête du dernier eſt le portrait de St. Auguſtin, gravé par le célebre Audran, d'après le tableau de Champagne.

Les deux premiers volumes furent réimprimés chez Muguet, en 1679 & en 1689, mais avec beaucoup de fautes qu'on n'y trouveroit pas, ſi D. Blampin avoit été averti de cette réimpreſſion furtive. On en peut connoître la différence par l'épître dédicatoire, qui dans la premiere édition, n'a que cinq lignes à la premiere page, au lieu que l'autre en a neuf.

L'édition de Saint Auguſtin des Bénédictins fut réimprimée à Anvers, ou plutôt à Amſterdam, en 1703, chez Pierre Mortier. Cette ſeconde édition a cela de différent, qu'on trouve dans le dixieme volume l'analyſe du livre de la correction & de la grace, par M. Arnauld, ſupprimée dans celle de Paris, à la demande de M. de Harlay. Cette édition étrangere eſt ſuivie de l'*Appendix Auguſtiniana* de Jean le Clerc, maſqué ſous le nom de Phereponus. Ses remarques ſont pleines d'aigreur & de calomnies contre la perſonne & la doctrine de St. Auguſtin. Depuis quelques années les imprimeurs de Veniſe ont donné au public une troiſieme édition de St. Auguſtin, faite pareillement ſur celle de Paris.

Il eſt inutile d'accumuler ici tous les éloges que les ſavants ont donnés à l'édition des Bénédictins : » Le public, » dit M. Dupin (*a*), a témoigné être » ſatisfait de ce travail. Tout ce qu'il » y a eu d'habiles gens ont approuvé » cette édition, & s'en ſont ſervis pour » leurs études. Les Journaux (*b*) par- » lent de l'admirable critique des édi- » teurs avec beaucoup d'étendue en di- » vers endroits, depuis l'an 1676, & » la ſimple expoſition qu'on y fait de » la conduite qui s'y obſerve, eſt l'élo- » ge le plus naturel & le plus ſolide » qu'on en puiſſe faire «.

Dom Thomas Blampin a laiſſé un ouvrage manuſcrit de ſa compoſition, lequel a pour titre : Lettre d'un théologien à un ami ſur les paroles de la conſécration du corps & du ſang de J. C. au ſaint ſacrifice de la meſſe. Ce traité contient ſix chapitres.

Dans le premier, l'auteur montre que notre Seigneur a changé le pain en ſon corps & le vin en ſon ſang, dans la cene, par les paroles déprécatoires dont il ſe ſervit.

Dans le ſecond chapitre il prouve que le corps & le ſang de J. C. étoient préſents lorſqu'il prononça ces paroles : *Car ceci eſt mon corps : car ceci eſt mon ſang.*

Dans le troiſieme, D. Blampin fait voir que notre Seigneur n'a prononcé ces paroles ſacramentelles que pour marquer que ce que les apôtres alloient manger étoit ſon vrai corps.

Dans le quatrieme, le P. Blampin

(*a*) 17 Siecle, partie IV, tom. IV, pag. 203. (*b*) Baillet, Jug. des ſav., tom. II, pag. 492.

Digitized by Google

traite des paroles déprécatoires dans la conſécration. Elles ſont, dit-il, les mêmes dont J. C. s'eſt ſervi dans la conſécration de ſon corps & de ſon ſang adorables.

Dans le cinquieme chapitre, le ſavant théologien prouve que les paroles dont notre Seigneur s'eſt ſervi doivent être employées à la conſécration de ſon corps & de ſon ſang; mais que la formule de la conſécration n'eſt pas renfermée dans ces ſeules paroles.

Enfin, dans le ſixieme Dom Thomas Blampin fait voir que c'eſt ſans raiſon & ſans aucune autorité que certains théologiens ont cru que l'on pouvoit ôter ces paroles ſacrées de la formule de la conſécration.

A la fin de ce traité on trouve deux écrits, l'un d'Ambroiſe Catharin, qui eſt aſſez rare. Ce théologien y traite de la même matiere, & examine de quelles paroles J. C. s'eſt ſervi dans la derniere cene pour conſacrer ſon corps & ſon précieux ſang L'autre écrit eſt de Chriſtophe de Cheſſontaine, archevêque de Céſarée, & général des Franciſcains, qui traite le même ſujet.

L'ouvrage dont nous venons de donner l'analyſe eſt entre les mains de D. Urſin Durand, religieux des Blancs-manteaux.

Précis des conteſtations au ſujet de la nouvelle édition de St. Auguſtin.

L'exécution de cette grande entrepriſe ſouffrit des difficultés, par la crainte qu'eurent pluſieurs des ſupérieurs de la congrégation d'être ſoupçonnés de favoriſer le Janſéniſme. Mais le deſir de ſervir utilement l'égliſe l'emporta ſur cette terreur, & les religieux, chargés de l'édition, travaillerent avec tant de courage & d'aſſiduité, qu'ils furent en état de commencer l'impreſſion au mois d'Octobre 1677.

Ils furent traverſés dès le commencement par le P. Garnier, jéſuite, qui tâcha d'empêcher Muguet de s'en charger. Ils eurent pluſieurs mauvaiſes chicanes à eſſuyer de la part des PP. Joſeph de Troyes & Eſprit d'Aubonne, capucins. Ils voulurent arrêter le cours du premier tome, qui ſe débitoit avec beaucoup de rapidité. L'un d'eux repréſenta à M. de Harlay, archevêque de Paris, que les Bénédictins faiſoient dans l'Enchiridion des changements de la plus grande importance. Mais on fit voir au prélat que l'Enchiridion, ou Manuel à Laurent, ne devant être imprimé que dans le ſixieme tome, on n'avoit encore pris aucune réſolution ſur les endroits que le délateur prétendoit avoir été altérés ſans les avoir vus. Le capucin, convaincu de faux, fut mépriſé & réduit au ſilence.

Mais après la publication de tout l'ouvrage on l'attaqua dans les formes, par une lettre de l'abbé de * * * aux Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, ſur le dernier tome de leur édition de St. Auguſtin. Ce libelle portoit *Cologne* au frontiſpice, quoiqu'il eût été imprimé à Paris. On diſoit dans l'avertiſſement » qu'il avoit été » compoſé en Latin par un des plus » conſidérables abbés d'Allemagne, & » qu'on avoit cru faire plaiſir au public » en le faiſant traduire en François «. Ce diſcours ne trompa perſonne. On ſut bientôt que le libelle ne venoit pas de ſi loin, & le public ne ſoupçonna que les jéſuites d'en être les auteurs.

En effet, ils en prirent la défenſe avec beaucoup de chaleur. Ayant entendu

Digitized by Google

tendu parler d'une premiere conférence tenue à Bonne-nouvelle de Rouen, avec ce qu'il y avoit de gens ſavants, dans laquelle Dom Denys de Sainte-Marthe, prieur de la maiſon, avoit fait voir que le prétendu abbé Allemand n'avoit ni ſcience, ni théologie, ni bonne foi; ils firent de cette conférence une affaire d'état. Ils en porterent leurs plaintes à M. de Montholon, premier préſident. Ces aſſemblées, lui dirent-ils, ſont préjudiciables au repos public. En conſéquence de leurs plaintes, le magiſtrat défendit ces aſſemblées. Mais ayant voulu accommoder l'affaire à l'amiable, il alla prendre dans ſon carroſſe l'ancien & le nouveau recteur des jéſuites qu'il mena à Bonne-nouvelle pour conférer avec le P. de Sainte Marthe, ſon proche parent. Les jéſuites ſe jetterent d'abord ſur l'analyſe de M. Arnauld. Le Bénédictin répondit qu'il ne l'avoit point vue dans le dixieme tome de St. Auguſtin. Mais ſuppoſant pour un moment qu'elle y fût, il leur prouva qu'elle ne contenoit rien que de très-orthodoxe. Ils objecterent enſuite dix ou douze endroits du dixieme tome, auxquels il répondit avec beaucoup de feu & de juſteſſe, & ſortit victorieux du combat. Les jéſuites déſavouerent la lettre de l'abbé Allemand; mais tout le monde fut convaincu que, malgré ce déſaveu, ils en étoient véritablement les auteurs.

Dom Eſtiennot écrivit de Rome le 5 Mai 1699, que les jéſuites vantoient beaucoup ce libelle, & qu'ils paroiſſoient diſpoſés à faire comme dans l'affaire de M. de Cambrai; c'eſt-à-dire, à l'avouer & à le ſoutenir, s'il arrivoit qu'il fut approuvé, & à l'abandonner, ſi le ſaint ſiege le condamnoit.

Mais leur conduite prouvoit encore mieux la part qu'ils avoient à cet écrit. Ils le vendoient dans leurs maiſons, tant à Paris que dans les provinces. On les entendoit dire par-tout que les Bénédictins ne viendroient jamais à bout d'y répondre d'une maniere ſolide. D'ailleurs, ſix jéſuites examinoient dans leur maiſon de Saint-Louis le dixieme volume de St. Auguſtin, & le réſultat de cet examen aboutit à faire aux éditeurs quinze mauvaiſes difficultés toutes ſemblables à celles de l'abbé Allemand, & qui n'étoient, à proprement parler, que de pures chicanes (*a*) ſur les ſommaires mis aux marges, quoiqu'exprimés dans les propres termes de St. Auguſtin.

Ce premier libelle fut bientôt ſuivi d'un ſecond intitulé: Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. L'auteur de cette piece tâche de perſuader par des raiſons frivoles, mais malignes, que dans les circonſtances préſentes les Bénédictins ne peuvent prendre de meilleur parti que de garder un profond ſilence ſur la lettre de l'abbé Allemand.

Preſqu'auſſi-tôt le même auteur fit paroître une autre lettre ſous le nom d'un Bénédictin non-réformé, aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dans laquelle ſoutenant une theſe oppoſée à celle qu'il avoit défendue dans ſa lettre précédente, il entaſſe raiſonnements ſur raiſonne-

(*a*) *Voyez* M. Dupin, 17. ſiecle, tom. IV, pag. 294 & ſuiv.

Digitized by Google

ments, pour montrer que les Bénédictins doivent enfin répondre aux difficultés de l'abbé Allemand. Mais, ſuivant les conſeils de MM. de Noailles, archevêque de Paris, & Boſſuet, évêque de Meaux, ils perſiſterent à ne point faire de réponſe au nom du corps, & c'étoit le parti le plus ſage ; puiſque tous ces libelles étoient ſi frivoles, que c'eut été perdre le temps en bagatelles de s'occuper ſerieuſement à les réfuter.

Cependant pluſieurs particuliers, ſans ſe faire connoître, firent des réponſes de leur propre mouvement. D. François Lami en publia une ſous le titre de lettre d'un théologien à un de ſes amis, ſur un libelle qui a pour titre : Lettre d'un abbé *** &c. On en vit une autre de Dom Denys de Sainte-Marthe, intitulée : Réflexions ſur la lettre d'un abbé d'Allemagne, &c. D. Thomas Blampin, le plus intéreſſé à défendre l'édition, fit auſſi des mémoires, que M. le Tellier, archevêque de Reims, trouva très-forts & très-ſolides ; mais ils ne furent pas imprimés. La réponſe qui fit le plus d'eclat fut celle que Dom Bernard de Montfaulcon fit imprimer à Rome en 1699, avec permiſſion du maître du ſacré palais, ſous ce titre : *Vindiciæ editionis S. Auguſtini à Benedictinis adornatæ, adverſus epiſtolam abbatis Germani, auctore D. Bernardo de Riviere* (*a*). On fut étonné qu'un écrit qui traitoit le janſéniſme de fantôme & de chimere, eut été imprimé ſous les yeux du pape & du ſacré college, & approuvé par le maître du palais pontifical. Cependant le pere de Montfaulcon préſenta ce livre au pape Innocent XII, qui le reçut fort gracieuſement, & qui dit pluſieurs fois en parlant des auteurs connus de la lettre réfutée, qu'ils étoient des perturbateurs du repos public. Ces faits ſont conſignés dans une lettre de Dom Bernard de Monfaulcon, écrite de Rome, le 7 Juillet 1699.

Lorſque les choſes étoient en cet état, les trois libelles contre l'édition de St. Auguſtin furent déférés au ſaint office. Quelques affaires que ce tribunal avoit à terminer, ſuſpendirent pour un temps le jugement. Pendant cet intervalle, on ſema dans Rome & dans Paris de nouveaux écrits tant manuſcrits qu'imprimés contre l'édition. Un de ces libelles avoit pour titre : Mémoire d'un docteur en théologie, adreſſé à Meſſeigneurs les prélats de France, ſur la réponſe d'un théologien des peres Bénedictins, à la lettre de l'abbé Allemand. Voici les titres des pieces manuſcrites : 1. Sainte-Marthe mauvais théologien & bon janſéniſte. 2. Antimoine pour ſervir de préſervatif contre les calomnies du pere de Sainte-Marthe. 3. *Vindiciæ Petavii.* Toutes ces pieces furent auſſi-tôt oubliées que publiées. On répondit ſeulement au mémoire par une lettre à un docteur de Sorbone, &c, qui fut bientôt ſuivie d'un petit ouvrage intitulé : Solution de pluſieurs problêmes, &c. Il parut encore un nouveau libelle ſous ce titre : La conduite qu'ont tenue les PP. Bénédictins depuis qu'on a attaqué leur édition de St. Auguſtin. C'eſt un tiſſu de fables, de menſonges & de calomnies groſſieres.

Dom René Maſſuet, alors profeſſeur

(*a*) *Vindiciæ edit. Sti. Aug.*, pag. 11, 40.

Digitized by Google

de théologie à Jumieges, crut devoir entrer dans la diſpute, & fit une réponſe tranchante à la fameuſe lettre de l'abbé Allemand. L'ouvrage du pere Maſſuet éclipſa en quelque façon toutes les réponſes précédentes. Il lui donna pour titre: Lettre d'un eccléſiaſtique au R. P. E. L. (a) J.; c'eſt-à-dire au révérend pere Emeric Langlois, jéſuite, que le P. Tournemine avoit dit être l'auteur de la lettre en queſtion, que l'on croit néanmoins du P. Daniel. L'ouvrage de Dom Maſſuet étoit ſi fort & ſi ſolide, qu'il déconcerta les accuſateurs. Peu après, ils furent réduits au ſilence par un livre in-8. de D. Lamy, intitulé Plainte de l'apologiſte des Bénédictins à Meſſeigneurs les prélats de France, ſur les libelles diffamatoires qu'on répand ſur ces religieux, & ſur leur édition de St. Auguſtin, &c. Cet écrit fut compoſé par ordre du chapitre général de 1699.

On vit encore paroître différentes pieces en vers & en proſe contre les jéſuites, en faveur des Bénédictins. Les premiers en firent des plaintes à M. d'Argenſon, qui obtint des ordres du roi, adreſſés à M. l'archevêque de Paris, par M. de Pontchartrain, ſecrétaire d'état & chancelier de France, dont voici la lettre: » Monſieur, le » roi a été informé que la diviſion qui » étoit entre les Bénédictins & les Jé- » ſuites, au ſujet de la nouvelle édition » des ouvrages de St. Auguſtin, aug- » mente journellement, & qu'il s'im- » prime de part & d'autre des mémoi- » res, qui aigriſſent de plus en plus » cette conteſtation, qui trouble la » paix & la charité, & qui peut ſcan- » daliſer l'égliſe même. Sur quoi S. M. » m'a ordonné de vous écrire que ſon » intention eſt que vous faſſiez venir » chez vous les ſupérieurs des deux » communautés, & que vous leur dé- » fendiez très-expreſſément, de la part » de Sa Majeſté, de ne plus parler, ni » écrire ſur leurs conteſtations, & de » ſupprimer de bonne foi tous les écrits » qu'ils ont faits à cette occaſion. Sa » Majeſté veut que vous leur faſſiez, » s'il vous plait, bien entendre qu'elle » veut être obéie en cela très-ponctuel- » lement, & qu'elle ne pourroit pas » s'empêcher de donner des marques » de ſon indignation à ceux qui contre- » viendroient à ſa volonté; & elle » entend qu'en donnant ſes ordres » aux ſupérieurs, c'eſt les donner aux » particuliers qui compoſent ces deux » communautés. Ainſi, ſuppoſé que » quelques-uns des religieux tombaſ- » ſent en faute à cet égard, ce ne ſe- » roit pas une excuſe recevable pour » les ſupérieurs de dire qu'ils n'en » avoient pas connoiſſance. Quoique » Sa Majeſté ne doute pas que ſes or- » dres ainſi donnés par vous ne ſoient

(a) Dom Maſſuet confia le ſoin de l'impreſſion de cette piece à deux jeunes abbés, qui ſur la fin ſe donnerent la liberté de déclarer nettement que l'abbé Allemand étoit le R. P. Emeric Langlois, jeune jéſuite, & parlerent fort mal de ſa famille. Il alla le 3 Novembre 1699 à Saint-Germain-des-Prés, pour ſe plaindre de ce que ne pouvant être auteur du libelle, il avoit eu le chagrin de voir ſa famille déshonorée à la fin d'une réponſe qu'un Bénédictin avoit faite. Le P. Langlois demanda permiſſion à ſes ſupérieurs d'aller prêcher aux nations infidelles, & écrivit à Dom Denys de Sainte-Marthe qu'il n'étoit point l'abbé Allemand, mais un autre P. Langlois jéſuite.

Digitized by Google

» exécutés; elle m'a cependant ordon-
» né de vous écrire d'y avoir attention
» & de l'informer de ce qui ſe paſſera
» à ce ſujet. Je ſuis, Monſieur, votre
» très-humble & très-obéiſſant ſervi-
» teur, DE PONTCHARTRAIN. A Ver-
» ſailles, le 11 Novembre 1699 «.

En conſéquence de ces ordres M. l'archevêque de Paris fit venir chez lui D. Claude Boiſtard, ſupérieur général de la congrégation de St. Maur, & les ſupérieurs des trois maiſons des jéſuites à Paris, & leur défendit de la part du roi de rien dire, ni écrire davantage touchant l'édition de St. Auguſtin. Le pere-général témoigna ſa ſoumiſſion de la maniere la plus authentique, & dès le lendemain il écrivit dans tous les monaſteres une lettre circulaire, pour notifier à tous les religieux les ordres de Sa Majeſté. Auſſi-tôt Dom Mabillon ſupprima un écrit latin très-étendu & plus fort que tous les autres, qu'il avoit fait contre les libelles des jéſuites. Dom Bernard de Montfaucon, qui étoit à Rome, avoit envoyé en Flandre un ſecond ouvrage pour y être imprimé; mais dès qu'il ſut les ordres du roi par la lettre du pere-général, il fit tant de diligence & d'inſtance, que la piece ne parut point.

Ces ordres de la cour furent regardés par tout le monde comme ayant été mendiés par les jéſuites, qui pour ſe taire honorablement ſe les étoient fait donner. On en fit des railleries à Paris & à Rome. Les jéſuites ſurent s'en venger en faiſant courir un écrit ſous le nom d'un abbé Savoyard, qui prétendoit prouver que les Bénédictins ſe voyant accablés par leurs adverſaires, les avoient fait réduire au ſilence par autorité.

Cependant l'affaire des libelles publiés contre l'édition de St. Auguſtin ſe traitoit au ſaint office avec les lenteurs ordinaires de la cour de Rome. Enfin, le réſultat des différentes congrégations tenues à ce ſujet, fut un décret (*a*) portant condamnation des principaux écrits faits contre cette édi-

---

(*a*) *Sacra congregatio eminentiſſimorum ac reverendiſſimorum DD. S. R. E. cardinalium in tota republica chriſtiana generalium inquiſitorum habita in conventu S. Mariæ ſuprà Minervam, poſt examen theologorum ſpecialiter ad hoc deputatorum, ac prævie relatis SS. D. N. Innocentio papæ XII, eorumdemque eminentiſſimorum votis & theologorum cenſuris, de mandato ſanctitatis ſuæ, præſenti decreto prohibet & damnat infra ſcriptos libros, ſcilicet:*

Vindiciæ juriſdictionis ſecularis & imperii adverſus uſurpationem exemptionis & immunitatis eccleſiaſticæ extenſionem in materiâ reali collectarum & talliarum, 1699.

Lettre de l'abbé de *** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ſur le dernier tome de leur édition de St. Auguſtin. A Cologne.

Lettre d'un Bénédictin non réformé aux révérends peres Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1699.

Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1699.

Mémoire d'un docteur en théologie adreſſé à Meſſeigneurs les prélats de France, ſur la réponſe d'un théologien des peres Bénédictins, à la lettre de l'abbé Allemand, 1699.

Problème eccléſiaſtique propoſé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché, à qui l'on doit croire

Digitized by Google

tion, & de quelques autres ouvrages. Ce décret eſt du 2 Juin 1700. Le voici en François :

» La ſacrée congrégation de nos ſeigneurs les éminentiſſimes cardinaux, » inquiſiteurs-généraux dans toute la » république chrétienne, tenue dans le » couvent de Sainte-Marie ſur la Minerve, après l'examen des théologiens nommés ſpécialement pour ce » ſujet, & après le rapport fait à N. » S. P. le pape, Innocent XII, des ſuffrages deſdits cardinaux, & des cenſures deſdits théologiens ; par ordre » de Sa Sainteté, défend & condamne » par le préſent décret les livres ſuivants, ſavoir :

» Lettre de l'abbé de *** aux RR. » PP. Bénédictins de la congrégation de » St. Maur, ſur le dernier tome de leur » édition de St. Auguſtin. A Cologne.

» Lettre d'un Bénédictin non réformé, aux RR. PP. de la congrégation » de St. Maur, 1699.

» Lettre d'un abbé commendataire, » aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de St. Maur, 1699.

» Mémoire d'un docteur en théologie, adreſſé à Meſſeigneurs les prélats de France, ſur la réponſe d'un » théologien des PP. Bénédictins, à la » lettre de l'abbé Allemand, 1699.

» Problême eccléſiaſtique propoſé à » M. l'abbé Boileau de l'archevêché, » que l'on doit croire de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de » Paris, en 1699.

» Or la ſuſdite congrégation défend, » comme il eſt dit, par ordre de ſa » Sainteté, à toutes perſonnes, de quelque état & condition qu'elles puiſſent » être, d'imprimer ou faire imprimer » en quelque langue que ce ſoit, & » ſous aucun prétexte les livres ſuſdits » ainſi défendus & condamnés, ni de » les garder ou les lire, & ordonne de » les remettre aux ordinaires des lieux, » ou aux inquiſiteurs de la foi, ſous les » peines portées dans l'*Index* des livres » defendus. JOSEPH BARTOLE, *Notaire* » *de la ſainte Inquiſition Romaine & uni-* » *verſelle.*

» Le 7 Juin 1700, le ſuſdit décret a » été affiché & publié aux portes de » l'égliſe du prince des apôtres, de la » chancellerie apoſtolique, du palais » du ſaint office, & autres lieux accou-

---

de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, en 1699.

Hos itaque libros ſic prohibitos & damnatos per idem decretum eadem ſacra congregatio, de mandato ut ſupra, vetat ne quis cujuſcumque ſit ſtatus & conditionis, & quocumque idiomate impreſſos vel imprimendos in quocumque loco audeat ullo modo & ſub quocumque prætextu imprimere vel imprimi facere, neque impreſſos apud ſe retinere & legere licite valeat, ſed ipſos ordinariis locorum aut hæreticæ pravitatis inquiſitoribus ſtatim & cum effectu tradere & conſignare teneatur ſub pœnis in indice librorum prohibitorum contentis. JOSEPHUS BARTOLUS S. ROMANÆ ET UNIVERSALIS INQUISITIONIS NOTARIUS.

Die 7 Junii 1700, ſupra dictum decretum affixum & publicatum fuit ad valvas eccleſiæ principis apoſtolorum, cancellariæ apoſtolicæ, palatii ſancti officii, ac aliis locis ſolitis & conſuetis urbis, per me Franciſcum Perinum SS. Domini noſtri papæ & ſanctiſſimæ inquiſitionis curſorem.

Digitized by Google

» tumés de la ville de Rome. *Par moi* » *François Perini, Huiſſier de N. S. P. le* » *Pape & de la ſainte Inquiſition* «.

Lorſque ce décret fut arrivé à Paris, il y fit un effet merveilleux. Tous les diſciples de St. Auguſtin & les amis de la congrégation de St. Maur en reſſentirent une très-grande joie, & en particulier les archevêque de Paris & de Reims, & le grand Boſſuet, évêque de Meaux, qui avoient pris ſous leur protection l'édition de St. Auguſtin. Un autre effet du décret de Rome fut d'arrêter tout court les partiſans du moliniſme, qui ſe propoſoient de faire des mouvements à l'aſſemblée du clergé. M. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui n'étoit pas revenu des injuſtes préventions que les libelles des jéſuites lui avoient données, réſolut de demeurer tranquille. Mais peu de mois après, ſon zele ſe ralluma au ſujet de la préface compoſée par D. Mabillon, pour être miſe à la tête du tome XI de la nouvelle édition de St. Auguſtin. Le prélat n'oublia rien pour faire changer cette préface, & y introduire les ſentiments particuliers des ennemis de la pure doctrine du Docteur de la grace de J. C.

En 1706, le pape Clément XI écrivit un bref fort honorable au ſupérieur-général de la congrégation de St. Maur. Sa Sainteté y met à couvert de toute contradiction l'édition de St. Auguſtin, auſſi bien que celles des autres peres de l'égliſe données par cette congrégation. Comme ce bref important ne ſe trouve point dans le recueil des brefs de Clément XI, inſéré dans le ſecond tome de ſes ouvrages, nous le donnerons en entier en parlant de l'édition des œuvres du pape St. Grégoire.

Le détail où nous ſommes entrés juſqu'ici, eſt tiré en grande partie de l'hiſtoire de la nouvelle édition de St. Auguſtin, écrite par D. Vincent Thuillier, & donnée au public en 1736, par M. l'abbé Goujet.

En 1712 on fit une nouvelle tentative contre cette édition. Le pere Jean Chryſoſtome Scarfo, religieux de Saint-Baſile de Naples, publia une lettre apologétique ſous le nom de Chryſophano Cardeleti, dans laquelle il rapportoit huit propoſitions qu'il prétendoit avoir été falſifiées par les Bénédictins pour favoriſer le janſéniſme. De ces huit propoſitions, il y en a cinq qui ſe trouvent, mot pour mot, dans les anciennes éditions, & les trois autres marquoient peu de bonne foi de la part de l'auteur. Cependant il en fit diſtribuer pluſieurs copies imprimées par Ficoroni, qui avoit publié quelques mois auparavant un écrit contre le *Diarium Italicum* du P. de Montfaucon; mais qui avoit été mépriſé, & étoit tombé de lui-même.

Sur les plaintes du P. procureur-général de la congrégation de St. Maur, en cour de Rome, le ſupérieur-général de l'ordre de St. Baſile ordonna au P. Scarfo de ſe rétracter. Il envoya une rétractation; mais auſſi inſultante que l'accuſation. En conſéquence il reçut ordre de ſon général de venir à Rome rendre compte de ſa conduite. Pour ſe tirer de ce mauvais pas, il préſenta un mémorial à l'inquiſition, dans lequel il avouoit que la lettre apologétique étoit de lui; mais qu'ayant été répandue manuſcrite avant que d'être imprimée, elle avoit été corrompue. Il ajoutoit que ce qui étoit dit contre la nouvelle édition des peres Bénédictins,

Digitized by Google

étoit une mépriſe ; que cela ne devoit s'entendre que d'une ancienne édition ; enfin, que ſon zele pour la pureté des éditions des SS. Peres l'obligeoit de repréſenter aux inquiſiteurs, en ſoumettant toutefois ſon jugement au leur, qu'en examinant la nouvelle édition de St. Auguſtin, il y avoit trouvé des choſes qui lui faiſoient de la peine, & réduiſoit ces choſes à quatre propoſitions, qu'il prétendoit favoriſer le pélagianiſme. On renvoya l'examen de ce mémorial au cardinal Ferrari, après le rapport duquel le P. Scarfo fut mandé pour comparoître devant le tribunal de l'inquiſition, où il reçut une vive réprimande, avec ordre de ſe retirer inceſſamment à Naples dans ſon monaſtere.

Dans le même temps les jéſuites de France firent dans leur journal de Trévoux un grand éloge du mémorial du P. Scarfo ; mais, peu de temps après, on vit dans le même journal la retractation de cet éloge, faite par ordre des ſupérieurs de la ſociété.

Sous le pontificat de Benoit XIII, les jéſuites revinrent encore à la charge contre l'édition Bénédictine de St. Auguſtin ; mais tout le monde a ſu avec quel zele ſa Sainteté en prit la défenſe.

BLANCART, (*Dom François*) *ſous-prieur de Maroëlles.* L'abbaye de Maroëlles, ordre de St. Benoit, près de Landreci en Brabant, fort célebre de nos jours, ſous un abbé régulier, malgré les révolutions déſaſtreuſes qu'elle a eſſuyées par les guerres, fut fondée vers le milieu du 7. ſiecle, par St. Humbert, qui en eſt regardé comme premier abbé & patron tutélaire. La vie de ce ſaint a été compoſée dans l'onzieme ſiecle, en bon latin, par un religieux de ce monaſtere, qui ne s'eſt pas nommé. Elle a été traduite en langue Françoiſe, par D. François-Blancart, ſous-prieur de la même abbaye, qui l'a rendue publique.

Ce religieux, originaire de la ville d'Armentieres en Flandre, avoit prononcé ſes vœux à Maroëlles, au mois de Septembre 1685. On ne dit pas l'année de ſa mort ; mais on ſait qu'il eſt auteur de deux autres ouvrages. 1°. Il fit ſymboliſer les douze degrés d'humilité de la regle de Saint-Benoit, avec les douze ſignes du Zodiaque : ouvrage manuſcrit, en beau latin, qui eſt intitulé : *Signifer Benedictinus, ſeu ſymmetria, id eſt convenientia anagogica inter duodecim humilitatis gradus capitulo VII, totius regulæ Benedictinæ, totiùsque vitæ monaſticæ velut nucles inſertos, & duodena zodiaci ſigna ; quæ tropologicè ac hiſtoricè perpenſa, ſingula ſingulis, id eſt, ſigna gradibus myſticè coaptantur, atquè per totam fermè regulam, incidenter, ſed œconomicâ comparatione delineata, omnibus ſub præfatâ regulâ militantibus tam reformatis quam mitigatis, quibus offertur, ſitu neceſſaria, tùm ut ad prælaturam viâ compendiariâ, non nummis ſed meritis gravati, ſed certò & tutè ſublimentur monachi ; tùm ut hoc onere angelicis humeris formidando onuſti humiliter prodeſſe ſtudeant, quòdque gratis acceperunt, gratis dent : tùm ut ſubditi ſuâ ſorte contenti pro Chriſto, omni majori ſubeſſe gaudeant, & quod Deo ſolemniter promiſerunt fideliter reddant.*

Humiles corde exaltabunt.

2°. Le même Dom Blancart compoſa encore un livre in-12. de 400 pages, confié à la preſſe à Aix la Cha-

Digitized by Google

pelle, en 1731, ſous ce titre: Miroir des abbés & des abbeſſes en regle, formé ſur des regles de conduite, données à un jeune abbé par un ancien, qui montre ce qu'on fait, ce qu'on ne fait pas, ce qu'on ne doit pas faire, & ce qu'on doit faire pour entrer canoniquement dans le miniſtere abbatial, pour en remplir les devoirs ſelon l'exemple & les deſſeins de J. C., & pour le garantir des commendes du temps, avec des réflexions fort intéreſſantes pour les inférieurs. L'épigraphe eſt ce verſet du chapitre 32 de l'eccléſiaſtique: *Rectorem te poſuerunt, noli extolli, eſto in illis quaſi unus ex ipſis.*

L'ouvrage parut ſous l'approbation de Jean Neuman, cenſeur ordinaire de l'électeur de Cologne, conçue en ces termes: *Quisquis vultum ſuum in hoc ſpeculo delineaverit, quotquot periodes legerit, tot ad perfectionem ſtimulos inveniet; quare digniſſimum cenſeo, ut præli beneficio juris publici fiat, omniùmque in oculis magno perfectionis incremento verſetur. Datum Coloniæ*, 2 Octobre 1730.

Ce livre fit beaucoup de bruit; mais il ne manqua point de panégyriſtes & d'admirateurs. On lui reproche trop de vivacité dans la plupart de ſes cenſures; le zele l'emportoit contre les vices qui peuvent ſe rencontrer dans les cloîtres, & les armes qu'il employoit, étoient propres à les terraſſer. Le tout eſt moëlleux & pathétique, ſes maximes ſont excellentes; mais ſon ſtyle n'eſt point correct (*a*).

BLASTARES, (*Matthieu*) *moine Bénédictin* (*b*). Dom Matthieu Blaſtares écrivoit dans le 14. ſiecle. Il fit, en 1335, un recueil des conſtitutions eccléſiaſtiques, accompagnées des loix civiles, qu'il réduiſit à certains chefs, ſuivant l'ordre alphabétique, & auquel il donna le nom de *Syntagma*, qui ſignifie un aſſemblage de canons & de loix par ordre. Il y a vingt-trois titres ſuivant l'ordre de l'alphabet des Grecs, & ſous chaque lettre il y a divers chapitres, comme des Agapes de l'anathême, &c. Il rapporte plutôt le ſens que les paroles des canons & des loix, & ſe contente même quelquefois de marquer les endroits où ſont les canons qui appartiennent à la matiere. On lui attribue auſſi un traité des cauſes ou queſtions ſur le mariage, imprimé dans le droit grec-romain de Leunclavius.

BLONDELET, (*Jean*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Jean Blondelet, mort en odeur de ſainteté en l'abbaye de Saint-Urbain proche Joinville, le 8 Avril 1757, étoit de Mouzon, & avoit prononcé ſes vœux à Saint-Vannes, le 9 Décembre 1698. Il fut un homme précieux à la congrégation, tant par ſa douceur, ſon humilité & ſes autres vertus, que par ſa ſcience. Après avoir enſeigné un cours de réthorique, de philoſophie & de théologie, il ne ceſſa de recueillir & de compoſer; mais ſa modeſtie nous a fruſtré des fruits précieux de ce travail. Quant à ſes écrits théologiques, j'en ai eu en main un volume in-folio ſur les ſacrements, & je puis dire que je n'ai

(*a*) Mémoires envoyés au mois de Juillet 1777, par Dom Maur Senepart, prieur de Marſeille.

(*b*) Doujat, hiſt. du droit canon.

Digitized by Google

n'ai rien lu ſur ces matieres, de ſi clair, de ſi précis, de plus méthodique, ni de plus ſolide.

BOUCARD, *de la congrégation de Saint-Vannes* (*a*). Dom Benoit Boucard, né à Verdun, fit profeſſion à Saint-Airy de

(*a*) Cette congrégation dite auſſi de Lorraine, d'où ſont ſorties celles de Saint-Maur en France, de Saint-Placide en Flandre, & de l'étroite obſervance de Cluny, prit naiſſance en 1600 à Saint-Vannes de Verdun, & en 1601, à Moyen-Moûtier en Vôge, par les ſoins du vénérable Dom Didier de la Cour, religieux de Saint-Vannes: cela ſe fit de la maniere ſuivante:

L'évêché de Verdun auquel étoit unie la manſe abbatiale de Saint-Vannes, étant avenu au prince Erric de Lorraine, vers 1595, ce prélat ſe trouva ſi bien intentionné que Dom Didier n'eut pas de peine à le faire entrer dans le deſſein où il étoit depuis long-temps, de réformer ſon monaſtere. Ces diſpoſitions du nouvel évêque de Verdun furent comme les premieres ouvertures à la réforme générale; & la démiſſion volontaire du prieur de Saint-Vannes qui fit en même temps élire en ſa place Dom Didier, acheva de faciliter l'entrepriſe. Ce fut l'an 1596, que le nouveau prieur prit ſoin de cette maiſon; & comme il n'avoit accepté cette charge qu'aux inſtances réitérées de l'évêque, il ſe crut en droit d'exiger de lui qu'il le ſoutint dans le miniſtere où il entroit par ſes ordres; & comme il vouloit, nonobſtant l'oppoſition des religieux, introduire l'obſervance réguliere dans cette maiſon, l'évêque fut obligé de ſeconder ſes deſirs. Mais il ne lui accorda pas tout d'un coup ce qu'il demandoit. Il propoſa la choſe à ſon conſeil, qui ne conclut d'abord qu'à une mitigation, qui tendoit ſeulement à empêcher que les religieux ne violaſſent ouvertement leurs vœux, ſans toutefois retrancher ni les jeux ni les divertiſſements qui leur étoient ordinaires. On s'apperçut bientôt du peu d'effet de ce conſeil qui retournoit à la confuſion de ceux qui en étoient les principaux auteurs; puiſqu'ils n'empêchoient pas le ſcandale que cauſoit une liberté ſi contraire à l'état religieux; ce qui obligea enfin l'évêque à déférer aux inſtances de Dom Didier, qui propoſoit d'entreprendre le rétabliſſement de l'étroite obſervance de la regle de St. Benoît, en donnant l'habit à de jeunes gens de bonne volonté, qu'il prendroit ſoin de former lui-même aux exercices de la réforme, ſans s'arrêter aux anciens religieux, incapables pour la plupart de ſe réduire à une vie réguliere; & afin qu'ils ne miſſent point d'obſtacle à ſes deſſeins, vers l'an 1598, il obtint un bref qu'il exécuta avec le conſentement de l'évêque, envoyant 18 de ces anciens religieux à Moyen-Moûtier en Vôge, qui étoit auſſi ſous la juriſdiction de ce prince.

Le 30 Janvier 1600, quatre jeunes hommes, après leur année de probation, firent leurs vœux entre les mains de Dom Didier, & lui-même renouvella ſa profeſſion entre celles de l'évêque. Ce ſont les commencements de la congrégation de Bénédictins connue aujourd'hui ſous le nom de congrégation de Saint-Vannes & de Saint-Hydulphe, dont les conſtitutions furent reçues par preſque tous les Bénédictins de France. Elle eſt encore compoſée de trois provinces: Champagne, Lorraine, & Franche-Comté. Cette derniere n'a à préſent que ſept maiſons, quoiqu'au commencement de la réforme elle en eût eu quatorze. Mais le roi de France Louis XIV ayant conquis le comté de Bourgogne, l'ordre de Cluny réclama les monaſteres de Saint-Jérôme de Dol, de Notre-Dame des Vallées, d'Aigues-mortes, de Caſtres, de Haute-pierre, de Valcluſe, & de Lions-le-Saumur. Les ſupérieurs furent invités de ſe rendre au chapitre général, qui ſe tint par ordre du roi à Cluny; mais ayant refuſé d'obéir, il fut réſolu dans le définitoire que l'on pourſuivroit au conſeil d'état de ſa majeſté la reſtitution de ces monaſteres à l'ordre; ce qui donna lieu à une inſtance, qui fut évoquée à ce conſeil, où il y eut un arrêt rendu l'an 1684, qui ordonna que ces ſept monaſteres ſeroient reſtitués à l'ordre de Cluny. Cependant, le 15 Septembre 1684, le cardinal de Bouillon, qui en étoit abbé, paſſa avec ces maiſons un contrat qui porte que cette province réformée du comté de Bourgogne aura un viſiteur, & ſes ſupérieurs Comtois, & ſe gouvernera unique-

Digitized by Google

la même ville, le 26 Juillet 1703; & eſt mort en l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon, en 1770. Il mérite rang dans cette bibliotheque, par ſes talents, ſon ſavoir & ſes ouvrages qui, quoique reſtés manuſcrits, n'en ſont pas moins eſtimables. Ses talents s'étendoient à toutes les affaires; ſon ſavoir le rendoit théologien, habile archiviſte & fameux rubricaire. Ses ouvrages ſont, entre autres, un proſpectus ou plan général d'un nouveau bréviaire Bénédictin, prêt à être donné à la congrégation. Il a eu dans le temps l'approbation des connoiſſeurs, & eût été adopté, dit-on, ſi d'autres de ſes confreres n'euſſent ambitionné la gloriole d'en donner un qui vînt d'eux.

Dom Boucard poſoit pour principes de ſon bréviaire, que St. Benoit voulant régler l'office divin dans ſes monaſteres, a eu recours 1°. à ce que pratiquoient les anciens moines d'Egypte; 2°. à ce que St. Ambroiſe avoit établi à Milan; 3°. que dans le reſte il s'étoit conformé à ce qui ſe faiſoit de ſon temps dans l'égliſe romaine: 4°. que St. Benoit n'a rien dit, ou n'a parlé que brièvement de pluſieurs pratiques uſitées alors, parce qu'il ſuppoſoit que tout le monde, & ſes diſciples en particulier, en étoient inſtruits: d'où il ſuit, que ſi l'on trouve dans les abbayes des choſes établies d'ancienneté, il ne faut pas les ſupprimer légérement, quoiqu'elles ne ſe trouvent pas dans la regle de Saint-Benoit; mais recourir en ce cas, à la tradition de l'égliſe & des monaſteres: *Quod ſemper, quod ubique, quod ab omnibus*; qu'au reſte on peut changer, ſi c'eſt pour le mieux réel.

BOUGIS, (*D. Simon*) (*a*) d'une des premieres familles de la ville de Séez, vint au monde l'an 1630. Ayant connu de bonne heure la vanité du monde & les périls dont il eſt environné; pour s'en garantir, il alla au noviciat de l'abbaye de Vendôme, où il eut pour prieur D. Vincent Marſolle, & pour ſous-prieur, D. Claude Martin. Ce fut ſous ces deux grands maîtres de la vie ſpirituelle, qu'il jeta les fondements de cette haute perfection, à laquelle la grace de J. C. l'éleva. Ayant achevé ſon noviciat avec beaucoup de ferveur,

---

ment par elle-même; qu'elle obſervera le même régime qu'avant ſa réunion, ſans que l'abbé & les ſupérieurs généraux de l'ordre de Cluny puiſſent y rien changer, ſinon de leur conſentement.

Congrégation de Saint-Placide.

Quant à la congrégation de St. Placide en Flandre, dont nous avons parlé ci-deſſus, elle ne comprend guères que trois maiſons, ſavoir: les abbayes de Saint-Denys en Hainaut, de Saint-Adrien, & d'Affinghen; celle de Saint-Pierre de Gand y fut unie quelque temps; mais elle s'en ſépara, après avoir mis & tenu en priſon le religieux de Saint-Vannes, envoyé pour y mettre la réforme. L'abbaye de Saint-Hubert qui l'avoit acceptée la premiere, ne put ſe mettre d'aucune congrégation, par rapport à la juriſdiction que l'évêque de Liege avoit ſur elle, & à laquelle il ne voulut pas renoncer.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

il ſe ſacrifia au ſeigneur par les vœux ſolemnels, le 6 de Juillet 1651. Il conſerva ſa ferveur & ſon exactitude durant le cours de ſes études, & s'y diſtingua autant par ſa vertu que par la ſcience qu'il y acquit.

Dès l'an 1660, il fut ſous-prieur de Marmoûtier, & cinq ans après on le nomma prieur & directeur des jeunes profès à Lagny. D. Vincent Marſolle ayant été élu général en 1672, le prit pour ſon ſecrétaire, ne trouvant perſonne plus capable de le ſoulager & de l'aider à porter le poids du général. Il trouva en effet dans ce ſecrétaire un homme vigilant, zélé, attentif à tout, exact en tout ce qu'il faiſoit, aſſiſtant à tous les offices divins, de jour & de nuit. On travailloit alors à l'édition des œuvres de St. Auguſtin; le pere Bougis, malgré ſes occupations, trouvoit encore du temps pour faire la plupart des épreuves, & collationner les manuſcrits.

Dieu ayant appellé à lui D. Vincent Marſolle, la dixieme année de ſon généralat, le pere Bougis fut élu prieur de Saint-Denys, pour remplacer Dom Mommole Géofroi, qui avoit été dépoſé par un ordre ſurpris à la religion de Louis XIV. Deux ans après, Dom Bougis fut député au chapitre général, dont il fut un des définiteurs. Il y fut élu viſiteur de la province de Normandie. En vain allégua-t-il la foibleſſe de ſa ſanté: le préſident du chapitre lui répondit que ſon corps & ſa ſanté n'étoient point à lui; mais à la religion, & qu'il devoit s'eſtimer heureux, s'il mouroit en pratiquant la vertu d'obéiſſance. Après trois ans de viſitatoriat, il fut élu prieur de Saint-Ouen de Rouen, où il écrivit, en très-bon latin, tout ce qui s'étoit paſſé dans l'introduction de la réforme de Saint-Maur en ce monaſtere, & tout ce qui y étoit arrivé de remarquable depuis ce temps-là juſqu'alors. Il s'acquit une grande réputation parmi toutes les perſonnes de qualité & tous les gens de mérite de cette grande ville.

En 1690, on fut obligé de retirer du régime le vénérable D. Claude Martin, qui avoit rempli très-ſaintement l'office d'aſſiſtant pendant neuf années. Dom Bougis fut choiſi pour remplir ſa place; il l'occupa pendant neuf ans comme un homme d'expérience, & qui depuis long temps avoit une pleine connoiſſance de la congrégation, & de tout ce qui la concerne. Toutes ces qualités ne pouvoient manquer de l'élever à la premiere place. Au chapitre de 1699, il en fut élu préſident, & enſuite général. Il en fut ſi ſenſiblement affligé, qu'il proteſta contre ſon élection, & déclara qu'il n'accepteroit jamais cette dignité; mais toutes ſes réſiſtances ne firent que confirmer les définiteurs dans le choix qu'ils avoient fait. Voyant donc qu'on n'avoit aucun égard à ſes prieres & à ſes remontrances, ſa derniere reſſource fut d'imiter les plus grands ſaints, qui dans de ſemblables occaſions avoient pris la fuite. La veille de la concluſion du chapitre général, il donna ordre ſecrétement qu'on lui tînt un cheval prêt pour quatre heures du matin, & après avoir entendu la meſſe, il partit & prit la route de Vendôme. Dom Boiſtard qui ſe trouvoit le plus ancien définiteur ayant appris ſa fuite, au lieu de faire la nomination des ſupérieurs, & finir le chapitre, il aſſembla les définiteurs, & fit procéder à une nouvelle

Digitized by Google

élection, qui tomba ſur lui-même. Le pere Bougis en apprit la nouvelle à Vendôme, & en bénit Dieu. Après quoi il écrivit une lettre pleine de ſoumiſſion au nouveau général, qui lui permit de choiſir le monaſtere de la congrégation qu'il voudroit. Toute la France admira cette action du pere Bougis. Le roi & toute la cour conçurent de lui une eſtime extraordinaire, & le pape Clément XI, qui venoit de caſſer l'élection de deux généraux, l'ayant appris, dit tout haut qu'il ne s'étonnoit pas s'il y avoit tant de gens de bien dans la congrégration de St. Maur, puiſqu'on y fuyoit les dignités.

Dom Simon Bougis au comble de ſes ſouhaits, choiſit le monaſtere de Jumieges comme une agréable ſolitude, où il ſeroit inconnu aux hommes, & comme un lieu ſanctifié par une infinité de ſaints, dont les exemples & les prieres ne ſerviroient pas peu à le ſanctifier lui-même. Il pria le pere prieur de lui donner le ſoin des lampes, & de quelques autres offices humiliants, qu'il eſtimoit plus que le généralat. Mais le ſupérieur, en accordant à ſon humilité ce qu'elle deſiroit, lui donna en même temps tout ſon pouvoir dans le monaſtere, permit à tous ſes religieux de le conſulter & de ſuivre ſes avis, & ſe régla lui-même auſſi bien que le viſiteur, & toute la province de Normandie, ſur ſes conſeils pour le gouvernement.

Deux ans après, le premier aſſiſtant étant mort, le pere général fit élire en ſa place D. Bougis à la diete de 1701. Il fut continué dans le même office au chapitre général de l'année ſuivante.

Alors les religieuſes du Val-de-Grace l'élurent pour leur ſupérieur & viſiteur, & afin de s'aſſurer de lui, elles s'adreſſerent au roi. Il ne put réſiſter à une ſi grande autorité, & gouverna ces religieuſes avec une ſi grande prudence, que lorſqu'il quitta leur conduite, Sa Majeſté lui témoigna qu'elle étoit contente de lui.

Au chapitre général de 1705, Dom Claude Boiſtard, âgé d'environ 85 ans, demanda ſa démiſſion au définitoire, & Dom Simon Bougis fut élu général en ſa place. Lui ſeul refuſa de donner ſon conſentement à cette élection. Il fallut que le plus ancien des definiteurs lui commandât, au nom du chapitre, d'accepter la charge à laquelle Dieu l'appelloit. Il n'y avoit plus moyen de prendre la fuite. On le vit le matin du jour de la nomination des ſupérieurs pendant une demi-heure fondant en larmes aux pieds de ſon confeſſeur, qui ne vouloit pas lui donner l'abſolution, s'il n'acceptoit le généralat. Il l'accepta enfin dans un eſprit de ſoumiſſion & d'obéiſſance; mais ce fut avec une douleur qui ſe manifeſta par des torrents de larmes qui coulerent de ſes yeux, lorſqu'on le nomma publiquement ſupérieur-général.

Il avoit alors 76 ans, & il gouverna ſix années la congrégation avec une ſageſſe & une conduite qui firent l'admiration de tous ceux qui aimoient le bon ordre & la régularité. Il s'acquittoit noblement de tous les devoirs de général, ſans jamais oublier ceux de ſimple religieux. Lorſqu'il fut arrivé à l'âge de 82 ans, il ſe fit décharger du poids du généralat, qu'il ſouffrit toujours avec peine. Rentré dans l'heureux état de ſimple moine, il vécut encore trois ans, aſſiſtant avec exactitude à tous les exercices, tant de jour que de nuit, ſur-

Digitized by Google

tout aux offices divins, auxquels il ne manquoit jamais, à moins qu'il ne fut conſidérablement incommodé. Ses forces diminuant, Dieu, pour l'éprouver, le mit dans un état où il ne pouvoit ni marcher, ni lire, ni écrire. Sa vertu parut alors avec éclat; il ſouffroit avec beaucoup de patience & de réſignation un état ſi pénible, & ſe faiſoit porter tous les jours à la grand'meſſe & à vêpres. Enfin, il tomba malade d'une fievre violente, & muni des derniers ſacrements de l'égliſe, il mourut, comblé de mérites, & âgé de 84 ans, le 1 Juillet 1714. Il fut inhumé dans la grande chapelle de la ſainte Vierge, auprès du pere Mabillon.

Dom Bougis poſſédoit parfaitement St. Auguſtin & St. Bernard. On ne peut lui refuſer un rang parmi nos ſavants; mais ſa ſcience a été celle des ſaints, comme il paroît par ſes ouvrages tant imprimés que manuſcrits, dont voici la notice.

1. Méditations pour les novices & les jeunes profès, & pour toutes ſortes de perſonnes qui ſont encore dans la vie purgative. A Paris, chez Billaine, 1674, in-4. Ce livre fut réimprimé à à Paris, chez Pierre de Bats, en 1684. Il fut fort eſtimé, & ſervit non-ſeulement aux nouveaux profès; mais encore aux plus anciens religieux. Il eſt diviſé en deux parties: dans la premiere Dom Bougis a recueilli les vérités & les maximes de la morale chrétienne & religieuſe, qui lui ont paru les plus propres à leur inſtruction. La ſeconde partie offre des méditations ſur l'enfance, & ſur la paſſion & la réſurrection de Jéſus-Chriſt.

2. Méditations pour tous les jours de l'année. A Paris, chez Billaine, 1679, 2 vol. in-4.

3. Lettre circulaire ſur la mort de Dom Vincent Marſolle, ſupérieur-général de la congrégation. Dom Bougis la publia le 12 Septembre 1681.

4. Méditations ſur les principaux devoirs de la vie religieuſe. A Paris, chez de Bats, 1699, 1 vol. in-4.

5. *Idea religioſi in operibus S. Bernardi adumbrata.* C'eſt un traité ſur les devoirs des religieux dans tous leurs différents états, tout tiré des propres paroles de St. Bernard. Il n'a point été imprimé; mais il s'en eſt répandu beaucoup de copies.

6. Manuel des religieux, ou traité des vœux; ouvrage utile dans le temps préſent, s'il étoit imprimé.

Le pere Bougis en avoit encore compoſé pluſieurs autres: 1°. un excellent traité de la charité: 2°. un commentaire ſur les pſeaumes: 3°. un traité ſur le droit canon: 4°. un recueil des vies des ſaints religieux de la congrégation: 5°. des mémoires, dont le pere Martene s'eſt ſervi pour en compoſer l'hiſtoire générale. Tous ces écrits n'ont point été mis au jour. D. Bernard Peze, dans ſa bibliotheque Bénédictine de la congrégation de Saint-Maur, parle de Dom Bougis en ces termes: *Studia literarum ſemper egregiè fovit, & dum per ætatem licuit, ipſe perdiligenter excoluit, veteres etiam codices inter ſe (a) conferre, varianteſque illorum lectiones cum ſuis*

(a) *Opera Caſſiod. præf.* pag. 8.

Digitized by Google

eruditis Sodalibus communicare ſolitus.

BOUILLART. (*Dom Jacques*) (*a*) D. Bouillart, né dans l'iſle de Meulent, au dioceſe de Chartres, en 1669, ſe conſacra à Dieu par la profeſſion ſolemnelle, qu'il fit à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le premier jour de Septembre 1687. Après avoir paſſé par divers emplois, on le fit venir à Saint-Germain-des-Prés pour y exercer l'office de ſacriſtain, dont il s'acquitta avantageuſement. Toujours occupé, il écrivoit pour ſes confreres qui travailloient à donner des ouvrages au public, ou travailloit lui-même pour l'honneur de ſon monaſtere. Pendant toute ſa vie il fut bon religieux, & édifia par ſa régularité. Il étoit chargé d'écrire l'hiſtoire de la congrégation de Saint-Maur, & commençoit à y travailler, lorſque Dieu l'appella à lui. Il fut attaqué d'une eſpece de paralyſie, dont il mourut le 11 Décembre 1726. Il fut enterré, comme il l'avoit ſouhaité, devant la chapelle de la ſainte Vierge.

1. Il a donné au public le vrai martyrologe d'Uſuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, imprimé ſur l'original même de l'auteur : *Uſuardi San-Germanenſis monachi martyrologium ſincerum, ad autographi, in San-Germanenſi abbatia ſervati, fidem editum, & ab obſervationibus R. P. Sollerii ſocietatis Jeſu vindicatum. Pariſiis, apud Franciſcum Giffart*, 1718, in-4. Le pere Bouillart a mis à la tête de ce martyrologe une préface & une lettre au pere du Sollier, jéſuite. Dans la préface, il donne une idée exacte de l'autographe d'Uuſuard, & fait en abrégé la vie de cet illuſtre moine de Saint-Germain-des-Prés. Dans ſa lettre au pere du Sollier, il réfute ſolidement les raiſons de ce ſavant jéſuite, qui, dans ſon édition du martyrologe d'Uſuard, publiée en 1714, a prétendu que le manuſcrit de Saint-Germain-des-Prés n'eſt point l'original. L'objection la plus ſpécieuſe eſt tirée des fréquentes ratures, corrections & additions qu'on voit dans ce manuſcrit du 9. ſiecle. D. Bouillart y répond d'une maniere qui doit ſatisfaire tout antiquitaire judicieux & non prévenu. Il fait voir que ce martyrologe fut dédié à Charles le chauve; mais que la minute originale, conſervée à Saint-Germain, ne fut pas préſentée au monarque; que les copies qui ſe répandirent dans le monde, furent tirées ſur celle de Charles le chauve, & que l'autographe fut retouché depuis par l'auteur. Des ratures de la même main que le reſte d'un manuſcrit, prouvent clairement qu'elles ſont de la façon de l'auteur même. Or, le P. Bouillart atteſte le fait : il l'eſt même aux yeux du public par la planche de l'écriture du manuſcrit placée à la fin de la préface du martyrologe imprimé.

L'Abbé Lebeuf, plus fécond en conjectures qu'en raiſons convainquantes, a pris le parti des Bollandiſtes; on a relevé l'opinion de cet académicien, comme elle le méritoit, dans le nouveau traité de diplomatique (*b*).

Le P. Bouillart a accompagné le texte d'Uſuard de notes, tant pour faire ſen-

(*a*) Addition au même article, indiqué ſeulement dans le premier volume. (*b*) Tom. IV pag. 450.

Digitized by Google

tir les mépriſes du P. du Sollier, que pour juſtifier les corrections du manuſcrit. L'ouvrage eſt terminé par une table alphabétique de tous les ſaints, dont il eſt fait mention dans le martyrologe d'Uſuard.

2. En 1722 D. Jacques Bouillart annonça le deſſein d'une hiſtoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle parut deux après., avec ce titre : Hiſtoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, contenant la vie des abbés qui l'ont gouvernée depuis ſa fondation ; les hommes illuſtres qu'elle a donnés à l'égliſe & à l'état ; les privileges accordés par les ſouverains pontifes & par les évêques ; les dons des rois, des princes & autres bienfaiteurs ; avec la deſcription de l'égliſe, des tombeaux & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable. Le tout juſtifié par des titres authentiques, & enrichi de plans & de figures. Par Dom Jacques Bouillart, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Paris, chez Grégoire Dupuis, 1724, in-folio. L'auteur explique dans la préface tout le plan de l'ouvrage, qu'il a diviſé en cinq livres. Le premier contient la fondation de l'abbaye, par Childebert, fils du grand Clovis, la vie de St. Germain, évêque de Paris, & les ſépultures des rois & des reines de la premiere race. Le ſecond commence par le ſacre de Pepin, qui aſſiſta peu après, avec Charlemagne, ſon fils, à la célebre tranſlation du corps de St. Germain, & comprend ce qui s'eſt paſſé ſous les rois de la ſeconde race. Hugues Capet, chef de la troiſieme, ouvre le troiſieme livre, comme reſtaurateur de la diſcipline réguliere, par ſa démiſſion du titre d'abbé, & le rétabliſſement des abbés réguliers. On voit enſuite l'accroiſſement de la ville de Paris dans le territoire de Saint-Germain, ſous Philippe Auguſte. Le quatrieme livre commence par le regne de Philippe le Valois. Il y eſt parlé des chapitres-généraux tenus en exécution de la bulle de Benoit XII, pour la réforme de l'ordre de St. Benoit, des fortifications faites dans l'abbaye par ordre de Charles V, lorſqu'il eut déclaré la guerre aux Anglois, & de l'abbé Guillaume III, illuſtre par ſa piété. Enfin, le cinquieme livre comprend l'introduction de la réforme de la congrégation de Chezal-Benoit, les troubles de la ligue par rapport à l'abbaye, la réforme de la congrégation de St. Maur, & tout ce qui s'eſt paſſé ſous les abbés commendataires juſqu'en 1700.

3. A la ſuite du corps de l'hiſtoire, D. Bouillart a mis une réponſe aux remarques d'un auteur anonyme ſur les figures du grand portail de l'égliſe, inſérées dans le mercure de Mai 1723. L'anonyme n'eſt autre que l'abbé des Thuilleries, dont il y a une replique (*a*) dans le tome XI de la continuation des mémoires de littérature & d'hiſtoire. La réponſe eſt ſuivie d'une deſcription de l'égliſe, du recueil des

(*a*) Il s'agit de ſavoir ſi la grande tour de l'égliſe de Saint-Germain, & les huit figures qui ornent ſon portail, ſont du milieu du 6. ſiecle, ou ſeulement du commencement du 11. ; Si, &c. Les écrits précedents, pour & contre, ſur cette diſpute, ſont dans les mercures de France des mois de Mai & Juin 1723, Mars, Avril, Mai & Juillet 1724.

Digitized by Google

titres & des pieces qui ſervent de preuves à l'hiſtoire ; d'un catalogue des ouvrages d'érudition & de piété que les religieux de la congrégation de Saint Maur ont donnés au public ; des nécrologes & des anciens uſages de l'abbaye. Tout l'ouvrage eſt orné de figures ſur vingt-quatre planches, de la main des meilleurs graveurs. La neuvieme eſt des plus curieuſes. Elle repréſente la vue méridionale de l'abbaye de Saint-Gérmain-des-Prés en 1410, & du Louvre tel qu'il étoit depuis Philippe Auguſte juſqu'à François I.

BOUQUET. (*Dom Bouquet*) (*a*) Dom Bouquet naquit à Amiens le 6 Août 1685, de parents reſpectables par leur exacte probité. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il forma le deſſein de ſe conſacrer à Dieu dans l'état eccléſiaſtique ; mais dans la ſuite il jugea qu'il étoit plus ſûr de chercher dans la ſolitude un aſyle contre les dangers du monde. Il ſe préſenta pour être admis dans la congrégation. Sa vocation ayant été éprouvée, il fut reçu au noviciat de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, & à l'âge de vingt-un ans, il y prononça ſes vœux le 16 Août 1706. Après avoir continué pendant deux ans les exercices du noviciat, & de s'être rempli de l'eſprit & de l'étendue des obligations de ſon état, il étudia la philoſophie, la théologie, & les langues grecque & hébraïque avec beaucoup de ſuccès.

Les ſupérieurs voyant ſon goût décidé pour la littérature, lui confierent d'abord le ſoin de la bibliotheque de Saint-Germain-des-Prés, & l'aſſocierent enſuite aux travaux de D. Bernard de Montfaucon. Après avoir concouru avec zele à l'impreſſion de pluſieurs ouvrages de ce ſavant maître, D. Bouquet ſe vit en état d'entreprendre ſeul une nouvelle édition de l'hiſtorien Flavius Joſeph. Il collationna les manuſcrits, s'appliqua à rétablir le texte de cet auteur, & ſon ouvrage étoit fort avancé, lorſqu'il fut prévenu par un ſavant de Hollande. Dom Bouquet ne voulant pas que ſon travail demeurât inutile, envoya généreuſement toutes ſes recherches à l'éditeur Hollandois, qui en a fait uſage.

Le grand projet d'une collection des hiſtoriens des Gaules & de la France, avoit été conçu par M. Colbert en 1676 ; mais les avis différents des ſavants ſur le plan de cette collection, en retarderent l'exécution, & ce miniſtre mourut avant qu'il eût pu la commencer. M. le Tellier, archevêque de Reims & bibliothécaire du roi, eut les mêmes vues. Il jetta les yeux ſur le pere Mabillon, pour être le directeur de cette entrepriſe ; mais ce ſaint religieux refuſa de ſe charger de cet emploi, dont il ſe croyoit incapable ; quoique tout le monde le jugeât très-propre à le bien remplir. Perſonne n'oſa accepter une fonction que D. Mabillon avoit cru au deſſus de ſes forces. Tel étoit l'état des choſes, lorſque M. Dagueſſeau fut fait chancelier de France.

La nouvelle collection de nos hiſtoriens fut une des premieres entrepriſes à laquelle il excita nos ſavants. Nous avons vu qu'en 1717, Dom Edmond Martene en préſenta un plan, qui fut approuvé, & ſur lequel il eut ordre de

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

travailler

Digitized by Google

travailler ; mais il ne fit que quelques légers commencements. Le P. le Long de l'oratoire, ſi connu par ſa bibliotheque hiſtorique, fut chargé de l'ouvrage. Sa mort, arrivée en 1721, en ſuſpendit l'exécution. Dans ces circonſtances, Dom Denys de Sainte-Marthe fit agréer au miniſtre que la congrégation de Saint-Maur, dont il étoit ſupérieur-général, ſe ſaiſit d'un projet qu'on avoit lieu de regarder comme abandonné, & dès l'année 1723, il jeta les yeux ſur Dom Martin Bouquet pour l'exécution.

Ce laborieux confrere s'y livra avec tant d'ardeur, qu'avant la fin de 1729, il ſe trouva prêt à donner deux volumes. Malheureuſement il fut enveloppé dans la tempête, qui fit ſortir de Saint-Germain-des-Prés huit religieux recommandables par leur piété & leurs travaux, & fut relégué dans l'abbaye de Saint-Jean de Laon. Les allarmes des libraires ayant pénétré juſqu'à la cour, M. le Chancelier Dagueſſeau, M. Chauvelin, alors garde des ſceaux, M. le maréchal de Noailles & M. le Comte d'Argenſon s'intéreſſerent pour D. Bouquet, & obtinrent ſon rappel en 1735. Il revint d'abord dans le monaſtere d'Argenteuil, où il étoit plus à portée des ſecours néceſſaires pour ſon ouvrage ; enſuite à Paris dans la maiſon des Blancs-Manteaux, où il fut fixé par ordre du roi. Ce fut là qu'il donna huit volumes les uns après les autres, ſous ce titre : *Rerum Gallicarum & Francicarum ſcriptores* : en françois, Recueil des hiſtoriens des Gaules & de la France. A Paris, aux dépens des libraires aſſociés, 1738 & *an. ſeq.*

Cette grande collection eſt dédiée au roi. Elle commence par des extraits de ce que les auteurs grecs & romains ont écrit concernant les Gaules. Chaque volume eſt orné d'une préface hiſtorique & critique, latine & françoiſe, & d'une table chronologique d'une très-grande utilité. Elle contient les annales Gauloiſes & Françoiſes ; c'eſt-à-dire que l'on y trouve raſſemblés, par ordre des temps, les principaux faits épars çà & là dans le volume. Dom Bouquet a mis à la fin quatre tables faites avec beaucoup de ſoin & d'intelligence. La premiere contient les noms de villes des lieux & des peuples : la ſeconde, les noms françois des villes avec les noms latins : la troiſième, les noms des perſonnes : & la quatrieme, les matieres. D. Bouquet a eu ſoin de marquer à la marge du texte les années auxquelles ſe ſont paſſées les choſes qui y ſont énoncées. Le recueil en lui-même eſt enrichi de quantité d'ouvrages & de pieces qui n'avoient jamais été imprimées. L'éditeur n'a pas oublié d'éclaircir par des notes les endroits obſcurs ou difficiles. D. Mabillon eſt venu ſouvent à ſon ſecours.

Le premier tome préſente une carte géographique des Gaules Ciſalpine & Tranſalpine, dreſſée ſur les deſcriptions des anciens tant hiſtoriens que géographes. Il contient tout ce qui a été fait par les Gaulois, & qui s'eſt paſſé dans les Gaules avant l'arrivée des François : & pluſieurs autres choſes qui les regardent, depuis leur origine juſqu'à Clovis. Dans la préface on traite pluſieurs queſtions touchant la Gaule & les Gaulois, & l'on y met ſous un ſeul point de vue ce qu'il y a de plus intéreſſant répandu dans ce premier volume.

Le ſecond, qui parut en même temps, renferme ce qui s'eſt paſſé dans les Gau-

Digitized by Google

les, & ce que les François ont fait ſous les rois de la premiere race. La préface eſt diviſée en deux parties : dans la premiere Dom Bouquet donne la notice des monuments qui compoſent ce volume : dans l'autre il traite quelques points concernant la nation des Francs, & éclaircit les premiers temps de notre monarchie par huit petites diſſertations ; la premiere, ſur l'origine des Francs ; la ſeconde, ſur leur nom ; la troiſieme, ſur la France & ſon étendue ; la quatrieme, ſur les mœurs des Francs ; la cinquieme, ſur leurs rois ; la ſixieme, ſur le temps où ces peuples ont eu une demeure fixe chez les Gaules ; la ſeptieme, ſur leur gouvernement ; & la derniere, ſur la ſucceſſion au royaume de France.

Le troiſieme tome publié en 1741, contient la ſuite de ce qui s'eſt paſſé dans les Gaules, & de ce que les François ont fait ſous les rois de la premiere race. La préface offre pluſieurs remarques, entre autres, ſur la chevelure des rois de France. Les ouvrages renfermés dans ce volume ſont au nombre de ſeize, auxquels on a joint des extraits des vies de tous les ſaints illuſtres qui ont fleuri depuis l'an 481, où commença ſon regne, juſqu'au temps de Pepin le bref. Enfin, ce volume eſt orné d'une carte géographique qui met ſous les yeux l'état de la France ſous les rois de la premiere race, tiré des obſervations de D. Bouquet & de M. Lebeuf, chanoine d'Auxerre.

Le tome quatrieme, qui parut avec le précédent, contient les lettres hiſtoriques, les loix, les formules, les diplômes, & pluſieurs autres monuments qui concernent les Gaules & la France ſous les rois de la premiere race. Les loix dont il s'agit, ſe réduiſent à la loi Salique, à celle des Ripuaires, à celles des Bourguignons & des Wiſigoths. D. Bouquet rend compte de tous ces différents articles dans la préface. Il y parle auſſi de pluſieurs conciles des Gaules, dont il donne des extraits dans ce volume. On y trouve vingt-neuf ouvrages ou morceaux d'hiſtoire qui terminent les actes & les monuments de la premiere race des rois de France.

Le cinquieme tome, donné au public en 1744, contient ce qui s'eſt paſſé ſous les regnes de Pepin & de Charlemagne ; c'eſt-à-dire depuis l'an 752 juſqu'à l'an 814, avec les loix, les ordonnances, les diplômes de ces deux rois, & autres monuments hiſtoriques. Dans l'édition de Ducheſne, il faut néceſſairement conſulter trois volumes, pour ſavoir tout ce qui concerne Pepin & Charlemagne ; au lieu que D. Bouquet a renfermé dans ce ſeul cinquieme tome tout ce qui appartient aux regnes de ces deux princes. Dans ſa préface il rend compte de tous les hiſtoriens & des morceaux d'hiſtoire qui compoſent cette collection accompagnée d'une belle & curieuſe carte géographique de l'empire de Charlemagne. On n'en avoit point encore vu qui renfermât avec tant d'exactitude l'étendue des états de cet empereur.

Le tome ſixieme du recueil des Gaules & de la France parut en 1749. Il contient les geſtes de Louis le débonnaire, d'abord roi d'Aquitaine & enſuite empereur, depuis l'an 781 juſqu'à l'an 840, avec les loix, les ordonnances & les diplômes de ce prince & de Pepin ſon fils, roi d'Aquitaine. Dans la préface Dom Bouquet fait des obſervations judicieuſes ſur Louis le débonnaire. Les

Digitized by Google

monaſteres qu'il a réparés, ceux qu'il a fondés, les égliſes qu'il a richement dotées, les ſoins qu'il a pris pour la réformation des chanoines & des moines, & ſon zele pour la converſion des païens, prouvent plus que ſuffiſamment ſa piété. La notice de plus de ſoixante-quatre monuments recueillis dans ce volume, en remplit la préface.

Le ſeptieme tome mis au jour la même année 1749, renferme les geſtes des fils & des petits-fils de Louis le débonnaire, depuis l'an 840 juſqu'à l'an 877, avec les capitulaires de Charles le chauve, & autres monuments hiſtoriques : les diplômes ſont rejettés dans le volume ſuivant. Dans la préface, après un préambule touchant les fils & les petits-fils de Louis le débonnaire, D. Bouquet fait connoître les monuments qui rempliſſent ce ſeptieme volume.

Le huitieme, publié en 1752, contient ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement du regne de Louis le begue, fils de Charles le chauve, juſqu'à la fin du regne de Louis V, dernier roi de la ſeconde race, c'eſt-à-dire, depuis l'an 877, juſqu'à l'an 987, avec les diplômes des fils & des petits-fils de Louis le débonnaire, qui n'ont pu entrer dans le volume précédent. Dans la préface, Dom Bouquet traite ſuccinctement des pieces & des ouvrages contenus dans celui-ci. Au frontiſpice il prend le titre d'honoraire de l'académie des ſciences, belles-lettres & arts d'Amiens : titre qui lui avoit été déféré par Meſſieurs les académiciens ſes compatriotes.

Ce tome VIII eſt le dernier que D. Bouquet ait publié. Il avoit déja bien avancé l'impreſſion du neuvieme, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie très-douloureuſe, qu'il ſouffrit avec un courage, une patience & une piété admirables. Le médecin n'ayant pu réuſſir par les ſaignées du bras & du pied à guérir l'inflammation du bas-ventre, le malade ne penſa plus qu'à ſe préparer à paroître devant Dieu. Il demanda les derniers ſacrements, qu'il reçut avec une foi vive & une profonde humilité. Il conſerva juſqu'à la fin la préſence d'eſprit & l'uſage de la parole, qu'il employa à réciter les endroits les plus touchants des pſeaumes, & à répondre à toutes les prieres des agoniſans. C'eſt dans ce ſaint exercice qu'il mourut, après quatre jours de maladie, le 6 Avril 1754, dans le monaſtere des Blancs-Manteaux, où il demeuroit depuis 19 ans.

Dom Martin Bouquet étoit un vrai religieux. Jamais ſes études ne prirent ſur les obligations de ſon état. Jamais il ne fit uſage de la penſion qu'on lui avoit accordée ſur le tréſor royal, ſans en demander la permiſſion à ſes ſupérieurs. Sa phyſionomie heureuſe, ſa candeur, ſon commerce facile, ſes manieres ſimples & unies, & ſa droiture, autant que ſes grands talents, lui avoient concilié l'eſtime & l'amitié de pluſieurs perſonnes de diſtinction. Les ſavants françois & étrangers venoient le voir, & pluſieurs ont profité de ſes lumieres. Il avoit rendu tous les ſervices littéraires, dont il étoit capable, à l'académie d'Amiens, & cette ſavante compagnie a conſacré un bel éloge public à ſa mémoire.

BOURDIN, (*Maurice*) *moine fameux d'Uſerche.* Né en Limouſin, il embraſſa la regle de St. Benoît au monaſtere d'Uſer-

Digitized by Google

che. Bernard, archevêque de Tolede, y étant paſſé avec le pape Paſchal, au mois de Décembre 1095, au retour du concile de Clermont en Auvergne, Maurice Bourdin plut à l'archevêque, qui voyant en lui de grandes qualités, l'emmena en Eſpagne. Il le fit premièrement ſon archidiacre, puis évêque de Conimbre. Maurice fit le voyage de Jéruſalem vers l'an 1108, & paſſa à Conſtantinople, où il fut chéri des grands, & de l'empereur Alexis. Après avoir employé trois ans à ce voyage, il revint en Portugal, où St. Géraud archevêque de Brague étant mort, il fut élu pour lui ſuccéder l'an 1110. Il alla à Rome cette année, pour obtenir du pape Paſchal II la confirmation de ſa tranſlation & le Pallium. Il y retourna en 1115, pour défendre les prérogatives de ſon ſiege, en quoi il réuſſit après de longues & ſérieuſes pourſuites. Elles firent connoître ſa capacité au pape Paſchal, qui le fit ſon légat pour traiter de la paix avec l'empereur Henri V, &, en cette qualité, il le couronna empereur dans l'égliſe de Saint-Pierre de Rome, l'an 1117; mais Paſchal II le trouva mauvais, & excommunia Maurice, au concile de Bénévent, tenu la même année. Ce pontife étant décédé l'année ſuivante, & les cardinaux ayant élu & ſacré pour pape Jean de Gaëte, ſous le nom de Gélaſe II, ſans le conſentement de l'empereur: ce prince le trouva très-mauvais, & s'en tenant offenſé, fit élire pape, Maurice Bourdin, ſous le nom de Grégoire VIII, le 14 Mars 1718. Le monarque conduiſit Maurice à Rome, où il demeura tout le reſte de l'année; & le jour de la Pentecôte il couronna en qualité de pape le même empereur Henri V, qui ſe retira quelque temps après en Ligurie, & de là en Allemagne. Cependant Bourdin envoyoit des bulles de tous côtés en qualité de Grégoire VIII, fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman, évêque d'Augsbourg; en Angleterre, par certains qui tenoient Gélaſe II pour antipape; & d'autres ne reconnoiſſoient ni Gélaſe, ni Grégoire: toutefois la France, & la plus grande partie de la chrétienté reconnut Gélaſe. Celui-ci devenu le plus fort en Italie, fit prendre Bourdin, qui, après avoir ſouffert mille affronts, mourut en 1121, ayant porté le nom de pape durant trois ans. Il ne laiſſoit point d'avoir ſon mérite, & avoit beaucoup écrit; mais les triſtes cataſtrophes qu'il eſſuya, nous en ont privé (*a*).

BOUYER, (*Dom Charles le*) (*b*) l'un des plus grands ſupérieurs de la congrégation, connut de bonne heure la vanité du monde, & s'empreſſa de le quitter. Son pere, lieutenant-général de Mortagne dans le Perche, le ſuivit à Vendôme, lieu de ſa retraite, & le redemanda avec tant de force & de vigueur, que Dom Vincent Marſolle, prieur du monaſtere, crut devoir rendre le fils à ſon pere. Mais le jeune homme déclara qu'il vouloit vivre chez lui comme il avoit fait au noviciat. En effet, on ne put gagner ſur lui de rompre l'abſtinence, de voir les compagnies, ni de ſe trouver dans aucune

(*a*) *Voyez* Fleury, hiſt. eccléſ., tom. XIII & XIV. (*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

partie de divertiſſement. Le pere vaincu par la conſtance de ſon fils, lui laiſſa la liberté de ſuivre ſa vocation. Le fils ſans différer s'en retourna à Vendôme, où il fit profeſſion à l'âge de 17 ans, le 3 de Février 1639. Il fut ſupérieur dans les principaux monaſteres de la congrégation, à Moutier Saint-Jean, à Bourges, à Saint-Jean d'Angely, à la Chaiſe-Dieu. Il étoit prieur de ce dernier monaſtere lorſqu'il fut propoſé par Dom Claude Martin pour être général de la congrégation. L'élection étant tombée ſur un autre, D. le Bouyer fut fait viſiteur de la province de France, enſuite prieur de Saint-Denys, & une ſeconde fois viſiteur de la même province. Il avoit une conduite très-douce & en même temps très-ferme pour l'obſervance des regles. Il vouloit que ſes religieux fuſſent tels qu'ils devoient être. Faiſant la viſite dans le monaſtere de Saint-Fiacre, il y mourut le 29 de Mai 1695.

Lorſqu'il étoit abbé de Saint-Sulpice de Bourges, il compoſa l'hiſtoire de ce monaſtere, où l'on garde ſon manuſcrit in-folio *minori*. A la premiere page il porte ce titre : *Collectio rerum memorabilium quæ ſub uno quoque abbate in monaſterio S. Sulpitii Bituricenſis evenerunt à fundatione ad annum* 1675. A la page 13 on trouve cet autre titre : *Hiſtoria monaſterii S. Sulpitii Bituricenſis, quam ſcribebat C. L. B. aſceta ſancti Sulpitii.* A la page 401 on lit : *Terminatum die decima quarta Maii anno milleſimo ſexcenteſimo ſeptuageſimo quinto*, & enſuite, *F. Carolus le Bouyer humilis abbas S. Sulp.* On voit que c'eſt le même ouvrage ſous deux titres différents.

BOYER, (*Dom Jacques*) (*a*). Dom Jacques Boyer, né au Puy-en-Velay, fit profeſſion dans l'abbaye de Saint-Auguſtin de Limoges le 30 Avril 1690. Les ſupérieurs l'employerent à recueillir dans les provinces des matériaux pour la compoſition du nouveau *Gallia Chriſtiana*.

Il eſt auteur des remarques hiſtoriques & critiques ſur le propre du dioceſe de Saint-Flour, à M. B. chanoine de Saint-Flour. Ces remarques utiles & curieuſes ſont renfermées en trois lettres.

1. La premiere, datée du 15 Décembre 1727, ſe trouve dans le tome VI, partie 2, pag. 464 des mémoires de littérature & d'hiſtoire, recueillis par le pere Deſmolets de l'oratoire. Dom Boyer y releve les fautes eſſentielles, où l'on eſt tombé au ſujet de St. Odile, abbé de Cluny, de St. Bonnet, & de St. George. Il obſerve que le pape St. Gelaſe a rejetté l'hiſtoire du martyre de St. George, comme étant apocryphe, & que le bréviaire romain n'a jamais admis les fables que l'on trouve dans le propre de St. Flour.

2. La ſeconde lettre eſt dans le VIIIe. tome du pere Deſmolets, partie premiere, pag. 165. L'auteur fait voir qu'on a confondu dans le propre de St. Flour, St. Robert, fondateur & premier abbé de la Chaiſe-Dieu en Auvergne, avec St. Robert, abbé de Molê-

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

me en Champagne, & fondateur de l'ordre de Cîteaux. Il fait des obſervations ſur l'office & les leçons de ces deux ſaints, ſur les reliques de St. Robert de la Chaiſe-Dieu, & ſur le tombeau du pape Clément VI. Ces articles fonrniſſent bien des anecdotes.

3. La troiſieme lettre, qui eſt dans le XIe. tome des mêmes mémoires de littérature, n'eſt pas moins curieuſe que les précédentes. Sur la queſtion ſi les abbés peuvent conſacrer une égliſe, il rapporte un fait de St. Colomban, qui ne differe point de la conſécration épiſcopale. » Il bénit de l'eau, il en aſ» perge l'égliſe, il en fait le tour pro» ceſſionnellement avec ſes religieux, » en chantant des pſeaumes, en un » mot, il en fait la dédicace, *Dedica» vit eccleſiam.* Mais ce qui eſt encore » plus fort, après avoir invoqué le » nom de Dieu, il fait les onctions ſur » l'autel, *Unxit altare;* il y met des » reliques de Ste. Aurélie, il revêt en» fin l'autel des ornements convena» bles, & il y célebre la meſſe «. D. Boyer emploie la ſuite de cette troiſieme lettre à relever pluſieurs fautes des Bollandiſtes, & à faire la critique des leçons d'un nombre de ſaints.

4. Après cette lettre on en trouve une que je crois être ſortie de la même plume que les précédentes. Elle eſt datée du 10 de Décembre 1728, & adreſſée au prieur de Beaulieu. Elle roule ſur quelques ſingularités du rituel de cette abbaye, & contient l'extrait de tout ce qu'il y a de plus remarquable. On peut dire de Dom Jacques Boyer qu'il auroit pu tenir un rang diſtingué parmi les gens de lettres, & faire honneur à ſa congrégation, s'il eût été d'une humeur plus ſociable. Il mourut dans l'abbaye de Chézal-Benoit, le 9 Septembre 1738.

BRACHET, *ſupérieur-général de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Benoit Brachet, iſſu de la maiſon de ce nom, illuſtre par ſon ancienneté & par ſes alliances, fut élevé dans l'abbaye de Fleury-ſur-Loire, & en embraſſa l'inſtitut à l'âge de 16 ans. Les progrès qu'il fit dans les ſciences comme dans la vertu le firent bientôt diſtinguer. Il n'avoit que 22 ans qu'on le fit ſous-prieur & profeſſeur de philoſophie à Tiron, & n'étoit âgé que de 25 ans, n'étant pas encore prêtre, lorſqu'il fut élu prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris (*a*). Il devint enſuite prieur de Saint-Germain-des-Prés, dont il répara l'égliſe & le monaſtere. Depuis ce temps-là, il rendit de grands ſervices à l'égliſe & à ſon ordre. Louis XIII lui offrit un évêché qu'il refuſa, auſſi-bien qu'une penſion de 12000 livres qu'un prince lui vouloit faire. Les cardinaux de Richelieu & de Mazarin le mirent ſucceſſivement dans leur conſeil pour les affaires eccléſiaſtiques. Il fut député deux fois à Rome pour le bien de l'égliſe, & pour la réforme de ſon ordre. Sa majeſté lui fit l'honneur de le nommer pluſieurs fois commiſſaire pour des affaires eccléſiaſtiques, avec des cardinaux, des archevêques, des évêques & des conſeillers d'état; & le parlement lui donna auſſi plus de ſix fois la même commiſſion. En 1670, le roi le choiſit pour aller recevoir de

(*a*) Les congrégations de Cluny & de Saint-Maur étoient alors unies.

Digitized by Google

ſa part ſur la frontiere de France le roi Caſimir de Pologne : ce qu'il fit d'une maniere qui plut fort à ſa majeſté. Il fut élu général de la congrégation au mois d'Avril 1682, & mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, le 7 Janvier 1687, âgé de 77 ans.

Outre des traités de philoſophie & de morale, ce grand perſonnage a écrit un nombre conſidérable de diſcours, de lettres & de mémoires relatives aux affaires importantes qui lui furent confiés.

BRETAGNE, (*Dom Claude*). Dom Bretagne, né d'une très-bonne famille de la ville de Sémur au dioceſe d'Autun, a été un des plus grands ſupérieurs de la congrégation de Saint-Maur. Il en embraſſa la réforme au monaſtere de la Charité-ſur-Loire en 1643, dans le temps de l'union de Cluny à la congrégation. Mais la ſéparation des deux corps s'étant faite ſur la fin de ſon noviciat, il alla à Moûtier-Saint-Jean, où il fit profeſſion le 6 de Novembre 1644, âgé de 19 ans. Il fut univerſellement eſtimé pour ſa piété & ſa vertu, pour la politeſſe de ſes manieres & la beauté de ſon eſprit, pour l'agrément de ſa converſation & pour ſa conduite éclairée & très-aimable. En conſéquence de ces belles qualités, il fut ſucceſſivement nommé prieur de Saint-Médard de Soiſſons, de Saint-Corneille de Compiegne, de Saint-Remi de Reims, où il ſe fit une grande réputation par ſes prédications, de Saint-Benigne de Dijon, de Saint-Remi pour la ſeconde fois, des Blancs-Manteaux, aſſiſtant de Dom Brachet, ſupérieur-général, enſuite prieur de Saint-Germain-des-Prés, puis viſiteur de Bourgogne & de Normandie, où il termina ſa carriere. Il mourut à Bonne-nouvelle de Rouen, le 13 de Juillet 1694. Dès qu'il ſe ſentit dangereuſement malade, il renvoya au pere général ſon inſtitution de viſiteur, afin de mourir ſimple religieux.

1. Le premier ouvrage qu'il ait donné au public eſt la vie de M. Bachelier de Gentes. A Reims, chez Pottier, 1680, in-8. Le pere le Long parle de ce livre comme imprimé en 1682. C'eſt peut-être une ſeconde édition. Pierre Bachelier, né à Reims d'une honnête famille, eſt devenu célebre par ſa converſion, ſa grande piété & ſes aumônes. Il mourut dans le ſein de la pénitence le 4 Mai 1672. Dom Claude Bretagne étoit prieur de Saint-Remi lorſqu'il compoſa la vie édifiante de ce grand ſerviteur de Dieu.

2. Le pere Bretagne eſt auteur de pluſieurs petits ouvrages devenus rares; ſavoir, les merveilles de Notre-Dame de Bethléem de Ferrieres en Gâtinois.

3. Relation de ce qui s'eſt paſſé dans la proceſſion du corps de St. Remi.

4. Sermon imprimé, que notre bénédictin prêcha à Paris dans le monaſtere de Lieſſe.

5. Le livre le plus conſidérable de Dom Claude Bretagne eſt celui qu'il publia étant prieur de Saint-Germain-des-Prés, ſous ce titre : Méditations ſur les principaux devoirs de la vie religieuſe, marqués dans les paroles de la profeſſion des religieux : avec des lectures ſpirituelles tirées de l'écriture & des ſaints peres, pour une retraite de dix jours. Par un religieux de la congrégation de Saint-Maur. A Paris,

Digitized by Google

chez Pierre de Bats, 1689, in-4. Ces méditations ont été réimprimées à Paris, in-4, en 1696, & en 1703, in-8. Elles renferment tout ce qu'il y a de plus fort & de plus ſolide dans les peres & les anciens maîtres de la vie chrétienne & religieuſe. Elles ſont écrites d'un ſtyle très-pur, avec force & ſolidité, avec douceur & beaucoup d'onction. Elles ſont accompagnées de bonnes lectures ſpirituelles, qui expriment les ſentiments des ſaints peres ſur les vérités qu'on ſe propoſe de méditer.

6. Enfin, Dom Claude Bretagne a compoſé & publié les conſtitutions des filles de St. Joſeph, dite de la Providence, établies dans le fauxbourg Saint-Germain. A Paris, 1691, in-8.

7. Dans le ſecond volume des affaires du temps de 1688, pag. 82, on lit un diſcours de Dom Bretagne, par lequel il adhere à l'appel comme d'abus, interjetté au ſujet des franchiſes à Rome.

Il eſt parlé de Dom Bretagne dans les analectes de Dom Mabillon, tome I, pag. 179, & dans la préface du premier volume du ſpicilege du pere d'Achery. Ce fut Dom Bretagne qui lui communiqua le *Chronicon San-Benignianum*, imprimé dans ce premier volume. M. Nicole adreſſa à Dom Bretagne une lettre fort curieuſe au ſujet d'un ſermon qu'il avoit prêché, & qui n'avoit point été goûté.

BRICE (*Dom Etienne Gabriel*) (*a*) naquit à Paris d'une famille honnête au mois de Juin 1697. Il perdit dès l'enfance ſon pere & ſa mere, & fut élevé par les ſoins de M. Brice ſon oncle & ſon tuteur, connu dans la république des lettres par ſa deſcription de la ville de Paris. Le jeune Brice fit ſes humanités au college des Quatre-Nations. Il n'avoit pas encore achevé ſon cours de philoſophie, lorſqu'il ſe retira chez les chartreux de Paris pour y faire ſon noviciat. Il y demeura un an & demi, après quoi il penſa à embraſſer un inſtitut moins oppoſé à ſon caractere vif & bouillant. Au mois de Janvier 1716, étant âgé de dix-huit ans & demi, il alla au noviciat de Saint-Lucien de Beauvais, de la congrégation de Saint-Maur, où il prononça ſolemnellement ſes vœux le 7 Février 1717.

Après avoir ſuivi les exercices & achevé les études dont on occupe les jeunes religieux pendant 7 ou 8 ans, il fut promu au ſacerdoce. Alors il ſe dévoua tout entier à l'étude de l'antiquité eccléſiaſtique, & pour y réuſſir il travailla ſans relâche à ſe perfectionner dans la connoiſſance du grec, dont il avoit appris les éléments au college. Conformément à ſon goût, & pour être utile au public, il traduiſit des lettres de St. Baſile de Grec en François. On ne ſait pourquoi cette traduction n'a pas vu le jour. Peut-être que les occupations qui lui ſont ſurvenues, ne lui ont pas laiſſé le temps de la revoir & de la mettre en état de ſoutenir les regards du public.

Quoi qu'il en ſoit, les ſupérieurs majeurs le firent venir à Saint-Germain-des-Prés en 1731, pour travailler à

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

la continuation du nouveau *Gallia Chriſtiana*. Il s'y eſt livré pendant 24 ans avec un zele, une aſſiduité & un courage que ſes amis ont admiré. On le regarde comme le principal auteur des tomes qui contiennent les métropoles de Narbonne, de Paris, de Reims, de Rouen, & même de Sens, quoique cette derniere n'ait pas encore été publiée. Une mort ſubite & prématurée mit fin à ſes travaux le 13 Novembre 1755. Dom Pierre Henri, ſon ſucceſſeur, a fait ſon éloge à la tête du XIe. tome du nouveau *Gallia Chriſtiana*.

BROCK, (*Théodore*) *de la congrégation de Saint-Vannes*. Dom Théodore de Falon-Brock fut un de ces hommes ſimples en apparence, dont les petits génies font peu de cas; mais qui, ſans s'inquiéter, marchent d'un pas égal dans la carriere qu'ils ſe ſont faite, & qui finiſſent par mériter place au temple de mémoire.

Il s'appliqua d'abord à la prédication, y réuſſit, & cultiva ce talent juſqu'à ce qu'il en fut empêché par une ſurdité qui lui ſurvint.

Alors il travailla à une hiſtoire de Metz, & en forma deux volumes in-4, manuſcrits. On lui en a rendu juſtice dans la préface de l'hiſtoire générale de cette ville, en diſant que ces mémoires ſont préférables à tous ceux qui avoient été recueillis juſques-là. Dans le deſir de faire rouler la preſſe, il avoit abrégé & rédigé de ſon mieux ſes recueils en forme d'hiſtoire, avoit même obtenu le privilege & la permiſſion d'imprimer; mais quelqu'un y mit obſtacle.

Ce religieux, auquel Dom Calmet donne rang dans ſa bibliotheque de Lorraine, étoit né à Châlons-ſur-Marne, d'une famille diſtinguée, & avoit fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, le 4 Juin 1704. Il a fini ſes jours en celle de Saint-Arnould de la même ville, le 9 Avril 1762.

BRYOT, (*Dom Simon*) né à Chaumont, dans le dioceſe de Langres, fit profeſſion dans l'abbaye de Vendôme, le 13 Mai 1637, à l'âge de 19 ans, & mourut à Moleſme, le 6 Juin de l'an 1701. Il a compoſé l'hiſtoire de cette abbaye, qui en conſerve le manuſcrit.

BUGNOT, (*Dom*) (*a*). Dom Bugnot, poëte latin, naquit à Saint-Dizier en Champagne de parens nobles. Il quitta le monde en 1635, ſe conſacra à Dieu dans la congrégation de Saint-Maur, & fit profeſſion à Saint-Remi de Reims, le 28 Mars 1636. Il paſſa une partie de ſa vie à enſeigner la rhétorique dans les colleges de Tiron & de Saint-Germer. Sur la fin de ſes jours il fut élevé à la ſupériorité. Le 21 de Septembre de l'an 1673, il mourut dans l'abbaye de Bernay en Normandie, dont il étoit prieur. Il a donné divers ouvrages, dont voici la notice.

1. En 1662, il fit imprimer à Orléans, in-12, la vie ou l'hiſtoire de M. Bugnot ſon oncle.

2. *Vita & regula ſancti Benedicti cari-*

(*a*) Cet article, qui étoit incomplet dans le premier volume, eſt ici tel qu'il doit être.

Digitized by Google

minibus expreſſæ. Pariſiis, 1662, in-12. Dom Bugnot a rendu la regle de St. Benoit en vers, avec toute la facilité & l'élégance dont une pareille matiere eſt ſuſceptible. Donnons pour exemple le chapitre 36 *de infirmis fratribus*:

Infirmis dum curam offers, operamque miniſtras,
Chriſto hanc languenti ſuppeditare puta;
Nam quod feciſti fratri, minimoque meorum,
Hoc mihi tum factum credito, Chriſtus ait.
Hanc ægrotus opem impendi ſibi numinis ergò
Credat, & exceſſu ſit ſine cura ſui.
Quive moleſtus erit, fac ut æqua mente feratur:
Te quidem merces amplior indè manet.
Infirmis ſit cella ſuis languoribus apta.
Hiſque timoratus ſollicituſque vacet.
Ægrotis dum opus eſt, non balnea juſta negabis:
At juveni & ſano balnea rara dato.
Infirmis ac debilibus ſas carnibus uti:
At validis eſto grande comeſſe nefas.
Cura ſit abbati ne quid patiantur iniqui:
Error enim fratris, præſidis error erit.

3. *Sacra elogia ſanctorum ordinis ſancti Benedicti verſibus reddita. Pariſiis*, 1663, in-12. Ces éloges poétiques des ſaints Bénédictins, la vie & la regle de St. Benoit en vers, furent réimprimés enſemble en 1665 & 1669, chez Billaine.

4. *Joannis Barclaii Argenidis pars ſecunda & tertia. Pariſiis*, 1669, in-8. C'eſt ici la continuation ou le ſecond volume de l'Argenis, roman héroïque & allégorique, dans lequel on rapporte ſous des noms empruntés l'hiſtoire des regnes d'Henri III & d'Henri IV. Le but principal de ce roman eſt de donner une inſtruction utile au roi & au royaume de France, déſigné ſous le nom de Sicile. Dom Bugnot a rendu la narration plus agréable par un grand nombre de vers qu'il y a inſérés pour lier les matieres. Il a mis à la fin deux éclogues de ſa compoſition. Il a été vivement critiqué par M. l'abbé Joſſe, chanoine de Chartres, auteur d'une nouvelle traduction de l'Argenis de Barclay.

Dom Gabriel Bugnot avoit fait pluſieurs autres ouvrages qui ont été perdus. Il étoit bon poëte, habile rhétoricien, & parloit la langue grecque comme la latine.

BULTEAU, (*Louis*) (*a*). Louis Bulteau, d'une famille conſidérable dans la robe, nâquit à Rouen, l'an 1625. En 1647, il hérita de la charge de ſecrétaire du roi qu'avoit M. Louis Bul-

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

Digitized by Google

teau ſon oncle. Il l'exerça quelques années avec honneur. Mais dégoûté du monde, il la réſigna en 1661, à Charles Bulteau ſon frere, pour ne plus s'occuper que de ſon ſalut & de l'éternité. Il paſſa quelques années à Jumiegès dans la plus exacte retraite. Ce fut-là qu'il prit la réſolution de cacher tous les avantages qu'il avoit reçus de la nature & de la grace, ſous l'humble condition de commis dans la congrégation de Saint-Maur. On s'engage dans cet état par un contrat civil qui oblige à conſacrer toute ſa vie au ſervice de la religion, & l'on jouit de tous les privileges des religieux. M. Bulteau paſſa cet acte le premier Mai 1672, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il y vécut le reſte de ſes jours dans une ſimplicité & une humilité, qui ont peu d'exemples. Il demeuroit au milieu de Paris comme il auroit fait dans le lieu le plus ſolitaire. Il ſe fit toujours un plaiſir & un devoir d'obliger tous les religieux de chœur. Les ſupérieurs voulant honorer ſa vertu, & lui donner le pas au deſſus des autres commis & des freres convers, lui firent prendre la tonſure cléricale. Elle ne fit que l'affermir dans l'humilité, qui fut toujours ſa vertu favorite. Au lieu des travaux corporels, qui ſont l'occupation ordinaire des commis dans la congrégation, on ne l'occupa qu'aux travaux de l'eſprit & à l'étude, pour laquelle il avoit un attrait particulier.

Il étoit très-ſavant; mais il avoit grand ſoin de cacher ſon ſavoir, pour paroître mépriſable aux yeux du monde. Quoique par un effet de ſa profonde humilité il n'ait jamais mis ſon nom aux ouvrages ſortis de ſa plume, les ſavants qui le connoiſſoient, l'obligerent à ſe déceler malgré lui. Ils venoient le conſulter de toutes parts ſur leurs productions, & comme il étoit très-officieux, il ſe chargeoit volontiers des ſoins qu'ils exigeoient de lui. Outre la connoiſſance qu'il avoit des langues grecque, latine, italienne, eſpagnole, il poſſédoit encore toute la délicateſſe de la nôtre. Il ſavoit les mathématiques en perfection, & ſe délaſſoit quelquefois l'eſprit à la poéſie latine & françoiſe, dans leſquelles il réuſſiſſoit également bien.

Après avoir paſſé plus de 20 ans dans la retraite, l'étude & dans l'exercice régulier de la vie monaſtique, quoiqu'il n'en portât pas l'habit, il finit ſes jours ſans s'en appercevoir. Le 6 d'Avril de l'an 1693, étant ſorti pour rendre viſite à M. l'abbé de Sainte-Beuve, lorſqu'il fut arrivé chez lui, il ſonna à la porte. L'abbé ayant mis la tête à la fenêtre, & ayant vu M. Bulteau ſon ami, deſcendit lui-même pour le recevoir. Mais quelle fut la ſurpriſe de ſon affliction, lorſqu'au lieu de trouver un ami vivant, il trouva un mort: ne remarquant en lui aucun ſigne de vie, il le fit rapporter au monaſtere. Les ſupérieurs majeurs de la congrégation, & toute la communauté de Saint-Germain-des-Prés furent très-ſenſibles à une mort ſi ſubite. Heureuſement pour avoir été ſi précipitée, elle n'avoit pas été imprévue à M. Bulteau qui s'y étoit préparé par une vie ſainte. Alliance admirable! Il joignoit à un très-bel eſprit la ſimplicité & l'innocence d'un enfant.

Ses Ouvrages.

1. Il eſt auteur de la traduction de la

Digitized by Google

défenſe des droits de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, écrite en latin par Dom Robert Quatremaire, & imprimée en 1668, in-12. On a mis dans le titre de cette traduction, par Dom Robert Quatremaire; ce qui porteroit à croire qu'il a réellement écrit ce livre en françois, quoique ce ne ſoit que la verſion de ſon écrit latin.

2. M. Bulteau a, de plus, traduit en françois l'introduction à la ſageſſe, ou la petite morale de Louis Vivez. Cette traduction, avec le latin à côté, a été imprimée à Paris chez Jean-Baptiſte Coignard, 1670, in-12.

3. On lui eſt auſſi redevable de la traduction du livre intitulé : *Cura clericalis*, l'emploi des eccléſiaſtiques ou petit traité des ſacrements, avec le latin à côté, imprimé à Paris, chez le même. Cet excellent ouvrage, en trois volumes in 12, a été réimprimé pluſieurs fois en françois & en latin.

4. Il a donné au public la défenſe des ſentiments de Lactance ſur le ſujet de l'uſure, contre la cenſure d'un miniſtre de la religion prétendue réformée. A Paris, chez Etienne Michallet, 1670 & 1671, un volume in-12. Il y a eu une troiſieme édition de ce bon livre à Paris, en 1677, dans le même format. L'auteur établit non-ſeulement la doctrine de Lactance ſur l'uſure, mais encore ſon propre ſentiment, qui n'eſt nullement favorable aux prêts uſuraires. Il en fait voir l'abus par l'autorité de l'Ecriture ſainte & de la tradition. Il obſerve que les païens même ne permettoient point l'uſure. Son ouvrage eſt contre Servatius Gallæus, miniſtre de Ziricée en Zélande, qui, dans ſes notes ſur Lactance, lui avoit attribué des ſentiments ſur l'uſure, qu'il n'a pas eus.

5. On a encore de M. Bulteau le livre intitulé : Le faux dépôt, ou réfutation de quelques erreurs populaires touchant l'uſure. A Lyon & à Mons, 1675, in-12. On a réimprimé cet ouvrage ſous le titre de traité de l'uſure, ouvrage très-utile à tous les chrétiens, mais principalement aux marchands & aux négociants. La queſtion du faux dépôt y eſt traitée à fond, & on y trouve la Réfutation de quelques erreurs communes & populaires touchant l'uſure. Par feu M. Nicole. A Paris, chez François Babuty, 1720, in-12. C'eſt à tort que l'on attribue cet ouvrage à M. (*a*) Nicole, & qu'on le donne comme n'ayant pas encore paru. L'avis important qui eſt à la tête de l'édition de 1720, eſt auſſi dans celle de 1674, ſous le titre ſimple d'avertiſſement, excepté depuis ces mots, le nom ſeul de l'auteur, &c. & au lieu que dans l'édition de 1720 on lit que ce traité n'avoit été dans ſon origine qu'un mémoire dreſſé pour un religieux : on lit dans l'édition de 1674, par un religieux.

6. M Bulteau retoucha en 1679, les méditations de Dom Firmin Rainſſant, dont le françois n'étoit plus ſupportable.

7. C'eſt encore à M. Bulteau qu'on doit la traduction françoiſe de la belle épitre dédicatoire qui eſt à la tête du premier tome des ouvrages de St. Au-

(*a*) *Voyez* la Bibliotheque de D. Le Cerf, pag. 56; les mémoires du P. Niceron, tom. XI, & l'hiſtoire de la vie & des ouvrages de M. Nicole, 2. partie.

Digitized by Google

guſtin, telle qu'elle fut préſentée à Louis XIV, à Verſailles, au mois de Mars 1679, par le pere général, Dom Blampin & deux autres religieux. Cette épitre en françois a été imprimée. La latine eſt de Dom Mabillon, qui la fit du ſoir au matin.

8. M. Bulteau s'appliqua particuliérement à l'étude de l'hiſtoire monaſtique, comme plus convenable à ſon état. Il compoſa d'abord l'hiſtoire monaſtique d'Orient. Quoiqu'elle comprenne exactement tout ce qui regarde les moines orientaux, ſa modeſtie ne lui permit pas de lui donner d'autre titre que celui d'Eſſai de l'hiſtoire monaſtique d'Orient. A Paris, chez Pierre de Bats, 1678, in-8 : livre très-exact & fort eſtimé, au jugement même du fameux M. Lenglet. L'auteur ne fait pas remonter l'origine des monaſteres plus haut que St. Antoine, mort en 356. Il ſuit en cela l'opinion commune; quoiqu'il lui paroiſſe vraiſemblable qu'il y a eu des moines & même des monaſteres dans les trois premiers ſiecles de l'égliſe. L'exemple de Ste. Eugénie prouve qu'au ſecond ſiecle il y en avoit en Egypte. M. Bulteau fait une peinture fidelle des monaſteres & de la vie des anciens moines d'Orient, & décrit leur inſtitut & leurs regles. Il prouve qu'ils avoient des prêtres parmi eux, & des égliſes, où ils s'aſſembloient. Il fait voir que les congrégations & les chapitres des moines ne ſont pas ſi nouveaux qu'on s'imagine. Les remarques qu'il fait ſur la diſcipline monaſtique ſont intéreſſantes. Il termine ſon ouvrage au 7. ſiecle.

9. Après avoir traité de la naiſſance & du progrès de l'état religieux en Orient, il entreprit de faire la même choſe à l'égard de l'Occident. C'eſt ce qu'il exécuta dans l'ouvrage intitulé : Abrégée de l'hiſtoire de l'ordre de St. Benoit, où il eſt parlé des ſaints, des hommes illuſtres, de la fondation, & des principaux événements des monaſteres. Le tout tiré des actes des ſaints, des chroniques & des chartes des monaſteres & d'autres anciens monuments, & accompagné d'une table chronologique. A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard, 1684, & chez Pierre de Bats, 1694, 2 volumes in-4. Cet ouvrage eſt dédié à Mme. la Dauphine, au nom du ſupérieur-général & des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (a) ». C'eſt, dit M. Dupin, une » hiſtoire complete, exacte, & bien » ſuivie de l'ordre monaſtique de tout » l'Occident juſqu'au 10. ſiecle «. Outre la table des monaſteres & celle des matieres, on trouve à la fin de chaque tome une table chronologique diviſée en deux colonnes, deſtinées à mettre en parallele l'hiſtoire générale avec l'hiſtoire monaſtique. Dans la premiere colonne on voit les conciles qui ſe ſont tenus, les rois, les empereurs, les papes, & les principaux événements qui appartiennent à l'hiſtoire générale, & principalement à celle de l'égliſe. Dans la ſeconde on remarque l'époque de la fondation de chaque monaſtere, l'année de la naiſſance & de la mort des ſaints les plus illuſtres de l'ordre de St. Benoit, leurs actions les plus remarquables, & généralement tout

(a) 17 Siecle, tom. IV, pag. 278.

Digitized by Google

ce qui eſt arrivé de plus conſidérable dans cet ordre. La table chronologique du premier volume eſt précédée de la » vie de St. Benoit, contenue » dans le ſecond livre des dialogues » de St. Grégoire, pape, traduit en » françois «.

L'abrégé de l'hiſtoire de l'ordre de St. Benoit a été eſtimé de tous les ſavants. Le célebre M. Nicole en faiſoit l'éloge toutes les fois que l'occaſion s'en préſentoit. M. Bulteau avoit préparé un troiſieme tome, qui n'a pas vu le jour, on ne ſait pourquoi. On a ſon manuſcrit en deux volumes, & il a pour titre : Hiſtoire du 10. ſiecle de l'ordre monaſtique. M. Bulteau l'eſtimoit plus que tous ſes autres ouvrages enſemble ». Il y faiſoit voir que ce ſie» cle, que tous les écrivains eccléſiaſ» tiques ont toujours appellé un ſiecle » d'ignorance, a été très-fécond en » grands hommes, qui n'ont pas, à la » vérité, paru par leurs ouvrages, à » cauſe qu'il n'y avoit pas d'héréſies » en ce temps-là; mais qui n'ont pas » laiſſé de ſe faire diſtinguer par leurs » grandes vertus, & d'écrire même » très-ſolidement ſur quantité de ma» tieres importantes «. Telle eſt l'idée que M. (a) Pinſſon donne du manuſcrit que M. Bulteau laiſſa en mourant.

10. Enfin il a donné au public les dialogues de St. Grégoire le grand traduits en françois, avec des notes & une diſſertation touchant la vérité de ces dialogues. A Paris, 1689, in-12. Saint Grégoire, dans les trois premiers, fait l'éloge de pluſieurs ſaints d'Italie, & principalement de St. Benoit, &, dans le quatrieme, il traite de l'immortalité de l'ame, & de ſon état dans l'autre vie. Ces dialogues avoient déjà été mis en françois avant l'an 1410. M. Bulteau dit qu'il n'y a point eu d'ouvrages des ſaints peres qui aient été traduits en plus de langues. Il montre que ces dialogues ſont véritablement de St. Grégoire le grand, & le juſtifie contre quelques proteſtants de ce qu'il y a rapporté un ſi grand nombre de miracles.

(a) Lettres ſur les hommes illuſtres de la congrégation, pag. 2.

Digitized by Google

CABILLOT, (*Louis*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Louis Cabillot, natif de Verdun, & profès de l'abbaye de St. Airy de la même ville, du premier jour de Juin 1721, fut un des plus pieux, comme l'un des plus ſavants religieux qu'ait eu de nos jours cette congrégation. Parmi pluſieurs petits défauts, il avoit éminemment un grand nombre de hautes vertus. Quant à ſon ſavoir, non-ſeulement il poſſédoit les lettres humaines, ſur-tout les hiſtoires eccléſiaſtiques & civiles, mais ſavoit par cœur l'ancien & le nouveau teſtament. Admirateur de l'auſtere inſtitut d'Orval, il deſiroit finir ſes jours en cette abbaye de Cîteaux, & la choſe arriva; y étant allé de Notre-Dame de Mouzon, dont il étoit religieux, pour la fête de St. Bernard, il y mourut ſubitement le lendemain vingt-unieme jour du mois d'Août 1773. Outre nombre de ſermons qui reſpirent la piété & le zele dont il étoit rempli, il a laiſſé en manuſcrit un volume in-4. d'obſervations judicieuſes & profondes, ſur la maniere de former un nouveau bréviaire que l'on méditoit dans la cong., avec un autre ouvrage, manuſcrit, petit in-folio, en faveur de la ſoumiſſion due à l'égliſe, en ce qui concerne les matieres du temps. On le conſerve à Saint-Vannes de Verdun.

CAFFIAUX, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Caffiaux, natif de Valenciennes en Hainaut, religieux Bénédictin de la congr. de Saint-Maur, hiſtoriographe de Picardie, honoraire de l'académie littéraire d'Amiens, archiviſte employé pour le roi à la collection des monuments hiſtoriques, eſt un des plus laborieux écrivains de notre ſiecle. L'ouvrage qu'il vient d'annoncer au public par un proſpectus, montre, au jugement de M. Philippe de Pretot, cenſeur royal, les lumieres ſupérieures de l'auteur, dans une matiere qui a exigé de ſa part une conſtance inépuiſable, un travail d'une longue ſuite d'années, des recherches immenſes, un choix judicieux dans ſes preuves, de l'ordre dans la diſpoſition des ſujets, qui en reçoivent la plus grande clarté & une abondance qui contribuera à conſerver des titres que le temps pourroit faire égarer, & à indiquer des milliers d'autres dont il donne les renſeignements & qui pourront être conſultés par les perſonnes intéreſſées à la ſplendeur de leurs maiſons.

Cet ouvrage a pour titre: Tréſor généalogique ou extraits des titres anciens, qui concernent les maiſons & familles de France & des environs. A Paris, chez Philippe-Denis Pierres, imprimeur du college royal de France, 1777.

Raſſembler ſous un même point de vue une infinité de titres précieux & importants, dont on ne pouvoit auparavant ſe procurer la connoiſſance, qu'avec des dépenſes énormes & ſouvent infructueuſes; donner à la nobleſſe

Digitized by Google

des moyens ſûrs & faciles de conſtater une extraction ancienne & reſpectable, ſoit pour parvenir aux honneurs, ſoit pour placer des parents dans les chapitres, ſoit pour diſcuter des intérêts de famille, qui, pour l'ordinaire, demandent une ſuite de filiations, ſans être obligés de recourir aux ſiecles paſſés, de fouiller dans les monuments & les dépôts publics, les chartiers des ſeigneurs, les regiſtres des greffes & des égliſes, les archives des chapitres, des abbayes, des monaſteres, des villes, des provinces; travail également pénible, dangereux & rebutant: tel eſt le plan de Dom Caffiaux. C'eſt le produit de 40 années de recherches.

L'auteur qui a produit la plus grande partie de ſes recherches juſqu'à aujourd'hui, ſe borne, quant à préſent, aux perſonnes qui vivoient en 1400 ou auparavant. C'eſt la partie la plus intéreſſante & la plus négligée. Pluſieurs raiſons l'ont engagé à ne parler que de l'ancien temps. 1°. L'ouvrage eut été trop volumineux, s'il avoit été porté juſqu'à nos jours. 2°. Les généalogiſtes ſavent que la plupart des nobleſſes, par finances ou par charges, ne trouvent leur état de noble que dans l'eſpace de temps qui s'eſt écoulé depuis le commencement du 14. ſiecle; que pluſieurs ne tirent leur exiſtence que d'un commerce illégal. Pourquoi un écrivain, qui n'a d'autre but que d'obliger, ſe chargeroit-il de l'odieux, de dévoiler des myſteres, dont la révélation porteroit préjudice. 3°. Tandis que l'auteur n'indiquera que des titres anciens, en faveur deſquels il y a preſcription depuis plus de trois cent ans contre ceux qui voudroient en abuſer, il ne pourra nuire aux ſeigneurs généreux qui lui ont confié leurs archives: au lieu qu'il donneroit peut-être occaſion à quelques différents, s'il publioit des pieces modernes. Quoiqu'il n'ait particuliérement en vue que les habitants de la France, il n'a pu ſe diſpenſer de s'étendre ſur les provinces voiſines, où pluſieurs familles françoiſes ont pris naiſſance, & où pluſieurs branches de maiſons ſe ſont tranſplantées. Il parle auſſi quelquefois des anciennes familles roturieres pour deux raiſons. La premiere, parce que les roturiers ont le même droit que les nobles de connoître leur extraction, leurs ancêtres, leur alliance. La ſeconde, parceque pluſieurs nobles doivent leur origine à ces illuſtres roturiers, qui, ayant les ſentiments & la vertu qui font la vraie nobleſſe, méritent place dans un livre qui fait revivre les morts.

L'ouvrage contiendra dix volumes in-4. L'auteur met à la tête un diſcours curieux & inſtructif ſur l'art généalogique; une liſte des abréviations qu'il emploie, & un catalogue alphabétique des auteurs, des perſonnes, des archives & des lieux cités aux marges.

CAJOT, *de la congrégation de Saint-Vannes*. Dom Charles Cajot, natif de Verdun ſur Meuſe, frere cadet de D. Joſeph, fit ſes humanités au college de cette ville. Les Jéſuites y enſeignoient alors. Il entra dès l'âge de ſeize ans dans la congrégation de Saint-Vannes, & fit ſon noviciat & ſes vœux à l'abbaye de Beaulieu en Argonne, en 1747. Delà, transféré, avec ſes confreres, à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, il y fit ſon cours de philoſophie & de théologie. Il s'y diſtingua aſſez pour que, quatre ans après avoir achevé ſes études, il fut choiſi par les ſupérieurs pour enſeigner

Digitized by Google

enſeigner à de nouveaux profès la philoſophie & la théologie, ce qu'il fit avec applaudiſſement dans les abbayes de Saint-Vannes & de Saint-Arnould. On le chargea depuis de l'enſeignement d'un ſecond cours. Il y étoit occupé lorſque les Coqueluchons, ouvrage écrit d'un ſtyle trop ſérieux pour un ſujet ridicule, parurent. On attribuoit cette brochure à Dom Joſeph ſon frere. Un prieur d'une des abbayes de Metz, ſaiſi d'un zele peut-être outré, s'aviſa, dit-on, de vouloir la faire condamner par le parlement de cette ville. D. Charles voulut parer ce coup. Il en ſuivint une querelle qui lui attira du chagrin, de même qu'à ſon frere. L'un & l'autre ſe ſont conſolés par la culture des lettres.

Nous avons donné à l'article de D. Joſeph la liſte de ſes ouvrages. Dom Charles a, de ſon côté, compoſé un ouvrage qu'on dit intéreſſant, qui a pour titre: Eſſai hiſtorique ſur l'eſprit primitif & ſur les anciens colleges de l'ordre de St. Benoit: *Niſi mens hominis clauſtralis aliquo exercitio occupetur delectabili, in mutias & varias miſerias dilabitur. Trithem. in chron. Hirſaug.*

Le titre partage naturellement cet ouvrage en deux parties. Après avoir expoſé avec quelle attention les anciens légiſlateurs ont proſcrit l'oiſiveté, avec quelle vigilance les Marſeillois fermoient leurs portes à ceux qui, ſous prétexte de religion, cherchoient à fomenter leur fainéantiſe. Dom Cajot croit pouvoir tirer cette induction qu'il n'eſt pas à préſumer que les états qui ont donné une exiſtence civile aux ordres religieux, aient entendu donner retraite à l'inaction & à la pareſſe. En les affranchiſſant des plus pénibles fonctions de la ſociété. En reſpectant dans un nombre ſi conſidérable de ſujets la pratique de cette vertu de la loi de grace qui laiſſe à d'autres le ſoin de perpétuer le genre humain, on a ſans doute compris la néceſſité d'une compenſation. Cette conduite a été ſtipulée dans le contrat de leur admiſſion; & s'il arrive qu'ils s'en écartent; ne peut-on pas, ne doit-on pas les ramener promptement? Il fait voir en peu de mots qu'elles étoient les occupations des moines avant qu'ils fuſſent admis dans le clergé. Il développe la rivalité que cette faveur a dû eſpérer dans l'emploi de leur temps, dans le genre de leurs exercices, & dans leurs mœurs. Il avance que dans l'origine, les moines ſacrés étoient à la diſpoſition des évêques autant que les eccléſiaſtiques ſéculiers, & toujours prêts à deſſervir l'égliſe qui leur étoit déſignée. Delà il arriva, dit-il, que les monaſteres devinrent des ſéminaires d'où les évêques tiroient des miniſtres ſelon le beſoin de leur dioceſe. Ils étoient tellement multipliés, dès le commencement du 7. ſiecle, dans les paroiſſes de la campagne, que les ennemis de l'inſtitut monaſtique ſoutinrent que ces fonctions étoient inconciliables avec les vœux religieux. Cette prétention fut examinée & condamnée dans un concile de Rome, préſidé par Boniface IV, ſur la fin du 11. ſiecle; on conteſta de nouveau aux réguliers la capacité de deſſervir les cures. Mais Urbain II les confirma dans leur profeſſion d'une maniere honorable, dans un concile qu'il tint à Nîmes. Il eſt vrai que le concile de Latran de 1179, obligea tous les réguliers de retourner à leurs cloîtres; mais ce changement de diſcipline qu'on crût devoir introduire alors ne dura pas long-temps. Peu après on vit les

Digitized by Google

réguliers rentrer dans les cures ; & quoique la diſpoſition du concile de Latran ait été renouvellée, du moins quant aux moines, par le concile de Trente : les conciles provinciaux ne l'ont pas adoptée, par la raiſon, dit celui de Reims en 1564, que les évêques ayant cédé les dîmes aux religieux, il eſt juſte que ceux-la aient la charge des ames qui perçoivent les dîmes qui leur ont été accordées à cette condition. Dom Cajot obſerve avec le pere Thomaſſin, qu'il ne faut pas rechercher la raiſon du décret du concile de Latran, & de ceux des 12 & 13. ſiecles dans les raiſons qu'ils alléguent, raiſons dont on n'avoit pas été frappé dans les ſiecles plus brillants que ceux-là ; mais dans l'indépendance que les moines commencerent alors d'affecter à l'égard des évêques, par les privileges apoſtoliques.

Les Bénédictins ne bornerent pas leur zele durant les ſix premiers ſiecles de leur établiſſement à nourrir la piété des fideles ; ils porterent la lumiere de l'évangile en Angleterre, en Allemagne & dans les pays ſeptentrionaux. On doit appliquer à tous ces états ce que le chevalier Marsham a dit de ſa patrie : dans l'original de l'égliſe nationale, les clercs n'étoient pas diſtingués des moines ; les égliſes qu'ils fondoient étoient autant de monaſteres ; l'évêque & l'abbé étoient la même perſonne. Ces cloîtres ont été long-temps l'aſyle de la piété & de la littérature ; c'eſt de là que ſont ſortis tant de grands hommes qui ont éclairé les états chrétiens ; ſans ces moines nous ſerions encore à l'alphabet de notre patrie.

Parmi les avantages que les peuples retiroient des monaſteres, Dom Cajot n'oublie pas les hôpitaux ; il rapporte ce qu'en dit le pere Mabillon. Quant aux hopitaux, dit le docte annaliſte, il eſt bon de ſavoir qu'il y en avoit dans preſque tous les monaſteres de l'un & de l'autre ſexe. Les infirmes & les voyageurs y trouvoient les ſoulagements & la ſubſiſtance dont ils avoient beſoin. Les religieux les leur procuroient avec un zele dirigé par la charité. Les ſecours pécuniaires que les ſouverains en tiroient dans les beſoins de l'état, l'obligation où étoient les abbés, à raiſon de leurs fiefs, de ſe rendre aux camps avec leurs vaſſaux, étoient des moyens de partager les charges de l'état, & de ſe montrer dignes de ſa magnificence & de ſa protection. Ajoutons le droit de gîte qui conſiſtoit à défrayer le ſouverain & toute ſa ſuite, à fournir des voitures & le fourage. C'eſt à quoi étoient tenus les monaſteres qui étoient à portée des routes qu'il tenoit en ſe rendant d'une maiſon royale à une autre. On en comptoit 160 dans la France ; c'étoient plutôt de riches métairies que des palais, dit un auteur moderne, preſque toutes étant paſſées au clergé, nos rois ont perdu & leurs terres & le droit de gîte. Une autre reſſource qu'on tiroit des monaſteres, c'eſt qu'il ſervoient de priſon aux illuſtres diſgraciés. L'auteur en rapporte divers exemples.

D'après ces recherches on ſe croit ſuffiſamment autoriſé à avancer que de la multitude innombrable de monaſteres fondés en faveur des Bénédictins dans l'Europe, il en eſt peu (ſi toutefois on peut en citer un ſeul) qui aient été fondés préciſément pour aſſurer un aſyle contre les dangers du monde ; enſorte que les premiers bienfaiteurs n'aient eu d'autre but que la ſanctifi-

Digitized by Google

cation de ceux qui s'y retiroient & la bonne odeur que répandoit leur vie édifiante, ſans que l'utilité du peuple du canton ſoit entrée dans leurs vues.

Nos rois veilloient à ce que chaque établiſſement religieux ne s'écartât pas de ſes obligations. Tous les ans leurs députés ſe rendoient dans chaque monaſtere, y faiſoient un inventaire des livres, des ornements d'égliſe & autres effets, & leur remettoient à leur retour le procès-verbal de l'état où ils l'avoient trouvé. Charlemagne, comme s'il eut prévu & voulu prévenir les révolutions qui devoient arriver ſous ſes foibles ſucceſſeurs, prit des moyens pour s'aſſurer de la fidélité de tous les chefs des maiſons religieuſes de ſon vaſte empire. Il déclara, de nomination royale, la ſupériorité de tous les monaſteres & hôpitaux, & qu'en conſéquence perſonne ne pourroit les poſſéder que comme des bénéfices qu'il tiendroit de la main du roi.

Ce qu'on a dit juſqu'ici des ſervices que rendoient alors les religieux, n'eſt qu'un commencement des preuves que Dom Cajot ſe propoſe d'alléguer de l'influence qu'ont eu ces ſervices dans la propagation de l'ordre de St. Benoit; ces preuves ſe multiplient, & viennent à l'appui des premieres, quand on pénétre dans les écoles qui ont été ouvertes à la jeuneſſe dans la majeure partie des abbayes de l'ordre. Elles tenoient lieu de ſéminaires. Il établit, comme un fait démontré par l'hiſtoire, que les Bénédictins n'ont ceſſé de s'étendre & de s'enrichir, que lorſqu'ils ont ceſſé d'être utiles & que l'époque de leur décadence concourt exactement avec le temps auquel ils ſe ſont reſtreints aux pratiques intérieures du cloître.

Il entre en preuve & il fait voir qu'à l'exemple de leur patriarche, les Bénédictins ont travaillé infatigablement à bannir l'ignorance, après avoir défriché les terres, à répandre dans l'eſprit & dans le cœur de la jeuneſſe qu'on leur confioit, les principes de toutes les ſciences alors connues, & la ſemence de toutes les vertus. Il fait voir que tel eſt l'eſprit de tous les anciens légiſlateurs monaſtiques, que c'eſt un fait auquel rend témoignage une nuée d'auteurs étrangers & domeſtiques. Nous en citerons un ou deux de chaque claſſe, qui étoient autrefois les monaſteres, dit la confeſſion d'Augsbourg, ſinon des écoles des ſaintes lettres & des autres ſciences utiles à l'égliſe. C'eſt des monaſteres qu'on tiroit les paſteurs & les évêques; que ſont ils aujourd'hui? & les occupations des moines, dit Calvin, *Inſt. lib. 4 cap. 13*, étoient autrefois bien différentes de ce qu'elles ſont de nos jours; les colleges dont ils étoient chargés tenoient lieu de ſéminaire à l'ordre eccléſiaſtique. Tout ce qu'il y a eu d'hommes éclairés & recommandables y avoit reçu ſon éducation. St. Benoit s'étant chargé de l'éducation des enfants & ſur-tout de la nobleſſe, dit le pere Thomaſſin, il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'avoir autant d'écoles qu'il avoit de monaſteres. Un des premiers ſoins à la fondation ou à la réforme d'un monaſtere (ſelon les auteurs de l'*hiſtoire littéraire de la France, tom. 7.*) étoit de prendre de juſtes meſures pour y entretenir de bonnes études & y amaſſer des livres. On y inſtruiſoit des éleves de différents âges. Il y avoit des enfants auxquels on montroit les

Digitized by Google

premiers éléments des lettres ou des arts libéraux. Il y avoit auſſi des jeunes gens plus avancés en âge : ceux-ci étoient ou moines ou externes, & on leur donnoit des leçons de toutes les ſciences alors en uſage. Toutes ſortes d'éleves pauvres ou riches y étoient également reçus, & bien loin d'exiger quelque ſalaire pour l'inſtruction qu'on leur donnoit, on pouſſoit la charité juſqu'à nourrir ceux qui étoient dans l'indigence.

L'auteur attribue la décadence & l'extinction des colleges de l'ordre de St. Benoit à trois cauſes principales, au droit que s'attribuerent les égliſes cathédrales de faire acheter la permiſſion de profeſſer publiquement ; à l'érection des univerſités qui déterminerent les jeunes gens à les fréquenter, par les degrés de docteurs qu'on leur conféra & par les prérogatives qu'on y attacha ; enfin, au corps de théologie que publia Pierre Lombard & au décret de Gratien. Ces compilations, jointes à l'Ecriture ſainte, tinrent lieu aux clercs de tous les autres livres qui ne ſe trouvoient gueres que dans les monaſteres.

Cette premiere partie eſt terminée par la réponſe aux inconvénients que les détracteurs de l'état religieux croient devoir réſulter, ſi l'on confioit les colleges aux réguliers.

La ſeconde partie qui eſt la plus étendue, contient une notice des colleges qui ont été ouverts à la jeuneſſe dans les monaſteres de l'ordre de St. Benoit. On commence par ceux de la monarchie françoiſe, en y comprenant toute la Flandre ; on parcourt ſucceſſivement l'Italie & les autres états méridionaux, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-bas & la Suiſſe. On n'a pas négligé les traits qui ont rapport à l'hiſtoire de l'eſprit humain, aux progrès & à la décadence de la littérature & des beaux-arts. On a eu ſoin de recueillir, lorſqu'ils ſe ſont préſentés, les monuments qui atteſtent les donnations faites aux abbayes en conſidération de l'enſeignement public. Telle eſt la matiere de cette ſeconde partie qui eſt la plus curieuſe ; mais qui n'eſt pas ſuſceptible d'analyſe.

CANTELEU (*Dom*), (*a*) naquit à à Saint-Valeri en Picardie. A l'âge de vingt ans il ſe conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels, qu'il prononça dans l'abbaye de Vendôme, le 3 de Septembre 1649. Quelque temps après ſes études, les ſupérieurs le firent venir à Saint-Germain-des-Prés, pour y exercer l'office de ſacriſtain. Afin de nourrir ſa piété & entretenir dans ſon cœur le feu de l'amour divin, il employa le temps qui lui reſtoit après les exercices réguliers & les fonctions de ſon emploi, à travailler à une nouvelle édition des révélations de Ste. Gertrude, vierge & abbeſſe de l'ordre de St. Benoit. L'ouvrage étant preſque achevé, Dieu lui fit connoître le temps de ſa mort. Il avertit le ſupérieur qu'il mourroit dans la ſemaine, ſans qu'il parut indiſpoſé. La veille de ſa mort il rendit un compte exact du produit de la ſacriſtie, & donna les connoiſſances néceſſaires au ſacriſtain qui devoit lui ſuccéder. Le lendemain, 29 de Juin 1662, on lui ap-

(*a*) Cet article eſt ici plus complet que dans le premier volume.

Digitized by Google

porta la derniere épreuve de ſon livre, & après l'avoir corrigée, il mourut de la mort des juſtes.

Son édition des révélations de Ste. Gertrude eſt intitulée : *Inſinuationes divinæ pietatis, ſeu vita & revelationes Stæ. Gertrudis virginis & abbatiſſæ ordinis Sti. Benedicti. Pariſiis, apud Fredericum Leonard*, 1662, in-8. L'épitre dédicatoire aux religieux de la congrégation de St. Maur, eſt au nom de l'imprimeur. Elle eſt ſuivie d'une préface fort ſuccinte de la compoſition de D. Canteleu.

CASTEL, (*Dom Joſeph*) (*a*) nâquit à Rennes d'une famille noble, qui lui donna une belle éducation. Après avoir fait ſes études avec ſuccès, il ſuivit l'attrait qu'il avoit pour la piété, & quitta le monde ſans l'avoir connu. Il ſe conſacra à Dieu dans l'abbaye de Marmoûtier, où il fit profeſſion à l'âge de 18 ans, le 29 Mai de l'an 1695. Il eut le bonheur d'avoir Dom Claude Martin pour prieur, & Dom Louis Taſche pour directeur. Ces deux ſupérieurs remplis de l'eſprit de Dieu, lui inſpirerent la vertu & l'amour de la régularité la plus exacte. Il n'eut pas plutôt achevé ſon cours de philoſophie & de théologie, qu'il ſe vit chargé de les enſeigner aux autres. Il fut enſuite nommé ſucceſſivement prieur des abbayes d'Iſſoire, d'Evron, de Landevenec, du Mont St. Michel & de Bourgueil. Partout il ſut allier le zele pour la régularité avec la diſcrétion, & la fermeté avec la douceur.

En 1723, Dom Denys de Sainte-Marthe, général, l'appella à Paris pour être ſon ſecrétaire. En 1726, il fut nommé viſiteur de la province de France. Il fut enſuite rendu à ſa patrie par ſa nomination à la ſupériorité de Saint-Melaine de Rennes. Il gouverna ce monaſtere pendant 7 ans avec tant de ſageſſe, qu'il s'attira l'eſtime de tout le monde. Député au chapitre général de 1736, & mis au nombre des définiteurs, il donna des preuves de ſon zele pour le maintien de la diſcipline réguliere & des loix primitives de notre congrégation. Il y fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Denys. Il en remplit tous les devoirs avec dignité, & eut l'honneur de complimenter & de recevoir le roi dans ſon monaſtere.

Depuis le chapitre général de 1739, ſa ſanté dépérit à vue d'œil ; & cependant ſon courage le portoit à tous les exercices réguliers. Une humeur de goutte, qui le tourmentoit depuis pluſieurs années, affecta tous ſes membres, & lui cauſa une langueur, à laquelle ſe joignit une fievre continue. Il n'attendit point à l'extrêmité pour ſe munir des derniers ſacrements. La communauté étant aſſemblée, il ranima toutes ſes forces pour lui demander pardon de toutes les fautes de ſon gouvernement. Il l'exhorta par la conſidération du terrible jugement de Dieu, auquel il alloit être préſenté, à la pratique des préceptes, des conſeils évangéliques & des obſervances régulieres. Il témoigna ſon attachement pour la congrégation, & combien ſa tendreſſe pour ſes religieux l'avoit affecté pendant ſa vie. Depuis ce temps-là, il ne penſa plus qu'à implorer la miſéri-

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

Digitized by Google

corde de Dieu, & à lui offrir ſes ſouffrances. Lorſque ſes douleurs devenoient plus vives, il s'écrioit : *Domine auge dolores, ſed adauge patientiam.* Comme il prioit continuellement, & qu'il produiſoit au dehors les mouvements de ſon cœur ; ſon infirmier lui repréſenta qu'il ſe fatiguoit & qu'il falloit ménager ſes forces. Comment, lui répondit le moribond, voulez-vous m'empêcher de penſer à ma grande & unique affaire ? C'eſt dans ces ſentiments que Dom Joſeph Caſtel, prieur de Saint-Denys, remit ſon ame entre les mains de ſon créateur, le 6 Février 1741. Voici ſes ouvrages imprimés.

1. Lettre à M*** pour ſervir de réponſe au pere le Grand, & à la diſſertation ſur la maniere dont les bénéfices ſimples ſont acquis & poſſédés par quelques congrégations religieuſes. A Paris, 1725, in-12. Ce pere le Grand, réfuté par Dom Caſtel, étoit un religieux, chanoine-régulier de la congrégation de France, licencié en théologie de la maiſon & ſociété de Sorbonne. Irrité de ce que ſes ſupérieurs s'oppoſoient au deſſein qu'il avoit d'ajouter un bénéfice ſimple aſſez conſidérable à une cure de mille écus, dont il jouiſſoit, il s'aviſa de faire imprimer une mauvaiſe ſatire, ſous le titre de Défenſe de l'édit de 1719, pour réveiller, diſoit-il, & animer l'attention des magiſtrats à réprimer les prétendues fauſſetés des chanoines-réguliers & des Bénédictins. Ceux-ci ſont pleinement vengés dans la lettre de Dom Joſeph Caſtel, & dans le premier mémoire pour l'abbaye de Compiegne, imprimé au VI. tome des œuvres du célebre M. Cochin.

2. Lettre circulaire ſur la mort du R. P. D. Denys de Sainte-Marthe, ſupérieur-général de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, 1725, in-4. Le P. Caſtel ne ſe borne pas dans cette lettre à faire l'éloge de la piété, de la prudence & de la profonde érudition du R. P. de Sainte-Marthe ; il donne encore la notice des ouvrages, dont ce ſavant religieux a enrichi la république des lettres, à l'exception de ceux auxquels il n'a pas mis ſon nom.

CERF, (*Dom Philippe le*) (*a*). D. le Cerf nâquit à Rouen de parents nobles, qui ont poſſédé long-temps la charge de chancelier-garde des ſceaux du parlement de Normandie. Il fit ſes humanités avec diſtinction dans le college de Rouen, & remporta le prix à la fin de preſque chaque année. Il n'avoit pas encore fini ſa rhétorique, lorſqu'il réſolut de quitter le monde pour embraſſer l'état religieux. Il preféra la congrégation de Saint-Maur, où il avoit un oncle. Celui-ci, après avoir examiné la vocation de ſon neveu, l'envoya à Marmoûtier, dont étoit alors prieur Dom Claude Martin. Dom le Cerf reçut l'habit monaſtique des mains de ce vénérable ſupérieur le 18 Mars 1696, & fit profeſſion le 20 du même mois de l'année ſuivante.

Lorſqu'il eut achevé ſes cours de philoſophie & de théologie, pendant leſquels il ne perdit jamais de vue les livres de critique & de la belle littéra-

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eſt ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

ture, il parut ſe décider pour la chaire. Les ſupérieurs ſeconderent ſon inclination & l'envoyerent à Rouen pour exercer ſes talents. Il prêcha dans pluſieurs égliſes de cette grande ville avec un applaudiſſement qui ſembloit lui promettre les plus grands ſuccès. Mais la compoſition & le débit de ſes ſermons trop travaillés, l'épuiſerent, & lui cauſerent une maladie ſinguliere, qui l'obligea de renoncer pour toujours à la prédication.

Les ſupérieurs l'envoyerent dans l'abbaye de Saint-Vandrille, dans l'eſpérance que l'air de la campagne pourroit contribuer au rétabliſſement de ſa ſanté. Il attaqua par divers écrits le culte qu'on rend à pluſieurs ſaints de ce monaſtere, & fit beaucoup valoir le ſilence des martyrologes ſur leur ſainteté. Mais il eut pour antagoniſte Dom François le Tellier, qui remporta la victoire. Dom le Cerf fut transféré dans l'abbaye de Fécamp, où, dès ſon arrivée, il ſe mit au lit, qu'il ne quitta preſque point pendant 30 ans. C'eſt dans ce triſte état qu'il a donné des marques preſque incroyables de l'étendue de ſon génie & de ſa prodigieuſe mémoire. Il paroiſſoit n'avoir rien oublié de ce qu'il avoit lu. Il poſſédoit parfaitement l'Ecriture ſainte, l'hiſtoire ſacrée & profane, & les meilleurs auteurs. Il étoit toujours prêt à obliger ceux qui s'adreſſoient à lui, ſoit pour des ſermons, qu'il dictoit preſque ſans préparation, & qui faiſoient honneur à ceux qui les prononçoient.

Ses Écrits.

1. Malgré l'état pitoyable où il étoit réduit, il compoſa d'abord la Bibliotheque des écrivains de la congrégation, & l'envoya aux ſupérieurs à Paris. Ils lui refuſerent la permiſſion de la faire imprimer, à cauſe des traits ſatiriques qu'il y lance contre quelques-uns des auteurs ſes confreres. Le pere de Sainte-Marthe, général, lui ayant fait renvoyer ſon manuſcrit, il le confia à Dom Antoine-François Prévoſt, connu dans le monde ſous le nom de l'abbé Prévoſt d'Exiles, pour lors religieux de l'abbaye de Fécamp. Celui-ci l'envoya en Hollande, où le fameux Jean le Clerc le fit imprimer ſous ce titre : Bibliotheque hiſtorique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, où l'on fait voir quel a été leur caractere particulier, ce qu'ils ont dit de plus remarquable, & où l'on donne un catalogue exact de leurs ouvrages, & une idée générale de ce qu'ils contiennent. Par Dom Philippe le Cerf de la Viéville, religieux Bénédictin de la même congrégation. A la Haye, chez Pierre Goſſe, 1726, in-12. Quoique l'auteur dans ſon avertiſſement préliminaire faſſe profeſſion d'une exacte impartialité; on s'apperçoit qu'à l'égard de Dom Martianay, de Dom Liron & de quelques autres, il a plutôt écouté des reſſentiments particuliers que des regles d'une critique équitable & déſintéreſſée ». Au reſte, Dom le Cerf ne prétend donner cette bibliotheque que comme une ébauche, que ſon peu de ſanté n'a pu lui permettre de porter à l'état de perfection, où elle auroit dû naturellement paroître pour mériter l'approbation du public «. A la fin de ſa bibliotheque il a placé un catalogue général des éditions des peres, dont la congrégation a enrichi le public.

Digitized by Google

2. L'ouvrage de Dom le Cerf ne tarda pas à eſſuyer une rude critique de la part de M. Perdoux de la Periere, citoyen d'Orléans, caché ſous le nom de Dom P. le Richoulx de Norlas. Dans une lettre imprimée à Orléans en 1727, ce ſavant découvre un aſſez grand nombre d'omiſſions, de mépriſes, & de fautes de conſéquence dans la bibliotheque du pere le Cerf. Celui-ci tâcha de ſe juſtifier par un écrit intitulé : Défenſe du livre qui a pour titre : Bibliotheque hiſtorique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur. Au R. P. Dom ***, religieux de la même congrégation. A Paris, chez Chaubert, 1727, in-12, pag. 19. Dom le Cerf croyant n'avoir affaire qu'à un confrere, prend le haut ton, & répond avec beaucoup de vivacité. Il prétend que les omiſſions & les fautes que ſon cenſeur lui reproche viennent de la négligence de l'imprimeur Hollandois. Il apprend au public qu'il avoit obtenu un privilege du roi avec l'approbation la plus avantageuſe de M. Rigeri, cenſeur royal, & que le R. P. de Sainte-Marthe, ſon général, lui manda qu'il trouvoit l'ouvrage bien écrit ; mais il ne dit pas qu'il lui refuſa la permiſſion de le faire imprimer. Il inſiſte ſur ce que les matricules des monaſteres ſont très-défectueuſes, & qu'il n'eſt pas ſûr de s'y rapporter par cette raiſon que l'âge de la profeſſion des religieux étant marqué en chiffre, les imprimeurs, ou ceux qui les ont tranſcrites, auront pu aiſément prendre un chiffre pour un autre. Il dit que l'eſprit de celui qui a réglé l'impreſſion de la bibliotheque hiſtorique & critique s'eſt tellement abſenté, qu'il a omis plus de 30 pages de mémoires qu'on lui avoit envoyés. Il accuſe encore l'imprimeur d'avoir paſſé l'article entier de Don Jean Martial de la Chaſſaigne, qui préparoit une (a) nouvelle édition des œuvres de Montagne & de Chaſſaigne, qu'il purgeoit d'un très-grand nombre de fautes, & qu'il devoit orner d'une très-ample préface. Enfin, Dom le Cerf termine ſon apologie en avouant ingénument que ſa bibliotheque hiſtorique & critique n'a pas la perfection qu'elle pouvoit avoir ; & corrige lui-même 36 fautes relevées par M. Perdoux de la Periere.

Ce ſavant revint à la charge, & publia une nouvelle critique, qu'il intitula : Seconde lettre de Dom. P. le Richoulx de Norlas à un de ſes confreres, ſur la bibliotheque hiſtorique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, compoſée par Dom Philippe le Cerf de la Viéville, &c. A Orléans, chez François Rouzeau, 1727. L'auteur convainc Dom le Cerf de pluſieurs bévues groſſieres, comme d'avoir mis St. Jérôme au nombre des évêques les plus célebres tirés du cloître ; d'avoir placé dans le 11. ſiecle la naiſſance des ordres de prémontré & des religieux mendiants ; d'avoir donné la qualité d'évêque à Gennade, ſimple prêtre de Marſeille ; d'avoir mis parmi les erreurs d'Euſebe de Céſarée, de n'avoir pas admis deux perſonnes dans Jeſus-Chriſt, au lieu de l'affirmative hétérodoxe, il a admis deux per-

(a) On ne croit pas que cette édition ait été achevée, ni qu'elle ait paru en public. Le P. de la Chaſſaigne, né à Preſſac au dioceſe de Bordeaux, eſt mort en 1734.

ſonnes

Digitized by Google

ſonnes dans Jeſus-Chriſt, enfin d'avoir dit que St. Cyrille a refuſé d'admettre une confuſion de nature avec Sabellius & une diviſion de perſonnes avec d'autres; au lieu qu'il falloit dire, une confuſion de perſonnes avec Sabellius, & diviſion de nature avec d'autres. » Je » finis, dit M. Perdoux, par une ob» ſervation d'autant plus intéreſſante » pour Dom le Cerf, qu'il doit donner » inceſſamment au public un ſupplé» ment de ſa bibliotheque. Cette ob» ſervation regarde les auteurs qu'il » a omis; comme ils ſont en aſſez grand » nombre, & peut-être en plus grand » nombre qu'il ne penſe, ſes ſoins & » ſes recherches doivent ſe redoubler » pour en faire une entiere décou» verte «.

3. Le ſupplément que Dom le Cerf devoit donner, n'a point paru. Mais on a de lui une lettre, où il répond à pluſieurs remarques de l'abbé (Laurent Joſſe) le Clerc, inſérées dans ſa bibliotheque des auteurs, cités par Richelet dans ſon dictionnaire. Cette lettre ſe trouve dans la bibliotheque françoiſe de Sauzet, tome XVI, premiere partie.

4. Le pere le Cerf a donné lui-même dans le mercure de France (a) l'éloge de Jean Laurent le Cerf de la Viéville de Freneuſe, connu dans la république des lettres. Cet éloge a paſſé dans le grand dictionnaire hiſtorique de Moreri de la derniere édition.

5. Il eſt encore auteur de l'hiſtoire de la conſtitution *Unigenitus*, en ce qui regarde la congrégation de Saint-Maur. A Utrecht, aux dépens de la compagnie, 1736, in-12. Ce livre curieux, très-recherché & bien écrit eſt aſſez rare. Les faits n'y ſont pas toujours exactement rapportés, & pluſieurs ſupérieurs y ſont maltraités.

6. Enfin, Dom le Cerf avoit compoſé pluſieurs autres écrits; ſavoir, une bibliotheque des auteurs de Normandie, une apologie des Normands, & une vie du cardinal du Perron; mais rien de tout cela n'a été imprimé. La mort mit fin à ſes compoſitions & à ſes longues infirmités, le 11 Mars 1748.

CÉSAIRE, (*Dom Pierre*) *de l'ordre de Cîteaux*. Il fut religieux du monaſtere d'Heiſterbarch, au dioceſe de Cologne. Il y entra en 1199, & devint prieur de Villers dans le Brabant. On a de lui, 1°. un gros ouvrage diviſé en douze livres en forme de dialogues, à l'imitation de St. Grégoire, contenant l'hiſtoire des miracles & viſions arrivées de ſon temps, particuliérement en Allemagne. Il eſt plein de zele, mais rempli de fables & de faits ſuppoſés qu'on a fait accroire à l'auteur. Il l'écrivoit en 1222; 2°., la vie & le martyre de St. Engelbert, archevêque de Cologne. Cet ouvrage eſt en trois livres, publiés par Surius, au 7. jour de Novembre; 3°., des homélies, imprimées à Cologne par les ſoins d'André Coppenſtein, ſous le titre de *Moralités*. Cet éditeur a mis en tête de cet ouvrage le catalogue des autres traités ſortis de la plume de D. Céſaire.

CHANAC, (*Guillaume*) *cardinal, moine de Saint-Martial de Limoges*. Originaire du Limouſin, mais né à Paris, petit-neveu de Guillaume, évêque

(a) Avril, 1726.

Digitized by Google

de cette ville, & patriarche d'Alexandrie, Dom Chanac fut mis dans l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, dès l'âge de 7 ans, ſelon l'uſage de ces temps-là. S'y étant fixé & appliqué aux ſciences, il devint docteur en droit canon, & s'acquit une grande réputation. On le vit ſucceſſivement doyen de Saint Martial, prieur de Longpont & de Vezelai, abbé de Saint-Florent de Saumur en 1354, évêque de Chartres en 1368, transféré ſur le ſiege de Mende dans le Gevaudan en 1371, & créé cardinal par le pape Grégoire XI dans la même année. Il étoit ſavant, & a laiſſé deux traités ſur le droit canon, avec quantité de lettres fort bien écrites. Il mourut à Avignon, le 30 Décembre 1383.

CHANTELOU, (*D. Claude*). (*a*) Le P. Chantelou naquit à Anjou, à une lieue de Sablé, dans la paroiſſe de Vion, qui eſt le ſiege de l'archiprêtré de la Fleche. Il étoit fils de Louis Chantelou, maréchal à Vion. Il fut d'abord religieux de Fontevrault. Il ſortit de cette abbaye avec cinq autres, pour entrer dans la congrégation de Saint Maur. Jeanne de Bourbon, abbeſſe de Fontevrault, prétendit les obliger à rentrer : l'affaire fut portée en juſtice, & il intervint arrêt du conſeil qui permit au général de la congrégation de Saint Maur de les retenir. D. Chantelou fit profeſſion de la regle de St. Benoit à Saint-Louis de Toulouſe, le 7 Février 1640, en la vingt-troiſieme année de ſon âge, & mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 28 Novembre 1664. Dom Mabillon en parle comme d'un religieux recommandable par la multiplicité de ſes connoiſſances : *Virum multigena eruditione præditum, qui dum multa meditatur, in ipſo ætatis flore interceptus eſt* (*b*).

SES ÉCRITS.

1. Les chapitres généraux de 1657 & 1660, animés de l'eſprit de St. Benoit, qui recommande aux moines la lecture des ſaints Peres, ordonnerent qu'on choiſiroit dans leurs ouvrages, & qu'on feroit imprimer ce qu'ils ont écrit de plus fort & de plus inſtructif ſur la vie chrétienne & la perfection religieuſe. Dom Chantelou, chargé de ce travail, s'en acquitta dignement, & publia cinq volumes in-4. ſous ce titre : *Bibliotheca patrum aſcetica, ſive ſelecta veterum patrum de chriſtiana & religioſa perfectione opuſcula. Pariſiis, apud Fredericum Leonard*, 1661. Les trois premiers volumes de cette bibliotheque aſcétique furent imprimés la même année; le quatrieme en 1663, & le cinquieme en 1664. L'ouvrage eſt enrichi de tables, de ſommaires, & de citations de l'Ecriture ſainte.

Le premier tome contient l'épitre de St. Juſtin, philoſophe & martyr, à Zena & à Serenus; trois traités de Tertullien ſur l'oraiſon, la patience, & un autre adreſſé aux martyrs; un nombre de lettres choiſies de St. Cyprien, avec celles que lui écrivirent les confeſſeurs & le clergé Romain, les traités du même ſaint de l'oraiſon dominicale, de l'utilité de la patience, de la mortalité, de l'envie, de l'unité de l'égliſe catholique, &c; la regle & les avis de St.

(*a*) Article revu. (*b*) *Præfat. in* 1. *ſæculum Bened.*

Digitized by Google

Pacome, & les inſtructions données aux moines par St. Oraiſe, ou Orſiſe. Le ſecond tome renferme trente tant traités que ſermons & autres écrits ſpirituels & moraux de St. Ephrem, moine & diacre de l'égliſe d'Edeſſe. Le troiſieme comprend encore quelques écrits du même ſaint, beaucoup de ſentences ou maximes des anciens ſolitaires d'Orient, & les avis ſpirituels de l'abbé Amon. Le quatrieme offre les trois livres des offices de St. Ambroiſe, ſon livre *de bono mortis*, & dix-ſept lettres aſcétiques de St. Jérôme, les épitaphes ou oraiſons funebres de Marcelle & de Paule, les vies de St. Paul, hermite, de St. Hilarion & de St. Malch, &c; tous ouvrages du même ſaint docteur. On trouve à la fin des notes également ſavantes & judicieuſes ſur les épitres imprimées dans ce volume. Le cinquieme n'eſt rempli que des traités ſpirituels de St. Auguſtin, ſavoir: *De doctrina chriſtiana libri quatuor, de vera religione liber unus, de moribus eccleſiæ liber, enchiridion de fide, ſpe & charitate*, &c. L'éditeur ne s'eſt pas contenté de ſuivre les éditions de St. Auguſtin, données en 1529 par Eraſme, & en 1557 par les théologiens de Louvain. Il a eu recours aux manuſcrits pour corriger le texte en pluſieurs endroits. On voit à la tête de ce volume les témoignages rendus & les éloges donnés à la doctrine de St. Auguſtin, par un grand nombre de ſaints & illuſtres perſonnages, depuis St. Jérôme juſqu'à St. Thomas de Villeneuve.

2. Dom Claude Chantelou avoit eu deſſein de donner au public une nouvelle édition des œuvres de St. Bernard. Il en publia les ſermons en un volume, ſous ce titre: *S. Bernardi abbatis Clarevallenſis parenæticon, pars prima ſermones de tempore & de ſanctis complectens, necnon & vitam S. Malachiæ epiſcopi Connerthenſis. Pariſiis, apud Fred. Leonard*, 1662, in-4. Les ſermons ſont précédés de la vie du ſaint docteur, compoſée par Alain, évêque d'Auxerre, & ſuivie de la vie de St. Malachie, écrite par St. Bernard.

3. En 1664, Dom Chantelou fit imprimer in-8. les regles de St. Baſile: *Sancti Baſilii Ceſareæ Cappadociæ archiepiſcopi regularum fuſius diſputatarum liber.* Ce ſont des réponſes & des éclairciſſements que St. Baſile donnoit aux queſtions que lui faiſoient ſes religieux dans les conférences. Cet ouvrage eſt précédé de deux diſcours ſur l'inſtitut monaſtique.

Le P. Chantelou a eu de plus part au ſpicilege de Dom d'Achery, au grand recueil des actes des ſaints de l'ordre, & au bréviaire qu'il fit imprimer. Il avoit compoſé l'hiſtoire de l'abbaye de Mont-majour d'Arles, qui eſt demeurée manuſcrite. Elle a été d'un grand ſecours à M. de Ruffi pour ſes diſſertations hiſtoriques & critiques ſur les comtes de Provence. Dom Chantelou avoit auſſi commencé l'hiſtoire de St. Florent de Saumur, qui a été achevée par Dom Jean Guignes Angevin, & grand antiquaire. Enfin, D. Chantelou a encore fait celle de l'abbaye de Saint-André d'Avignon, qui eſt conſervée à Saint-Germain-des-Prés & dans la bibliotheque de l'abbaye de Montmajour à Arles. Il avoit commencé celle de Marmoûtier.

5. En 1726, frere François le Chevalier, convers, a publié ſous ſon nom une carte géographique de la France

Digitized by Google

Bénédictine, gravée en une feuille; mais elle eſt du P. Chantelou, qui en avoit obtenu le privilege avant ſa mort. Il étoit auſſi habile dans les généalogies.

CHAZAL (*Dom François*). D. Chazal, un des plus grands obſervateurs de la regle de St. Benoit, & des pratiques de la réforme de St. Maur, naquit de parents diſtingués par leur nobleſſe, dans la petite ville de Meimac en Limouſin. Il ſe conſacra au Seigneur dans la congrégation par les vœux ſolemnels, qu'il prononça à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Saint-Auguſtin de Limoges, le 1 Août 1694. Il fut tout le reſte de ſa vie un homme d'oraiſon, penitent, & mortifié en tout. Il récitoit tous les jours le petit office de la Ste. Vierge, l'office des morts, & le pſeautier toutes les ſemaines.

1. Elevé par ſes ouvrages aux dignités du cloître, il fut un des ſupérieurs les plus accomplis de la congrégation. Jamais ſa ſolitude ne fut oiſive. Etant prieur de Saint-Pierre de Brantôme, il fit l'hiſtoire de cette abbaye.

2. Pendant qu'il gouverna celle de Saint-Maixent en Poitou, il en compoſa en latin l'hiſtoire, avec l'office de ce ſaint patron. On les conſerve dans la bibliotheque de Saint-Benoit ſur Loire.

3. Dom Chazal fut nommé prieur de cette abbaye au chapitre général de 1717. Il conſacra tout ſon loiſir à en compoſer une hiſtoire complette. L'ouvrage, en deux volumes in-folio, eſt partagé en 12 livres. Le premier eſt précédé d'une épitre dédicatoire à notre glorieux patriarche St. Benoit, & d'une longue préface. Cette hiſtoire, où l'on remarque une critique judicieuſe, eſt pleine de recherches ſur les anciens moines de cette abbaye, qui ſe ſont diſtingués par leur vertu, leur ſainteté & leur érudition. Dom Rivet, dans la préface de l'hiſtoire littéraire de la France, témoigne que le P. Chazal lui a donné pluſieurs connoiſſances, & communiqué diverſes découvertes ſur les ſavants que l'abbaye de Fleury, ou Saint-Benoit ſur Loire, dont il a écrit l'hiſtoire, qui mériteroit de voir le jour, a formés en tous les ſiecles.

4. D. Chazal fit enſuite la notice des manuſcrits de la fameuſe bibliotheque de Fleury.

5. Il compoſa encore les offices de la tranſlation & de l'allation des reliques de St. Benoit dans cette abbaye célebre. Ces offices ont été imprimés.

6. Le chapitre général de 1723, confia la conduite du monaſtere de Pontlevoi à Dom Chazal. Il commença par y attirer les religieux les plus propres à inſtruire la jeuneſſe qu'on éleve dans le college ou ſéminaire de cette abbaye, dont il fit l'hiſtoire ſur les titres originaux, comme il avoit fait celle de Solignac & des autres maiſons où il avoit été ſupérieur.

7. Il compoſa des heures particulieres à l'uſage des écoliers aſſociés à la petite congrégation de l'enfance de Jéſus. Elles furent examinées par un grand vicaire de l'évêque de Blois, & ſur ſon approbation imprimées en cette ville, chez Philibert Maſſon.

Dom Chazal après quelques années, devenoit hydropique. Au mois de Février 1729, il ſe prépara à la mort, & fit un teſtament ſpirituel dans lequel il témoigne ſon attachement à la ſaine doctrine & ſon entiere ſoumiſſion à l'égliſe. L'abondance des humeurs l'étouffa le 13 Décembre 1729, à cinq heures du matin. Il s'étoit confeſſé la

Digitized by Google

veille pour recevoir les ſacrements le lendemain. Il fut regretté, non-ſeulement de tous ſes confreres, mais encore de tous les ſéculiers qui avoient l'avantage de le connoître.

CHEVALIER (*Dom Robert*), natif de Lire au dioceſe d'Évreux, fit profeſſion à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Jumieges, le 25 Janvier 1665. Il mourut dans le monaſtere de Saint-Fiacre en Brie, le 13 Mars 1715. On ne connoit de ce religieux qu'une lettre à Dom Martianay, ſur la Geneſe, imprimée à Paris en 1770.

CHRÉTIEN DU PLESSIS, (*D. Michel Touſſaint*) (*a*). D. Touſſaint Chrétien, plus connu ſous le nom de du Pleſſis, natif de Paris, entra d'abord chez les peres de l'oratoire, & ſe retira enſuite dans la congrégation de Saint Maur. Il s'y engagea à l'âge de 26 ans par les vœux ſolemnels qu'il prononça dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, le 8 Mars 1715. Les ſupérieurs le chargerent d'abord d'enſeigner la rhétorique aux jeunes religieux. Après qu'il s'en fut acquitté, il fut envoyé à Orléans pour avoir ſoin de la bibliotheque publique de Bonne-nouvelle. Delà il fut relégué à Corbigni dans le Morvant. Il n'y fit pas un long ſéjour. Une lettre qu'il écrivit au P. Thibaut, général, dans laquelle il renonçoit à ſes premiers ſentiments, lui valut une place dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après y avoir paſſé un nombre d'années, il ſe retira dans celle de Saint-Remi de Reims, & delà à Saint-Denys en France, où il mourut le 23 Mai 1764. Il écrivoit facilement & purement, tant en latin qu'en françois. Voici ſes ouvrages :

Hiſtoire de la ville & des ſeigneurs de Coucy, avec des notes ou diſſertations, & les pieces juſtificatives. Par Dom Touſſaint du Pleſſis, &c. A Paris chez François Babuty 1728, in-4. Ce livre eſt dédié à monſeigneur le duc d'Orléans, Sire de Coucy, premier prince du ſang. Dans la préface, l'auteur entreprend de faire valoir non-ſeulement le prix des hiſtoires particulieres, mais encore leur ſupériorité ſur les hiſtoires générales. L'ouvrage eſt diviſé en trois parties : la premiere contient le corps de l'hiſtoire, la ſeconde comprend des diſſertations ou des notes ſur divers endroits de l'hiſtoire même qui demandent des diſcuſſions, la troiſieme eſt un recueil d'actes tirés de diverſes archives, pour ſervir de juſtification tant à l'hiſtoire qu'aux notes.

2. Hiſtoire de l'égliſe de Meaux, avec des notes ou diſſertations & les pieces juſtificatives. On y a joint un recueil complet des ſtatuts ſynodaux de la même égliſe, divers catalogues des évêques, doyens, généraux d'ordre, abbés & abbeſſes du dioceſe, & un pouillé exact, &c. A Paris, chez Gandouin & Giffart 1731, 2 vol. in-4. Cette hiſtoire eſt dédiée à M. le cardinal de Biſſy, qui avoit chargé Dom du Pleſſis d'y travailler. Cet auteur, dans la préface, rend compte des ſecours qu'il a eu pour compoſer cette hiſtoire, & de l'ordre qu'il y a ſuivi. Le premier tome contient le corps de l'hiſtoire, les catalogues & les diſſertations; le ſecond comprend les pieces juſtificatives & les

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

Digitized by Google

ſtatuts ſynodaux du dioceſe. L'hiſtoire eſt diviſée en cinq livres, & commence à la naiſſance du chriſtianiſme dans le dioceſe de Meaux, & finit par une liſte des ouvrages publiés ſous le nom du cardinal de Biſſy, contre les prétendus Janſéniſtes.

Cette hiſtoire a été fort critiquée, & a mérité de l'être. 1. M. Lancelot, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, s'éleva avec force contre un endroit où, ſur un paſſage du pere Mabillon pris de travers, D. du Pleſſis poſe comme un principe, quaſi certain & indubitable, que l'art de faire des titres ſuivant l'intérêt qu'on pouvoit avoir, étoit un vice preſque univerſel vers le 11. ſiecle, & que les monaſteres, les abbayes, les archives de ville, les communautés & les cathédrales ſuccomberent à cette tentation. Dom du Pleſſis eut honte d'un paradoxe ſi dangereux, & chanta la palinodie dans une lettre du 4 Mars 1731, en réponſe de celle que M. Lancelot lui avoit écrite. L'une & l'autre lettre, imprimées enſemble, forment un carton ajouté au premier tome de l'hiſtoire de Meaux. 2. M. Thomé, chanoine de cette égliſe, a combattu, dans des lettres imprimées, Dom du Pleſſis, ſur la prétendue vente des reliques de St. Saintin, ſur la tranſlation du corps de St. Fiacre, & ſur pluſieurs autres faits hiſtoriques. Le chapitre de l'égliſe cathédrale de Meaux improuva l'ouvrage du P. du Pleſſis par une délibération capitulaire. 3. M. de Saint-André, grand-vicaire de Meaux, fit imprimer une lettre, où il accuſe l'hiſtorien au ſujet du démêlé entre M. Boſſuet & M. de Fénelon, non-ſeulement d'avoir avancé des faits falſifiés, mais auſſi d'avoir attribué à M. de Meaux des motifs humains, des intentions malignes, & une indigne jalouſie (*a*) contre M. de Cambrai. Il reproche à D. du Pleſſis de n'être que le copiſte d'un anonyme inconnu, (c'eſt le P. d'Auvrigni, jéſuite) auteur des mémoires chronologiques, & de n'avoir ſeulement pas lu les écrits des deux prélats. M. Boſſuet, évêque de Troyes, fit auſſi de grandes plaintes ſur l'injure faite par Dom du Pleſſis à la mémoire du grand Boſſuet, ſon oncle.

3. Réponſe de Dom Touſſaint du Pleſſis à la lettre de M. de Saint-André. Cette réponſe, imprimée à Rouen chez Jorre, fut annoncée par les journaliſtes de Trévoux, & non rapportée. L'auteur en ayant envoyé de Rouen à ſes amis de Paris quelques exemplaires, M. de Chauvelin, garde des ſceaux, en fut d'autant plus irrité, qu'il lui avoit expreſſément défendu d'écrire contre la lettre de M. de Saint-André, qui avoit été bien reçue du public.

4. Lettre du R. P. Dom Touſſaint du Pleſſis, écrite de Rouen, le 14 Novembre 1732, ſur quelques endroits de ſon hiſtoire de l'égliſe de Meaux. Cette lettre, imprimée dans le mercure de France (*b*), peut ſervir d'*errata* à ce livre. L'auteur auroit pu la faire plus longue.

5. Lettre du R. P. Dom Touſſaint du Pleſſis, Bénédictin, au ſujet des diſſertations de M. Lebeuf, ſur le Soiſſonnois: avec les réponſes de M. Lebeuf. A Paris, 1736.

6. Diſſertation, où l'on démontre

(*a*) Novemb., 1732, pag. 2591. (*b*) Beaucoup d'autres écrivains ont penſé de même.

Digitized by Google

qu'Orléans eſt l'ancienne ville de *Genabum*, dont il eſt parlé dans Céſar; par Dom Touſſaint du Pleſſis, Bénédictin. Cette diſſeration a été réfutée, & l'on a fait voir que le *Genabum* ou *Cenabum* des anciens, eſt la ville de Gien au dioceſe d'Auxerre. M. Polluche a fait réimprimer la même diſſertation à la fin de la piece qui ſuit.

7. Diſſertation de la ville & des environs d'Orléans, avec des remarques hiſtoriques. A Paris, 1736, in-8. Cet ouvrage, qui eſt rempli de notes curieuſes, avoit été deſtiné pour être à la tête d'une hiſtoire d'Orléans, dont le P. du Pleſſis avoit conçu le deſſein. Cette deſcription manuſcrite étoit entre les mains de M. Polluche. Il la fit imprimer en y joignant les remarques hiſtoriques. A Orléans, chez François Rouzeau, 1736, 78 pages in-8. Il paroit que cette édition eſt la même que celle de Paris.

8. Deſcription géographique & hiſtorique de la haute Normandie. A Paris, 1740, in-4, 2 vol. Cet ouvrage auroit dû être intitulé: Deſcription du dioceſe de Rouen; puiſque l'auteur n'y parle point des pays limitrophes qui appartiennent à la haute Normandie. Cette deſcription devoit être à la tête de l'hiſtoire du dioceſe de Rouen, dont le P. du Pleſſis s'étoit chargé; mais ayant mécontenté M. de Tavannes, archevêque de Rouen, il fut obligé d'abandonner l'ouvrage. Les ſupérieurs le confierent à Dom J. B. Bonnaud (*a*), qui s'en eſt occupé juſqu'à ſa mort, arrivée à Saint-Germain-des-Prés, le 13 Mai 1758. Son travail a été remis entre les mains de Dom Jacques-Louis le Noir, qui depuis pluſieurs années prépare l'hiſtoire-générale de Normandie, dont il a publié le programme ou *proſpectus*, en 14 pages in-4. Il eſt natif d'Alençon, & a fait profeſſion à l'âge de 21 ans, dans l'abbaye de Saint-Evroult, le 13 Décembre 1741.

9. Lettre de D. Touſſaint du Pleſſis, aux auteurs des mémoires de Trévoux. Ils l'ont inſérée dans leur journal du mois d'Avril 1740, pag. 619. C'eſt une réponſe à deux adverſaires de mérite. L'un eſt M. Clerot, avocat de Rouen, qui avoit attaqué la deſcription de la haute Normandie ſur pluſieurs articles. L'auteur eſt M. l'abbé Goujet, qui, dans ſon ſupplément au Moreri avoit dit que l'hiſtoire de l'égliſe de Meaux eſt ſuperficielle & remplie de partialité, ſur-tout contre M. Boſſuet.

10. Hiſtoire de Jacques II, roi d'Angleterre. A Bruxelles, 1740, in-12.

11. Examen de deux lettres des Obſervations de l'abbé des Fontaines, ſur les écrits modernes, au ſujet de la deſcription géographique & hiſtorique de la haute Normandie. Cet écrit eſt imprimé dans le mercure de France, Mai 1741, pag. 873. Il s'agit des lettres 347

(*a*) Ce religieux, né à Marſeille, avoit été prêtre de l'Oratoire, & y avoit enſeigné la rhétorique, lorſqu'il entra dans la congrégation de St. Maur. Il étoit âgé de 29 ans, lorſqu'il fit profeſſion dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, le 7 Novembre 1713. Après avoir été ſupérieur en deux monaſteres, il ſe retira dans l'abbaye de Fécamp, d'où les ſupérieurs le firent venir à Paris. Il avoit entrepris une édition de Pallade. Il a laiſſé la vie de St. Victrice, évêque de Rouen, & d'autres écrits imparfaits.

Digitized by Google

& 348 du tome XXIV des obſervations, dans leſquelles l'ouvrage de D. du Pleſſis eſt critiqué. Il ſe contente preſque d'apoſtiller le texte de l'obſervateur qu'il réfute.

12. Réponſe à un article de la 359. lettre des obſervations ſur les écrits modernes. Dans le mercure de France, Juillet 1741, pag. 1555. Cette réponſe roule ſur quelques points de géographie, que l'abbé des Fontaines avoit relevés dans la deſcription de la haute Normandie.

13. Juſtification de Dom du Pleſſis, contre quelques endroits de deux mémoires de M. l'abbé Terriſſe, au ſujet des droits & des titres de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen. A Rouen, 1744, in-4. D. Taſſin, en faiſant imprimer cet écrit, y ajouta des notes.

14. Réponſe du R. P. Dom du Pleſſis à la lettre de M.... inſérée dans le mercure, Mars de la même année, p. 426. Elle eſt diviſée en deux parties. Dans la premiere, l'auteur défend ſa deſcription de la haute Normandie. Dans la ſeconde, il examine ſi les conciles ont décidé que les moines ſoient incapables par leur état de poſſéder des cures.

15. Dom Touſſaint du Pleſſis a publié une lettre écrite à M. de la Roque au ſujet de l'avertiſſement que l'abbé Lenglet du Freſnoy a mis au devant de ſa traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt. On y montre contre le traducteur, que cet excellent livre a été écrit d'abord en latin, & que l'*Éternelle conſolation*, que cet abbé regardoit comme l'original, n'eſt qu'une traduction.

16. Le P. du Pleſſis a eu part au ſeptieme & huitieme tomes du *Gallia Chriſtiana*. « (*a*) Il eſt notoire, dit-il, que depuis près de cinq ans, je ſuis du nombre de ceux qui travaillent au *Gallia Chriſtiana* : j'en ai compoſé juſqu'à préſent tout ce qui regarde les abbayes des dioceſes de Chartres & de Meaux, & les dioceſes entiers de Reims, de Châlons, de Laon & de Noyon ». Après avoir travaillé ſur le dioceſe de Rouen, il abandonna l'ouvrage.

17. Nouvelles annales de Paris, juſqu'au regne de Hugues-Capet. On y a joint le poëme d'Abbon ſur le fameux ſiege de Paris par les Normands en 885 & 886, beaucoup plus correct que dans aucune des éditions précédentes; avec des notes pour l'intelligence du texte; par D. Touſſaint du Pleſſis, &c. A Paris, chez la veuve Lottin & J. H. Butard 1753, in-4. L'auteur entre dans un détail curieux ſur les écoles de Paris ſous Charlemagne & depuis. Il refute Dom Liron, qui, dans ſes Aménités de la critique, tome 1 page 235, attaque le traité de M. Launoi, *de ſcholis celebrioribus, ſeu à Carolo magno, ſeu poſt eundem Carolum per Occidentem inſtauratis liber.* Enfin, Dom du Pleſſis critique ſur des minuties l'édition du poëme d'Abbon donnée par Dom Bouquet dans le grand recueil des hiſtoriens de France. Les nouvelles annales de Paris ſont terminées par une table des matieres.

CLAUDE, (*D.*) *religieux Céleſtin* (*b*). Dom Claude *ou* frere Claude, car il ne

(*a*) Juſtif. contre deux mémoires de Dom Terriſſe, pag. 3 & 4. (*b*) Nouveau dictionnaire hiſtorique.

prend

prend que ce titre & c'étoit l'uſage de ſa congrégation (*a*), vivoit ſous le regne de Charles VI, au commencement du 15 ſiecle, & il étoit digne d'éclairer le nôtre. Nous avons de lui un ouvrage philoſophique des erreurs, des ſenſations, & des influences céleſtes ſur la terre, contre l'aſtrologie judiciaire, où il s'exprime avec tant de juſteſſe & de préciſion, qu'on le croiroit l'ouvrage d'un Caton, ſi on le traduiſoit du latin en françois ſans indiquer l'auteur. C'eſt à Oronce Finé qu'on a l'obligation de connoître ce livre de nos jours. Il le fit imprimer en 1542, chez Simon des Colines. D. Claude l'avoit dédié à François Dujon, préſident de la chambre des enquêtes de Paris. L'auteur mérite d'être placé preſque à côté des Bacon, des Looke, des Deſcartes, des Leibnitz, & il a cela au deſſus du philoſophe, il pouſſe la modeſtie juſqu'à dire qu'il n'a fait qu'abréger Nicolas Oreſme.

CLÉMENT, (*Dom Furſi*) (*b*) natif de Paris, fit profeſſion à Saint-Faron de Meaux, le 14 de Mai 1628, à l'âge de vingt-quatre ans. Il eut le bonheur de tomber ſous la conduite de Dom Athanaſe de Mongin, qui lui inſpira une

(*a*) L'ordre, ou plutôt la congrégation des religieux Céleſtins fut inſtituée vers l'an 1254, par Pierre de Mouron ou Morron, depuis, pape, ſous le nom de Céleſtin V. Urbain VIII la confirma environ l'année 1264, & l'incorpora à l'ordre de St. Benoit, dont on y ſuit la regle, avec les conſtitutions de l'inſtituteur. On comptoit déjà 16 monaſteres de cet ordre en Italie, l'an 1274; & il y en a préſentement 94 dans ce pays-là. On en fonda auſſi pluſieurs en Allemagne; mais les héréſies en ont fait périr le plus grand nombre. Ce fut ſous le regne de Philippe le bel, que les Céleſtins s'introduiſirent en France, où ils eurent d'abord deux monaſteres, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu nommé Ambert, & dans la forêt de Compiegne, au Mont de Chartres. Robert de Juſſi qui avoit été novice dans ce monaſtere, étant devenu ſecrétaire du roi, en fit venir des religieux qui s'établirent à Paris, & les ſecrétaires du roi y ayant établi leur confrairie, ils leur accorderent chacun quatre ſols pariſis par mois, ſur l'émolument de leurs bourſes. Les mêmes obtinrent enſuite pour eux une bourſe ſemblable à celle de chaque ſecrétaire, & ce droit fut confirmé en 1368 par Charles V. Les Céleſtins étoient appellés hermites de St. Damien, avant que leur inſtituteur devint pape, & leur premier monaſtere fut bâti ſur le mont Maiella dans la Pouille, avec titre de prieuré; on l'appella enſuite abbaye, & c'étoient là que les chapitres généraux ſe tenoient; mais ſa ſituation dans un déſert de difficile abord ayant dégoûté les moines, on transféra le chef-d'ordre au monaſtere du Saint-Eſprit de Muron, ou de Sulmone dans la même province, & c'eſt encore dans cette maiſon, qui eſt la ſeule abbaye des Céleſtins, que ſe tient chaque année le chapitre général. Le ſupérieur-général eſt élu de trois ans en trois ans; on pouvoit autrefois le continuer, quoiqu'il fut obligé à demander ſa démiſſion; mais depuis l'an 1323, iis ne peuvent être continués, & même on ne peut les élire une ſeconde fois, que neuf ans après qu'ils ont ceſſé d'exercer cet office. La maiſon des Céleſtins de Paris eſt comme chef-d'ordre en France; on y tient tous les trois ans le chapitre, où on élit le provincial, avec qui les définiteurs au nombre de ſix, éliſent les prieurs, & ceux-ci les ſous-prieurs, & autres officiers. Ils peuvent auſſi faire de nouvelles conſtitutions, & ils en ont effectivement dreſſé l'an 1667, qui ſont imprimées. Cette province eſt compoſée de 21 monaſteres (*).

(*) *D. Lellio Mariano, Vitâ è mirac. di S. Pietro del Murone.* Bened. Gonnon. *Vit. PP. Occid.* Chopin, *de* droits des religieux. Héliot, Hiſtoire des ordres monaſtiques, tom. VI, chap. XXIII.

(*b*) Addtion à l'article du premier volume.

Digitized by Google

grande dévotion envers le très-ſaint ſacrement de l'autel. Etant ſous-prieur du Mont Saint-Michel, il alloit dans les villages voiſins annoncer la parole de Dieu. Afin de n'être à charge à perſonne, il ſe contentoit d'un morceau de pain, qu'il portoit avec lui, & qu'il mangeoit, lorſque la fatigue l'obligeoit de prendre de la nourriture. Il enſeigna dans la congrégation la philoſophie, la théologie; il eut la réputation d'un prédicateur apoſtolique, & fut prieur de Saint-Pere de Chartres, de la Chaume & des Noyers. Il mourut ſaintement dans ce monaſtere, le 12 de Mars 1669.

Lorſqu'il dit ſa premiere meſſe, il promit à Dieu qu'il écriroit ſur l'auguſte myſtere de l'euchariſtie. Il exécuta ſa promeſſe, & compoſa un ouvrage ſous le titre de Flammes eucharistiques, diviſé en quatre parties. Dans la premiere il fait voir l'amour du ſauveur dans l'euchariſtie, & le compare avec celui qu'il a fait paroître dans les autres myſteres. Dans la ſeconde, il repréſente les merveilles que Dieu opere tous les jours dans l'euchariſtie. Dans la troiſieme, il fait un catalogue des autres Bénédictins qui ont écrit ſur le très-ſaint ſacrement. Dans la quatrieme partie, il rapporte les miracles que Dieu a faits par la ſainte euchariſtie. Outre cet ouvrage, Dom Furſi Clément compoſa des méditations ſur la paſſion de notre ſeigneur. On croit qu'il en avoit fait auſſi ſur l'humilité, & ſur les devoirs des ſupérieurs.

CLERMONT, (*Hugues de*) *moine, puis abbé de Cluny* (*a*). Dom Hugues de Cler-

(*b*) Cluny, abbaye célebre dans le Mâconnois en Bourgogne, chef-d'ordre, donne ſon nom à une petite ville ſituée ſur la riviere de Grône, à quatre lieues de Mâcon. Cette abbaye fut fondée ſous la regle de St. Benoit l'an 910, par Bernon, abbé de Gigniac, ſous le conſentement & par la libéralité de Guillaume I, duc d'Aquitaine, & comte d'Auvergne. Quelques auteurs modernes, comme Paradin, St. Julien, Baleure & Severt ont cru que Warin ou Guérin, comte de Châlons & de Mâcon, avoit fondé ce monaſtere vers l'an 826, & que Bernon n'en avoit été que le réparateur; mais l'autre opinion eſt établie par l'autorité des anciennes chartes, & de divers auteurs. St. Odon ſuccéda à Bernon, St. Maïeul fut depuis abbé, & après lui St. Odilon, St. Hugues, &c. Pluſieurs grands hommes ont fait l'éloge de la congrégation de Cluny, qui a donné trois ſouverains pontifes à l'égliſe; Grégoire VII, Urbain II, & Paſchal II, & grand nombre de cardinaux & de prélats. Martin Marrier, & André du Chêne, qui ont fait le recueil de la bibliotheque de Cluny, rapportent que l'an 1245, le pape Innocent IV, après la célébration du premier concile de Lyon, logea dans cette abbaye avec toute ſa maiſon, accompagné de deux patriarches d'Antioche & de Conſtantinople, de douze cardinaux, de trois archevêques, de quinze évêques, & de pluſieurs abbés; & que le roi St. Louis avec ſa mere, ſon frere, le duc d'Artois & ſa ſœur, Baudoin empereur de Conſtantinople, les fils des rois d'Arragon & de Caſtille, le duc de Bourgogne, ſix comtes, & un grand nombre d'autres grands ſeigneurs y logerent en même temps, ſans que les religieux fuſſent obligés de quitter leurs chambres, leur réfectoire, leur chapitre, & les autres appartements ordinaires; ce qui marque la vaſte étendue de cette maiſon. En 1562, les proteſtants prirent Cluny; &, après avoir pillé cette abbaye, brûlerent la bibliotheque. Cluny eſt chef-d'ordre, comme on l'a dit; mais entre les monaſteres qui ſont ſous ſa dépendance, il y en a dont les religieux ſont appellés anciens, parce qu'ils n'ont pas embraſſé la derniere réforme qui a été introduite dans les autres, l'an 1621, par Dom Jacques de Veni d'Arbouge, alors grand-prieur, & depuis abbé régulier de Cluny. Cette réforme a ſouffert beaucoup de

Digitized by Google

mont, autant distingué par son savoir & ses vertus, que par la noblesse de son extraction, étoit fils de Renaud, II du nom, seigneur de Clermont. Ayant embrassé l'institut de St. Benoit, il y montra, par sa conduite, que quiconque est né avec des sentiments dignes de la vraie grandeur, est réellement grand dans tout état, lorsqu'il sait en prendre les moyens, dictés par le bon sens & par les loix. Religieux fervent, il cultiva les talents dont l'avoit gratifié la nature; bientôt il fut chargé d'instruire ses confreres, auxquels il enseigna les belles-lettres, la philosophie & la théologie. On le fit ensuite abbé de Saint-Germer de Flaix & de Saint-Lucien de Beauvais, & enfin de la célebre abbaye de Cluny, en 1183. Il termina sa carriere le 6 Avril 1199. Ses ouvrages, qui étoient en grand nombre, sont perdus ou oubliés dans quelques coins de bibliotheque. On a une lettre que Pierre de Celles, évêque de Chartres, lui écrivit.

CLUSE, (*Dom Jacques de*) *de l'ordre de Cîteaux.* Un moine n'a garde d'être ambitieux, lorsqu'en homme d'esprit, il a sincérement abandonné le tumulte du monde, a sçu se rendre la solitude aimable par un train de vie tranquille & uniforme, & s'est bien persuadé que l'estime & le mépris des hommes sont de même aloi; c'est-à-dire, que l'un & l'autre sont de la fausse monnoie, que rejette avec dédain quiconque sait en apprécier les fabricateurs. Tel fut Dom Jacques de Cluse, qui, après avoir passé une partie de sa vie dans l'ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait abbé dans son ordre. Il passa encore vingt années dans la Chartreuse d'Erford, & y mourut âgé de 80 ans, l'an 1465. On lui attribue un traité des sept états de l'église, marqués dans l'apocalypse, dans lequel il fait voir la nécessité de la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres; il y montre que le pape est peccable & faillible, & au dessous du concile, & la nécessité qu'il y a que le concile travaille à la réforme de l'église. Ce traité est dans le second tome de la monarchie de Goldastd (*a*).

COLOMB, (*Dom Jean*) (*b*) est né à Limoges le 12 Novembre 1688, d'une famille fort riche de négociants. Il a fait profession dans l'abbaye de Saint-Me-

---

difficultés. Le cardinal de Richelieu, qui lui avoit été favorable, étant mort, le cardinal Mazarin la fit déclarer nulle, & ensuite la rétablit; les réformés ont encore eu de grandes contestations avec les anciens, avec la congrégation de Saint-Vannes, à laquelle la leur étoit unie, & avec le cardinal de Bouillon; mais elles sont toutes terminées, & ils pratiquent tranquillement la regle de St. Benoit, à peu près de même qu'on l'observe dans les congrégations de Saint-Vannes & de Saint-Maur (*).

(*) Pierre de Blois, *epist.* 79. Rodolphe Glaber, *lib. III, hist cap. V.* St. Odilon, dans la vie de St. Maïeul Baronius, *an. Christi*, 1245, N°. 28. Sainte-Marthe, *Gall. Christiana*, tom. IV, pag. 271 & suivantes. De Th livre XXXI.

(*a*) Petreius, Biblioth. Carth. Dupin, Bibl. des aut. eccl., 25. siecle.

(*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

Digitized by Google

laine de Rennes le 15 Mai 1707, étant dans la dix-neuvieme année de ſon âge. Il a été d'un grand ſecours à D. Rivet, pour la compoſition de l'hiſtoire littéraire de la France. Dès 1727, il entra dans cette carriere, y marcha d'un pas ferme, ſans que rien ait été capable de rallentir ſon zele & ſon application. Après la mort de D. Rivet il n'a ceſſé de fournir des mémoires à ſes continuateurs. Il a encore des recueils aſſez conſidérables pour la ſuite de ce grand ouvrage. Ils s'étendent depuis le 13. ſiecle juſqu'au 16. inclusivement. Ce laborieux écrivain a compoſé, en ſon particulier, pluſieurs ouvrages dont voici la notice.

1. Hiſtoire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Cette hiſtoire encore manuſcrite, commence à la fondation de ce monaſtere, en 572, & finit à l'introduction de la reforme de Chezal-Benoit en 1502.

2. Lettre ſur Gilles de Paris, auteur du poëme intitulé : *Carolin*. Cette lettre imprimée dans le journal de Verdun, Septembre 1758, pag. 206, a été refutée par M. du Radier dans le même journal, Janvier 1759, pag. 413.

3. Lettre ſur Chriſtophe de Longueil. L'auteur le fait connoître comme profeſſeur de droit à Poitiers : fait ignoré, dit Dom Colomb, de ceux qui ont parlé de ce grand homme. Dans le même journal, Janvier 1764, pag. 52.

4. Mémoire pour ſervir de ſupplément & de correctif aux écrivains qui ont parlé de Charles Fernand, moine de la congrégation de Chezal-Benoit. Par le R. P. Colomb, religieux Bénédictin de Saint-Vincent du Mans. Journal de Verdun, Décemb. 1755, p. 445.

Dom Colomb, quoique d'une ſanté foible & délicate, malgré ſes travaux, eſt parvenu à l'âge de 84 ans. Devenu preſque aveugle, il eſt généralement eſtimé & reſpecté dans la ville du Mans tant pour l'aménité de ſes mœurs que pour ſes grands ſentiments de piété & de religion.

COMBORN, (*Guichard*) *moine Bénédictin de Tulles*. Tulles, Tutela, ou Tutella, eſt une ville de France, capitale du bas-Limoſin. Il y avoit une ancienne & célebre abbaye de l'ordre de St. Benoit, dédiée à St. Martin, que Jean XXII érigea en évêché en 1318 ; mais de maniere que l'abbé fut évêque, ſans pour cela ſéculariſer le monaſtere, ce qui n'eſt arrivé qu'en 1514. Juſqu'à cette derniere époque les chanoines ſont, comme dans les anciennes cathédrales d'Angleterre, reſtés véritablement moine Bénédictin. De ce nombre fut Dom Guichard Comborn, abbé de St. Pierre d'Uſerche & de Vigeois, dioceſe de Limoges, & licencié en décrets. Il ſe rendit recommandable par ſes mœurs & la régularité de ſa vie, ainſi que par la ſcience des lettres divines & humaines, ſon habileté dans le maniement des affaires, & ſa facilité pour la compoſition, dont nous ignorons le détail. C'eſt pourquoi, après la mort de Hugues d'Aubuſſon, évêque de Tulles, ſon monaſtere, il fut élu ſur la fin de Septembre 1454, par un tiers du chapitre pour lui ſuccéder ; mais les deux autres tiers ayant élu en même temps Louis d'Aubuſſon, frere du dernier mort, Dom Comborn céda à ſon compétiteur, moyennant une penſion annuelle, ſa vie durant ſur les revenus de l'évêché, de 300 livres monnoie courante, l'écu d'or valant vingt ſept ſols ſix deniers.

Digitized by Google

CONRAD, (*Léontorius*) *Bernardin.* Cet auteur, qui vivoit dans le 26. ſiecle, étoit de Mulbrun, & ſavant religieux de l'ordre de Cîteaux. Dès l'an 1507, il publia à Bâle une édition de la gloſe ordinaire avec les apoſtilles de Nicolas de Lira. Elle eſt aſſez exacte pour ce temps-là, & fut réimprimée à Lyon en 1522. Conrad avoit du goût pour la littérature tant profane qu'eccléſiaſtique, & avoit lu les meilleurs écrivains de l'une & de l'autre. Parmi les lettres du ſavant Reuchlin, il s'en trouve pluſieurs de Léontorius. Ce dernier étoit ami particulier d'Aberbach, célebre imprimeur de Bâle. Il écrivoit à Reuchlin, en 1495, que cet imprimeur lui avoit fait préſent d'un exemplaire de ſon livre *de verbo mirifico*, & que c'étoit le premier qui fut ſorti de ſa boutique. On trouve en tête de l'ouvrage de Reuchlin *de arte cabaliſticâ*, une autre lettre de Conrad, où il fait l'éloge de cet écrivain. Elle eſt datée de Spire en 1494. M. Dupin ne parle pas de Lentorius en ſa bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques, comme l'a remarqué M. Simon, dans le premier volume de ſa critique de cette bibliotheque, pag. 556, & ſuiv.

CONRAD, *abbé d'Uſperg : Abbas Uſpergenſis* (*a*). Le monaſtere d'Uſperg eſt au dioceſe d'Augsbourg, & eut pour abbé dans le 13. ſiecle, vers 1240, Conrad qui fait le ſujet de cet article. Il a laiſſé une chronique, qui finit à l'an 1229, & qui a été continuée par un anonyme, depuis Fréderic II, juſqu'à Charles-quint. On en a une édition faite à Bâle, in-folio, enrichie de cette continuation, en 1569. L'auteur flatte trop les empereurs, & ne ménage pas aſſez, ce ſemble, les pontifes Romains ſur leurs quérelles mutuelles.

CONTAT, (*Dom Jérôme-Joachim*). Dom Joachim le Contat, l'un des plus ſaints ſupérieurs de la congr. de S. Maur, naquit à Eſclavon, bourg de l'élection de Joinville, au dioceſe de Châlons en Champagne. Sa jeuneſſe dans le monde fut un modele de modeſtie & de ſageſſe pour les écoliers avec leſquels il demeuroit. Il fit ſes humanités ſous un pere jéſuite, qui, remarquant en lui d'heureuſes diſpoſitions à la vertu, les cultiva & lui inſpira des ſentiments de piété & du goût pour la vie religieuſe. Ce jéſuite allant à Reims enſeigner la philoſophie, perſuada à ſon diſciple de l'y ſuivre & d'y étudier ſous lui.

La réforme de St. Maur venoit d'être introduite dans l'abbaye de Saint-Remi, le jeune Philoſophe y alla un jour entendre les vêpres. Il fut ſi charmé de la modeſtie & de la dévotion, qui étoient peintes ſur les viſages des religieux, qu'il réſolut de les imiter. Il poſtula & entra au noviciat, où il eut le bonheur d'avoir pour ſupérieur & pere maître Dom Athanaſe de Mongin, l'un des plus éclairés directeurs qui fût dans la congrégation. Ce grand maître dans la vie ſpirituelle prit un ſoin particulier de former ſon novice aux vertus chrétiennes & religieuſes. Une des principales maximes qu'il lui inſpira fut d'aimer tous les exercices de régularité, & d'avoir une très haute eſtime de toutes les pratiques du cloître, auſſi-bien des plus petites que des plus grandes :

(*a*) Nouveau dictionnaire hiſtorique.

Digitized by Google

maxime que le novice grava ſi profondément dans ſon cœur, & qu'il pratiqua ſi fidellement pendant toute ſa vie, qu'il fut en ce point preſque inimitable.

Après ſa profeſſion qu'il fit le 22 de Novembre 1628, âgé de 21 ans, les ſupérieurs lui aſſignerent le monaſtere des Blancs-manteaux à Paris pour ſa réſidence. Il prit la bénédiction de ſon pere ſpirituel, & ſe mit en chemin, à pied, avec pluſieurs compagnons. Ce voyage ſe fit dans un grand recueillement : ils faiſoient leurs méditations, récitoient leur office aux heures accoutumées, & gardoient le ſilence, qu'ils ne rompoient que pour parler de Dieu.

Au chapitre général de 1636, Dom Joachim le Contat fut élu prieur de Saint-Benoit-ſur-Loire, &, dès l'année ſuivante, le pere général l'envoya prieur des Blancs-manteaux. Il fut enſuite ſucceſſivement prieur de Saint-Remi, viſiteur de Bretagne, de France, prieur de Saint-Melaine, de Marmoûtier, de Redon, une ſeconde fois viſiteur de Bretagne, & une ſeconde fois prieur de Marmoûtier, juſqu'à ce qu'en 1672, deſirant de rentrer ſous le joug de l'obéiſſance, où, libre de tout embarras, il pût ſe préparer à la mort, il demanda & obtint ſa décharge du fardeau de la ſupériorité ; mais il ne jouit pas long-temps de la tranquillité attachée à l'état de ſimple religieux. Les ſupérieurs le remirent en place, d'abord à Saint-Aubin d'Angers, puis à Saint-Vincent du Mans, & enſuite à Bourgueil, où il obtint enfin, à l'âge de 80 ans, de n'avoir plus d'autre ſoin que celui de lui-même.

Dieu, qui l'avoit appellé à la conduite des ames, lui avoit donné tous les talents propres à faire un ſupérieur accompli, un bon eſprit, un jugement ſolide, une mémoire heureuſe, un corps robuſte & vigoureux, une grande ame, un zele ardent pour l'obſervance des regles, une charité tendre & ſincere pour ſes freres, une application continuelle à procurer leur avancement dans les voies de la perfection, & par deſſus tout une vie irréprochable. Il n'a jamais rien dit, ni écrit qu'il n'ait pratiqué lui-même. Et, ſi l'on voit dans ſes livres tant de piété, tant d'onction, & tant de zele pour la régularité la plus exacte, on peut dire qu'il s'y eſt dépeint lui-même.

Une des vertus qui a le plus éclaté dans toute ſa conduite, eſt cette admirable égalité d'eſprit qu'aucun événement facheux ou imprévu ne put jamais altérer. On l'a vu dans pluſieurs occaſions critiques, & capables d'ébranler la fermeté la mieux établie, être auſſi tranquille que s'il n'y fût pas intéreſſé. Lorſqu'il étoit prieur de Saint-Aubin d'Angers, un ancien moine de cette abbaye l'obligea de paroître en juſtice, de ſubir l'interrogatoire, & de ſe juſtifier juridiquement. Il le fit ; mais ce fut pour faire admirer ſa vertu, & couvrir de confuſion ſon adverſaire. Etant abbé de Saint-Vincent du Mans, il eut encore à eſſuyer devant le pere viſiteur une accuſation calomnieuſe. Dans ces deux occaſions, il ne perdit rien de ſa tranquillité, & n'en témoigna aucun reſſentiment contre ſes accuſateurs. Son égalité d'ame ne fut pas plus troublée, lorſqu'il vit enlever de ſon monaſtere de Saint-Vincent, par un mauvais religieux, tous les papiers concernant les cinq abbayes de Chézal-Benoit, & lorſ-

Digitized by Google

que ce religieux ſe fit enlever lui-même par un ordre de la cour, qu'il s'étoit ménagé. Les ſuites de cette affaire étoient fort à craindre. Le P. abbé recevoit tous les jours de mauvaiſes nouvelles à ce ſujet, lui ſeul demeura ſans trouble au milieu des allarmes : il mit toute ſa confiance en Dieu. Il laiſſa agir les autres ; mais, de ſa part, il n'employa que des prieres & des aumônes. Elles furent agréables à Dieu, qui ne permit pas alors que les cinq abbayes régulieres tombaſſent en commende.

Le grand éloignement du monde, dans lequel Dom le Contat vivoit, lui donnoit le moyen de pratiquer ſans diſtraction & ſans affoibliſſement l'uniformité de vie qu'il s'étoit preſcrite, & qui eſt d'une ſi difficile exécution. Il avoit tellement réglé ſon temps, qu'à un moment près, il ſavoit ce qu'il devoit faire. Il avoit ſes heures de prieres, ſes heures de lectures, ſes heures pour faire ſes recueils, ſes heures pour le travail, indépendamment des hôtes & des affaires qui pouvoient ſurvenir. Il n'avoit qu'un quart-d'heure pour ſe chauffer en hiver, & ce quart-d'heure étoit toujours avant la préparation pour la grand-meſſe. Il avoit auſſi un temps réglé pour aller devant le ſaint ſacrement, ſavoir, le quart-d'heure d'auparavant la réfection du ſoir. Pendant qu'il fut viſiteur, il ſuivit ces mêmes pratiques, obſervant dans les voyages les temps de ſilence, de méditation, de lecture, & d'examen de conſcience.

Il avoit pour tous ſes religieux une bonté ſans pareille. Il les voyoit tous en particulier fort ſouvent ; & commençoit toujours l'entretien avec eux pour s'informer de toutes leurs néceſſités temporelles. Il deſcendoit enſuite aux beſoins ſpirituels. Il les conſoloit dans leurs peines, les fortifioit dans leurs combats, les animoit à la vertu, & lorſqu'il trouvoit un cœur bien diſpoſé, il l'élevoit à une haute perfection. Pour éviter tous les mécontentements, il faiſoit fournir abondamment à ſes religieux tous leurs beſoins ; &, par cette prévoyance paternelle, il leur ôtoit tout ſujet de plainte, & les mettoit dans une obligation indiſpenſable de remplir les devoirs de leur profeſſion.

Quoique Dom Joachim le Contat eût mené une vie fort innocente, il ne laiſſoit pas d'appréhender la mort. Mais Dieu le délivra de ſes frayeurs, & couronna ſa ſainte vie par une mort précieuſe. La veille de St. Martin, il fut attaqué pendant l'office de prime d'une violente douleur dans le dos, qui l'obligea de ſortir du chœur. Le lendemain il lui fut impoſſible de dire la meſſe, & il ſe contenta d'aller communier à l'égliſe. Les jours ſuivants il ſe porta beaucoup mieux. Le 14 de Novembre il aſſiſta à l'office de la nuit & aux autres exercices, célébra les ſaints myſteres, deſcendit au chœur pour chanter les vêpres, ſe mit en ſa place à genoux, ouvrit le livre qui étoit devant lui, & ſe préparant à s'acquitter dignement de l'office divin, la tête découverte, il ſe pencha un peu ſur le livre, ſans convulſions & ſans ſoupirs, ſon ame quitta la terre pour aller chanter les louanges de Dieu dans le ciel. Ainſi mourut à Bourgueil Dom Joachim le Contat, âgé de 83 ans, le 14 de Novembre 1690, dans la pratique actuelle de la plus exacte obéiſſance. Il avoit toujours eu une eſtime infinie pour les plus petites obſervances. Sa vie uniſor-

Digitized by Google

me & toujours la même, peut paſſer pour un prodige, & il n'y a que ceux qui ſavent de quelle difficulté eſt cette exacte uniformité, qui en connoiſſent le mérite. Sa mémoire eſt en vénération non-ſeulement à Bourgueil, où il eſt conſidéré comme un ſaint, mais encore dans toute la congrégation.

Ses Écrits.

Le deſir qu'avoit Dom le Contat de procurer l'avancement ſpirituel tant des religieux que des ſupérieurs, l'engagea à compoſer pluſieurs ouvrages pieux & édifiants. Voici ceux dont le public a profité :

1. Méditations pour la retraite des dix jours pour les ſupérieurs. A Rennes, chez Pierre Garnier, 1653, un volume in-4., & à Paris, 1668, in-8. Ces méditations ont été traduites en latin par Dom François Metzger, ſous ce titre : *Dioptra politices religioſæ. Saliſburgi*, 1694, in-8.

2. L'image du ſupérieur accompli dans la perſonne de St. Benoit. A Tours, chez Poinſot, 1656, 1 vol. in-4.

3. Méditations pour la retraite des dix jours pour les religieux. A Rennes, 1662, 1 volume in-4. Le même livre fut réimprimé ſous ce titre : Exercices ſpirituels propres aux religieux pendant la retraite des dix jours ; avec un traité préambulaire de l'importance, des fruits & des diſpoſitions requiſes à la même retraite, &c. Par le P. Dom Joachim le Contat, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Fréderic Léonard, 1664, in-8. La troiſieme édition de cet ouvrage eſt de 1703, in-8. Il fut traduit en latin par Dom François Metzger, & imprimé à Saltzbourg en 1695, in-12.

4. Conférences ou exhortations monaſtiques pour tous les dimanches & fêtes de l'année. A Paris, chez Louis Billaine, & à Tours, 1671, un volume in-4.

La lecture de ces ouvrages fait voir que le R. P. D. Joachim le Contat étoit rempli des ſentiments des ſaints peres, qui ont traité de la vie ascétique ou ſpirituelle. Dom Luc d'Achery ne l'a pas oublié dans ſon catalogue de ceux qui ont écrit ſur cette matiere.

Cotron, (*Dom Victor*) natif de Reims, ſe conſacra à Dieu à l'âge de 21 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de la même ville, où il prononça ſes vœux le 10 d'Août 1635. Son zele pour les obſervances régulieres, qui conſtituent la réforme de Saint-Maur, l'éleva à la ſupériorité. Il fut ſucceſſivement prieur de Ferrieres, de Saint-Thierri, de Nogent ſous Couci, de Meulan & de Saint-Riquier.

Entre les exercices réguliers il reſte un temps pour l'étude, qu'il employa utilement. Il compoſa ſur les titres originaux les hiſtoires des abbayes de Saint-Pierre-le-vif, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Remi de Sens, de Sainte-Colombe, de Saint-Benoit-ſur-Loire, de Saint-Thierri-lès-Reims, de Ferrieres, & du prieuré de Meulent. On a de lui les manuſcrits ſuivants :

1. *Chronicum rerum magis notabilium cœnobii ſanctæ Columbæ Senonenſis, ab anno Domini* 275, *uſque ad annum* 1648. *Studio & operâ Domni Victoris Cotroni, monachi Benedictini congregationis ſancti Mauri*, in-folio. L'épitre qui eſt à la tête porte la date de 1648. Ce manuſcrit

manuſcrit eſt dans la bibliotheque de Sainte Colombe de Sens.

2. L'hiſtoire des abbés de l'ancienne abbaye de Saint-Remi de Sens, tirée de ſes anciennes archives par D. Victor Cotron, eſt conſervée à Saint-Pierre-le-vif de la même ville.

3. La bibliotheque de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre poſſede le manuſcrit intitulé : *Chronicon monaſterii S. Germani Autiſſiodorenſis, auctore D. Victore Cotronio Benedictino congregationis ſancti Mauri*, in-fol.

4. *Chronicon monaſterii S. Nicaſii Melletenſis à primâ fundatione ad annum* 1672. *Operâ & ſtudio D. Victoris Cotron, &c. ejuſdem cœnobii prioris clauſtralis; tribus voluminibus* in-folio. Dans cet ouvrage Dom Cotron réfute l'auteur qui a fait des remarques jointes à la vie de Saint-Nicaiſe de Meulan. Ce manuſcrit eſt conſervé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

5. On garde dans le même lieu le manuſcrit intitulé : *Chronici Centulenſis ſeu ſancti Richarii continuatio, ab anno* 1089 *ad annum* 1673. *Operâ & ſtudio D. Victoris Cotron monachi, &c. ejuſdem abbatiæ prioris*, in-folio.

D'habiles gens qui ont lu ces hiſtoires, les ont trouvées bien faites. L'auteur mourut prieur de Saint-Riquier, le 10 Mars 1679. Sa mort eſt marquée mal-à-propos à l'an 1674, dans la matricule des religieux de la congrégation.

COUSTANT, (*Dom Pierre*). Dom Pierre Couſtant naquit à Compiegne, le 30 d'Avril 1654, de parents pieux & d'honnête famille, qui lui donnerent une excellente éducation. Il fit ſes études à Compiegne ſous les peres jéſuites, & ſe diſtingua de tous les écoliers par ſa ſageſſe & ſon application à l'étude. Il entra au noviciat de Saint-Remi de Reims à l'âge de 17 ans, & fit voir dès-lors en ſa perſonne un modele de toutes les vertus, en ſorte qu'on le propoſoit aux novices pour leur ſervir d'exemple. Il fit profeſſion le 12 de Juin 1672, & alla étudier la philoſophie à Saint-Médard de Soiſſons, ſous D. François Lami.

A la fin de ſon cours de philoſophie il donna un exemple de détachement rare dans un jeune homme. Son maître ayant été appellé à Saint-Germain-des-Prés pour y enſeigner la théologie, demanda trois de ſes écoliers pour l'y ſuivre. Mais comme il ne ſe trouva que deux places vacantes, il fallut en retenir un des trois. Le prieur de Saint-Médard, qui avoit reçu l'ordre, réſolut de décider l'affaire par le ſort. Notre jeune religieux qui étoit l'un des trois, qui n'avoit jamais été à Paris, & qui tenoit à ſon maître pour bien des raiſons, ſupplia le prieur de ne point priver ſes deux confreres de leurs deſirs & de ne point les expoſer au ſort. Il conſentit à être privé d'un maître qu'il chériſſoit, & dont il étoit eſtimé. Mais il le retrouva un an après à Saint-Remi de Reims, où Dom François Lami fut envoyé après avoir enſeigné à Paris. Son diſciple ſe diſtingua à Reims comme il avoit fait à Soiſſons, & ſoutint ſes theſes publiquement avec un applaudiſſement univerſel. Mais ceux qui le connoiſſoient un peu, eſtimoient encore plus ſa vertu.

Dès les premieres années qu'il fut élevé au ſacerdoce, on le fit venir à Saint-Germain-des-Prés, pour travailler à l'édition de St. Auguſtin. On le chargea d'abord des tables du troiſieme

Digitized by Google

volume, qui contient les commentaires de ce ſaint docteur ſur les pſeaumes: travail commencé par Dom Claude Gueſnié, qu'on venoit de nommer prieur de l'abbaye de Tyron. D. Couſtant y travailla pendant trois mois avec Dom Edmond Martene & D. Robert Morel. Enſuite on commença l'édition des ſermons, dont il vit les épreuves.

On ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'il étoit capable de quelque choſe de plus relevé. Quoique l'on en fût à l'un des plus difficiles volumes, où il s'agiſſoit de faire le diſcernement des ſermons véritables de St. Auguſtin d'avec ceux qui ne l'étoient pas, Dom Couſtant fut chargé de travailler ſur cette matiere. Il le fit avec un tel ſuccès, que le travail de ce commençant auroit paſſé pour un chef-d'œuvre dans un homme conſommé. Il corrigeoit tous les jours les épreuves, & ramaſſoit les matériaux qui devoient entrer dans la table des ſermons véritables de St. Auguſtin. Il fit auſſi celle des ſermons ſuppoſés, dont il voyoit l'utilité; mais comme ce volume étoit déjà très-gros, Dom Thomas Blampin, qui préſidoit à l'édition, ſupprima cette table. Dom Couſtant entiérement ſoumis à ceux qui étoient au deſſus de lui, ne fit aucune inſtance pour la produire, quoiqu'elle lui eût coûté beaucoup de peine, & ne témoigna aucune répugnance pour ſa ſuppreſſion. Après l'édition des ſermons de St. Auguſtin, on entreprit celle de ſes traités, & Dom Couſtant fut encore chargé de l'examen de ceux qui étoient ſuppoſés.

En ce temps-là, Dom Mabillon repréſenta aux ſupérieurs que St. Hilaire étant une des plus grandes lumieres de l'égliſe Gallicane, il convenoit d'entreprendre une nouvelle édition de ſes ouvrages. L'expérience que l'on avoit de l'habileté du pere Couſtant, fit que l'on jetta les yeux ſur lui pour cette entrepriſe. Comme elle tendoit à ſa fin, l'an 1693, il fut nommé prieur de Nogent ſous Coucy. Il avoit toujours extrêmement craint d'être employé dans le gouvernement, &, pour l'éviter, il s'étoit aſſujetti aux travaux les plus pénibles & les moins agréables de l'édition de St. Auguſtin. Cependant il ſe ſoumit par obéiſſance, & dès que la derniere feuille de l'édition de St. Hilaire fut tirée, il partit laiſſant à un autre l'honneur de faire les préſents & de recevoir l'applaudiſſement dû à l'éditeur.

Ainſi finirent les premiers travaux littéraires du pere Couſtant; travaux utiles à l'égliſe, & qui durerent 12 ans. Ils lui firent une grande réputation au dehors; mais il s'en acquit encore une bien plus grande au dedans, par ſa régularité & ſa fidélité à tous ſes devoirs de religieux. Il travailla toujours infatigablement pendant les 12 années qu'il fut à Saint-Germain-des-Prés, ſans rien prendre ſur les exercices réguliers, & ſur-tout ſans jamais s'exempter de l'office divin, qu'il regardoit comme ſa premiere obligation.

Arrivé dans le lieu de ſa ſupériorité, qu'il regardoit comme celui de ſon eſclavage, il ſe fit une loi de ſe renfermer dans ſon cloître, & de ne faire de viſites que celles dont il ne pouvoit ſe diſpenſer. Sa conduite dans le gouvernement eut pour objet d'édifier ſes religieux, de gagner leurs cœurs, de les occuper dignement, & de pourvoir à leurs beſoins corporels & ſpirituels. Sa vie exemplaire le fit aimer & reſpecter.

Digitized by Google

Le ſoin qu'il eut de remplir la bibliotheque de bons livres, leur rendit la ſolitude agréable, & ſon attention pour chaque religieux en particulier, fit qu'on ne le quitta jamais qu'à regret. Cependant il gémiſſoit de ſe voir dans la ſupériorité. Après avoir fait ſon triennal en entier, pour ne pas s'oppoſer à la volonté de Dieu, il ſongea aux moyens de ſecouer le peſant fardeau qu'on lui avoit impoſé. Il écrivit au chapitre-général une lettre très-touchante, pour ſupplier les définiteurs de décharger la congrégation d'un ſi pitoyable ſupérieur : c'eſt l'idée qu'il avoit de lui-même. Il s'offroit d'aller dans tous les monaſteres qu'on voudroit, & même de demeurer dans celui où il étoit, pourvu que ce fut en qualité de ſimple religieux. Pour fléchir plus efficacement les ſupérieurs, il data ſa lettre de l'heure de minuit, leur donnant à entendre que le poids de la ſupériorité lui ôtoit le repos. Il n'eut pas beſoin de redoubler ſes inſtances pour obtenir ce qu'il demandoit. On avoit reconnu à Saint-Germain-des-Prés la perte qu'on avoit faite par ſon abſence, & la réſolution étoit déja priſe de l'y faire revenir, pour édifier, comme il avoit déja fait, & continuer ſes travaux, qui avoient fait tant d'honneur à la congrégation de St. Maur.

Il revint donc à Saint-Germain-des-Prés après le chapitre de 1696. On le chargea d'abord de veiller ſur une nouvelle édition du bréviaire. Quoique celle des ouvrages de St. Auguſtin fut achevée, il y avoit déja du temps, pluſieurs ſavants ſouhaitoient encore d'avoir ſa vie, & une table générale de tous ſes ouvrages. M. le Tellier, archevêque de Reims, ne donna point de repos à Dom Blampin, qu'il ne mît la vie de cet incomparable docteur en état de paroître. Dom Couſtant & Dom Claude Gueſnié furent chargés des tables. Celui-ci ſe contentoit de prendre dans les tables particulieres de chaque volume de quoi faire la générale. L'autre fit plus : il relut tout de nouveau St. Auguſtin, & ajouta beaucoup de choſes qui avoient été omiſes dans les tables particulieres. Juſqu'alors il n'y en avoit point eu des ouvrages ſuppoſés. Dans cette circonſtance le P. Couſtant eut la conſolation de voir que celle qu'il avoit déja faite des ſermons fauſſement attribués à St. Auguſtin trouvoit enfin ſa place.

Mais tout cela n'étoit pas capable de l'occuper. On lui propoſa pluſieurs entrepriſes, comme de travailler à une nouvelle édition de quelques peres de de l'égliſe, ou de faire une bibliotheque Bénédictine. Il ne voulut ſe déterminer que par l'obéiſſance, & enfin on le chargea d'une nouvelle édition des lettres des papes. Il apperçut d'abord la grandeur & la difficulté du travail, qui renfermoit autant d'auteurs que de papes, dont il falloit étudier le génie, le ſtyle & l'hiſtoire ; mais l'obéiſſance lui ferma les yeux ſur toutes ces difficultés. Il ſe mit à travailler avec la même application qu'il avoit donnée à St. Auguſtin & à St. Hilaire. Il fut obligé d'interrompre ce travail pour réfuter le P. Germon, Jéſuite, qui, non content d'avoir écrit contre la diplomatique de D. Mabillon, avoit auſſi attaqué l'édition de St. Hilaire, & décrié les manuſcrits de Corbie, dont on s'étoit ſervi pour l'édition de St. Auguſtin. D. Couſtant crut cette affaire aſſez importante à l'égliſe, pour ne pas laiſ-

Digitized by Google

ier ſans réponſes des calomnies qui pouvoient faire impreſſion.

Après la mort de M. de Tillemont, M. le Nain porta ſes manuſcrits à Saint-Germain-des-Prés, & pria le pere général de charger Dom Couſtant de la continuation des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique; mais D. Couſtant, après un examen ſérieux, jugea que ce travail étoit au deſſus de ſes forces, & renvoya tous les papiers.

Il ne travailloit que pour ſe ſanctifier, & en prenant l'eſprit des peres pour l'intelligence de leurs écrits, il en prenoit les maximes pour la regle de ſa conduite. Il avoit ſes temps marqués pour aller adorer le ſaint Sacrement, & ſon attention ſcrupuleuſe à ne pas perdre un moment, faiſoit que, malgré ſon aſſiduité aux exercices réguliers, il trouvoit du temps ſuffiſamment pour vaquer à l'étude. Sa charité pour ſes freres, & particuliérement pour les pauvres, étoit infinie. Pour ſoulager ces derniers, avec la permiſſion du pere général, il vendoit des exemplaires qui lui revenoient de ſes impreſſions, & leur en diſtribuoit l'argent.

Mais s'il aimoit les pauvres, il ne chériſſoit pas moins la pauvreté. C'étoit ſa vertu favorite: tout ce qui étoit à ſon uſage en annonçoit la pratique. Les choſes les plus viles étoient celles qu'il ambitionnoit le plus. De cet amour pour la pauvreté procédoit le grand mépris qu'il avoit de lui-même, ne demandant jamais rien, & ſe privant des choſes les plus néceſſaires.

Il aimoit la retraite & la ſolitude, & pendant près de quarante ans qu'il demeura à Paris, il ne s'y étoit fait aucune habitude. Il ne rendoit ni ne recevoit point de viſites. Jamais il ne ſortoit pas pour voir les curioſités qui ſont dans cette capitale & dans les environs. Il faiſoit tous les ans une promenade de quatre ou cinq jours, plutôt par remede que par divertiſſement, & toujours à pied, tant par eſprit de pauvreté que par mortification. Dès l'année de ſon noviciat il s'étoit tellement accoutumé à ſupporter la rigueur des ſaiſons, que les plus grands froids ne furent jamais capables de lui faire interrompre ſon étude. Il ne ſe chauffa jamais; pas même dans l'hiver ſi rigoureux de 1709. Il ſe paſſoit peu d'années qu'il ne tombât malade; mais on ne s'appercevoit de ſes maladies que lorſqu'il ne pouvoit plus les cacher; & il n'y apportoit point d'autre remede que la patience. Il ſuivoit la régularité, à l'ordinaire, dans toute ſa rigueur, & n'en prennoit pas plus de ſoulagement.

Dans ſa derniere maladie il ſupporta ſon mal un mois entier avant qu'on s'en appercut. On le contraignit alors d'aller à l'infirmerie; mais ce fut pour aller ſe préparer à la fin de ſon pélérinage. Il s'abandonna pour la vie & pour la mort à la providence & à l'ordre de Dieu, qu'il n'auroit pas voulu reculer d'un moment. Il prit tous les ſoulagements qui lui furent preſcrits, ſans jamais apporter aucune réſiſtance aux ordres du médecin & de l'infirmier. Lorſqu'on s'apperçut qu'il approchoit de ſa fin, on lui donna ſes derniers ſacrements, qu'il reçut avec une piété très-édifiante. Enfin, le 18 Octobre 1721, ſur les onze heures du ſoir, il rendit ſon ame à Dieu & mourut ſans agonie, ſans convulſions, & ſans aucune frayeur de la mort. Il fut univerſellement regretté, & depuis le P. Mabillon, la congrégation.

Digitized by Google

n'avoit pas fait une plus grande perte. Elle perdit à ſa mort un excellent religieux par ſa régularité, & un homme très-ſavant, qui joignoit à la ſcience une humilité profonde.

SES OUVRAGES.

1 *Appendix tomi quinti operum Sti. Auguſtini, complectens ſermones ſuppoſitos in quatuor claſſes nunc primum ordini digeſtos, quibus inſerti ſunt ſermones Cæſarii epiſcopi Arelatenſis.* Pour démêler les vrais ſermons de St. Auguſtin d'avec ceux qui lui ont été fauſſement ſuppoſés, Dom Couſtant lut d'abord tous ces ſermons avec attention; il s'appliqua à remarquer la différence du ſtyle, les matieres qui y étoient traitées, la maniere dont les auteurs s'y exprimoient. Par ſon application, ſon étude & ſa pénétration, il découvrit, non-ſeulement les ſermons qui n'étoient point de St. Auguſtin, mais même la plupart de ceux qui en étoient les auteurs. Il en reſtitua un grand nombre à St. Céſaire, évêque d'Arles, & à d'autres peres. Comme une partie de ces ſermons étoit compoſée de pluſieurs centons, que les auteurs avoient pris dans les ouvrages des peres, D. Couſtant déterra tous ces centons, & marqua exactement les endroits d'où ils avoient été tirés. Après avoir fait le diſcernement de 317 ſermons ſuppoſés, il en corrigea le texte ſur les manuſcrits, & en compoſa les tables. Il s'acquitta de cette pénible tâche avec tant de célérité & de ſuccès, qu'il fut en état de faire un ſemblable travail ſur les traités ſuppoſés qui devoient entrer dans le tome ſuivant.

2. *Appendix tomi ſexti operum Sti. Auguſtini, continens ſubditicia opuſcula, ſcilicet, &c.* La critique de ces traités ou opuſcules a fait beaucoup d'honneur à D. Couſtant. Les connoiſſeurs on ont porté dans le temps un jugement également avantageux & équitable. » Il a, diſoit alors M. Baillet (*a*), une induſtrie toute particuliere pour reconnoître, non-ſeulement les pieces ſuppoſées, mais encore les fourures & les gloſes inſérées mal-à-propos dans le texte de certains traités, que les copiſtes prennent la liberté d'ajouter de leur tête, ſous prétexte d'éclaircir & d'expliquer la penſée de l'auteur «. Ce travail, quoique fort dur, n'empêchoit pas le pere Couſtant de recueillir les matieres qui devoient entrer dans les tables des ſermons & des traités ſuppoſés, qu'il a compoſés.

3. *Sancti Hilarii Pictavorum epiſcopi opera ad manuſcriptos codices Gallicanos, Romanos, Belgicos, necnon ad veteres editiones caſtigata, aliquot aucta opuſculis, præviis in locos difficiles diſputationibus, præfationibus, admonitionibus, notis, novâ ſancti confeſſoris vitâ, & copioſiſſimis ſcripturarum, rerum, gloſſarum indicibus locupletata & illuſtrata. Studio & labore monachorum ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Pariſiis, apud Franciſcum Muguet*, 1693, in-folio. Cette nouvelle édition des ouvrages de St. Hilaire eſt dédiée au cardinal d'Eſtrées. Dom Pierre Couſtant la commença l'an 1687. Il en ramaſſa les matériaux avec ſoin, & les collationna preſque tous

(*a*) Jugem. des ſav., tom. II, pag. 492.

Digitized by Google

lui-même ; car il étoit perſuadé que pour faire un bon choix des variantes leçons, il falloit connoître le prix des manuſcrits d'où elles ſont tirées; qu'il eſt difficile d'en juger, ſi on ne les a ſous les yeux, & que d'ailleurs un éditeur y trouve ſouvent des choſes qui échappent à l'attention des autres.

Dans la ſavante préface miſe à la tête de cet ouvrage, Dom Couſtant paſſe en revue toutes les éditions précédentes, dont il fait ſentir les défauts. Il fait connoître les manuſcrits ſur l'autorité deſquels il a rétabli le texte de St. Hilaire. Le plus ancien eſt de la bibliotheque du Vatican, qui fut écrit en Afrique en la troiſieme année du regne de Traſamond, qui, ſuivant la ſupputation d'Holſtenius, revient à l'an 510 de l'ere chrétienne. Le manuſcrit le plus entier appartenoit autrefois à l'abbaye de Saint-Denys en France, & ſe trouve maintenant à la bibliotheque du roi. Dom Couſtant paſſe enſuite aux écrits de St. Hilaire qui ont été perdus, & recherche les cauſes de l'obſcurité du diſcours de ce ſaint docteur. Pour juſtifier la pureté de ſa doctrine, le pere Couſtant fait une longue diſcuſſion des erreurs que les proteſtants & quelques catholiques, & ſur-tout Eraſme, lui ont imputées, pour n'avoir pas compris le ſens de certaines expreſſions.

Après avoir expoſé ſur un grand nombre d'articles la foi catholique de St. Hilaire, Dom Couſtant donne ſa vie tirée de ſes écrits & d'autres anciens monuments. Elle eſt ſuivie d'une autre compoſée par Fortunat, évêque de Poitiers, & d'un ſermon de St. Pierre Damien ſur la tranſlation des reliques de St. Hilaire, avec les témoignages qu'ont portés de lui les anciens, & ſur-tout St. Jérôme. A l'égard des œuvres de St. Hilaire, Dom Couſtant donne la premiere place au traité ſur les pſeaumes, quoiqu'il n'ait été compoſé que depuis le retour du ſaint de ſon exil. Le ſecond ouvrage eſt le commentaire ſur St. Matthieu, l'un des premiers & des plus anciens qui ait été compoſé par les Latins ſur les évangiles, ſelon le témoignage de St. Jérôme. Ce commentaire eſt partagé en 33 chapitres. St. Hilaire y avoit mis une préface qui ne ſubſiſte plus. D. Couſtant fait un grand éloge de ce commentaire, dont il fixe la date avant l'exil du ſaint évêque, & par conſéquent avant l'an 356. Les 12 livres de la Trinité furent compoſés durant l'exil même, auſſi-bien que celui des ſynodes. Enfin, le ſavant éditeur ſoutient ſur la foi de St. Jérôme & de Facundus que le livre contre l'empereur Conſtance, eſt de St. Hilaire; mais il juſtifie la liberté & le zele extraordinaire qu'il fait paroître dans cet écrit.

Dans l'appendice, après les ouvrages ſuppoſés ou douteux, on trouve un poëme ſur la geneſe, que le P. Queſnel attribue à St. Hilaire d'Arles; le livre de l'unité du pere & du fils; une confeſſion de foi, qu'un auteur qui vivoit du temps de Charles-le-chauve attribue à Alcuin, & une préface de Nicolas le Fevre, déjà imprimée à la tête de quelques fragments de St. Hilaire que ce ſavant avoit publiés en 1598. Cette préface très-utile pour l'hiſtoire de St. Hilaire ſe trouvoit déjà réimprimée parmi les opuſcules du même Nicolas le Fevre, in-4. Enfin Dom Couſtant termine ſon édition par une liſte des manuſcrits & des imprimés, ſur leſquels elle a été revue & corrigée, & par des tables très-amples.

Digitized by Google

En 1730 on a publié à Vérone une nouvelle édition des œuvres de St. Hilaire, conforme à celle-ci ; mais augmentée de fragments non encore imprimés, & de beaucoup de variantes, dues aux recherches du marquis Scipion Maffei. Dom Martène au neuvieme tome de ſon ampliſſime collection, a donné un écrit intitulé : *S. Hilarii Pictavorum epiſcopi aliquot pſalmorum interpretatio hactenus inedita.*

4. *Vindiciæ manuſcriptorum codicum à R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum, cum appendice, in quâ S. Hilarii quidam loci ab anonymo obſcurati & depravati illuſtrantur & explicantur. Pariſiis, apud viduam Franciſci Muguet*, 1706 in-8.

Cet ouvrage eſt contre le P. Germon, jéſuite, lequel, à la fin de ſa ſeconde diſſertation contre la diplomatique du P. Mabillon, avoit accuſé Dom Couſtant d'avoir donné dans le texte de St. Hilaire des paſſages falſifiés par Félix d'Urgel & par Gotheſcalc. Le P. Couſtant commence par rétablir l'autorité des manuſcrits en général, & en particulier de ceux de l'abbaye de Corbie, que le P. Germon avoit décriés. Enſuite il fait voir que ce jéſuite avoit maltraité injuſtement Gotheſcalc & Ratramn dans une cauſe où ces deux ſavants moines avoient raiſon, & ſoutenoient la doctrine de l'égliſe contre Hincmar, archevêque de Reims. Le P. Couſtant ſoutient la leçon du livre intitulé : *Contra quinque hoſtium genera*, & fait voir qu'on a eu raiſon de ſuivre dans la nouvelle édition de St. Auguſtin la leçon qu'Hincmar avoit rejettée (*a*). » Cet » ouvrage du P. Couſtant eſt rempli de » recherches curieuſes, & l'on y remar» que un auteur accoutumé à la criti» que «.

Dans l'appendice, Dom Couſtant réfute ſolidement l'abbé Faydit, qui, dans ſon livre intitulé : Altération du dogme théologique par la philoſophie d'Ariſtote, ou traité de la Trinité, avoit accuſé les Bénédictins d'avoir mal rapporté & mal expliqué un paſſage de St. Hilaire. Le P. Couſtant, après avoir combattu le ſyſtême de cet abbé, qui tantôt parle en Sabellien & tantôt en Trithéite, prouve que le paſſage de St. Hilaire eſt fidellement rapporté dans l'édition de ſes œuvres, & qu'il n'y a aucun manuſcrit ni aucune édition où il ne ſoit de la même maniere.

5. *Vindicæ veterum codicum confirmatæ, in quibus plures patrum atque conciliorum illuſtrantur loci, eccleſiæ de trinâ Deitate dicenda traditio aſſeritur, Ratramus & Goteſcalcus purgantur ab injectis ſuſpicionibus ; & quædam Pyrrhoniſmi ſemina noviſſimè ſparſa reteguntur & convelluntur : autore Domno Petro Couſtant, presbytero & monacho ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Lutetiæ Pariſiorum, apud Joannem-Baptiſtam Coignard*, 1715, in-8. C'eſt une réponſe au livre du P. Germon, *De veteribus hæreticis eccleſiaſticorum codicum corruptoribus.*

Dom Couſtant diviſe ſon ouvrage en ſix parties ; dans la premiere, après avoir fait l'hiſtoire de cette diſpute, il découvre le deſſein de ſon antagoniſte. Dans la ſeconde, il fait voir que la plupart des hérétiques, que le P. Germon

(*a*), Journ. des ſav., de 1707, pag. 417 & ſuiv.

Digitized by Google

traite de fauſſaires, ne méritent point ce titre odieux, & que la falſification qu'on leur attribue a été rare, & qu'elle a été découverte auſſi-tôt par les ſavants du temps. Il poſe des regles pour bien juger des manuſcrits par une critique judicieuſe & éclairée. Dans la troiſieme partie, il ſoutient que St. Hilaire a dit en parlant de J. C.: *Dum carnis humilitas adoptatur*, & non pas *adoratur*, comme le prétendoit Hincmar de Reims. Dans la quatrieme partie il prouve que l'expreſſion *trina deitas* eſt catholique, & que le même Hincmar a eu tort de vouloir la faire retrancher du livre: *Contra quinque hoſtium genera*, fauſſement attribué à St. Auguſtin. Dans la cinquieme il démontre que c'eſt une pure calomnie d'accuſer Ratramn & Gotheſcalc d'avoir falſifié les manuſcrits de St. Auguſtin, qui étoient dans la bibliotheque de Corbie (*a*). » Ce que le P. Couſtant dit ſur ce ſujet » eſt vif & preſſant, quoiqu'il montre » par-tout beaucoup de modération & » de douceur qui faiſoient ſon caractere » principal, & qu'il ne ſache ce que c'eſt » que de ſe laiſſer aller à la moindre in» jure, perſuadé qu'elle fait beaucoup » plus de tort à la vérité, qu'elle ne » peut lui être utile «.

La ſixieme & derniere partie eſt employée à mettre ſous les yeux des lecturs pluſieurs aſſertions, qui tendent à établir un pyrrhoniſme qui conduiroit à détruire les monuments les plus certains. C'eſt le précipice où s'eſt jeté le fameux P. Hardouin, pour avoir tiré les conſéquences des faux principes de ſon confrere. L'ouvrage de Dom Couſtant eſt terminé par une bonne table des matieres. Comme il eſt demeuré ſans replique, on peut croire que le P. Germon a reconnu la fauſſeté de ſes raiſons & de ſon ſyſtême, & qu'il a cédé à Dom Couſtant une victoire qu'il avoit oſé diſputer au P. Mabillon.

6 *Proſpectus* ou plan d'une nouvelle édition des lettres des papes, depuis St. Clément juſqu'à Innocent III. Ce plan eſt expliqué dans le journal des ſavants du lundi 4 Septembre 1719. Dom Couſtant n'y promet rien qu'il n'ait parfaitement exécuté dans l'ouvrage ſuivant.

7. *Epiſtolæ Romanorum pontificum, & quæ ad eos ſcriptæ ſunt, à ſancto Clemente I, uſque ad Innocentium III, quotquot reperiri potuerunt, ſeu nova ſive diverſis in locis ſparſim edita, adjunctis fragmentis, ſpuriis ſegregatis, in unum ſecundum ordinem temporum collecta, ad veterum codicum fidem recognitæ & emendatæ, præviis admonitionibus, ubi opus fuerit, notis criticis ac diſſertationibus, quæ hiſtoriam, dogmata diſciplinam explicant, illuſtratæ. Studio & labore Domni Petri Couſtant presbyteri ac monachi ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Tomus I, ab anno Chriſti 67 ad annum 440. Pariſiis, apud Ludovicum-Dionyſium* de la Tour, *Antonium-Urbanum Couſtelier, & Petrum Simeon*, 1721. Dom Couſtant a dédié cet ouvrage au pape Innocent XIII, au nom de la congrégation de Saint-Maur: l'épitre dédicatoire compoſée par Dom Simon Mopinot, aſſocié au travail du P. Couſtant, eſt d'une pureté & d'une élégance dignes des plus beaux ſiecles de la latinité. La préface générale, qui eſt de 150 pages, eſt auſſi

(*a*) Continuat. de la Bibl. des aut. eccléſ. du 18. ſiecle, tom. I, pag. 199.

de

de ſon ſtyle ; elle eſt diviſée en trois parties.

Dans la premiere Dom Couſtant fait voir l'utilité & les avantages de ſa collection des lettres pontificales, & traite amplement de l'autorité des papes. Il fait voir que le ſiege de St. Pierre eſt le premier ſiege de l'égliſe ; que c'eſt le centre de l'unité eccléſiaſtique, & que le pape tient ſa primauté de J. C. même ; ce qu'il prouve par l'autorité des anciens docteurs de l'égliſe, qui reconnoiſſent unanimement le prince des apôtres, le premier des évêques & comme le pere de ceux qui partagent avec lui l'épiſcopat. Dom Couſtant s'étend ſur les prérogatives du ſaint ſiege, qu'il dit avoir été fixé à Rome, parce que cette ville étant au milieu de l'orient & de l'occident, le pape peut veiller plus facilement ſur toutes les autres égliſes. Il examine quelles ſont les cauſes majeures dont les papes ſe ſont reſervé le jugement. Elles ſe réduiſent aux difficultés qui s'élevent ſur des matieres qui regardent la foi & la diſcipline générale de l'égliſe.

Dans la ſeconde partie le P. Couſtant examine en détail les anciennes collections des canons, & attribue la premiere au pape St. Clément. La plus ancienne eſt celle qu'on trouve dans un manuſcrit de Corbie, écrit vers le milieu du 6. ſiecle. Elle eſt précédée du catalogue des papes depuis St. Pierre juſqu'à la quatorzieme année du pontificat de Virgile. Dom Couſtant réfute fort au long le P. Quesnel, qui, dans une de ſes diſſertations ſur St. Léon, a prétendu que du temps de ce pape il n'y avoit que les décrets d'Innocent I, qui fuſſent obſervés par toute l'égliſe, & qui a voulu accréditer un recueil de canons rempli de fautes, & où l'on ne remarque aucun ordre. Ce ſavant pere de l'Oratoire a publié cette collection dans ſon édition des œuvres de Saint Léon.

Dans la troiſieme partie de cette préface, Dom Couſtant fait connoître toutes les éditions des lettres pontificales appellées décrétales, qui ont précédé la ſienne, & il entre dans un grand détail des ſoins qu'il s'eſt donnés pour enrichir l'égliſe d'une édition parfaite. La premiere décrétale qu'il rapporte eſt celle de St. Clément, écrite l'an 97, & la derniere eſt de Sixte III, donnée le 18 Décembre de l'an 437. Les lettres de chaque pape ſont précédées d'une diſſertation, & accompagnées de notes, où le P. Couſtant éclaircit toutes les difficultés qu'on peut former ſur ces écrits.

Cet ouvrage eſt terminé par un appendix, qui contient les lettres fauſſement attribuées aux papes, & une table générale des matieres. Dom Couſtant a laiſſé le ſecond & le troiſieme volume preſque en état d'être mis ſous la preſſe, le reſte bien ébauché. « L'auteur étoit » encore plus recommandable par ſa » piété, ſa religion, ſon zele pour l'obſervance réguliere, que par ſon éru» dition, la juſteſſe de ſon diſcernement » & ſon exactitude, qui le diſtinguent » de beaucoup d'autres auteurs, même » entre les plus célebres «. C'eſt le jugement que le ſavant continuateur de la bibliotheque de M. Dupin porte de Dom Pierre Couſtant. On trouve ſon éloge dans un excellent mémoire de la compoſition du P. Mopinot, & inſéré dans le journal des ſavants du mois de Janvier 1722. On a auſſi la vie de Dom Couſtant écrite en françois par le P.

Digitized by Google

Digitized by Google